



TUFTS COLLEGE LIBRARY.

*Bound.*  
*May 1882.*

19467.









REVUE  
DES  
DEUX MONDES

XLI<sup>e</sup> ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE



REVUE

DES

DEUX MONDES



XLI<sup>e</sup> ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

---

TOME QUATRE-VINGT-QUINZIÈME

---

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE BONAPARTE, 17

—  
1871

19467.

---

---

# LA REVANCHE

  

## DE JOSEPH NOIREL

-----

QUATRIÈME PARTIE (1).

-----

### X.

Que nos pensées sont changeantes ! Pour avoir aperçu en sortant de la gare de Genève une casquette qu'une main agitait en l'air, Marguerite Mirion, comtesse d'Ornis, avait goûté six heures de profond et bienfaisant sommeil. A peine se fut-elle réveillée, il se fit dans son esprit une révolution subite. Elle se reprocha comme une faute irréparable l'imprudence qu'elle avait commise; elle en prévoyait les suites, qui l'effrayaient. — Il n'y a de sûr dans ce monde que le courage, se disait-elle, et de tous les partis à prendre le plus sage est toujours celui qui coûte le plus. Mon devoir était de confesser à Roger mon indiscrétion involontaire. Je n'ai pas osé. Désormais me voilà condamnée au silence. Si je lui avouais aujourd'hui qu'un hasard m'a rendue témoin de cette horrible scène du grenier, son premier mot serait : vous venez de passer trois jours à Genève; jurez-moi que vous n'y avez parlé à personne de ce que vous aviez vu et entendu. Que lui répondrais-je ? Ma seule ressource serait de mentir... — Elle s'interrogea pour savoir si elle était capable ou non de ce mensonge. Il lui sembla que c'était une montagne à soulever, que cette montagne retomberait sur elle et l'écraserait. Ce n'était

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet, des 1<sup>er</sup> et 15 août.

pas une Chimène que Marguerite Mirion, et si plus tard elle montra quelque énergie de volonté, ce fut l'effet des circonstances qui forcent notre nature et nous rendent souvent méconnaissables à nous-mêmes; mais cette âme faible était droite et sincère, la vérité était en quelque sorte son air natal, le seul qu'elle pût respirer sans souffrir.

Elle arriva comme son mari venait de partir pour la chasse. — M. le comte ne sera pas longtemps dehors, car il était bien impatient de revoir madame, lui dit Fanny en la coiffant. Il ne tenait plus en place. Il craignait, je pense, que madame ne s'éternisât à Genève; quand il a reçu hier votre dépêche, qui l'a rassuré, il avait déjà bouclé sa valise pour aller vous chercher.

— Ne lui est-il point venu de visite pendant ces trois jours?

— La vieille comtesse a dîné avant-hier avec lui. On s'est tout à fait rapatrié, et si madame me permet de lui raconter...

— C'est bon, dit Marguerite; tes histoires sont trop longues.

Décidément, pensait-elle, M<sup>me</sup> d'Ornis se fait un système de ne venir ici que lorsqu'un de nous est absent.

Quel ne fut pas son étonnement quand elle aperçut pendu à la muraille du petit salon, dans l'endroit le plus en vue, le portrait de la marquise d'Épinac! Comment ce portrait se trouvait-il là? Cette question et la réponse qu'elle y fit l'inquiétèrent. M. d'Ornis ne parut qu'à la nuit. Il salua courtoisement sa femme, s'informa de sa santé, de celle de son parrain; mais il avait un air singulier, l'air d'un homme qui a quelque chose à dire et qui attend son moment. Il ne causa guère à table. Après le dîner, il fuma un cigare dans le parc, puis il rejoignit Marguerite dans son salon.

— Vous ne me remerciez pas de la surprise que je vous ai faite, dit-il en lui montrant le pastel. Cette peinture est charmante.

— Charmante en effet, répondit-elle en dissimulant de son mieux son émotion.

— Je veux vous expliquer qui était cette jolie blonde, qui en vérité vous ressemble un peu.

Au regard qu'il lui lança, elle comprit qu'il mettait sa bonne foi à l'épreuve. — Je connais cette histoire, dit-elle; votre mère me l'a contée.

— Vous a-t-elle dit comment la malheureuse s'était brouillée avec son mari? Par des indiscretions. Elle ne savait pas distinguer le tien du mien. Ma mère a prétendu que ce portrait vous ferait plaisir; je suis allé le chercher au grenier. Regardez-le donc de plus près.

— Ce n'est pas la première fois que je le vois, répondit courageusement Marguerite, et ses lèvres ébauchèrent un sourire.

— Vraiment? s'écria-t-il d'un ton sarcastique. Il ajouta : Quand vous rôdez dans les greniers, n'y laissez pas traîner vos rubans.

A ces mots, il tira de sa poche et posa sur la table le nœud lilas que Marguerite croyait avoir perdu dans le parc. Il fit deux ou trois tours de chambre; il avait peur de ce qu'il allait dire. Enfin, se jetant dans un fauteuil : — M'apprendrez-vous quel jour, à quelle heure?...

Elle sentit sa pensée tourner dans sa tête, comme emportée par un tourbillon, et il lui sembla qu'un inconnu, prenant sa place et parlant dans le vide, répondait pour elle : — C'est le hasard qui a tout fait. J'étais là; j'ai tout entendu.

Puis, la conscience de ce qu'elle faisait lui revenant, elle courut se jeter à ses pieds, et, d'une voix entrecoupée, les yeux pleins de larmes, elle lui conta ce qui s'était passé. Quand elle releva la tête, la figure de M. d'Ornis l'effraya. Elle sentit que quelque chose d'irréparable venait de s'accomplir en lui, qu'il ne l'aimait plus, qu'il ne pourrait plus l'aimer, que son cœur, qui s'était un instant entr'ouvert, venait de se refermer soudain, que ce cœur était un tombeau où elle croyait lire cette inscription : ci-gît une amitié qui a vécu trois mois.

Il la repoussa durement. Il lui cria : — Le hasard! est-ce qu'à mon âge on croit au hasard et aux histoires de femmes?... Ce que vous avez fait, je l'appellerai par son nom. Cela s'appelle de l'espionnage domestique.

Marguerite eut un frisson, le cœur lui bondit. — Trouvez-vous vraiment, lui demanda-t-elle avec un sourire navrant, que j'aie la figure d'un espion?

Il lui saisit les deux poignets, et, la forçant de se relever, il l'entraîna devant le portrait de M<sup>me</sup> d'Épinac : — Vous vous ressemblez, s'écria-t-il, comme deux sœurs. Cette sainte est bien digne de devenir votre patronne.

Il lui serrait si fortement les poignets qu'elle laissa échapper un gémissement. Il lâcha prise, retomba dans son fauteuil, où il demeura quelque temps immobile, le sourcil frémissant. Tout à coup il partit d'un éclat de rire. C'était la première fois qu'elle l'entendait rire. — Eh bien! qu'est-ce que tout cela? reprit-t-il. De quoi s'agit-il après tout? C'était bien la peine de monter dans un grenier, de vous y tapir dans l'ombre, retenant votre souffle, immobile comme une araignée à l'affût... A l'affût de quoi, je vous prie? Est-ce que j'ai des secrets, moi? Vous en êtes pour vos frais d'espionnage... Oh! je tiens à mon mot, madame. Qu'avez-vous découvert de si rare dans ce grenier? Deux hommes qui causaient et se fâchaient... Certes j'avais mes raisons pour me fâcher. Je ne me fâche

jamais qu'à bon escient. Ce Bertrand... ce Bertrand est un drôle... Ce Bertrand...

Il s'interrompit. Ses lèvres tremblantes ne pouvaient trouver le mot qu'elles cherchaient.— Ce Bertrand, poursuivit-il, est un infâme usurier. Maudit soit le jour où mon imprévoyance m'a fait tomber dans ses griffes! Que voulez-vous? j'étais un grand étourdi; joueur, dissipateur, j'avais tous les vices. Mon enfance avait été si triste! Je tenais à me rattraper. C'est lui qui me rattrape aujourd'hui. J'avais besoin d'argent, il m'en a prêté au vingt pour cent. Il faut payer... Voilà ce que c'est, madame, que d'épouser un libertin.

Elle vint se rasseoir à ses genoux, les joues inondées de larmes. — Vous n'êtes pas un libertin, lui dit-elle, pas plus que je ne suis une espionne. Je mérite votre confiance, toute votre confiance, je saurai vous le prouver. J'ai du cœur et je vous aime, bien que vous ayez l'air d'en douter. Vous me voyez à vos genoux; je vous en supplie, ne me cachez rien. Faut-il de l'argent, beaucoup d'argent pour en finir avec cet homme? Je n'ai pas un liard qui ne soit à vous. Parlez, de grâce! Je suis sûre que vous ne m'apprendrez rien, que j'ai tout deviné, que ce Bertrand vous sauva la vie, qu'il abusa de votre reconnaissance pour vous faire signer des promesses impossibles à tenir. C'était au Mexique, n'est-ce pas? Quel est cet orgueil mal placé qui vous empêche de me confesser la vérité?... Ah! dites-moi tout, qu'on allait vous tuer, qu'il s'est trouvé là, qu'il a détourné le coup, qu'il a tué l'assassin...

La figure de M. d'Ornis redevint terrible. Il s'écria d'une voix éclatante : — De quel assassin parlez-vous? — Le visage défait, le front livide, il la regardait avec des yeux hagards. Elle crut qu'il allait se trouver mal. Il revint bientôt à lui, tordit sa moustache entre ses doigts, se mordit les lèvres jusqu'au sang, avec fureur, c'était un châtiment qu'il leur infligeait; puis, se levant et traversant la chambre, il tira violemment un cordon de sonnette qui lui resta dans la main. Fanny parut. — M<sup>me</sup> d'Ornis est souffrante, lui dit-il. Vite un flacon de sels! — Fanny rentra l'instant d'après, apportant le flacon; elle offrit ses soins à Marguerite, qui les refusa et la renvoya.

M. d'Ornis s'était donné le temps de se remettre. Ce fut d'un ton posé, d'une voix dure et tranchante comme l'acier qu'il dit à sa femme : — Respirez donc ces sels; vous en avez besoin, vous me paraissez hors de vous. Êtes-vous sujette aux vapeurs, aux visions cornues? Vous m'inquiétez beaucoup. Il paraît que mon brocanteur, mon usurier a le triste privilège de vous brouiller la cervelle. Tantôt vous le prenez pour un brigand, et vous l'enfermez sous clef dans un cabinet de bain. Tantôt vous le travestissez en héros de

mélodrame, vous bâtissez à son sujet des histoires fantastiques. Il me sauve la vie, il pourfend un Mexicain qui me tenait à la gorge!... Il n'y a de vrai dans tout cela qu'un mémoire d'apothicaire qu'il faudra bien que je paie, coûte que coûte, mais de mes deniers, de mes propres deniers, car je ne suis pas comme vous, je distingue le tien du mien... Ce qui ne m'empêche pas d'être un fier imbécile. Voyez plutôt comme je me suis sottement trompé! Quand le hasard me fit vous rencontrer à Genève, — c'était cette fois un vrai hasard, — je crus découvrir en vous la femme qui me convenait. Je me dis : C'est une Genevoise, et Genève est la terre classique du sens commun ; c'est une bourgeoise, et par le temps qui court les bourgeoises sont mieux élevées que les marquises ; c'est Marguerite Mirion, qui, devenant comtesse d'Ornis, me saura gré de cette métamorphose et m'en témoignera sa reconnaissance en s'accommodant à mon humeur et à mes goûts ; enfin c'est une protestante, et qui épouse une protestante a cet avantage inappréciable d'avoir une femme qui ne se croit pas tenue de se raconter à un homme en robe noire, elle, sa conscience, ses péchés, son mari et toute sa maison. Or il s'est trouvé que cette Genevoise est une hallucinée, que cette bourgeoise est plus indiscreète que la marquise d'Épinac, que Marguerite Mirion ne se pique point de faire honneur à ses obligations, et que cette protestante... Ah ! j'espère du moins avoir contentement sur cet article. Grâce à Dieu, vous n'avez point de confesseur, madame ? Dites-le-moi bien haut, vous n'avez point de confesseur ?

Il la regardait. Il la vit rougir et se troubler. Il lui cria : — Vous n'avez pu vous tenir de parler. Il y a quelqu'un à Genève à qui vous avez conté vos visions.

Elle ne disait mot. Il marcha sur elle les poings levés ; elle crut revoir l'horrible rêve qui, une nuit, l'avait réveillée en sursaut. Elle pencha sa tête sur ses genoux et cacha ses yeux dans ses mains. — Quoi ! vous avez eu l'infamie!... reprit-il. Nommez-moi votre confesseur. Je veux le connaître, je veux lui parler. Je sais comme on parle à ces gens-là.

Elle avait redressé la tête. Il attendit un moment une réponse qui ne vint point. Il lui prit de nouveau les deux mains, les serra dans les siennes comme s'il eût voulu les broyer. Elle se taisait toujours. — M'entendez-vous ? continua-t-il ; je veux savoir ce nom, le nom de ce recéleur de secrets volés.

Elle leva sur lui ses grands yeux humides ; si doux et si suppliant qu'en fût le regard, ces yeux annonçaient une volonté, le ferme vouloir de ne point se laisser réduire aux derniers abaissements.

— Mon Dieu ! je suis bien simple de vous demander le nom de

votre confesseur. Vous en avez peut-être dix, vingt. Je veux parier qu'à peine arrivée à Mon-Plaisir vous avez convoqué dans le salon le grand conseil de famille, tout ce que vous avez d'oncles, de tantes, de cousins, de cousines, et que vous m'avez servi là tout vif en pâture à cette basse-cour affamée.

Elle se décida enfin à répondre. — Je n'ai parlé de vous, dit-elle tristement, qu'à un ami dévoué, sûr et discret, et il ne m'est pas échappé un mot qui fût contraire à l'estime, à l'affection que je vous porte et que vous mettez en ce moment à une rude épreuve. Il m'a vue pleurer, il m'a interrogée. Je lui ai confessé que j'étais triste, parce que je craignais que vous n'eussiez vous-même quelque grand chagrin... Je réparerai ma faute, qui d'ailleurs ne saurait avoir aucune conséquence... Je vous promets qu'à l'avenir... Ne vous prouvée-je pas en ce moment que je sais me taire?

La colère de M. d'Ornis s'était rallumée. — Encore un coup, qui est cet homme? répétait-il en frappant du pied. Est-ce un jésuite protestant? est-ce quelque soupirant de bas étage que m'a sacrifié la vanité de vos parents, et que vous dédommagez par des confidences?

Debout, les bras croisés, il attachait sur elle un regard d'une effrayante fixité, et de temps en temps il lui disait avec rage : — J'attends; je veux connaître cet homme. — Quand il se fut assuré qu'il n'aurait pas raison de son silence : — A votre aise, madame! s'écria-t-il. J'aviseraï. — Et à ces mots il sortit du salon.

A peine eut-il refermé la porte, Marguerite fondit en larmes. Quand elle se fut un peu remise, sa conscience lui parla; elles eurent ensemble une longue conversation. — Tu es bien malheureuse, lui disait cette honnête conscience; mais aussi n'est-ce pas ta faute, âme faible et pusillanime? Te voilà donc hors de combat pour avoir rencontré un jour une situation et un caractère difficiles! — Plût à Dieu qu'il ne s'agit que de cela! lui répondait-elle. Mes yeux peuvent-ils oublier ce qu'ils ont vu, mes oreilles ce qu'elles ont entendu? Que n'a-t-il menti tout à l'heure avec assez d'art pour me persuader! — A quoi bon se perdre en rêves, en conjectures? lui répliquait sa conscience. Un jour la lumière se fera, et peut-être rougiras-tu de tes folles imaginations, de tes vaines terreurs. En attendant, il faut expier et réparer tes indiscretions. — Me voilà prête à tout supporter, reprenait Marguerite. Tu me promets, n'est-ce pas? qu'à force de patience et de soumission je toucherai ce cœur dur, que je l'obligerai de me voir telle que je suis et de me revenir. — Sa conscience lui promettait tout. C'était une très jeune conscience fraîchement éclosée, d'une entière bonne foi, laquelle, n'ayant pas eu le temps de se retourner dans le monde, se plaisait à

croire que tôt ou tard la vertu y trouve sa récompense, que toutes les Genevièves de Brabant y sont nourries par des biches, et que tous les Golos y sont pendus.

La première chose que fit Marguerite fut d'écrire la lettre suivante :

« Mon cher Joseph, votre amie d'enfance est une vraie folle, qui se monte la tête à propos de rien, qui pleure sans savoir pourquoi et parle à tort et à travers. Sa seule excuse est qu'elle n'a pas encore vingt et un ans. J'ai eu l'explication du fameux mystère. M. d'Ornis m'a tout conté, et je suis confuse comme une linotte qui a pris au sérieux un épouvantail de chènevière. L'affaire se réduit à un créancier hargneux, qui a le vilain défaut de boire et de dire des sottises quand il est en pointe de vin. Un peu de patience, on le paiera, et nous serons à jamais délivrés de ses importunités. Je vous prie donc d'oublier mes sottes rêveries et de renoncer au voyage que vous vous proposiez de faire pour m'obliger et qui serait parfaitement inutile. Me voilà résolue à devenir une personne sensée, qui n'aura plus peur de son ombre et du vent. Je me sens déjà toute changée; ce qui ne changera point, c'est mon amitié pour vous, c'est ma vive gratitude pour le dévouement que vous m'avez témoigné. Quand je retournerai à Genève, nous parlerons de vous, de vos projets, de vos ambitions, de votre orgueil, qui tout à la fois me plaît et me déplaît, de vos châteaux en Amérique que je voudrais vous aider à bâtir. Adieu. Oubliez mes déraison, mais n'oubliez pas la personne déraisonnable qui signe : votre affectionnée,

« MARGUERITE. »

Elle s'était interrompue plus d'une fois en écrivant; au moindre bruit qu'elle entendait, elle posait sa plume et cachait son papier. Pour plus de sûreté, elle mit sa lettre dans une double enveloppe et adressa le pli à la logeuse chez qui demeurait la mère de Joseph. Le lendemain matin, elle se tint aux aguets derrière son rideau, et prit le moment où la fille du concierge du château passait sous sa fenêtre pour lui faire signe et lui jeter sa missive, en la priant de la porter sans retard à la poste.

Quelques heures après, elle eut un premier étonnement, qui devait être suivi de beaucoup d'autres. Elle avait passé la matinée dans son petit salon, brochant un peu, réfléchissant beaucoup, sans autre compagnie que la marquise d'Épinac, qui la regardait du haut de sa muraille. Marguerite contemplait cette petite bouche triste qui n'avait jamais ri, qui lui contait des chagrins, des déceptions, des brouilleries, des coups de tête ou de cœur, les longues pénitences d'une carmélite; puis elle se disait : — Que pourrais-je bien

faire pour obtenir mon pardon? — Elle cherchait et ne trouvait rien. Du temps et de la patience, des longueurs infinies de patience et de temps, c'était le seul remède que lui suggérât sa raison. Que ne pouvait-elle du moins se distraire, oublier? Elle lorgnait du coin de l'œil son piano, qu'elle n'aurait eu garde d'ouvrir. Il y avait dans son âme comme un silence que toute musique eût effarouché. Il lui semblait que dans ce piano muet et clos était enfermée sa gaité; e'le croyait l'entendre bourdonner vaguement parmi les cordes du clavier comme une mouche emprisonnée dans une boîte. — Je ne t'ouvrirai, lui disait-elle, que lorsqu'il m'aura pardonné. Puissé-je ce jour-là te retrouver vivante!

Midi venait de sonner. Elle se disposait à descendre dans la salle à manger, et le cœur lui battait à la pensée de revoir son mari. Sa femme de chambre entra, et la regardant d'un air singulier : — C'est donc vrai, madame? lui demanda-t-elle.

— Quoi donc?

— Que madame est souffrante et veut déjeuner chez elle.

— Qui te l'a dit?

— Monsieur le comte.

— En ce cas, ce doit être vrai, dit-elle avec un sourire forcé. — Elle ajouta : — En effet, je me sens indisposée, et je ferai mieux de garder la chambre.

Elle passa toute l'après-midi entièrement seule. Elle se disait : Il s'est avisé de cet expédient pour rester quelques jours sans me voir. Cela vaut mieux pour lui comme pour moi; mais, grâce à Dieu, je me porte bien — et ne suis pas une malade imaginaire, je suis malade dans l'imagination des autres.

A sept heures, Fanny lui apporta son dîner. Elle avait un air de circonstance, marchait sur la pointe des pieds, parlait bas. Ce qui lui parut rassurant, c'est que Marguerite dina d'assez bon appétit. Un estomac de vingt ans ne se rend pas aux premiers assauts que lui livre le chagrin.

Une heure plus tard, Marguerite eut une autre surprise qui lui causa la plus vive émotion. Elle vit entrer chez elle M. d'Ornis. Elle se leva pour aller au-devant de lui; il la salua sans mot dire et lui fit signe de se rasseoir. Il s'assit lui-même, tira de sa poche un numéro de l'*Union*, le déplia, le lut de la première ligne à la dernière. Elle lui adressa deux ou trois questions; il n'eut pas l'air d'entendre. Quand il eut achevé sa lecture, il replia son journal, le remit dans sa poche et sortit.

Le second jour se passa comme le premier, le troisième comme le second. Le quatrième, en se regardant au miroir, Marguerite fut frappée de sa pâleur, de ses joues défaites. Sans parler des inquié-

tudes, des tristesses qui travaillaient nuit et jour son esprit, le régime de clôture et de silence auquel on la soumettait était trop contraire à sa nature d'alouette pour qu'elle le pût supporter longtemps sans pâtir. Son appétit s'en allait; elle éprouvait par instans des tressaillemens, des soubresauts nerveux. La veille au soir, pendant que, muet et impassible, M. d'Ornis apprenait par cœur sa gazette, elle avait dû cesser de broder parce que ses larmes tombaient à fil sur son tambour. Après son départ, elle était demeurée pendant une heure comme hébétée, écoutant le tic-tac de la pendule et croyant entendre le bruit effaré de sa pensée, qui allait et venait comme une navette dans sa tête vide.

Vers la fin de la matinée, elle jeta un manteau sur ses épaules, en ramena le capuchon sur sa tête, descendit dans le parc et suivit l'allée qui conduisait à l'étang. Elle fut étonnée, en tournant la tête, de s'apercevoir qu'elle était suivie par Jérôme, le valet de chambre de M. d'Ornis. Il s'arrêtait quand elle s'arrêtait, marchait quand elle marchait, réglant son pas sur le sien. C'était une triste et froide journée de décembre. Un épais brouillard s'exhalait de l'étang, et les saules qui l'environnaient étaient tout chargés de frimas. Marguerite s'avança sur la berge. Ses vingt ans, qui ne demandaient qu'à se laisser amuser, prirent quelque plaisir à contempler ces saules poudrés à blanc; déjetés et tortus, ils se couchaient sur la mare et semblaient chercher avec effort leur image dans ce miroir trouble, qui reflétait vaguement leur grimace et leur perruque. Elle s'approcha de l'un des saules, et, se penchant, elle le secoua fortement, le dépouilla de son givre, qui tombait en grésillant sur son capuchon et dans l'eau. Tout à coup elle sentit que quelqu'un la tirait par sa robe. Elle se retourna vivement, et se trouva en présence de Jérôme, qui la regardait avec effroi. — Ah! madame m'a fait peur, lui dit-il d'un ton de reproche, en la tirant à lui d'une main respectueuse, mais ferme.

— De quoi donc aviez-vous peur? Lâchez ma robe, vous allez la déchirer.

Il ne lâcha prise qu'après l'avoir forcée à descendre de la berge. — Oui, madame m'a fait une belle peur! répéta-t-il en poussant un soupir de soulagement, comme s'il venait d'opérer un sauvetage.

— Vous avez craint que le pied ne me manquât?

— Non; mais il paraît que madame n'est pas tout à fait dans son assiette, et que sauf le respect que je lui dois...

— Ah! vous avez cru que je voulais me noyer? s'écria-t-elle avec un rire saccadé. Rassurez-vous, je tiens à la vie, je tiens beaucoup à la vie.

Elle se remit en marche, et, fidèle à sa consigne, Jérôme recom-

mença de la suivre après lui avoir laissé prendre un peu d'avance. Elle s'arrêta en passant devant la statue du commandeur. Elle le regardait d'un œil d'angoisse, et semblait lui dire : — Puisque tu me veux du bien, donne-moi un conseil. — Le commandeur, qui avait été jadis un homme de main dans les hasards des batailles, avait l'air fort empêché à lui répondre; le cas nouveau qu'on lui proposait lui paraissait louche, il ne savait ce qu'on peut dire à une jeune femme qui a des chagrins domestiques.

Marguerite n'était pas au bout de ses étonnemens. Le lendemain, on lui annonça la visite du médecin d'Ornis, M. Crotet, petit vieillard à lunettes, brusque de ton, rustique de manières, saugrenu, décousu, nasillant et bredouillant, ignorance habillée d'apophthegmes, tête creuse et vide qui en fait de poudre n'avait jamais inventé que celle de perlimpinpin. Le bonhomme avait pris pied dans le pays par le patronage de la comtesse d'Ornis; il était à sa dévotion, ne voyait que par ses yeux, ne jurait que par son nom. — Eh bien! madame, cela ne va donc pas? dit-il à Marguerite d'un ton familier. Eh! eh! il ne faut pas vous décourager. Ne sommes-nous pas là pour rhabiller les machines qui clochent? Il me revient que vous ne vouliez pas me recevoir. Prenez-y garde, madame la comtesse, la haine du médecin est le plus grave des symptômes. Voyons cette langue, tâtons ce pouls!... Un peu dur et capricant. Ce n'est pas la mort d'un homme, ni même d'une femme. Les jeunes femmes, c'est très fragile; mais cela se remonte aussi vite que cela se démonte. Et puis nous sommes, dit-on, fille unique; nous avons été gâtée, très gâtée. A la première contrariété, l'imagination se monte comme une soupe au lait. Il faut écumer la marmite.

— Je ne sais ce que vous voulez dire, lui répartit Marguerite avec une douceur qui lui coûtait.

— Sans compter, reprit-il, que les brusques changemens de fortune prédisposent aux affections mélancoliques. Bonheur ou malheur, toutes les surprises détraquent la machine. Il est bien entendu que depuis 89 tous les métiers se valent; il n'en est pas moins vrai qu'il y a des aventures qui étonnent. Eh! eh! s'endormir un soir sous un établi de menuisier et le lendemain matin se réveiller dans un château!...

— Ne serait-il point resté de copeaux dans mes cheveux? dit Marguerite en froissant sa chevelure dans ses mains avec un mouvement de sourde colère.

— Calmez-vous, madame la comtesse, s'écria-t-il en faisant un bond sur sa chaise. Où les prenez-vous donc, ces copeaux? Regardez-vous plutôt dans la glace; vous y verrez les plus beaux cheveux du monde, mais point de copeaux, pas plus que dans mon œil.

Quand il vous vient à l'esprit de ces petites idées-là, il faut leur fermer la porte au nez. Qui s'abandonne est perdu. Que diable! jeunesse revient de loin.

Là-dessus, il lui fit subir un long interrogatoire, qui se résumait tout entier dans la question que lui avait adressée sa mère : les zestes d'orange ne te disent-ils rien? Marguerite lui répondit avec une douceur angélique. Il insistait, s'obstinait; le bonhomme tenait à ses idées : c'est l'ordinaire des gens qui en ont peu. Il dut cependant se rendre. Il lui fit ensuite d'autres questions, auxquelles Marguerite ne répondit pas.

Tout à coup son visage s'éclaira, comme si un trait de lumière divine venait de lui traverser l'esprit, et lui sortait par les yeux et les lunettes. — Je tiens le nœud de l'affaire, dit-il en faisant pirouetter sa tabatière dans sa main. Vous avez éprouvé, comtesse, une grande frayeur dans un de ces jours où les jeunes femmes doivent se préserver soigneusement de toute émotion... Il y avait eu d'abord l'incendie; puis ce vilain Bertrand est arrivé, vous l'avez pris pour un brigand. Huit jours plus tard, il reparait devant vous à l'improviste. C'en est assez pour produire la lypémanie. Consultez les maîtres de l'art, ils vous diront tous que les lypémaniques sont d'une susceptibilité très irritable, que tout fait sur eux une vive impression, que les événemens les plus ordinaires leur paraissent des phénomènes nouveaux et singuliers, inventés tout exprès pour leur nuire... Eh! eh! comtesse, racontez-moi donc un peu ce que vous avez cru voir et entendre dans ce grenier.

Elle frissonna des pieds à la tête. — Ne me parlez pas de ce grenier, s'écria-t-elle avec colère.

Il hochait le menton d'un air satisfait. — Quand je vous disais que j'avais trouvé le nœud! reprit-il: on a sa petite judiciaire. Tout doux, tout doux, madame la comtesse! On ne vous parlera plus de ce grenier. Ah çà! n'allez pas vous croire plus malade que vous ne l'êtes. Qu'est-ce qu'une hallucination? Une perception fautive. On croit entendre, on croit voir; mais, grâce à Dieu, on raisonne, on réagit. Le point est de se dire : Je n'ai pas vu, je n'ai pas entendu. Et puis, quand reviennent les idées noires, on ne va pas se promener au bord d'un étang.

— Le mal n'est pas grand, interrompit-elle; on m'a repêchée, et me voilà.

— Ne plaisantons pas. Les lypémaniques doivent éviter les étangs. Comtesse, tout ceci ne sera rien. Je veux que dans deux mois il n'y paraisse plus. Nous allons vous faire suivre un bon petit régime. Le repos, la solitude, le silence... C'est souverain pour rasseoir des esprits troublés... De temps à autre, quelques prome-

nades pour renouveler les idées; avec cela, une nourriture rafraîchissante. Point de mets épicés, point de farineux non plus. Du veau, du poulet et des fruits!... Ma belle malade, je reviendrai vous voir dans quelques jours, et j'entends vous retrouver le sourire aux lèvres, les roses aux joues.

Il se leva et lui tendit la main. Elle le salua sans décroiser ses bras. Au bout de huit jours, il revint. Cette fois, elle le reçut mal, se retrancha dans un silence inexpugnable; il ne put forcer cette bastille, et se retira en secouant mélancoliquement la tête et répétant : — Eh! eh! la haine du médecin, mauvais symptôme!

Quelques heures plus tard, M<sup>me</sup> d'Ornis se présentait chez Marguerite. Si habile que fût la vieille comtesse à composer son visage, le fond de son âme se trahissait par le pétilllement de son regard; son bonheur s'échappait. Une minute auparavant, elle avait répondu au marquis du Rozan, qui lui demandait des nouvelles de sa bru : — Ah! mon cher marquis, est-il rien de plus triste qu'une cervelle de vingt ans qui déménage?

— Pauvre petite! dit-elle en embrassant Marguerite; que vous est-il arrivé? Vous savez, ma mignonne, que je ne vous aime guère, et pourtant je suis désolée... Vrai, je souhaite de tout mon cœur que vous guérissiez bien vite. Je n'aime pas à voir souffrir la jeunesse. Quoi donc, ma belle? Après un si beau début!... Tout vous souriait, vous aviez vent en poupe, un mari qui vous adorait, qui était à vos genoux, à qui vous teniez lieu de tout. D'où vous est venu cet accès de noire mélancolie?... Ne vous formalisez pas de ma question; elle ne m'est inspirée que par l'intérêt que je vous porte. Ne serait-on point sujet aux vapeurs dans votre famille?

Marguerite rassembla toutes ses forces et réussit à répondre assez gaîment : — Rassurez-vous, madame; les Mirion ont la tête solidement plantée sur leurs épaules... — Et balançant la sienne dans tous les sens : — Voyez plutôt! ne voilà-t-il pas un cou bien attaché? Mon Dieu! ajouta-t-elle, M. d'Ornis m'aime trop et s'inquiète trop de ma santé.

— Je voudrais vous croire. Cependant M. Crotet affirme...

— C'est un âne bête que votre M. Crotet, interrompit Marguerite. Il m'a traitée de lypémanique, vilain mot que je ne comprends pas, mais qui ne me revient point. Ce bonhomme ne s'aperçoit pas quand on se moque de lui. Il vous a conté, je gage...

— Eh! oui, dit M<sup>me</sup> d'Ornis; cette histoire de copeaux...

— Ils sont de sa fabrique. Ce n'est pas que je méprise les copeaux. Ils me rappellent de chers souvenirs, et si jamais j'en trouve dans mes cheveux, je les baiserais à pleines lèvres.

Marguerite avait prononcé ces derniers mots avec un peu d'exal-

tation; elle vit glisser sur les lèvres minces de sa belle-mère un sourire de satisfaction maligne. Elle reprit aussitôt son sang-froid, et M<sup>me</sup> d'Ornis dut reconnaître que sa bru ne déraisonnait que par accès. L'entretien se prolongea pendant une heure. A défaut de plaisir, Marguerite en retira quelque instruction. Elle s'était demandé plus d'une fois si M<sup>me</sup> d'Ornis possédait le secret de son fils. Elle put se convaincre du contraire. M<sup>me</sup> d'Ornis pensait que, sur la foi de ses conseils, Marguerite avait adressé à son mari quelques représentations, qu'il les avait mal prises, qu'on s'était disputé, que sa bru avait inventé un prétexte pour aller passer trois jours à Genève, qu'à son retour il y avait eu entre les époux de nouvelles explications, que la pauvre tête de Marguerite n'avait pu résister à de si vives contrariétés, que par une lubie d'enfant gâté elle s'était constituée malade, et qu'elle était en train de le devenir sérieusement. Elle se flattait qu'un raccommodement deviendrait de jour en jour plus difficile. Elle avait trop pratiqué son fils pour ne pas savoir qu'il était à la fois très personnel et très entier, qu'à proprement parler il n'aimait que lui, ne tenait à ses affections que pour l'agrément qu'il pouvait s'en promettre : y trouvait-il du décompte, il ne pardonnait pas aux gens sa déception. Tout au plus leur faisait-il la grâce de les oublier; mais on n'oublie pas sa femme, c'est plutôt fait de la détester.

Une seule chose inquiétait M<sup>me</sup> d'Ornis, c'était la beauté de Marguerite. Elle aurait voulu persuader à la malade de s'éloigner pour un temps, d'aller demander sa guérison à l'air natal. Elle lui fit quelques insinuations dans ce sens, lui représenta qu'en sa qualité d'homme bien portant Roger n'admettait pas qu'on se portât mal, qu'au surplus les distractions et le changement d'air sont des remèdes efficaces contre la mélancolie, et que Genève devait compter dans sa faculté des praticiens bien supérieurs en lumières à M. Crotet. Marguerite fit la sourde oreille, et M<sup>me</sup> d'Ornis dut battre en retraite, se réservant de revenir à la charge en temps et lieu. — Je vous remercie, madame, du tendre intérêt que vous me témoignez, lui dit Marguerite en la reconduisant jusqu'au haut de l'escalier. Si M. Crotet ne s'en mêle, avant trois semaines Roger aura retrouvé son compagnon de courses et de chasse.

En attendant, M. d'Ornis chassait tout seul de l'aube à la nuit, et quand il avait quelque chose à dire, c'est à son chien qu'il le disait. Les bois entendaient; mais ils sont discrets. Le matin, avant de partir, il s'informait de la santé de sa femme; à son retour, il demandait encore de ses nouvelles; puis il dînait, faisait un tour de parc, montait auprès de Marguerite, déplaçait sa gazette, aussi muet, aussi fourni de sourcils que le premier soir, ne détachant ses yeux de sa

lecture que pour les promener en cercle autour de lui. Il y avait dans ce regard giratoire une rapidité et une brusquerie farouches qui faisaient frissonner Marguerite.

Un soir, se sentant à bout de forces et de patience, elle résolut de faire une tentative pour en finir avec une insupportable situation. Posant sa broderie sur ses genoux : — Roger, dit-elle, nous ne pouvons vivre plus longtemps ainsi. Il me semble que je fais un mauvais rêve... Je préfère vos colères à vos silences. Dites-moi ce qu'il vous plaira; mais parlez-moi.

Il s'enfonça plus profondément dans son fauteuil et continua de lire. Elle s'approcha de lui. — Dites-moi du moins vos intentions. Est-ce une épreuve que vous me faites subir? Je m'en suis vaillamment tirée. Qu'en pensez-vous?

Il colla ses yeux sur son journal et y enterra son visage. — Je n'ose exprimer ce que j'ai dans l'esprit, reprit-elle d'une voix tremblante. Convenez qu'il vous est venu ici même, il y a trois semaines, une horrible pensée. Vous vous êtes dit : Elle a découvert la moitié de mon secret, elle n'aura pas de repos qu'elle ne sache le reste, et un jour elle le saura; n'a-t-elle pas le génie de l'espionnage domestique?... Comme elle est sans cœur et qu'elle n'est pas plus maîtresse de sa langue que de ses yeux, elle ne pourra se tenir de parler, de porter témoignage contre moi. Infirmions d'avance ce témoignage en la faisant passer pour une femme à vapeurs, pour un cerveau dérangé... Si jamais elle m'accuse, je dirai aux imbéciles qui seraient tentés de la croire : Interrogez le docteur Crotet, interrogez ma mère, mes gens et mon portier; tous vous affirmeront que cette femme est folle... Roger, si c'est là votre pensée...

Il avait éprouvé un tressaillement, son journal avait tremblé dans ses mains; mais il ne cessa pas de lire.

— Regardez-moi donc! poursuivit-elle; regardez-moi jusque dans le fond des yeux. Vous ne me connaissez plus? C'est pourtant moi, c'est bien moi.

Elle essaya de lui arracher son journal des mains; elle n'y put réussir.

— Ah! mon Dieu! reprit-elle, vous vous imaginez que j'ai un confesseur à Genève. Cet ami d'enfance qui m'a vue pleurer, Roger, voulez-vous que je vous répète mot pour mot tout ce que je lui ai dit, et la lettre que je lui ai écrite l'autre jour? Si cette lettre ne vous suffit pas, vous m'en dicterez une autre.

Il leva les yeux et arrêta sur elle un regard fixe et dur; puis il se remit à lire.

— Faut-il que je vous apprenne qui je suis? s'écria-t-elle encore en se tordant les mains. Si dans ce moment vous me confessiez...

Oui, si par impossible il y avait un crime dans votre vie et que vous m'en fissiez l'aveu, je ferais taire ma conscience, je ne songerais qu'à l'aveu, et j'oublierais la faute... Je ne dis pas assez. Il me semble que je vous en aimerais davantage. Votre confiance m'inspirerait pour vous une tendresse sans nom, mêlée de joie, de douleur et d'épouvante. Vous et votre crime, vous seriez à moi, à moi sans réserve et sans partage. Vous m'auriez donné votre âme tout entière, c'est mon cœur tout entier qui vous en répondrait, et ce cœur se briserait avant de laisser échapper votre secret.

Elle éclata en sanglots. Il laissa tomber son journal, la contempla un instant, et ce cœur dur parut s'amollir; mais l'orgueil et la défiance eurent bientôt raison de ce fugitif attendrissement. Elle s'élança pour se jeter à son cou. Il se dressa brusquement sur ses pieds et la repoussa avec tant de violence qu'il la fit tomber à la renverse. Dans sa chute, sa tête porta contre l'angle de la cheminée; le sang jaillit. Ses yeux s'étaient fermés, elle les rouvrit avec effort. Elle crut le voir se pencher sur elle, regarder sa blessure et son sang d'un air de pitié et d'effroi. Elle lui sourit; tout son cœur était dans ce sourire. Ses paupières devinrent pesantes comme du plomb; cependant sa pensée remuait encore dans sa tête. Elle se disait comme dans un songe : — C'est le moment fatal dont dépend tout mon avenir; s'il me prend dans ses bras et qu'il me dise son secret, je lui appartiens pour la vie. — Elle parvint à rouvrir de nouveau les yeux, elle souleva sa tête, ses lèvres ébauchèrent encore un pâle sourire, et dans ce sourire elle lui offrait encore son cœur, un cœur avide de se donner, amoureux de sa servitude. Il n'agréa pas cette offrande. Étendant le bras et le doigt vers cette bouche entr'ouverte qui s'efforçait de venir à lui, il murmura : Voilà l'éternel mensonge! — Il la regardait fixement; il y avait de la nuit dans ce regard et comme un nuage de tempête, et de ce nuage elle crut voir jaillir un éclair d'implacable haine. Alors elle sentit que c'en était fait; elle poussa un faible cri, et perdit connaissance.

Quand elle revint à elle, il était deux heures du matin. Elle considéra longtemps les rideaux de son lit, ornés d'un semis de fleurs sur fond blanc; ses yeux rassemblaient ces fleurs et en faisaient des bouquets. Tout en se livrant à ce travail, elle cherchait à rappeler sa mémoire, qui s'était enfuie; enfin elle la retrouva. Elle se mit sur son séant, promena ses yeux autour d'elle. M. Crotet lui apparut, assis à son chevet. — Docteur, dit-elle, demandez-lui plutôt; j'ai souri. — Puis toute sa raison lui revint. On la questionna; elle répondit par de pieux mensonges.

— Ainsi il vous a pris tout à coup une défaillance? lui demandait-on.

— C'est cela. J'ai voulu traverser la chambre, les jambes m'ont manqué, et je suis tombée si maladroitement... On ne s'avise jamais de tout, docteur. On évite les étangs et on rencontre une cheminée. Vous allez croire que j'ai voulu me tuer.

Tout à coup elle aperçut au fond de la chambre M. d'Ornis, à demi étendu sur un canapé, ses mains allongées sur ses genoux. Elle jeta un cri, détourna aussitôt la tête et la cacha sous ses couvertures, comme un enfant qui a peur.

De ce moment jusqu'au soir, elle ne vit et n'ouït plus rien. Elle avait une fièvre brûlante accompagnée de délire. Elle se prenait à dire par intervalles : — Oh ! la pauvre petite ! on ne la croira pas. — Ou bien encore : — Otez-lui sa gazette ! déchirez cette gazette !

Au coucher du soleil, il se fit un jour dans sa tête, elle recouvra pendant quelques minutes l'usage de ses sens. Elle entendit sa femme de chambre dire à M<sup>me</sup> d'Ornis : M. le comte est revenu de la chasse. L'instant d'après, elle le vit paraître, botté et guêtré. Le docteur, qui l'accompagnait, lui répétait : La haine du médecin ! Voyez un peu où cela conduit. — Ces quatre personnages formèrent un groupe au milieu de la chambre et s'entretenirent longtemps à voix basse. Marguerite entendit chuchoter le mot de fièvre cérébrale, et bientôt elle comprit qu'on agitait une question, une grave question, à savoir s'il était nécessaire de lui raser la tête. Fanny faisait des gestes suppliants. M. Crotet disait : Ce serait pourtant dommage. Roger opinait du bonnet ; mais M<sup>me</sup> d'Ornis semblait réclamer avec vivacité cette salutaire exécution. Marguerite pensa : elle a raison ; une Marguerite sans cheveux ne sera plus une rivale dangereuse. Elle se dressa de nouveau sur son séant et s'écria : — Prenez-les ; ils ne me servent plus de rien. — Elle retomba sur son oreiller, et sa pensée rentra dans la nuit. Cependant on ne les lui prit pas, ses cheveux. Elle se trompait, ils devaient encore lui servir.

## XI.

Peu de jours après son entretien avec Marguerite, Joseph Noirel, ayant mis ses affaires en ordre, s'était rendu auprès de M. Mirion, et d'un ton posé, qui annonçait une irrévocable résolution, il lui avait fait part de son projet d'aller courir le monde. A ce discours, M. Mirion commença par se frotter les yeux, comme un homme qui veut s'assurer s'il veille ou s'il dort ; puis d'un air gausseur il pria Joseph de lui répéter sa petite histoire, puis il lui demanda s'il avait bien toute sa raison, et, forcé de reconnaître que Joseph par-

lait de sang-froid, il essaya d'argumenter. Quand il se fut bien convaincu que des ambitions malsaines avaient germé dans cette tête chaude, il se fâcha et se donna le plaisir de dégonfler son cœur. Il s'était aperçu depuis longtemps, s'écria-t-il, que Joseph s'était laissé gâter l'esprit, déranger la cervelle par de mauvaises lectures et de mauvaises doctrines, qu'il avait perdu tous ses principes et tous ses respects, qu'il nourrissait dans son âme la haine de toutes les institutions sociales et le mépris de ces sages distinctions qui assurent le bonheur des états, et sans lesquelles il n'y a plus ni morale, ni religion, ni Dieu, ni diable, ni rien du tout. M. Mirion n'avait pas absolument tort; mais sa manière d'avoir raison n'était pas heureuse, et dans ce monde la forme emporte le fond. Joseph s'étant permis de sourire, il entra en fureur et lui déclara qu'il rompaît tout commerce avec lui, que Joseph Noirel resterait dans les annales de l'humanité et en particulier de l'ébénisterie comme un exemple de la plus noire ingratitude, que les ingrats et les aventuriers finissent sur la paille, et la peste l'eût étouffé s'il avait manqué de lui rappeler celle où son père était mort, après quoi il entama la longue énumération de tous les bienfaits dont il l'avait comblé. Rien ne fut omis, ni les douze chemises en toile demi-fine qu'on lui avait données le jour de sa première communion, ni les gâteries culinaires par lesquelles on fêtait régulièrement la Saint-Joseph; en tête figuraient les célèbres beignets à la crème de M<sup>me</sup> Mirion. Ce fut la dernière fois que Joseph les mangea, ces beignets, et il en garda une indigestion jusqu'à la fin de ses jours.

Il écouta toutes ces antiennes, dont il connaissait l'air et la chanson, avec un visage impassible, parfois sardonique. Il répondit tranquillement qu'il n'ignorait rien et se souviendrait de tout, qu'il lui semblait au demeurant que de son côté il n'avait plaint à son patron ni ses heures ni ses peines. Il ajouta qu'il se proposait de rester à l'atelier jusqu'au jour où M. Mirion lui aurait trouvé un remplaçant. M. Mirion n'était pas seulement désolé de perdre un habile ouvrier, qui était devenu son factotum; sa vanité souffrait à la pensée que ce n'était pas lui qui renvoyait Joseph, que c'était Joseph qui le quittait. Il fut charmé que l'ingrat lui fournit le moyen de sauver sa dignité en renversant les rôles : — Sortez d'ici, s'écria-t-il, et que je ne vous revoie de ma vie ! C'est moi qui vous chasse.

Joseph ne se le fit pas dire deux fois. Quelques heures plus tard, il allait chercher ses nippes à Mon-Plaisir. Il essaya de voir M<sup>me</sup> Mirion pour lui faire ses adieux et ses remerciemens. Elle lui refusa sa porte. La tante Amaranthe et M<sup>me</sup> Grillet s'associèrent aux indignations des deux époux. Durant le dîner et toute la soirée, il ne fut parlé que de l'ingrat et de sa monstrueuse perversité de

cœur. Seul, l'oncle Benjamin, qui avec la santé avait recouvré son humeur batailleuse, plaida les circonstances atténuantes.

Quand Joseph, à la veille de partir pour Lyon, alla prendre congé de sa mère, la logeuse lui remit la lettre de Marguerite, qui d'abord le consterna. Toutefois en la relisant il ne tarda pas à se rassurer. Il lui parut que cette rétractation ne signifiait rien, que Marguerite avait eu après coup un remords, qu'elle s'était reproché l'indiscrétion de ses confidences, que peut-être aussi se défiait-elle de son confident. — Elle craint, pensait-il, que je ne sois tenté d'abuser de sa reconnaissance. — Il s'arrêta quelque temps sur cette réflexion, qui lui faisait battre le cœur. Si on se gardait de lui, c'est qu'apparemment il était quelqu'un. Quoi qu'il en fût, il avait résolu d'éclaircir le mystère, d'en avoir le cœur net. Il ne répondit pas à Marguerite, il partit.

De Genève à Lyon, il ne conversa qu'avec ses pensées; elles lui donnaient de l'occupation. Il avait lu quelques vieux romans de chevalerie; il lui passait par la tête des visions de paladins se mettant en campagne pour mériter l'amour de leur dame et la gloire de porter ses couleurs. Pour la première fois il lui arrivait quelque chose, sa vie était grosse d'un événement, il se trouvait aux prises avec l'émotion d'une aventure. Il regardait ses mains, ces infatigables et obscures travailleuses que tous les soins qu'il en prenait n'avaient pu préserver du hâle et des durillons. — Il s'agit bien de cela, mes filles! leur disait-il. Vous voilà chargées de debrouiller l'écheveau d'une ténébreuse intrigue. — Jusqu'alors ces deux mains avaient travaillé le chêne et le poirier, elles allaient travailler des âmes; dans leurs jours de gloire, elles avaient façonné des oves et des rinceaux, elles allaient fabriquer des tragédies, des passions, des joies et des douleurs, des sourires et des larmes, elles se trouvaient transformées en ouvrières du destin, et dans son naïf orgueil Joseph se sentait un peu destin lui-même. Il se prit à faire claquer ses doigts, à les secouer en l'air; il croyait y voir suspendues des marionnettes qui dansaient et qui riaient ou pleuraient à son gré.

Son âme était en proie à des sentimens contradictoires. Quand son orgueil se taisait, il ne lui souvenait plus que de Marguerite en larmes; il rentrait subitement dans son rôle de confident et d'ami, et, se tâtant le cœur, il se sentait capable des plus nobles dévouemens, de l'héroïque silence des grands sacrifices. L'instant d'après il s'abandonnait de nouveau à la fièvre des désirs et des espérances: son avenir, prenant figure devant lui, évoquait sous ses yeux de telles félicités qu'il en avait le frisson et des bourdonnemens dans les tempes. Son orgueil, qui ne dormait jamais longtemps, se fai-

sant de fête, ajoutait à ces visions d'autres mirages où se complaisaient ses rancunes et ses haines. S'il réussissait, quel scandale, quel chagrin cuisant ne causerait pas son triomphe à la vanité béate de ces bourgeois qu'il détestait ! Ils y verraient un symptôme des temps, et tous les Mirion du monde se signeraient d'horreur. Vraiment ils n'auraient pas tort ; car ce triomphe, lui semblait-il, serait un exemple, un événement public qui ferait date, la revanche des exploités sur les exploités, des méprisés sur les mépriseurs, un grand coup de pioche frappé dans les assises vermoulues de la vieille société, le signal du nivellement universel. S'il était possible qu'un jour Marguerite Mirion, devenue comtesse d'Ornis, se donnât à Joseph Noirel, une telle aventure ferait luire sur le monde étonné l'aurore d'un âge nouveau. Telles étaient les chimères que caressait, les voluptés que savourait d'avance cette âme possédée à la fois de Marguerite et des Gracques, et qui joignait de sombres imaginations aux songes couleur de rose de son amour. Ce n'était pas une âme vulgaire, elle appartenait à la noble famille, les grandes actions, les sublimes obéissances la tentaient ; mais il y avait en elle comme une lie amère qui corrompait sa vertu. Elle avait des griefs contre la fortune et les hommes, elle croyait avoir subi des injustices, essuyé des mépris ; elle avait juré de faire expier aux autres le malheur de sa naissance et les défaites de son ambition, et ses rancunes mêlant quelque chose de funeste à ses meilleurs sentimens, ses tendresses ressemblaient à des colères, ses rêves de bonheur à des vengeances.

Si Marguerite avait pu lire dans les pensées de son sauveur, elle eût été prise d'épouvante. Elle avait livré son secret et sa vie à un homme que Dieu et le diable se disputaient. A qui resterait la victoire ? Capable de mouvemens généreux, mais incapable de scrupules, ce cœur d'ouvrier avait l'âpreté de désir, les tournoiemens sauvages, les soudainetés, les audaces et le cri d'un oiseau de proie.

M. Bertrand était un jour dans son magasin, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, quand un jeune ouvrier parut sur le seuil de la porte, vêtu d'une vareuse, sac au dos, un bâton à la main. Le marchand de bric-à-brac ne daigna pas prêter à l'arrivant la moindre attention. Il était en conférence avec une pratique dont il s'efforçait en vain de surprendre la bonne foi, ce qui lui donnait beaucoup d'humeur. M. Bertrand se flattait pourtant d'être consommé dans l'art d'allumer le *pékin*, c'était son mot. Sa méthode était de produire d'abord à l'amateur tout le rebut de son magasin, des barbouillages d'écolier, des croûtes. Après l'avoir tenu longtemps sur ces horreurs et lui en avoir assassiné les yeux, passant du mauvais

au médiocre, il lui montrait quelque toile apocryphe ou douteuse, vingt fois regrattée et repeinte, qu'il qualifiait d'œuvre de maître et baptisait des noms les plus pompeux. Il estimait qu'après avoir vécu quelque temps avec les nègres on est disposé à prendre les mulâtres pour des blancs. Si l'amateur était un malin et que sa judiciaire résistât à cette double épreuve, M. Bertrand recourait à son grand expédient, à ce qu'il appelait la peinture en caisse. — C'est tout? lui demandait le quidam. Vous n'avez pas autre chose? — C'est tout, répondait l'habile homme, et il me semble que c'est suffisant. Monsieur est bien dégoûté! Quant à mon Pérugin et à mon Rembrandt, je n'ai l'habitude de les montrer que dans les grandes occasions. — L'acheteur, qui se piquait d'être une grande occasion, insistait pour les voir. M. Bertrand se faisait tirer l'oreille; enfin, par pure condescendance, il emmenait son homme dans un réduit fermé d'une grosse porte en plein chêne, soigneusement verrouillée et cadénassée. Ce sanctuaire, où régnait un demi-jour mystérieux, contenait une ou deux caisses auxquelles, avant de s'en approcher, M. Bertrand adressait toujours un profond salut. Son expérience lui avait appris qu'un Rembrandt d'une moins l'amateur qu'une caisse hermétiquement close dans laquelle il pourrait y avoir un Rembrandt. Les siennes ne renfermaient que des copies plus ou moins habiles. Solennel comme un prélat qui officie, déclouant, déballant le chef-d'œuvre d'une main pieuse, avec des précautions sans fin, il devenait lyrique, il lui prenait des attendrissements, des extases, il avait des larmes dans la voix et quelquefois dans les yeux. Puis mêlant le grave au doux et les narrations aux cantiques, il contait la nativité et l'histoire du chef-d'œuvre, ses fortunes diverses, ses pérégrinations, les galeries dont il avait été le plus bel ornement, les ventes princières où il avait figuré, les ruses que lui-même avait employées pour l'acquérir, et comme quoi, par exemple, l'ayant découvert à Rome dans un grenier, il avait eu mille peines à lui faire passer la frontière, le saint-père s'étant obstiné à revendiquer ce trésor pour le Vatican et à ne pas souffrir qu'on en dépouillât ses états.

Le jour où Joseph fit sa première apparition dans le magasin de M. Bertrand, le pékin ne s'était pas laissé allumer. Il est juste d'ajouter que ce pékin était un Belge, et qu'au dire de M. Bertrand le Belge est un animal raisonneur et incombustible. L'enfant de l'Escout n'avait mordu ni au médiocre ni au mauvais, ni à la porte cadénassée ni à la caisse en sapin. Silencieux et narquois, il avait tout vu, tout entendu sans presque desserrer les dents; il n'avait pu cependant s'empêcher de sourire plus d'une fois, et pour dissimuler ce sourire il avait promené sur ses lèvres la pomme d'or de sa

badine, que M. Bertrand lui eût volontiers cassée sur les épaules. Après avoir repassé de l'arrière-magasin dans la boutique, il se mit à examiner un coffre gothique en bois sculpté. — En voilà un qui n'a pas son pareil à l'hôtel de Cluny! s'écria M. Bertrand. Il est d'une superbe conservation. On n'y a pas retouché. Vous le voyez tel qu'il est sorti des mains de l'ouvrier. — Le Belge ne répondit pas. Il se contenta de porter successivement son index sur deux figurines sculptées qui se faisaient pendant; l'une était antique, l'autre moderne, et il n'y paraissait que trop. Là-dessus il salua et sortit.

Le marchand de bric-à-brac était sincèrement indigné, il envoyait la Belgique à tous les diables. C'était lui faire tort que de ne pas donner dans ses panneaux, sans compter que les grandes voleuries ne le dégoûtaient point des petites. Le lendemain du jour où il avait pêché une truite de trente mille francs dans l'étang d'Ornis, il ne pouvait se consoler de manquer une tanche ou un goujon. Il pratiquait la morale de Socrate, lequel recommandait à ses disciples de ne rien mépriser.

Sa mauvaise humeur cherchait à qui s'en prendre; ce fut sur Joseph que creva le nuage. L'apercevant soudain : — Qu'est-ce que tu fais donc là, lui cria-t-il, planté sur tes deux pieds comme un idoïne et les bras ballans? Est-ce que tu demandes l'aumône? Tu as bien trouvé ton homme! Passe ton chemin, et va-t'en voir dans la rue si j'y suis.

Cette algarade ne déconcerta point Joseph. — Notre bourgeois, répondit-il, j'étais venu voir si vous n'auriez pas besoin d'un ouvrier menuisier bien affûté, vaillant au travail et sachant tout ce qui concerne son état.

— Va-t'en au diable avec ta menuiserie! lui cria l'autre. Qu'ai-je affaire d'un fainéant de ton espèce? Ça, qu'on déguerpisse au plus vite!

— Permettez, reprit Joseph; j'ai couru Lyon tout le jour sans y trouver d'ouvrage, et je n'en peux plus.

À ces mots, posant son havre-sac à terre, il s'étala sans plus de façons dans un fauteuil qui lui tendait les bras. — Quel sans-gêne! fit M. Bertrand. Ma parole d'honneur! il est étonnant, ce sautereau. — Et courant à lui : — Leste! haut le pied! — Comme il se disposait à le prendre par les épaules, il lui souvint d'avoir vu quelque part ce petit châtain. — Ton effronté visage ne m'est pas inconnu, lui dit-il. Où donc ai-je eu l'avantage d'apercevoir monsieur? — Et il se mit à fouiller dans les replis de sa riche mémoire, qui était un de ces endroits sombres où l'on ne se promène pas longtemps sans faire de mauvaises rencontres. Il commençait de passer en revue

tous les drilles de sa connaissance, quand Joseph lui venant en aide :

— Eh parbleu! lui dit-il, nous nous sommes rencontrés dans la cour du château d'Ornis... à preuve que j'ai failli m'y laisser dévorer par votre chien.

— Il ne t'aurait pas digéré. Il est accoutumé à de meilleurs morceaux. Et que faisais-tu dans ce château?

— J'étais allé en Bourgogne acheter des bois pour mon patron; tout en cheminant, je regardais le pays.

— Et tu t'es si bien amusé sur les grandes routes que ton patron t'a jeté à la porte. En voici une autre qui te regarde; ne la fais pas languir.

Ainsi parlant, il ouvrit toute grande la porte de la boutique; mais il ne prit point Joseph par les épaules. Il se rappelait que dans la cour du château d'Ornis le sautereau l'avait regardé sous le nez d'un air froidement résolu qui lui avait fait baisser le ton. Familier avec tout le monde, grossier avec ses inférieurs, M. Bertrand ne levait jamais la main que sur les inoffensifs et les endurans. Il évitait de se commettre avec les autres.

Joseph se redressa, ramassa son havre-sac, le remit en soupirant sur son dos. Au lieu de s'en aller, se plantant les bras croisés devant le coffre sculpté qu'avait examiné le Belge, il le considéra un instant. — Il avait diablement raison, votre quidam de tantôt, s'écria-t-il. Ce coffre a été restauré à rebours du bon sens. Quel est donc l'imbécile qui a rapetassé ces petites colonnes torsées? Et, je vous prie, regardez un peu ces deux figures de moines qui chantent matines... Tenez, voici l'original et voici la copie, et l'une ressemble à l'autre comme un navet à une orange.

Les gens sûrs d'eux-mêmes imposaient à M. Bertrand. L'aplomb ne lui manquait pas à lui-même; mais il l'avait acquis à force d'étude et s'en servait pour déguiser ses ignorances. Lorsqu'il le trouvait chez les autres à l'état naturel ou naïf, il concevait une haute opinion de leur mérite. Ce timide qui payait d'audace ne respectait dans le monde que les insolens. L'exclamation de Joseph lui fit dresser l'oreille. — Que chantes-tu là? Te connaîtrais-tu par hasard à ces petites machines? Qu'on s'en aille bien vite débiter ses voliges et dégauchir ses planches!

— Je veux être pendu, lui répliqua fièrement Joseph, s'il me faut plus d'une heure pour vous ébaucher une tête de moinillon tonsuré chantant matines... Vous jurerez qu'il n'a fait autre chose de sa vie, et que la brute de restaurateur qui vous a estropié ce joli meuble n'est qu'un bousilleur et un gâcheur de charpentier.

Ce fut au tour du grand allumeur de s'allumer. — Assez causé,

cria-t-il à Joseph. Voici une bille de bois de poirier, voici des outils. Je te prends au mot. Si tu accouches de ton moinillon, je te garde à souper; mais, si tu n'es qu'un hâbleur, vous me ferez le plaisir de défiler la parade au pas accéléré, toi, ton sac et tes forfanteries.

Au bout de deux heures, Joseph avait à peu près terminé sa tête de moine, qui était l'exacte répétition du modèle. Il en avait reproduit la physionomie et les détails, la tension des veines du cou, le gonflement des joues, les fossettes du menton, le froncement des sourcils, tout l'air de tête d'un chanteur d'antennes qui s'évertue. M. Bertrand ouvrit de grands yeux, et lui tirant l'oreille : — Voilà qui n'est pas trop mal, lui dit-il; tu souperas avec moi.

Il le conduisit dans son appartement, où le couvert était mis, et le fit asseoir en face de lui. Le festin ne fut pas merveilleux; M. Bertrand ne se ruinait pas en cuisine, il plaçait ailleurs ses rentes. On arrosa le brouet d'un petit vin paillet qui, malgré son air d'innocence, ne laissait pas de donner dans la tête. Joseph en but beaucoup; quand une idée le tenait, il eût lampé tout un quartaut de Condrien sans compromettre la lucidité de son esprit. M. Bertrand essaya de le faire causer; le jeune homme lui conta ce qu'il voulut.

Entre la poire et le fromage : — Tu es un malin, lui dit le marchand de bric-à-brac, et je vois qu'il y a moyen de faire de toi quelque chose. Les coudes sur la table et le cœur sur la main, dis-moi un peu ce que te payait ton ex-patron.

— Mon ex-patron était un ladre, repartit Joseph, qui n'a jamais voulu m'augmenter et me payait ric-à-ric. Je l'ai planté là pour trouver mieux.

Là-dessus il éleva des prétentions si exorbitantes qu'elles firent sauter M. Bertrand au plancher. On disputa longtemps; Joseph ne voulait rien céder et affectait une âpreté au gain qui révoltait la rigide moralité de M. Bertrand. On finit pourtant par s'entendre. Le marchand de bric-à-brac était le propriétaire de la bicoque dont son magasin occupait le rez-de-chaussée. Il louait le premier étage, habitait le second; au-dessus étaient deux soupentes médiocrement logeables. Il fut convenu qu'il donnerait à Joseph la table et le gîte, moyennant quoi celui-ci se contenta d'un salaire raisonnable.

Le marché conclu, Joseph, fort satisfait de sa journée et d'avoir réussi à s'installer au cœur de la place ennemie, s'en fut prendre possession de sa soupente. Elle n'était pas belle, il y gelait à pierre fendre, et à peine s'y pouvait-on retourner. Elle lui parut charmante, et il n'eut garde de regretter sa confortable mansarde de Mon-Plaisir. — De la prudence et de sages lenteurs, se dit-il en soufflant sur ses doigts; c'est ainsi qu'on arrive. — La dernière chose

qu'il revit en pensée avant de s'endormir fut cette passerelle où il avait rencontré pour la première fois M. Bertrand, lequel, appuyé sur la balustrade, le regard perdu dans l'espace, s'était pris à murmurer : — Tais-toi, mon vieux, ce qui est fait est fait ! — Oui, ce qui est fait est fait, pensait Joseph, à moins qu'on ne le défasse. — Puis, ayant posé le bout de ses doigts sur ses lèvres, il jeta dans les profondeurs de la nuit un baiser qui sut y trouver son chemin.

Peu de temps suffit à l'adroit garçon pour se gagner la confiance et les bonnes grâces de son nouveau patron. M. Bertrand était ravi de son ardeur au travail. Dans un intérêt d'épargne sordide, il n'avait jamais employé que des ouvriers au rabais; il avait maintenant à son service, sans le payer davantage, le roi des Josons, — c'est le petit nom d'amitié qu'il lui donna. Joseph raccommoait avec une patiente et ingénieuse industrie les meubles de hasard dont ses greniers étaient pleins, et qui la plupart ne lui avaient guère coûté que les frais de transport, tant il excellait dans l'art du troc et du brocantage. Joseph pensait d'une main délicate et légère les blessures de ces estropiés; il n'avait pas seulement des doigts, il avait du goût, du style, le génie de la restauration. Jusqu'alors, M. Bertrand avait chargé de ce travail un maître ébéniste avec lequel il avait passé un marché, et qui, prétendait-il, le surfaisait indignement. Il confia les ouvrages les plus délicats à Joseph, et le premier bahut que celui-ci remit sur pied fut acheté dans la journée et payé deux fois son prix. C'est dans l'enthousiasme de cette vente que M. Bertrand le proclama le roi des Josons.

Son ouvrier lui paraissait un gentil garçon. Il était discret, commode à vivre, rond de manières, se tenait à sa place, se prêtait aux familiarités de son patron, écoutait ses histoires, souriait à ses facéties. Quand M. Bertrand avait eu quelque contrariété et qu'il était d'une humeur de dogue, Joseph trouvait moyen de le rasséréner. Il lui disait à peu près comme certain personnage de comédie : — Tiens, Gotte, j'ai lu dans un livre relié que, pour faire fortune dans le monde, il ne faut avoir ni honneur ni humeur. — M. Bertrand ne lui trouvait qu'un défaut, il lui reprochait d'être à cheval sur son droit. Un jour qu'il avait imaginé de lui faire sous je ne sais quel prétexte une retenue sur son salaire, Joseph lui mit brutalement le marché à la main. Une autre fois, sur un simple mot de remontrance au sujet d'un outil qu'il avait égaré, il avait grimpé en trois sauts à sa soupente, remballé ses hardes dans son sac, et fait mine de déloger sans tambour ni trompette. Il était déjà dans la rue lorsque M. Bertrand, courant après lui, l'avait rattrapé par sa blouse, amadoué et ramené. Un ministre d'état disait récemment à un jeune prince en partance pour aller prendre possession d'un

trône vacant : — N'ayez pas l'air de vous soucier des Espagnols, ils tiendront à vous, si vous ne tenez pas à eux. — Joseph n'avait pas eu besoin d'étudier la diplomatie pour la savoir, et l'Espagne le retenait par sa blouse.

Les premiers jours, il avait fait ses repas à l'atelier. Peu à peu M. Bertrand prit l'habitude de l'inviter à sa table, et d'ordinaire, après dîner, ils passaient la soirée ensemble. Au dessert, le vin paillet y aidant, le brocanteur devenait expansif. Il conta à son ouvrier certaines pratiques de son métier, ou le mettait au fait de ses spéculations commerciales et financières, lesquelles consistaient à acheter des mesures à vil prix, à les réparer ou à les reconstruire avec un art et des économies de moyens qui lui étaient propres, et à les revendre au comptant avec un gros bénéfice. Il développait aussi à Joseph ses rêves d'avenir, qu'il lui tardait de réaliser. Il projetait de passer la mer, de s'établir dans un pays à esclaves et de s'y faire planteur. Le paradis de ses songes se composait de quelques centaines de noirs, de négresses et de nègrillons qui seraient à lui. Il se voyait déjà gouvernant cette racaille crépue, le fouet dans une main, le mouchoir dans l'autre. Il était impatient d'entrer en possession ; pour hâter cet heureux moment, il vivait de régime, ménageait les bouts de chandelle, s'imposait des privations dont il s'accommodait gaiement en se repaissant d'avance des délices de sa future existence de nabab.

Si M. Bertrand était content de son ouvrier, Joseph n'était pas moins content de son patron. Il l'étudiait curieusement et tranquillement, et tirait ses conclusions. Il eut bientôt constaté que ce personnage n'appartenait point à la classe des coquins héroïques. Sa figure de pochichinelle n'était pas trompeuse : il n'y avait pas en lui l'étoffe d'un grand scélérat, c'était tout au plus le roi des drôles. A défaut de scrupules, il avait des inquiétudes. Sa rare et bruyante impudence lui servait à couvrir les indécisions d'une volonté qui n'était pas bien sûre de ce qu'elle pouvait oser et qui craignait les accidens ; ce fer avait des pailles qui l'exposaient à de subites cassures. Quiconque avait la faiblesse de s'incliner devant son effronterie était mené par elle tambour battant ; lui prêtait-on le collet, elle s'assouplissait. Un jour, en présence de Joseph, il eut une vive altercation avec un entrepreneur qui était venu lui réclamer un solde de paiement. Il essaya d'abord de l'éconduire par de misérables arguties. L'autre devenant pressant, il le traita de haut en bas, tenta de l'intimider ; mais il avait affaire à un solide compagnon, qui à son tour s'emporta, le menaçant de la justice. A ce mot, M. Bertrand fila doux. De cet incident et de quelques autres, Joseph inféra que son patron n'était redoutable que pour ceux qui

avaient de sérieuses raisons de le redouter. Si le comte d'Ornis subissait cette humiliante tyrannie, c'est qu'apparemment il avait de grands embarras de conscience.

Joseph fit une autre observation. Bien qu'il puisse sembler bizarre de comparer un Bertrand à une fleur, le gros homme avait une ressemblance avec ces charmans liserons bleus et blancs qu'on a surnommés des belles-de-jour, et dont les corolles, s'épanouissant au lever du soleil, se referment dès qu'il a disparu de l'horizon. Comme les belles-de-jour, la gaité de M. Bertrand s'épanouissait au matin, et à moins que quelque accroc survenu dans ses affaires ne lui mit martel en tête, jusqu'au soir sa grasse et plantureuse sottise abondait en lazzis. A l'approche de la nuit, il se faisait un changement soudain, un nuage se répandait sur son front, il devenait inquiet, nerveux, s'il est permis de parler des nerfs d'un polichinelle. Il recourait alors à la bouteille pour ranimer ses esprits abattus, et il lui fallait à tout prix de la société. Avant l'arrivée de Joseph, il passait d'ordinaire ses soirées à l'estaminet ou dans un petit théâtre; depuis que sa bonne étoile avait amené sous son toit le roi des Josons, l'ayant pris en goût, il n'avait plus besoin d'aller chercher hors de chez lui des distractions et de la compagnie. Après dîner, ils allumaient leurs pipes et jouaient ensemble d'interminables parties de domino. Il semblait en revanche qu'il éprouvât le besoin de clore et d'isoler son sommeil. A onze heures, il renvoyait Joseph dans sa soupente; la cuisinière se retirait dans sa mansarde, un garçon de magasin couchait au rez-de-chaussée; lui-même s'enfermait à double tour dans son appartement, qui se composait de quatre pièces. Il y dormait seul, sous la garde d'une veilleuse qui brûlait toute la nuit et du grand danois accroupi au pied de son lit.

La soupente de Joseph était située juste au-dessus de la chambre à coucher de M. Bertrand, et les plafonds n'étaient pas épais. Joseph, qui depuis quelques mois ne dormait plus que d'un œil, avait cru entendre au milieu de la nuit des bruits étranges dans la chambre de son patron. Il avait prêté l'oreille, il l'avait même collée au plancher; on sait qu'il était coutumier du fait. Il n'était monté jusqu'à lui que le sourd murmure d'une voix grondante ou geignante, un craquement de solives ébranlées par un pas lourd, et parfois un jappement du danois, qui faisait peut-être de mauvais rêves et les contait à la lune. Il lui paraissait que son nouveau patron avait le sommeil intermittent et agité. — Ce n'est pas l'indigestion, pensait-il, qui lui procure ces insomnies. Aurait-il, lui aussi, des embarras de conscience? J'ai déjà découvert qu'il a des nerfs; si par-dessus le marché il a une conscience, voilà un polichinelle bien perfectionné.

Un soir, M. Bertrand avertit son ouvrier que le lendemain, au point du jour, un important rendez-vous d'affaires l'appelait à l'autre bout de Lyon; craignant de rester endormi, il lui remit un passe-partout en le priant de venir frapper à sa porte au coup de quatre heures. Il en était quatre et demie quand Joseph s'éveilla. Il se hâta de s'habiller et de descendre chez son patron. Il venait de franchir le vestibule quand un grognement rauque frappa son oreille. Il appliqua son œil à la serrure, aperçut à la clarte de la veilleuse M. Bertrand, qui s'était laissé glisser à bas de son lit et qui, les yeux fermés, gesticulait et semblait se débattre contre un songe. Bientôt il prononça d'un ton mystérieux ces mêmes paroles qu'avait déjà entendues Joseph : — tais-toi, mon vieux, tais-toi! Joseph se tint coi dans l'espérance d'en apprendre davantage; mais ce fut tout. M. Bertrand était rentré dans le silence; par intervalles, il remuait les lèvres sans proférer aucun mot. Enfin Joseph frappa trois coups à la porte. Le danois aboya, et son maître, se réveillant brusquement, s'élança d'un bond dans son lit, qui gémait sous cette lourde masse.

— Qui est là? que me veut-on? cria-t-il d'une voix courroucée.

Joseph entra : — J'étais venu vous réveiller, comme vous m'en avez prié hier au soir.

— Ah! c'est toi, garçon! reprit M. Bertrand d'un ton radouci. Pardonne-moi si je te reçois mal; mais tu es venu me déranger au milieu du rêve le plus agréable... Il me semblait que j'étais couché à l'ombre d'un micocoulier, et que j'avais près de moi deux charmantes négresses, dont l'une m'éventait avec une queue de paon, tandis que l'autre me chatouillait délicatement la plante des pieds.

— Désolé d'avoir effarouché vos négresses! lui répartit Joseph. J'aurais plutôt cru que vous faisiez un mauvais rêve, car vous parliez et vous disiez...

— Qu'est-ce que je disais? demanda M. Bertrand, dont le visage s'altéra.

— Vous avez dit comme cela : — Tais-toi, mon vieux!

— En vérité?... Voilà ce que c'est. Un vieux nègre est venu se plaindre à moi qu'en l'avait fouetté jusqu'au sang pour une peccadille qu'il n'avait pas commise, et je l'ai envoyé promener... Aussi de quoi se plaignait-il, cet animal? Quelques coups de fouet de plus ou de moins, ce n'est pas la mort d'un homme. Mon Dieu, qu'on est bête de parler en dormant! Est-ce que cela t'arrive quelquefois?

— Je ne rêve jamais, répondit-il. Ce n'est pas dans mes moyens, ni les négresses non plus.

A ces mots, il se retira. De ce jour, M. Bertrand ne le pria plus de venir le réveiller le matin.

Joseph Noirel savait se tenir. Il resta deux mois chez M. Bertrand sans lui adresser une question, sans lui témoigner la moindre curiosité de ses affaires. Il paraissait uniquement occupé de son travail et de gagner de l'argent. Au bout de ces deux mois, il réclama une augmentation de salaire. Le marchand de bric-à-brac poussa les hauts cris, essaya de lui payer cette augmentation en monnaie de singe, c'est-à-dire en promesses et en belles paroles. Joseph menaça de lever le pied, si on ne lui donnait contentement; son patron en passa par tout ce qu'il voulut, et cette discussion ne fit qu'accroître la confiance que Noirel avait su lui inspirer.

Cependant Joseph avait souvent, même après boire, des silences, des mélancolies qui étonnaient le brocanteur, lequel lui dit un soir : — Qu'est-ce qui te prend, garçon? Tu as le vin triste aujourd'hui. — A quoi Joseph répondit en se secouant : — Ce n'est rien. — Et, comme pour lui donner le change, il affecta une gaieté bruyante, qui n'était pas dans ses habitudes. Une autre fois il s'était laissé surprendre sa tête dans ses mains, plongé dans une rêverie sans fond ni rive. — Assurément tu as des chagrins, lui avait dit M. Bertrand; fais-moi tes confidences. — Qui n'a pas ses chagrins? avait répliqué Joseph. Les miens ne valent pas la peine qu'on en parle. — M. Bertrand, intrigué, lui en reparla. Il aimait à s'instruire des affaires des autres; on peut tirer de tout quelque profit. Joseph ne se prêtait pas à ses curiosités; il se retranchait dans des réponses évasives.

Un dimanche, comme M. Bertrand développait pour la centième fois à son ouvrier les félicités qu'il se promettait de goûter au Brésil, Joseph l'interrompit en s'écriant : — A votre aise; mais le bonheur pour moi n'est pas le Brésil.

— Qu'est-ce donc, blanc-bec? lui demanda M. Bertrand.

— Eh! tenez, ce serait le plaisir de la vengeance, répondit-il d'une voix sombre.

— La vengeance! et de qui voudrais-tu te venger?

Noirel se mordit les lèvres, comme s'il avait eu regret au mot qui lui était échappé : — De personne, dit-il, est-ce que je hais quelqu'un, moi? Il arrive à tout le monde de lâcher des sottises.

La curiosité de M. Bertrand se piqua au jeu; à plusieurs reprises, il essaya de dérober à Joseph son secret. Le dimanche suivant, il le fit boire plus que d'habitude, et quand ils eurent mis à sec deux bouteilles, il lui livra un assaut direct : — Pourquoi fais-tu le mystérieux? lui dit-il, n'est-il pas agréable de se conter entre amis ses petites affaires? Explique-moi ce qui te pèse sur le cœur, grand

sournois! Si tu as un ennemi dont tu veuilles te venger, on pourra te donner un conseil, et qui sait? peut-être un coup de main.

Joseph se fit longtemps prier. Forcé dans ses retranchemens, il commença une histoire où la vérité coudoyait la fiction. Il conta qu'il avait été recueilli dans son enfance par un maître menuisier de Genève, que son bienfaiteur avait eu sans doute bien des bontés pour lui, mais s'était plu à les lui faire payer par des hauteurs, que pour son malheur il était tombé amoureux de la fille de la maison, — que, la voyant recherchée par un grand parti, il avait eu la sottise de déclarer sa passion, et qu'il avait été éconduit avec le dernier mépris et finalement mis à la porte comme un chien.

— Comment s'appelle-t-il, ton ex-patron? lui demanda M. Bertrand.

— N'avez-vous pas vu son nom sur mon livret?

— Je ne sais trop. Il me semble qu'il y avait un pâtre d'encre sur ce nom.

— Quel autre serait-ce que M. Mirion?

M. Bertrand tressaillit. — Mirion!.. attends un peu, j'ai entendu parler de ce monsieur... Ta dulcinée est aujourd'hui la comtesse d'Ornis?

— La comtesse de tout ce qu'il vous plaira, repartit Joseph d'un air morose. Quand vous m'avez rencontré à Ornis, je ne m'y trouvais point par hasard, comme je vous l'ai fait croire. Ces imbéciles m'avaient envoyé là-bas pour prendre langue; ils voulaient s'assurer que le prétendant était un vrai comte... Pensez-y donc, un vrai comte! Il eût été tout blanc de lèpre qu'ils lui auraient donné Margot.

— Ah! oui... qu'en pensait-elle, cette Margot?

— C'est une espèce de sainte nitouche... Cela se donne l'air de vouloir tout ce qu'on veut; mais elle jubilait intérieurement, et malgré elle son bonheur lui sortait par les yeux. — Il asséna un grand coup de poing sur la table. — Ah! si je les tenais, tous ces parvenus! s'écria-t-il. Avec quelle insolence ils m'ont traité! Ils ont marché sur moi, ils m'ont écrasé sous leur talon comme un ver de terre.

Et, se livrant à son imagination, il fit à M. Bertrand un long détail de toutes les misères, de tous les affronts qu'il avait endurés. — Dame, mon garçon, lui dit l'autre, tu visais trop haut! Je l'ai aperçue un jour, à l'une des fenêtres de son château, cette Margoton, comtesse d'Ornis. Elle est jolie à manger... Et le magot! parlons un peu du magot! J'ai ouï dire que ces gens-là sont millionnaires.

— Trois fois millionnaires, interrompit Joseph; mais je vous jure

que je me souciais de leur argent comme d'un fétu. J'étais sottement amoureux. C'est Margot que je voulais, quand elle ne m'aurait apporté que son bonnet de nuit et ses pantoufles...

— Et ses espérances, ce n'était pas une chose à perdre en chemin, interrompit à son tour M. Bertrand. Tu es un futé, petit!

Joseph prit un air piqué. — Je suis bien bête de vous avoir conté tout cela, répliqua-t-il d'un ton colère. Vous êtes un bourgeois, vous aussi, monsieur Bertrand, et les bourgeois s'entendent tous ainsi que larrons en foire... tous ligués contre nous et nous regardant comme du fumier. Allons, ce qui est dit est dit; mais je veux être pendu si jamais... Bouche cousue n'avale pas de mouches.

— Calme-toi, lui repartit M. Bertrand en lui appliquant une tape sur le dos. Je suis un bon enfant, moi. Pour te le prouver, je vais te signer un billet par lequel je m'engage à te donner ma fille en mariage avec cent mille écus de dot. Ah! par exemple, tu auras l'obligeance d'attendre qu'elle soit née, cette demoiselle...

Il rit aux larmes de sa plaisanterie et du dépit de Joseph, puis il lui proposa de jouer une partie de domino; mais ce soir-là il joua mal, il avait des distractions dont Joseph fut frappé.

Pendant plusieurs jours, il parut préoccupé. Noirel n'eut pas l'air de s'en apercevoir et se garda de lui reparler de Marguerite. Ce fut M. Bertrand qui remit le sujet sur le tapis. Un soir, après avoir arpenté longtemps la salle à manger en fredonnant une ritournelle de vaudeville, il s'arrêta devant son ouvrier, et lui posant la main sur l'épaule : — Sais-tu bien, lui dit-il, qu'il ne tiendrait qu'à toi de te venger de tes Mirion?

— Laissez-moi tranquille, lui répondit Joseph d'un ton maussade. Vous m'avez plaisanté l'autre soir, c'est assez d'une fois.

— Je te répète que, si tu veux te venger de tes bienfaiteurs, tu n'as qu'à le dire. On pourrait t'en fournir les moyens.

Et comme Joseph le regardait d'un air interdit : — Réponds d'abord à mes questions. Ces gens-là sont des richards et des glorieux. A quoi tiennent-ils le plus, à leur argent ou à leur vanité?

— A leur vanité, haut la main.

— Cependant on m'a conté qu'ils avaient eu la ladrerie de ne point donner de dot à leur fille.

— Vous n'y êtes pas. Ils ne demandaient qu'à se dépouiller, tant ce mariage leur tenait au cœur; mais il paraît que M. d'Ornis est un homme à beaux sentimens. Il a tout refusé pour bien prouver qu'il ne faisait pas un mariage d'argent.

M. Bertrand eut un soubresaut. — Quoi! c'est lui qui a refusé!... Et dans un mouvement de candide indignation, il s'écria : — Le misérable!

— Qu'est-ce à dire? demanda Joseph.

— C'est à moi d'interroger, reprit l'autre avec hauteur. — A ces mots, pour calmer sa colère, il avala un grand verre de vin, puis il continua : — Dans quels termes sont-ils avec leur gendre?

— Ils font gloire de lui et lui parlent à genoux comme au Père éternel.

— Si demain il leur demandait la moitié d'un million, la lui donneraient-ils?

— Oh! oh! comme vous y allez! La veille de la cérémonie, libre à lui de leur prendre jusqu'à leur dernière chemise; aujourd'hui m'est avis qu'on l'enverrait promener.

— Et si Margot se mêlait de les demander ces cent mille écus?

— Ceci est bien différent. On lui donnerait le million tout entier. Avec ses airs de n'y pas toucher, elle les mène tous à la baguette et les ferait passer, s'il lui plaisait, par le chas d'une aiguille. C'est le vrai berger de ce troupeau.

Le visage de M. Bertrand s'illumina. Il s'assit dans une berceuse et s'y balançait en tambourinant de ses dix doigts une marche guerrière sur son front; puis, se redressant : — Dis-moi, petit, êtes-vous brouillés, Margot et toi?

— Pourquoi donc cela? Elle ne soupçonne pas, je pense, que j'ai eu l'effronterie... C'est à sa mère que je me suis déclaré, et sa mère ne lui a rien redit... Est-ce qu'on redit ces choses-là? C'est plus tôt fait de jeter le pauvre diable à la rue, et l'on n'a garde de révéler à Margot qu'un chenapan, un rien du tout, un Joseph... Voilà que je rentre en colère. Jouons au domino, je vous en prie, monsieur Bertrand.

Il tirait les dominos de leur boîte. M. Bertrand lui arrêta le bras : — Dans le cas où tu te présenterais à Ornis sous un prétexte quelconque, tu y serais reçu?

— Bien ou mal, je ne sais; mais s'il n'y avait que moi pour passer dans les chemins qui conduisent à Ornis, l'herbe ne serait pas longue à y pousser, et quand on me donnerait dix mille francs...

— Encore un coup, tu es un futé! interrompit M. Bertrand. Si on te donnait dix mille francs, tu t'en irais de ton pied gaillard à Ornis et jusque dans la caverne du diable!... Et comme Joseph se levait en faisant un geste d'humeur : — Mon Dieu! que tu es sot! Aie l'obligance de te rasseoir et de m'écouter... Suppose, ajouta-t-il d'un ton mystérieux, qu'un quidam se présente auprès de Margot et lui dise à l'oreille : Madame la comtesse, votre beau mari, dont vous êtes si fière, a sur la conscience une petite drôlerie dont personne, grâce à Dieu, n'a eu vent, et qui pourrait bien, si elle venait à être connue, lui attirer de sérieux désagréments...

Joseph bondit sur sa chaise. — Que dites-vous là? s'écria-t-il. Aurait-il commis quelque faux en écritures, ce comte d'Ornis, ou forcé un coffre-fort?

— Cela ne te regarde pas, répliqua M. Bertrand, c'est mon secret. Réfléchis seulement sur le cas que je te propose. Que répondrait notre poulette à ce quidam?

— Ne vous y trompez pas, ce ne sont point des gobe-mouches que les Mirion, et celle-ci a une tête d'enfer, qui raisonne, qui ne croit rien que sur bonnes preuves...

— Suppose, poursuivit M. Bertrand, qu'il ait des preuves en main, le quidam.

— Oh! bien, elle en demandera de concluantes et sans réplique, de celles qui se laissent voir et toucher...

M. Bertrand se pencha vers lui, et le saisissant par les deux oreilles, qu'il secoua vigoureusement: — Des preuves qui se laissent voir et toucher?... Si j'en avais, moi qui te parle, qu'en penserais-tu?

Joseph resta un instant muet d'émerveillement. Enfin, sortant de son extase: — Je penserais, s'écria-t-il, qu'en ce cas l'affaire est superbe et que je demande à être de part!

M. Bertrand éclata de rire: — Voyez un peu cet innocent qui n'a jamais aimé que sa mie au gué! Ne lui parlez pas d'argent; cela lui fait lever le cœur... Eh! garçon, si on te venge, qu'as-tu à réclamer? Jouons au domino, monsieur Josen!

— Un instant, reprit Joseph, en lui arrêtant le bras à son tour. Ce n'est pas que je sois intéressé; mais une vengeance qui rapporte, que diable! c'est un de ces plats... on en mangerait sans avoir faim... Et faisant claquer ses doigts comme des castagnettes: — Ah! vous voulez faire chanter ces Mirion? J'en suis; mais je n'entends pas garder les manteaux.

— Rassure-toi, benêt. Quiconque met la main à la pâte, il lui en reste quelque chose aux doigts. On te fera ta part, grosse ou petite, selon la taille du gâteau.

Et posant ses coudes sur la table: — Écoute-moi. Tu partiras au premier jour pour Ornis; tu te présenteras à ta belle en alléguant... Voici l'affaire: tu seras venu la prier de plaider ta cause auprès de ton ancien patron. On t'a chassé, tu as le mal du pays; tu voudrais rentrer en grâce. Si elle fait accueil à ta demande, tu lui témoigneras ta reconnaissance en l'avertissant d'un danger; si elle te renvoie bien loin, tu prendras la mouche, et tu lui diras qu'il ne tiendrait qu'à toi de te venger. De toutes manières, tu lui révéleras que ton nouveau patron, le sieur Bertrand, marchand de bric-à-brac et d'autres choses, est le déteateur d'un papier compromettant pour le

comte d'Ornis, que ledit Bertrand est un homme dangereux dont il est bon de se défier, qu'au demeurant son petit papier est probablement à vendre, que le tout est d'en faire le prix. Tu inventeras une histoire à ton gré pour lui expliquer comment tu sais tout cela; surtout tu auras soin de lui donner à entendre qu'elle serait perdue, si son mari venait à se douter... Diable! il serait homme à la tuer. Tu lui recommanderas en conséquence le plus grand secret... Bref, tu es un bêtire, si tu ne m'apportes à ton retour la nouvelle que la dame m'attend tel jour, à telle heure, en tel lieu, pour m'interroger tête à tête et me marchander mes pattes de mouche.

A mesure que M. Bertrand lui développait son plan de campagne, Joseph, qui d'abord avait pris feu, affectait de devenir plus soucieux, plus hésitant. Il abondait en difficultés, en objections, représentant à son patron que leur commune entreprise lui semblait hasardeuse, qu'il craignait de mal s'acquitter de sa mission, que selon toute apparence on ne le recevrait pas à Ornis ou qu'on ne le croirait pas, et que dès les premiers mots, sans lui laisser le temps de s'expliquer, on le chasserait outrageusement. M. Bertrand prit de l'humeur, le traita de pleutre. — Pourquoi m'envoyer là-bas? lui demandait Joseph. Que n'écrivez-vous?

— Je n'écris jamais, répliquait-il. Je n'ai jamais aimé que l'écriture des autres.

Le lendemain, Joseph continua le même jeu. Plus il se refroidissait, plus M. Bertrand s'échauffait. — Ne vous fâchez pas, finit-il par dire au brocanteur. Puisque vous le voulez, on essaiera; mais je ne réponds de rien. Vous verrez que vous avez affaire à forte partie.

Le surlendemain, il se mit en route pour Ornis.

## XII.

On dit : fort comme un Turc; on devrait dire : fort comme la jeunesse aux prises avec la maladie et le malheur. On la croit perdue; ses médecins l'ont condamnée, ses amis, si elle en a, portent déjà son deuil. Elle ne laisse pas d'en appeler; elle se défend avec une douceur opiniâtre contre les étreintes de l'impitoyable ennemi qui l'enlace et la dévore; plus souple que l'osier ou qu'une branche de vigne, elle lasse sa fureur par ses molles et patientes résistances. Elle a si peu vécu! Elle porte au cœur le désir et le rêve des lendemains qui lui sont dus; elle les embrasse de ses regards et de ses espérances. — Attendez-moi, leur crie-t-elle; me voilà! — Et, prise d'un repentir ou d'une pitié, la mort s'éloigne furtivement.

Marguerite fut pendant plusieurs jours à l'extrémité. M. Crotet

avait prononcé l'arrêt fatal quand son état s'améliora comme par miracle; les symptômes les plus alarmans disparurent, les yeux, un instant paralysés, reprirent tout leur jeu, la fièvre se ralentit. Au bout de trois semaines, elle entra en convalescence; l'appétit et les forces lui revinrent, et huit jours plus tard elle était sur pied. Sans doute ce n'était plus tout à fait la Marguerite d'autrefois. Elle semblait avoir perdu à jamais l'éclat de ses couleurs, la vivacité de ses mouvemens, la légèreté de son pas, la rapidité charmante de son regard et cette espèce de rire qu'elle avait naguère au fond des yeux. Ce qui avait le plus changé en elle, c'était sa voix pleine, étouffée, moelleuse, qui modulait la phrase et dont la fraîcheur rappelait le chant du loriot dans les bois, quand, ivre de printemps, il leur raconte sa folie. Cette voix s'était assourdie, voilée, comme tendue d'un crêpe; n'ayant plus que des choses tristes à dire, de quoi lui auraient servi ses notes claires et sonores? Comme son parler, toute la personne de Marguerite s'était imprégnée d'une grâce languissante: mais sa beauté lui était restée. Ce n'était pas une destruction, c'était une métamorphose. La douleur avait touché de son sceptre ce front jeune et riant, à qui les heures étaient jusqu'alors si légères; elle y avait laissé une ombre ineffaçable et la pesanteur d'un souvenir. Ce qui n'empêchait pas M. Crotet d'admirer l'étonnante rapidité avec laquelle sa malade reprenait, — et il était admirable en effet qu'elle eût résisté non-seulement à la maladie, mais au médecin, lequel l'avait traitée à la diable, lui administrant des remèdes de cheval. — Je n'ai jamais vu personne, ma chère comtesse, lui disait-il, se tirer ainsi d'une méningite. — Il l'avait prise en affection pour toutes les sangsues qu'il lui avait appliquées. Ce sont là les considérations qui déterminent les amitiés des médecins.

Marguerite avait recouvré, en entrant en convalescence, toute la lucidité de son esprit et de sa mémoire. Elle se rappelait nettement le passé; mais elle le voyait, pour ainsi dire, à distance, dans un lointain. Il lui semblait que sa maladie avait duré fort longtemps, que des années entières s'étaient écoulées depuis le jour où, rapportant un pastel dans un grenier, elle avait assisté à un entretien qui lui avait glacé le sang dans les veines. Ses souvenirs étaient précis; mais, ses impressions s'étant amorties, elle se demandait si son imagination n'avait pas eu quelque part dans ses épouvantes et ses désespoirs.

Elle se disait : — Ne pensons plus à tout cela que je n'aie repris toutes mes forces et toute ma raison. — Quand on sort d'une fièvre cérébrale, il faut refaire l'apprentissage de la vie. Elle rapprenait bravement à se servir de ses mains, de ses pieds et de sa tête; elle

s'y appliquait comme un écolier studieux qui soigne ses devoirs. Le temps ne lui manquait pas; ses journées lui appartenaient tout entières. Tous les trois jours, elle voyait son mari pendant trois minutes, et tirait de lui trois paroles. Cela lui paraissait plus que suffisant, tant elle redoutait les émotions. Elle voyait quelquefois aussi sa belle-mère, dont elle n'avait pas à se plaindre. M<sup>me</sup> d'Ornis la traitait comme un enfant malade auquel on sait gré de toutes les sottises qu'il ne dit pas, de toutes celles qu'il ne fait point. C'était miracle, semblait-il, qu'elle réussit à coudre ensemble deux idées et deux mots, qu'elle daignât avoir parfois le sens commun. Sa femme de chambre était de cet avis. Marguerite ne tarda pas à découvrir que cette fille avait changé pendant sa maladie, qu'elle cherchait à la faire causer, qu'elle était d'intelligence avec l'ennemi. Une autre chose la contrista. Un matin, comme elle faisait le tour du parc, le fils du concierge se mit à crier à sa sœur, qui tripotait dans la neige : — As-tu bien ôté fini, grande folle? — Sa mère lui mit brusquement la main sur la bouche en jetant à Marguerite un regard d'excuses; elle se souvenait qu'il n'est pas permis de parler de corde dans la maison d'un pendu.

Le courage de Marguerite avait ses hauts et ses bas. Par momens, elle croyait découvrir en elle un fonds inépuisable de patience et de résignation; elle se sentait de force à lasser le malheur. A d'autres heures, la vie lui pesait si lourdement sur les épaules, que son âme s'affaissait sur elle-même, il s'y faisait comme un écroulement. Marguerite ne s'abandonnait point; elle travaillait à réparer cette ruine.

Sa seule distraction était de se promener en voiture. Depuis quelques années, M. d'Ornis n'avait plus de chevaux, il en louait dans le besoin. Elle lui témoigna le désir d'en acheter une paire de ses propres deniers; il y consentit sans difficulté. Le marquis du Rozan lui céla deux bons trotteurs, qui inquiétaient la marquise par leurs vivacités. Elle adopta pour son cocher un vieux bonhomme qui avait été jadis postillon de diligence. M. d'Ornis exigea seulement que Jérôme, son valet de chambre, l'accompagnât toujours dans ses promenades; sa consigne portait qu'il ne devait jamais la perdre des yeux.

Cependant il arriva qu'un jour, vers la mi-février, Jérôme se trouva empêché. Marguerite ne l'attendit point; elle ordonna à son vieux postillon de toucher, et se fit conduire assez loin sur la route d'Arnay-le-Duc, jusqu'au pied d'un tertre rocheux qui commandait une belle échappée de vue. Descendant de voiture, elle grimpa par un raidillon au sommet du tertre. Quand un mur de clôture l'eut dérobée au regard de son cocher, croisant ses bras sur sa poitrine,

elle contempla le paysage qui se déployait sous ses yeux. La neige était tombée en abondance les jours précédens, et avait recouvert la plaine d'un épais linceul, que soulevaient faiblement par endroits les ondulations du terrain. Sur cette blancheur se dessinaient de longues files de peupliers à la hampe grêle et ténue, quelques touffes d'osiers jaunâtres, de vieux chênes rabougris, couverts de leurs feuilles sèches, qui faisaient des taches rouges, des bouquets d'ormes ou de hêtres dont le noir squelette et les branches dénudées prenaient des attitudes tragiques, des fouillis de broussailles hérissées, tout émues encore de leurs longues disputes avec le vent, et qui révélaient leurs colères par des gestes farouches; çà et là quelques sapins solitaires, succombant sous leurs années, regardaient la neige avec des yeux tristes. Les collines qui s'enfuyaient à l'horizon étaient à demi noyées dans une brume grisâtre et stagnante. L'air était tranquille, nul bruit; rien ne remuait ni sur le sol, ni dans les branches des arbres. Cette plaine et tout ce qu'elle contenait semblaient comme figés dans l'immobilité et le silence. Sur ce lugubre paysage pesait l'ennui d'un ciel hâve, blême, couleur de plomb, qui regardait vaguement on ne sait quoi et bâillait.

Marguerite était dans un de ses jours d'accablement, et la scène qu'elle avait devant elle n'était pas propre à la reconforter. Sa tristesse causait tout bas avec la mélancolie des choses, avec ces champs glacés où rien ne se passait, avec ces bois dépouillés qui n'espéraient et n'attendaient rien, avec cette terre et ce ciel en proie aux frimas et qui ne croyaient plus au printemps. Son cœur grelottait comme cette plaine, son avenir lui apparaissait terne et gris comme ces horizons fumeux. Un instant il se fit une éclaircie dans la brume, la nuée s'entr'ouvrit, et un pâle soleil se montra. Il y eut comme un étonnement dans la vallée, elle ne reconnaissait pas cet étranger; lui-même se sentit de trop et disparut. Tel un passant qui s'est mis en chemin pour chercher quelqu'un et qui s'est trompé de porte; des yeux inconnus l'interrogent, il s'aperçoit de sa méprise et s'éloigne à la hâte.

Qu'il est changé! pensa Marguerite, je ne lui avais jamais vu ce visage morne et blafard. Il a fait une maladie comme moi; comme moi, il a perdu ses couleurs. Au temps jadis, nous aimions à nous regarder l'un l'autre, et je ne sais qui de nous deux était le plus gai. Oh! notre antique amitié, qu'êtes-vous devenue?... Et pourtant, continua-t-elle, quand j'ai vu que la mort ne voulait pas de moi, je l'en ai remerciée. Étrange fureur de vivre! La vie a-t-elle quelque prix sans le bonheur? Ou bien croirais-je encore au bonheur? Je croyais, je ne crois plus. Que j'étais candide alors! que

tout me semblait facile! J'étais si jeune! Quel âge ai-je donc aujourd'hui?

Elle s'assit sur le rebord d'une pierre dont elle épousseta la neige avec son mouchoir. Elle pencha la tête, ferma les yeux. Il lui parut qu'il y avait en elle un printemps surpris et défleuri par les gelées; son âme était jonchée de désirs trompés, d'espérances déçues, de rameaux flétris et de bouquets morts. — Si j'avais un enfant, dit-elle en relevant la tête, je lui apprendrais que la vie est un piège.

Comme elle se disposait à redescendre et à rejoindre son cocher et ses chevaux, qui commençaient peut-être à s'inquiéter, elle jeta un dernier regard dans la vallée. De l'endroit où elle se trouvait, Marguerite découvrait à sa gauche le prolongement de la route, qui, après s'être infléchie, s'abaissait en lacets jusqu'à un ruisseau, au-delà duquel on la voyait courir en ligne droite. Au milieu d'un de ces lacets, Marguerite avisa un point noir dans la neige. Ce point changeait de place, il marchait, il se rapprochait. Elle le regardait avec intérêt; c'était le seul être vivant que renfermât cette solitude, il y faisait événement.

Tout à coup une inexplicable émotion s'empara d'elle. L'idée lui vint que ce piéton qui gravissait la côte ne lui était pas inconnu, qu'elle savait son nom et qu'il savait le sien, qu'en cet instant même il pensait à elle, qu'il la cherchait, qu'il l'appelait, qu'il lui apportait quelque chose. Il disparut à l'un des tournans du chemin; elle ne voulut pas s'en aller avant de l'avoir revu. Enveloppée et calfeutrée dans ses impénétrables fourrures, elle ne sentait pas le froid. Ses pieds seuls commençaient à s'engourdir; elle piétina sur place pour les réchauffer. L'homme reparut. Elle poussa un cri, comme les Israélites en voyant pleuvoir la manne dans leur désert. Elle ne s'était pas trompée, — ce passant savait sa vie, son histoire, son nom, il aimait à le prononcer. C'était un témoin de sa jeunesse, il avait vu fleurir cette plante, il avait entendu chanter cet oiseau, il pouvait certifier qu'une certaine Marguerite Mirion avait été jadis aimée, heureuse, — et, à vrai dire, ce passant qui en savait si long ne passait pas, il était venu tout exprès pour la chercher, et il lui apportait bien quelque chose, car sous sa blouse grise, sous son veston de laine, il y avait un cœur tout plein d'elle, une âme qui lui appartenait, qui lui avait juré obéissance et dévouement. Dans le premier transport de sa joie, elle jeta autour d'elle un regard de triomphe, comme si elle eût dit aux arbres, aux rochers, à la neige, au brouillard : Je suis plus riche que je ne pensais; si vous n'avez jamais vu d'âme, en voici une qui vient et qui est à moi. Qu'elle soit la bienvenue!... Puis elle agita son mouchoir avec autant d'empressement qu'en peut mettre un navire en dé-

tresse à multiplier ses signaux à la vue d'un sauveteur qui s'approche. Joseph l'aperçut, souleva sa casquette, força le pas, et bientôt, quittant la route pour grimper jusqu'à elle en droiture, elle le vit sauter de pierre en pierre, enjamber les buissons, traverser des fourrés, courir, bondir sur la neige. Il n'était plus qu'à vingt pas, quand il s'arrêta essoufflé, prêt à défaillir d'émotion. Il reprit sa course. Elle lui tendit les deux mains, qu'il saisit avidement et pressa dans les siennes, en attachant sur elle des yeux où elle ne sut lire que les curiosités respectueuses d'une amitié tendre et dévouée, et peut-être en ce moment ne disaient-ils pas autre chose. Elle but son regard comme un naufragé qui sent encore à ses lèvres l'âpre saveur des vagues et les affres de la mort boit le premier verre de vin que la charité présente à sa soif.

Ce transport de joie fut court. Ses souvenirs, engourdis par la maladie, venaient de se réveiller dans toute leur force. En revoyant l'homme qui avait reçu ses confidences, elle avait revu le passé, et, secouant sa torpeur, son âme s'était dressée en sursaut. Depuis qu'elle était revenue de mort à vie, elle avait tâché de se persuader que son malheur se réduisait au chagrin de n'être pas aimée. — Avant que Joseph eût ouvert la bouche, elle comprit qu'il lui rapportait toutes ses terreurs d'autrefois.

Elle le regardait avec inquiétude; il la regardait avec étonnement. Il la trouvait transformée et ne reconnaissait plus celle que deux ans auparavant il avait portée au travers d'un champ labouré. Sa pâleur, le feu sombre de son regard, ses traits amincis et effilés, son visage que la maladie avait travaillé et dont l'éclat avait fait place à une langueur touchante, à un charme pénétrant, déroutaient ses souvenirs. Qu'était devenue Marguerite Mirion? Quand il l'eut considérée quelques instans, il prononça en lui-même qu'il ne l'aimait pas moins, mais qu'il l'aimait autrement. Il éprouvait un attendrissement douloureux, il aurait voulu s'asseoir à ses pieds et pleurer; il se sentait capable en ce moment de risquer sa vie pour elle sans lui rien demander. — Que s'est-il passé? lui dit-il. Vous avez été malade?

— Hélas! oui, mon pauvre Joseph, terriblement malade, lui répondit-elle en essayant de sourire. J'en ai réchappé par miracle, et vous me voyez tout étonnée de vivre, ne sachant trop si je dois en rire ou en pleurer. Cependant la vie a du bon, puisque tôt ou tard on revoit ses amis.

A ces mots, elle lui tendit de nouveau la main. — Mais vous-même, reprit-elle, par quel hasard?... Je vous avais écrit il y a deux mois; vous avez reçu ma lettre?

— Pardonnez-moi, répondit-il. Je vous ai désobéi, et c'est une

bonne idée qui m'est venue là, car ce chiffon de papier dont vous m'aviez parlé, il existe; le crochet du chiffonnier l'a ramassé... Il est tombé, je vous le jure, en de vilaines mains. Heureusement ce sont des mains qui s'ouvrent quand elles voient quelque part de l'or à prendre.

Elle froissa fiévreusement entre ses doigts les rubans de son chapeau. — Dites-moi bien vite tout ce que vous savez, répliqua-t-elle d'une voix frémissante.

Il lui conta brièvement son histoire, qu'elle écouta en le regardant avec des yeux hagards. Elle l'interrompait par des exclamations : — Ah! vraiment?... vous croyez?... c'était donc bien vrai?

Il finit par lui dire : — Après y avoir réfléchi, je crois que vous ferez bien de voir cet homme. Il est indigne de vous approcher, de vous parler... Que voulez-vous? la nécessité... Au surplus il ne faut pas avoir peur de lui; c'est un lâche. Et puis je ne serai pas loin, car pour rien au monde je ne consentirais... Il sera bon de m'écrire un mot que je puisse lui montrer, qui me fournisse un prétexte pour l'accompagner. Il est défiant. Il importe que cette lettre soit adroitement tournée... De votre côté, vous affecterez de ne rien croire que sur preuves, de n'admettre que les évidences qui crèvent les yeux. Il faudra le mettre au pied du mur, l'obliger à produire son petit papier, et que vous sachiez enfin ce qu'il y a dedans... Peut-être, quoi qu'il en dise, ne s'agit-il que de fadaïses. En ce cas, il s'en retournera d'ici avec sa courte honte.

Pendant que Joseph parlait, Marguerite était en proie à de cruelles incertitudes. Son premier mouvement fut de repousser loin d'elle cette coupe qu'on portait à ses lèvres. Que savait-elle s'il n'y avait pas au fond l'un de ces poisons qui tuent? Cependant elle se disait aussi : — Ma situation présente est un supplice auquel je ne pourrais résister longtemps. On m'offre un moyen d'en sortir. Si je parvenais à m'emparer du papier, à rendre à M. d'Ornis sa dignité, son repos perdu, je le forcerais d'abjurer ses monstrueux soupçons et de reconnaître qui je suis. Il a traité mes lèvres de menteuses; il en croirait du moins mon action. Je ne lui demanderais pas de m'aimer, cela ne se peut; mais la grandeur du service l'obligerait à compter avec moi, à me faire une vie possible et supportable.

Elle prit son parti, et aux derniers mots que lui dit Joseph elle répondit d'une voix saccadée : — Vous avez raison. Je vous écrirai... Et puis je demanderai des preuves; vous jugez bien que je ne puis m'en passer... Il me faut des preuves!... Ah! ces preuves...

Une voix cria derrière elle : — Les preuves de quoi?

Elle se retourna vivement et aperçut M. d'Ornis, qui, ses mains dans ses poches, la regardait d'un air menaçant.

Pendant que sa femme se promenait en voiture, il était allé, selon sa coutume, courir à pied la campagne, son fusil en bandoulière. Comme il traversait un pré, apercevant de loin la calèche arrêtée sur la route, et, curieux de savoir ce que signifiait cette halte, il s'était détourné de son chemin. Le cocher venait de lui apprendre que madame avait mis pied à terre, que, ne la voyant pas revenir, l'inquiétude l'avait pris, mais qu'il n'avait osé quitter ses chevaux, n'étant passé personne à qui il pût en confier la garde. Aussitôt M. d'Ornis avait gravi le tertre en trois sauts, et au bout du troisième il avait ouï ces mots : Il me faut des preuves !

— Des preuves de quoi ? répéta-il en promenant son regard de Marguerite à Joseph et de Joseph à Marguerite.

Elle recouvra sur-le-champ son sang-froid, et pour la première fois de sa vie elle mentit hardiment. C'est qu'il ne l'aimait pas et qu'elle ne pouvait plus l'aimer.

— Voici un brave ouvrier, lui dit-elle du ton le plus calme, qui a passé douze ans chez nous. (Elle accentua ce *nous*.) On vient de le renvoyer pour une faute qu'il assure n'avoir pas commise. Il est intelligent, honnête, n'a pas d'autre défaut que de ne pas savoir toujours gouverner sa langue. Il est venu me solliciter de plaider sa cause ; je lui ai promis que j'écrirais à mon père, que je le prierais de me fournir la preuve que ce garçon a mérité son renvoi. Il me faut des preuves. Ne trouvez-vous pas, Roger, qu'il ne faut rien décider que preuves en main ?

Sur la foi de son expérience, M. d'Ornis la jugeait incapable de mentir. Il la crut à peu près, ce qui ne l'empêcha pas de toiser Joseph d'un œil malveillant et hautain. — Comment vous appelez-vous ? lui dit-il brusquement.

— Joseph Noirel, répondit l'ouvrier après avoir hésité s'il répondrait.

— Seigneur Joseph, si vous avez fait tout exprès le voyage d'Ornis pour venir demander une consultation à ma femme, elle vous coûtera un peu cher et ne vous rapportera rien.

L'apparition subite de M. d'Ornis avait remué le cœur de Joseph de fond en comble. Il n'était plus l'homme de tout à l'heure, sa passion s'était soudain rallumée ; il entendait au fond de son cœur des désirs et des colères qui criaient, comme crient dans leur nid des aiglons et des hiboux qui demandent à manger. Sa première idée, qui en vérité était médiocrement raisonnable, fut de se jeter sur Marguerite et de l'emporter dans ses bras, en s'écriant : Qui oserait bien me la reprendre ? — Heureusement elle le regardait et ce regard le fit rentrer en lui-même. Il répondit à M. d'Ornis : — J'avais espéré que M<sup>me</sup> la comtesse... — Il lui fut impossible

d'achever sa phrase ; il ne pouvait prendre sur lui de parler à cet homme.

— On a toujours tort d'espérer, reprit M. d'Ornis en s'approchant de lui, et de ne pas se découvrir en parlant à un supérieur. — Et d'un revers de main il lui fit voler en l'air sa casquette, qu'il envoya tomber à dix pas de là.

Joseph devint pâle comme la neige, et il ne s'en fallut guère qu'il ne s'élançât tête baissée sur M. d'Ornis. A grand'peine il réussit à se posséder. Ses lèvres tremblaient, il frottait l'une contre l'autre ses mains crispées; il disait à son orgueil : — Tais-toi, ton heure n'est pas venue. — Marguerite avait couru après la casquette; elle la ramassa, la secoua, et, la présentant à Joseph, elle lui dit : — C'est toujours une supériorité que de ne pas se fâcher. Comptez sur moi. J'écrirai demain à mon père.

Tout à l'heure elle avait menti à son mari; en cet instant, pour la première fois, elle le bravait. Elle s'étonnait elle-même de son audace, du changement que sa destinée commençait d'opérer dans son caractère. M. d'Ornis, lui aussi, paraissait étonné. Deux minutes après, Marguerite remontait en voiture; avant de fermer la portière, elle fit signe à son mari qu'il y avait une place à côté d'elle.

— Je préfère marcher, répondit-il. Et s'adressant au cocher : — A l'avenir, lui dit-il sèchement, quand Jérôme ne sera pas libre, vous n'attellerez pas.

Il laissa la voiture s'éloigner, puis il gravit de nouveau le tertre pour s'assurer que Joseph était parti. L'homme à la casquette avait déjà dévalé jusqu'à la route; il en suivait les contours, marchant à grands pas et entonnant à pleine tête une chanson guerrière, qu'il interrompait par des accens rauques, aigus, pareils à des cris de geai ou d'épervier. Ce chant et ces cris respiraient une joie sauvage, une espérance furieuse, la haine, la rage, la confusion d'une âme en tumulte qui ne pouvait se reconnaître dans son désordre.

VICTOR CHERBULIFZ.

*(La cinquième partie au prochain numéro.)*

---

# L'INVASION

DANS LES

## DÉPARTEMENS DU NORD

---

### I.

Le 2 septembre 1870, on attendait dans le département de l'Aisne la nouvelle d'une grande victoire du maréchal de Mac-Mahon : c'est la nouvelle des batailles de Beaumont et de Sedan qu'apportent les troupes du général Vinoy en se repliant sur la route de Mézières à Laon et les fuyards qui se dirigent par tous les chemins vers les places fortes du nord. Bientôt apparaissent les éclaireurs ennemis. Le 6 septembre, trente uhlands arrivent au pied de la montagne de Laon, quelques heures après le départ des derniers soldats de Vinoy, et le plus tranquillement du monde, comme s'il n'y avait jamais eu de citadelle sur la colline escarpée, ou qu'ils n'eussent qu'à se présenter pour trouver bon gîte et le reste, ils montent par la rampe de Vaux. Ils étaient à vingt mètres de la porte, l'officier qui marchait à leur tête allumait un cigare et préparait son attitude de vainqueur, quand des coups de feu retentissent; la petite troupe tourne bride et s'enfuit au galop, laissant derrière elle quelques cavaliers démontés. C'était la première résistance que l'ennemi rencontrait dans le département : était-ce le commencement de la lutte, et le pays se sentait-il en mesure d'y persévérer?

Le 4<sup>er</sup> septembre, le préfet de l'Aisne avait tracé, dans une communication adressée à la presse, un tableau fort animé des dispositions belliqueuses du département : partout des compagnies de francs-tireurs s'organisaient; la population demandait des armes, elle annonçait l'intention de résister, même sans fusils et sans équipement, et le préfet rappelait qu'en vertu de la loi du 29 août 1870,

« un des signes distinctifs de la garde nationale » suffisait à couvrir « de la garantie reconnue aux corps constitués les citoyens qui se portent spontanément à la défense du pays avec l'arme dont ils peuvent disposer. » Il semblait qu'on fût à la veille d'une guerre comme en Espagne et au Mexique. « C'est la guerre de guérillas, disait précisément le préfet, mais une guerre loyale et sacrée, qui s'organise activement. » Ce document administratif étonna les esprits réfléchis, car ni le pays, ni les habitants ne paraissaient préparés à la guerre à outrance. Sans doute, il n'est pas de mot qui sonne mieux à l'oreille que celui de guerre à outrance dans un pays qui subit la honte de l'invasion : la guerre à outrance, c'est l'insurrection en masse de tout un peuple contre l'étranger ; c'est le paysan embusqué avec son fusil au coin des haies, ou debout sur le seuil de sa maison, la fourche à la main ! On ne peut trouver de plus beau thème pour une proclamation ministérielle, ou un discours public, et nous aurions voulu voir réunis dans le département de l'Aisne, au lendemain de Sedan, tous les partisans de la guerre à outrance. Se seraient-ils embusqués avec un fusil au coin d'une haie ? S'imagine-t-on qu'on trouve partout des fusils et des haies, que nos campagnards soient des paysans de drames patriotiques, tous braconniers ou soldats, que nos campagnes ressemblent toutes au Bocage ou à la Vendée, et qu'il soit si aisé d'y renouveler les scènes des guerres de l'ouest ? Dans l'Aisne, la plupart des paysans n'ont jamais tiré un coup de fusil, ni possédé une arme à feu, et les plaines, qui presque partout bordent les routes de l'invasion, n'auraient point abrité le chasseur d'hommes. A la vérité, on venait d'organiser les gardes nationales ; mais quelle apparence que de petits groupes d'hommes, peu ou point commandés, armés la veille de mauvais fusils ou seulement pourvus « de l'arme dont ils peuvent disposer, » iraient se heurter à ces corps d'armée qui vont défiler à travers les villages, en colonnes serrées, pendant des journées entières ?

Les habitans de Laon ne se crurent pas sauvés pour avoir repoussé une trentaine d'insolens coureurs : ils savaient trop qu'ils ne pourraient lutter contre l'armée qui marchait sur eux. C'est fort bien sans doute pour une ville d'être logée sur un plateau dont les flancs sont coupés à pic, et qui domine de si haut la plaine qu'on aperçoit sur toutes les routes, à dix lieues à la ronde, les quatre hautes tours de sa cathédrale ; mais ce plateau ne peut arrêter une armée, s'il n'est défendu sur tous les points. Or la ville de Laon est à peu près entourée d'un mur, mais d'un mur qui a depuis longtemps égrené son ciment à ses pieds, et en maints endroits ne tient plus que par habitude, un mur pittoresque que l'eau noircit et que la mousse verdit, un mur archéologique où alternent, sans

rime ni raison, la tour ronde et la tour carrée, aussi solides l'une que l'autre, et qui s'écrouleraient au premier sifflement de l'obus. Si la citadelle est moderne et forte, elle ne saurait protéger tout le plateau laonnois. La forme de ce plateau peut être exactement comparée à celle de la Sicile, l'île aux trois pointes. C'est à la pointe orientale que se dresse la citadelle; mais sur le promontoire de l'ouest tournent pacifiquement les ailes d'un moulin à vent, et les vieilles murailles du monastère Saint-Vincent se cachent dans un bosquet à la pointe du sud. Pour que l'on pût appeler Laon une ville forte, il faudrait que chacun de ces caps portât une forteresse, que la ville fût entourée d'une enceinte, que l'artillerie et la garnison fussent en mesure de défendre un pourtour de quatre kilomètres.

On comptait à Laon une trentaine de canons, parmi lesquels trois ou quatre pouvaient être utiles, un seul pouvait réellement servir; quant aux artilleurs, il s'en trouvait une compagnie parmi les 4,500 mobiles qui composaient la garnison, on avait même un mobile qui savait tout l'exercice à feu; au moment suprême, on lui confiera la bonne pièce. Il est difficile à une population qui se sait ainsi protégée d'attendre avec sérénité l'orage qui s'approche. On l'a dotée d'un comité de défense, mais elle sait que les officiers du génie du corps Vinoy ont déclaré que la ville ne peut être défendue sans de grands travaux, qu'on n'a pas le temps d'exécuter. Ce ne sont point les tranchées qu'on creuse devant ses portes qui la rassureront : d'un saut, on les franchirait comme le fossé de Romulus. On la convie à prendre part aux travaux de la citadelle, et l'autorité militaire fait une réquisition de pioches, ignorant qu'elle en possède en magasin cinq cents, toutes neuves, que les Prussiens sauront bien trouver. Le maire fournit les pioches, et à l'heure dite se met à la tête d'une escouade de travailleurs volontaires. On arrive à la citadelle; le portier et le garde du génie demandent, étonnés, ce qu'on vient faire. On attend deux heures par une pluie battante, puis on se retire. Ces petits faits donnent aux habitans une haute idée de l'organisation de la défense; bientôt ils apprendront que, vérification faite, on manque d'étoupilles, il faut en envoyer querir à La Fère. En vérité, comme disait le préfet, « la ville de Laon, chef-lieu du département, était en mesure de rendre les services que sa situation comportait. » Elle était en mesure de repousser les avant-coureurs de l'armée du grand-duc de Mecklembourg; mais contre cette armée elle ne pouvait rien... que se laisser détruire, sans profit pour personne.

C'est bien de la destruction de la ville que parle le colonel comte Alvensleben, quand il vient, le 8 septembre, la sommer de se rendre le lendemain à six heures du matin. En vain veut-on l'amener à

distinguer entre la ville et la citadelle; le parlementaire déclare que la ville sera brûlée avant qu'il soit tiré un coup de canon sur la citadelle. Après son départ, grand émoi dans les rues. Les habitans courent du préfet au général. Placés en face de la terrible réalité, ceux-ci comprennent qu'on ne peut faire brûler une ville pour l'honneur d'une citadelle qui ne saurait la protéger, ni se défendre elle-même; mais ils ont pris un engagement public : il leur faut l'autorisation de ne point le tenir. Ils télégraphient au ministère de la guerre, d'où arrive, la nuit, cette réponse : « agissez devant la sommation suivant la nécessité. » Ils font enfin la juste appréciation de cette nécessité, et rédigent la capitulation. Si l'on avait, quelques jours plus tôt, sainement jugé de l'état des choses, le général Thérémín et les quinze cents mobiles auraient évacué la place avec tout son matériel, et ces jeunes hommes qui, pour devenir des soldats, n'avaient besoin que d'expérience, eussent été conservés à la défense nationale.

Le 9 septembre, à midi, l'armée allemande fait son entrée en ville, musique en tête. Après que les postes ont été placés, le duc de Mecklembourg se rend à la citadelle avec son état-major et un bataillon de chasseurs. Le général venait de faire la remise de la citadelle et s'entretenait avec le duc de Mecklembourg. Les mobiles, que la capitulation renvoyait dans leurs foyers à la condition de ne plus servir pendant la durée des hostilités, avaient déposé leurs armes et achevaient de défiler quand une explosion retentit. Un grand cri s'élève; un nuage épais, noir, monte en se tordant vers le ciel : la poudrière a sauté. 460 personnes gisent à terre, parmi lesquelles 100 Allemands. Le général et le duc sont tombés l'un près de l'autre; mais celui-ci se relève vite en proférant des cris de colère et de vengeance. Dans la ville, l'explosion a brisé au loin les vitres des maisons et projeté de tous côtés des pierres qui ont atteint jusqu'au sommet des tours de la cathédrale et d'horribles débris humains qu'on retrouvera dans les greniers. Des murs sont fracassés, des toits effondrés. On sort des maisons, on s'interroge; mais un flot d'Allemands et de mobiles s'est précipité dans les rues au bruit de l'explosion. Les Allemands tirent sur les mobiles, ils poursuivent jusque dans les maisons, dans les caves. Bientôt paraît le duc de Mecklembourg, traînant son pied blessé. Il pleut à torrens, et son visage, son manteau noir, ruissellent d'une boue jaunâtre. Un piquet de soldats l'escorte, l'arme prête, regardant de droite et de gauche, visant les rares habitans qui paraissent dans la rue ou montrent aux fenêtres leurs visages effarés. Le cortège arrive à l'hôtel de ville. « Où sont les autorités? » s'écrie le duc. Le maire se présente. « C'est une honte pour la France, continue le duc,

c'est une infamie! J'en veux tirer une vengeance dont on parlera dans mille ans! » Et comme le maire essaie de parler : « Silence, c'est moi qui commande ici ! » Les soldats tiennent couchés en joue les conseillers et les personnes qui se sont réfugiées à l'hôtel de ville. L'œil fixé sur leur général, ils n'attendent qu'un signe, et leur visage dit qu'ils le désirent. Cependant le maire, d'une voix calme, rejette au nom de la ville toute complicité dans l'événement, parle des dépêches qu'il a envoyées au ministère de la guerre pour démontrer que la ville ne pouvait se défendre. Le duc reste muet, le visage altéré par la fatigue, l'émotion, la douleur de sa blessure. On lui offre un verre d'eau. — « Je n'ai pas confiance ! » s'écrie-t-il en l'écartant de la main. Heureusement le comte Alvensleben arrive; avant de se présenter dans la ville comme parlementaire, il y avait, dit-on, passé deux jours sous un déguisement: il prend la défense de la ville, intercède pour elle et fait les plus louables efforts pour calmer le prince. Celui-ci cède enfin; il ordonne que le général et le préfet s'enront arrêtés et traduits devant un conseil de guerre, et que des otages répondront de la sécurité de ses soldats. Son escorte relève les fusils, et les officiers font cesser le massacre dans les rues. Les habitans courent alors à la citadelle. Le spectacle était plus horrible que celui d'un champ de bataille, car beaucoup vinrent là pour reconnaître un des leurs, qui remuèrent inutilement un tas informe de chair humaine. On transporta toute la journée à l'Hôtel-Dieu les blessés et les restes des morts, et fort avant dans la nuit on entendait encore dans les rues le pas des brancardiers et la plainte des blessés. La lumière s'est faite sur ce lugubre épisode, et l'on ne peut plus douter que l'unique auteur de la catastrophe ne soit le garde du génie Henriot, vieux soldat auquel les malheurs de la patrie avaient troublé la tête.

Au moment où l'ennemi s'établissait ainsi au chef-lieu, tout le sud du département était couvert par l'invasion. Poussant son aile droite jusqu'à Crépy, au nord-est de Laon, à quelques kilomètres de La Fère, l'armée allemande descend en trois colonnes dans la direction du sud-ouest. La première, qui a traversé Laon, va passer l'Aisne au pont de Cuise-la-Motte; elle atteindra bientôt Pierrefonds et Compiègne. La seconde passe par Braisne, Villers-Cotterets, et envoie ses coureurs jusqu'à Chantilly. La troisième suit la vallée de la Marne, et se dirige sur Meaux par Château-Thierry. Dans cette dernière ville passent le roi Guillaume et M. de Bismarck, hommes prudents qui craignent de trouver sur la grande route de Paris quelque fusil à l'affût.

Les populations attendaient l'ennemi dans une indicible terreur. Quand il arrivait après avoir été vingt fois annoncé par de fausses rumeurs, et qu'on voyait s'avancer dans la plaine, graves, silen-

cieuses, sans trompettes ni tambours, sans un cri, sans cliquetis d'armes, les longues colonnes de ses fantassins et de ses cavaliers, quand ses éclaireurs paraissaient la carabine au poing, les plus fermes sentaient battre leur cœur. Cependant les hommes entraient dans les maisons et s'y installaient, ils s'occupaient de la nourriture et du coucher; ceux qui étaient fatigués s'étendaient dans quelque coin, les malades demandaient des soins; tous paraissaient bourrus et maussades. Néanmoins, comme on s'attendait à être battu et chassé de chez soi, on commençait à respirer; on remarquait avec plaisir que leurs officiers affectaient une certaine politesse; on se sentait protégé par la discipline allemande, qui faisait l'admiration et l'envie de ceux qui avaient vu, quelques jours avant, passer les troupes françaises. Cette première impression ne durait guère. On s'apercevait bientôt que le seul moyen de garder quelque tranquillité était d'obéir à toutes les volontés du soldat, à tous ses caprices, et « tout de suite. » Ceux qui ne savaient que dix mots de français savaient ces trois mots : *tout de suite*. A la moindre hésitation, on voyait grincer les dents noires de ces rougeauds; à la moindre désobéissance, les coups de plat de sabre pleuvaient, et le récalcitrant était expulsé de chez lui à la baïonnette. Si la désobéissance était de nature à compromettre la sécurité de l'ennemi, il n'y avait qu'une peine, le *fusillement* : ce mot nouveau a été créé par les envahisseurs pour les besoins quotidiens de leur conversation avec les vaincus. On n'en finirait pas, si l'on voulait conter tous les épisodes de cette guerre atroce; d'ailleurs le monde entier connaît aujourd'hui les procédés de nos ennemis. Le département de l'Aisne a eu ses victimes, dont nous ne dirons pas les noms obscurs; il suffit qu'on se souvienne là où elles sont tombées, et nous en savons plus d'une qui ne sera pas oubliée. Dans l'application du système de terreur qu'il faisait peser sur le vaincu, l'envahisseur n'a pas une fois cédé à la pitié; le sang-froid qu'il gardait dans l'exécution de ce qu'on appelle les lois de la guerre montrait qu'il était implacable. Magistrat d'une nouvelle espèce, il a, comme dans un code, prévu, classé ce qu'il appelle des délits et des crimes; il les a frappés d'une peine édictée d'avance, et qui n'est point révoquée. Nous savons qu'on peut tout craindre de la furie française, mais on peut tout espérer de la générosité française; il n'y a pas de furie, mais il n'y a pas non plus de générosité allemande. La crainte des châtimens qui atteignaient toute velléité de résistance, la conviction trop justifiée qu'on avait dans les pays envahis qu'une défense sérieuse était impossible, puisque les dernières forces de la France étaient enfermées dans Paris, décourageaient la population. On en vint à redouter comme une calamité le voisinage des francs-tireurs dont les compagnies n'étaient du reste, à quelques excep-

tions près, ni assez bien commandées, ni assez bien composées pour faire subir à l'ennemi des pertes comparables aux malheurs qu'elles attiraient sur les habitans. Tout Allemand devint un personnage sacré pour le vaincu. Tel officier s'est promené seul, à plusieurs lieues du campement de sa troupe, traversant les villages, distribuant aux passans les coups de cravache sur la tête, et le campement l'a vu revenir sain et sauf, satisfait et fier de sa promenade. Un jour, un chevalier d'industrie a recueilli, sous le costume allemand, de l'or et des billets de banque en faisant par les mairies une tournée de réquisitions personnelles. Ailleurs trois landwehriens, fatigués de la guerre, ne purent parvenir à se constituer prisonniers; on crut qu'ils tendaient quelque piège, car les Allemands avaient l'habitude de frapper d'une amende les communes qui faisaient des prisonniers. Un cavalier ayant été capturé dans les rues de Guise, le comte de Lippe, général saxon, prit l'arrêté suivant : « attendu que les habitans de Guise ont capturé un soldat allemand, pour cette bêtise la ville paiera une amende de 10,000 francs; » à ce compte, nos trois landwehriens représentaient une valeur de 30,000 francs; ils furent reconduits en voiture hors du territoire de la commune. L'ennemi a donc produit l'effet qu'il attendait de ses rigueurs : la terreur régnait dans le pays, et il pouvait en toute tranquillité consacrer son attention et ses forces à des opérations qui devaient avoir quelque importance, car il se trouve dans l'Aisne deux places fortes : Soissons sur la route de Paris, La Fère sur la route du nord, et le voisinage de Lille, où s'organisait une armée française, donnait une valeur particulière à la possession des voies ferrées, des routes, de tous les moyens de communication du département.

Située sur la rivière de l'Aisne, commandant les routes de Maubeuge à Paris, de Reims à Compiègne, de Château-Thierry à Saint-Quentin, et la ligne ferrée de Reims à Paris et Mézières, Soissons ne pouvait être longtemps négligée par l'ennemi. Au moment du grand passage, il ne s'arrête pas à en faire le siège : le temps presse, et le vainqueur ne parle que de sa prochaine entrée triomphale à Paris; tout au plus prend-il la peine de tendre la main pour recevoir la capitulation. On la lui refuse, et il passe son chemin; mais il fallait mettre l'arrière-garde et les convois de l'armée allemande à l'abri d'une surprise de la garnison, qui, trop faible pour se heurter à un corps d'armée, pouvait inquiéter des détachemens isolés : aussi la cavalerie ennemie commence-t-elle le 16 septembre l'investissement de la place. La garnison comptait une compagnie d'artilleurs de ligne, 200 artilleurs de la mobile du Nord, un bataillon du 15<sup>e</sup> de ligne, deux bataillons de mobiles de l'Aisne, en tout 4,000 hommes; mais les deux tiers de cet effectif se composaient d'hommes qui, deux mois auparavant, ne s'attendaient point à être appelés sous

les drapeaux. Les mobiles de Vervins, convoqués dans cette ville le 10 août, y ont reçu un fusil à tabatière; dirigés sur Soissons, on leur a donné pour tout équipement une blouse de toile bleue avec la croix rouge sur le bras. Lorsque l'investissement commence, ils ont à peine un mois d'exercice. Quant au bataillon du 15<sup>e</sup> de ligne, il était composé moitié d'hommes du dépôt, mal habitués au maniement des armes, moitié de soldats de divers régimens échappés de Sedan, qui étaient venus offrir leurs services au commandant de place. Dans ces 4,000 hommes, il y avait beaucoup de braves gens, mais peu de soldats.

Soissons attendit longtemps l'inévitable coup de grâce qui devait mettre fin à sa résistance. Pendant près d'un mois, du 16 septembre au 12 octobre, l'attaque fut molle et l'investissement peu rigoureux. La garnison fit des efforts pour éloigner les lignes ennemies : deux fois elle réussit à faire entrer dans la place des convois de ravitaillement, des volontaires de la garde nationale figurèrent avec honneur dans plusieurs combats; mais elle n'était ni assez forte ni assez exercée pour se heurter aux plus importantes positions, et le canon de la place essayait seul d'entraver les ouvrages qui s'achevaient à 3 kilomètres du bastion, sur les collines du sud. Le 12 octobre au matin, le bombardement commence. Des batteries de Presle et de Sainte-Geneviève, la mitraille tombe sur la ville jusqu'au lendemain à trois heures de l'après-midi. A ce moment, un parlementaire se présente : il emporte une fière réponse. Le bombardement reprend plus furieux, et dure, sans interruption, jusqu'au surlendemain à la nuit tombante. L'artillerie de la place tient tête énergiquement à l'orage, pendant quatre-vingts heures, avec ses servans improvisés. Plus d'une fois la justesse de son tir ralentit le feu des batteries de Sainte-Geneviève; mais Soissons se couvre de ruines. Des obus trouent la tour Saint-Jean qui domine la ville, et dont la magnifique architecture rappelle au voyageur l'antique splendeur de la cité épiscopale; la cathédrale est entamée, l'arsenal et la manutention sont criblés de projectiles, le grand hôpital, atteint dès la première heure, brûle, les casernes s'effondrent, et les obus qui éclatent sans cesse achèvent ici la destruction commencée, allument là de nouveaux incendies. Cependant, au pied du rempart, où la garde nationale a rejoint la garnison, la plaine est déserte. L'ennemi est invisible, et l'on est écrasé. Que faire? Une large brèche a éventré le rempart auprès de Saint-Jean des Vignes. Si la raison permettait quelque espoir de délivrance, il faudrait persévérer, coûte que coûte; mais un conseil de guerre a reconnu que les sorties sont impossibles, et d'où viendrait le secours? La France n'a plus d'armée qui tienne la campagne. Quelques milliers d'hommes, détachés de Lille, ont poussé jusqu'à

Saint-Quentin, mais ne peuvent s'aventurer si loin de leur base d'opération. Il ne restait plus à l'état-major de la place qu'à confesser son impuissance : le 15 au soir, un parlementaire sortait de la ville ; à onze heures, la capitulation était signée ; le lendemain à midi, musique en tête, 20,000 Allemands commandés par le duc de Mecklembourg entraient dans la ville conquise en poussant des hurrahs et en entonnant des chants de victoire.

Aux termes de la capitulation, les soldats de ligne étaient prisonniers ; leurs officiers et les officiers de mobiles étaient libres, à la condition de signer l'engagement écrit de ne plus servir contre l'Allemagne pendant toute la durée de la guerre ; la convention accordait aux mobiles de l'arrondissement de Soissons la faculté de rentrer dans leurs foyers, mais se taisait sur le sort des autres, et l'on ne sait sur quelle autorité se fondait le commandant du bataillon de Vervins quand il déclara, en manière d'adieu à ses hommes, qu'ils allaient être conduits sous escorte hors des lignes allemandes, et de là renvoyés chez eux. Toujours est-il qu'en compagnie des soldats de ligne et des mobiles du Nord ils prenaient, à cinq heures du soir, la route de Château-Thierry, c'est-à-dire d'Allemagne. 3,000 Français environ étaient escortés par 800 Allemands. À huit heures, on venait de s'engager dans le bois d'Hartennes, quand des coups de feu partent à la tête de la colonne. C'est alors une confusion générale : 2,000 prisonniers s'effuient à travers bois. Les Allemands, qui marchaient en tête ou sur les flancs, tirent, crient, gesticulent, piétinent de fureur, hésitant entre la garde de ceux qu'ils tiennent encore et la poursuite des fuyards, qui se dispersent dans les taillis. À l'arrière-garde, prisonniers et gardiens, qui ne savent d'où vient le tumulte, se sont jetés à terre, les uns sur les autres, dans les fossés qui se combent. « J'avais pour ma part, nous contait un de nos amis, un gros landwehrien sur le corps ; il tremblait de tous ses membres, il croyait que nous étions délivrés et me caressait la tête en me disant : bon Français, bon Français ! mais quand ses camarades et lui se furent relevés sur l'ordre des officiers, et qu'ils se retrouvèrent à peu près un contre un, eux armés et nous sans armes, il me donna les plus furieux coups de crosse que j'aie reçus sur le chemin de l'Allemagne. » Quand les Allemands se décidèrent à poursuivre leur chemin, ils avaient perdu les deux tiers de leur convoi. On ne sait d'où partit cette fusillade nocturne : on a dit que des franc-tireurs cachés dans le bois avaient tiré sur l'escorte des prisonniers pour faciliter leur évasion. Cette supposition n'est guère vraisemblable, car aucun franc-tireur n'a revendiqué cet exploit. Il est à peu près certain que des soldats de ligne qui marchaient en tête se sont jetés, à la faveur de la nuit, sur leurs gardiens, en ont désarmé

plusieurs, et après quelques coups de fusil ont donné le signal de la fuite.

La prise de Soissons, en même temps qu'elle assurait à l'ennemi la tranquille possession d'une des grandes routes de l'invasion, lui livrait toute la partie méridionale du département de l'Aisne. Depuis quelques jours d'ailleurs, le pays était officiellement considéré comme conquis, car M. de Landsberg avait pris les fonctions de préfet de l'Aisne. Cependant le nord n'était pas soumis encore; La Fère n'avait pas été attaquée, et dans Saint-Quentin résidait le préfet de la république, M. de La Forge, fermement décidé à disputer le terrain à son compétiteur. Déjà même il avait infligé à celui-ci, au lendemain de son installation, un échec mémorable. Le 8 octobre 1870, une colonne, composée de deux compagnies de landwehr et de 400 dragons de Mecklembourg, s'était présentée en vue de Saint-Quentin; mais la ville avait prévu cette visite. Ses ingénieurs avaient construit des barricades, que ses gardes nationaux et ses pompiers étaient résolus à défendre. Aussitôt que le guetteur a signalé du haut de sa tour l'approche des éclaireurs allemands, le tocsin sonne à toute volée, appelant à leur poste les défenseurs de la ville; ils accourent en grande hâte. Du côté où se présentait l'ennemi, c'est-à-dire au sud-est, la ville se termine au canal et à la Sambre, qui forment deux lignes d'eaux voisines et parallèles. Sur les ponts, en sortant de Saint-Quentin, on a devant soi le faubourg d'Isle, qui monte par une pente assez raide vers la campagne, et derrière, la rue d'Isle, également escarpée, qui conduit au centre de la ville. C'est en-deçà du canal, dont le pont a été disposé de manière à être jeté à l'eau en quelques minutes, que s'élève le plus solide ouvrage de défense, une barricade bien construite et se reliant aux maisons voisines. En haut du faubourg d'Isle, une première barricade abrite un poste avancé. C'est de là que les pompiers tirent les premiers coups sur la colonne allemande, quand leur commandant s'est assuré qu'elle n'est précédée d'aucun parlementaire. Après l'avoir arrêtée le temps nécessaire pour qu'on puisse jeter à l'eau le pont du canal et fermer la grande barricade, ils se retirent en ordre et viennent se ranger près de la garde nationale. Derrière eux, les Allemands en rent dans le faubourg; mais, bien qu'ils se glissent le long des maisons, ils sont atteints par les balles d'excellents tireurs, qui visent avec calme, annoncent leurs coups et sont applaudis par leurs camarades. La lutte dure depuis plus de trois heures quand la commission municipale, avertie qu'un incendie vient d'être allumé par l'ennemi dans le faubourg et trompée par de faux rapports sur le nombre des morts et des blessés, se rend à la barricade pour représenter au préfet qu'une ville ouverte comme Saint-Quentin

ne peut pousser la résistance au-delà des limites d'une défense honorable. Depuis le début de l'action, le préfet s'était tenu debout près de la barricade, encourageant les combattans par son exemple et par sa parole, sans ostentation, avec le sang-froid que donne le courage. Il répond à la commission que, la lutte étant engagée, c'est aux commandans militaires seuls qu'il appartient de décider si elle doit cesser ou continuer. Les commandans de la garde nationale et des pompiers reconnaissent que la situation peut s'aggraver par une modification du plan d'attaque ou par l'arrivée de renforts ennemis; mais, avant d'entrer en pourparlers avec les assaillans, ils demandent à continuer la lutte une heure encore. Une demi-heure après, l'ennemi commençait sa retraite; il emportait une quarantaine de morts et de blessés, et laissait quelques prisonniers entre les mains de la garde nationale. Du côté de la ville, douze hommes avaient été atteints, parmi lesquels M. de La Forge. La fureur de l'ennemi fut grande quand il éprouva cette résistance inattendue. Fidèles à leur lâche habitude, les soldats passèrent leur mauvaise humeur sur des gens inoffensifs; ils emmenèrent une dizaine de prisonniers qui n'avaient commis d'autre crime que de se trouver sur leur chemin; le long de la route, ils les insultèrent et les battirent : l'un d'eux fut si maltraité par les landweabriens ivres qu'un chirurgien dut panser ses blessures au bord d'un fossé avant d'arriver à Ribemont.

Le colonel de Kahlden, commandant de Laon, qui avait ordonné l'expédition, ne voulut point rester sous le coup d'une défaite qui eut quelque retentissement, car Saint-Quentin venait de donner aux villes ouvertes un grand exemple en repoussant l'ennemi sans le secours d'aucune force régulière. M. de La Forge savait bien que les représailles ne se feraient pas longtemps attendre : il avait obtenu qu'un corps d'armée de 10,000 hommes vint tenir garnison à Saint-Quentin; mais l'autorité militaire reconnut que la ville ne pouvait être mise en état de défense, et que les troupes n'y seraient pas à l'abri d'un coup de main : elles furent rappelées au lendemain de la capitulation de Soissons, et Saint-Quentin se trouva ainsi livré sans défense à la colère de l'ennemi au moment où ses forces devenaient disponibles. A la nouvelle de la décision de l'autorité militaire, M. de La Forge donna sa démission. Le 20 octobre, M. de Kahlden réunit une petite armée. Il la divisa en deux colonnes, dont l'une va investir La Fère pendant que l'autre marche sur Saint-Quentin. Dans les villages qui avoisinent La Fère, on crut que le siège allait commencer; on en fut quitte pour la peur et pour le pillage de quelques demeures. Les 1,000 hommes qui arrivent à Danizy le 19 octobre bouleversent les maisons de fond en comble sans épargner les habitans; puis ils procèdent au déménagement chez les récalci-

trans en entassant sur les chariots des couvertures, des vêtemens d'homme et de femme, des couteaux, des cuillers, de la vaisselle, même des chandeliers et des casseroles. Les habitans menacent de se plaindre aux officiers, au colonel. Or M. le colonel était avec 3 officiers et 150 hommes au château de M. D.... Les chevaux niangeaient l'avoine en pleine auge; les officiers buvaient le champagne à pleine coupe, le ventre à table, le dos au feu, qui flambait si bien qu'un incendie se déclare tout à coup. « J'avais justement, dit le colonel, l'intention de faire brûler cette cassine. » Comme il y devait passer la nuit, il fit pourtant éteindre l'incendie; mais le lendemain ses hommes chargeaient sur des fourgons une pendule, les plus jolis meubles, des tapis et tout le vin de la cave. Ce colonel ne pouvait punir ses soldats d'avoir volé des casseroles. Le surlendemain, toute la colonne reprenait la direction de Laon.

Pendant que la garnison de La Fère attendait une attaque et s'y préparait, le coup de M. de Kahlden réussissait. Le 20 octobre au soir, le colonel avait appris au village de Brissais-Choigny que les ponts sur l'Oise et sur la Sambre étaient rompus; mais il avait expédié aux autorités municipales de la commune de Vendeuil, sur le territoire de laquelle les ponts étaient bâtis, l'ordre de les reconstruire avant le lendemain à dix heures du matin sous peine d'une amende de 20,000 francs et d'autres représailles militaires, comme « l'emprisonnement et le fusillement des principaux habitans. » En une nuit, les ponts furent rétablis, les hommes travaillant, les femmes et les enfans éclairant la rive avec des lanternes. Le colonel, comme témoignage de satisfaction, consentit à réduire l'amende à 10,000 fr.; encore voulut-il bien se dessaisir de 500 francs au profit des pauvres de la commune. Après cette œuvre charitable, il poursuivit sa route. Arrivé vers onze heures du matin au-dessus de Saint-Quentin, il place deux batteries auprès de la route de La Fère, à 3,500 mètres du centre de la ville, et s'annonce par trois obus envoyés sans sommation. La garde nationale était aux barricades, mais l'ennemi ne paraissait pas, il était certain qu'il ne paraîtrait pas. Les trois obus voulaient dire que M. de Kahlden était là et qu'il attendait; d'autres, qui arrivaient par intervalles inégaux, prouvaient qu'il s'impatientait. Le commandant des pompiers et un officier de la garde nationale qui entendait l'allemand partent avec le drapeau-blanc. Aux avant-postes, ils trouvent un officier de landwehr qui les mène à M. le colonel. Celui-ci était dans un champ à la tête de ses cavaliers. Près de lui se tenait comme interprète un jeune homme du nom de Berg, Belge de naissance, Allemand de profession; on lui gardera un long souvenir dans le département où il fut, durant toute l'occupation, l'instrument haineux des rigueurs de l'ennemi. Le lorgnon sur le nez, blond, petit, grêle, il semblait

abriter derrière les géants du Mecklembourg sa faiblesse et son insolence. Quand M. de Kahlden avait parlé, il traduisait d'une voix sèche, en scandant ses paroles, les ordres de « M. le colonel. » Or M. de Kahlden donna l'ordre aux parlementaires d'aller querir la commission municipale *tout de suite*, ajoutant que, si elle ne se dépêchait pas de venir, il brûlerait la ville. Quand la commission arriva, il lui remit une pièce fort curieuse que la ville conserve dans ses archives. C'était un jugement motivé qui frappait la commune : 1° d'une amende de 600,000 fr. « par suite de la proclamation du 18 septembre 1870, signée par M. Anatole de La Forge, ainsi que de plusieurs articles dans le *Courrier de Saint-Quentin* du 30 septembre 1870, contenant des sentimens calculés d'exciter la population à lui faire prendre les armes, et à exprimer des sentimens hostiles à sa majesté le roi de Prusse; » 2° d'une amende de 300,000 francs et d'une réquisition de 20 chevaux de selle, « pour avoir, dans la journée du 8 octobre 1870, tiré à coups de feu sur une compagnie d'infanterie et trois escadrons de dragons qui étaient envoyés à la ville sans aucune intention hostile, afin de lui remettre des proclamations, et pour avoir détruit les ponts et moyens de communication avec la ville, et avoir empêché les troupes de remplir leur mission. » Il y avait fort à dire sur ce tarif fantastique qui frappe d'une amende de 600,000 francs l'insulte faite à sa majesté le roi de Prusse, et n'en réclame que moitié pour des coups de feu qui ont jeté par terre 40 Allemands; mais M. de Kahlden ne souffrit pas qu'on dit la moindre chose. A trois heures, il entra dans la ville et procéda au désarmement de la garde nationale. Une affiche avertit les détenteurs d'armes *quelconques* d'avoir à les déposer dans un délai de deux heures sous peine de mort. Une autre contenait cette phrase unique : « l'autorité allemande prévient que, si un coup de feu est tiré sur un soldat allemand, six habitans seront fusillés. »

La commission municipale se soumit; elle fit appel à la bonne volonté des habitans pour trouver sur l'heure 950,000 francs, car les chevaux présentés avaient été tous refusés, et l'amende s'était accrue de 50,000 francs; les souscriptions volontaires n'ayant point suffi, on eut recours aux banquiers de la ville et à la Banque de France, et l'argent fut intégralement compté. La ville fournit encore du sucre, du tabac, des cuirs en quantités invraisemblables. Le 22 au soir, tout le produit de cette productive expédition était soigneusement emballé dans des voitures réquisitionnées; puis, avant le jour, sans bruit, avec de si minutieuses précautions que personne n'en fut éveillé, cavaliers et fantassins se glissèrent hors de la ville. M. de Kahlden laissait sur les murs une insolente affiche :

« Si après le départ des troupes allemandes *des nouvelles* manifestations déloyales, si des désordres quelconques ont lieu de manière à nécessiter le retour des troupes, il serait procédé contre la ville avec la plus grande rigueur. Des contributions fort élevées devront être payées, et chaque individu compromis ou *souçonné* sera puni de mort. »

En aucun pays, en aucun temps du monde, le vainqueur n'a plus insolemment dénié au vaincu le droit de la défense, ni pris un moindre souci de tempérer par quelque générosité l'emploi de sa force. Le 48<sup>e</sup> landwehr, qui était de la campagne de Saint-Quentin, ne se sentait pas d'aise d'avoir accompli pareil exploit, et c'était une joie homérique dans l'état-major de M. de Kahlen quand le jeune baron Berg invitait ceux qu'il rencontrait sur la route à « voir passer le million de Saint-Quentin. »

Les populations, réduites à dévorer en silence de tels affronts, ne pouvaient se résigner à croire qu'il faudrait les endurer jusqu'au bout. Elles accueillaient avidement les nouvelles les plus invraisemblables, au début surtout, car les mensonges tombèrent à la fin si drus et si gros qu'ils ne trouvèrent plus de dupes. Vers la fin d'octobre, on espérait encore : on s'entretenait des exploits du maréchal Bazaine, on disait qu'il avait brisé les lignes prussiennes, qu'il allait venir; mais les journaux de l'ennemi, qui malheureusement ne mentaient guère, annonçaient sa capitulation. Dix jours après, le département était foulé du nord au midi par une nouvelle invasion. Une fraction de l'armée qui a pris Metz passe à Château-Thierry, marchant vers Paris; l'autre, plus considérable, déroule pendant près de quinze jours ses colonnes et ses convois sur les routes de Reims à Soissons et de Soissons à Laon; de là elle prend par tous les chemins la direction d'Amiens. Mantouffel la commande, et elle a pour mission de détruire notre armée du nord. Ce renouveau d'invasion assombrit toutes les pensées, et dans les villages encombrés d'Allemands on se demande ce que les journaux de Paris entendent par ces paroles que « l'Allemagne est définitivement épuisée. »

## II.

A la première nouvelle de la capitulation de Metz, La Fère fit ses derniers préparatifs pour soutenir un siège : la possession de cette place était en effet aussi nécessaire à l'armée qui allait opérer dans le nord que l'avait été la possession de Soissons pour l'armée qui, au mois de septembre, marchait sur Paris. Aussi le 13 novembre le capitaine de vaisseau Planche, récemment nommé au commandement de La Fère, reçut-il la sommation de se rendre. Elle lui fut

apportée par le maire et l'adjoint d'une commune voisine, qu'une colonne ennemie avait requis de faire office de parlementaires. Il refusa d'abord de considérer comme sérieuse une démarche contraire à tous les usages; mais sur les instances de ces parlementaires malgré eux, qui lui représentèrent qu'ils devaient rapporter une réponse sous peine de mort, il leur remit un exemplaire de la proclamation que deux jours auparavant il avait fait afficher dans la ville. Il y avait déclaré qu'il se défendrait jusqu'à la dernière gorgousse, jusqu'au dernier morceau de biscuit; que, si la place était bombardée, « il ne se laisserait arrêter par aucune considération d'intérêt particulier. » — « Nous aurons des souffrances à supporter, disait-il en terminant; mais nous serons forts et énergiques, et nous montrerons que l'ère des lâches capitulations est passée. » L'énergique officier qui tenait ce langage ne se faisait pas illusion sur la force de la place; mais, avant d'en prendre le commandement, il avait reçu la promesse d'être secouru par l'armée du nord, et il voulait préparer les habitans à tout endurer jusqu'à l'arrivée du secours attendu. Les Allemands, qui savaient trop bien que l'armée du nord allait être mise hors d'état de songer à autre chose qu'à son propre salut, considéraient déjà La Fère comme ville prise; seulement, pour s'éviter la peine d'un siège dont l'issue leur paraissait certaine, ils se seraient contentés de l'évacuation de la place et du libre passage par le chemin de fer. Ils acceptèrent le défi du commandant, et le lendemain l'investissement de La Fère commençait.

Jamais place n'a mérité aussi bien que La Fère le nom de nid à bombes. Le voyageur qui se dirige vers cette ville en venant de Saint-Quentin découvre, au moment où il dépasse le village de Travecy, une ligne bleue de hauteurs boisées. A sa gauche s'élèvent les collines du Parc et de Danizy, séparées par un court vallon; en face de lui, le plateau de Charmes et d'Andelain; à sa gauche, la forêt de Saint-Gobain va s'inclinant vers les bords de l'Oise. Son regard est attiré au loin par les tours de la cathédrale de Laon, qui apparaissent dans une échappée entre Charmes et Danizy et dominent le paysage; mais ce qu'il ne découvre qu'en dernier lieu, et non sans faire effort, c'est la ville de La Fère, qui est à ses pieds : vue de 3 kilomètres au nord, elle semble adossée aux collines et perdue dans leur ombre. L'ennemi n'aura que l'embaras du choix pour ses positions.

Comme Soissons, La Fère prend les précautions traditionnelles. Les 2,700 mobiles qui avec quelques francs-tireurs composent sa garnison sont employés aux travaux de la défense. On fait monter les eaux de l'Oise pour inonder la prairie, le faubourg Notre-Dame, qui mène à Danizy, est coupé par des tranchées, et si bien semé

de chevaux de frise, cavaliers, casse-cou, que, si jamais l'ennemi s'y engage, il n'en sortira pas; mais telle n'est point son habitude. Encore une fois, pauvres villes fortes du temps passé! quand elles emploient leurs vieux procédés contre les engins nouveaux des brûleurs de villes, elles ressemblent à des insectes pris sous la lourde patte d'un éléphant, et qui, près de mourir, lancent leur dard ou leur venin, parce que leur instinct veut qu'ils fassent ainsi, et qu'ils ne savent ni ne peuvent faire autre chose.

Contre cette place condamnée d'avance, les Allemands emploient toutes les ressources de leur science, de leur nombre, de leur matériel. Leurs précautions sont prises comme s'ils avaient en face d'eux le plus redoutable ennemi. Derrière des murs et des haies, dans de profonds fossés, leurs avant-postes, poussés aussi près que possible de la ville, demeurent immobiles, silencieux, invisibles. Du côté de la campagne, des postes d'infanterie protégés par des tranchées sont établis sur les routes, sur les sentiers, et à coups de fusil écartent les indiscrets. De poste en poste, des cavaliers vont et viennent sans arrêter; d'autres éclairent les routes et les villages voisins. Cependant ces mystérieux assiégeans travaillent ostensiblement sur toutes les collines : à Travecy, mais surtout au sud, à Charmes, à Andelain, à Bertaucourt. Certainement c'est là qu'ils établiront leur artillerie, et la place canonne d'importance ces positions; c'est en face d'elles, à côté de la gare, qu'elle met ses meilleures pièces en batterie. A l'est, au petit polygone, dix pièces sont servies par d'anciens canonniers volontaires, c'est la batterie des vieux, quatre regardent Danizy. Or le 24, à six heures du soir, l'artillerie de l'ennemi et 200 voitures chargées du matériel nécessaire à l'établissement des batteries arrivaient à Danizy. Depuis deux jours, le piquetage était fait et les emplacements marqués : en moins d'une heure, toutes ces voitures avaient déposé leur chargement, planches, madriers, rails de chemin de fer, pelles, pioches, saucissons, gabions, aux lieu et place désignés d'avance, sans hésitation ni encombre. Aussitôt, de la colline du Parc jusqu'à la chaussée du chemin de fer, sur une grande ligne circulaire qui enveloppe le front oriental de la place, les travailleurs se mettent à l'œuvre. En une nuit, ils enlèvent, pour établir les batteries et creuser les fossés où s'abriteront les troupes de soutien, 4,400 mètres cubes de terre. A l'approche du jour, de hardies escouades vont à 300 mètres du bastion scier des peupliers qui auraient gêné le tir; à peine sont-elles rentrées dans les retranchemens que le premier obus est tiré sur la ville : il va droit à la chambre du commandant de l'arsenal.

Tout le monde est surpris à La Fère, et les mobiles demeurés au quartier, qui se précipitent à la hâte hors des chambrées, laissant des morts sur les escaliers qui s'effondrent, et les artilleurs de la

gare qui prennent le café à l'auberge d'en face, et *les vieux* surtout, qui avec leurs quatre pièces, portent le principal effort d'un feu infernal. Artilleurs de Sébastopol et de Solferino, ils ne s'étaient jamais trouvés à pareille fête, car ce jour et cette nuit-là 3,500 obus tombèrent sur la malheureuse petite ville, qu'aisément on traverse en dix minutes dans toute sa longueur. Tous firent leur devoir pourtant, les jeunes comme les vieux; mais les embrasures sont ruinées, la plupart des canons qui peuvent tirer sur Danizy sont démontés, quelques-uns, visés avec une justesse qu'expliquent l'habileté des pointeurs ennemis et la proximité de leur position, sont atteints en pleine âme; à midi, la destruction est effroyable, surtout dans le quartier militaire, à l'est de la ville. La porte Notre-Dame n'a pas une pierre qui ne soit touchée; l'arsenal, les casernes, le magasin à fourrages, s'allument successivement; dans les rues désertes sifflent les boîtes à balles, et des bestiaux, chassés des étables militaires, errent en beuglant. Le 26 novembre au matin, après bien des hésitations et une longue lutte entre l'ardent désir de résister encore et la raison, qui démontre l'inutilité de la lutte, le commandant de place cède aux prières de la ville. Aucun secours n'est possible : quelques troupes venues de Ham se sont en vain heurtées, six jours auparavant, aux lignes d'investissement, auprès de Vouel et de Liez; quant à l'armée du nord, elle est aux prises avec Manteuffel. A neuf heures, un parlementaire est envoyé à l'ennemi; mais le brouillard cache le drapeau, et la violence du bombardement couvre l'appel du clairon. Une heure passe ainsi; enfin des gens du faubourg qui ont aperçu le signal avertissent les Allemands. Le feu cesse, et bientôt le parlementaire rentre en ville avec un capitaine d'état-major prussien. Ce capitaine s'était moqué quand on lui avait mis le bandeau sur les yeux : il connaissait La Fère aussi bien que personne, disait-il; il s'était pourtant soumis à cause de la vieille habitude, mais, chemin faisant, il maugréait contre la vieille habitude quand son pied heurtait un obstacle ou que son sabre sonnait contre les fils de fer des casse-cou.

Cette facile victoire mettait au pouvoir de l'ennemi la voie ferrée qui, partant de Reims et passant par Laon, Crèpy, La Fère, raccorde à Tergnier le chemin de l'Est à celui du Nord. En ce moment, Manteuffel entraînait à Amiens après avoir refoulé l'armée française. Il a désormais par La Fère, Laon, Soissons, ses communications assurées à l'est; au sud, il communique librement avec l'armée de Paris; il peut laisser à une partie de ses troupes la surveillance de nos places fortes du nord et commencer avec le reste sa campagne de Normandie. Mais le département de l'Aisne ne devait pas connaître cette tranquillité funèbre qui pesait sur la France orientale depuis que le canon de Metz s'était tu, car notre armée du nord va

entrer en scène. En effet, La Fère était à peine prise depuis quelques jours, et les journaux allemands commençaient à raconter la marche triomphale de Manteuffel vers l'Océan, quand les troupes d'occupation du département de l'Aisne sont tout à coup saisies de panique. La Fère voit sa garnison dresser les ponts-levis, garnir les remparts d'artillerie; dans les rues, des sentinelles, le fusil chargé, dispersent les rassemblemens de plus de trois personnes. L'alarme va jusqu'à Laon, où le préfet met en sûreté sa personne, ses secrétaires et sa caisse, pendant que la garnison enferme à la citadelle ses munitions et ses vivres. Un soir un coup de feu retentit; la générale bat, les officiers courent, les hommes se précipitent hors des maisons; on ne soupçonnait pas au landwehrien cette agilité : tout ce monde s'enferme dans la citadelle, où l'on apprend que le coup de feu a été tiré par une sentinelle ivre. Le lendemain, on criait par la ville l'avis suivant :

« A partir de sept heures du soir, il est défendu de sortir sur la voie publique sans avoir une lanterne allumée. En cas d'alerte, signalée par le tambour ou la trompette, chacun devra rentrer immédiatement dans son domicile. Dans ce même cas, les fenêtres du premier étage de chaque maison donnant sur la voie publique doivent être éclairées. Ces dispositions sont prises dans l'intérêt des habitans. Le commandant leur enjoint de s'y conformer rigoureusement.

Le commandant fut obéi : à la nuit tombante, il vit dans les rues plus de lanternes qu'il n'en aurait voulu voir : elles étaient de toutes les couleurs, et des reflets jaunes, violets, rouges, verts, éclairaient les figures narquoises de ceux qui les portaient. Ce ridicule arrêté fut, trois jours après, retiré : les Allemands s'étaient rassurés pour un moment; mais d'où était venue cette subite inquiétude?

Le général Faidherbe avait pris le commandement de l'armée du nord. Cette armée, née au milieu de nos désastres, a vécu trois mois en combattant, et son histoire est un glorieux épisode dans cette triste guerre. M. le général Faidherbe l'a racontée dans une courte et sobre notice que devront lire ceux qui cherchent des raisons de ne point désespérer de l'avenir. Au milieu d'octobre, l'organisation n'était pas même commencée. Quelques bataillons de mobiles, sans cadres convenables, sept dépôts de ligne, qui envoyaient des détachemens dans le centre de la France, un dépôt de dragons, qui fournissait à peine quelques cavaliers d'escorte, une batterie qui n'était pas en état de marcher, tels étaient les élémens qu'avait trouvés en octobre 1870 le commissaire général chargé par M. Gambetta d'organiser la défense dans la région du nord. Il se mit à l'œuvre pourtant, aidé par M. le colonel Farre, directeur des fortifications de Lille, qui lui fut adjoint avec le grade de gé-

néral de brigade. Pas une heure n'est perdue. Quand le général Bourbaki prend le commandement en chef, le 22 octobre, avec le général Farre, qu'il a nommé major-général, l'œuvre est en bonne voie; quand il la quitte, le 19 novembre, une première division est organisée, six batteries sont à peu près en mesure d'entrer en campagne, d'anciens sous-officiers, des officiers évadés de Metz et de Sedan, ont fourni les cadres. Resté à la tête de l'armée, le général Farre forme une seconde division, et il achève les préparatifs nécessaires à la mobilisation des troupes. Des marchés sont conclus pour l'habillement et l'équipement; mais, comme la fabrication de ces objets se fait d'ordinaire à Paris, il avait fallu s'adresser à l'étranger en même temps qu'à l'industrie privée et ne point se montrer difficile sur la qualité des fournitures. Peu nombreuses et accablées de besogne, les commissions de vérification acceptèrent un jour une livraison de souliers dont les semelles se composaient d'une feuille de carton entre deux tranches de cuir. Les malheureux soldats qui usèrent en quelques jours ces souliers sur les routes durcies par la gelée ou détremées par la pluie purent envier le sort des fameux volontaires en sabots de la première république. Il ne faut point s'étonner qu'une aussi faible armée n'ait pu ni secourir La Fère, ni soutenir, le 27 novembre, le choc de l'armée de Manteuffel dans cette bataille d'Amiens où 35,000 Allemands furent engagés. On avait organisé à la hâte, quelques jours avant le combat, la 1<sup>re</sup> brigade d'une seconde division; le jour même, une batterie arrivait sur le champ de bataille, par le chemin de fer, à dix heures du matin, et ouvrait son feu à une heure de l'après-midi. Le service des munitions n'avait pu être complètement assuré, car l'artillerie et l'infanterie en manquèrent à la fin de la journée. Pourtant l'ennemi éprouva des pertes aussi fortes que les nôtres, et, quand il ramassa nos morts sur le champ de bataille, il n'en put croire les livrets qui attestaient que de très jeunes soldats avaient combattu avec tant d'honneur contre de vieilles troupes. Mais ce qui donne à l'histoire de l'armée du nord un intérêt particulier, c'est qu'en dépit de toutes les épreuves elle continue à s'organiser et à s'accroître, et qu'elle n'est jamais si près de rentrer en ligne que quand l'ennemi la déclare battue et détruite. Quand le général Faidherbe en prend le commandement, la seconde division est complétée, et l'armée du nord s'appelle le 22<sup>e</sup> corps. Aussitôt une troisième division s'organise, et déjà l'artillerie compte dix batteries; 30,000 hommes et 60 canons sont prêts à entrer en campagne. Cinq jours après son arrivée, le général Faidherbe se mettait à la tête de l'armée; la garnison prussienne de Ham était enlevée, La Fère menacée, et des journaux prussiens qualifiaient d'imprudent le mouvement de Manteuffel, qui interrompait sa marche sur Le Havre.

Immédiatement les renforts arrivent de toutes parts à l'ennemi, qui opère d'importantes concentrations de troupes; mais l'armée du nord s'accroît de trois batteries nouvelles et d'une quatrième division, formée de mobilisés. Elle se divise en deux corps d'armée, le 22<sup>e</sup> et le 23<sup>e</sup>, commandés le premier par le général Paulze d'Ivoy, le second par le général Lecointe. Faidherbe commande en chef avec le général Farre pour major-général. De ce jour jusqu'à la conclusion de l'armistice, Faidherbe poursuit avec une habileté, une persévérance qu'on ne saurait trop admirer, l'exécution du seul plan qu'il lui fût permis de suivre : se tenir autant que possible à portée des places fortes, tenter de temps à autre une pointe hardie, battre l'ennemi où il n'est pas en trop grand nombre, le tenir constamment en haleine, l'empêcher d'inonder les provinces ouvertes ou de se porter sur Paris, si l'armée d'investissement de la capitale venait jamais à être menacée. La tâche était rude avec cette armée de 40,000 hommes, qui comptait à peine un tiers de troupes solides. Malade, accablé de fatigues, sans illusion sur l'issue de la campagne, nullement enclin à l'espérance, comme il paraît bien à la trop triste conclusion de son livre, Faidherbe soutint pourtant l'âme de ses soldats par la confiance qu'il leur inspirait. Déconcertés par la nouveauté d'une vie si rude, par la misère et le froid, par la continuité des malheurs de la patrie, ils reprirent courage, et furent dociles à la main du général « fait de bronze, » comme ils disaient.

Chaque fois que Faidherbe a frappé quelque coup vigoureux, les Allemands se donnent beaucoup de mal pour démontrer qu'ils l'ont battu. Ils abusent des apparences, qui sont contre lui, puisqu'il est obligé de ramener toujours son armée à portée des places fortes, et ils se moquent de ses victoires qui font reculer le vainqueur; mais dans le département de l'Aisne on sait bien que l'ennemi n'est point aussi rassuré qu'il veut le paraître, car à peine Faidherbe a-t-il opéré ses premières concentrations de troupes, et débuté le 23 décembre à Pont-Noyelles, qu'on voit arriver les renforts envoyés à Manteuffel : 8,000 hommes venant de Montmédy passent à Saint-Quentin. Après la bataille de Bapaume, l'ennemi célèbre une nouvelle victoire; mais on croit plus que jamais aux courtes et mâles proclamations par lesquelles Faidherbe félicite ses soldats, quand on voit se replier les troupes allemandes, qui, s'étendant pour la première fois dans le nord du département, avaient occupé Guise et semblaient menacer Vervins. Inquiet de l'audace croissante de Faidherbe, von Gœben, qui a succédé à Manteuffel, concentre ses forces à la fin de décembre pour lui tenir tête. Faidherbe allait exécuter la plus hardie expédition qu'il ait entreprise, et livrer une des grandes et sanglantes batailles de cette guerre.

Au moment où devait être tenté de toutes parts le suprême effort que commandait la prévision de la chute prochaine de Paris, l'armée du nord quitta ses cantonnemens de Boisieux, près d'Arras, le 10 janvier. Il était impossible de songer à marcher sur Paris avec une si faible armée, car les Allemands avaient fait sauter tous les ponts de la Somme, d'Amiens à Corbie; ils s'étaient barricadés dans les villages de la rive droite; ils avaient converti Amiens en fortifiant le cours de la Hallue, affluent de la rive droite de la Somme. Le général Faidherbe, qui savait que la garnison de Paris allait tenter une sortie, résolut de marcher sur Saint-Quentin, de manière à faire craindre à l'ennemi que ses communications ne fussent coupées à Tergnier, entre Reims et Compiègne d'une part, entre Reims et Amiens de l'autre. « J'étais sûr, dit-il, d'avoir bientôt affaire à des forces très considérables; mais le moment de se dévouer était venu. » Malheureusement deux incidens dérangèrent ses combinaisons. Peronne, qui était investie depuis le 18 septembre, et qu'il comptait débloquer, capitula le jour même où il se mettait en marche, après avoir subi un furieux bombardement qui n'a épargné que de rares maisons dans la petite ville. L'armée du nord était obligée de laisser derrière elle, occupée par l'ennemi, une place sur laquelle elle aurait pu s'appuyer dans son mouvement vers le sud. Une autre opération, confiée à un petit corps d'armée qui reçut l'ordre de chasser de Saint-Quentin la garnison saxonne, eut un meilleur succès; mais elle révéla trop tôt les projets de l'armée française au général von Gœben. Pendant que sur les chemins luisans de verglas nos jeunes soldats marchaient péniblement sans avancer vite, von Gœben prenait la direction de Saint-Quentin, et les renforts lui arrivaient de tous côtés. A Laon, le 16 janvier, le 17, le 18, on voit passer, le jour, la nuit surtout, d'énormes convois de troupes qui viennent de Reims et se dirigent vers La Fère. Plusieurs, sinon tous, arrivent de Paris. D'autre part, Chauny a logé des troupes envoyées de Compiègne. Le 18 janvier, l'ennemi était déjà en mesure d'attaquer en forces notre armée près de Vermand, à l'ouest de Saint-Quentin; un combat sanglant est livré ce jour-là. Dans l'ordre du jour qu'il adresse le 18 à dix heures du soir à son armée, von Gœben regrette que les forces allemandes qui ont été engagées n'aient « pu suffisamment poursuivre l'ennemi, ni arriver aux positions qui leur avaient été assignées; » mais il annonce pour le lendemain une belle et complète victoire : évidemment il croyait anéantir d'un seul coup l'armée du nord. Il trace à grands traits le plan de la bataille du lendemain : le général Kummer attaquera la ville par l'ouest, en suivant les routes de Vermand et d'Étreillers; il étendra sa gauche jusqu'à la route de Cambrai, et tournera Saint-Quentin au nord; le comte de Lippe attaquera par le sud, en suivant la route de La Fère,

et s'efforcera d'étendre sa droite de façon à envelopper la ville par l'est. La réserve se tiendra entre les deux corps d'armée sur la route de Ham.

Le 19 au matin, la bataille s'engage au sud et à l'ouest de Saint-Quentin. Le canal, qui suit une ligne à peu près droite dans la direction du sud-ouest, partage en deux parties le vaste champ de bataille. A droite du canal, en tournant le dos à la ville, notre 23<sup>e</sup> corps s'étend jusqu'à la route de Cambrai; à gauche, une division et une brigade du 22<sup>e</sup> corps occupent au lever du jour les hauteurs de Gauchy et de Grugies; l'autre brigade est en réserve à Saint-Quentin. Nos lignes de retraite sont les routes du Cateau et de Cambrai. Une brigade de mobilisés est postée à Bellicourt, au nord de Saint-Quentin, pour les protéger. L'action commence du côté du 22<sup>e</sup> corps. L'ennemi attaque les hauteurs de Gauchy et de Grugies avec des forces considérables, les divisions Barnekow, prince Albert, Lippe, et la brigade de cavalerie de la garde, commandée par le prince de Hesse. Les nôtres, fort inférieurs en nombre, sont couverts par leurs tirailleurs et protégés avec une remarquable efficacité par une batterie établie sur une éminence, à mi-chemin de Gauchy à Saint-Quentin, près du Moulin-de-Tout-Vent; mais bientôt se dessine le mouvement tournant sur la route de La Fère, l'ennemi masse ses colonnes, et menace de déborder notre gauche. La 4<sup>e</sup> brigade arrive alors au pas de course, et, se plaçant à la gauche du 22<sup>e</sup> corps, étend notre front de bataille jusqu'à la route de La Fère, elle prend même l'offensive et s'avance sur la route; mais le colonel Aynès, qui la commande, tombe mortellement frappé, et l'ennemi ramène nos troupes jusqu'aux premières maisons du faubourg d'Isle. Heureusement le 88<sup>e</sup> de marche l'arrête et le refoule par une charge à la baïonnette. Cependant l'attaque des hauteurs de Gauchy continue; l'ennemi lance six fois à l'assaut de fortes colonnes chaque fois renouvelées; nos soldats repoussent les assaillans, les poursuivent, s'approchant d'eux à quelques pas. Dans ces combats livrés de si près, où l'homme regarde l'homme en face, où compte le courage, l'élan, l'adresse du soldat, ils malmenent leurs adversaires, dont les cadavres recouvrent le sol. Une charge d'un régiment de hussards allemands est en quelques minutes arrêtée, brisée par des feux d'ensemble. Sur ce point du champ de bataille, nous avions de très jeunes soldats, les mobiles du 91<sup>e</sup> et du 46<sup>e</sup>; mal équipés, armés de médiocres fusils, ils ont mérité que le général en chef déclarât qu'ils avaient rivalisé de courage avec les vieilles troupes à côté desquelles ils ont combattu. Notre artillerie tenait toujours tête à l'artillerie ennemie : cinq batteries étaient venues s'établir autour du Moulin-de-Tout-Vent; de cette admirable position, l'on découvre tout le champ de

bataille, riche territoire où la charrue n'a laissé debout que quelques bouquets d'arbres, au milieu desquels se cachent les grandes fermes et s'élèvent les cheminées des sucreries.

Du côté du 22<sup>e</sup> corps, l'action n'a été, quatre heures durant, qu'un combat de tirailleurs et d'artillerie. En allant du canal à la route de Cambrai, on rencontre successivement la brigade Lagrange, la brigade Isnard, et la division des mobilisés. La brigade Michelet est en réserve. Deux batteries sont établies à l'extrême droite pour défendre la route de Cambrai. Au centre, une batterie occupe une position qui vaut celle du Moulin-de-Tout-Vent; enfin l'artillerie de réserve couronne à la gauche du 23<sup>e</sup> corps des hauteurs qui commandent la route de Ham, par laquelle l'ennemi attend ses renforts. C'est vers deux heures de l'après-midi seulement que l'ennemi tente d'exécuter à notre droite le mouvement tournant prescrit par von Gœben. Il attaque vivement la division des mobilisés, qui abandonne le village de Fayet, et découvre un moment la ligne de retraite; mais des troupes et de l'artillerie envoyées en toute hâte par le général en chef, la brigade de mobilisés, accourue de Bellicourt, rétablissent le combat. Fayet est repris et occupé par un bataillon de mobiles. A gauche, les brigades Isnard et Lagrange contiennent l'ennemi, et pénètrent à plusieurs reprises dans le bois de Savy, où se livrent de sanglans combats.

Jusqu'à trois heures de l'après-midi, les Allemands sont tenus en échec; leurs efforts pour tourner notre droite par la route de Cambrai, notre gauche par la route de La Fère, pour percer notre centre à Gauchy, ont échoué. Il s'en faut que le général von Kummer ait accompli sa mission, qui était de *culbuter tout ce qu'il trouverait devant lui*. Notre artillerie, admirablement postée, dirigée et servie, fait subir aux masses allemandes des pertes énormes. Deux batteries essaient les nouveaux obus inventés par le général Treuille de Beaulieu : ces obus, en éclatant, projettent à 200 et 300 mètres en avant une gerbe de balles qui mettent en débandade l'infanterie. La fureur et la frayeur des Allemands sont au comble : ils en donnent, dans les villages qu'ils occupent, des preuves non équivoques. L'officier sait bien que les renforts arrivent, qu'ils arriveront toute la journée, demain encore et après-demain, jusqu'à ce que nous ayons plié, écrasés par le nombre. Il se montre fort calme. A la ferme de la manufacture, près de la batterie placée en avant d'Essigny, pendant que les hommes de la troupe de soutien pillent la maison de la cave au grenier et que deux femmes, qui ont voulu rester là, tremblent sur leurs chaises collées au mur, l'officier, nonchalamment étendu sur le lit, joue avec la frange du rideau, et, voyant les deux malheureuses qui prient et qui pleurent, il disserte sur la Providence, dont la main châtie la France

trop doucement encore. Au Hamel-Seraucourt, un jeune officier prussien entre au plus fort de l'action dans la maison d'habitation de la sucrerie : on y travaillait depuis le matin à préparer une ambulance, mais ce jeune homme est pressé, il frappe avec son sabre sur une table, comme il eût fait à l'auberge. On arrive. « Que demandez-vous? — Vous devez avoir du champagne? — Je crois que oui. — Il faudrait en être sûr... » Il n'y avait pas à répliquer; on descend à la cave. Le Prussien se promène, frisant sa moustache blonde, se pinçant la taille. On apporte une bouteille. « Quelle marque? demande-t-il. — C'est trop fort, regardez vous-même. — Oh! ne vous fâchez pas, » et il soulève la bouteille. « Excellente marque! Le colonel l'appécie beaucoup. Il en faut quinze bouteilles, » et il sort en saluant suivant toutes les règles de l'art. Sans avoir cette assurance, les troupes de réserve qui depuis le matin encombrant les villages sont cependant fort exigeantes. Après avoir bien mangé, le soldat se fait faire des tartines, qu'il emporte; après avoir bien bu, il fait emplir sa gourde. Beaucoup de ces héros sont ivres. Vers deux heures, leur fureur est à son comble. Les blessés arrivent en foule : on en compte 800 dans le seul village d'Essigny, et des cavaliers sont venus requérir le fossoyeur et des habitants pour cacher les morts aux nouvelles troupes qui entrent en ligne. « C'est votre faute, brigands de Français! » hurlent les soldats, et ils frappent; d'autres vont se cacher dans les greniers et les caves. On en aurait trouvé plus de 200 dans les greniers d'Essigny.

La panique ne dure pas longtemps. Par la route de Ham, des renforts qui viennent d'Amiens se portent sur le 23<sup>e</sup> corps; le 22<sup>e</sup> est attaqué sur tous les points par ceux qui arrivent de La Fère. A Vendeuil, à 8 kilomètres de La Fère, l'artillerie, l'infanterie, la cavalerie, défilent depuis le matin; des troupes stationnent dans le village. On leur fait de la musique pour les distraire. A six heures, il en arrive encore qui viennent de Gonesse; le lendemain, il en arrivera d'Évreux. On voit que, si M. de Moltke avait donné l'ordre à von Gœben de détruire l'armée du nord, il lui en fournissait les moyens. La bataille est perdue à quatre heures. Du côté du 22<sup>e</sup> corps, la 2<sup>e</sup> brigade de la 1<sup>re</sup> division, menacée d'être débordée par sa droite, cède enfin les hauteurs de Gauchy; la gauche suit ce mouvement, et notre artillerie, après avoir dirigé sur l'ennemi ses plus formidables bordées, rentre dans Saint-Quentin par le faubourg d'Isle; elle est protégée dans sa retraite par la barricade établie dans le faubourg et qui est armée de 4 canons de montagne. En même temps le 23<sup>e</sup> corps était rejeté sur la ville après avoir longtemps disputé le terrain à l'ennemi, qui s'avance sur la route de Ham et le long du caual; il est protégé par les barricades con-

struites à l'entrée du faubourg Saint-Martin. Le 22<sup>e</sup> corps se retire par la route de Cambrai, le 23<sup>e</sup> par la route du Cateau. Sur les pas de nos soldats, l'ennemi entre dans la ville après y avoir envoyé des obus. La nuit est tombée, les rues sont désertes; les hurrahs font trembler les habitans dans les maisons; 6,000 ou 7,000 des nôtres sont pris dans la ville : c'étaient les soldats débandés, perdus, fatigués, et les compagnies qui s'étaient dévouées pour retarder la marche de l'ennemi; mais plus de la moitié de ces prisonniers parvint à s'enfuir et à rejoindre l'armée. Les pièces de montagne, abandonnées sur les barricades, tombent au pouvoir de l'ennemi; mais nos quinze batteries de campagne n'ont perdu ni une pièce ni un caisson.

Ce fut une triste nuit pour Saint-Quentin et les environs que celle qui suivit la bataille. « Avez-vous des parens à Saint-Quentin? demandait le soir de la bataille un colonel saxon dans une maison de Vendeuil. — Oui, lui répondit-on. — Je le regrette, reprit-il, car nous laisserons nos hommes piller ce soir. » Maintes maisons furent en effet pillées dans le faubourg et dans la rue d'Isle. Nous voulons bien que ce soient des horreurs comme il s'en commet dans toutes les guerres; mais il faudrait ne pas les commettre pour avoir le droit de se dire une armée modèle. Pas plus que le pillage, l'ivrognerie ne sied au soldat élu de Dieu pour châtier les iniquités de la France. Or ces vainqueurs avaient une soif inextinguible. « Il fallait les voir, nous disait le meunier du Moulin-de-Tout-Vent, quand ils furent arrivés après le départ de nos braves artilleurs! Ils étaient quatre-vingts, ils se jetèrent dans la cave; il y avait un peu de vin, ils le boivent; il y avait du cidre, l'un d'eux, un tonnelier, bien sûr, perce les pièces, et ils boivent du cidre; il y avait du lait, ils s'en disputent; ils trouvent quelques bouteilles d'eau-de-vie, et les avalent; il restait quelques jattes de crème, ils les happent avec leur langue, comme des chiens, en grognant les uns contre les autres! Toute la nuit, il a fallu les servir; sitôt qu'il y en avait un qui ouvrait l'œil, il demandait à boire, et figurez-vous qu'il y en avait toujours un qui ne dormait pas! » Ainsi vont les choses dans les maisons où l'Allemand vainqueur a élu domicile. Il s'en donne à cœur joie, et après avoir empli son ventre, ses poches et son sac, il s'endort près de la cheminée où brûle toute la nuit le bois amoncelé.

Cependant nos pauvres soldats, mourant de fatigue et de faim, se traînent péniblement sur les routes que le dégel a détrempées. Ils vont à la débandade : une si jeune armée ne sait pas battre en retraite; à Cambrai, Valenciennes, Lille, ils donnent le spectacle d'une lamentable déroute. Les télégrammes allemands chantent victoire, et Guillaume, étrennant son titre impérial, dénombre les

canons qu'il a pris et les prisonniers qu'il a ramassés à Saint-Quentin. Les Allemands qui ont assisté à la bataille n'ont pas des airs si triomphants. Les soldats avouent leurs pertes : « Français hauts comme cela, disait un chasseur saxon, et, en relevant la main, — nous hauts comme cela ! » Les officiers parlent avec admiration des dispositions prises par Faidherbe et de son artillerie. D'ailleurs ils assurent tous qu'ils tenaient à l'avance la victoire pour certaine ; retardée d'un jour, elle eût été plus complète. Cependant ils avaient espéré d'autres résultats. « Si nous avions été vainqueurs dès le matin, disait un général saxon, Saint-Quentin aurait été un nouveau Sedan ! » Von Gœben lui-même est plus modeste après qu'avant la bataille. Il n'a pas suivi de très près l'armée vaincue, car il croit qu'elle s'est retirée en partie sur Cambrai, en partie sur Guise, tandis qu'elle a pris les routes de Cambrai et du Cateau. Le 21 janvier, il prescrit aux généraux Kummer et Grœben, dans le cas où ils seraient *pressés par l'ennemi* en le poursuivant, de se replier le premier sur Amiens, le second sur Péronne.

C'est qu'en effet, si ébranlée qu'elle fût, l'armée du nord n'était pas détruite. Il est vrai que des bataillons ont plié, et que pendant l'action même beaucoup d'hommes qui s'étaient cachés furent traqués dans les rues de Saint-Quentin et poussés au feu par les gendarmes ; mais ceux qui ont vu dans leurs cantonnemens les mobiles et les mobilisés, ces derniers surtout, soldats de la veille conduits par des officiers souvent aussi novices qu'eux-mêmes, leur pardonneront d'avoir eu des défaillances. Après tout, est-il plus d'un peuple en Europe qui, après la destruction de toutes ses forces régulières, trouverait sans plus d'efforts des armées qui sur tous les points du territoire disputent à l'ennemi, comme ont fait les nôtres, une victoire presque consommée ? Parmi nos jeunes officiers, beaucoup n'ont trouvé qu'à grand'paine le loisir de feuilleter les pages d'une théorie, et nos jeunes soldats ont eu moins de temps pour apprendre tout leur métier que n'en ont mis les militaires allemands pour apprendre l'exercice du pas décomposé. Et quels terribles débats que les leurs ! Cette marche de trois jours par des chemins affreux avant d'arriver à Vermand, cette bataille de deux jours contre une armée aguerrie deux fois plus nombreuse, et dont le chemin de fer a déposé doucement les renforts à quelques kilomètres du champ de bataille, couronnaient dignement cette campagne de deux mois, pendant laquelle l'armée du nord avait livré quatre batailles, plusieurs combats, et infligé à l'ennemi des pertes que le général Faidherbe évalue à vingt mille hommes.

Le général travaillait sans relâche à refaire son armée, et le 40 février il était prêt à rentrer en ligne avec un effectif presque égal à celui qu'il comptait à Saint-Quentin, grâce à l'incorporation

de nouveaux mobilisés; mais la France a déposé les armes le 29 janvier. Entre l'armée française, qui garde les départemens du Pas-de-Calais et du Nord, et l'armée allemande, l'armistice a mis une frontière large de 10 kilomètres. Le département de l'Aisne va donc être livré presque tout entier à l'occupation allemande. On était si bien revenu de toutes les illusions que la nouvelle de l'armistice fut accueillie avec plaisir, et celle de la paix attendue avec impatience. On espérait que le terme des souffrances était venu pour les pays envahis, et nul ne se doutait que l'ennemi tint encore en réserve de nouvelles rigueurs, ni que ses préfets pussent faire regretter ses généraux.

### III.

Les articles publiés dans la *Revue* sur l'administration prussienne en Alsace et en Lorraine nous dispensent de nous étendre sur ce chapitre, car l'administration prussienne a été uniforme dans les pays envahis. Le département de l'Aisne était du ressort du gouvernement de Reims, où se succédèrent le duc de Mecklembourg et M. de Rosenberg. Au près du gouverneur se tenaient le prince Charles de Hohenlohe, le comte Charles de Taufkirchen, commissaires civils, et M. Pochhammer, directeur des contributions; au-dessous, les préfets des départemens. Comme en Lorraine, ces personnages inaugurent leurs fonctions par de cérémonieux saluts au public; ils promettent par voie d'affiches leur bienveillance à leurs administrés, auxquels ils demandent en échange leur confiance et leur concours. Ils les invitent à se désintéresser des malheurs de la patrie, à s'arranger au milieu de nos désastres une vie égoïste et honteuse, ou, comme dit le duc de Mecklembourg, à « s'assurer les bienfaits de la paix avant sa conclusion définitive. » Ils reconfortent contre toute crainte de poursuite après la guerre ceux qui consentent à l'oubli de leurs devoirs patriotiques, par exemple les conscrits qui ne se rendent point à l'appel. « Tous les traités de paix de ce siècle, dit leur journal officiel, ainsi celui de Paris du 30 mai 1814, celui de Prague de 1866, contiennent des dispositions spéciales et garantissent les citoyens contre les poursuites *relativement à leur attitude pendant la guerre.* » Il n'est donc pas impossible de vivre heureux et paisible sous la domination prussienne. Si l'on veut bien se livrer à ses « occupations habituelles, » se complaire en la société de ses hôtes, aller écouter leur musique, qui est excellente, mais n'a pas d'auditoire, saluer dans la rue au moins les colonels, renoncer aux journaux « hostiles aux armées allemandes » et faire ses délices du moniteur de Reims, déposer provisoirement à la mairie ses armes de guerre, de chasse, de luxe, dût

ce provisoire être éternel; si l'on veut bien s'abstenir de tout contact avec les gens malveillans qui portent des armes sans faire partie des troupes alliées, dénoncer les francs-tireurs ou tout au moins se battre avec eux s'ils s'avisent de faire sauter un pont, d'enlever un rail, de couper un fil télégraphique, on sera garanti contre tout risque et péril d'emprisonnement, déportation et autres représailles prévues par les lois de la guerre, à moins qu'on n'ait un jour la velléité de réclamer contre une réquisition, de discuter une amende, de contester la répartition des impôts directs et indirects, c'est-à-dire de défendre sa bourse après avoir livré son honneur, ce qui serait en vérité une prétention exorbitante.

Il fallait pourtant trouver dans son cœur des trésors de patience ou la conviction profonde de l'inutilité de toute résistance pour supporter l'administration financière des Prussiens. Nous avons lu les registres de délibérations de plusieurs conseils municipaux; cette simple histoire, racontée au jour le jour, donne une idée exacte de l'insoutenable existence que les vainqueurs imposèrent aux vaincus dès qu'il fut question d'armistice et qu'ils sentirent que la proie allait leur échapper. Les impôts des derniers mois de 1870 sont exigés avec tant de menaces, si précises, et en maints endroits si bien exécutées, que les communes se libèrent en toute hâte. L'armistice signé, elles se croient à l'abri de toute réclamation nouvelle; elles ne savaient pas que la province avait été, pour ainsi dire, abandonnée aux exactions prussiennes, et que les négociateurs de cet acte avaient dépensé toute leur peine à obtenir de M. de Bismarck que la garde nationale de Paris ne fût point désarmée. Elles apprennent donc qu'il y a encore des contributions de 1871, et que l'ennemi les a portées au double sans daigner dire la raison; elles reçoivent l'ordre de payer le premier douzième. A peine a-t-on réuni par des emprunts forcés les fonds nécessaires, que l'ordre arrive de tenir prête aussi la contribution de février. Cependant tous les journaux du monde publient la magnanime défense faite par le roi Guillaume à tous ses agens de lever à l'avenir aucune contribution de guerre. Grande joie dans tous les départemens, mais de courte durée, car M. le préfet, commentant la parole impériale, annonce qu'à la vérité il renonce à frapper des contributions, mais qu'il continue à faire rentrer les impôts; il ajoute même que les retards seront « productifs » d'une amende de 5 pour 100 par jour. Ces intérêts tudesques courent si vite qu'ils rattrapent le capital : une commune des environs de Laon paie une amende de 1,700 francs pour retard dans le paiement d'une somme de 2,000 francs. Enfin la paix est signée; la nouvelle en arrive le 4 mars dans la matinée; elle est authentique, officielle, affichée dans les deux langues. Pour le coup,

on a quelque raison de se croire au bout de ses peines. Le conseil municipal de Laon, qui tenait séance ce jour-là, à neuf heures du matin, avec la perspective d'une exécution militaire ordonnée contre la ville, et qui devait commencer à midi, se sépara tout joyeux; mais il a compté sans son hôte. M. de Lansberg réclame les impôts échus jusqu'à la notification du traité, y compris les amendes pour retards, lesquelles sont devenues elles-mêmes « productives » d'une amende de 5 pour 100 par jour. Et les réclamations continuent plus pressantes, plus menaçantes, jusqu'au jour où, le gouvernement de la France ayant passé aux mains de véritables hommes d'état, la convention Poneyer-Quertier affranchit enfin la province.

Chacune des sommations de l'autorité allemande était accompagnée de menaces. Dans les villes, on ne s'en troublait pas outre mesure; mais dans les villages la résistance était plus difficile, parce que l'exécution suivait de plus près, l'ennemi jugeant que l'hypocrisie était moins nécessaire. Les maires perdent la tête quand ils reçoivent l'avis que l'exécution militaire va commencer. S'ils veulent savoir ce qu'il faut entendre par ces mots terribles, on leur répond comme fit un jour à la commission municipale de Saint-Quentin M. Binder, capitaine au 70<sup>e</sup> de ligne, commandant de la place :

« Messieurs, selon les ordres du chancelier fédéral allemand, les mesures de l'exécution sont le logement d'une garnison augmentée auprès des habitants, l'enlèvement des otages (les notables de la ville), et comme mesure extrême, en dernier lieu, la mise à feu et le bombardement. Agrérez, messieurs, l'assurance de ma considération parfaite. »

Se figure-t-on l'effet d'une pareille missive sur un conseil municipal de village? Beaucoup ne se laissèrent pas effrayer, mais il n'est que trop vrai que des maires, après avoir inutilement essayé de réunir l'argent nécessaire, ont dénoncé à l'autorité prussienne leurs administrés récalcitrans. Aussitôt l'argent trouvé, ils accouraient à la préfecture. « Un des anciens bureaux transformé en caisse, dit M. Ed. Fleury dans ses éphémérides, présente un spectacle à la fois attristant et original. Il est plein à comble de maires, d'adjoints, de délégués, qui s'entassent et s'empilent autour d'une table où l'on paie, et d'une autre où les comptes sont dressés. Devant le receveur, qui ne suffit pas à sa besogne, l'or coule à flot, les sacs d'écus s'amoncellent... Le métal et les papiers précieux sortent de toutes les poches, le caissier ne sait où les placer; on les lui compte tristement et sans parler. Autour du comptable, qui aligne les comptes et dresse les états, éclatent au contraire les exclamations de saisissement. A ces comptes, on ne comprend rien, sinon qu'on

doit des amendes fabuleuses, qu'on a cru s'acquitter intégralement et qu'on reste débiteur de sommes inimaginables. » Le temps n'est plus où les hauts administrateurs de Reims promettaient d'accueillir toute plainte légitime; M. Pochhammer avertit, une fois pour toutes, les maires qu'il est « impossible d'accorder aucune réduction, et qu'il faut s'abstenir d'envoyer des réclamations, qui resteront sans réponse. » C'est que la curée touche à sa fin. Ce bel or de France, dont le soldat serre précieusement quelques pièces dans son mouchoir, le caissier impérial le palpe avec volupté, pièce à pièce (*pecuniam probant veterem et diu notam*, dit Tacite en parlant des Germains, *amant serratos bigatosque*), et toujours il tend la main au guichet, où se succèdent les victimes. Une seule pensée trouble sa joie : est-ce qu'il ne restera pas encore beaucoup d'or dans ce pays maudit, quand le guichet sera fermé ?

Ruiner la France était le rêve des Allemands. A l'heure du déménagement, ils emporteront tout ce qu'ils pourront emporter. En attendant, ils détruisent tout pour le plaisir de détruire et de penser qu'il en coûtera cher aux vaincus de réparer ces dégâts. A Laon, ils s'acharnent aux ruines de la citadelle; ils enlèvent le plomb des couvertures, les charpentes, les portes, les escaliers, vendent une partie de ce butin à des brocanteurs allemands ou français, brûlent le reste ou le jettent par-dessus les murailles; ce jeu coûte la vie à deux personnes qui passent par là. Des fourneaux de mine sont préparés pour faire sauter les murs, et le conseil municipal proteste contre de pareils préparatifs, poursuivis en pleine paix. A La Fère, on enlève des établissemens militaires le bois et le fer qui sont en magasin; on arrache et on brise tout ce qui est scellé dans la construction; on vend à la criée les outils et les meubles. L'Hôtel-Dieu est menacé d'un sort pareil, car les Prussiens font demander un inventaire du mobilier qui garnit les salles; l'administration n'épargne à la ville cette dévastation nouvelle qu'en prouvant que l'hospice est purement civil, qu'il a été fondé par des donations privées et n'appartient point à l'état. A La Fère aussi, les fortifications, les piles de barrages ont été minées, et l'on a cru longtemps que l'ennemi les ferait sauter.

Il fallait voir, dans ces tristes heures de pillage et de destruction, les soldats et les officiers allemands qui vivaient dans nos maisons. Nous les regardions un jour dans une ville où l'exécution militaire était annoncée pour quatre heures, si l'argent réclamé n'était point versé avant cette heure-là. La population était dans l'anxiété; on s'interrogeait pour savoir si la souscription ouverte en toute hâte atteignait le chiffre prescrit. « Il manque encore tant, disaient ceux qui venaient de porter à l'hôtel de ville leurs

plus modestes économies; dépêchez-vous, dépêchez-vous! » Les soldats conservaient leur placidité habituelle, les officiers souriaient d'un air narquois; il était évident que ces hommes, si la ville ne s'était point libérée à l'heure dite, se seraient acquittés sans le moindre remords de la triste tâche qu'on leur aurait confiée. Ce serait une erreur en effet de croire que les officiers allemands éprouvassent quelque répugnance à prêter leur concours aux exactions des administrateurs allemands, ou que cette rapacité dût être uniquement attribuée à la Prusse, dont on connaît depuis longtemps l'âpre et impitoyable génie. L'unité de l'Allemagne est faite, et tous les Allemands se valent aujourd'hui. Entre les soldats des diverses nationalités, il se peut qu'on trouve des différences : on est d'accord par exemple pour préférer aux Prussiens les Saxons, et il est certain que les hommes de ces deux tribus se détestent cordialement; mais entre les chefs l'entente est complète. A l'heure qu'il est, une grande caste est formée en Allemagne, qui passe par-dessus les frontières des petits états, et dont les membres ont les mêmes espérances et les mêmes passions : c'est la caste des officiers de l'empire germanique. M. de Bismarck mènera ces hommes où il voudra, à moins qu'il ne soit mené par eux plus loin qu'il ne voudrait aller, car au glorieux festin qui vient d'être servi aux hobereaux germaniques, les derniers venus, les vaincus de 1866, ne sont pas les moins avides : ils entrent seulement en appétit. Nous en avons entendu déclarer qu'il faut à l'humanité une guerre tous les cinq ans, et parler comme d'un événement assuré d'une guerre contre la Russie; elle est, disent-ils, toute prête dans les cartons de M. de Moltke. En attendant, ils sont, corps et âme, dévoués à la Prusse; ils s'appliquent à se rendre en tout semblables à elle, sa politique est la leur, ses crimes leur sont communs; ils désirent comme elle la destruction de la France, et partout où ils ont été employés à l'œuvre, comme préfets ou comme généraux, ils n'ont pas plaint la peine.

Le jour viendra sans doute où l'Allemagne comprendra les dangers qui peuvent naître pour elle de l'existence de cette caste; mais ce jour n'est pas venu. Les événemens que nous avons traversés sont de nature à réjouir tout véritable Allemand, et l'on sait le rôle qu'ont joué dans cette guerre les lettrés et les fameux penseurs d'outre-Rhin. Pendant l'occupation prussienne, il nous a été donné d'étudier à notre aise un personnage de cette sorte, un docte journaliste apporté par l'invasion, et qui, plusieurs mois durant, écrivit tant et si bien que la collection de son journal est un des plus curieux documens historiques que l'on puisse consulter; nous voulons parler du chevalier Wolheim da Fonséca, docteur ès-lettres, agrégé

de l'université royale de Berlin, rédacteur en chef du *Moniteur officiel* du gouvernement de Reims. C'est un heureux journaliste que ce chevalier Wolheim ! Le prince de Hohenlohe lui a fourni un imprimeur par réquisition, le prince de Mecklembourg des abonnés ; les sous-préfets ont opéré ses recouvrements ; enfin il n'a pas cherché de rédacteur, un agrégé allemand suffit à remplir de sa prose toutes les colonnes du journal. Pour être lu, il compte sur son mérite personnel, et de bonne foi il finit par s'imaginer qu'il est fort goûté de ses lecteurs ; il constate que le nombre des abonnés augmente tous les jours ; il annonce, quinze jours après ses débuts, que les numéros 1 et 2 du journal sont complètement épuisés, et qu'il va en être fait un nouveau tirage « à la demande générale. » C'est qu'il croit avoir trouvé le moyen de prendre son public, suivant l'expression vulgaire. Il sait la façon dont il convient de parler à cet être frivole qu'on appelle le Français ; il connaît tous les mystères de la langue parisienne, il parlera cette langue ; il sait combien il importe chez nous d'avoir de l'esprit, il en aura, — et dès le second numéro du *Moniteur* il nous donne un exemple de son savoir-faire en regrettant, à propos des fausses nouvelles qui trouvaient créance parmi nous, qu'en France « les blagues n'aient pas été reléguées dans le coin. » Les traits de ce genre abondent sous sa plume. Nul doute qu'on n'ait lu ces jolies choses, et qu'on n'ait beaucoup ri des drôleries du chevalier chez Charles de Hohenlohe et chez Charles de Taufkirchen. « C'est comme cela qu'il faut leur parler, lui aura-t-on dit ; allez, continuez ! » Et, taillant sa meilleure plume, M. de Fonséca lançait à l'adresse de M. Victor Hugo, qui venait de publier son appel aux Allemands, le propos suivant, longuement et sagement déduit :

« Nous avons observé que Victor Hugo, dans presque tous ses écrits en prose, a quelque animal qu'il soigne particulièrement : par exemple dans *les Travailleurs de la mer*, il a une pieuvre au fond de l'Océan ; dans *Bug-Jargal*, il a un chien sous la tente ; dans *l'Homme qui rit*, il a un loup dans la charrette ; dans *Ilan d'Islande*, il a un ours dans la caverne ; dans *Notre-Dame*, il a une chèvre dans la chambre, et dans son *Appel aux Allemands* il a une araignée dans le plafond. »

Mais ce n'était que la parade devant la porte. M. de Fonséca profitait du moment où il nous tenait sous le charme pour nous faire entendre de sérieuses vérités. Il est le défenseur infatigable de tous les actes de l'invasion ; il a toute une série de textes, toute une collection de documens à son service ; il en appelle à ses auteurs de toutes les déclamations françaises. Que signifient ces plaintes à propos des paysans alsaciens qu'on aurait forcés à travailler aux

batteries ennemies sous le feu de Strasbourg? « Cette mesure, dit-il, n'est ni antilégale, ni neuve. » Et la circulaire de M. Chaudordy, qui s'étonne et s'indigne des faits les plus simples, les plus naturels, les plus autorisés, cette circulaire met le chevalier à bout de patience. Il lance contre le malheureux diplomate le *Droit des gens* de Wattel, la *Littérature du droit des gens* d'Ompéda, le *Droit des gens* de Klueber, le *Droit des gens européen* de Schmaltz, les *Principes de droit politique* de Burmalaqui, le *De jure belli ac pacis* de Hugo Grotius, les *Essais* de Moser, la *Dissertatio de firmitatibus conventuum publicorum* de Waldner, le *De bellis internecivis* de Heyne, et les *Questiones juris publici* de Rynkershoek! Cette inépuisable érudition lui fournit des argumens pour justifier la pire violence de cette guerre. L'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. Qu'a fait l'empereur d'Allemagne en conquérant ces provinces? Il a usé légitimement de son droit de rescousse, *jus recuperationis*. Que fait-il en gardant ce qu'il occupe *de fait*? Il se conforme simplement à l'axiome : *beatus possidens*. Voilà des argumens sans réplique; mais le docte agrégé se souvient qu'il parle à des ignorans, à des gens de race latine qui peut-être ne comprennent pas le latin. A toutes ses raisons tirées du droit écrit, il en ajoute une autre, très inattendue : « la France républicaine du XIX<sup>e</sup> siècle devrait être trop honnête, trop fière, pour se faire la recéleuse du bien volé par la France monarchique du XVII<sup>e</sup>. » Du reste, à quoi bon tant discuter? L'Allemagne ne lâchera pas sa proie. Elle ne craint la France ni dans le présent, ni dans l'avenir; elle se rit des efforts des neutres; M. de Fonseca n'admet même pas que l'Angleterre ait osé donner des conseils amicaux à l'Allemagne : son armée est trop peu nombreuse.

Ainsi professait dans sa chaire de Reims le docteur da Fonséca, et ses disciples, recrutés par les caporaux prussiens, avaient plaisir à l'entendre, car c'était l'âme même de la Prusse victorieuse que ce Prussien découvrait à leurs yeux. Évidemment ce pays qui prétend succéder à la France dans la direction du monde, et dont les journaux aiment à citer ce vers de Corneille :

Un grand destin commence, un grand destin s'achève,

n'apporte au monde aucune idée nouvelle : il n'a qu'une idée bien ancienne : il veut être fort pour le plaisir d'être fort, pour nous humilier du spectacle, pour nous accabler du poids de sa force. Nous savons quelles belles protestations on peut faire contre la parole impie du chancelier du nouvel empire; mais c'est une opinion très répandue dans les pays envahis, qu'il ne convient pas de perdre

son temps en paroles inutiles. Cette sorte de scepticisme, qui est la croyance en la force brutale, nous a-t-elle gagnés? Je ne sais; mais nous n'en sommes plus à penser que le droit suffise contre la force. Nous savons que les Allemands sont des pillards et des incendiaires, que l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine est un retour au vieux principe féodal qui liait l'homme à la glèbe; mais l'histoire ne nous enseigne point que les œuvres de violence périssent *ipso jure*. Les Romains, qui ont conquis le monde par les plus abominables moyens, ont gardé leur butin tant qu'ils ont gardé la force. Si celui qui a frappé par l'épée périt par l'épée, c'est qu'il s'élève contre lui un vengeur armé d'une épée plus solide. Or nous avons vu de trop près le vainqueur pour ne pas savoir combien il est redoutable. Ces opérations si bien conduites dans leur ensemble et dans les moindres détails, cette organisation, fruit d'un labeur et d'une application d'esprit qui depuis un demi-siècle ne se sont pas lassés, ont forcé notre admiration sans affaiblir notre haine. Une merveilleuse entente de toutes les volontés, de celles qui commandent et de celles qui obéissent, régnait dans la nation armée; à côté des soldats, et tout aussi disciplinés, avaient pris place des administrateurs, des journalistes, des philosophes, des savans. N'étaient-ce point des psychologues qui révélaient le moment où il convenait de jeter des obus dans les rues d'une ville? Et les mathématiques n'ont-elles point servi devant Strasbourg à déterminer l'heure précise où seraient déchirés les liens séculaires qui attachaient la malheureuse ville à sa patrie? C'est pourquoi, tout en appelant de meilleurs jours, nous qui avons subi tant d'exigences, tant d'insultes, et la cohabitation de ces gens dont l'hypocrite politesse dissimulait mal la grossière nature, nous sommes devenus circonspects, et ne craignons rien tant que les rêves insensés d'une vengeance prochaine. Travaillons, apprenons la psychologie, les mathématiques, la géographie; apprenons tout ce que savent nos ennemis et que nous ignorons; passons tous par l'école et par l'armée, et que de l'école et de l'armée, toutes deux régénérées, la discipline reflue dans les familles et dans la société, car là est le vrai, l'unique remède, et nous ne pouvons songer, sans faire un triste retour sur nous-mêmes, qu'en Prusse, au lendemain de Tilsitt, sans perdre un jour, Stein, G. Humboldt et Scharnhorst se sont mis à l'œuvre en s'inspirant de cette devise, qui devrait être la nôtre : *allgemeine schulpflicht*, *allgemeine wehrpflicht*, pour tous le devoir est de s'instruire, pour tous le devoir est de défendre la patrie.

ERNEST LAVISSE.

---

## LE DERNIER DISCOURS

# DU PATRIOTISME ATHÉNIEN

---

La plus considérable des découvertes qui se sont faites depuis un siècle dans le domaine si riche et si dévasté des lettres grecques nous a rendu un discours d'Hypéride. Elle date seulement d'une douzaine d'années, et l'on se rappelle sans doute avec quelle joie et quelle surprise elle fut accueillie par les fervens de l'antiquité. Le grand orateur n'existait plus pour nous que par les jugemens et les courtes citations de la critique ancienne; on le cherchait dans les bibliothèques les moins explorées, dans les monastères de l'Orient. C'est de la poussière d'un tombeau égyptien, remuée par la cupidité d'un Arabe inconnu, qu'il est sorti tout à coup, encore bien mutilé, mais reconnaissable dans des restes qui ont successivement apparu à la lumière. Le discours dont il est question ici est la dernière de ces exhumations. Rapporté en 1856 par un voyageur anglais, il fut publié deux ans après à Cambridge par M. Babington, avec un beau fac-simile du papyrus qu'il avait déchiffré. La fin manquait sur ce papyrus; mais on la lisait dans Stobée depuis longtemps. Nous avons donc aujourd'hui l'ouvrage d'Hypéride complet, ou peu s'en faut, car il ne s'en est perdu que deux ou trois lignes. En nous faisant connaître l'orateur, il éclaire d'un jour nouveau les derniers événemens auxquels il prit part, c'est-à-dire la période de la guerre lamiaque. Il n'en est pas de plus intéressante dans l'histoire d'Athènes. Ce n'est plus, bien entendu, l'admirable éveil de cette petite nation qui en quelques années se trouva prête à repousser victorieusement une invasion formidable, et à élever sur les ruines de sa capitale, prise et brûlée par l'ennemi, les chefs-d'œuvre de l'art ancien; on ne sent plus la jeunesse et sa confiance infinie; mais l'enthousiasme anime et vivifie encore cette époque pour quelques instans. Ce n'est qu'un arrêt dans la décadence, une trêve dans la servitude; cependant la mort imprévue du maître, de bril-

lans succès, la passion sincère du dévouement et de la liberté, semblent d'abord autoriser les espérances et rendre à la ville, avec la faveur de la fortune, le principe de sa grandeur passée.

Au printemps de l'année 323, Alexandre était emporté tout à coup dans la force de la jeunesse et au comble de sa merveilleuse puissance. Aussitôt que la nouvelle en fut connue, une grande partie de la Grèce se souleva. Athènes donna le signal. Elle avait sagement résisté l'année précédente aux sollicitations d'Harpale, qui voulait l'engager dans une révolte inutile; cette fois l'entreprise était beaucoup moins aventureuse. La Macédoine, épuisée par les besoins de l'armée d'Orient, ne pouvait fournir à son gouverneur Antipater que des forces insuffisantes, et les grands intérêts de succession et de partage qui s'agitaient en Asie y retenaient, au moins pour un temps, les secours qui lui seraient nécessaires. En Grèce au contraire, huit mille mercenaires exercés, congédiés sur l'ordre d'Alexandre par ses satrapes, étaient tout rassemblés au cap Ténare sous le commandement d'un chef habile, l'Athénien Léosthène. Une mesure récente avait d'ailleurs aigri contre la Macédoine plusieurs peuples qu'elle atteignait gravement dans leurs intérêts ou dans leur sécurité : le rappel des exilés, solennellement proclamé aux jeux olympiques, menaçait en particulier Athènes, qui avait envoyé ses colons dans les terres des Samiens expulsés, et la belliqueuse nation des Étoliens, que le retour de la puissante famille des Oeniades allait livrer à la révolution. Presque partout on ne supportait la domination macédonienne que comme un joug. N'était-ce pas le moment de la secouer? Athènes se précipita dans cette espérance. Vainement Phocion et la faction des riches essayèrent de la retenir; la masse du peuple entraîna tout dans un mouvement irrésistible. Hypéride dans la ville, Démosthène, alors exilé, dans les cités grecques, enflammèrent les âmes pour la sainte guerre de l'indépendance. Les temps de l'enthousiasme et des sacrifices semblaient revenus. Athènes décréta que tous ses citoyens seraient soumis au service militaire jusqu'à quarante ans; elle en fit partir 5,000 dans l'infanterie et 500 dans la cavalerie, avec 2,000 mercenaires, et, tandis que Léosthène soulevait l'Étolie, elle adressait au Péloponèse, à la Grèce du centre, à la Thessalie, même aux barbares de l'Illyrie et de la Thrace, un appel auquel répondit bientôt le plus grand nombre. Ainsi se forma une ligue redoutable malgré l'abstention de Sparte, réduite à l'impuissance par l'issue malheureuse de la tentative d'Agis, et l'hostilité de la Béotie, attachée à la cause macédonienne par le partage du territoire de Thèbes.

Deux victoires inaugurèrent l'entreprise. Les Béotiens, soutenus

par une partie de l'Eubée et par les garnisons macédoniennes, voulurent s'opposer à la jonction des Athéniens avec les troupes de Léosthène, déjà maîtres des défilés de la Phocide : ils furent défaits. Antipater lui-même, complètement battu près des Thermopyles, fut réduit à se renfermer dans Lamia. Léosthène l'y gardait étroitement serré; n'ayant pu réussir dans un assaut, il maintenait un blocus rigoureux, et la famine était sur le point de lui livrer son ennemi prisonnier. Le malheur de la Grèce voulut qu'en visitant une tranchée il fût atteint d'un coup de pierre, et au bout de deux jours il mourut de sa blessure. Aussitôt les efforts des Grecs se ralentirent, et l'indécision du commandement hâta les effets de leur mollesse. Déjà auparavant les Étoliens étaient retournés chez eux; la rigueur du blocus se relâcha, et Antipater put attendre les secours qu'il avait demandés. Bientôt même il sortit de la ville, car la fatigue avait pris les confédérés, la ligue se fondait, et il ne restait pas assez de troupes pour continuer le siège et marcher en même temps à la rencontre des nouveaux ennemis. Ce furent les causes morales, le défaut de persévérance et d'énergie, qui perdirent la cause des Grecs. Le successeur de Léosthène, Antiphile, qui ne manquait pas de capacité militaire, remporta encore un avantage avec l'aide de l'excellente cavalerie thessalienne, commandée par Ménon. Il se défendit même honorablement contre les forces très supérieures d'Antipater, dont les troupes s'étaient augmentées de deux armées, celles de Léonat et de Cratère. La victoire décisive de Cranon n'était en elle-même qu'un succès peu considérable; mais les ressorts de la résistance étaient déjà usés en Grèce. Le vainqueur acheva de rompre l'union de ses adversaires, qui leur donnait encore une certaine force, en ne consentant à traiter avec eux qu'isolément. Il n'eut qu'à dicter ses conditions. Athènes lui livra ses orateurs, reçut une garnison macédonienne à Munychie, paya les frais de la guerre, chassa de ses murs 21,000 de ses citoyens, et n'en garda que 9,000, les plus riches et les plus sages, et tout fut dit pour toujours. Elle ne connut désormais que des vicissitudes dans la dépendance.

Tous ces événements n'avaient pas duré une année entière. En ce peu de temps, Athènes passa d'un retour inattendu de puissance et de gloire à un abaissement complet et irrémédiable. Jamais elle n'avait paru plus près de reprendre son rang dans le monde grec, et ce fut précisément cet effort qui consumma sa perte. On suit avec un intérêt profond cette crise suprême. La rapidité et la grandeur des péripéties, le contraste des émotions, surtout cette fièvre d'enthousiasme et d'espérance qui dut saisir les patriotes en face de tels périls, notre connaissance du résultat final vers lequel conspirait avec l'ennemi extérieur l'ennemi du dedans, c'est-à-dire la

décadence, déjà trop avancée, tout cela donne à ce dernier drame politique et militaire un degré de pathétique auquel n'atteignent pas les temps plus heureux. C'est du reste le meilleur de la civilisation antique, c'est l'élite de l'humanité qui dispute à une ruine fatale son honneur et sa vie. Si ce spectacle procure la triste satisfaction de discerner nettement les causes qui frappèrent de stérilité une tentative généreuse, il nous réserve aussi une consolation : nous voyons qu'une certaine gloire ne manque pas à cette résurrection des meilleurs sentimens, et à la défaite définitive survit un beau souvenir, consacré par l'histoire et par l'éloquence.

C'est sur ce rôle de l'éloquence que la découverte du discours d'Hypéride nous permet d'insister, rôle surtout remarquable par son étroit rapport avec celui du patriotisme. Cette courte année de la guerre lamiaque forme dans la période macédonienne une des deux seules époques où le patriotisme ait franchement dominé chez les Athéniens. La première est marquée par le combat de Chéronée; c'est sans contredit la plus grande, moins encore par la réalité de la puissance d'Athènes au moment de l'acte dernier de sa lutte contre Philippe que par la possession et la conscience de sa dignité, car elle reste digne après le désastre, et au moment de sa chute elle n'accuse que la fortune. Elle ne s'en prend pas à un homme, elle respecte et glorifie celui qui l'a poussée vers la défaite : grand exemple dans une démocratie disposée à confondre sa vanité avec son honneur, et à chercher un coupable et un traître pour soulager son ressentiment. Les vaincus de la guerre lamiaque tombent moins noblement; mais quand Athènes ose attaquer Antipater, elle porte dans cette entreprise hardie autant de passion et de dévouement, peut-être même plus d'union dans l'espérance et le sacrifice. Or chacune de ces deux époques a son monument oratoire. Il n'est que juste de considérer comme le monument de la politique athénienne au moment de Chéronée le discours de défense prononcé par Démosthène dans le procès *de la couronne*. Le monument de la guerre lamiaque, c'est le discours d'Hypéride que nous avons retrouvé.

Ce serait en surfaire la valeur que de le placer sur la même ligne que la grande composition où se révèle à nous avec Démosthène toute la puissance de l'éloquence attique. C'est une œuvre d'une courte étendue, d'un genre spécial, soumis à des conditions déterminées, les quelles, semble-t-il, sont médiocrement favorables au libre exercice des plus vives facultés oratoires, — c'est un éloge funèbre. Hypéride, après la mort de Léosthène et la première partie de la guerre lamiaque, avait été l'orateur des funérailles publiques qu'Athènes avait célébrées, et ce sont ses paroles qu'un caprice du hasard vient de remettre sous nos yeux; mais cette oraison funèbre, prononcée dans des circonstances particulières, se distingue

entre toutes les œuvres de la même espèce. En général, des mœurs, une histoire et un art propres à la Grèce les ont façonnées dans un moule à part, qui attire et repousse à la fois le goût moderne. L'appréciation en est donc toujours délicate; ici, elle est particulièrement intéressante, d'abord parce que nous trouvons ces formes toutes grecques, maniées, à la veille de la décadence littéraire, par un des esprits les plus souples et les plus fins qui se soient produits à la tribune athénienne; ensuite parce qu'elles s'animent d'une vie inusitée dans un moment de crise politique et sous l'influence de passions dont elles nous envoient encore le souffle fiévreux et inégal. Il y a donc lieu ici à une double étude littéraire et historique, suivie, puisqu'il s'agit d'une oraison funèbre, de quelques réflexions au point de vue religieux.

## I.

On ne peut apprécier la valeur littéraire d'une oraison funèbre athénienne, si l'on ne commence par se rendre compte des conditions que les mœurs grecques avaient imposées au genre. Le premier point, et c'est par là que l'on compléterait les pages brillantes de M. Villemain sur ce sujet, c'est de se bien représenter que l'éloquence y tient la place de la poésie; l'orateur est l'héritier et l'émule du poète. Aussi haut en effet que nous pouvons remonter dans l'histoire des lettres grecques, c'est-à-dire dès Homère, nous voyons la poésie figurer dans les funérailles solennelles. Personnifiée dans les muses elles-mêmes, elle a chanté près du tombeau d'Achille, comme près du cadavre d'Hector elle avait dit par des bouches humaines, avant les pathétiques improvisations d'Andromaque, d'Hécube et d'Hélène, la plainte sur la mort du héros troyen. Depuis Homère, qui lui-même n'avait fait sans doute que reproduire les mœurs contemporaines ou élever à la hauteur de l'épopée les naïves inspirations d'un âge antérieur, les poètes n'ont pas cessé de mêler leurs voix aux cérémonies funèbres. Quand la poésie lyrique se perfectionna, parmi les nombreuses formes entre lesquelles elle partagea ses savantes harmonies, nous retrouvons, employé dans une acception toute technique et consacré par le génie de Simonide et de Pindare, ce nom de *threnè*, déjà exclusivement appliqué par le vieux poète à la suprême lamentation.

C'était la famille, c'était la cité qui dans une cérémonie solennelle rendait hommage à un mort illustre, à un citoyen qui s'était dévoué pour sa patrie. « Le peuple tout entier s'unit pour regretter l'homme de cœur. » — « Jeunes et vieux, tous le pleurent, toute la cité est dans l'affliction, » voilà, chez les antiques poètes Calli-

nus et Tyrtée, sinon l'image de solennités nationales, du moins les expressions du regret patriotique auquel tout l'état s'associait vers le commencement du VII<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ dans la ville ionienne d'Éphèse comme dans la dorienne Sparte. De l'existence de ce sentiment commun au fait de funérailles publiques, la distance ne peut paraître considérable, si l'on songe que les mœurs de la royauté héroïque, protégées par la religion, avaient dû se conserver en partie dans les formes de gouvernement qui lui avaient succédé, et qu'aucune prescription religieuse n'était restée plus impérieusement obligatoire que celles qui se rapportaient à la sépulture des morts. Cependant il semble que c'est seulement chez les Athéniens, et à une époque moins éloignée, que l'état, par un mouvement hardi de la démocratie la plus puissante et la plus féconde qui ait existé dans l'antiquité, ait saisi résolument l'héritage des nobles familles qui avaient régné autrefois en Grèce, et institué au nom de tous des fêtes funèbres dont l'éclat le disputait aux plus brillants souvenirs de l'âge épique. Athènes n'admit plus ces fêtes particulières, comme on en voyait encore sur d'autres points de la Grèce et comme les mœurs romaines en multiplièrent les exemples, où une famille se glorifiait elle-même près de la tombe d'un de ses membres : elle eut des fêtes nationales où la patrie honora tous ses enfans près du monument commun des braves qui à l'heure du péril venaient de lui sacrifier leur vie.

Ainsi dans ces cérémonies, qu'Athènes organisa selon toute vraisemblance au milieu de l'exaltation inspirée à sa jeune république par les victoires remportées sur les Perses, la grande innovation, ce fut l'idée démocratique, alors étroitement unie avec le patriotisme, se substituant à l'idée aristocratique. L'idée démocratique, dans la solennité qu'elle instituait en son honneur, voulut être directement exprimée; elle choisit la langue de la politique, la prose, et ce fut l'origine du discours funèbre. D'ailleurs il n'était pas possible de changer les habitudes et les besoins de la foule qui se réunissait dans ces circonstances au Céramique. A côté de la pompe et du spectacle destinés aux yeux, il fallait pour les oreilles et pour l'imagination ces plaisirs délicats que la poésie avait toujours été chargée de leur fournir et qu'elle leur fournissait encore, à ce même moment, dans des occasions analogues, témoin le beau chant de Simonide sur les morts des Thermopyles : « ... Ils ont pour tombe un autel; on ne les pleure pas, on rappelle leur gloire; on ne gémit pas sur eux, on les loue. Une telle sépulture ne craint ni la rouille ni la flétrissure du temps, le dompteur universel. » Pour la pensée et même pour certains caractères de la forme, Thucydide ne s'éloignera pas beaucoup du poète de Céos, quand il fera dire à Périclès sur la tombe des premières victimes de la guerre

du Péloponèse : « S'ils ont fait l'abandon public de leur vie, ils reçoivent comme leur bien particulier cette louange immortelle et ce magnifique tombeau, qui sert moins à recouvrir leur corps qu'à conserver le souvenir éternel de leur gloire pour le mêler désormais en chaque occasion aux discours et aux actions de la postérité. Les hommes illustres ont toute la terre pour tombeau, et non-seulement dans leur patrie les inscriptions gravées sur la pierre rendent témoignage pour eux, mais, dans les contrées étrangères elles-mêmes, un souvenir non écrit habite toutes les âmes et y représente leur générosité plus encore que leurs actions. »

On voit que le poète et l'orateur athénien expriment tous deux dans des circonstances à peu près semblables les mêmes idées, celles du dévouement, de l'admiration, de la gloire. Il est encore une autre matière qui leur est commune, et où plus inévitablement le second suit les traces du premier : c'est la mythologie nationale. L'oraison funèbre athénienne était avant tout l'éloge d'Athènes; on a souvent constaté cet effet remarquable de l'esprit démocratique d'où elle était née. Il en résultait qu'elle avait à rappeler les titres glorieux de la nation en remontant bien au-delà de Marathon et de Salamine, jusqu'à Thésée, jusqu'à ses victoires sur Créon et sur les Amazones. Or ce passé fabuleux des peuples de la Grèce, c'était précisément le domaine de leur poésie, domaine qu'elle avait exclusivement exploré pendant des siècles en ce pays où la prose commençait seulement à bégayer quand Eschyle faisait représenter *les Perses* sur le théâtre de Bacchus. L'épopée, la poésie lyrique, celle-ci surtout, entretenaient en toute occasion chez les Grecs les souvenirs mythologiques, dont se composait pour chaque cité le patrimoine de la gloire nationale. C'était la fonction spéciale du poète lyrique; c'était lui qui était l'âme des fêtes brillantes où la Grèce aimait à oublier les misères trop fréquentes du présent pour vivre librement dans le noble monde des dieux et des héros. Figurons-nous l'orateur athénien au Céramique, « le plus beau des faubourgs d'Athènes, » dit Thucydide. Après les sacrifices, les jeux et les spectacles, les concours de musique et de poésie, en face de cette foule de citoyens et d'étrangers que rassemblent l'amour du pays et la curiosité, il monte enfin sur l'estrade qui se dresse en face du riche tombeau où les chars des dix tribus viennent de traîner en grande pompe leurs funèbres fardeaux. N'est-ce pas pour remplir le même rôle que le poète lyrique, pour prêter, comme lui, une voix à la pensée de tous, pour donner à la solennité son expression suprême par la noblesse et la magnificence d'une parole patriotique, brillante et harmonieuse? Il est bien réellement le poète lyrique de cette fête nationale, et son discours doit être éclatant et orné comme une

ode (1). Cette assimilation est rigoureusement exacte, elle indique nettement à la critique dans quel sens elle devrait diriger son appréciation.

Quelle était la difficulté de la tâche pour celui qui, comme Hypéride, venait recommencer ce panégyrique d'Athènes si souvent répété depuis cent cinquante ans? A en croire Platon, elle n'était nullement décourageante. Rien de plus simple que de faire et même d'improviser une oraison funèbre, soutient Socrate au début du *Méneçène*; le sujet, n'étant pas nouveau, ne demande pas de frais d'imagination, et il n'y a pas grand mérite à louer avec succès les Athéniens devant les Athéniens. Ce qui serait difficile, ce serait de faire goûter aux Péloponésiens l'éloge des Athéniens, ou aux Athéniens celui des Péloponésiens. Les auditeurs accueillent admirablement tout le bien qu'on leur dit d'eux-mêmes, et ils en jouissent avec une béatitude qui diminue de moitié la peine du panégyriste. Quand Socrate entend une oraison funèbre, il se croit, dit-il, transporté dans les îles des bienheureux, il éprouve un inexprimable ravissement, il se sent grandir aux yeux des étrangers qui écoutent en même temps que lui, et c'est à peine si, au bout de trois ou quatre jours, les fumées de la vanité se dissipent avec cette douce musique dont ses oreilles restaient remplies. En réalité, Platon ne prouve pas beaucoup, et il le sait parfaitement lui-même : autrement il ne s'es-aierait pas à son tour dans ce même genre de composition, et il faut bien, quelque ironie qu'il y ait dans sa pensée, qu'il porte dans son essai une préoccupation littéraire. Il ne s'agit pas, dans une oraison funèbre, d'inventer ni de convaincre. La matière, précisément parce qu'elle est trouvée depuis longtemps, est difficile à traiter de nouveau, et les auditeurs, parce qu'ils sont habitués à s'entendre louer magnifiquement, sont malaisés à satisfaire.

Ici du reste se montre un trait du caractère grec. Il n'y a guère de peuple, assurément, qui ne soit doué d'une certaine patience pour écouter son propre éloge; mais, si l'on songe que, durant un siècle et demi, les Athéniens se réunirent régulièrement dans le même lieu pour entendre le même panégyrique développé pendant plusieurs générations en un même système de phrases cadencées, on avouera que leur tempérament différerait quelque peu du nôtre. Serait-ce que notre vanité est moindre, ou moins naïve, ou plus délicate? Sur ce dernier point surtout, ne nous pressons pas de conclure à notre avantage, et bornons-nous prudemment à dire que notre délicatesse est d'un autre genre. La délicatesse des Athéniens tenait

(1) C'est l'opinion des Grecs eux-mêmes. Isocrate dit que les discours destinés aux fêtes ont plus de rapport avec les compositions rythmiques et musicales qu'avec les plaidoyers, et qu'on n'a pas moins de plaisir à les entendre que les poèmes.

à leur manière de comprendre l'art et de le goûter. Ce peuple, dont l'instinct supérieur a tracé pour toujours dans les arts les grandes lignes, s'attachait aux détails avec une infatigable curiosité. Où nous ne voyons que ressemblance et monotonie, ses sens plus subtils percevaient des différences et des diversités de couleur. Il aimait d'ailleurs plus que nous la lumière et le brillant; de là notre peine à comprendre le marbre peint de ses temples, l'or et l'ivoire de ses majestueuses statues, où le précieux du travail le disputait à la richesse de la matière. Les harmonies étaient chez lui plus vives et plus délicates que chez nous, et il s'y plaisait davantage, abstraction faite du sujet. Il était donc moins exigeant en fait de nouveauté, parce qu'il trouvait la nouveauté dans des effets qui nous échappent ou qui nous laissent indifférens, et l'on pouvait varier presque à l'infini un thème connu, sans épuiser les jouissances de son dilettantisme. Les lois suprêmes, c'étaient, avec le goût, l'aisance et l'esprit.

L'oraison funèbre était d'ailleurs soutenue par son importance aux yeux des Athéniens; ils étaient fiers d'une pareille institution. Démosthène le savait bien, lorsqu'il leur disait, pour flatter leur préention à la générosité: « Seuls de tous les hommes, vous honorez vos citoyens morts par des funérailles publiques, et vous prononcez sur leur tombe des discours funèbres où vous célébrez les belles et les bonnes actions. » La vanité démocratique et le patriotisme trouvaient également leur compte dans une fête où l'on voyait, comme dit Platon, « les plus pauvres obtenir de pompeuses funérailles, où les moindres en mérite et en vertu s'entendaient publiquement louer par les plus habiles, » où tous enfin, au milieu des joies ou des craintes communes, pouvaient satisfaire le besoin de se rapprocher et de se sentir les enfans de la même mère. Aussi le choix de l'orateur était-il une affaire importante. Il était remis au sénat, dont la décision, préparée quelquefois par une délibération de deux jours, était considérée comme une marque éclatante de confiance, et mettait le sceau à la popularité d'un homme d'état. C'est ainsi qu'Hypéride lui-même fut choisi comme chef du parti anti-macédonien, alors triomphant. Quand l'orateur réussissait, peu de succès pouvaient flatter davantage son amour-propre. On raconte que, lorsque Périclès descendit de la tribune après avoir prononcé l'éloge des soldats qui avaient succombé dans la meurtrière expédition de Samos, entreprise et conduite par lui, les femmes, c'est-à-dire les proches parentes des victimes, le couvrirent de couronnes « comme un athlète vainqueur, » tant furent grands les transports causés par son éloquence.

De pareils faits achèvent d'expliquer comment les gens les plus amoureux du succès, les rhéteurs, s'adressèrent plus d'une fois à

l'oraison funèbre et au panégyrique, ces deux genres voisins, plus qu'épuisés, semble-t-il, par la fréquence des cérémonies officielles. Ce fut une nouvelle classe de rivaux que rencontra l'orateur du Céramique. Hypéride, quand ce rôle lui échut, avait à lutter à la fois contre le souvenir de ceux qui l'avaient rempli avant lui et contre l'impression toujours présente des discours écrits. Ses juges venaient le comparer à Lysias, à Isocrate, au grave historien Thucydide, interprète de Périclès, à Platon lui-même, dont le *Méneuxène* devint pour les contemporains de Cicéron le type de l'oraison funèbre, et même le monument consacré d'un patriotisme, hélas! sans objet, dont il ressuscitait périodiquement, dans des lectures annuelles, l'appareil extérieur et la vanité. Ce trait nous fait bien voir, dans un abus qui ne s'explique d'ailleurs que par la décadence politique, quelles étaient les dispositions du public athénien. Hypéride paraissait donc alors dans une occasion digne de lui, et n'avait nullement à craindre de lasser ses auditeurs par des lieux-communs sur leur noblesse, leurs vertus, leur gloire nationale. Au contraire ces développemens étaient attendus par eux, et il y avait là une obligation à laquelle il lui était défendu de se soustraire. Si à l'examen nous reconnaissons qu'il a pu l'é luder en une certaine mesure, soyons sûrs qu'il aura satisfait cependant sur ces points essentiels les exigences de leur orgueil et les délicatesses de leur goût. C'est en effet ce qui est caractéristique dans ces parties du discours d'Hypéride où il remplit son rôle obligé de panégyriste : il s'en acquitte sans longueurs ni banalités. Le succès qu'il obtint nous est attesté encore à distance par l'admiration de l'auteur du *Traité sur le Sublime*. Aujourd'hui, il est vrai, nous ne pouvons apprécier toute la portée de ce témoignage ni comprendre parfaitement sur quoi il s'appuie. Il y a dans cette sorte d'éloquence des beautés de rythme, de sonorité, d'élégance, qui échapperont toujours aux modernes. Ce sont maintenant des secrets presque aussi impénétrables que ceux de la musique des Grecs ou de leur poésie lyrique. Cependant, même par ce côté tout spécialement littéraire, Hypéride ne nous est pas tout à fait inaccessible. Il n'est pas besoin d'avoir passé par l'école d'Isocrate, ni d'être profondément initié aux grâces de l'atticisme, pour saisir quelque chose de la facilité brillante et de l'imagination souple et ingénieuse qui lui servent à traiter son sujet sans contraindre son allure, ni s'embarrasser dans les entraves de la convention.

Veut-il donner à ses concitoyens les louanges obligées sur leur caractère traditionnel de grandeur, il le fait en une période dont l'état actuel de mutilation ne nous dérobe pas toute la magnificence primitive. « De même que le soleil parcourant toute la terre y distribue régulièrement les saisons, établit partout un ordre har-

monieux..., est le dispensateur de tous les biens qui servent à la vie, de même notre ville a pour fonction perpétuelle de châtier les méchans et d'honorer les bons, de répartir entre les hommes, suivant les lois d'un juste équilibre, les traitemens qu'ils ont mérités, de fournir chaque jour par sa libéralité aux besoins des Grecs... » Ce sont les hyperboles ordinaires sur la générosité des Athéniens, mais renouvelées sous une forme brillante où se confondent dans cette idée d'un arbitrage bienfaisant et souverain, et leurs légendes de l'âge héroïque, et les plus beaux temps de leur hégémonie, et le rôle que les circonstances viennent de leur rendre pour un moment. En écoutant cette unique phrase, qui dans le grec est éclatante et harmonieuse, ils étaient éblouis et charmés. L'effet était donc produit sans que l'orateur se fût attardé au milieu de fables ou de souvenirs lointains.

Voici un autre exemple, plus frappant peut-être, de l'ingénieuse et brillante souplesse avec laquelle il remplit sa tâche de panégyriste du passé pour la plus grande gloire du présent. Il était reçu que les soldats qu'Athènes venait de perdre étaient comparables aux héros antiques de la Grèce et particulièrement aux héros nationaux. Hypéride choisit parmi eux ceux que la tradition a consacrés comme les types du patriotisme, et il imagine de les montrer tous ensemble dans les enfers, maintenant leur habitation commune, où vient les rejoindre Léosthène avec ses compagnons d'armes : ils l'accueillent et le fêtent comme un des leurs. Ainsi ce glorieux hommage qu'il s'agit de rendre aux morts de la guerre lamiaque, ils le reçoivent, ils en jouissent eux-mêmes au-delà du tombeau, et c'est pour les mettre en possession de cet honneur que paraît réuni tout ce qu'il y a eu autrefois de plus illustre. « Demandons-nous quels sont ceux qui dans les enfers feront accueil au chef de ces hommes. Ne nous figurons-nous pas Léosthène reçu avec bienveillance et admiration par la foule des héros qui marchèrent contre Troie ? Ses actions sont sœurs de leurs actions, et telle est même sa supériorité sur eux que, tandis qu'avec toute la Grèce ils ont pris une seule ville, lui, avec sa patrie seule, il a humilié toute cette puissance qui commande à l'Europe et à l'Asie. C'est de l'injure d'une seule femme qu'ils furent les vengeurs ; les outrages qu'il a empêchés menaçaient toutes les Grecques. Voilà ce qu'il a fait avec le concours de ces hommes qui partagent aujourd'hui sa sépulture, et qui, venus après les guerriers qui sont déjà dans ce tombeau, se sont montrés leurs dignes successeurs par les exploits qu'ils ont accomplis : je veux parler de Miltiade, de Thémistocle et de tous les autres qui, en délivrant la Grèce, ont rendu leur patrie glorieuse et leur propre vie illustre. Or voyez comme il les surpasse en courage et en prudence : ils repous-

sèrent l'invasion des barbares, il l'a prévenue; ils virent les armes de l'ennemi dans leur pays, lui, il a vaincu ses adversaires sur leur propre territoire. Je pense aussi que, s'il en est qu'Harmodius et Aristogiton, ces hommes dont le dévouement au peuple fit éclater la constance et la tendresse mutuelle, reconnaissent comme unis à eux par des liens plus étroits qu'à vous-mêmes, s'il en est dont ils aiment à s'approcher dans les enfers, c'est Léosthène et les compagnons de ses luttes. Rien de plus juste en effet, car les actions que ceux-ci viennent d'accomplir ne sont pas inférieures, elles sont même, s'il faut le dire, plus grandes : ce ne sont pas seulement les tyrans de la patrie qu'ils ont renversés, ce sont les tyrans de toute la Grèce. » La rhétorique se laisse sentir dans ces rapprochemens; mais elle passe presque à la faveur de l'invention d'Hypéride, de ce tableau dont il nous occupe en échappant lui-même à la banalité. Comment d'ailleurs la rhétorique serait-elle complètement absente des lieux-communs? Or les lieux-communs règnent en maîtres dans un pareil sujet.

Le double caractère de la cérémonie, funèbre et national, déterminait deux sources principales de développemens obligés : il fallait consoler les parens des morts, il fallait célébrer la patrie. Les consolations, mises à la fin du discours, tenaient toujours peu de place. L'état, se substituant à la famille, rappelait par la bouche de l'orateur qu'il se chargeait des orphelins; il parlait du patrimoine de considération et de gloire laissé aux siens par celui qui était tombé pour le salut commun; puis, après avoir essayé ainsi d'atténuer les douleurs privées, l'orateur se retirait discrètement pour n'en pas gêner la dernière expression. Tel était le sens général des paroles graves et sobres qui précédaient dans une oraison funèbre athénienne la conclusion ordinaire : « pleurez chacun les vôtres, et retirez-vous. » Hypéride se conforme à l'usage et s'étend peu dans cette partie de son discours, qu'il traite du reste sur le ton convenable. Son langage est calme et presque recueilli; son éloquence s'éteint peu à peu dans des nuances graduellement adoucies, qui établissent comme une transition entre l'éclat de la fête publique et les marques particulières de deuil que la nature va réclamer. Nous avons vu que son caractère propre se fait mieux voir dans la facilité rapide avec laquelle il paie aux Athéniens le tribut habituel des louanges. Leur noblesse entre tous les peuples grecs, l'*autochthonie*, leur grandeur d'âme, leur éducation, leurs exploits passés, tous ces points sont touchés par lui, vivement indiqués ou éclairés d'une lumière inattendue, au gré de sa convenance et dans le sens du mouvement général où son discours est comme emporté. La principale des qualités qu'il déploie dans ces matières assez complexes, c'est l'aisance, ce qui est d'autant plus

remarquable qu'il semblait mieux enchaîné par la double tradition du fond et de la forme.

Cette aisance est également sensible dans le style et dans la composition; elle ne saurait être appréciée dans le style que par une analyse patiente et minutieuse qui pénétrerait dans le détail des tours et des expressions. On rencontrerait sur son chemin plus d'une imitation, et à ce propos on retrouverait cette question de la nouveauté que nous considérons aujourd'hui à un point de vue tout différent de l'antiquité. Hypéride en effet imite, ou plutôt, nous semble-t-il, emprunte sans scrupule des passages de ses devanciers, de Démosthène, d'Isocrate, de Lysias, peut-être même de Périclès, quoique ce dernier n'eût rien écrit, et qu'en ce qui le touche il ne s'agit que de paroles conservées par la mémoire de génération en génération. Il est telle phrase, d'un caractère assez hyperbolique et déclamatoire, à propos de laquelle tous ces noms apparaîtraient successivement, et qui s'ennoblirait ainsi de toute une généalogie. Jusqu'à quel point Hypéride, dans cette sorte de plagiat qui ne choquait pas les Athéniens, pouvait-il leur paraître nouveau et original? C'est ce qu'il nous est difficile de reconnaître, et ce que nous ne pourrions guère comprendre, si nous ne tenions pas compte de ces mérites de souplesse gracieuse et de vivacité aisée qui les touchaient autant que l'ampleur sonore des grandes formes oratoires. Il faut d'ailleurs songer, au sujet de ces imitations que nous croyons surprendre, qu'elles n'avaient peut-être pas ce caractère pour les Athéniens. Beaucoup de ces expressions, de ces tours qu'on l'accuserait à tort d'avoir copiés, étaient la propriété commune et le bagage de l'oraison funèbre et en général du genre épидictique; ils ne valaient que par la place qu'on leur donnait, par le mérite de l'agencement et la nouveauté des applications. Donc, si dans Hypéride nous trouvons que ces éléments, empruntés ou non, produisent un heureux effet, qu'ils se fondent ensemble, qu'ils portent l'empreinte du même esprit et vivent tous également de la vie qu'il leur communique, nous ferons bien de passer outre, et de louer sans hésitation l'œuvre éloquente d'un homme d'esprit.

Ce travail minutieux, indispensable pour l'étude quelque peu approfondie d'un discours athénien, nous amènerait encore, à propos de cette aisance, la qualité dominante d'Hypéride, à discuter les reproches qui lui ont été adressés dans l'antiquité. Je néglige les critiques d'Hermogène, qui trouve que la grandeur a en lui quelque chose de *boursoufflé*, de *dur*, de *mal fondu*, de *trouble*, de *choquant*. En vérité, il semble que la sévérité de la critique augmente à mesure qu'elle s'éloigne des époques de grande production. Denys d'Halicarnasse signale au contraire l'absence d'enflure comme un des caractères distinctifs d'Hypéride, et auparavant

Cicéron, qui n'était pas un juge d'école, le louait sans restriction comme un grand artiste et un orateur parfait. On pourrait se contenter d'opposer ces jugemens les uns aux autres. Cependant, comme au lendemain de la guerre lamiaque la décadence se prononce, il n'est pas invraisemblable en soi que les premiers signes en aient apparu dans le discours qui clôt la période de l'âge d'or. Au reste le même Hermogène accuse Hypéride d'être négligé et de prodiguer les mots, et cette fois Denys, sans aller aussi loin, n'est pas en contradiction avec ce rigoureux censeur : il ne trouve pas notre orateur aussi limpide ni aussi sobre que les plus purs attiques. Ces critiques s'accorderaient jusqu'à un certain point avec cette qualité de souplesse aisée, d'abandon gracieux, dont les critiques anciens étaient très frappés. Un peu de laisser-aller n'est nullement incompatible avec la grâce naturelle; mais qui pourrait se flatter aujourd'hui de montrer du doigt avec certitude les endroits où se laisseraient soupçonner ces légères défaillances d'un des princes de la tribune athénienne?

Bornons-nous à indiquer ces délicates questions sans prétendre les résoudre. En revanche, nous pouvons reconnaître avec sûreté et louer sans crainte les mérites de la composition, un art d'autant plus heureux qu'il se fait moins voir, le choix judicieux et la proportion des développemens, enfin et par-dessus tout l'allure aisée qui ne l'abandonne nulle part. Il ne paraît jamais sentir les chaînes des conventions qui lui sont imposées, et jamais il n'interrompt le cours de sa facile éloquence. N'oublions pas le prix de cette qualité dans une œuvre d'une médiocre étendue, où chaque partie ne pouvait être traitée isolément sous peine de sécheresse et de froideur; toutes au contraire se tiennent et se fondent dans un ensemble que domine la même impression agréable et vive, sur lequel se répand également la même lumière douce et brillante : c'est là dans tous les temps le signe d'une bonne composition.

## II.

Il y a un point qui ressort naturellement même de tout essai d'appréciation littéraire au sujet de ce discours, c'est que le côté historique y prime tout le reste. Non-seulement c'est ce qui nous intéresse le plus aujourd'hui, mais nous sentons aussi que c'est ce qui toucha le plus les Athéniens : là est la vie, là est l'éloquence, là est l'usage véritable de l'art en dehors des inanités de la flatterie d'apparat. Hypéride ne perd pas de vue un seul instant les circonstances présentes : il y ramène l'éloge des qualités nationales, il y subordonne les souvenirs du passé, qui ne servent plus qu'à relever la gloire actuelle de ses concitoyens, enfin il les apprécie

en elles-mêmes et s'y arrête plus que sur aucune autre partie de son sujet.

Ceci donne lieu à une observation assez curieuse : c'est que le discours d'Hypéride ne partage ce caractère historique qu'avec l'œuvre principale que l'antiquité nous ait laissée dans ce genre, l'oraison funèbre que Périclès prononce chez Thucydide sur les premières victimes de la guerre du Péloponèse. Bien que cette oraison funèbre soit en partie une fiction, puisqu'elle est composée par Thucydide, c'est un morceau historique d'une grande valeur. Les paroles de l'orateur n'avaient pas été recueillies, la question d'authenticité n'est donc pas même à soulever, et néanmoins on peut affirmer qu'il parle pendant que l'historien écrit. Le caractère et la disposition générale, les idées, la pensée politique, sinon les phrases du discours original, surtout la grandeur propre d'un esprit sans égal et sans analogue dans la démocratie athénienne, tout cela est fidèlement reproduit par un interprète dont le génie, par certains côtés, se confond avec celui de son modèle. Nous avons sous les yeux une image de Périclès et de sa puissante éloquence. Or c'est cela même qui est digne d'attention, que Périclès ait pu se peindre dans une oraison funèbre, qu'au milieu de cet appareil de formes convenues et de louanges sans mesure se fasse voir une grande figure politique. Elle s'y reconnaît : c'est Périclès, le maître de la foule sur laquelle il s'appuyait, qui rejette avec cette indépendance le joug de l'usage; c'est lui dont le patriotisme élevé néglige les fables et les récits des victoires passées pour admirer la grandeur présente d'Athènes, souveraine de la Grèce par l'esprit libéral et par l'intelligence; c'est lui qui, au début d'une lutte décisive, ouvre avec une gravité confiante l'avenir à ses concitoyens émus, comme aux représentans de la civilisation et des destinées naturelles de la patrie hellénique. Il y a un côté éternel dans les idées à la hauteur desquelles il élève sans effort les Athéniens, comme dans l'aisance calme et majestueuse de son langage : ce n'est plus le flatteur pompeux d'une multitude jalouse et vaniteuse, c'est un homme d'état qui nous communique à nous-mêmes sa profonde admiration pour son pays. Voilà pourquoi le discours d'apparat qui, pour le fond, se conforme le moins servilement aux traditions du genre, en est sans doute le chef-d'œuvre.

Hypéride n'a pas cette grandeur sereine. On ne sent pas en lui le dominateur de la foule réunie pour l'écouter; mais il ne semble pas moins hardi, sinon comme politique, du moins comme orateur de cérémonie funèbre. De même il bannit ou fait rentrer dans l'idée présente les développemens conventionnels. — Pour Périclès, il s'agissait de mettre les âmes au niveau de la lutte décisive où la patrie s'engageait; il est l'interprète de l'enthousiasme excité par la vic-

toire. De là ce soin de faire valoir les campagnes où viennent de périr les soldats d'Athènes et d'en relever les traits caractéristiques, ce que ne paraissent pas avoir fait les orateurs des époques précédentes. Il semble que cet hommage traditionnel rendu au peuple athénien sous la forme de l'oraison funèbre ait été comme une statue idéale dont la hauteur n'eût pas permis de voir le détail de la physionomie. Immobile dans son magnifique costume, elle produisait son effet par la beauté théâtrale des attitudes, et non par le charme d'une expression accidentelle et fugitive. C'était donc une nouveauté que d'entendre un éloge précis et particulier des luttes dont on honorait les victimes. Auparavant Athènes était si occupée de l'honneur qu'elle leur rendait ou plutôt qu'elle se décernait à leur occasion, qu'elle songeait à peine aux circonstances de leur mort. — Hypéride au contraire n'oublie pas de rappeler, et la première victoire remportée en Béotie, et l'occupation du passage des Thermopyles, et la défaite d'Antipater cherchant un refuge dans Lamia, et l'alliance volontaire de l'Étolie, de la Phocide, de la Thessalie, entraînées à la suite d'Athènes par ses succès. Il ne peut trop célébrer les nombreux combats soutenus dans cette dure campagne, où il fallait encore lutter contre les intempéries et les privations. Il replace les principales batailles sur leur théâtre, afin d'y montrer aux Athéniens le courage qu'ils ont déployé et les garanties de leur gloire à venir. En Béotie, ils voyaient les ruines de Thèbes, son acropole gardée par une garnison macédonienne, son territoire privé de ses habitans vendus comme esclaves et partagé entre des propriétaires étrangers : quelle éloquente exhortation à combattre énergiquement ! Aux Thermopyles, deux fois par an la Grèce enverra ses représentans siéger au conseil amphictyonique, et chacune de ces réunions y réveillera le souvenir des vainqueurs. Quels vainqueurs en effet ont jamais été plus dignes de souvenir ? « Quels soldats combattirent jamais pour un plus beau prix et en moindre nombre contre un ennemi plus puissant ? La force fut pour eux dans la vertu, le nombre dans le courage :... ils firent de la liberté le bien commun de tous les Grecs, et de la gloire acquise par leurs actions, une couronne immortelle dont ils ceignirent leur patrie. »

Voilà les éloges qu'Athènes prise le plus en ce moment : elle veut qu'on lui parle de ces jours où elle vient de secouer la longue humiliation du joug macédonien, qu'on célèbre cette revanche de Chéronée, attendue pendant seize ans ; elle le demande impérieusement à son orateur. Elle l'autorise en même temps à une autre innovation où la marque de l'époque n'est pas moins visiblement imprimée, et c'est là ce qui distingue le plus profondément le discours d'Hypéride de tous ceux du même genre. A l'origine, l'oraison fu-

nèbre athénienne était anonyme; elle n'était l'éloge de personne en particulier. Les funérailles publiques n'étaient pas décernées au chef dont les talens militaires avaient bien servi l'état; le peuple qui défendait d'inscrire le nom de Miltiade au-dessous de la bataille de Marathon, peinte sur un mur du Pæcile, ne pouvait accorder à un citoyen un pareil honneur. C'étaient tous les citoyens qui étaient appelés à une fête commune. Tous les morts étaient également célébrés, tous les survivans avaient part aux louanges, car c'était le pays qui se glorifiait lui-même dans ses enfans légitimes, les rapprochant et les réunissant dans une communauté de privilèges et de gloire. C'était lui qui avait donné naissance à une race unique dans le monde, noble, généreuse, de tout temps capable de grandes choses et du dévouement dont elle venait encore de donner un récent exemple; c'était lui qui, par des institutions libérales, avait nourri et perpétué en elle la force et la pureté des qualités originelles; c'était donc lui qui se rendait à lui-même un juste hommage. Ce cercle étroit et rigoureux dans lequel l'oraison funèbre semblait à jamais enfermée ne pouvait admettre l'éloge particulier d'un homme, quelque illustre qu'il fût; c'eût été une offense envers la démocratie et une sorte de défi jeté par l'orateur à l'implacable et vaniteuse jalousie de son public.

Or c'est précisément ce que fait Hypéride : le nom de Léosthène retentit dans tout son discours. — C'est Léosthène qui a fait décider la guerre et qui l'a conduite comme général. « S'apercevant qu'il fallait à Athènes un homme et à la Grèce une ville qui pût se mettre à la tête du mouvement, il s'est donné à sa patrie et a donné sa patrie à la Grèce pour marcher à la liberté. » C'est lui qui a remporté les premières victoires, et maintenant qu'il a succombé, « c'est sur les fondemens posés par lui qu'on élève les succès actuels. » Cependant, demande l'orateur par un scrupule démocratique, les autres Athéniens qui sont tombés aussi sur le champ de bataille ne sont-ils pas sacrifiés dans ce panégyrique exclusif? Leur éloge est nécessairement compris dans celui de leur chef, car toute victoire du général suppose la vaillance et le dévouement des soldats. Hypéride leur attribue d'ailleurs une belle part de louanges. Il exalte leurs actions et leur gloire sur la terre, il les admet dans la partie des demeures infernales habitée par les héros; mais là encore ils ne forment que le cortège de Léosthène, tandis que celui-ci va rejoindre le groupe glorieux des Miltiade, des Thémistocle, d'Harmodius et d'Aristogiton. Est-ce encore l'oraison funèbre athénienne?

La hardiesse qui paraît avoir été dans le caractère d'Hypéride ne suffit pas pour expliquer une transgression si complète de la loi originelle. Dans ces œuvres littéraires de l'antique Grèce qui étaient

nées de la politique et qui en vivaient, la politique seule pouvait produire des transformations. — Ce n'était pas le goût novateur d'Aristophane ni d'aucun autre poète, c'était l'avènement de l'oligarchie, qui avait fait succéder à la comédie ancienne la moyenne et la nouvelle comédie. De même ici c'est une modification profonde de la démocratie qui altère à ce point le caractère essentiel d'un genre qu'elle avait créé pour sa propre satisfaction. En réalité, le discours d'Hypéride, quelle qu'en soit l'incontestable valeur, marque la fin de ce genre en même temps que le déclin de la démocratie. Il témoigne même de la décadence du patriotisme au moment où il en célèbre le triomphe. En dépit de l'appareil de la solennité, malgré la sincérité de l'enthousiasme dont il s'inspire, il laisse sentir la tristesse et la misère des temps. Les citoyens qui viennent de succomber sont les dignes émules des soldats de Marathon et de Salamine, — c'est le compliment d'usage; mais quel est leur premier titre à une pareille assimilation? Ils ont marché eux-mêmes contre l'ennemi; ils ont soutenu de leur présence les troupes mercenaires, sans lesquelles il n'y a plus de succès ni de guerre possibles. Depuis longtemps, Démosthène avait réclamé cet effort de ses concitoyens, et cette faiblesse chez les Athéniens remonte jusqu'au-delà des premières menaces de la puissance naissante de Philippe. Voici un trait de mœurs de date un peu plus récente: ce n'est plus l'état qui réunit et forme régulièrement les corps de mercenaires, il y a en dehors et à côté de l'état des chefs de bandes toutes constituées, dont la bonne volonté peut lui être précieuse; le premier éloge qu'Athènes décerne par la bouche de son interprète à Léosthène, c'est de lui avoir donné des auxiliaires rassemblés d'avance et tout prêts à la servir. Tel est le bienfait par lequel il a d'abord mérité la récompense posthume qui lui est personnellement destinée.

Rien n'est plus significatif que cette récompense elle-même. Un demi-siècle auparavant avaient été inaugurées les statues personnelles et ressemblantes: ainsi un artiste avait représenté Chabrias dans l'attitude du combat comme lorsqu'à la tête d'une troupe de concitoyens il avait soutenu le choc des Spartiates. Pour qu'on vit à Athènes cette dérogation à la coutume sévère des ancêtres, il avait fallu les désastres inouis de la guerre du Péloponèse et une telle diminution du sentiment national, que les Athéniens n'osaient plus regarder en face les soldats de Sparte. L'honneur rendu à Léosthène est, sous une nouvelle forme, la répétition du même phénomène politique. Il ne s'explique que par l'humiliation profonde qu'Athènes subissait depuis de longues années sous la domination de la Macédoine, et, malgré la force de l'illusion présente, il est

lui-même la preuve la plus manifeste de la grandeur du mal que l'on croit guéri. Ces hommages extraordinaires sont, de la part de l'état, des aveux d'impuissance, surtout s'il s'agit des républiques de l'antiquité, jalouses et absolues. Dans ce cas, c'est même une abdication, car l'idée première d'une telle république, et Athènes avait prétendu la réaliser tout entière, c'est de se suffire à elle-même, c'est de maintenir les plus capables de ses citoyens dans les rangs d'une foule où chacun, par la vertu de la constitution, doit être propre à servir les intérêts de la patrie commune. Du moment qu'elle en tire elle-même un homme pour l'honorer davantage, et qu'elle brise en sa faveur le moule sacré de ses institutions, c'est que son organisation est atteinte au cœur et bien près de se dissoudre. Diodore, recueillant des souvenirs peut-être déjà un peu confus, ne parle que de Léosthène à propos de la fête funèbre, et dit qu'on lui rendit les mêmes honneurs qu'à un héros. C'eût été une demi-apothéose; c'était en tout cas la substitution d'un homme à la patrie dans une solennité qu'elle avait instituée pour elle-même. Cette substitution n'était possible que parce que la patrie, à cette triste époque, était près de disparaître avec les deux élémens essentiels de l'ancienne société politique : la liberté, mère de la virilité, de la dignité, du dévouement, et la religion, lien primitif de la famille, de la tribu et de la cité.

Ce mal mortel s'étenait à toute la Grèce. Partout les secousses imprimées par les désastres publics, les excès de la démagogie ou de l'oligarchie, l'ambition personnelle, la vénalité, exploitée par l'Asie bien avant de l'être par Philippe, avaient depuis longtemps brisé ou détendu les ressorts de la constitution politique et sociale. Quand vint s'ajouter le despotisme de la Macédoine, rien ne résista; en quelques années, la désorganisation intérieure et la servilité firent des progrès décisifs dans cette terre, croyait-on, libre et généreuse entre toutes. Nous pouvons en croire le témoignage d'Hypéride, ses craintes, auxquelles il se hâte trop de renoncer, et son honnête indignation. « Faut-il songer, dit-il, à ce qui serait sans doute arrivé, si ces hommes n'avaient pas si bien combattu? Ne verrait-on pas toute la terre sujette d'un seul maître, et la Grèce réduite à n'avoir pas d'autre loi que son caprice? En un mot, l'insolence des Macédoniens régnant partout au lieu de la justice, et y épuisant tous les genres d'outrage contre les femmes, contre les vierges, contre les enfans? Qui en douterait à la vue de ce qui nous est maintenant imposé? Des sacrifices offerts à des mortels, les statues, les autels, les temples des dieux négligés au profit des hommes qui leur disputent les honneurs, les serviteurs de ces hommes adorés comme des héros, — voilà ce que nos yeux sont forcés de souffrir. Si l'audace macédonienne détruit ainsi la piété envers les dieux,

que n'eût-elle pas fait à l'égard des hommes! N'eût-elle pas anéanti toute morale?.. Il n'y a de bonheur que si l'on obéit, non pas à la menace d'un homme, mais à l'ordre de la loi, — de liberté que si l'on redoute, non d'être accusé, mais d'être convaincu, — de sécurité pour les personnes que si l'on se sent, non pas entre les mains de ceux qui flattent les maîtres et calomnient les citoyens, mais sous la garantie tutélaire des lois. C'est pour tous ces biens que ces guerriers ont cherché fatigues sur fatigues, détruisant par leurs périls de chaque jour des causes éternelles de craintes pour leurs concitoyens et pour les Hellènes, et sacrifiant leur vie afin de permettre aux autres de bien vivre. »

Ce n'est pas le ton d'une philippique, la tribune du Pnyx avait d'autres accens et des élans plus libres; mais ces phrases, qui dans le grec se balancent avec art, respirent cependant la passion. On se tromperait fort, si l'on n'y voyait qu'un lieu-commun et une amplification déclamatoire : c'est l'image trop vraie de l'avilissement de la Grèce et des humiliations dont Athènes elle-même, la noble Athènes, était menacée. Déjà, quelques années auparavant, elle avait reconnu Alexandre comme fils de Jupiter Ammon; du moins était-ce sans enthousiasme, avec une triste résignation malgré les efforts de Démodète et de quelques autres stipendies, qu'elle avait accepté cette divinité comme une nécessité politique plus ridicule que honteuse. Cependant après la défaite de Granon, au lendemain du discours d'Hypéride, comme tout se précipite! Les plus illustres défenseurs de la liberté, Démosthène, Aristoniceus, Himeraus, Hypéride lui-même, meurent sacrifiés. Bientôt trois cent soixante statues de bronze se dresseront dans Athènes en l'honneur de Démétrius de Phalère. Dix ans de plus, et on élèvera des temples au soi-disant libérateur Démétrius Poliorcète. On brodera ses exploits et ceux de son père Antigone à côté des images de Jupiter et de Minerve, sur le péplum des Panathénées; plus tard, on lui livrera le Parthénon même pour s'y installer avec ses courtisanes favorites à la place de la déesse vierge, on lui prodiguera les adulations jusqu'à l'en dégoûter. Il s'était éloigné pendant quelques années, appelé ailleurs par d'autres guerres; quand il revient, à l'époque des Éleusiniens, il est accueilli comme le dieu de la fête, par des processions, par des danses, par des hymnes enthousiastes, chantés sur le rythme consacré à Bacchus. C'est Démétrius, fils de Poséidon et d'Aphrodite, qui arrive avec Déméter (la déesse d'Éleusis), c'est le dieu suprême qu'on voit et qu'on adore en face. — « C'est toi que nous prions, car les autres dieux sont bien loin, ou ils n'ont pas d'oreilles, ou ils n'existent pas, ou ils ne s'inquiètent pas de nous; mais toi, nous te voyons devant nous, non en bois ni en marbre, mais présent réellement... » Voilà jusqu'où vont les trans-

ports de la servilité athénienne; ce chant est le signal de la déchéance définitive. L'intérêt qui s'attache au discours d'Hypéride, prononcé si peu d'années auparavant au milieu d'un autre enthousiasme, généreux et sincère, n'en est que plus vif. Il est précieux pour nous de recueillir les derniers accens mâles et nobles qui aient retenti dans Athènes. Ils s'élèvent au-dessus des misères de la décadence comme la protestation suprême du patriotisme expirant. Ils nous font mieux comprendre la vengeance des bourreaux d'Antipater, mutilant Hypéride avant de le faire périr, et arrachant la langue qui avait flétri d'avance et retardé pour un temps le despotisme macédonien.

### III.

Il nous est difficile de lire une oraison funèbre athénienne sans penser aux grandes œuvres qui ont illustré chez nous la chaire chrétienne, et qui restent, malgré quelques protestations récentes, les chefs-d'œuvre de notre éloquence. Le discours d'Hypéride est, après celui de Thucydide, celui qui soutient le mieux un tel rapprochement. On voit facilement par quel mérite : ce n'est point par l'ampleur ni par la majesté, c'est par la passion, et la nature de cette passion, qui est plus ardente chez Hypéride que chez aucun autre orateur des funérailles athéniennes, est peut-être ce qui nous permet le mieux de marquer en quoi consiste la force propre des œuvres que nous sommes portés à comparer ensemble.

« L'oraison funèbre est un genre faux, » a dit un jour un critique de talent à propos d'un excellent livre sur le génie oratoire de Bossuet. Je ne sais si ce jugement est bien sérieux, car une bonne partie des littératures anciennes et modernes tomberait nécessairement sous le coup de sentences analogues, si l'on se mettait à dresser dans le même esprit la liste des genres vrais et des genres faux. A vrai dire, la distinction n'importe guère, elle est sans objet, le principal étant dans la valeur des œuvres, et si l'on relève ici cette boutade renouvelée de Voltaire, ce n'est pas pour défendre Bossuet, qui n'a pas besoin d'être défendu, c'est qu'elle refuse à l'oraison funèbre de notre siècle classique ce qui fait précisément son évidente supériorité sur l'oraison funèbre athénienne. L'orateur chrétien est dans le vrai de la situation, tandis que l'orateur d'Athènes s'en éloigne davantage. Le premier appartient d'abord à la pensée qui domine la cérémonie, à la pensée de la mort. Sans doute la pensée mondaine et la pensée religieuse se confondent dans une même ostentation de magnificence; mais le prêtre prend à témoin cette pompe elle-même, vainement déployée autour d'un cadavre, ces colonnes du catafalque « qui portent jusqu'au ciel le

magnifique témoignage de notre néant. » S'il célèbre avec émotion une princesse enlevée par un coup soudain dans l'éclat de la jeunesse, au milieu des grâces les plus séduisantes de l'esprit, c'est pour montrer le pouvoir et l'impuissance de la mort, qui dissipe en un instant tout cet assemblage brillant et gracieux dont se composait cette belle existence, mais respecte à jamais l'âme pieuse d'Henriette d'Angleterre. S'il prend la parole sur le corps de celui que tout un peuple a regardé pendant un demi-siècle comme le représentant de la grandeur divine sur la terre, c'est pour s'écrier tout d'abord : « Dieu seul est grand ! » Ainsi, quels que soient la situation de l'église auprès d'une royauté de droit divin et les rapports presque inévitables de l'évêque avec le courtisan, quelque élevée que soit la place du trône en face de l'autel, — la politique et la flatterie, les intérêts humains, ne dictent pas à l'orateur ses premières pensées : c'est d'abord le ministre de Dieu qui parle à des hommes de la mort dans le monument qu'ils ont élevé pour s'y préparer par la prière.

Hypéride, comme tous ceux qui l'ont précédé à la même place, en parle aussi : en pourrait-il être autrement auprès d'une tombe ? Cependant on est surpris que son éloquence, comme la leur, ne tire pas plus de parti de cette grande idée. Depuis longtemps, la philosophie, les mystères, surtout ceux d'Éleusis, auxquels tout Athènes se faisait initier, la poésie même, au moins sur la lyre de Pindare, avaient familiarisé les esprits avec la pensée de l'immortalité de l'âme. Comment se fait-il que ce sujet, si propre à inspirer les orateurs, semble leur être comme fermé ? N'est-ce pas à côté d'eux et pour eux, s'il est vrai que la plupart aient été les disciples de Platon, qu'ont été écrits le *Phédon* et le *Gorgias* ? Voici qui est plus surprenant encore. Platon lui-même fait une oraison funèbre où il est d'autant plus libre qu'il ne s'adresse qu'à des lecteurs : il n'y met pas les doctrines qu'ailleurs il s'est donné pour mission de répandre, elles ne s'y glissent même pas sous la forme dont la foi populaire les a revêtues depuis des siècles ; il n'y a pas un mot dans le *Ménéxène* ni sur le séjour enchanté des âmes pures, ni sur la justice des divinités infernales. Parmi les auteurs d'éloges funèbres, c'est Démosthène qui fait l'allusion la plus explicite à ces croyances. « Comment, dit-il, ne croirait-on pas au bonheur de ceux qui, sans doute assis auprès des divinités des enfers, partagent dans les îles des bienheureux le séjour et les honneurs assignés aux hommes vertueux des âges antérieurs ? » Quant à Hypéride, il se contente, sur ce grand sujet, de quelques paroles graves et réservées. « Si après la mort on est comme si l'on n'était pas né, on se trouve à l'abri des maladies, des chagrins et de tous les accidens auxquels est exposée la vie humaine ; si au

contraire, comme nous le croyons, on conserve dans les enfers la faculté de sentir, et si l'on y est soumis à l'action vigilante des dieux, il est naturel que ceux qui ont défendu les autels profanés soient, de la part de la divinité, les objets de la plus grande sollicitude. » Ce sont les derniers mots du discours. Rien de plus convenable assurément que cette confiance dans la justice et dans la providence divines; rien de moins hardi que la forme dubitative sous laquelle elle se produit. « Si l'on conserve dans les enfers la faculté de sentir, » la question était décidée depuis longtemps par l'usage religieux; autrement les libations annuelles offertes sur les tombeaux et les prières par lesquelles on invoquait la bienveillance des morts auraient eu peu de sens. Cependant cette croyance, consacrée par des rites, n'était pas assez fermement assise dans les esprits pour que la foule y trouvât un principe certain d'espérance ou de crainte, une sanction assurée de la loi morale. Elle doutait, et Hypéride, qui pourtant ici veut affirmer une foi favorable aux vengeurs des profanations macédoniennes, Hypéride lui-même doute presque avec la foule. Elle flottait entre les deux hypothèses qu'il reproduit. Ou bien *après la mort on est comme si l'on n'était pas né*, et alors se présente la morne consolation plus d'une fois exprimée dans les maximes de la sagesse antique et dans les plaintes des poètes : on échappe aux tristesses de la vie; — ou bien la mort n'éteint pas le sentiment, et il y a encore une sorte de vie dans les enfers. Les paroles d'Hypéride sont, ou peu s'en faut, une formule toute faite, employée déjà par l'auteur du *Méneuxène*, que dans l'occasion répétera à sa manière la comédie, témoin plus fidèle des opinions populaires. « Si vraiment, comme quelques-uns le prétendent, les morts conservaient le sentiment, je me pendrais pour voir Euripide, » dira un personnage de Philémon.

Au fond, ce qui était le mieux entré dans les idées, c'est que la mort ne brisait pas tous les liens, surtout les liens de la famille. Elle les maintenait au contraire en ce monde, et ce fut peut-être pour les Grecs le principe de la morale sociale; elle les resserrait, après la vie terrestre, dans les enfers, où les enfans se retrouvaient en présence de leurs parens. De là, en grande partie, le rôle d'Antigone dans Sophocle et les paroles touchantes qu'il lui prête : « en descendant parmi les morts, je nourris au moins l'espérance que mon père me recevra avec affection, ainsi que toi, ma mère, et toi aussi, ô mon frère bien-aimé. » De là aussi un passage de la prosopopée du *Méneuxène*, où les pères disent eux-mêmes à leurs enfans orphelins : « Si vous conservez pieusement l'héritage d'honneur et de gloire que nous vous laissons, vous serez les bienvenus auprès de nous quand votre destinée vous y conduira; si au contraire vous le négligez, si vous ne craignez pas de vous avilir, per-

somme ne vous accueillera avec bienveillance. » En s'appuyant sur cette croyance, l'imagination pouvait se donner une certaine liberté. C'est ce qu'on avait vu chez les comiques, par exemple dans *les Grenouilles* d'Aristophane, où Eschyle, Sophocle et Euripide se retrouvaient dans les enfers. Hypéride à son tour emprunte à cet ordre d'idées son tableau de la réception de Léosthène parmi les héros de l'épopée et du patriotisme athénien. C'est là le morceau capital de son discours sur la vie future, et, sans contredit, l'imagination et l'esprit y sont pour une plus grande part que l'émotion religieuse.

Ainsi une idée oratoire spirituelle et brillante, un langage froid, indécis, voilà ce que fournit à un des plus grands orateurs d'Athènes cette pensée de la mort et de la vie future, qui devint pour l'éloquence chrétienne la source des effets les plus naturels et les plus touchans. Quelle différence avec les paroles que trouve l'oraison funèbre athénienne pour vanter les honneurs que la magnificence de la cité étale aux regards, pour louer la gloire humaine et son immortalité ! Tel est en effet ce qui doit fixer tous les yeux et toutes les pensées en ce jour où la patrie fait, sous cette forme solennelle, appel au dévouement de ses enfans. Voilà ce qui brille au-dessus des deuils particuliers, voilà ce qui vit, malgré l'appareil présent de la mort, et lui arrache même ses victimes. Nul ne le dit mieux qu'Hypéride, dont l'éloquence ici encore est particulièrement ingénieuse. Ces libérateurs de la Grèce, dit-il, il ne faut pas les croire malheureux d'avoir quitté la vie : « ils ont échangé un corps mortel contre une renommée immortelle... Non, ils ne sont pas morts, car il ne convient pas d'appliquer ce mot à ceux qui ont ainsi renoncé à vivre pour atteindre un but glorieux ; mais ils ont échangé la vie contre une condition meilleure. La mort, si pénible pour les autres, a été pour eux le principe de grands biens : comment alors ne penserait-on pas qu'ils ont été favorisés par la fortune, et qu'ils ont, non pas cessé de vivre, mais obtenu une seconde naissance, plus précieuse que la première ? Celle-ci n'avait fait d'eux que des enfans privés de raison : ce sont aujourd'hui des hommes de bien. Auparavant c'était seulement au prix de beaucoup de temps et de beaucoup d'épreuves qu'ils étaient parvenus à montrer leur courage : ils renaissent illustres et célébrés par toutes les mémoires pour leur vertu. » Il y a peut-être quelque raffinement dans l'explication de cette palingénésie par la gloire ; mais le mouvement entraîne, et ce que nous y trouvons d'ingénieux et de subtil ne dut pas déplaire à des oreilles athéniennes. Nous touchons ici à la vraie pensée de ces funérailles publiques. C'est pour l'exprimer que l'orateur déploie son art et sa puissance et devient le rival des poètes : le patriotisme

divinise les hommes qui ont donné leur vie pour lui. C'est le contraire de la pensée chrétienne, c'est même le contraire des graves idées que la mort éveille naturellement et des conceptions élevées qu'elle inspire à la philosophie; mais cela est bien dans le génie grec, qu'attirent d'abord le mouvement et la lumière, ce qui est perceptible aux sens, ce qui convie l'homme à l'action et à la jouissance de ses facultés. La contemplation méditative et triste, il en est assurément capable, et sa philosophie le prouverait au besoin; mais les mœurs politiques en Grèce, l'esprit de la cité, la religion populaire, y répugnent.

Faut-il maintenant revenir à cette question de la légitimité des genres? Sans doute on la devrait décider en faveur de l'oraison funèbre chrétienne. Comme celle-ci s'attache plus fortement et avec plus d'indépendance à l'idée de la mort, elle a quelque chose de moins factice, de plus profond et de plus durable. En effet, l'oraison funèbre athénienne n'a eu qu'un temps, elle n'a été qu'un accident dans la vie d'un peuple grec. Elle a disparu avec Hypéride lui-même et avec l'état politique auquel il s'était dévoué; mais cet accident est étroitement lié à la plus belle période des destinées d'Athènes, il en suit les vicissitudes. Malgré la contrainte originelle de conventions et de flatteries qui lui sont toujours imposées, l'oraison funèbre athénienne change et se renouvelle avec une souplesse toute grecque; elle va presque jusqu'à se transformer extérieurement dans son dernier effort, qui est un des plus beaux, et elle n'en exprime que mieux le sentiment dont elle est née : le patriotisme. Qu'importe après cela qu'elle n'ait pas contenu en elle-même une part de vérité éternelle assez considérable pour durer davantage, qu'elle ait été par son origine et par son essence condamnée à ne fournir qu'une carrière limitée? N'est-ce pas le sort commun de tout ce qui vit beaucoup de la vie de ce monde, de tout ce qui revêt fidèlement les formes et appartient aux circonstances du moment? Cette loi s'impose à l'éloquence politique elle-même, que soutiennent tant de nobles vérités et qui ne meurt que pour renaître. L'œuvre d'Hypéride ressuscite autour d'elle le mouvement d'un peuple, notre maître en civilisation et notre précurseur en politique; elle nous représente ses fêtes, ses passions, ses faiblesses et quelque chose de ses grandeurs. Écrite en outre dans une langue admirable, elle offre un curieux mélange de formes littéraires très déterminées et des qualités propres d'un grand orateur. Elle est donc vivante, bien que le genre très particulier dont elle relève ait dû périr, et périr pour toujours : c'est l'œuvre d'un Athénien, païen et démocrate, mais éloquent et spirituel.

JULES GIRARD.

---

---

LE

# TOUR DU MONDE

EN CENT VINGT JOUR

---

Pour se rendre aux Indes ou dans l'extrême Orient, le voyageur n'a plus que l'embaras du choix : chaque semaine, de Marseille, de Southampton, de Trieste, de Brindisi, partent des bateaux à vapeur à destination de Port-Saïd, et telles sont aujourd'hui la rapidité et la facilité des communications, que l'on peut en quinze jours avoir vu les pyramides, traversé le désert qui sépare Le Caire de Suez, sillonné la Mer-Rouge dans toute sa brûlante étendue, puis, le détroit de Bab-el-Mandeb franchi, se trouver transporté en Asie, à Aden, dans la partie la plus pittoresque de l'Arabie-Heureuse. Soixante jours après avoir quitté Marseille, si l'on ne fait que passer quelque temps à Ceylan, à Hong-kong et à Shang-haï, on naviguera déjà dans le grand Océan-Pacifique, et, si le bâtiment qui vous porte est appelé à faire la relâche de Honolulu aux îles Sandwich, vous aurez devant les yeux la merveilleuse végétation des archipels océaniens.

Toujours par cette voie, même en faisant escale au Japon, le touriste en quatre-vingt-dix jours atteint le Nouveau-Monde par San-Francisco de Californie. Là, des *steamers* côtoyant le littoral mexicain, — à moins qu'on ne préfère la voie du *Central Pacific rail-road line*, — vous transportent en deux semaines du pays de l'or dans les eaux de l'Amérique centrale. Le trajet de l'isthme de Panama, il y a peu d'années, imposait à ceux qui osaient l'affronter un tribut de fièvres paludéennes; il se borne aujourd'hui à une promenade de trois heures en chemin de fer. De New-York à Paris, on

compte douze jours en moyenne. Il ne faut donc en réalité à l'homme assez privilégié pour posséder la liberté, la jeunesse, la fortune, qui permettent ces beaux voyages, que quatre mois pour faire le tour du monde, beaucoup moins qu'il n'en fallut en 1735 au premier président Des Brosses pour se rendre avec son ami Sainte-Palaye de Dijon à Naples. Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, un moine augustin, frère Diego Guevara, dont j'ai lu les aventures singulières dans les archives d'un couvent portugais à Goa, fit le parcours de Manille en Espagne de la manière suivante : de Manille à Malacca, de Malacca à Goa, de Goa à Bassora, de Bassora à Alep, en traversant l'Arabie à dos de chameau; d'Alep à Candie, de Candie à Livourne, de Livourne à Rome, enfin de Rome à Madrid par terre et à cheval. Ce voyage dura deux ans!

## I.

Une erreur très répandue en France, c'est que l'ouverture du canal de Suez rende plus rapide pour les voyageurs le trajet d'Europe aux Indes orientales et en Chine. On oublie ou on ignore l'établissement d'un chemin de fer entre Alexandrie et Suez, voie par laquelle on ira toujours plus vite que par le canal. Ce dernier ne sera avantageux, — mais cet avantage sera immense, — qu'aux bâtimens voiliers, exposés dans leurs voyages par la route du cap de Bonne-Espérance à périr sur les brisants des îles du Cap-Vert ou à sombrer dans les effroyables tempêtes du pôle antarctique. C'est surtout pour les émigrans pauvres, obligés de voyager par mer, que l'ouverture de l'isthme de Suez est un grand bienfait. Entassés pêle-mêle dans les entre-ponts des lourds bateaux qui les transportent vers des contrées lointaines, ils avaient parfois à braver des traversées de six mois; presque toujours mal couchés et mal nourris, les passagers voyaient progressivement leur caractère s'aigrir et se corrompre; des haines violentes éclatant entre eux pour les motifs les plus légers attristaient sans cesse les longues journées du bord, heureux encore si une mutinerie comme celle du *Fæderis Arca* ne livrait capitaine et passagers à la merci des matelots révoltés. Ajoutez à cela les risques d'incendie et de famine, les abordages, les calmes et les naufrages, et vous aurez une idée assez exacte du progrès réalisé par l'ouverture du canal.

Lorsque pour la seconde fois, après avoir échappé miraculeusement aux récifs et aux fièvres des îles du Cap-Vert, je voulus quitter la France et entreprendre le voyage à toute vapeur que je raconte, j'arrêtai mon passage à Southampton à bord d'un des grands bateaux de la *Compagnie orientale et péninsulaire*, au prix de

3,000 francs en première classe jusqu'à Hong-kong. N'ayant été recommandé à aucun des passagers du *Ripon*, je restai pendant la traversée de Southampton à Gibraltar, — cinq jours, — sans dire un mot. Il est vrai que jamais je ne m'étais tenu sur une plus grande réserve, faute de ce talisman anglais qu'on appelle une présentation, et ceux qui connaissent bien l'Angleterre et ses usages me comprendront. Il n'y a en effet qu'une manière de triompher de la morgue des Anglais, — de celle, bien entendu, qu'affichent les classes riches, — c'est d'opposer à leur raideur une raideur plus grande. Quand vous devez voyager avec eux sur mer, hâtez-vous de prendre les meilleures places et faites-les déloger sans pitié de la vôtre, s'ils cherchent à l'usurper, ce qu'ils tenteront lorsqu'elle sera bonne. Point de politesse banale avec eux; ne vous excusez même pas, si sans intention vous leur marchez sur les pieds, qu'ils ont très grands. Il est deux mots d'excuse avec lesquels les Français se croient le droit de déranger tout un public au théâtre, de heurter quelqu'un dans la rue, de mettre dans leurs plats le meilleur morceau d'un dîner de table d'hôte, d'être enfin désagréables, importuns et fâcheux; ces deux mots sont : *pardou, monsieur*. Avec nos alliés d'outre-Manche, dispensez-vous de cette locution, qu'ils ont la bonhomie de trop prendre à la lettre. Lorsque après un peu de temps passé à bord il vous aura été permis de connaître vos nouveaux amis, — et dans le nombre il y en aura dont les relations vous honoreront, — vous pouvez revenir sans danger aux manières polies. Un dernier mot : il ne faut jamais s'exposer à faire de si longs voyages sur les navires de la Grande-Bretagne sans la certitude de pouvoir s'y créer en peu de temps quelques intimités. L'isolement, lorsqu'on arrive sous les latitudes élevées, est horrible, et peut même, je crois, engendrer la folie. Un jeune ingénieur espagnol que nous avions embarqué à Gibraltar et que je ne remarquai qu'à Ceylan, au moment où sans aucune raison il se levait de table pour injurier un de nos compagnons, resta jusqu'à Pulo-Penang complètement isolé de nous. Ne sachant ni l'anglais ni le français, et aucun des passagers n'entendant l'espagnol, il dut concentrer pendant quarante jours toutes ses impressions en lui-même. Est-ce le résultat d'une insolation? d'une attaque de *delirium tremens*? Je n'en sais rien; toujours est-il qu'à peine débarqué il s'enferma dans une chambre d'hôtel à Singapour et se coupa la gorge avec un rasoir. Pour moi qui, de Southampton à Gibraltar, ai tenu le triste rôle de personnage muet, qui suis resté étranger à tout ce qui se passait sur le *Ripon*, je ne puis attribuer cet acte de folie qu'à l'isolement dans lequel était resté trop longtemps cet infortuné.

Nous étions entrés de nuit dans le port de Gibraltar, et quand le matin je me hâtai de sortir de ma cabine pour voir le détroit, le soleil se levait, et ses rayons d'un rouge vif étendaient comme une gaze de pourpre sur la mer et le littoral. Calpée et Abyla, — les colonnes d'Hercule, — encore couvertes de brumes crépusculaires, tranchaient nettement dans l'irradiation croissante; sur les flots, des vapeurs diaprées comme l'opale se mouvaient confusément, et ce ne fut que vers sept heures, quand le soleil les eut refoulées derrière l'horizon, que je pus voir l'espace étroit où, comme à regret, le bel azur de la Méditerranée se mêle aux eaux glauques du grand Océan.

On a quatre heures seulement pour parcourir ce roc bardé de bronze et de fer. Il n'y a rien de gai, dans une promenade matinale, lorsque l'éclat d'un beau ciel vous réjouit, à ne rencontrer à chaque enjambée que gueules de canons et soldats *highlanders* en faction, c'est-à-dire de grands diables à figures écarlates, aux jambes nues, en jupons écossais, et portant pour coiffure un énorme bonnet à poil surmonté d'une touffe de plumes d'autruche. Heureusement il n'y a pas que des militaires anglais à voir sur cette forteresse; il y a aussi un pittoresque jardin public où l'on trouve en plein développement des cactus, des aloès, des géraniums arborescens, et dans les interstices des rochers une moisson de fleurs de câprier délicates et suaves. C'était un jour de marché; il se tient près du port, et je vis là, se coudoyant dans un étrange pêle-mêle, des Juifs, des Marocains, des Arabes, peu d'Anglais, beaucoup d'Andalous, contrebandiers rusés et audacieux. Les fruits en profusion étalés sur le sol étaient superbes; des fleurs d'oranger montées en grands et beaux bouquets comme ceux que l'on voit à Nice et à Naples me furent offertes à bas prix; j'en achetai deux sans songer à qui les offrir, et c'est pourtant à ce hasard que je dus de nouer à bord des amitiés inespérées.

Les Anglais ont de bonnes raisons pour garder Gibraltar, mais la meilleure n'est pas d'être les maîtres du détroit ou d'avoir un pied posé sur l'Espagne; ils sont marchands avant toute chose. C'est par Gibraltar qu'ils couvrent la péninsule de leurs produits de Manchester, Sheffield et Birmingham. Ils écrasent ainsi fatalement chez les Espagnols toute tentative industrielle qui tendrait à s'organiser. Que de fois ces derniers m'ont raconté que, lorsqu'ils appelèrent l'armée anglaise à leur aide, à l'époque de la guerre de l'indépendance, ils virent leurs étranges alliés mettre le feu aux fabriques espagnoles sous le prétexte qu'elles pourraient servir de retranchemens aux Français! Plus on étudie l'Angleterre chez elle et dans ses colonies, plus on apprécie avec quelle habileté elle sait asso-

cier ses intérêts à la philanthropie, dont elle aime à faire parade. Lorsque ses lords envoient aux Indes, en Océanie, à Tombouctou, des chargemens de bibles polyglottes, ils doivent dire aux missionnaires chargés de les distribuer : — Allez prêcher l'Évangile aux sauvages; faites-leur connaître le vrai Dieu et par-dessus tout la pudeur qu'ils ignorent : lorsqu'ils connaîtront cette vertu, il faudra bien qu'ils s'habillent, et nous leur vendrons les cotonnades de nos fabriques.

Quand je revins à bord du bateau avec mes beaux bouquets à la main, il fallut songer à m'en défaire au plus vite; les garder dans une cabine où j'avais le désagrément de voir plusieurs couchettes occupées par des compagnons de voyage était chose impossible. Je m'approchais du bordage pour les jeter à la mer, lorsque j'avisai une fillette blonde et rose, de cinq ans environ, qui les regardait avec des yeux bleus pleins de convoitise. Je lui fis aussitôt signe d'approcher; elle accourut, et je lui donnai mes fleurs. Quelques instans après, un grand Anglais vint à moi et me remercia très spontanément de la galanterie que j'avais faite à sa petite fille. M. Campbell, — c'est le nom du grand Anglais, — est colonel d'infanterie; il va avec sa jeune femme et son enfant rejoindre son régiment à Calcutta. « M<sup>me</sup> Campbell, qui se trouve à bord, me dit-il, a été élevée dans un pensionnat de Boulogne; elle connaît beaucoup vos poètes, vos romanciers, et ce sera pour elle une occasion de parler une langue qu'elle aime, et qu'elle ne voudrait pas oublier. Je lui avais fait remarquer votre réserve et votre isolement, et nous nous sommes dit qu'on avait dû vous initier à la meilleure manière de nous faire venir à vous, qui est de nous attendre; après notre départ de Gibraltar, je devais en effet vous adresser le premier la parole et vous enlever à votre mutisme. Dans une heure, grâce à mon intervention, vous verrez tous ces visages, qui jusqu'ici ont été froids et mornes, devenir sympathiques à votre égard; préparez-vous, monsieur le Français, à un coup de théâtre. » Effectivement, lorsque quelques minutes après on servit le dîner, un *steward* ou maître d'hôtel vint remplir mon verre d'un vin de Xérès en me disant, de façon à être entendu par mes voisins, que le colonel me portait un toast. J'élevai le verre à mes lèvres selon l'usage et saluai celui qui m'honorait de cette attention. Une seconde après, le *steward* revenait, avec du vin de Champagne cette fois, me faire la même avance de la part du capitaine. Le coup de théâtre annoncé se faisait : une série de toasts me poursuivit jusqu'au dessert; le second du *Ripon*, le docteur du bord, les officiers, des cadets de l'armée des Indes, quelques passagers qui m'étaient complètement inconnus jusqu'à ce moment, s'évertuèrent à m'offrir leurs saluts.

L'usage voulant qu'il fût répondu à ces toasts comme à un salut d'artillerie, coup pour coup, je n'avais pas eu le temps de manger, lorsqu'on se leva de table; le maître d'hôtel était sur les dents, et j'eusse été bien mal sur mes jambes, si je n'avais eu la sage précaution de ne toucher mon verre que du bout des lèvres.

La glace était rompue, et je ne vis plus autour de moi que des physionomies pleines de cordialité. Ce fut le commencement de rapports agréables dont aucun de nous n'a peut-être perdu le souvenir. En ce qui me concerne, j'ai éprouvé une vive douleur en lisant, il y a quelques mois, dans les télégrammes de l'agence Havas, que le colonel Campbell, sa femme, leur jeune fille et leur suite avaient été massacrés en Abyssinie. Ils opéraient leur retour définitif en Angleterre, lorsque, poussés par une curiosité inexplicable, ils résolurent de voir ce pays barbare où, pour la délivrance d'un des leurs, le consul Cameron, les Anglais avaient accompli de véritables prodiges. Surprise sans défense par une troupe de pillards, l'infortunée famille trouva la mort après avoir fait quelques milles seulement dans l'intérieur des terres. En lisant cette affreuse catastrophe, les bouquets de fleurs d'oranger achetés à Gibraltar me revinrent à la mémoire, et je revis, comme dans un douloureux mirage, le visage rose et souriant de l'enfant à qui je les avais présentés.

Si on laisse Gibraltar le matin, il faut rester sur la dunette, afin de ne rien perdre de la sortie du détroit, qui est admirable par un beau temps. Pendant que le *steamer* s'élance à toute vapeur sur le chemin bleu qui se déroule sans limites devant lui, vous avez à votre droite les hauteurs sévères de la chaîne de l'Atlas, et à gauche les belles cimes neigeuses des montagnes de l'Andalousie. On voit de la rade très bien Algésiras, parfois on a la vue d'Alger et de Tunis, presque toujours aussi on va reconnaître la presqu'île près de laquelle s'éleva Carthage, puis l'île de Pantellaria, entre Marsala et le Cap-Bon. C'est l'île de Calypso, vous disent les marins instruits, et ils vous offrent de vous montrer à l'aide de leur longue-vue la grotte où la déesse, à l'arrivée de Télémaque, se consola bien vite du départ d'Ulysse. Contraste pénible avec ce souvenir poétique : sous le règne du roi Ferdinand de Naples, Pantellaria était devenue un lieu de déportation pour les condamnés politiques des Deux-Siciles.

On arrive à Malte en quatre jours. Cette île, malgré l'occupation anglaise, n'a rien perdu de l'originalité qui lui est propre. On y trouve toujours de fringans abbés, vêtus encore de l'habit à la française et fumant plus de cigarettes en un jour au café qu'ils ne disent de bonnes messes en un an à l'église. A chaque pas, on coudoie des

moines à figures réjouies, au teint fleuri, la robe relevée pour mieux courir dans les rues montantes de la ville; ils jettent à droite et à gauche des œillades incendiaires aux fenêtres à moucharabies derrière lesquelles brillent les beaux yeux noirs des Maltaises. Voici le natif, à figure bronzée, rusée, bonnet rouge en tête et le pantalon relevé aux genoux; il vous offre des coraux, des coquillages, des fruits et certains passe-temps dont il déclare sans vergogne être l'*impresario* honoré. *Sono r..., ho quest' onor*, me dit l'un d'eux avec un aplomb parfait. A l'affût des passagers qui reviennent de l'Inde, le Maltais court leur offrir des paniers de fruits de toute beauté. Comme ces voyageurs n'ont pas vu depuis longues années les pêches veloutées ou les appétissants raisins d'Europe, ils les paient sans marchander 20 ou 30 francs; mais à 5 mètres du môle vingt nouveaux porteurs vous les offrent à vil prix. Lorsqu'on revient à bord, le pont est encombré de fruits de toute sorte, car tous les passagers se sont laissé tenter.

A chaque coin de rue, on trouve une lampe allumée, une madone, des femmes agenouillées, dont la taille est gracieusement entourée de la longue mantille en soie noire appelée *onnella*. L'île, qui n'a que 60 milles de circonférence et 170,000 habitans, est exploitée par 300 couvens. Les murailles de quelques-unes de ces forteresses monacales ont 100 pieds de haut. La tentation, qui ne peut escaler cette hauteur, préfère à bon escient les petites portes basses qui donnent sur la campagne. En dehors de Malte et de ses formidables fortifications, vous trouvez un sol calcaire d'une couleur jaunâtre et d'une grande aridité. Si vous ne craignez pas une épouvantable poussière, allez jusqu'à Civita-Vecchia, où vous serez à peine récompensé de votre fatigue par la vue de quelques jardins. La flore de la Sicile et celle de l'Italie s'y trouvent confondues. En somme, il n'y a de rare que quelques bambous malingres, et de beau que les orangers qui donnent l'orange mandarine. Le mieux est de ne pas sortir de Malte, de visiter l'église Saint-Jean, la chapelle de la Madone et le palais des anciens grands-maîtres de l'ordre. Parcourez aussi les catacombes d'origine phénicienne; c'est là, dit-on, que saint Paul fut enfermé lorsqu'il fit naufrage sur les falaises de l'île en se rendant à Rome. Il y a quelques beaux magasins dans la *Stratta nuova*; entrez-y, faites étaler devant vous les coraux, la bijouterie et les dentelles maltaises, mais n'achetez rien. C'est toute l'industrie de l'île, appréciée par les Anglais seulement; les bijoux sont vulgaires; les dentelles, quoique belles, ne valent pas celles de Chantilly, et les coraux, montés dans un goût baroque, sont hors de prix.

En quatre-vingt-seize heures, on va de Malte à Alexandrie. Le

troisième jour, on vient reconnaître la côte dénudée de la régence de Tunis. Nous vîmes fort distinctement Derna, une de ses principales villes. Il était midi, le soleil tombait d'aplomb sur la cité endormie : pas un être vivant sur ces blanches fortifications de construction sarrasine, pas une âme sur la plage stérile; seule, sur la mer cuivrée, une barque de pêcheurs avec sa voile latine se balançait sur les flots comme un alcyon endormi. Lorsqu'on découvre l'Afrique du haut de la dunette d'un navire, elle se présente toujours à la vue avec un aspect aride et désolé. Les grands arbres, l'ombre, la verdure, ne se rencontrent que fort avant dans l'intérieur des terres, au bord des fleuves, dans les rares oasis du désert, et, si l'on a le cap sur l'Égypte, c'est seulement sur les bords du Nil, dans les terres qu'il fertilise, à Afteli, que nous retrouverons la vie. C'est à quatre heures du soir qu'Alexandrie fut en vue; c'était l'heure du dîner, mais personne à bord n'y prit garde : on ne voulait rien perdre du spectacle étrange que l'Égypte présente à l'arrivée. Nous ne vîmes tout d'abord à l'horizon qu'un nuage de pourpre dont la base terne et grisâtre semblait plongée dans un lac de plomb fondu; mais peu à peu quelques coupoles de minarets se détachèrent sur la nuée enflammée, comme des lames d'acier chauffées à blanc; puis à un mille seulement de la rade nous vîmes la flotte égyptienne, les mâts pavoisés d'une multitude de navires marchands, des fortifications nombreuses et bien entretenues, et sur la jetée tout un monde de *fellahs*, dont nous devions être les victimes aussitôt qu'en nous voyant à terre ils nous auraient fait grimper de gré ou de force sur leurs ânes rétifs. Comme nous n'étions qu'au mois de mai et que chacun se plaignait de la pesanteur de l'atmosphère chargée d'une poussière impalpable et brûlante, le pilote égyptien, venu à bord pour diriger notre bateau au milieu des récifs qui rendent l'entrée de la rade d'Alexandrie très difficile, nous dit que nous arrivions au moment même où le *khamsin* avait cessé de souffler sur l'Égypte. C'est le vent du désert, qui pendant cinquante jours se déchaîne avec rage et transporte les sables mouvans à des distances incommensurables. Les voyageurs se couvrent alors le visage d'un voile vert afin d'éviter l'ophthalmie, l'une des grandes plaies de l'Égypte. Sur vingt indigènes que vous rencontrez dans les rues du Caire, cinq seront aveugles, dix borgnes, et les yeux des cinq autres ne vaudront guère mieux.

Port-Saïd ne fera rien perdre à Alexandrie de son importance commerciale; cette dernière ville restera toujours la tête du chemin de fer reliant Le Caire à Suez, et les malles des Indes avec leurs nombreux passagers ne pourront suivre la voie du canal sans s'attarder. En 1865, c'est-à-dire avant l'exploitation du canal, le

nombre des voyageurs qui traversaient l'isthme était déjà de 80,000, sans compter 18,000 pèlerins en transit pour La Mecque. Hélas! Alexandrie n'est plus qu'une triste imitation de nos cités européennes. L'archéologue perdrait son temps à y chercher les traces de l'ancienne ville fondée par Alexandre. Plus de vestiges de ses murailles de 50 milles de circonférence, de ses portiques de marbre, du temple de Sérapis, de la célèbre bibliothèque; rien de ses quatre mille palais. Quoi qu'il en soit, les souvenirs de cette splendeur passée s'imposent à votre esprit, et ne vous abandonnent qu'au sortir de l'Égypte.

La première fois que je vis l'Égypte, ce fut en 1850 : elle avait encore toute son originalité orientale; je l'ai trouvée en 1862 presque française, aujourd'hui elle l'est entièrement. Le transit de l'isthme, qui se faisait autrefois en caravane jusqu'à Suez, a perdu son pittoresque mouvement. Autrefois, au lieu de prendre un train de première classe qui en douze heures vous porte avec la monotonie et la rapidité des voies ferrées d'Alexandrie à Suez, on s'embarquait dans la première de ces deux villes sur le canal qui va rejoindre le Nil à Afteh. Les bateaux-poste, sur lesquels on entassait cinquante voyageurs à la fois, n'offraient certainement aucun confortable, mais cela ne durait que huit heures de nuit, et ceux qui ont vu les ciels étoilés et les beaux clairs de lune d'Égypte n'ont jamais regretté leur sommeil perdu. D'ailleurs les cris étourdissants du pilote chargé de conduire le bateau enlevé au galop de quatre chevaux vigoureux rendaient tout repos impossible. Malheur au fellah négligent qui, se trouvant sur le canal avec sa barque chargée de grains ou de coton, n'apercevait pas de loin les torches à flammes rougeâtres annonçant l'approche foudroyante des passagers du *Royal-India-Mail*; s'il ne se garait pas à temps, il disparaissait dans les eaux avec son chargement. Deux cent cinquante mille fellahs furent employés à creuser le canal de Mamoudieh; vingt mille, dit-on, périrent de misère et sous les coups du courbache, les talus qui forment les rives sont bourrés des ossemens de ces infortunés, et le moindre éboulement les découvre aux yeux attristés.

A Afteh, petite ville pittoresque qui s'élève au bord du Nil, on s'embarquait de nouveau sur un bateau à vapeur aussi peu confortable que les bateaux-poste français du canal du Midi; mais en compensation, on avait l'aspect du grand fleuve et de ses rives. A chaque tour de roue, on retrouvait ces sites dont nos peintres ont si heureusement reproduit la poésie biblique et orientale. Rien de plus charmant que ces villages d'Égypte bâtis avec le limon du Nil; on les voit toujours égayés par quelques groupes de femmes puisant l'eau des fontaines, ou d'enfans complètement nus jouant à l'ombre

de dattiers aux branches flexibles. Les ibis, les pélicans, les vautours au col décharné, abondent sur les rives. Les crocodiles du Nil, effrayés par le bruit des machines à vapeur, ont déserté depuis longtemps ces parages; il faut remonter bien loin dans la Haute-Égypte pour les retrouver. Quant aux hippopotames, ils ne descendent plus au-dessous des cataractes.

Les Égyptiens ont été longtemps intraitables sur la promiscuité des sexes à bord de leurs bateaux, ils sont devenus depuis moins sévères; mais, quand le trajet d'Alexandrie au Caire se faisait encore par eau, ceux qui voyageaient sans mère, femme ou sœurs, étaient relégués à l'avant du bâtiment. Comme naturellement les célibataires étaient en majorité, on étouffait à la proue pendant qu'on se prélassait à la poupe. Je dus à l'obligeance d'un pasteur protestant, père de sept demoiselles à marier, la faveur d'être admis parmi les passagers privilégiés. Je crois que le colonel Campbell lui avait persuadé que je briguais l'honneur d'être un des sept gendres qu'il ambitionnait. Tous les bateaux emportent ainsi, à chaque voyage à destination des Indes anglaises, de véritables cargaisons de blondes *misses*. Elles trouvent aisément à Bombay ou à Calcutta des époux excellens parmi les officiers de l'armée des Indes. Tout est pour le mieux dans ces mariages d'exportation, car ceux des militaires anglais qui se laissent entraîner dans des liaisons faciles avec les brunes et passionnées beautés du Bengale perdent leur avenir, s'ils ne ruinent aussi leur santé et leur raison.

Il est bien plus pittoresque d'arriver au Caire par Boulak, où on laisse le Nil, que par la voie ferrée. On y trouve d'élégantes voitures qui vous conduisent à fond de train jusqu'à la ville. La route, large, bien entretenue, est toute bordée de sycomores gigantesques; elle aboutit au jardin où fut assassiné Kléber. C'est là que les voyageurs aiment à se promener; quant à moi, j'y venais souvent. J'aimais à y voir quelques beaux vieillards à barbe blanche, accroupis sur de vieux tapis turcs et fumant, impassibles, leurs longues pipes à tuyaux de noisetier; je m'asseyais à leur côté pour savourer un café noir, épais, exhalant un arôme parfumé. Me suis-je trompé? il m'a semblé que, lorsque j'examinais trop attentivement quelques groupes, un regard de haine répondait à mon regard curieux. Je n'en fus pas surpris : le fanatisme religieux et l'horreur de l'étranger sont les seuls sentimens capables d'animer d'une grande énergie l'âme de ces hommes éternés. En 1860, à l'époque des horribles massacres de Syrie, au moment où j'entraï dans la grande mosquée d'Amrou, ayant laissé sur le seuil, comme l'usage l'exige, mes chaussures européennes pour les remplacer par des espadrilles turques, mon drogman me saisit tout à coup par le bras et me pria

instamment de ne pas aller plus avant dans l'intérieur. Je lui en demandai la raison, et alors il me montra au milieu de la mosquée un mufti entouré d'une centaine de croyans à l'aspect farouche, auxquels, m'assura-t-il, on prêchait la guerre sainte. Je ne sais par qui la nouvelle de cette prédication furieuse parvint aux oreilles du vice-roi, mais j'appris le lendemain par le consul de France au Caire, — lequel se refusait à signer mon passeport pour Jérusalem à cause de ce qui se passait en Syrie, — que le mufti et ses auditeurs avaient été jetés en prison. Masr-el-Qaherah, ou Le Caire en français, avait déjà perdu à cette époque, moins qu'Alexandrie pourtant, son caractère oriental. En 1850, lorsque je l'avais visité pour la première fois, j'avais retrouvé dans ses rues étroites et merveilleusement pittoresques, dans ces sombres bazars où ne pénétrait qu'un jour mystérieux, les riches selleries arabes, les armes bien trempées et les splendides étoffes lamées de Damas, puis tous les personnages des *Mille et une Nuits*. Coptes, Arméniens, Arabes, derviches, juifs sordides, eunuques bronzés, porteurs d'eau d'gueuillés, âniers braillards et importuns, formaient un ensemble bigarré des plus étranges. Aujourd'hui le paletot européen fait tache partout, la petite tunique telle que la porte le troupiier français remplace le brillant uniforme des mameloucks.

C'est un musulman du nom de Mahmoud qui est au Caire le drogman ou plutôt le cicérone des voyageurs français. S'il n'est pas en excursion en Palestine ou aux cataractes du Nil, tâchez de l'avoir pour guide; il est dévoué, honnête. Ne craignez nullement de voyager la nuit seul avec Mahmoud, si vous avez l'heureuse inspiration de quitter les mauvais lits de l'hôtel à une heure du matin pour aller voir lever le jour du haut de la pyramide de Gizeh. C'est à lui que je dois d'avoir assisté à un spectacle non moins magnifique. Je n'oublierai jamais mon subit éblouissement lorsque, m'ayant guidé à cinq heures du soir au sommet de la citadelle bâtie par Saladin, il me montra éclairés par les chauds rayons du soleil couchant la ville et ses mosquées innombrables, Boulak, le Nil, les pyramides et le désert immense. Visitez avec Mahmoud le tombeau des califes, faites-lui raconter ses voyages dans la Haute-Égypte, au Sinaï, à l'Horeb, au Thabor; son répertoire de légendes est inépuisable. Un jour, comme il m'assurait que, tout Européen que j'étais, mon teint paraissait plus bistré que le sien, il ajouta, pour me consoler probablement, qu'Adam et Ève étaient noirs. « Quant à ceux qui sont blancs, ils descendent de Caïn; ils ont gardé la pâleur mortelle qui couvrit le visage du fratricide lorsque Dieu en courroux lui demanda ce qu'il avait fait de son frère Abel. » Il y a aussi une notion sur la création des hommes qui court les rues

du Caire, mais qu'ignorent peut-être beaucoup de naturalistes français. Un jour Allah eut très chaud, et de la sueur de son noble front naquirent les anges; il sua de nouveau, et des perles liquides de sa poitrine il forma les musulmans; il eut très chaud une troisième fois, et, suant bien plus ce jour-là que jamais, il donna naissance aux chrétiens.

On met six heures en chemin de fer pour aller du Caire à Suez. On reste surpris de trouver dans ce parcours du désert, au milieu de sables légers et impalpables, des stations et des buffets comme en Europe; mais je préférerais toujours le voyage tel qu'on le faisait avant l'établissement de la voie ferrée. On montait alors dans des voitures attelées de quatre chevaux qu'un postillon nubien menait sans relâche au galop jusqu'à Suez. Lorsque je quittai ainsi le Caire, la nuit descendait sur le désert que nous allions traverser; un officier égyptien en brillant uniforme, le sabre recourbé au côté, monté sur un magnifique cheval arabe, guidait et commandait la caravane, composée de quarante voitures. Quarante fois nous relayâmes; trois fois on s'arrêta dans de splendides caravansérails où étaient dressées à notre intention des tables somptueuses chargées de fruits, de viandes froides, de sorbets et de vins de toute sorte. A deux heures du matin, lorsque nous eûmes atteint la seconde halte, au lieu de souper ou de m'étendre sur les larges divans dont les tables étaient entourées, je tournai le dos à la station; m'enfonçant rapidement dans le désert, je m'isolai du bruit, désireux d'être seul dans cette immensité silencieuse, par une nuit sans lune, sous un ciel merveilleusement étoilé, et dans lequel pour la première fois je découvris la *croix du sud*, une des plus brillantes constellations de l'autre hémisphère. Je ne m'arrêtai que devant le squelette d'un chameau; la route que nous suivions était couverte d'ossements blanchis, et c'est par ces tristes ossuaires que le chamelier reconnaît s'il ne s'éloigne pas de son chemin. Au milieu du silence profond qui vous entoure, lorsqu'on se trouve ainsi la nuit dans une solitude absolue, l'imagination s'exalte, un recueillement étrange vous envahit. Les gracieuses légendes de la Bible me revinrent à la mémoire, depuis la nuée lumineuse guidant les Israélites au désert jusqu'à l'étoile conductrice de Bethléem. Si le Dieu primitif tel que l'ont conçu les hommes du passé a encore un temple, c'est ici qu'il se trouve : on l'y sent comme vivant, il y est pour ainsi dire palpable, il est dans l'air pur et léger qui vous spiritualise en quelque sorte dans le calme absolu de l'immensité, qui vous efface et fait de vous un atome; il semble descendre de la voûte céleste comme porté vers la terre sur les rayons des étoiles. On ne s'étonne plus alors que ce soit ici que les patriarches, les prophètes, les cénobites,

Jean au désert de Judée, Mahomet dans les solitudes d'Arabie, le Christ dans sa nuit d'angoisse sur la montagne des Oliviers, aient cru l'entendre, lui parler, le voir, que Moïse ait pu affirmer à son peuple avoir reçu de l'Éternel les tables de la loi sur la cime fulgurante du Sināï.

Tout à coup un bruit lointain semblable à celui du tonnerre arriva jusqu'à moi. Je tressaillis : allais-je être témoin de quelque prodige ? Non, c'était le roulement des quarante voitures de notre caravane qui reprenaient leur course effrénée vers Suez. J'arrivai encore à temps ; je pris place sur le siège de ma voiture à côté du cocher, car je voulais voir le lever du jour ; il s'annonçait à l'est par une légère teinte irisée. Une brume épaisse, immobile jusqu'alors, mais subissant déjà l'action du soleil, roulait confusément devant nous ; elle léchait la terre pour disparaître lentement sur de lointains monticules de sables mouvans. L'astre parut enfin, et je vis alors ce beau spectacle, si bien décrit par M. Fromentin dans son livre sur le Sahara, « d'un ciel sans nuage et d'une terre sans ombre. » A neuf heures, des mirages dans lesquels je croyais reconnaître les campagnes du comtat venaisien papillonnèrent sans relâche devant mes yeux éblouis et brûlés par une trop vive lumière ; à dix heures, nous étions à Suez, cherchant l'ombre dans la seule hôtellerie qui s'y trouvât. Un verre d'eau que j'y bus me coûta, il m'en souvient, un franc, et je ne songeai nullement à me récrier.

On peut se figurer l'existence pénible des Européens qui habitaient cette misérable bourgade, alors sans eau douce, sans culture, placée sous un ciel embrasé, bordée d'un côté par la Mer-Rouge, véritable miroir d'Archimède, et de l'autre par le désert. La population indigène était à cette époque misérable et d'un fanatisme sauvage. A la tombée de la nuit, on enfermait les voyageurs dans l'intérieur de l'hôtel de peur qu'ils ne fussent assassinés. Aujourd'hui la sécurité est parfaite, l'eau du Nil coule en abondance, des hôtelleries s'élèvent en hâte ; dans un demi-siècle, Suez et Port-Saïd seront, comme étaient dans l'antiquité Séleucie et Corinthe, aussi commerçantes et aussi débauchées.

## II.

Le seul grand obstacle de la navigation dans la Mer-Rouge, c'est la chaleur qui s'y fait sentir pendant les mois de juin, juillet et août ; elle est très tolérable pendant les autres mois de l'année. Sur l'*Addington*, — nom du bateau à vapeur de trois mille tonnes et de six cents chevaux de force sur lequel je me trouvais à une époque tempérée, — chaque soir les maîtres d'hôtel du bord, trans-

formés en musiciens, jonaient des quadrilles et des polkas, et, dès que la mer le permettait, les passagers dansaient. Dix ans plus tard, sur la *Némésis*, je parcourus cette même mer depuis le détroit de Bab-el-Mandeb jusqu'à Suez; c'était pendant le mois d'août, et jamais je n'eus à supporter une température plus accablante. Cette fois pas un voyageur ne pensait à la danse; le seul souci était de garder l'immobilité la plus absolue : aller du pont à table était un supplice. En vue de La Mecque, un énorme major anglais qui rentrait en Angleterre après vingt ans passés aux Indes tomba sur le pont, foudroyé par une congestion cérébrale; un officier d'artillerie de l'armée du Bengale, presque enfant, atteint du *delirium tremens* à la suite de libations trop copieuses, expira sur le sable de la plage embrasée de Suez, au moment où, par ordre du capitaine, il avait été enlevé agonisant de sa cabine. Le docteur du bord, jeune aussi, n'avait trouvé d'autres remèdes à lui administrer que quelques verres de vin de Champagne glacé. On peut avoir une idée de l'atmosphère au milieu de laquelle il fallait vivre, lorsqu'on saura que sous une double tente, à midi, le thermomètre marqua soixante et onze degrés centigrades. Des seaux d'eau à la glace étaient mis à notre disposition pour y tremper des mouchoirs dont sans cesse il nous fallait humecter nos fronts. Les chauffeurs et les mécaniciens attachés au service des machines de ces immenses bateaux à vapeur sont Européens, et c'est à peine s'ils résistent trois ans à leur terrible labeur. La soute aux charbons est tenue par des Nubiens, hommes d'une force peu commune, aux formes athlétiques; malgré la sueur qui ruisselle sur leurs épaules énormes, en dépit de la poussière de charbon qui les couvre d'une couche épaisse, les aveugle et grille parfois leurs cheveux crépus, on les voit sans cesse accomplissant leur tâche avec une agilité surprenante, le sourire aux lèvres, et se plaisant beaucoup à montrer leurs grandes dents blanches aux enfans des passagers qu'effraie leur aspect fantastique. En tous les temps, ceux de ces Nubiens qui ne sont pas de service se réunissent le soir à l'avant du bâtiment, et, sur le rythme cadencé d'une chanson de leur pays, ils dansent et se tiennent par la main, frappant leurs poitrines les unes contre les autres, jusqu'à ce que, haletans, inondés de sueur, ils tombent épuisés sur le pont.

Ce qui explique tout naturellement la haute température qui se fait sentir dans la Mer-Rouge, c'est que cette mer est encaissée comme un lac entre les montagnes de l'Arabie et de l'Abyssinie. Lorsque, dans peu de temps, elle sera traversée par les équipages de toutes les nations, il est à craindre que la mortalité par insolation ne soit considérable. Le matelot ne brille pas ordinairement par excès de prudence; toujours en mer, il a beaucoup de la joyeuse

insouciance des enfans, et, imprudent comme eux, il aime à braver le danger. Quant aux Européens allant aux Indes, les périls de cette traversée seront plus grands pour eux que pour ceux qui retournent en Europe. Les premiers, forts de leur vigueur des climats tempérés, s'exposent sans précaution à ce soleil d'Asie dont quelquefois un rayon frappe de mort comme la foudre; quant aux autres, ayant perdu toute énergie, atteints presque tous de maladies de foie et de dyssenteries chroniques, ils se bornent à trouver, — comme j'eus le triste privilège de le trouver moi-même dans cette mortelle traversée du mois d'août, — qu'il fait un peu plus chaud que d'habitude.

De Suez à Aden, huit jours. En quittant la première de ces deux stations, si le temps est beau, on apercevra à gauche, sur le rivage d'Arabie, quelques palmiers solitaires : ils couvrent de leur ombre bienfaisante les fontaines appelées les *puits de Moïse*. Quand l'air est transparent, on voit dans la même direction, mais bien loin à l'horizon, un petit nuage blanc, immobile : c'est le mont Horeb. Le Sinaï, quoique peu éloigné, mais plus avant dans le désert, ne s'aperçoit pas. En se rapprochant un peu plus du détroit de Bab-el-Mandeb, on découvre à droite les hauts plateaux d'Abyssinie, qui se détachent sur le ciel en masses sombres d'une grande majesté. La mer est généralement très calme sous ces chaudes latitudes; mais, dès qu'elle devient un peu houleuse, une foule de poissons volans suivent en se jouant la marche du bateau. On fait peu de rencontres; cependant à l'époque des pèlerinages de La Mecque on croise souvent de lourds bâtimens arabes encombrés de pèlerins. Comment tant d'hommes peuvent-ils vivre dans un si petit espace? Il n'y a que les Chinois capables d'imiter de tels entassemens. Si nous rencontrions, au soleil couchant, un de ces navires, nous distinguons les passagers, debout sur les bordages, élevant simultanément les bras vers le ciel et se prosternant à plusieurs reprises dans la direction de la ville sainte des croyans. En somme, cette partie du voyage est des plus pénibles : on suffoque, et la nourriture est exécration. On comprend qu'il soit difficile d'avoir des approvisionnementns frais dans la Mer-Rouge; mais, lorsqu'on voyage en payant en moyenne cent francs par jour, on a le droit d'exiger une certaine variété dans les mets. Les vins en revanche sont à discrétion. Comme on abusait beaucoup de l'Air mousseux, il a été décidé qu'on en donnerait aux passagers qui en demanderaient, mais en le leur faisant payer. La journée se passe d'ailleurs presque entièrement à table. Dès six heures du matin, on vous sert le thé sur la dunette; c'est certainement le moment le plus agréable du jour, car l'eau de mer ruisselle largement sur le pont, l'air est

frais, et pour les hommes, la tenue la plus légère est autorisée ; les femmes ne peuvent sortir de leurs cabines qu'à huit heures du matin, c'est-à-dire lorsque la toilette extérieure du bateau est terminée. A neuf heures, on déjeune ; à midi, on sert le *luncheon*, sorte de goûter qui se compose de fruits, de gâteaux et de confitures. A quatre heures, grand dîner, suivi d'un café qui se prolonge jusqu'à six ; à sept, le thé ; enfin, de neuf à dix heures, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'on éteint les lumières, les tables restent couvertes de biscuits, de vin de Xérès, de whiskey, de cognac, de rhum, de gin, d'oranges et de citrons verts très parfumés. Cette dernière station devant les flacons est naturellement fatale aux Anglais, car j'ai toujours vu beaucoup d'entre eux regagner leurs couchettes en décrivant des paraboles insensées. Le lendemain, il était amusant d'étudier le visage de ceux qui s'étaient oubliés la veille. Il sortaient de leurs cabines rasés de frais, cravatés de blanc, guindés et sérieux ; si on faisait allusion à leur trop grande jovialité de la veille, ils s'indignaient. A midi, au *lunch*, presque aussitôt après le premier verre de *pale ale*, la mémoire et la bonne humeur semblaient leur revenir ; le soir, au dîner de quatre heures, ils étaient de nouveau si enjoués que les *ladies* attendaient avec impatience le moment du dessert pour quitter la table. Entre l'Anglais qui déjeune au thé le matin et dîne au Xérès le soir, il y a un abîme. Il aons-nous de remarquer qu'à bord des bâtimens français de la compagnie des *Messageries françaises*, la table des passagers de première classe n'offre que peu d'exemples d'intempérance. Les Espagnols, les Belges, les Hollandais, les Suisses, préfèrent nos paquebots à ceux de la Compagnie orientale, et même beaucoup d'Anglais leur accordent la préférence.

Aden est situé dans l'Arabie-Heureuse, sur le golfe qui porte son nom. En voyant l'aridité indescrivable de la plage sur laquelle s'élève ce nouveau Gibraltar, on se demande s'il est possible que l'Arabie-Pétrée puisse présenter un aspect plus désolé. Les Arabes qui viennent avec empressement vous offrir les ânes, les chevaux et les voitures destinés à vous transporter à la ville, distante environ de quatre milles du point de débarquement, présentent le type le plus pur des deux Arabies. Rien n'est étrange comme de les découvrir sous un ciel de feu, montés sur la bosse unique de leurs dromadaires, au sommet d'une falaise dénudée, presque nus, les cheveux jaunis et brûlés par la chaux dont ils les couvrent, transportant à Aden dans des outres en peau de chèvre une eau précieuse pour eux, mais impotable pour des Européens.

M. Campbell m'ayant offert de descendre avec lui à terre, j'avais accepté avec empressement. A peine débarqués, nous trouvons sur

la plage un bazar tenu par des parsis; ils nous montrent de belles peaux de panthères, des plumes d'autruche et des gazelles gracieuses admirablement apprivoisées. Des enfans à la figure espiègle et souriante, noirs comme l'ébène, les cheveux dorés également par la chaux, demandent à s'attacher à vous pendant la durée de la relâche, sans autre objet que d'agiter devant votre visage un éventail en feuilles de palmier : cela coûte une roupie par jour, et c'est un rafraîchissement fort goûté. Un Juif vêtu d'une longue robe en laine blanche, et qui nous dit être natif de Jérusalem, nous offre des chevaux; nous acceptons ses offres pour le dédommager des coups et des injures dont les Arabes le couvrent, car eux aussi ont des chevaux de selle à louer. Après une demi-heure d'une course rapide, nous entrons au galop dans Aden par une porte creusée dans le roc; à droite, à gauche, à nos pieds, sur nos têtes, des redoutes, des embrasures, des canons, des cipayes et des soldats rouges en sentinelle. Nous nous arrêtons au centre de la ville, au milieu d'une place carrée, entourée de bazars et d'arcades. Un troupeau d'autruches, loin d'être effrayé par notre arrivée bruyante, se précipite vers nous, nous entoure, et à notre grande surprise fait mine de nous becqueter comme font les oies domestiques dans nos villages d'Europe. Heureusement l'Israélite nous a suivis cramponné comme un singe à la queue d'un de nos chevaux, et c'est lui qui éloigne en les menaçant du bâton nos adversaires emplumés.

Nous entrons dans les bazars, où nous trouvons des nattes, du tabac d'Orient, des cigares de Manille, des peaux de tigre, du café rond à tout petits grains, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de mieux en café de Moka. Dans un magasin d'apparence assez propre, nous entrons pour faire l'emplette de quelques paquets de cigares à bouts coupés, les seuls que l'on puisse se procurer ici. Quand nous sortons, un cipaye en uniforme de *policeman* vient à nous et s'informe poliment du coût des *sheroots* que nous tenons encore à la main. — Huit roupies, lui dit M. Campbell. — Vous êtes volés, reprend flegmatiquement le noir Hindou, et il entre dans la boutique du marchand, le saisit par ses vêtemens, l'entraîne au dehors, et, le jetant avec violence sur le trottoir, il lui administre une violente volée de coups de canne. Nous étions si surpris que notre intervention en faveur du pauvre Arabe se fit attendre; il se releva avec peine, reentra dans sa boutique sans oser proférer une plainte ou une parole de protestation, mais pâle et tremblant de tous ses membres, se bornant à nous jeter à la dérobée des regards haineux : c'était encore un Juif. Je venais de voir depuis mon départ de France appliquer le premier acte de justice sommaire, il m'affligea comme il eût affligé tout nouveau débarqué; il faut cependant

s'habituer au spectacle de ces brutalités, car elles se renouvellent à tout moment, surtout dans les colonies de la Grande-Bretagne. A Ceylan, à Hong-kong, à Aden, lorsqu'elles s'exercent sur des malheureux à peine vêtus, elles ont un caractère des plus révoltans, et l'on comprend bien vite les sanglantes représailles des Hindous à Lucknow et les rébellions furieuses des noirs, barbaquement comprimées à la Jamaïque par sir John Eyre.

Lorsqu'en 622 Mahomet s'enfuit de La Mecque, il vint se réfugier à Aden : aussi le fanatisme musulman est-il ici dans toute sa force : mais la haine contre les Anglais est peut-être encore plus violente. Sur la place où les autruches nous firent un si singulier accueil, il y a quatre pièces d'artillerie dont les servans n'attendent qu'un signal pour mitrailler une population toujours prête à se soulever. De 1845 à 1855, à cent pas d'Aden, tout voyageur qui se risquait la nuit sans escorte était infailliblement assassiné. Le commandant de l'*Harisis*, aujourd'hui l'amiral Guérin, fut attaqué à onze heures du soir la veille de notre arrivée. Blessé d'un coup de poignard à la jambe, il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Qu'importe aux Anglais de vivre au milieu de cette population exaspérée de leur domination? Que leur fait ce rocher malsain, foyer de maladies mortelles et de folies furieuses pour les jeunes officiers de l'armée des Indes? Il leur faut Aden, qui les rend maîtres de la Mer-Rouge comme ils croient l'être de la Méditerranée par Gibraltar. Sur les deux régimens qui tiennent ici garnison, il n'y en a qu'une moitié qui soit valide; l'autre est alitée, frappée par les fièvres qu'engendrent les chaleurs et la mauvaise qualité de l'eau. On a fait, il est vrai, de vastes citernes : ce sont d'admirables travaux qui font le plus grand honneur aux ingénieurs anglais, elles sont dignes d'être visitées; mais ce qu'on y conserve de liquide saumâtre est repoussant, et je ne conseille à aucun voyageur de s'y désaltérer sans une nécessité absolue.

Grâce à mon compagnon, je fus invité au *mess* des officiers d'un des régimens d'infanterie en garnison. Presque tous ces messieurs parlaient français, et, par une attention que peu de nos officiers français pourraient se permettre avec des Anglais, on ne parla guère que notre langue tout autour de nous. C'était l'anniversaire de la naissance de la reine d'Angleterre : de ma vie, je n'ai vu vider tant de verres et entendu porter un plus grand nombre de toasts. On but à la marine française, et, comme j'étais le seul Français présent, je dus boire et faire un *speech* à la marine anglaise; on porta aussitôt un toast à l'armée française, et je dus immédiatement répondre par un toast à l'armée anglaise. Enfin le colonel Campbell but à la gracieuse reine Victoria en ajoutant qu'il comptait bien que l'étranger

qu'il avait présenté se joindrait à lui; je répondis que je buvais de grand cœur à la féconde mère de famille qui, avant son veuvage, avait donné tous les ans un nouveau citoyen à la vieille Angleterre. Un *hurray hurrah* frénétique et trois fois répété accueillit ma réponse. A minuit, on se leva de table; les têtes étant trop excitées pour songer au repos, nos amis en masse décidèrent qu'ils nous accompagneraient jusqu'au lieu d'embarquement. Par bonheur, la nuit était belle : la lune étincelait, la brise qui venait de la mer rafraîchissait les fronts brûlans, et on arriva sans incident fâcheux en vue de l'*Addington*; mais là, au lieu de nous quitter, nos compagnons, heureux de saisir toutes les occasions qui rompent la monotonie de leur garnison, s'écrièrent qu'ils voulaient nous conduire jusque dans nos cabines. Notre arrivée à bord mit tout le monde en émoi. Le bateau, plongé depuis longtemps dans le sommeil et les ténèbres, s'éveilla et s'éclaira de nouveau; la dunette resta tumultueuse jusqu'au petit jour, c'est-à-dire jusqu'au moment même où le *steamer* s'ébranla pour mettre le cap sur l'île de Ceylan. Je ne vis pas partir sans quelques regrets ces joyeux amis d'une nuit, et je leur envoyai un adieu d'autant plus cordial qu'ils entonnèrent *la Marseillaise* en nous quittant : il me semblait que leurs voix, accompagnées par la grande voix de la mer, m'apportaient comme un écho de la patrie absente. Pourquoi donc notre chant national, — qu'ils chantent d'ailleurs bien mal, — est-il tellement aimé des Anglais? Je l'ignore; mais toujours hors de France, lorsqu'il y aura un Français au milieu d'un groupe d'Anglais, vous entendrez chanter le grand hymne révolutionnaire.

J'avais demandé aux officiers qui se trouvaient à côté de moi à table à quoi ils pouvaient employer leur temps pendant la durée de leur séjour à Aden. — Nous dormons le jour et nous veillons la nuit, me répondirent-ils. — Quelques instans avant le lever du soleil, nous montons à cheval; après une promenade au bord de la mer, nous rentrons, nous nous rafraîchissons par un bain *en pluie* et une douzaine de tasses de thé, puis nous nous étendons sur des nattes jusqu'à six heures du soir, à moins, bien entendu, que nous ne soyons de service. Au coucher du soleil, nous nous réunissons au *mess*, et la nuit se passe en causeries. L'arrivée de la malle anglaise, qui a lieu quatre fois par mois, est notre principale distraction; nous trouvons toujours parmi les passagers quelques figures de connaissance. Cette vie monotone dure deux mortelles années, après lesquelles nous retournons en Angleterre ou au Bengale, notre garnison préférée. Hélas! beaucoup de ceux que vous voyez ici ne reverront jamais ni les blanches falaises de la Grande-Bretagne, ni les belles montagnes azurées de l'Hindoustan; beaucoup seront

frappés d'insolation, atteints de fièvres ou tués par le *smile*. — *Smile?* dis-je, étonné, à l'officier qui me donnait ces détails; cela veut dire sourire? On ne peut mourir de gaieté sur cet affreux rocher. — *Smile* veut dire aussi *grog*, reprit-il tristement. N'avez-vous pas remarqué que, lorsque nous buvons à la santé des uns et des autres, nous nous saluons en souriant? Eh bien! pour éviter l'ennui qui nous dévore, nous sourions trop souvent, c'est-à-dire que nous buvons sans relâche, et ces libations incessantes nous tuent plus sûrement que le soleil d'Asie et les balles arabes.

### III.

Nous voici dans l'Océan indien, ayant laissé à Aden les voyageurs qui vont à Bombay et à Zanzibar. La compagnie vous autorise, sans surcroît de dépense, à aller visiter la première de ces deux villes. Après un séjour qui peut durer une semaine, on y prend le bateau qui va de Bombay à Ceylan pour rejoindre dans ce dernier port les *steamers* en route vers la Chine. C'est un voyage intéressant pour qui ne connaît pas l'Inde anglaise, mais on perd un des plus beaux spectacles que l'on puisse voir en mer, c'est-à-dire le groupe des Maldives. Lorsque nous les découvrimus, notre capitaine, qui doit être artiste, s'aventura jusqu'à toucher presque quelques-uns de ces délicieux îlots, *attolls* innombrables formés de madrépores et de coraux, du milieu desquels s'élance une végétation tropicale des plus vigoureuses. Quel contraste avec l'épouvantable aridité d'Aden, et combien les yeux se reposent avec délices sur ces oasis de la mer! Sur toutes ces îles il y a des habitans, dix seulement dans quelques-unes; ils vivent de poisson, de noix de coco et de riz. Leurs mœurs sont farouches, inhospitalières, et malheur aux marins que la tempête fait naufrager dans ces parages! Il faut cependant, en raison des circonstances toutes nouvelles créées par l'ouverture du canal de Suez, que la civilisation pénètre chez les peuplades musulmanes de cet archipel. Si un des nombreux bâtimens qui vont parcourir désormais l'Océan indien a besoin d'y relâcher, il est indispensable qu'il y trouve aide et protection. La présence aux Maldives d'une force européenne intéresse tous les gouvernemens, et il conviendrait à la France de prendre l'initiative de cette mesure.

Au port d'Aden, nous avons embarqué quelques parsis vêtus avec richesse et accompagnés de nombreux domestiques, disciples aussi de Zoroastre. Cette caste intéressante, qui a toute l'activité et l'intelligence commerciale des Juifs, a monopolisé le trafic de l'opium dans l'Inde. Comme ce sont les Anglais qui leur ont ouvert le grand

marché de la Chine et les ont retirés de la misère et de l'abjection où ils croupissaient depuis un temps immémorial, ils ne reconnaissent naturellement pour grande qu'une seule nation, l'Angleterre. Ils ne se sont jamais mêlés aux Hindous, qui les traitaient, il y a peu d'années encore, comme nous traitions les Israélites au moyen âge; il n'y a donc qu'à observer un instant la beauté de leurs grands yeux noirs, la régularité de leur nez aquilin, la couleur blanche et mate de leur teint, pour reconnaître en eux le type le plus pur de la famille persique. Le fondateur de leur secte, — selon toute probabilité il précéda Jésus de sept siècles, — fit des parsis ou guèbres les gardiens fidèles d'une doctrine plus consolante que la religion catholique. Comme celles de Bouddha et de Brahma, elle n'admet pas les peines éternelles. A la fin du monde, après trois jours de pénitence que les méchants subiront en présence des justes, tous les hommes se réuniront dans un lieu de lumière, paradis éclatant, appelé Gorotma; là, les bons et les mauvais, les réprouvés et les élus, purifiés de leurs anciennes souillures, n'auront plus qu'à réunir leurs voix dans un chœur formidable qui dira la louange d'Ormuzd. Je remarquai que les parsis, en raison de leurs coutumes fort différentes des nôtres, ne mangeaient pas à bord à la table commune. J'acceptai sans trop réfléchir l'invitation à dîner qui me fut faite un jour par l'un d'eux, riche négociant de Bombay. Je dus me contenter de viandes froides, de riz au lieu de pain, d'un curry succulent, et, pour manger le tout, me servir de mes cinq doigts faute de fourchette. Une aiguière et une cuvette en argent, des serviettes d'une blancheur irréprochable qu'un domestique vous donne à chaque changement de plat, rendent tout à fait tolérable, pour une fois, cette manière primitive de porter les mets à la bouche. Au dessert, je leur offris des cigares qu'ils refusèrent; l'air, l'eau et le feu sont vénérés par eux, et à leurs yeux c'est mal user de la flamme, élément divin, que de l'employer à allumer une feuille de tabac roulé. L'un d'eux m'offrit en échange des pastilles parfumées. En somme, quoique ces parsis fussent tout à fait ignorans des choses d'Europe, je reconnus en les quittant que j'avais eu affaire à des hommes bien élevés, d'une intelligence très supérieure à celle de l'Hindou. La reine Victoria, qui a anobli plusieurs parsis, n'a rien dû ajouter par cette distinction à la noblesse naturelle de leur caractère.

Il faut dix jours pour se rendre d'Aden à Point-de-Galle, port de relâche situé à l'extrémité sud de l'île de Ceylan; c'est après le voyage dans le Pacifique, de Yokohama à San-Francisco, le parcours le plus long que l'on ait à faire sans toucher terre. Du reste, après un mois de navigation, on a si bien pris les habitudes du

bord, les journées s'écoulaient avec une telle rapidité, que, à moins d'être sujet au mal de mer, personne ne songe à voir hâter le moment où l'on annoncera une halte nouvelle. Cependant, lorsque le capitaine de l'*Addington* nous fit dire qu'on découvrait les hauteurs de l'île, je vis bien que tout le monde était impatient de descendre sur cette terre magnifique.

C'est ici, nous disent les Hindous, que fut le berceau du genre humain: il était difficile de le choisir plus riche et plus poétique. Les sables des fleuves de Ceylan roulent en abondance, enveloppés dans leurs gangues grossières, le rubis, la topaze, l'améthyste et des saphirs admirables; on pêche sur ses côtes les plus riches nacrés et les plus belles perles du monde: la flore, secondée par une température à la fois humide et brûlante, atteint un développement prodigieux. Salomon aurait, toujours d'après la légende, envoyé prendre à Ceylan les bois précieux et odorans nécessaires à la construction de son temple. Du reste, pas de déception: au premier coup d'œil, on reconnaît qu'il n'y a rien d'usurpé dans la réputation de beauté qui a été faite à cette terre privilégiée. L'*attoll* charmant qui annonce l'entrée du port est à lui seul un vrai bijou. Qu'on se figure une roche de corail parfaitement circulaire, émergeant d'une mer d'un bleu méditerranéen, et au milieu de cette roche, s'élançant hardiment dans les airs, des bouquets de cocotiers aux panaches fantastiques; ils ont été jetés là par je ne sais quel miracle, comme pour défier les vents de terre et de mer qui s'acharnent sur eux et les secouent sans repos. Ce qui ravit les yeux, lorsque du haut de la dunette des bateaux on découvre Ceylan et les grandes îles de la Sonde, Sumatra, Java et Bornéo, c'est l'aspect des montagnes. Quoique se détachant presque toujours sur un ciel d'une grande pureté, elles n'en sont pas moins enveloppées au sommet ou sur les flancs de vapeurs bleuâtres et flottantes. L'œil, fatigué d'un long voyage en mer, se repose certainement avec joie sur la verdure mélangée d'un jaune pâle des grandes forêts de cocotiers qui bordent le littoral, mais il va errer de préférence vers les sommets où flottent ces nuages légers. Le grand pic d'Adam, placé un peu à l'ouest de l'île, et sur lequel, d'après les traditions singhalaises, vint mourir notre premier père, est une des hauteurs les plus splendidement vaporeuses que l'on puisse rêver. Ève, que son époux dut abandonner dans la Mer-Rouge, a sa tombe vénérée par les musulmans à Djeddah; mais cette tombe n'a pas pour encadrement les belles lignes de montagnes et les vapeurs bleuâtres qui, comme un encens toujours renouvelé, s'élèvent lentement du sein des vallées jusqu'aux régions où le premier homme rendit son dernier souille.

Comme il faut attendre à Point-de-Galle l'arrivée des *steamers* de Calcutta, de l'île Maurice et d'Australie, on y séjourne trente-six ou quarante-huit heures, et personne ne se plaint de ce retard. Il faut demander une voiture au propriétaire de *Coolman's hôtel* et se hâter de visiter Walk-Valley, Cinnamon-Garden, la capitale Colombo, et faire, si le temps le permet, une excursion rapide à Candy, petite ville pittoresque située près d'un lac dans les hautes montagnes de l'intérieur. Ce qui vaut mieux encore, c'est de faire ici une halte d'une quinzaine de jours pour visiter tous les sites, les magnifiques forêts de l'intérieur et les ruines fort anciennes de plusieurs temples de Bouddha. La route de Point-de-Galle à Colombo, bordée d'un côté par une mer hérissée de récifs, de l'autre par des forêts de cocotiers, de goyaviers, de cannelliers et arbres à pain, est ravissante. De temps en temps, on découvre sur les collines boisées les blanches habitations de quelques planteurs, véritables palais entourés de larges vérandahs et admirablement disposés contre la chaleur. Sur le chemin sablé, on croise à tout instant, principalement à la chute du jour, des calèches, des cavaliers, de gracieuses amazones et une nuée d'indigènes de race malabare. La physionomie de ces derniers, empreinte d'une douceur caractéristique, vous attire, et l'on voudrait parler avec eux comme on parlerait avec des enfans. Si les Singhalais portaient des canezous comme leurs femmes, il serait difficile à première vue de ne pas les confondre avec elles. Ce qui contribue à cette confusion, c'est que les hommes portent les cheveux très longs ou retenus au sommet de la tête par un large peigne en écaille. Le sarrau, jupon aux vives couleurs qu'ils roulent autour des reins et qui tombe jusqu'aux pieds, est semblable pour les deux sexes. Malheureusement ce qui vous choque en eux, c'est leur détestable habitude de la mastication incessante du bétel; il faut en prendre son parti, car cet usage existe chez presque tous les peuples de l'extrême Orient et de l'Océanie. Le croira-t-on? il est des Européens qui, après un long séjour aux Indes, sont devenus des mâcheurs enragés de bétel; ils ont pu voir sans horreur leurs bouches rougies par la noix d'arec et leurs dents effroyablement déchaussées par la chaux. Plusieurs fois, dans mes excursions à Manille, la fille nonchalante de quelque Tagale s'était mise à rouler devant moi, dans une fraîche feuille de bétel saturée de chaux, un morceau de noix d'arec, et me l'avait offert par politesse. J'étais tenu d'accepter, sous peine de paraître dédaigneux de l'attention que l'on avait pour moi; mais j'ai dû paraître bien mal élevé, car jamais je n'ai pu goûter plus d'une minute à cet affreux mélange. Le goût n'est pas seul offensé; l'haleine devient fétide, le palais se dessèche. Lorsqu'on demande comment des millions d'hommes et de femmes con-

tractent de l'enfance à la mort l'habitude de cette mastication, on répond que la noix de l'aréquier, en raison de ses vertus astringentes, est excellente contre les maladies débilitantes du pays, que, si la chaux déchausse les dents, elle les préserve en revanche du mal dont tant de personnes en Europe souffrent cruellement. Ceux à qui l'odeur du cigare déplaît trouvent-ils les fumeurs plus supportables que les mâcheurs de bétel? L'habitude horrible de priser n'est-elle pas repoussante? Question d'habitude, mais plus encore de climat.

Les chasseurs ici n'ont que l'embarras du choix : le buffle sauvage, le léopard, l'alligator, le pélican et le héron abondent. L'éléphant blanc ou noir s'y trouve également; mais je conseille de laisser cette dernière chasse aux indigènes, qui d'ailleurs ne tuent jamais ces animaux, les plus doux qui existent : chose bizarre, ils n'ont pas les longues défenses de leurs congénères d'Afrique et des Indes. A l'aide de nœuds coulans fabriqués avec de fortes lianes, on les prend par les pieds près des plantations de cannes à sucre, dont ils sont très friands. Rapidement apprivoisés par des traitemens très doux, ils sont employés avec succès à toute sorte de transports. Leur docilité est si grande que le gouvernement anglais en nourrit ici une trentaine désignés sous le nom de *elephant's government company*. Ils servent à transporter de l'intérieur à Colombo les grandes pièces de bois dont on a besoin pour la marine ou les constructions militaires. Le matin, un cornac fait sortir de leur caserne ces réguliers d'un nouveau genre, et les conduit aux clairières des forêts où se font les défrichemens; là on les attelle individuellement à quelque géant équarri de la forêt, et l'animal, seul, sans guide, gravement, à pas lents, sans idée de maraude, traîne son fardeau jusqu'à Colombo, d'où il revient encore seul pour renouveler son chargement. Dois-je attribuer à l'intelligence de cet éléphant la fin de l'embarras singulier dans lequel nous nous sommes trouvés, quelques amis et moi, tout près de Candy? Nous étions cinq ou six voyageurs à cheval et marchions au grand trot vers cette résidence, lorsque, à un mille en avant de nous, nous aperçûmes un éléphant qui se dirigeait de notre côté; il occupait le milieu de la chaussée. A sa vue, nos petits chevaux s'arrêtèrent net, refusèrent non-seulement d'avancer, mais encore nous firent faire une reculade qui nous porta presque hors de vue du pachyderme. Trois fois nous revînmes à la charge, et trois fois, d'un commun accord, ils détalèrent; c'était un caprice inexplicable, car les chevaux de Ceylan vivent en bonne intelligence avec les éléphans apprivoisés. Au début, cela nous avait divertis; mais l'impatience finit par s'en mêler, nous mîmes pied à terre, et, prenant nos montures par la bride, nous voulûmes forcer ainsi le passage. Ce fut vainement, nos chevaux ruèrent, se cabrèrent, se

couvrirent de sueur, mais n'avancèrent pas. C'est alors qu'un des nôtres eut l'idée heureuse de se diriger vers l'éléphant, qui lui-même s'était arrêté à notre vue, et de lui indiquer de la main et de la voix, à différentes reprises, la direction d'un bois de cannelliers qui se trouvait sur un des côtés du chemin. Le gros animal, après s'être balancé un instant comme indécis sur ses jambes, parut enfin avoir compris qu'il était un épouvantail pour nos bêtes rétives, et il s'enfonça sous bois, mais non sans s'être arrêté tous les trois pas pour nous regarder et attendre une nouvelle injonction. Nous nous remîmes alors en route. Une fois le bois dépassé, nous fîmes un temps d'arrêt afin de voir si l'éléphant sortirait du taillis; c'est ce qu'il fit, se demandant peut-être dans sa bonne grosse tête comment lui, si doux, pouvait être un objet d'épouvante.

Les premiers conquérans de l'île de Ceylan furent des Portugais, les Hollandais la leur prirent; les Anglais, étant devenus plus puissans que ces derniers, les ont chassés et l'ont gardée. C'est à peu près l'histoire de toutes les colonies, et l'île Maurice, cette ancienne perle de nos possessions, reedit sans cesse, désespérée, comment la foi punique des Anglais l'arracha de nos mains. Si à Point-de-Galle on trouve peu de vestiges de la domination des Pays-Bas, en revanche, à Colombo, tous les monumens rappellent les grands travaux exécutés par les Albuquerque et les deux Castro. Leurs descendans sont encore en assez grand nombre, mais ils disparaissent parmi les Anglais, les Malais, les Chinois, les Persans, qui se sont fixés dans l'île; on ne les distingue qu'à l'exercice du culte catholique, auquel ils sont restés fidèles, et à une mauvaise foi proverbiale. Il est peu de races dont la décadence ait été aussi rapide que celle de la race portugaise. A Ceylan, à Goa, au Mozambique et à Macao, en s'alliant aux femmes asiatiques, les Portugais ont vu leur condition physique tomber aussi bas que leur condition morale. Ils sont devenus presque tous de petite taille et malingres; leurs traits primitifs ont complètement disparu sous ceux des races inférieures auxquelles ils se sont mélangés sans vergogne. Fourbes, débauchés, portant la prostitution à ses dernières limites, ils rendent impossibles les rapports qu'on peut avoir avec eux, car ces rapports dégénèrent infailliblement en difficultés de mauvais aloi. Leur vantardise est bouffonne, et dépasse celle des Gascons et des Andalous. « Je vous enverrai mes huit pieds de chevaux, » dit avec orgueil un Portugais macaïste, pour dire qu'il vous enverra son attelage. « Présentez armes! en joue! figure féroce à l'ennemi! feu! » est un des commandemens que l'on prête aux officiers de la milice de Goa. Ceux de cette nation qui ne se sont pas mêlés aux Asiatiques ou aux Mongols sont des gens honorables; il en est de même des Portugais

de la péninsule fixés dans ces parages. A Singapour, à Macao, dans toute l'Inde orientale, il y a des maisons portugaises dont les chefs occupent dans le commerce une position fort élevée. Des capitaines de la marine marchande du Havre et de Nantes, débarqués à Ceylan pour y déposer des charbons de Cardiff et de Newcastle, et qui, pour chargement de retour, prennent les riches épiceries des îles de la Sonde, m'ont assuré avoir eu avec les maisons portugaises qui s'y trouvent des relations sûres et précieuses.

A Point-de-Galle, à quelques milles du lieu de débarquement, s'élève dans un bouquet de verdure un temple moderne du dieu Bouddha; il faut le visiter, on y arrive par une route charmante bordée de grands cocotiers. L'idole est grossière, obèse, dorée de la tête aux pieds, d'une grandeur démesurée. Les murailles de la pagode, qui s'élèvent en s'arrondissant en coupole, sont couvertes de peintures noires sur un fond doré; elles représentent l'enfer et le paradis peuplés de toute sorte de personnages. Les rois, que l'on reconnaît à la couronne qui décore leur tête, ont été placés dans les plus mauvaises situations par le peintre implacable; pas un de ces heureux de la terre qui ne soit en train d'être décapité, pendu ou empalé. Le paradis, occupé sans partage par les pauvres, des banians ou des soudras, ne m'a paru être qu'un vilain endroit où les justes s'adonnaient aux joies promises par Mahomet à ses élus. Ce qui heureusement relève le bouddhisme, c'est que, comme dans la doctrine de Zoroastre, l'expiation sans fin des fautes commises sur cette terre n'existe pas, et je ne puis me lasser de constater cette croyance en la bonté sans limite des dieux que 400 millions d'hommes adorent.

Pendant notre longue visite au temple, nous n'y vîmes qu'une femme singhalaise; elle couvrait les pieds énormes du dieu de bananes, de citronnelle et des fleurs odorantes du gardenia. Je lui demandai si elle savait où étaient les servans du temple; elle répondit en souriant, mais avec un mensonge mal déguisé, qu'elle n'en savait rien. Ils avaient dû se cacher à notre arrivée, car à Ceylan, comme dans toutes leurs autres colonies, les Anglais sont détestés, et les indigènes évitent leur contact autant qu'ils le peuvent. Je revins seul, un jour, voir le dieu Bouddha, et je surpris un prêtre dans l'intérieur de la pagode. Je le crus en prière; mais, m'étant approché de lui, je vis qu'il recousait tranquillement un vêtement déchiré : il finit par confesser qu'étant bonze et tailleur en même temps, il vivait de la couture lorsqu'il ne trouvait pas à vivre de l'autel.

Nous traversons le golfe du Bengale et entrons dans le détroit de Malacca sur l'*Achille*, un des plus dorés et des plus élégans bateaux de la compagnie. Les passagers ont beaucoup varié de types

depuis notre départ de Southampton; nous avons à bord des Américains, des Anglais d'Australie, des Portugais, des parsis, des indigènes de toutes les couleurs, Bengalis et Malabars. Quelques-uns des Américains que nous avons pris à Ceylan ont à peine vingt ans; ils font leur tour du monde. Dans leurs incessantes querelles avec les Anglais, le fond des discussions varie peu : — John Bull est-il supérieur à son cousin Jonathan, ou *vice versa*? — L'animosité qui éclate à tout moment entre les deux peuples est aussi vivace aujourd'hui que le jour où les États-Unis proclamèrent leur indépendance.

Je me suis lié avec un des Américains nouvellement embarqués sur l'*Achille*, et je remarque qu'il joue à tout instant avec un revolver microscopique placé derrière son paletot dans une poche *ad hoc*. Je l'invite à se débarrasser de ce joujou dangereux, mais il me répond, en jurant, qu'il en a besoin pour tuer le premier Anglais du bord qui le raillera. Mon jeune *Yankee* a dix-huit ans, et depuis deux ans déjà il court le monde, ayant en poche à côté de son revolver 30,000 francs de lettres de crédit sur les principales maisons de banque des deux hémisphères. Il ne tuera personne, j'en suis convaincu, car ses grands yeux bleus sont remplis de douceur, et je le vois rougir comme une jeune fille dès qu'on lui tient tête. Il a déjà visité toutes les grandes capitales, très peu Londres, car cent fois, me dit-il, j'ai failli m'y faire assommer en plaisantant les Anglais. Je compare à nos Français du même âge ce jeune Américain livré encore imberbe entièrement à lui-même, disposant à son gré d'une somme considérable, parlant toutes les langues vivantes d'Europe, et rentrant à Philadelphie, dans sa famille, ayant à dix-neuf ans fait le tour du monde. Quelle belle moisson d'expérience et d'épreuves n'y apportera-t-il pas! Certes je ne crois pas qu'il faille absolument avoir fait le tour du globe pour être un homme; mais n'est-il pas permis de penser que, si nos gouvernans avaient vu autre chose que l'asphalte des boulevards parisiens, ils auraient plus de sens pratique et une meilleure connaissance des hommes? Dans nos chambres françaises, au lieu de députés porte-voix de minces intérêts locaux ou ne s'occupant que des évolutions de quelque ministre ambitieux, nous aurions les représentans des idées larges que fait infailliblement éclore la vue des grands horizons sociaux. Ce serait à eux surtout qu'incomberait la tâche de préparer les esprits aux redoutables solutions que l'humanité attend et désire.

EDMOND PLACCHET.

(La seconde partie au prochain n°.)

---

LA

# COMMUNE DE PARIS

DE 1588

---

La révolution de 1792 bouleversa tellement la vieille société française, qu'il semble que tout en ait alors péri, et qu'une nation absolument nouvelle ait remplacé celle qui existait. Les Français d'aujourd'hui tiennent cependant par d'innombrables liens à ceux d'autrefois. L'esprit révolutionnaire, que l'on est enclin à regarder comme le fruit de la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme ayant fait sa première apparition en 1789, est d'une origine bien plus éloignée; il se montre aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, pendant les troubles de la régence de Charles V et aux temps désastreux de Charles VI; il se réveille avec force et persiste dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle; il se retrouve au fond des stériles agitations de la fronde. Avant donc de se généraliser et de s'étendre, cet instinct permanent de révolte, cette prétention d'arriver par des soubresauts violents à détruire les abus et à réformer l'état, avaient mis plusieurs fois le pays en péril. Il y eut là un phénomène semblable à ces maladies contagieuses qui sévissent d'abord à de lointains intervalles, dont les irruptions se rapprochent graduellement, et qui finissent par devenir endémiques. Nous venons de traverser de cruelles épreuves; nous avons subi à Paris deux sièges, l'un de la part de nos ennemis, l'autre de la part de nos libérateurs. Une poignée d'hommes audacieux a profité de la présence de l'étranger et des circonstances que la guerre avait créées pour s'emparer du pouvoir dans la capitale; sous le prétexte de défendre ses libertés municipales, ils ont exercé la plus insupportable et la plus odieuse tyrannie; ils ont fanatisé la partie la plus pauvre de la population

et l'ont opposée aux soldats de l'ordre et du droit. Après un règne éphémère et une résistance acharnée, ils ont succombé sans laisser d'autre trace de leur passage que des ressentimens, des dévastations et des ruines. Tout cela s'était déjà présenté à Paris à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Il y eut alors, comme il y a trois mois, une commune insurrectionnelle, où l'autorité municipale improvisée usurpa le gouvernement, dirigea les opérations de la défense, et voulut contraindre tous les habitans à prendre les armes contre leurs concitoyens du dehors. Les mêmes désordres et les mêmes fureurs se produisirent; aux souffrances du siège à cette époque s'ajouta, comme cet hiver, le fléau de la démagogie. Il n'est ni sans intérêt ni sans utilité de mettre en lumière ces ressemblances : elles provoqueront de salutaires réflexions, et pourront éclairer la marche ultérieure des choses. En nous montrant que nos ancêtres avaient déjà passé par des calamités analogues à celles qui viennent de fondre sur nous, l'histoire du Paris de la ligue fortifiera notre espérance de voir bientôt nos plaies se fermer; si elle ne calme pas nos appréhensions et nos regrets, elle nous inspirera du moins la résignation nécessaire pour supporter notre mauvaise fortune.

## I.

La mort du duc d'Anjou, arrivée en 1584, apportait à la France, affaiblie par près de vingt-cinq années de guerres religieuses et de dissensions intestines, un nouveau ferment de discordes et de séditions. Henri III n'avait pas d'enfant, et l'héritier présomptif de la couronne devenait un prince protestant, Henri de Bourbon. Le parti catholique, déjà inquiet et mécontent des concessions que le roi de France avait faites aux calvinistes, n'en conçut que plus de défiance contre lui. Henri de Guise et ses partisans s'attachaient à entretenir ces sentimens, et afin de se préparer les voies au trône, le Balafre mettait en avant le vieux cardinal de Bourbon, qui ne pouvait être entre ses mains qu'un docile instrument, et ne présentait pas le danger de faire souche royale. L'agitation catholique reprit donc avec plus d'intensité que jamais, et tous les moyens furent employés afin de neutraliser les intentions d'Henri III, qui tenait son cousin de Navarre pour son successeur légitime, tout en cherchant à le ramener dans le giron de l'église. Bien des passions et des convoitises se mêlaient à la lutte des factions que la différence de religion avait originairement créées. L'acharnement des partis en présence, la persistance de certaines rivalités personnelles parmi les chefs, l'opposition des intérêts, tendaient à ébranler l'ancien édifice social. L'autorité avait perdu de sa force, la couronne de son prestige. Henri III semblait prendre à tâche par sa conduite privée de se rendre mé-

prisable. L'insubordination était générale; elle éclatait dans le clergé, dans la noblesse, dans la bourgeoisie; on avait comme pris l'habitude de la révolte. Le roi de Navarre, maintenant l'héritier du trône, avait été rebelle à son souverain; Henri de Guise le devenait à son tour, et cette désobéissance à l'autorité légitime était d'autant plus redoutable qu'elle se couvrait du manteau de la religion. Ainsi que l'observe Palma Cayet, ce qui avait poussé bien des gens à se mettre du parti de l'union, c'était l'espoir d'arriver par une révolution dans l'état à des charges plus élevées, à des emplois plus lucratifs que ceux qu'ils occupaient, tandis qu'antérieurement ce fut aussi dans des vues ambitieuses qu'une foule de gentilshommes embrassèrent le calvinisme. Comme le remarque Saulx-Tavannes, les offices de justice et de finances s'étant multipliés, chacun en voulait obtenir. Les besoins s'étaient singulièrement accrus par le développement du bien-être et du luxe, qui n'avait pas fait moins de progrès chez les classes bourgeoises que chez la noblesse, et, quoique en apparence le zèle religieux n'eût jamais été plus ardent, le sens moral s'était visiblement oblitéré. Les mœurs étaient dépravées chez les grands, le fanatisme les pervertissait chez les petits. Des instincts cruels et grossiers s'associaient chez les premiers à un raffinement de vie, une élégance de manières, une recherche de costume, une culture de l'esprit, qui cachaient une effrayante perversité. Chez les seconds, l'ignorance, la crédulité et les appétits brutaux annulaient les bons sentimens et les vertus chrétiennes. Dans l'état d'appauvrissement et de troubles où se trouvait le pays, les moyens réguliers de parvenir étant difficiles, on ne se fit plus scrupule de recourir à des voies coupables, et les plus impatiens et les moins retenus comptaient arriver à la fortune par les bouleversemens et la ruine de l'état.

Paris était le grand foyer de ces passions avides, haineuses et désordonnées, qui poursuivaient leur satisfaction dans les malheurs publics. La ligue trouvait là son centre d'action, parce que la population montrait un attachement éprouvé pour la religion catholique et témoignait une aversion excessive de l'hérésie. Les Guises y avaient été toujours fort populaires. Une notable partie des habitans avait naguère applaudi à la Saint-Barthélemy, avait même été de complicité dans le massacre. Dès qu'Henri III sembla se rapprocher des huguenots, l'opinion se tourna dans Paris de plus en plus contre lui. Les prodigalités du roi et de ses mignons, les insolences et les concussions de ses favoris, indisposaient les bourgeois. La haute magistrature condamnait les procédés d'un prince qui prétendait gouverner tout en ne s'occupant guère que de ses plaisirs. L'hostilité était encore plus marquée chez le clergé inférieur, révolté à la fois des désordres dont la cour donnait l'exemple et des

concessions que l'on faisait aux protestans. Sans cesse se manifestaient dans la ville des symptômes d'irritation et des dispositions à la révolte. Henri III, averti du danger, recourait à des mesures répressives que dès son avènement au trône il avait commencé d'appliquer, mais qui avaient été peu efficaces. Paris se remplissait d'une foule d'aventuriers, d'étrangers suspects et de vagabonds jetés là par la guerre civile, tout prêts à se mettre à la solde de quelque artisan de séditions. Le roi à plusieurs reprises ordonna l'expulsion immédiate de tous ces gens sans aveu, et prescrivit en conséquence des perquisitions dans les hôtelleries, les tavernes et les maisons garnies; il réitéra l'injonction formelle à ceux qui recevaient, ou, comme on disait alors, qui *retiraient* des étrangers et des personnes ne résidant pas dans la ville, d'en faire jour par jour la déclaration. On insista plus que jamais sur la formalité des passeports, qui furent exigés de tous ceux qui entraient dans Paris, et afin que nul ne s'introduisit nuitamment sans en être pourvu, défense fut signifiée à tout batelier ou passeur de bac, une fois le soleil couché, de faire traverser à personne la rivière. La misère des classes inférieures apportait encore un élément de trouble. Les guerres autant que les mauvaises récoltes avaient fait renchérir considérablement le prix du blé. En 1586 et 1587, les ateliers de charité se grossissaient tellement que la ville n'y pouvait plus suffire. On dut organiser de nombreuses quêtes pour venir au secours des pauvres. Le 22 juillet de cette dernière année, une émeute pour le pain éclata aux halles. La police redoublait donc partout de rigueur. On publia au nom du roi un règlement circonstancié sur l'ouverture et la fermeture des portes de la ville et sur l'organisation de la milice bourgeoise. Un autre règlement parut sur la foire Saint-Germain, qui attirait chaque année un grand nombre d'étrangers, et où bien des gens malintentionnés se glissaient dans la foule des badauds et des écoliers qui s'y pressaient. Ce qui touchait au port des armes fut également l'objet de mesures très sévères. A cette époque de guerres civiles, presque tout le monde était armé. On ne parlait que de guet-apens et d'assassinats; des rixes et de véritables combats avaient lieu souvent dans les rues, surtout la nuit, tandis que des imprudens s'amusaient à tirer des coups de pistolet et d'arquebuse. Une ordonnance enjoignit aux hommes de la milice bourgeoise de ne prendre leur mousquet que lorsqu'ils seraient de service, et d'en user seulement dans le cas d'absolue nécessité.

Ces sages prescriptions, un peu tracassières dans l'application, irritaient plus les Parisiens qu'elles ne les tranquillisaient, car à toutes les époques les Français se sont montrés mal disposés contre l'autorité qui les protège, parce qu'elle réprime en même temps leurs excès. Les bourgeois voyaient dans ces injonctions réitérées

du roi des marques de défiance ; beaucoup d'entre eux n'auraient voulu ni sergens ni archers et prétendaient que leur milice suffisait à maintenir l'ordre : c'est ce que soutenaient surtout les partisans d'Henri de Guise, qui ne désiraient rien tant que de voir le roi à la merci d'une ville dont ils comptaient bientôt être les maîtres. Henri III, qui connaissait leurs menées, craignait pour sa personne, s'entourait d'une garde dévouée et bien payée, ce qui mécontentait davantage encore les Parisiens. On l'accusait d'avoir institué l'ordre du Saint-Esprit pour se faire des chevaliers une sorte de garde pré-torienne. Plus les embarras du trésor s'aggravaient, autant par les prodigalités de la cour et le gaspillage des deniers publics que par les dépenses excessives que nécessitait l'entretien des troupes, plus le roi s'adressait à la bourse de ses sujets, et en particulier à celle des bourgeois de Paris. Tantôt il imposait de nouvelles taxes, tantôt il réclamait un don d'argent ou enlevait à la ville l'une des fermes de son revenu, enfin il augmentait incessamment le nombre des offices, afin que la vente lui en procurât quelques nouvelles sommes. Ces créations inutiles devenaient singulièrement onéreuses pour la population. Pierre de L'Estoile écrivait à la date de 1578 : « Tous les estats de France se vendoient au plus offrant, principalement de la justice qui estoit la cause qu'on revendoit en détail ce qu'on avoit acheté en gros et qu'on espiçoit si bien les sentences aux pauvres parties qu'elles n'avoient garde de pourrir. » Henri III recourait de plus à de fréquens emprunts faits sur sa bonne ville de Paris, et pour être mieux assuré de trouver des prêteurs il alla une fois jusqu'à interdire aux notaires, sous peine de nullité de l'acte, de recevoir aucun contrat de constitution de rentes pour les particuliers, enjoignant à tous ceux qui avaient de l'argent à bailler à rentes de le porter au receveur de la ville, lequel devait leur en faire une rente au denier douze ; mais par malheur le gouvernement payait fort inexactement les arrérages, et Henri III se permit à diverses reprises de saisir les écus qui leur étaient destinés. De là des plaintes nombreuses et certes bien fondées.

Plus on accusait le roi de condescendance envers les huguenots, de mauvais vouloir contre les défenseurs de la cause catholique, plus il affectait des démonstrations d'une dévotion puérite et ridicule, peu d'accord avec les désordres de sa vie privée, les scandales de la cour et les orgies de ses mignons.

Ainsi, quoique Henri III eût fait beaucoup pour leur ville, où il résida fréquemment, quoiqu'il en eût enrichi les marchands par ses dépenses excessives et ses fêtes magnifiques, à la fin de son règne, les Parisiens ne ressentaient à son endroit que colère et rancune. Le parlement ne ménageait pas au roi les remontrances, et opposait une résistance décidée au déluge d'édits bursaux qu'on lui signi-

fait d'homologuer. En septembre 1578, Henri III envoya d'un coup vingt-deux édits pareils à enregistrer; le parlement n'en voulut vérifier que deux. Le roi se fâcha; pour l'apaiser, ce corps en vérifia encore quelques-uns des *moins mauvais*. La cour des aides essayait de son côté, quoique plus faiblement, de mettre des bornes à cette prodigalité fiscale chaque fois qu'il lui était enjoint de publier un nouvel édit sur les droits d'entrée; mais l'autorité royale était en principe souveraine, et quand Henri insistait pour qu'on observât ses volontés, quelque imprudentes et fâcheuses qu'elles pussent être, il fallait bien céder. Les cours de justice étaient les gardiennes des lois, et la première de toutes, c'était l'obéissance au monarque. Une résistance obstinée aurait ouvert la porte à la rébellion, qui n'avait que trop d'occasions d'éclater. Toutefois chaque victoire remportée par la ténacité d'Henri sur le parlement et les autres cours portait une nouvelle atteinte au reste d'attachement que le peuple conservait pour la couronne.

Bien faible, il est vrai, était alors ce sentiment. Jamais on n'avait parlé du monarque avec plus de hardiesse et d'irrévérence. Quoiqu'on sévît de la façon la plus rigoureuse contre les auteurs de libelles attentatoires à sa personne, à ses droits et à sa dignité, qu'il en coûtât même parfois la vie aux auteurs, le nombre des écrits satiriques dirigés contre Henri III et ses favoris allait grossissant, et en 1587 on en imprima une multitude. Ajoutez à cela des images destinées à verser le ridicule et l'odieux sur la personne royale, sur tous ceux qui étaient en faveur à la cour. Les calvinistes avaient publié les premiers ces sortes de caricatures, les ligueurs les imitèrent. Les docteurs de Sorbonne, qui se croyaient infaillibles en leur qualité de théologiens, fulminaient contre les actes du gouvernement royal; prêtres et moines reprochaient du haut de la chaire en termes injurieux et souvent grossiers à Henri III ses vices, son hypocrisie et sa faiblesse pour les hérétiques. Le clergé d'ailleurs n'avait pas plus à se louer que les bourgeois de l'administration du royaume; il était fatigué des demandes de décimes extraordinaires, il se voyait privé d'une partie de ses bénéfices, dont on trafiquait à la cour en faveur de laïques, de gentilshommes mariés, même de femmes et d'enfans. Les fidèles, à force d'entendre déclamer contre le roi, finissaient par croire qu'ils étaient gouvernés par un tyran, un monstre, un suppôt du diable, et ne se tenaient plus dès lors pour obligés à lui obéir. Le bas peuple, dépourvu de toute lumière, devait montrer encore à cet égard plus de crédulité que les bourgeois. Comme c'était presque sur lui seul que retombaient les sévérités de la loi, tandis que parmi les gentilshommes il y avait des assassins, des escrocs et des faussaires qui promenaient au grand jour leur impunité, il était

animé de mauvais sentimens contre les représentans de l'autorité royale, et, trouvant chez les prêtres et les moines, souvent sortis de son sein, des consolateurs et des appuis, il accordait bien plus de confiance à ce qu'il leur entendait répéter qu'aux avis que lui donnaient les magistrats. Il prenait le parti de ceux que la police arrêtait comme séditeux. Le 2 septembre 1587, le bruit qu'on avait répandu qu'un prédicateur de Saint-Germain-l'Auxerrois, les curés de Saint-Séverin et de Saint-Benoît et quelques autres prêtres avaient été emprisonnés à cause de l'insolence de leurs sermons, provoqua une véritable émeute. On sonna le tocsin à l'église Saint-Benoît, on cria : aux armes ! dans la rue Saint-Jacques. « Mes amis, disait un des mutins, qui est bon catholique, il est temps qu'il le montre ; les huguenots veulent tuer les prédicateurs et les catholiques. »

Les hommes de loi formaient une autre classe non moins hostile que le clergé au gouvernement royal. Avocats, procureurs, huissiers, greffiers, tous gens tenus à distance par la morgue de la haute magistrature, étaient animés envers celle-ci de sentimens de jalousie et de haine qui remontaient jusqu'au roi, dont les cours souveraines représentaient l'autorité. Bon nombre étaient irrités d'avoir été contraints par des mesures fiscales de payer deux fois leurs charges ou d'avoir perdu leurs plus gros profits. En 1586, les procureurs en étaient même venus à une rupture ouverte avec le roi, qui avait exigé qu'ils prissent, moyennant finance, des lettres de confirmation ; ils se refusèrent à paraître pour leur office au parlement et au Châtelet. Henri III eut peur d'une corporation puissante qu'il savait mal disposée à son égard, il leur accorda la révocation de l'édit.

L'opposition contre le gouvernement avait son principal organe et comme ses mandataires officiels dans le corps de ville. Ce bureau était composé du prévôt des marchands, de quatre échevins, de plusieurs conseillers, dits conseillers de la ville, appartenant généralement aux cours souveraines, ou exerçant quelque office de justice ou de finance, d'un procureur qui prenait le titre de procureur du roi et de la ville, et d'un certain nombre de notables bourgeois. On arrivait à la prévôté des marchands et à l'échevinage par l'élection. Les choix devaient sans doute recevoir l'approbation royale, mais c'était là une pure forme. L'assemblée qui élisait ces magistrats et ratifiait la présentation que faisaient de leurs successeurs les conseillers et le procureur de la ville, ainsi que quelques autres fonctionnaires municipaux, tels que le receveur et le greffier de la ville, était elle-même en partie le produit d'une première élection, car à côté d'un certain nombre de membres du clergé, de la magistrature et d'officiers du roi qui y prenaient part de droit, il y

avait les notables bourgeois députés par chaque quartier et élus par leurs pairs.

Les franchises municipales de Paris étaient alors fort limitées. Le bureau de la ville n'avait guère dans sa compétence que des questions d'édilité, de voirie, de police des marchés et de la navigation, et diverses affaires qui s'y rattachaient. Le prévôt des marchands, dont les échevins étaient les assesseurs, ne correspondait ni à ce qu'est aujourd'hui le préfet de la Seine ou de police, ni au maire d'une de nos cités; c'était une sorte de président de tribunal de commerce avec une juridiction plus limitée en matière contentieuse, mais qui embrassait différentes branches de l'administration. Le prévôt des marchands trouvait au-dessus de lui le prévôt de Paris et la cour du Châtelet, à la tête de laquelle ce dernier et les lieutenans civil et criminel étaient placés. De la juridiction du Châtelet et de la prévôté dépendaient la police proprement dite et tout ce qui tenait à la protection et à la sûreté de la capitale, sous la haute autorité du gouverneur de Paris, commandant en chef des forces militaires et représentant immédiat du pouvoir royal. Quelques détails de la police étaient néanmoins dévolus au prévôt des marchands, et il en résultait parfois des conflits d'attribution entre la prévôté et le bureau de la ville. Si la guerre civile avait favorisé les usurpations de l'autorité municipale, il y avait d'autre part une tendance marquée chez le roi à imposer sa volonté aux décisions du corps de ville. Le prévôt des marchands et les échevins avaient sous leur direction la milice bourgeois, et dans leur compétence, comme faisant partie de l'édilité, l'entretien des portes et des murs de la ville. Or depuis les troubles religieux la milice bourgeoise avait pris une extrême importance; elle était devenue une force militaire très sérieuse. On sait qu'à la Saint-Barthélemy elle avait joué un grand rôle. Depuis cette époque, elle était sans cesse appelée à un service indispensable de sûreté publique. Les capitaines et les lieutenans étaient élus; les colonels, d'institution plus récente et nommés par le roi, recevaient des instructions du prévôt des marchands, soit directement, soit par les quarterniers ou chefs de quartier. Ceux-ci, élus par un suffrage à deux degrés, avaient jadis commandé les compagnies de leurs quartiers respectifs; ils en dressaient encore les rôles. Les quarterniers étaient donc non des officiers du roi, mais des représentans de la population parisienne; ils exerçaient sur elle une influence considérable, particulièrement en matière d'élections municipales, car à eux appartenait le soin de désigner les notables bourgeois, électeurs du premier degré. Ils procédaient, chacun dans son quartier, avec les deux cinquanteniers et les dix dizainiers placés hiérarchiquement au-dessous d'eux, au recensement, à l'établissement des taxes et contributions. C'était le quarternier qui faisait

fermer les chaînes des rues et veillait à ce qu'elles fussent en bon état; on déposait chez lui les clés de la porte de la ville sise en son quartier.

Henri III s'efforça de tenir dans sa main tout cet ensemble de fonctionnaires municipaux que cherchait à gagner la ligue; il voulait qu'ils fussent affectionnés à son service, et s'imaginait les retenir par le serment de fidélité que ceux qui le prêtaient commençaient à subordonner aux décrets émanés de l'autorité théologique. Il n'avait pas l'œil moins éveillé sur la milice bourgeoise. Il s'était attaché, par l'introduction d'un nouveau règlement, à en bien préciser et circonscrire l'intervention, à y faire régner la discipline; mais ce règlement ne pouvait porter fruit qu'autant que le prévôt des marchands était un homme sûr et dévoué. Or les ligueurs avaient déjà réussi plusieurs fois à faire passer leurs candidats, et dès 1582 on avait élu un des meneurs du parti, le président de Neuilly, magistrat ignorant et mal famé qu'on accusait du meurtre du président La Place lors de la Saint-Barthélemy. Le mécontentement soulevé par l'accroissement des impôts était, il est vrai, fort vif cette année-là, et c'est en qualité de prévôt des marchands que Neuilly tint en janvier 1583 l'assemblée de l'Hôtel de Ville, où furent rédigées les remontrances sur les 200,000 écus auxquels avait été fixée la quote-part que la capitale devait payer sur les 1,500,000 exigés de tout le royaume. Le roi fit à la députation qui lui porta cette protestation une réponse *bénigne de bouche*; mais il écrivit ensuite au bureau de la ville qu'il entendait que la somme fût acquittée. On tint alors une nouvelle assemblée où il fut résolu qu'on répondrait au roi que la population était dans l'impossibilité de payer. Henri III passa par-dessus les formalités et exigea cavalièrement les 200,000 écus du receveur de la ville. On comprend donc qu'avec des prévôts des marchands de la trempe de Neuilly la milice bourgeoise fût pour le roi et pour la tranquillité de la cité un péril au lieu d'être une sauvegarde. C'était pour parer aux dangers que pouvait présenter une telle institution qu'Henri III s'était réservé la nomination des colonels placés à la tête des compagnies de chaque quartier respectif; il avait investi de ces commandemens divers membres des cours souveraines, des officiers de la couronne et quelques anciens échevins sur lesquels il croyait pouvoir compter.

Les demandes d'argent adressées par lettres patentes du roi à la ville de Paris étaient notifiées au bureau qui vérifiait les édits concernant les matières de sa compétence. Au prévôt des marchands et aux échevins était dévolu le droit de passer contrat au nom du roi pour les emprunts et constitutions de rentes. Il s'ensuivait que tout ce qui touchait à l'établissement des impôts, aux dons réputés volontaires, était examiné et discuté à l'Hôtel de Ville, ce qui four-

nissait tout naturellement l'occasion de critiquer les actes du gouvernement et de faire, comme on dirait aujourd'hui, de la politique. L'assemblée rappela en diverses circonstances à Henri III les anciennes franchises et immunités de la ville, et insista pour qu'elles fussent maintenues. Le corps municipal arrivait ainsi à s'immiscer dans les affaires de l'état, et voilà pourquoi l'opposition ligueuse s'y donna rendez-vous; mais les ménagemens que le bureau de la ville était obligé de garder à l'égard du souverain empêchaient que la résistance prît un caractère réellement séditieux. Tendait-elle à dégénérer en attaques contre la couronne, les membres des cours souveraines et les officiers royaux qui faisaient partie du bureau rappelaient l'orateur à la modération. Il n'aurait pas été d'ailleurs prudent de tenir à l'Hôtel de Ville un langage trop hardi. Le 4 juin 1587, Nicolas Roland, conseiller à la cour des monnaies, qu'on avait surnommé un des arcs-boutans de la ligue, fut emprisonné à la Conciergerie, *pour avoir en plein Hôtel de Ville opiné atigrement au désavantage du roi.*

Les ardens du parti catholique ne pouvaient dès lors se contenter des remontrances du corps municipal, qui ne conduisaient pas assez vite à leur but; ils songèrent à des moyens plus efficaces. La guerre contre les protestans avait été reprise dans les provinces par les ligueurs; suspendue un instant après la paix de Nemours, elle avait éclaté de nouveau du fait des calvinistes. Henri III tergiversait et cherchait à échapper à la pression que voulaient exercer sur lui les catholiques. Quelques exaltés du parti des Guises, entre lesquels se trouvaient Ch. Hotman, sieur de La Rocheblond, les curés Jean Prévost et Jean Boucher, le célèbre docteur Matthieu de Launoy et quelques autres membres du clergé, tinrent alors des conciliabules où l'on agita la question de s'organiser en une sorte de comité de vigilance afin de surveiller les agissemens du roi. On se réunissait au collège Forteret, près Saint-Étienne-du-Mont. A l'instigation d'un agent du duc de Guise, François de Maineville, jeune gentilhomme d'un caractère entreprenant, ce premier groupe s'aboucha plus tard avec les plus ardens ligueurs, dont quelques-uns appartenaient au bureau de la ville. C'étaient pour la plupart des hommes ambitieux et des brouillons, des gens tarés ou se trouvant dans une situation de fortune embarrassée, et qui cherchaient un moyen d'échapper à leurs créanciers, tels que La Chapelle-Marteau, maître des comptes, gendre du président de Neuilly, ruiné par des procès, La Morlière, notaire fort mal dans ses affaires. On voyait figurer parmi eux ce même Roland qui se faisait arrêter pour la hardiesse de son langage, plusieurs procureurs, Crucé, Michel et Jean Leclerc, dit Bussi-Leclerc, qui avant d'entrer au palais avait fait le métier de prévôt de salle, les avocats Louis d'Orléans et

Drouart, le parfumeur La Bruyère, dont le fils avait acheté une charge de conseiller au Châtelet; quelques personnages même assez haut placés, le président Lemaistre notamment, s'affilièrent à eux. C'était là une véritable société secrète. Ce noyau une fois constitué, on s'efforça de recruter le plus d'adhérens qu'on put. Aux uns, on faisait luire l'espoir d'arriver à quelque emploi; aux autres, on promettait de l'argent; à tous, on annonçait qu'on travaillait à défendre les catholiques menacés par les huguenots, qu'on représentait comme étant au nombre de plus de dix mille dans le faubourg Saint-Germain et méditant les plus sanguinaires projets. Les affiliés devaient se tenir prêts à prendre les armes. On les assurait du concours des ducs de Guise, de Mayenne, d'Aumale, et de tous les autres princes de la maison de Lorraine; on leur faisait entrevoir l'appui du pape, du roi d'Espagne, du prince de Parme et du duc de Savoie. La prise d'armes devait avoir pour premier objet de rompre et ruiner les forces que le roi réunissait autour de Paris en vue de soutenir Henri de Navarre. Afin de rendre la propagande plus active, chacun des membres de cette association, qui prenait le nom de *conseil de l'union*, se chargea de *pratiquer* les gens de la compagnie ou de la corporation à laquelle il appartenait. Ainsi La Chapelle-Marteau travailla la chambre des comptes, le président Lemaistre le parlement, le président de Neuilly la cour des aides, La Bruyère fils le Châtelet, Senault, beau-frère du procureur Michel, les clerks du greffe du parlement. On avait gagné plusieurs commissaires de police; c'étaient là des auxiliaires précieux, car leurs fonctions les mettaient en rapport avec tous les gens de leur quartier. Pour attirer le menu peuple, on se servait d'agens d'une condition inférieure, qui répandaient sur le roi les plus impudens mensonges. On comptait beaucoup sur les mariniers et garçons de rivière, qui n'étaient pas au nombre de moins de cinq cents, et qui passaient pour d'assez mauvais garnemens. Plusieurs parlaient aussi d'embaucher les gens sans aveu ou exerçant les professions les plus viles, et dont on estimait alors le chiffre à six ou sept mille; mais les prudens du conseil de l'union trouvaient dangereux de pareils auxiliaires. La distribution des artisans par corporations facilitait singulièrement l'affiliation et permettait aux menées d'échapper plus aisément à l'attention des officiers du roi. En entrant dans l'association, le nouveau membre devait jurer de prêter son concours par tous les moyens à ceux de ses frères qui viendraient à être arrêtés.

Un des premiers soins de la société fut de se procurer secrètement des armes. C'était là la chose difficile, car par mesure de sûreté le roi avait exigé que les quincailliers et armuriers qui faisaient ce commerce communiquassent à la police le nom de ceux qui vien-

draient leur en acheter. On décida qu'on en ferait venir de la province, ainsi que de la poudre et du grain. Les plus aisés du conseil de l'union se cotisèrent, et l'on envoya dans les principales villes des agens qui portaient en outre des lettres pour les ligueurs les plus notables. On les y exhortait à faire mettre leur ville en état de défense dans la prévision de quelque attaque de la part des huguenots, car on n'y parlait point encore d'insurrection, et l'on disait qu'on ne prendrait un grand parti qu'à la mort du roi. Quand le conseil se fut mis ainsi en rapport avec les ligueurs de la province, on laissa percer des plans plus hardis; on s'occupa d'un projet de fédération des communes ligueuses sous la direction de la commune de Paris. Henri III fut bientôt sur la trace de ces complots, mais les meneurs prenaient une foule de précautions pour échapper à sa surveillance. A Paris, ils se réunissaient tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, et à chaque séance on fixait le lieu où devait se tenir la séance suivante. Les émissaires qui parcouraient les provinces prenaient différens déguisemens; ils s'habillaient tantôt en moine, tantôt en jésuite, tantôt en marchand, etc.

Composée comme elle l'était, cette vaste association secrète, qui s'étendait sur toute la France, pouvait difficilement demeurer dans une attitude expectante, car parmi les conspirateurs il y en avait bon nombre qui se trouvaient pressés d'agir. Le menu peuple surtout était impatient de recueillir les avantages qu'on lui promettait; les retards le mécontentaient, et il parlait même de tenter une action sans le concours des chefs. C'est ainsi que s'ourdit contre le roi un projet d'assassinat qui ne réussit point. L'arrivée du duc de Mayenne à Paris calma un instant ces ardeurs; il annonçait des succès militaires contre les huguenots, qu'il n'avait pas, il est vrai, remportés; il se faisait fort de prochaines victoires. Grâce à son crédit, il put protéger ceux des conjurés qui devenaient suspects; il en fit même élargir un que l'on avait emprisonné. Les ligueurs étaient alors si nombreux qu'ils bravaient déjà l'autorité. Bien des officiers du roi les ménageaient, dans la crainte qu'ils ne devinssent un jour les maîtres. On se décida enfin à l'action. Un plan de soulèvement fut concerté. Paris fut divisé en cinq sections, qui eurent chacune à sa tête un des membres du conseil de l'union. On comptait s'emparer par surprise de la Bastille, du Grand et Petit Châtelet, de l'Arsenal, du Temple et de l'Hôtel de Ville, mettre la main sur le chancelier et les principaux magistrats dont la fidélité au roi était connue, puis pénétrer dans le Louvre, afin de se saisir, s'il se pouvait, d'Henri III lui-même. Pour faire obstacle à l'arrivée des troupes de police et à l'intervention de la noblesse et des compagnies bourgeoises, on devait construire dans tous les quartiers de la ville, à l'aide de tonneaux remplis de terre et en fermant les chaînes des

rues, de fortes barricades où seraient postés les chefs de section. Cette insurrection donnerait le signal de celle de toutes les villes confédérées, et alors on procéderait à une nouvelle Saint-Barthélemy où les politiques, c'est-à-dire les catholiques qui tenaient pour le roi, ne seraient pas plus épargnés que les huguenots. La conspiration fut révélée au chancelier par le lieutenant de la prévôté Nicolas Poulain, qui s'y était d'abord laissé affilier, mais qui ne tarda pas à reculer devant les conséquences d'une pareille entreprise. Le roi, averti à temps, manda en toute hâte des troupes, fit garder soigneusement les portes de la ville, et renforça les points dont les conjurés comptaient s'emparer. Le conseil secret de l'union vit que l'affaire était éventée, mais il ne se découragea point, remit à un autre temps l'exécution du projet et ne fit que redoubler d'activité. Les cinq chefs de section s'en adjoignirent bientôt onze autres, en sorte que chaque quartier de Paris eut un chef qui devait prendre le commandement des conjurés au premier signal. De là le nom des *seize* que reçut cette redoutable association qui allait jouer un rôle analogue à celui qu'eut, lors de la grande révolution, la société des *jacobins*. Les seize épiaient l'occasion de surprendre ou de frapper Henri III, qui, chaque fois averti à temps, trompa leurs projets, mais qui ne se sentait pas assez fort pour sévir énergiquement, faire arrêter les chefs, alors en correspondance avec Mayenne, lequel était allé rejoindre son frère Henri de Guise afin de s'entendre sur les moyens d'assurer le succès de quelque nouvelle entreprise. Grâce à la connivence de certains quarteniers, les affiliés recueillaient, sous couleur d'œuvres de charité et d'utilité publique, des cotisations destinées à en faire les frais.

En 1587, le départ du roi avait été marqué par un débordement d'injures et d'écrits contre sa personne; on colportait sur son compte les plus atroces calomnies. Le curé Boucher, qui s'était signalé par un virulent libelle intitulé *la juste Abdication d'Henri III*, osa publiquement accuser ce prince d'avoir fait jeter à l'eau le docteur Burlat, théologal d'Orléans, quoiqu'il le sût parfaitement en vie. La reine-mère, qui n'avait pas quitté la capitale, favorisait les Guises, et le gouverneur de Paris, Villequier, infatué de ses mérites et confiant dans son autorité, quoique la cour fût remplie des complices des Lorrains, se croyait en mesure de déjouer toute entreprise, et tenait peu compte des avis qu'on lui transmettait. Le conseil secret rencontrait journellement de nouveaux adhérens, que recrutaient pour lui les diatribes et les excitations des prédicateurs, la plupart mêlés au complot.

Henri III, d'un caractère faible et irrésolu, ne savait s'il devait procéder par voie de répression énergique, ainsi que le lui conseillaient le duc d'Épernon et ses amis, ou user de douceur, comme le

lui insinuait Villequier. C'étaient ces incertitudes qui permettaient à l'association secrète de s'étendre et de se consolider; elle venait de se donner une organisation toute militaire, et faisait, par des placards anonymes, de véritables appels aux armes. Nombre de gentilshommes et de familiers des Guises s'étaient depuis quelques jours établis dans les faubourgs, tout prêts à seconder un coup de main. On était à la fin d'avril 1588. Le roi, de retour à Paris, reçut une nouvelle dénonciation de Poulain; il hésita encore, car il redoutait par-dessus tout le duc de Guise, auquel il envoyait une lettre ambiguë. A Paris, il se contenta de faire savoir qu'il était averti de ce qui se tramait contre lui, il en entretint la duchesse de Nemours; celle-ci rejeta bien loin les accusations dont son parti était l'objet, elle défendit son fils, et déclara qu'il viendrait lui-même se justifier devant le roi. C'était une occasion qu'elle cherchait pour autoriser le duc à se rendre dans une ville où il devait donner la main aux conjurés, car, leurs menées étant déjà découvertes, il fallait se hâter et ne pas laisser au roi le temps d'agir. Malgré l'ordre contraire d'Henri III, le Balafre, à qui le conseil secret de l'union avait dépêché Brigard pour le presser d'accourir, se mit en route, précédé de gentilshommes chargés en quelque sorte de faire les logis de la révolution qui se préparait. Il arriva le 9 mai.

Le roi, pour parer à toute éventualité, avait installé dans le faubourg Saint-Denis 4,000 Suisses appelés de Lagny; la garde du Louvre fut doublée. La réception enthousiaste faite au duc dans Paris montra à Henri III combien il avait raison de se défier des habitants. Guise était manifestement plus maître que lui de sa capitale. Ne pouvant compter sur les Parisiens, force lui était bien de recourir à ses troupes.

On sait l'histoire de la fameuse *journée des barricades*. Henri III, au lieu d'agir par un coup de vigueur et d'ordonner l'arrestation immédiate de Guise, dont la désobéissance provoquait sa colère, suivit le conseil de ceux qui, comme Villequier, Bellièvre, le chancelier de Cheverny, l'engageaient à ne pas prendre un parti si extrême. Le duc pénétra dans le Louvre et intimida le pusillanime monarque, puis se retira à temps pour aller dans son hôtel organiser l'insurrection, depuis longtemps préparée. Le conseil secret de l'union en fut l'âme. Deux jours se passèrent à la cour en négociations. Les meneurs eurent tout le loisir de soulever la populace, à laquelle on répétait que le roi voulait l'asservir en mettant à mort les défenseurs les plus zélés des catholiques. La milice bourgeoise fut, sur l'ordre d'Henri III, appelée sous les armes pour occuper différens points de la ville; mais les bourgeois étaient mécontents du gouvernement, ils détestaient Épernon, d'O et tous les autres

favoris; bon nombre d'entre eux étaient tout à fait du côté des Guises. Cette milice s'assembla lentement et témoigna du mauvais vouloir et de la mollesse. L'intervention des troupes devint indispensable. On introduisit, par la porte Saint-Honoré, les Suisses et les gardes-françaises, que l'on distribua par détachemens sur les ponts et sur différentes places. La Bastille fut mise en état de défense. Une collision était imminente; on s'y attendait, et Paris présentait alors cet aspect sinistre que nous lui avons vu si souvent aux jours d'émeute. Les boutiques étaient fermées et les visages inquiets. Le roi envoya vainement plusieurs de ses officiers pour rassurer la population et faire rouvrir les boutiques. L'entrée des troupes étrangères fournissait aux excitateurs un nouveau sujet d'accusation contre Henri III. Les soldats en ces temps commettaient de tels excès que Paris regardait comme un de ses plus précieux privilèges de n'en point recevoir. Les 4,000 Suisses, dont les armes allaient être dirigées contre les habitans, étaient ceux-là mêmes pour lesquels le roi les avait imposés de 140,000 écus. Le peuple insulta les gardes-françaises, qui répondirent par des bravades; on en vint aux mains. Les pligieurs coururent aux armes, et en un clin d'œil Paris se trouva hérissé de barricades; on en élevait partout. Les femmes et les enfans y travaillaient sans bien savoir de quoi il s'agissait. Les troupes reçurent l'ordre d'attaquer les émeutiers; mais, surprises et entourées, ayant dans certains quartiers à subir le feu meurtrier de leurs adversaires, elles en furent réduites à parlementer. Là où la lutte fut plus vive, les soldats furent écharpés par une multitude furieuse, et ceux qui échappèrent durent la vie à la protection du duc de Guise; il leur permit de se retirer en bon ordre, tenant à montrer en cette occasion qu'il avait seul le pouvoir de maîtriser des masses indomptables, sur lesquelles le roi était sans action.

## II.

La révolution du 12 mai 1588 fut, comme on le voit, une première édition des révolutions de juillet 1830 et de février 1848. On retrouve, à deux siècles d'intervalle, les mêmes scènes et les mêmes péripéties. C'est toujours l'emploi des mêmes moyens et des mêmes stratagèmes de la part de l'insurrection, la même attitude équivoque de la garde bourgeoise, la même impéritie des ministres, la même audace chez ceux qui poussent à la révolte, le même génie révolutionnaire chez une population que l'odeur de la poudre enivre, et que les barricades amusent. Le tocsin sonne; au xvi<sup>e</sup> siècle, on crie: au Louvre! comme deux siècles et demi plus tard on criera: aux Tuileries! Dans la masse des émeutiers apparaissent confondus des

bourgeois, des artisans, des jeunes gens des écoles. Henri III fait des concessions trop tard et quand il ne peut déjà plus dominer l'insurrection. Menacé dans son palais par une populace déchaînée, conduite par quelques têtes folles et exaltées, il prend la fuite comme Charles X et Louis-Philippe, après avoir montré la même indécision. Peut-être, comme ce dernier, Henri III recula-t-il, ainsi qu'il l'écrivait aux gouverneurs des provinces, devant la nécessité de verser à flots le sang de ses sujets. Les troupes quittent Paris, plus humiliées encore que vaincues; puis, quand la révolte a triomphé, une partie de ceux qui avaient imprudemment poussé à la résistance ou sottement laissé faire, effrayés des proportions qu'elle a prises, tentent de vains efforts pour en arrêter les conséquences. Ils croyaient n'avoir mis qu'un frein à la volonté royale, ils ont renversé un trône.

Paris s'attendait si peu en 1588 à une telle catastrophe qu'il fut comme abasourdi de sa victoire. Un calme apparent succéda aux trois journées de tumulte et d'inquiétude. Le duc de Guise ne négligea rien pour rétablir l'ordre et rassurer les esprits. Il exalta, dans une sorte de proclamation, la générosité et la modération du peuple qui avait été, disait-il, l'objet manifeste en cette rencontre de la protection divine. C'était à peu près déjà le langage que devaient tenir les enthousiastes de 1789, de 1830 et de 1848; mais la tranquillité ne fut pas de longue durée. Catherine de Médicis, qui s'imaginait que le triomphe de Guise pouvait être favorable à ses desseins, s'entremet de son côté pour tout pacifier et maintenir entre la ville rebelle et son fils des relations qui ne laissassent pas la rupture se consommer. Les chefs de l'insurrection ne songeaient pas au reste dans le principe à briser entièrement avec le roi; ils affectaient d'agir en son nom et provisoirement, d'attendre de lui la confirmation de leurs actes. Tous les corps constitués restaient debout, et Guise croyait n'avoir qu'à prendre la place laissée vacante par Henri III pour que rien ne fût changé. Le parlement était toujours à son poste, il hésitait pourtant à continuer de rendre la justice; mais l'autorité militaire, à laquelle appartenait alors surtout le pouvoir exécutif, était en déroute. Le conseil de l'union la remplaça; de puissance occulte, il devenait désormais une autorité avouée et quasi reconnue. Il décida de remettre au corps de ville la direction suprême de la cité, sous prétexte qu'il fallait avant tout pourvoir à sa défense et à sa sécurité. C'était là le moyen d'arriver à la réalisation du plan qu'il avait tracé dans les instructions remises pour les provinces à ses émissaires. Les seize annoncèrent donc pompeusement leur intention de rétablir les anciennes franchises municipales que le bureau de la ville rappelait dans sa requête au roi du 5 mai 1579. La restauration de ces franchises consistait princi-

palement dans le retour à l'élection à deux degrés pour le choix des fonctionnaires municipaux, dont les charges étaient en partie devenues vénales. Le parti vainqueur comptait l'emporter dans les votes, grâce à la retraite des politiques, dont bon nombre avaient fui. Une fois maîtres dans le bureau de la ville, les seize se promettaient d'en étendre les attributions pour tirer à eux tout le gouvernement. Le duc de Guise, qui caressait ce parti afin de s'en assurer le concours, adopta leurs vues. Il fallait donc au préalable renouveler la composition du corps de ville, car il renfermait trop de gens dévoués au roi pour que le conseil de l'union y dictât ses volontés. Quoique l'époque de la réélection du prévôt des marchands et des échevins ne fût point arrivée, le duc, d'accord avec ses complices, fit décider qu'on procéderait à de nouveaux choix. On se débarrassa du prévôt des marchands, le maître des requêtes Hector de Perreuse, en l'emprisonnant à la Bastille, dont Bussi-Leclerc venait d'être installé gouverneur; puis le 17 on convoqua au nom du cardinal de Bourbon, qualifié de *premier prince du sang et des autres princes étant près de sa personne*, une assemblée à l'Hôtel de Ville. Le corps électoral avait été inopinément remanié, et nombre de bourgeois parurent, qui n'étaient pas auparavant appelés à donner leurs suffrages. En revanche, divers notables qui passaient pour politiques n'osèrent se présenter, craignant le sort de Perreuse. Nicolas Roland porta la parole; il insista sur la nécessité de procéder à de nouvelles élections pour remplacer ceux du corps de ville qui étaient absens ou *hais et mal voulus du peuple*. Le duc de Guise, qui assistait en personne à la séance dans l'intention de peser sur les votes, tint le même langage, et assura l'assemblée qu'il était fermement résolu de faire respecter ses décisions. Le discours du prince fut reçu par des acclamations, et les assistans se montrèrent si empressés à lui témoigner leur dévouement, qu'ils élurent pour prévôt des marchands un sieur de Marchaulmont, qui remplissait des fonctions de chambellan dans la maison des princes de Lorraine. Or c'était là une infraction aux coutumes et privilèges de la ville, qui exigeaient de plus que le prévôt fût Parisien de naissance. Marchaulmont ne jugea pas pour ce motif devoir accepter, et le lendemain, dans une seconde assemblée, le duc proposait à sa place La Chapelle-Marteau, qui avait obtenu le plus de suffrages après l'élu de la veille; cette proposition fut immédiatement ratifiée. Les autres choix n'avaient pas été moins significatifs. On avait élu échevins, en remplacement de Lecomte et Lugoli, qui s'étaient rendus près du roi, des hommes dévoués à la ligue, dont trois appartenaient au conseil secret de l'union, N. Roland, les marchands drapiers Compans et L. de Costeblanche; le teinturier Desprez, qui venait en quatrième, était d'une opinion moins avancée. L'avocat Brigard, qui avait été

chercher le duc de Guise à Soissons, fut élu procureur de la ville. La domination du conseil de l'union dans le corps de ville était ainsi assurée. Messieurs de la ville, comme s'intitulèrent les membres du bureau, prirent la direction des affaires. On procéda ensuite au choix des nouveaux fonctionnaires municipaux, afin d'avoir des instrumens plus dociles aux volontés des seize. On déposa les quarteniers, les cinquanteniers et les dizainiers, suspects parce qu'ils étaient gens de robe longue ou officiers du roi, et on mit en leur place de petits marchands et, comme dit L'Estoile, un tas de faquins ligueurs. L'état-major de la milice fut pareillement renouvelé; on tenait à écarter la plupart des colonels qu'Henri III avait nommés en 1585. On fit procéder à l'élection de nouveaux capitaines; mais ceux qui furent choisis étaient, nous rapporte Palma Cayet, si indignes que le menu peuple les méprisait et les appelait par dérision *capitaines de la morue*, *capitaines de l'aloiau*, selon le métier dont ils étaient. La reine-mère vit avec un vif déplaisir ces élections, qui allaient placer toute la milice bourgeoise sous la main des seize; elle fit de vains efforts pour les empêcher. C'est à cette milice qu'on remit presque tout le service de la police, auparavant dévolu au prévôt de Paris et à ses sergens. Pour être sûr de conserver la grande citadelle qui commandait la ville, le château de la Bastille, le corps municipal en subordonna le gouverneur au prévôt des marchands. On mit en état l'artillerie des remparts, qui avait à sa tête un maître des œuvres à la nomination du bureau de la ville.

Malgré le pouvoir qu'ils avaient usurpé, les seize trouvaient encore en face d'eux une autorité redoutable, le parlement. Le duc de Guise avait essayé d'arracher à cette cour la ratification des élections révolutionnaires, il s'était rendu au palais avec le cardinal de Bourbon, le cardinal de Vendôme, neveu de celui-ci, et le duc d'Elbeuf; mais, intimidé par l'auguste assemblée, il ne put articuler que quelques paroles embarrassées. Le premier président, Achille de Harlai, lui avait répondu d'un ton digne, en le conjurant de ne pas écouter ceux qui lui offraient de vaines grandeurs, dont la poursuite ne pouvait le mener qu'à sa ruine. « Pour ceste compagnie, dit en terminant l'illustre magistrat, elle est assise sur les fleurs de lys, et, estant établie par le roy, elle ne peut respirer que pour son service; nous perdrons trestous plustost la vie que de fléchir à rien de contraire. » On renonça donc pour le moment à rien exiger du parlement; les seize se bornèrent à placer à la tête du Châtelet, comme lieutenant civil, La Bruyère fils, à chasser de Paris le prévôt de l'hôtel Rapin et à instituer lieutenant criminel de robe courte La Morlière. Le parlement songeait à quitter Paris, et il dépêcha près d'Henri III, alors à Chartres, pour savoir ce qu'il avait à faire. Le roi lui ordonna de demeurer et de reprendre l'exercice

de la justice ; il se flattait encore que les choses s'arrangeraient, et qu'avec des concessions il parviendrait à rétablir son autorité dans la capitale. Aussi s'empressa-t-il de révoquer ceux de ses édits qui avaient été le plus mal reçus ; mais la révolution était commencée, rien n'en pouvait arrêter le cours. Le corps de ville comprenait que la guerre entre le roi et les ligueurs était inévitable ; il pressa l'armement de Paris, et, pour couvrir les dépenses, un impôt extraordinaire fut mis sur les bourgeois. L'attente de l'arrivée prochaine des armées des deux rois entretenait dans la capitale une vive fermentation. Les têtes s'exaltaient ; le récent triomphe de l'émeute avait enhardi l'esprit d'insubordination et de licence. Paris était alors en proie à ce que Étienne Pasquier dans son langage pittoresque appelle *une furieuse débauche de l'anarchie populaire*. Les nouvelles autorités avaient peine à comprimer le désordre. Dès la fin de mai, on commençait à assassiner des malheureux sur la fausse dénonciation qu'ils étaient calvinistes. Les magistrats se voyaient en butte aux insultes et aux violences des bandes que les seize avaient à leurs gages. Les soldats de l'armée ligueuse se livraient à mille excès, dévastaient les maisons des habitans des faubourgs, extorquaient de l'argent. Le corps de ville cherchait à réprimer ces méfaits, mais il n'y parvenait guère, d'autant plus qu'à l'égard des politiques il donnait l'exemple de l'arbitraire ; il suffisait d'être un politique pour qu'on vous emprisonnât. Des perquisitions étaient faites dans diverses maisons, afin de saisir les biens de ceux qui avaient rejoint le roi dans sa fuite. Dès le 31 mai, mandement fut envoyé à tous les quarteniers et dizainiers de visiter les malles, coffres, bahuts et tonneaux qu'on voulait faire sortir de Paris, pour mettre arrêt sur ce qu'ils contenaient. On avait commencé par s'emparer de la vaisselle du duc d'Épernon, que des mulets transportaient au loin, et qui fut déposée à l'Hôtel de Ville. En même temps on ne négligeait rien pour exciter contre le roi le fanatisme des masses. Le prévôt des marchands et les échevins faisaient suspendre à l'arbre de la Saint-Jean, qui s'élevait sur la place de Grève, l'image d'une grande furie qu'on intitulait *Hérésie*, et à laquelle on mit solennellement le feu ; on accrochait au portail de l'Hôtel de Ville un tableau où Henri III était représenté sur son trône un crucifix sur ses genoux, et qui portait une inscription outrageante. Pourtant le nouveau corps municipal trouvait la responsabilité bien lourde, et songeait à une conciliation. Le 29 juillet, le prévôt des marchands, accompagné de Compans, de Bussi-Leclerc et de quelques autres, alla, par le conseil de la reine-mère, porter à Chartres une requête où ils suppliaient le roi de confirmer les nouveaux élus de la ville, de rendre certaines franchises municipales et de revenir dans leurs murs. Henri III s'y refusa absolument,

mais il eut la faiblesse de nommer lieutenant-général du royaume le duc de Guise, qui avait été le principal instigateur de l'insurrection, se dépouillant ainsi de l'autorité en faveur de son plus constant ennemi. Il ne fit point obstacle à la réunion des états-généraux, à laquelle poussaient activement les ligueurs, assurés d'y avoir la grande majorité, et, tout en résistant, il se laissa dominer. L'histoire des états de Blois est trop connue pour qu'il soit besoin d'en rien dire ici; je ne parlerai que de la représentation que s'était donnée Paris. Comme à toutes les époques de fièvre révolutionnaire, les choix y furent des plus exagérés. Les défections devenaient d'ailleurs nombreuses dans le camp des politiques. Une foule de gens, voyant le roi faiblir, avaient passé du côté du plus fort, et les plus fraîchement ralliés à la ligue cherchaient à faire oublier leur tardive conversion par l'excès de leur zèle. Ainsi en agissait Baston, ce procureur ruiné et accusé d'abus de confiance, qui, après avoir offert à Henri III ses services pour assassiner le duc de Guise, alla, quand il se vit éconduit, grossir les rangs des seize, dont il devint un des plus redoutables instrumens. Les députés de Paris étaient La Chapelle-Marteau, le prévôt des marchands sorti des barricades, son beau-père, le président de Neuilly, l'échevin Compans, intrigant de bas étage, catholique ardent après avoir été huguenot, l'avocat Anroux, l'un des membres les plus infatigables de l'union, l'avocat Louis d'Orléans, qui s'était acquis une grande notoriété par son fameux pamphlet : *L'Advertissement d'un catholique anglois aux catholiques françois*, et deux des curés les plus fougueux dans leurs sermons, Jacques Cueilley et J. Pelletier. Au reste, comment aurait-on pu faire d'autres choix dans l'état d'excitation où étaient les esprits? Loin de se calmer, le désordre ne faisait que s'étendre; le peuple chassait des églises les curés qu'il ne trouvait pas assez ligueurs; les mutins couraient la nuit par les rues, armés et sans lumière. On avait beau interdire d'y tirer des coups de feu, défendre aux écoliers de sortir sans congé du principal de leur collège, le bureau de la ville n'était pas obéi, et il dut renouveler bien souvent ses mandemens à cet égard.

La tactique des députés fut de créer des embarras au roi; leur préoccupation était de travailler non dans l'intérêt du pays, mais dans celui du duc de Guise. Ainsi, tandis qu'ils réclamaient à grands cris la guerre contre les huguenots, ils refusaient l'argent indispensable pour la faire. Henri III, environné d'ennemis, engagé dans des complications dont de plus habiles et de plus actifs seraient difficilement sortis, se jeta dans un parti extrême, et fit assassiner l'homme qu'il n'osait ouvertement combattre. Le double meurtre commis à Blois creusa un abîme entre le roi et sa bonne ville de Paris en suscitant contre lui la haine implacable des li-

gueurs. La nouvelle de la mort d'Henri de Guise et de son frère fut apportée dans la capitale la veille de Noël; elle fut reçue par le conseil de l'union et le bureau de la ville, qui s'assembla immédiatement avec une sorte de stupeur qui fit bientôt place à la rage. Les catholiques ardents jugèrent qu'ils n'avaient plus aucun ménagement à garder envers un prince assassin et parjure. Le conseil envoya chercher le duc d'Aumale, alors en retraite aux Chartreux, à l'occasion des fêtes de Noël; on le pressa d'accepter la charge de gouverneur de la ville en attendant l'arrivée du duc de Mayenne, que l'on devait mander en toute hâte de son gouvernement. Le bureau de la ville, qui en l'absence du prévôt des marchands et de deux échevins n'avait plus à sa tête que les échevins Roland et Desprez et le procureur Brigard, appela sous les armes la milice bourgeoise, et posa des corps de garde aux portes, dans les carrefours et sur les points principaux. Toute la nuit fut employée par ces magistrats et par les seize à écrire, de concert avec le duc d'Aumale, aux bonnes villes et aux grands du parti. Le crime fut solennellement dénoncé au peuple, chez lequel le bruit s'en était déjà répandu, par les prédicateurs, qui avaient reçu le mot d'ordre du conseil de l'union; ils dépassèrent en violences tout ce qu'ils avaient encore dit. Le choix du duc d'Aumale fut ratifié à l'Hôtel de Ville dans une assemblée tumultueuse où le bureau ne put même pas délibérer, car la populace fit irruption dans la salle afin d'imposer le choix que les meneurs avaient soufflé. A une seconde réunion, qui ne fut guère moins agitée, on désigna des substituts provisoires aux magistrats absents que le roi retenait prisonniers à Blois. L'avocat Drouart, le marchand Debordeaux et le procureur Crucé enlevèrent les suffrages.

Paris venait d'accomplir une nouvelle révolution. Une véritable commune était installée; il fut décidé dans la seconde assemblée que les arrêts, ordonnances et statuts seraient publiés à l'avenir non plus au nom du roi, mais en celui du duc d'Aumale, du prévôt des marchands et des échevins. Les corporations de marchands et d'artisans virent avec satisfaction placée à la tête de la ville une magistrature qui les représentait plus spécialement, et qu'y exerceraient leurs élus. D'ailleurs ces corporations étaient depuis la journée des barricades l'objet des attentions des seize. Comptant sur leur appui, ils en avaient favorisé le développement; le nombre des confréries avait été en quelques mois plus que triplé. Le gouvernement d'Henri III au contraire, qui comprenait le danger que pouvaient faire courir à l'état ces associations, cadres tout préparés pour des complots, avait cherché à en restreindre le nombre. L'ordonnance de Moulins de 1566, rédigée par L'Hôpital, apporta les premières restrictions au droit de réunion qu'entraînait l'existence

des confréries. On tint peu compte de ses défenses; non-seulement les confréries subsistèrent, mais des personnes considérables s'y affilièrent pour les diriger. L'ordonnance de mai 1579 réitéra les mêmes interdictions, et édicta les peines les plus rigoureuses contre les auteurs d'associations et de ligues. La nouvelle ordonnance n'atteignit pas son but, et, comme on l'a vu, les ligueurs ne s'unirent que de plus belle pour arriver à leurs fins.

Ainsi, pendant que les états-généraux se tenaient encore à Blois, au moment où l'on présentait les cahiers au roi, la ville de Paris constituait un contre-gouvernement, et organisait sur une vaste échelle une insurrection sans attendre les décisions des assemblées des trois ordres. Maîtres de l'Hôtel de Ville, les seize l'étaient aussi de la Sorbonne; ils y avaient plusieurs des leurs et y comptaient un grand nombre d'adhérens. Réunie à leur instigation, la faculté de théologie décida, malgré l'avis de quelques-uns des plus anciens docteurs, que le peuple français était délié du serment de fidélité envers Henri III, et pouvait en toute sûreté de conscience prendre les armes contre lui. Cette décision, que le corps de ville se hâta d'envoyer aux bonnes villes du royaume, effraya les catholiques timorés, et fit croire à bien des gens que la cause du roi était perdue.

Excitée par les prédicateurs, absoute par la Sorbonne, la populace alla se ruer sur tout ce qui rappelait le nom et le souvenir d'Henri III; elle déchira ou barbouilla toutes ses images, elle brisa le tombeau de ses mignons Quélus, Saint-Mégrin et Maugiron. Elle ne gardait plus de bornes dans sa licence; les seize la toléraient, car c'était là qu'ils trouvaient leurs principaux auxiliaires. Ils s'arrogèrent d'importans emplois, et des charges considérables furent alors occupées par des hommes sans valeur et de la plus médiocre condition. Le parlement devenait plus que jamais un obstacle aux factieux. Plusieurs émeutes avaient eu déjà pour but de l'intimider et de le contraindre à juger selon le bon plaisir de messieurs de la ville. Le premier président, Achille de Harlai, et le président de Thou restaient fermes sur leur siège, et avaient eu le courage de se rendre à l'assemblée de l'Hôtel de Ville où s'étaient prises les nouvelles résolutions; les menaces dont ils furent l'objet les empêchaient d'opiner. Les seize entendaient briser l'opposition que pouvaient leur faire ces magistrats; de plus il y avait dans le conseil de l'union bon nombre de procureurs, de greffiers et de commissaires de police envieux de la haute magistrature et désireux de la renverser. On savait que le parlement, quoiqu'il eût reçu le serment du duc d'Aumale et lâché quelques autres concessions, n'entendait pas rompre avec le roi, et se refusait à renvoyer sans les ouvrir les lettres de celui-ci, comme le corps de ville l'avait déjà fait à trois reprises différentes. Le président Lemaistre, qui

avait été pourtant mêlé aux complots antérieurs, s'était rendu à Blois auprès d'Henri III pour négocier. Les seize profitèrent de son absence, et, de concert avec le duc d'Aumale, ils décidèrent de recourir à la force pour arracher de la cour souveraine une reconnaissance en forme de leur gouvernement. Le 16 janvier 1589, le palais fut investi grâce à la connivence de la compagnie de Compans, qui y était de garde. Paris offrait alors le même aspect qu'il avait eu à la veille des barricades : les boutiques se fermaient, on courait aux armes, l'effroi se répandait sur une foule de visages, on s'attendait à une nouvelle journée. En effet, une troupe de ligueurs armés, ayant à sa tête Bussi-Leclerc cuirassé et l'épée au poing, pénétra dans la grand'chambre. Toutes les chambres étaient alors rassemblées pour débattre l'envoi des députés au roi. L'ex-procureur déclare à messieurs de la cour qu'à son grand regret il avait reçu commandement de s'assurer de quelques présidens et conseillers accusés d'être partisans d'Henri de Valois, et, tirant une liste, il lit d'abord les noms de Harlai et de Thou. Les conseillers présents ne le laissèrent point achever, et s'écrièrent d'une commune voix qu'ils suivraient tous leur chef. On conduisit donc à la Bastille, deux à deux, revêtus de leur robe de magistrats, une soixantaine de parlementaires que l'on évita de faire passer par les rues principales, tant on craignait un soulèvement parmi les bourgeois. Ceux-ci gardaient pour les membres de ce corps illustre un respect profond, et en les voyant conduits comme des criminels ils étaient atterrés. Quant au menu peuple, il leur prodiguait les injures et les huées, les meneurs lui ayant persuadé qu'on avait découvert une conspiration des parlementaires contre les catholiques. Crucé et quelques hommes de sa bande se chargèrent de mettre la main sur les magistrats des autres cours. Comme l'arrestation s'était faite en masse, Bussi-Leclerc fit un triage à la Bastille, et renvoya, moyennant rançon à son profit, ceux qui passaient pour ligueurs; mais tout le parlement ne se trouvait pas dans la grand'chambre quand on avait procédé à la mesure. Certains membres, avertis à temps et qui ne poussaient pas le dévoûment si loin, avaient pris garde de ne point paraître ce jour-là au palais. Le lendemain, ils revinrent à l'audience, et avec plusieurs de ceux qu'on avait élargis reprirent l'exercice de la justice. Parmi eux se trouvait le président Brisson, savant jurisconsulte, mais homme faible et ambitieux, qui aspirait à l'honneur de la première présidence. Quoique Henri III lui eût, quelques années auparavant, marqué sa confiance et son amitié, il accepta le siège dont on avait arraché Harlai, et promit aux seize d'être *homme de bien*; on sait ce que cela voulait dire. De jeunes avocats furent installés à la place des anciens avocats et procureurs-généraux. Le 19 janvier, le parlement ainsi épuré, et qui allait devenir

ce que l'on a appelé le parlement de la ligue par opposition à celui que le roi établissait à Tours, rendit un arrêt d'union avec le corps de ville de Paris *pour lui adhérer et lui assister en toute chose*. Les membres durent jurer en outre de poursuivre le châtement du meurtre de messieurs de Guise.

Le coup d'état que venaient d'opérer les seize trouva parmi la populace, non-seulement de Paris, mais des villes voisines, une bruyante approbation; elle s'applaudissait qu'on frappât un corps de judicature dont elle redoutait la sévérité, qui s'opposait à ses débordemens. Les politiques étaient dans la consternation. Henri III, par son mandement du 26 janvier, qui enjoignait au duc d'Aumale de vider Paris, et interdisait à toutes les cours, officiers et juges royaux, d'y exercer aucune juridiction, mettait les magistrats dans une situation embarrassante. Beaucoup, dans l'impossibilité de quitter la capitale, en étaient réduits à faire adhésion à la révolte pour continuer à remplir leurs charges. La rigueur avec laquelle les seize procédaient contre ceux qui refusaient de signer l'union et voulaient rester fidèles au gouvernement royal intimida les modérés et paralysa leur action, ce qui fournit à L'Estoile l'occasion de cette remarque : « les gens de bien manquant de courage, les mutins prirent le dessus. » Voilà le résumé de toutes nos révolutions. Le régime de terreur, qui avait déjà quelque peu commencé après la journée des barricades, s'appesantit de plus en plus sur les habitans. Les arrestations se multiplièrent; on fouilla les maisons des suspects, on s'empara de leur argent. On ne sait pas jusqu'où auraient été ces mesures révolutionnaires, si Mayenne n'était venu le 12 février rendre un peu de calme et de sécurité à Paris et s'opposer au régime de l'arbitraire. Le duc convoqua une assemblée générale de tous les corps et états de la ville; c'était là le plan des seize, qui avaient déjà dressé à l'avance les noms de ceux qui devaient y siéger; mais Mayenne entendait qu'on procédât plus régulièrement. La liste fut renvoyée par l'assemblée aux seize quartiers pour qu'ils eussent à donner leur avis, d'après lequel le choix des membres du conseil général de l'union serait définitivement arrêté par un bureau assemblé près les seigneurs princes. Ce conseil se composa de quarante membres représentant les trois ordres et ayant à leur tête le duc de Mayenne, qui avait pris la place du duc d'Aumale. Quoiqu'on y comptât quelques prélats et quelques gentilshommes de marque, c'étaient les curés ligueurs et les seize qui y dominaient. P. Senault en fut nommé greffier; il prétendit d'abord exercer dans ce conseil une sorte de dictature, fort qu'il était d'une bande de coquins qu'il avait à sa dévotion; mais Mayenne y mit bon ordre en faisant emprisonner l'audacieux greffier. Ce n'était là au reste qu'une des nombreuses mesures que le frère d'Henri

de Guise prenait hardiment pour rabattre l'insolence des seize. Afin d'annuler leur influence dans le conseil, il y fit entrer quatorze personnes notables, entre autres les présidens Lemaistre et Jeannin, l'ex-secrétaire d'état Villeroy et l'évêque de Rennes, Hennequin. De cette façon, le conseil général de l'union, dans lequel il avait été décidé que les délégués des bonnes villes auraient droit de siéger, perdit beaucoup de son caractère municipal, et devint un véritable conseil d'état. Le titre de lieutenant-général de l'état royal et couronne de France, qui fut attribué à Mayenne, le revêtit d'une sorte d'autorité souveraine. La résolution du conseil général de l'union fut enregistrée au parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides. C'était là une victoire du parti modéré, et le président Brisson, qui se vantait d'avoir été le promoteur de la mesure, et entre les mains duquel Mayenne prêta serment, avait rédigé la formule de façon à garantir le maintien des institutions fondamentales du royaume. Afin de se faire bien venir des provinces, le nouveau conseil d'état déclara que le quart des tailles et des crus allait être remis, que le taux des impôts serait bientôt ramené à ce qu'il était du temps de Louis XII, sans prendre garde que les embarras où les ligueurs jetaient la France ne pouvaient qu'entraîner un accroissement des charges publiques. Tout ce régime n'était au reste regardé que comme provisoire; l'ordre définitif devait être réglé par les états-généraux, dont on annonçait la convocation à Paris pour le 15 juillet. Mayenne devenait donc une sorte de régent constitutionnel; mais dans l'état de division où se trouvait la France, de trouble auquel Paris était en proie, son autorité menaçait d'être fort précaire. Il lui fallut faire des concessions aux seize. Ainsi, tandis qu'il donnait l'ordre de relâcher la plupart des membres du parlement détenus à la Bastille ou au Louvre, qu'il interdisait aux particuliers d'arrêter les suspects et de saisir leurs biens sans un mandement formel des magistrats, il publiait, de concert avec le conseil de l'union, un règlement qui prescrivait la confiscation des biens de ceux qui refusaient de prêter le serment de la ligue.

Le nouveau gouvernement avait à faire face à bien des difficultés; mais une question primait toutes les autres, c'était la défense de Paris et la guerre contre les troupes royales, qui venaient de se coaliser avec celles d'Henri de Navarre. Mayenne alla se mettre à la tête des forces catholiques, qu'on devait avoir grand'peine à rassembler, si on en juge par les injonctions fréquentes du bureau de la ville aux soldats et gens de guerre, courant dans Paris et aux alentours, de vider les lieux et de rejoindre leur garnison. L'armée, mal disciplinée, était un mélange d'éléments fort disparates. Quoiqu'elle combattit pour la défense de la foi, l'ivrognerie, la démoralisation et l'impiété s'y étalaient au grand jour. Quand

Mayenne était à Paris, le désordre régnait dans les troupes ; quand il retournait à l'armée, le désordre était dans Paris. Le duc n'eut pas plus tôt quitté cette ville que les seize reprirent le cours de leurs violences. Les perquisitions, qui étaient des vols déguisés, recommencèrent, et on arrêta de plus belle. En un seul jour, le 31 juillet, on emprisonna 300 bourgeois ; d'autres fois on assassinait des politiques et des huguenots. Le bureau de la ville s'en émut. Il envoya aux prédicateurs des instructions spéciales pour qu'en échauffant le zèle de la population ils en réprimassent pourtant les excès ; on peut lire dans les registres de la ville de Paris le curieux mémoire adressé à la date du 19 mai 1589 à *messieurs les prédicateurs pour advertir et exhorter le peuple*. On faisait alors de la morale et de la religion par voie administrative. Les prêcheurs s'acquittaient fort bien de la première recommandation, mais de la seconde ils n'avaient cure, et ils excitaient plus que jamais le fanatisme de leurs paroissiens. Une foule avide se pressait à leurs sermons bien plus qu'au travail des tranchées, où l'on employait les pauvres moyennant un honnête salaire. Enfin les deux Henri parurent aux portes de Paris. La ville allait être investie quand le poignard de Jacques Clément vint arrêter Henri III et assouvir la vengeance des Guises. Ce n'était plus seulement l'insurrection qui triomphait, c'était la monarchie des Valois qui était anéantie. Le meurtre d'Henri III fut une nouvelle victoire pour les seize et un aliment donné aux fureurs de la ligue.

### III.

La joie que produisit dans Paris la mort de celui qu'on appelait le tyran est impossible à dépeindre ; chez les ligueurs les plus exaltés, elle tenait du délire. Henri IV était aux portes de la ville, il venait d'être reconnu par les troupes royales ; mais au spectacle que donnaient alors les habitans, on ne se serait guère douté qu'ils fussent sur le point d'être assiégés : ce n'étaient que risées et chansons, feux de joie, tables par les rues et festins en plein air. Quoique les malheurs de la patrie fussent grands, ce sot peuple, comme l'appelle L'Estoile, les avait tous oubliés ; on colportait des écrits infâmes contre la victime ; on déversait sur son compte plus d'injures qu'on n'en avait jamais entendu. On poussait contre l'hérétique, qui se déclarait roi de France, des hurlemens de rage ; un sentiment d'horreur s'élevait à la seule idée de le recevoir dans Paris. « Plutôt mourir de mille morts que de souffrir un roi huguenot, » répétait-on. Quant au successeur qu'il convenait de donner à Henri III, les opinions étaient fort divisées. Il y avait d'abord le vieux cardinal de Bourbon, que Henri de Guise avait fait

reconnaître comme l'héritier du trône; puis venait le parti du duc Charles de Lorraine, qu'avait comme suscité la feuë reine-mère, et qui prétendait appeler à la couronne de France ce prince ou son fils aîné, qu'on aurait marié, afin de s'assurer l'appui de l'Espagne, à la plus jeune des filles de Philippe II. Quelques-uns mettaient en avant le duc de Savoie, petit-fils de François I<sup>er</sup> par sa mère et gendre du roi catholique. Ceux qui étaient le plus attachés à la mémoire de Henri de Guise songeaient à son fils. Enfin Mayenne, poussé par sa sœur, la duchesse de Montpensier, avait aussi des vues sur le trône. Le cardinal l'emporta. Quoique ce prince fût retenu prisonnier par Henri IV, on le proclama, sans enthousiasme, il est vrai, même avec quelque résistance de la part du parlement. Ce ne fut là qu'une royauté fictive. Mayenne demeura investi de l'autorité supérieure en sa qualité de lieutenant-général de l'état royal et couronne de France. D'ailleurs la mort du pseudo-Charles X, arrivée le 8 mai 1590, mit promptement fin à une fiction qui n'avait été qu'un expédient. Paris s'attendait à être attaqué par Henri IV; mais le roi, qui sentait la difficulté de commencer immédiatement le siège, préféra pour se fortifier étendre les avantages qu'il avait obtenus depuis deux mois, et s'emparer du plus grand nombre de villes possible. Il se porta d'abord en Normandie. Les Parisiens, dès qu'ils l'avaient vu lever le camp, s'étaient imaginé qu'il allait se retirer derrière la Loire, et ne faisaient nul doute qu'il ne fût écrasé par Mayenne. Celui-ci quitta la capitale le 27 août en annonçant qu'il allait prendre le Béarnais; mais la ligue avait affaire à un plus fin et plus rude joueur qu'elle ne pensait, et des difficultés de tout genre vinrent entraver ses opérations. La division qui s'était déjà manifestée dans le parti catholique se prononçait chaque jour davantage: d'un côté, les ligueurs modérés, gens de sens, ayant à leur tête les hommes d'état que Mayenne avait fait entrer dans le conseil-général de l'union, patriotes sincères, non moins hostiles à l'Espagne qu'à un roi huguenot; de l'autre, les seize, hommes entreprenans et énergiques, mais sans vues pratiques et sans capacité des affaires, animés de passions violentes et d'un fanatisme aveugle qu'ils communiquaient aux masses, sur lesquelles ils exerçaient un funeste empire. Les premiers cherchaient à affermir dans les mains de Mayenne une autorité indispensable pour rétablir l'ordre, et entendaient ne pas toucher aux vieilles institutions; les seconds poussaient aux mesures révolutionnaires, exaltant la population par des déclamations contre les huguenots et les politiques, déclarant sans cesse la ville en danger, soulevant le menu peuple sous prétexte de la défendre. Les magistrats municipaux, quoique dominés par ces factieux, s'inquiétaient cependant de l'agitation qu'ils provoquaient, et tenaient la milice bourgeoise sous les armes, toute prête à répri-

mer le désordre; mais les seize, qui étaient très largement représentés dans le conseil général de l'union, prirent le dessus dès que Mayenne ne fut plus là. La défaite du lieutenant-général à Arques, en portant une première atteinte à sa réputation de capitaine, affaiblit singulièrement son crédit dans la capitale. La déception des Parisiens fut grande; ils comptaient sur une victoire éclatante, il y en avait même parmi eux qui avaient déjà loué des places pour voir conduire, pieds et poings liés, le Béarnais à la Bastille. La déroute de l'armée ligueuse avait été si complète que, pressé d'aller chercher du secours en Picardie, Mayenne ne s'était pas mis en mesure de couvrir la capitale, et Henri IV avait failli y entrer par surprise. Le corps de ville eut l'honneur, par les dispositions qu'il prescrivit en toute hâte, d'avoir sauvé les Parisiens. Il fit tout pour stimuler leur courage; il organisa un service actif de gardes et de tranchées, il promit de distribuer aux blessés les biens de ceux du parti contraire. Les seize, s'autorisant des périls dont la trahison menaçait la ville, firent décider par son bureau des nouvelles mesures inquisitoriales qui laissaient bien loin derrière elles tout ce que le tyran Henri III avait jadis ordonné. Cependant Mayenne, que le duc de Nemours avait précédé, parvint à rentrer dans Paris. En présence des menées des seize que l'Espagne encourageait, il résolut de se débarrasser du conseil général de l'union, où les exaltés étaient devenus les maîtres. S'appuyant sur cette considération que, puisqu'il y avait un roi proclamé dont il était le lieutenant, le conseil devait demeurer près de lui et le suivre au besoin aux armées, que le conseil de l'union ne faisait que représenter *une certaine forme de république qui n'était coutumière ni bienséante en ce royaume*, il le dépouilla de presque toutes ses attributions, et les transporta à un conseil privé en grande partie composé des membres qu'il avait adjoints au conseil-général; il enleva les sceaux à l'évêque de Meaux, de Brézé, qui faisait partie du conseil dont il ne voulait plus, et les donna à l'archevêque de Lyon. Il nomma quatre secrétaires d'état par lesquels il fit dépêcher toutes lettres patentes, grâces et provisions d'offices avec cet intitulé : « par le roi, étant monseigneur le duc de Mayenne lieutenant-général. » C'était là en réalité un coup d'état; mais l'habileté avec laquelle l'affaire fut conduite ne laissa pas aux seize le temps de s'y opposer. Il y eut cependant de la fermentation dans le menu peuple, que les démagogues s'efforçaient de soulever par des placards anonymes où l'on prêtait au parlement, au Châtelet et à messieurs de la ville le projet de faire égorger tous les catholiques. Ces placards furent saisis, on en rechercha activement les auteurs; on renouvela, pour le maintien et la sûreté publique, des prescriptions jadis édictées par Henri III, et l'on aggrava les pénalités. L'archevêque de Lyon, en

qualité de gouverneur de Paris, se fit présenter un mémoire sur la garde de la ville pour que plus de régularité et de discipline fût imposé à la milice. On confia aux colonels les moins engagés avec les seize la défense des portes principales. Les ardents ne purent dès lors rien tenter, mais ils se promirent de saisir la première occasion de prendre leur revanche. L'appui que leur apporta le légat Cajetano, que le pape avait envoyé en France et qui vint résider à Paris, ne tarda pas à rendre à cette faction l'influence qu'elle avait momentanément perdue. Une seconde défaite de Mayenne, la bataille d'Ivry, en portant un nouveau coup à la popularité de ce prince, servit encore leurs desseins. L'approche des troupes royales surexcitait l'exaltation ligueuse, et semblait justifier les moyens violents que préconisait le parti avancé. Les seize soutenaient les espérances des Parisiens; ils leur persuadaient que l'ennemi, malgré son succès, était dans la position la plus critique. Plusieurs mois furent employés à réparer les fortifications de la ville, auxquelles on contraignit les bourgeois de travailler. Des mesures assez mal concertées furent prises pour pourvoir à l'approvisionnement; le corps de ville en eut surtout l'initiative. Le blocus était commencé. Les forces que la capitale allait opposer au roi de Navarre n'auraient pu tenir en rase campagne, elles ne réussirent pas dès le début à défendre la position de Charenton; mais elles suffisaient à opérer quelque heureuse sortie. Abrisées derrière les remparts ou protégées par les tours, soutenues par une artillerie considérable pour le temps, elles firent dès les premiers jours une résistance sérieuse, et repoussèrent l'attaque des faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin. Le duc de Nemours, qui commandait la place en qualité de gouverneur durant les mois où elle fut le plus vivement attaquée, montra de l'intelligence et du sang-froid; d'ailleurs Henri IV, qui combattait contre son peuple, tenait à le ménager. Sauf quelques vieux routiers placés à la tête des compagnies françaises et allemandes, l'armée de Paris n'avait que de très médiocres officiers, la plupart appartenant à la milice bourgeoise; les hommes n'étaient pas mieux exercés. C'était à l'aide de compagnies franches, ramas d'aventuriers et d'individus échappés des prisons, que le chevalier d'Aumale et quelques chefs de partisans opéraient les reconnaissances et tentaient les sorties. Vrai général d'armée révolutionnaire, le chevalier d'Aumale, commettait aux environs de Paris des atrocités et des dévastations; il ne parlait que de massacrer les politiques. Aussi s'était-il acquis une grande popularité dans la canaille, qui exaltait sa bravoure, et se le représentait comme un grand homme de guerre. Tandis que les ligueurs installaient partout des corps de garde et faisaient faction aux portes, les politiques s'efforçaient de se soustraire au ser-

vice de la milice ; mais ils avaient à redouter les dénonciations des sergens des seize, qui ne reculaient devant aucun moyen, et où se retrouvait plus d'un des massacreurs de la Saint-Barthélemy. Ils risquaient fort aussi d'être signalés par leur curé, au courant des opinions de tous ses paroissiens. En ces temps où les journaux et les clubs étaient inconnus, la prédication exerçait l'action de la presse aujour'd'hui, et les partis achetaient l'éloquence de ces tribuns tonsurés. Payés par la duchesse de Nemours, qui leur envoyait tous les matins le texte sur lequel elle avait intérêt qu'on prêchât, encaissant les doublons du roi d'Espagne, qui fomentait chez nous la révolte, encouragés par les seize, dont ils partageaient les rancunes et les convoitises, les prédicateurs de la ligue ne se lassaient pas d'exciter la populace, dont ils empruntaient le langage brutal et ordurier. Les docteurs de Sorbonne s'abaissaient aussi à la flatter en mettant leur théologie au service de ses passions ; le parlement lui-même se laissait aller au torrent révolutionnaire. Tout en rendant des arrêts pour rétablir l'ordre, mettre un terme aux violences, interdire les assemblées tumultueuses, les levées de subsides arbitraires, il sanctionnait des mesures iniques par peur du parti avancé. Il prononçait la confiscation des biens de tous ceux qui tenaient pour le roi huguenot ; il décidait même que, quand une succession viendrait à s'ouvrir, si les héritiers se trouvaient être du parti contraire, le gouvernement de la ligue hériterait de ses biens. En juin 1590, il défendait sous peine de mort à qui que ce fût de proposer aucun accommodement avec Henri de Bourbon.

C'était par de tels moyens qu'on croyait retenir les Parisiens dans les rangs de la ligue. La Sorbonne proclamait martyrs et défenseurs de la foi tous ceux qui travaillaient contre le roi hérétique. Pour pousser à la résistance, le clergé séculier, les moines eux-mêmes se montrèrent en armes, et tout Paris assistait à des processions d'un nouveau genre où l'on vit prêtres et religieux la cuirasse au dos, le mousquet sur l'épaule ou la hallebarde à la main. Le ridicule qui s'attacha bientôt à ces *montres* de l'église militante laissa dans les esprits, en dépit des alarmes qui régnaient alors, un jovial souvenir. La plus grande partie de la population était en proie à un de ces accès de délire si fréquents dans nos révolutions. La démence devenait pour ainsi dire contagieuse ; toutes les cervelles malades, les intelligences troublées, se mettaient à la tête du mouvement, et la foule les adoptait pour ses idoles. L'évêque de Senlis, Guillaume Rose, qui se signala par la violence inouïe de ses prédications, qu'on vit le 3 juin 1589 à la tête de la fameuse procession armée de la ligue, avait eu des attaques d'alié-

nation mentale. Plusieurs des seize, les plus ardens, moururent de fièvre chaude.

A mesure que le siège se prolongeait, l'investissement devenait plus étroit. La disette se faisait cruellement sentir; le peuple murmurait. Les seize lui avaient promis qu'on appliquerait à l'achat des vivres le produit de la vente des biens des absens; mais l'argent avait passé à quelques spéculateurs, et les denrées se maintenaient à des taux exorbitans. L'évêque de Paris, Gondi, dut autoriser les églises à vendre leurs vases d'or et d'argent pour subvenir à la misère publique, le corps de ville décida qu'il serait délivré à un boulanger par quartier du blé à 4 écus le setier sous la condition qu'il livrerait du pain au peuple à 6 blancs la livre; mais ce n'était pas seulement l'argent qui manquait, le grain et les autres matières alimentaires faisaient partout défaut. On criait aux accapareurs; il y eut des prédicateurs qui soutinrent que la disette était factice, et que certaines gens entassaient le blé dans leurs greniers pour contraindre le peuple à demander la paix. Le duc de Nemours et le bureau de la ville prescrivirent des perquisitions à domicile afin qu'on découvrit ceux qui cachaient des provisions. On visita avec soin les couvens, où, disait-on, les religieux détenaient des vivres en abondance. On en trouva en effet une assez grande quantité dans quelques maisons conventuelles, notamment chez les jésuites. Les religieux furent condamnés à nourrir pendant quinze jours les indigens, ce qu'ils firent avec des viandes dont nul n'aurait voulu en d'autres temps. L'ambassadeur d'Espagne se vit aussi dans l'obligation de faire des distributions qui n'étaient pas plus appétissantes. Les mesures prises par l'autorité municipale pour l'approvisionnement avaient été dans le principe fort imparfaites, et il se trouvait alors dans Paris une population d'environ 220.000 âmes qui avait tout épuisé. On en vint à dévorer les chiens, les ânes et les rats, à se disputer les charognes les plus repoussantes, à se nourrir d'herbes et de cuirs amollis dans l'eau; on alla jusqu'à faire du pain avec des ossemens. Pour soutenir la population dans une pareille extrémité, les prédicateurs exaltaient l'abstinence comme une vertu cardinale. Des soldats se mirent à chasser aux enfans, et certains théologiens déclarèrent à cette occasion qu'il était moins criminel de manger de la chair humaine que de reconnaître un roi hérétique!

Tant qu'on n'avait souffert que la disette, les Parisiens avaient montré une résignation qui étonnait Henri IV. Il avait cru qu'une ville accoutumée à *la paix et à l'aise* ne soutiendrait pas longtemps la privation des vivres, et c'est ainsi qu'il comptait prendre la place. Les habitans se consolait par des bons mots et des quolibets des souffrances qui leur étaient imposées; mais quand la famine fut ar-

rivée à son dernier terme, quand on vit les malheureux tomber d'inanition dans les rues, on perdit patience; on en vint à crier : du pain ou la paix ! Plusieurs émeutes éclatèrent en juillet et août 1590. L'autorité fut impitoyable; on dispersa militairement les attroupemens, on arrêta plusieurs des meneurs, et parmi eux quelques magistrats dont on était désireux de se débarrasser. Des exécutions sommaires eurent lieu, des malheureux furent pendus; on interdit, sous peine de la vie, de proposer de se rendre. Henri IV, touché de compassion pour cette population infortunée qu'une bande de fanatiques livrait au désespoir, permit aux femmes et aux enfans de quitter la ville, et laissa une fois sortir trois mille pauvres. La détresse fut telle que les habitans ne tinrent plus compte des menaces que les seize faisaient crier dans les rues; on parlait tout haut d'une trêve ou d'un arrangement. L'évêque de Paris et quelques personnages influens entamèrent des négociations. Les exaltés n'osèrent trop y faire obstacle, et un armistice fut obtenu d'Henri IV. Des intelligences s'établirent alors entre les hommes de l'armée royale et les Parisiens; on introduisit de cette façon quelques vivres dans la ville. Divers individus profitèrent de la suspension d'armes pour s'échapper de Paris. La reddition semblait imminente. Le roi imposait pour condition que la ville ouvrit ses portes sous huit jours, si elle n'était secourue par Mayenne, alors sur les confins de la Champagne et de la Picardie, ou si la paix n'était conclue dans le même délai. Le parti de la guerre à outrance était aux abois; les prédicateurs se démenaient vainement dans leurs chaires, et vomissaient sur le Béarnais un torrent d'invectives, afin de retenir encore les fidèles. Les seize, qui songeaient à eux, non à la religion et à la France, et qui, dit L'Estoile, craignaient la corde, demeuraient inébranlables dans leur résolution de résister jusqu'à la fin, et redoublaient de fureurs et de menaces. Le mois d'août 1590 s'écoula dans une indicible perplexité. La ligue allait être contrainte de s'avouer vaincue, quand parut le duc de Parme, accouru des Pays-Bas par ordre de Philippe II. Henri IV leva tout à coup le siège. Les hostilités s'éloignèrent de Paris, et tandis que la guerre allait prendre une nouvelle extension par l'intervention simultanée de diverses puissances étrangères, cette ville put se ravitailler quelque peu, et sentit se desserrer le cercle de fer qui l'étreignait depuis quatre mois. Mayenne continua de commander à l'extérieur les forces de la ligue; l'existence même de la France était alors en péril. Les puissances étrangères, l'Espagne, la Savoie, le duché de Lorraine, s'apprétaient à la démembrer, et Henri IV ne parvenait à repousser les ligueurs qu'en appelant à son aide les Anglais et les Allemands. Le fanatisme religieux et les passions démagogiques avaient éteint tout patriotisme chez les hommes du parti exalté;

leur unique pensée était d'écraser le Béarnais et d'anéantir ses adhérens. Afin d'y arriver plus sûrement, ils faisaient depuis longtemps cause commune avec l'Espagne, ou, pour mieux dire, ils se vendaient à elle. Délivrés des épreuves terribles qu'ils avaient traversées, les Parisiens les eurent bien vite oubliées avec leur légèreté ordinaire. Ils passèrent aux plus folles espérances, et les seize, qui les flattaient d'une revanche, redevinrent populaires; tout au moins leur crédit remonta. Cependant un grave échec infligea aux assiégés de la veille une nouvelle leçon. Un coup de main tenté sur Saint-Denis échoua, et leur grand homme de guerre, le chevalier d'Aumale, tomba victime de son audace et de son excès de confiance. La célèbre *journée des farines* (janvier 1591), en montrant aux Parisiens qu'ils étaient exposés par surprise ou par trahison à voir l'ennemi pénétrer soudainement dans la place, leur fit sentir la nécessité d'avoir des troupes plus solides que la milice bourgeoise et quelques compagnies franches. L'ambassadeur d'Espagne, de connivence avec les seize, en profita pour réclamer impérieusement l'introduction d'une garnison espagnole. Les habitans voyaient cela d'assez mauvais oeil. Après la levée du siège, le ministre de Philippe II avait déjà fait une proposition dans ce sens; on ne l'avait point accueillie, et le parlement s'y était montré surtout fort hostile; mais cette fois il fallut céder. Le corps de ville se résigna, et Mayenne, à qui on avait écrit, envoya son consentement, bien qu'à regret; 4,000 Espagnols et Napolitains entrèrent le 12 février 1591, et se logèrent en partie dans les maisons des royalistes absents, en partie dans les collèges déserts de l'université. « Ainsi, comme l'observe justement M. Henri Martin dans son *Histoire de France*, la garnison étrangère fut installée dans Paris par les mêmes hommes qui, trois ans auparavant, avaient soulevé la ville et fait une révolution avec le seul mot de garnison : » tant il est vrai que les griefs que mettent en avant ceux qui veulent renverser un état de choses ne sont souvent que des prétextes, et que ce que l'on condamne quand on n'est pas au pouvoir, on y recourt, une fois arrivé, pour s'y maintenir. Les Parisiens n'eurent pas au reste à se louer d's auxiliaires étrangers qu'ils s'étaient donnés; les plaintes les plus vives ne tardèrent pas à s'élever contre leurs violences, leurs excès et leurs rapines, et le bureau de la ville dut rendre des ordonnances sévères pour prévenir entre soldats et bourgeois les rixes et les querelles.

La capitale n'était pas précisément assiégée, mais elle pouvait à tout instant l'être de nouveau. L'ennemi se répandait de tous côtés, et chacun de ses succès créait pour Paris un danger de plus. La population vivait pourtant toujours dans les illusions; les seize et leurs prédicateurs l'y entretenaient soigneusement par de fausses

nouvelles et des déclarations menteuses. On arrêtait, on mettait au carcan ceux qui étaient assez hardis pour les contredire. Quand la vérité venait à se faire jour, quand on apprenait par exemple la perte de Chartres, le combat d'Yvetot, la mort du duc de Parme, l'irritation populaire n'en était que plus prononcée. Malheur à celui qui se laissait alors aller à la plaisanterie, qui montrait un visage enjoué ! il courait risque d'être emprisonné comme politique ou huguenot. Néanmoins la faction exaltée perdait graduellement de son autorité sur les masses, de la confiance qu'elle leur avait d'abord inspirée. La division commençait d'ailleurs à régner parmi les ultra-ligueurs ; on soupçonnait des défections ; il y avait des jalousies, et, comme il s'était formé en dehors de Paris un tiers-parti qui parlait de mettre sur le trône le cardinal de Vendôme, ce qui ne plaisait pas à l'Espagne, les seize se surveillaient les uns les autres. Cette division faisait l'affaire des modérés, de moins en moins éloignés de traiter avec Henri IV. Les mesures révolutionnaires ne s'adouccissaient pourtant pas ; les dénonciations suivaient leur cours. Plus les chances des politiques s'augmentaient, plus les seize redoublaient de vigilance et de rigueur. Ils avaient fait rendre une vraie loi des suspects ; entretenir des relations avec un parent ou un ami qu'on avait à l'armée royale, cela suffisait quelquefois pour être pendu. Des hommes sans mandat faisaient vendre les biens des absents, sans même prévenir le conseiller du domaine de la ville, de qui cela dépendait. Les meneurs du parti démagogique, ceux que l'on avait surnommés *les piliers des seize*, exerçaient leur tyrannie avec un cynisme insultant. Ils mêlaient la cruauté à la débauche ; la plupart étaient des viveurs, comme on dirait aujourd'hui, qui dépensaient en bonne chère l'argent que leur distribuaient l'ambassadeur d'Espagne et le légat. Bussi-Leclerc payait un habile cuisinier qu'il prêtait à ses compères. Les seize faisaient de temps en temps en commun des bombances, et le 1<sup>er</sup> août 1591 on les voit célébrer dans un banquet, dont l'écot était fort élevé pour le temps, l'assassinat d'Henri III, après la messe entendue, et boire à la mémoire du bienheureux Jacques Clément.

Cette faction s'éloignait de plus en plus de Mayenne ; elle voulait avoir son prétendant à elle. L'arrivée à Paris, en août 1591, du jeune duc de Guise, qui avait réussi à s'échapper de Tours, où il était retenu prisonnier, lui apporta ce qu'elle cherchait. Il s'était amassé dans le cœur de ce jeune prince, durant sa captivité, des haines et des rancunes qui servaient les vues des ligueurs extrêmes. Ceux-ci jugèrent le moment propice pour restaurer le conseil général de l'union, dont ils n'avaient cessé de demander le rétablissement. Sitôt après que l'armée de secours du duc de Parme eut relevé leurs espérances, ils avaient envoyé à Mayenne quelques-uns

des leurs pour réclamer cette mesure et d'autres qui s'y rattachaient. Le duc de Guise s'étant rendu près de son oncle, les seize en profitèrent pour faire une nouvelle tentative, mais le lieutenant-général ne répondit que par de vagues assurances aux cahiers et aux discours assez insolens de la députation ligueuse qui était venue le trouver à Rethel. Les députés s'en retournèrent fort mécontents. Le parlement é ait le grand obstacle que rencontrait dans ses desseins la faction exaltée : aussi nourrissait-elle contre la haute magistrature un violent ressentiment. Dès le mois de février de cette année 1591, les seize s'élevaient contre la *tyrannie de la noblesse* et l'*injustice des chefs de la justice*. Ils saisirent toutes les occasions de violenter le parlement, et prétendaient lui dicter des arrêts; une fois même on vit le prévôt des marchands, La Chapelle-Marteau, se mettre à la tête d'une bande d'émeutiers pour contraindre la cour à relâcher un sergent, qui était du parti, et qui avait commis mille excès. L'affaire de l'avocat Brigard acheva d'exaspérer la faction, et la décidait à recourir à la violence. Cet avocat, jadis l'un des seize les plus actifs, avait eu l'imprudence d'écrire à un oncle, royaliste prononcé; la lettre avait été interceptée, et on l'accusa de trahison. Le *grand-conseil*, à la tête duquel était Cromé, avait prétendu faire à Brigard son procès; mais le parlement évoqua la cause, et au lieu de rendre une sentence de mort, comme le voulaient les zélés, il tira la procédure en longueur, et finit par acquitter le prévenu. C'était là aux yeux des seize un acte de rébellion contre la ligue. Il ne suffisait plus, comme ils l'avaient fait plusieurs mois auparavant, d'exiler quelques conseillers obstinés, il fallait, suivant l'expression de Pelletier, curé de Saint-Jacques, jouer des couteaux. En agissant ainsi, ils donnaient, disaient-ils, satisfaction aux bons catholiques, qui réclamaient un exemple. Les prédicateurs demandaient en effet depuis longtemps qu'on en finît par le meurtre avec la magistrature, qui trahissait. C'étaient eux qui poussaient le plus aux exécutions sanglantes; ils ne parlaient que d'égorger, de jeter à l'eau, d'exterminer les politiques et les hérétiques. Leurs sermons avaient alors une action aussi funeste que, sous la terreur, les articles de *l'Ami du peuple* et du *Père Duchesne*. Quand leurs provocations à l'assassinat et au pillage redoublaient, c'était toujours l'indice que des mesures plus violentes allaient être adoptées par les seize. Il n'y avait que bien peu d'exceptions à cette perversité du clergé parisien. Quelques honnêtes curés, Moraines, curé de Saint-Merry, Chavagnac, curé de Saint-Sulpice, et surtout Benoît, curé de Saint-Eustache, cherchaient à retenir les fidèles dans les bornes de la modération, et condamnaient hautement ces fureurs. Ils se hasardèrent parfois jusqu'à traiter les meneurs de larrons et de mauvais chrétiens. Ce courage faillit leur coûter cher. Dénoncés

par leurs confrères, ils ne trouvèrent de protection que dans le dévouement de leurs ouailles. Les gens du quartier des halles, qui étaient restés attachés au roi, et qui, voyant leur marché désert, détestaient le parti de la guerre à outrance, défendaient leur digne pasteur. Aussi les exaltés avaient-ils, par mépris, donné à Benoît le sobriquet de *pape des halles*; l'évêque Rose disait même le *diable des halles*; le fougueux théologien Guarinus ne mettait pas à son compte moins de vingt-cinq hérésies, tandis qu'il n'en imputait que quinze au curé de Saint-Merry.

L'opinion publique, égarée par ces énergumènes, semblait aux seize un sûr garant que leurs crimes seraient applaudis comme un pieux *auto-da-fé*; ils comptaient s'attacher le pauvre peuple en demandant qu'il fût déchargé des lourds impôts et les rejetant sur les plus aisés. Le 12 novembre, une réunion secrète fut tenue chez La Bruyère père sous la présidence de Launois. Ce prêtre dissolu et sans conviction, qui avait abjuré la foi catholique pour le protestantisme, puis était rentré dans l'église, n'avait cessé de compter parmi les plus exagérés du parti. D'autres, dont la violence n'était pas en reste sur la sienne, lui prêtèrent leur appui. Une liste de proscriptions avait été dressée; on la fit passer de main en main pour que chacun l'approuvât de sa signature; quelques-uns se récriaient sur cette façon arbitraire de procéder, mais Launois arracha les signatures en jurant à l'assistance qu'il ne s'agissait que de la défense de la religion. Il existe aux archives nationales des actes et mémoires tirés des registres du parlement de la ligue où se trouve consignée une curieuse relation de cette séance; elle prouve que les seize, malgré les assurances de Launois, songeaient surtout à s'emparer des charges dont les titulaires étaient voués à la mort. « Messieurs, dit Bussi-Leclerc, nous devrions souhaiter que ceux de cette compagnie eussent les principales charges de la ville; ce serait un grand bien et un grand avancement pour notre religion. » Ameline alors s'écria, dans l'enthousiasme que lui causaient les résolutions qui venaient d'être prises : « Je pense que je n'ai point reçu tant de grâce de Dieu le jour de mon baptême comme j'en ai reçu d'avoir eu cet honneur d'être en votre compagnie. » Il s'était constitué depuis peu au sein du conseil de l'union un comité de dix membres, sorte de comité de salut public ayant pour mission de pourvoir à l'application des mesures adoptées et qui faisait au conseil son rapport. Ce comité tint le lendemain une nouvelle séance secrète; le mode d'exécution du crime que l'on méditait y fut arrêté. Cependant de sinistres rumeurs circulaient dans la ville. Il y avait parmi les seize des allées et des venues inquiétantes; on remarquait l'activité des hommes les plus connus par leur exaltation

et leur audace. Paris s'était récemment rempli d'une foule de vagabonds, de soldats réfractaires, de déserteurs, de gens de la pire espèce, dont le bureau de la ville venait d'ordonner l'expulsion, mais qui tardaient à partir, et étaient tout prêts à donner les mains à quelque mauvais coup. Les politiques et les modérés comprenaient bien que c'était leur vie qui était menacée; deux jours se passèrent dans de cruelles inquiétudes. La nuit du 14 au 15 novembre, une dernière réunion se tint chez le curé de Saint-Jacques; le signal du meurtre y fut donné, et le matin avant le jour Bussi-Leclerc, Louchart et quelques affidés se portèrent au-devant du président Brisson, qui passait sur le pont Saint-Michel se rendant au palais. Ce magistrat, qui avait, avec le conseiller à la grand-chambre Larcher, le plus contribué à l'acquiescement de Brigard, était tout naturellement désigné aux vengeances des seize. Depuis plusieurs jours, des amis ne cessaient de l'avertir qu'on en voulait à sa personne; mais il se refusait à croire qu'on en vînt à de pareilles extrémités. Brisson fut appréhendé au corps et conduit au Petit-Châtelet, où il ne tarda pas à être rejoint par Larcher, qu'on avait également arrêté, et par le conseiller au Châtelet J. Tardif, qui s'était attiré les rancunes des seize par un écrit contre les princes lorrains et des propos malsonnans. Ce malheureux vieillard, qu'on avait déjà emprisonné une première fois, puis relâché, était alors malade; il fut pris au lit par le curé de Saint-Côme, Hamilton, escorté de gens d'église et de l'université. Tout était prêt au Petit-Châtelet pour l'acte lamentable qui devait s'accomplir. On lut aux victimes leur sentence et on les livra au bourreau. Brisson implora ses assassins; il consentait, disait-il, à être mis au pain et à l'eau, entre quatre murailles; il demandait seulement le temps nécessaire pour achever un livre qu'il avait commencé. Les meurtriers ne se souciaient guère d'un nouveau traité de jurisprudence. L'infortuné Brisson fut pendu par ceux-là mêmes dont il avait autrefois approuvé la révolte. Comme depuis, les révolutionnaires montrèrent plus de colère et de ressentiment contre leurs anciens complices ralliés à la cause de l'ordre qu'envers ceux qui les avaient combattus dès le principe. Le menu peuple était resté muet devant ces attentats, qu'on lui présentait comme la juste punition d'une trahison avérée. Le bureau de la ville ne protesta pas et se borna à faire mettre les scellés sur les biens des victimes.

Ces meurtres ne devaient être que le prélude d'une suite de mesures sanglantes ayant pour objet de frapper de terreur politiques et modérés. Les plus zélés des seize proposèrent immédiatement d'instituer sous le nom de *chambre ardente* un véritable tribunal révolutionnaire dont la mission serait de connaître des crimes

d'hérésie, de trahison et de complot contre l'état. C'était déjà ce que la députation envoyée par la faction à Mayenne vers la fin de 1590 avait réclamé. La procédure devait être sommaire. Cromé, l'ennemi personnel de Brisson, qui lui avait signifié sa sentence de mort, et l'un des dix, était désigné pour la présidence; Ameline aurait rempli les fonctions de procureur. De nouvelles listes de proscription furent dressées par quartier; c'est ce qu'on appela le *papier rouge*; une simple initiale y indiquait si l'on devait être *pendu*, *dagué* ou *chassé*. Ces projets abominables ne purent heureusement être mis à exécution. L'établissement d'une chambre ardente rencontra de vives oppositions, et on se contenta de constituer dans le parlement une chambre spéciale pour connaître du même genre d'affaires, et où l'on fit entrer quelques-uns de ceux dont on avait proposé le nom pour la chambre ardente. L'exécution de Brisson et de ses collègues consterna tous les honnêtes gens. Plusieurs du parti exalté en eurent horreur, et rompirent de ce jour avec les instigateurs. Tel fut l'avocat d'Orléans, qui devint depuis un des adversaires les plus décidés des seize. L'Estoile assure que plus de 40,000 personnes désertèrent alors leurs rangs. La duchesse de Nemours, en butte elle-même aux menaces des factieux, se hâta de prévenir Mayenne, qui était à Laon. Les compagnies de la milice des quartiers opposés aux démagogues se tinrent prêtes à seconder le lieutenant-général dès qu'il paraîtrait. Les seize s'effrayèrent en voyant que, loin d'avoir l'opinion pour eux, ils soulevaient l'indignation générale. « Et je m'assure, écrit à ce sujet Étienne Pasquier, qu'en moins de vingt-quatre heures ces furieux en furent au repentir, quand, les trois corps exposez en la place de Grève, le peuple non-seulement ne s'excita sur la mensongère harangue de Bussi, mais au contraire tourna ce piteux spectacle à compassion, et quand ils virent l'Espagnol, qui estoit aux escoutes, faire halte en attendant quelle seroit l'issue de ceste inespérée tragédie, les deux princesses n'avoit voulu subsigner à tout ce qui s'estoit passé, le gouverneur s'estre fermé dans sa maison avec ses gardes, le parlement, chambre des comptes, cour des aides, avoir du tout oublié le chemin du palais. » Les meneurs jugèrent prudent de députer à Mayenne deux des leurs, J. et N. Roland, avec mission de justifier, en dénaturant les faits, l'exécution à laquelle ils s'étaient décidés. Le lieutenant-général ne tint pas compte de leurs paroles hypocrites; il comprit que la ligue était perdue, si elle tombait aux mains de la démagogie. Il se mit en route pour Paris, et y arriva le 28 novembre; il annonça hautement à ceux des seize qui s'étaient portés à sa rencontre pour lui redire les explications qu'avaient balbutiées les Roland, qu'il *feroit justice aux uns et aux autres, et se gouverneroit en sorte que les gens de bien auroient oc-*

*casion de s'en contenter.* Ce langage ferme inquiéta fort les coupables. Bussi-Leclerc restait enfermé dans la Bastille, se refusant à faire tirer le canon pour la bienvenue du duc, comme c'était l'usage. Mayenne donna l'ordre qu'on cernât le château, et l'ex-procureur dut se sauver à la hâte sans avoir pris le temps d'emporter de sa demeure les 5 ou 600,000 livres, produit de ses exactions, qu'il y avait déposées. Les seize se croyaient pourtant encore si forts qu'ils continuaient leurs conciliabules. Ils tenaient aux Cordeliers une assemblée où ils n'étaient pas moins de 300. Leur langage à Mayenne n'avait rien perdu de son insolence. Celui-ci se décida dès lors à sévir, et le 4 décembre Ameline, Louchart, l'avocat Anroux et le procureur Aimonot, convaincus de complicité dans le meurtre du président Brisson, qui pour les deux derniers n'était pas leur début, furent sans forme de procès pendus dans la salle basse du Louvre. Cromé, Crucé, Cochery, Launoy, qu'on recherchait, parvinrent à se cacher et évitèrent le même sort. Boucher et Senault, qui avaient le plus trempé dans la préméditation du crime, s'étaient au moment de l'exécution prudemment esquivés de Paris, et affectèrent d'y être demeurés complètement étrangers. Quelques années plus tard, après la rentrée d'Henri IV à Paris, d'autres complices du même forfait payèrent de la vie la part qu'ils y avaient prise. Mayenne n'osa pas dans le moment poursuivre davantage la punition d'un attentat auquel tant de gens avaient participé, et qui trouvait même des défenseurs parmi des personnages haut placés de la ligue. Il rendit au bout de quelques jours un décret d'amnistie, n'exceptant que Cromé et Cochery; mais, s'il ne poussa pas plus loin le châtiement, il ne négligea rien pour raffermir son autorité et contenir les progrès de la démagogie. Tous les officiers, tous les bourgeois, furent astreints à prêter serment de lui obéir jusqu'à l'élection du roi. Défense fut faite aux habitans de prendre les armes, si ce n'est par l'express commandement du gouverneur, du prévôt des marchands et des échevins. Toute assemblée, notamment celle du conseil de l'union, fut interdite. Ces dispositions prises, Mayenne, que la guerre appelait ailleurs, quitta Paris le 11 décembre 1591, laissant au parlement, qui lui avait prêté son concours, le soin de consolider l'ordre et de défendre les bons citoyens.

Le parti ultra-ligueur était désorganisé, abattu, mais non encore écrasé. Les ligueurs modérés, qui avaient dans le principe fait cause commune avec eux, étaient contraints de garder encore à leur égard des ménagemens; ils laissèrent les prédicateurs continuer à tenir dans les églises un langage furibond. Boucher et quelques autres allaient jusqu'à représenter comme des martyrs ceux qui avaient expié sur le gibet le meurtre de Brisson; ils accusaient de lâcheté et de trahison le corps de ville, qui avait abandonné quel-

que peu les seize en présence de l'indignation soulevée par le meurtre. Pour faire taire les accusations de connivence avec les royalistes, Mayenne fit renouveler la défense sous peine de mort de favoriser les hérétiques; mais par la force des choses les modérés tendaient la main aux politiques, dont le nombre grossissait et qui avaient repris courage. Les exaltés s'indignaient de voir qu'on favorisât des gens qui étaient tout prêts à recevoir le Béarnais, qu'on fit de la ligue avec des royalistes, tandis que les ligueurs éprouvés étaient tenus pour suspects, que plusieurs étaient accusés par leurs ennemis de vol et d'assassinat et envoyés à la potence. Les seize songèrent alors à ressaisir le gouvernement de la ville par un coup de main; ils préparèrent le 31 mars 1592 un mouvement insurrectionnel. Ils se réunirent la nuit en armes. M. de Belin, gouverneur de Paris, arrêta sans peine cette tentative insensée. Les appels de la faction démagogique ralliaient peu de gens à une cause désormais perdue; la grande majorité n'aspirait qu'à la paix, et l'aversion pour le roi hérétique s'affaiblissait de jour en jour. Les gros bourgeois et bon nombre d'ecclésiastiques éclairés et de magistrats, même des artisans désabusés des promesses qu'on leur avait faites, ne se sentant plus autant opprimés par les violens, commencèrent à s'organiser pour empêcher le retour des scènes de désordre et d'horreur dont ils avaient été victimes; ils s'entendirent afin que *les bonnes familles et les gens d'honneur se joignissent ensemble pour résister aux gens de néant, personnes abjectes et de basse condition qui se disaient catholiques zélés*. Il y eut dès le mois d'août 1592 des réunions secrètes, des conciliabules, où l'on vit même paraître quelques-uns des seize qui avaient déserté la confrérie, puis les assemblées prirent un caractère tout à fait public. Après s'être tenues par quartiers, elles finirent par avoir lieu à l'Hôtel de Ville, où l'on fit ouvertement la proposition d'envoyer près du roi pour le *semondre* de se faire catholique, et obtenir en attendant la liberté du trafic. Les ligueurs avancés, impuissans à empêcher ces manifestations, prirent le parti de se rendre aussi à l'Hôtel de Ville et d'y délibérer avec leurs adversaires; mais ils n'étaient pas là en majorité, et le 26 octobre ils insistèrent vainement pour qu'on renouvelât le serment de l'union, de ne jamais traiter avec le roi de Navarre. Les cours souveraines, notamment la chambre des comptes, rédigèrent aussi des adresses dans le sens des politiques. Mayenne s'inquiéta de cette réaction qui dérangeait ses visées; il arriva le 24 octobre à Paris, chercha d'abord à tenir la balance entre les deux partis, et, comme dit L'Estoile, à contenter les uns et les autres; mais les gens qui voulaient qu'on allât semondre le roi créaient pour son ambition un danger plus immédiat que celui auquel il était exposé du côté des seize. Il répondit fort durement à

ceux qui étaient venus le trouver pour demander qu'on ouvrit avec le roi des négociations, et leur dit d'un ton hautain : « C'est assez pour une fois, mais que cela ne se renouvelle pas!... » Il se rejeta de ce moment du côté des exaltés, espérant ainsi contenir les royalistes. C'était l'époque où l'on devait procéder aux élections du bureau de la ville. Mayenne se rendit en personne à l'assemblée; il désirait maintenir à la prévôté le président au grand-conseil Boucher, dont le peuple ne voulait plus. Cela était contraire à tous les précédens, il n'osa insister et laissa élire le maître des comptes Lhuillier, qui avait donné des gages suffisans à la ligue; mais, deux des échevins choisis ne lui ayant pas convenu parce qu'ils étaient politiques, il ne tint nul compte de leur élection, et désigna lui-même l'avocat Pichonnat, l'âme des seize, et Neret, homme honnête, mais nul, qui n'avaient eu l'un et l'autre que peu de voix. Les modérés, qui ont toujours été des gens timides, prirent peur; *ils accordèrent ce nouveau choix volontiers*, n'osèrent plus parler de *sauver* le roi, et se montrèrent *doux comme des agneaux*. Ils s'effrayaient d'ailleurs de la recrudescence des violences de la chaire, où l'on réclamait à grands cris la mort de ceux qu'on appelait des traîtres. Dans les nouvelles dispositions où était Mayenne, les politiques pouvaient être exposés à des mesures de répression sévère, d'autant plus qu'Henri IV n'avait pas consenti à la trêve demandée jusqu'à une réunion des états. Cependant, tout en favorisant le parti exalté, allant même jusqu'à faire cesser les poursuites contre ceux qui étaient impliqués dans l'assassinat de Brisson, jusqu'à en rétablir quelques-uns dans leurs emplois, le lieutenant-général n'entendait pas laisser cette faction le dominer; averti de conciliabules qui s'étaient tenus chez les coryphées du parti, quoique ce qu'ils eu-ssent arrêté dans leurs réunions fût conforme à ses propres intentions, il trouvait mauvais qu'ils se fussent rassemblés contrairement à ses défenses. Les seize n'étaient donc point satisfaits; ils renouvelèrent leurs attaques et leurs injures contre Mayenne, et se lièrent de plus en plus à l'Espagne; ils parvinrent ainsi à entretenir dans la ville une agitation qui pouvait ramener le désordre. Recourant, comme d'habitude, à l'emploi de fausses nouvelles, répandant le bruit de prétendues défaites du Béarnais qui faisaient encore des dupes, ils tenaient en échec les menées du parti contraire. Ce n'était là de leur crédit qu'une hausse factice. Le fond de la population, qui avait tant souffert des horreurs de la famine, ne se résignait pas à la disette, qui reprenait depuis les nouvelles entraves apportées par les chefs de l'armée royaliste à l'approvisionnement de Paris. Les denrées remontaient aux prix les plus élevés; le commerce était mort et les ressources de chacun épuisées. Les marchands s'assemblèrent pour demander que l'état

leur fit remise de dettes qu'il leur était impossible d'acquitter. Les seize savaient fort bien que le nombre de leurs adhérens déclinaît tous les jours. Tantôt ils redoublaient leurs menaces et leurs excitations; tantôt ils protestaient de leurs sentimens de bons catholiques et d'hommes de bien. Quand les placards anonymes qu'ils avaient fait répandre, au lieu de provoquer une nouvelle effervescence des passions populaires, n'avaient inspiré que le dégoût et l'indignation, ils désavouaient ces affiches incendiaires et en accusaient les manœuvres de leurs ennemis. Les élections pour les états-généraux donnèrent la mesure du revirement de l'opinion. Au printemps de 1591, alors qu'il s'agissait de réunir les états à Reims, les cahiers rédigés à l'Hôtel de Ville avaient été de la plus grande violence, et le choix des députés déplorable. Presque aucun gentilhomme ne s'était présenté à l'assemblée de la noblesse, et les seize avaient fait passer tous leurs candidats; mais le 16 janvier 1593 il n'en fut pas de même. Si le clergé continua à élire des fanatiques tels que Boucher, Genebrard et Cueilly, les politiques l'emportèrent dans les choix du tiers, et l'un des élus était l'avocat L. d'Orléans, devenu aussi implacable ennemi des exaltés qu'il avait été dans le principe ardent ligueur.

Les états-généraux réunis à Paris, en mettant dans toute leur nudité l'impuissance des partis et l'astuce des prétendans, donnèrent le coup de grâce à la ligue, au lieu de la sauver. Le ridicule, qui en France tue plus une cause que les bonnes raisons, enleva toute autorité et tout prestige à cette assemblée. Elle finit misérablement. La *Satire Ménippée* et les *pasquils* qu'on faisait courir sur les états avaient plus d'action que les violences, les grossièretés surannées des prédicateurs, qui n'étaient plus prises au sérieux. Tous les efforts que tentaient les zélés pour réchauffer et comme galvaniser la ligue agonisante restaient sans efficacité. Fêtes de la journée des barricades avec panégyrique en son honneur, processions à grands renforts de reliques pour demander à Dieu le succès de la ligue, n'étaient plus aux yeux de la population que des mascarades. Henri IV, en abjurant le protestantisme, leva les derniers obstacles qui s'opposaient à ce que Paris l'acceptât pour son roi. Du moment que le Béarnais eut manifesté son intention de se faire instruire dans la foi catholique, les désertions se comptèrent par milliers dans les rangs de la ligue. Les seize et leurs orateurs ne se tenaient plus de rage, et publiaient que, *catholique ou non, le chien de Béarnais ne devait jamais être accepté pour roi*. On ne se déclarait pas moins ouvertement et sans crainte pour Henri IV; on exposait ses portraits dans les rues, on écrivait hautement en sa faveur. Plusieurs prédicateurs, en présence de ce mouvement d'opinion, renoncèrent à leurs

fougueux sermons et se mirent à prêcher pour la paix. Mayenne et ceux qui tenaient officiellement pour la ligue eurent beau sévir, on ne s'inquiéta ni de leurs menaces, ni de leurs défenses, ni des arrestations, ni des billets de bannissement; quand le colonel de milice d'Aubrai, l'un des chefs de la réaction, dut quitter la ville à la suite d'un ordre d'exil, il y eut à sa porte une telle cohue d'amis et partisans qui venaient l'assurer de leurs sympathies que ce fut pour l'ancien prévôt des marchands plutôt un triomphe qu'un deuil. La France avait bu jusqu'à la lie la coupe amère que lui avaient versée la folie des passions religieuses, l'égoïsme des ambitions princières, le dévergondage des fureurs démagogiques et l'intolérance des prétentions sacerdotales. La révolution du 15 mai 1588 n'avait abouti pour Paris qu'à la ruine. En courant à la conquête d'une liberté municipale, qui n'était qu'un moyen pour quelques ambitieux vulgaires d'imposer leur tyrannie, elle avait aliéné son repos, sa sécurité et son bonheur. Les bourgeois s'en apercevaient enfin. Les gens vraiment pieux comprenaient que la religion avait moins à craindre d'un roi bon et tolérant, bien que catholique peu convaincu, que d'une démocratie théocratique qui sacrifiait l'humanité à l'orthodoxie, et prétendait être plus catholique que le pape lui-même.

Il suffit dès lors à Brissac, quelques mois auparavant encore partisan décidé des seize, d'ouvrir la Porte-Neuve pour que l'armée royale fût maîtresse de Paris. Vitry, à la porte Saint-Denis, n'eut à repousser qu'une cinquantaine de mutins; d'O jeta dans la rivière les lansquenets qui lui barraient le quai de l'École. Crucé, le curé de Saint-Côme et quelques hommes de la même trempe, tentèrent avec les *minotiers*, sur la rive gauche, une résistance désespérée; ils appelèrent le peuple au combat, et parcoururent les rues en semant l'alarme. L'immense majorité demeura sourde à ces excitations, dont l'effet était usé; elle n'y répondit que par les cris de *vive le roi! vive la paix!* et la ligue expira dans le quartier de l'Université, qui avait été comme son berceau. Le prévôt des marchands, Lhuillier, se hâta de présenter à Henri IV les clés de la ville. Ce prince fut reçu comme un libérateur par cette cité qui, quatre ans auparavant, n'avait pas contre lui assez d'outrages et de menaces; il se rendit à Notre-Dame au milieu des manifestations les plus bruyantes d'enthousiasme et d'allégresse. Les magistrats et les officiers qui s'étaient jadis énergiquement prononcés contre le Béarnais protestaient de leur fidélité et de leur obéissance à sa personne. Les prédicateurs, qui lui avaient prodigué les injures, avaient poussé à son assassinat, entonnèrent ses louanges; quelques-uns allèrent jusqu'à solliciter l'honneur d'être ses prédicateurs ordinaires

et l'obtinrent, palinodies effrontées qui scandalisaient nos aïeux, mais qui n'étonnent plus notre génération plus expérimentée en fait de révolutions. Le roi connaissait trop les hommes pour faire grand fondement sur ces conversions subites et ces dévoûmens officiels. *Un peuple*, disait-il plus tard, *est une bête qui se laisse mener par le nez, principalement le Parisien*. Aussi prit-il ses précautions contre la ligue, dont il lui restait à réduire en province les derniers boulevards. Il expulsa de son royaume ceux qui s'étaient montrés ses ennemis les plus irréconciliables et les plus fanatiques. Les plus compromis du parti des seize reçurent des *billets* qui leur enjoignaient de vider Paris; ils se retirèrent dans les Flandres, la plupart à Bruxelles, sous la protection de l'Espagne, dont ils avaient servi les intrigues et accepté les subsides. Ils y menèrent une vie obscure et misérable, méprisés, oubliés des catholiques, abhorrés des protestans, rêvant peut-être de rentrer un jour en triomphateurs, méditant des vengeances terribles. Des ressentimens, ce fut en effet tout ce qui survécut de la ligue pendant les seize années de prospérité et de grandeur que nous donna Henri IV. Elle avait commencé par le meurtre de Coligny et du prince d'Orange, elle avait conduit le bras de Jacques Clément, elle aiguisa de nouveau ses poignards, et s'acharna sur celui qui l'avait vaincue : elle frappa jusqu'à ce qu'elle eût donné le coup mortel; mais elle ne put revivre, parce qu'elle n'avait plus de raison d'être. Il en fut autrement de l'esprit qui avait fait l'émeute du 15 mai 1588 et qui animait les seize; il n'en était encore qu'à ses premières manifestations. Il se réveilla le 26 août 1648, à une seconde journée des barricades. Enchaînée par Louis XIV pour un siècle et plus, l'explosion n'en fut que plus violente à la révolution. L'insurrection de 1588, pas plus que celles du 10 août 1792 et du 18 mars 1871, ne fut une revendication sincère et sérieuse des libertés municipales. Le parti violent qui à ces trois différentes époques s'empara de l'administration de Paris n'était qu'un pouvoir révolutionnaire, qui prétendait, au nom de la population de cette ville, imposer ses volontés à toute la France, et par l'intimidation et la violence étouffer les moindres résistances à ses desseins. Sans autres traditions que les fureurs populaires des plus mauvais jours, sans autre appui que des masses ignorantes et brutales, cette commune, au lieu de représenter la conciliation des divers intérêts et la gestion collective des affaires de la cité, ne sut qu'armer les citoyens les uns contre les autres, entretenir l'agitation et consommer la ruine de l'état.

---

# LES FINANCES

## DE LA VILLE DE PARIS

---

Après une interruption de vingt-trois années, un conseil municipal né de l'élection a repris l'examen de la situation financière de Paris. Les contribuables, dépouillés de leur droit par la république de 1848, maintenus en tutelle sous le second empire, viennent de nommer leurs mandataires, dont le premier devoir sera d'assurer le paiement non-seulement des dettes anciennes, mais encore de celles qu'il importe de contracter à nouveau : triste et pénible mission sans aucun doute, qu'il eût été désirable de voir confiée à des mains plus expérimentées, dont l'esprit de parti s'est malheureusement emparé, et qui doit être remplie sans retard, sans récrimination inutile contre le passé, sans vaines terreurs de l'avenir. Quand, au commencement de l'année 1870 (1), nous examinâmes le budget de la ville de Paris, appelée en quelque sorte à comparaître devant le corps législatif, on pouvait croire qu'une ère de liberté nouvelle et tout au moins de contrôle efficace des grands intérêts publics allait s'ouvrir. Aussi, laissant de côté toute discussion irritante sur une administration dont les résultats devaient être soumis au verdict des députés de la France entière, nous nous contentions de retracer les faits avec impartialité. Aujourd'hui le simple exposé de la situation devient encore plus une nécessité et une convenance.

La fortune de Paris avait atteint une hauteur qui tient du prodige. De 10 millions 1/2 en 1800, les recettes du budget ordinaire montaient pour 1870 à 172 millions. L'ensemble des budgets, ordinaire et extraordinaire, voté par le conseil municipal sur la pro-

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars 1870, — *la Ville de Paris devant le corps législatif*.

position du préfet, atteignait un chiffre presque égal à celui du budget de l'une des puissances de l'Europe, 496 millions. De 1800 à 1866, date du dernier recensement officiel, la population s'était élevée de 540,000 habitans à plus de 1,800,000, et, avec un accroissement moyen de 30,000 par an, à plus de 2 millions en 1870. Tandis qu'en 1815, faisant pour la première fois usage de l'emprunt par souscription, l'administration municipale ne trouvait qu'avec peine à placer à 60 fr. 200,000 fr. de rente 5 pour 100, en 1869 elle émettait à 345 francs des obligations rapportant 12 francs d'intérêt, et, quand elle n'en offrait que 750,000 à la souscription, rencontrait des preneurs pour 27 millions de titres. L'octroi témoigne des vicissitudes de la consommation, il est en quelque sorte la mesure de l'aisance publique; eh bien! sans taxes nouvelles, le produit de l'octroi, qui ne dépassait pas 9 millions en 1800, atteignait 74 millions en 1866, et était estimé à 110 millions dans le budget de 1870. Que l'on se rappelle encore les merveilles de l'industrie parisienne qui figurèrent à notre dernière exposition, que l'on calcule l'élévation de tous les salaires, en particulier du prix de la main-d'œuvre de la construction, en même temps que la plus-value des maisons et des terrains, et l'on conviendra que c'est à l'apogée de la prospérité que Paris a été frappé d'un de ces coups terribles qui sont la leçon des peuples. Quel temps d'arrêt cette fortune doit-elle subir? quelle conduite s'impose à la sagesse de la nouvelle administration municipale? Les chiffres qui suivent peuvent nous l'apprendre.

## I.

La loi du 18 avril 1869, qui avait conféré au corps législatif le soin de régler le budget extraordinaire de la ville de Paris, faisait à la commission chargée de l'examen du budget de 1870 plutôt un devoir de liquider le passé que de préparer les ressources pour la continuation d'une œuvre dont l'auteur principal et l'instrument avaient été brisés à la fois. En même temps que M. Haussmann cessait d'être le préfet de la Seine, la caisse des travaux entrait en liquidation. On se le rappelle, ce fut à propos des bons de délégation sur les revenus futurs de la ville remis aux entrepreneurs, et dont le Crédit foncier devint escompteur jusqu'à concurrence de 465 millions, que le gouvernement résolut de restreindre l'omnipotence du préfet de la Seine, et de soumettre au corps législatif les dépenses qui présentent un caractère exceptionnel et spécial, c'est-à-dire, en langage administratif, *extraordinaire*. Quant à la caisse des travaux, le rapporteur de la commission, M. Le Pelletier d'Aulnay, n'eut pas de peine à montrer comment cette caisse, par ses

comptes courans, dont un était ouvert avec la caisse municipale elle-même, inscrivant ses recettes et ses paiemens sans affectation spéciale, mettant ensemble sans distinction d'origine tout ce qui concernait les entreprises en cours, échappait aux règles de la comptabilité publique, et donnait lieu aux plus graves anticipations. Ainsi en 1863 10 millions avaient été empruntés à la caisse des dépôts au-delà du chiffre autorisé pour l'émission des bons de la caisse des travaux; en 1864, une pareille somme avait été fournie par un simple banquier, M. Sourdis; en 1865, on avait dépassé de 20 millions le chiffre légal de l'emprunt autorisé; on avait irrégulièrement disposé des cautionnemens remis par quelques entrepreneurs; enfin on avait versé à la caisse des travaux 48 millions appartenant à la caisse de la boulangerie et 48 millions sur les fonds de l'emprunt de 1869, dont la caisse municipale devait faire un tout autre emploi.

Lorsque le rapporteur, établissant le compte de cette caisse des travaux, porte à 100 millions le solde des bons à rembourser, outre les 36 millions ci-dessus, qui doivent être reversés à la caisse municipale proprement dite, il mentionne encore une somme de 13 millions nécessaire à la liquidation totale. Deux chiffres résument pour lui la situation financière de la ville, et doivent par conséquent servir de base au budget extraordinaire. Les dettes dont le service est assuré par des ressources du budget ordinaire s'élèvent à 4,198 millions, dont 4,007 proviennent des emprunts émis en obligations; les dettes résultant de découverts atteignent 278 millions: la liquidation de la caisse des travaux y entre pour 149 millions, les travaux ou achevés et non payés ou déjà engagés pour 128 millions 1/2.

Devant ces exigences, on conçoit que la commission, ne trouvant comme ressource extraordinaire qu'un faible excédant du budget ordinaire, quelques rentrées plus ou moins faciles et la vente incertaine de quelques terrains, crût prudent de recourir encore à l'emprunt. Celui de 1869, autorisé en principe pour 465 millions, qui représentaient les engagements de la ville envers le Crédit foncier, n'avait été émis que jusqu'à concurrence de 250. La commission proposait d'en élever le solde à 520 millions au lieu de 215; on pouvait ainsi, après avoir remboursé au Crédit foncier ses 465 millions, consacrer 278 millions aux dettes laissées à découvert, et conserver un solde important pour des travaux nécessaires. De cette manière, le budget extraordinaire montait pour 1870, en recettes et en dépenses, à 296 millions seulement, au lieu des 324 proposés par le préfet. Ne bénéficiant que des premiers versemens du nouvel emprunt, il ne comprenait, entre autres dépenses, qu'un à-compte de 138 millions au Crédit foncier et de 113 millions pour les enga-

gemens ci-dessus. — Le solde de l'emprunt devait, les années suivantes, suffire à solder le Crédit foncier, liquider la caisse des travaux, et achever de payer ces dépenses que M. Chevreau, successeur de M. Haussmann, appelait les dettes morales de la ville, telles que la dérivation des eaux de la Dhuy et de la Vanne, le pavage de la banlieue, l'achèvement des églises et des écoles.

Avec ce budget extraordinaire de 296 millions, il ne fallait pas songer à continuer les grandes entreprises, qui sont les plus populaires parce qu'elles frappent le plus les regards, ces grands percemens inachevés et béans, ces trouées volontaires qui ont familiarisé la population de Paris avec l'aspect des ruines, le boulevard Saint-Germain et la rue de Rennes sur la rive gauche, la rue Réaumur, l'avenue Napoléon sur la rive droite. Ce n'était guère qu'en 1876, après la liquidation du passé, qu'on pouvait retrouver un faible excédant sur les recettes ordinaires et reprendre l'œuvre de la transformation de Paris. Cependant les plaintes s'élevaient si vives en tous ces quartiers arrêtés brusquement dans le cours des embellissemens promis, la fortune publique semblait au fond si peu compromise, il y a enfin dans l'administration de Paris une attraction si puissante vers l'amélioration extérieure, qu'après un premier mouvement de raison et d'économie on se préoccupa de poursuivre le travail, et, comme on le disait, de ne pas laisser les chantiers se désorganiser. M. Le Pelletier d'Aulnay présenta le 11 juillet un second rapport qui, sans rien changer au chiffre du budget extraordinaire de 1870 et à l'affectation des 520 millions de l'emprunt projeté, portait cet emprunt de 520 à 660 millions, et consacrait, sans parler ici d'autres entreprises reconnues comme urgentes, 47 millions à l'achèvement du boulevard Saint-Germain, et 54 à l'avenue Napoléon. Huit jours après, tous ces projets étaient abandonnés, et tous ces calculs renversés. Sous la menace des plus graves événemens, le même rapporteur proposait au corps législatif, le 18 juillet, de réduire à 182 millions le budget extraordinaire de la ville de Paris, de renoncer à toute pensée de nouvel emprunt, de cesser les remboursemens au Crédit foncier, et d'employer les versemens faits et à faire sur l'emprunt de 1869, jusqu'à concurrence de 78 millions, au paiement des bons échus de la caisse des travaux et des dépenses effectuées; si cette somme était insuffisante, la ville pourrait émettre pour 25 millions de ses propres bons. Le corps législatif ne trouva pas la marge assez large, et le 23 juillet, sans discussion et sans examen, il porta de 25 à 63 l'émission à faire des bons de la ville; il éleva de 182 à 220 millions le chiffre du budget extraordinaire. C'est grâce à cette sage précaution prise *in extremis* que la ville a pu régulièrement faire face aux dépenses d'un long siège et d'une guerre civile dont l'histoire n'offre pas d'exemple.

La révolution du 4 septembre 1870 a emporté avec l'empire le corps législatif chargé de voter le budget extraordinaire de Paris, et le régime municipal de la ville elle-même; la loi du 18 avril 1869 n'aura donc eu qu'un seul essai d'application. Le 4 août 1871, un an plus tard, M. Léon Say, le nouveau préfet de la Seine, a présenté au conseil municipal, composé de 80 membres élus, un mémoire sur la situation financière de Paris qui conclut par la demande de nouveaux emprunts.

Entre cette date et celle du 4 septembre 1870, se placent des événemens dont nous n'avons pas à faire le récit; nous laissons la parole aux chiffres, ils ont leur éloquence. Toutefois, faut-il le dire? nous ne pouvons nous empêcher de regretter que le préfet de la Seine dans l'intéressant travail, que chacun a voulu lire, inspiré par le sens le plus droit et rédigé avec une clarté parfaite, ait retrouvé parfois l'accent de l'écrivain critiquant les actes de son prédécesseur; en présence de ces lamentables ruines, l'administrateur chargé de la restauration matérielle et morale de l'illustre victime pouvait s'abstenir des récriminations et juger de plus haut les choses et les hommes. Rendons cependant justice à l'activité dont il a fait preuve en rédigeant un exposé financier dont les élémens n'existaient plus. Toutes les pièces de la comptabilité, tous les documens de l'administration avaient été brûlés à l'Hôtel de Ville; ce n'est que dans la mémoire d'agens fidèles que M. Say a pu retrouver la nomenclature des dépenses faites ou à faire, des ressources de son budget, et justifier ainsi devant le nouveau conseil l'émission de l'emprunt qu'il appelle à si juste titre un emprunt de liquidation. C'était déjà le mot de M. Le Pelletier d'Aulnay; seulement le corps législatif n'avait à liquider que les dépenses de l'administration impériale : le conseil de 1871 doit liquider celles du siège et celles de l'insurrection.

On a vu que la loi du 23 juillet 1870 autorisait la ville de Paris à conserver sur l'emprunt de 1869 une somme de 78 millions destinée primitivement à rembourser d'autant le Crédit foncier; cet emprunt ayant fourni 250 millions, le paiement à faire au Crédit foncier était ainsi réduit à 172. Les besoins journaliers ne permettent même pas d'atteindre ce chiffre; au 4 août 1871, le Crédit foncier n'avait reçu que 152 millions. La dette étant de 465 millions, il reste une somme de 313 millions, pour laquelle la ville devra payer, amortissement non compris et pendant quarante-huit ans, une annuité de 19,385.000 francs. Elle restera maîtresse, il est vrai, de rembourser sa dette par anticipation, si elle trouve prêteur à un intérêt moindre que 5,16 pour 100. Dans les circonstances, cette éventualité n'est guère probable, et les motifs qui avaient amené le corps législatif à substituer l'emprunt de 1869 au traité

signé par M. Haussmann ont singulièrement perdu de leur importance. Si le solde à payer au Crédit foncier est imputable à la période impériale, les 100 millions en chiffres ronds qui ont été distraits des versements de l'emprunt de 1869 doivent au contraire être portés au compte de l'année qui l'a suivie.

N'en est-il pas de même pour les bons de la caisse municipale, dont la loi du 23 juillet 1870 avait autorisé l'émission jusqu'à concurrence de 63 millions? L'administration antérieure avait laissé à liquider les bons de la caisse des travaux pour 100 millions, et les comptes de cette même caisse pour 49, dont 36 à rendre à la caisse municipale. La partie des bons échéant jusqu'à ce jour, soit 46 millions, a seule été remboursée, 4 millions sur les comptes ont été réglés, et cependant les 63 millions des bons de la ville ont été tous émis. Au 23 mai 1871, lorsque Paris a été repris par l'armée de la France, la totalité des bons avait été remise comme placement à des particuliers à trois et six mois de date, ou comme paiement à des fournisseurs : la caisse municipale était vide; pour en rouvrir les guichets au public, pour ne pas laisser en souffrance cette signature de la ville de Paris, jusqu'à ce jour vierge de protêts, des banquiers s'engagèrent à prendre dès la première heure pour 41 millions de ces mêmes bons; la confiance du public a fait le reste, et les 63 millions de bons demeurent placés.

Il n'en faut pas moins revenir à la liquidation de la caisse des travaux; or il reste encore 35 millions de bons à payer en 1871 et en 1872, et 49 de 1873 à 1876. Il reste aussi environ 9 millions à acquitter sur les 13 qui faisaient le solde des comptes de cette caisse. Quant aux 36 millions à restituer à la caisse municipale, on doit se rappeler que la moitié provenait des versements de l'emprunt de 1869, et la moitié des ressources propres à la caisse de la boulangerie; mais, si la ville n'a pas besoin de se payer à elle-même les 18 millions pris dans sa caisse, il n'en est pas ainsi pour ce qui vient de la caisse de la boulangerie. On connaît le mécanisme de cette institution : pourvue d'une dotation de 20 millions, elle émettait avec cette garantie des bons destinés à ses opérations d'avances dans les années de cherté. En 1863, l'organisation de la caisse fut modifiée, la dotation supprimée fit retour à la ville, et on lui substitua un droit d'octroi sur le blé, la farine et le pain, pour former un capital de *prévoyance* à l'effet de verser aux boulangers l'excédant du prix du pain au-dessus de 50 cent. le kilogramme. Les fonds de cette dotation s'élevaient à plus de 19 millions lorsque la caisse des travaux en utilisa 18 à son profit, et il n'y aurait lieu aujourd'hui de les rendre à la caisse de la boulangerie que si celle-ci en avait un besoin immédiat. Or, en vertu d'arrêtés pris depuis le

4 septembre 1870, cette caisse a dû pourvoir à diverses opérations concernant la distribution des farines, le rationnement du pain, le ravitaillement, et dont le compte n'est pas réglé; il y aura encore à solder les bons remis aux boulangers, les pertes occasionnées par l'incendie des greniers d'abondance. Le préfet de la Seine estime toutes ces dépenses à 9 millions. Les répétitions de la caisse de la boulangerie vis-à-vis de la caisse des travaux peuvent donc se borner à ce chiffre; mais, s'il y a plus tard élévation dans le prix du pain, et si on veut l'atténuer, la ville aura encore dissipé une précieuse ressource. Quoi qu'il en soit, au lieu des 36 millions que l'on se proposait l'an dernier de faire reverser par la caisse des travaux dans celle de la ville, c'est à la somme de 9 millions seulement qu'il s'agit en ce moment de pourvoir, ce qui au total porte à 102 millions le chiffre de la liquidation de la caisse des travaux. Dans la répartition que nous avons à faire du déficit laissé par l'empire, la guerre étrangère et la guerre civile, il va sans dire que la liquidation de la caisse des travaux est une des charges de la première période, de même que le remboursement de la dette au Crédit foncier.

La contribution de guerre de 200 millions payée à la Prusse n'entre pas, cela va sans dire, dans cette catégorie des dettes anciennes. Il faut rappeler ici, pour rendre justice à qui de droit, que, si la Banque de France a généreusement prêté son concours à la ville pour faire l'avance de cette somme, le patriotisme de nos principales maisons de banque n'a pas été moins méritoire : elles ont engagé leur signature et se sont prêtées à toutes les combinaisons de change que nécessitait le refus de l'ennemi d'accepter pour un chiffre supérieur à 50 millions les billets de notre grand établissement national. Les frais d'achat de numéraire et de change de cette énorme affaire avaient été évalués à 10 millions, et la ville les avait empruntés en plus; mais, par suite des comptes qui viennent de lui être remis, elle est rentrée dans 8 millions sur les 10 prévus. Devra-t-elle en définitive supporter seule la charge de cette contribution de 210 millions, de même que les autres dépenses de la guerre, ou en récupérera-t-elle une part dans les indemnités accordées aux départemens envahis? C'est à cette dernière solution que s'arrêtent le préfet de la Seine et le conseil municipal. La liquidation des dépenses du siège en serait sensiblement allégée; mais en attendant, comme la ville s'est reconnue débitrice vis-à-vis de la Banque et lui a même accordé à titre de garantie 42 millions à prendre sur les revenus de l'octroi, il y a lieu de remplir au plus tôt les engagements contractés; nous ajouterions peut-être qu'il convient de ne pas trop compter sur le succès des réserves faites contre l'état.

La ville pourrait cependant invoquer en sa faveur un précédent législatif. Après la révolution de février et l'insurrection de juin 1848, une commission administrative fut nommée pour évaluer les dégâts commis à ces deux dates. Elle discuta le principe de la responsabilité des communes, et décida que, les faits n'ayant pas un caractère purement local, il était juste de recourir à l'état. Elle dut examiner une à une toutes les réclamations produites non-seulement à Paris, mais dans plusieurs villes, à l'occasion de la révolution de février, et entre autres celles des compagnies de chemins de fer pour la destruction des ponts, etc. Relativement à l'émeute de juin, une enquête fut faite chez tous les citoyens victimes de vol, de pillage; une seule revendication fut écartée, celle de la ville de Paris, pour les dégâts commis sur la voie publique et dans les édifices communaux. Après de longs travaux, que nous nous permettons de rappeler comme un souvenir personnel, la commission avait arrêté un projet de répartition qui fut grandement modifié à la suite du 2 décembre 1851. Les pertes subies par le domaine privé, et non-seulement par le roi, mais par les membres de sa famille, ne donnèrent lieu à aucune indemnité; la ville de Paris au contraire fut remboursée de tout ce que lui avaient coûté ces jours néfastes.

Autres temps, autres mœurs, sinon autres principes. A coup sûr, plus qu'en 1848, les événemens dont Paris vient d'être le théâtre ne sont pas le fait d'une localité, et les conséquences en devraient retomber à la charge de la communauté entière; cependant est-ce possible alors que celle-ci succombe sous le fardeau, et que l'assemblée nationale, tout en reconnaissant l'obligation de venir en aide aux départemens envahis, a réservé l'application du secours aux seuls nécessiteux?

Si le chiffre des dépenses antérieures et de celles du siège peut s'établir aisément, il n'en est pas de même de celles que le régime de la commune a imposées à la ville pendant les deux mois de sa durée. Devant le conseil de guerre, le délégué aux finances les a évaluées à plus de 47 millions; par contre, il a donné un état de recettes de 44 millions seulement, laissant supposer que la différence avait été fournie par la fonte de l'argenterie et des vases sacrés pris dans les palais et les églises. L'interrogatoire de Jourde restera comme un des documens les plus instructifs de cette lamentable histoire. Le jour se fera peut-être sur les finances de la commune et les actes des délégués au trésor et à la Banque; jusqu'à présent, les renseignemens font encore défaut. M. le marquis de Plœuc, le courageux sous-gouverneur de la Banque de France, a donné le chiffre exact d'une partie des ressources du gouvernement insurrectionnel. Il lui avait tout d'abord laissé ignorer que la ville eût en compte cou-

rant à la Banque plus de 9 millions; contraint de remettre chaque jour les sommes nécessaires au paiement des gardes nationaux, temporisant devant les menaces, éludant les difficultés pour gagner du temps, il dut en définitive verser 16,700,000 francs. A cette somme on ajoutera, mais sans pouvoir encore en préciser le chiffre, les versements de l'octroi, les recettes municipales obtenues sous toutes les formes et détournées de leur destination; ce sera le compte soldé de la guerre civile, et sur lequel il n'y aura plus à revenir. Quant aux dépenses qu'il reste à liquider maintenant, quant aux réparations, aux indemnités auxquelles l'on doit pourvoir, aux dommages causés par l'attaque, aux ravages d'une défense insensée, quel en sera le chiffre, quel sera le débiteur? Ah! s'il nous était permis de parler au nom de l'humanité outragée, nous voudrions conserver dans leur état actuel les ruines éloquentes de nos monumens publics pour attester aux siècles à venir, comme le Colisée et le Panthéon à Rome, la magnificence de notre Paris et l'énormité des crimes qui ont fait de tels ravages; ce n'est l'avis ni du préfet de la Seine, ni du nouveau conseil municipal, puisque, dans les dépenses de réparation dont l'urgence est reconnue, une somme de 3 millions est portée à valoir pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville. C'est à plus de 19 millions que s'élève tout d'abord le chiffre des premières dépenses de réparation.

Pour faire face à toutes ces exigences, le préfet a demandé, et le conseil municipal a voté : 1° la *désaffectation* de 400 millions environ des ressources de l'emprunt de 1869, qui devaient être toutes applicables au paiement du Crédit foncier et ces 400 millions ont reçu un autre emploi; 2° l'émission immédiate d'un emprunt nouveau de 350 millions, destiné à remplacer les bons de la caisse des travaux pour 35 millions, les anticipations de cette caisse sur la caisse de la boulangerie et sur les cautionnemens d'entrepreneurs pour 18 millions, les bons de la caisse municipale pour 63, la contribution de guerre pour 210, enfin les dépenses urgentes pour 49 et les frais de l'emprunt pour près de 5 millions; 3° il a fallu prévoir encore pour 1871 et pour 1872 la création d'une dette flottante de 60 millions. Hâtons-nous aussi d'ajouter qu'il restera pour 49 millions de bons de la caisse des travaux échéant de 1873 à 1876, et que le véritable chiffre de la dette flottante de la ville sera de 109 millions et non de 60. Pourquoi donc cette création d'une nouvelle dette sous forme d'émission de bons de la ville, alors que dans l'emprunt projeté on procède au remboursement des 63 millions de bons déjà existans? Ceux-ci représentent des dépenses faites qu'il faut liquider, des dettes réelles que l'on consolidera par l'emprunt. Quant aux dépenses que doivent solder les nouveaux bons, elles ne

sont ni tout à fait certaines, ni immédiates; au fur et à mesure de ses besoins, la ville aura la faculté de se créer des ressources avec sa signature : il n'y a donc aucune nécessité de se charger par avance de la totalité de l'émission autorisée. D'ailleurs la ville a des revendications à faire à l'état, peut-être trouvera-t-elle de ce côté le moyen d'éviter la création d'une nouvelle dette flottante, et même de pourvoir aux échéances des 49 millions de bons restant de la caisse des travaux.

Le principal objet de cette dette flottante est après tout de parer aux déficits auxquels il faudra s'attendre dans les recettes; ce n'est pas en effet seulement par de plus lourdes dépenses à payer que les années 1870 et 1871 marqueront leur triste passage, c'est encore par l'énorme diminution du revenu municipal. Sans pouvoir rien préciser à cet égard faute de documens, M. Say évalue à plus de 27 millions le déficit final de 1870; la différence serait encore bien plus grande, si certaines dépenses, comme celles de l'entretien et de la construction, n'avaient été suspendues. L'octroi, qui devait produire 108 millions, en a donné 81, et l'on ne s'expliquerait pas même un tel rendement pour une ville entièrement investie, qui perceit en droits d'octroi environ 300,000 francs par jour en temps ordinaire, si l'on n'observait qu'à raison des grands approvisionnemens faits, du stock des marchandises laissé dans les entrepôts, on a pu considérer comme droits d'entrée les paiemens faits au fur et à mesure de la consommation. Le dernier trimestre de 1870 a seul supporté les diminutions de recettes; pour 1871, les résultats seront encore plus désavantageux. Le préfet n'a pu jusqu'ici présenter un budget régulier pour cette année; il a dressé le tableau des recettes et des dépenses afférentes à la fin de l'exercice sans prétendre qu'il ne faille pas ajouter d'autres chiffres pour le commencement. Les recettes n'atteignent que 90 millions, et les dépenses 136 : c'est un déficit de 46 millions, qui ne se modifiera peut-être pas sensiblement, et qui n'a rien d'exagéré, si on le compare à celui de 1870. Le budget définitif de 1871 ne sera réglé qu'après qu'on aura pourvu aux services de caisse, et la dette flottante en fournira le moyen.

Avant de chercher comment dans les années suivantes la ville de Paris supportera le poids des nouveaux engagements qu'elle veut contracter, et que le conseil municipal s'est empressé de reconnaître dans toute leur étendue, récapitulons ces engagements et recherchons ce que douze mois de malheurs et de fautes coûtent à la population parisienne. Nous avons vu qu'au moyen d'un emprunt de 660 millions le corps législatif se flattait d'éteindre la dette entière du Crédit foncier, de liquider la caisse des travaux, de payer pour 128 millions de dépenses que M. Chevreau appelait les dettes mo-

rales de la ville, enfin de consacrer plus de 140 millions à la continuation des grands percemens. L'emprunt de 660 millions n'a pas été émis, et non-seulement on n'a pourvu à aucune de ces dépenses, mais encore on a, par un véritable virement, augmenté de 100 millions la dette de la ville vis-à-vis du Crédit foncier, ce qui constitue un nouvel emprunt. On va émettre 350 millions d'obligations, on laisse subsister 109 millions de dette flottante, c'est-à-dire qu'on se trouve avec 560 millions de charges nouvelles dans la situation où l'on était il y a un an, et en face des mêmes nécessités. Si l'on objecte que dans ces 560 millions sont compris les frais de la liquidation de la caisse des travaux déjà en cours l'année précédente, il faut par contre ajouter à toutes les dépenses du siège et de l'insurrection, qui ont absorbé ces sommes exorbitantes, le prix de tous les travaux négligés et d'autant plus coûteux, de tous les services suspendus, les pertes infligées à la communauté et aux individus, les frais de réparation et de reconstruction qu'il faudra payer avant de reprendre l'œuvre telle que l'avait laissée le corps législatif. Si l'on essayait encore de supputer ce qu'a coûté la cessation du travail sous tant de formes, la diminution des fortunes privées, le ralentissement des entreprises, l'esprit faiblirait épouvanté, et le cœur le plus confiant se fermerait peut-être à l'espoir de réparer tant de désastres.

## II.

Nous ne pouvons dresser *à priori* le budget de 1872, mais après avoir constaté le découvert actuel et le déficit de l'exercice, sans entrer dans l'examen détaillé des recettes et des dépenses annuelles de la ville, il faut bien examiner la situation qui va lui être faite par ce nouvel emprunt, dont le gouvernement vient déjà de faire l'objet d'un projet de loi, et chercher comment l'avenir en supportera le fardeau. Dans le mémoire présenté au corps législatif en 1870 à l'appui du budget extraordinaire, M. Chevreau avait donné le tableau jusqu'en 1925 des annuités à payer pour l'extinction de toutes les dettes municipales, emprunts, rachats de ponts, de canaux, etc. En chiffres ronds, ces annuités s'élevaient pour 1871 à 88 millions 1/2, pour 1872 à 82, pour 1873 à 78, pour 1874 à 77, pour 1875 à 72, et à 69 millions pour 1876. C'est à cette date que venaient à échéance les derniers bons de la caisse des travaux et que les recettes commençaient à laisser un nouvel excédant. Observons que, dans le chiffre de 1871, l'emprunt de 1869 ne donne encore lieu qu'à un prélèvement de 7 millions 1/2, lequel sera doublé les années suivantes, et que l'annuité à payer au Crédit foncier ne s'élève qu'à 13 millions. Or, au lieu de recevoir 250 millions, le Crédit foncier n'en a touché

que 152; l'annuité qui lui sera remise montera donc de 13 à 19 millions. L'emprunt de 350 millions, la dette flottante de 109 millions, exigeront une allocation qu'il n'est pas téméraire de porter à 24 millions; ce serait donc environ 30 millions qu'il faudrait ajouter aux chiffres ci-dessus.

Est-ce tout, et en pareille matière n'y a-t-il pas encore lieu de craindre une de ces surprises dont l'histoire financière de la ville a donné tant d'exemples dans ces dernières années? Nous n'avons pas besoin de dire qu'il faudra, sous une forme ou sous une autre, trouver les ressources qui manquent encore pour des travaux aussi nécessaires que la distribution des eaux et que l'amélioration des égouts, pour la construction des écoles et des églises; mais il est une dépense qui mérite une mention particulière, parce qu'elle exigera un emprunt spécial ou une garantie d'emprunt : nous voulons parler de l'entrepôt de Bercy. L'an dernier, nous avons expliqué comment, pour acquitter une promesse faite lors de l'annexion des communes suburbaines, le préfet avait dû substituer à l'entrepôt libre et fictif des liquides un entrepôt réel où les vins pourraient être déposés, afin de ne payer les droits d'entrée qu'au fur et à mesure de la consommation. On espérait alors que des concessionnaires se chargeraient de tous les frais moyennant un droit de magasinage, et la création de l'entrepôt de Bercy ne figurait au budget que pour mémoire. Déjà une compagnie s'était présentée et avait versé un cautionnement de 15 millions dont la caisse des travaux s'était empressée de profiter; pour éviter la hausse des terrains, déjà l'administration avait acheté pour 13 millions d'immeubles qu'elle se flattait de rétrocéder au concessionnaire. Il s'agissait d'une entreprise que M. Haussmann avait évaluée à 40 millions, et M. Chevreau à 70 ou 80 millions. Il paraît que ce qui était dû comme cautionnement a été remboursé; mais les travaux commencés, les immeubles acquis, et surtout la construction à faire, comment veut-on y pourvoir? Même en laissant de côté provisoirement cet article à inscrire à nouveau dans la dette municipale, l'annuité à payer en 1872, pour intérêt et amortissement de capital, ne serait pas inférieure à 110 millions, si l'emprunt nouveau était versé en totalité; avec des versements échelonnés, elle atteindra bien 100 millions.

Les plus importans services, après celui de la dette, sont ceux de la bienfaisance, de l'instruction publique et de l'édilité. Le premier entrait dans le budget ordinaire de 1870 pour 20 millions, le second pour 7, le dernier pour 80. Quelque réduction qu'on leur fasse subir, il est bien difficile de ne pas allouer 15 millions à l'assistance et 50 millions à l'édilité, d'autant plus que les travaux d'entretien spécialement coûteront plus cher par cela même qu'ils

auront été suspendus. Quant aux dépenses de l'instruction, elles augmenteront sans aucun doute. Qu'on ajoute à ces sommes les charges de la ville envers l'état, le service de l'octroi, de la préfecture, des mairies, du culte, des pensions, qui exigent 21 millions sans qu'il y ait d'économies à faire, et on atteindra près de 200 millions, auxquels il faudrait encore ajouter l'allocation accordée à la préfecture de police, comprise au budget dernier pour 46 millions.

Au sujet de cette dernière somme, une question grave se pose. Est-ce vraiment une charge municipale, ne devrait-elle pas incomber à l'état? Sans contredit, la situation de Paris, capitale politique de la France, toujours de fait sinon de droit, rend le service de la police comparativement plus onéreux et plus difficile que partout ailleurs; la direction de la police appartient exclusivement au pouvoir central, les frais qu'elle coûte devraient ressortir au ministère de l'intérieur. A présent surtout qu'il convient d'augmenter à Paris les forces préposées au maintien de l'ordre, que la garde municipale et la gendarmerie forment un effectif considérable, le budget de la ville peut plus que jamais être exonéré de ce fardeau. Toutefois il ne faut pas oublier que le préfet de police dirige à la fois le service de la salubrité et celui de la sûreté, que le premier constitue une dépense municipale proprement dite à inscrire au budget ordinaire de la ville, et qu'il n'y a pas lieu par conséquent de prévoir pour celui de 1872 un chiffre inférieur à 200 millions.

La situation, on le voit, devient très grave, et le règlement de 1872 présentera de bien grandes difficultés avec les charges fortement accrues de la dette, avec des travaux qu'on ne pourra plus reculer, avec des recettes qui n'auront pas encore repris leur niveau. Nous savons qu'on est prompt à l'espérance, et nous connaissons déjà des projets conçus en France et à l'étranger pour reprendre les grands travaux de percement de rues et d'expropriations; encore faut-il que l'espérance repose sur des chiffres probables. Or en admettant pour 1872 des recettes analogues à celles de 1869, ce qui est une grande concession, comment pourrait-on équilibrer avec elles les dépenses du budget ordinaire, telles que nous venons de les indiquer?

En 1869, les recettes ordinaires proprement dites admises au budget, celles qui proviennent de revenus annuels, se sont élevées à 156 millions  $\frac{1}{2}$ . Parmi les plus productives, les centimes communaux figurent pour plus de 5 millions, l'octroi pour 105, le produit des halles et marchés pour 40, le revenu des eaux pour 7, les abattoirs pour 2  $\frac{1}{2}$ , les locations sur la voie publique pour 4, enfin les contributions, legs et donations pour travaux et services divers pour plus de 11. C'est à cet ensemble de revenus qu'il s'agirait de demander un supplément; mais auquel s'adresser de préférence?

Est-ce aux impôts directs? L'impôt foncier et la contribution personnelle et mobilière acquittent sur le principal 5 centimes communaux, l'impôt des patentes 8; les quatre contributions directes sont frappées de l'imposition spéciale pour l'instruction publique. L'ensemble de ces revenus ne dépassait guère 5 millions 1/2; en les doublant, on n'obtiendrait pas un grand résultat. Élèvera-t-on les impôts indirects? C'est à l'octroi que les villes demandent en général les ressources nécessaires; mais à Paris l'octroi est déjà frappé d'une surtaxe qui devait prendre fin en 1871, et que l'on prorogera sans doute. Le moment est-il bien choisi d'ailleurs, alors que le revenu de l'octroi diminue sensiblement, pour le surcharger encore, et pour précipiter ainsi la baisse? Depuis longtemps, toutes les combinaisons financières avaient pour base l'augmentation progressive du revenu de la ville, sans création ni augmentation de taxes. Aujourd'hui c'est à d'autres moyens qu'il faut recourir, non pas que l'augmentation de certains revenus soit chimérique, comme lorsqu'il s'agit du produit de la distribution des eaux ou de la participation aux bénéfices de la compagnie parisienne du gaz; mais à des maux si grands il faut des remèdes plus héroïques et immédiats. Au lieu de bouleverser l'assiette des taxes actuelles, de se payer d'illusion, de vivre d'expédiens toujours chers, nous préférons de beaucoup que, sous la dénomination de taxe de guerre, la population parisienne fût appelée directement à pourvoir au déficit momentané de ses finances. Les propriétaires et les locataires des 30,000 maisons de Paris devraient, à l'exception seulement des nécessiteux reconnus, acquitter cette taxe proportionnellement à la valeur des immeubles et au prix des locations. L'assiette et le recouvrement, la répartition et la proportionnalité ne donneraient lieu à aucune difficulté nouvelle : le travail, on peut le dire, est déjà fait. Cette taxe, diminuant avec le déficit même, peut n'être que très momentanée; votée par le conseil municipal, répartie par des agens plus expérimentés que ce jury chargé de mettre d'accord les propriétaires exigeans et les locataires de mauvaise foi, acquittée par tous les locataires sans rédemption aucune même pour les petits logemens, la taxe de guerre contribuerait plus que toute autre épreuve à faire l'éducation des habitans, à rétablir l'ordre, à consolider la paix. Quant au poids de l'impôt même, et sans aucun doute il serait bien lourd, il n'y a rien à en dire, sinon qu'il est nécessaire, et pourrait n'être que transitoire. Dans les conjonctures semblables à celles où nous sommes, on a toujours considéré comme le meilleur système celui qui fait payer au présent les maux du jour, et laisse l'avenir plus libre; on n'a recours à l'emprunt que lorsque sans lui le présent serait entièrement accablé. C'est pour obéir à ce principe qu'à côté des emprunts proposés nous demandons l'établisse-

ment de taxes, d'abord pour leur servir de garantie et en assurer le placement, ensuite comme remède moral non moins que comme remède financier. La ville de Paris reprendra d'autant plus vite sa marche progressive qu'elle aura payé plus chèrement le retour au bon ordre et au bon sens.

Quoiqu'il n'entre pas dans notre pensée aujourd'hui de parler des modifications que le régime municipal vient de subir, et que nous avons si souvent provoquées, nous devons constater que le fonctionnement de ce régime même hâtera plus ou moins les améliorations financières, objet des vœux universels. Composé de quatre-vingts membres, en vertu d'un système de vote proposé par M. Say à l'assemblée nationale, le nouveau conseil a trompé toutes les prévisions; il en arrive ainsi toutes les fois qu'on veut chez nous combiner le fonctionnement du suffrage universel en vue d'un but politique. On se flattait que l'élection d'un conseiller par quartier ferait surgir partout des candidatures notoires dans un sens ou dans un autre, que, sous le coup des catastrophes récentes, tous ceux qui ont intérêt à la reprise des affaires viendraient prendre part au vote, et choisiraient des hommes bien connus par les antécédents laborieux, la position, le savoir et le talent. Or ce qui a dû frapper le plus a été d'une part une désertion coupable du scrutin, et de l'autre le défaut de notoriété des élus. Les électeurs qui appartiennent au parti du désordre ont nommé leurs chefs, donnant ainsi une leçon nouvelle à leurs adversaires; mais ceux-ci n'ont choisi pour la plupart que des candidats non-seulement sans signification politique, mais presque sans signification locale.

Faudrait-il conclure du caractère un peu effacé du nouveau conseil à une conduite plus réservée? Oui, jusqu'à présent. Le vote de l'emprunt a été unanime; les discussions qui l'ont précédé ont donné le spectacle d'une assemblée remarquable par la modération et la tenue. Attendons toutefois une seconde épreuve. Le conseil a siégé en session extraordinaire, et n'a traité qu'un sujet spécial sur lequel il n'y avait pas deux partis à prendre. Une dette étant reconnue, et celle de la ville ne pouvant pas ne point l'être, il fallait décider qu'on la paierait, et, comme on n'avait pas d'argent, en demander à autrui, emprunter. Vienne la session ordinaire, dans laquelle les vœux politiques pourront être émis et soutenus, ce calme, cette sagesse ne se démentiront-ils pas, au grand détriment des affaires publiques?

Nous verrons bien alors si nous avons raison autrefois de demander pour les élections communales à Paris d'autres conditions que pour les élections politiques, et de redouter, dans les premières, l'exercice du suffrage universel tel qu'il était établi. Nous convenons que la nouvelle loi municipale a satisfait en partie à ces ré-

clamations; les conditions de domicile pour l'aptitude au vote municipal sont devenues plus sévères. Le sont-elles assez? Nous n'oserions le dire; nous persistons aussi à penser qu'il aurait fallu exiger de l'électeur la preuve du paiement d'une contribution personnelle quelconque. Quoi qu'il en soit, prenons le nouveau conseil comme il est, résignons-nous à ce qu'il fera; il nous trompera peut-être tous. Qu'il sache seulement à quel point la fortune de la ville dépend de lui; elle n'aura jamais été si prospère, s'il veut une fois pour toutes fermer la bouche aux critiques moroses qui doutent de la persistance dans les voies de l'économie et de la modération d'hommes nommés en général par des électeurs auxquels manquent la notion des intérêts communs, de leurs propres devoirs, des droits d'autrui, et surtout le respect de la loi.

Nous n'avons après tout aucun doute sérieux sur les destinées futures de notre ville, et nous maintenons les appréciations optimistes que nous avons si souvent développées ici même. Paris vient de subir la guerre étrangère et la guerre civile, et a également souffert de l'une et de l'autre. Toutes deux sont assurément redoutables, la première seule est mortelle, car les nations peuvent disparaître. La seconde ferait des ravages d'autant plus cruels qu'elle durerait davantage; mais, partout où les hommes vivent en société, la société même ne peut périr, et il n'est donné à personne d'en changer les conditions. Tant que dure la tourmente, on les croit en péril ou l'on se flatte de les modifier; à la première trêve, elles reprennent leur empire. Dès que la société se remet en marche, elle obéit aux lois essentielles du mouvement : elle consomme, elle produit, elle travaille; elle rétablit la régularité, la distribution et l'épargne. On peut tuer quelques capitalistes, on ne tue pas le capital; menacé la veille, il se reforme le lendemain. On proscriit l'honnêteté, le savoir, la sainteté; quelques jours sont passés, les autels sont relevés, et de nouveaux noms ont été inscrits parmi les héros et les martyrs. Hier le crime le plus hideux était triomphant, aujourd'hui la justice a repris ses droits et rend ses arrêts. Sans doute tout danger n'a pas disparu, et c'est au contraire plus que jamais le cas de veiller, de prévoir et de prévenir. Dieu aidant, il faut croire que, capitale politique, capitale des arts, des sciences et des affaires, notre ville, avec la prospérité de ses finances, retrouvera la supériorité des lumières, la prééminence intellectuelle, le génie civilisateur, qui ont fait que dans l'histoire, immédiatement après le nom de Rome, vient celui de Paris.

---

LA

# VÉNUS DE MILO

---

Pendant le siège de Paris par l'armée allemande, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts avait fait porter hors du Louvre et déposer dans un souterrain la Vénus de Milo. Elle a été retirée de cet asile et rapportée au Musée des Antiques vers la fin de juin de cette année. Le procès-verbal des opérations d'extraction et de transport, qui fut dressé séance tenante, constate que la statue n'a souffert en rien, que des fragmens du plâtre employé à souder les pièces dont elle est composée, amollis par l'humidité, se sont détachés, mais que le marbre est intact.

Par les relations qu'avaient publiées sur la découverte de la Vénus de Milo en 1820 et son arrivée au Louvre en 1821 M. Dumont d'Urville, M. de Marcellus, M. de Clarac, on savait que cette statue avait été trouvée en plusieurs morceaux, qu'elle avait été embarquée d'abord sur un bâtiment turc, puis successivement sur la gabarre la *Chevette*, sur la goëlette l'*Estafette* et sur la gabarre la *Lionne*, enfin que dans le laboratoire du Louvre les morceaux avaient été assemblés comme ils le sont encore aujourd'hui.

La chute du plâtre qui dissimulait les joints a permis de se rendre un compte plus exact du nombre des divisions du monument, de la forme et de la situation des parties; elle a révélé une différence notable entre la manière dont ces parties avaient dû être assemblées originairement et celle dont elles l'ont été depuis, une différence plus grande encore entre l'assiette actuelle de toute la figure et celle qu'elle dut avoir jadis; heureusement il semble possible de faire disparaître ces différences sans porter au marbre la moindre atteinte, et de rapprocher ainsi le monument de son aspect et de son expression primitifs.

## I.

La Vénus de Milo, dans le caveau de l'ancienne Mélos, où elle fut trouvée en 1820 par un paysan, était divisée en deux grands morceaux. Il y avait de plus des fragmens qui en avaient été détachés, sans parler du nœud de cheveux derrière la tête, qui en fut séparé dans le transport du caveau au bâtiment turc, mais qu'on remit aussitôt en sa place. Elle arrivait ainsi au Louvre. M. de Clarac, alors conservateur du Musée des Antiques, publia peu après la description suivante : « La statue était divisée en deux morceaux principaux qui, bien aplanis sur les faces qui se touchent, étaient réunis autrefois par un fort tenon, et dont le joint, la partageant horizontalement vers le milieu du corps, est à 2 pouces sur la droite et à 5 sur la gauche, au-dessous du commencement de la masse des plis qui enveloppent la ceinture (lisez : les hanches). C'est à ces deux grandes divisions qu'il convient de rapporter les fragmens qui en faisaient partie. »

Les deux pièces principales ayant les surfaces de jonction régulières et planes, on ne peut supposer que ce soient les fragmens d'une statue d'abord faite d'un seul bloc, puis brisée en deux par accident. A s'en tenir aux termes de la description, il ne serait pas également impossible de croire qu'elle aurait été sciée en deux, peut-être en vue d'en faciliter le transport. Cependant, si l'on examine les surfaces de jonction, on voit qu'elles n'ont pas été séparées par la scie, mais qu'elles ont été travaillées à la gradine et au ciseau pour être appliquées l'une sur l'autre. En effet, on a taillé les parties centrales à la gradine, c'est-à-dire assez grossièrement, et un peu en creux relativement aux bords; on a travaillé ces bords plus finement au ciseau, afin que le joint fût aussi juste que possible. Il est donc incontestable que la Vénus de Milo est faite de deux blocs, d'abord séparés, puis réunis.

On a des exemples nombreux de statues antiques offrant des pièces de rapport de la même époque que tout le reste; mais ce sont en général des pièces placées à quelque extrémité où le marbre se trouvait faire défaut. On citerait, à côté de la Vénus de Milo, bien peu d'exemples de statues de quelque importance taillées dans un marbre de choix et qui aient été faites de deux blocs presque égaux. On a peine à comprendre que dans un pays où le marbre, et particulièrement le marbre de Paros, dont la Vénus de Milo est faite, se trouve aisément en blocs de grandes dimensions, un artiste tel que fut l'auteur de cette statue n'ait pas pris la peine ou n'ait pas

trouvé le moyen de se procurer une pièce de marbre de dimensions suffisantes. Il est vrai qu'on pourrait dire que la Vénus de Milo ne paraît pas appartenir à cette époque très ancienne où l'on ne se contentait en rien facilement, où l'on apportait au choix même des matériaux un soin tout religieux. Exécutée d'une manière large, sans recherche scrupuleuse du fini, elle est, selon toute vraisemblance, un de ces ouvrages que les artistes grecs, au temps où l'art était le plus fécond et le plus libre, entreprenaient sans beaucoup de précautions et de calculs préalables. Il se peut aussi que l'auteur de la Vénus de Milo, qui a laissé à l'état de simple ébauche les parties de cette statue qu'on ne pouvait presque pas voir, ait été plus indifférent que bien d'autres à une circonstance matérielle dont l'aspect de son œuvre ne devait aucunement se ressentir. Néanmoins on peut s'étonner qu'un artiste si éminent ait pris son parti d'une telle circonstance : ce point de vue est celui de la stabilité et de la solidité. En effet, les deux blocs placés l'un sur l'autre sans aucun lien, il pouvait arriver qu'un ébranlement du sol déplaçât le bloc supérieur, surtout dans un pays où le sol tremble souvent. Il fallait donc fixer ces blocs l'un à l'autre : c'est ce qu'on fit en les reliant intérieurement, non, comme l'a cru M. de Clarac, par un seul tenon, qui n'eût pas empêché un mouvement de rotation, mais par deux. Ces tenons n'existent plus, on voit encore parfaitement les places qu'ils occupaient. Ils étaient en fer et soudés avec du plomb; il reste encore des traces de rouille et une partie de la soudure.

Avec la grande expérience qu'avaient les anciens en fait de statues, l'auteur de la Vénus de Milo ne pouvait ignorer l'inconvénient que présentent de tels tenons, et qui est de produire la rupture des marbres. Pour le décharger de ce reproche d'imprévoyance qu'il semble avoir encouru, ne peut-on pas supposer qu'il a fait sa Vénus d'un seul bloc, que la statue a été brisée par accident, et que le bloc inférieur a été endommagé au point de nécessiter une restauration? Ce serait alors le restaurateur et non le créateur de la Vénus de Milo qui en aurait fixé la partie ancienne à la partie nouvelle par des tenons de métal. Une telle conjecture acquerrait de la probabilité, s'il était vrai, comme quelques-uns l'ont pensé, que la partie inférieure de la Vénus de Milo, quoique très belle, n'égalât pourtant pas tout à fait en beauté la partie supérieure, et n'eût pas été traitée avec un soin égal. Quoi qu'il en soit, si l'on fait de la statue l'examen circonstancié que permet en ce moment la chute du plâtre qui remplissait les joints, on voit clairement les suites qu'a eues l'insertion des tenons métalliques. Les tenons ont occasionné des ruptures, et à ces ruptures on a remédié

d'une manière qui met en péril la solidité du monument, qui en modifie le caractère et en diminue la beauté.

Les tenons reliant les deux blocs avaient été placés à l'intérieur du corps, à droite et à gauche de son centre et près des deux hanches. Soit par l'oxydation du fer, soit par l'effet de quelque secousse violente, ils ont déterminé deux ruptures. De là ces fragments qu'il a fallu rapporter aux deux pièces principales. Lorsqu'on s'occupa, dans le laboratoire du musée, de l'assemblage des morceaux de la Vénus, une de ces pièces appartenant à la hanche gauche ne fut pas exactement remise en place; elle fut scellée de telle manière qu'on ne pouvait, sans risque d'une nouvelle rupture, appliquer l'une sur l'autre les deux moitiés de la statue. Au lieu de recommencer l'assemblage, on prit alors le parti d'interposer entre ces deux moitiés des cales, consistant en deux triangles de bois, qui devaient empêcher du côté gauche le contact immédiat. De la sorte, la moitié supérieure de la statue se trouve haussée par derrière et à gauche d'environ un demi-centimètre: elle rejoint le bloc inférieur à droite et en avant. Il en résulte que le haut du corps et la tête penchent en avant et à droite. Par suite de cette déviation, le centre de gravité du torse ne se trouve plus dans un équilibre bien stable, et un ébranlement pourrait occasionner une chute. Il faut dire aussi que le corps, ainsi allongé d'un côté, n'ayant plus tout à fait les proportions ni le mouvement qu'il devrait avoir, il ne se peut pas que la beauté de toute la figure n'en soit altérée.

Ce n'est pas tout. M. de Clarac dit que le joint des deux moitiés de la statue la partage horizontalement. Cependant ce joint n'est nullement horizontal. Non-seulement la moitié supérieure de la statue est inclinée vers l'inférieure, mais le plan supérieur de celle-ci penche déjà dans le même sens: il est plus élevé de près de 4 centimètres par derrière et à gauche que par devant et à droite, et il forme avec l'horizon un angle d'environ 6 degrés.

Avant de superposer les deux blocs, il aurait fallu pourtant, ce semble, ne fût-ce que pour assurer la stabilité du bloc supérieur, rendre horizontal le dessus de l'inférieur. Il est difficile d'admettre que le créateur de la Vénus de Milo, si elle a été créée de deux blocs, ou même celui qui en a pu refaire la partie inférieure ait négligé cette précaution. On peut au contraire affirmer que celui qui a primitivement assemblé les deux blocs a voulu que le bloc inférieur fût par son dessus le support exactement horizontal du bloc supérieur. Si cela est vrai, pour que la Vénus de Milo soit, quant à son attitude, telle qu'elle fut originairement, il la faut redresser de droite et d'avant en arrière et à gauche, jusqu'à ce que le joint des deux blocs redevienne horizontal. Dans l'état actuel du monument, le

piéd pose sur un sol horizontal. Après le redressement de la statue, qui entraînera le relèvement de la plinthe, ce sol sera un peu montant; mais cela n'a rien qu'on ne puisse admettre : les exemples de plinthes représentant un sol inégal, montant ou descendant, ne manquent point. Je citerai seulement, parmi les plinthes qui figurent un sol montant de l'arrière à l'avant de la statue, celles de l'Apollon Sauroctone, du héros dit le Gladiateur combattant, de la Vénus qui porte dans le musée du Louvre le n° 157, et de la Vénus du Capitole. La plinthe relevée, il arriverait à la vérité, si elle conservait ses deux surfaces parallèles, qu'entre la surface de dessous et le piédestal il resterait un vide; mais pourquoi laisserait-on ce vide sans le remplir, et les bords de la plinthe avec ses arêtes vives? Que la plinthe dût être un parallépipède régulier à six surfaces bien planes, selon la forme qu'elle présente aujourd'hui à peu de chose près, c'est ce que rien ne démontre. La statue redressée de manière à rendre le joint horizontal, la plinthe et le piéd droit prennent donc une direction qui n'est sujette à aucune objection. Qu'arrive-t-il maintenant de la figure entière?

Le centre de gravité d'un corps doit nécessairement tomber à plomb sur ce qui supporte ce corps. Si donc une figure humaine porte sur un seul piéd, le nœud de la gorge, c'est-à-dire l'intervalle des clavicules, lequel se trouve alors sur la même verticale que le centre de gravité, tombe à plomb sur l'articulation de ce piéd avec la jambe. « Si une figure pose sur un de ses pieds, dit Léonard de Vinci, l'épaule du côté qui pose sera toujours plus basse que l'autre, et le nœud de la gorge (*la fontanella della gola*) sera au-dessus du milieu de la jambe qui pose. Cela aura lieu, selon quelque ligne que nous voyions la figure. » Et ailleurs : « Que le nœud de la gorge soit sur le milieu de la jointure de la jambe qui supporte le corps. » Léonard de Vinci dit encore que telle est la loi de l'équilibre pour l'homme qui se meut ou, plus exactement, pour l'homme qui se dispose à se mouvoir, car c'est proprement l'attitude de l'homme qui va se mouvoir que de jeter le poids entier du corps sur une jambe, ce qui lui laisse la liberté de porter l'autre en avant. Aussi Léonard a-t-il fort bien remarqué que dans la jeunesse, l'âge de la force et de l'agilité, on se tient naturellement le poids du corps porté sur une seule jambe, tandis que les enfans et les vieillards s'appuient sur les deux jambes à la fois. Or, bien que la Vénus de Milo porte sur le piéd droit, d'où il résulte, conformément à la remarque de Léonard, qu'elle a l'épaule droite plus basse que la gauche, il s'en faut que, telle qu'elle est placée, elle ait le nœud de la gorge à plomb sur l'articulation de la jambe droite avec le piéd droit; une verticale qui passe par le creux du gosier tombe

fort à droite et en avant de cette articulation. Maintenant, qu'on rende le joint des deux moitiés horizontal (nous en avons fait l'expérience sur un plâtre qu'on peut voir au musée), le nœud de la gorge tombe à plomb sur l'articulation de la jambe droite avec le pied droit; la statue rentre sous la loi d'équilibre de la figure humaine.

Si d'ailleurs, faisant abstraction de tout raisonnement de statique et de tout recours au fil à plomb, on s'en rapporte à ce jugement seul de l'œil qui tient si souvent lieu de géométrie et de mécanique, on verra que la Vénus de Milo, telle qu'elle est, se trouve plus inclinée en avant et à droite qu'il ne faudrait pour le satisfaire entièrement. Elle penche évidemment de ce côté, surtout lorsqu'on la regarde de profil; vue de face, à distance, elle offre un raccourci qui lui fait perdre beaucoup de son élégance, et semble manquer de cet aplomb, de cette stabilité qui, toujours nécessaires, sont en particulier un caractère éminent des monumens antiques. L'expression même de toute la figure, se tournant vers la gauche en même temps que trop penchée en avant, ne répond pas entièrement à cet air de calme et de sécurité qui règne sur les traits des représentations des divinités grecques en général, et très particulièrement sur ceux de la Vénus de Milo. Une fois redressée, la statue présente toute l'apparence du parfait équilibre et de la parfaite stabilité, elle prend un aspect plus conforme à l'esprit et aux habitudes de l'art antique, elle a plus de noblesse et de grâce à la fois, et l'expression qui résulte de l'attitude générale du corps n'offre plus rien qui ne soit en complet accord avec celle du visage, pleine tout ensemble de majesté et de douceur.

De ce qui précède il résulte avec une extrême probabilité que le désordre est venu d'un défaut dans l'assiette de la plinthe à la suite d'un travail mal entendu de restauration. Une partie de la plinthe ayant été brisée, ce qui en restait, après avoir été régularisé dans son contour, a été encastré dans une plinthe nouvelle. Or l'ancienne plinthe et la nouvelle n'ont pas été mises de niveau : la nouvelle est presque partout un peu plus basse. L'ancienne plinthe a maintenant son dessus horizontal : la nouvelle a le sien un peu relevé en avant et à droite, c'est-à-dire du côté où l'on aurait dû plutôt l'abaisser afin de pouvoir rendre à la figure son aplomb. Cependant par derrière une partie à peine dégrossie de la draperie descend de plusieurs centimètres au-dessous de la fausse plinthe, de telle sorte qu'entre cette fausse plinthe et le bas de la draperie il y a un vide qu'on a comblé avec du plâtre. Enfin la draperie qui enveloppe par derrière le pied droit porte des traces évidentes d'un travail moderne qui l'a rendue plus maigre en la terminant sur le

sol par un bord régulier, mince et plat; c'est par un bord semblable qu'en restaurant en plâtre le pied gauche on a terminé sur ce pied le pli qui devait le couvrir. Aux deux endroits, on croit reconnaître l'ouvrage de la même main. Cette main se trahit encore dans la moitié inférieure de la jambe gauche, où il semble que des plis de draperie qui devaient de cette jambe aller au pied droit ont été en partie effacés, de manière à ménager en quelque sorte la transition de la largeur d'exécution du haut de la draperie à la maigreur de la terminaison qu'on lui donnait sur le pied gauche.

C'est dans cet état que la Vénus de Milo a été placée sur un piédestal et livrée aux regards, le corps trop long du côté gauche et par derrière, le torse, le col et la tête trop inclinés à droite et en avant, toute la figure déviée de son aplomb et modifiée dans son attitude. Maintenant qu'une circonstance fortuite a permis de constater que la statue est mal équilibrée et qu'elle a été changée dans ses proportions et son aspect, il y a lieu, ce semble, de faire en sorte qu'elle reprenne son assiette, ses proportions et son aspect d'autrefois. Or non-seulement c'est chose possible, mais c'est chose facile.

En premier lieu, pour rétablir les deux moitiés dans leurs justes relations, il suffit de bien remettre en place un seul fragment imparfaitement rajusté : aussitôt les cales que la situation vicieuse de ce fragment avait conduit à employer deviennent inutiles; le marbre vient reposer à plomb sur le marbre, la partie supérieure du corps se replace sur la partie inférieure dans son assiette primitive. Que si, en essayant de desceller le fragment rajusté à la hanche droite, on venait à rencontrer, contre toute attente, quelque difficulté qui fût craindre qu'on ne pût pas aller plus loin sans offenser le marbre, on renoncerait à ce descellement; on se bornerait alors à remplacer les cales de bois qui ont été employées par une lame de plomb n'ayant que l'épaisseur strictement nécessaire, c'est-à-dire au maximum 2 millimètres. Réduite à de telles limites, l'altération des proportions et de l'attitude serait très peu sensible.

En second lieu, pour rétablir l'ensemble de la figure dans ses conditions d'équilibre, il suffit de relever de droite à gauche et d'avant en arrière la plinthe antique et avec elle toute la statue, jusqu'à ce que le plan de jonction des deux moitiés soit exactement horizontal, puis de modifier en conséquence la forme de la fausse plinthe dans laquelle la plinthe antique est encadrée.

## II.

Après la question de l'assemblage des parties subsistantes de la Vénus de Milo, se présentait, lorsque autrefois elle arriva au Louvre,

le problème de la restauration de la statue. On voulut y procéder sans retard. Quatremère de Quincy, qui jouissait alors d'une légitime autorité dans tout ce qui touchait à l'histoire de l'art, s'y opposa. Ce n'était pas qu'il fût contraire en principe à toute idée de réparer les antiques; mais il pensait que la Vénus de Milo avait fait partie d'un groupe où elle était associée à Mars, et, quoiqu'il fondât cette opinion sur l'existence en différens musées de groupes semblables, il ne croyait pas qu'on y trouvât les élémens nécessaires pour rétablir l'attitude du Mars, ni par conséquent la position et le mouvement des bras et des mains de la Vénus elle-même. On doit se féliciter que l'avis de l'éminent antiquaire ait été suivi, et souhaiter qu'on ne s'en écarte jamais. Ce n'est pas à dire qu'il soit aussi impossible qu'il l'a cru de deviner ce que devaient être, du moins quant à leur disposition, les membres qui manquent à la Vénus; mais, si nous y réussissons, il n'en conviendra pas moins de s'abstenir de toute tentative pour réparer et compléter un tel monument.

Je crois que Quatremère de Quincy a donné au problème de la restitution de la statue découverte à Milo une solution qui est la véritable; il ne l'a pas donnée aussi précise et complète qu'il est possible de le faire, et il l'a ainsi laissée exposée à des objections que dissipe une détermination plus parfaite du groupe dont la Vénus a fait partie.

On a essayé diverses conjectures pour restituer la statue de Milo dans la supposition où elle aurait représenté un personnage seul, se suffisant à lui-même. On s'est fondé surtout dans ces essais (particulièrement M. Tarral, qui y a porté beaucoup de savoir et de goût) sur la considération d'un fragment de bras et d'une main tenant une pomme qui sont du même marbre que la Vénus de Milo, qui ont été trouvés au même endroit, et qui ont été apportés en même temps au Louvre. Rajustant par la pensée ces fragmens à la statue dont on supposait qu'ils avaient fait partie dès l'origine, on l'a présentée comme une image de Vénus victorieuse de Junon et de Pallas, ses rivales, élevant de la main gauche la pomme destinée « à la plus belle » que Paris vient de lui décerner. Dans ce système, on ne trouve d'autre emploi vraisemblable à la main droite que de retenir la draperie, laquelle, placée comme elle l'est, n'a aucun besoin d'être retenue et n'offre même aucune partie par où elle puisse l'être. Quant au fragment du bras gauche et à la main gauche, en supposant, ce que rien ne prouve, que ces débris aient appartenu jamais à la Vénus de Milo, qui empêche d'en expliquer la présence par quelque tentative ancienne de restauration, entreprise alors que le personnage avec

lequel la Vénus avait été groupée n'existait déjà plus, pour tirer parti de la déesse en la réduisant à une figure isolée?

Sans accorder que le fragment de bras et la main trouvée avec la Vénus de Milo eussent appartenu originairement à cette statue, Émeric David inclinait à y voir des débris d'une restauration qui avait dû être conforme à la composition primitive; mais cette statue, selon lui, n'avait jamais été celle de la déesse de Cythère. On n'y trouvait, disait-il, ni la grande jeunesse, ne dépassant guère le quatrième lustre, ni l'air de grande douceur qui caractérisent Vénus. Si elle avait tenu à la main un fruit, elle devait figurer la nymphe protectrice de l'île de Mélos, dont le nom paraît dérivé du mot qui en grec désigne toute pomme ou fruit de forme analogue, et sur les médailles de laquelle figure souvent un fruit assez semblable à une grenade. Ou bien, en faisant abstraction des fragmens, on pouvait supposer avec beaucoup d'apparence, disait-il, à cause de l'air d'animation et d'inspiration qu'il croyait remarquer dans les traits, que la statue représentait une muse tenant à la main gauche une lyre, et de la droite la faisant résonner. A quoi on peut opposer qu'on ne trouve guère de muses, si même on en trouve, figurées demi-nues et sans chaussure, comme l'est la statue de Milo.

D'autres ont cru que ce devait être une Victoire, et ont cité comme preuve une belle statue de bronze qui fait l'ornement du musée de Brescia. C'est une figure féminine ailée qui avance la main droite comme pour tracer une inscription sur un bouclier qu'elle tient de sa main gauche, appuyé sur le genou de ce même côté : elle représente indubitablement une Victoire; d'autre part, elle offre avec la Vénus de Milo, pour toute l'attitude et pour la disposition du péplum qui enveloppe le bas du corps, une frappante ressemblance. Toutefois, si l'on examine de près la statue de Brescia, on s'apercevra que les ailes, implantées après coup dans les épaules au travers de la tunique qui les couvre, et d'ailleurs d'un mauvais travail, et le bouclier, fixé sur le genou au moyen d'une entaille pratiquée dans les plis du péplum, ne sont autre chose que des restaurations. Loin donc que ce fût originairement une Victoire dont on pourrait tirer argument pour appliquer à la statue de Milo la même dénomination, c'est plutôt une Vénus qu'à une époque quelconque, — probablement à celle de Vespasien, fondateur du temple dans les ruines duquel elle fut découverte, — on aura transformée en une Victoire.

Une remarque qui a été faite par Quatremère de Quincy coupe court aux diverses hypothèses qu'on a proposées pour restituer la statue de Milo en la considérant comme une figure isolée. De même que par derrière la draperie n'est que dégrossie, évidemment parce

que la statue devait être placée dans une niche, le fait que cette draperie n'est qu'imparfaitement terminée du côté gauche est, remarquait-il, une preuve qu'il devait se trouver de ce côté quelque objet, vraisemblablement un autre personnage qui la cachait en partie. Toute la figure en outre, vue du côté gauche, offrait un aspect qui n'était pas heureux. — On peut ajouter que ce côté du visage est traité avec plus de négligence que l'autre. — Quel était ce personnage? C'est ce que faisait deviner la comparaison de plusieurs monumens où l'on trouvait une Vénus très semblable à la statue de Milo pour l'attitude et le costume, et groupée avec un Mars. On y voit Vénus s'adressant à Mars et cherchant à obtenir qu'il dépose ses armes. C'est une conception qu'on retrouve chez les poètes et particulièrement dans ces beaux vers de Lucrèce où, célébrant Vénus comme la divinité qui entretient la vie dans toute la nature, qui ramène au calme les flots agités, dissipe les orages, rend au ciel assombri la lumière, il l'implore afin qu'elle persuade à Mars de mettre un terme aux maux de la guerre. La statue découverte à Milo, concluait Quatremère de Quincy, avait donc appartenu à un groupe qui, à en juger par la beauté rare de cette figure, pouvait bien avoir été l'original dont les monumens analogues offraient des imitations, et ce groupe représentait Vénus apaisant et désarmant Mars.

A cette conjecture on a opposé surtout que les monumens de l'art et de la littérature cités par Quatremère de Quincy étaient les uns de l'époque romaine, les autres d'époque incertaine, et qu'on n'en pouvait rien conclure pour un monument de l'époque proprement grecque, comme l'est certainement la statue de Milo. Si les Romains, disait-on, qui prétendaient descendre par leur premier roi de Mars et par Énée de Vénus, s'étaient plu, en s'appuyant sur le récit d'Homère, à les mettre en relation étroite, il n'en avait pas été de même chez les Grecs; Mars avait toujours tenu très peu de place dans les monumens de leur religion et de leur art, et on ne l'y voyait guère, du moins à une époque tant soit peu ancienne, associé avec Vénus.

Loin que ces observations me paraissent infirmer la conjecture avancée par Quatremère de Quincy, il me semble que plus on pénétrera dans la religion et dans l'art des Grecs, plus on trouvera que la composition dont il s'agit n'a rien qui ne soit en harmonie avec cette religion et cet art, et que c'est bien en Grèce et non ailleurs qu'il faut en chercher l'origine. Mars n'a pas été sans doute de la part des Grecs l'objet d'un culte comparable à celui que lui rendaient les populations farouches de la Thrace; pourtant cette divinité répondait à une idée qui ne pouvait être absente de la mytho-

logie hellénique. Dès le temps d'Homère, Mars a sa place parmi les grands dieux. Par suite, si les monumens consacrés à Mars n'ont pas été aussi nombreux en Grèce que ceux de beaucoup d'autres divinités, on ne peut dire non plus qu'ils y fussent rares. Pausanias cite trois temples qui lui étaient dédiés, et dont l'un passait pour être du temps de Polynice; il y avait beaucoup de statues de Mars : on en voyait de la main d'Alcamène, élève de Phidias, et de celle de Scopas. Enfin il ne manquait pas non plus en Grèce, et dès les temps les plus anciens, des monumens où fussent associés Mars et Vénus. Tel était ce temple qu'on faisait remonter à Polynice et où l'on honorait les deux divinités à la fois; tel était le célèbre coffre orné de sculpture consacré par Cypsélus, qui régna à Corinthe dans le VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère, et sur lequel on voyait Mars armé, menant avec lui Vénus; tel est le grand autel triangulaire du musée du Louvre, de style archaïque, et vraisemblablement du V<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, où sont représentés les douze dieux, et où figurent Mars revêtu de son armure, tenant d'une main une lance, de l'autre un bouclier, et en face de lui Vénus, reconnaissable à une colombe qu'elle porte de la main gauche.

Faut-il croire maintenant que, soit chez les Romains, soit chez les Grecs, ces groupes de Mars et Vénus rappelaient seulement les amours furtives racontées par l'auteur de l'*Odyssée*, que par suite on ne devait les rencontrer que bien rarement dans les monumens qui appartenaient à la religion publique? Ce serait encore une erreur. Les poètes, sans compter Homère, ne furent pas toujours des interprètes fidèles des idées religieuses qui dominaient dans leur temps et dans leur pays : ils les ont altérées bien souvent pour les accommoder à leurs fictions, ou du moins leur ont préféré des traditions moins accréditées, mais avec lesquelles ces fictions étaient plus compatibles. Pour retrouver les croyances le plus généralement acceptées autour d'eux, par suite les plus familières aux artistes, il faut donc souvent recourir à d'autres sources et recueillir d'autres témoignages. Loin que Mars passât généralement dans l'antiquité grecque pour l'amant adultère de Venus, épouse de Vulcain, tout porte plutôt à penser que, dans la croyance publique, Mars et Vénus formaient, comme Jupiter et Junon, un couple conjugal, et un couple qui représentait, par l'union de deux natures à la fois opposées et harmoniques, une sorte d'idéal du mariage. De là cette fable qui donnait pour fils à Mars et à Vénus l'Amour, et celle qui leur donnait pour fille Harmonie, dont Euripide fait la mère des Muses.

D'après les opinions émises d'abord par certains poètes, puis devenues vulgaires, surtout chez les modernes, Vénus aurait été la déesse de la beauté et de la volupté en dehors des idées de bien

et de moralité, et même en opposition à toute idée de cette nature. On a donné comme preuve qu'elle était de la part des courtisanes l'objet d'un culte tout particulier, à Corinthe surtout, dans la ville de Laïs, et qu'à Athènes, à Éphèse et en beaucoup d'autres lieux, elle était elle-même honorée sous le nom « d'Hétère, » c'est-à-dire de maîtresse et de courtisane. On a interprété dans le même sens ce fait que Solon, le législateur de l'Attique, avait voulu qu'Athènes, qui possédait un temple de Vénus Uranie, en eût un aussi de Vénus dénommée « celle qui est pour tout le peuple, » d'un seul mot « l'universelle, » ou, comme on a traduit, « la populaire. » Rappelons-nous que le culte de Vénus passait pour avoir été introduit à Athènes par Thésée, qui fonda cette ville en réunissant en une seule cité des bourgs jusque-là épars. N'est-il pas vraisemblable que, par le surnom sous lequel Solon, le second fondateur d'Athènes, voulut que cette divinité y fût invoquée, il donnait à entendre que les diverses tribus ou les diverses classes qui l'avaient jusqu'alors honorée sous des formes et avec des cérémonies particulières auraient désormais à lui rendre réunies un seul et même culte? Et quelle divinité devait-on proclamer universelle, commune à tous, plutôt que celle dont le culte avait dû jadis diviser le plus profondément la cité? Si l'on médite les passages du *Banquet* de Platon et de celui de Xénophon où ils comparent les deux Vénus et les deux amours qui s'y rattachent, les premiers tout louables, ainsi qu'ils disent, comme présidant à l'amitié entre les hommes, lien spécial des vieilles cités helléniques, on trouve que la deuxième Vénus et le deuxième amour sont pour eux ceux qui gouvernent l'affection et l'union entre sexes différens. L'on peut, ce semble, induire de là que la Vénus « universelle » était la déesse sous la protection de laquelle était placée l'union conjugale. On sait qu'à Rome les plébéiens pendant longtemps n'eurent point de véritables mariages, qu'ils obtinrent enfin d'y être admis, et que le mariage devint ainsi d'un privilège de l'aristocratie une institution universelle. De même à Athènes la classe inférieure dut être exclue longtemps du mariage religieux; Solon vraisemblablement l'y fit admettre, et, tandis que l'antique Uranie demeurait la patronne d'amitiés réservées à l'aristocratie, la fondation du temple de la Vénus universelle consacra la grande innovation populaire. — Quant à ce nom d'Hétère, que Vénus portait quelquefois, restreint plus tard à un sens spécial et défavorable, il ne signifiait d'abord autre chose que compagne et amie. Quel nom plus convenable à la déesse du mariage?

Enfin il est bien vrai que Vénus fut prise pour patronne par les courtisanes, et qu'on les admit à l'honorer d'une façon toute particulière. Il plaisait à ces femmes de se couvrir de la protection de

la divinité qui présidait à l'union des deux sexes, union qui chez les Grecs s'élevait à la hauteur d'un acte sacré. D'anciens rites d'ailleurs avaient autorisé quelquefois la prostitution à titre de sacrifice méritoire de la virginité; et enfin, dans des temps antiques où la société conjugale était loin encore de la perfection où devait la porter plus tard une croyance supérieure, on admettait plusieurs degrés de cette société : de là le sens large du nom même « d'hétére. » C'en est assez pour expliquer qu'on permit aux courtisanes de donner au trafic qu'elles faisaient d'une apparence d'amour une apparence aussi de consécration religieuse; mais cela n'empêche en rien que la Vénus des Grecs ne fût avant tout le génie du mariage, et c'est ce que nous apprennent en effet des témoignages irrécusables. Vénus était la déesse que les mères invoquaient en mariant leurs filles. Celles-ci passaient alors de la compagnie de Diane, la déesse vierge, à celle de la déesse du mariage et de la maternité. Le type de l'épouse fidèle, Hypermnestre, qui, seule des filles de Danaüs, en dépit des ordres de son père, épargna son mari, ayant été déferée par Danaüs au jugement des Argiens et absoute par eux, dédia une statue à Vénus. De là ces images si nombreuses de Vénus, où, quoi qu'on en ait dit, la beauté est toujours chaste. Il n'importe que les Laïs, les Phryné, les Cratine, les Campaspe, aient servi de modèles pour les formes du corps aux Praxitèle et aux Apelle : le véritable modèle sur lequel ils eurent les yeux fixés fut bien plutôt l'idéal de l'épouse, telle que la montrent Homère et Xénophon, parée à la fois de grâces et de pudeur.

Les statues de Vénus la font voir très souvent entièrement nue : c'était pour l'artiste une occasion souhaitée de faire ressortir toutes les perfections des formes féminines. Ce n'est pas à dire que Vénus fût représentée jamais, comme on l'affirme souvent, faisant montre de ses charmes. Vénus nue, c'est Vénus qui sort, ignorante de toutes choses, de l'écume des flots, comme la figurait déjà Phidias sur un des bas-reliefs du piédestal de son Jupiter, reçue à sa naissance par l'Amour et couronnée par la Persuasion, que les Grecs lui ont si souvent associée pour montrer le pouvoir qu'ont sur le cœur la beauté et l'amour, — ou bien c'est Vénus sortant du bain; mais cette représentation n'est point ce qu'on s'imagine vulgairement. Dans l'antiquité, le bain ou baptême en général (car baptême et bain sont synonymes) signifiait le passage d'une vie à une autre; on laissait la première dans l'obscurité des eaux, on naissait, en sortant des eaux, à la lumière d'une existence nouvelle. C'est pourquoi le bain était un rit fondamental du mariage. La fiancée abandonnait aux eaux profondes, comme en sacrifice, toute sa vie virginale; elle en émergeait pour être ointe de parfums, couronnée de roses ou de

violettes, puis enveloppée de l'ample voile nuptial, conduite enfin dans cet état, précédée de flambeaux, vers le foyer dont elle allait dorénavant garder et nourrir la flamme.

Dans cette Vénus qui rendit Gnide célèbre, Praxitèle reproduisit Phryné telle que l'avaient admirée les Grecs, sortant de la mer où elle s'était plongée à Éleusis le jour de la fête de Neptune. Il n'en est pas moins vrai que cette statue, qui fut son chef-d'œuvre, et peut-être, avec la Vénus naissante d'Apelle, le chef-d'œuvre de l'art grec, représentait, selon toute apparence, la nouvelle épouse telle que la poésie hellénique en ébaucha l'image, — parée, non moins que de sa beauté, des charmes supérieurs dont les Grecs voulaient donner quelque idée en associant à Vénus, comme l'avaient fait jadis les Phéniciens et les Syriens, l'oiseau « sans fiel, » au plumage sans tache, — ces charmes d'un ordre moral et tout immatériel qui consistent dans la douceur, la simplicité et la pureté.

Comme il figurait souvent l'épouse sous forme en quelque sorte sacrée, l'art grec dut souvent aussi représenter l'époux et l'épouse réunis en un groupe. Contraste à la fois et accord, c'était l'union et l'opposition de la nature virile et de la nature féminine, — chez l'époux force et courage, chez l'épouse grâce et douceur. Plus d'une fois enfin l'artiste dut saisir le moment, caractéristique entre tous, où celui qui par la force et le courage a régné dans les combats, revenu auprès de celle qui est toute douceur et toute grâce, subit son pacifique empire. Telle fut la composition à laquelle appartient sans doute la Vénus de Milo.

Passons maintenant en revue les monumens indiqués par Quatremère de Quincy. Un groupe du musée de Florence représente Vénus dans l'attitude et le costume de la statue de Milo, la main gauche sur l'épaule gauche de Mars, la main droite portée à sa poitrine comme pour lui ôter son baudrier. Deux groupes du musée du Capitole, à Rome, et du musée du Louvre, sont composés de la même manière, et offrent certainement le même sujet; seulement outre le péplum Vénus y est vêtue d'une tunique, et les têtes sont celles d'Adrien et de sa femme Sabine, comme on peut s'en assurer en les comparant avec les statues, les bustes et les médailles de cet empereur et de cette impératrice. Le même sujet se retrouve sur une pierre gravée du musée de Florence et sur une médaille de l'impératrice Faustine, femme de Marc-Aurèle, avec quelques légères différences dans les attitudes et les attributs. — Ces monumens présentent évidemment des variantes d'un même type, sans doute célèbre, dont on retrouve dans la Vénus de Milo un élément d'une époque encore plus ancienne que le groupe de Florence; ce type, c'était Vénus accueillant Mars après le combat, l'apaisant et

le désarmant. Le caractère des personnages historiques reproduits sur trois de ces monumens prouve qu'il ne peut être question ici des amours dont parle l'*Olyssée*. L'empereur Adrien et sa femme Sabine n'eussent pas figuré sous les traits d'amans adultères dans deux groupes destinés sans doute à des monumens publics et officiels, si ce n'est même à des temples. Le type en question devait donc représenter Mars et Vénus considérés comme un couple conjugal, Vénus, épouse aimable et aimée, persuadant à son époux de déposer ses armes.

M. de Clarac, croyant trouver dans la statue découverte à Milo une Vénus se glorifiant du triomphe qu'elle vient de remporter sur les déesses, ses rivales, proposa de l'appeler Vénus victorieuse; c'est pourquoi ce nom fut inscrit sur le piédestal qui la reçut. Quatre-mère de Quincy lui donnait la même qualification, comme étant celle que l'antiquité lui attribuait dans le groupe typique auquel elle avait dû appartenir. En effet, la médaille de Faustine, femme de Marc-Aurèle, où se retrouve à peu près ce même groupe, porte la légende, adressée sans doute d'une manière allégorique à l'impératrice : « A Vénus victorieuse. » Émeric David a objecté que sur plusieurs monumens antiques, par exemple sur des médailles de Jules César, le nom de Vénus victorieuse est donné à une déité qui tient d'une main une lance et de l'autre un casque; il désignerait donc une Vénus guerrière et présidant à la guerre, telle que dans des temps reculés on l'honorait à Sparte, ou Vénus la céleste, qu'on y représentait revêtue d'une armure et des armes à la main. Nous ne demanderons pas si sur ces médailles Vénus victorieuse n'emporte pas tout simplement les armes qu'elle a fait quitter à son époux; mais, en admettant que sur certains monumens on lui ait donné ce nom pour les victoires qu'elle serait supposée remporter ou procurer dans les combats, ne pouvait-on pas lui attribuer aussi la même qualification, à un titre différent, comme à celle qui, sans force, triomphe de la force? Un poète grec s'adressant à Vénus lui dit dans ce sens : « Tu triomphe de celui qui triomphe de tous... » En des temps primitifs et dans une ville telle que Sparte, on a pu, tout en honorant Vénus à d'autres titres, en faire aussi une déesse guerrière à l'instar de Diane, protectrice des Amazones, et plus encore de Pallas. Cette remarque s'applique surtout à cette Vénus céleste qui était sans doute conçue comme gouvernant le monde en subjuguant les puissances désordonnées qui l'agitent, et comme inspirant les héros. Cela n'empêche pas que plus tard, quand l'idéal de la déesse prit une forme définitive, on n'ait pu la concevoir autrement : victorieuse, mais remportant une victoire dont le caractère est précisément de mettre fin à la guerre.

L'idée de la victoire plane en quelque sorte sur toute la religion et sur tout l'art des Grecs, bien que cette idée se transforme d'époque en époque. Les dieux lumineux de l'Olympe sont devenus les maîtres du monde en triomphant de puissances ennemies nées des abîmes de la terre. Leurs temples sont décorés de sculptures et de peintures qui étalent aux yeux les victoires remportées sur les monstres, sur les centaures, sur les Amazones, sur les natures farouches et brutales, par les héros, représentans de la nature supérieure, qu'inspire et dirige la sage Pallas. Au Parthénon, la déesse vierge, qui personnifiait l'intelligence subjuguant la matière, tenait sur sa main droite étendue une Victoire ailée qui se tournait vers elle, lui offrant une couronne. La victoire couronnant l'esprit qui s'est assujéti la nature inférieure, c'est l'expressif symbole des grandes époques de la Grèce, c'est celui de la pensée dont elle vécut, et qui la fit ce qu'elle fut. Or, dans le triomphe de l'esprit sur la matière aveugle, le Grec vit tout d'abord celui d'une nature bonne et douce sur une nature encore acerbe et sauvage. A son dieu suprême, vainqueur des Titans et des géans, qui, d'un froncement de ses sourcils, faisait trembler le ciel et la terre, l'Hellade donnait un nom où entraient celui du miel. De plus en plus, à mesure qu'elle prit mieux conscience de son propre génie, la Grèce se peignit la Victoire sous les traits de la douceur, et lorsqu'elle eut achevé de dégager de ses élémens primitifs le type d'une déesse, inconnue à toutes les autres nations, de qui venait tout amour et toute paix, elle reconnut dans Vénus l'idéal où tendait son perpétuel rêve de victoire. Dans d'innombrables monumens de l'art grec représentant des scènes de bonheur dans une vie à venir, surtout sur les vases peints trouvés dans les tombes de la Campanie, et qui appartiennent à une époque tardive de l'art, à une époque aussi où la grâce tendait de plus en plus à l'emporter sur la force, on voit se mêler sous diverses formes et presque se confondre les Victoires, les Amours, les Vénus et la Persuasion. De ces faits on peut conclure que représenter Vénus apaisant Mars, l'amenant à déposer ses armes, c'était bien pour les Grecs représenter la suprême et dernière victoire, celle qu'obtient la persuasion sur la violence, victoire qui est celle que l'âme remporte à tout moment sur le corps et la pensée sur la matière. Ces sortes de représentations, d'abord assez nombreuses chez les Grecs, devaient, après avoir atteint en quelque sorte leur idéal, devenir toujours plus rares. Mars calmé, radouci, n'est désormais plus Mars; il tiendra dans la religion et dans l'art une place plus restreinte, tandis qu'à côté du culte de Vénus celui d'autres divinités compatissantes et rédemptrices ira sans cesse en grandissant.

Le groupe dont la Vénus de Milo nous présente un des deux élémens exprimait donc une conception essentielle au génie de la Grèce et à sa religion, mais dont l'autre élément devait, sous cette forme, apparaître de plus en plus rarement, jusqu'à ce que Rome, se rattachant par ses origines, comme je l'ai dit plus haut, à la double légende de Mars et de Vénus, le remit en honneur et en usage.

L'idée de la victoire, fût-ce celle qu'obtiennent l'amour et la persuasion, comporte cependant une sorte de fierté. De là chez la Vénus de Milo, a-t-on dit, et chez toutes les figures qui répètent le même type, la position du pied gauche portant sur un appui élevé au-dessus du sol; position qui indique une sorte de prise de possession et de domination. De cette attitude, jointe à la position un peu droite de la tête, il résulte chez la Vénus de Milo, malgré beaucoup de douceur dans le regard, certain air de noblesse un peu altière qui ne permettrait pas, selon quelques critiques, d'y voir une image de la déesse de Paphos et de Cythère. Peut-être cette particularité s'explique-t-elle par l'époque à laquelle doit être rapportée la Vénus de Milo.

Cette époque n'est pas celle de Phidias et de Polyclète, car le premier, sans s'astreindre à la rigueur antique, était encore un observateur si sévère de la proportion, qu'on devait pouvoir d'un ongle, disait-il, conclure à toute une figure; le second réduisit les mesures de la figure humaine à un canon qui devint la loi de l'art. La Vénus de Milo a été exécutée d'après des maximes plus libres que celles qui régnaient à ces hautes époques, — plus libres, à en juger par ce qui nous reste de l'école de Scopas, que celles que reconnaissait encore ce maître, — plus libres même, autant que différens monumens nous permettent de deviner le style de Praxitèle, que celles de l'auteur de l'Apollon Sauroctone et de la Vénus de Gnide. Non-seulement la manière dont les cheveux sont traités dans la Vénus de Milo offre une sorte de savante négligence qui dénote une époque de l'art très avancée, mais il y a quelque irrégularité dans les proportions du col comparées à celles de la tête et du corps, peut-être même dans le rapport de grandeur du corps avec la tête, qu'on peut trouver un peu petite, enfin dans le rapport du haut du torse avec la partie inférieure, laquelle est un peu étroite : — toutes licences qui donnent lieu de croire que l'auteur de cette statue s'est laissé aller, en l'exécutant, à l'imitation de certaines particularités d'un modèle vivant, sans s'occuper de les réduire à ce qu'exigeaient les principes. L'on peut en conclure que la Vénus de Milo est vraisemblablement un produit de l'école ou du moins du temps de Lysippe. Lysippe tenait en haute estime les œuvres de Polyclète, d'où il avait, disait-il, tiré toute sa science;

mais il montrait à ses élèves des passans et leur disait : Voici vos maîtres.

Or un trait de cette époque peut expliquer jusqu'à un certain point le caractère particulier de la Vénus de Milo. Mélanthe, condisciple d'Apelle, avait écrit un traité de la peinture; il y disait qu'un ouvrage d'art devait toujours offrir l'aspect d'une certaine fierté (*ἄθροδεία*) et même d'une certaine dureté (*σκληρότης*). On peut conjecturer que, sinon Praxitèle, son école du moins avait porté la recherche de la grâce, dont Apelle atteignait alors l'idéal, jusqu'à ce point où elle peut dégénérer en mollesse, que c'était pour détourner l'art de cet excès que Mélanthe l'invitait à plus de sévérité, et que ce fut sous l'influence de ce contemporain de Lysippe que l'auteur de la Vénus de Milo lui donna, au lieu de la délicatesse parfaitement féminine où résida le charme suprême des créations de Praxitèle et d'Apelle, ce caractère de grandeur héroïque qui, sans exclure la grâce, la domine pourtant, et auquel plusieurs critiques ont refusé de reconnaître Cypris. Ajoutons que la recherche de ce caractère a pu faire aussi que le statuaire préférât, pour la Vénus qu'il voulait associer à Mars, à des formes tout à fait juvéniles celles que prend l'organisme lorsqu'il a atteint son plus complet développement.

Ainsi comprise, la statue trouvée à Milo, dans le costume qui est celui de la nouvelle épouse au sortir du bain sacramentel, ne représentait pourtant pas cet unique moment qui marque l'épanouissement de l'adolescence. La Vénus de Milo est, ce semble, Vénus ayant déjà donné la naissance à l'Amour, et, dans cet appareil des premiers jours où elle fut unie à Mars, belle d'une beauté qui est devenue différente sans que son intégrité en ait souffert, telle qu'une fleur qui en se transformant et se développant est devenue fruit.

Avec les caractères qui lui sont propres, la Vénus de Milo en a un qui la distingue de toutes les images de cette divinité qu'ont produites les modernes, mais qu'elle partage avec un très grand nombre des Vénus que nous a laissées l'antiquité, particulièrement avec celles où Visconti a vu des reproductions de la Vénus de Gnide. Ce caractère est la dignité. Cicéron distingue, certainement d'après les Grecs, deux espèces de beauté, la féminine, qu'il appelle *vénuisté* ou beauté propre à Vénus, — c'est celle où domine la grâce, — et la virile, consistant surtout dans la dignité. Il n'en est pas moins vrai que, comme les Grecs ne reconnaissaient guère de dignité sans quelque mélange de grâce, ils ne comprenaient pas davantage que la grâce parfaite fût entièrement sans dignité; de là le caractère qu'ils imprimèrent en général à la déesse de l'amour, on pourrait

ajouter, et à l'amour lui-même, témoin le fragment de si haut style, malgré les retouches qui l'ont altéré, qu'on appelle communément l'Amour grec. C'est ce qui se concilie sans doute assez malaisément avec les opinions qui ont le plus cours touchant l'idée que les anciens s'étaient faite de Vénus et de l'Amour, mais qui se comprend sans peine quand on sait que Vénus, mère de l'Amour, fut pour eux le génie qui présidait à une union tenue pour sacrée. Aussi bien, avant que Vénus fût assez connue dans l'Attique, l'institution du mariage était-elle rapportée à Cérés, à celle qui établit les rites saints d'Éleusis, dont il était peut-être l'objet le plus élevé. Pourquoi l'art n'aurait-il pas attribué un air de dignité à la déesse à laquelle Euripide croit pouvoir donner une épithète qui est d'ordinaire celle de la reine des dieux, et qu'on ne peut guère traduire que par le terme « d'auguste? »

Cela étant, veut-on rechercher quel pouvait être l'objet sur lequel la Vénus de Milo posait le pied gauche, peut-être n'en trouverait-on pas de mieux approprié au caractère que son auteur avait voulu lui imprimer sur tout autre en l'associant à Mars que celui qui avait été préféré par Phidias. Phidias avait représenté Vénus un pied posé sur une tortue, et par là il avait voulu, assure-t-on, — la tortue étant un animal qui ne saurait se séparer de sa demeure, — indiquer la fonction propre de la femme, de l'épouse, laquelle est de garder fidèlement la maison.

L'opinion la plus répandue concernant l'idée que les anciens se faisaient de Vénus et de son culte a exercé une influence à divers égards regrettable sur l'art moderne, et même n'a pas été sans vicier chez certains esprits des notions qui touchent de près à l'ordre moral, et la Vénus de Milo, de mieux en mieux comprise dans ce que sa beauté a de digne en même temps que de gracieux, doit servir à rectifier une telle opinion. On peut dire que, par ce caractère de force et de fierté qu'on a généralement noté dans cette statue, elle a quelquefois incliné vers des erreurs d'une autre nature soit l'art, soit même certaine partie de la philosophie de notre époque. C'est une opinion en effet à l'appui de laquelle on entend invoquer souvent la Vénus de Milo, qu'aux époques seulement de décadence on a compris la beauté féminine comme consistant surtout dans la grâce et la délicatesse, tandis qu'aux grandes époques de l'art on a cherché la beauté, pour la femme comme pour l'homme, dans l'ampleur et la force. Cette opinion qui tend à altérer l'idée qu'on doit se faire de la nature féminine, non-seulement au physique, mais encore au moral, le physique et le moral se tenant ici de très près, il suffit pour la réfuter de montrer que, loin d'être conforme aux idées que les anciens se sont faites eux-mêmes de leur art et

de son histoire, elle les contredit. Bien loin que, selon les anciens, ce soit aux époques seules de décadence qu'on ait cherché surtout, dans la représentation de la beauté féminine, la « vénusté » et l'élégance, ils nous disent que dans le siècle, déjà fécond en chefs-d'œuvre, qui précéda celui de Périclès, on se préoccupa beaucoup, et peut-être outre mesure, de la grâce et de la délicatesse. C'était notamment le caractère de la célèbre Sosandre de Calamis, et en effet, sur les vases peints qu'on a trouvés en si grand nombre dans les sépultures de cette époque, on voit associé, dans un contraste étrange, à l'excès de la vigueur l'excès de la finesse. Ces deux élémens de l'art, qu'on pourrait appeler l'élément mâle et l'élément féminin, y sont également accusés; il ne restera aux siècles suivans que d'en trouver la parfaite harmonie. Les guerriers qui s'entre-tuent sur le fronton du grand temple d'Égine s'entre-tuent en souriant; Minerve préside en souriant au carnage. Le sourire est la préoccupation constante de cet art grec primitif si soucieux aussi de l'énergie, comme il fut plus tard la préoccupation du grand initiateur de l'art moderne, Léonard de Vinci. L'architecture d'alors offre des masses imposantes, témoin les temples de Pæstum et tant d'autres; mais ces temples dont nous ne voyons plus guère aujourd'hui que la sévère ossature, ils étaient égayés en quelque sorte par une riche ornementation revêtue de vives couleurs, et comme étincelans d'une parure d'or et de pierreries. C'est dans ce même siècle que Callimaque, dont on associe le nom à celui de Calamis, inventa, nous dit-on, la svelte architecture aux chapiteaux formés de feuillages et de fleurs qu'on appelle l'ordre corinthien. Si Phidias et Alcamène, son digne élève, trouvèrent la vraie grandeur, nous ne voyons pas qu'ils aient négligé pour cela l'élégance; nous ne voyons pas que, dans les figures de femmes surtout, ils aient subordonné la grâce à la force. Lorsque Praxitèle, longtemps après, porta la grâce à un point où Phidias et Alcamène, où Polyclète et Scopas n'avaient pas encore atteint, on ne nous dit point qu'il abaissa l'art, mais au contraire qu'il lui donna sa dernière perfection, autrement dit, qu'il exécuta ce que voulaient ses grands prédécesseurs, et toucha le but où ils avaient tous visé. Il résulte de là que, si nous voulons nous faire une juste idée de ce que cherchaient les Grecs dans la représentation de la beauté féminine, comme aussi du caractère moral dont ils entendaient que cette beauté fût la parfaite expression, nous ne devons pas arrêter nos regards sur la Vénus de Milo seulement, alors même que, rendue à sa véritable attitude, elle montrera plus de grâce simple, d'élégance naïve et de douceur qu'on ne lui en vit encore; nous devons aussi contem-

pler, étudier les débris épars où vivent, encore reconnaissables, ces hauts types de la femme, de l'épouse idéale, qui attirèrent tant d'adorateurs dans les sanctuaires de Cos et de Guide.

Si nous pouvons nous faire une idée assez exacte du caractère que l'auteur de la Vénus de Milo a voulu imprimer à cette figure, faudra-t-il renoncer à savoir ce que fut le Mars avec lequel il l'avait groupée, et par suite ce que devait être l'action de la Vénus elle-même? Loin de là; on peut établir, je crois, qu'il existe encore plusieurs répétitions, soit exemplaires, soit copies, de ce Mars, et que de ces répétitions la plus belle peut-être, et l'une des plus complètes, fait partie, comme la Vénus de Milo, du musée du Louvre : je veux parler de la statue provenant de la collection Borghèse, que plusieurs ont considérée effectivement comme une statue de Mars, mais dans laquelle la plupart ont voulu trouver un Achille. La seule preuve ayant quelque apparence de valeur qu'on ait avancée à l'appui de cette opinion a pourtant été tirée de la présence d'un anneau placé à la jambe droite un peu au-dessus de la cheville, et dans lequel on avait cru voir une indication de quelque pièce d'armure destinée à protéger le talon, seule partie du corps où le fils de Thétis fût vulnérable. L'anneau que porte le personnage dont il s'agit ici est placé beaucoup trop haut pour pouvoir en rien protéger le talon; ce n'est réellement autre chose que cette sorte de bourrelet que les guerriers grecs portaient à la jambe pour recevoir le poids du jambart et défendre les chevilles du contact de cette pièce. C'est ce qu'on voit très bien par une peinture d'un vase grec où un héros encore nu, qui va revêtir ses armes, a déjà à une de ses jambes cette espèce d'anneau. Les statues de Mars les plus antiques le représentaient entièrement armé. Dans la statue qui nous occupe, l'anneau de la jambe droite est la trace subsistante de l'armure et sert à la rappeler, ou peut-être à faire entendre que le dieu, qui a encore son casque, s'est déjà dépouillé de ses autres armes défensives. — On a dit encore que la figure dont il s'agit ici a la tête inclinée avec une espèce de mélancolie qui conviendrait parfaitement au fils de Pélée et de Thétis préoccupé de la fin prématurée qu'on lui a prédite; mais cette tête doucement penchée en avant et vers la droite, avec ce bras qui tombe le long du corps, n'exprime-t-elle pas bien mieux une volonté qui cède et s'abandonne? Eût-on d'ailleurs donné à Achille, type du héros moissonné dans sa fleur, ces joues ombragées d'une barbe déjà prononcée, trait qui ne manque dans aucune des répétitions de ce type que j'ai rencontrées, et qui appartient d'ailleurs à toutes les têtes réputées être celles de Mars? Enfin quoi de plus caractéristique d'une image de Mars que ce casque orné

non-seulement de griffons, mais, sur la visière, de loups, animal qui était l'attribut aussi particulier du dieu de la guerre que la colombe l'était de Vénus?

Ce qui est indubitable, c'est que, dans les deux groupes représentant Adrien et Sabine sous les traits de Mars et de Vénus, le Mars est presque le même pour l'attitude, le corps porté sur la jambe gauche, le pied droit avancé et posant tout entier sur le sol, le bras gauche un peu retiré en arrière, le bras droit pendant le long du corps, et que cette attitude est exactement celle de la statue qu'on nomme l'Achille Borghèse. Il y a cette différence seulement, que dans le Mars des groupes du Capitole et du Louvre la tête n'est pas inclinée comme celle du prétendu Achille. Les auteurs de ces groupes ont cru peut-être qu'il ne convenait pas de reproduire dans l'image d'un empereur cet air de tête avec lequel ne se serait pas complètement accordée la majesté dont il ne devait jamais se départir. De même, tandis que dans l'attitude et l'air de tête de la Vénus de Milo il y a une nuance de fierté, l'impératrice des deux groupes du Capitole et du Louvre exprime surtout par sa contenance la sollicitude avec la soumission. Sauf ces différences si peu considérables et si faciles à expliquer, la conformité de toute la disposition est frappante.

Maintenant, si la Vénus de Milo offre du côté gauche un aspect moins satisfaisant que de l'autre et un travail un peu plus négligé, il en est de même pour le côté droit soit du Mars Borghèse, soit des autres répétitions du même type : preuve évidente que cette Vénus et ce Mars étaient bien des figures placées de telle sorte que le spectateur ne devait bien voir ni le côté gauche de la première, ni le côté droit de la seconde. Et c'est précisément ce qui arrive, si on les assemble comme sont assemblés le Mars-Adrien et la Vénus-Sabine. Le Mars Borghèse, dont le bras gauche n'est en partie qu'une restauration, avait dans la main gauche soit une lance, soit plutôt un bouclier; de la main droite, il devait tenir une épée. Il n'a point de baudrier, mais il y en a un à trois reproductions du même type que possèdent les musées du Vatican, du Capitole et de Dresde, ainsi qu'au Mars-Adrien du Louvre. Dans quelques-unes des répétitions du groupe, Vénus, appuyant le bras et la main gauche sur l'épaule gauche de Mars, portait la main droite vers la poitrine du dieu, non pour le désarmer elle-même, mais comme pour le persuader seulement de déposer ses armes. Dans d'autres, et vraisemblablement dans le plus grand nombre, Mars était figuré avec un baudrier que Vénus détachait; ce baudrier allait de l'épaule gauche au flanc droit, comme on le voit sur le Mars de Dresde, — disposition assez rare, mais dont on a pourtant d'autres exemples.

Le Mars de Dresde porte derrière l'épaule gauche la trace d'un bras qui s'y appuyait, et sur le deltoïde gauche on voit une fracture accusant la disparition d'une partie de ce muscle avec le baudrier qu'elle supportait, vraisemblablement aussi avec la main de la Vénus qui venait le saisir. C'est cette main, formant saillie ainsi que le bras, qui aura entraîné toute la fracture. D'autre part, sur cette même figure, à la hauteur de la dernière côte de droite, hauteur où était placée l'épée en général des guerriers grecs, le bas du baudrier a disparu; mais on voit très bien qu'à cet endroit il ne touchait point. Là se trouvait, entre le flanc et le baudrier, un certain intervalle où se plaçait sans doute la main droite de Vénus prenant ce baudrier et le détachant du corps.

Si après cela on examine attentivement, au point de vue du style, le Mars Borghèse, on reconnaît que, tandis que la tête paraît appartenir, ainsi que la tête et le corps dans l'exemplaire du musée de Dresde, au siècle de Périclès, le corps et les membres rappellent par leurs formes une époque plus ancienne. On y trouve encore accusés ces principes des écoles primitives dont les sculptures du temple d'Égine, construit près d'un demi-siècle avant le Parthénon, offrent de remarquables exemples : un grand développement de la poitrine et des épaules, des membres très forts à leur origine, près du tronc, et se terminant à des extrémités très fines : principes, pour le dire en passant, qui s'expliquent très bien par ce passage d'un ancien, d'après lequel les Grecs prirent pour fondemens de leur système de proportions les conditions organiques du mouvement et de l'action.

Au reste, il n'est pas impossible que l'auteur du Mars Borghèse se soit plu à exécuter le corps et les membres de sa statue dans le goût d'une époque antérieure à la sienne propre, sans que pour cela il imitât un modèle de cette époque représentant précisément le même sujet, quoique cette dernière hypothèse soit la plus vraisemblable. Toujours est-il que le Mars Borghèse et les principales reproductions qui se sont conservées du même type ne peuvent guère, lors même qu'elles ne rappelleraient pas un original plus antique encore, être rapportées à une époque inférieure au <sup>v</sup>e siècle avant l'ère chrétienne.

La Vénus associée au Mars Borghèse ou à telle autre reproduction contemporaine du même type remontait nécessairement à la même époque. De là il suit que selon toute apparence elle différerait à certains égards de la Vénus de Milo. A cette haute époque, on ne représentait guère aucune déesse nue, ni même demi-nue. On trouve dans diverses collections des figures qui reproduisent évidemment le même type que la Vénus de Milo, mais avec la tunique

en même temps que le péplum, le vêtement de dessous en même temps que le vêtement de dessus. Telle est la statue du Louvre portant le n° 413, dont on a fait, en la restaurant, une *joueuse de lyre*; telle est une statue du jardin Boboli de Florence, dont il y a un plâtre dans la collection de l'École des beaux-arts; telle encore une Vénus drapée du musée de Dresde.

Vêtue entièrement, bien que d'une étoffe très fine et sans doute très finement plissée, à la mode des temps antiques, l'antique Vénus ne devait pas avoir ses cheveux à demi dénoués, mais plutôt relevés régulièrement, comme on le voit à la statue de Brescia; probablement même ils étaient, selon l'usage, assujettis par plusieurs tours de la bandelette, sinon encore par cette pièce d'étoffe qui servait jadis à les contenir par derrière, et qu'on nommait une fronde. Enfin l'antique Vénus devait être chaussée de sandales. Figurée de la sorte, la Vénus du couple primitif n'offrait pas, comme la Vénus de Milo, une image ou un souvenir de la nouvelle épouse qui, au sortir du bain sacré, n'a pas encore repris ses vêtements ni sa chaussure, et dont la chevelure flotte à demi sur ses épaules: elle offrait l'image de l'épouse divine parée de tous ses atours, enveloppée de tous ses voiles, ceinte aussi sans doute sur sa fine tunique de cette ceinture où Homère assure que se cachaient toutes les séductions.

Si l'on voulait restituer dans sa forme primitive la composition dans laquelle la Vénus de Milo a son origine, en prenant pour point d'appui le Mars Borghèse, il faudrait, en donnant à la Vénus qu'on lui associerait des dimensions un peu inférieures à celles de la Vénus de Milo, qui est plus grande que le Mars Borghèse, la vêtir du costume usité dans les monumens du siècle de Périclès. Si au contraire on voulait restituer la composition en prenant pour point d'appui la Vénus de Milo telle qu'elle est, il faudrait placer auprès d'elle un Mars qui reproduirait la statue de la collection Borghèse dans des dimensions un peu supérieures, avec des formes plus rapprochées de celles des productions du temps d'Alexandre que les formes même que présentent les répétitions plus ou moins complètes du même type, renfermées dans le musée du Vatican, dans celui du Capitole, dans celui de Dresde, dans le Campo Santo de Pise.

On pourrait sans inconvénient et avec quelque avantage essayer, en s'aidant des moulages, de telles restitutions; mais loin de nous la pensée de songer à les opérer jamais sur les originaux, loin de nous surtout la pensée de restaurer, même avec du plâtre, les bras de la Vénus de Milo. Tout au contraire il semble que l'usage de restaurer les originaux antiques est un usage funeste auquel il faudrait désormais renoncer entièrement.

Lorsque la Vénus de Milo fut apportée au Louvre, cet usage était général encore de réparer les antiques et de les remettre, pour ainsi dire, à neuf. D'abord on tâchait de remplacer les morceaux disparus par d'autres morceaux provenant d'autres antiques. Un grand nombre de statues ont aujourd'hui des têtes antiques qui ne leur appartiennent pas, quelquefois d'une tout autre époque, quelquefois s'accordant mal, à d'autres égards aussi, avec le corps. Sans sortir du Louvre, nous voyons plus d'une statue grecque surmontée de la tête d'un personnage romain, plus d'une statue de tel dieu ou de telle déesse surmontée de la tête d'une déesse ou d'un dieu tout différent. Faute d'éléments antiques, on recourait, pour suppléer à ce qui manquait, au ciseau de quelque artiste, quelquefois à celui d'un maître, d'un Montorsoli, d'un Guglielmo delle Porta, même d'un Michel-Ange. Il n'en est pas moins vrai que le plus souvent les restaurations ont fait perdre aux antiques une partie de leur valeur. En premier lieu, elles en ont fréquemment changé la physionomie générale et la signification. C'est ainsi que dans notre Louvre encore on voit un Apollon de style grec archaïque devenu, par les attributs qu'on lui a donnés, un *Bonus Eventus*, une divinité romaine de basse époque, — et une Amazone blessée, dont la tunique relevée au-dessus du genou, costume invariable que les anciens attribuaient aux Amazones, est devenue une robe flottante. On y voit surtout des monumens d'un très beau travail défigurés par des additions d'une grande médiocrité; mais, la restauration fût-elle faite et avec science et avec talent, il est presque impossible que le travail soit en parfait accord avec le travail ancien, et l'œuvre entière perd ainsi le mérite capital de l'unité de style et d'exécution. Disons enfin que, comprenant la difficulté extrême de mettre les restaurations en parfaite harmonie avec l'antique, on en est venu presque toujours à mettre l'antique en harmonie avec les restaurations. C'est ce qu'on a fait en donnant à la surface de l'œuvre grecque ou romaine, quelquefois avec le ciseau, le plus souvent avec la râpe, l'aspect neuf qu'avaient les parties restaurées. On a ainsi altéré d'une manière irrémédiable la beauté d'un grand nombre d'excellens ouvrages. Notre Diane chasseresse ayant été réparée de la sorte par un sculpteur habile, Barthélemy Prieur, qui n'a pas craint, après avoir restauré les parties qui manquaient, de retoucher presque partout les surfaces, il ne semble plus que l'exécution y ait été à la hauteur de la conception. Il en est de même de la Pallas de Velletri; il en est de même de beaucoup des plus belles statues que renferment les autres musées de l'Europe et particulièrement le Vatican, de l'Apollon du Belvédère, du Laocoon, de la Vénus de Médicis. De là il est aussi résulté que, comparant ces monumens

avec des sculptures découvertes depuis, qui n'ont pas été traitées de même, et qui portent encore vive l'empreinte du ciseau grec, beaucoup ont cru pouvoir expliquer la différence qui les frappait entre le travail de ces derniers monumens et celui des ouvrages depuis longtemps célèbres que nous venons de citer, en attribuant ceux-ci à une époque beaucoup plus basse, où l'exécution avait considérablement faibli, à l'époque qu'on appelle romaine. Pourtant, si l'on examine un fragment d'une répétition de la Vénus de Médicis, qui appartient au musée de Berlin, et dont l'École des beaux-arts possède un plâtre, on y trouvera la preuve que ce type appartient à un temps où le travail, à la fois large et fin, était de la plus grande beauté. Si l'on examine avec soin dans notre Diane chasseresse et notre Pallas de Velletri les parties qui n'ont souffert aucune retouche, dans la première les cheveux, une grande partie de la tunique, le pied droit, dans la seconde certains morceaux peu apparens de la draperie, on verra s'y montrer, à deux époques éloignées l'une de l'autre et avec de très grandes différences, les caractères néanmoins constans d'un travail véritablement grec.

Combien ne seraient donc pas admirables ces ouvrages, que des juges clairvoyans ont su jadis apprécier à toute leur valeur, si on les avait laissés parvenir jusqu'à nous tels que la terre nous les avait rendus après tant de siècles, et sans prétendre en effacer la trace des injures du temps! Au commencement de ce siècle, les débris des sculptures du Parthénon ayant été apportés en Angleterre, malheureusement très mutilés, empreints néanmoins d'une beauté sublime, on n'osa pas y porter la main, on les conserva avec respect sans en tenter la moindre réparation. La Vénus de Milo étant entrée au Louvre peu de temps après, l'opinion de Quatremère de Quincy, qu'il ne fallait point la restaurer, bien que fondée sur des motifs particuliers, put se fortifier de ce récent exemple. Une partie au moins du public devait commencer à comprendre que le mieux qu'on pût faire à l'égard de chefs-d'œuvre mutilés était de n'y pas toucher. On renonça donc à toute idée de restauration générale de la Vénus de Milo. Pourtant, outre le remaniement de la plinthe avec retouche du bas de la draperie, qui se lièrent, comme je l'ai exposé dans la première partie de ce travail, à une altération de l'assiette de la figure, on fit certaines réparations en plâtre. Après quelques essais pour restaurer les bras, on désespéra de la tentative; mais on restaura, outre l'extrémité du nez et une partie entamée de la lèvre inférieure, le pied gauche, qui manquait entièrement, ainsi que le bas de la draperie qui devait le couvrir en partie, et différens plis de cette même draperie; enfin avec du plâtre on cacha un trou carré qui se voyait dans le flanc droit, et qui probablement avait été pra-

tiqué pour recevoir un tenon destiné à soutenir le bras droit. C'est après ces réparations que la statue fut moulée; c'est donc avec ces réparations que les reproductions, sur lesquelles elles sont naturellement plus difficiles à distinguer que sur le marbre, se sont répandues dans le monde entier. Depuis, on a ajouté encore sur l'original, toujours avec du plâtre, quelques masses de plis à une partie de la draperie, on a réparé les fractures de certains autres, et rempli les éraflures assez graves de l'épaule droite et de la partie droite du dos, en laissant subsister celles de l'épaule gauche.

Il se peut que ce ne soit pas un tort de rétablir dans une tête, du moins avec du plâtre, et sans altérer en rien le marbre, l'extrémité du nez et les lèvres, dont l'absence rend la figure humaine presque méconnaissable. Cette exception admise, s'il le faut, il est à croire que désormais on reconnaîtra qu'il convient de renoncer, pour des sculptures anciennes et surtout pour les plus belles de ces sculptures, à toute espèce de réparation. Celles dont la Vénus de Milo a été l'objet, heureusement peu considérables, seraient supprimées, ce me semble, avec tout avantage. Il serait préférable, pour une œuvre d'art de cet ordre, de ne point laisser troubler, par des additions qui ne sont pas et ne sauraient être en parfait accord avec ce à quoi on les applique, l'impression qui résulte de l'harmonie de si belles formes si bien concertées et en somme, alors même qu'on y pourrait noter quelques faibles dissonances, d'une si puissante et si dominante unité.

Je viens de rappeler que les restes des sculptures du Parthénon, les plus précieux peut-être que nous ayons de l'antiquité, sont conservés dans le Musée-Britannique, exempts de toute restauration, quelle qu'elle soit; il en est de même ailleurs, depuis des siècles, de ce torse qu'admira tant Michel-Ange et de ce Pasquin dont un autre artiste éminent, très bon juge, a dit que c'était « la plus belle antiquaille qui fût dans Rome. » Pourquoi n'en serait-il pas de même au Louvre de la Vénus de Milo? Pourquoi n'y verrait-on pas enfin un semblable chef-d'œuvre tel qu'il nous est parvenu à travers tant de siècles, non-seulement rendu autant que possible à ses proportions et à son attitude primitives, mais encore dégagé de toutes les additions qui ne peuvent qu'en modifier le caractère, en altérer l'harmonie, en ternir la beauté?

FÉLIX RAVAISSON.

---

## CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

---

31 août 1871.

Où va-t-on et que pense-t-on faire? Est-ce que la terre française aurait cessé tout à coup d'être foulée par l'étranger? Est-ce que nous en aurions fini avec nos dettes, avec l'occupation allemande, avec toutes ces misérables suites d'une guerre néfaste, ou, mieux encore, est ce que depuis une année nous n'aurions fait qu'un mauvais rêve qui, en se dissipant aujourd'hui, nous permettrait de revenir sans danger et sans crainte à la liberté de nos agitations et de nos querelles? On serait presque tenté de se poser ces questions, rien qu'à voir ces confusions, ces incohérences, ces conflits, qui envahissent de nouveau notre politique, qui dénotent tant de passion et si peu de mémoire. Non, franchement, tout ce que nous voyons depuis quelques jours, ce qui se passe à Versailles, comme dans certaines régions de la France, n'est ni beau, ni rassurant, ni même digne d'une nation qui, avec le sentiment de son malheur, peut garder la virile espérance de se relever, de refaire sa fortune perdue.

On avait pourtant paru d'abord avoir conscience du fléau vengeur qui nous frappait; on s'était dit ou on avait eu l'air de se dire que l'épreuve était dure, mais qu'elle devait être pour nous le commencement de la sagesse, que ce n'était plus le moment de se livrer à de vaines disputes de partis au milieu des ruines publiques accumulées par la guerre étrangère et aggravées encore par la guerre civile, qu'il n'y avait plus désormais pour tous qu'une seule pensée et un seul but, la grande blessée à guérir, la France de tous les Français à reconstituer, à remettre en honneur aux yeux du monde. On avait compris la suprême nécessité d'une trêve nationale de toutes les opinions devant l'ennemi et devant le malheur, et cette trêve décorée du nom de pacte de Bordeaux, on la mettait sous la sauvegarde du patriotisme de l'assemblée et de M. Thiers. Tout ce qu'on pouvait dire, on l'a dit cent fois, on le répète encore tous

les jours, à tout propos, et on ne l'oublie pas moins dès qu'on est à l'action, ou, si on ne l'oublie pas, on fait tout comme si on l'oubliait. A peine est-on sorti d'une crise, on se sent aussitôt repris du goût des aventures et du danger; on éprouve le besoin redoutable et singulier de mettre à la loterie de l'imprévu le peu de stabilité qui nous reste. Il y a quatre mois que la paix définitive est faite avec l'Allemagne; il y a trois mois que nous avons échappé aux fureurs de la guerre civile, et à quoi sert le peu d'ordre matériel que nous avons? On en revient déjà aux bonnes habitudes, aux disputes meurtrières des partis, aux luttes de pouvoir, aux propositions toujours nouvelles pour agiter le pays, aux évaporations turbulentes, et même, qui le croirait? aux gâtes publiques pour célébrer des anniversaires qui ont le douloureux inconvénient de nous rappeler de lamentables défaites. Oui, il y a pour le moment en province des patriotes qui songent à se réjouir, et il est trop vrai que depuis quelque temps il y a dans l'assemblée de Versailles des partis qui sont fatigués de vivre en paix, qu'on croirait toujours prêts à se jeter les uns sur les autres, comme on l'a dit un peu rudement, qui semblent sans cesse occupés à se défier.

S'il se présente quelque-une de ces questions de réorganisation nationale qui devraient plus que jamais pacifier et réconcilier les esprits, qu'on ne devrait aborder qu'avec un sentiment de patriotisme supérieur à tous les préjugés de partis, et s'il y a quelque point difficile, délicat, soyez sûr qu'on laissera de côté tout ce qui pourrait rapprocher les opinions pour se jeter aussitôt sur ce qui peut les passionner et les diviser. On s'accuse réciproquement de manquer à ce pacte de Bordeaux que tout le monde invoque, et que chacun se réserve d'interpréter à son profit. La droite se déchaîne contre la gauche et assure que c'est elle qui fait tout le mal; la gauche à son tour, la gauche toujours innocente, ne manque pas d'accuser la droite et ses arrière-pensées. Le gouvernement, réduit à chercher un équilibre qui fuit sans cesse, ne sait plus trop au juste dans quels rapports il se trouve avec l'assemblée, et l'assemblée de son côté a quelque peine à dégager de son sein troublé une majorité qui puisse devenir une force de gouvernement. Les récriminations se multiplient, les relations s'aigrissent et les situations s'enveniment, si bien que le pays lui-même, indécis et inquiet, courant après un repos qu'on ne lui donne pas, finit par ne plus savoir où il en est. C'est notre histoire, aussi douloureuse que véridique, et cependant il faut bien toujours en revenir là; ce n'est pas seulement un mauvais rêve que nous avons fait, les Prussiens sont bien réellement à Saint-Denis, et quand ils ne seront plus à Saint-Denis, ils seront encore à Reims et dans l'est. Quand nous aurons versé entre leurs mains le troisième demi-milliard qu'on s'occupe de rassembler aujourd'hui pour avoir au moins la liberté des environs de Paris, il y aura encore un

quatrième demi-milliard à leur compter avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année prochaine, et, ces deux premiers milliards payés, il y aura encore trois milliards à donner avant que l'occupation étrangère cesse de peser sur notre territoire, sur notre honneur et sur notre liberté. Voilà la vérité vraie auprès de laquelle tout le reste pâlit singulièrement. C'est là l'idée fixe, la préoccupation obstinée qui devrait rester la souveraine inspiratrice de nos résolutions, de toutes les combinaisons de notre politique. Est-ce qu'il y a une droite et une gauche, est-ce qu'il est permis de se livrer à toutes ses fantaisies dans un pays qui subit la suprême infortune de ne pas s'appartenir tout entier à lui-même, de demeurer, ne fût-ce que pour un temps limité, sous la surveillance de ceux qui lui ont infligé l'amertume de la défaite? *Porro unum est necessarium*, c'est le mot éternel de ceux qui ont l'étranger dans leur foyer.

On ne s'en souvient pas assez, et c'est parce qu'on ne s'en souvient pas qu'on arrive presque sans y songer à des situations comme celle où nous sommes, à cette situation étrange, confuse, où depuis quinze jours se déroule une crise qui tient tout en suspens, qui n'a fait que se compliquer d'incidents nouveaux à mesure qu'elle s'est prolongée, et dont le dénouement même ne peut avoir la vertu de dissiper toutes les incertitudes. Cette crise, on le sait bien, elle est née d'une proposition imaginée par M. Rivet et ses amis pour donner au pays une certaine stabilité au milieu de ses instabilités, pour fixer à demi notre provisoire, et qui a eu d'abord malheureusement un tout autre effet que celui qu'on s'était promis; mais en vérité, il ne faut pas se le dissimuler, à voir les irritations, les susceptibilités, les froissemens, les violences qui ont fait explosion comme à un signal de combat, il est évident que la crise devait éclater un jour ou l'autre. Elle couvait, elle se préparait; alors il vaut tout autant qu'elle ait éclaté sur cette question au lieu de continuer à peser sur nous comme un orage lointain et grondant qui menace toujours. Le malheur est que cette question a été engagée un peu au hasard et sans qu'on se rendît bien compte de ce qu'on faisait; elle ne s'est pas présentée comme elle devait se présenter, elle a eu l'air de prendre des détours; elle a trop ressemblé, contre l'intention des auteurs de la proposition, à une tentative longuement, patiemment combinée pour trancher ou éluder des problèmes qu'on ne pouvait aborder de front, pour enlever une victoire ou une demi-victoire sur quelqu'un.

Rien n'était assurément plus légitime, plus patriotique que de prendre des mesures contre l'imprévu des crises quotidiennes, de chercher un peu de terrain stable et solide pour y planter deux tentes, celle de l'assemblée et celle du pouvoir exécutif; seulement il fallait aller droit au fait, il fallait se placer sur le seul terrain où l'on puisse trouver la stabilité relative qu'on recherche justement. C'était et c'est toujours notre pensée que la première chose à faire eût été de se mettre en face de la

situation de la France. Cette situation, elle est tristement et cruellement saisissante. Quel est aujourd'hui l'intérêt supérieur de la France, celui qui domine tous les autres? C'est trop évidemment l'intérêt de sa délivrance. Tant que l'exécution des conditions de la paix n'est point complète ou suffisamment assurée et manifestement attestée par la retraite de notre ennemi d'hier, la France reste nécessairement dans le provisoire, et elle ne peut même songer à se donner une constitution définitive, parce qu'elle n'est pas libre, parce que le gouvernement qui naîtrait dans ces circonstances porterait éternellement la marque de cette origine. Dès lors la solution se dégageait toute seule. Soit par une interprétation plus explicite du pacte de Bordeaux, soit par un pacte nouveau, si l'on veut, il devait être entendu que, jusqu'à la libération définitive de la France, l'assemblée et M. Thiers restaient chargés de la direction de nos affaires, de l'œuvre commune d'affranchissement. C'était une alliance simple, naturelle et indissoluble, parce qu'elle reposait sur une nécessité nationale. Qu'il y eût des dissentimens entre le chef du pouvoir exécutif et l'assemblée dans le travail de réorganisation qui est à peine commencé, qu'il y eût parfois des difficultés inévitables naissant d'un état certes fort irrégulier, c'est possible; mais il y a des momens où il n'est pas permis de subir la tyrannie des dissentimens secondaires, des petites difficultés ou des mouvemens de mauvaise humeur. L'assemblée ne pouvait plus désormais, sans danger pour elle-même comme pour le pays, porter la main sur une situation créée dans un intérêt national, et M. Thiers lui-même n'avait plus le droit de se retirer, d'offrir sa démission. Assemblée et pouvoir exécutif étaient liés, ils étaient obligés de s'entendre, et dans cette combinaison de nécessité publique acceptée sincèrement le pays pouvait trouver le degré de sécurité auquel ses malheurs lui donnent le droit de prétendre. Voilà ce qu'était, ce que devait être, à nos yeux, cette prorogation des pouvoirs. Elle voulait dire que l'assemblée et M. Thiers étaient moralement obligés de maintenir jusqu'au bout une alliance formée dans le péril public; elle signifiait la prédominance de l'intérêt national sur tous les autres intérêts. Et qu'on remarque d'abord que cet arrangement avait au moins le mérite d'écartier bien des difficultés.

Le danger de s'écarter de cette idée supérieure, c'était au contraire de tout remettre en doute. Dès qu'on semblait, ne fût-ce qu'un instant et en apparence, laisser de côté l'œuvre nationale pour tenter une œuvre politique et jusqu'à un certain point constitutionnelle, pour donner le premier pas à des questions de prérogative, on risquait de raviver, de multiplier les divisions au lieu de les éteindre, et c'est ce qui n'a pas manqué d'arriver. Les passions se sont donné rendez-vous autour de cette proposition Rivet; l'esprit de parti s'est réveillé, les uns ont soutenu la proposition parce qu'ils y voyaient une affirmation nouvelle, quoique in-

directe, de la république, les autres l'ont combattue précisément pour la même raison. Le nom de M. Thiers s'est trouvé nécessairement engagé dans la mêlée des partis, les rapports du chef du pouvoir exécutif et de la chambre se sont bientôt ressentis du travail croissant des animosités déchainées. Quelle a été la conséquence? C'est cette série d'incidens qui se sont succédé depuis quinze jours, c'est cette discussion irritante sur la dissolution des gardes nationales devenant comme le dangereux préliminaire de la discussion sur la proposition Rivet, c'est la commission se faisant visiblement l'organe des susceptibilités d'une partie de l'assemblée, et n'acceptant la proposition qu'en la transformant, en l'entourant de réserves, en la réduisant à une sorte d'acte de condescendance sans conviction vis-à-vis du pouvoir exécutif. La conséquence, c'est enfin la revendication presque hautaine du pouvoir constituant pour la chambre en réponse à des propositions de dissolution au moins intempestives venues d'une fraction de la gauche, et comme accompagnement de la prorogation consentie pour M. Thiers. Tout cela est certainement assez grave, et crée une confusion qui est devenue un véritable orage le jour où la discussion publique s'est ouverte, pas plus tard qu'hier. Le bulletin de ce premier jour de bataille est l'affirmation nette et claire par l'assemblée de son droit constituant, et comme l'accord s'est fait entre la commission et le gouvernement sur l'ensemble de la proposition Rivet telle qu'elle est sous sa forme nouvelle, le résultat définitif peut sembler écrit dans ce premier vote.

Il restera toujours clair qu'on s'est engagé dans une épreuve assez périlleuse; il est évident qu'il y a de vives excitations de partis dans l'assemblée, et pour tout dire, la majorité n'est pas plus que la gauche à l'abri de ces passions ardentes qui font parfois oublier le seul but auquel nous devons tendre de toutes nos volontés. Ce qu'il y a de plus grave en tout cela, c'est une certaine disposition à l'hostilité à l'égard de M. Thiers, même en lui donnant raison quelquefois, même en lui conférant les pouvoirs demandés pour lui. Il faut cependant aller au fond des choses. Que veut-on faire? que croit-on possible? Y a-t-il quelque part aujourd'hui en France les élémens d'un pouvoir exécutif autre que celui qu'exerce M. Thiers? Si on le croit, il faut le dire et surtout le montrer, car, pour nous, nous ne le voyons pas, et M. Léonce de Lavergne, qui avec une irritation contenue a donné toutes les raisons possibles de voter contre M. Thiers, ne paraît pas voir plus que nous comment on pourrait remplacer le chef actuel du gouvernement. Si on pense au contraire que les services rendus par M. Thiers sont la garantie des services qu'il peut rendre encore, que son expérience des affaires, sa renommée européenne, la confiance qu'il inspire au pays, doivent le fixer dans la position où l'ont porté les événemens, alors la pire des politiques serait assurément d'avoir toujours l'air de se révolter contre

son ascendant et de le subir en même temps. Que M. Thiers ait ses vacillations, que l'autre jour, dans cette discussion sur les gardes nationales, il se soit laissé aller à l'impétuosité de ses impressions, nous ne le nions pas; il faut bien cependant avouer aussi que ce n'est pas commode de gouverner quand on se sent en face de certaines hostilités à peine déguisées, toujours prêtes à éclater, et, pour prendre cette discussion même sur la garde nationale, au fond, M. Thiers avait certainement raison. Une assemblée, si souveraine qu'elle soit, ne peut pas imposer à son gouvernement l'obligation de dissoudre des gardes nationales instantanément, sans tenir compte des circonstances, des considérations d'ordre public, et l'assemblée elle-même l'a si bien reconnu, qu'elle a fini par accéder à un amendement laissant une certaine latitude au gouvernement. Qu'on prenne cette proposition Rivet et l'œuvre de la commission. L'éminent rapporteur, M. Vitet, dans ce langage élevé qui lui est familier, a sûrement atténué autant qu'il l'a pu l'âpreté des opinions. Il n'est pas moins vrai qu'on sent cette âpreté, on voit que la commission marche à contre-cœur. Encore une fois, si la commission croyait devoir résister, elle devait résister ouvertement; si elle croyait utile, patriotique de céder, elle pouvait au moins céder de bonne grâce et ne pas imposer à M. Thiers l'obligation d'envoyer d'avance sa carte à l'assemblée quand il jugerait nécessaire de se faire entendre. Donner et retenir n'est pas précisément une bonne politique.

Là, par exemple, où la commission a été parfaitement nette, c'est dans l'affirmation du pouvoir constituant de l'assemblée. C'est évidemment une manière de relever un défi, de répondre à cette campagne qu'on semble entreprendre aujourd'hui justement pour contester ce pouvoir et pour provoquer une dissolution prochaine de l'assemblée. La chambre actuelle est-elle destinée à exercer le droit constituant qu'elle revendique? Qui pourrait le dire? Cela peut dépendre de bien des circonstances; mais ce qui n'est point douteux, c'est que l'assemblée possède ce droit par cela même qu'elle est la personnification de la souveraineté nationale, et nous nous demandons comment M. le général Faidherbe a pu fonder sa démission sur ce que la chambre s'attribuait des pouvoirs que les électeurs ne lui avaient point donnés. Oui, nous nous demandons comment d'autres orateurs aujourd'hui, après M. le général Faidherbe, peuvent jeter dans un débat ces subtilités théoriques, et nous n'en trouvons qu'une raison bien évidente, c'est que la chambre actuelle ne répond pas à leurs vues. Cela ne suffit pas tout à fait. Comment! il s'est trouvé un jour où la France accablée par l'ennemi, n'ayant d'autre gouvernement qu'une dictature improvisée dans une heure d'insurrection, s'est vue appelée à faire un acte souverain, à nommer une assemblée, et à cette assemblée elle n'a donné d'autre droit que le triste droit de signer la paix avec la Prusse! Le pays a songé à limiter d'avance

l'action de ce pouvoir qu'il dégageait de ses entrailles sanglantes! Mais à ce compte l'assemblée n'avait pas le droit de créer un gouvernement, puisque rien n'est plus constituant que de faire un gouvernement; elle n'avait pas le droit de proclamer la république même en fait, puisque c'est là encore une manière de constitution provisoire. Qu'on mette en doute l'opportunité d'exercer ce droit dans toute son extension, c'est une autre question; ici on pourrait s'entendre. Le reste n'est qu'une subtilité déguisant un calcul de parti.

Quant à la dissolution, ce n'est plus une affaire de théorie constitutionnelle, c'est une question toute politique, et si on y réfléchissait un instant, tout le monde serait d'accord, parce que le premier intérêt national aujourd'hui est assurément d'éviter toutes les occasions de crises publiques. A-t-on bien songé aux conséquences de ce mouvement que l'extrême gauche encourage dans l'espoir bien évident que des élections nouvelles lui donneront le pouvoir? Fort bien; on décrète aujourd'hui que l'assemblée se dissoudra le 1<sup>er</sup> mai prochain; on ne s'y méprend pas sans doute, c'est une période de six mois d'agitation, c'est le travail ralenti, c'est le crédit suspendu ou menacé, et tout cela pendant que chaque jour nous avons à préparer un peu de notre rançon! Allons plus loin : le rêve de M. Gambetta et de ses amis est devenu une réalité. Les élections ont donné la majorité à l'extrême gauche, qui a désormais la direction de nos affaires. C'est alors que la question s'aggrave. Croit-on que l'Allemagne n'attendra pas d'abord l'issue des élections qu'on demande, et que, le gouvernement radical une fois établi, elle ne sera pas plus difficile avec lui qu'avec tout autre, qu'elle ne saisira pas l'occasion de lui demander de nouveaux gages? Mais supposez encore que par hasard, par miracle, ce régime radical ne soit pas l'ordre le plus parfait, comme M. Gambetta s'en porte garant, les Allemands trouveront là un merveilleux prétexte pour maintenir l'occupation, pour l'étendre peut-être. Ils tiendront plus que jamais à rester les spectateurs de nos divisions nouvelles pour en profiter, pour nous infliger au besoin de plus cruels sacrifices, et qui sait alors si la France se relèverait jamais des dernières épreuves auxquelles elle serait exposée? Non, décidément les merveilles du régime radical que nous pourrions devoir à des élections nouvelles seraient payées trop cher au prix de ce danger, et, si on avait un peu de pitié pour la France, on verrait qu'il n'est pas permis de subordonner à un intérêt de parti l'intérêt national le plus pressant.

Disons le mot avec franchise, avec sévérité si l'on veut : il est malheureusement trop visible qu'en France aujourd'hui il n'y a pas partout un sentiment assez sérieux de la situation qui nous est faite, et des obligations de toute sorte, des convenances de cette situation. On ne s'inquiète pas de tout ce qui s'est passé depuis un an, de ce qui pèse

encore sur le pays. On dirait que c'est là dans notre histoire une simple parenthèse après laquelle il n'y a plus qu'à reprendre le cours de nos folies ou de nos plaisirs. Pourvu qu'on parle de régénération et de revanche en parsemant tout cela d'un certain nombre de duretés sur le régime qui nous a valu de si cruels mécomptes, on pense avoir tout dit, on croit s'être acquitté suffisamment, comme si la régénération n'était pas le prix du temps, de la patience et de la sagesse, comme si on préparait la revanche par des déchaînemens de factions ou de turbulentes légèretés. Nous oublions trop vite, c'est notre malheur, nous oublions par esprit de parti ou par étourderie, ou enfin, s'il faut tout dire, parce que nous ne portons pas assez dans l'âme ce deuil sacré de la patrie qui laisse d'ineffaçables traces. Si on avait un peu plus de mémoire ou un peu plus de réflexion et de bon sens, est-ce qu'on songerait à célébrer des fêtes et à saisir les occasions de se mettre en gaité comme on le fait depuis quelque temps sur certains points de la France? Le moment est propice en vérité, le mois surtout est bien choisi, et ceux qui s'occupent à préparer des cérémonies ont l'incontestable vocation des réjouissances publiques; ils ont le goût de s'amuser. L'autre jour, c'était la bonne ville de Mâcon qui se parait et se mettait en frais à l'occasion d'un tir. Il est vrai qu'il y avait à recevoir des délégués suisses qui venaient à ce tir, et puisqu'on recevait des Suisses, c'était bien le moins qu'on payât à leur pays la dette de la reconnaissance française pour l'hospitalité affectueuse qu'ils ont donnée à nos malheureux soldats, victimes de la guerre. Cette dette, nous ne songeons point à la diminuer; mais enfin les Suisses, qui sont de bons patriotes, auraient parfaitement compris qu'on ne s'amusât point aujourd'hui en France, qu'il y eût moins de banquets et de toasts, sans compter que les discours qui ont coulé à flots avec les *vins d'honneur* n'ont pas été toujours du meilleur cru. Non, la Suisse n'aurait pas eu moins d'estime et de sympathie pour les autorités mâconnaïses, si on s'était souvenu que ces réunions bruyantes allaient coïncider avec de tristes anniversaires, si on avait senti qu'une ville française ne pouvait se livrer à la joie au moment même où les habitans de Forbach et de Wissembourg allaient porter des couronnes de deuil sur la tombe de ceux qui mouraient, il y a un an, en combattant pour la France. Est-il rien au monde de plus pénible, de plus choquant que ce contraste du deuil de nos anciennes villes captives qui se souviennent des morts dans leur captivité, et de l'oubli de ceux qui trouvent le temps de s'amuser, fût-ce pour faire fête à des hôtes qui, dans d'autres circonstances, eussent été les bienvenus?

Est-ce qu'on avait aussi des Suisses à recevoir à Lyon? On les a bien reçus un peu au passage, et il y a bien eu quelques *vins d'honneur*; mais ce n'était rien, la bonne ville de Lyon n'a pas de tir, et à défaut de tir elle n'a pas moins dû à la sollicitude attentive de sa municipalité d'avoir,

elle aussi, sa fête, la fête des écoles, une façon de célébrer les merveilles de l'enseignement primaire laïque, de la morale indépendante, et de préparer l'enfance à la régénération par les bons principes assaisonnés d'une aimable gaieté. Bref, la cérémonie a été complète, processions, rafraichissemens, danses et discours, le tout assez saugrenu et aussi parfaitement irrégulier que déplacé. La fête lyonnaise a eu la fortune de retentir jusque dans l'assemblée nationale et de créer quelques embarras à M. le ministre de l'instruction publique et à M. le ministre de l'intérieur; elle aurait fait sans doute moins de bruit, si elle n'avait sa place dans un certain ensemble de choses, si elle n'était apparue comme un symptôme de la situation de la ville de Lyon. Situation assurément singulière que celle de cette puissante, industrielle et intelligente cité! Ce n'est pas que le calme y soit moins grand qu'ailleurs, et que l'ordre matériel y soit sérieusement en péril. Les Lyonnais, heureusement pour eux, sont plus tranquilles que ne le disent les nouvellistes, ils n'ont vu passer aucune de ces insurrections qu'on nous annonçait; l'ordre matériel est d'ailleurs sous la garde d'un homme que M. Thiers appelait l'autre jour avec justice un des chefs les plus illustres et les plus attachans de l'armée française, le général Bourbaki. Sauf cela, on ne peut pas dire que l'ordre moral soit fort respecté, et que tout aille le mieux du monde.

Depuis un an, la ville de Lyon est partagée entre toute sorte de préfets ou de commissaires extraordinaires qui gouvernent aussi peu que possible, toute sorte d'autorités locales, communes, comités de salut public, qui ont travaillé de leur mieux à désorganiser l'administration en mettant la main sur tout, même sur la police, particulièrement sur la police, on le comprend. Le conseil municipal actuel, quoique régulièrement élu, n'est guère que l'héritier et le continuateur de tous ces pouvoirs qui ont eu jusqu'ici l'ambition d'être les représentans privilégiés de la république et des saines traditions révolutionnaires à Lyon. On a eu notamment la prétention de trancher la question de l'enseignement primaire, on a supprimé les écoles dites congréganistes pour les remplacer par des écoles laïques d'où toute instruction religieuse a été naturellement bannie; c'est ce qu'on appelait, c'est ce qu'on appelle encore dans le conseil municipal de Lyon rendre hommage au principe moral de la liberté de conscience, et la fête qu'on a donnée n'était que le couronnement du système.

Malheureusement le conseil municipal de Lyon a oublié bien des choses: il a oublié d'abord qu'il n'avait pas le droit de trancher la question de l'enseignement primaire, il n'avait pas le droit de modifier des programmes d'enseignement, il n'avait pas le droit de nommer des instituteurs, de sorte que la fête qu'il donnait était en somme une manière de célébrer, avec distribution de vin et de harangues, la violation audacieuse d'une loi dont M. Jules Simon lui-même a dû reconnaître l'au-

torité devant l'assemblée nationale. Et ce n'est pas seulement sous ce rapport que la prétendue fête des écoles est un des plus étranges spécimens de l'administration lyonnaise. Depuis une année, on le sait, les affaires de la ville ont été si bien conduites que Lyon est dans une espèce de faillite. L'état a été obligé de lui prêter au plus vite plusieurs millions, et c'est dans ces conditions qu'on dépense 26,000 francs pour une solennité grotesque ! Voilà ce qui s'appelle manier un budget et administrer les finances d'une ville. Quand les Lyonnais seront fatigués, ils le diront sans doute en choisissant des conseillers municipaux un peu plus attentifs pour leurs intérêts, et avec la meilleure volonté du monde nous ne voyons pas que l'état soit tenu de réparer les bévues, d'ailleurs systématiques, d'administrateurs qui paient 26,000 fr. leurs fantaisies radicales.

Enfin, sans trop insister sur des détails que nous voulons croire exagérés, il n'est pas moins évident qu'il y a eu de déplorables scènes, que la fête a été quelque peu une bacchanale. Il est vrai qu'un des députés de Lyon, fort ami de la municipalité, a bien voulu avouer à l'assemblée que la fête avait peut-être un peu manqué sous le rapport esthétique, que l'administration lyonnaise en était à son coup d'essai, qu'elle ferait mieux l'année prochaine. En attendant, le conseil municipal de Lyon a reçu de Berlin son châtement ou sa récompense, comme on voudra ; les journaux prussiens se sont empressés de reproduire fidèlement le récit de ces étranges agapes en l'inscrivant sous ce titre cruellement et trop justement ironique : Progrès de l'enseignement populaire en France !

Triste spectacle moral, violation des lois, gaspillage des finances d'une ville, tout se réunit dans un seul fait. Ah ! les républicains de cette trempe ont d'étranges manières de servir leur cause. C'est plus fort qu'eux, ils compromettent tout ce qu'ils touchent, ils compromettraient la meilleure des idées. S'ils invoquent la séparation de l'église et de l'état, la liberté de conscience, on est sûr d'entendre crier : A bas les prêtres ! S'ils parlent de l'enseignement laïque, on se réveille devant les pompes burlesques de la fête lyonnaise ; s'ils revendiquent l'autonomie locale, l'indépendance municipale, on voit aussitôt venir la banqueroute à la suite de toutes les fantaisies et de tous les désordres ; s'ils défendent la garde nationale, c'est parce qu'ils voient en elle une armée d'insurrection. Est-ce là le genre de république que M. Gambetta recommandait en écrivant aux organisateurs de la fête des écoles de Lyon cette lettre pompeuse où il faisait retentir de si grands mots pour ne rien dire ? Il est vrai que M. Gambetta écrivait avant la fête, il n'aurait peut-être pas écrit de même le lendemain. La « lutte de l'esprit moderne et de l'esprit du passé, ... la régénération morale et matérielle de la France, ... la solidarité politique et sociale, ... les préjugés, le fanatisme, les haines à dissiper, ... » et tout cela pour aboutir à quel-

ques enfans qu'on traîne au soleil, qu'on fait boire et qu'on ramène malades!

Quand donc ceux qui ont la prétention de représenter et de conduire la démocratie se décideront-ils à dire franchement et sévèrement la vérité? Quand donc, au lieu de se ménager une popularité malsaine, auront-ils le courage de dire à ceux qui les suivent qu'on ne fonde une république que par le respect des lois, qu'on ne se sert pas de l'enfance dans un intérêt de parti ou de secte, qu'on ne se met pas à célébrer des fêtes aux heures de deuil national? Ce n'est pas seulement à Lyon qu'on donne des fêtes au moins intempestives, c'est dans d'autres contrées de la France, à ce qu'il paraît, qu'on songeait à célébrer par des revues, par des banquets, peut-être par des feux d'artifice, l'anniversaire du 4 septembre, et s'il y a quelque chose de profondément triste, c'est qu'il ait fallu une circulaire du ministre de l'intérieur pour rappeler à ceux qui seraient tentés de l'oublier qu'on devait respecter le malheur public. Sans doute le 4 septembre de l'année dernière l'empire est tombé sans laisser de regrets, et ce n'est pas nous qui le relèverons; mais la veille l'armée française, elle aussi, était tombée à Sedan, et un peu plus tard notre puissance est également tombée, et aujourd'hui encore les Prussiens sont dans nos provinces qu'ils occupent. Est-ce que la république est faite pour consoler de tout, même des plus poignantes blessures nationales? Ceux qui dans le midi ou dans d'autres régions privilégiées parlent de célébrer des fêtes ou de pousser à la dissolution de l'assemblée nationale, ceux-là en parlent fort à l'aise; ils n'ont pas vu l'étranger à leur foyer, ils ne subissent pas une occupation dont la durée peut dépendre de tout ce que nous ferons; ils devraient se souvenir de ceux qui souffrent. La France pour le moment n'a pas besoin de banquets, de fêtes et de discours après boire; elle a besoin de beaucoup d'argent pour se racheter, de beaucoup de sagesse pour se conduire, de beaucoup de bon sens patriotique et de dévouement pour garder le droit de faire appel à l'avenir.

C'est notre malheur, c'est à coup sûr une des amertumes de notre situation que ce sentiment profond des choses n'existe pas partout comme il devrait exister, au point de régler toutes les conduites, de dominer tous les mobiles vulgaires et de devenir la force, la garantie d'une politique faite pour rallier toutes les volontés dans une même œuvre de patiente réparation. C'est notre faiblesse de jouer quelquefois avec nos désastres. Qu'il y ait de la frivolité en tout cela, c'est entendu; on nous a reproché assez souvent la frivolité française pour que nous sachions à quoi nous en tenir. Que l'esprit de parti ait un rôle égoïste et meurtrier dans nos affaires, nous ne le savons que trop. Que les révolutions de toute sorte qui ont bouleversé la France aient laissé de misérables divisions toujours prêtes à renaître, soit encore. On a dit déjà

plus d'une fois, on a répété à l'assemblée actuelle, pour la consoler de ses incohérences, qu'elle est divisée parce que le pays lui-même est divisé. Oui, sans doute; mais c'est précisément parce que le pays est divisé qu'il nomme des représentans pour mettre de l'ordre dans ses divisions, pour le conduire, pour lui montrer le chemin où il doit marcher, et au fond il ne demanderait pas mieux que d'être conduit. Lorsque les pouvoirs publics en sont à savoir ce qu'ils seront demain, qu'y a-t-il d'étonnant que le pays lui-même ne comprenne pas toujours parfaitement sa situation, qu'il ait des oublis, des défaillances ou des fantaisies? Il y a une nécessité essentielle aujourd'hui avant tout, c'est que le pays soit gouverné, et pour que le pays soit gouverné, il faut qu'il y ait un gouvernement qui, dégagé de ces agitations dans lesquelles il se débat, puisse faire sentir son impulsion. C'est difficile peut-être dans l'état fiévreux où l'on est arrivé à Versailles. Il faut tâcher pourtant de se guérir de cette fièvre. Ce que l'assemblée aurait de mieux à faire pour le moment, ce serait de se séparer pour quelques semaines, d'aller prendre un peu l'air, de laisser en un mot un intervalle entre les dernières discussions et les grandes questions qui lui restent à résoudre. Elle aurait le temps de se calmer, et dans ce repos nous conseillerions volontiers à tous de relire une histoire instructive, celle de la fondation de la république des États-Unis.

Il y a sans doute bien des différences entre ces vieilles crises de l'Amérique et ce qui se passe aujourd'hui en France; il y a en même temps plus d'une analogie. Les États-Unis sortaient, eux aussi, d'une lutte terrible, la lutte de leur indépendance naissante, et ils avaient même encore quelques points de leur territoire occupés par leurs anciens maîtres. Eux aussi, ils portaient dans leur sein le germe des guerres sociales, la violence des passions démocratiques. Pendant bien des années, ils furent gouvernés d'abord par un congrès qui n'avait rien de régulier, puis par la convention de Philadelphie, et par un homme qui était comme la conscience vivante du pays, une sorte de chef national universellement reconnu. C'était pendant longtemps un état provisoire. La monarchie avait encore des partisans, dont l'un, Hamilton, fut secrétaire du trésor. La république, de l'aveu même du chef du parti démocratique, de Jefferson, n'avait rien de définitif, elle n'était considérée que comme une expérience qu'on devait faire loyalement, et si la république devint définitive, c'est peut-être uniquement parce que l'expérience se fit, selon le mot de Jefferson, « du vivant » et « sous le regard » de Washington, l'homme le plus ferme dans ses opinions et le plus patient dans ses démêlés avec les assemblées. Étudiez cette histoire, ce ne sera pas du temps perdu; vous verrez comment un pays se forme, comment on peut vivre durant des années dans le provisoire au milieu de toutes les complications intérieures et extérieures, comment les conflits se dénouent

entre hommes dévoués à une même œuvre nationale, comment on fait sortir une grande république d'un essai tenté simplement et modestement. Cette lecture calmante et fortifiante ne sera inutile ni à ceux qui la feront, ni à la France qui en profitera dans les cruelles expériences qu'elle fait à son tour.

*P. S.* — Le drame parlementaire qui a commencé hier à Versailles, à l'occasion de la proposition Rivet, vient de se clore par un vote qui élève M. Thiers à la dignité de président de la république à une majorité de 480 voix contre 93. La question est tranchée désormais, le provisoire est fixé, et l'homme qui depuis sept mois sert glorieusement la France reste chargé de la servir encore et de la conduire. Ce résultat n'était pas dû seulement à l'homme éminent qui reçoit cette marque de confiance de l'assemblée nationale, il était appelé par le bien public. L'essentiel maintenant est de ne plus se perdre en lutte inutiles et de gouverner. Voilà ce qu'attend le pays.

CH. DE MAZADE.

---

## CORRESPONDANCE

---

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DES DEUX MONDES.

Bâle, 29 août.

Monsieur,

Heureuse ou malheureuse, la France sera toujours en spectacle aux autres peuples, et ce spectacle aura toujours le privilège de les émouvoir et de les passionner. La France a partout des amis et des ennemis, les indifférens sont rares. Vous me demandez ce que ses amis du dehors pensent aujourd'hui de l'état de ses affaires. Le savent-ils bien eux-mêmes? Ils sont partagés, je le crois, entre la crainte et l'espérance, — et n'ont ils pas en effet bien des sujets d'espérer, bien des raisons de craindre? Profondément consternés des catastrophes effroyables qu'a essuyées une nation au sort de laquelle sont attachées les destinées de l'Europe, ils l'ont vue avec joie donner au lendemain de ses désastres des témoignages incontestables d'énergie, de sagesse et de foi raisonnée dans son avenir. Ce qui s'est passé depuis ne les a pas toujours satisfaits, mais ne les a point découragés. Ce qui se passe en ce moment les étonne, et cet étonnement ne va pas sans quelques inquiétudes.

Vous me direz peut-être que, pour qui voit les choses de près, il n'y a rien d'étonnant dans les événemens parlementaires du jour, qu'ils s'expliquent fort bien, qu'ils ont, comme s'expriment les philosophes, leur raison suffisante, que les passions et les intérêts sont aussi logiques, aussi conséquens dans leurs agissemens à Versailles qu'ailleurs. Je vous en crois sans peine; il n'en est pas moins vrai que Versailles a

le don de nous étonner, nous autres qui le voyons de loin. Nous sommes tentés de nous figurer que c'est un monde à part, où l'on respire un air qui trouble les plus fermes esprits, et fait naître en eux des pensées et des rêves que condamne le plus simple bon sens. Oui, Versailles nous est un grimoire où il nous est difficile de nous reconnaître, et ce qu'on nous en raconte nous paraît souvent inexplicable. La cause en est apparemment qu'à la distance où nous sommes nous ne démêlons que les grandes lignes du tableau. Les détails nous échappent, je veux dire les petites choses et certains petits hommes, et à qui néglige l'influence des médiocrités malfaisantes l'histoire universelle devient un mystère. Elles sont si industrieuses, si agissantes ! Elles ont l'œil et la main partout, et dans leur petitesse une grandeur qui leur est propre, l'expérience des nations prouvant que dans les républiques, comme dans les monarchies, elles sont de grands embarras pour les gouvernemens et la cause secrète de tous les grands malheurs.

Vue d'où nous sommes, la situation se résume ainsi. Il fallait à la France un homme qui joignît à l'expérience des affaires, à l'éclat du talent, l'autorité du nom et du caractère, et qui, obligeant l'étranger à compter avec lui, s'imposât aussi à la confiance de son pays, que l'opiniâtreté du malheur portait à l'universelle méfiance. Cet homme nécessaire s'est rencontré; c'est la seule bonne fortune qu'ait eue la France dans son infortune. Les services qu'il lui a rendus sont de ceux qui triomphent de tous les oublis et de toutes les ingratitude. Il lui a épargné cette humiliation suprême qui est la mort d'un peuple, l'intervention de l'ennemi dans ses affaires intérieures; grâce à lui, cet ennemi a été dispensé de procurer un gouvernement à la France. Après la défaite de la commune est venu le succès de l'emprunt, et la France a poussé un long soupir de soulagement; il lui a paru que sa destinée changeait de face, qu'il y avait encore pour elle quelque chose à espérer dans ce monde. M. Thiers n'a pas seulement pour lui la supériorité du talent et de l'esprit; il a eu le succès, le bonheur, quand il semblait en vérité que ce mot ne fût plus français. Elle est grande et légitime, la popularité de l'homme qui, après une suite inouïe de revers, ramène le premier à son pays les complaisances de la fortune, et lui rend le courage d'espérer.

Il ne fallait pas seulement un homme à la France, il lui fallait aussi une assemblée. Au lendemain d'une dictature dont l'éjée est restée à Sedan, c'est par la liberté seulement que la France pouvait se relever. On a jugé généralement à l'étranger que cette assemblée, élue dans des circonstances extraordinaires, au milieu du trouble et des angoisses de l'invasion, ne pouvait être une constituante. Une constitution est une œuvre de réflexion, et les élections du printemps dernier ont été des élections de sentiment. La France n'était pas alors en état de réfléchir; les événemens la tenaient à la gorge. Elle n'avait qu'une pensée, qu'un

désir : elle entendait se dégager de cette impitoyable étreinte, respirer et vivre, et pour vivre il lui fallait à tout prix la paix et l'ordre; elle a élu pour ses mandataires des hommes qui voulaient l'ordre et la paix, sans trop s'informer s'ils voulaient autre chose encore par-dessus le marché, un roi par exemple, ou un demi-roi, une république sans président ou un président sans république. Les peuples n'ont guère qu'une idée à la fois, et quand ils sentent sur leur nuque le talon d'un vainqueur, leur idée est qu'on les délivre au plus vite de ce vainqueur et qu'on les mette en état de ne plus le revoir chez eux; chez lui, c'est une autre affaire.

Il y a donc toute apparence que l'assemblée nationale a reçu de ses électeurs le mandat de ratifier les conditions de la paix et de prendre un certain nombre de décisions urgentes qui laissent intacte la grosse question de la forme définitive du gouvernement. L'élaboration d'une loi financière, d'une loi électorale et d'une loi militaire, tel est le travail épineux auquel le pays conviait le zèle de ses représentans, et ce qu'il leur demandait aussi en des jours si troublés et si sévères, c'était de s'inspirer dans leurs délibérations et dans leur conduite de ces vertus de l'esprit qui seules peuvent rasseoir sur ses fondemens une société ébranlée, de cette sagesse qui évite les complications inutiles, de cette modération qui résout les conflits par des accommodemens, de ce patriotisme éclairé qui sacrifie ses visées personnelles à l'intérêt général. Le pays voulait la paix; il la demandait aux Prussiens, il la demandait aussi aux partis, il les adjurait de désarmer pour un temps, et il leur montrait ses blessures encore saignantes, éloquens avocats de son désir. C'est une triste chose que le malheur; mais c'est un grand prédicateur de morale, et il était permis d'espérer que les partis l'écouteraient, bien qu'ils aient l'oreille un peu dure et qu'elle ne s'ouvre d'ordinaire qu'à ce qu'il leur plaît d'entendre. Quand on a l'ennemi chez soi et que pour se délivrer de sa présence il faut au préalable verser dans ses mains 5 milliards, il en doit peu coûter, semble-t-il, d'être sage. Que dis-je? lorsque cet ennemi rapace, qui a converti la guerre en une spéculation financière et commerciale, les aura touchés, ces 5 milliards, il évacuera la Champagne, mais il ne sortira pas de France, puisqu'il gardera Metz et Strasbourg. Et ceci me rappelle le propos que me tenait naguère un Italien, homme de bon sens s'il en fut. « C'est la paix de Villafranca, nous disait-il, qui a fait l'Italie. Si l'empereur, conformément à son programme, nous avait affranchis jusqu'à l'Adriatique, n'ayant plus rien à craindre, la fureur des partis nous aurait déchirés, et c'en était fait de notre unité. Le quadrilatère demeuré aux mains de l'Autriche nous a rendus sages. Pareillement ce sera peut-être le salut de la France, ajoutait-il, que cet odieux traité qui la démembré et lui arrache d'un coup la Lorraine et l'Alsace. Je compte sur le drapeau prussien flottant à Metz pour prêcher aux partis le désintéresse-

ment et la concorde, car c'est une grande école de prudence qu'un grand danger. » Ainsi raisonnait cet Italien, qui aime la France; mais ici-bas la raison n'a pas toujours raison, et, si je ne me trompe, cela ne se voit que trop à Versailles.

Oui, monsieur, il nous paraît qu'en dépit du malheur et des Prussiens on n'est pas raisonnable à Versailles. Que s'y passe-t-il en effet? et de quoi vous parlerais-je si ce n'est de la motion Rivet et de l'accueil singulier qui lui est fait dans la chambre? La conférence de Gastein exceptée, parle-t-on d'autre chose en Europe? A la vérité, nous ne saurions dire si cette motion était la meilleure qui pût être proposée au vote de l'assemblée nationale. Ce qui nous étonne, ce sont les orages qu'elle y a suscités, l'opposition violente qu'elle y rencontre. Depuis huit jours, on délibère, on parle, on s'agite, on se livre à des alarmes et à des emportemens, il semble que la chose publique soit en péril; mais il se pourrait faire qu'il n'y eût de compromis en tout cela que de petits intérêts et de petites passions, ce sont elles qui font le plus de bruit.

Que contient cette proposition qui puisse justifier un si grand émoi? Quelles que soient les intentions secrètes des signataires, quand elle sera votée par la chambre, qu'y aura-t-il de changé en France? Ceci seulement : le pays aura la satisfaction de savoir ou de croire que l'homme nécessaire auquel il a confié le soin de ses destinées n'est plus à la merci d'une intrigue ou d'une colère de la droite, qu'il a son lendemain assuré, que désormais il pourra vaquer avec plus de tranquillité d'esprit à son rude labeur, qu'il aura plus d'autorité pour traiter avec l'étranger et pour se faire respecter à l'intérieur. Vaine apparence! dit-on; mais n'est-ce rien qu'une apparence qui rassure un pays, qui vient en aide au crédit et à la reprise des affaires, qui rend le courage et la confiance à la charrue comme au comptoir et à l'atelier? — Pure illusion! dit-on encore; ce que la chambre accorde aujourd'hui, ne sera-t-elle pas libre de le retirer demain? Ah! permettez, la France a si longtemps vécu d'illusions dangereuses! Ne lui refusez pas la douceur d'une illusion bienfaisante, qui demain ne sera plus une illusion. La concession que fera l'assemblée sera garantie par ses effets utiles contre les retours et les repentirs des ambitieux et des brouillons; ils y penseront à deux fois avant de se déjuger, avant de reprendre à la paix publique le gage qu'ils lui auront donné; ils n'oseront affronter les jugemens rigoureux que porteraient sur le décousu de leur conduite et l'atelier et la charrue.

La majorité de l'assemblée, nous en sommes certains, finira par écouter les conseils de la sagesse, et nous ne sommes pas inquiets de son vote; mais pourquoi n'a-t-elle pas été sage dès le premier jour? A quoi bon tant d'hésitations? De quoi sert de manifester si hautement ses déplaisirs et ses répugnances? Il est fort bien de faire de nécessité

vertu; mais cette vertu libre et volontaire, qui n'attend pas qu'on lui force la main, nous paraît mieux entendre les intérêts de sa dignité. A propos de cette motion Rivet, la majorité semble avoir voulu se donner le plaisir de se compter et de dire au gouvernement: — Nous sommes tout-puissans, et vous êtes à notre discrétion. Vous désirez porter le titre de président de la république et que ce titre vous assure une prolongation d'existence; si nous vous octroyons votre demande, ce sera l'effet de notre bon plaisir. Nous pourrions dire non, nous dirons oui; mais nous sommes bien aises de vous tenir pendant dix jours sous le coup d'une menace, et nous profitons d'une si belle occasion de vous faire sentir le poids de notre omnipotence et de nos chagrins. — Le temps vaut de l'argent; il nous paraît qu'on pourrait mieux l'employer. Le héros d'un conte de Voltaire avait formé le projet insensé d'être parfaitement raisonnable, et il avait décidé en particulier que dorénavant il n'aurait jamais d'humeur avec ses amis. Qui oserait attendre d'une assemblée la parfaite sagesse? Toutefois au prix qu'a le temps aujourd'hui, c'est trop à elle d'accorder plus d'une semaine à sa mauvaise humeur; vingt-quatre heures devraient suffire à ses résignations. Les tracasseries sont pour les parlemens le luxe de la paix.

C'est un des beaux spectacles qu'il y ait au monde qu'une majorité modérée et modeste; pourquoi faut-il qu'il soit si rare? La majorité de l'assemblée nationale possède d'incontestables et précieuses qualités: elle a l'honnêteté, le zèle, le désir de bien faire, des intentions libérales, le goût des réformes, l'ardeur opiniâtre au travail; si elle y joignait par surcroît la modestie, tout serait pour le mieux. Et n'aurait elle pas après tout, pourvu qu'elle prit la peine d'y réfléchir, de sérieuses raisons d'être modeste? Est-elle aussi sûre d'elle-même et de sa force qu'elle se donne l'air de le croire? Nous ne lui demanderons pas si elle est certaine d'avoir toujours le pays derrière elle. Une telle question serait impertinente; il n'est point de parti qui ne se flatte d'avoir le pays derrière lui: c'est au pays de savoir ce qui en est, et le plus souvent il n'en sait rien. Mais cette majorité qui vient de se compter avec une orgueilleuse complaisance forme-t-elle une phalange aussi compacte, est-elle aussi unie de sentimens et de principes qu'elle affecte de le prétendre? N'y a-t-il pas en elle des germes de dissensions intestines et des divisions cachées dont on se garde soigneusement le secret? Ce qui retient unis entre eux tous les membres de cette respectable famille, ce sont de communes antipathies et, selon l'expression de Mirabeau, de communes *volontés*. — Du jour qu'il s'agirait de fonder ensemble quelque chose, que de peine n'aurait-on pas à s'accorder! Quand Ispahan était partagée par les deux factions du mouton blanc et du mouton tricolore, s'agissait-il de réprimer le brigandage et de voter une loi sur la gendarmerie, les hommes avisés des deux factions se mettaient d'intelligence et marchaient de concert au scrutin; en venait-on à parler mou-

ton, on ne s'entendait plus, ce qui ne déplaisait point aux brigands et faisait hocher la tête aux philosophes. Serait-ce trop s'avancer que de soutenir que dans la majorité de l'assemblée il y a des hommes qui sont de leur siècle et d'autres qui n'en sont pas, que les uns ont des doctrines, que les autres ont des dogmes? Et s'imagine-t-on que les dogmes puissent faire toujours bon ménage avec les doctrines? Dès qu'on en vient au point de la question, ils leur rompent nettement en visière, rien n'étant plus entêté qu'un dogme, surtout quand il se complique de prétentions; lui demander des complaisances, c'est lui demander son déshonneur. Légitimistes et orléanistes, que tous les membres de la majorité mettent en commun leurs lumières et leur patriotisme pour faire ensemble des lois utiles, le pays s'applaudira de leur concorde; mais qu'ils ne se flattent pas de pouvoir édifier au premier jour un gouvernement de leur choix qui ait quelque chance de durée. Une telle entreprise serait la fin de leur entente. Il est vrai qu'impuissans à fonder, il dépend d'eux en revanche de rendre tout gouvernement impossible. Dieu les garde d'une telle fantaisie! C'est un triste usage à faire de sa puissance que de s'en servir pour tout empêcher; de tous les plaisirs, c'est le plus dangereux, et les assemblées qui s'y livrent allument sur leur tête, pour parler le langage de l'Évangile, des charbons ardens.

Assurément ce serait commettre une injustice envers la plupart des membres de la majorité et de la droite que de ne pas reconnaître que leur clairvoyance se rend compte des difficultés et des périls de la situation, et qu'ils se résignent sagement à conserver quelque temps encore un régime provisoire qui contrarie leurs impatiences. Seulement il en est beaucoup parmi eux qui voudraient par des changemens de personnes accommoder ce provisoire à leur goût. Ils consentent à retarder leur entrée dans la terre promise; s'ils doivent séjourner quelque temps au désert, ils voudraient du moins y cheminer sous la conduite d'un chef qui leur agréé. Par malheur, les Moïses sont rares. Avons-nous la vue trop courte, ou Bâle est-il un coin perdu où les nouvelles et les renseignemens n'arrivent point? Ce qui est certain, c'est que l'assemblée nous paraît à nous Bâlois compter dans ses rangs beaucoup d'hommes honorables et d'un sérieux mérite, qui en temps ordinaire feraient d'estimables ministres; mais aujourd'hui les succès d'estime ne suffisent point. Il faut l'éclat, il faut le nom, il faut l'autorité et le prestige qui la relève. Est-il un homme à Versailles qui puisse prétendre à la succession de M. Thiers? En est-il un seul qui ait en lui l'étoffe d'un gouvernement même provisoire? En est-il un qui soit de taille à représenter dans l'état des choses la France vis-à-vis d'elle-même et vis-à-vis de l'Europe, à être pris au sérieux tout à la fois par quatre-vingt-six départemens et par M. de Bismarck? Mieux placé que nous, monsieur, peut-être les voyez-vous distinctement ces hommes possibles

que nous ne saurions apercevoir, et n'avez-vous que l'embarras du choix. Peut-être aussi estimez-vous comme nous que les plus capables et les plus considérés d'entre eux n'auraient garde d'assumer la tâche qu'on leur veut imposer, et qu'ils abandonnent les rêves et les chimères périlleuses à ces fatuités téméraires qui, ne doutant de rien, sont prêtes à tout accepter. Ce n'est pas elles qui répéteraient le mot du doge de Gênes; qu'on les installe dès ce soir dans la préfecture de Versailles, rien ne les étonnera moins que de s'y voir.

L'extravagance pure et complète est toujours une exception, plus commune est la demi-déraison : l'une est un mal sporadique qui emporte sûrement le malade; l'autre, moins funeste en ses effets, a cet inconvénient d'être plus facilement contagieuse. On nous affirme que sur les bancs de la droite ils sont en petit nombre, les députés qui aspirent à renverser M. Thiers parce qu'ils se sentent capables de le remplacer. En revanche, ils paraissent être fort nombreux, les habitués du cercle des Réservoirs qui, faute de mieux, désirent conserver M. Thiers et même lui proroger ses pouvoirs, mais en lui faisant leurs conditions, et quelles conditions! Le président de notre conseil fédéral lui-même, si modeste que soit la figure qu'il est appelé à faire en ce monde, ne se résignerait pas à les subir. Les honorables députés de la droite dont je parle souffrent que M. Thiers gouverne, à la condition toutefois qu'il gouverne en leur nom, qu'il leur appartienne et n'appartienne qu'à eux, qu'il soit leur homme-lige, l'exécuteur aveugle de leurs volontés et de leurs caprices, qu'il épouse non-seulement toutes leurs idées, mais toutes leurs suspicions et leurs passions, et qu'il ne nomme pas dans toute l'étendue de la France un seul sous-préfet qui n'ait leur aveu et leur agrément. Étrange oubli du pacte de Bordeaux, qui stipulait la trêve des partis! Que deviendrait-il, ce pacte, si M. Thiers se prêtait à faire de son gouvernement le gouvernement d'un parti?

D'autres ne s'arrêtent pas là : il ne leur suffit point de lier les bras au pouvoir, ils prétendent aussi lui fermer la bouche. A leur sens, M. Thiers a un tort irrémédiable : il parle. Qu'il agisse, qu'il gouverne, ils y consentent; mais, pour Dieu! qu'il se taise. Son éloquence les gêne, les incommode, leur cause un sourd malaise, des crispations nerveuses qui à la longue pourraient prendre sur leur santé. — Ah! que Gutenberg serait un grand homme, s'il n'avait pas inventé l'imprimerie! s'écriait un quidam. Ces députés sont prêts à déclarer que M. Thiers est un homme incomparable, unique et même nécessaire, pourvu qu'il prenne l'engagement de ne plus dire un mot. Fermer une telle bouche! mettre à l'interdit cette parole facile, limpide, éternellement jeune, qui a tour à tour des grâces abandonnées, des gaietés charmantes ou des vivacités meurtrières, excessives parfois, j'en conviens, éclatant comme des obus à la face des sots et des jaloux effarés! Qu'en penserait la France, qui se fait gloire de cette parole dans ses prospérités, qui s'en fait une con-

solution dans ses deuils? Que voulez-vous? elle est désagréable aux habiles, dont elle a plus d'une fois déconcerté les complots, désagréable aux lèvres nouées, dont elle humilie le silence ou les hésitations. La commune a pris à M. Thiers sa maison; le cercle des Réservoirs veut lui prendre sa langue. Que lui restera-t-il, et que veut-on faire de cette langue? La clouera-t-on à la tribune, comme y fut clouée jadis celle qui avait commis le crime des *Philippiques*? En vérité, parmi toutes les choses qui nous étonnent, aucune ne nous paraît plus surprenante que cette conspiration ourdie contre l'éloquence. Quoi donc! on en serait déjà las, quand hier encore on affectait de maudire un gouvernement qui commandait sans s'expliquer, et qui, ne parlant pas, souffrait difficilement qu'on lui parlât! Je crois avoir lu dans Plutarque qu'aux temps de sa liberté, Athènes avait un roi, l'éloquence. A l'éloquence succéda Philippe. Regretterait-on déjà Philippe et les silences du sabre? A Dieu ne plaise, ou il serait permis d'affirmer que la liberté est impossible en France, et que ce peuple si prompt aux dégoûts et aux lassitudes finit toujours par trouver le sabre qu'il mérite.

C'est ainsi qu'on raisonne à Bâle et qu'on y parle maintenant, monsieur, et si nous passons pour avoir la pensée un peu lente, on ne nous a jamais contesté ni l'esprit de conduite, ni le bon sens. Ce bon sens, qui nous a rendu quelquefois de bons services, nous enseigne qu'il est des situations et des circonstances où les assemblées, comme les individus, doivent s'interdire sévèrement non-seulement les fantaisies et les aventures, mais les petites rancunes et les petites vengeances. Ce bon sens nous apprend qu'il est absurde et puéril d'ébranler un gouvernement qu'on ne pourra remplacer, et de rendre la vie impossible à un homme nécessaire. Ce bon sens estime encore que M. Thiers représente aujourd'hui la paix publique, et que travailler ouvertement ou sourdement à le renverser, c'est attenter à la paix dont la France est affamée. Il nous paraît aussi que le succès de cette coupable entreprise transporterait d'aise tous les ennemis de la France, auxquels M. Thiers a eu l'immense mérite de causer les premiers déplaisirs qu'ils aient ressentis depuis un an. Il nous paraît également que, si l'assemblée nationale discréditait une fois de plus, par ses entraînemens et ses erreurs, le régime parlementaire, on allumerait des feux de joie dans le camp de César. Enfin, pour en revenir à la motion Rivet, nous jugeons qu'en la rejetant les conservateurs joueraient le jeu des radicaux, et donneraient bénévolement les mains à la campagne ouverte pour la dissolution de la chambre.

Dans le temps où M. de Bismarck représentait la Prusse à la diète germanique, il n'était encore connu que pour un homme d'extrême droite, pour un *junker* excessif dans ses idées et souvent intempérant dans son langage. Alors déjà ce grand sceptique croyait résolument en lui-même, et il aimait à se prêcher aux incrédules; mais il croyait comme

il peut croire, ce n'était pas la foi du charbonnier. On rapporte qu'un jour, dans un salon de Francfort, il se prit à dire : « Vous verrez, messieurs, que je deviendrai un grand homme, et que je finirai par une grande faute. » Il semble qu'il y ait en France de petites ambitions qui se disent : « Commençons par une grande faute, et nous verrons plus tard à devenir de grands hommes. » Cette méthode est bien chanceuse. Puissent ces ambitions se raviser, et les fous de tous les partis venir à résipiscence ! La France et les amis de la France leur en auront une éternelle gratitude.

Agréer, je vous prie, monsieur, l'expression de tous mes sentimens de haute considération.

\*\*\*

#### LES FOUILLES DE SANTORIN.

Au commencement de l'année 1866, un volcan sous-marin qui sommeillait depuis un siècle et demi s'est réveillé de son long repos; au milieu de la fumée et des flammes vomies par la mer, quelques îlots nouveaux sont venus s'ajouter aux six îles, d'origine volcanique, dont la plus grande, l'ancienne Thera, porte aujourd'hui le nom de Santorin. Cet événement imprévu ne pouvait manquer d'attirer sur ce groupe l'attention des géologues. Quand l'éruption se fut apaisée, on commença des recherches scientifiques, et des fouilles entreprises d'abord dans l'île de Therasia, puis dans la grande île de Santorin elle-même, eurent pour résultat la découverte de constructions appartenant, selon toute probabilité, à une époque antéhistorique. M. Fouqué a entretenu les lecteurs de la *Revue* (1) des premières trouvailles qui furent faites à cette occasion. A Therasia aussi bien qu'à Santorin les habitations que ces fouilles mirent au jour reposaient immédiatement sur un banc de lave scoriacée; elles étaient recouvertes par une épaisse couche de tuf ponceux, produit de quelque irruption ancienne qui avait envahi des villages entiers, comme les cendres du Vésuve devaient plus tard enterrer les villes de Pompéi, d'Herculanum et de Stabies. Dans l'intérieur des bâtimens exhumés, on trouva des objets nombreux et variés : des vases, les uns en terre cuite, les autres en lave, des outils de silex et d'obsidienne, des grains, des pois chiches, de la paille, des ossemens; mais, sauf deux petits anneaux d'or trouvés à Santorin, l'absence des métaux était complète et caractéristique.

Ces jours derniers, MM. Gorceix et Mamet ont fait connaître de nouveaux détails sur les résultats de ces fouilles, qui n'ont pas été discontinuées après le départ de M. Fouqué. On a encore exhumé des constructions anciennes en quatre points différens des environs du village d'Acrotiri, situé à la pointe sud-est de Santorin. Parmi les objets qu'elles

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre 1869, — une *Pompéi antéhistorique*.

renfermaient nous citerons : un grand nombre de vases, qui tous diffèrent absolument, par leurs formes et par les décorations dont ils sont couverts, des poteries grecques, étrusques ou phéniciennes; des ustensiles en lave, meules à main, mortiers, augets, etc.; des instrumens en obsidienne analogues à ceux qui caractérisent l'âge de pierre. Sur les murs de l'une des maisons existent encore des fresques, dessinées sur un enduit de chaux. Dans un grand bâtiment qui a été découvert sur la falaise, sous une couche de plus de 20 mètres de tuf composé d'assises de pouzzolane et de lits de pierres ponce, on a trouvé une scie en cuivre pur, sans trace d'étain ni de zinc. C'est le premier outil en métal qu'on ait rencontré dans ces constructions des temps primitifs. En outre, dans diverses pièces du même corps de logis on trouva de l'orge, des pois, des lentilles, de la paille hachée, disposés en tas, et des vases de différentes formes remplis avec les mêmes matières. Des os de chèvre, de mouton, étaient répandus çà et là; des morceaux de charbon, des fragmens de bois de diverses essences, le tronc entier d'un olivier, furent recueillis dans la même maison.

En plusieurs points de l'île de Santorin, on a pu suivre au-dessous de la ponce, sur une certaine étendue, une couche de terre noire qui provient de la décomposition de la lave; c'est sans doute l'ancien sol végétal de l'île. Cette terre noire renferme beaucoup de débris de poterie.

En rapprochant ces faits nouveaux de ceux qui ont été constatés par les premières fouilles, on est en droit de faire remonter l'antique civilisation de ces îles à la fin de l'âge de pierre. La scie en cuivre qui a été trouvée dans l'une des habitations déblayées est une preuve que l'ère des métaux s'annonçait déjà lorsqu'un cataclysme, dont l'histoire a perdu le souvenir, vint engloutir une partie de la grande île de Santorin, et ensevelir sous un linceul de cendre et de pierres les débris qui en restent. M. Fouqué a déjà démontré que les outils et les poteries qui ont été déterrés à Therasia et à Santorin étaient probablement de fabrication étrangère, et que les habitans se les procuraient par un commerce maritime avec l'Orient. Toutefois ces débris prouvent que l'antique population de l'archipel grec était arrivée à un haut degré de civilisation à une époque dont nous sommes séparés par plusieurs milliers d'années. Santorin, avant l'effondrement de la partie centrale de l'île, était couverte d'habitations et de cultures. Les Santoriniotes de l'âge de pierre construisaient des voûtes avec des pierres et du mortier, fabriquaient la chaux, étaient en possession de couleurs fort brillantes, se servaient de poids formés avec des blocs de lave, connaissaient le tissage et la poterie. L'arbre généalogique de notre espèce remonte évidemment plus haut que nous ne pensons. R. R.

---

LE

# DUK DE BROGLIE<sup>1</sup>

---

Le testament du duc de Broglie, en date du 19 juin 1839, contient cette disposition : « je lègue à mon ami M. Guizot un ouvrage de son choix à prendre dans ma bibliothèque de Broglie; je regarde notre longue amitié comme l'un des biens les plus précieux que Dieu m'ait accordés. »

C'est en janvier 1870, à la mort du duc de Broglie, et plus de trente ans après la date de son testament, que j'ai reçu de lui ce témoignage d'une amitié vieille alors de trente ans de plus, et toujours restée la même à travers un si long temps plein de si grands événemens qui ont changé si souvent les situations et les dispositions des hommes.

J'ai à cœur de marquer ma place et ma part dans cette intimité mutuelle et persévérante. Je voudrais la faire connaître telle qu'elle a été et qu'elle s'est formée et maintenue au milieu, je puis dire au-dessus des épreuves de nos longues vies.

Ce n'est pas dans notre enfance et au sein de nos jeunes études que nous nous sommes connus et liés le duc de Broglie et moi. Il avait trente-trois ans et moi trente et un lorsque nous nous sommes rencontrés dans le monde, et que nous avons commencé à vivre l'un près de l'autre; c'est en 1818 qu'a eu lieu notre rapprochement: nous étions alors engagés l'un et l'autre dans la vie politique, et nous y avons déjà fait tous deux des pas décisifs, étrangers l'un à l'autre.

(1) Achille-Louise-Victor-Charles, duc de Broglie, né à Paris le 28 novembre 1785, mort à Paris le 26 janvier 1870.

Il appartenait à une famille de grands serviteurs de l'état, la seule famille militaire, si ma mémoire ne me trompe pas, qui ait donné à la France trois générations successives de maréchaux, tous éprouvés dans le commandement de ses armées. Le dernier des trois, grand-père du feu duc de Broglie, se signala, dès l'âge de vingt-trois ans, en 1741, à l'assaut de Prague, où il monta des premiers avec le grenadier Pascal, que le plus vaillant des officiers de fortune du temps, Chevert, avait choisi dans son régiment en lui disant : « Il me faut ici *un brave à trois poils* (ce furent, dit-on, ses propres expressions); tu vas monter sur cette échelle; quand tu seras sur le mur, le factionnaire te criera : *Wer da?* (qui va là?) Tu ne répondras pas; il te lâchera son coup de fusil, il te manquera; tu lui tireras le tien, tu le tueras, et je suis à toi. » Dix-huit ans après ce début, en 1759, le lieutenant-général de Broglie gagnait sur les Prussiens la bataille de Berghen, devenait maréchal de France, gagnait encore l'année suivante celle de Corbach; puis il était exilé en 1761, pour avoir perdu celle de Villingshausen, en compagnie du prince de Soubise, auteur, selon lui, de la défaite, et il vécut plusieurs années éloigné de la cour, « dont il ne craignait pas, dit l'un de ses contemporains, de blâmer constamment les erreurs et les fautes. C'était le Cincinnatus des temps modernes. »

« Je ne suis pas bien sûr, dit son petit-fils, le duc de Broglie (dans des *Notes biographiques* auxquelles il n'a pas voulu donner le titre de *Mémoires*), que mon grand-père ressemblât trait pour trait à Cincinnatus; il n'avait ni déposé les faisceaux consulaires, ni forgé son épée en soc de charrue, et l'envoyé du sénat romain qui l'aurait trouvé en habit de chasse galonné sur toutes les coutures, entouré de gentilshommes de la contrée vêtus du même habit, qu'ils tenaient respectueusement de sa munificence, faisant retentir la forêt de Broglie des aboiemens de cent chiens et du galop de cinquante chevaux, l'envoyé du sénat, dis-je, n'aurait été que médiocrement édifié de sa simplicité rustique. Ce qui est vrai, c'est qu'il avait été très injustement disgracié, et qu'à l'exemple du fier patricien il en était très justement irrité. »

Lorsque, à l'explosion des premiers troubles sérieux de la révolution, le conseil du roi ordonna un rassemblement de troupes dans les environs de Versailles, le prince de Condé, qui depuis la guerre de sept ans avait été très hostile au maréchal de Broglie, demanda qu'on lui en donnât le commandement. « Le calcul du prince était simple, dit leur contemporain le comte Alexandre de Lameth dans son *Histoire de l'Assemblée constituante*; si ces mesures présentaient des dangers, ils retomberaient sur le maréchal, qui, seul alors, restait compromis; si au contraire elles obtenaient un succès conforme

aux vœux du parti, c'était le prince qui en recueillerait les avantages... Le maréchal jugea exacts les renseignements que nous lui transmettions, son fils le prince de Broglie et moi, sur la politique du prince de Condé; mais il nous répondit que l'obéissance au roi était une loi qu'il avait respectée toute sa vie, qu'il désirait vivement ne point recevoir les ordres qu'on lui annonçait; mais que, s'ils lui étaient donnés par le roi, il obéirait. »

Il obéit en effet, et prit le ministère de la guerre avec le commandement de l'armée. Des témoignages irrécusables, celui de Louis XVI lui-même, attestent que, modeste dans son obéissance, il fut modéré dans son pouvoir, et ne donna au roi son maître que des conseils dégagés, sinon des erreurs, du moins des passions de son parti; mais lorsqu'après le 14 juillet et la prise de la Bastille le roi l'autorisait à quitter son commandement et à s'éloigner de France, libre de faire ce qu'il persistait à regarder comme son devoir, c'est-à-dire d'aller défendre du dehors la royauté qu'il n'était plus admis à servir au dedans, le maréchal de Broglie se retira à Luxembourg, prit le commandement d'un corps d'émigrés, et s'engagea dans cette guerre immense dont il était loin de comprendre le caractère et de prévoir la durée, mais dont il était résolu à ne pas reconnaître les résultats s'ils étaient contraires à la cause à laquelle il avait donné son âme et sa vie. Vaincu, sa résolution fut inébranlable; il renonça à rentrer en France, à retrouver sa famille et ses biens, ne voulut plus entendre parler de son fils, le prince Victor de Broglie, resté patriote libéral, écarta les ouvertures gracieuses que lui fit arriver Napoléon, qui eût pris plaisir à voir dans sa cour naissante le dernier maréchal de la vieille monarchie, et il finit par se fixer modestement à Münster, en Westphalie, où il mourut à quatre-vingt-six ans, en 1804, invariablement royaliste, vieux guerrier et grand seigneur dans son obscure retraite allemande comme dans son château de Broglie.

C'était non pas auprès du maréchal son père, mais en Amérique, à la fin de la guerre pour l'indépendance des États-Unis, et à la suite de l'expédition du général de Rochambeau et de M. de La Fayette, que le fils aîné du maréchal, le prince Victor de Broglie, avait commencé sa carrière. Il parcourut en 1782 d'abord les États-Unis naissans, puis quelques-unes des colonies de l'Amérique espagnole, et il a laissé de son voyage un charmant récit, qui a été publié en partie dans la *Revue française* de 1828, et dans lequel, « à travers l'étourderie et l'enjouement d'un jeune officier échappé aux salons de Versailles et à la dissipation de Paris, on aperçoit le coup d'œil d'un militaire instruit et d'un observateur judicieux. » De retour en France, le prince Victor de Broglie, âgé de trente-deux ans, fut élu, en 1789, député à l'*assemblée constituante* par la

noblesse du bailliage de Colmar, et le premier fait que je rencontre à son sujet dans les *Notes biographiques* de son fils est un trait d'honnête scrupule politique en même temps que de franchise libérale. On sait que le 25 juin 1789 quarante-sept députés de la noblesse quittèrent la salle de leur ordre pour aller se joindre à la réunion du tiers-état; le jeune prince de Broglie fut, non pas l'un d'entre eux, mais l'un de ceux qui, trouvant dans le mandat de leurs électeurs un obstacle formel à une telle démarche, en témoignèrent un vif regret. Dès le surlendemain, le roi ordonna la fusion complète des trois ordres, et dans l'*assemblée constituante* ainsi formée le prince Victor de Broglie prit place parmi les généreux réformateurs qui n'hésitèrent devant aucun sacrifice ni aucun péril pour réaliser leurs patriotiques espérances. En rendant compte en 1828 dans la *Revue française* de son voyage en Amérique, M. de Rémusat disait : « Sous l'uniforme de ce militaire étourdi, on peut déjà reconnaître celui qui, malgré les liens de famille les plus impérieux, soutiendra, dix ans après, la bonne cause à l'assemblée nationale, tentera d'aller dans les camps défendre la révolution, même ingrate, mourra enfin frappé par elle, mais sans la trahir, et en recommandant à son fils de lui rester fidèle malgré ses injustices. La France sait que ce dernier vœu est accompli. »

Ce fut en effet la douloureuse destinée du fils du maréchal de Broglie de se voir placé, à la fin de sa courte vie, entre les rigueurs de son père et les orageuses ténèbres de l'avenir de sa patrie et de ses enfans. Après l'aveugle abdication de l'*assemblée constituante*, il voulut continuer de servir la France, et devint chef d'état-major de l'armée du Rhin, commandée d'abord par le maréchal Lückner, puis par le général Biron. Il avait pour aide-de-camp Desaix, alors simple lieutenant et au début de sa carrière; l'illustre guerrier qui devint le maréchal Gouvion Saint-Cyr servait aussi dans cette armée; c'est lui qui dit, dans ses *Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle* : « Le général Biron fut parfaitement secondé par son chef d'état-major, Victor de Broglie, officier d'un grand mérite, dont l'armée ne devait pas tarder à regretter la perte. » Aucun mérite ni aucune vertu ne préservaient alors des méfiances et des fureurs révolutionnaires. Survint le 10 août 1792. Le chef d'état-major de l'armée du Rhin protesta contre les décrets de l'assemblée législative; il fut destitué, et le lieutenant Desaix avec lui. Il se renferma dans une profonde retraite. Il y fut poursuivi, arrêté, relâché, arrêté de nouveau. Il était las de se cacher et croyait n'avoir rien à craindre d'un procès public. Repris encore et conduit par la gendarmerie à Paris, il se refusait à un moyen de s'échapper, et ne sortit de la prison de la Bourbe, alors nommée *Port-Libre*, que pour monter sur l'échafaud le 27 juin

1794, un mois, jour pour jour, avant le 9 thermidor et la fin de la terreur.

Je reprends les dernières paroles que je viens de citer de M. de Rémusat. « En mourant, dit-il, le dernier vœu, la dernière recommandation du fils du maréchal de Broglie à son propre fils enfant fut qu'il restât fidèle à la révolution française, même ingrate et injuste. La France sait que ce vœu a été accompli. » Une inébranlable fidélité à la cause nationale de 1789, tel a été en effet le trait dominant de la vie politique du duc de Broglie. Il eut, dans son enfance, à subir toutes les détresses de l'époque révolutionnaire. Sa mère, M<sup>lle</sup> de Rosen, aussi distinguée par son caractère et son esprit que par sa naissance et sa beauté, avait été mise en prison comme son mari et réservée au même sort; après la mort du prince de Broglie, elle s'offrit pour travailler à la lingerie de la prison de Vesoul, et elle réussit, pendant son travail, à prendre sur un morceau de cire l'empreinte de la clé d'un grenier ouvert sur le dehors. « Un vieux domestique dévoué à la maison de Rosen fit fabriquer une clé sur cette empreinte, dit le duc de Broglie dans ses *Notes biographiques*; il attendit ma mère de nuit à la porte de la prison et la conduisit en Suisse en lui faisant traverser les gorges du Jura... Nous passâmes, mes sœurs et moi, dans le château de Saint-Remy, qui appartenait à ma mère, le temps qui s'écoula entre son évasion et son retour en Suisse. Saint-Remy était séquestré, on mit le mobilier en vente; j'assistais à l'enchère, assis à côté du crieur public et criant avec lui, sans doute par pur divertissement d'enfant; il ne vint à personne l'idée de s'en étonner... Les domestiques auxquels nous étions confiés, n'ayant aucun moyen de nous faire honorablement subsister, imaginèrent de nous conduire à Vesoul et de nous recommander à la charité du représentant du peuple en mission; c'était, je crois, Robespierre le jeune. On m'affubla du costume à la mode, on me mit sur la tête un bonnet rouge et des sabots aux pieds; dans cet équipage, nous fîmes antichambre pendant près d'une heure avant d'être admis devant notre futur bienfaiteur; il nous reçut assez bien, et nous donna, pour vivre, un assignat de 10,000 francs. Je ne sais pas au juste quelle était alors la valeur de ce chiffon. »

Le 9 thermidor accompli, la réaction contre le régime de la terreur suivit son cours, mélange d'alternatives entre des pas chancelans vers l'ordre et la justice et des retours de violence révolutionnaire. Pendant les cinq années de ces pitoyables tâtonnemens des pouvoirs publics et du pays lui-même, la princesse de Broglie, rentrée en France et réunie à ses enfans, mena quelque temps une vie assez paisible, quoique un peu errante, qui aboutit à son second mariage avec M. d'Argenson, petit-fils du comte d'Argenson, ministre

de la guerre sous Louis XV; il avait été pour M<sup>me</sup> de Broglie et ses enfans, pendant leurs infortunes, un tendre et efficace protecteur : « Il devint pour nous, dit le duc de Broglie, un second père. » M. de La Fayette, le prince Victor de Broglie et M. d'Argenson, les souvenirs du premier, les exemples du second et la tutelle du troisième, ce fut sous cette triple influence que se développa la jeunesse du duc de Broglie : développement libre et original, où se forma un homme très différent de ses premiers patrons politiques, dont il lui resta pourtant toujours des traces et des impressions qu'il se plaisait à rappeler. Je trouve dans ses *Notes biographiques* un portrait de M. d'Argenson que je n'hésite pas à citer, tant il caractérise bien et le modèle et le peintre. « Je puis parler librement de M. d'Argenson, dit-il; je lui dois tout. Jamais la diversité de nos principes en philosophie religieuse et de nos sentimens en philosophie sociale et politique n'a porté la moindre atteinte à la tendre affection qu'il avait pour moi, moins encore, s'il se peut, à la tendre reconnaissance que je lui ai toujours témoignée. Il y avait en lui deux hommes bien distincts, un rêveur sincère et désintéressé et un homme d'affaires, au besoin même un homme d'état du premier ordre. Entré dans le monde au plus fort de l'effervescence des idées de 1789, il les avait poussées de bonne heure fort au-delà de leur portée légitime. Il était socialiste de cœur et de conviction. Il croyait et professait, dès qu'il avait quelque chance d'être compris, que, la répartition des biens de ce monde étant l'œuvre de la violence et de la fraude, il y avait lieu à la régulariser par une transaction équitable. Il croyait que ce serait, le cas échéant, un devoir pour l'homme de bien de se dévouer à la poursuite d'une telle entreprise, et toutes les fois qu'une crise politique s'annonçait ou se consommait, il était cet homme de bien; il était prêt à risquer pour sa cause (c'était bien la sienne, car lui seul y était de bonne foi et sans retour personnel) sa fortune et sa vie. Hors de là et dans le cours régulier des choses, M. d'Argenson était un homme d'une sagacité rare, d'un esprit droit et ferme, d'un cœur élevé, laborieux, appliqué, rigoureux dans l'exercice de ses droits, très clairvoyant sur les hommes, qu'il estimait en masse au-delà de toute mesure et qu'il méprisait individuellement plus que de raison; — d'une délicatesse à toute épreuve, résolu, intrépide dans les relations de famille et de société, — réservé, silencieux, un peu morose, mais plein de grâce et de charme pour ceux qu'il estimait et en qui il plaçait sa confiance. »

Je n'ai pas assez connu M. d'Argenson pour apprécier exactement la justesse de tous les traits de ce portrait, et en tout cas je crois que M. d'Argenson n'eût jamais été « au besoin un homme d'état du premier ordre; » mais je suis frappé de la ferme sagacité

qui éclate dans cette peinture d'un noble rêveur socialiste, et touché de l'émotion affectueuse qui anime le peintre. Les *Notes biographiques* où je puise ces citations ont partout ce même caractère d'un jugement sain et indépendant, éclairé par l'expérience de la vie et uni au fidèle maintien des inspirations généreuses et libérales de la jeunesse. Le duc de Broglie avait quatorze ans lorsque le 18 brumaire éclata, et il parle de ce coup d'état avec une équité reconnaissante. « Ceux qui n'ont pas vécu à cette époque, dit-il, ne sauraient se faire une idée du profond découragement où la France était tombée dans l'intervalle qui s'écoula entre le 18 fructidor et le 18 brumaire (1); en rentrant à pleines voiles sous le régime de la terreur, elle y rentrait sans consolation et sans espérance; la gloire de ses armes était flétrie, ses conquêtes perdues, son territoire menacé; le régime de la terreur ne lui apparaissait plus comme une crise effroyable, mais passagère; la réaction avait échoué; tous les efforts des honnêtes gens pour user régulièrement de leurs droits avaient été écrasés par la violence; on n'avait devant soi que le retour d'une anarchie sanglante dont il était impossible de prévoir ni la durée, ni le terme, ni le remède. Le remède, ce fut le 18 brumaire; mais le 18 brumaire n'y suffisait pas; ce n'était pas de coups d'état qu'on avait manqué depuis dix ans, c'était de ce qui rend les coups d'état excusables, le génie, la sagesse, la vigueur qui les fait tourner au profit de la société... Le 18 brumaire fut une délivrance, et les quatre années qui le suivirent furent une série de triomphes, au dehors sur les ennemis, au dedans sur les principes de désordre et sur l'anarchie. Ces quatre années sont, avec les dix années du règne d'Henri IV, la meilleure, la plus noble partie de l'histoire de France. »

Jamais certes coup d'état n'a été plus équitablement apprécié dans ses inévitables causes et ses salutaires effets; mais le patriote qui, plus de soixante ans après, lui rendait tant de justice, n'avait pas oublié non plus l'autre face des événements, ni abîmé les autres aspirations de son âme. « J'étais bien jeune en 1800, dit-il; élevé dans les principes de mon père et de mon beau-père, j'inclinai fort, à part moi, du côté de ceux qui redoutaient le progrès de la dictature plus qu'ils n'en appréciaient les bienfaits; ce qui me choquait le plus, c'était toute apparence de retour à l'ancien régime, et l'établissement de la légion d'honneur en particulier m'inspirait une aversion très peu raisonnable, j'en conviens... En revanche, je prenais singulièrement part au succès de nos armes; nos revers durant la campagne de l'an VII m'avaient causé un profond chagrin, ce fut ma première préoccupation patriotique; les victoires de

(1) Du 4 septembre 1797 au 9 novembre 1799.

Hohenlinden et de Marengo me ravissaient d'enthousiasme. Enfin je prenais, s'il se peut, un intérêt plus vif encore, bien que réservé et silencieux, aux querelles littéraires dont on voyait poindre l'aurore, et dont la politique aiguïssait en quelque sorte l'activité. *Delphine* et *Atala* paraissaient en même temps, et ces deux brillans ouvrages, conçus dans des inspirations presque opposées, étaient, dans le salon de ma mère, le sujet d'interminables conversations. M<sup>me</sup> de Staël en était l'âme. »

Ici apparaissent à la fois l'un des traits distinctifs de l'esprit du duc de Broglie et l'un des faits qui ont tenu une grande place dans sa vie. Quoique né dans l'arène des partis et des passions politiques, la politique n'était cependant pas la préoccupation première et dominante de sa jeune et libre pensée; l'élan naturel et la riche ambition de son esprit le portaient dans toutes les régions où se déploie l'intelligence humaine; les lettres, les sciences, la philosophie, les voyages, prenaient place à la fois dans ses études un peu décousues et dans sa vie non encore fixée. « Je suivais, dit-il, les cours de l'École centrale et de l'École des mines; entraînait qui voulait à ces cours, et chacun en profitait selon son intelligence et son assiduité. Les professeurs étaient non-seulement des hommes du premier mérite, mais des hommes d'une rare bonté et d'une complaisance inépuisable. Le cours d'histoire naturelle de M. Brongniard était très suivi et très instructif; j'ai conservé les leçons qu'il nous dictait, et bien que, depuis cette époque, la science soit devenue plus savante et moi-même plus ignorant, je les parcours encore quelquefois avec plaisir. Le professeur de minéralogie, M. l'abbé Haüy, était l'un des savans les plus aimables que j'aie rencontrés dans ma longue carrière; sa voix était faible, mais claire et flexible; son enseignement était d'une lucidité merveilleuse; il se laissait interrompre volontiers, non-seulement par les élèves, mais par les simples assistans. Que de fois après la leçon, n'ayant pas bien compris l'ordre et l'enchaînement de ses idées, je me suis approché de lui pour lui adresser une ou deux questions, et je l'ai vu recommencer, pour moi seul, la leçon tout entière! Souvent il m'invitait à venir le trouver avant la leçon dans son humble cabinet, dont tout l'ameublement se composait de quelques chaises de paille et d'un bureau de bois de sapin surmonté d'un crucifix et voisin d'un petit oratoire où il disait la messe chaque matin. Il me donnait ses cahiers à copier; j'ai longtemps conservé cette copie. Les trois années que j'ai passées ainsi, ne quittant Paris qu'à l'époque des vacances, sont au nombre des meilleurs souvenirs de ma vie. »

À côté des cours publics et de leurs professeurs s'ouvrait en même temps pour lui une autre école, celle du monde littéraire et de ses salons. « Je fus conduit en particulier, dit-il, chez M. Suard,

alors secrétaire perpétuel de l'Académie française, où je vis les restes de la société du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé Morellet, M. de Boufflers, Garat, M. de Lally-Tollendal. C'était l'époque où commençait à se prononcer avec vigueur la croisade contre la philosophie de ce siècle, et où M. de Chateaubriand, M. de Fontanes, M. Joubert, ouvraient l'ère de la littérature du XIX<sup>e</sup>. Rien n'était plus curieux sous ce point de vue que le salon de M. et M<sup>me</sup> Suard. Des influences un peu contradictoires y couvaient à petit bruit. Il y régnait tout ensemble un certain esprit de contre-révolution et un dernier retentissement de l'esprit philosophique, dont la révolution n'avait été, à certains égards, que le triste produit et la fatale conséquence. M. Suard était un très aimable vieillard, d'un esprit fin, délicat; il était libéral et modéré, accessible aux idées nouvelles que la réaction provoquait, mais principalement préoccupé de reproduire dans sa maison l'un de ces brillans salons où s'était formée sa jeunesse, et où la liberté indéfinie des idées et du langage s'unissait à l'élégance et à la politesse. Le gros de la société qui se réunissait le soir chez lui paraissait plus irrité contre le *Génie du Christianisme* et l'école nouvelle que le maître de la maison.

« J'entrai à la même époque dans le vrai monde, dans la société proprement dite. Le nom que je portais m'ouvrait facilement l'accès des maisons où les débris de l'ancien régime se ralliaient et donnaient le ton à la société d'abord consulaire et bientôt impériale. L'hôtel de Luynes était au premier rang; là régnait en souveraine de la mode M<sup>me</sup> de Chevreuse, destinée plus tard à payer de l'exil et peut-être de la vie l'indépendance de son langage et de sa conduite à l'égard du maître de l'Europe. Je fus présenté à M. de Talleyrand, qui m'accueillit avec bienveillance, et conduit par M. et M<sup>me</sup> de Jaucourt, les intimes amis de ma mère, chez M<sup>me</sup> de Laval, où se réunissait, dans sa très petite maison de la rue Roquépine, toute l'ancienne société, dont la direction se partageait entre M. de Talleyrand et M. de Narbonne. C'est là que j'ai connu M. de Narbonne, ami de mes parens, et dont l'affection a fait, pendant un temps trop court, l'honneur et le charme de ma vie. »

Le comte Louis de Narbonne, ministre de la guerre sous Louis XVI, général et diplomate sous l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>, tint en effet pendant quelques années une place particulière dans le cœur et la vie du jeune duc de Broglie, qui lui fut intimement attaché dans les orageuses négociations dont M. de Narbonne fut chargé comme ambassadeur à Vienne pour l'empire en décadence. « Nul officier-général, jeune ou vétéran, dit le duc de Broglie dans ses *Notes biographiques*, n'avait supporté la retraite de Moscou avec plus de courage et de gaieté que ce gentilhomme, né et élevé à la cour de Louis XV. L'empereur avait en lui un conseiller plus habile et plus

fidèle que M. de Talleyrand, plus clairvoyant et plus résolu que M. de Caulaincourt. Je ne le plains point de ne pas avoir assisté à la chute de l'empire; il ne l'aurait ni trahi dans ses revers, ni déserté au dernier moment; sa position au retour des Bourbons aurait été pénible et fâcheuse. Ce qu'il y avait en lui d'inépuisable bonté, de générosité naturelle, d'affection sincère, ce qu'il y avait dans son esprit de lumières et de solidité sous la grâce et la frivolité apparente de l'homme du monde, nul ne l'a su mieux que moi, nul ne l'a plus amèrement regretté. »

En même temps qu'il poursuivait dans les écoles publiques et dans les salons littéraires ou mondains de Paris l'éducation de sa jeunesse, le duc de Broglie allait quelquefois chercher et recevoir hors de France cette éducation étrangère qui, franchement acceptée, donne à l'esprit le plus distingué une étendue et une liberté qu'il n'acquerrait jamais, s'il ne sortait pas de son berceau. Il fit en 1806, peu de mois après que l'empereur Napoléon eut condamné son frère Louis à régner sans gouverner en Hollande, un court voyage dans cette nouvelle province de l'empire. « Rien de plus mélancolique, dit-il, que le spectacle de la Hollande à cette époque. Ses ports étaient déserts; on ne voyait plus à Amsterdam ni à Rotterdam que quelques carcasses de bâtimens désemparés; les magasins étaient fermés, les boutiques vides, l'herbe croissait dans les rues. La ville de La Haye offrait seule, en temps ordinaire, un aspect un peu plus animé : le roi Louis, sa cour, son gouvernement, un corps diplomatique tel quel, y répandaient un peu de mouvement; mais, à l'époque où j'y arrivai, le roi était absent, le corps diplomatique dispersé, le gouvernement en vacances; nous n'y vîmes que quelques familles de négocians considérables, restés riches à petit bruit malgré la ruine universelle, et conservant sous main avec l'Angleterre des relations dont le gouvernement impérial pouvait seul leur faire un crime. J'étais étranger, novice sans expérience; ni la brièveté de notre séjour, ni les circonstances ne me permettaient, avec ces bourgeois de haute volée, les relations intimes où l'homme tout entier se donne à juger. Je ne pouvais néanmoins me défendre d'être frappé de tout ce qu'il percevait de gravité et de solidité, de mesure et d'incompréhensible résolution, de patience et de prévoyance, dans les entretiens auxquels j'assistais à la suite d'interminables dîners. Il me semblait voir se détacher de la toile et entendre parler ces admirables figures de bourgmestres dont Rembrandt et Van Dyck ont peuplé les salles de la maison pénitentiaire d'Amsterdam. Grande et singulière nation, si différente de la nation allemande, dont elle n'est originairement qu'une fraction, comme son langage n'est qu'un dialecte germanique, — si différente de la nation anglaise, dont la rapprochent tant d'années d'alliance, tant d'habitudes

commerciales, tant de rapports continuels, — si différente de la nation française, et même de la nation belge, sa compagne dans les plus cruels et les plus pénibles momens de son existence! Nation sérieuse et sensée, économe et persévérante, qui a payé la liberté civile et religieuse de tout le prix que les hommes y peuvent mettre, de quatre-vingts ans de ruine, de combats, d'échafauds, de bûchers, et qui, sachant en conserver les mœurs, les goûts simples, l'énergie tranquille et insurmontable sous la domination française, sachant en faire emploi sous la monarchie comme sous la république, et passer de l'une à l'autre avec une sorte d'indifférence magnanime, n'a jamais ou du moins presque jamais compromis la liberté par la turbulence et l'ordre par la servitude! »

Tel fut l'emploi très varié et très libre que fit le duc de Broglie des années naturellement vouées à l'éducation de sa jeunesse. L'éducation est la préface puissante, mais elle n'est que la préface de la vie; ce n'est pas pour demeurer oisif dans la société où il est né que le jeune homme s'instruit et devient homme; plus sa situation est élevée et son esprit richement cultivé, plus il est tenu de se préoccuper des affaires de sa patrie, et de prendre place parmi ses bons serviteurs. En 1806, le régime impérial avait déjà commis bien des actes d'plorables, bien des fautes graves, et fait concevoir, au dedans comme au dehors, bien de tristes pressentimens. C'était pourtant un gouvernement sérieux et glorieux, soutenu par l'assentiment national, et qui ne devait être ni légèrement attaqué, ni dédaigneusement délaissé par les honnêtes gens et les bons citoyens. Voué et dévoué par ses convictions, comme par son origine, aux principes de la liberté politique et à l'estime des seuls gouvernemens libres, le jeune duc de Broglie avait peu de goût pour le régime impérial, mais nulle objection à entrer alors dans les fonctions publiques. « Je désirais l'administration, dit-il lui-même, la grande carrière de cette époque après la carrière militaire. La demande en avait été faite à l'empereur par mon oncle, alors évêque d'Acqui et aumônier impérial (1); pour le dire en passant, ce n'était pas une médiocre preuve de l'esprit dont en France on était alors animé que la facilité avec laquelle mon oncle avait accepté cette place sans aucun blâme de sa famille, qui rentrait, comme lui, d'émigration, et cela deux ans à peine après le meurtre du duc d'Enghien. En 1806, mon oncle renouvela sa démarche; je fis avec lui quelques visites, je fus présenté à M. de Bassano et à l'archichancelier Cambacérès. On me promit que je serais porté sur la prochaine liste d'auditeurs au conseil d'état, mais l'exécution de

(1) Maurice-Jean-Madeleine de Broglie, frère du dernier maréchal, évêque d'abord d'Acqui en Piémont et plus tard de Gand.

cette promesse se fit attendre plus de deux ans; ce fut seulement vers le commencement de 1809 que je fus en effet nommé auditeur, et attaché, je ne sais pourquoi, à la section de la guerre. »

Pendant cinq ans, de 1809 à 1814, le duc de Broglie fut employé à diverses missions, souvent importantes et délicates, mais toujours en simple qualité d'auditeur et sans aucun avancement personnel dans sa carrière, ni aucun effort pour en obtenir aucun. Envoyé successivement comme intendant passager en Allemagne, en Espagne, dans les provinces illyriennes, en Pologne, attaché tour à tour à M. de Narbonne, au maréchal Marmont, au maréchal Bessières, à l'abbé de Pradt, tantôt pour l'administration des pays occupés ou conquis, tantôt pour les négociations diplomatiques, mis par là en relation non-seulement avec les grands serviteurs de l'empire, mais avec les grands personnages de l'Europe, entre autres avec le prince de Metternich et les nobles chefs de la malheureuse Pologne, les princes Czartoryski et Poniatowski, il eut ainsi l'occasion de voir de près les plus grandes affaires, les plus grands événements de son temps, et de les bien connaître sans jamais les diriger et en les jugeant avec une consciencieuse liberté. Je n'ai garde de le suivre dans cette période un peu confuse de sa vie, où, malgré une activité quelquefois difficile et périlleuse, il fut bien plus spectateur qu'acteur; je n'en veux citer que quelques faits propres à caractériser le duc de Broglie lui-même, et à montrer comment, au service d'un pouvoir absolu, capricieux et chimérique dans sa grandeur, un jeune homme éminent, modeste et sévère se préparait à devenir le ministre judicieux et patient d'un gouvernement libre.

A son entrée au conseil d'état impérial en 1809, « nous prenions, dit-il, moi du moins je prenais peu d'intérêt au détail des affaires, très petites d'ailleurs, qui nous tombaient en partage; mais j'en prenais beaucoup aux séances du conseil d'état lui-même. Ce conseil, si j'ai bonne mémoire, siégeait alors trois fois par semaine dans la galerie des Tuileries qui sépare le grand escalier de l'aile connue depuis sous le nom de pavillon de Marsan. Au fond de cette galerie, en face de l'escalier, sur une estrade élevée de deux marches, étaient placés trois bureaux, celui de l'empereur au milieu, à sa droite celui de l'archichancelier, et celui de l'architrésorier à sa gauche. Le long des fenêtres, qui donnaient d'un côté sur le Carrousel, de l'autre sur la chapelle, étaient placées de petites tables pour les conseillers d'état, à commencer par les présidens de section; au bout et faisant face au bureau de l'empereur, d'autres petites tables pour les maîtres des requêtes. Enfin, derrière les tables des conseillers d'état, dans l'embrasure des fenêtres, étaient d'autres petites tables pour nous, humbles auditeurs.

« En général, sur les trois séances hebdomadaires, l'empereur en

présidait deux. Il arrivait une heure environ après l'ouverture de la séance, c'est-à-dire vers une heure et demie; il interrompait la discussion, l'ordre du jour était déposé sur son bureau, il appelait l'affaire qu'il lui convenait de faire discuter. Il écoutait patiemment et attentivement; il interrompait volontiers et souvent, particulièrement Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Defermon et Treillard, mais principalement l'archichancelier. Quand la discussion avait duré quelque temps, il prenait la parole. Il parlait longtemps, sans beaucoup de suite dans les idées, très incorrectement, revenant sans cesse sur les mêmes tours de phrase, et, je dois l'avouer en toute humilité, je n'ai jamais remarqué dans son élocution décousue et souvent triviale ces qualités éminentes dont il a fait preuve dans les mémoires dictés par lui aux généraux Bertrand et Montholon. Ces mémoires restent pour moi une véritable énigme. S'il est un écrivain doué du talent qui s'y révèle, de cet ordre lumineux dans la distribution des idées, de cette clarté, de cette fermeté simple dans le langage, de ce ton d'autorité fin et naturel, de cette précision enfin, de cette correction dans l'habitude même du style, que cet écrivain-là se montre et se nomme. Si, comme il n'y a pas lieu d'en douter, Napoléon est le véritable auteur des mémoires qui portent son nom, s'il a été, comme ces mémoires en rendent, à mon avis, témoignage, l'un des maîtres de notre langue, le talent de parler, chez lui comme chez beaucoup d'autres d'ailleurs, n'égalait pas, tant s'en faut, celui d'écrire. Au reste, je suis convaincu qu'à l'époque dont je parle, parvenu au comble de la puissance, objet d'adoration et presque d'idolâtrie, il était loin de porter dans les affaires cette activité vigilante et puissante qui avait signalé les premiers temps de son règne. Les procès-verbaux de la discussion du code civil lui font plus d'honneur que les séances auxquelles j'ai assisté, et l'abjection servile de l'admiration qu'excitaient ses moindres paroles me rend peut-être injuste à son égard. »

Le duc de Broglie eut bientôt à s'étonner d'autre chose encore que de l'imperfection des paroles impériales. « Cette première époque de mon assistance au conseil d'état fut marquée, dit-il, par une séance mémorable. Le développement rapide qu'avait pris depuis quelque temps l'institution des petits séminaires avait inspiré quelque inquiétude à l'empereur. Il avait fait convoquer le conseil de l'université au conseil d'état. Tout annonçait de l'orage. L'empereur entra, comme à son ordinaire, vers une heure et demie. Voyant M. de Fontanes et les conseillers de l'université placés au même rang que les conseillers d'état, il en manifesta beaucoup d'humeur, et traita très brutalement M. de Ségur, conseiller d'état lui-même et grand-maître des cérémonies. Il fit évacuer par les maîtres des

requêtes les places qu'ils occupaient au bout de la salle, en face de son bureau; les conseillers de l'université furent installés en place des maîtres des requêtes, et ceux-ci relégués au rang des auditeurs. Alors la séance commença. L'empereur adressa quelques questions à M. de Fontanes d'un ton qui annonçait un mécontentement très prononcé. Il parut néanmoins écouter attentivement les réponses; mais bientôt après il éclata. Il parla près de trois heures, sans être interrompu par personne, sur les prétentions et les empiétements du clergé; il s'exprima contre lui en termes très injurieux, et qui consternaient plutôt qu'ils ne satisfaisaient le conseil, quelque peu dévote que fût en général la disposition intérieure de ses membres. Il nous répéta jusqu'à satiété cette phrase : « nous vivons sous le règne de Charlemagne et non sous celui de Louis le Débonnaire; » puis, vers la fin de sa triste harangue, se tournant vers les auditeurs, il leur dit en propres termes : « Vous verrez, vous verrez, jeunes gens, ce qui arrivera quand vous aurez un empereur qui ira à confesse. »

« S'il se proposait de faire effet sur nous, l'effet fut manqué, du moins sur moi; la grossièreté me parut naturelle, et la colère simulée. Je crois qu'en général l'impression fut la même sur tous les assistans, bien que la plupart fissent effort pour s'exciter en sens contraire. Je crois même que ce fut le scandale produit à petit bruit par cette explosion de brutalité qui détermina une mesure dont les nouveaux auditeurs furent victimes; on sépara la dernière nomination des nominations précédentes; nous ne fûmes plus admis aux séances présidées par l'empereur, apparemment parce qu'on ne nous jugea pas assez aguerris dans notre impérialisme. Il fut décidé qu'à l'avenir l'admission à ces séances deviendrait une récompense, et chaque fois que l'empereur arrivait, on faisait sortir les auditeurs de la dernière nomination. »

Trop sensé et trop clairvoyant pour méconnaître l'importance du rôle de la religion dans l'ordre social, l'empereur Napoléon était trop peu religieux et trop peu moral lui-même pour reconnaître et admettre les droits de la conscience convaincue et libre. Politique habile, mais ni croyant ni libéral, il avait rétabli le culte sans vouloir accepter les conséquences de la foi; il s'irritait quand il rencontrait sur son chemin l'indépendance des âmes, et il essayait alors d'inquiéter le public sur la domination religieuse en tirant pour lui-même vanité d'être un empereur qui n'allait pas à confesse. Ce brusque et grossier mélange de routine révolutionnaire et de despotisme impérial ne tarda pas à choquer le jeune auditeur.

L'odieuse intrigue qui aboutit en 1808 au détronement du roi d'Espagne Charles IV et de toute sa famille, à la prise de possession de l'Espagne par l'empereur Napoléon sous le nom de son frère Jo-

seph, et à la funeste guerre qui en résulta, vint confirmer le duc de Broglie dans ses sentimens d'indignation et de tristesse. Chargé en 1811, avec quelques-uns de ses compagnons au conseil d'état, d'une mission administrative à la suite de nos armées dans la Péninsule il assista à tous les actes de violence et d'oppression, à toutes les scènes de malheur, françaises ou espagnoles, de cette œuvre impériale dont on ne saurait dire quel fut le plus déplorable caractère, le crime ou le châtement. Je trouve dans ses *Notes biographiques* ce passage. « En relisant, après quarante-six ans, le texte des arrêtés militaires de cette époque, consignés dans un registre dont j'ai gardé copie, je ne puis me défendre d'un profond sentiment de regret et d'humiliation. A coup sûr, je n'étais pour rien dans de tels actes; je n'avais pas voix au chapitre, et mon nom, placé au-dessous de celui de tel ou tel maréchal, n'y figurait que pour copie conforme, comme figure le nom d'un greffier au pied d'un arrêt auquel il n'a pas concouru. Néanmoins, je le reconnais, j'aurais dû tout risquer plutôt que de m'y prêter, et je dois m'estimer fort heureux qu'aucun de ces actes, imprimés et affichés sur les murs de Valladolid, ne soit tombé, au temps où j'étais ministre, dans les mains des journalistes; l'explication en aurait été difficile, et l'esprit de parti en aurait tiré bon parti. »

Sur ses vives instances, le duc de Broglie rentra en France au printemps de 1812 avec le colonel Jardet, aide-de-camp du maréchal duc de Raguse, que le maréchal envoyait à l'empereur pour s'élever contre le plan de campagne qui lui était prescrit, et réclamer en tout cas de prompts renforts. Le jeune auditeur était chargé par le maréchal d'appuyer de son témoignage auprès de l'empereur les demandes portées par l'aide-de-camp. Uniquement préoccupé des préparatifs de son expédition de Russie : « Voilà Marmont qui se plaint de manquer de beaucoup de choses, de vivres, d'argent, de moyens, dit l'empereur au colonel Jardet; eh bien! moi, je vais m'enfoncer avec des armées nombreuses au milieu d'un grand pays qui ne produit rien. » Et puis, après une pause suivie d'un silence de quelques minutes, il eut l'air de sortir brusquement d'une profonde méditation, et, regardant Jardet en face, il lui dit : « Mais comment tout ceci finira-t-il? » Jardet, confondu de cette demande, répondit en riant : « Fort bien, je pense, sire. » Le duc de Broglie eût fait probablement une autre réponse; mais l'empereur ne le fit point appeler; le prince de Neuchâtel le reçut mal, et ne se montra disposé qu'à le renvoyer en Espagne. Le duc de Feltre, ministre de la guerre, l'écouta attentivement et le congédia sans lui rien dire. Le duc de Bassano, ministre des affaires étrangères, lui offrit une place de consul-général à Dantzic. Le duc de Broglie se retira en refusant respectueusement.

« J'avais retrouvé à Paris, dit-il, un de mes camarades d'Espagne Fargues, fils du sénateur de ce nom, et revenu avant moi, grâce à l'intervention de son père. Il était attaché à la préfecture de police, ce qui se pouvait alors en tout bien, tout honneur, M. Pasquier ayant nettoyé cette écurie d'Augias, et ayant transformé le foyer d'inquisition politique en simple magistrature municipale. Fargues me proposa de l'accompagner dans l'inspection des prisons de Paris, dont il était chargé. J'acceptai avec empressement. Nous en visitâmes plusieurs, entre autres Bicêtre, qui réunissait à cette époque la quadruple qualité de prison d'état, de prison pour les condamnés, d'hospice pour la vieillesse et d'hospice pour les aliénés. Là, à l'extrémité d'un corridor long, étroit et obscur, se trouvait une cellule petite, voûtée et ne prenant jour que sur le corridor même; il y fallait une lampe en plein jour. Nous trouvâmes dans cette cellule, fort propre d'ailleurs, un ancien chef vendéen nommé Desol de Glizolle, enfermé là depuis dix ans parce qu'il s'était, nous dit-on, refusé à faire sa soumission au gouvernement consulaire. En nous voyant entrer, il ne se leva point de la petite table devant laquelle il était assis, et qui me parut couverte de livres de piété. Il était bien mis, son aspect était calme, grave et presque serein. — Avez-vous quelque plainte à former? lui demanda Fargues. — Aucune. — Peut-on quelque chose pour vous? — Rien. — Puis il se remit tranquillement à lire. Je sortis pénétré de respect et d'admiration. Ce digne martyr de la plus juste des causes, j'entends par là celle de la première Vendée, resta jusqu'à la restauration dans la cellule où je l'ai vu. Rendu à la liberté, rentré dans son pays et revêtu d'un commandement, j'ai appris avec joie, en 1815, que durant la réaction de cette époque il s'était conduit avec beaucoup de sagesse, de modération et d'humanité.

« Quelques jours après cet incident, je reçus du duc de Rovigo l'invitation de me trouver le lendemain, à deux heures, au ministère de la police. Je n'y manquai pas, sans prévoir ce qu'il voulait de moi, et quelque peu préoccupé de l'entrevue. J'y rencontrai huit ou dix de mes collègues auditeurs, comme moi en uniforme, ignorant comme moi le but de notre réunion, et, comme moi, n'en augurant rien de bon. Nous attendîmes à peu près une demi-heure, puis on nous fit entrer dans une pièce qui précédait le cabinet du ministre. Là, lui-même vint nous trouver, et nous expliqua avec bonhomie et bonne humeur qu'il avait besoin de quatre ou cinq d'entre nous pour en faire des commissaires de police dans les villes hanséatiques. Il s'étendit complaisamment sur la beauté du poste et sur les services que nous serions appelés à rendre à l'empereur et à la grande armée. Chacun de nous s'excusa du mieux qu'il put; je me contins, je fis valoir mon ancienneté et mes services. Le duc

de Rovigo ne se fâcha point, prit les excuses en bonne part; mais il maintint son dire qu'il lui fallait quatre ou cinq d'entre nous, et il nous invita à faire nous-mêmes le choix en nous donnant à entendre que, si nous tardions trop, nous aurions lieu d'en être les mauvais marchands.

« J'étais parfaitement résolu à tout risquer, même la cellule de M. Desol de Glizolle, plutôt que de subir un pareil opprobre; mais afin d'éviter, s'il était possible, l'un et l'autre, j'écrivis à M. de Bassano; je lui racontai l'aventure, et lui demandai de me placer où il voudrait, comme il voudrait, pourvu qu'il me tirât de ce guêpier. Je reçus, courrier par courrier, ma nomination d'auditeur attaché à l'ambassade de Varsovie.

« C'était changer de carrière; c'était entrer dans la carrière diplomatique par le dernier des grades. Je n'hésitai pas. Peu m'importait d'ailleurs; mon parti était pris de quitter le service impérial. Je m'étais assuré que, pour y réussir, il ne suffisait pas de l'activité, ni du zèle, ni de l'intelligence. Depuis mon séjour en Espagne, ce service me faisait horreur, et je ne cherchais, pour en sortir, qu'une porte qui ne fût pas celle du donjon de Vincennes. »

Le duc de Bassano ne rendit pas seulement ce jour-là un vrai service au jeune auditeur en le délivrant du duc de Rovigo; il lui donna, en l'attachant à l'ambassade de Varsovie, l'occasion d'assister de près à l'une des plus grandes scènes de l'histoire des grands hommes, à la chute européenne de l'empereur Napoléon, et aux illusions obstinées qui l'y précipitèrent, comme aux vains artifices diplomatiques qu'il employa pour y échapper. Le duc de Broglie passa cette terrible époque, la fin de l'année 1812 et l'année 1813, à Varsovie et à Vienne, les deux théâtres des événemens. « J'appris en arrivant à Varsovie (1), dit-il, l'incendie de Moscou. On ne peut bien juger, à la distance des temps et des lieux, et l'histoire ne rendra jamais l'impression que cet épouvantable événement produisit sur tous les esprits; à dater de ce moment, l'avenir nous parut à tous chargé d'un sombre nuage qui ne cessa d'aller en grossissant de jour en jour. » Il trouva pour ambassadeur à Varsovie l'abbé de Pradt, « très bon homme au fond, très régulier dans ses mœurs malgré quelques gros mots qui lui échappaient dans la conversation familière, mais n'ayant ni la gravité d'un prélat, ni la tenue d'un ambassadeur. Petit prestolet auvergnat, envoyé à l'assemblée constituante par une démocratie de curés, engagé dans le côté droit par vanité et par esprit de corps, ayant vécu, dans l'émigration, de pamphlets et d'écrits de circonstance,

(1) Le 16 septembre 1812.

et s'étant jeté à corps perdu, comme l'abbé Maury, dans la fortune impériale, je ne crois pas qu'il ait jamais bien compris le but que se proposait son maître en l'installant à Varsovie, ni le sens véritable des instructions écrites ou verbales qui devaient servir de règle à sa conduite. Je ne sais même si le duc de Bassano, qui lui était donné comme tuteur, a bien compris lui-même la fin de la chose en Pologne, à savoir que l'intention du maître était simplement de chauffer à blanc l'enthousiasme des Polonais, de promener sous leurs yeux le drapeau de l'indépendance, et de les entraîner à se saigner de leur dernier homme et de leur dernier écu, sans prendre aucun engagement envers eux, et en se réservant de faire au dernier moment la paix à leurs dépens. »

Dans l'attente des événemens que faisait entrevoir cette situation, le duc de Broglie passa deux mois et demi en Pologne, tantôt parcourant le pays, visitant les mines de sel Wilizka, et recevant chez le vieux prince Czartoryski, dans le château de Putawy, une digne et touchante hospitalité, tantôt s'enfonçant à Varsovie dans la difficile étude de la langue et de la littérature polonaise. Il essayait d'échapper ainsi à l'inquiétude de l'attente et à l'ennui de l'oisiveté, lorsque, « dans les premiers jours de décembre 1812, un matin, l'ambassadeur, dit-il, me fit appeler; c'était de très bonne heure. Je le trouvai pâle, défait, consterné. Il me tendit, sans mot dire, le 29<sup>e</sup> bulletin de la grande armée, le fatal bulletin de la Bérézina en date du 3 décembre; il l'avait reçu dans la nuit. Cette lecture me fit horreur, quelque préparé que je fusse au pire et malgré les réticences visibles pour l'œil le moins exercé. L'ambassadeur me prescrivit de porter sur-le-champ cette triste communication à M. Otto, notre ambassadeur à Vienne. La mission n'était rien moins qu'agréable, mais ce n'était pas de moi qu'il s'agissait dans un pareil moment. Je fis sur-le-champ mes préparatifs, et dès la fin de la matinée j'étais en route. Je traversai rapidement le grand-duché de Varsovie, plus lentement les provinces autrichiennes. Le bruit de nos désastres s'y était confusément, mais universellement répandu; le soulèvement des esprits contre la France y éclatait de toutes parts; j'avais quelque peine à obtenir des chevaux aux postes. Arrivé à Vienne, j'allai droit à l'ambassade; j'y trouvai M. Otto, homme honnête, serviteur fidèle, esprit sage et modéré, dans une angoisse inexprimable; il arpentait son cabinet en tout sens, dévoré d'inquiétudes, assiégé de bruits contradictoires. Pour donner une juste idée de son état, il me suffira de dire que le 29<sup>e</sup> bulletin, qui nous avait, à Varsovie, glacés d'épouvante, lui causa une joie qu'il ne put contenir; il me sauta au cou, bien qu'il me vît pour la première fois, et il écrivit sur-le-champ au prince de Metternich pour lui annoncer ma venue. Chemin faisant, messenger de malheur que

j'étais, je me sentais partagé entre le désagrément de mon rôle et la curiosité de l'entrevue. J'avais un peu connu le prince de Metternich à Paris, autant que le permettait la différence entre nous d'âge et de position; j'étais impatient de voir quel effet produirait sur lui notre triste communication, et si la joie de nos désastres l'emporterait, ou non, sur le dépit d'apprendre que l'empereur y avait personnellement échappé. Je lui dois cette justice, qu'il ne sourcilla point; jamais je ne vis pareille possession de soi-même; il lut attentivement le bulletin; il témoigna pour les souffrances de notre armée un intérêt affectueux, prit en bonne part les protestations et les espérances de M. Otto, abonda dans son sens sur les ressources qui restaient à l'empereur, et, comme ce jour-là même il avait un grand diner, il nous y invita l'un et l'autre. Tout n'était pas plaisir à cela; il me répugnait fort d'être produit, comme une bête curieuse, devant une réunion malveillante; je fis néanmoins bonne contenance. Le diner fut long, froid et silencieux; chacun avait les yeux sur moi et parlait bas à son voisin. L'après-dinée fut également silencieuse, mais courte; on ne m'adressa point de questions; la compagnie se dispersa de bonne heure. Je passai deux ou trois jours à Vienne; ma mission étant remplie et rien ne me retenant plus, j'avais hâte de me retrouver sur le théâtre des événements. En arrivant à Varsovie, je trouvai l'ambassadeur rappelé et se préparant à rentrer en France. Il était en habit de voyage; on arrangeait sa coiffure à l'avenant. Il me raconta le passage de l'empereur, son entrevue avec lui, ses promesses aux ministres polonais, le langage qu'il leur avait tenu. Nous restâmes à Varsovie à peu près trois semaines après le départ de l'ambassadeur, et l'ambassade ne fut plus qu'une simple légation, remise à M. Bignon. »

En quittant Varsovie, le duc de Broglie, avec la légation française et quelques-unes des grandes familles polonaises attachées à la France, alla s'établir pendant deux mois à Cracovie, attendant là une nouvelle campagne de la guerre ou l'ouverture d'une nouvelle négociation pour la paix. Je ne me refuserai pas le plaisir de reproduire ici le portrait qu'il a tracé, dans ses *Notes biographiques*, du plus brillant chef et des paysans-soldats de la Pologne, cette grande victime dans l'histoire des nations. « Pendant mon séjour à Cracovie, dit-il, je formai quelque liaison avec l'état-major du prince Poniatowski et avec le prince lui-même. L'état-major était composé de jeunes gens des premières familles du grand-duché, et ressemblait, trait pour trait, à un état-major français, sous cette seule réserve que l'enthousiasme patriotique y remplaçait l'ardeur de l'avancement et l'enthousiasme impérial. Quant au prince, il était impossible de le connaître sans s'y attacher : sur le champ de bataille, d'un commun aveu, ce n'était pas un brave, c'était un héros;

dans ses rapports avec la France, ce n'était pas un homme loyal, c'était un chevalier, et sa fidélité était d'autant plus méritoire qu'il ne se faisait pas la moindre illusion; il tenait sa cause pour désespérée; il marchait droit et la tête haute au sort qui l'attendait et qu'il n'a pas tardé à rencontrer. Dans l'habitude de la vie, c'était un grand seigneur du siècle dernier, généreux, libéral, de mœurs faciles, d'un caractère enjoué, adoré de tous ceux qui l'approchaient, camarade de ses aides-de-camp, obéi parce qu'il était toujours le premier au feu, et qu'il partageait toujours avec tout le monde tout ce qui lui tombait sous la main. C'était plaisir de le suivre au champ d'exercice et de le voir dresser ses recrues; son activité, sa vivacité, sa bonne humeur, son ton soldatesque, lui gagnaient tous les cœurs. Dans le rayon que son corps d'armée occupait autour de Cracovie, il prenait sans façon le premier paysan venu, lui faisait décrasser les mains, couper les cheveux, raser la barbe, et le livrait à un sous-officier qui lui enseignait le manie- ment des armes; au bout d'un mois, on lui mettait sur le dos un uniforme bleu; l'empereur des Français avait en lui un excellent soldat, prêt à tout, propre à tout, ne regrettant rien, ne pensant qu'à vivre et à mourir sous son drapeau. Mais par malheur, à cent pas de là, dans le rayon que l'armée russe occupait, le général Sacken en faisait autant et n'y trouvait pas plus de difficulté; il mettait la main sur le pareil, peut-être sur le parent du paysan dont il s'agit; il le débarbouillait et le façonnait à la moscovite, lui mettait sur le dos un uniforme vert; c'était pour l'empereur Alexandre un excellent soldat, prêt à tout, propre à tout, ne regrettant rien, ne songeant qu'à vivre et à mourir sous son drapeau.

« Hélas, pauvre pays! »

Au printemps de 1813, la guerre et les négociations recommen- cèrent à la fois. « Avec une activité vraiment merveilleuse, dit le duc de Broglie, l'empereur avait remis sur pied une armée de cinq cent mille hommes, rappelé de Vienne M. Otto, et nommé M. de Narbonne pour le remplacer. Sur la demande expresse et instante du nouvel ambassadeur, je reçus l'ordre de me rendre auprès de lui. Je partis. La position des affaires à Vienne était critique et pré- caire. Dans la négociation ou, pour parler plus exactement, dans l'intrigue qui s'y nouait, les intérêts en jeu variaient avec les chances de chaque jour, et les intentions, mobiles à leur tour, vi- saient à plus d'une fin. Au vrai, personne n'était dupe. L'empereur Napoléon, dans le fond de son âme, n'admettait de paix que celle qu'il dicterait lui-même, le pied sur la gorge de ses ennemis. En offrant à l'Autriche sa part dans les dépouilles de la Prusse et de la Russie, il ne comptait ni l'éblouir, ni l'entraîner; il négociait pour gagner du temps, pour achever ses préparatifs; il n'espérait et ne

désirait qu'une chose, devancer la défection de l'Autriche, frapper les grands coups avant qu'elle se déclarât contre lui et l'avoir ensuite à sa discrétion, comme il avait eu la Prusse à sa discrétion après la victoire d'Austerlitz.

« Quant à M. de Metternich, il connaissait bien l'empereur et s'attendait à tout, il connaissait bien sa propre position et se tenait prêt à tout risquer; mais, décidé à jouer le tout pour le tout, il ne voulait agir que sous le coup de la nécessité, après avoir tout épuisé pour y échapper, après avoir offert au gendre de son maître des conditions qu'il fût odieux et insensé de refuser. En tout cas, il entendait n'agir que de son chef, librement, et sans se laisser entraîner à la remorque des passions qui l'assiégeaient, au dedans comme au dehors de son pays.

« De son côté, M. de Narbonne voyait clair dans les intentions de l'empereur sans en avoir reçu la confiance, il voyait clair dans la position réelle de l'Autriche : aider la France à écraser la Russie, à détruire ce qui restait de la Prusse, c'eût été de la part de la cour de Vienne un suicide; M. de Narbonne voyait clair enfin dans la tendance et le résultat définitif de la négociation : presser l'Autriche d'intervenir sous couleur de médiation, c'était l'autoriser à lever jusqu'à son dernier homme, à engager son dernier écu, c'était la rendre arbitre des conditions de la paix. Mais d'une part les instructions de M. de Narbonne étaient précises et pressantes; il ne pouvait ni les négliger, ni les éluder, tout au contraire il recevait à chaque courrier un coup d'aiguillon; d'autre part, le dirai-je? il ne voyait guère de chance de paix, si petite qu'elle fût, que dans la route qu'il suivait sans l'avoir choisie : qui sait si l'empereur Napoléon, lorsqu'il se trouverait placé entre des conditions raisonnables, plus que raisonnables, et la crainte d'avoir sur les bras deux cent mille hommes de plus, n'hésiterait pas enfin, s'il ne lui monterait pas en tête un grain de bon sens, un éclair de sagesse? »

Tels étaient, dans la grande lutte qui recommençait, et la situation réelle et les vrais sentimens des trois principaux acteurs en dehors de la coalition européenne de nouveau en campagne contre l'empereur Napoléon. Je n'ai garde de retracer ici ni les négociations qui, après le congrès de Prague et la visite du prince de Metternich à Dresde, eurent pour résultat l'accession de l'Autriche à la coalition européenne, ni les événemens militaires qui, après les victoires de Lutzen et de Bautzen, aboutirent à la défaite de Leipzig. Malgré son habileté dans l'art tantôt des caresses, tantôt des colères diplomatiques, et sa supériorité dans les combinaisons et les luttes stratégiques, l'empereur Napoléon ne réussit, en 1813, ni à rester, par la paix, le maître de l'Europe, ni à en être, par la guerre, le vainqueur définitif. Plus le temps répandra ses lumières sur l'his-

toire de cette grande destinée, plus l'arrêt qu'elle subit après tant de succès et de gloire sera reconnu juste et inévitable. Je ne veux, en ce moment et dans cette place, que rappeler quelques faits particuliers dans lesquels le duc de Broglie fut mêlé à cette époque, et indiquer l'honnête et ferme jugement qu'il portait sur les événemens auxquels il assistait de si près.

Pendant le congrès de Prague, il fut chargé par les deux plénipotentiaires français, M. de Caulaincourt et M. de Narbonne, de dresser un état réel et complet des forces réunies par le gouvernement autrichien à l'appui de sa médiation entre les belligérans. « Ce travail, dont j'ai conservé la copie avec les pièces à l'appui, ayant été soumis, dit le duc de Broglie, à nos deux plénipotentiaires, ils l'approuvèrent de point en point; j'en discutai avec eux toutes les parties, j'en démontrai l'ensemble et les détails tellement à leur satisfaction, qu'ils me chargèrent d'aller sur-le-champ à Dresde, de le remettre à l'empereur, et de lui faire en quelque sorte toucher du doigt et de l'œil l'immensité des préparatifs accumulés contre lui. Je partis et fis diligence. Arrivé à Dresde, je descendis chez M. de Bassano; je le priai, de la part de MM. de Narbonne et de Caulaincourt, de placer ce travail sous les yeux de l'empereur, et de me faire avertir si l'empereur avait quelques éclaircissemens à demander.

« M. de Bassano me le promit. Il était consterné, il ne pouvait se refuser à l'évidence des chiffres ni à l'authenticité des documens auxquels ces chiffres étaient empruntés. Il me dit d'attendre, et j'attendis.

« J'attendis longtemps. A la fin, je vis revenir M. de Bassano. Il était radieux. L'empereur, après l'avoir un peu réprimandé, l'avait convaincu que mes chiffres étaient des fables, et nous des idiots. J'insistai. Le duc de Bassano persista. Je persistai de mon côté. « Mon cher, me dit-il enfin, l'empereur en sait plus que nous, plus que tout le monde sur cela comme sur toutes choses, et son opinion est pour moi comme *une ornière de marbre* où je marche en sécurité sans m'en écarter. »

« J'attendis encore. L'empereur ne me fit point appeler. Il garda néanmoins le travail que je lui avais fait remettre, et je crois qu'il le trouvait au fond plus exact qu'il ne le souhaitait. En tout cas, il ne tarda pas à savoir à quoi s'en tenir.

« Dans la soirée, avant de me remettre en route, j'eus une assez longue conversation avec le secrétaire intime du duc de Bassano. Il me dit naïvement que l'empereur ne voulait de paix qu'en maître et après avoir vaincu ses ennemis. *S'il cédait une bicoque*, ajouta mon interlocuteur, *s'il rompait d'une semelle, il lui faudrait compter avec le corps législatif*. Cette phrase me frappa; mon interlo-

uteur, que je connaissais bien, me la répéta plusieurs fois comme un écolier répète sa leçon. Il n'était pas homme à l'avoir trouvée tout seul; il la tenait par conséquent de son patron, lequel de son côté était trop inflaté pour que l'appréhension vint de lui. C'était une appréhension tout impériale. M. de Caulaincourt, à qui j'en fis part à mon retour, n'en douta pas plus que moi. »

Ainsi la crainte *d'avoir à compter avec le corps législatif français*, c'est-à-dire la passion du pouvoir absolu en France, c'était là le motif dominant pour lequel l'empereur Napoléon refusait à la France une paix qui la laissait souveraine entre les Alpes et le Rhin, c'est-à-dire en possession de ses plus précieuses et plus naturelles conquêtes, et toujours la première puissance de l'Europe.

Le 17 août 1813, tout espoir de paix disparut; le congrès de Prague fut rompu. « La veille de notre départ, dit le duc de Broglie, M. de Narbonne m'envoya chez M. de Metternich pour régler toutes les formalités relatives aux passeports, sauvegardes, sauf-conduits, etc.; je m'y rendis en voiture et à la tombée de la nuit pour éviter toute fâcheuse rencontre. Je trouvais toutes les salles qui précédaient le cabinet du prince, et elles étaient nombreuses, remplies d'officiers-généraux, d'officiers de tout grade, d'employés civils de tout ordre et de toute nature. Je n'étais pas exempt de quelque appréhension en traversant cette cohue d'uniformes et d'habits brodés; je craignais d'entendre quel que propos qu'il me serait également difficile de relever et de passer sous silence. M. de Metternich, je pense, en était également préoccupé, car il vint au-devant de moi, me prit par le bras et me conduisit rapidement dans son cabinet. Le peu que nous avions à régler ensemble était l'affaire de quelques minutes; mais il me fit asseoir près de son bureau, et me retint plus d'une heure. J'aurais tort de dire qu'entre nous ce fut une conversation, car il parla à peu près tout seul, l'œil humide, les mains crispées, le front couvert de sueur. Il m'expliqua en grand détail les desseins qu'il avait formés, les efforts qu'il avait faits depuis le jour de nos désastres pour conserver la paix et maintenir l'alliance entre l'Autriche et la France, pour concilier les intérêts de son pays et l'indépendance légitime de l'Allemagne avec l'orgueil et les intérêts véritables de l'empereur Napoléon. Il rappela les assauts qu'il avait endurés, les combats qu'il avait soutenus, me prenant en quelque sorte à témoin de l'extrémité à laquelle il se trouvait réduit. Il fit ensuite à grands traits le dénombrement des forces militaires réunies contre nous, en s'empressant d'ajouter que nul ne savait mieux que lui combien l'empereur Napoléon était redoutable, et qu'il ne se faisait point d'illusion sur les périls que l'Autriche allait affronter; il m'expliqua les préparatifs déjà faits pour l'évacuation de Vienne, et les dispo-

sitions prises pour continuer la lutte, même après un nouvel Austerlitz et un nouveau Wagram. Je n'avais point d'autre droit à tant de confiance que la confiance même dont m'honoraient nos deux plénipotentiaires; mais, à vrai dire, ce n'était pas à moi, c'était à l'ambassade de France tout entière que ces explications s'adressaient; je n'étais que le dépositaire accidentel d'un testament *in extremis*, ou plutôt ce n'était là que l'effusion d'une âme pleine d'angoisses patriotiques et personnelles qui s'épanchait en débordant sans pouvoir se contenir.

« Je pris congé le cœur gros, l'esprit assiégé de noires pensées, et pénétré d'une émotion qui prenait naissance dans des sentimens bien divers. En traversant le palais, à peine remarquai-je que les salles étaient vides, en traversant la ville que les rues étaient désertes; tout était calme et sinistre comme à l'approche de la tempête :

Il succède à ce bruit un calme plein d'horreur,  
Et la terre en silence attend dans la terreur. »

Huit mois après cette démonstration de l'impossibilité de la paix entre l'Europe et l'empereur Napoléon, il avait perdu la bataille de Leipzig, repassé, non sans péril, le Rhin, que les armées de l'Europe coalisée passaient aussitôt à sa poursuite. La guerre était transportée en France. L'empereur Napoléon la soutint pendant trois mois avec une habileté et une activité incomparables, soutenu lui-même avec une vaillance et un dévouement inépuisables par la petite armée de vieux soldats et de jeunes recrues qui lui restait, glorieux débris de tant de grandes armées qui avaient conquis pour lui l'Europe. Génie inutile du chef! bravoure et fidélité inutiles des soldats! A l'ouverture du printemps de 1814, la lutte, portée jusque sous les murs de Paris, était devenue impossible; Paris avait capitulé, Napoléon avait abdiqué, les anciens rois de France avaient reparu; l'Europe était dans Paris, Louis XVIII était sur son trône. La guerre européenne était terminée et la restauration accomplie. En compensation et pour la réparation de tant d'épreuves et de douleurs, l'Europe et les Bourbons offraient à la France la paix et la liberté.

Ici je quitte pour quelque temps la scène des grands événemens et de la politique; c'est du duc de Broglie lui-même, dans sa vie personnelle et intime, que je veux parler, et aussi des circonstances qui préparèrent alors notre liaison, quoique nous soyons restés encore pendant plusieurs années presque étrangers l'un à l'autre.

Pendant que, dans ces luttes sanglantes, les souverains et leurs armées se disputaient les territoires de l'Europe et le gouvernement des peuples, pendant que des trônes tombaient et que d'autres se

relevaient, des questions tout autres étaient engagées sur un théâtre bien différent et avec de tout autres armes. Dans Paris près d'être envahi par les étrangers, au sein de la Sorbonne et du Collège de France, un vif débat s'était rallumé entre le matérialisme, dominant dans la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle, représentée par Condillac, de La Mettrie, Helvétius, le baron d'Holbach, et le spiritualisme du XVII<sup>e</sup> siècle, soutenu avec tant d'éclat par Descartes, Leibniz et Pascal. Deux hommes très inégalement éminens et célèbres, M. Laromiguière et M. Royer-Collard, étaient à la tête des deux écoles; l'un, spirituel disciple de Condillac, dont il s'efforçait pourtant de modifier et de compléter le système; l'autre, puissant héritier de Descartes, de Leibniz et de Pascal, dont il était digne de porter le drapeau et auxquels il ralliait les plus sagaces et plus judicieux observateurs de la nature humaine, les maîtres de la philosophie écossaise, Reid, Adam Smith et Dugald-Stewart. Entre les deux systèmes et leurs représentans, la discussion était forte, grave, fervente, et agissait puissamment sur la jeune génération qui peuplait alors les écoles, et dans laquelle brillaient déjà des chefs naturels destinés à devenir des maîtres, M. Cousin et M. Jouffroy.

C'est l'honneur et le salut du genre humain que son action soit infiniment variée et son histoire magnifiquement riche, que les plus beaux élans de la pensée individuelle s'y mêlent aux plus importans événemens de la vie sociale, et que les plus grands esprits se complaisent et s'appliquent à ne pas rester étrangers aux méditations de la philosophie, alors même qu'ils se vont aux rudes travaux de la politique. Rentré à Paris en revenant de Prague et de Vienne, le jeune auditeur, qui venait d'être associé aux négociations diplomatiques, prit un sérieux intérêt au duel philosophique qui tenait en éveil toute la jeunesse des écoles. « M. Desrenaudes me conduisit, dit-il, au cours de M. Laromiguière, dont il était l'ami; je n'allai pas à celui de M. Royer-Collard, mais ce ne fut point de dessein prémédité. M. Laromiguière professait avec une lucidité merveilleuse et une grâce charmante; il avait beaucoup d'esprit et de douceur; il aimait à s'entretenir avec ses auditeurs à l'issue de la leçon. Je fis connaissance avec lui et j'allai souvent le visiter dans son ermitage philosophique. Peu à peu je fus admis par les deux amis à une plus grande intimité. Leur usage dans la belle saison était de sortir, une ou deux fois par semaine, vers trois ou quatre heures du soir, de se promener dans les environs de Paris et de dîner ensemble dans quelque coin. Ils cheminaient d'ordinaire avec d'autres amis, Garat, Daunou, Ginguené; le dîner se prolongeait assez tard; on causait à cœur ouvert de philosophie, de littérature et même un peu de politique. Je fus admis à plusieurs de ces diners champêtres. J'assistai aux vives altercations de Garat et de Laromiguière, l'un

défendant avec ardeur le pur condillacisme, l'autre y introduisant avec finesse des distinctions timides. Il va sans dire que j'étais pour Laromiguière; il avait mille fois raison, quoiqu'il n'eût raison qu'à demi. Garat était rogue, impérieux, irascible. Ce fut dans l'un de ces dîners que j'eus l'occasion de mettre à profit la petite instruction philosophique que je tenais du bon vieux prince Czartoryski — Vous arrivez d'Allemagne, me dit tout à coup l'un des convives, c'était, je crois, Ginguené; la philosophie y fait en ce moment autant de bruit que le canon, ou plutôt c'est elle qui met le feu au canon, qui soulève contre nous les écoles et enrégimente les écoliers. Cette philosophie-là, qu'enseigne-t-elle? Est-ce encore celle que nous expliquait il y a quelques années M. Villers, et à laquelle nous ne comprenions pas grand'chose? — J'ai lu récemment, ajouta Garat, un gros livre de Kant, traduit en latin, auquel je n'ai rien compris du tout; est-ce encore là la philosophie allemande? — Je répondis modestement à cet appel; j'expliquai du mieux que je pus les idées générales qui servent de base à la philosophie de Kant, les objections qu'elle avait rencontrées, la transformation qu'elle avait subie entre les mains de Fichte, et je me fis ainsi quelque honneur à très peu de frais. Il va sans dire que tout ce que j'expliquai fut trouvé absurde, et, pour mon compte, je n'étais pas loin d'en juger ainsi.

« Nos dîners se terminaient d'ordinaire par quelques commentaires sur les nouvelles du jour. Tous les convives, moi excepté, étaient effrayés de l'approche d'une contre-révolution. C'étaient des hommes de 1789, subjugués sans être convertis par le régime impérial; ils redoutaient le retour des Bourbons plus que toute autre chose. Quant à moi, je n'y pensais pas assez pour m'en préoccuper dans un sens favorable ou contraire... Ce ne fut qu'au bruit du progrès des alliés et précisément dans la mesure de ce progrès que j'eutendis prononcer le nom des princes de la maison de Bourbon. Je n'ai pas besoin de dire que j'étais étranger aux conciliabules que tenaient, dit-on, leurs partisans; mais, dans les maisons que je fréquentais et où les esprits étaient d'ailleurs très partagés, il était impossible qu'on ne discutât pas les chances de l'avenir; la restauration y avait sa part, mais fort petite... Je me souviens très bien, par exemple, des discussions dont le salon de M<sup>me</sup> de Jaucourt était le théâtre. M. de Jaucourt était certainement très avant dans la confiance de M. de Talleyrand, puisqu'il devint membre du gouvernement provisoire: eh bien! là même, chez lui, en sa présence, on n'agitait guère que l'alternative de la paix ou de la régence, et l'on inclinait plutôt à croire à la paix; mais, si dans les hautes régions les esprits étaient encore très incertains et très circonspects, le mécontentement public se faisait jour, et

j'en suivais avec une anxiété curieuse les premières explosions. Je n'oublierai jamais le soir où, tranquillement assis à l'Opéra-Comique, assistant à la représentation du *Tableau parlant*, vieille production de Marmontel et de Grétry, au moment où l'on chantait cette ariette :

Vous n'étiez pas ce que vous êtes,  
Et vous étiez ce que vous n'êtes plus,

les applaudissemens éclatèrent de toutes parts, depuis le parterre jusqu'au paradis, et se renouvelèrent à plusieurs reprises. Que souhaitait le public qui se livrait à ces démonstrations ardentes? Il n'en savait rien; il ne pensait point aux Bourbons; il n'appelait point les alliés de ses vœux, il ne songeait point à la régence; il se passait simplement une fantaisie de colère. Arrive que pourra. »

Il arriva ce que le cours des choses rendit naturel et nécessaire, ce que l'ambitieuse et audacieuse sagacité politique de M. de Talleyrand avait prévu, et ce qu'il s'était tenu prêt à accomplir. Louis XVIII rentra aux Tuileries, rappelé par les sénateurs de l'empereur Napoléon, entouré de ses maréchaux, escorté par ses soldats. « Je me tins enfermé chez moi, dit le duc de Broglie; je ne quittai ma retraite qu'au bout de plusieurs jours, lorsque notre sort fut fixé, lorsque, faute de mieux, les corps de l'empire eurent disposé de la couronne, transféré notre allégeance d'un gouvernement à un autre, et préparé à la France un nouvel avenir. Depuis ce moment jusqu'au jour de la promulgation de la charte, 4 juin 1814, je suivis de l'œil la marche et les progrès du nouveau gouvernement, mais sans aucun effort pour m'en approcher, et me tenant plutôt à distance des personnes de ma famille et de ma connaissance qui s'y engageaient de plus en plus. J'étais néanmoins tenu fort au courant des délibérations du comité chargé de rédiger la charte, et cela par une circonstance singulière. »

Il était intimement lié avec un jeune auditeur comme lui, M. Pepin de Bellisle, qui vivait lui-même, depuis sa première jeunesse, dans la maison du comte Beugnot, alors ministre par intérim du gouvernement provisoire de la restauration, et tenant la plume, comme secrétaire, dans le comité de constitution désigné par le roi Louis XVIII. M. Beugnot était un homme très éclairé, très expérimenté, d'un esprit étendu, souple, sagace, d'une instruction très variée et d'une conversation charmante. « Nous allions chez lui, Bellisle et moi, presque tous les soirs, dit le duc de Broglie; il nous racontait habituellement la séance du matin pour la rédaction de la charte, et nous lui faisons la guerre lorsqu'il faiblissait dans la

sense des principes constitutionnels. Parmi les dispositions qu'il laissait passer sans trop de résistance, il en était une qui touchait

au vif mon ami Bellisle et moi; c'était celle qui fixait à quarante ans l'âge exigé pour entrer à la chambre des députés. Cette disposition nous condamnait, pour dix ans et plus, à l'oisiveté politique; nous en fîmes à M. Beugnot des reproches très amers dont il se défendait, comme de coutume, assez mollement. On voit par là que j'étais loin de m'attendre au dédommagement qui m'était réservé. Cela peut paraître extraordinaire, mais n'en est pas moins vrai; j'avais totalement oublié que j'étais le chef de la branche aînée de ma famille, l'héritier du duché de Broglie, et qu'à ce titre, puisqu'il s'agissait de créer une chambre des pairs, j'y devais être naturellement appelé.

« Heureusement d'autres y pensaient pour moi. — Mon oncle le prince Amédée de Broglie, qui pouvait très bien, en qualité d'ancien aide-de-camp de M. le prince de Condé, faire pencher la balance en sa faveur, fit au contraire valoir mes droits, sans m'en prévenir, avec beaucoup de zèle et de désintéressement. Le flot de la restauration était d'ailleurs pour moi, sans que j'eusse besoin de m'en mêler. Ce ne fut pas néanmoins sans beaucoup de surprise que je reçus, le matin même du 4 juin, la lettre close qui convoquait la future chambre des pairs, composée d'anciens sénateurs et d'anciens grands seigneurs, dans la salle du palais Bourbon où siégeait la chambre des députés.

« La séance fut imposante, solennelle et, à tout prendre, satisfaisante. Le discours du roi, grave et digne, compensa, jusqu'à un certain point, le regret qu'inspiraient aux gens sensés *la charte octroyée, les dix-neuf années de notre règne*, le discours hétéroclite du chancelier Dambray, et l'élimination d'un certain nombre de sénateurs auxquels le public ne prenait d'ailleurs qu'un médiocre intérêt.

« Je me trouvais donc transporté tout à coup et par le simple cours des événemens au premier rang dans la société et dans l'état. Je ne l'avais point mérité par mes services; je ne m'en étais point rendu indigne par mes sentimens, mon langage et ma conduite. Il ne me restait qu'à bien user de cette fortune inattendue. Les dispositions que j'y portais étaient de bon aloi; sans mépriser ni méconnaître l'ancien régime, toute tentative de le remettre sur pied me paraissait puérile; j'appartenais de cœur et de conviction à la société nouvelle; je croyais très sincèrement à ses progrès indéfinis; tout en détestant l'état révolutionnaire, les désordres qu'il entraîne et les crimes qui le souillent, je regardais la révolution française, prise *in globo*, comme une crise inévitable et salutaire; en politique, je regardais le gouvernement des États-Unis comme l'avenir des nations civilisées et la monarchie anglaise comme le gouvernement du temps présent; je haïssais le despotisme et ne

voyais dans la monarchie administrative qu'un état de transition. Il y avait dans tout cela sans doute beaucoup de jeunesse, un peu de rêverie, mais rien qui fût radicalement faux, rien qui ne pût être rectifié par le temps et la réflexion, rien surtout qui ne fût compatible avec une conduite loyale et régulière. J'avais employé les loisirs où me laissait l'agonie du régime impérial à traiter par écrit diverses questions politiques. Je ne pris néanmoins aucune part aux discussions qui signalèrent la première session du parlement français. Il ne tiendrait qu'à moi d'en faire honneur à ma modestie et de dire que, n'ayant que vingt-neuf ans et pas encore voix délibérative à la chambre des pairs, c'eût été présomption de ma part d'y prendre la parole uniquement pour être entendu; mais j'aime mieux convenir de bonne foi que la timidité fut pour beaucoup dans mon silence, et comme il arrive presque toujours, l'amour-propre pour beaucoup dans ma timidité.

« J'avais d'ailleurs autre chose à penser et meilleure excuse. C'était le moment où se préparait le grand événement de ma vie, celui qui a décidé de ma destinée pour ce monde et, je l'espère, pour un monde meilleur. »

Je ne puis dire combien je suis ému de cette phrase, expression si simple et si profonde de la foi et de l'espérance chrétienne. C'était le mariage du duc de Broglie avec M<sup>lle</sup> de Staël qui se préparait alors, et, tout jeune qu'il était, il avait l'esprit assez élevé et le cœur assez pur pour regarder le mariage comme un lien de divine origine qui unit deux créatures humaines pour la vie présente, et aussi pour la vie inconnue que leur réserve l'avenir. Quand après avoir assidûment fréquenté la maison et la famille de M<sup>lle</sup> de Staël, revenue à Paris après l'exil de dix ans que lui avait imposé l'empereur Napoléon, le duc de Broglie se crut en droit de « concevoir, selon sa propre expression, de plus hautes espérances, » il partit pour le château des Ormes et demanda l'assentiment de sa mère. « J'en avais besoin, dit-il, pour faire tête à l'orage que ma résolution excitait au sein de ma famille. Tels étaient à Paris en 1815 le courant de l'opinion dominante et la folie des préjugés nobiliaires fraîchement exhumés, qu'on y regardait mon mariage avec la fille d'un grand seigneur suédois comme une mésalliance; on rappelait l'opposition entre le maréchal de Broglie et M. Necker. La rumeur était extrême et croissait d'heure en heure. Je tins bon. Le mariage fut convenu et rendu public dès le lendemain de l'arrivée de ma mère, et il ne fut différé qu'en raison d'arrangemens de fortune qui dépendaient de la restitution des 2 millions généreusement prêtés à l'état, en 1789, par M. Necker. »

Dans les premiers jours de 1816, et après quelques semaines passées à Coppet et à Genève, M<sup>lle</sup> de Staël avec sa fille et son fils,

et le duc de Broglie avec son frère, M. René d'Argenson, se rendirent en Italie, où le mariage civil et religieux fut célébré le 15 février à Livourne, par le consul de France, et le 20 du même mois à Pise, où le service catholique fut fait par un prêtre que désigna le curé de la paroisse, et le service protestant par un ecclésiastique irlandais du culte anglican, nommé de Lacy. « Il donna à M<sup>lle</sup> Albertine de Staël, dit le duc de Broglie dans ses *Notes biographiques*, une petite Bible anglaise que je conserve et conserverai, s'il plaît à Dieu, toute ma vie, comme l'inestimable relique de ce qui n'est plus ici-bas. Elle porte sur la première page : — *Pise, 20 février, midi. Casa Roncioni.* — Je n'ai pas, ajoute-t-il, le courage d'ajouter un mot à ce peu de mots tracés sur cette Bible par une autre main que la mienne. »

Je ne m'accorderais pas le mélancolique plaisir de retracer ces pieux souvenirs de deux personnes à qui j'ai porté tant d'amitié et de respect, si je n'étais convaincu qu'en tout temps, et surtout de notre temps, il est bon de mettre sous les yeux des hommes, non pas des rêves de perfections et de satisfactions romanesques, mais ces exemples de vertu et de bonheur rares qui fortifient les âmes en les charmant, et qui entretiennent les hautes espérances sans susciter des ambitions démesurées ou déréglées. Née dans l'ardent foyer de la vie et de la société de M<sup>me</sup> de Staël, sa fille en avait gardé la flamme en l'unissant à la lumière céleste, et elle en était sortie comme un beau métal sort de la fournaise, aussi pur que brillant, et fait pour les plus saintes comme pour les plus éclatantes destinations. La beauté de sa figure était l'image de celle de son âme, noble et franche, digne avec abandon, fière sans dédain, expansive et bonne jusqu'à la sympathie, pleine de grâce comme de liberté dans les mouvemens de sa personne comme de son esprit, rarement en repos, jamais en trouble intérieur : créature du premier rang dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre moral, et en qui le don de plaire était le moindre de ceux qu'elle avait reçus de Dieu. Le duc de Broglie avait raison de porter à sa femme une affection si profonde et mêlée d'un tel respect qu'aucune parole ne le satisfaisait pour parler d'elle. Je suis tenté d'éprouver le même sentiment.

On ne saurait parler du duc et de la duchesse de Broglie, et ne rien dire de M<sup>me</sup> de Staël. La duchesse de Broglie aimait sa mère et la mémoire de sa mère avec cette passion que l'inviolabilité seule peut satisfaire. Le duc de Broglie, en admirant autant que personne M<sup>me</sup> de Staël, gardait sur elle et avec elle son jugement libre et pénétrant avec respect : « Je n'ajouterai rien, dit-il, à tout ce que les hommes éminens qui l'ont connue ont pensé et dit de la puissance de son âme, de la générosité de son caractère, de l'élévation de ses sentimens, de l'étendue et de la finesse de son esprit, et de l'incom-

parable éclat de sa conversation. M<sup>me</sup> de Staël a plutôt nuï quelque peu à la mémoire de son illustre père, M. Necker, en l'accablant d'éloges mérités, et en disposant le public, ingrat et malin, à dire de lui ce que disait d'Aristide le paysan athénien. Je ne rendrai point à la sienne ce mauvais office, et je me contenterai d'indiquer un trait particulier de sa nature, parce qu'à lui seul il suffit pour expliquer bien des choses, et pour répondre au besoin à plus d'un reproche.

« Ce qui caractérisait avant tout, plus que tout, M<sup>me</sup> de Staël, c'était d'une part une activité impétueuse, impérieuse, irrésistible pour elle-même, et d'une autre part, si j'o-e ainsi parler, un bon sens inexorable. Dans toutes les transactions de la vie, publique ou privée, dans toutes les préoccupations de l'intelligence, étude ou méditation, composition ou conversation, son génie naturel la portait ou plutôt l'emportait au but tout d'un trait, de plein saut, au hasard des difficultés, et l'exposait ainsi à dépasser quelque peu la mesure de l'actuel et du possible. Elle était la première à s'en apercevoir et la plus choquée du mécompte; son admirable discernement du vrai, du réel, de ce qui se cache au fond des choses et au fond des cœurs, l'éclairait d'une illumination subite, la perceait du même coup comme d'un vif aiguillon; les retours étaient brusques, les réactions franches, comme on dirait en mécanique, en chimie, en médecine, et le plus souvent le dédain des précautions à prendre pour couvrir la retraite et pour ménager les transitions faisait beau jeu à la médiocrité envieuse et maligne contre l'esprit supérieur.

« Je suis fermement convaincu qu'en y regardant de près on trouverait à tous les torts, réels ou supposés et supposés pour la plupart, que l'on a bien ou mal à propos imputés à M<sup>me</sup> de Staël, on trouverait, dis-je, cette lutte entre deux qualités éminentes qui la dominaient tour à tour, au lieu de se limiter et de se tempérer mutuellement. C'est ce qui rendit son existence orageuse; c'est ce qui rendait son intimité, même son intérieur de famille, passionné, ardent, tumultueux. Je ne crains pas d'ajouter que c'est ce qui détruisit sa santé malgré la vigueur naturelle de son tempérament, et termina prématurément sa vie dans la force de l'âge et du talent. »

Je reviens à la politique. Ce fut à cette même époque, pendant qu'il préparait son avenir domestique et décidait du sort de sa vie intime, que le duc de Broglie accomplit le premier grand acte, et l'un des plus difficiles de sa vie publique. Nous touchions à la fin de la fatale année 1815, dans laquelle le despote égoïste qui avait naguère refusé la paix à la France et à l'Europe revenait de l'île d'Elbe, soulevait de nouveau contre la France la coalition européenne, et attirait sur notre patrie le désastre de Waterloo, pour

venger, disait-il, le désastre de Leipzig. Le duc de Broglie était resté complètement étranger aux événemens des cent jours, tantôt indigné, tantôt dégoûté du spectacle auquel il assistait. Le plus solennel des tragiques procès suscités par ces événemens, le procès du maréchal Ney, était sur le point de s'ouvrir; la cour des pairs avait été convoquée et réunie le 21 novembre 1815. Né le 28 novembre 1785, le duc de Broglie n'avait pas encore voix délibérative; mais, dans sa séance du 23 novembre et sur la demande du maréchal lui-même, la cour remit au 4 décembre l'ouverture des interrogatoires et des débats. « Je pouvais éviter, dit le duc de Broglie, de prendre part au jugement. J'en avais plus qu'un prétexte: il est de règle en justice qu'un juge ne doit pas siéger dans une affaire déjà commencée; mais il me répugnait de m'abriter sous ce prétexte, et, sans en parler à personne, le 4 décembre je pris séance.

« Dès le premier jour, m'entretenant avec Lanjuinais, qui siégeait à côté de moi, il m'invita à venir le soir chez lui pour causer avec quelques collègues de l'état de l'affaire et de la conduite à tenir. J'acceptai avec empressement. La réunion ne fut pas nombreuse, car elle se réduisit au maître du logis, à M. Porcher de Richebourg et à moi, les autres, s'il y en avait eu d'autres, s'étant apparemment ravisés. Nous nous mîmes promptement d'accord sur le résultat définitif; la condamnation étant certaine, nous convînmes de voter pour toute peine, inférieure à la peine capitale, qui aurait chance de réunir le plus grand nombre de voix; la déportation, qu'il devenait facile de commuer promptement en simple exil, nous parut la plus appropriée à la personne et aux circonstances.

« Mais nous ne parvînmes pas à nous entendre sur le sens et le tour qu'il convenait de donner à notre vote, sur le choix et l'explication de nos motifs. Lanjuinais soutint qu'il fallait se retrancher derrière la capitulation de Paris, dont la cour n'avait pas permis la discussion aux défenseurs, mais ne pouvait interdire l'examen aux juges. Porcher insistait pour qu'on se bornât à faire valoir, en avouant le crime, la gloire du maréchal et les grands services qu'il avait rendus à l'état. Quant à moi, je pensais, je pense encore qu'un gouvernement, quand il est debout et tant qu'il est debout, a le droit d'appeler à sa défense les lois, la force publique, les tribunaux, l'échafaud même dans les cas extrêmes; mais que, s'il succombe, c'est à l'histoire, à l'histoire seule qu'il appartient de prononcer entre les vaincus et les vainqueurs, de dire de quel côté étaient le bon droit, la justice, le véritable et légitime intérêt du pays, si les vainqueurs ont été des rebelles ou des libérateurs. Je pensais, je pense encore que, si le cours du temps ou le concours des événemens remet sur pied le gouvernement renversé, celui-ci n'a plus aucun droit de revenir sur le passé, et de rechercher ses

anciens adversaires pour des faits antérieurs à son rétablissement. Frapper en pareil cas, ce n'est plus se défendre, c'est se venger, et choisir ses victimes en raison, non du crime même, mais de telle ou telle circonstance, c'est faire pis que décimer; au moins le sort, étant aveugle, est impartial.

« Le jour du vote venu, le chancelier Dambrey posa d'abord la question de fait. — Le maréchal Ney a-t-il lu aux troupes, à Lons-le-Saulnier, la proclamation ci-jointe? — A cela, force était bien de répondre *oui*, puisque le maréchal en convenait. Puis le chancelier posa la question de droit : — ce faisant, le maréchal a-t-il commis le crime de haute trahison?

« La question n'était embarrassante que pour moi. Lanjuinais s'en tira en disant *oui*, et en ajoutant que le crime était couvert à ses yeux par la capitulation de Paris. Porcher s'en tira en disant *oui* et en réservant son appel à la générosité de la chambre pour le vote sur la peine qui devait naturellement succéder au vote sur la culpabilité. Moi, j'étais au pied du mur; je n'avais à mon service ni réponse évasive, ni réponse dilatoire; durant tout le cours de l'appel nominal, qui fut long, car je venais des derniers, j'étais perplexe et intimidé; on l'eût été à moins. C'était la première fois que je prenais la parole, et j'allais casser les vitres. Le moment venu, je me levai, et, pour ne pas tenter de faiblir en me perdant dans mes raisonnemens, je répondis sur-le-champ *non* à la question. Ce *non*, répété de bouche en bouche, devint l'objet d'un chuchotement général qui me permit de donner mes raisons sans être interrompu, n'étant guère écouté.

« — Point de crime, dis-je (si ce ne sont mes paroles expresses, c'en est le sens), point de crime sans une intention criminelle, point de trahison sans préméditation, on ne trahit pas de premier mouvement. Je ne vois, dans les faits très justement reprochés au maréchal Ney, ni préméditation, ni dessein de trahir. Il est parti très sincèrement résolu de rester fidèle; il a persisté jusqu'au dernier moment. Au dernier moment, il a cédé à l'entraînement qui lui paraissait général, et qui ne l'était que trop en effet. C'est une faiblesse que l'histoire qualifiera sévèrement, mais qui ne tombe point, dans le cas présent, sous les définitions de la loi. Il est d'ailleurs des événemens qui, par leur nature et leur portée, dépassent la justice humaine, tout en restant très coupables devant Dieu et devant les hommes.

« Je dois ce témoignage à la chambre des pairs, que la témérité, je dirai presque, vu le temps et les circonstances, le scandale de mon premier vote n'excita ni exclamations, ni murmures, et qu'à l'issue de la séance personne ne s'éloigna de moi et ne me fit plus

fraîche mine que de coutume. Nous vivions cependant, et en ce moment nous délibérions sous une atmosphère d'intimidation dont le poids était étouffant. J'ai depuis assisté, même pris part à une autre séance de la chambre des pairs pour le moins aussi solennelle, celle qui, le 21 décembre 1830, prononça sur le sort des ministres de Charles X. Nous étions en pleine émeute; la ville retentissait de la marche des trains d'artillerie et fourmillait de patrouilles; nous entendions autour de nous la fusillade; elle se rapprochait d'instant en instant; nous n'avions, pour toute sauvegarde, qu'une garde nationale qui faisait chorus avec l'émeute, et nous chargeait d'imprécations. Je ne crains pas néanmoins de l'affirmer: l'oppression morale était beaucoup moindre qu'en 1815. Si elle eût été la même, je ne sais trop ce qui serait arrivé des ministres de Charles X. »

Le langage et le vote du duc de Broglie dans le procès du maréchal Ney étaient l'acte d'opposition le plus éclatant qui se pût faire aux violences de la chambre de 1815. Pendant la plus grande partie de l'année 1816, son mariage avec M<sup>lle</sup> de Staël et le long séjour qu'il fit à cette occasion en Italie et à Coppet l'empêchèrent de prendre part aux luttes engagées en France à cette époque. Quand il revint à Paris vers la fin d'octobre 1816 avec sa femme et M<sup>me</sup> de Staël : « Je trouvai, dit-il, l'aspect des affaires changé; l'ordonnance du 5 septembre 1816 était intervenue, la chambre introuvable était dissoute, le parti réactionnaire était arrêté court dans ses conceptions, et le ministère de MM. de Richelieu, Lainé et Decazes replacé sur un bon pied. N'ayant en rien concouru à cet acte mémorable, connaissant à peine jusqu'alors le ministre et le petit groupe d'hommes éclairés dont il fut l'ouvrage, je m'en réjouissais comme tout le monde sans bien apprécier ce qu'il avait fallu de décision, de persévérance et de dextérité pour y parvenir. Je n'ai rendu qu'un peu plus tard pleine justice à l'acte même et à ses auteurs. »

La mort de M<sup>me</sup> de Staël dans la nuit du 13 au 14 juillet 1817 et les divers soins qu'elle imposa au duc de Broglie retardèrent encore le retour libre et prédominant de sa pensée vers les affaires publiques. Le 20 septembre, les élections à la chambre des députés le rappelèrent à Paris et à Évreux. « C'était, dit-il, le coup d'essai de la loi électorale du 5 février 1817. S'il n'introduisit dans la chambre des députés que des hommes naturellement appelés à y figurer, si même aucun nom fâcheux ne fut prononcé parmi les concurrents écartés, le mouvement électoral fut assez vif et les démonstrations assez bruyantes pour alarmer le roi et la cour, pour inquiéter le ministère auteur de la loi et donner des armes à ses

adversaires. Je m'accuse d'avoir participé à ce défaut de prudence et de mesure; les deux candidats que le parti dont j'étais, le parti libéral ou soi-disant tel, fit prévaloir à Évreux sur les candidats du gouvernement étaient deux hommes honnêtes, justement considérés, modérés d'intention, mais enclins à la popularité. Leur nomination, précédée de réunions très animées et suivie d'une sorte d'ovation, passa dans le pays pour un triomphe des jacobins. Le parti libéral en devint plus arrogant et plus enclin aux espérances révolutionnaires. J'hésitais à changer de camp. Celui où le cours des événemens m'avait placé me convenait chaque jour de moins en moins; il y régnait un certain esprit court, étroit et routinier. Sans mauvaise intention, sans idées bien arrêtées, on y rentrait dans l'ornière révolutionnaire; c'était bien là vraiment qu'on n'avait rien appris et rien oublié. Rien ne convenait moins à mon caractère; j'étais dès lors et je suis toujours resté depuis, mais avec la modération que donne l'expérience, *novateur dans l'ordre*, sans regret d'aucun passé, aspirant à l'avenir. *Pour advenir*, c'était la devise de mon esprit comme celle de ma famille. Aujourd'hui même encore, après tant de revers et de mécomptes, j'ai grand'peine à me débattre contre l'espérance, et je travaille bon gré mal gré pour un temps meilleur. »

Le duc de Broglie touchait, et nous touchions comme lui, mes amis et moi, à l'une de ces crises obscures où les hommes politiques les plus désintéressés et les plus sincères, au lieu de se borner à suivre patiemment le cours des événemens et du vent qui souffle autour d'eux, se sentent appelés à prendre une initiative plus hardie, et à décider eux-mêmes, selon leur propre raison, de ce qu'ils ont à faire pour les destinées de leur pays. Après l'ordonnance du 5 septembre 1816 et le vote de la loi électorale du 5 février 1817, malgré l'important succès qu'avait obtenu par ces deux actes la France libérale, nous restions en présence de deux partis de forces très inégales, mais dominés l'un et l'autre par des passions et des routines intraitables, l'un par les passions et les routines de l'ancien régime, l'autre par les passions et les routines de la révolution. Ces deux partis poursuivaient opiniâtrément l'un et l'autre un triomphe exclusif, chacun d'eux ne se croyant en sûreté que par la complète défaite, c'est-à-dire la complète amputation politique de son adversaire.

Entre ces deux partis ou plutôt au-dessus, la grande majorité de la France aspirait au maintien de la paix intérieure et de l'ordre légal dans la société nouvelle victorieuse en 1789, paix et ordre maintenus selon les principes et sous les garanties proclamées par la charte constitutionnelle de 1814. La France ne s'inquiétait guère

des difficultés que pouvait rencontrer la pratique inusitée de ce nouveau régime politique; mais au sein de cette majorité modérée dans ses idées et ses désirs un petit groupe d'hommes plus prévoyans ou plus exigeans se préoccupaient vivement de l'exécution effective de la charte, du mouvement qu'imprimerait aux esprits le développement des institutions qu'elle consacrait, et de la nécessité, pour le gouvernement lui-même comme pour le pays, de résoudre d'avance les principales questions qui ne manqueraient pas de s'élever, au lieu d'attendre que l'opposition en réclamât la solution comme une promesse impérieuse qu'il n'était pas permis d'ajourner. On les appela les *doctrinaires*.

Était-ce là leur vrai nom? devait-on voir en eux des théoriciens, des philosophes rationnellement attachés à certaines doctrines et impatiens d'en réaliser les conséquences? ou bien étaient-ils des politiques plus prévoyans que le pays dont ils avaient à cœur la cause, et empressés à construire les parties essentielles de cet édifice d'un gouvernement libre dont ils voyaient les fondemens mêmes ébranlés par des ennemis divers qui l'attaquaient avec les armes de la liberté? C'était là la question qui s'élevait, il y a cinquante ans passés, au sujet des doctrinaires, et que l'histoire a encore à résoudre pour les apprécier selon la vérité.

Leurs adversaires de toute sorte, ministériels ou opposans, partisans soit de l'ancien régime, soit de la révolution, s'appliquaient à leur imprimer le premier des deux caractères que je viens d'indiquer; on les représentait comme de purs théoriciens, sans esprit pratique et sans mesure. Je ne m'en étonne pas : M. Royer-Collard était un philosophe, M. de Serre un magistrat, M. de Barante un lettré, M. Camille Jordan un charmant homme d'esprit, un peu sentimental et provincial; j'étais un jeune professeur. En matière de politique pratique et de gouvernement, les principaux du groupe doctrinaire, membres des chambres ou simples citoyens, avaient contre eux les apparences; ils ne possédaient qu'une autorité intellectuelle, ils ne parlaient qu'au nom de leurs idées sur les événemens auxquels ils assistaient et sur les actes qu'ils conseillaient ou déconseillaient.

Ils avaient, à la vérité, un argument puissant et noble à faire valoir en faveur de leurs idées. C'est ce qui distingue le genre humain que son histoire n'est pas une série de vies purement individuelles, toujours semblables et monotones; ses destinées sont complexes et successives, et elles se développent dans des sociétés à longue durée, non dans des individus sans passé et sans avenir. Les événemens qui agitent ces sociétés ont des causes souvent lointaines, et ces causes sont souvent des idées nouvelles, des changemens bons

ou mauvais dans les opinions, les dispositions, l'état intellectuel et moral des hommes. Pour comprendre une nation à un moment donné et intervenir avec intelligence dans son sort, il faut connaître et apprécier à leur juste valeur les idées et les événements qui l'ont faite ce qu'elle est. C'était à ces sources de notre histoire que remontait sans cesse M. Royer-Collard pour expliquer à elle-même la nouvelle société française et découvrir l'art de traiter avec elle. Les doctrinaires s'imposaient le difficile, mais légitime et nécessaire travail de considérer la vie nationale dans toute son ampleur comme dans sa complexité, et de faire servir l'intelligence du passé au bon gouvernement du présent et au vrai progrès de l'avenir; mais ce travail même était une œuvre philosophique, et qui n'atteignait qu'indirectement à la politique contemporaine; c'est du présent surtout, de ses intérêts, de ses passions, de ses penchans, que se préoccupent les praticiens politiques; ils ne se fatiguent guère à étudier le passé et à préparer l'avenir. Les doctrinaires étaient, pour eux et pour le commun public, des philosophes chercheurs et souvent rêveurs, bien plus que de vrais et bons conseillers d'état.

Ce fut au groupe des doctrinaires que vint se rallier le duc de Broglie quand il résolut de se séparer de ses premiers amis politiques. Il n'y avait en lui aucune tendance apparente dans ce sens; il n'était ni philosophe, ni écrivain de profession et d'habitude; attaché comme auditeur au conseil d'état impérial, il avait vu de près pendant six ans ce régime où la philosophie et les doctrines tenaient à coup sûr peu de place; il avait assisté à son administration intérieure et extérieure, à ses guerres, à ses négociations diplomatiques; mais ce spectacle de tant de revers après tant de triomphes n'avait point passé impunément devant ses yeux: c'était sa nature de souhaiter dans le gouvernement des peuples autre chose encore que de la force et de la gloire, et d'y vouloir de la justice et de la liberté. C'était de plus le besoin spontané de son esprit de monter au point élevé de toutes les questions et d'en étudier la solution rationnelle en même temps que l'application pratique. Il y avait sous ces divers rapports, entre les doctrinaires et lui, une grande analogie d'instincts, de goûts et de méthode. Il était assuré aussi de rencontrer en eux cette mesure d'indépendance dans la pensée et dans la conduite qui concilie la dignité de la personne avec les habitudes de respect et de discipline dont la vie politique a besoin. L'union fut donc naturelle et facile entre lui et ses nouveaux alliés. Ce fut bientôt, entre lui et moi, plus que de l'alliance. Nous n'avions dans notre passé à peu près rien qui nous fût commun: nous étions divers par l'origine, lui né grand seigneur, moi bourgeois, — par l'éducation, lui élevé à Paris, moi à Genève, — par la religion, lui catholique, moi protestant, — par nos débuts

dans la vie publique, lui auditeur au conseil d'état impérial, moi professeur à la Sorbonne; mais, au-dessus de toutes ces diversités,

Il est des nœuds secrets, il est des sympathies  
Par où, dès le berceau, les âmes assorties

se tiennent naturellement et s'unissent dès qu'elles se rencontrent. A partir de l'année 1818, plus nous vécûmes l'un près de l'autre, plus nous devînmes d'événement en événement, je pourrais dire de jour en jour, et presque sans nous l'exprimer, de plus sérieux et plus intimes amis.

Je trouve dans ses *Notes biographiques*, en tête de cette année, ce résumé de ses sentimens et de ses efforts :

« Je diviserai les douze années qui vont suivre en trois périodes distinctes :

« De 1818 à 1822, tous les efforts des gens de bien et de bon sens ont eu pour but de réconcilier la restauration et la révolution, l'ancien régime et la France nouvelle.

« De 1822 à 1827, tous leurs efforts ont eu pour but de résister à l'ascendant croissant de la contre-révolution.

« De 1827 à 1830, tous leurs efforts ont eu pour but de tempérer et de régler la réaction en sens inverse. On sait combien et pourquoi ils ont été vains. »

Ce résumé est l'expression vraie de la pensée et de la vie du duc de Broglie, comme de moi-même, de 1818 à 1830, pendant les trois phases qu'il distingue dans cette époque. Dans la première de ces phases, il travailla avec autant de zèle qu'aucun royaliste à concilier la restauration avec la révolution, et à fonder ensemble la royauté historique et la liberté politique de la France. Il était même enclin à se montrer plus prudent et plus patient dans cette difficile entreprise que plusieurs des plus fidèles partisans de la monarchie. Je lis dans ses *Notes biographiques* des réflexions que je me fais un devoir de consigner ici comme un éclatant témoignage de son équitable et courageuse impartialité à ce sujet. En novembre 1818, le duc de Richelieu revenait d'Aix-la-Chapelle, heureux et fier d'avoir décidé les puissances européennes à faire cesser l'occupation de la France plus tôt qu'elles ne l'avaient promis; mais il trouva, en arrivant à Paris, la France et son cabinet très agités par les résultats des secondes élections de députés faites en vertu de la loi du 5 février 1817. Un nouveau coup de vent révolutionnaire avait soufflé sur quelques-unes de ces élections; l'alarme était vive parmi les royalistes et la division flagrante dans le cabinet; quelques-uns des ministres, le duc de Richelieu et M. Lainé en tête, étaient d'avis de modifier la loi électorale; quelques autres, M. Decazes et M. le maréchal Gouvion Saint-Cyr, s'y refusaient posi-

vement. Une crise ministérielle éclata, qui, à travers beaucoup d'hésitations loyales des deux fractions du cabinet et après un mois de lutte, amena la chute du duc de Richelieu et la formation du cabinet nouveau constitué le 29 décembre 1818, avec M. De-cazes pour chef sinon officiel, du moins prépondérant, à la bruyante satisfaction des libéraux et du public engagé à leur suite.

« Je regarde notre conduite, pensait et écrivait cinquante ans après le duc de Broglie (et par *nous* j'entends ici le parti libéral dans ce qu'il a eu de plus honnête et de plus sensé), je regarde, dis-je, notre conduite en ce qui touche le maintien de la loi des élections de 1817, et par suite le renversement du ministère Riche-lieu, comme une faute capitale. Tous en effet nous acceptions la restauration ou par principe, ou par penchant, ou par raison. Il fallait dès lors traiter avec elle sans humeur, sans dédain, sans im-patience, tenir compte de ses côtés faibles, louvoyer pour ainsi dire entre ses écueils. Il ne fallait ni s'étonner ni se plaindre de rencon-trer dans la maison régnante très peu d'inclination pour le régime constitutionnel; mais c'était une vraie bonne fortune que le roi Louis XVIII se crût pour tout de bon l'auteur de la charte et qu'il y mit un amour-propre d'auteur. Il ne fallait ni s'étonner ni se plaindre de trouver l'émigration, — l'émigration du dedans comme celle du dehors, et Dieu sait que cette dernière n'était pas la pire, — de la trouver, dis-je, pétrie de préjugés, demandant tout, ré-glant tout, brouillant tout; mais c'était une vraie bonne fortune d'avoir à la tête du gouvernement un émigré, un émigré de la vieille roche, sorti en 1789, rentré en 1814, un émigré homme de bien, de cœur et de raison, un émigré patriote à l'étranger, indé-pendant à la cour, méprisant la popularité de caste comme celle de faction, d'un désintéressement à toute épreuve, d'une fidélité à l'abri de tout soupçon, — bon administrateur autant qu'on le peut devenir en pays barbare, modeste sur ce qu'il ignorait, mais tenant bon en toutes choses pour le bon droit et le bon sens. Pour une restauration, peuple et roi, gouvernans et gouvernés, c'était la perle de grand prix.

« Il ne fallait enfin ni s'étonner ni se plaindre qu'après dix ans de régime révolutionnaire et quatorze ans de régime absolu, il ne se rencontrât en France que bien peu d'hommes ayant au cœur l'amour de la liberté et dans l'esprit l'intelligence de ses conditions essentielles; mais c'était une vraie bonne fortune d'avoir au minis-tère des hommes appartenant à la France nouvelle et menacés dans leur existence politique par les ressuscités de l'ancienne France, des hommes rompus aux affaires et exercés à tous les détails de l'administration civile ou militaire sous l'œil et la main d'un des-pote habile et vigilant, des hommes obligés bon gré mal gré de

prendre leur point d'appui et leurs moyens d'action dans le régime parlementaire et dans les institutions libérales. Tels étaient M. Pasquier, M. Molé, M. Corvetto, et même à certains égards le maréchal Gouvion Saint-Cyr.

« Un tel roi, un tel premier ministre, un tel ministère, il les fallait conserver comme la prunelle de l'œil; il fallait non-seulement les maintenir, mais les maintenir dans leurs bonnes dispositions, ou naturelles ou de circonstance. Et pour cela il ne fallait ni les presser outre mesure, ni les effrayer mal à propos; il fallait même leur passer beaucoup de fautes : on n'est un parti politique qu'à ce prix, on ne garde qu'à ce prix le terrain gagné. Un jour, en 1831, au plus fort des luttes de cette époque, M. Casimir Perier nous disait : — Je n'ai que faire de votre appui quand j'ai raison; c'est quand j'ai tort qu'il faut me soutenir. — Il était dans le vrai, et cette boutade vaut un axiome. Nous n'en savions pas tant en 1819; mais nous en savions déjà assez pour être inexcusables de sacrifier le ministère Richelieu au maintien de la loi des élections de 1817.

« Au vrai, M. de Richelieu n'avait tort qu'à demi et ne s'effrayait pas sans motif; la loi des élections, bonne en principe, était sur certains points imprudente, et portait évidemment des fruits révolutionnaires. Il n'était guère possible de la maintenir telle quelle, et la preuve, c'est que dès l'année suivante un ministère formé précisément dans cette intention, fut forcé d'y renoncer. »

La preuve ne se fit pas attendre longtemps. Le cabinet du 29 décembre 1818 fut appelé, dès son début, un cabinet doctrinaire. Quoique M. Decazes ne fût pas considéré, et avec raison, comme un doctrinaire, il était l'ami personnel de plusieurs d'entre eux. Leur plus puissant orateur, M. de Serre, devint garde des sceaux. M. Royer-Collard et le duc de Broglie étaient ses amis déclarés. La faveur de M. Decazes auprès du roi et l'influence des doctrinaires dans les chambres, c'étaient les deux forces du nouveau cabinet : forces réelles, mais insuffisantes, même au point de vue du régime parlementaire que nous aspirions à fonder. Les doctrinaires étaient dans les chambres un groupe d'hommes éminens, interprètes du sentiment et du vœu réels du pays, mais non les représentans de l'un des grands partis politiques alors en scène. Quoiqu'ils fussent avec éclat libéraux et royalistes, ni les libéraux ni les royalistes du temps ne les acceptaient comme leurs chefs, et ne les voyaient avec satisfaction arriver au pouvoir : les libéraux étaient au fond du cœur jaloux de leur succès et les trouvaient trop amis de la restauration; les royalistes ne leur pardonnaient pas l'ordonnance du 5 septembre 1816 et la dissolution de la chambre de 1815. La faiblesse de cette situation ne tarda point à se révéler : en vain M. de Serre conquit, par son éloquence nerveuse, brillante et passionnée, l'admiration

général : en vain ses amis dans l'une et l'autre chambre, M. Royer-Collard, M. de Sainte-Aulaire, le duc de Broglie, M. de Barante, le soutinrent énergiquement, chacun avec son talent original et libre, tous avec la même franchise politique. En vain les lois proposées par le cabinet, surtout les trois lois des 17 et 26 mai et 9 juin 1819 sur la liberté de la presse, les plus libérales comme les plus judicieuses qui aient été rendues sur cette matière, furent discutées et votées avec un plein succès. L'opposition reparut toujours la même dans la chambre des députés de la part des libéraux, plus amère et plus ardente que jamais dans les deux chambres de la part des royalistes. Une proposition contre la loi électorale fut adoptée par la chambre des pairs, et, quoique rejetée par la chambre des députés, elle resta suspendue comme une menace permanente sur la tête du cabinet. A cette menace, les élections du 11 septembre 1819 vinrent ajouter le plus rude coup; elles eurent, bien plus encore que celles de 1818, un caractère révolutionnaire; le côté gauche, dans la chambre des députés, y acquit 35 voix, le côté droit 4; le ministère n'en obtint que 15. Un conventionnel régicide, M. Grégoire, fut élu à Grenoble. Alors la question du changement de la loi électorale entra comme de vive force dans le cabinet formé pour maintenir cette loi; très divisés, mais tous perplexes, les ministres cherchèrent pendant plusieurs semaines, dans divers systèmes de modification, non-seulement à la loi électorale du 5 février 1817, mais à la charte constitutionnelle, un moyen de s'accorder entre eux et de donner satisfaction à des vœux contraires. Ils n'y réussirent pas; le général Dessoles, le maréchal Gouvion Saint-Cyr et le baron Louis persistèrent à repousser tout changement à la loi des élections; d'accord avec M. Decazes, M. de Serre et le baron Portal restèrent seuls du cabinet doctrinaire, l'un comme garde des sceaux, l'autre comme ministre de la marine, acceptant le changement plus ou moins profond de la loi des élections pour drapeau.

Aucun peut-être des hommes engagés alors dans cette question n'était plus sérieusement perplexe que le duc de Broglie. Il regardait certains changemens à la loi électorale du 5 février 1817 comme inévitables, et dans une certaine mesure légitimes. Il avait discuté, de concert avec M. de Serre, M. Decazes et quelques-uns de leurs amis communs, les divers plans proposés à ce sujet; il en avait même indiqué un qui lui semblait le meilleur. Quand la formation d'un nouveau cabinet dans ce dessein fut résolue, des ouvertures furent faites à plusieurs personnes, spécialement à lui, pour les engager à y entrer. « Refuser, dit-il, de concourir à faire prévaloir un plan que j'avais concouru à préparer, c'était m'exposer à des reproches fondés, et donner à penser que j'étais un esprit timide et téméraire tout ensemble; mais, d'un autre côté, en-

trer au ministère presque au lendemain du jour où j'avais quitté les rangs du parti libéral, y entrer pour tendre la main au côté droit, pour servir une cause que l'opinion publique, celle même de tant d'hommes honnêtes et éclairés, comme les ministres sortans, qualifiaient de contre-révolutionnaire, c'était justifier en apparence les accusations de trahison, de corruption, de vénalité, qui fondaient sur moi de toutes parts. Je les aurais peut-être mises sous mes pieds, si j'avais eu plus de confiance dans mon talent de parole, alors à son début, et qui n'a jamais été de premier ordre; mais je me voyais en perspective le bouc émissaire du ministère où j'allais entrer, en butte, avant tout autre, à la tempête, selon la tactique des partis, qui saisissent merveilleusement le côté faible de leurs adversaires, hors d'état d'y faire tête, et entraînant misérablement dans la déroute mes collègues, mes amis, et le grand projet au succès duquel je me serais sacrifié.

« Je ne dis rien de ma santé, alors gravement compromise, et qui ne me permettait guère de faire campagne à la tribune. Je ne dis rien de mon amour-propre; je n'en ai jamais eu beaucoup, mais j'en avais alors quelque peu. Je ne dis rien surtout d'un autre sujet d'inquiétude bien plus grave, et qu'il m'était interdit d'exprimer. J'en savais assez et j'y voyais assez clair pour ne pas méconnaître la voie dans laquelle l'opposition libérale et à sa tête M. d'Argenson et M. de La Fayette allaient s'engager. Je prévoyais ce que nous avons vu depuis, les insurrections militaires ou autres, les complots soi-disant républicains, les machinations avec des prétendans tels que le prince d'Orange ou le prince Eugène, les conspirations de toute nature, bonapartistes ou révolutionnaires. J'avais assisté, en 1817 et 1818, à des dîners hebdomadaires où vers le dessert, *entre la poire et le fromage*, on parlait, et même assez haut, à cœur ouvert. C'était l'un des motifs qui m'avaient fait quitter le parti. Si j'entrais au ministère, que ferais-je, supposé que l'un de ces projets fût à ma connaissance mis ou remis sur le tapis? Je dis *remis*, car il y en avait déjà un tout au moins qui m'avait été confié après son mauvais succès; trahirais-je le gouvernement dont je ferais partie? Ferais-je arrêter mon parent le plus proche et mes amis les plus chers?

« Ma perplexité était extrême. Après avoir beaucoup hésité, je m'arrêtai à un parti que je crus et que je crois encore honnête et sensé.

« J'écrivis à M. de Serre une grande lettre dont je regrette de n'avoir pas gardé copie. Je lui exposais les raisons qui me déterminaient à penser, tout intérêt personnel à part, que ma présence dans le ministère lui serait plus périlleuse qu'utile, et plus nuisible que favorable au succès du plan que nous avions préparé ensemble.

Je le priais de placer cette lettre sous les yeux du roi et des ministres encore en exercice, et je terminais en lui disant que, si ces raisons ne leur paraissaient pas suffisantes, je ne leur refuserais pas mon concours.

« J'attendis avec une grande angoisse l'effet de ma lettre. Je fus plus heureux que je n'espérais. M. Decazes m'envoya le lendemain un billet à lui adressé par le roi Louis XVIII, et qu'il m'autorisa à conserver. Le voici :

« Je vous renvoie, mon cher comte, la lettre du duc de Broglie que j'ai lue avec une satisfaction peu commune. Je ne puis être de son avis sur le troisième point; on ne peut se montrer plus homme d'état qu'il ne le fait dans cet écrit, et certes c'est, de tous les talens, le plus essentiel à un ministre; mais les autres motifs qu'il donne de son refus sont tellement péremptoires que je suis, bien malgré moi, contraint d'y céder pour le moment. Une chose me console : c'est la pensée que, dès cette session, le vol qu'il prendra dans *le salon de la rue de Vaugirard* (1) le mettra au-dessus de ces mêmes motifs, et malgré mes 67 ans j'espère vivre assez pour employer au service de l'état des talens que lui-même ne se contestera plus. A ce soir, mon cher comte; j'attends avec impatience, mais sans inquiétude, le résultat de la conférence qui a lieu dans ce moment.

« Ce jeudi. »

« Le résultat ne se fit pas attendre. Le 19 novembre 1819, M. Pasquier remplaça le général Dessoles aux affaires étrangères, le général Latour-Maubourg le maréchal Gouvion Saint-Cyr à la guerre, et M. Roy M. Louis aux finances. M. Decazes devint président du conseil. »

A peine formé, le nouveau cabinet eut ses deux chefs malades; M. Decazes fut atteint d'une fluxion de poitrine; M. de Serre, plus gravement menacé, partit pour Nice le 26 janvier 1820. On attendait des résolutions nettes, des actes efficaces; rien ne se faisait. Le public était à la fois agité et ennuyé; « c'est un trouble plat, » disait-on. Le répit aux crises ministérielles fut court; le 13 février, le duc de Berry fut assassiné; les douleurs et les colères de la cour et du côté droit dans les deux chambres et dans le public éclatèrent avec violence. L'occasion au profit des intérêts de parti était déplorable, mais puissante. Malgré les efforts du roi en sa faveur, M. Decazes donna sa démission le 18 février; le 20, le duc de Richelieu, malgré une sincère résistance, reprenait le pouvoir. et formait un cabinet auquel les chefs du côté droit, spécialement M. de Villèle et M. Corbière, promettaient un appui qu'il acceptait. Deux lois

(1) La chambre des pairs qui siégeait au Luxembourg.

d'exception, l'une pour la suspension de la liberté individuelle, l'autre pour le rétablissement de la censure des journaux, et une nouvelle loi des élections, furent aussitôt proposées. M. de Richelieu et ses collègues s'efforçaient en vain de ralentir le mouvement auquel ils obéissaient; à la politique de confiance et de liberté progressive qui avait prévalu depuis l'ordonnance du 5 septembre 1816 succédait évidemment une politique d'alarme et de réaction.

« Attaché encore au ministère par un lien officiel, puisque plusieurs de ses membres étaient conseillers d'état, le petit parti doctrinaire, dit le duc de Broglie, se proposa pour règle de conduite de reprendre la position d'indépendance bienveillante qu'il avait en 1818. J'ouvris la marche, et je plantai le drapeau. Le 26 février, treize jours après l'assassinat du duc de Berry, cinq jours après la formation du second ministère Richelieu, je défendis nettement la loi de la presse, telle qu'elle avait été votée l'année précédente; tout en faisant la part des circonstances, je ne concédai rien à la réaction. »

Dans la chambre des députés, M. Camille Jordan et M. Royer-Collard tinrent la même conduite, avec le même mélange d'indépendance et de mesure, de fidélité libérale et de tristesse royaliste. C'est un noble, touchant et douloureux spectacle que donnent des hommes éminens par le caractère comme par le talent quand ils s'efforcent de concilier des principes et des devoirs, je ne dirai pas contraires, mais profondément divers, et cela devant un public dominé par des passions ou des intérêts de parti, et auquel ils n'espèrent pas faire partager les délicatesses de leur conscience, ni les complications de leur pensée. Ce fut le spectacle que donnèrent en 1820, dans les débats politiques que je rappelle, quatre hommes naguère amis et faits pour l'être, d'un côté M. Royer-Collard, M. Camille Jordan et le duc de Broglie, de l'autre M. de Serre. Revenu de Nice le 17 mai, presque mourant, M. de Serre, qui était resté garde des sceaux, reprit part immédiatement aux discussions de la chambre des députés, surtout à celles dont la nouvelle loi électorale était l'objet. Sa situation y était très laborieuse et très pénible. « Délaisse, dit le duc de Broglie, par le côté droit, qui le détestait comme un transfuge du camp de l'émigration, et qui d'ailleurs trouvait plus facilement des assommeurs et des bâtons dans la rue que des orateurs et des argumens à la tribune, abandonné par le reste du ministère, au sein duquel son retour avait semé la division, et qui se cachait volontiers derrière lui, attaqué par le côté gauche avec une violence inouïe, en butte, — et légitimement sous plusieurs rapports, à l'indignation de ses meilleurs amis, il fit tête à tout et à tous avec un degré d'intrépidité, de sang-froid, d'énergie, de présence d'esprit, d'à-propos, qui n'a jamais été égalé peut-être

et certainement jamais surpassé dans aucune assemblée délibérante, — rendant coup pour coup, raison pour raison, sarcasme pour sarcasme, invective pour invective. La lutte était homérique. » Dans la séance du 30 mai, en repoussant sur la loi des élections un amendement de M. Camille Jordan, M. de Serre parut adresser tout son discours à M. Royer-Collard. « Il y avait une amertume d'amitié que la chambre ne comprenait pas, mais qui était entendue par ceux qui les connaissaient, et pendant ce temps M. Royer-Collard l'écoutait, le suivait avec sollicitude et bienveillance. Telle est la force des esprits élevés et des caractères sincères qu'il semblait que toute la question fût entre ces trois hommes; tout le reste de la chambre était effacé; les violences de la gauche, celles de la droite, tout était oublié; ces trois hommes seuls débattaient entre eux les plus hautes questions, l'aristocratie et l'égalité, l'empire des souvenirs et celui des institutions nouvelles. On oubliait tout en présence de cette lutte, à laquelle la maladie des adversaires donnait un caractère touchant. — Je pleure sur vous, dit M. Camille Jordan à M. de Serre. — Et moi sur vous, lui répondit le garde des sceaux. »

Les résolutions législatives n'étaient pas les seules pénibles à prendre pour M. de Serre, ni les luttes de la tribune les seules difficiles à soutenir. Le 17 juillet 1820, il nous écrivit, à M. Royer-Collard, M. Camille Jordan, M. de Barante et moi, que nous avions cessé de faire partie du conseil d'état. N'étant membre ni de l'une ni de l'autre chambre, j'aurais pu, si j'avais voulu, après avoir donné au gouvernement mon avis, me renfermer dans mon rôle de conseiller d'état, la réserve et le silence; mais, en entrant dans la vie publique, je m'étais promis de la prendre au sérieux, c'est-à-dire de manifester toujours hautement ce que je pensais et de ne jamais me séparer de mes amis. Les meilleurs hommes prennent bien aisément les mœurs et les allures du pouvoir absolu. M. de Serre ne manquait assurément ni de dignité personnelle, ni de dévouement à ses convictions; il s'étonna que j'eusse, dans cette circonstance, obéi aux miennes sans autre nécessité, et il me le témoigna en m'annonçant ma révocation avec une rudesse naïve. « L'hostilité violente, m'écrivit-il, dans laquelle, sans l'ombre d'un prétexte, vous vous êtes placé dans ces derniers temps contre le gouvernement du roi, a rendu cette mesure inévitable. Vous jugerez combien elle m'est particulièrement pénible. » Je me contentai de lui répondre : « J'attendais votre lettre; j'avais dû la prévoir, et je l'avais prévue quand j'ai manifesté hautement ma désapprobation des actes et des discours du ministère. Je me félicite de n'avoir rien à changer dans ma conduite. Demain comme hier, je n'appartiendrai qu'à moi-même, et je m'appartiendrai tout entier. »

La session de 1820 fut close le 22 juillet. « Quelques jours avant

la clôture, dit le duc de Broglie dans ses *Notes biographiques*, je vis M. de Serre pour la dernière fois. J'étais à pied, je me dirigeais vers le Luxembourg; il fit arrêter sa voiture, j'y montai. Nous échangeâmes quelques paroles tristes et solennelles. Il ne me dit pas qu'il venait de signer la destitution de MM. Royer-Collard, Camille Jordan, de Barante et Guizot. Je répondis à la lettre par laquelle il me l'annonça par une lettre pleine de regrets, mais par une lettre de rupture. Depuis ce moment, tout rapport a cessé entre nous. C'était un homme d'un grand talent et d'un grand esprit; c'était une belle âme. En se trompant, s'il se trompait, il obéissait certainement à sa conscience. Nul n'a su comme moi ce qu'il était et ce qu'il valait. Dans un pays agité et oublieux comme le nôtre, ce qui ne brille qu'un instant passe vite et n'atteint guère la postérité même la plus prochaine. »

Je cours à travers les événemens : c'est la vie et le caractère du duc de Broglie, non toute l'histoire de son temps, que j'ai à cœur de retracer; là où je ne rencontre pas une vive empreinte de lui-même, je ne m'arrête pas. Quelques jours avant la clôture de la session de 1829, il partit avec sa femme pour les eaux des Pyrénées, dont sa santé avait besoin. Vers le milieu de septembre, il quitta Cauterets, et après une promenade dans le midi de la France il arrivait à Coppet, où son beau-frère, le baron Auguste de Staël, l'attendait. Il trouva en Suisse, spécialement dans la Suisse française, un réveil religieux, et, pour parler avec précision, un réveil chrétien dont il fut vivement frappé. « Cette renaissance de la foi chrétienne datait déjà, dit-il, de plusieurs années : M<sup>me</sup> de Staël l'avait vu naître en 1816; j'avais assisté alors à des discussions à ce sujet entre elle et sa fille. Celle-ci, très fervente et très sérieusement orthodoxe, n'avait fait, depuis notre mariage, que s'engager de plus en plus dans cette voie. La société de Genève et celle de Lausanne étaient partagées; nos meilleurs amis s'attaquaient réciproquement avec une vivacité croissante; il en était de même des pasteurs les plus accrédités. Mon beau-frère hésitait encore. Il n'y allait de rien moins en effet que du fond du protestantisme, même du christianisme; il s'agissait de savoir si le protestantisme resterait un oriller de paresse pour les âmes têdes et de rêverie pour les âmes tendres, un rationalisme honteux de lui-même, une sorte de compromis, par je ne sais quel respect humain à double face, entre la sincérité des vrais philosophes et celle des vrais chrétiens. C'était là surtout ce qui me frappait. Je n'étais pas protestant, je n'étais pas même chrétien dans le sens rigoureux du mot; comme la plupart des hommes de mon temps, je veux dire de ceux dont les sentimens étaient honnêtes et la conduite régulière, j'en étais resté, depuis ma première communion, à la profession de foi

du vicaire savoyard. Comme lui, je n'avais jamais douté des grandes vérités de la théologie naturelle, j'admirais, comme lui, la vie et le caractère de Jésus-Christ, je trouvais, comme lui, l'Évangile humainement inexplicable; mais je trouvais, à mon grand regret, sans réponse ses objections contre les miracles et les mystères, c'est-à-dire contre la révélation proprement dite, et, cela étant, je ne me faisais aucune illusion : je concevais parfaitement que, dans un tel état d'âme, si je n'étais pas irréligieux, je n'étais pourtant d'aucune religion. Point de religion sans pratique, point de pratique qui ne soit ou la commémoration d'un miracle, ou le symbole d'un mystère. La religion naturelle sans religion surnaturelle n'est, à tout prendre, qu'un système de philosophie meilleur et plus sensé que son contraire. Je trouvais dès lors très inconséquent le protestantisme qui consistait à tenir l'Évangile pour vrai en s'arrêtant au côté moral et sentimental, et à détourner les yeux de tout le reste, sans en rien admettre et sans en rien rejeter. Je le disais à mon beau-frère, lorsqu'il me consultait dans ses perplexités. — Point de milieu, lui disais-je; il faut être, comme moi, philosophe chrétien et triste d'en rester là, ou, comme votre sœur, être chrétien tout de bon. L'état d'âme que vous tenez de votre mère, qui le tenait elle-même de son père, était une simple protestation contre l'incrédulité de leur temps et un premier pas vers la foi; mais un premier pas n'a de valeur que par le second : ou l'Évangile est divin, ou il ne l'est pas; s'il l'est, tout y est vrai et rien n'y est vain; s'il ne l'est pas, Jésus-Christ n'a été qu'un sage, comme Socrate ou Confucius, quoique très supérieur à l'un et à l'autre. — Nous discussions alors à perte de vue; nous reprenions les objections une à une, et ce qui résulta, pour lui comme pour moi, de ces conversations multipliées, ce fut la conviction que ces objections étaient moins concluantes en réalité qu'en apparence. Je ne crois pas me tromper en faisant dater de là la conversion de mon beau-frère, conversion qui fut prompte, fervente et durable; je suis sûr de ne pas me tromper en faisant dater de là, non ma propre conversion, qui fut lente, laborieuse et progressive, mais le commencement de ces études opiniâtres que j'ai poursuivies à travers les distractions de la vie publique, et dont j'ai réuni les fruits dans un grand ouvrage auquel je n'ai mis la dernière main qu'en 1852. »

Il retourna à Paris vers le milieu d'octobre 1820, et, quelque sérieuses que fussent encore alors pour lui « les distractions de la vie publique, » comme il les appelle, elles ne tinrent plus, de 1821 à 1830, la première place dans sa vie. Comme il arrive quand ils ont une forte impulsion pour point de départ, les événemens se précipitent. Le 29 septembre 1820, M. le duc de Bordeaux naissait. En novembre suivant, sur 220 députés élus en vertu de la nouvelle

loi, l'opposition libérale n'en comptait que 35. Quelques semaines après, les deux chefs du côté droit, M. de Villèle et M. Corbière, entraient dans le ministère du duc de Richelieu, le premier sans portefeuille, le second comme président de l'instruction publique. Ce second ministère Richelieu traversa à grand'peine l'année 1821, « ballotté, selon les expressions du duc de Broglie, entre une majorité de droite déjà nombreuse et une minorité de gauche encore nombreuse, entre le triomphe impromptu et la misérable déconfiture du parti révolutionnaire en Italie, entre les bravades des *descamisados* espagnols et les anathèmes des congrès de Troppau ou de Laybach. » Dans l'été de 1821, MM. de Villèle et Corbière, à qui leurs amis reprochaient leur impuissance dans le cabinet, devinrent plus exigeans. M. Corbière dit brusquement un jour au conseil qu'il serait à propos de changer huit ou dix préfets; M. Pasquier demanda quels griefs on avait contre eux. « Je n'en ai aucun, répondit M. Corbière; je ne les connais même pas; mais nous avons parmi nous des gens qui souffrent; il est temps de faire quelque chose pour les royalistes. » Le duc de Richelieu témoigna son étonnement de ce cynisme; mais son étonnement fut vain. Pressés par leurs amis du dehors, les deux chefs de la droite pressèrent plus vivement leurs collègues du cabinet; le duc de Richelieu, de son côté, demanda au roi de faire agir M. le comte d'Artois pour amener ses amis politiques à moins d'exigence; Louis XVIII s'y refusa formellement. « Je ne veux pas abdiquer, dit-il, et je ne suis pas las de régner. » Toutes les tentatives de conciliation échouèrent: le 27 juillet 1821, MM. de Villèle et Corbière donnèrent leur démission et partirent, l'un pour Toulouse, l'autre pour Rennes; mais au mois d'octobre les élections annuelles amenèrent au côté droit de nouvelles forces. Son opposition trouva dans celle du côté gauche l'appui nécessaire pour faire passer dans l'adresse de la chambre une phrase évidemment hostile au ministère du duc de Richelieu, resté seul avec ses vrais amis. Le roi déclara qu'il ne voulait pas la recevoir, selon l'usage, par une grande députation; le 30 novembre 1821, le président de la chambre, M. Ravez, et deux secrétaires l'apportèrent seuls aux Tuileries. Le roi la prit sans en permettre la lecture, et la posa sur sa table en disant: « Je connais l'adresse que vous me présentez; j'aime à croire que la plupart de ceux qui l'ont votée n'en ont pas pesé toutes les expressions. Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de mon nom et celui du nom français. Sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne. » Mais la dignité des paroles du roi ne suffisait pas à satisfaire celle du caractère de M. de Richelieu, ni à lui faire méconnaître sa situation. Dans

un récent entretien, il avait pu démêler que l'idée d'un changement complet de cabinet n'était pas loin de la pensée royale; le roi lui avait cité des exemples puisés dans l'histoire parlementaire d'Angleterre, et qui admettaient en principe qu'un ministère doit se retirer en masse quand il a perdu la majorité. Avant de prendre sa résolution définitive, le duc de Richelieu voulut voir M. le comte d'Artois. J'emprunte le récit de leur entrevue au plus impartial et au mieux informé des historiens de la restauration, M. de Vielcastel. « L'entretien, dit-il, fut assez long. Monsieur, tout en affectant de ne vouloir donner que des conseils, insista pour que M. de Richelieu, gardant seulement, de tous les ministres actuels, M. de Serre et M. Roy, s'arrangeât avec MM. de Villèle et Corbière. Le duc, après avoir fait sentir le peu de convenance qu'il y aurait de sa part à se séparer de presque tous ses collègues, traça rapidement le tableau des intrigues du côté droit contre le cabinet, et exprima la conviction qu'il dépendait de Monsieur d'y mettre fin; mais le prince, visiblement embarrassé, ne voulut pas en convenir : il revint encore à son thème habituel, la nécessité de faire quelques concessions aux royalistes, et il ajouta que d'ailleurs il s'était imposé la règle de ne plus se mêler de rien. M. de Richelieu, s'animant peu à peu, répliqua qu'il parlait trop sérieusement pour accepter une telle réponse, et rappelant à Monsieur la promesse si formelle qu'il lui avait faite moins de deux ans auparavant, lors de la chute de M. Decazes, de le soutenir et de le faire soutenir par ses amis, promesse qui seule l'avait déterminé à rentrer dans les affaires : — C'est, dit-il, de cette parole de prince donnée à un gentilhomme que je réclame l'accomplissement. — Monsieur, ainsi pressé, s'écria d'un air dégagé : — Ah! mon cher duc, vous avez pris aussi les syllabes par trop au pied de la lettre. Et puis les circonstances étaient alors si difficiles ! — M. de Richelieu, stupéfait et indigné, le regarda fixement, lui tourna le dos, et, sans prononcer un seul mot, sortit en poussant violemment la porte. Puis, courant chez M. Pasquier, son confident le plus intime pendant cette crise, il se laissa tomber dans un fauteuil en disant d'un ton douloureux : — Il manque à sa parole, à sa parole de gentilhomme ! »

Le 12 décembre 1821, le duc de Richelieu, de concert avec ses collègues, annonça au roi, qui l'accepta sans objection, leur retraite commune, et le 15 décembre *le Moniteur* annonça la formation du nouveau ministère; M. de Villèle devint ministre des finances, M. Corbière de l'intérieur, M. de Peyronnet garde des sceaux, M. le vicomte Matthieu de Montmorency ministre des affaires étrangères, le maréchal duc de Bellune ministre de la guerre, et M. le marquis de Clermont-Tonnerre ministre de la marine. Il

n'y avait point de président du conseil. Ce jour-là, pour la première fois depuis 1789, le côté droit de l'ancien régime prit possession du gouvernement de la France.

Il le garda six ans, et pendant tout ce temps, de 1822 à 1827, la pensée constante du duc de Broglie, le but de tous ses efforts fut, selon ses propres expressions, « de résister à l'ascendant croissant de la contre-révolution. » Il ne le fit point en travaillant au renversement de la restauration, en s'unissant sous main aux complots ourdis dans ce dessein; il ne prit même, dans son activité parlementaire, l'initiative d'aucune attaque directe et personnelle contre le cabinet du côté droit; son opposition fut aussi légale et loyale que persévérante et énergique. Il combattit tous les projets de loi qui portaient l'empreinte de la réaction contre les idées, les sentimens, les mœurs de la France nouvelle; il repoussa toutes les mesures politiques ou administratives qu'il trouvait mal conçues dans l'intérêt du pays ou conçues dans le seul intérêt ministériel. La guerre d'Espagne, acceptée à regret par la faiblesse de M. de Villèle envers son parti, la réduction des rentes proposée pour la glorification de M. de Villèle, furent, comme les lois sur les élections, sur le sacrilège, sur le droit d'aînesse, sur la presse, sur l'indemnité des émigrés, l'objet de la franche et vive opposition du duc de Broglie. Quand il lui arrivait de trouver que le pouvoir avait raison, il se taisait. « Le cabinet, dit-il, n'avait que faire de mon assistance, et je n'avais que faire de la lui offrir. » Une loi fut proposée pour approuver la reconnaissance de la république noire d'Haïti et l'indemnité stipulée en faveur des colons; plusieurs questions, en apparence assez délicates, furent élevées à ce sujet et vivement débattues par les amis mêmes du ministère. « Quant à moi, dit le duc de Broglie, je n'hésitai pas; je tenais toute espérance de recouvrer jamais Saint-Domingue et d'y rétablir bel et bien l'esclavage pour une folie odieuse. J'estimais qu'en traitant avec une république, avec une république de mulâtres et de nègres, le gouvernement s'était honorablement élevé au-dessus des préjugés de son parti. Je ne me serais donc pas fait faute de défendre la loi pour peu qu'elle eût été en péril; mais son sort me paraissait assuré, et je prenais, j'en conviens, un malin plaisir à voir le ministère déchiré à belles dents par les siens, sa majorité se démembler peu à peu, et grossir à ses dépens le petit parti que nous nommions *la défection*, et qui, dans l'occasion, se rapprochait de nous en rechignant. »

Il lui prit un jour, en 1822, une tentation d'initiative parlementaire. « Depuis longtemps, dit-il, je m'étais proposé d'appeler l'attention du gouvernement, des chambres et du public sur l'état de la législation relative à la traite des noirs et sur ses conséquences pratiques. C'était un odieux scandale et une violation effrontée des

droits de l'humanité et des engagements pris par la France. J'avais étudié à fond la question; j'avais lu soigneusement, la plume à la main, cette masse immense de documens que le gouvernement anglais faisait publier d'année en année au parlement; quand je me crus bien maître de mon sujet, je résolus de ne pas différer davantage. Le 22 mars, je fis à la chambre des pairs la proposition d'une adresse au roi. Dans un discours qui dura plus de trois heures, le plus long peut-être qui jamais ait mis à l'épreuve l'attention de cette chambre, j'exposai l'état et le cours des choses; je mis sous ses yeux le tableau fidèle des horreurs et des turpitudes que couvrait notre pavillon; je lui fis toucher au doigt les périls auxquels cet effroyable désordre exposait le commerce honnête et la paix maritime. Tout fut dit, rien ne fut contesté ni ne pouvait l'être; mon discours fut trouvé long, ennuyeux, interminable, et ce n'était pas sans raison peut-être. Personne ne vint à mon aide, et ma proposition fut écartée presque sans débat. Je ne me décourageai point, et cette affaire devint l'une des principales préoccupations de ma vie politique. »

Il avait alors une autre préoccupation, non pas plus grave, mais bien plus pressante. En 1821 et 1822, dès que le côté droit fut en possession du pouvoir, les complots pour le renversement de la restauration, assoupis, mais non étouffés depuis l'ordonnance du 5 septembre 1816, éclatèrent de toutes parts, à Belfort, à Toulon, à Nantes, à Colmar, à Saumur, à La Rochelle, quelques-uns mêlés d'odieuses manœuvres de la police, la plupart très spontanés et volontaires. « Je lus à Caunterets, dans *le Moniteur*, dit le duc de Broglie, qu'une grande conspiration militaire venait d'être découverte. Je ne doutai pas, vu l'état des esprits en France et des affaires en Europe, en Espagne, en Portugal, à Naples, qu'elle ne fût réelle. Je ne doutai pas davantage que les principaux chefs de l'extrême gauche ne fussent de la partie : ils s'étaient bien gardés de me prendre pour confident; mais je les connaissais assez pour être sûr de mon fait. Dès lors force me fut bien de réfléchir sur le parti que j'aurais à prendre, engagé, comme je l'étais, dans la politique de mon pays, et sur la conduite que j'aurais à tenir, lié, comme je l'étais, avec les instigateurs probables de la conspiration.

« Je reconnus de prime abord qu'après tant de procès politiques conduits en 1815 et 1816 avec la dernière violence, et tragiquement terminés dans les flots de sang, la chambre des pairs était appelée à donner un grand exemple, à remettre en quelque sorte sur pied la justice politique, à rétablir dans leur plénitude le respect des formes, les droits de la défense, les égards dus au malheur, la modération, l'équité, le discernement dans l'administration des peines. Dans la position que je m'étais faite, étant peut-être le seul dans la

chambre des pairs qui connût au même degré les règles de la procédure en France et en Angleterre, je voyais bien que tout le fardeau pèserait sur moi, que mes collègues d'opposition me laisseraient la direction de la conduite commune, et que j'exercerais quelque influence sur nos communs adversaires.

« Mais que faire si je rencontrais dans l'accusation, comme j'avais tout lieu de le craindre, mes amis les plus chers, M. d'Argenson, M. de La Fayette, d'autres encore? Fallait-il me récuser et les livrer à la poursuite sans essayer de les défendre? Fallait-il faire fléchir en leur faveur la balance de la justice, mentir à ma conscience, trahir mes devoirs de magistrat? La question était délicate et l'alternative douloureuse.

« Décidé comme je l'étais au fond de l'âme, j'en conviens en toute humilité, je me rassurais un peu en me disant que, selon les règles de la justice la plus sévère, entre la condamnation d'un innocent et l'évasion d'un coupable la partie n'était pas égale, l'une étant un crime et l'autre une faiblesse, — que même ce n'était pas toujours une faiblesse, qu'il se rencontrait des cas où la prudence conseillait de ne pas poursuivre à outrance les conséquences de la vérité légale, qu'après tout les formes juridiques laissaient passer bien souvent les coupables à travers les mailles du filet, et n'en étaient pas moins estimées des gens de bien et des gens sensés. Je me disais enfin que le droit de grâce n'étant qu'un tempérament apporté à la rigueur du *summum jus*, et la chambre des pairs étant un tribunal politique, elle devait, à un certain degré, partager le droit de grâce avec la couronne, ses arrêts ne pouvant guère être réformés comme ceux des tribunaux ordinaires.

« On pensera ce qu'on voudra de ces considérations, peut-être un peu latitudinaires; mais elles me parurent alors suffisantes pour m'engager dans le défilé; et même à présent je ne les trouve pas sans quelque poids.

« Afin néanmoins de mettre à couvert ce qui pouvait et devait y être mis, je pris sur-le-champ un grand parti; j'allai droit à M. d'Argenson et à M. de La Fayette, et je leur dis: — Je ne veux rien savoir de ce que vous avez fait; je ne veux pas savoir si vous avez été engagés dans la conspiration, ni jusqu'à quel point vous l'auriez été; pas un mot, entre nous, sur tout cela; laissez-moi me mêler, tant bien que mal, à travers les incidens de la procédure, en m'appliquant à y chercher, vrai ou faux, ce qui peut vous être utile. Si je savais par vous extrajudiciairement la vraie vérité, je mentirais en la niant ou en l'altérant; je ne mentirai point en restant dans mon rôle de juge, en ne sachant que ce que je dois savoir, et en présentant les faits tels que l'instruction les offre, sous le jour qui peut vous être le plus favorable.

« Encore un coup, je ne prétends pas que le raisonnement fût irréprochable, mais encore un coup je le tins pour suffisant, et tout considéré, je ne me repens point d'en avoir fait la règle de ma conduite : la chambre d'ailleurs sembla devancer ma pensée, et sa commission me fraya la route.

« La conspiration avait été découverte et saisie presque en flagrant délit le 20 août 1820; la convocation des pairs présents à Paris avait eu lieu le 21. Éloigné de tout le diamètre de la France, il m'eût été impossible d'y déférer lors même qu'elle m'aurait été adressée. La chambre, telle quelle, avait nommé sur-le-champ une commission d'instruction qui fit son rapport les 28, 29 et 30 décembre 1820, les 2 et 3 janvier 1821. Les difficultés dont mon esprit était assiégé, la commission les avait rencontrées de prime abord; entre elle et le gouvernement s'était élevée la question de savoir jusqu'où l'on entendait pousser les choses, s'il convenait de remonter à l'origine du complot, et de mettre en cause, à telles fins que de raison, la plupart des chefs de l'extrême gauche, ou de laisser dans l'ombre la partie ésotérique du drame en se bornant à poursuivre les personnes directement engagées dans le coup de main. La commission s'était arrêtée à ce dernier parti. Le gouvernement insistait pour le parti contraire.

« Ainsi, dès l'instant où la lecture du rapport par l'organe de M. Pastoret fut terminée, on vit le ministère public se lever dans la personne de M. Jacquinet-Pampelune, procureur-général, et demander un supplément d'instruction en indiquant nominativement les personnages, célèbres alors et depuis, sur qui portaient les soupçons.

« La commission entrant dans cette voie d'elle-même et de son plein gré, c'était à moi de l'y suivre et de la seconder avec ménagement, en lui donnant de temps en temps un coup d'épaule, mais en me réservant pour les grands et derniers efforts où je serais à peu près seul sur le terrain.

« J'entrai en communication avec ses principaux membres; je reçus d'eux la confiance de leurs inductions, de leurs soupçons, de leurs découvertes; je pris une connaissance anticipée de la procédure, et je concertai avec eux les moyens d'en venir au but que nous nous proposions d'atteindre. Le plus ferme, le plus avisé, le plus convaincu, par une longue expérience des révolutions et des vicissitudes de parti, qu'il n'y avait rien à gagner à pousser ses adversaires à bout, c'était M. de Sémonville. J'entrai pour quelque chose dans le plan général et dans les détails du grand discours qu'il fit à ce sujet, et qui entraîna la décision de la chambre. Ce fut un discours vraiment politique sous les apparences juridiques,

et j'en ai peu entendu dans ma vie qui m'aient paru plus habiles et plus sensés.

« Cette première bataille gagnée, rien n'était fait encore. Restait à prononcer sur la mise en accusation des inculpés compris dans les propositions du rapport; restait à conduire la délibération de la chambre de telle sorte que ceux des inculpés dont la présence aux débats pourrait rouvrir le champ du supplément d'instruction en fussent définitivement écartés. Ce fut là l'objet de mes soins.

« J'étudiai à fond la procédure; je m'appliquai à bien connaître le caractère et la position de chaque inculpé et à diriger la délibération en conséquence. Quand mon travail personnel était terminé, j'en communiquais les résultats à mes amis, qui suivaient de confiance mes indications et me secondaient de leur mieux. Grâce à ce travail opiniâtre et discret, je parvins à concentrer tout le nœud de l'affaire sur l'un des inculpés dont la présence courait risque de tout compromettre, et dont l'absence, selon moi, devait tout simplifier.

« Cet inculpé, c'était le colonel Fabvier. Il était en quelque sorte le lien entre les hommes politiques et les hommes d'action, entre les chefs de la gauche et les militaires; c'était par lui que ces derniers recevaient les directions des premiers. Je ne veux pas dire par lui seul, mais le plus souvent, le plus habituellement. Je connaissais le colonel Fabvier; il avait été aide-de-camp du duc de Raguse. Je le savais téméraire, emporté, orgueilleux, peu maître de lui-même, et je ne doutais pas que, s'il figurait sur le banc des accusés, on ne lui fit dire, en le pressant un peu, infiniment plus qu'il n'avait dit à la commission, qui ne le pressait pas. Je ne doutais pas qu'il ne dit, par défi et par imprévoyance, non-seulement ce qu'il savait, mais ce qu'il soupçonnait, non-seulement ce qu'il avait fait, mais ce qu'avaient fait tous ceux avec qui il s'était trouvé en rapport. Le coup de partie était donc de le faire mettre hors d'accusation. Lui absent, la plupart des accusés ne pouvaient plus guère alléguer que des oui-dire de seconde ou de troisième main qu'il était facile de réduire à de simples bavardages, les deux principaux accusés, Nantil et Maziaux, étant contumaces et en fuite.

« C'est à cela que je m'appliquai. Je pris soin, à l'égard des premiers inculpés portés sur la liste, de bien établir mon terrain, c'est-à-dire d'admettre ou de rejeter les conclusions du rapport de la commission conformément au but que je me proposais, en dégageant la question principale de toutes les questions accessoires, puis, quand vint le tour du colonel Fabvier, j'arrêtai mon plan. Je divisai l'accusation en deux époques, l'une que je nommai fabuleuse, l'autre historique, et je réunis dans la première tout ce qui

pouvait avoir trait de près ou de loin aux origines de la conspiration, en concentrant dans la seconde tout ce qui tenait directement aux préparatifs du coup de main projeté, et je distribuai tous les faits indiqués ou révélés par la procédure conformément à ce double point de vue.

« Mon plan fait, je voulus avoir l'avis d'un homme du métier. J'allai trouver M. Manuel. Je lui répétai ce que déjà je lui avais dit plus d'une fois, que je ne demandais ni n'accepterais de sa part aucune confiance, mais que je recevrais avec empressement ses conseils sur la direction de l'affaire. — Figurez-vous, lui dis-je, que vous êtes l'avocat de Fabvier, que vous avez sous les yeux les résultats de la procédure tels que je vous les indique. Voilà ce que je me propose de dire : est-ce là ce que vous diriez? — J'obtins son entière approbation ; j'obtins même *ultra petita*, comme on va le voir.

« Le jour où la mise en accusation du colonel Fabvier devait être discutée, j'allai de bonne heure au Luxembourg pour feuilleter la procédure et vérifier quelques faits. En entrant dans la salle où s'empilaient chaque matin les imprimés à distribuer avant la séance de la chambre, je vis apporter à dos d'homme un énorme ballot; je pris le premier exemplaire, et quelle ne fut pas ma surprise en y trouvant le discours entier que j'allais prononcer dans deux heures rédigé sous forme de mémoire à consulter! Tout s'y trouvait, le plan général, l'ordre des idées, la marche de l'argumentation, les détails piquans, les incidens propres à tenir les esprits en éveil. M. Manuel, auteur anonyme de ce mémoire, avait retenu trait pour trait, presque mot pour mot, notre conversation, et je n'imagine pas dans quelle intention, moins encore dans quelle espérance il entendait prendre sur moi les devans. Si ce mémoire était distribué, j'avais bouche close; c'était mon discours qui devenait le plagiat.

« Je pris sur-le-champ mon parti. Je fis enlever le ballot: on le porta dans le cabinet de M. de Sémonville, à qui j'expliquai toute l'affaire; nous convînmes que la distribution n'aurait lieu que le lendemain. Le ballot fut enfermé sous clé. A midi, la séance commença selon l'usage.

« Placé l'un des premiers sur la liste des pairs, j'étais des derniers à prendre la parole; on procédait par appel nominal, et le dernier nommé était le premier appelé. Durant la première moitié de la séance, les affaires du pauvre Fabvier allaient de mal en pis; il était fort compromis. Dans l'intervalle de répit qui nous était accordé, mes amis eux-mêmes étaient consternés; il n'y aura pas dix voix pour lui, disait-on de toutes parts. Mon tour vint vers quatre heures. Je parlai environ deux heures. Quand je me rassis et qu'on

fit un second appel nominal, il ne resta que dix-sept voix en faveur de l'accusation du colonel Fabvier.

« Il m'est arrivé, comme ministre, d'obtenir plus de succès apparent; mais pour moi et au fond de l'âme ce fut ma meilleure journée. On peut voir dans le second volume des *Souvenirs et correspondances de M<sup>me</sup> de Récamier* l'effet produit sur M. de Montmorency, à coup sûr le plus décidé et le plus entêté de nos adversaires. Le colonel Fabvier fut mis en liberté le soir même.

« Dès lors plus d'inquiétude, plus de difficulté réelle, plus d'incidents périlleux; la mise en accusation une fois réglée, les débats se trouvèrent enfermés, par cela même, dans des limites fixes; il devint aisé d'obtenir du chancelier Dambray, bon homme de nature, indulgent par caractère, qu'il traitât les accusés avec ménagement, ne leur tendît aucun piège, leur épargnât les menaces et les questions captieuses. De même à l'égard des témoins. Si quelque jurisconsulte anglais nous a fait l'honneur d'assister à l'une de nos audiences, tout en y trouvant encore beaucoup à reprendre, il a dû remarquer quelque progrès dans la bonne voie. Je puis me vanter d'y avoir été pour quelque chose. J'avais acquis de l'autorité sur tous mes collègues, quelle que fût leur opinion, et je ne m'y épargnai pas durant tout le cours du procès. Me sera-t-il permis d'ajouter (*valeat quantum*) que le jour même de la naissance de mon fils aîné je n'appris cet heureux événement qu'à la chambre des pairs et sur mon banc. J'attache du prix à de tels souvenirs; c'est à peu près tout ce qui me reste de quarante années consacrées au service de notre pays. »

Je rapporte ici, sans en rien retrancher, cet incident judiciaire, d'abord parce qu'évidemment le duc de Broglie lui-même y a mis beaucoup d'importance, et aussi parce que c'est un noble et touchant spectacle que ce fidèle dévouement aux affections privées en même temps qu'aux devoirs publics. M. de Broglie avait raison de persister à aimer et à honorer M. d'Argenson et M. de La Fayette, quoiqu'il pensât et agit tout autrement qu'eux, et il eut raison de les servir et de les sauver dans ce procès, quoiqu'il trouvât que la passion les avait grandement égarés. De tels problèmes moraux se rencontrent souvent dans la vie politique; il est beau de savoir les accepter franchement et les résoudre hardiment en s'appliquant à concilier les devoirs divers, quelque difficile et pénible qu'en soit quelquefois la solution.

A cette occasion, je dirai un mot d'un dissentiment entre le duc de Broglie et moi que je trouve exprimé dans ses *Notes biographiques*. En parlant de ce qui se passa de 1822 à 1827 et du ministère de M. de Villèle à cette époque, il dit : « J'entre dans quelques dé-

tails sur ces cinq années d'autant plus volontiers qu'à mon avis M. Guizot, l'un des nôtres et le principal, ne leur a pas rendu tout à fait justice dans ses *Mémoires*. Dans l'intention, très honorable d'ailleurs, d'exercer envers M. de Villèle le principe *suum cuique tribuito* (rendez à chacun ce qui lui est dû), il a, je crois, un peu dépassé la mesure; on dirait, à le lire, que M. de Villèle avait habituellement raison. Raison contre les fous de son parti, à la bonne heure, et encore tout au plus, car que ne leur accordait-il pas! Mais nous avions raison, nous, contre eux et contre lui; à nous était la bonne cause. » Je suis convaincu, comme le duc de Broglie, que nous avions raison contre M. de Villèle comme contre les fous de son parti, que notre cause était la bonne, et je me suis plus d'une fois, dans mes *Mémoires*, exprimé sur M. de Villèle aussi sévèrement que le duc de Broglie le fait dans ses *Notes*. Voici pourquoi j'ai eu à cœur de mettre aussi en lumière les mérites de ce chef de parti devenu chef de gouvernement. Ce n'est pas seulement à cause de l'habileté qu'il a déployée dans son administration, ni même parce qu'il s'est souvent efforcé de mettre l'esprit de gouvernement à la place de l'esprit de parti; c'est surtout parce qu'il a sérieusement accepté le gouvernement représentatif et absolument repoussé toute idée de coup d'état. Les coups d'état sont la tentation, la folie, le crime des absolutistes et des révolutionnaires, c'est-à-dire des divers ennemis de la justice et de la liberté. C'est au nom du pouvoir suprême, c'est-à-dire absolu, tantôt du roi, tantôt du peuple, que s'accomplissent les coups d'état, et ils ont tôt ou tard pour conséquence le despotisme ou l'anarchie. M. de Villèle a beaucoup trop concédé au roi, à la cour, à son parti; il ne leur a jamais concédé la suspension, même momentanée, du gouvernement représentatif et de la charte. C'est là ce qui m'a inspiré le besoin d'être pleinement juste envers lui, même au risque de paraître un peu indulgent.

Les élections de 1827, la chute de M. de Villèle après six années de pouvoir, l'avènement du ministère Martignac, furent une éclatante preuve que, tant que le gouvernement représentatif reste debout et mis en pratique, on peut, on doit espérer le retour vers une meilleure politique et le progrès de la liberté. Un moment le royal patron du vieux parti de l'ancien régime, Charles X, se crut vaincu. En vain M. de Villèle essayait de recruter l'équipage de son navire désemparé; en vain les politiques les plus considérables, M. de Talleyrand, M. de Chateaubriand, M. Molé, laissaient entendre qu'ils seraient disposés à prêter au pouvoir l'autorité de leur expérience et de leur nom; en vain le prince de Polignac, ambassadeur à Londres, accourut à Paris pour tenter la faveur royale. Le

vent qui soufflait de tous les points de la France était trop fort : Charles X dut se résigner à former un nouveau ministère; mais il voulut un ministère composé tout entier d'hommes nouveaux, dont l'importance ne fût pas déjà établie et dont il ne connût pas déjà les exigences. Une ordonnance du 5 janvier 1828 appela aux sceaux le comte Portalis, aux affaires étrangères le comte de La Ferronnays, au ministère de l'intérieur le vicomte de Martignac, à la guerre le vicomte de Caux, aux finances le comte Roy, au commerce le comte de Saint-Cricq. Un peu plus tard, M. Hyde de Neuville et l'abbé Feutrier, évêque de Beauvais, remplacèrent M. le comte de Chabrol à la marine et M. l'abbé Frayssinous, évêque d'Hermopolis, aux affaires ecclésiastiques; l'instruction publique en fut détachée et remise à M. de Vatimesnil. Il n'y avait là aucun nom dont les souvenirs et l'amour-propre de Charles X fussent blessés, aucun dont il crût devoir redouter l'ascendant.

Le roi se trompait. Parmi ces nouveaux ministres, tous honorables, mais plusieurs incertains ou faibles, il y avait deux hommes d'un esprit et d'un caractère trop élevés pour ne pas avoir et ne pas suivre leur propre pensée sur la politique sage et utile au roi et au pays. J'ai trop peu connu personnellement M. de La Ferronnays et M. de Martignac pour les caractériser moi-même avec précision; mais j'emprunte à leur sujet avec confiance le jugement du duc de Broglie. « M. de La Ferronnays, dit-il, était presque ce qu'avait été M. de Richelieu; c'était un vrai gentilhomme et un vrai ministre; libéral d'honneur et de cœur plus que de doctrine, il imposait également à la gauche et à la cour; personne n'osait lui refuser sa confiance. Il n'était point d'ailleurs dépourvu de toute expérience des affaires; il avait été pendant plusieurs années ambassadeur à Saint-Petersbourg, et il s'y était fait honneur; il avait soutenu l'indépendance et les intérêts de la France avec intelligence et dignité; il avait même plus d'une fois, au sein des derniers congrès où la légation de Russie avait suivi l'empereur Alexandre, dépassé le bon côté de ses instructions et mérité le mécontentement de sa cour. Mais la perle, je me sers à dessein de ce mot, le joyau, le diamant du ministère et même de la chambre élective, c'était M. de Martignac, ministre de l'intérieur. Comment un tel homme, déjà parvenu à la maturité de l'âge, connu, depuis de longues années, comme l'un des ornemens du barreau de Bordeaux, de ce barreau qui avait donné les girondins à la convention, et à la restauration M. Lainé et M. Ravez, comment, dis-je, un tel homme, membre depuis sept ou huit ans, de la chambre des députés, y était-il resté presque ignoré? Comment y avait-il vieilli dans des emplois du second ordre? Chaque fois qu'il avait eu à

s'expliquer sur les attaques dirigées contre l'administration dont il était le chef (1), on avait pu remarquer la clarté et l'élégance de son élocution et la bonne grâce de son débit; mais qui pouvait s'imaginer qu'en moins de deux mois il prendrait rang parmi les premiers orateurs dont la tribune française se soit honorée, qu'il enchanterait tous les partis et mériterait cet éloge, aussi singulier que juste, qui lui fut un jour adressé par M. Royer-Collard : *la chambre est vaine de vous?* Je n'ai pas assez connu personnellement M. de Martignac pour expliquer l'obscurité des premiers temps de sa vie politique autrement que par sa modestie; j'ai ouï dire à ses amis qu'il était homme de plaisir et d'une faible santé; ce qui est sûr, c'est que, devenu ministre à l'improviste et à son corps défendant, il porta le poids des affaires et de la responsabilité aussi gaillardement que l'ambitieux le plus prononcé, et qu'il y montra un degré de prudence et de fermeté bien rare. Si le cours des événemens ne l'avait pas moissonné en moins de trois ans, il serait certainement devenu l'un des premiers hommes de notre temps et de notre pays. »

La session s'ouvrit le 5 février 1828. Dès les premiers débats sur la vérification des pouvoirs, les espérances qu'inspiraient les nouvelles élections et le nouveau cabinet éclatèrent : un député du centre droit, M. Augustin de Leyval, s'écriait : « On nous parle de troubles, de révolution. Personne plus que moi n'a en horreur l'anarchie et le despotisme : ils m'ont ravi mes parens, ma fortune, ils ont abreuvé mon enfance d'amertume et de misère; mais, s'il m'en est resté des impressions profondes, elles n'offusquent ni mon sens, ni ma raison : des fantômes, quelque hideux qu'ils soient, ne sont pour moi que des fantômes. La révolution, où donc est-elle? La charte a tué le monstre, et ce n'est qu'en voulant tuer la charte qu'on peut le faire revivre. Il est des temps où les peuples semblent avoir besoin d'anarchie; il en est d'autres où ils n'ont besoin que de raison. Ces derniers temps sont venus pour la France; tant de vicissitudes dans les événemens, tant de bonnes et de mauvaises fortunes, tant de joies étouffées à leur naissance, tant de triomphes suivis de promptes défaites, ont dissipé les fumées de l'ivresse politique. L'aménité naturelle de nos mœurs, nos habitudes bienveillantes et polies, ont rapproché des hommes ennuyés de se haïr; dans leurs rapports plus confians et plus faciles, les opinions se sont par degrés adoucies et presque confondues. Que vous dirai-je enfin? Le royalisme est devenu libéral, et le libéralisme est devenu monarchique. » C'était là trop de confiance dans l'espérance; mais le langage du nouveau cabinet l'autorisait presque. « Nous n'exercerons

(1) L'administration de l'enregistrement et des domaines.

jamais à notre profit le droit d'élection, disait M. de Martignac; nous sommes les ennemis jurés de la fraude, du mensonge et de l'illégalité; nous les combattons sous quelque couleur que nous les rencontrions. La lutte doit être franche, ouverte, légale, et l'action du gouvernement ne doit jamais être ni frauduleuse, ni tyrannique, ni inquisitoriale. »

Les faits répondirent aux paroles. M. Royer-Collard fut nommé président de la chambre des députés. Deux projets de loi, l'un sur la révision des listes électorales et du jury, l'autre sur le régime de la presse et spécialement des journaux, furent présentés par le gouvernement, tous deux sincères et efficaces, le premier pour garantir la liberté et la vérité des élections, le second pour assurer la liberté de la presse en supprimant la nécessité de l'autorisation pour la fondation des journaux, la censure facultative et les procès de tendance. Mesquinement discutées dans la chambre des députés par l'ancienne opposition du côté gauche, amèrement attaquées dans la chambre des pairs, où les amis de M. de Villèle étaient nombreux et puissans, ces deux lois furent habilement défendues par le ministère et par les doctrinaires, ses plus décidés adhérens, notamment par le duc de Broglie, le plus habile et le plus décidé d'entre eux. Dans l'une et l'autre chambre, les deux lois furent adoptées par de fortes majorités, et elles acquirent à M. de Martignac un juste renom de sincérité libérale comme d'éloquence et de prudence parlementaire. Plusieurs autres mesures occupèrent sérieusement les chambres, qui se sentaient en présence d'une administration sérieusement constitutionnelle. Un emprunt proposé pour mettre notre état militaire sur un pied convenable en présence des perspectives de guerre en Orient pour l'affranchissement de la Grèce ne rencontra qu'une approbation générale. Deux ordonnances du roi, publiées le 17 juin et contre-signées par le garde des sceaux et par M. l'évêque de Beauvais, apportèrent des changemens notables dans le régime des écoles ecclésiastiques et des petits séminaires et dans leurs rapports avec l'université; elles furent violemment attaquées par le côté droit, qui les taxait d'impiété et de tyrannie, et bien reçues des libéraux, qui pourtant les trouvaient insuffisantes. A mon avis, elles ne reconnaissaient pas assez largement les droits de la liberté religieuse et du libre enseignement; mais elles étaient en accord avec les traditions gallicanes et les passions du public incrédule. Au terme de tous ces actes et de tous ces débats, la session fut close le 18 août 1828, laissant M. de Martignac chef du cabinet sans en avoir le titre, et le cabinet bien établi dans l'estime et l'espérance du public, plutôt qu'affermi dans le sein des chambres et dans la confiance du roi.

Je me permettrai de rappeler ici un incident qui me fut person-

nel, et qui me fournit une occasion naturelle d'exprimer publiquement, sans être membre d'aucune des deux chambres, ma pensée sur notre situation à cette époque et sur la conduite qu'il nous convenait de tenir. En mars 1828, M. Vatimesnil, naguère nommé ministre de l'instruction publique, m'autorisait à rouvrir mon cours d'histoire à la Sorbonne. Je le rouvris le 18 avril, et en réponse à la bienveillance du public qui m'entourait : « Je suis profondément touché, dis-je, messieurs, de l'accueil que je reçois de vous. Je l'accepte comme un gage de la sympathie qui n'a pas cessé d'exister entre nous malgré une si longue séparation. Parce que je reviens ici, il me semble que tout y revient comme moi, que rien n'est changé. Tout est changé pourtant, messieurs, et bien changé ! Il y a sept ans, nous n'entrions ici qu'avec inquiétude, préoccupés d'un sentiment triste et pesant; nous nous savions entourés de difficultés et de périls; nous nous sentions entraînés vers un mal que vainement, à force de gravité, de tranquillité, de réserve, nous essayions de détourner. Aujourd'hui nous arrivons tous, vous comme moi, avec confiance et espérance, le cœur en paix et la pensée libre. Nous n'avons qu'une manière, messieurs, d'en témoigner dignement notre reconnaissance : c'est d'apporter dans nos réunions, dans nos études, le même calme, la même réserve que nous y apportions quand nous redoutions chaque jour de les voir entravées ou suspendues. Je vous demande la permission de vous le dire : la bonne fortune est chanceuse, délicate, fragile; l'espérance a besoin d'être ménagée comme la crainte; la convalescence exige presque les mêmes soins, la même prudence que la maladie. J'y compte, messieurs, j'y compte de votre part, et je n'ai besoin ici de rien de plus. »

C'était dans les chambres, bien plus encore qu'à la Sorbonne, que cette réserve, ces ménagemens de la convalescence étaient nécessaires, et qu'à en croire les apparences, ils devaient être faciles. La session fut convoquée pour le 27 janvier 1829. Dans les cinq mois écoulés depuis la clôture de la précédente, toutes choses s'étaient bien passées et semblaient avoir préparé une situation favorable. Notre expédition en Morée, pour assurer l'affranchissement de la Grèce, avait pleinement réussi. Je la trouve ainsi qualifiée par l'un des historiens les plus contraires à la restauration. « Cette courte campagne, dit M. de Vaulabelle (1), qui n'ajoutait aucun éclat sans doute à l'illustration de nos armes, valut à la France une gloire plus élevée et plus pure, l'honneur d'assurer l'indépendance d'une généreuse nation. L'invasion de l'Espagne en 1823 se trouvait vengée. Le gouvernement, sous la direction du nouveau cabi-

(1) *Histoire des deux Restaurations*, t. VIII, p. 126.

net, entraît dans une voie nouvelle; un autre esprit inspirait sa politique. Charles X devait immédiatement recueillir le fruit de ce changement. » Il le recueillit en effet dans un voyage qu'il fit, du 30 août au 19 septembre 1828, en Lorraine et en Alsace; il fut partout accueilli, dans les campagnes comme dans les villes, avec enthousiasme. « L'entraînement, dit M. de Vaulabelle, avait gagné jusqu'aux députés libéraux élus dans ces contrées; Benjamin Constant, M. Kœchlin, M. Casimir Perier, entre autres, se firent présenter au roi, qui décora le dernier. Charles X laissait déborder sur tout ce qui l'approchait la joie dont il était lui-même rempli. Un jour que les acclamations de la foule retentissaient autour de lui avec une force qui ne se lassait pas, il se tourna vers M. de Martignac, et lui dit d'une voix émue et les yeux presque humides : « Ah! M. de Martignac, quelle nation! Que ne devons-nous pas faire pour elle! »

L'émotion de Charles X était sincère. Né avec un esprit superficiel, un cœur facile et crédule, un caractère aimable et vaniteux, élevé au milieu d'abord des flatteries et des illusions de cour, ensuite des flatteries et des illusions de parti, il avait besoin d'être loué, aimé, admiré, encensé. Partout où il recontraît ces démonstrations, il y prenait un plaisir un peu puéril, et quand ce plaisir lui venait du pays lui-même, il s'y livrait avec abandon et se croyait le maître par enthousiasme et par amour; mais quand le pays n'était plus là, quand le roi rentrait dans sa vie de cour et l'émigré dans sa vie de parti, alors Charles X retombait sous l'empire de ses habitudes et de ses goûts personnels : les intérêts de l'état, les droits de la nation, les affaires de son propre gouvernement n'étaient plus pour lui que des préoccupations déplaisantes qu'il essayait d'é luder. La politique était toujours la première pensée de Louis XVIII; elle n'entraît dans l'esprit de Charles X que par force, pour ainsi dire, et quand elle y était entrée, il s'efforçait de réduire sa place au plus strict nécessaire. Il avait reconnu en 1827 la nécessité de changer ses ministres pour avoir la majorité dans les chambres; il reconnaissait celle de garder les nouveaux tant qu'ils garderaient eux-mêmes cette majorité. Il avait consenti aux mesures législatives indispensables pour leur assurer ce succès: mais quand le cabinet lui demandait de modifier le personnel de son conseil d'état ou de révoquer un certain nombre de préfets, alors le roi défendait pied à pied ses anciens serviteurs, ou désignait lui-même avec insistance les fonctionnaires nouveaux. « Vous voulez donc que je renvoie mes amis, disait-il à ses ministres, et que j'abandonne mon parti? » Le comte de Montbel, élu député de Toulouse en 1827, défendit un jour vivement dans la chambre l'administration de M. de Villèle; peu après, au milieu d'une grande réception

aux Tuileries, Charles X l'aborda en lui disant tout haut : « J'ai lu votre discours avec grand plaisir; il est très bon. Vous avez défendu votre cause avec zèle, noblesse et talent; j'en suis enchanté. » En janvier 1829, le plus ferme collègue de M. de Martignac, le comte de La Ferronnays, fut frappé d'apoplexie et forcé de demander un congé de trois mois qu'il fallut ensuite renouveler; le garde des sceaux, M. Portalis, fut chargé de l'intérim des affaires étrangères; le roi le fit venir et lui prescrivit de mander à Paris notre ambassadeur à Londres, le prince de Polignac; M. Portalis témoigna quelque surprise. « Eh quoi! lui dit le roi, ne puis-je donc appeler ici un de mes ambassadeurs sans rencontrer de l'opposition? » M. de Polignac vint en effet, resta jusqu'à l'ouverture de la session à Paris, et fit même à la chambre des pairs une profession de foi très constitutionnelle. Il repartit pour Londres le 15 février 1829, et M. Portalis fut nommé définitivement ministre des affaires étrangères; mais le public et le cabinet ne doutèrent pas que M. de Polignac n'eût été appelé pour sonder ses chances d'avènement. C'était en dépit, au dedans, de ces résistances du roi quand il s'agissait non de projets de loi, mais de noms propres, et au dehors tantôt de l'explosion de ses préférences pour ses anciens ministres, tantôt de ses tentatives pour se préparer, le cas échéant, des ministres de son goût, que M. de Martignac et ses collègues avaient à conserver la majorité dans les chambres et à changer le caractère du gouvernement selon le vœu du pays.

La session s'ouvrit le 27 janvier 1829. Les libéraux sensés se rendaient bien compte des périls de cette situation : « Il était clair, dit le duc de Broglie : 1° que le ministère, quelle que fût sa bonne volonté, et elle était réelle à ce moment, ne pouvait plus rien pour nous tant que notre adhésion entière et cordiale ne mettait pas à sa disposition une majorité effective et bien liée; 2° que, dans l'état précaire où le plaçaient nos hésitations et nos bouderies, il ne tenait qu'à un fil; 3° que le roi tenait en main le ciseau fatal et n'attendait plus que l'occasion; 4° que, dans l'impuissance où nous serions, le cas échéant, de former un autre cabinet plus solide et mieux sur ses pieds, le roi aurait beau jeu pour s'adresser à nos adversaires; 5° qu'enfin, tant que le ministère conserverait en apparence la majorité, le roi se tiendrait pour forcé de le subir. La conduite à tenir était donc pour nous écrite en grosses lettres; rien n'était plus aisé pour le centre gauche que de se mettre en accord avec le centre droit, et de réduire la droite et la gauche, même unies, ce qui ne pouvait arriver que par accident, à l'état de minorité habituelle. Rien n'était plus aisé dès lors que de prendre à notre compte le ministère Martignac, qui ne demandait pas mieux; il ne fallait pour cela que mettre de côté nos petites animo-

sités et nos petites lubies. Et il fallait être aussi étourdis que nous le fûmes pour faire ce que nous fîmes. »

En ouvrant la session, le roi avait dit dans son discours : « Un projet grave et important appellera surtout votre sollicitude. Depuis longtemps, on s'accorde à reconnaître la nécessité d'une organisation municipale et départementale dont l'ensemble se trouve en harmonie avec nos institutions. Les questions les plus difficiles se rattachent à cette organisation. Elle doit assurer aux communes et aux départemens une juste part dans la gestion de leurs intérêts; mais elle doit conserver aussi au pouvoir protecteur et modérateur qui appartient à la couronne la plénitude de l'action et de la force dont l'ordre public a besoin. J'ai fait préparer avec soin un projet qui vous sera présenté. J'appelle sur ce projet toutes les méditations de votre sagesse, et j'en recommande la discussion à votre amour du bien public et à votre fidélité. »

Le 9 février en effet, « à la très grande stupéfaction de nos adversaires et à notre très grande et très imprévue satisfaction, M. de Martignac nous lut de sa voix argentine deux grands projets de loi, ornés de deux éloquentes exposés des motifs, dont il fit avec sa bonne grâce accoutumée le dépôt entre les mains de notre président, M. Royer-Collard. »

Ces deux projets, l'un sur l'organisation municipale, l'autre sur l'organisation départementale, apportaient dans ces deux régimes le plus grand, le plus libéral changement qui pût y être fait. A côté de la hiérarchie des fonctionnaires administratifs émanés du pouvoir central, ils plaçaient une hiérarchie de conseils délibérans et contrôlans, non plus choisis et dominés par ce même pouvoir, mais élus par les notables des communes et des départemens, propriétaires, industriels, négocians, lettrés, représentans principaux des diverses situations sociales, et ces conseils étaient investis, sur les affaires communales et départementales, d'attributions sinon suffisantes pour être pleinement efficaces, du moins assez réelles pour le devenir. Le principe et le pouvoir électifs établis dans notre ordre politique pénétraient ainsi dans notre ordre administratif et ne pouvaient manquer d'y grandir, selon les besoins du pays, par le développement naturel et régulier des institutions et des faits.

En présence d'un tel progrès, « que devons-nous faire? Quelle conduite devons-nous tenir? demande le duc de Broglie; quand je dis *nous*, il va sans dire que je ne parle pas des gens de la droite : ennemis déclarés du ministère Martignac, tout moyen de le mettre bas leur était bon, — ni des gens de l'extrême gauche : ennemis, au fond de l'âme, de la monarchie elle-même, renverser un ministère de plus, c'était pour eux un pas de plus. Je parle des deux centres, je parle des hommes animés d'intentions libérales, mais loyales et

modérées, soit qu'ils siégeassent sur la lisière de la gauche ou de la droite. » Évidemment les libéraux et les doctrinaires n'avaient qu'à prendre possession du progrès libéral qu'on leur offrait et à soutenir décidément le ministère qui le leur offrait, pour le mettre en état d'accomplir son œuvre, et pour assurer au pays les fruits que cette œuvre ne pouvait manquer de porter. Au lieu de cela, libéraux et doctrinaires de concert entreprirent de substituer aux deux projets de loi qu'on leur proposait des projets nouveaux et très différents. Ils élevèrent contre les principales dispositions des projets que le roi avait solennellement annoncés dans son discours une multitude d'objections; ils refusèrent de les discuter dans l'ordre que demandait le ministère. L'esprit critique étouffa l'esprit politique.

M. de Martignac soutint ses deux projets, leur ordre et leur système, avec autant de tact et de prudence que de fermeté et d'éloquence. « Sa prudence, dit le duc de Broglie, fut habile, ingénieuse et néanmoins sincère : il se ménagea réponse à tout sans tromper personne; mais quand vint l'instant décisif, quand le 8 avril 1829, par son premier vote, la majorité de la chambre eut renversé l'une des principales bases des projets de loi, après deux épreuves douteuses dans lesquelles la droite resta immobile sur ses bancs, laissant le débat entre nous et le ministère, nous vîmes M. de Martignac et M. Portalis se lever et sortir, ayant chacun sous le bras son portefeuille, comme pour aller le déposer aux pieds du roi. La séance fit mine de continuer; mais tous les esprits étaient ailleurs. Le dénouement de cette pantomime tant soit peu théâtrale ne se fit pas attendre longtemps; il ne s'était pas écoulé dix minutes, c'est-à-dire le temps strictement nécessaire pour toucher barre aux Tuileries et en revenir au grand trot, que déjà nos deux messagers de malheur étaient de retour. M. de Martignac monta solennellement à la tribune, tenant à demi déployée une grande feuille de papier ministre; elle contenait une ordonnance du roi dont il fit lecture. « C'était, par un retrait formel, l'arrêt de mort des deux projets de loi. C'était par contre-coup l'arrêt de mort du ministère. Ce fut bientôt celui de son maître. »

Le 9 août 1829, le *Moniteur* annonça que le roi, acceptant la démission de tous ses ministres, avait formé un nouveau cabinet, et que le prince de Polignac était ministre des affaires étrangères.

GUIZOT.

(La seconde partie au prochain numéro.)

---

# LA REVANCHE

## DE JOSEPH NOIREL

CINQUIÈME PARTIE (1).

### XIII.

Joseph Noirel se présenta devant son patron, le visage allongé, l'oreille basse, en homme qui rapporte de fâcheuses nouvelles. Il raconta qu'il avait obtenu difficilement de la comtesse Marguerite la faveur d'une audience, et qu'à peine en était-il venu au point de la question, elle s'était indignée, lui avait donné le choix de sortir au plus vite par la porte ou par la fenêtre. — Tu es un sot, lui dit M. Bertrand, tu n'as pas su t'y prendre. C'est égal, il ne faut pas désespérer sitôt. Les jeunes femmes ont l'humeur vive; elles s'indignent, s'effarouchent, ne veulent rien entendre, après quoi elles réfléchissent, s'apprivoisent et demandent à causer. Je crains seulement que celle-ci ne conte l'affaire à son mari, auquel cas je te mets tout sur le dos, je te traite d'espion, d'intrigant, et je te chasse sans miséricorde.

— Je me doutais bien, lui repartit son ouvrier avec humeur, que c'était là tout ce que j'avais à gagner.

Une semaine se passa, pendant laquelle il ne fut plus parlé de rien. Le huitième jour, à l'heure du souper, le facteur remit une lettre à Joseph. Il l'ouvrit à la hâte, et son visage trahit quelque émotion. M. Bertrand lui arracha le papier des mains sans cérémonie; heureusement c'était une lettre ostensible. Elle était conçue en ces termes :

1) Voyez la *Revue* du 15 juillet, des 1<sup>er</sup> et 15 août, et du 1<sup>er</sup> septembre.

« J'ai écrit pour solliciter votre grâce. On m'a répondu que votre conduite était injustifiable, sans vouloir m'expliquer de quoi il s'agit. Vous vous êtes fermé à jamais une maison que vous devez regretter; on y avait eu pour vous des bontés que vous avez mal reconnues. J'en suis fâchée. La reconnaissance est encore le meilleur des calculs, et mon père a raison : les ingrats finissent sur la paille. Si vous êtes à court d'argent, adressez-vous à moi. Je ne demande pas mieux que de vous venir en aide. Cependant il me semble qu'un ouvrier aussi habile que vous l'êtes doit trouver facilement à se tirer d'affaire sans recourir à des moyens indignes, sans tremper dans de honteuses manœuvres. Puis-je qualifier autrement la commission dont vous aviez consenti à vous charger? Pour qui donc me prend votre nouveau patron, qu'il me juge si prompt à m'émouvoir? Il pense apparemment que toutes les jeunes femmes sont crédules et jalouses. Vous auriez pu l'assurer que les personnes de ma famille n'ont pas l'esprit inquiet, que leur habitude est de ne croire que ce qu'elles voient. Je rougirais d'avoir pu me souvenir pendant un quart d'heure de la petite infamie qu'il vous avait prié de me glisser dans l'oreille, et je serai heureuse de le lui dire à lui-même, si jamais il passe à Ornis. Peut-être aimera-t-il mieux m'écrire; en ce cas, je l'engagerais à contrefaire son écriture, qui doit être connue dans cette maison. »

— Seigneur Dieu! s'écria M. Bertrand en repliant la lettre, que les femmes sont un bizarre mélange de finesse et de bêtise! En voici une qui est femme de précautions. Elle a eu soin d'expédier sa lettre d'Arnay-le-Duc, comme le prouve le timbre; elle ne l'a pas signée, et probablement a-t-elle déguisé son écriture, ce qui me fait plaisir, car j'en conclus qu'elle a peur de son mari et ne lui dira rien. En revanche, cette personne si avisée a la simplicité d'espérer que je m'en vais lui écrire. Pour qui me prend-elle à son tour? Règle générale : ceux qui écrivent sont des imbéciles. Ajoutez que madame n'est pas crédule et ne s'inquiète jamais, qu'elle rougirait de se souvenir plus d'un quart d'heure de certaines petites infamies, et il se trouve qu'il lui en souvient encore au bout de huit jours. C'est une innocente que ta Margot; on la mangera à la croque-au-sel, et tu l'as allumée d'un mot. Dieu m'envoie beaucoup de chalands de ce caractère!... Ce qui est désagréable, c'est qu'elle me laisse la peine de tout combiner, l'heure et le lieu du rendez-vous. Comment faire? Je suis court à Ornis comme le loup blanc.

— Tout ce que je vous demande, c'est de ne pas m'y r'envoyer! répartit Joseph avec un geste d'effroi. On y est reçu comme un chien, et nous avons notre petite fierté.

— Combien la vends-tu? lui répliqua son patron d'un air nar-

quois. Petit, tu as d'heureuses dispositions; mais tu as grand besoin qu'on se charge de te débourrer.

Il s'écoula encore une semaine. M. Bertrand espérait et attendait une nouvelle lettre de Marguerite. Ne voyant rien venir, il perdit patience et voulut lui faire écrire par Joseph, qui s'y refusa en lui répétant son aphorisme : ceux qui écrivent sont des imbéciles.

— Qu'as-tu à risquer? lui dit M. Bertrand.

— Certaines petites manœuvres, répliqua-t-il, sont des cas prévus par la loi. Vous voulez me faire tirer les marrons du feu. A vous la châtaigne, à moi les gendarmes.

— Que tu es bête avec tes gendarmes! Dis plutôt que tu as peur des nasardes.

— Je n'ai peur de rien, répondit Joseph; mais je n'aime pas à faire le métier de dupe.

M. Bertrand lui battit froid toute la soirée, et Joseph n'eut pas l'air de s'en soucier. Un seul point le préoccupait : comment déciderait-il son patron à l'emmener avec lui à Ornis? M. Bertrand agita le cas dans sa tête et ne savait trop à quoi se résoudre. On a beau ne pas se méfier, on ne se fie tout à fait qu'à soi-même. Au moment où Joseph se disposait à remonter dans sa soupente, il le pria de descendre chez lui le lendemain matin vers cinq heures. — Nous aurons peut-être à causer, lui dit-il.

Il était encore nuit close quand Joseph, qui n'avait guère dormi, entendit M. Bertrand remuer dans sa chambre, sortir de son appartement et bientôt y rentrer. A quatre heures et demie, il descendit, et, entrant brusquement dans la chambre à coucher de son patron, il le surprit occupé de ses préparatifs de départ. Une grande armoire en fer scellée dans la muraille et munie de cachettes et d'une serrure Fichet perfectionnée était entr'ouverte; il y avait sur une table un gros portefeuille en cuir qui fermait à clé. M. Bertrand fit disparaître le portefeuille dans la poche de son habit, qu'il boutonna précipitamment. — Entre-t-on ainsi chez les gens? s'écria-t-il d'un ton bourru. Que viens-tu faire ici? Il n'est pas cinq heures.

— Est-ce que je vous dérange? lui dit Joseph. Si vous voulez que je vous aide dans vos préparatifs...

— Quels préparatifs?

— Vous avez l'air d'un homme qui part; ce n'est pas difficile à voir... Eh bien! là, franchement, monsieur Bertrand, vous feriez mieux de n'y pas aller.

— De ne pas aller où, inutile faiseur d'embarras?

— Mon Dieu! ce que je vous en dis, c'est pour l'acquit de ma conscience, car vous sentez qu'après tout cela m'est bien égal. Votre peau est à vous, et vous en pouvez disposer à votre guise; cepen-

dant, si j'étais à votre place, je craindrais les surprises. Je ne sais trop ce qu'il peut y avoir dans ce gros portefeuille que vous venez de fourrer dans votre poche, et je n'ai cure de le savoir : ce ne sont pas mes affaires ; mais, voyez-vous, la comtesse Marguerite est une fine mouche, et cette nuit il m'est venu un soupçon... Que diriez-vous si elle avait mis son mari dans le secret et si lui-même avait dicté la lettre de l'autre jour ? Dame ! il faut tout prévoir. Êtes-vous bien sûr qu'on ne vous attire pas dans un traquenard ? Vous arrivez là-bas, on vous assigne un rendez-vous, et tout à coup surgissent trois grands laquais embusqués qui vous happent au collet, vous fouillent, vous dévalisent... Le renard comptait manger la poule, et c'est la poule qui prend le renard... Croyez-moi, monsieur Bertrand, n'y allez pas !

M. Bertrand devint soucieux ; il s'assit à califourchon sur une chaise et posa ses coudes sur le dossier. — Il n'y a rien dans mon portefeuille, répondit-il après un silence, que des mémoires acquittés et deux ou trois billets de banque.

L'air n'était pas d'accord avec la chanson, et Joseph savait ce qu'il voulait savoir. — Oh ! bien, reprit-il nonchalamment, si vous n'avez pas autre chose en portefeuille, qu'iriez-vous faire à Ornis ?... Margot est une Mirion, et jamais les Mirion n'ont acheté chat en poche.

M. Bertrand regarda quelque temps ses ongles sans sonner mot. Le fantôme des trois grands laquais évoqués par Joseph le rendait rêveur. Cependant plus il réfléchissait, plus la supposition de son ouvrier lui paraissait invraisemblable. La lettre de Marguerite excluait l'idée d'un complot ; il l'avait gardée dans son secrétaire, il l'en tira et la relut. — Tu as la rage de chercher midi à quatorze heures, dit-il à Joseph. Quand on veut attirer les gens dans une ratière, on l'amorce. Relis cette lettre. Ne comprends-tu pas que Margot a tout à la fois envie et peur de me voir ? Elle aimerait mieux que je prisse le parti d'écrire. Donc tu es un peureux, et tu t'amuses mal à propos à m'inquiéter.

Joseph répliqua, ergota, mais finit par passer condamnation. — Voici ma conclusion, lui dit M. Bertrand en se levant : qui ne risque rien n'a rien ; seulement, pour plus de sûreté, je t'emmène, tu me serviras de courrier et d'éclaireur.

— Grand merci ! s'écria Joseph en faisant mine de gagner la porte. Ornis n'est point un lieu qui me revienne, et nous avons, nous autres, l'humeur casanière.

M. Bertrand lui barra le passage, le ramena de force au milieu de la chambre. — Voilà, ma parole, un singulier compagnon. S'agit-il de prendre, il est toujours prêt, et des deux mains encore ; on

ne vit jamais pareil appétit; mais ne lui demandez pas de se remuer. Monsieur vous alléguera sa petite fierté qui appréhende les rebuffades, sa petite conscience qui a peur des gendarmes, et ses longues oreilles qui fuient les aventures; il craint toujours de les y laisser. Sacrebleu! tu aimes les sinécures, toi, et que le bien te vienne en dormant!... Écoute, garçon, ta fierté, ta conscience, tes oreilles, je t'achète le tout en bloc. Combien t'en faut-il?

Joseph le regarda dans les yeux comme pour s'assurer qu'il était dans son sérieux. — Deux mille francs, dit-il d'une voix émue, et je suis votre homme.

M. Bertrand fit un geste d'épouvante : — As-tu perdu la tête? Deux mille francs! Où les prendrais-je?

— Vous espérez que l'affaire vous en rapportera cinq cent mille, répartit Joseph.

— Cinq cent mille liards... et encore serais-je heureux si je les tenais. Tu ne connais pas ton siècle, les pattes de mouche sont en baisse et l'honneur aussi; on ne les rachète plus qu'au prix marchand. D'ailleurs tu t'exagères l'importance de mon petit papier. Je le surfaisais l'autre jour; pure vanité de collectionneur! Sans doute Margot sera bien aise de me le reprendre; mais que je lui demande un sou de trop, elle me priera d'aller m'assurer s'il y a des lettres de change dans la lune. Et puis sais-tu ce qui arrivera? Elle se mettra peut-être à pleurnicher, et j'ai le cœur tendre. Je me connais : quand je vois pleurer une femme, c'est plus fort que moi, je m'attendris... Tu verras que je lui donnerai pour un merci mon petit papier.

Les attendrissemens de M. Bertrand! Si une pieuvre avait parlé à Joseph de ses accès de sensibilité, il l'en aurait crue plus aisément. Il tint bon. La discussion fut vive; le brocanteur dut se rendre, et bien qu'il n'aimât pas à écrire, il consentit à signer un billet ainsi conçu : — « M. Bertrand s'engage à payer la somme de deux mille francs à son ouvrier Joseph Noirel, quand celui-ci se sera fidèlement acquitté du travail dont il s'est chargé. » — Joseph feignit de ne trouver rien à redire à la forme et à la rédaction de ce billet, que son patron lui présenta en disant : — Es-tu content? Tu faisais la petite bouche parce qu'on te taillait les morceaux trop courts. En voici un qui pourrait bien te donner une indigestion.

Il ne prit que le temps de donner quelques instructions à ses garçons de magasin, et on s'achemina vers la gare de Vaise. A six heures et demie le train s'ébranla, à dix heures nos voyageurs arrivaient à Beaune. Ils montèrent dans une voiture fermée, qui les transporta grand train jusqu'au Rousset, hameau situé à vingt minutes d'Ornis. M. Bertrand descendit à l'auberge, où il se mit en

devoir de dîner. — Leste, en route, dit-il à Joseph. Mon principe est de mener les affaires tambour battant.

Joseph partit comme un trait et atteignit bientôt les premières maisons d'Ornis, qu'il évita de traverser. Il gagna par un détour le petit bois où trois ans auparavant avait été assassiné le marquis de Raoux. Il y rôda quelque temps, l'œil aux aguets, dans l'espérance que Marguerite paraîtrait peut-être dans le parc, et qu'il pourrait se glisser auprès d'elle sans être vu. Il attendit en vain. Le soir approchait; il avait neigé à gros flocons la nuit et le jour précédens, et, le ciel s'étant découvert, le froid était vif; les allées du parc n'avaient pas encore été déblayées, il était peu probable que Marguerite fût d'humeur à s'y promener. Joseph retourna sur ses pas: il n'avait d'autre parti à prendre que d'entrer dans le château et d'y entrer par la porte.

Malheureusement cette porte avait un portier, lequel, au moment où Joseph arrivait en vue de la grille, s'avança sur le seuil de sa loge. Avisant dans la cour Jérôme qui balayait la neige du perron : — Est-il vrai, lui cria-t-il, que M. le comte ne reviendra pas dîner?

— Il dîne chez le marquis du Rozan, répondit l'autre; il ne rentrera pas avant onze heures ou minuit.

Cette nouvelle causa un sensible plaisir à Joseph, dont le front s'éclaircit. — Tiens! reprit le vieux concierge en humant une prise de tabac, M. le comte est donc au mieux avec le marquis?

— Il lui vend son moulin. Ils passeront l'acte ce soir.

Son moulin! Vous verrez que l'an prochain il vendra son parc. Qu'est-ce qui lui prend, mon Dieu!

Le brave homme resta un instant pensif, le front bas, aussi sombre qu'Hamlet quand il s'écriait : Le temps est sorti des gonds. Comme il regagnait sa loge, il se rencontra nez à nez avec Joseph, qui venait de franchir la grille. — Où allez-vous? que voulez-vous? lui cria-t-il.

— M. le comte d'Ornis est-il chez lui? demanda Joseph.

— Il est sorti. Si vous avez à lui parler, repassez demain.

— Oh! demain... C'est aujourd'hui que je voudrais le voir. Et M<sup>me</sup> la comtesse, est-elle sortie?

— Croyez-vous que M<sup>me</sup> la comtesse reçoive ainsi le premier venu?

— Je ne suis pas le premier venu; elle me connaît bien. Elle m'a promis que, si jamais je me trouvais dans l'embarras...

— On ne reçoit pas les mendiants ici. Allez-vous-en.

— Vous êtes bien dur au pauvre monde! reprit Joseph. Madame est meilleure que vous. Avant de me renvoyer, prévenez-la que je demande à la voir.

Parlant ainsi, de pas en pas, malgré les résistances du concierge, il s'était avancé jusqu'au milieu de la cour.

— Comment vous appelez-vous? reprit le concierge.

— Joseph Noirel.

— Voilà qui se trouve bien. M. le comte m'a dit, il y a huit jours, que, si un nommé Joseph Noirel se présentait ici, je devais lui fermer ma porte au nez. Gagne au pied, mon garçon.

— Attendez donc, je connais cet oiseau-là, fit Jérôme en s'approchant son balai à la main. Parbleu! oui. Il était venu un jour rôder dans le parc, à telles enseignes qu'en traversant la cour il a rencontré M. Bertrand, dont le grand danois lui a chatouillé le gras des jambes. Il paraît que les chiens ne l'aiment pas. Détachons Diane, et nous verrons beau jeu.

— Racailles que vous êtes! s'écria Joseph à pleine tête dans l'espoir que les éclats de sa voix attireraient Marguerite à sa fenêtre; je vous mets tous au défi, vous, votre balai et vos chiens.

Il avait l'air si résolu que le concierge et Jérôme hésitèrent à commencer l'attaque. Ils s'encourageaient l'un l'autre du regard, chacun d'eux laissant à son compère l'honneur de donner l'assaut. Tout à coup un claquement de fouet retentit sous le passage voûté qui conduisait à la grille, et une voix cria : La porte! — On y va, répondit le concierge, qui se précipita pour ouvrir.

L'instant d'après, la voiture roulait dans la cour; elle contenait la comtesse douairière, qui avait emprunté les chevaux de sa bru pour aller faire une visite dans le voisinage. Quelque mouche les avait piqués; au lieu de s'arrêter devant le perron, ils le dépassèrent, et le cocher eut grand'peine à les faire reculer; ils piaffaient, se cabraient. M<sup>me</sup> d'Ornis, qui s'inquiétait facilement, poussa un cri d'effroi et pencha la tête à la portière.

Sur ces entrefaites, Marguerite, qui avait entendu le bruit de la querelle, parut au haut du perron. En arrivant sous la marquise, elle aperçut Joseph; de surprise et d'émotion, elle rougit jusqu'au blanc des yeux. M<sup>me</sup> d'Ornis s'avisa de son trouble; faisant signe à Jérôme d'approcher : — Qui est cet homme? lui demanda-t-elle. La douairière n'avait pas eu le temps d'achever sa question, que Joseph, gravissant les dix marches du perron et mettant chapeau bas : — Madame la comtesse se rappelle-t-elle la promesse qu'elle a bien voulu me faire? dit-il à haute voix à Marguerite. — Il ajouta tout bas, d'un ton bref, en remuant à peine les lèvres : — L'homme est ici; où et quand voulez-vous le voir?

Marguerite frissonna. Elle détourna les yeux et contempla pendant deux ou trois secondes le soleil qui allait disparaître de l'horizon, un vrai soleil d'hiver, sans rayons, aux contours cernés,

pareil à un énorme pain à cacheter et rouge comme du sang; puis, se retournant vers Joseph, elle murmura entre ses dents : — Ce soir, à neuf heures, dans l'orangerie.

— Si vous aviez besoin de moi, lui dit Joseph sur le même ton, vous frapperiez des mains... Et maintenant, chassez-moi et fâchez-vous.

Au même instant, M<sup>me</sup> d'Ornis, qui venait de mettre pied à terre, s'écria en regardant fixement sa bru : — Eh bien! ma belle, de quoi s'agit-il? — Elle n'avait rien entendu, mais ce qu'elle voyait l'intriguait.

— Il s'agit, madame, repartit Marguerite, d'un garçon peu sensé qui s'est dégoûté de son bonheur et qui s'en repent. — Et s'adressant à Joseph : — Je vous répète qu'après les informations que j'ai reçues, je ne peux, je ne veux rien faire pour vous. Vous avez des bras et des jambes; travaillez, tirez-vous d'affaire.

— Cependant, madame,... répondit Joseph.

— Il n'y a pas de cependant, interrompit-elle en élevant la voix. J'en suis pour ce que j'ai dit.

Joseph la salua jusqu'à terre avec une humilité ironique et insolente. — Je remercie madame la comtesse, dit-il, de toutes les bontés qu'elle a pour moi. — Et à ces mots, pirouettant sur ses talons, il partit à grands pas, pendant que M<sup>me</sup> d'Ornis disait à sa bru : — Vous êtes bien dure, ma mie.

— Vous trouvez, madame?

— Je me laisse prendre à la figure; celle de ce garçon est intéressante.

— Cette figure exprimait tout à l'heure une rare insolence, répliqua froidement Marguerite, et cela dit elle regagna son appartement.

Avant de retourner auprès de son patron, Joseph s'arrêta quelques minutes sur l'esplanade qui précédait la grille du château, et il promena de tous les côtés ses regards pour découvrir l'orangerie qui était le lieu du rendez-vous. Il l'aperçut à l'un des coins d'un jardin potager enclos de murs, qui occupait le fond d'un fossé et formait un angle saillant devant l'une des faces du château, à l'opposé du parc. Il lui parut qu'on y pouvait pénétrer sans trop de difficulté par l'escalade des murs, qui, dégradés, écrêtés, offraient des brèches praticables. Adossée à l'un de ces murs, l'orangerie était une ancienne serre chinoise, qui ne renfermait plus que deux ou trois orangers en caisse languissans et malingres. A quelques pas de là s'ouvrait, abritée par un petit porche en tambour, une porte rustique, laquelle communiquait par un escalier à vis avec l'appartement de Marguerite, dont les fenêtres donnaient sur ce triste jardin. On ne

le cultivait plus depuis quelques années, et il n'était pas besoin de le garder, n'offrant rien qui pût tenter les maraudeurs. Joseph en fit le tour extérieur quand la nuit fut tombée, et s'assura qu'une des brèches était facile à enjamber. Ayant achevé cette reconnaissance, il repartit pour Le Rousset, où il trouva M. Bertrand aux prises avec une bouteille de vin de Volney qui le mettait en gaîté. C'était son habitude de boire quelques rasades avant de courir une aventure.

A huit heures et demie, le patron et son ouvrier arrivaient en vue du château d'Ornis. Ils quittèrent la route, en gravirent le talus, traversèrent une pelouse plantée de tilleuls; au bout de la pelouse, ils trouvèrent la brèche que Joseph avait jugée praticable. La lune brillait d'un vif éclat dans le ciel entièrement découvert et faisait étinceler la neige du jardin, durcie par le froid. Heureusement les branches maîtresses et les rameaux entrelacés des tilleuls découpaient dans cette blancheur un lacis d'ombre qui protégeait contre le regard la brèche et l'orangerie. — Il est bien convenu, dit M. Bertrand à son ouvrier, que tu resteras ici, que tu feras bonne garde, et que, si tu aperçois quelque chose de suspect, tu pousseras un hollement de chouette.

— C'est entendu, lui répondit Joseph.

— A vrai dire, après ce que tu m'as conté, je ne crains plus rien. Il me paraît démontré que notre jeune comtesse n'a mis personne dans son secret. Crois-tu encore par hasard à ces trois laquais dont tu me faisais fête ce matin?

— M. d'Ornis n'en a qu'un, qui est une mazette; mais qu'ils y viennent, les trois laquais! Je ne sais pas ce que j'ai ce soir, je me sens de force à massacrer dix hommes.

— Ne dis pas de sottises, reprit M. Bertrand. Ton premier devoir est de ne massacrer personne. Si contre toute attente il survenait tout à l'heure quelque fâcheux, tu tiendrais le trouble-fête en respect pour me donner le temps de déguerpir; tu te débattrais pour la forme et tu te laisserais pincer. On ne trouverait sur toi ni armes ni rien; tu leur ferais une histoire, tu leur dirais que tu es amoureux de Margot, que tu étais venu rôder au pied de sa tourelle, et que tu aurais bien voulu grimper jusqu'à sa fenêtre pour apercevoir le bout de sa cornette. On ne coffre pas les gens pour si peu; tu en seras quitte pour quelques bourrades, et, dès que tu seras de retour à Lyon, je mettrai sur tes blessures certain onguent très onctueux qui te guérira comme par enchantement. Tu sais ce que je veux dire?

— Bien, bien, repartit Joseph; seulement lorsque vous serez dans l'orangerie, ne faites pas trop durer la conversation. Le froid est perçant, et je n'ai pas de pelisse comme vous.

— Es-tu frileux ! N'as-tu pas ta gourde et tes espérances pour te tenir au chaud ?

Neuf heures sonnèrent à l'horloge du château. — Voilà l'heure du berger, dit M. Bertrand, et comme Joseph pressait un papier sur ses lèvres : — Que fais-tu là ? lui demanda-t-il.

— Je baise le billet que vous m'avez signé ce matin, répondit Joseph.

— Il est étonnant, pensa M. Bertrand, qu'un jocrisse pareil raccommode si bien les bahuts. — Et, se laissant couler le long de la brèche, il gagna l'entrée de la serre, où il s'introduisit à pas de loup et dont ses yeux fouillèrent le mystérieux clair-obscur.

Dix minutes se passèrent. Joseph attendait, le cœur ému, retenant son souffle, le regard attaché sur le petit porche. Enfin il crut ouïr le faible grincement d'un gond, et il vit une ombre encapuchonnée glisser entre les piliers de l'auvent. Elle parut hésiter avant de se hasarder dans un carré de neige où la lune donnait ; puis elle s'avança en courant, s'arrêta de nouveau, reprit sa course et disparut dans l'orangerie. Aussitôt Joseph quitta son poste d'observation. Il descendit dans le jardin et s'achemina sur la pointe des pieds le long de l'étroit couloir qui régnait entre la serre et la muraille ; puis, s'étant dirigé avec les plus grandes précautions vers une encoignure d'où partait un vague murmure de voix, il s'embusqua et s'accroupit derrière une claie qui était restée accrochée au vitrage et qui le masquait. Il ne pouvait rien voir ; mais un carreau brisé lui permettait d'entendre.

En apercevant M. Bertrand dans la serre, Marguerite avait tremblé de tout son corps. Le brocanteur la salua d'un air respectueux, presque galant. — Vous êtes émue, madame la comtesse, lui dit-il ; ne craignez rien.

Elle se redressa : — De quoi donc aurais-je peur ? Vous avez un marché à me proposer. Quel est-il ?

— N'intervertissons pas les rôles, reprit-il. Vous m'avez témoigné le désir de me voir, et un désir exprimé par une bouche si charmante m'est sacré. Je n'ai rien à vous proposer ; mais vous avez, je crois, quelque chose à me demander.

Elle l'écrasa d'un regard de mépris. — Faites-moi grâce de vos subtilités, répondit-elle d'une voix sourde, mais ferme. Vous avez eu soin de me faire dire que vous possédiez un papier compromettant pour M. d'Ornis, et vous avez pensé que j'attacherais peut-être quelque prix à ce papier, que je serais disposée à vous l'acheter. Il faut d'abord que je sache ce qu'il vaut. Hâtez-vous de me l'apprendre. Je serais désolée de rester ici deux secondes de plus que cela n'est strictement nécessaire dans votre intérêt et dans le mien.

— Vous êtes bien pressée, madame. Ce papier, je dois vous expliquer d'abord comment il se trouve en ma possession. C'est une sûreté dont je me suis nanti, et tant qu'il sera dans mes mains, il ne sera dangereux pour personne.

— Mon Dieu! interrompit-elle, à quoi perdez-vous votre temps et le mien?

— C'est que je désire vous faire comprendre... Nous sommes tous mortels. Si demain j'étais pris d'un coup de sang, et qu'on découvrit ce maudit chiffon dans mon bureau, ah! madame la comtesse, cette découverte aurait des conséquences terribles pour M. d'Ornis et pour vous. Vous m'entendez, je ne tiens pas à m'en défaire; mais je pense à l'avenir. Qui me répond que mes héritiers seront aussi scrupuleux que moi?

— Ce serait trop leur demander, dit-elle avec une impatience croissante. Que de phrases! Convenez que vous vous moquez de moi, et que votre papier ne vaut pas deux liards.

Elle se sentait un peu rassurée par les circonlocutions et l'air embarrassé de M. Bertrand. Elle oubliait que c'est un égal embarras de n'avoir rien à dire ou d'avoir trop à dire. Comme elle faisait un pas du côté de la porte, il étendit le bras pour la retenir. — Ne me touchez point! s'écria-t-elle en secouant la manche de son mantelet pour en effacer l'empreinte de ce bras et de cette main.

M. Bertrand était sujet à des colères; si les mépris le touchaient peu, il ne pouvait admettre qu'on vilipendât sa marchandise, et dans ce cas-ci il avait quelque raison de s'indigner: les pattes de mouche qu'il avait en poche étaient plus authentiques que ses Pérugins. — Mon petit papier vaut deux liards! s'écria-t-il en roulant des yeux terribles... Apprenez, madame, qu'il y a trois ans j'avais besoin de cinquante mille francs; j'avais une échéance; ma caisse était vide. Je me dis: Allons trouver M. le comte d'Ornis; il m'avancera la somme, tout ou partie. Il me connaît, il sait que le placement est sûr, et que celui qui nous a fabriqués, nous autres, n'a pas plaint l'étoffe... M. d'Ornis s'était levé ce jour-là sous une fâcheuse étoile. Il me refusa tout net, madame, et en vérité il y mit peu de formes. Quelques heures plus tard, il me les offrait à genoux, ces cinquante mille francs, et il me suppliait de les accepter... Madame la comtesse, dans quelques instans vous m'offrirez non pas cinquante mille, mais quatre cent mille francs de mon petit papier.

Elle haussa les épaules, et, croisant les bras, elle attendit. Bien qu'elle s'en cachât, elle avait un peu perdu de son assurance; l'inquiétude la gagnait. — Il faut que je vous raconte ce qui s'était passé, reprit-il, et pourquoi votre mari se ravisa. Très mortifié de son refus, je tournai mes pas ailleurs. Je trouvai partout porte close,

je me morfondis. Il n'y a rien de tel que de noyer ses soucis ; à la nuit, j'entrai au cabaret. Il était onze heures et demie quand j'enfilai, pour revenir à Ornis, une traverse où l'on ne passe guère. La lune éclairait. J'étais au milieu du petit bois... Vous le connaissez, ce petit bois qui sert de bordure à votre parc... Tout à coup j'entends un cri, suivi d'un bruit sourd. Le cri ressemblait au cri d'un oiseau de nuit ; mais le bruit ressemblait au bruit d'un corps qui s'affaisse et qui tombe... Je double le pas, j'aperçois au milieu de la passerelle que vous savez deux hommes couchés l'un sur l'autre. Celui qui était dessous était mort ; l'autre se tenait collé à lui, front contre front, et regardait avec épouvante ce qu'il avait fait. Il tenait encore dans sa main droite le manche d'un couteau de chasse ; on ne voyait plus la lame, et pour cause... Je crus d'abord qu'il était mort, lui aussi, tant il était immobile. Je m'approchai de lui, je lui pris le bras. Il se redressa, comme si ses jambes avaient fait ressort, et il bondit sur ses pieds ; puis il me regarda, il avait les yeux d'un braque ou d'un fou... Il tenait toujours son couteau, qu'il leva en l'air, et je dois dire ceci, madame, il chercha très sérieusement à s'en percer le cœur ; mais j'étais là, je parvins à lui arracher son arme, dont il me fit en se débattant une estafilade à la main... Quand on veut se tuer, madame, il faut y réussir du premier coup ; autrement on réfléchit, on raisonne, on se décide à vivre. Voilà ce qui arriva précisément à l'homme dont je vous parle. Vingt minutes plus tard, il m'avait emmené chez lui. A vrai dire, celui qui avait emmené l'autre, c'était moi ; ses jambes ployaient comme des roseaux. Personne ne nous vit entrer. Il avait l'habitude de boire et de jouer avec un ami jusqu'au petit jour dans un cabinet qui avait une sortie de plain-pied sur le parc, et passé onze heures tous ses gens s'allaient coucher... A ce propos, je vous dirai que l'homme qu'il venait de tuer, c'était cet ami... Donc il m'offrit, me supplia d'accepter les cinquante mille francs qu'il m'avait refusés le matin. De mon côté, notez le point, je le priai avec quelque instance de me délivrer un petit certificat qui me garantit contre les erreurs de la justice. Elle est si sujette à caution, la justice ! On m'avait vu, en sortant du cabaret, prendre le chemin du bois, et rappelez-vous cette estafilade que j'avais attrapée à la main. Il en faut moins pour perdre un innocent ; la vertu attire le malheur comme le miel attire les mouches... Madame, ce fut à son corps défendant que le fou qui venait d'en tuer un autre me délivra le billet que je lui demandais. Et voyez un peu quel bonhomme je suis ! Si la justice m'avait imputé le meurtre, je crois qu'au hasard de ma vie je n'aurais pu me résoudre à faire usage de mon certificat ; mais un si grand combat de conscience me fut épargné. Il se trouva qu'un rôdeur de nuit, une façon de bohémien, vint à passer dans le bois une heure ou

deux après le crime. Cet imbécile détroussa le cadavre qui était resté sur la passerelle, lui prit sa montre, ses bijoux et son argent. Ceci, madame la comtesse, est un accident très fâcheux; car dès le lendemain le pauvre diable...

La parole expira sur ses lèvres. Il avait fait son récit, tourné vers la muraille et comme s'il eût parlé à la cantonade; enfin la curiosité lui était venue de savoir quel effet produisait son histoire. Il se retourna vers Marguerite et recula d'un pas. Il lui parut que ce qu'il avait devant lui, ce n'était pas une femme, que c'était un visage de marbre, une statue en pierre, et cette statue était d'autant plus étrange qu'elle avait deux grands yeux fixes dont le regard semblait sortir d'un abîme et revoir le monde avec étonnement, comme après une longue absence. Marguerite avait éprouvé un frisson d'horreur; pareille à une houle grossissante, cette horreur avait monté de son cœur à son cerveau, et sa tête s'était perdue. Ses oreilles écoutaient, ne laissaient rien échapper; mais son âme épouvantée s'était enfuie, elle ne la pouvait faire revenir. Et soudain elle se trouva transportée à Mon-Plaisir. C'était le matin, le printemps chantait au fond d'un bois; elle se promenait parmi ses rosiers, et sa tante Amaranthe lui disait : — Baisse-toi, petite, que je mette cette rose dans tes cheveux. — Une voix l'appela; elle leva la tête, et l'oncle Benjamin lui cria de sa fenêtre : — Oh! la belle fille, et heureuse autant que belle! — Taisez-vous, lui répondit-elle, vous ne savez pas tout. — A ces mots, elle découvrit qu'elle n'était pas à Mon-Plaisir, qu'on l'avait enfermée dans une cave humide et sombre, dont le silence lugubre était interrompu par le suintement d'une eau noire qui ruisselait de la voûte et lui tombait goutte à goutte dans l'oreille. Alors, M. Bertrand ayant cessé de parler, elle se réveilla brusquement, elle s'aperçut que c'était la nuit, qu'il y avait devant elle un jardin plein de neige qu'éclairait la lune, qu'elle se trouvait dans une serre, qu'elle n'y était pas seule, qu'un homme lui parlait, et que cet homme venait de lui apprendre que le comte d'Ornis était un assassin.

Elle rabattit violemment son capuchon sur ses épaules, et, promenant ses ongles dans ses cheveux : — Vous mentez! s'écria-t-elle. Vous êtes un infâme imposteur! Il n'y a pas un mot de vérité dans ce que vous dites. Vous imaginez-vous par hasard que je vous croie? Mon Dieu! que vos inventions sont maladroites! Ne savez-vous donc pas que le marquis de Raoux était le plus cher camarade, la meilleure amitié du comte d'Ornis?

— Que s'était-il passé entre eux? reprit M. Bertrand. Je n'en sais rien. Je suis un homme discret, je n'ai pas questionné M. d'Ornis; mais que vous semble maintenant de mon petit papier, madame la comtesse? Pour le ravoir, votre mari donnerait son bras droit; qu'il

le reçoive de votre belle main, il sera votre très humble esclave pendant le reste de vos jours, vous le mènerez à la bague.

— Ah! oui, ce papier! s'écria-t-elle. Vous parliez tantôt d'un papier. Est-ce qu'il existe, ce papier? Vous ne pourriez pas me le montrer... Je vous mets au défi de me le montrer... Vous avez peur de moi, vous savez que je me connais en écritures.

Et changeant de voix et de visage, du ton plaintif, caressant, d'un enfant qui mendie un joujou : — Il faut que je le voie. Vous ne pouvez me refuser de le voir. Je me sens mourir... Je vous en supplie, montrez-le-moi.

— Dites-moi d'abord combien vous l'estimez, répondit-il d'un air triomphant.

— Que sais-je? un million, toute une fortune;... mais vous savez bien qu'il n'est pas de sa main... Montrez-le-moi, ou je dirai partout que c'est un faux, et que vous êtes un faussaire.

En parlant ainsi, elle se cramponnait au vêtement et au bras de cet homme dont elle avait fui le contact comme une souillure. Elle n'avait plus qu'une idée, qu'une passion, le besoin de voir et de savoir, une fièvre de curiosité, le désir haletant d'acquiescer l'horrible certitude de son malheur.

Il lui prit les deux mains dans sa main droite, qui les serrait comme un étau, et l'entraîna vers un vitrage où pénétrait un rayon de lune. Elle le laissa faire, elle l'aurait suivi au bout du monde. Sans lâcher prise, se baissant, il plongea sa main gauche dans l'intérieur d'une de ses bottes à l'écuillère, et d'une pochette pratiquée dans la doublure de la tige il tira un papier qu'il leva en l'air. Elle avançait la tête, et ses yeux dévoraient le papier. Il le déplia d'un coup de pouce : elle lut ces mots d'une écriture mal assurée : « C'est moi qui, dans la nuit du 26 février 1867, ai tué le marquis de Raoux. — ROGER, comte d'Ornis. »

En ce moment, M. Bertrand crut entendre le long d'une des faces latérales de l'orangerie un frolement qui lui parut suspect. Il tressaillit, abandonna les mains de Marguerite, serra précipitamment le billet dans sa cachette; puis il sonda du regard le fond obscur de la serre, prêtant l'oreille, la main droite fourrée dans la poche de sa pelisse, taquinant de son pouce le chien d'un pistolet dont il s'était muni à tout événement. Il se rassura bientôt. — C'était une fausse alerte, madame, murmura-t-il.

Il s'aperçut qu'il parlait dans le vide; Marguerite avait disparu comme un fantôme. Il l'attendit quelques minutes. — Ce qu'on ne dit pas, on l'écrit, pensa-t-il. Il paraît qu'elle aime mieux écrire. — Et, sortant de la serre avec précaution, il se dirigea vers la brèche, où il retrouva, debout et immobile comme un homme qui fait le guet, le roi des Josons, lequel lui tendit le bras pour l'aider à gra-

vir la muraille. Quand il fut en haut : — Garçon, dit-il, passe-moi ta gourde, j'ai la langue sèche. — Il vida d'un trait la gourde jusqu'aux trois quarts. — Ça, détalons, ajouta-t-il. Je connais une traverse qui nous fera gagner une demi-heure, et nous ne courrons pas le risque de rencontrer le comte d'Ornis revenant de chez son marquis.

## XIV.

Dix minutes plus tard, le maître et l'ouvrier cheminaient le long d'un sentier montant qui serpentait au milieu d'un taillis. On n'y pouvait passer deux de front; le maître marchait devant en gesticulant avec son bâton, Joseph le suivait en sifflant. Si le brocanteur avait pu deviner ce que signifiait ce sifflement, il eût été moins tranquille; mais il était à mille lieues de se douter des pensées que roulait dans sa tête le prétendu Jocrisse qui l'accompagnait.

Ils marchèrent quelque temps sans mot dire. Ce fut Joseph qui rompit le silence. — Eh bien! patron, êtes-vous content de votre petite conversation de tantôt? demanda-t-il. Marguerite Mirion chantera-t-elle? Dame! elle a une si jolie voix!

— Pourquoi veux-tu renouveler mes douleurs? lui répondit M. Bertrand du même ton qu'Énée répondait aux questions de la reine de Carthage. Tu vois en ma personne un homme volé et, qui pis est, un homme qui s'est volé lui-même.

— Qu'est-ce à dire, monsieur Bertrand? Margot aurait-elle refusé de vous croire?

— Hélas! mon garçon, je t'avais prévenu que j'avais le cœur tendre; ma sensibilité m'a joué un mauvais tour. Quand j'ai vu pleurer cette pauvre femme, je me suis sottement attendri, et je lui ai donné mon petit papier gratis, sans rien demander.

— A d'autres! répliqua Joseph. Est-ce que je crois à vos larmes de crocodile?

— Que te dirai-je? Je ne sais pas si les crocodiles pleurent; mais cela m'est arrivé quelquefois, là, à l'improviste... de vraies averses! Et comme il est dit dans je ne sais quel opéra :

Le ciel fait un présent bien cher, bien dangereux,  
Quand il donne un cœur trop sensible.

J'étais venu pour faire une bonne affaire, je n'ai fait qu'une bonne action. Au diable cette Margot et ses beaux yeux!

— Ma foi! cela vous regarde, reprit Joseph, et pourvu que je touche mes deux mille francs...

M. Bertrand s'arrêta court. — Plaisantes-tu? lui dit-il. Si je n'ai rien, tu n'auras rien. Où il n'y a rien, le diable perd ses droits.

— Je ne l'entends pas ainsi, répliqua Joseph en haussant le ton. Vous m'avez promis deux mille francs; il n'y a pas d'attendrissement qui tienne, vous me les donnerez.

— Je les prendrai donc dans ma poche? Et pourquoi cela? Parce que monsieur a passé une demi-heure près d'un vieux mur à contempler la lune. Tu n'as donc pas de poésie dans l'âme, galopin? C'est plutôt toi qui m'en redois pour la petite fête que je t'ai procurée.

— Grâce à Dieu, vous m'avez signé un billet, s'écria Joseph.

— Parlons-en de ton billet! Je me suis engagé par écrit à compter deux mille francs à Joseph Noirel quand il se sera acquitté du travail dont je l'ai chargé. Quel est donc ce travail, s'il te plaît? Le billet n'en dit rien. Je te condamne à me réparer tout d'une haleine cent bahuts et cinquante crédençes, et nous verrons ensuite à te payer.

Joseph cherchait une querelle; il n'avait pas eu de peine à la trouver. — Je vais vous apprendre qu'on ne se joue pas de moi, s'écria-t-il en brandissant son bâton.

M. Bertrand le considéra d'un air goguenard et compatissant; il comparait en lui-même sa plantureuse corpulence à la maigreur et aux épaules fluettes du jeune homme. — Voyez un peu ce gringalet! dit-il. Pauvre Joson que tu es! je ne ferais de toi qu'une bouchée.

Et par manière de plaisanterie il se fendit et lui allongea une estocade; mais d'un coup de revers Joseph le désarma et fit voler sa canne dans un fourré. — Le luron a du poignet, pensa M. Bertrand surpris de sa mésaventure.

Aussitôt, de l'air paternel d'un hippopotame qui a trouvé à qui parler et qui remet la partie à des temps meilleurs : — Va me ramasser ma canne, fils, lui dit-il. Tu as un mauvais caractère. Tu me vois tout marri de m'être laissé flibuster mes pattes de mouche par deux beaux yeux en larmes, et, au lieu de me plaindre, tu m'injuries. Crois-tu que je veuille te faire tort? Nous reprendrons cet entretien à Lyon, et je te jure que tu auras contentement.

Après un instant d'hésitation, Joseph ramassa la canne et la lui rendit. Sa victoire avait été trop facile; il ne pouvait la poursuivre. Ils se remirent en marche sans échanger un mot de plus, et bientôt ils atteignirent la crête de la colline, où le bois s'interrompait pour faire place à un grand pâtis rocailleux, hérissé par endroits de buissons rabougris qui projetaient des ombres noires sur la neige. Au milieu se dressait une croix en pierre. L'endroit était solitaire, sauvage; nulle habitation dans un rayon de deux kilomètres. A quelque distance, perché au sommet d'une butte, un mou-

lin à vent, depuis longtemps délaissé de son meunier, détachait sur le ciel ses grands bras immobiles, qui montraient quelque chose à l'horizon ou peut-être se plaignaient aux étoiles de leur oisiveté et de leur ennui. Derrière le moulin, on voyait fuir des croupes onduleuses de coteaux où la lune répandait ses clartés vagues et son silence.

En arrivant au pied de la croix, M. Bertrand, qui avait monté vite, fit une halte pour reprendre haleine. Il passa son mouchoir sur son front pour en tamponner la moiteur. S'il eût retourné la tête, il aurait été effrayé du regard qu'attachait sur lui son ouvrier. Ce regard était sinistre comme cette lande désolée, farouche comme le geste de ce moulin qui causait tout bas avec les étoiles. Une brise glacée courut dans l'air. Les broussailles s'épurent, frémirent et laissèrent tomber quelques-unes de ces paroles mystérieuses que le vent fait dire à la nuit. Il est des instans où les choses s'animent; elles regardent, elles écoutent. Ces témoins endormis se réveillent; ils aperçoivent l'homme, et leur tranquillité contemple avec stupeur cette étrange créature qui leur ressemble si peu, qui a des passions et des volontés, qui change de place et d'idées. Joseph leva les yeux sur la croix, et il crut la voir tressaillir; il jeta un coup d'œil au moulin, il lui sembla que ce moulin était quelqu'un, et que ce quelqu'un se demandait ce que Joseph Noirel allait faire. Le moulin, la croix, le vent, les broussailles, les étoiles, la lune, tous ces spectateurs comptaient sur lui pour leur fournir un spectacle. Tel était bien son dessein; mais il cherchait son commencement, et il ne pouvait le trouver. Le hasard lui vint en aide et lui servit de souffleur. Les meilleures occasions sont celles que nous offre la fortune sans nous consulter.

Après s'être essuyé le front, M. Bertrand interrogea des yeux son chemin. — C'est par ici, dit-il, — et il recommença de marcher. Le sentier vague, à peine tracé, qu'il avait à suivre, courait le long d'une crête et formait une étroite chaussée entre deux talus. A quelques pas au-delà de la croix, il était obstrué par un baliveau abattu et gisant; à gauche s'ouvrait une sorte de fondrière produite par le fendillement et l'affaissement du sol. Peut-être M. Bertrand avait-il livré un trop violent assaut à la gourde de Joseph, et ses jambes avaient-elles perdu leur solidité ordinaire. Son pied s'embarassa dans une des branches du baliveau; glissant sur le verglas, il tomba étendu tout de son long dans la crevasse. Heureusement elle n'était pas profonde, et le lit de neige qui le reçut amortit sa chute; mais, sa tête ayant porté contre une racine déchaussée, le choc l'étourdit. Il en était quitte à bon compte : ni luxation, ni foulure, ni déboîtement d'aucun os, ni lésion d'aucun genre; hor-

mis une égratignure au visage, il était arrivé au fond du fossé sain de corps, sinon d'esprit.

Il perdit entièrement connaissance durant quelques minutes; en se réveillant, sa surprise fut grande. La première chose qui s'offrit à son regard fut la lune, qui était droit au-dessus de lui. Tournant les yeux, il aperçut le sommet de la croix, qui lui parut avoir un air singulier; les ayant ensuite portés à gauche, il entrevit les ailes du moulin, qui semblaient se hausser et faire effort pour le regarder. Il contempla de nouveau la lune; ce visage pâle exprimait, lui aussi, une sorte de curiosité narquoise, et il en conclut qu'il se passait quelque chose. Comédie ou tragédie, il ne savait, mais peut-être en était-il le héros.

Ses idées commencèrent à s'éclaircir et ses souvenirs à se débrouiller. — Ah! oui, pensa-t-il, j'ai butté contre un arbre, et je suis tombé dans un creux, où je suis encore; mais, quand je suis tombé, je n'étais pas seul. Où donc est ce Joseph?... Alors il l'aperçut, ce Joseph, qui était assis au bord de la crevasse, les bras croisés, les pieds ballans, et qui le considérait fixement, d'un air impassible, comme il eût considéré une souche d'arbre ou une pierre.

— Que fais-tu donc là? lui cria-t-il. Que ne m'aides-tu à me relever?

Joseph ne bougea pas, ne souffla mot. C'était à croire qu'il était devenu sourd et muet. — A qui en a-t-il? pensa M. Bertrand, — et, Joseph refusant de lui donner un coup de main, il essaya de se relever tout seul. Il voulut remuer ses jambes et n'y réussit point: il s'avisa qu'elles étaient solidement liées ensemble par une corde qui étreignait la cheville de ses pieds. Il voulut remuer ses bras, il constata qu'il avait des menottes aux deux poignets. Il crut rêver; mais le fait était patent, et il commença de deviner ce que regardait la lune, ce qui lui donnait cet air d'ironique curiosité.

Cependant de minute en minute ses esprits lui revenaient, à quoi aidait la neige que la chaleur de son corps amollissait et fondait autour de lui, et qui, en dépit de sa pelisse et de son collet relevé sur ses oreilles, commençait à pénétrer dans son cou, à dégoutter le long de son dos. Cette sensation désagréable, mais utile, lui rendit par degrés la faculté de raisonner sur les causes et les effets, et il jugea que la raison suffisante de l'étrange situation où il se trouvait pouvait bien être ce Joseph qui ne disait mot et le regardait. Il se rappela que ledit Joseph avait emporté de Lyon, dans ses poches, un paquet de cordes, alléguant qu'il y avait beaucoup de murs à Ornis, et que pour escalader un mur rien n'est plus utile qu'une corde. Elles peuvent servir aussi à empêcher un homme tombé à terre de se relever. Ce Joseph n'avait pas les mains gourdes, il possédait au contraire une merveilleuse dextérité de doigts, et M. Ber-

trand en inféra fort judicieusement que quelques minutes avaient pu lui suffire pour le mettre dans l'état où il se voyait. A quelle fin? Il n'avait pas encore l'esprit assez lucide pour le comprendre, et son premier mouvement de colère fut non contre Joseph, mais contre l'arbre qui l'avait fait choir et qui était la cause première de son aventure. — Sacré baliveau! murmura-t-il entre ses dents, — après quoi il resta quelques instans sans souffler. Une idée lui était venue. Si l'on peut faire un nœud, on peut aussi le défaire; il tenta de s'en assurer. Son espérance fut courte : ses deux mains étaient emmitouffées de gants fourrés, que Joseph n'avait eu garde de lui ôter, et ses deux gants étaient solidement boutonnés. Il regarda tristement ses doigts empêchés et captifs, qui ne lui pouvaient rendre aucun service. — Maudit baliveau! murmura-t-il pour la seconde fois. — Il ajouta : — Que veut donc ce Joseph? — Et trois ou quatre suppositions diverses se croisèrent dans son esprit.

Un gros rire lui vint aux lèvres. — Ah çà! quelle plaisanterie est-ce là? cria-t-il à Joseph.

— Une plaisanterie! répondit gravement celui-ci. Je ne trouve pas cela plaisant du tout.

— Tu as enfin retrouvé ta voix? Daigneras-tu m'apprendre...

— Taisez-vous, répliqua Joseph, vous voyez bien que je suis occupé. — Il tenait en effet dans ses mains un portefeuille dont il paraissait visiter les poches avec une extrême attention. M. Bertrand reconnut son portefeuille et ouvrit de grands yeux. — Aurais-tu l'intention de me voler?

— Pas le moins du monde, repartit Joseph. Il y a là dedans deux billets de banque de deux cents francs dont je n'aurais garde de vous priver. Je ne suis pas un volereau, moi; j'aime à faire grand... Je cherchais dans les poches de ce maroquin les pattes de mouche que vous savez. Il paraît qu'une fois dans votre vie vous n'avez pas menti, et que c'est bien Margot qui les a...

Il jeta le portefeuille dans la crevasse avec colère, puis, s'élançant d'un bond, il le ramassa, et le remit dans la poche de M. Bertrand. Le bonheur est une chose bien relative; M. Bertrand prouva qu'un homme garrotté est encore capable d'être heureux. Un éclair de joie brilla dans ses yeux en voyant le dépit de Joseph. Les pattes de mouche étaient sauvées.

— Quand je te le disais, s'écria-t-il d'un ton de belle humeur, que je ne pouvais résister à l'empire de deux beaux yeux! Je suis un niais, j'en conviens; conviens de ton côté que tu es un curieux et un indiscret. Après cela, nous nous embrasserons; mais dépêche-toi de défaire ces maudits nœuds, je grelotte.

— Plaignez-vous! lui répondit Joseph. Vous êtes abrité contre le vent.

Et, regagnant le bord de la fondrière, il s'y assit de nouveau. Sa figure n'exprimait plus la colère; elle était calme et sinistre. Cette fois M. Bertrand prit peur. — Cette plaisanterie n'a-t-elle pas assez duré? lui dit-il. Qu'attends-tu? que veux-tu de moi?

— Vous êtes un assassin! lui cria Joseph d'une voix terrible, et l'homme que vous avez tué a trouvé ce soir un vengeur!

— Tu es fou! balbutia le brocanteur.

— Silence! c'est moi qui parle ici... Tantôt, pendant que vous causiez dans cette orangerie, une curiosité m'est venue, je suis allé appliquer ma joue contre un carreau brisé. Par malheur, dans la crainte d'être surpris, je ne suis pas resté jusqu'à la fin; mais j'ai entendu certain récit qui est entré par cette oreille et n'est pas sorti par l'autre... Vous êtes un assassin. Votre conscience vous le dit quelquefois la nuit, tout bas, comme une peureuse qu'elle est. Il était temps qu'on vous le dit tout haut.

— Est-ce moi par hasard qui ai tué le marquis de Raoux?

— Quand vous l'auriez tué, il ne m'importerait guère. Que me font tous les comtes et les marquis de la terre? Qu'ils s'entre-tuent comme des loups!... Mais vous avez tué par votre silence ou par votre témoignage un mendiant, un vagabond, un va-nu-pieds, dont le seul tort était d'avoir passé la nuit près d'un crime et de ne pas s'être enfui à toutes jambes. J'en suis fâché, j'ai l'humeur bizarre, et ce petit accident m'intéresse. C'est que, voyez-vous, les vagabonds, les va-nu-pieds sont de ma race et de ma parenté, et que j'ai l'esprit de famille... Je vengerai cet innocent.

— Un innocent! objecta encore M. Bertrand d'une voix étranglée par la peur. Il avait dévalisé le cadavre.

— Mon père, dans son temps, s'écria Joseph, s'il eût rencontré un mort au fond d'un bois, lui aurait peut-être volé sa montre. Vous voyez bien que l'homme dont je parle est un peu mon parent. — Et allongeant le bras: — Comme la lune est pâle! Elle ressemble à une tête coupée.

M. Bertrand ferma les yeux. La lune lui faisait peur presque autant que Joseph. Il était clair qu'elle savait tout, et son silence était plus effrayant que toutes les paroles.

— Sérieusement, que veux-tu faire? murmura-t-il.

— Une chose bien simple, parbleu! répondit Joseph du plus grand sang-froid; je veux vous enterrer sous la neige.

Il s'en était accumulé une grande masse autour de la fondrière. Le vent du nord, qui avait soufflé avec force les jours précédents, l'avait balayée dans cette direction; retenue par le talus et par le baliveau qui obstruait la crête, elle s'était entassée et formait une montagne. Joseph retroussa ses deux manches jusqu'au coude, et avec une hâte fiévreuse il se mit à transporter couche par couche

cette montagne au bord de la crevasse. La terreur que ressentait M. Bertrand devint de l'épouvante, et, rassemblant toutes ses forces, il poussa un grand cri désespéré qui dut retentir au loin dans les bois, car une chouette lui répondit. — Paix! lui dit Joseph. Vous savez bien que l'endroit est désert, et quand vous crieriez jusqu'à demain, personne ne viendrait. Je travaille, et je n'aime pas qu'on me dérange. Si vous ne vous taisez, je vous bâillonne.

Il se remit à l'ouvrage. M. Bertrand ne s'abandonna point; on lui défendait de crier, il essaya de réfléchir, et de réflexion en réflexion il en vint à se dire : — Cet infernal Joseph, que je voudrais découper en morceaux ou brûler à petit feu, joue en ce moment une comédie dont il ne m'a pas dit le dernier mot. Il n'y a pas d'apparence qu'il veuille se donner le plaisir d'ensevelir un bourgeois sous la neige parce que ce bourgeois est pour quelque chose dans la mort d'un vagabond qu'il n'a jamais vu. Je ne crois pas à ces vengeances vertueuses. Il ne tient qu'à l'argent, et il veut me faire chanter à mon tour. En ce cas, il y a moyen de s'arranger.

— Joseph! cria-t-il, eh! mon bon garçon!... — Et comme Joseph se penchait vers lui : — Dis-moi donc tout de suite que tu veux des espèces. Là, combien te faut-il, et que cela finisse!

Joseph leva les deux mains au ciel, et son visage rayonna comme celui d'un plaideur à qui son avocat annonce qu'il a gagné son procès. — Eh! oui, c'est de l'argent qu'il me faut. Que de temps vous avez mis à faire cette belle découverte!... Mais je suis un bon enfant, moi, et pas exigeant du tout. Il me faut tout simplement les deux mille francs que vous m'avez promis ce matin et refusés ce soir.

— Tu en auras trois mille, dit vivement M. Bertrand.

— Vous êtes trop généreux. Je ne réclame que men dû; mais je n'en rabats pas un sou, et que diable! vous m'avez rendu méfiant. J'exige des garanties.

— Prends comme à-compte les billets qui sont dans mon portefeuille.

— Pas d'à-compte! Vous affirmeriez demain sur l'honneur que vous m'avez tout donné. Je veux profiter de vos leçons. Il me faut un billet, meilleur, par exemple, que celui de ce matin,... un petit billet par lequel vous reconnaîtrez avoir trempé dans la mort d'un innocent. Cette fois je serai sûr de vous tenir.

— Quelle extravagance! dit M. Bertrand. Quand je te promets...

— Joli gage que vos promesses! J'entends avoir de votre écriture. Vous n'aimez pas à écrire; tant pis pour vous, vous donnerez de votre écriture à quelqu'un, et ce quelqu'un, c'est moi.

— Jamais! s'écria M. Bertrand.

— Il ne faut jamais dire jamais, répliqua Joseph. Cela porte malheur aux particuliers comme aux hommes d'état.

Il se remit à transporter sa montagne. Une muraille blanche, étincelante, aux créneaux menaçans, s'élevait déjà sur la marge de la fondrière; elle grandissait de minute en minute. Par intervalles, Joseph regardait le brocanteur par-dessus cette muraille, et lui disait : — Pensez au Brésil et à votre harem noir! Vous ravisez-vous? Écrivons-nous ce billet? — Jamais! répétait M. Bertrand, dont la voix assourdie s'éteignait dans son gosier. — Tout à coup Joseph abattit sur lui un étage de sa muraille, qui, s'écrasant comme une avalanche, lui recouvrit entièrement les deux jambes.

M. Bertrand se rendit; ses dents claquaient, il sentait un froid mortel circuler dans ses veines, s'approcher par degrés de son cœur, et ce sommeil dont on ne se réveille pas peser sur ses paupières. Il fit un signe de tête et bégaya : J'écrirai. D'un saut Joseph fut auprès de lui, et, lui soulevant la tête, il lui versa dans la bouche le reste de sa gourde. Le cognac est une de ces amitiés qui ne trompent pas; il produisit un effet magique sur M. Bertrand, qui sentit aussitôt la vie et la chaleur lui revenir.

— Si tu veux que j'écrive, dit-il, délie-moi les mains.

— Votre main droite n'a-t-elle pas assez de jeu? lui répondit l'inexorable Joseph. Je vais seulement vous débarrasser de votre gant. Voici un crayon et du papier. Mon bras gauche vous servira d'appui-main. Vos doigts sont un peu raides; je veux les dégourdir en les frottant... C'est fait, je dicte. C'est une fameuse chandelle que la lune; il fait jour ici comme en plein midi.

Et il lui dicta la déclaration que voici : « Dans la nuit du 26 février 1867, j'ai vu le comte d'Ornis assassiner le marquis de Raoux, et je lui ai vendu mon silence, qui a coûté la vie à un innocent. — LOUIS BERTRAND. »

— Tu me rendras ce papier dès que tu auras touché tes deux mille francs? lui répétait le brocanteur en écrivant.

— N'en doutez pas, lui répondait Joseph, ou je le brûlerai sous vos yeux.

Dès qu'il eut serré la déclaration dans son porte-monnaie, tirant son couteau, une seconde lui suffit pour couper les deux cordes. Il poussa la générosité jusqu'à aider le brocanteur à se relever, jusqu'à le hisser hors de la fondrière; puis, s'éloignant de quelques pas et s'adossant contre la croix : — Monsieur Bertrand, s'écria-t-il, faites-moi le plaisir de fouiller dans votre botte, et de vous assurer que votre trésor n'a pas délogé.

M. Bertrand s'empressa de porter la main dans l'intérieur de sa botte; la pochette était vide. Il fit un pas en avant pour se jeter sur Joseph; mais il avait le corps fort enraidit et l'habitude de se défier de son premier mouvement. Il se contenta de passer sa main

dans ses cheveux, et de les saisir à poignées comme s'il eût voulu les arracher.

— Me voilà devenu marchand de pattes de mouche! reprit Joseph avec un geste superbe, et je tiens dans mon gousset la tête d'un comte et celle d'un bourgeois!... Il ajouta : — Voulez-vous me les reprendre, ces deux papiers? Battons-nous. Vous oubliez que vous avez un pistolet dans votre poche. J'ai mon couteau.

M. Bertrand saisit vivement son pistolet, l'arma, et, le doigt sur la détente, ajusta son coup; mais il réfléchit de nouveau, se ravisa, ramena doucement le chien sur le bassinet.

— Si mon couteau vous fait peur, je ne me servirai que de mon bâton! s'écria encore Joseph, transporté d'une joie féroce qui ne se possédait plus.

Le brocanteur le regardait immobile. Il lui sembla que ce petit châtain adossé contre une croix avait six pieds de haut, qu'il était impénétrable aux balles, que la lune le protégeait, et qu'il lui sortait une flamme des yeux. Il fit un geste de rage et de désespoir, serra son pistolet dans sa poche, et s'éloigna d'un pas chancelant.

Joseph le regarda quelque temps marcher et descendre péniblement la pente de la colline; puis il jeta un dernier regard aux broussailles, au moulin à vent, à la croix de pierre, à l'arbre abattu, à la lune; il semblait leur dire : — Quelle fête je vous ai donnée! Après quoi, reprenant le chemin par lequel il était venu, il retourna rapidement du côté d'Ornis.

## XV.

Si le docteur Crotet avait vu Marguerite sortir de l'orangerie et s'enfuir à travers le jardin, il aurait changé son diagnostic et se fût écrié : — Ce n'est pas une lypémaniaque, c'est une folle. — Il est certain qu'en ce moment Marguerite Mirion, comtesse d'Ornis, n'avait plus sa tête, ou qu'il n'y avait plus dans cette tête qu'un grand tourbillon, une sorte de bourrasque qui tournoyait sur elle-même, emportant tout dans sa ronde; tout dansait, volait, s'entrechoquait comme des feuilles mortes qu'une tempête en gaité a choisies pour jouet. L'âme de Marguerite était de nouveau partie, et cette absente laissait à son corps le soin de se gouverner. Ce corps sans âme sortit précipitamment de la serre, parce que cette serre était un lieu sinistre qui lui faisait horreur. Il traversa sans l'apercevoir un jardin blanc de neige, parce qu'il avait bien des yeux, mais que ses yeux n'avaient plus de regard. Il ne s'avisait pas du mouvement que fit Joseph pour l'arrêter au passage, parce qu'il ignorait absolument qu'il y eût un Joseph Noirel dans le monde;

mais, comme il savait son chemin, il s'élança vers une petite porte, poussa cette porte, la referma derrière lui, gravit un escalier, pénétra dans une chambre à coucher, se laissa tomber comme une masse inerte dans un fauteuil à bras. Là, Marguerite se retrouva; son âme rentra dans son corps, sa pensée dans sa tête, et le regard dans ses yeux.

Le front bas, les mains jointes, elle contempla longtemps sa destinée. C'était un gouffre. Les yeux y plongeaient jusqu'au fond et en rapportaient l'épouvante. Elle pouvait dire comme le poète qui visita l'enfer : Je n'étais pas mort, et pourtant je ne vivais plus. Sa camériste vint frapper à sa porte. Elle lui cria : — Je n'ai pas besoin de toi. — Elle n'aurait voulu à aucun prix lui laisser voir son visage; il lui paraissait que ce visage disait tout, qu'on pouvait lire d'étranges billets sur son front.

Dès que Fanny se fut retirée, elle se leva de son fauteuil et se dit : Je ne puis rester dans cette maison. Son bon sens lui présenta quelques objections; elle les écarta brusquement. Elle avait horreur et elle avait peur, et, quoi qu'on pût lui dire, elle voulait s'en aller. Que répondre à cela? Tout ce que sa raison obtint d'elle fut qu'elle écrivit sur le premier chiffon qui tomba sous sa main quelques lignes au crayon, qu'elle mit sous enveloppe à l'adresse de M. le comte d'Ornis. Ces lignes étaient ainsi conçues : « Je ne suis pas heureuse ici, et je ne vous rends pas heureux. Je vais passer quelques semaines chez mes parens. Je ne vous demande pas votre autorisation, vous me la refuseriez. Je vous écrirai de Genève, et je tâcherai de vous faire comprendre qu'il vaut mieux pour vous et pour moi que nous restions quelque temps sans nous voir. »

Elle déposa le pli sur sa toilette, puis elle prit quelques pièces d'or dans un tiroir de son secrétaire. Son dernier soin fut de rouvrir sa porte, qu'elle avait fermée à clé; elle ne voulait pas que le lendemain on appelât le serrurier pour la forcer. Cela fait, elle appartenait tout entière à sa passion. Quelle passion? La fureur de s'en aller, de mettre des lieues et des heures, des plaines et des montagnes entre Marguerite Mirion et le visage qui lui faisait peur.

Comment elle eut la force de sortir du jardin, elle-même ne l'a jamais bien su. Elle tenta deux fois sans succès l'escalade de la brèche; elle eut le courage, et il lui en coûta, de rentrer dans la serre, d'y chercher un escabeau boiteux qui lui fit la courte échelle. Enfin la voilà dehors. Elle ne prit point la traverse qu'avaient suivie M. Bertrand et Joseph; elle eût craint de s'égarer dans les bois. Au risque de faire quelque fâcheuse rencontre, elle se dirigea par la grande route sur Arnay-le-Duc. Elle marchait depuis dix minutes quand elle vit venir une voiture qu'elle ne reconnut que trop et qui

retournait à Ornis. Elle se jeta derrière un arbre, et la voiture passa. Alors elle se mit à courir, bien que la neige fût glissante, ou, pour mieux dire, elle volait, elle se sentait des ailes aux talons et cette facilité magique de se mouvoir que nous avons quelquefois dans nos rêves. Le plus souvent elle ne regardait, elle ne voyait rien que sa pensée et sa peur, qui marchaient devant elle et lui montraient le chemin. Par intervalles, elle se réveillait, parcourait du regard les champs de neige qui l'environnaient, et il lui prenait un frisson; elle avait cru apercevoir dans cette neige de larges flaques de sang. A mi-route, elle avisa deux hommes qui s'arrêtaient pour la suivre des yeux. L'un d'eux dit à l'autre ce mot que le vent lui apporta : — J'ai la berlue, ou c'est la comtesse d'Ornis. — Oh! bien, ce n'est donc pas moi! pensa-t-elle; je ne suis plus que Marguerite Mirion.

Elle atteignit Arnay au coup de minuit. Le train direct de Paris à Genève passait à Beaune entre trois et quatre heures. Elle avait juste le temps d'arriver. Elle s'en fut frapper à la porte d'une auberge où elle était connue pour y être descendue plus d'une fois dans ses promenades avec son mari. L'auberge dormait à poings fermés; elle sonna, cogna à tour de bras. L'aubergiste ouvrit enfin, son bonnet de coton à la main. — Une voiture! dit-elle. Je paierai ce qu'on voudra; mais il me faut une voiture.

— A cette heure? impossible, répondit-il.

— Je la veux, il me la faut! répéta-t-elle en frappant du pied. Demandez-moi ce qu'il vous plaira.

Ses raisons étaient si sonnantes, qu'elles triomphèrent des hésitations de l'aubergiste; il réveilla son monde et donna l'ordre d'atteler. Marguerite surveilla ces préparatifs, appuyée contre un boute-roue. Elle crut s'apercevoir qu'elle était en spectacle, qu'on l'examinait avec attention, que des étonnemens et des curiosités rôdaient autour d'elle ou se mettaient aux fenêtres pour la regarder. Elle fit un effort, inventa je ne sais quelle histoire qui accusait la stérilité de son imagination; demandez des fruits à un arbre foudroyé! Ses explications parurent invraisemblables; mais la bouche qui les donnait était de celles qu'on aime à croire; l'accent en était si pur! Et les regards qui accompagnaient cette voix étaient de ceux dont on ne se méfie point; c'étaient les plus honnêtes regards du monde, ce qui n'empêcha pas l'aubergiste de hocher plus d'une fois la tête.

Si M. Bertrand avait eu un instant de bonheur dans sa crevasse, Marguerite sur son boute-roue ressentit un mouvement de joie : ce fut au moment où les chevaux qui devaient l'emporter à Beaune sortirent de leur écurie et firent retentir leurs grelots dans la nuit.

Jamais musique n'avait sonné plus délicieusement à son oreille. Cependant elle appréhendait toujours qu'il ne survînt quelque accroc, qu'un trait ne se rompît, qu'un essieu ne cassât, qu'un des chevaux ne tombât sur la place frappé de vertigo. Elle gourmandait la lenteur désespérante du palefrenier qui attelait; il lui paraissait que le nombre de courroies, de boucles et d'ardillons qui entrent dans un harnais était vraiment extravagant. Que de temps perdu! que de cérémonies! Et qui avait imaginé aussi de bâtir Ornis si près d'Arnay-le-Duc et Beaune si loin?

Elle ne se rassura un peu que lorsqu'elle fut montée en voiture et que, le cocher ayant touché, les roues brûlèrent le pavé. — Faites diligence, lui cria-t-elle, ou nous manquerons le train. Il ne vola point son pourboire, il mit ses chevaux sur le flanc. Nonobstant elle s'inquiétait, s'impatientait, s'agitait. Elle mettait à tout instant sa tête à la portière et promenait ses yeux au loin sur la route; il lui semblait qu'on la poursuivait, qu'un homme ou, pour mieux dire, qu'un crime courait après elle à toutes jambes, essoufflé, haletant, et lui criait : — Tu es à moi, tu m'as épousé! — Alors elle disait au cocher d'une voix pleine d'angoisse : — Plus vite! de grâce, plus vite! — Et il sanglait un grand coup de fouet à ses malheureux perchons, qui n'en pouvaient plus.

C'était un dimanche. Vers trois heures de l'après-midi, la rigueur de la température n'invitant pas à la promenade, les habitans de Mon-Plaisir se trouvaient rassemblés dans le salon bleu. M. Mirion jouait une partie d'échecs avec la timorée M<sup>me</sup> Grillet, qui s'y reprenait à dix fois avant de remuer un pion. — Dame touchée, dame jouée, — lui disait son cousin. Assis à côté d'eux et l'œil sur le damier, l'oncle Benjamin jugeait des coups, ou, partant par la tangente, dissertait à perte de vue sur l'équilibre européen et la question d'Orient. — Benjamin-Pacha, laisse-nous tranquilles avec ton Grand-Turc! s'écriait M. Mirion d'un ton d'impatience. La tante Amaranthe, plus enrubannée et plus épinglée que jamais, travaillait dans l'embrasure d'une fenêtre à son éternelle broderie. Étalée dans un fauteuil et le menton relevé, M<sup>me</sup> Mirion apprenait par cœur son journal, qu'elle avait pris en vive affection depuis qu'elle y avait lu l'annonce du mariage de sa fille.

On avait reçu, une heure auparavant, la visite de M<sup>me</sup> Patet, de cette envieuse qui ne pouvait se consoler de ce qu'une certaine Marguerite était devenue comtesse, et qui s'en allait partout disant : — Ces Mirion sont des intrigans; ils finiront mal. Elle avait ouï parler de la maladie de Marguerite, elle était venue prendre de ses nouvelles. M<sup>me</sup> Mirion s'était empressée de lui annoncer que sa chère comtesse était entièrement rétablie; sa belle-mère et son

mari l'avaient soignée comme deux anges. — Mon gendre nous écrivait tous les jours, ajouta-t-elle. Et quelles lettres ! on ne les peut lire sans pleurer. Dès que M<sup>me</sup> Patet fut partie : — La pauvre femme ! s'était écriée M<sup>me</sup> Mirion, notre bonheur la tuera.

Après avoir achevé sa partie d'échecs, qu'il gagna, M. Mirion retourna son fauteuil du côté de la cheminée, et, les pieds sur les chenets, se mit à contempler silencieusement les flammes bleues qui dansaient sur les bûches. L'oncle Benjamin s'attachait à lui démontrer qu'il avait fait faute sur faute, et qu'en bonne logique il aurait dû perdre. M. Mirion le laissait dire ; il était mélancolique depuis quelques semaines, à savoir depuis que le plus habile et le plus ingrat de ses ouvriers lui avait brusquement faussé compagnie. Ce départ avait été dans sa vie un événement douloureux, presque tragique. Il lui semblait par momens qu'il avait perdu un de ses bras, et il se plaignait que, passé un certain âge, les bras ne repoussent pas. Il rêvait depuis un quart d'heure quand sa femme lui dit : — A quoi penses-tu, Mirion ?

— A son Joseph, parbleu ! dit l'oncle Benjamin.

— Je le voudrais aux cinq cent mille diables ! s'écria M. Mirion.

— C'est en effet tout le bonheur que je lui souhaite, reprit sa femme.

— Tu en parles à ton aise, fit M. Mirion, qui, sur cette matière compliquée, disait blanc et noir dans la même minute. Ce vilain garçon m'était diablement utile, et je n'ai pas encore trouvé son pareil.

— C'était une chose à prévoir, répliqua l'oncle Benjamin d'un ton doctoral, et si l'on avait daigné me consulter...

— Oh ! toi, brigadier, tu as toujours raison ! dit M. Mirion avec humeur, et il se répandit en plaintes contre les nouveaux ouvriers qu'il avait fait venir de Paris pour remplacer Joseph. L'un faisait plus de copeaux que de besogne ; l'autre n'était pas maladroit, mais, que la commande pressât ou non, à peine avait-il travaillé deux jours, il s'en allait courir les cabarets. Bref, ils lui faisaient tous deux avaler des couleuvres, et cela le dégoûtait de son métier, n'étant plus à l'âge des digestions faciles.

M<sup>me</sup> Mirion l'écoutait attentivement. Quand il eut fini de parler, s'approchant de lui et rougissant jusqu'au blanc des yeux, comme c'était son ordinaire lorsqu'il lui venait quelque idée audacieuse : — N'as-tu pas assez peiné, Mirion, et assez gagné ? lui dit-elle. Lâche le métier. Tu as acquis le droit de vivre de tes rentes.

— Enfin vous avez franchi le pas ! s'écria en ricanant son beau-frère. Il y a bien longtemps, belle-sœur, que vous grilliez d'envie de hasarder le paquet. Eh ! parbleu, vous avez raison. Votre mari

crèvera d'ennui; mais du moins les châteaux de Bourgogne ne pourront plus dire en voyant passer la comtesse d'Ornis : Monsieur son père tient boutique.

— Je ne sais où vous ramassez toutes les sottises que vous débitez! riposta aigrement M<sup>me</sup> Mirion, furieuse d'avoir été devinée, car ces mésaventures sont toujours désagréables aux femmes.

L'oncle Benjamin ouvrait la bouche pour répondre quand le bruit d'un pas précipité se fit entendre dans le vestibule, et la porte, s'ouvrant toute grande, donna passage à la comtesse Marguerite, qui s'élança d'un bond au milieu du salon, avec une flamme aux yeux, les bras étendus en avant. On eût dit un naufragé qui surgit au port. Les cinq personnes qui se trouvaient là commencèrent par pousser un grand cri, après quoi ce fut un feu croisé de questions; puis on se tut, on écouta, et on s'aperçut que Marguerite était bien pâle, et que son regard avait la fièvre.

— Eh! oui, c'est moi, c'est bien moi, disait-elle. Vous avez beau vous étonner, vous n'empêcherez pas que ce ne soit moi.

— Je devine, s'écria M<sup>me</sup> Mirion. Ton docteur a jugé que tu avais besoin de changer d'air pour te remettre tout à fait. Ai-je rencontré juste?

— Oui, c'est cela, c'est bien cela.

— Et ton mari?

— Ah! mon mari... Il se porte bien, mon mari.

— Tu nous resteras quelques semaines? Tu as amené avec toi beaucoup de malles?

— Elles se sont égarées en chemin... Je les réclamerai.

M<sup>me</sup> Mirion l'attira près d'une fenêtre, et, la regardant en face, lui dit avec un grondement de colère : — Mon Dieu! comment as-tu fait pour te laisser maigrir à ce point?

— Ce n'est pas tout à fait ma faute, répondit-elle.

— Ne la grondez pas, dit la tante Amaranthe. Elle avait les joues trop pleines; je la trouve plus distinguée et plus belle ainsi.

— Et moi de même, dit la cousine Grillet, docteur idéiniste qui était volontiers de l'avis du préopinant.

— Et moi de même, dit l'oncle Benjamin, à qui tout avis paraissait bon, pourvu qu'il ne fût pas celui de sa belle-sœur.

— C'est égal, reprit M<sup>me</sup> Mirion, il peut arriver à tout le monde d'être malade; mais on se défend mieux. Quand on le veut bien, on ne maigrit pas.

— Moi, grasse ou maigre, je t'adore! lui dit son père en lui tendant les deux mains. — Se jetant à son cou, elle fondit en larmes. Il la tenait par la taille et lui disait avec surprise : — Qu'est-ce donc, Margot? qu'est-ce donc? — Elle aurait voulu que

ces deux bras qui la tenaient et qui tant de fois l'avaient soulevée en l'air toute petite ne se desserrassent jamais; elle aurait voulu ne jamais relever la tête, rester là toujours, ne voyant rien ni personne, et que personne n'osât venir la chercher où elle était, que personne ne se ressouvînt de son nom.

Après avoir bien pleuré, elle se sentit soulagée et plus forte. On attribua sa grande émotion à la faiblesse que lui avait laissée la maladie. On s'assit en cercle autour du feu, on essaya de causer; mais la conversation languissait, tombait. M<sup>me</sup> Mirion la première conçut quelque inquiétude, soupçonna qu'il y avait anguille sous roche. Elle se leva en disant à sa fille : — Tu dois être lasse. Va prendre un peu de repos. — Puis elle fit un signe de tête à son mari, qui se leva aussi. Ils sortirent, et Marguerite les suivit dans leur chambre. M<sup>me</sup> Mirion en referma vivement la porte, et, saisissant sa fille par les deux bras, elle lui dit d'une voix vibrante : — Se serait-il passé quelque chose ?

— Il s'est passé, répondit-elle, qu'il ne m'aime pas et que je ne l'aime plus, que c'est un enfer pour nous de vivre ensemble, que je ne veux plus retourner auprès de lui. Je ne le veux pas... Non, je ne le veux pas.

Le coup fut terrible pour M<sup>me</sup> Mirion. Elle laissa échapper un cri, tomba raide sur le plancher. Elle eut une violente attaque de nerfs; son mari et sa fille eurent grand'peine à la faire revenir. Son premier mot, en reprenant ses esprits, fut : — Grand Dieu! si elle le savait, qu'en dirait M<sup>me</sup> Patet!

Elle voulut questionner Marguerite, qui lui répondit : — Nous reprendrons cet entretien quand vous serez plus forte et que moi-même je me serai reposée.

Marguerite monta dans sa chambre de jeune fille, qui était restée telle qu'elle l'avait laissée. Ses meubles, ses potiches, ses colifichets, elle retrouva tout à sa place. Elle prit sur sa table une petite boîte en écaille que lui avait donnée une de ses amies de pension, et une statuette de bronze que son père lui avait rapportée jadis de Paris; tenant la boîte dans sa main droite, la statuette dans sa main gauche, et les pressant toutes les deux sur son cœur, elle s'étendit sur son canapé et s'endormit profondément.

Elle fut réveillée par la cloche du dîner. Elle se sentait plus calme et fit bonne contenance pendant le repas. L'oncle Benjamin était en humeur de rire et de conter. M<sup>me</sup> Mirion n'ouvrait pas la bouche. Elle avait les lèvres pincées, le visage boursoufflé, des plaques rouges aux deux pommettes; elle regardait de temps en temps sa fille à la dérobée, ce regard était sec et dur.

Quand on fut sorti de table et rentré au salon, quand la tante

Amaranthe, s'asseyant à sa place accoutumée, eut repris son aiguille, quand M. Mirion, pour tromper son chagrin, se fut mis à jouer avec son frère une partie de trictrac, et que M<sup>lle</sup> Grillet, ses lunettes sur le nez, eut tiré de son panier à ouvrage, où se lisait le mot *souvenir*, écrit en grosses lettres de soie bleue, la broderie au crochet à laquelle la bonne demoiselle ne travaillait que les dimanches et jours fériés, Marguerite éprouva pour la seconde fois depuis son départ d'Ornis quelque chose qui ressemblait à de la joie. Elle attachait des regards d'attendrissement sur la tapisserie de la tante Amaranthe; elle écoutait avec délices le bruit que faisaient les dés dans le cornet ou sur le tablier et les coups de poing que frappait sur la table l'oncle Benjamin en s'écriant : Attention ! je vais faire mon jan de retour. Il lui semblait qu'après un horrible rêve elle venait de se réveiller, de rentrer dans la réalité des choses. Elle se promettait de ne plus rêver, de ne plus croire si facilement qu'il y avait quelque part un château d'Ornis dont les murailles faisaient froid au cœur, un château hanté par des brocanteurs qui savaient des histoires, dans lequel on se sentait plus solitaire que si on eût été seul, et où l'on passait des nuits blanches, partagé entre d'incurables curiosités et d'inguérissables épouvantes, sans compter qu'à la porte de ce château il y avait un jardin potager plein de neige, et dans un coin de ce jardin une orangerie... Non, tout cela n'était que mensonge. La vérité, c'était ce qu'elle voyait, ce qu'elle entendait, cette table de jeu, ces cornets, ces dés, ce parquet découpé en losanges, lesquels, au dire de certain critique, n'étaient pas tout à fait réguliers, cette lampe carcel qui filait quelquefois, mais qui n'avait jamais éclairé que d'honnêtes visages, ce tabouret où elle venait de poser ses pieds et qui les avait reconnus; la vérité vraie, c'étaient ces gens qui n'avaient rien sur la conscience, rien à cacher, ce salon dont les habitans aimaient Margot, ne demandaient qu'à se mettre au feu pour elle, à se jeter entre elle et le malheur. Elle fit le tour de la chambre, circulant de chaise en chaise, tirant doucement les cheveux de sa tante, pinçant la joue de sa cousine, chatouillant l'oreille de son parrain, posant la main sur l'épaule de son père et se disant : — Je le savais bien; ce sont de vrais visages, des corps en chair et en os, les autres sont des fantômes. — Elle finit par prendre dans le panier de M<sup>lle</sup> Grillet un mouchoir neuf qu'elle se mit à ourler. Par intervalles, elle levait les yeux et regardait avec confiance les quatre murs du salon. Ils disaient : Elle nous est revenue, elle nous appartient, on ne nous la prendra plus. Nous la garderons et la défendrons.

M<sup>lle</sup> Mirion avait passé toute la soirée enfoncée dans une bergère, tournant le dos à sa fille, les yeux à demi fermés, le corps

agité de mouvemens nerveux. A dix heures sonnantes, toute la compagnie, selon son habitude, plia bagage, et, comme le disait l'oncle Benjamin, chacun regagna sa *chacunière*. Dès que M<sup>me</sup> Mirion se trouva seule avec son mari et sa fille, elle se leva impétueusement, et d'une voix saccadée qui écorchait l'oreille, elle dit à Marguerite : — Convien's que cela n'est pas sérieux!

— Hélas! pauvre mère, ce n'est que trop sérieux, répondit-elle.

— Impossible.

— Impossible? Je le croyais comme vous; j'ai découvert que l'impossible arrive.

— Mais parle donc, conte-nous tes griefs... Est-ce que par hasard ton mari... Ton mari aurait-il ce qu'on appelle en style de mauvais romans une maîtresse?... Vraiment tu me fais dire des choses!... ajouta-t-elle en se couvrant le visage de son mouchoir pour cacher sa pudibonde rougeur.

— Non, maman. Le comte d'Ornis, à ma connaissance, n'a point de maîtresse. Et plût à Dieu qu'il ne s'agit que de cela! Je vous jure que j'aurais pris mon mal en patience, et que je ne serais pas ici.

— Tu l'entends, Mirion! cria-t-elle à son mari, qui avait posé ses coudes sur ses genoux. Quand je te disais que notre gendre était incapable d'une légèreté, qu'il avait des mœurs irréprochables!... Puis, se retournant vers sa fille : — Tu te plains qu'il ne t'aime plus. C'est un propos d'enfant gâté. Mon Dieu! les lunes de miel ne sont pas éternelles... Il ne peut cependant passer sa vie à tes pieds, employer toute la sainte journée à te déclarer sur toutes les notes de la gamme qu'il t'adore!

— Il ne m'a jamais adorée, et je ne m'en suis jamais plainte. J'étais prête à me contenter, en fait d'amour conjugal, d'un pain de seigle ou d'avoine. Quand j'y aurais trouvé, dans ce pain, beaucoup de son et beaucoup de paille, personne n'en aurait rien su, et je l'aurais mangé comme pain de froment tous les jours de ma vie... Mais si l'on me nourrit de poison!... Vous ne voulez pourtant pas que je meure?... Vous savez que je ne suis pas exigeante; un peu de respect et d'estime m'aurait suffi. Il me hait, il me méprise, vous dis-je, et Dieu sait pourtant que si l'un de nous a le droit de mépriser l'autre... Oh! de grâce, ne me questionnez pas; j'ai trop à dire, et je ne veux rien dire.

— Encore te prierai-je d'articuler un fait; je n'ai entendu jusqu'à présent que de grands mots et des phrases creuses, poursuivit M<sup>me</sup> Mirion avec une amertume croissante.

— Un fait! Vous voulez des faits?... J'ai été malade, n'est-ce pas? malade à en mourir... Vous dirai-je pourquoi?... Nous avons eu en-

semble une scène, lui et moi... Oh! l'horrible scène!... Il m'a poussée si rudement que je suis tombée à la renverse... J'avais du sang dans les yeux, sur les joues, et cependant je le regardais en souriant, je lui tendais la main... La sienne pendait à son côté... Il ne m'a pas relevée.

— Impossible! reprit M<sup>me</sup> Mirion. Tu as rêvé, tu n'es pas dans ton bon sens.

— Vous avez raison : je suis folle. C'est lui qui l'affirme; le moyen d'en douter?... Oh! mais, folle à lier... Laissez-lui le temps, il le fera croire à tout le monde... Oui, je suis folle, car j'ai eu le malheur de découvrir... Ayez donc pitié de moi! Ne voyez-vous pas que mon secret doit mourir avec moi?...

M<sup>me</sup> Mirion se tordit les bras et s'écria : — Mon Dieu! qu'allons-nous devenir? — Le malheur de sa fille n'était pas ce qui la touchait le plus. Elle lui représenta les méchans propos qu'on tiendrait, tout Genève glo-sant sur l'aventure, la joie maligne, les noirs sourires des envieux et des jaloux. — Tu veux donc me condamner, ajouta-t-elle, à garder la chambre jusqu'à la fin de mes jours? Je n'oserais plus paraître dans les rues, on me montrerait au doigt... Ah! j'en mourrai. Tu pourras te vanter de m'avoir tuée. — Telle fut sa conclusion. Marguerite la regardait avec stupeur. Elle croyait avoir une mère, — la vanité est une bête féroce.

— Ainsi vous ne me croyez pas? lui dit-elle après un silence.

— Je ne sais pas si je te crois ou si je ne te crois pas; je sais seulement que tu veux notre mort... Et puisqu'il faut parler franc, eh bien! non, je ne te crois pas. Il y a beaucoup d'enfantillage dans tout cela; les jeunes femmes sont sujettes à se monter l'imagination. Tu as eu avec ton mari une petite altercation, et il est possible qu'il ait l'humeur et les mouvemens un peu brusques... Qu'est-ce que cela? Tu devrais faire la réflexion que tu lui dois beaucoup. Eh! bon Dieu, le parfait bonheur n'est pas de ce monde; il faut savoir supporter les petites misères de la vie... Que fais-tu de ta religion? C'est se rendre coupable d'ingratitude envers la Providence que de mépriser ses dons parce qu'elle nous les fait acheter par quelques petites contrariétés, et c'est une impiété que de casser son verre parce qu'on a trouvé au fond une goutte d'absinthe. Je te ferai chapitrer par ton pasteur. Je suis sûre que tu ne lis plus ta Bible... Et puis, si ton mari a eu quelque tort, je me porte garant pour lui, il sera le premier à les reconnaître. Lai-se-moi faire... Avant huit jours, il viendra lui-même te chercher ici, et il ramènera en triomphe à Ornis la plus heureuse et la plus aimée des femmes.

Marguerite frissonna de la tête aux pieds. — Condamnez-moi à tel supplice qui vous plaira, s'écria-t-elle, à passer le reste de mes

jours dans un cachot grillé, mais à le revoir!... oh! je ne veux pas, je ne peux pas...

M<sup>me</sup> Mirion ne sourcilla point. Marguerite se tourna vers son père, qui, accablé par son chagrin, ne donnait signe de vie. — Petit père, dit-elle, parle donc, prends mon parti. Tu sais que j'ai l'âme droite et honnête, l'âme que tu m'as donnée... Rappelle-toi : tu m'as dit un jour que je ne t'avais jamais menti. Je te jure que, si j'ai brisé ma chaîne, c'est qu'il y a des choses qu'on ne supporte pas sans s'avilir. Si tu savais tout... Parle, parle; dis bien haut que tu me crois, que tu me défendras, que tu ne permettras pas à cet homme de venir te reprendre ta fille pour la faire mourir de honte et de désespoir!

A ces mots, M. Mirion l'attira sur son cœur. — Oui, mon enfant, répondit-il, je sais qui tu es, et je te crois. Moi qui me figurais avoir eu quelquefois du chagrin dans ma vie! Je ne me doutais pas de ce que c'était, et ce visage est tout nouveau pour moi... Il n'importe, tu as ma parole, tu peux compter sur ton père. Je livrerai pour toi toutes les batailles que tu voudras... Eh! que le monde nous blâme, nous insulte ou nous raille! Que pèse tout cela dans la balance quand il y a dans l'autre plateau l'honneur et la vie de mon enfant?

— C'est cela, répliqua M<sup>me</sup> Mirion en se levant comme une furie. Prends son parti, persuade-lui qu'elle a de justes sujets de haïr son mari, que le comte d'Ornis est un incendiaire ou un meurtrier...

Marguerite eut un tressaillement. Elle pensait en regardant sa mère : — Si je lui disais : Oui, mon mari est un meurtrier, — elle ne laisserait pas de me renvoyer à Ornis et de clouer pour toujours ma main dans cette main, parce que la grande affaire de ce monde est qu'on ne puisse pas gloser!

— Je ne hais point M. d'Ornis, répondit-elle. Je ne demande qu'une chose, c'est de ne plus le voir et de l'oublier... Je lui écrirai. Appuyez-moi seulement, soutenez-moi. Qu'il sache que j'ai l'aveu et le consentement de ma famille, lui-même finira par souscrire à tout et par tout approuver.

— Je n'ai plus de fille! s'écria M<sup>me</sup> Mirion en se précipitant vers la porte.

— Console-toi, lui dit son mari, que révoltait sa dureté, il te reste au moins un gendre!

VICTOR CHERBULIEZ.

*(La dernière partie au prochain n°.)*

---

---

# LA DISETTE

  

# DU BOIS D'ŒUVRE

---

DE LA RÉSERVE DES CHÊNES D'AVENIR

---

Parmi les biens naturels mis à la disposition de l'homme sur la terre, le bois est l'un des plus importants. Les métaux, les pierres, les charbons de terre, sont très inégalement distribués à la surface du globe, font complètement défaut en certaines régions, et enfin ne se reproduisent pas. Tout au contraire les végétaux renaissent à mesure qu'ils sont consommés; mais parmi ces derniers le bois et l'herbe seuls se rencontrent partout sur la terre habitée : c'est qu'ils nous sont indispensables. Quelques exceptions, comme l'Islande, qui n'a d'autres bois que les arbres jetés sur ses rivages par les courans marins, ne font que confirmer cette remarque. L'eau, que la nature distribue aussi en tout lieu et qu'elle y renouvelle sans cesse par le mécanisme admirable de l'évaporation et de la pluie, l'eau seule est plus nécessaire encore que l'herbe et le bois. Des rapports intimes et nombreux relient d'ailleurs la distribution naturelle des plantes à celle des eaux.

C'est par l'intermédiaire des animaux, domestiques ou sauvages, que l'herbe, devenue chair, profite à l'homme. C'est directement au contraire qu'il utilise le bois, non-seulement pour se chauffer, mais pour se loger et pour fabriquer des instrumens de tout genre. Ce fait a été mis en lumière et étudié par nombre d'esprits sérieux. Bernard Palissy disait il y a trois cents ans : « J'ai voulu quelquefois mettre par estat les arts qui cesseroient alors qu'il n'y auroit plus de bois; mais quand j'en eus escript un grand nombre, je n'en sceus jamais trouver la fin à mon escript, et, ayant tout considéré, je trouvai qu'il n'y en avoit pas un seul qui se peust exercer sans

bois. » Et, constatant la diminution graduelle des forêts sous l'influence de la civilisation, il ajoutait : « Quand tous les bois auront été coupés, il faudra que tous les arts cessent, et que les artisans s'en aillent paître l'herbe, comme fit Nabuchodonosor. » Si les peuples avaient pris garde à ces avertissemens, si de notre temps surtout l'esprit d'épargne et le soin de l'avenir avaient conduit à respecter les forêts, nous n'aurions guère à nous en occuper aujourd'hui que pour les exploiter, et nous pourrions en user largement. Par malheur il n'en a pas toujours été ainsi. Les besoins de bois d'œuvre ont progressé avec le temps, et la production en a diminué. Il n'est plus à craindre que les artisans soient réduits à « paître l'herbe, » de nos jours on ne meurt plus de faim; mais la population peut diminuer, et l'accroissement naturel de la richesse générale peut être ralenti par bien des causes. L'une des plus graves, parmi les causes matérielles, serait la privation du bois d'œuvre, indispensable en grande masse à une société industrielle comme la nôtre. On oublie trop que le bois, surtout le bois d'œuvre, est un bien naturel limité par le temps nécessaire à sa croissance. Il suffit à l'herbe d'un été pour mûrir; c'est un siècle ou deux qu'il faut aux grands arbres de nos forêts : ils constituent par là même, comme par le caractère de matière première commune, une production soumise à des lois toutes spéciales. Ainsi d'abord il faut reconnaître que, plus on consomme de bois, moins on en produit. C'est là un fait très important, qui prend de jour en jour des proportions nouvelles, et tend à se généraliser sur notre globe; nous voudrions le mettre en lumière, montrer comment il se réalise en France, indiquer les dangers qu'il entraîne, et étudier les mesures qu'il convient de prendre pour y parer. L'une des premières et des plus nécessaires serait certainement la réserve des chênes d'avenir.

## 1.

Dans toutes les forêts de l'état, dans tous les bois des communes et des établissemens publics, les chênes ne doivent être abattus que quand ils sont mûrs, c'est-à-dire lorsqu'ils ne peuvent prospérer encore pendant une période d'une trentaine d'années. Tel est, à la lettre près, le principe formulé par Colbert dans l'ordonnance des eaux et forêts de 1669, qui en imposait l'application aux coupes de taillis. Cette règle a été maintenue par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> août 1827 pour l'exécution du code forestier. C'est aujourd'hui encore le meilleur moyen d'assurer à la France au siècle prochain les bois les plus précieux et les plus nécessaires à sa prospérité, des produits qu'elle aurait à chercher dans le monde entier et qu'elle pourrait

trouver en quantité suffisante sur son propre territoire, mais nulle part ailleurs. Pour peu que l'on veuille prendre soin de l'avenir, on doit moins que jamais se dispenser de faire une application stricte et générale de cette règle.

Depuis la fin du siècle dernier, la propriété forestière a subi en France une transformation complète. Jusqu'alors, la production du bois d'œuvre en excédait la consommation; c'est le contraire aujourd'hui. Les forêts de mainmorte et la plupart des bois des simples particuliers étaient généralement aménagés et exploités en vue du simple usufruit. Depuis trois quarts de siècle, la propriété et l'exploitation des forêts sont devenues l'objet de spéculations qui anéantissent la production des arbres de futaie; chaque jour, le nombre et les dimensions en diminuent; encore un peu, et dans les bois des particuliers les gros arbres auront disparu. Dans les bois des communes, le même fait se produit plus lentement, mais en s'accusant de plus en plus à chaque nouvelle coupe, à chaque nouveau quart de siècle. Quant aux forêts de l'état, la surface, surtout celle qui produit le bois d'œuvre le plus précieux, va sans cesse en se réduisant par des aliénations successives. Il en est de même de la provision de gros bois qu'elles contiennent; au commencement du siècle, dans les anciennes forêts royales et dans toutes les bonnes forêts provenant du clergé, les chênes de 3 mètres de tour étaient communs, tandis qu'aujourd'hui ils sont excessivement rares. En même temps les besoins de bois d'œuvre, autrefois à peu près stationnaires, se développent avec une incroyable rapidité. La consommation a plus que doublé depuis cinquante ans, et dès à présent la France achète à l'étranger plus de bois d'œuvre qu'elle n'en produit (1).

Dans toute l'Europe, la consommation et la production des gros bois suivent une progression semblable. L'Angleterre, à peu près dépourvue de grands arbres en dehors des vieux chênes qu'elle conserve précieusement dans ses parcs, l'Angleterre importe annuellement deux fois autant de bois que la France, et ses colonies ne lui en fournissent que la moindre partie (2). Comme elle, à peu près déboisées, la Belgique et la Hollande demandent aussi des bois d'œuvre à toutes les parties du monde. L'Allemagne du nord est

(1) La valeur sur les ports et marchés des bois d'œuvre consommés en France était estimée en 1866 à 250 millions de francs, dont 150 représentaient le chiffre des importations, et 100 millions seulement la production intérieure (les bois exploités à l'intérieur étaient évalués sur pied à 40 millions). En 1820, la consommation n'était que de 125 millions, la production intérieure ayant peu varié, et les 10 millions d'importations d'alors représentant 25 millions aux prix actuels.

(2) Dans l'Inde, le gouvernement anglais a confié la conservation des forêts à une administration spéciale. Voyez à ce sujet les articles de M. J. Clavé dans la *Revue* du 1<sup>er</sup> mars 1866 et du 15 avril 1867.

riche en forêts; mais depuis un demi-siècle elle exploite ses bois très jeunes, souvent même avant l'âge de cent ans, et déjà elle en arrive à acheter des bois d'œuvre à la France elle-même. L'Autriche met à l'enchère ses forêts, livrées à la hache depuis l'établissement des chemins de fer; des exploitans étrangers coupent à blanc dans les massifs, naguère inaccessibles, de la Croatie et de l'Esclavonie; c'est de là que se déverse sur Trieste, après avoir remonté la Save et franchi les Alpes-Julienne, la plus grande quantité des bois de chêne que l'Europe occidentale emploie à la fabrication des futailles. Ces forêts de chêne et de hêtre, situées en plaine ou sur des coteaux, n'ont point une immense étendue, c'est quelques centaines de mille hectares qu'elles occupent; elles appartiennent pour la plupart à des particuliers et sont restées jusqu'à présent sans valeur. Il y a cinq ans seulement, l'une de ces magnifiques futailles, formée d'arbres gigantesques, a été vendue à une société d'exploitation au prix minime de 220 francs l'hectare. Ces forêts disparaissent ainsi rapidement dès que le bois sur pied y prend quelque valeur. Les contrées formant en Europe la zone méditerranéenne, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, sont à peu près déboisées; la civilisation romaine y a détruit les forêts, et dans leurs montagnes le roc se montre nu aux lieux que couvrait autrefois une riche végétation. Pour ne donner qu'un exemple de ce déboisement, nous citerons le massif du mont Etna, en Sicile, dont l'histoire est bien connue (1). L'Etna, que les Romains avaient décoré du titre mérité de *nemorosa*, portait dans sa zone moyenne une magnifique forêt de 100,000 hectares; c'étaient des chênes, des châtaigniers, des hêtres, des bouleaux et des pins sylvestres. Les derniers lambeaux de cette verte ceinture disparaissent rapidement, non point surtout, comme on pourrait le croire, sous la lave du volcan, mais bien sous la hache avide des bûcherons et la dent des bestiaux. Cette dévastation a commencé au xv<sup>e</sup> siècle, et aujourd'hui la production forestière est à peu près anéantie sur ce sol volcanique, parfaitement et exclusivement apte à cette culture. L'Italie entière, hérissée de montagnes, n'a plus d'ailleurs que 500,000 hectares de forêts délabrées pour ses 25 millions d'habitans. Les plaines de la Russie centrale, dont les forêts sont exploitées de longue date et appauvries par des abus de tout genre, ont d'autant plus besoin de bois d'œuvre qu'elles sont dépourvues de pierres; l'industrie et les chemins de fer, qui commencent à y pénétrer, menacent de les dépouiller rapidement des arbres qui leur restent. Là non-seulement ils les emploient comme bois d'œuvre, mais souvent même c'est le bois qui sert à chauffer les machines; ainsi sur le Volga les bateaux à vapeur n'ont pas d'autre moyen de

(1) Voyez la *Revue* du 1<sup>er</sup> juillet 1865.

chauffage. Les pays scandinaves, la Norvège, la Suède et la Finlande, semblent avoir pris la charge d'approvisionner en bois résineux tous les rivages de l'Atlantique. Non-seulement ils fournissent à la France et à l'Angleterre des bois par millions de mètres cubes, mais à Rio de Janeiro l'on construit avec des épicéas de Norvège; l'Australie même reçoit parfois du bois de ce pays, situé à ses antipodes : aussi le nord de l'Europe a doublé en dix ans ses exportations en bois d'œuvre, et il coupe sans mesure. En ces régions froides, la végétation forestière est lente, et la production ligneuse très réduite; la consommation locale du bois sous toutes ses formes, chauffage, constructions, clôtures, instrumens, emplois agricoles et industriels, est en même temps énorme, à tel point qu'en Norvège le sol produit peut-être à surface égale cinq fois moins de bois qu'en France, tandis que par tête d'habitant on en consomme au moins cinq fois plus. Aussi reconnaît-on à l'administration centrale des forêts en Norvège que *les exploitations ont atteint la limite du possible et l'ont même probablement dépassée*. De même, en Suède, l'état des forêts est tel que, lors de l'exposition de 1867, M. de Ljungberg, s'appuyant sur les documens officiels, appréciait ainsi les faits : « la valeur du bois exporté est aujourd'hui l'équivalent de toutes les exportations que faisait la Suède il y a quinze ans; mais, vu la méthode actuelle d'exploitation des forêts, cette exportation si considérable n'est plus en harmonie avec leur existence dans l'avenir. »

En dehors de l'Europe, il n'est pas probable que nous trouvions jamais de grandes ressources en produits ligneux. Que se passe-t-il par exemple en Amérique, la partie du monde la plus riche en bois? Dans l'Amérique du Nord, les Américains seuls suffiront certainement bientôt à exploiter et à consommer tous les bois de cette région. L'Angleterre reçoit encore de ses possessions d'Amérique du bois d'œuvre pour une centaine de millions chaque année. Déjà cependant la ville de Chicago, née d'hier, qui compte aujourd'hui 300,000 habitans et qui forme sur le lac Michigan un *emporium* plus important que Marseille sur la Méditerranée, tire du Canada plus de bois que nous n'en importons en France de tous les pays, c'est-à-dire plus que la moitié de toute la quantité de bois d'œuvre que nous consommons. Elle l'envoie aux états de la prairie, qui en sont dépourvus, à l'Illinois, à l'Indiana, et dans un rayon chaque année plus étendu; puis le Saint-Laurent transporte encore bien d'autres bois du Canada à destination de New-York et de tout le littoral oriental des États-Unis. Une chaire d'économie forestière se fonde en ce moment même à Lafayette-Collège, en Pensylvanie, preuve que l'approvisionnement du pays en bois préoccupe déjà les états le plus anciennement peuplés. Dans l'Amérique

du Sud, l'immense forêt du Brésil, qui s'étend au centre du continent, depuis les Amazones jusqu'au Paraguay, ne donne absolument aucun bois à l'étranger; les villes brésiliennes du rivage de l'Atlantique n'en tirent même aucun produit. Le climat de cette région tropicale et la situation continentale de la forêt la rendent inaccessible au commerce. D'ailleurs dans ces forêts des tropiques les bonnes essences sont rares et le plus souvent disséminées au milieu de bois sans aucune utilité technique. D'autre part, l'étendue et la richesse de cette masse de forêts diminuent rapidement, et même sans que les bois en soient utilisés. La province de Minas-Geraës, dans le bassin du San-Francisco, est aujourd'hui complètement déboisée, à tel point que l'exploitation des mines de fer y a cessé faute de bois. Plus loin dans l'intérieur, les planteurs de café ont pris l'habitude d'incendier des surfaces considérables qu'ils cultivent pendant quelques années jusqu'à épuisement de la fertilité donnée au sol par la forêt; alors ils abandonnent la plantation, et s'enfoncent plus avant en appliquant le même procédé. Aussi le Matto-Grosso (la grande forêt) semble-t-il destiné à disparaître sans même que ses bois aient figuré sur le marché du monde.

La diminution générale des bois d'œuvre a été constatée d'ailleurs par une voix des plus autorisées. « Il est incontestable, disait M. Thiers à la tribune française le 22 janvier 1870, il est incontestable que les bois de construction disparaissent partout en France comme ailleurs. C'est ce qui justifie parfaitement M. le ministre de l'intérieur, qui s'est opposé à une époque antérieure à l'aliénation des forêts. » Il n'y a donc pas à se le dissimuler; à quelque point de vue qu'on envisage les faits, on arrive à la même conclusion: c'est la disette qui nous menace, ou du moins que nous léguerons à nos enfans. En Europe, le xix<sup>e</sup> siècle aura suffi pour ruiner les forêts. Ce n'est pas qu'elles auront disparu; la plupart seront simplement devenues des broussailles; elles ne se rétabliront que lorsqu'elles auront été soustraites à l'action de l'homme. « Il semble, écrivait-on récemment dans une brochure remarquable (1) dont l'auteur a cru devoir rester inconnu, il semble que les sociétés humaines, parvenues à une civilisation qui se précipite dans sa marche, ne veulent plus ralentir le pas, qu'elles finissent par arriver à l'anéantissement des forêts, berceau de leur existence, et que ce fait se produit vers les temps où ces sociétés elles-mêmes ont accompli, sur les points du globe que leur avait assignés la Providence, la mission temporaire et limitée qui est la grande loi de toutes les nations. » En France, il dépend de nous encore de reculer cette date fatale. Saurons-nous recourir aux moyens nécessaires?

(1) *Carte figurative de la répartition des forêts domaniales sur le sol de la France*, Paris 1868.

Entre tous les bois, c'est le chêne dont la privation se fera sentir de la manière la plus pénible pour nous. Chacun sait que ce bois, par ses dimensions, sa force, sa durée, et surtout par l'ensemble des qualités qui le distinguent, est propre à tous les usages. Sa constitution physiologique permet d'expliquer ces qualités diverses. Chacune des couches annuelles du bois de chêne étant formée d'une zone interne où dominent de gros vaisseaux vides et d'une zone externe composée principalement de tissu fibreux bien plein, cet ensemble non homogène est élastique et peut se dessécher à fond. De nombreux rayons médullaires divisent ce bois du centre de l'arbre jusqu'à l'écorce, le rendent apte à la fente, forment ces miroirs qui résistent si bien sur les parquets nacrés, et font des arbres où ils sont largement développés les plus beaux bois d'ébénisterie. Tandis que dans chaque arbre les couches extérieures, produit de la végétation des dernières années, ne sont encore que du bois tendre, *de l'aubier*, ainsi appelé à cause de sa teinte blanchâtre, la partie ancienne, le cœur, lignifiée avec le temps (une seconde fois pour ainsi dire), devient ce qu'on appelle à juste titre *du bois parfait*, fort et durable. Les acides propres, comme le tannin, et la matière gommeuse qui imprègne le bois de certains chênes ajoutent singulièrement à sa durée. Il n'est pas jusqu'à la forme variable de l'arbre, tantôt droite et tantôt courbe, qui ne soit pour lui un mérite spécial. Les bois droits ne sont jamais rares, et les bois courbans sont très recherchés, notamment pour la construction des vaisseaux. Si l'on considère en outre que chacune des qualités du bois de chêne est plus ou moins développée, prédominante, suivant le climat, le sol, l'état de massif ou d'isolement dans lequel a vécu l'arbre, il est facile de comprendre comment ce bois peut convenir à presque tous les emplois. Il sert aussi bien comme bois de travail aux différens métiers, la menuiserie, l'ébénisterie, la tonnellerie, le charronnage, etc., que comme bois de construction dans les bâtimens, les navires, les chemins de fer; il est même maints usages, comme la fabrication des futailles, dans lesquels il n'est que très imparfaitement remplacé par d'autres matériaux. C'est surtout au chêne gaulois que sont dévolus ces avantages. A nos chênes, rouvre et pédonculé (1), qui se retrouvent à peu près partout en France, de l'ouest à l'est et du sud au nord, nul autre

(1) Ces chênes se distinguent facilement : le rouvre a le pétiole des feuilles assez long, et les glands au contraire sont portés sur un pédoncule court et robuste; le pédonculé a les feuilles sessiles ou à peu près dépourvues de pétiole, tandis que les glands pendent à un pédoncule allongé et flexible. Ce dernier ne végète bien que dans les sols profonds et frais; il donne les bois les plus nerveux, c'est-à-dire des bois forts, résistans, élastiques et durables. Le rouvre s'accommode de terrains bien moins riches et même pauvres; il y produit un bois tendre, moins solide, mais facile à travailler et peu exposé à se déjeter ou à se fendre. Le nom de *robur*, que Pline lui a

chêne n'est équivalent, ni en Afrique, ni en Amérique. Les chênes d'Afrique, nerveux à l'excès, se travaillent difficilement, sont très exposés à se déjeter et à se fendre. Les chênes d'Amérique sont moins durs, moins solides et d'un grain moins fin que les nôtres; ils sont aussi plus sensibles aux alternatives de sécheresse et d'humidité. L'aire d'habitation de nos deux principaux chênes, formant deux races d'une même espèce, est limitée à l'Europe, en y comprenant l'Asie-Mineure, comme le faisaient les anciens géographes; encore est-ce seulement dans l'Europe centrale que l'espèce se développe bien, qu'elle possède toutes ses qualités, et la contrée la plus riche en forêts aptes à produire du chêne est toujours la France. Cet arbre est un présent magnifique dont la nature nous a gratifiés; la culture spéciale que nous pouvons en faire serait pour nous, comme celle de la vigne, une source d'immenses richesses.

La Gaule, à l'époque où elle fut conquise par les Romains, il y a de cela dix générations de chênes, avait, du Rhin aux Pyrénées, 40 millions d'hectares de forêts. Les bois couvraient ainsi les deux tiers de notre territoire; c'était trop pour la prospérité du pays. Aujourd'hui, sur les 54 millions d'hectares qui restent à la France (1), Corse comprise, on ne compte guère que 8 millions d'hectares boisés, un septième de l'étendue totale; c'est peu pour nos besoins. Il importe donc beaucoup d'en tirer le meilleur parti possible, c'est-à-dire d'économiser, de respecter, de mettre en réserve les bois d'avenir: mais la plus grande étendue des forêts appartient maintenant à de simples particuliers, libres d'user et d'abuser, et dont le propre n'est point « le long espoir et les vastes pensées. » La portion gérée par l'état, comprenant son domaine forestier ainsi que celui des communes et des établissemens publics, n'est plus guère que de 3 millions d'hectares (2).

Ces forêts constituent des taillis simples, des taillis sous futaie et des futaies. Les taillis sont des bois exploités très jeunes, d'ordi-

onné, conviendrait mieux en général au pédonculé; mais Pline ne connaissait pas ce dernier, qui ne se trouve point en Italie.

(1) Cette surface et toutes les données de notre étude se rapportent à la France de 1870, telle qu'elle était constituée avant la perte de l'Alsace-Lorraine. Ce n'est que dans plusieurs années qu'il serait possible de réunir les données établissant la production et la consommation de la France mutilée par la guerre. Elle a perdu par la cession de ces deux provinces environ 500,000 hectares de ses meilleures forêts, dont 150,000 à l'état, 250,000 aux communes et 100,000 aux particuliers. C'est en étendue la soixième partie de ses forêts; mais sous le rapport de la production c'est au moins la huitième partie de sa richesse forestière.

(2) En 1868, les forêts de l'état représentaient 1,160,000 hectares, celles des communes et des établissemens publics 2,140,000 hectares, ce qui donne un total de 3,300,000 hectares, dont 1,300,000 en futaies, 1,700,000 en taillis sous futaie et 300,000 en taillis simples. On n'a pas retranché les vides, dont l'étendue dépasse 250,000 hectares. Les bois particuliers couvrent plus de 5 millions d'hectares.

naire entre dix et quarante ans, de manière qu'ils se reproduisent par rejets de souches. On distingue les *taillis simples*, dans lesquels il ne se fait pas de réserves, et les *taillis sous futaie*, dans lesquels on laisse debout à chaque exploitation des arbres de réserve, appelés parfois arbres de futaie, d'où le nom de taillis sous futaie. Ces arbres réservés sont principalement des chênes, et on leur donne les noms de baliveaux de l'âge (du taillis), de modernes ou d'anciens suivant leur âge. Les futaies proprement dites ou futaies pleines sont des forêts qui s'exploitent en général à un âge avancé, entre cent et deux cents ans, et qui se reproduisent uniquement par la semence. Les arbres résineux, qui ne produisent pas de rejets de souches, ne peuvent former que des futaies.

C'est principalement le taillis sous futaie, — il forme la grande masse de nos forêts de bois feuillus, — qui peut donner des chênes de fortes dimensions. On conçoit dès lors que l'application suivie du principe posé par Colbert suffirait à multiplier la quantité de ces produits qui sera disponible au commencement et surtout pendant le cours du siècle à venir, et tout porte à croire que dans trente ans, dans cinquante ans, le commerce, l'agriculture et l'industrie réclameront à tout prix le million annuel de mètres cubes de gros chênes que nous pouvons encore leur ménager. Il est assez facile de se rendre compte de la quantité de ces bois nécessaire aux principales branches de la consommation. Négligeons, si l'on veut, la construction des maisons; bien qu'il y entre une proportion énorme de bois, elle n'exige absolument du chêne de première qualité qu'à titre à peu près exceptionnel. On évaluait, il y a vingt ans, l'entretien annuel de notre marine militaire à 80,000 mètres cubes de chêne en grume (bois ronds). Notre marine marchande en réclame de 100,000 à 120,000. Il est permis d'estimer que le matériel roulant de nos chemins de fer en absorbe déjà au moins 50,000. Nos mines, qui emploient aussi du chêne dans leur matériel, leurs constructions et le revêtement des puits, en usent encore une grande quantité. On a évalué à 30,000 mètres cubes le volume, très variable d'ailleurs, nécessaire autrefois à l'artillerie et au génie. Quelque élevés que soient ces chiffres, il est cependant une industrie qui, à elle seule, réclame en France autant de bois de chêne que toutes ces branches de la consommation prises ensemble : c'est la production et le commerce des vins.

Le vin ne se fait et ne se transporte guère que dans du chêne, et la France est le plus grand vignoble du monde. Elle produit depuis quelques années de 50 à 70 millions d'hectolitres de vin, que les chemins de fer et les canaux distribuent maintenant sur tous les points du pays; elle exporte à l'étranger, tant en vin qu'en eau-de-vie, une partie du produit de ses vignes, d'une valeur de 300 mil-

lions de francs par année; c'est déjà le dixième de toutes les exportations françaises. Et nous sommes au début du nouvel état commercial créé par la vapeur, qui donne au marché des vins une extension sans limites. Eh bien! c'est ici surtout que la rareté du chêne devient une entrave pénible, onéreuse, déplorable. Le merrain, ces petites planchettes dont on fait les pipes, les barriques, les feuilletes, les fûts de tout genre, ne peut être fabriqué qu'avec de gros arbres, et les plus gros sont de beaucoup les meilleurs pour ce genre de débit. Or le merrain que nous produisons est déjà bien loin de suffire à nos besoins; il y a une dizaine d'années, jusqu'à 1857, nous n'achetions encore à l'étranger en moyenne qu'une vingtaine de millions de pièces de merrain. Depuis lors, la progression a été rapide: en 1866, nous avons importé en excès sur une exportation relativement insignifiante 63 millions de merrains, évalués à 45 millions de francs. C'est surtout à l'Autriche que nous demandons ce bois, et les forêts qui le fournissent sont principalement celles des confins militaires du bassin de la Save, où l'industrie commence à prendre pied. La quantité de bois de chêne exigée pour donner ce merrain est cinq ou six fois plus grande que l'approvisionnement de notre flotte militaire; elle n'est pas en effet moins de 400,000 mètres cubes, et il faut y ajouter la quantité des merrains indigènes. Eh bien! toute cette masse de bois, les terrains pauvres qui se rencontrent çà et là dans les plaines de France, en Sologne et ailleurs, les hauteurs couronnant les collines dont les versans portent nos vignes, enfin les parties basses et stériles de nos montagnes, pourraient nous la fournir à titre à peu près gratuit. Quel avantage pour notre industrie viticole et le commerce des vins!

Essayons maintenant d'évaluer la quantité totale des gros bois de chêne réclamés en France par la consommation: — 500,000 mètres cubes au moins pour la fabrication des merrains, 200,000 pour les besoins de nos deux marines, 50,000 pour le matériel roulant des chemins de fer, des volumes également considérables pour l'exploitation des mines et pour les besoins de l'artillerie et du génie, enfin une quantité très notable pour toutes les autres branches de l'industrie et de l'agriculture; — on arrive ainsi à un total de plus de 1 million de mètres cubes, bois ronds. Et il faut remarquer qu'il ne s'agit ici que du chêne ou exceptionnellement d'autres essences quelque peu aptes aux mêmes usages, comme le châtaignier pour la fabrication des futailles, l'orme rouge dans les constructions navales, le frêne dans le matériel des chemins de fer, le mélèze et le cœur de pin dans quelques autres emplois. Les bois de chêne de qualité inférieure ne sont pas compris dans cette évaluation, non plus que ceux de grosseur moyenne, tels par

exemple que les bois servant à faire des traverses de chemin de fer.

Depuis un tiers de siècle, le prix du chêne a doublé; ainsi le merrain, qui à l'importation coûtait 30 centimes la pièce en 1826, valait 70 cent. en 1866. Pendant la même période, nos achats en bois d'œuvre de toute nature à l'étranger ont triplé en quantité et septuplé en valeur, en passant de 20 millions à 150 millions de francs, nombres représentant les excédans des importations sur les exportations. En même temps la production du fer se développait avec une étonnante rapidité; en 35 ans, la quantité de fonte produite en France s'est élevée de 500,000 à 1,200,000 tonnes. L'emploi de la houille et du fer ne ralentira donc pas la progression de nos besoins en bois d'œuvre. Depuis dix ans surtout, la substitution du fer au bois dans les constructions et l'industrie se fait dans une grande proportion; en dix ans seulement, de 1857 à 1866, l'excédant de nos importations en bois d'œuvre de toute nature a doublé en passant de 75 à 150 millions, et les importations en bois de chêne se sont élevées à elles seules de 15 à 45 millions de francs. Des faits semblables s'observent chez les autres nations, et ils sont une conséquence naturelle du développement rapide du commerce et de l'industrie. Cependant ce mouvement remarquable n'est qu'à son début; à moins qu'il ne s'arrête, il y a lieu de présumer qu'au commencement du siècle prochain le prix du bois d'œuvre aura doublé une fois encore, et qu'il nous manquera en France au moins un million de mètres cubes de chênes de fortes dimensions. L'Angleterre en est aujourd'hui à peu près au point où nous en serons dans trente ans, et déjà le prix du chêne y est beaucoup plus élevé qu'en France. L'Angleterre est riche néanmoins; c'est qu'elle a sa houille, son fer et sa colossale industrie; elle a sa marine de commerce, dont la nôtre n'approche ni par le tonnage des navires, ni par le nombre des transports; enfin le marché du monde entier lui est ouvert, et il y reste encore des bois à vendre. Dans trente ans, trouverons-nous à l'étranger les chênes que nous lui demanderons à tout prix? Si l'on rencontre encore du bois sur pied dans les pays déserts, on l'y exploite vite au temps où nous sommes, et il ne s'y reproduit pas. Un million de mètres cubes de gros chênes! se représente-t-on ce que c'est et les conditions nécessaires pour que cette quantité se trouve tous les ans disponible? C'est le chêne qui suffirait pour faire de Marseille à Dunkerque un parquet de 20 mètres de largeur, et dans leur état actuel les débris des forêts de toute la Gaule ne peuvent le donner.

En même temps que le chêne manquera en France, il fera de plus en plus défaut à toutes les nations industrielles, et le prix s'en élèvera sans autre limite que l'insuffisance de la richesse générale. C'est ainsi que la production des bois d'œuvre cessera bientôt d'être

une question locale ou même spéciale à chaque état : elle tend de jour en jour à devenir une question européenne.

## II.

L'enseignement qui résulte de ces faits est facile à déduire. Aussi longtemps que l'étranger pourra nous fournir les bois qui nous sont nécessaires, nous devons nous garder de sacrifier à nos besoins du moment des produits encore imparfaits, et qui naturellement doivent être réservés pour l'avenir. Ce ne sera du reste là pour la génération actuelle qu'une faible privation, souvent même plus apparente que réelle. Le revenu des propriétaires de forêts en sera momentanément quelque peu diminué, mais au grand avantage de la propriété elle-même. On ne réussira pas moins à satisfaire les besoins du pays en bois d'œuvre. En effet, les petits bois sont toujours offerts sur le marché français en quantité suffisante et parfois même avec excès; la modicité des prix, les difficultés qu'on trouve souvent à s'en défaire, le prouvent de reste. Un fait remarquable d'ailleurs, c'est qu'à côté de notre énorme importation de gros bois d'œuvre nous en exportons régulièrement une quantité notable de petits. Les bois moyens n'ont qu'une utilité relative à la rareté des gros bois (1). Ces derniers seuls ont une importance de premier ordre. S'ils sont nerveux, ils fournissent des pièces rares, recherchées pour les constructions de tout genre; s'ils sont tendres, ils donnent des planches minces, dites sciages fins, réclamées par l'ébénisterie et la menuiserie de luxe. En raison de l'écorce, de l'aubier, du cœur et des autres causes de déchet inévitables dans le débit, les chênes, en même temps qu'ils gagnent en grosseur avec l'âge, gagnent beaucoup aussi en utilité et en valeur; le déchet diminue à mesure que le diamètre augmente. Ainsi, dans le cas où l'épaisseur totale de l'écorce ou de l'aubier est de 4 centimètres, le calcul montre que le bois réellement utile n'est guère, dans une bille de 30 centimètres de diamètre, que la moitié du volume total, et dans une bille de 45 centimètres que les deux tiers environ; avec un diamètre de 60 centimètres, il s'élève aux trois quarts, et quand le diamètre est de 75 centimètres, le bois parfait forme les quatre cinquièmes du volume de la bille. Dans le débit en merrain, le déchet, qui dans les plus beaux arbres est déjà de 40 à 45 pour 100, près de la moitié, peut s'élever jusqu'à 75 et 80 dans les bois de dimensions moyennes, c'est-à-dire que les trois quarts ou les quatre cinquièmes du volume des billes tombent alors en bois de feu. Les

(1) On classe ordinairement comme gros bois les arbres qui mesurent au moins 0<sup>m</sup>,70 de diamètre à hauteur d'homme, soit à 1<sup>m</sup>,30 du sol quand ils sont sur pied, ce qui correspond à peu près pour les chênes à 6 pieds de tour au milieu de la longueur du fût.

sciages de choix pour bois de wagons, bordages et autres emplois n'admettent pas le cœur, qui dans le bois débité est exposé à éclater en se séparant de la pièce dont il fait partie; mais dans les chênes le cœur forme habituellement une ligne flexueuse, d'où résulte, quand on l'enlève, un énorme déchet dans les bois de dimensions simplement moyennes, soit ceux de 40 à 60 centimètres de diamètre à hauteur d'homme.

Le prix du chêne augmente avec la grosseur, et montre d'une manière évidente l'avantage que présentent les gros arbres. En effet, non-seulement ceux-ci sont primés partout, mais on peut constater que la valeur du stère ou mètre cube est à peu près proportionnelle au diamètre de l'arbre (30 francs dans les arbres de 40 centimètres de diamètre, 60 francs dans ceux de 80, et ainsi de suite). En certains cas même, les bois qui présentent tout à la fois une très bonne qualité et de belles dimensions atteignent des prix bien plus élevés. Par exemple, les puits des bouillères du département du Nord, traversant des couches de terrain perméables, sont revêtus de forts madriers de chêne parfaitement assemblés; ce revêtement est destiné à maintenir les terres et à s'opposer au suintement de l'eau, qui les entraînerait et ruinerait le puits de mine, affouillé sur toute la hauteur de ses parois. Il s'agit ici d'assurer l'exploitation et de garantir la vie des ouvriers; aussi exige-t-on du chêne de première qualité. Les sols riches du département en fournissent une part. La petite forêt domaniale de Saint-Amand, par exemple, assise sur des terrains très fertiles connus dans le pays sous le nom de boues de Saint-Amand, donne des chênes qui, dans ces conditions tout exceptionnelles, atteignent à l'âge de cent ans jusqu'à 1 mètre de diamètre. Ils sont aussi précieux pour l'industrie des mines que pour la marine de l'état; mais les arbres conservés au-delà du premier siècle de leur existence sont peu nombreux dans cette forêt comme dans tant d'autres. Les revêtements des seuls puits de mine du département du Nord consomment d'ailleurs chaque année environ 5,000 mètres cubes de chêne des plus fortes dimensions, qu'il leur faut à tout prix. Ces bois, qu'on va chercher jusqu'en Auvergne, n'ont plus de prix régulier; on doit passer par les conditions du détenteur, qui jouit ainsi d'un vrai monopole. Ce fait suffit pour indiquer l'augmentation énorme de valeur qui correspond à l'accroissement du diamètre. Si donc on abat des chênes d'avenir, la perte est considérable à tous égards. Que nos chênes au contraire soient conservés jusqu'à complète maturité (1), nos forêts s'enrichiront rapidement, et bientôt, dans trente ans, cinquante au plus, elles offriront une réserve inestimable.

(1) On reconnaît la maturité du chêne aux caractères suivans : les pousses annuelles sont très courtes, le feuillage rare et d'un vert terne; les feuilles apparaissent de bonne

Dans les futaies où le chêne est mélangé à diverses essences, c'est cet arbre qui doit déterminer la révolution, c'est-à-dire le temps qu'embrasse le cercle complet des exploitations de la forêt. En un taillis divisé en vingt coupes, qui viennent successivement en tour d'exploitation chaque année, la révolution est de vingt ans. Dans une futaie, c'est l'âge auquel il convient d'exploiter les massifs qui détermine la durée de la révolution. Dans la forêt de Bellême par exemple, cet âge est celui de deux cents ans; la révolution est donc ici fixée à deux cents ans, de manière que l'exploitation du massif revienne tous les deux siècles sur le même point. Cette forêt, qui appartient à l'état, se trouve dans l'Orne, entre Mortagne et Bellême; elle couvre, sur une étendue de 2,444 hectares, une colline sablonneuse qui sépare le bocage du Perche des riches plaines du Maine. Les chênes et les hêtres, qui croissent en mélange dans la forêt de Bellême jusqu'à la fin de la révolution, y atteignent vers l'âge de deux cents ans 35 ou 40 mètres de hauteur. Ces vieux massifs donnent un matériel d'une très grande richesse; ainsi au canton Pont-à-la-Dame, les exploitations rendent à l'hectare 630 mètres cubes, moitié chêne, moitié hêtre, d'une valeur moyenne de 25,000 francs.

Lors de l'exploitation des massifs, il est parfois très utile, surtout dans les futaies irrégulières, où des bois d'âges divers sont entremêlés, de conserver comme réserves dans les coupes définitives (1) les chênes capables de prospérer pendant une trentaine d'années au moins, quelle que soit leur grosseur. Ce n'est pas seulement aux arbres placés sur les lisières ou sur le bord des chemins que devra s'appliquer cette mesure, c'est à tous ceux qui ont encore avec un fût sain une cime bien vivante, quelle que soit leur place dans la forêt. On n'a jamais à craindre ici de tomber dans l'excès. Ces sujets d'avenir sont généralement trop rares; si par hasard sur certains points ils sont nombreux, l'exploitation du massif est probablement prématurée, et le bénéfice résultant du maintien des chênes d'avenir compense amplement le dommage causé au recrû par leur présence. Pour assurer la bonne végétation de ces chênes, isolés après avoir crû en massif, il convient de prendre quelques

heure au printemps, et surtout elles jaunissent en automne avant les autres; celles du sommet de l'arbre tombent plus tôt que celles des branches inférieures. La mort naturelle de quelques-unes des branches principales dans le haut de la cime indique que le chêne entre en retour. On dit alors *qu'il se couronne*; le bois du cœur commence à s'altérer, l'âge de maturité est dépassé.

(1) On appelle *coupe définitive* la dernière des coupes destinées à produire la régénération d'un massif par la semence. Cette coupe, qui a pour objet de découvrir complètement les semis obtenus à la suite des coupes précédentes, dites coupes d'ensemencement et coupes secondaires, enlève le restant des arbres maintenus jusque-là au-dessus des jeunes semis pour leur conserver un abri protecteur.

soins. C'est d'abord de ne faire passer les arbres de l'état de massif à l'état de complet isolement que peu à peu, à l'aide de plusieurs coupes et en une période assez longue, dix, quinze, vingt années, ou plus encore; c'est surtout d'émonder le plus tôt possible les branches gourmandes qui se produisent le long des fûts, déplacent le courant principal de la sève, et amènent la mort des branches supérieures de la cime : cet élagage doit être fait rez-tronc et répété quand les branches gourmandes se reproduisent; c'est enfin de ne procéder à la coupe définitive des arbres voisins que quand le sol est bien recouvert à nouveau par un jeune massif. Les plus beaux chênes de nos futaies ont été autrefois réservés de la sorte. On en voit encore de magnifiques spécimens, âgés de trois à quatre cents ans et mesurant de 1 à 2 mètres de diamètre, dans la plupart de nos futaies de chêne : dans la grande forêt de Haguenau, en Alsace, dans la jolie petite forêt de Bourse et dans la curieuse forêt de Perseigne, toutes deux situées auprès d'Alençon, dans celle de Bagnolet et autres des environs de Moulins. Il est même quelques-uns de ces arbres qui ont reçu un nom connu des populations, comme le chêne Saint-Louis à Bellême et le chêne Louis XIV dans la forêt de Blois.

Il serait facile de se rendre compte approximativement pour chaque forêt, pour chaque centre de production, des résultats que peut donner cette réserve générale des chênes d'avenir dans les futaies. Si par exemple, dans une futaie de 800 hectares exploitée à la révolution de cent soixante ans, on trouvait en moyenne une dizaine de chênes à réserver par hectare, il y en aurait cinquante à garder chaque année; dans trente ans, chacun de ces arbres ayant grossi, on pourrait alors, c'est-à-dire précisément à l'époque menacée de pénurie, disposer d'une partie de ces bois de première utilité, dont le volume total pour cinquante chênes serait de 150, 200, 250 mètres cubes peut-être. Ceci représenterait pour 800 hectares un quart de mètre cube par hectare. Pour nos 200,000 ou 300,000 hectares de futaies de chênes, ce serait déjà de 50,000 à 75,000 mètres cubes à précompter sur le déficit annuel de 1 million dont nous sommes menacés; mais ce n'est là qu'un chiffre beaucoup trop faible, car dans nos futaies irrégulières il y a souvent bien plus de dix chênes à réserver par hectare; puis ces arbres ont en général un avenir de plus de trente années, et le volume qu'ils auraient à maturité dépasserait souvent le chiffre de 3, 4 ou 5 mètres cubes. En réalité, c'est d'au moins 100,000 mètres cubes par an que l'avenir bénéficierait, grâce à une légère économie dans le présent. On dira peut-être : Ce n'est là que de l'épargne. — Oui, c'est de l'épargne; mais la production ne peut être développée qu'à ce prix.

Dans les futaies mêmes, le bénéfice de la réserve des chênes ne se bornerait point d'ailleurs aux résultats indiqués plus haut. En dehors des coupes de régénération, qui donnent les produits principaux, on trouve en effet fréquemment dans le reste de la forêt des réserves de chênes d'âge moyen, de 40 à 60 centimètres de diamètre; à coup sûr, en réservant tous les chênes d'avenir dans les coupes définitives, on ne sera pas tenté de les faire exploiter dans les coupes d'éclaircie, et l'avantage que nous avons signalé se reproduira ici en se multipliant. C'est ainsi que dans un système d'économie les résultats s'enchaînent, se complètent l'un par l'autre et concourent tous au but.

Cependant les ressources que peut donner la réserve des chênes en croissance seraient bien moindres dans les futaies pleines que dans les forêts soumises à d'autres modes de traitement. Nous n'avons plus guère de futaies de chênes que dans le centre et l'ouest de la France; les principales se trouvent dans le Bourbonnais, le Blésois, la Touraine, l'Aujou, le Maine et le Perche, puis encore, mais mélangées de hêtres très abondans, en Normandie, dans les environs de Paris et dans la région des Vosges. Ce sont des forêts qui de longue date ont fait partie du domaine royal, et en somme l'étendue en est assez restreinte. Si sur certain point, dans la grande forêt du Tronçais (Allier), l'on trouve encore des futaies de chênes âgées d'un siècle et demi, sous lesquelles on peut faire une promenade de 7 à 8 kilomètres, comme depuis le Pavillon jusqu'au village de Richebout, c'est là un des derniers restes des antiques futaies de notre pays, un monument unique aujourd'hui en France.

Depuis quelques années à peine, on a entrepris de convertir les taillis en futaie pleine dans un grand nombre de forêts du domaine de l'état. Cette conversion s'obtient en remplaçant les taillis à exploiter, formés principalement de rejets sur souches, de cépées donnant du bois de feu tous les vingt-cinq ou trente ans, par de jeunes futaies composées de brins de semence, de sujets de franc pied destinés à fournir des bois d'œuvre quand ils auront cent ou deux cents ans d'âge. On rencontre nécessairement, en coupant les taillis pour la dernière fois, beaucoup de chênes réservés dans les exploitations antérieures, des baliveaux de différens âges, mais généralement éloignés de leur maturité; il est clair qu'on doit les laisser encore debout, quelque dommage qu'ils puissent causer aux semis, parce que l'avenir de ces arbres est bien plus assuré que celui des jeunes brins. Ces chênes à conserver demandent à peu près les mêmes soins que les arbres réservés dans les futaies. L'isolement leur est moins défavorable, parce qu'ils ont la cime et les racines plus développées, le fût moins allongé.

Quels résultats pourra donner cette réserve, nécessairement nom-

breuse? La moitié des taillis appartenant à l'état est déjà en conversion sur une étendue de 270,000 hectares, et le surplus y entrera prochainement. La conversion exige toute une révolution de futaie, peut-être cent cinquante ans en moyenne. Appliquée bientôt dans ces conditions à 400,000 ou 500,000 hectares, cette opération comportera des coupes définitives qui parcourront chaque année à peu près la cent cinquantième partie de l'étendue, soit environ 3,000 hectares. Que cette réserve nous permette de recueillir dans une trentaine d'années sur chaque hectare parcouru six ou sept chênes d'un volume de 3 mètres cubes l'un, ce serait un supplément annuel de 60,000 stères de gros chênes. Ici encore le même esprit d'économie s'appliquerait naturellement aux coupes d'amélioration et autres de tout genre, et le résultat serait d'autant plus sensible. Si l'on remarque que tous les chiffres indiqués ci-dessus pour les arbres à conserver sont très faibles, il est facile d'entrevoir quelle richesse peut donner dans l'avenir cette réserve des chênes effectuée seulement dans les futaies et dans les taillis en conversion. C'est par centaines de mille mètres cubes qu'il faut l'évaluer, et il ne serait pas impossible qu'elle s'élevât dans quarante ou cinquante ans au chiffre annuel que représentent aujourd'hui nos importations de merrain.

Le traitement le plus généralement appliqué en France aux forêts d'essences feuillues est celui du taillis sous futaie. Nos taillis sont le principal et précieux champ de production où s'élaborent nos chênes. Dans les forêts soumises au régime forestier, l'étendue en est triple de celle des futaies de bois feuillus, dont la plupart sont d'ailleurs formées de hêtres. De plus les forêts de chênes que possèdent les particuliers sont traitées presque exclusivement en taillis. Si faible que puisse être la quantité de gros chênes fournie par nos taillis sous futaie, il est hors de doute qu'ils donnent la majeure partie du bois d'œuvre de chêne produit en France. Il nous importe donc, avant tout, d'augmenter et d'améliorer ce genre de production. Le taillis sous futaie présente deux avantages : il permet l'éducation des chênes à l'état isolé, d'où résulte, en même temps qu'une large cime, un développement rapide, et par suite un bois nerveux ; il comporte encore l'exploitation de chaque arbre au terme de sa maturité individuelle, âge très variable avec les différents sujets. A coup sûr, les vices inhérents à ce régime l'emportent souvent sur ces avantages précieux ; c'est là une raison de plus pour tirer de ceux-ci tout le parti possible. La première règle à suivre est de réserver indifféremment tous les chênes d'avenir, à moins qu'ils ne s'entraient dans leur végétation, ce qui n'a lieu que lorsque les cimes sont pressées l'une contre l'autre, à moins que, leur couvert étant insuffisant pour le sol, il ne soit préférable de remplacer un certain nombre de chênes par des hêtres, à moins aussi

qu'un fût extrêmement court ne les rende peu propres à donner du bois d'œuvre. Il n'y a pas à se préoccuper de la perte que le couvert des chênes réservés peut occasionner dans la production du sous-bois; la valeur du bois d'œuvre de chêne est souvent plus du quintuple de celle des bois de feu. Quant à la reproduction du taillis même, ou plus exactement quant à la perpétuité de la forêt ainsi traitée en taillis sous futaie, elle est parfaitement assurée par une réserve très nombreuse, à une condition cependant, mais à une seule : c'est que la révolution du taillis soit assez longue pour que les arbres de réserve aient un fût allongé et des cimes élevées, ce qui suffit pour atténuer l'influence nuisible de leur couvert. Dans ce cas, les semis ne font pas défaut lors des exploitations, et ils contribuent d'une manière heureuse à perpétuer le sous-bois et la réserve. On peut même ajouter que, plus grand est le nombre des arbres de réserve, plus les rejets de souches sont rares et malingres dans le sous-bois, plus facilement par suite les brins de semence se maintiennent sur les points découverts par l'exploitation des vieux arbres.

La rareté des baliveaux dans nos taillis est due, on peut donc l'affirmer, à la rareté des arbres de réserve; l'une et l'autre ne datent que du commencement de ce siècle. Le remède à ce mal, ainsi que la meilleure précaution à prendre contre la disette de bois d'œuvre, est de conserver précieusement les chênes qui se trouvent encore dans nos taillis. Cette réserve, même admise en principe, rencontre des obstacles fréquens dans le besoin des propriétaires, de plus elle présente dans l'exécution des difficultés réelles. Les gardes que l'on emploie pour marquer les arbres sont en général trop disposés à livrer à l'exploitation tout arbre voisin d'un autre déjà marqué, bien que les cimes ne se touchent pas; ils laisseraient tomber de même tous les plus gros arbres par la seule raison qu'ils sont plus gros que les autres; enfin, fatigués et sans cesse détournés des cimes vers les pieds par leur besogne, ils éprouvent bientôt la plus grande difficulté à bien voir les arbres auprès desquels ils passent. D'autre part, le balivage terminé, lorsque l'agent qui dirige cette opération a entendu répéter pendant trois, quatre heures, ou plus encore, l'appel monotone des arbres conservés, dont les gardes disent pour chacun l'essence et la classe, il croit être certain que la réserve est nombreuse. Cependant elle l'est souvent moins qu'elle n'aurait pu l'être, parce que beaucoup d'arbres bien venans ont été abandonnés par inadvertance. C'est là un reproche à faire au régime du taillis sous futaie; il est difficile d'y éviter les omissions.

La réserve peut d'ailleurs être nombreuse, mais mal composée; c'est ce qui arrive toutes les fois qu'elle porte principalement sur de tout jeunes baliveaux, de l'âge du taillis, en négligeant des ar-

bres moyens et surtout des chênes déjà gros, les plus précieux de tous, car ils approchent de la maturité. En fait, à combien de forestiers n'est-il pas arrivé, en parcourant une coupe exploitée qu'ils ont balivée quelques mois auparavant, de regretter l'abandon de certains arbres gisans sur le sol, et d'éprouver à la vue de réserves rares ou trop jeunes une impression contraire à celle que leur avait laissée l'opération du balivage ! C'est que cette opération dans les coupes de taillis est aussi difficile qu'importante. Il faut y procéder lentement, en se rendant bien compte de l'avenir de chaque arbre, sans se préoccuper de l'estimation des arbres à exploiter, qui peut se faire ensuite et à part. Ainsi conduite, la marque des arbres à réserver est sans doute un long travail, mais c'est le point capital du traitement de nos taillis.

Les plus grandes de nos forêts situées en dehors des régions montagneuses sont encore soumises à ce mode de traitement. La forêt d'Orléans, qui s'étendait, il y a deux siècles, sur 70,000 hectares, qui en couvre maintenant encore 32,000, offre un exemple frappant des mauvais résultats que donne le taillis sous futaie appliqué trop longtemps sans esprit d'économie. Appauvrie de longue date, puis donnée en notre siècle à la couronne, qui y laissa continuer le traitement antérieur, elle est de nos jours tellement dépourvue d'arbres de futaie, que la restauration en présente de grandes difficultés. L'administration forestière entreprend de la convertir en futaie pleine; c'est le plus sûr moyen de rendre à la production des bois d'œuvre ce sol analogue aux terrains de la Sologne, ingrat pour la culture agricole et parfaitement apte à la production du chêne. La forêt de Chaux, massif de 20,000 hectares situé dans la grande vallée de la Saône, aux portes de la ville de Dôle, est également traitée de temps immémorial en taillis sous futaie. Elle recouvre au milieu d'une plaine fertile une nappe d'alluvions sablonneuses et caillouteuses qui se refusent à donner des céréales, mais produisent de très bons chênes. Là encore, comme à Rambouillet, comme dans la plupart de ces forêts aujourd'hui en taillis et qui semblent providentiellement jetées au milieu des plaines pour y produire des bois que les voies de terre et d'eau distribuent à tout le pays, une réserve très nombreuse en gros arbres est indispensable pour enrichir et même pour conserver la forêt.

En dehors des bois de l'état, naturellement destinés au régime de la futaie, en dehors des bois appartenant aux particuliers, sur la statistique desquels on n'a que de vagues données, les communes et les établissemens publics possèdent en France une grande étendue de bonnes forêts. La distribution des forêts communales est très remarquable : la région de l'ouest en est dépourvue; à peu près aussi riche que la région de l'est en bois de

particuliers, elle n'a pas de forêts communales. Les exceptions sont insignifiantes à part une seule, celle des Pyrénées : dans les Pyrénées, la Montagne-Noire et les Landes, il se trouve environ 200,000 hectares de bois communaux; ce n'est pas même la dixième partie de la masse, qui est rejetée tout entière à l'est du méridien de Paris, limite pour ainsi dire mathématique du domaine forestier des communes. Ce fait a sans doute des causes tenant à notre histoire plus encore qu'à la situation, car, tout en remarquant que les forêts communales se trouvent confinées loin du littoral de l'Atlantique et dans la partie montagneuse de notre pays, on ne peut s'empêcher de constater que c'est surtout dans la vieille France qu'elles font défaut. Les plus riches de beaucoup sont d'ailleurs celles des provinces les plus récemment acquises, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine. Quoi qu'il en soit de l'histoire de ces forêts, obscure encore comme celle des biens communaux en général et celle des communes elles-mêmes, le plus grand nombre en est soumis au régime du taillis, et restera indéfiniment traité en taillis sous futaie. Une bonne moitié de ces forêts, 1 million d'hectares peut-être, est apte à produire des chênes de belles dimensions. Si, comme le prescrit l'ordonnance réglementaire du code forestier, la réserve de tous les sujets capables de prospérer jusqu'à la révolution suivante vient à y être mise en pratique d'une manière suivie, quelle quantité de bois d'œuvre est-il possible d'en attendre? Il est certain qu'on peut réserver lors de chaque exploitation quelques chênes en plus qu'on ne l'a fait en général depuis cinquante ans. Que ce soit par exemple sur chaque hectare cinq arbres âgés au moins d'une centaine d'années, de ceux qu'on appelle des anciens, on disposerait dans vingt-cinq ans de 500,000 mètres cubes de gros bois d'œuvre de chêne en excédant sur la production annuelle: mais pour réaliser dans vingt-cinq ans cet excédant annuel d'une valeur approximative de 25 millions de francs, il faut d'ici là consentir à une épargne également annuelle de 12 millions (1). Veut-on consentir à cette épargne, dont la valeur serait ainsi doublée, peut-être triplée ou quadruplée par suite de l'accroissement des prix d'ici à vingt-cinq ans? Là est toute la question.

Il faut un siècle et demi, parfois plus encore, pour produire un chêne et l'amener à maturité; c'est là un fait qu'on oublie trop sou-

(1) Voici comment on peut établir ces chiffres : sur 1 million d'hectares de forêts exploitées à la révolution de vingt-cinq ans, la coupe annuelle comprend 40,000 hectares. Épargne faite : par hectare, 5 chênes mesurant en moyenne 0<sup>m</sup>,55 de diamètre et 8 mètres de hauteur en bois d'œuvre, cubant chacun 1<sup>m</sup><sup>c</sup>,500, au total 200,000 arbres, donc 300,000 mètres cubes, et, à 40 francs l'un, 12 millions de francs. Excédant disponible dans vingt-cinq ans : par hectare, 5 chênes mesurant en moyenne 0<sup>m</sup>,70 de diamètre et 8 mètres de hauteur en bois d'œuvre, cubant chacun 2<sup>m</sup><sup>c</sup>,500, au total 200,000 arbres, donc 500,000 mètres cubes, et, à 50 francs l'un, 25 millions de francs.

vent. N'est-on pas venu affirmer à la tribune du sénat, il y a quelques années, que nos chênes arrivent à cent ans au terme extrême de leur vie, « à leur ultime vieillesse, » et que, si dans certains cas on peut en conserver de plus vieux, c'est à titre de simple expérience? Non, il ne s'agit point ici d'expérimenter, il s'agit de prévenir une disette menaçante. Nous pouvons remédier à cet appauvrissement, car la France possède encore plusieurs millions d'hectares de forêts aptes à produire du chêne, peuplées d'arbres en croissance dont il suffit d'attendre l'exploitation trente, quarante ou cinquante ans. Cette réserve des arbres de grosseur moyenne est plus urgente, sinon plus nécessaire, que celle des arbres plus jeunes destinés à servir aux besoins du pays dans un avenir éloigné. Ainsi ce qu'il importe de conserver, ce sont les chênes anciens d'abord, puis ceux d'âge moyen, en dernier lieu seulement les jeunes baliveaux, et cela sans aucune limite du nombre des arbres ou de la surface couverte par leurs cimes.

### III.

En France, les propriétaires particuliers possèdent une étendue de forêts beaucoup plus grande que l'état et les communes, 5 millions d'hectares environ, tandis que 3 millions seulement restent propriété publique. Les départemens du Lot, de la Dordogne, des Côtes-du-Nord, n'ont absolument que des bois de particuliers; celui de la Nièvre en est pour ainsi dire couvert. Le département du Var et l'arrondissement de Grasse, qui forment une des régions les plus boisées de France, possèdent 250,000 hectares de forêts qui sont propriétés privées. Les sables de la Sologne, des environs de Paris et de toute la région comprise entre la Creuse et la Somme sont en partie couverts de forêts appartenant à des particuliers. Ceux-ci possèdent en outre beaucoup d'arbres isolés qui occupent une surface considérable. En Bretagne notamment, les bois dits de haie ou de fossé, qui forment la clôture des héritages, fournissent à la marine une quantité notable de pièces importantes. Ces forêts et ces bois sont pour leurs propriétaires un excellent placement de fonds, un des plus faciles, des mieux assurés, qui fonctionne à la manière des intérêts composés et à un taux assez élevé. La valeur des forêts que les particuliers vendent et achètent se détermine en effet ordinairement en capitalisant le revenu à un taux voisin de 4 pour 100. L'éducation des bois d'œuvre permet d'ailleurs le plus souvent d'accroître encore le revenu de ces forêts tout en restant dans les conditions du taux admis dans la localité. Pour se convaincre de ce dernier fait, il suffit de comparer, en partant des prix

actuels, la valeur d'un chêne de 50 ans à celle de l'arbre de 75, celle-ci à celle de l'arbre de 100 ans, ainsi de suite, sans oublier que dans une trentaine d'années, à moins d'une ruine générale, le prix du mètre cube de gros chêne aura probablement doublé. Aux prix actuels, la valeur des chênes réservés dans beaucoup de taillis sous futaie s'accroît encore au taux de 4 pour 100 de 75 à 100 ans. Il en est ainsi quand l'arbre, qui a une valeur de 20 francs à 75 ans, en vaut 53 à l'âge de 100 ans, ou en général quand le rapport de la dernière valeur à la première dépasse 2 1/2. Un grand nombre de propriétaires de bois ne s'en doutent guère et exploitent non-seulement par besoin, mais encore par ignorance, un nombre immense d'arbres trop jeunes; mais en raison du prix que les chênes auront dans trente ans on peut dire que dans la plupart des taillis sous futaie on place en réalité à 4 en conservant des chênes âgés aujourd'hui de cent ans.

Dans la plupart des cas, les propriétaires obtiendraient de leurs taillis sous futaie des résultats meilleurs encore en portant les révolutions de vingt à vingt-cinq ans ou de vingt-cinq à trente. Les arbres y prendraient un plus beau fût, d'une longueur suffisante en général pour être classés dans la grosse charpente, et les sous-bois donneraient beaucoup de petits bois d'œuvre, des perches, des étançons, auxquels le développement des exploitations houillères procure une belle valeur. Il est difficile de bien se représenter le changement énorme que produit dans les taillis sous futaie une durée de cinq ans ajoutée à une courte révolution. Quant au taillis de trente ans comparé à celui de vingt, c'est comme une forêt différente. Ce dernier peut former encore un taillis impénétrable, tandis que sous l'autre on se promène aisément à cheval. Si grands que soient ces avantages pour les propriétaires particuliers, ils ne suffiront pas néanmoins pour assurer la conservation de beaucoup d'arbres. C'est que, toutes les fois qu'il s'agit de conserver des bois déjà entrés en valeur, il y a un sacrifice de jouissance immédiate à faire au profit d'un avenir éloigné.

Pour élever des chênes de fortes dimensions, il est en effet trois conditions indispensables. La première est le terrain. Le chêne exige des sols qui conviennent ordinairement à l'agriculture, et il faut au moins une surface d'un hectare pour produire annuellement 1 mètre cube 1/2 de gros chênes. Ceci peut surprendre à première vue, quand on sait que la production ligneuse d'un massif s'élève fréquemment à 4, 5 ou 6 mètres cubes par an; mais il faut voir comment se décomposent ces produits, dont la nature est très différente, et quelle portion en revient au bois d'œuvre de fortes dimensions. Ce serait déjà un très beau résultat que de trouver en moyenne sur

chaque hectare d'une futaie, vers l'âge de cent cinquante ans, cinquante chênes de 0<sup>m</sup>,80 de diamètre à la base et 12 ou 14 mètres de hauteur de fût. Cependant ces cinquante fûts ne représenteraient guère que 200 ou 250 mètres cubes de bois d'œuvre, et, pour peu qu'ils aient des parties viciées, on voit que la production du chêne sain et de fortes dimensions serait à peine de 1 mètre cube 1/2 par hectare et par an. On obtient en outre, il est vrai, 3 ou 4 mètres cubes d'autres produits, tels que branchages, chênes de plus faibles dimensions et surtout bois d'autres essences mélangées au chêne. L'étendue de terrain nécessaire à la production de premier choix est donc très considérable, et cependant c'est la moindre difficulté que rencontre ce genre de culture. La preuve, nous l'avons dans l'étendue des forêts qui nous restent encore, 8 millions d'hectares que l'on défriche peu, dont une moitié pourrait produire de beaux chênes, et qui, loin d'en fournir 6 millions de mètres cubes, n'en donne probablement pas même la dixième partie. La production des gros bois exige en second lieu un fort capital. Le taux de cette production peut descendre en effet à 3, à 2 pour 100, et plus bas encore, quand les bois approchent de la maturité. Dans le cas où le taux n'est plus que de 2 pour 100, les valeurs employées à produire celle d'un mètre cube de bois sont égales à cinquante fois la valeur de ce même mètre cube. Néanmoins, comme on sait que ce placement a lieu à intérêts composés, pour de longues années, de la manière la plus sûre et en valeurs qui gagnent toujours, on est forcé de reconnaître que c'est en fin de compte un des meilleurs placements possibles. D'où vient donc, quand la propriété foncière en général trouve tant d'amateurs qui y placent leurs capitaux à 3 pour 100, que les propriétaires de forêts consentent si rarement à laisser fonctionner la valeur des arbres sur pied seulement jusqu'à ce même taux? Cela résulte du temps nécessaire au développement des futaies. Quel compte faire en effet du meilleur des placements, si l'on ne peut espérer vivre encore à l'échéance? Or il faut toujours compter par vingt-cinq ou trente années au moins quand on est en présence d'un chêne à conserver. C'est là pour les simples particuliers la cause première et fondamentale de l'exploitation prématurée des bois d'œuvre. Pour l'homme isolé, l'avenir, c'est le lendemain. Il est trop éphémère pour que son propre intérêt l'amène à cultiver suivant les lois naturelles le chêne, dont la durée est cinq fois plus grande que sa vie.

C'est donc seulement aux êtres impérissables, aux communes et à l'état, que sont naturellement dévolus la culture des gros bois d'œuvre et les principaux avantages de la propriété forestière. Les communes et les établissemens publics possèdent encore en France

plus de 2 millions d'hectares de forêts. Perpétuelle comme l'état, dont elle est l'élément organique, la commune trouve dans les forêts une propriété d'un excellent rapport. Quelles sont en effet les communes possédant des revenus réels et durables en dehors de l'impôt, sinon les communes propriétaires de forêts? Quelles sont parmi celles-ci les communes riches, sinon, sauf quelques exceptions, celles qui sont restées propriétaires de futaies? La comparaison des communes de l'ouest, privées de propriétés forestières, avec celles de l'est, qui en sont pourvues, des communes de la plaine possédant des taillis avec celles de la montagne propriétaires de futaies, suffit à l'établir. La plupart des communes situées dans les vallées des Vosges ou sur les plateaux du Jura possèdent des forêts d'une étendue souvent assez faible, mais constituées en futaie. Le revenu dépasse ordinairement 50 francs par hectare, et les villages qui jouissent de 10,000 francs de rente fournis par leurs futaies sont communs dans ces montagnes. Les routes et les fontaines s'y distinguent par leur beauté; les bâtimens publics sont nombreux, bien entretenus, souvent même construits avec luxe; dans le département des Vosges, ce sont surtout des maisons d'école, dans celui du Doubs des églises monumentales. L'arrondissement de Pontarlier, dont le chef-lieu a 5,000 habitans, possède 13,000 hectares de forêts communales, qui donnent un revenu annuel de 1 million de francs. Ces faits éloquens, il est facile de les expliquer. La commune n'a ni activité propre, ni esprit de suite dans son administration, ni économie dans la gestion de ses affaires. Les propriétés qui lui conviennent sont surtout des biens naturels, produisant sans l'intervention de l'homme et donnant des produits constans et toujours recherchés : des eaux, des carrières, des pâturages, des bois. Si en outre la production s'améliore d'elle-même et gagne en valeur avec le temps, ainsi que cela se voit pour les forêts, ces biens constitueront pour les communes une source merveilleuse de revenus. La forêt est tout à la fois l'agent naturel et l'instrument de la production. Qu'on s'abstienne d'y toucher, qu'on la défende, qu'on la garde seulement (à cette tâche, un homme suffit souvent pour 500 hectares), le sol s'améliore, les bois se développent, et le propriétaire, s'il a su les attendre, n'a qu'à récolter les plus riches produits. On pourrait aisément citer des communes dont les revenus en bois ont doublé, triplé et parfois décuplé depuis une trentaine d'années, leurs futaies ayant trouvé un débouché facile et une faveur toujours croissante sur le marché. Les futaies deviennent ainsi pour les communes une vraie poule aux œufs d'or. Ceci peut se réaliser également pour les taillis dans une large mesure. Combien de taillis sous futaie communaux qui aujourd'hui

ne rapportent guère que 1,000 francs par hectare tous les vingt-cinq ans, et qui donneraient régulièrement de 2,000 à 3,000 fr., si l'on voulait bien à chaque exploitation conserver tous les chênes modernes, tous les anciens surtout, et plus encore les « vieilles écorces » capables de prospérer pendant une révolution! C'est, dit-on, placer à 3, à 2, à 1 1/2 pour 100; mais est-ce bien ainsi que tant de communes ont placé, il y a vingt-cinq ou trente ans, en conservant dans leurs taillis sous futaie des chênes anciens ou de vieilles écorces, quand la valeur du mètre cube de gros chêne, qui alors était de 30 francs, est de 50 aujourd'hui? Par le fait, le placement n'a-t-il pas été réalisé à 4, à 5, ou plus encore? Dans l'avenir, il sera soutenu de même par l'accroissement des prix; n'aurait-il lieu d'ailleurs qu'au taux le plus faible, il serait encore excellent pour la commune par cela même qu'il est pour elle à peu près le seul placement possible qui soit parfaitement assuré; mais, pour que la commune obtienne de sa forêt un grand revenu (1), il faut qu'elle sache et qu'elle puisse attendre la maturité des produits. Grâce à la tutelle de l'état et à l'administration chargée de la gestion des forêts, les communes sont éclairées sur leur intérêt réel et permanent; elles connaissent et connaîtront mieux de jour en jour la condition première de l'exploitation de leurs bois. Pourront-elles et voudront-elles néanmoins attendre les revenus naturels en sachant se contenter d'un usufruit restreint, dont il est si facile d'exagérer la jouissance en entamant le capital? On ne peut guère l'espérer. Pressée sans cesse d'exécuter des travaux urgents, la génération actuelle ne saura que rarement s'arrêter à la juste limite de son droit, plus rarement encore s'imposer en vue de l'avenir une privation fructueuse. La commune ne voit point dans l'épargne son intérêt direct, comme le particulier qui économise pour lui-même ou pour ses propres enfans; elle veut jouir prématurément du fonds commun sans crainte de l'épuiser. Les exemples de ce fait ne sont que trop nombreux. Les pâturages communaux des Alpes, les bois en broussailles des communes du midi, surmenés par les abus de jouissance jusqu'à la ruine même du sol, contrastent en maintes localités d'une manière frappante avec les pâturages et les bois

(1) Dans les montagnes, telle commune ne peut tirer que de sa propre forêt ce qui est nécessaire à ses besoins en bois de feu, en bois de construction, en bois de travail. En effet, on descend facilement ces bois, tandis qu'on ne les remonte guère, et seule la forêt voisine qui domine le village est apte à les fournir. Alors c'est non plus un revenu que la commune attend de sa forêt, mais une utilité immédiate résultant de l'emploi direct des produits. Ce cas n'est pas rare, cependant il est à peu près limité maintenant aux hautes régions. Par suite du développement des voies de communication, de la facilité des échanges et du prix élevé des gros bois, la plupart des communes vendent aujourd'hui leurs coupes de bois pour se procurer un revenu qui devient bientôt l'objet principal des exploitations forestières.

voisins des particuliers, exploités au moins avec un certain ménagement. Si la commune trouve dans ses futaies un grand revenu, c'est le principal avantage et parfois le seul qu'elle en retire. Peu lui importe à elle, fraction isolée de la société, que les forêts soient encore, comme il importe tant à l'état, une source intarissable de richesse publique. Quel intérêt ont par exemple les communes du nord-est, propriétaires de forêts de chêne, à ce que le prix du merrain soit peu élevé à Bordeaux et à Cette? Peut-on leur demander de conserver leurs chênes pour assurer dans l'avenir le développement du commerce des vins du midi?

L'état ou la société qu'il représente est, à vrai dire, le propriétaire naturel et excellent des futaies; c'est que pour lui seul aussi la futaie réserve tous ses avantages: elle lui donne tout à la fois un bon placement, un grand revenu et un puissant élément de prospérité générale. La forêt de B'ois, qui est la futaie la plus régulière en même temps que la plus belle de nos forêts, — un parc vraiment royal par son étendue de 2,750 hectares, par son essence, le chêne, par ses massifs complets, par ses routes admirables, par sa situation au bord de la Loire qu'elle domine, et par les souvenirs qu'elle évoque à chaque pas, — fournit le meilleur exemple des produits que les futaies peuvent donner à l'état. Elle se trouve dans des conditions de fertilité tout à fait ordinaires, et ses produits ne sont que d'une qualité médiocre; ils n'en donnent pas moins par hectare un revenu de 118 francs, représenté pour les quatre cinquièmes par le prix de deux mètres cubes de bois d'œuvre, qui se débitent en merrains destinés aux vins du pays. M. Léonce de Lavergne a évalué en moyenne à 400 francs par hectare et par an le revenu brut que peuvent donner les futaies en France, et à 25 fr. seulement celui que donnent les taillis. Quant au revenu net, il admet que pour l'obtenir il convient de déduire, dans les taillis, pour frais de garde, de gestion, d'entretien et d'impôt, un tiers environ du revenu brut; dans les futaies, il suffit de retrancher une fraction beaucoup moindre (1). Ces chiffres, inapplicables à chacune de nos forêts prise en particulier, donnent une idée assez vraie des résultats pour l'ensemble. Or, de tous les propriétaires, l'état est le plus apte à l'éducation des futaies, parce qu'il est impérissable, parce qu'il a plus que tout autre l'esprit de suite absolument nécessaire, et surtout parce qu'il est le représentant de la société, dont les besoins en bois d'œuvre ne peuvent être bien satisfaits par personne autre qu'elle-même. Il est facile d'en conclure que l'état est le propriétaire qui peut obtenir de ses forêts le plus grand revenu.

En fait, le produit des coupes opérées dans les forêts domaniales

(1) Voyez la *Revue* du 1<sup>er</sup> décembre 1855.

de 1858 à 1867 inclusivement a été en moyenne de 35,366,000 fr.; cela représente pour 1,090,000 hectares un revenu annuel en bois, abstraction faite des autres produits assez importants d'ailleurs (4,633,000 fr.), de 32 francs par hectare. Il y a plusieurs remarques à faire sur ce chiffre. Nous devons constater d'abord qu'il est plus élevé que dans tout autre état européen, que la proportion des frais d'administration et d'entretien à déduire du produit brut est plus faible au contraire que partout ailleurs, car elle atteint à peine 20 pour 100, — qu'en déduisant cette fraction du produit brut total, s'élevant à 36 francs, on trouve que les forêts domaniales donnent par hectare au moins 29 fr. de produit net, ce qui est bien quelque chose, si l'on réfléchit qu'une grande étendue de ces forêts occupe des terrains de dernière qualité, et que ce produit net est à peu près double de celui que les particuliers obtiennent de leurs bois en France. Cependant il est clair que les forêts domaniales sont bien éloignées de fournir tout le revenu qu'il est possible d'en obtenir, puisqu'elles en donnent à peine aujourd'hui le tiers, et les mesures à prendre à cet égard se résument principalement dans l'esprit d'économie, dont la réserve des chênes est une des premières applications. En second lieu, le produit brut en argent des forêts domaniales n'était en moyenne de 1828 à 1837 inclusivement, pour 1,120,000 hectares que l'état possédait alors, que de 19 francs par hectare au lieu de 36 francs, chiffre actuel. La hausse des prix a-t-elle été la seule cause de cette augmentation de revenu? D'une part, les forêts domaniales ont perdu depuis trente ans, par l'aliénation, environ 120,000 hectares de bonnes forêts productives, tandis que par la remise des dunes à l'administration des forêts et par l'annexion de nouveaux départemens elles ont gagné environ 90,000 hectares de terrains d'un faible produit; d'autre part, l'ouverture de routes forestières et l'accroissement du chiffre des exploitations ont donné aux coupes une plus-value notable en dehors de l'accroissement naturel du prix des bois. Ces deux résultats contraires se balancent dans une certaine mesure, et l'on est en droit d'en conclure qu'en un tiers de siècle le revenu des forêts de l'état s'est accru de plus de moitié par suite de l'augmentation seule du prix des bois, qui a porté surtout sur les bois d'œuvre, et cette progression se maintiendra dans l'avenir.

Quant au placement des valeurs engagées dans ces propriétés, à quelles conditions a-t-il lieu? En général, le taux des placements est plus élevé dans les taillis que dans les futaies. Par exemple, si une forêt de 100 hectares exploitée en futaie donne un revenu annuel de 10,000 francs, comme elle représente peut-être en fonds et superficie une valeur de 500,000 francs, le taux du placement n'est

alors que de 2 pour 100. Si au contraire cette forêt de 100 hectares, traitée en taillis sous futaie, ne donnait qu'un revenu annuel de 4,000 francs, la valeur du fonds et de la superficie se trouvant réduite à 100,000 francs par exemple, le taux serait de 4 pour 100. Il semble ainsi que dans le taillis et la futaie comparés le taux de placement varie en sens inverse du revenu; mais cette conclusion ne serait pas exacte en ce qui concerne l'état. En effet, il faut d'abord tenir compte de l'augmentation probable des prix, qui porte surtout sur les bois d'œuvre, et qui peut accroître beaucoup le taux du placement dans les futaies. En outre, si l'abondance des bois de fortes dimensions influe sur le progrès de la richesse générale, la production des bois d'œuvre n'est-elle point pour le trésor une source indirecte de revenus considérables? Le bon marché du chêne facilite et rend plus économique la distribution des vins; or les droits de circulation et de débit, les contributions indirectes imposées sur les liquides, se chiffrent par centaines de millions. Et le développement des constructions navales, de quel intérêt n'est-il point pour l'état, pour le trésor même, qui paie directement les vaisseaux de guerre, qui accorde des primes à la grande pêche et des réductions de droits de douane aux importations par navires français! Toutes les branches de la consommation du bois d'œuvre dans l'agriculture, les arts, l'industrie, multiplient donc indirectement les recettes du trésor, et ajoutent un appoint aux 30 ou 40 millions directement versés par les ventes des coupes de bois domaniaux et portés, souvent seuls et à tort, à l'actif du revenu des forêts de l'état. Est-ce alors 2, 5 ou 10 pour 100 de la valeur des bois sur pied que rapportent à l'état les valeurs engagées dans les futaies ou les réserves des taillis sous futaie, car ce sont les bois d'œuvre qui presque exclusivement contribuent à développer la production générale? Personne ne peut le dire; ces résultats ne s'estiment pas en chiffres, pas plus que les services rendus par l'armée, par la justice, par les travaux publics, par toutes les branches de l'administration; mais ce qui est certain, c'est que, la relation entre le revenu direct et les valeurs engagées étant par exemple de 2 à 100, il serait inexact d'en conclure que les forêts ne rapportent que 2 pour 100 à l'état. Ce n'est cependant ni dans le revenu, ni dans le taux du placement que se trouve pour l'état la vraie raison d'élever des bois d'œuvre et principalement des chênes; cette raison, c'est que le pays en a besoin, que personne ne peut en produire pour lui à meilleur compte que lui-même, et que nul propriétaire autre que l'état ne peut en créer en quantité suffisante.

Il y a là une exception singulière aux lois générales de la production. L'industrie privée obéit fidèlement à la loi de l'offre et de

la demande; plus les produits sont demandés, plus le prix s'en élève et plus elle en fabrique. Il en est tout autrement pour les bois d'œuvre; plus on en demande, plus les propriétaires les exploitent prématurément, et plus la production diminue. C'est que le bois n'est pas un produit de l'industrie; c'est un bien naturel, limité surtout par le temps; la génération qui récolte les chênes n'est jamais celle qui les a vus naître, pas même celle qui les a conservés en se contentant de s'abriter à leur ombre. Le bois est soumis encore à d'autres lois particulières. La houille et les métaux par exemple s'épuisent fatalement avec le temps, mais c'est en raison seulement de l'usage qui en est fait, en raison directe de la consommation. Le présent ne peut être tenu qu'à ne point gaspiller ces biens; ils ne seraient pas plus utiles dans cent ans qu'aujourd'hui. Quant au bois d'œuvre, il se reproduit et se développe, pourvu qu'on en use avec prévoyance; si l'exploitation en est exagérée, il disparaît rapidement. Lorsque les gros bois, qui étaient fort utiles, commencent à faire défaut, on exploite les bois moyens, qui le sont moins, dont il faut un plus grand volume pour satisfaire aux mêmes besoins, et qui disparaissent plus vite. On arrive ainsi par une marche progressive et en peu de temps à la ruine des forêts.

Cette vérité est capitale, et il en résulte pour chaque génération le devoir de ne disposer que des bois mûrs, sous peine de léguer la misère à la génération qui la suit. La conservation des futaies constitue donc pour l'état non-seulement une grande richesse, mais encore l'accomplissement d'un devoir envers l'avenir. « Nous concevons, dit Augustin Thierry, la pensée d'un engagement qui nous lie pour ainsi dire envers les générations passées. L'intérêt de conserver notre liberté, notre bien-être, notre honneur national, nous apparaît alors comme un devoir; le soin de ces choses nous devient plus cher quand nous nous sentons devant elles comme en présence d'un dépôt qui fut remis en nos mains sous la condition rigide de le faire valoir et de l'accroître. » Nous ne devons pas moins à nos descendants les bois que nos ancêtres nous ont légués, et si nous nous rendons bien compte de la solidarité des générations successives, nous arriverons à comprendre qu'en travaillant pour l'avenir on travaille encore pour soi. Ce n'est pas en ruinant la terre qu'une nation peut s'enrichir; c'est à la seule condition d'user de ses biens avec mesure, d'en ménager la reproduction et d'en assurer le développement naturel.

CH. BROILLIARD.

---

---

LE

# TOUR DU MONDE

EN CENT VINGT JOURS

---

IV<sup>1</sup>.

Un seul degré de latitude nous sépare de la ligne, et, après une relâche insignifiante à Pulo-Penang, nous distinguons, non loin de nous, les côtes de la Malaisie et de la grande île de Sumatra. Nous approchons un matin très près d'un point du littoral, et je distingue quelques Malais qui errent sur la plage; ils sont nus, fortement constitués; leur peau est de couleur foncée, et leur aspect est farouche. Malgré notre proximité, nous remarquons qu'ils ne daignent pas jeter un coup d'œil dans la direction du *steamer*.

— Enfin, s'écrie mon jeune *Yankee* avec joie, voici donc une île qui n'est pas anglaise! — J'avoue que sa remarque me cause un plaisir égal au sien.

Les Célèbes, une partie de Bornéo, Sumatra, Java, appartiennent à la Hollande; la dernière de ces possessions lui a fourni jusqu'à ce jour un magnifique revenu, — je dis jusqu'à ce jour, — parce que le système hollandais est menacé de ruine. En 1857, les colonies néerlandaises produisaient encore 41 millions de florins; mais, depuis cette époque, les productions du sol sont en décroissance, et le ministre Wale a demandé aux chambres 10,000 livres sterling pour subvenir au déficit du budget colonial. Cependant à Java les indigènes ne sont même pas les possesseurs du sol; ils le cultivent par ordre, et les produits des récoltes sont taxés et achetés d'office par des agens que nomme la métropole. Le croirait-on? ces îles d'une richesse incomparable n'ont jamais autrement intéressé

(1) Voyez la *Revue* du 1<sup>er</sup> septembre.

le petit pays qui les domine qu'au point de vue du rendement; quant à civiliser, moraliser, instruire les Javanais, il s'en est gardé avec soin.

La relâche de Singapour, qui a lieu neuf jours après avoir quitté Ceylan, est une des plus occupées. L'animation qui règne au vieux port et à *New-Harbour*, les promenades du soir au bord de la mer en voiture ou à cheval, les excursions rapides dans l'île, où une végétation merveilleuse vous éblouit, les visites aux quartiers malais et chinois, tout cela fait trouver bien court le temps qu'il vous est accordé de passer ici. Ce qui étonne au milieu de cette foule composée de Malais arrogans, de Chinois braillards et toujours empressés, d'Anglais flegmatiques, d'Espagnols fiers et taciturnes qui reviennent des Philippines ou qui s'y rendent, de nos compatriotes enfin que je retrouve ici flâneurs et coureurs d'aventures, c'est l'absence apparente de ceux que nous appelons en France les représentans de l'autorité. Ici la liberté est pleine et entière; elle a fait de cet îlot un des plus riches entrepôts du monde, et, grâce à une franchise absolue, Singapour, au lieu d'être en décadence comme Java, stationnaire comme Saïgon, voit de jour en jour sa fortune s'accroître. Si l'on eût voulu que la Cochinchine, dont on ne parle en France, hélas! que comme d'un point stratégique, fût devenue le grenier de l'extrême Orient, il eût fallu dès le début de la conquête y établir cette franchise commerciale et individuelle que les Anglais proclament dès qu'après d'une de leurs colonies s'élève une colonie rivale. On entre dans cette voie, mais c'est presque trop tard; puis, tant que nos possessions seront commandées par des marins et des généraux, il ne faudra les considérer que comme des garnisons d'outre-mer où nos matelots et nos soldats d'infanterie de marine iront s'étioler ou mourir.

La première nuit que je passai au grand hôtel Dutronquois, souffrant d'une chaleur intolérable et demeurant au rez-de-chaussée, j'avais transporté mon lit léger en rotin au milieu d'un jardin. A trois heures du matin, m'étant réveillé, je vis s'agitant tout autour de moi dans les allées sablées une trentaine de couleuvres. La lune éclairait comme en plein jour, et un instant je me plus à regarder les ébats de ce monde grouillant et rampant. Je ne l'eusse certainement pas dérangé, si je ne m'étais aperçu que le nombre des animaux qui m'entouraient allait toujours en croissant, et si des serpens d'une espèce suspecte ne se fussent enhardis à grimper jusqu'aux montans de ma moustiquaire. Je n'eus à faire pour m'en débarrasser qu'un brusque mouvement; je leur lançai mon oreiller chinois, c'est-à-dire un rouleau en carton peint, et en une seconde la place resta nette, et d'autant plus nette que je me retirai moi-

même au plus vite en entraînant mon lit. Un de mes amis, chef d'une maison écossaise, à qui je raconte ma mauvaise nuit de la veille, m'enlève de l'hôtel et m'offre d'aller dîner à sa maison de campagne, située à vingt milles dans l'intérieur. J'accepte, et nous partons dans un *break* auquel est attelé un magnifique cheval australien. Nous suivons une route tracée sur un sable à fond rougeâtre; des huttes recouvertes de feuilles de palmier et abritées sous de grands muscadiers la bordent quelque temps. Au bruit de notre passage rapide, les Malais, coiffés d'énormes turbans en cotonnade rouge et vêtus de sarraux aux couleurs tranchantes, viennent sur le seuil de leurs maisons et nous regardent passer avec curiosité; ils ne semblent témoigner pourtant aucune déférence pour nous. — Ils sont très orgueilleux, me dit mon ami; leur caractère est altier, et leur rancune redoutable. Ils ne sont pas à craindre pour nous, qui les connaissons bien et les traitons avec ménagement et beaucoup de justice; mais malheur à l'Européen inexpérimenté qui leur impose une punition imméritée. Voyez à leur ceinture ce fourreau grossier en bambou qui ne les quitte pas : il renferme une lame effilée, le terrible *crish* malais, contourné comme une vipère et envenimé comme elle. C'est avec cette arme qu'ils frappent l'imprudent qui les a maltraités sans raison. — Après deux heures d'un trot allongé, nous laissons la grande route pour nous engager dans un sentier étroit, à peine tracé et se déroulant aux flancs d'une montagne aux pitons nuageux. De belles lianes fleuries montent du sol ou redescendent du faite des grands arbres formant sur nos têtes un dôme épais de verdure. Bientôt des ouistitis nous accompagnent et font entendre de petits cris plaintifs; des cacatoës énormes sortent leurs têtes intelligentes du creux des vieux arbres où ils sont nichés, et relèvent avec colère leurs aigrettes à plumes jaunes; des tourterelles couvrent les branches desséchées des arbres par troupes innombrables et ne s'envolent pas à notre approche. On ne chasse jamais ces doux animaux, et il est difficile de rencontrer à l'état sauvage un oiseau moins effrayé. Nous arrivons, à la tombée de la nuit, au sommet du plateau sur lequel s'élève la maison de campagne de mon ami John Knox Smith; elle est construite à 15 pieds du sol, et supportée à cette hauteur par une double rangée de colonnes en granit. On y monte par un large escalier en pierre blanche placé au centre de l'édifice et conduisant dans la salle à manger; celle-ci communique par deux larges entrées sans portes avec un grand salon, lequel à son tour donne accès du côté de la façade sur un large balcon. Les chambres à coucher sont placées à droite et à gauche de l'habitation, et s'ouvrent sur une galerie ou véranda spacieuse. Les écuries, les remises, les logemens des domestiques, sont situés

dans des constructions séparées à une centaine de mètres du logis principal.

C'est dans de pareils palais qu'il faut être admis pour avoir une idée du confortable dans lequel vivent les Anglais durant leur séjour aux Indes orientales. Tout ce qui a pu être imaginé pour rendre la chaleur supportable et atténuer par un grand bien-être matériel l'éloignement douloureux de la patrie, vous le trouvez ici. D'abord voici la salle de bain, où coule sans cesse une eau fraîche et cristalline : tantôt elle tombe en pluie sur votre tête brûlante, tantôt elle jaillit en cascade et frappe à vous renverser; partout des canapés en rotin, des causeuses, des fauteuils à bascules, dits *rocking-chairs*, sans oublier de frais tabourets en porcelaine verte de Chine. Dans presque tous les appartemens, mais principalement dans les chambres à coucher, on voit suspendu au plafond un panneau de toile blanche : c'est une sorte d'éventail gigantesque appelé *pan-a*; il est mis en mouvement sur vos têtes par un domestique invisible, spécialement chargé d'entretenir ainsi toute la journée la fraîcheur autour de vous, et qui ne prend du repos que fort tard dans la nuit lorsque le maître est endormi. Voilà, dans les cours, des *breaks*, des calèches, des chevaux de trait et de selle, enfin une nuée de domestiques proprement vêtus de blanc. Smith en compte dix-huit à son service; on y trouve depuis le savant cuisinier chinois jusqu'au petit Malabar indolent, chargé de vous suivre partout, même en voiture, pour vous tendre une baguette enflammée qui rallume le cigare que votre nonchalance laisse à tout instant éteindre. Par contre, l'étude, les arts, une lecture sérieuse, sont complètement délaissés : la chaleur ne permet aucun travail suivi; d'ailleurs on vient ici pour faire fortune, et les chefs de maison perdraient bien vite leur crédit, si on ne les savait exclusivement occupés des grands intérêts commerciaux qui leur sont confiés. L'ignorance, en dehors de tout ce qui est production du pays, est donc à peu près générale dans ces contrées; la chaleur paralyse singulièrement la mémoire, et tout Européen, après dix ans d'absence, est obligé, lorsqu'il revient en Europe, de refaire en quelque sorte son éducation. Aussitôt après notre dîner, Smith, m'ayant fait endosser un ample costume en soie écru de Chine, me proposa d'aller à 2 milles de son habitation passer la soirée chez quelques amis. Cinq domestiques porteurs de torches et de gongs nous escortèrent; l'éclat des lumières et les vibrations stridentes du cuivre servent à éloigner les tigres dont l'île est infestée. Nous fûmes accueillis par nos hôtes avec acclamation, car ces promenades nocturnes ne sont pas exemptes de danger. Cependant le silence succéda bientôt à cet accueil bruyant, et chacun de nous tomba dans

une prostration insurmontable. Ce fut en vain que, pour nous tenir en éveil, les gongs résonnèrent avec fureur, que la *panca agita* sur nos fronts fiévreux ses franges soyeuses, la faiblesse devint générale : nous subissions l'influence énervante d'un orage qui se formait sur nos têtes, et dont nous entendions déjà les grondemens sourds. Il fallut nous hâter de regagner notre logis pour ne pas nous trouver sous les grands arbres quand éclaterait l'ouragan. Rendu à l'habitation, je voulus m'endormir sous mon moustiquaire bien clos; je dus y renoncer, car l'orage nous avait suivis et se déchaînait sur le splendide cottage avec une violence extrême. Je croyais avoir entendu à Manille, à l'époque des typhons, les plus beaux coups de tonnerre qu'il soit possible d'imaginer; mais ceux de Singapour les dépassent de beaucoup. Il y eut un moment où, me voyant entouré d'électricité et de phosphorescence, sentant la terre trembler sous mes pieds, je crus à un désastre. Je me précipitai vers la chambre de Smith; mais quelle ne fut pas ma surprise lorsque je le vis profondément endormi, couché sur un canapé du salon! Je n'eus garde de le réveiller; mais le lendemain matin je ne pus m'empêcher de lui faire part de la frayeur que j'avais éprouvée. — Je suis habitué à ce vacarme, me dit-il, car à cette époque de l'année, en juillet, tous les soirs la foudre éclate sur ma tête. Vous n'avez pas remarqué que mon habitation est construite sur une roche ferrugineuse, laquelle donnerait, si je la faisais exploiter, 80 pour 100 en fonte. Afin d'éviter tout accident, j'ai dû établir deux paratonnerres, et sous cette égide je dors paisiblement, comme vous l'avez vu. En attendant l'heure du thé, allons voir dans quel état se trouve la forêt, et les dégâts qui ont été faits aux routes par la tempête. — Le sentier que j'avais parcouru la veille était profondément sillonné par les eaux furieuses et obstrué par des débris de branches brisées. C'était grande pitié de voir, par une matinée d'une pureté et d'un éclat admirables, cette végétation tropicale ainsi bouleversée et laissant tomber sur nous, comme des pleurs, la pluie dont elle était encore imprégnée. — Dans quinze jours au plus, me dit Smith, tout cela sera réparé. Sous ce soleil de feu et dans cette atmosphère humide, la végétation acquiert une vigueur extrême, et il est même indispensable qu'elle soit tous les ans émondée par d'impétueux ouragans.

A peine avait-il dit ces mots, que nous entendîmes au-dessous de nous dans la vallée un bruit confus de pas, de voix et de roues pesantes. — Allons voir qui cela peut être, me dit mon hôte, ce bruit est tout à fait insolite. — Nous descendîmes rapidement la colline, et nous nous trouvâmes en présence d'un Européen à cheval; sur ses épaules, un fusil à deux coups était jeté en bandoulière, et un

revolver du plus gros calibre, attaché à une lanière de cuir, pendait à la manière arabe sur un des côtés de la selle. A dix pas en arrière de ce personnage venaient plusieurs Malais presque nus, guidant un buffle attelé à un char à roues pleines sur lequel gisaient sans vie trois magnifiques tigres. — *Hallo!* monsieur d'Harnancourt, cria mon ami en français au chasseur; voilà une superbe chasse. Quelles bêtes! quelles griffes! Où avez-vous tué cela? Venez nous le dire en prenant une tasse de thé avec nous. — J'accepte, répondit le cavalier, et avec d'autant plus de plaisir que depuis six jours je me nourris de riz à l'eau, d'iguanes et de perroquets coriaces... J'y mets pourtant une condition, c'est qu'au lieu de thé vous me donniez une bouteille d'eau-de-vie et une tranche de *roastbeef*. — John Smith me présenta aussitôt à M. d'Harnancourt, lequel me parut très fier d'avoir un compatriote pour auditeur. — Monsieur, me dit-il dès qu'il fut attablé, j'ai hâte de vous apprendre comment j'ai fait une si belle journée, et de vous dire qu'hier j'abattais mon quarantième tigre. Si, plus heureux que moi, vous avez un jour la joie de revoir la France, n'oubliez pas de dire ce chiffre aux chasseurs de lions de l'Algérie, et ajoutez que je les convie à venir ici faire assaut d'adresse. Partout autour de moi, au Bengale comme sur la presqu'île malaise, on chasse ce fauve avec grand appareil; il faut à mes confrères en saint Hubert des éléphants, des chevaux, cent Malais ou Indiens, l'incendie des jungles, de grands cris, des gongs, que sais-je encore? Je chasse plus simplement, et avec un succès non interrompu, comme vous avez pu vous en convaincre par vos yeux. Toutefois, avant de commencer mon récit, un verre d'eau-de-vie à la prospérité de notre chère patrie!...

— J'étais à Singapour il y a huit jours, reprit notre invité, lorsque le rajah d'un village de l'intérieur, à cinq lieues d'ici, me fit prévenir par un de ses Malais qu'un tigre s'était établi depuis quelques semaines tout près de son habitation; sa reconnaissance serait grande, disait-on, si je réussissais à le délivrer du mangeur ordinaire de ses laboureurs, pauvres coulies chinois qu'il recrute vidés de cervelle et d'a gent dans les fumoirs d'opium de Singapour, et auxquels il cache soigneusement les éventualités de la mort affreuse qui peut les surprendre. Si les carnassiers de cet archipel ont une préférence marquée pour la chair du Chinois, c'est que ce dernier a l'habitude de travailler la terre presque nu, et qu'il découvre ainsi au soleil une peau blanche, satinée, plus appétissante à l'œil que la peau bronzée et huileuse du Malais. Je me mis aussitôt en route, armé, comme d'habitude, d'un fusil de chasse, système Lefauchaux, et d'un revolver américain à six coups. A peine arrivé à l'habitation du rajah, et guidé par ses gens, je pris une minutieuse

connaissance des localités; je fus bientôt convaincu que le tigre devait se trouver au centre d'un ravin figurant un entonnoir renversé qui, rempli de joncs et de broussailles, s'ouvrait sur une vaste rizière où journellement travaillaient de nombreux Asiatiques. Je renvoyai mon escorte, ne voulant exposer personne; une longue expérience m'avait d'ailleurs appris que dans ces sortes d'aventures agir seul est le parti sage. Il était midi environ, et après deux heures de recherches prudentes j'avais déjà découvert, au bout de l'entonnoir, la petite éclaircie par laquelle l'animal devait avoir l'habitude d'entrer ou de sortir de son repaire. J'armai les deux coups de mon fusil et j'allais me glisser dans l'intérieur du jungle, quand je le vis à dix pas devant moi; il cheminait dans ma direction, lentement, très cauteleux et inquiet, mais, heureusement pour votre serviteur, recevant en plein sur ses yeux éblouis un vif rayon de soleil. J'ajustai et fis feu sans perdre une seconde, et je courus sur lui, le revolver à la main; j'étais cependant bien convaincu que je devais l'avoir foudroyé d'une balle conique tirée en plein muscau. Je ne m'étais pas trompé; il était mort, et je n'eus même pas l'ennui de l'achever.

Le surlendemain, j'allais me remettre en route, lorsqu'un autre chef indigène me fit dire qu'un de ses Malais avait été enlevé et dévoré par un de ces monstres au moment où l'infortuné, poursuivi par un crocodile, venait de passer à gué une rivière bordée de ronces et de hauts manguiers. Je me fis conduire aussitôt au lieu indiqué, et je découvris sans peine, dans un jungle voisin, l'entrée d'un repaire où, selon toute probabilité, digérait encore le fauve. Je dois vous dire, — car c'est peut-être là le grand secret de mon audace, jusqu'à ce jour impunie, — que je ne chasse pas avec les vêtements de ville que vous voyez sur moi en ce moment : je ne suis pas si simple. J'ai un costume tout en peau de tigre, dans lequel je me mets comme dans un sac aussitôt que j'entre en chasse. En outre ces longs cheveux roux et déjà blancs, hélas! que vous voyez flotter sur mes épaules, je les rabats sur ma figure de manière à ne laisser rien voir de mon épiderme; seuls mes yeux restent autant que possible à découvert, afin de surprendre dans les claires prunelles du carnassier le moment très précis où il va se jeter sur moi. Sans bruit, j'avais donc, selon ma coutume pour me mettre en chasse, attendu midi, heure à laquelle tout être vivant s'endort sous nos latitudes brûlantes. Il avait plu beaucoup dans la nuit, et, comme l'entrée du jungle était fort étroite, je dus me traîner dans la fange fort avant sur mes genoux. Je rampai pendant dix mortelles minutes, suffoquant, car il fallait contenir le bruit de ma respiration, devenue par l'effet de la fatigue bruyante et entrecoupée, irrité au

dernier point contre mon vêtement de chasse, qui, lourd comme une chape de plomb, heurtait trop bruyamment aux parois flexibles de la coulée de verdure où je m'étais engagé. Cependant, comme la sueur perlait sur mon front, qu'elle collait mes cheveux, ramenés sur la face, de manière à gêner ma vue, je résolus de suspendre un instant ma marche en avant; mais, en faisant ce mouvement d'arrêt, mes coudes durent frapper à quelques branches sèches, qui se brisèrent avec un léger bruit. Aussitôt, à quinze pas devant moi, j'entendis un tressaillement sinistre. Je ne me fis point d'illusion : le tigre était là. Heureusement qu'en approchant du centre du taillis, les ronces, en devenant plus grandes, élevaient davantage leurs arceaux sur ma tête; j'en profitai pour me redresser un peu, et, avançant encore de cinq pas, je me trouvai au milieu du fourré, tenant déjà en joue mon tigre. Il était là, accroupi comme un chat dans un vaste nid, ses quatre pattes repliées sous lui, et je le tenais si bien au bout de mes canons que je m'amusai à le regarder pendant une seconde, cherchant de mon côté à deviner ce qu'il pouvait penser en voyant si soudainement apparaître devant lui, debout sur ses deux pattes de derrière, un être portant une robe mouchetée en tout semblable à la sienne. Eh bien, messieurs, j'en suis convaincu, l'animal n'éprouvait ni terreur, ni colère; il était sous le coup d'une stupéfaction réelle, presque comique... Le naïf carnassier n'est jamais revenu de son étonnement, car, lâchant la détente de mon arme, je le vis rouler bel et bien foudroyé.

On ne peut s'imaginer, continua M. d'Harnancourt en avalant coup sur coup plusieurs verres d'eau-de-vie, les bruits étranges qu'éveille au milieu du jour dans ces contrées en apparence désertes, mais qui ne sont qu'endormies, la détonation soudaine d'une arme à feu. Les perroquets, les grands calaos, les singes, jettent des cris d'horreur comme si je les égorgeais tous à la fois; ils me poursuivent parfois pendant une heure, les premiers de leurs cris, les seconds de leurs grimaces. J'ai beau prendre une attitude paisible, rien n'y fait; j'ai vu même des singes d'une grande espèce me jeter du haut des arbres une véritable pluie de noix de cocos. Au milieu du tumulte qui se fit entendre lorsque j'eus fait feu, il me sembla distinguer un bruit singulier. Était-ce un buffle affolé qui s'enfuyait, ou quelque énorme boa mis en déroute par l'explosion de mon arme? Je ne pus le savoir. Je ne vis rien; le revolver à la main, je ne cessai pourtant d'explorer les alentours, et je me tins sur mes gardes jusqu'au moment où je me crus hors de toute surprise. Je pus donc rentrer chez le rajah pour lui dire d'envoyer des hommes chercher le tigre mort. Ils revinrent trois heures après leur départ, très confus, m'assurant qu'ils n'avaient pu retrouver la place où j'étais

certain de l'avoir laissé sans vie. Je devinai sans peine qu'ils n'avaient pas osé entrer sans moi dans le repaire, et, les traitant rudement de poltrons, je leur donnai rendez-vous pour le lendemain afin de les y conduire. Les Arabes de l'Algérie considèrent les tueurs de lions comme des dieux ou des sorciers; mais les Malais n'ont pas cette naïveté. En réponse à mes reproches, ils me dirent que, si je voulais leur confier mon fusil et leur laisser endosser mon costume, ils iraient bien en expédition sans mon concours. Que pourraient-ils faire en effet avec leurs *crishs* et leurs poitrines nues contre un animal aussi hardi que le tigre! La seule vue de leur peau luisante et très haute en parfum indien doit le mettre tout de suite en appétit; sous mon déguisement fantasque, ces féroces animaux ne perçoivent peut-être qu'une odeur européenne qui ne fait que les étonner. Nous avons, croyez-le bien, notre fumet particulier, *sui generis*, et il est certain que l'Européen ne s'en débarrasse jamais totalement. Voyez donc les buffles de tout cet archipel, ceux qui vivent dans l'intérieur, et surtout ceux qui vivent encore à l'état sauvage : des Malais passeront cent fois sous leur vent, et ils ne se dérangeront jamais, soit de leur sieste, soit de leur promenade; mais, si un Européen, même en se déguisant sous le sarrau malais, passe à 1,000 mètres d'eux, vous les verrez immédiatement se mettre en fureur, — les yeux et les oreilles injectés de sang, se jeter sur lui pour le fouler aux pieds ou le faire danser aux pointes de leurs cornes gigantesques. Sans vergogne, lorsque je me vois poursuivi par des buffles sauvages, je grimpe sur un arbre, et les laisse passer; je puis les abattre certes aussi aisément que je démonterais un tigre, mais il me répugne de tuer ces animaux, très utiles à l'agriculture et très doux aux petits enfans, qui jouent sans cesse dans leurs jambes sans aucun accident. Une petite fille de cinq ans conduira despotiquement à l'abreuvoir et au pâturage deux cents de ces bêtes horribles de pesanteur et de forme, et je défie dix Malais d'en venir à bout.

Je vous demande bien pardon de ces digressions, continua le narrateur, et je me hâte d'arriver à ma troisième et dernière capture. Donc, le lendemain matin, au lever du soleil, nous partîmes trente environ, sans bruit, sans éclat, sans démonstration d'aucune sorte, ce qui est d'ailleurs dans le goût de cette race malaise, plus sérieuse qu'expansive. Je retrouvai bien vite le jungle épais où j'avais pénétré la veille, et j'en indiquai l'entrée à mes hommes. Tout à coup il me sembla voir, à l'endroit où mes genoux avaient aplani et lissé le sol humide, des empreintes que je n'avais certainement pas vues la veille. — Attention! criai-je aussitôt à mon monde en l'arrêtant, le repaire me semble encore habité : il y a

peut-être ici un nouveau tigre. — Il n'était que dix heures, beaucoup trop tôt pour que je voulusse aller m'assurer du fait; je renvoyai donc les Malais en leur recommandant de venir me rejoindre à cinq heures du soir, en nombre et au lieu où j'étais. Vous allez me dire que j'aurais pu mettre le feu aux broussailles et forcer l'animal qui pouvait s'y trouver à sortir ou à rôtir; mais j'aurais perdu mon trophée de la veille, et avec lui 50 piastres. Vous saurez, poursuivit M. d'Harnancourt en s'adressant directement à moi, que le gouvernement anglais de la colonie me donne cette somme par chaque tête de tigre que je lui présente. Ce n'est pas trop, n'est-ce pas, pour risquer ainsi sa vie? Hélas! je n'ai pas d'autres cordes à mon arc, et pourtant, si je parviens à tirer chaque année vingt fauves de cette espèce, je vivrai fort à mon aise avec les 1,000 piastres ou 5,000 francs que ma chasse produira. Les riches résidens ont en outre la coutume de me faire une prime supplémentaire lorsque, comme aujourd'hui, je rentre à Singapour avec plusieurs tigres, et je me recommande à vous, monsieur Smith, pour rappeler cet usage à vos amis. — J'en ferai la proposition aussitôt notre rentrée, répondit mon hôte, et vous pouvez, dès ce moment, la considérer comme acceptée.

— Quand mes hommes furent partis, reprit le conteur, je quittai mes vêtemens de ville, et, les déposant en paquet à l'entrée du repaire, j'endossai mon déguisement de bête; je ramenai aussi mes cheveux sur le visage, et, blotti à deux cents pas de là, dans un bois de bananiers dont j'avais détaché les plus larges feuilles pour me couvrir, je résolus d'attendre ainsi l'heure de midi. Vous me croirez, vous, monsieur Smith, qui savez combien est invincible l'étreinte du sommeil dès qu'on s'abandonne en ces lieux à l'inaction : accablé par la chaleur, chaleur atrocement augmentée par le costume dont j'étais affublé, je m'endormis bientôt profondément. Je serais peut-être resté dans cette torpeur jusqu'à nuit close, si des fourmis, pénétrant dans mes oreilles, ne m'eussent réveillé. Il est bien heureux pour moi qu'en reprenant mes sens j'aie eu tout de suite conscience de la situation critique où j'étais, et que mon premier coup d'œil soit tombé dans la direction du jungle!... J'y vis un tigre de belle prestance accroupi devant mes hardes, attendant sans doute que mon paletot, mon gilet et mon chapeau prissent corps pour être déchirés à belles dents. Que faire? Je pris le parti de me lever le plus doucement qu'il me serait possible, tout en me débarrassant sans bruit des larges feuilles de bananier qui me recouvraient; mais je ne pus réussir entièrement. Au dernier mouvement que je fis, le tigre se redressa, et, si une minute après m'être mis sur mes pieds je n'étais pas renversé et broyé, c'est que, surpris de mon

apparition ou plutôt de mon aspect étrange, il s'était arrêté à dix pas de moi, très indécis sur ce qu'il voyait, mais me laissant tout le temps de lui fracasser la mâchoire et le crâne par un coup de fusil tiré, comme toujours, presque à bout portant. Quelques minutes après, mes gens arrivaient un à un, timidement, car ils avaient entendu de loin la détonation de mon coup de feu. Pour rien au monde, ils ne voulurent se hasarder sans moi dans le repaire, lequel, comme vous voyez, était assez bien fréquenté; je les entraînai pourtant à ma suite. J'y retrouvai le tigre tué la veille, et, chargé de mon double butin, je me mettais en route pour faire mon entrée triomphale à Singapour, lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'arrêter.

Je félicitai bien vivement mon compatriote de ses succès, et je le priai de me dire comment il s'était fixé dans cette île.

— Écoutez mon histoire, qui est très courte, me dit M. d'Harnancourt tout en continuant de vider la bouteille qu'il avait devant lui. Je suis fils d'un officier de cavalerie de la première garde impériale. Mon père, ayant été fait prisonnier par les Russes, réussit à s'échapper de la Sibérie et se réfugia en Amérique. A la paix, il y resta pour ne pas mettre son épée au service de la restauration. Hélas! il se maria, et, si je laisse échapper cette expression de douleur, c'est que de ce mariage naquit l'être errant, toujours à peu près sans feu ni lieu, que vous avez devant vous. Ma mère mourut la première, lorsque j'étais encore enfant, et, quoiqu'elle eût fait graver sur sa tombe, en guise d'épithaphe, cette invitation pressante à l'adresse de mon père : — je t'attends! — ce ne fut que quinze ans après que ce dernier répondit à son appel... Et ce fut encore trop tôt, car je restai seul au monde; au lieu de chercher la richesse dans une condition honnête et paisible, je me livrai entièrement au seul amour que j'aie jamais eu en tête, l'amour du mouvement. Depuis trente ans bientôt, sans repos, sans trêve, je n'ai fait qu'une chose, chasser, soit en parcourant les prairies du *Far-West* à la traque du bison, soit en allant vers les régions glacées du pôle arctique à la piste des renards bleus. Je serais certainement encore dans ces lointaines et belles contrées de chasse, si je ne m'étais souvenu que j'étais d'origine française et de race normande. Je cédai à l'envie, longtemps combattue, de voir l'Europe, et aussi peut-être au secret désir de retrouver en France une famille toute faite. Il y a un an, je m'embarquai à San-Francisco à la destination de Hong-kong; j'avais l'espoir d'obtenir, dans ce dernier port, un passage pour Marseille à bon marché. Ma mauvaise étoile en décida de tout autre façon : sur le point de toucher à ma première escale, le navire qui me portait vint se briser, à la suite d'un épouvantable typhon, sur les récifs qui entourent l'île chinoise de Formose. Je fus le seul des

passagers et de l'équipage qu'épargna la mort. Je n'avais rien perdu d'ailleurs, car ma petite fortune consistait simplement en quelques onces mexicaines que je portais toujours sur moi, cachées dans les doublures de mes vêtemens. Je fus tout à fait surpris d'être traité d'une manière fort humaine par les insulaires qui me recueillirent. Permettez-moi de vous apprendre que Formose est une possession peu connue, et dont l'intérieur est habité par des peuplades indépendantes et guerrières qui se livrent entre elles des combats incessans. Pas un Européen, je crois, n'a pu pénétrer au milieu des tribus sauvages qui vivent dans les montagnes; c'est à regretter, car il doit y avoir là des richesses non exploitées d'une grande importance. Je vécus donc avec les gens du littoral, et j'y restai environ deux mois prisonnier dans une pagode; je dis à dessein prisonnier, car toutes les fois que je tentais une promenade dans l'intérieur, on me ramenait aux autorités chinoises, et les bonzes, mes hôtes, me faisaient comprendre au retour, par un geste significatif, que, si je m'éloignais trop, j'aurais la tête tranchée. Un jour, un capitaine anglais, que la Providence avait égaré dans ces parages avec son navire, eut pitié de moi et m'offrit le passage gratuit jusqu'à Singapour. Jugez de ma joie!... Quand, rendu ici, j'appris que le gouvernement de la colonie donnait 50 piastres par tête de tigre, qu'on m'eut affirmé que cet animal y foisonnait à tel point que l'on comptait chaque jour une victime, je me décidai à me fixer dans une île si lucrative et si giboyeuse. Voilà six mois que j'y vis et que je cherche à faire des économies qui me permettront de voir un jour la France, l'Algérie surtout, où mon plus vif désir serait d'aller rivaliser d'audace et d'adresse avec les plus grands chasseurs de lions.

— Pauvre d'Harnancourt! me dit tout bas Smith au moment où, vaincu par les vapeurs de l'eau-de-vie, le chasseur de tigres s'endormait profondément, il ne reverra jamais son pays, car, s'il évite les insulations et les griffes des carnassiers, il n'échappera point aux effets foudroyans de l'ivresse. Tout l'argent qu'il gagne à son périlleux métier se transforme en bouteilles d'eau-de-vie, et, jusqu'à complet épuisement de ses piastres, il ne dégrise pas.

## V.

Il est inutile de répéter ici l'histoire bien connue de la prospérité de Hong-kong, rocher stérile en 1841, devenu aujourd'hui un entrepôt considérable d'opium, grâce à la maxime à la mode : « la force prime le droit, » et à l'appui impolitique prêté par la France à l'Angleterre, en 1858, dans la guerre que cette puissance fit à la Chine. C'est sur ce rocher que se fait en grand le négoce de cette

drogue mortelle, dont l'importance atteint déjà annuellement le chiffre effrayant de 300 millions. Aussi le voyageur, encore sous le charme des souvenirs gracieux de Ceylan, est bientôt las d'être à tout instant heurté par une multitude de coulies affairés, et de ne voir que d'innombrables escouades de matelots ivres. Le croirait-on? tout le bonheur de ces derniers consiste à s'enivrer et à danser, — sans femmes, — chez les marchands d'eau-de-vie de la rue *Victoria*, au son d'un violon qu'accompagne une grosse caisse. Le soir venu, l'étranger n'a d'autre ressource, pour éviter les ivrognes, que de rester à l'hôtel; s'il ose s'exposer à leurs rudes rencontres, il verra la population flottante et sédentaire de l'île se porter en masse compacte, comme à une promenade ordinaire, vers les rues montantes où se trouvent les maisons d'opium et celles des plaisirs malsains. Chacun de ces taudis a ses fenêtres ouvertes, brillamment éclairées, et laisse échapper des jurons effroyables proférés dans toutes les langues; les vibrations de gongs s'y unissent aux chansons nasillardes des beautés chinoises; parfois des milliers de pétards tombent et éclatent en gerbes de feu sur la tête des promeneurs ahuris.

Je fus heureusement invité par un riche Anglais à dîner chez un restaurateur chinois en renom, et j'eus le très rare privilège, dès le soir même de mon arrivée, de m'y rencontrer avec quelques très hauts personnages de la société indigène. Ils vinrent à ce repas avec leurs femmes, et je vis arriver ces dernières en palanquin jusqu'au centre de la salle à manger. Elles étaient au nombre de cinq, et la moins jeune me parut avoir au plus vingt ans. Vêtues d'élégans et frais costumes en soie bleu clair, les têtes pourvues d'abondantes chevelures noires ornées de fleurs naturelles, elles me semblèrent, quoique beaucoup trop fardées, délicates, très blanches et véritablement jolies. Placé à leurs côtés à table, je ne pus, à mon vif regret, échanger une seule parole avec elles, car la langue anglaise leur était inconnue, et je ne parle pas chinois. D'ailleurs mon hôte m'avait prévenu d'être fort réservé dans les politesses mimées que je pourrais avoir à faire. Les palanquins stationnaient à la porte; à la moindre pointe de jalousie qui eût traversé l'esprit des maris, j'étais menacé de voir la salle à manger devenir déserte. Les Chinois avaient consenti à venir à cette partie en sachant que je quittais Hong-kong dans quelques heures. Pendant tout le temps que dura le repas, les femmes parlèrent peu; mais je les vis toujours le sourire aux lèvres, paraissant s'amuser beaucoup de mon embarras lorsqu'il me fallait goûter à quelque plat douteux, — quelque chose comme des cœurs de pigeons aux confitures de gingembre, — boire de l'eau-de-vie de samchou dans des godets

qui tiennent lieu de verres, et manger tout le long du dîner avec les baguettes en ivoire qui remplacent les fourchettes. Je ne vis aucune d'elles toucher aux viandes, et leurs doigts fins et déliés, gâtés par des ongles démesurés, — véritables griffes qui donnent à la main une apparence bestiale, — ne portèrent à leurs petites bouches que des sucreries parfumées et des graines de citrouille séchées. A la fin du souper, composé de trois services, pendant lesquels de la musique vocale et instrumentale se fit entendre, les Chinoises se levèrent, et alors, avec grand'peine, se soutenant par les mains aux chaises, aux murailles, elles rentrèrent, toujours souriantes, dans leurs riches palanquins. La dernière que je vis partir avait des pieds presque imperceptibles sous son pantalon de soie jonquille. Je la fis remarquer à un de mes voisins, un *céleste* (1) à figure intelligente et d'une belle corpulence. — *Very good for jealous husbands* (excellent pour les maris jaloux), me dit-il avec un gros rire.

— Cette difformité n'est donc pas un caprice de la mode?

— Point du tout, et voici pourquoi. Lorsque dans une famille, riche ou pauvre, il naît une fille bien formée et dont les traits enfantins promettent d'être, à quinze ans, beaux et réguliers, les pieds de la petite créature sont, quelques mois après sa naissance, soumis à une compression vigoureuse. C'est la liberté d'aller, de courir hors de la maison, vous comprenez, qu'on lui enlève ainsi... Plus tard, les parens riches qui voudront honnêtement la marier, ou les parens pauvres qui espéreront richement la vendre, feront valoir aux yeux des prétendans cette privation de liberté.

— C'est hideux! m'écriai-je indigné.

— Oh! certainement à votre point de vue. — Cependant, si vous aviez demandé sur ce sujet leur opinion à Hataï, Fatma, Atoï, Atchaï et Loï, qui étaient ici à dîner, elles vous eussent toutes répondu qu'elles ne regrettaient pas les conditions actuelles de leur existence. Si elles n'avaient pas été préparées ainsi à être vendues aux plus riches d'entre nous, elles travailleraient aux rizières comme des bêtes de somme, ou elles passeraient leur vie sur l'eau, dans les golfes, en mer avec des pirates, à ramer en rivière sur les sampans comme le plus malmené de vos matelots.

— Comment se font ces marchés?

— A l'aide de courtiers et par contrats bien en forme. Justement j'ai là en poche un acte par lequel je suis devenu aujourd'hui même propriétaire d'une jeune fille de Shang-haï. Voulez-vous que je vous le traduise?

(1) Sobriquet qu'on donne aux fils du Céleste-Empire.

Et il me montra le contrat dont voici le texte :

« En raison de la pauvreté de ma famille, je consens à vendre ma fille, âgée de quatorze ans, à Tu-won-lan-hi, afin qu'il en dispose et prenne soin. Le vingt-quatrième jour de la sixième lune, j'ai reçu pour sa valeur en paiement complet la somme de quatre-vingt-cinq piastres (450 francs).

« Le vingt-quatrième jour de la sixième lune de la dix-huitième année de Hien-tung (9 août 1868).

« Ont signé :

« THANG-TING, père de la jeune fille.

« Madame YAP-IANG-KO, entremetteuse.

« TCHEN-TCHEN-TCHANG, écrivain chargé de la rédaction de l'acte de vente. »

La conversation roula quelque temps sur les mœurs du pays. Mon interlocuteur m'expliqua qu'en dehors des femmes *de luxe* qu'ils peuvent acheter, les Chinois ont une épouse véritable; les enfans de cette dernière héritent seuls de la fortune du père. Quand j'en vins à lui parler de l'abandon des enfans, dont nos missionnaires font un tableau si révoltant, il s'emporta. A l'entendre, cet usage barbare n'avait lieu que dans certaines provinces, aux époques de famine, qui ne sont que trop fréquentes dans ce vaste pays. Les mères, disait-il, n'exposent les nouveau-nés que lorsqu'elles sont dans l'impossibilité de les nourrir.

J'ai vu Canton et les environs, j'ai navigué sur le grand fleuve auprès duquel cette ville est bâtie, je n'y ai rien vu qui pût révolter la nature. Je ne crois à l'abandon des enfans chinois que dans les cas extrêmes indiqués par mon interlocuteur de Hong-kong. On a dit que les enfans contrefaits étaient les seuls qui fussent exposés. Ce seraient donc ceux-là que les directeurs de l'œuvre de la *Sainte-Enfance* auraient fait recueillir? Il n'en est rien. J'ai visité les écoles du père Burelle à Singapour, celles des jésuites et des lazaristes à Shang-haï; je n'y ai vu aucun être difforme. Les directeurs des Missions-Étrangères ont fait de l'abandon des petits Chinois un drame plein de larmes, qui émeut le cœur des mères françaises, et on sait que, lorsque leur pitié est éveillée, on peut leur demander de l'argent. C'est avec l'aumône considérable, recueillie centime par centime, qu'on dirige de France sur la Chine une foule de jeunes gens préalablement préparés à l'éventualité d'une affreuse destinée. Beaucoup y vont chercher le martyr; j'en ai connu plusieurs qui étaient de très bonne foi; leur pauvreté était flagrante, et leur exaltation sans bornes, par conséquent dangereuse. Quelques-uns, avec une permission spéciale des directeurs,

s'occupent de voyages, de sciences naturelles, et produisent des travaux remarquables; mais la majorité ne rêve que sacrifices et conversions. Leur ardeur est si grande et si compromettante que parfois elle effraie les chefs. A bord de l'*Achille*, un général lazarisiste me pria de modérer le zèle d'un jeune Lyonnais, garçon intelligent, beau à ravir, mais dont l'idée fixe était de mourir dans les tourmens aussitôt son arrivée en Corée. Tant de dévouement chez les uns, tant d'habileté chez les autres ont-ils converti les *célestes*? Pas le moins du monde. Les tueries continuent, et la civilisation, la foi religieuse, restent stationnaires en Chine, si toutefois elles ne deviennent pas agressives, comme naguère encore. Est-il donc si nécessaire d'entretenir ces dangereuses missions avec un argent plus que jamais précieux? Si encore les directeurs ignoraient combien les Chinois sont indifférens en matière religieuse, on les excuserait de rester impassibles en présence de ces sanglans sacrifices de leurs jeunes adeptes. Un apôtre moderne fort découragé m'a raconté à Shang-haï même comment les indigènes jouent avec leurs croyances. — Plus d'une fois, me dit-il, un *céleste* à l'œil éveillé, au sourire presque railleur, soumis, rampant, se présente chez moi pour devenir chrétien catholique. Ravi de me voir en présence d'un sujet si bien disposé, je me mets à l'œuvre: mais à la fin de chaque instruction mon disciple a le talent de se faire donner soit un chaquet de sapèques (monnaie du pays), soit quelques fortes poignées de riz. Je donne selon mes ressources, croyant trop souvent à une détresse réelle; mais, comme ces ressources sont restreintes, je finis par refuser, et presque aussitôt mon catéchumène disparaît. Que peut-il être devenu? Il s'est rendu chez le missionnaire anglais, mon voisin, et lui a manifesté le désir de se faire chrétien protestant. Celui-ci, à son tour, commence l'instruction; mais, plus pratique que moi, quoique plus riche, il me fait hors de chez lui par les épaules l'aspirant néophyte dès qu'il a formulé sa première demande d'aumône.

Le Kouang-toung, ce beau fleuve au cours impétueux qu'il faut remonter pour arriver à Canton, ne m'a laissé d'autres souvenirs, je l'avoue avec quelque honte, que celui du confortable déjeuner fait à bord du bateau à vapeur américain sur lequel j'avais pris passage. Les rives sont plates; les forts du Bogue, détruits par nos canons unis aux canons anglais, sont trop misérables pour intéresser: le paysage, en un mot, est triste, car c'est à peine si, dans ce parcours de trente lieues, deux ou trois pagodes qui se détachent du sol comme des asperges trop montées rompent la monotonie des collines riveraines. Les cultures en outre sont peignées de manière à faire tomber en extase le plus soigneux des jardiniers hollandais.

Quand on jette l'ancre devant la ville, la pétulance et les cris des bateliers qui désirent vous conduire à terre vous réveillent en quelque sorte. Enlevé, au milieu de clameurs étourdissantes, tout en haut de l'échelle du bateau par une vigoureuse batelière, je me trouvai transporté et assis, je ne sais en vérité comment, dans son sampan, puis conduit en quelques coups de rames jusqu'à Hanam, chez un riche Chinois du nom de Chu-kian. Je lui avais été chaudement recommandé par une maison suisse de Hong-kong avec laquelle il était depuis longues années en relations d'affaires; il parlait fort bien l'anglais, et il m'accueillit avec la plus parfaite hospitalité. Je lui dis que j'étais venu dans le seul désir de visiter la ville de Canton. Comme il était déjà trop tard pour nous y rendre, car il eût fallu traverser de nouveau le fleuve, il me conduisit dans une chambre de sa maison. Elle était meublée avec des fauteuils, des chaises et un lit sculptés en bois d'ébène de Tomkin; j'étais donc chez un hôte riche et chez un homme de goût. Par discrétion peut-être, il me laissa dîner seul; mais à sept heures du soir il vint me demander si je voulais faire une promenade en rivière et passer la soirée chez un de ses amis qui donnait une fête sur un bateau de fleurs. Je ne me laissai pas prier, et, sans plus attendre aussi, il dirigea son canot avec une adresse merveilleuse au milieu d'un nombre considérable d'embarcations, puis nous vîmes aborder sur les bas côtés d'une jonque qui se balançait sur son ancre au beau milieu du Kouang-toung. L'intérieur, tapissé d'étoffes en damas écarlate, était brillamment éclairé par une multitude de lanternes coquettes, au-dessous desquelles pendaient des cages en bambou remplies d'oiseaux; d'autres supportaient des globes de cristal où jouaient des poissons rouges dont les queues dorées et les nageoires diaphanes étaient d'une longueur fantastique. Des nattes blanches, doubles, très propres, tressées avec une finesse extrême, recouvraient le parquet; de nombreuses portières en soie brochée, à demi relevées, laissaient entrevoir sur les côtés du bateau le mystérieux intérieur de quelques cabines. J'entrai dans l'un de ces réduits: j'y vis un lit en rotin sans matelas ni sommier, à l'usage des fumeurs d'opium, un oreiller, c'est-à-dire un cylindre en carton rouge verni, une fragile table en bambou, et sur cette table une pipe en métal et la petite lampe indispensable aux fumeurs. Au centre du salon, autour d'une table chargée de fleurs, de jeunes Chinois à figures pâles et l'éventail à la main, en compagnie de Chinoises richement parées, mais comme toujours trop fardées, prenaient le thé, chantaient ou grignotaient des sucreries. Je fus présenté à celui qui donnait la soirée; c'était un homme d'apparence très digne, ayant habité longtemps Hong-kong, où il avait appris

quelque peu d'anglais. Je vis qu'il était fort désireux de remplir vis-à-vis de moi ses devoirs de maître du logis, mais ce n'était pas aisé. — Que voulez-vous prendre? me dirent tour à tour mon hôte et mon introducteur.

Une envie bizarre me traversa le cerveau, et je répondis que je désirais fumer de l'opium.

— Entrez alors dans cette cabine. — Il frappa des mains; un domestique accourut, qui mit sur ma table une pipe chargée de la drogue stupéfiante, plus un récipient qui en contenait une certaine quantité. — Je vais vous envoyer aussi un peu de thé dans le cas où l'opium ne vous plairait pas; je suppose que c'est la première fois que vous en fumez?

Le thé servi, Chu-kian et le domestique se retirèrent en laissant tomber derrière eux la portière soyeuse. Dès que je fus seul, je fumai une première pipe dont je trouvai le goût détestable. Je m'étendis sur le lit, je posai ma tête sur l'oreiller, c'est-à-dire sur le rouleau dur et glacé qui en tenait lieu, et je fermai les yeux. Après quelques minutes de méditation, sentant un malaise soudain m'envahir, je regardai éperdument autour de moi. Apercevant l'ouverture d'un sabord, je mis ma tête au dehors afin de rafraîchir mon front qui brûlait; mais la vue de l'eau noire du fleuve clapotant tristement à mes oreilles me fit mal. Je me recouchai, persistant dans ma fantaisie. Au bout d'un quart d'heure, ayant fumé deux nouvelles pipes et pris deux tasses de thé, je sortis de ma cabine sans trop avoir la conscience de ce que j'éprouvais. J'étais comme un homme frappé de vertige et sous le coup d'un atroce mal de mer.

— Où êtes-vous, Chu-kian? m'écriai-je en faisant irruption dans le salon... Le jeune garçon qui m'avait servi et mon amphitryon accoururent auprès de moi, et me montrèrent dans l'intérieur d'un fumeur, tout aussi mystérieux que le mien, mon hôte de Hanam dans un état que je n'oublierai jamais. Sa face était blême; ses yeux démesurément ouverts regardaient avec une expression d'effroi dans le vague; sur sa figure pâle ruisselait une sueur visqueuse. — Mais réveillez-le donc! dis-je à ceux qui m'entouraient.

— Non, non. Laissez-le tranquille; vous lui feriez plus de mal en le réveillant qu'en le laissant poursuivre son rêve.

Comme j'avais hâte de prendre le grand air, je crus ne pas devoir insister; je hélai notre canot, et, me faisant reconduire chez mon hôte, je renvoyai l'embarcation à la jonque. Le lendemain matin, Chu-kian se présenta pâle, défait, ayant l'aspect cadavéreux des jeunes gens que j'avais vus la veille.

— Êtes-vous encore malade? lui demandai-je, inquiet. Avez-vous fait comme moi un essai malheureux?

— Je ne souffre plus, mais je n'en suis pas comme vous à mes débuts; je suis un fumeur endurci. Cet aveu, croyez-le bien, est pour moi une véritable punition. Cela ne me corrigera malheureusement pas plus que l'ivresse épouvantable que j'ai éprouvée hier soir.

— Tout n'est donc pas couleur de rose dans vos extases?

— Certes non. On a bien vite traversé la période des rêves heureux, et la souffrance que l'on endure par la suite les rachète et au-delà. Je ne devrais plus fumer, me direz-vous; mais dites aux joueurs de ne plus faire sauter les dés, à l'ivrogne de ne plus boire... Toujours l'espoir, quelquefois réalisé, de voir revenir les premières impressions nous entraîne à de nouvelles tentatives.

— Je vous raconterais bien, lui dis-je en riant, ce que j'ai éprouvé hier; pourriez-vous en faire autant?

— Pas en ce moment; le souvenir, quoique vague, de mes visions me remplit encore trop de terreur pour qu'il me soit possible de les évoquer froidement. Sachez seulement ceci : c'est que, lorsqu'il arrive à la période des rêves furieux et sinistres, le fumeur d'opium a peu d'années à vivre; quelle que soit aussi l'assurance qu'il a d'être tué par cette drogue infâme, il ira s'étendre jusqu'à sa dernière aspiration, jusqu'à épuisement de sa dernière piastre, sur les lits des maisons où l'on fume. Hier, j'aurais pu me dispenser de vous conduire à cette fête; mais votre qualité d'étranger curieux a été un prétexte tout trouvé que j'ai donné à ma passion : dès que j'ai cru que vous vous endormiez dans votre cabine, il m'a été impossible de ne pas aller me jeter à côté de vous dans une autre, afin d'y fumer pour mon propre compte.

Voyant que mes questions lui faisaient de la peine, je le priai de me conduire dans l'intérieur de Canton. Son embarcation nous transporta sur l'autre rive, en face d'une des portes autrefois fortifiées de la ville; là, deux chaises à porteurs, soulevées par deux coulies vigoureux et précédées par un homme de confiance appelé *compradore*, nous menèrent, les premiers courant, le second criant à tue-tête, dans un dédale de rues étroites, où chaque maison était invariablement émaillée d'enseignes verticales; cela égale les rues d'une façon extraordinaire, surtout lorsque le soleil joue sur ces belles laques noires et rouges à grandes lettres d'or. C'était le quartier marchand, et ici, comme en Europe au moyen âge, chaque quartier a son industrie propre. Celui des savetiers m'a paru le plus peuplé, quoique celui où l'on trouve des cercueils de toute grandeur et de toute longueur ne soit pas sans importance. A la nuit, les rues se barrent à l'aide d'énormes bambous, et le bon Chinois s'endort sur ses oreilles comme le bon bourgeois de Paris s'en-

dormait autrefois dès que les chaînes des rues étaient tendues, et que la cloche des églises avait sonné le couvre-feu.

Canton est complètement abandonné par les étrangers, et son ancienne prospérité commerciale n'existe plus. Quelques résidens européens, représentans des maisons de Hong-kong, vivent encore au nombre de dix ou douze à Hanam, mais on les voit rarement en ville. Chu-kian m'assure que je dois être en ce moment le seul diable rouge, *red devil*, en promenade à Canton. Je lui demande pourquoi il m'appelle ainsi? — Quand les Anglais vinrent ici pour trafiquer en Chine, et que nous vîmes leur âpreté au gain et leurs têtes invariablement décorées de cheveux écarlates, nous leur donnâmes ce nom, qui est appliqué aujourd'hui à tous les étrangers.

Nous allâmes visiter la place déserte où se trouvaient autrefois les factoreries, les comptoirs, les docks magnifiques, qui, brûlés par les Chinois pendant la guerre avec les Anglais, ne se sont jamais relevés, pas plus que le trafic qui s'y faisait. A côté, on peut voir l'endroit du quai où le féroce mandarin Yeh fit tomber dans les eaux du Kouang-toung 100,000 têtes de rebelles. Un Hollandais, qui se trouvait encore aux factoreries à l'époque où se firent ces exécutions, m'a dit que, n'ayant pas d'autre passe-temps, il contemplait de ses fenêtres le sang-froid incroyable des victimes. A genoux, au bord du quai, elles attendaient, impassibles, le coup de glaive; j'avais eu l'idée, au début, me dit-il, de leur envoyer par mon domestique quelques boîtes de cigarettes pour adoucir leurs derniers momens; mais je me serais ruiné à ce métier-là, car leur nombre augmentait chaque jour.

Je suis resté huit jours à Canton, et cela suffit pour visiter l'intérieur de la ville, ses environs, la concession française, où se lit encore le nom des rues *de la Fusée*, *de la Dordogne* et *de la Charente*. Il faut voir le jardin de Fatim, dont chaque arbuste représente un animal fantastique, la pagode aux cinq étages, dont un boulet anglais a brisé la cloche, enfin le temple des cinq cents génies, bonshommes à figures rieuses, à larges bedaines dorées, — signe certain en Chine de grande aristocratie. Chu-kian m'apprit que chacun de ces grotesques représentait l'image d'un Chinois célèbre aux époques primitives dans les arts, les sciences ou la philosophie. C'est ce que nous appellerions en France un panthéon.

Les amateurs de bric-à-brac en seront ici pour leurs frais; la recherche des porcelaines anciennes, des vieux bronzes, des émaux cloisonnés, est infructueuse; depuis douze ans que Canton est ouvert, beaucoup d'amateurs ont passé par là, et les prix exigés pour ce qui s'y trouve encore sont aussi élevés qu'à Paris. Il ne faut pas

cependant se priver du vif plaisir de fureter dans les boutiques. Dans toutes celles où vous entrerez, l'accueil des Chinois sera, quoique cordial en apparence, empreint d'une politesse défiante; mais, si vous acceptez la tasse de thé qu'ils ne manqueront pas de vous offrir, vous les rendrez heureux. Sommes-nous bien en droit d'attendre de ce peuple toujours maltraité par nous une réception simplement polie? Non, certainement; nous avons dévasté ses palais, forcé ses murailles, aidé les Anglais, ses durs ennemis, dans une guerre inique, et, enveloppés dans la haine qu'ils inspirent, nous avons dû recourir pour nous défendre à de sanglantes représailles. Aussi dans cette ville de Canton si remplie de bruit et d'éclats de rire, le nom français ne peut être prononcé sans raviver de terribles souvenirs. Qu'on en juge.

C'était en 1858; à Hong-kong régnait une vive terreur. Les boulangers indigènes, pour se défaire en un seul jour des Anglais, avaient, d'un commun accord, empoisonné leur pain. Plusieurs résidents périrent, et ceux qui échappèrent durent leur salut à ce que les boulangers, plus haineux qu'habiles, mirent dans leur farine une trop forte dose d'arsenic. A Canton, les étrangers ne pouvaient s'éloigner des factoreries sans risquer d'être assassinés; les immenses docks furent détruits par le feu. Tous les matins, les escadres alliées en rade dans le port envoyaient des hommes dans la cité, jusqu'à cette époque interdite aux Européens, pour approvisionner la table des officiers; il était rare que tous les deux ou trois jours un Anglais de service ne manquât pas à l'appel. Par une curiosité fatale, il se laissait isoler de ses camarades, puis alors, saisi par des soldats chinois, des *braves*, comme ils s'intitulent, l'imprudent était massacré en pleine rue. En vain l'amiral de la flotte anglaise menaça de représailles les autorités de Canton, en vain il réclama la punition des coupables, rien n'y fit; les assassinats continuaient. Un jour, cinq ou six hommes d'une frégate à vapeur française descendirent à terre; au détour d'une rue, l'un d'eux disparut; on le retrouva décapité. Quand ce crime fut connu à bord de la frégate, le second, — et c'est de sa propre bouche que je tiens ce récit, — réunit aussitôt cinquante hommes de bonne volonté, les arma de revolvers et de haches, et descendit avec eux à terre. Arrivée à la rue où le crime avait été commis, la troupe en ferme les deux issues, puis on fouille les maisons, et l'on tue les habitans. Un seul échappa; ayant essuyé sans être atteint dix coups de feu, il n'en cheminait pas moins sur la voie sans hâter son pas et sans regarder derrière lui. « Je le fis épargner, me dit l'officier, émerveillé de tant de courage. Je courus sur lui, et, lui frappant avec la paume de ma main un rude coup sur l'épaule, je vis cet

homme étonnant me regarder avec un pâle sourire, et sans que je sentisse sous mon étreinte brutale un seul frisson agiter son corps. J'essayai de lui faire comprendre mon admiration; il parut s'en soucier très peu, je dois l'avouer. Je me hâtai de le confier à deux de mes hommes qui empêchèrent qu'on ne lui fit aucun mal. » Depuis ce jour, à la suite de cette effroyable punition, blâmée énergiquement, il faut le reconnaître, par la presse anglaise de Hong-kong et de Shang-haï, les étrangers peuvent s'aventurer, même seuls, dans les rues de Canton.

Chu-kian, qui n'avait pas interrompu ses visites aux maisons d'opium lorsque je lui fis connaître mon désir d'aller à Macao, m'offrit de m'y faire conduire par le fleuve et par mer. Il mettait à ma disposition une de ses embarcations pontées pouvant très bien tenir la mer; il voulut même, pour plus de sûreté, choisir en personne l'équipage. — Ce sera un voyage de dix heures, me dit-il, si, comme tout le fait supposer, en sortant du Kouang-toung, le vent ne vous est pas contraire. — J'acceptai. Pour le remercier, je lui donnai, avec un objet d'Europe, le bon conseil de briser ses pipes. Il promit tristement, mais sans énergie. Au départ, Chu-kian donna des fusils à l'équipage, composé de six hommes. Il me recommanda de ne pas éveiller la cupidité des pirates en me montrant hors de ma cabine, si au large nous rencontrions des jonques suspectes ou des bateaux pêcheurs. — Ces derniers se reconnaissent aisément, me dit-il, à leur usage de se réunir par groupes de trois; ils peuvent, grâce à cette organisation, se porter mutuellement secours en cas de gros temps, ou se transformer de pêcheurs en pirates, si l'occasion est jugée propice à un coup de main.

Le voyage se fit sans incident, et la mer jusqu'à mon arrivée fut tout à fait calme. L'équipage ne me donna ni crainte ni ennui. J'avais d'ailleurs gardé auprès de moi toutes les armes, placées au départ dans la chambre qui m'était réservée et où j'aurais pu m'enfermer en cas d'attaque. Je débarquai à Macao par un soleil splendide sur la plage sablonneuse appelée *Praya-grande*. En face s'élève la ville; sur les hauteurs, on distingue quelques villas, résidences d'été des riches négocians de Hong-kong. La rade, fort belle, est dominée d'une façon pittoresque par de grands massifs de verdure, des rochers abrupts, dans la solitude desquels Camoens acheva ses *Lusiades*.

J'ai déjà dit plus haut mon opinion sur les métis des colonies portugaises d'Asie : ce n'est point ce que j'ai vu à Macao qui la modifiera. Où trouver en effet une population native plus laide, plus entièrement livrée à la prostitution, un clergé plus ignorant, un commerce plus ténébreux et moins avouable? Un drapeau tricolore

flottant sur un hôpital français où sont soignés les marins malades de notre station de l'Indo-Chine semble protester fièrement contre tant de bassesse.

Je viens de raconter la tuerie qui eut lieu dans une des rues de Canton, les hécatombes du mandarin Yeh, et voilà que je vais être forcé de nouveau, et tant que je serai en Chine, de relater presque à chaque page des scènes lugubres. Ce n'est pas, qu'on en soit convaincu, pour offrir au lecteur des récits hauts en couleur, mais il faut bien qu'on sache comment l'Europe se comporte avec ce peuple auquel on s'intéresse, sans l'aimer ni l'estimer, lorsqu'on le connaît mieux et qu'on l'étudie chez lui. Il faut montrer combien ces malheureux Asiatiques ont le droit de se défier de nous, combien était naturel en eux cet instinct de conservation qui leur faisait si fort redouter de voir leurs murailles, éventrées par nos canons, laisser pénétrer chez eux, comme un flot dévastateur, l'opium et les traitans avides. On doit comprendre la colère qu'ils ressentent lorsqu'ils voient des étrangers de toutes les nations, Portugais, Espagnols, Anglais, Français, venir sous un prétexte religieux s'immiscer dans leurs affaires intérieures. Déjà une fois les jésuites avaient eu une grande prépondérance dans l'extrême Orient, principalement à Pékin, à Siam, au Japon et aux îles Philippines. Ces religieux furent cependant invariablement chassés de ces colonies après y avoir joui d'une influence considérable : il faut bien croire que ce n'est pas seulement pour avoir prêché la parole de Dieu. Les hauts fonctionnaires chinois ne peuvent se décider à reconnaître un caractère sacré aux missionnaires ; pour eux, ce sont des ennemis ; ils ne sont retenus que par la crainte de nos canons, toujours au service de ces émissaires religieux.

Et maintenant suivez-moi dans l'intérieur de ce sombre logis assez semblable à une lourde construction vénitienne. Pénétrez, si vous l'osez, dans cette cave humide et obscure. Que voyez-vous derrière les barreaux en bambou de cette cage immense ? Des hommes. Ils sont à peine vêtus d'un caleçon et d'une veste en cotonnade bleue sans manches. Couchés sur un sable gris où pullulent les poux de terre, les puces de mer, les cancrelats et des myriapodes de la plus dangereuse espèce, ils attendent leur embarquement pour les chaudes contrées où aujourd'hui le coulie remplace l'esclave africain. La traite, car c'est bien la traite, n'a changé que la couleur de la marchandise. On a trouvé ces malheureux dans quelques districts ravagés par la famine, sur le talus de quelque rivière desséchée ; avec le seul appât d'un bien-être immédiat, d'un gai séjour à Macao ou à Canton, on leur a fait signer un contrat qui les lie pendant six ans à un planteur inconnu. Lorsque

arrive le jour du départ, un agent consulaire vient constater officiellement que les engagés s'en vont de leur plein gré. Ils peuvent, il est vrai, refuser de s'embarquer; mais comme ils sont endettés, et ne doivent être mis en liberté qu'après le remboursement de l'argent qu'on leur a prêté, ils préfèrent cent fois le grand air à une prison rendue sans doute affreuse à dessein. On leur a dit aussi que La Havane, le Callao, et les autres colonies vers lesquelles ils seront dirigés, ne sont qu'à cinq ou six jours du port d'embarquement, et que le voyage ne sera qu'une promenade hygiénique excellente pour leurs poitrines affaiblies par les privations. Ils partent, et s'étonnent dès leur arrivée à bord de se voir enlever leur tabac, leurs pipes, les couteaux. Ils sont naïvement surpris de se voir entassés trois ou quatre cents dans un entre-pont obscur et sans air; ils peuvent, il est vrai, se promener sur la dunette par escouades, mais il faut que le temps soit fort beau; comme ils sont entourés de matelots qui ont des fusils chargés et des figures menaçantes, ils ne se sentent pas complètement heureux. Qu'un gros temps arrive, oh! alors ils ne doivent plus sortir, et ils étoufferaient dans leur prison, si du haut du grand mât ne tombait au milieu d'eux une longue manche en toile, conductrice d'un air ardemment aspiré. Trop souvent alors la nostalgie et le désespoir font des ravages dans leurs esprits. Ils préparent silencieusement leur révolte et se soulèvent en masse, avec fureur. Ils cherchent à surprendre l'équipage: s'ils réussissent, ils le massacrent; dans le cas contraire, beaucoup d'entre eux succombent. On en tue le moins possible cependant, car chacun des révoltés représente une assez grande valeur. Quelques-uns de ces infortunés, — plus pacifiques, âmes pieuses qui croient en Bouddha, en la consolante transformation de la métempsyrose, — font tranquillement un petit paquet de leurs pauvres hardes, se l'attachent sur le dos, disent au revoir à leurs compagnons, et se laissent glisser sans bruit à la mer. — Que sont devenus les hommes absents? demande à l'heure de l'appel le subrécargue; lanterne en main, il vient de fouiller tous les recoins du bateau. — Ils sont retournés en Chine, répond naïvement un des compagnons. Hier, dans la nuit, ils ont passé par le sabord, et sans doute en ce moment ils sont heureux au milieu des leurs. — Imaginez la colère du traitant! C'est pour lui une perte sèche de 500 francs par chaque homme disparu. Il fait appeler le charpentier, et lui ordonne de poser de forts barreaux en fer à tous les sabords, à tous les endroits d'où un homme peut se glisser à la mer. On ne fera plus de promenades sur le pont; à dater de ce jour, les déportés ne pourront plus respirer ou contempler l'horizon qu'à travers des grilles.

En 1858, un grand clipper américain, chargé de coulies à destination de La Havane, arrivait en rade de Manille. Le capitaine, quelques jours après son départ de Chine, s'était aperçu que l'eau qu'il avait embarquée serait insuffisante, et il avait fait relâche pour se procurer un supplément de quelques tonneaux. En voyant jeter l'ancre, les Chinois, auxquels on dit toujours que la traversée est courte, se crurent rendus au terme de leur voyage; les senteurs parfumées de terre arrivaient jusqu'à eux, les enivraient, et ce fut avec une angoisse indéfinissable qu'ils virent descendre sans eux le capitaine sur le quai. Après quelques heures d'attente, ils entourèrent le second et lui déclarèrent qu'ils allaient le jeter à l'eau, si on ne les débarquait pas tout de suite. L'équipage, averti, s'arma, dégagea le second, fit feu sur les mutins, les refoula à coups de sabre dans l'entre-pont, et ferma les écoutes, qu'il fit clouer ainsi que les sabords. Le thermomètre marquait en ce moment à l'ombre, dans les rues de Manille, 40 degrés centigrades. Les Chinois, dont les voix arrivaient à peine sur le pont, disaient sans doute qu'ils étouffaient... On se garda bien d'aller y voir, et bientôt un silence lugubre, troublé à de rares intervalles par un cri déchirant, s'étendit sur le bateau. Par malheur, le capitaine passa toute la journée et la nuit à terre; invité chez un riche Espagnol du pays, il s'y amusait à voir danser, en leur costume léger, les belles créoles nonchalantes de Manille. Le lendemain matin, à peine eut-il mis le pied sur le pont de son navire, qu'il s'effraya du silence qui y régnait. — Us boudent, vos Chinois, ou bien ils dorment, lui dit le second tranquillement; hier, ils ont voulu sauter à terre, se croyant arrivés; je les ai refoulés dans la cale, où ils sont bien sages à présent. *All is right.* — Le capitaine, plus expérimenté, comprit tout. Il se jette à coups de hache sur les cloisons, les brise tout en criant à ses hommes de l'imiter. Quand l'air pénétra dans les flancs du clipper et en chassa les buées suffocantes, il était trop tard depuis longtemps. Ils trouvèrent les 300 Chinois asphyxiés, et celui qui écrit ces lignes les a vus, avec toute la population indignée de Manille, déposés sur la plage de Cavite au moment où une fosse commune, remplie de chaux, allait les réunir tous. Le second, après quatre mois de pri-on préventive, fut, ainsi qu'une partie de l'équipage, condamné à un mois de réclusion. Le capitaine repartit quelques jours après avec son navire pour Canton, afin d'y renouveler son infâme chargement.

## VI.

Lorsque j'arrivai sur l'immense estuaire où se trouve le port de Shang-haï, il n'y avait pas plus de cinquante-sept jours que je m'étais embarqué à Southampton sur le *Ripon*. On a toutes les peines du monde à s'imaginer qu'on a vu en si peu de temps un tel nombre de pays différens et de races diverses. Cette surface terrestre, dont vous venez de franchir la moitié, vous apparaît soudainement pour ce qu'elle est en réalité, un théâtre bien réduit pour les exploits que nous avons l'orgueilleuse prétention d'y accomplir. Vues à cette distance, les ambitions de quelques individualités audacieuses d'Europe, nos grandes tueries d'hommes, décorées du nom de guerres par des fous impies ou des thugs couronnés, se réduisent aux petites proportions de la scène étroite où elles se passent. Autrefois l'action ou le rayonnement de tous ces faits ne s'étendait pas beaucoup au-delà des points qui les voyaient s'accomplir. La fondation, au *xiii<sup>e</sup>* siècle, du vaste empire de Gengis-Khan, empire qui dominait de la mer Caspienne à la mer de Chine, n'a pas plus troublé l'Europe que les victoires et conquêtes de Napoléon I<sup>er</sup> n'ont troublé l'Asie au *xix<sup>e</sup>* siècle. Il n'en sera plus ainsi aujourd'hui, grâce à la vapeur, à l'électricité surtout, qui peut parcourir le monde en quelques heures, lui apporter la paix ou la guerre, la fortune ou la ruine, la nuit ou la lumière. En nous connaissant mieux, nous devenons chaque jour plus solidaires les uns des autres, et cela est vraiment heureux, car si une secousse qui aura son origine en Occident doit ébranler aussi l'Orient, peut-être y regarderait-on à deux fois avant de la donner. Plus les rapports entre les peuples seront fréquens et rapides, plus peut-être l'humanité s'approchera, malgré des déceptions terribles et en dépit de ce qui paraît nous en éloigner, du but mystérieux qu'elle cherche douloureusement depuis tant de siècles.

Toutes ces réflexions naissaient à la fois dans mon esprit en me trouvant au milieu de l'activité prodigieuse, mais pacifique, qui règne sur les quais de Shang-haï, au milieu des innombrables balles de soie et des caisses de thé que je voyais embarquer pour l'Occident sur la rivière Houang-pou et rejoindre la mer par le Fleuve-Bleu, le Yang-tse-kiang. Ici se fait la grande exportation de ces produits du Céleste-Empire; elle s'élève annuellement à 40,000 balles de soie et à 50 millions de livres de thé; d'ici partent encore les émigrations « libres » des Chinois pour la Californie. Le croira-t-on? à Shang-haï, comme à Hong-kong, comme à Canton, vous chercheriez vainement plusieurs maisons françaises de quel-

que importance. Ce que nous y avons désigné par les mots d'intérêts français n'a été que des intérêts suisses et même allemands. A Hong-kong, c'est un Suisse qui a visé mon passeport. En revanche, on trouve ici une succursale du Comptoir d'escompte de Paris, une agence des bateaux à vapeur des *Messageries françaises* et un consul. Les deux établissemens tiennent très bien leur rang, le premier à côté des banques anglaises, le second côte à côte avec la célèbre compagnie de navigation anglaise *l'Orientale et péninsulaire*. Lorsque à Shang-haï éclata le contre-coup de la crise cotonnière, beaucoup de banques anglaises, américaines, un nombre infini de maisons de commerce des deux nations, firent d'effroyables banqueroutes : presque seul, le Comptoir d'escompte français offrit un exemple de solidité qui l'a placé de plain-pied au premier rang des institutions financières dans l'extrême Orient. Quand ces désastres commerciaux eurent lieu, la confiance des riches Chinois dans la bonne foi des comptoirs anglo-américains était illimitée : les Chinois leur faisaient des crédits dont nous n'avons aucune idée en Europe; depuis ces jours néfastes, la méfiance a remplacé les avances sans garanties. Il en sera longtemps ainsi, car le *céleste*, de même que le Juif, ne revient pas aisément vers celui qui a lésé ses intérêts. Il est vraiment dommage qu'il n'y ait pas ici un plus grand nombre de maisons françaises pour profiter du crédit qui leur serait accordé par notre heureux comptoir. A qui la faute? À notre manque d'initiative, à notre crainte exagérée de passer les mers, à l'insuffisance de plusieurs de nos agens consulaires (1). C'est à peine si ces fonctionnaires daignent répondre aux malheureux qui s'adressent à eux; s'ils le font, c'est pour déclarer qu'ils sont agens diplomatiques et non commerciaux; ce titre leur paraît probablement peu honorable ou du moins dénué de prestige. Tout au contraire, les Anglais en sont fiers. Le jour où le commerce voudra être bien renseigné, recevoir de nos consuls à l'étranger des données commerciales comme celles que les consuls anglais envoient au *board-trade* d'Angleterre, il n'aura qu'à demander, à côté des postes diplomatiques, l'établissement d'agences commerciales. L'obtiendra-t-on jamais? Quelques mois après ma rentrée en France, le hasard me conduisit à une séance du corps législatif; c'était le jour où l'honorable député d'une de nos villes maritimes interpellait à ce sujet un de nos ministres des affaires étrangères. « Je reçois de plusieurs commettans, disait le député,

(1) Ce n'est pourtant pas à celui d'entre eux qui fut un de nos premiers consuls à Shang-haï, M. de Montigny, qu'il faudrait adresser ce dernier reproche. Les souvenirs qu'il a laissés de son zèle pour y attirer les Français, ses efforts pour faire de ce port une possession française, sont encore présents à la mémoire des anciens résidens.

des plaintes sérieuses et qui me paraissent fondées sur la manière inqualifiable dont quelques agens à l'étranger accueillent ceux de nos nationaux qui viennent leur demander aide ou conseil. Je demande qu'une enquête soit faite, et que des instructions soient adressées à qui de droit, afin de faire cesser au plus vite un pareil état de choses. » Le ministre se leva indigné de son banc, et, invoquant le témoignage du ministre de la marine, qui opina aussitôt du bonnet, il fit l'éloge, sans aucune exception, des fonctionnaires dont on se plaignait. Ce jour-là, je regrettai de ne pas me trouver en situation de répondre à un ministre, afin de pouvoir réfuter par de nombreux exemples ce que j'avais entendu dire avec autant de dignité que peu de justesse. Il faut que ce haut personnage ne se soit jamais trouvé dans la douloureuse nécessité de se présenter dans une lointaine agence consulaire, soit, comme moi, en qualité de naufragé, soit simplement à titre de Français désireux de suivre une carrière à l'étranger.

Quelque temps avant la guerre qui fit flotter jusqu'à Pékin les couleurs françaises, — on verra avec quel avantage pour nous, — il eût été possible, en restant simples spectateurs de la lutte qui devait avoir lieu entre les Chinois et les Anglais, d'obtenir la concession de Shang-haï comme prix de notre parfaite neutralité. J'étais en Chine à cette époque, et plusieurs marchands chinois d'une importance réelle me l'ont assuré; mais cela ne faisait ni l'affaire des Anglais, ni celle des jésuites, pas plus que celle de leurs compétiteurs les lazaristes. Shang-haï ne suffisait pas à l'activité de ces deux derniers ordres, car, s'ils franchissaient certaines limites, la populace ameutée les chassait ou les lapidait. Il fallait que la Chine leur fût entièrement ouverte, afin de pouvoir fonder plusieurs nouveaux établissemens et assurer à jamais, par un triomphe de nos armes sur les armées chinoises, la prospérité des églises catholiques de Han-kow, Kion-kiang et Chin-kiang. M. de Bourboulon, alors notre agent à Shang-haï, sa jeune femme, personne intelligente et liée intimement depuis longues années avec l'impératrice Eugénie, ne purent ou ne voulurent pas résister aux intrigues des pères; un ordre, qui probablement était dû à une très haute intervention, donna donc à notre marine et à nos troupes la mission d'aller attaquer les Chinois et de prêter notre concours aux Anglais. Armés d'engins perfectionnés, les alliés détruisirent à distance et partout où elle osa se montrer l'armée chinoise; cette dernière en était encore, pour beaucoup de ses soldats, aux fusils à mèche, aux boucliers en bois convertis de figures fantastiques et aux flèches lancées avec des arcs d'une longueur démesurée. On devine si les *braves* furent vaincus, et leur général San-ko-lin-sin, qui jusqu'à

ce jour les avait toujours conduits à la victoire lorsqu'il s'agissait de combattre des tai-pings, s'ouvrit résolument le ventre après la défaite; quant à ses troupes, elles s'étaient fait tuer froidement avec le mépris ordinaire des Asiatiques pour la mort. On entra sans coup férir dans Pékin. Les Anglais, toujours pratiques, exigèrent un traité qui les autorisait à introduire en Chine autant d'opium que les pavots des Indes anglaises pourraient en produire; les Français, chargés du butin qu'ils firent dans le palais d'été de l'empereur céleste, rentrièrent ravis en France : ils avaient obtenu pour nos missionnaires un large droit de circulation, ou, ce qui est synonyme, d'ingérence religieuse, de plus des concessions de terrains à Canton et à Shang-haï. Dans la première de ces deux villes, les propriétés foncières qui nous furent cédées sont désertes, par manque de sécurité peut-être ou en raison d'une tolérance qui y fut permise à la grande joie de nos marins, et qu'il est inutile d'expliquer. A Shang-haï, les révérends pères se trouvent à peu près seuls possesseurs de la concession, et ceux de nos nationaux qui voudront s'y établir sauront à leurs dépens ce que coûté l'honneur d'avoir des apôtres modernes pour propriétaires.

Je ne parlerai plus des missionnaires, car je vais partir pour le Japon, où leur entrée est encore interdite. D'ailleurs les Japonais ne sont point d'aussi facile composition que les naturels de l'empire du milieu; les jésuites le savent et ne s'y aventurent point. Qu'il me soit cependant permis, avant de quitter la Chine, de dire un mot des nouveaux massacres qui viennent d'ensanglanter Tien-tsin, meurtres lâches, aveugles, où la populace a égorgé non-seulement notre courageux représentant, M. Fontanier, mais encore des prêtres et d'inoffensives sœurs de charité, pauvres femmes entraînées jusque dans ces lointaines contrées par des invitations imprudentes, et dont la mort, suivie de profanations horribles, doit quelque peu troubler la quiétude de ceux qui les y ont appelées. Que leur reprochait donc la foule? D'après un journal catholique, une chose odieuse et invraisemblable : de voler les petits enfans. La vérité est que les missionnaires, dans leur zèle de catholicisme, achètent avec les deniers de la *Sainte-Enfance*, deniers devenus gros millions, un grand nombre de petites créatures. Les achètent-ils directement des familles, ou faut-il croire que des entremetteurs cupidés, ravisseurs d'enfans, les leur livrent contre espèces comme leur appartenant? Ce dernier cas n'est que trop probable, car autrement les colères de la populace de Tien-tsin ne s'expliqueraient pas; quelque stupide que soit une foule surexcitée, elle ne tue pas sans motif. Quoi qu'il en soit, notre ministre à Pékin a déjà exigé les têtes de plusieurs mandarins; il faut en effet que le sang fran-

çais, partout où il est lâchement versé, soit vengé; mais atteint-on toujours les vrais coupables? Va-t-on bombarder Tien-tsin comme on a bombardé Canton et Shang-haï? Les prédicans ne seraient-ils pas plus près de la morale du Christ, s'ils contenaient leur soif maldive du martyr, qui est sans utilité religieuse, puisque le Chinois n'est jamais converti sincèrement ni d'une manière durable, au lieu de provoquer de part et d'autre tant de meurtres et de fureurs?

J'ai été frappé de voir débarquer sur le port de Shang-haï une grande quantité de balles de coton. Elles proviennent de l'Inde, me dit un Anglais, et l'importation en devient de jour en jour plus considérable. Les Chinois songent à fabriquer les cotonnades eux-mêmes, et, s'ils peuvent réussir à établir des métiers à l'instar de ceux d'Europe, le commerce britannique recevra un rude coup. Leur tentative d'émancipation ne s'arrêterait pas à cela; des comptoirs ou plutôt de grands dépôts de soies et de thés seraient également ouverts à Londres et tenus par des Chinois avec un nombreux personnel. Si cela se réalise, si ces spéculateurs de l'extrême Orient débordent sur l'Angleterre, la lutte des deux nations anglaise et chinoise, commerçantes par excellence, sera grosse de révolutions étranges. Pour qui a vu l'invasion rapide des fils du Céleste-Empire dans les îles de la Sonde, en Australie et en Amérique, le danger qui menace l'Angleterre et les classes ouvrières de l'Europe en général est de ceux qui appellent de très loin l'attention vigilante des gouvernans. Si des lois restrictives ne sont pas sagement opposées au débordement effroyable d'hommes qui peut d'un moment à l'autre atteindre l'Occident, peut-être un jour, dans les rues de Londres et de Paris, chassera-t-on les envahisseurs chinois à coups de fusil et de revolver, comme cela s'est déjà pratiqué sur une grande échelle en Australie, colonie anglaise. Ils ont cependant bien le droit de prendre part à notre soleil, puisque nous réclamons le droit de nous éclairer au leur, et la vie d'un Tartare ou d'un Mongol doit être aussi sacrée que celle de n'importe quel Européen.

## VII.

C'est à Shang-haï qu'il faut arrêter son passage pour San-Francisco, à bord d'un des bateaux américains qui font le trajet par le grand Océan-Pacifique. En versant à l'agence des *Pacific steamship companies* une somme un peu plus élevée que celle que vous avez comptée en Europe pour arriver jusqu'ici, c'est-à-dire trois mille cinq cents francs, vous recevrez un billet de parcours jusqu'à Paris, *via* Yokohama, San-Francisco, New-York et Le Havre. Tous les

mois, il y a un départ; quatre somptueux paquebots du port de quatre mille tonneaux, le *Great Republic*, le *China*, l'*America* et le *Japon*, parcourent alternativement en une moyenne de vingt-deux jours les quatre mille cent soixante-quatorze milles (1) qui séparent Yokohama du Nouveau-Monde.

Les voyageurs privilégiés, c'est-à-dire ceux qui ont des loisirs, devront s'arrêter au Japon le plus longtemps qu'il leur sera possible. Si, quelques mois après leur arrivée, ces voyageurs repartent légers d'argent, ils seront en échange riches d'impressions. Yokohama, le seul point où les bateaux américains fassent relâche en se rendant en Californie, ne peut donner à ceux qui y passent seulement quelques jours une idée bien complète des mœurs et des coutumes du pays; cette ville est bâtie au milieu d'un marais imparfaitement desséché, et la population indigène est une des moins honnêtes de l'empire. Cependant, sans aller jusqu'aux ravissantes résidences qui entourent Nagasaki, Hiogo, Osaka, Kagosima, sans pousser même jusqu'à Yeddo, — distant de Yokohama de trente kilomètres, — à peine débarqué, on peut constater la supériorité écrasante du Japonais sur le Chinois. Le premier en effet est artiste dans toute l'acception du mot, le second est marchand à un tel degré qu'il peut se vendre lui-même; l'un établit des voies ferrées, frappe sa monnaie, pose des fils télégraphiques, fond ses canons, fabriquera bientôt ses armes, autorise même dès aujourd'hui les marins et les officiers de son armée à porter nos costumes, l'autre a horreur du progrès ou plutôt des innovations, mais il prend nos vices et achète aux Anglais les armes dont il a besoin et qui lui sont reprises chaque jour par ces mêmes Anglais sur les bateaux des pirates. Le Chinois se laisse tuer sans manifester aucune crainte de la mort, mais il ne saura pas défendre sa vie; le Japonais ne succombera dans une lutte qu'après avoir vaillamment combattu. Le *céleste* est très avide de plaisirs sensuels: pour se procurer la piastre qui lui donnera l'opium et ses énervantes rêveries, il aliénera sa liberté; les Japonais ne boivent que le *saki*, liqueur inoffensive produisant à peine une ivresse légère: on ne peut nier qu'ils n'aillent fréquemment dans les maisons à thé, mais ils y passent leur temps en causeries fines et railleuses; ils ne s'expatrient jamais par misère ou par intérêt. En Chine, on aime la nature du royaume de Lilliput, les arbres petits, les fleurs microscopiques; on y reste pâmé devant une imitation de la mer avec poissons, algues, brisans, le tout contenu dans une vasque de quelques pieds de diamètre. Au Japon, on aime la nature telle que Dieu l'a faite,

(1) 7,730 kilomètres, le mille marin étant de 1,852 mètres.

c'est-à-dire grande et belle ; lorsque les artistes japonais la reproduisent, on voit qu'ils le font avec sentiment et avec esprit ; ils aiment si bien leurs jardins aux allées tortueuses où courent des ruisseaux ombragés d'élégans bambous, leurs montagnes et les neiges éclatantes qui en couronnent les sommets. les volcans de leur archipel projetant dans la nuit une rougeur sinistre, que partout, sur leurs laques comme dans leurs bronzes, vous verrez reproduites ces beautés de la nature. Qui ne connaît depuis bien longtemps, sans s'en douter, leur montagne sacrée, leur Fusi-yama? C'est un cône d'une grande majesté qui domine Yeddo ; on le voit presque toujours décorant leurs plateaux ou légèrement esquissé sur leurs porcelaines transparentes. En regardant avec quelque attention les produits de leur art, on est sûr d'y retrouver leurs maisons rustiques simplement recouvertes, il est vrai, d'un toit en chaume, mais toujours posées sur les flancs d'un coteau d'où l'on découvrira la mer, des fles, des golfes mystérieux où le flot repose, et au loin, à l'horizon, comme des roseaux desséchés, quelques barques de pêcheurs aux voiles dorées. La lune figure souvent aussi sur leurs dessins laqués ; c'est qu'en effet rien n'égale l'apparition majestueuse de cet astre quand, des hauteurs qui dominent Nagasaki, on le voit s'élever de la mer, large, ensanglanté, et peu à peu répandre, en montant lentement, son éclat argenté sur les eaux mouvantes et les montagnes boisées. Rappelons, pour terminer, que le Chinois n'a pas et n'a jamais eu de conviction religieuse, tandis qu'au Japon, quoiqu'il n'y ait plus un seul chrétien indigène, c'est par milliers que l'on compte les martyrs qui payèrent de leur vie, il y a deux siècles passés, leur attachement à la religion du Christ. Voici ce que rapporte à ce sujet le père Charlevoix, biographe de saint François-Xavier (1). « Une chose, dit-il, arrêtaient pourtant les progrès de l'évangéliste ; il était difficile de prouver à ce peuple que ceux qui pendant leur vie n'auraient pas adoré le vrai Dieu seraient condamnés aux flammes éternelles de l'enfer... Si le Verbe incarné est mort pour tout le monde, disaient-ils, pourquoi sa mort ne profiterait-elle pas à tout le monde? S'il condamne aux châtimens éternels tous ceux qui n'obéissent pas à sa loi, pourquoi a-t-il tardé à nous la faire annoncer pendant plus de quinze cents ans? Les néophytes versaient des torrens de larmes en songeant qu'ils ne verraient jamais ceux des leurs qui n'avaient pas reçu le baptême. » Ailleurs le grand apôtre s'étend sur les qualités morales de ce peuple. « Autant que j'en puis juger, dit-il, les Japonais surpassent en vertu et en probité toutes les nations découvertes jus-

(1) *Histoire et description du Japon*, Rouen 1715.

qu'ici. Ils sont d'un caractère doux, opposé à la chicane, fort avides d'honneurs, qu'ils préfèrent à tout le reste. La pauvreté est fréquente chez eux, il est vrai, mais sans être en aucune façon déshonorante. » Le vieux médecin allemand Kämpfer, qui a résidé de longues années avec eux, dit aussi : « Ils sont unis et paisibles, ils ont appris à rendre aux dieux le culte qui leur est dû, aux lois l'obéissance qui leur est acquise, à leurs supérieurs la soumission qu'ils méritent; ils sont polis, obligeans, industriels; en fait d'art et d'industrie, ils surpassent toutes les autres nations. Ils habitent un pays excellent, enrichi par le commerce intérieur; ils sont courageux, abondamment pourvus de tout ce qui est nécessaire à la vie; en outre ils jouissent des fruits de la paix et de la tranquillité. » Lord Elgin, à son tour, confirme ces éloges donnés aux Japonais (1). C'est après le retour des Européens dans ces parages que cette contrée, qui venait de jouir pendant deux cent cinquante ans « des fruits de la paix et de la tranquillité, » vit s'altérer cette paix précieuse.

On peut se rendre de Yokohama à Yeddo par mer comme par terre; il est mille fois préférable de prendre cette dernière voie : la route devient charmante après la traversée du fleuve Logo, qui se fait dans un immense bac. On se figure en Europe qu'il y a encore aujourd'hui du danger à faire cette excursion : c'est une grande erreur, car tous les jours les Américains, de même que les Européens, habituent la population indigène à leur présence. On s'arrête généralement à moitié route, à Kawasaki, nom d'une charmante station; elle est desservie par de gracieuses *mousmées*, ou femmes japonaises, dont les prévenances font croire aux voyageurs qu'ils se trouvent dans le plus hospitalier des gîtes européens. Une foule d'enfans espiègles vinrent, dès que nous eûmes fait halte, se grouper autour de nous, et nous saluer de leur joyeux *ohaiô*; l'intelligence de ces bambins, qui se lit ouvertement dans leurs yeux noirs, trop ronds à mon avis, m'a paru très vive, et leur gentillesse est au moins égale à celle des enfans européens. Ils chantent plus qu'ils ne parlent, et rien n'est plus divertissant que le babil de toute une école. Un de nous avait à la main un livre japonais illustré; pour voir si les bonshommes qui nous entouraient savaient lire, il fit signe au plus petit d'approcher et de dire à haute voix la légende d'une des images. Il fit aussitôt très gentiment ce qu'on lui demandait, et, l'épreuve ayant continué sur tous les enfans qui se trouvaient là, pas un n'hésita à s'y soumettre, tous en sortirent

(1) *La Chine et le Japon*, mission du comte Elgin, racontée par Laurence Oliphant; Paris 1860.

trionphans. Ce fait étonnera peu lorsqu'on saura, ainsi que je l'apprends par la suite, que l'instruction est presque obligatoire au Japon. L'éducation y semble différer aussi beaucoup de celle que reçoit la jeunesse en Europe; personne n'y a jamais vu frapper un enfant, ni entendu les horribles cris de détresse que poussent dans les quartiers populeux de nos villes certaines petites créatures indomptées ou indomptables. Un de nous ayant acheté un lot d'objets en laque devant le groupe des enfans que nous avons soumis à l'examen, et une difficulté s'étant élevée avec le vendeur japonais, ce dernier, à notre grande surprise, soumit avec un sérieux comique la solution de la difficulté à l'aréopage enfantin, et celui-ci, après avoir sérieusement écouté, sérieusement discuté, la trancha en notre faveur; le marchand s'y conforma de bonne grâce.

Après s'être rafraîchis et reposés à Kawasaki, les voyageurs doivent suivre leur route jusqu'à Yeddo en côtoyant la mer presque tout le temps. Comme d'un côté on a la vague qui déferle aux pieds des chevaux, de l'autre des maisons où l'œil curieux pénètre, des collines couvertes de mélèzes et de cèdres (1), de camellias en fleurs et de camphriers odorans, on arrive sans fatigue jusqu'à la capitale. Il y a deux cent soixante-dix ans, lorsque l'Espagnol don Rodrigo de Vivero y Velasco vint de Manille à Yeddo, cette ville n'avait que 700,000 habitans; aujourd'hui la population atteint le chiffre de 1 million d'âmes. Elle est en décroissance, à ce qu'il paraît, depuis l'époque où notre politique a mis le taïcoun en disgrâce. Les daïmios qui l'ont soutenu se sont retirés, eux aussi, dans leurs fiefs, et là où l'on voyait l'animation, où l'on n'entendait que le cliquetis des armes, les chants de guerre et d'amour des guerriers japonais, poussent l'herbe et l'ortie, règne un silence de mort; mais qu'on se rassure, tout Yeddo n'est pas ainsi. A quelques pas du bel hôtel à l'européenne qui s'élève dans une situation charmante en vue de la baie, vous retrouvez la vie, le pêle-mêle des rues des grandes villes de l'Europe, sans en excepter Londres et Paris dans leurs jours d'émotion populaire. L'étranger n'y est molesté ni inquiété, au contraire; partout l'accueil le plus cordial lui est fait, et les femmes répondent toujours par un salut et un sourire gracieux au salut que vous leur adressez. Les mœurs y sont malheureusement fort relâchées, quoique la peine de mort frappe les hommes et les femmes convaincus d'adultère. C'est la seule ombre au tableau que j'ai cherché à esquisser de ce peuple intelligent, brave et poli. On dit à tort, à ce propos, que les Japonais sont impudiques, parce que les deux sexes ont l'habitude de se baigner

(1) *Abies Kæmpferi* et *cryptomeria japonica*.

ensemble, ou parce qu'une jeune mousmée ne songera nullement à fermer sa fenêtre en procédant à sa toilette. Dans une maison japonaise comme dans un berceau d'enfant, on ignore cette convention toute locale appelée pudeur, et qui varie selon le climat. Un Japonais n'est pas moins étonné qu'un nègre du Dahomey lorsqu'on lui dit qu'en se baignant nu il offense la morale.

Dès 1859, les amateurs des œuvres de l'art japonais, et notamment des bronzes, ont pu se procurer d'admirables choses. Les Hollandais surtout ont été privilégiés, grâce à leur comptoir de Décima; mais à quel prix! on le sait. Longtemps avant l'arrivée des fureteurs modernes, le dépouillement des richesses de ce pays avait commencé sur une vaste échelle, avec cette différence qu'on ne se contentait pas de laques, d'étoffes, de porcelaines ou de magots. Les Portugais et les agens du gouvernement hollandais visaient à des richesses plus palpables et moins délicates. Kämpfer dit à ce sujet : « On pense que, si les compatriotes de Camoëns avaient joui encore vingt ans du commerce du Japon (1), ils auraient emporté à leurs colonies de Macao tant de richesses provenant de cet empire qu'il y aurait eu dans cette ville d'or et d'argent aussi abondans que ceux dont les écrivains sacrés disent que jouissait Jérusalem du temps de Salomon. » Est-ce par dégoût d'une telle rapacité que tout à coup le gouvernement du Japon ferma ses ports aux étrangers pendant plus de deux siècles après avoir fait massacrer, aidé par les Hollandais (2), 40,000 chrétiens dans les murs de Simabarra et jeter à la mer, du haut de la roche du Pappenberg, un nombre considérable de ces malheureux? Les jésuites disent oui, les Portugais disent non. Aujourd'hui tout se passe ici d'une façon très convenable. L'Europe ne prend plus de ce beau pays que ses soies brutes, des graines de vers à soie et du thé. Le Japon, par contre, prend de nos fabriques des cotons filés, des étoffes de laine, des armes et des bateaux à vapeur, qu'il dirige lui-même tout en commençant à en fabriquer pour son propre compte.

Lorsque, après mon départ de l'extrême Orient, je naviguais à toute vapeur sur le *China* vers l'Europe, et que je songeais à tout ce que j'avais appris et entendu dire de cette belle terre japonaise, je me promis, dès que j'arriverais en France, d'engager la jeunesse de mon pays, celle qui, avec courage, tente de sortir d'une médiocrité sans horizon, à s'y porter. Avec de l'activité, beaucoup de bon vouloir et d'honnêteté, on doit réussir dans cette Écosse de l'Orient. Le succès est d'autant plus probable que le Japon a été peu exploité

(1) 1599.

(2) 1636.

relativement aux autres colonies, et qu'enfin, avantage immense, le commerce français y occupe une place fort honorable. Les *Messageries françaises* y ont un comptoir; elles apportent, ainsi que la *Compagnie orientale et péninsulaire*, tous les huit jours des nouvelles de France relativement récentes, puisque en moyenne elles n'ont que deux mois de date. Pour se rendre jusqu'au Japon, il est impossible d'avoir des moyens de transport plus rapides et offrant, avec un confortable inouï, un panorama plus varié.

Pour aller en Europe par le Pacifique, le tableau change complètement : la route par l'Amérique centrale et l'Atlantique est loin d'offrir la même variété. A l'exception du trajet de San-Francisco à New-York, qui se fait en six jours et vingt heures en chemin de fer (5,300 kilomètres), tout le voyage s'accomplit par mer.

Mes notes s'arrêtent ici, car je ne puis, dans un travail aussi succinct, parler des États-Unis comme il conviendrait d'en parler. Il n'y a pas assez longtemps d'ailleurs que M. Lindau a publié dans la *Revue des Deux Mondes* (1) la remarquable relation de son voyage de San-Francisco à New-York. Cependant, comme au 10 mai 1869, date de l'inauguration de cette œuvre immense, la voie présentait de sérieux dangers, surtout dans la Sierra-Nevada, où, comme à Summit, les trains de voyageurs s'élevaient dans les neiges jusqu'à une altitude de 2,000 mètres, il est bon de dire qu'aujourd'hui tout péril a disparu. Au lieu des voitures grossières dont les premiers voyageurs durent se contenter, on y trouve à présent des wagons somptueux avec lits, restaurants, salons bien tenus, chauffés et éclairés comme ceux de nos meilleurs hôtels d'Europe. Des trains spéciaux à prix réduits ayant été réservés aux travailleurs de toutes les nationalités, on n'est plus en contact direct avec les rudes mineurs de la Sierra ou les terrassiers de ces nouvelles voies ferrées qui, semblables aux petits cours d'eau pressés de se joindre aux fleuves, viennent chaque jour se relier au *Grand-Central*. Si le voyageur s'effrayait d'avoir à passer près de sept jours consécutifs en chemin de fer, qu'il regarde son itinéraire. Il est bon nombre de villes, telles que Ogden, Salt-Lake City, Cheyenne, Omaha, Chicago, qui méritent d'être visitées. C'est dans ces jeunes cités, bien mieux qu'à New-York, que l'on comprendra comment, avec la liberté et le travail, se fondent les grandes républiques.

EDMOND PLAUCHUT.

(1) Voyez la *Revue* du 1<sup>er</sup> novembre et du 1<sup>er</sup> décembre 1870, 1<sup>er</sup> mars 1871.

---

---

# LA VÉRITÉ

SUR

# LE BLOCUS DE METZ

---

- I. *Rapport sommaire sur les opérations de l'armée du Rhin*, par M. le maréchal Bazaine, Berlin 1870. — II. *Une étrange histoire dévoilée*, Bruxelles 1870. — III. *Capitulation de Metz*, par M. le général Coffinières, Bruxelles 1871. — IV. *Armée de Metz*, par M. le général Deligny, Munster 1871. — V. *Histoire de la capitulation de Metz*, France et Belgique 1871. — VI. *Le blocus de Metz*, publication du conseil municipal, Metz 1871. — VII. *Opérations militaires autour de Metz*, par un officier-général prussien, Mayence 1871. — VIII. *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*, par M. le lieutenant-colonel Fay, Bruxelles 1871. — IX. *Histoire de la guerre de 1870*, par M. V. D..., officier d'état-major, Paris 1871.
- 

Lorsqu'on essaya pendant le blocus de Paris de raconter le blocus de Metz (1), nous ne connaissions encore qu'une partie de la vérité; nous en savions assez néanmoins pour qu'il parût intéressant de recueillir dès cette époque tous les faits authentiques, de donner sur-le-champ un témoignage de sympathie et d'estime à une noble cité, à une vaillante armée, évidemment innocentes de leur malheur commun, d'autant plus à plaindre l'une et l'autre qu'elles méritaient un meilleur sort. On ne regrette rien de ce qui fut écrit alors, on n'y voudrait rien changer d'essentiel; nous aurions seulement à y ajouter de nombreux et curieux détails, à éclairer des points obscurs, à substituer enfin la rigoureuse précision de l'histoire aux renseignements vagues ou incomplets de la première heure. Nous possédons aujourd'hui les moyens d'information les plus sûrs

(1) Voyez la *Revue* du 1<sup>er</sup> décembre 1870.

et les plus variés; sans parler de toutes les brochures qui ont été publiées en France, en Allemagne, en Belgique, sur les opérations militaires et sur la conduite politique du maréchal Bazaine, quelques témoins oculaires dignes de foi, des officiers supérieurs de l'armée, des habitans de Metz, ont bien voulu nous communiquer les notes prises par eux dans toute la sincérité de l'impression du moment, à mesure que les événemens se déroulaient sous leurs yeux.

Avons-nous besoin de dire qu'en rapprochant et en comparant ces documens, nous ne cherchons que la vérité? Ce ne sera point notre faute si elle prend trop souvent l'apparence d'un reproche ou d'une accusation; il ne dépend pas de nous de changer les faits, il ne convient même pas de les atténuer. L'honneur de l'armée, indépendamment des résolutions du général en chef, la conscience publique des Messins qui demandent une enquête, auxquels leur infortune donne le droit d'être entendus, exigent que la vérité soit connue tout entière sans vaines réticences, sans ménagemens calculés pour les personnes. Il ne s'agit point ici de récriminations stériles. Qui pourrait prendre plaisir à relever sans nécessité les fautes commises, à rabaisser des hommes dont la réputation fait partie du patrimoine commun de la France, dont le mérite ne peut être amoindri sans que la gloire nationale elle-même en paraisse diminuée? Il s'agit de remplir un devoir douloureux, mais nécessaire, d'accorder aux plus touchantes victimes de la campagne, à des soldats qui sortent de prison, à des Français séparés de la France, la seule consolation qui puisse adoucir l'amertume de leurs regrets. Les uns ont souffert de la faim et de la captivité; les autres souffrent encore de la domination étrangère. Montrons-leur du moins que nous ne les rendons à aucun degré responsables de leur malheur. Le pays doit savoir tout ce qu'ils ont fait pour défendre le pays, tout ce qu'on aurait pu leur demander encore de sacrifices, si on avait voulu se servir à temps de leur courage et de leur patriotisme.

## I.

Il reste peu de chose à dire sur les malheureux débuts de la campagne de 1870. En réalité, nous n'étions prêts à rien, pas même à porter chez l'ennemi la guerre que nous venions de lui déclarer; on l'aurait vu tout de suite, si l'on avait essayé de franchir la frontière; à plus forte raison n'avions-nous fait aucun préparatif pour la guerre défensive. A Strasbourg, on ne laissait en face de l'ennemi qu'une garnison insignifiante; à Thionville, la garde mobile réclamait en vain des armes; à Metz, on ne lui distribuait que des fusils

à tabatière en mauvais état, on ne l'envoyait dans les forts qu'à la dernière heure; la garde nationale de la même ville, dont les habitans demandaient la formation dès le 18 juillet, n'est constituée que le 7 août; les ouvrages de défense de la place ne sont pas même terminés, et l'on travaille encore à la construction des forts. Aussi la nouvelle du triple échec subi à Wissembourg, à Forbach, à Wœrth, la menace de l'arrivée prochaine des Prussiens sous les murs de Metz, répandirent-elles la consternation dans l'entourage de l'empereur : il fut même question d'un départ immédiat pour Châlons, déjà des voitures chargées des bagages de la maison impériale avaient pris la route de la gare; mais les incertitudes et les hésitations des jours précédens faisaient prévoir que la décision prise serait bientôt suivie d'une décision contraire. En effet, le 7, on était décidé à partir; le 8, on ne partait plus. Il est vrai que le 13 on revenait à la résolution abandonnée le 7, et que l'armée recevait l'ordre de se mettre en marche le lendemain à cinq heures du matin.

Dans l'intervalle, le commandement venait de changer de main; l'empereur avait donné satisfaction aux soldats et au pays en acceptant la démission du maréchal Lebœuf, en nommant le maréchal Bazaine commandant en chef de l'armée du Rhin. Cette nomination, on ne doit pas l'oublier, était généralement désirée, et fut accueillie presque partout avec une grande faveur. L'opinion publique désignait le nouveau chef de l'armée comme le plus habile de nos généraux, le plus capable surtout de diriger sur un champ de bataille de grandes opérations. Peut-être exagérait-on alors des mérites réels sans doute, mais que faisait ressortir plus qu'il n'eût fallu l'insuffisance trop visible de quelques autres chefs; peut-être aussi ajoutions-nous aux qualités sérieuses du maréchal Bazaine toutes celles que lui attribuaient nos espérances. Il est d'ailleurs certain que, dans les retours de l'opinion, le commandant en chef de l'armée du Rhin a porté la peine de la confiance irréfléchie qu'avait inspirée son nom au début de la campagne. On doit également tenir compte au maréchal Bazaine des difficultés que lui léguait l'empereur en lui confiant le commandement. On le plaçait à la tête de l'armée lorsque tout était compromis, et la rapidité de l'invasion ne lui laissait que deux jours pour se reconnaître, pour réparer les fautes commises. Nommé le 12 août, gêné le 13 pour l'exécution de ses ordres par la présence et les velléités personnelles de l'empereur, il était attaqué et forcé de combattre dès le 14.

Ce jour-là, il eût été possible de signaler déjà dans le commandement des symptômes d'hésitation et d'embarras, dus peut-être à la gravité des circonstances, mais de nature à compromettre le

succès des opérations ultérieures. Le combat de Borny fit sans doute le plus grand honneur à nos soldats, au général Decaen, qui y fut grièvement blessé, aux généraux de Ladmirault et de Cisseÿ, qui se portèrent à son secours avec beaucoup de vigueur et de présence d'esprit. On resta maître du champ de bataille, ce qui ne s'était pas encore vu depuis le commencement de la campagne, nos troupes ne perdirent aucune de leurs positions et bivouaquèrent sur les emplacements qu'elles occupaient. C'est ce qu'on appelle en tout temps une victoire, victoire trop chèrement achetée néanmoins par la perte d'une journée de marche. Les Prussiens n'en jugèrent pas autrement. Quoiqu'ils se soient vantés fort mal à propos de nous avoir poursuivis jusque sur les glacis des ouvrages avancés de la place, ce n'est pas de ce résultat chimérique que leurs historiens militaires se félicitent. « L'avantage est resté aux Allemands, écrit un officier-général prussien, moins parce qu'ils sont demeurés maîtres le soir de la plus grande partie du champ de bataille que parce qu'ils ont retardé d'un jour la marche de l'armée française. Dans les conditions où elle s'est produite, ajoute le même écrivain, la journée du 14 était une faute de la part des Français. » En définitive, nous avons gagné la partie, mais notre succès même allait tourner contre nous.

Au lieu d'atteindre le plateau de Gravelotte dans la soirée du 14, l'armée ne l'atteignit que le lendemain. Là encore il fallut attendre l'arrivée du 3<sup>e</sup> et du 4<sup>e</sup> corps, nécessairement retardés par le combat de Borny. Le 15, le maréchal Bazaine, qui avait projeté de porter son quartier-général à Rezonville, sur la route de Metz à Verdun par Mars-la-Tour, en avant de Gravelotte, ne put dépasser ce dernier village. Le 16 au matin, sur la demande du maréchal Lebœuf, qui avait pris le commandement du 3<sup>e</sup> corps à la place du général Decaen, il arrêtait encore le mouvement général de l'armée pour donner le temps aux divisions demeurées en arrière d'arriver à la hauteur de la première colonne de marche. Nos troupes employaient ainsi plus de deux jours à parcourir la distance qui les séparait de Rezonville et de Doncourt, sur les deux routes de Verdun, où, en marchant de ce pas, elles ne seraient point arrivées avant une semaine. Que l'on compare à la lenteur de nos mouvemens la rapidité de la marche de l'ennemi, et l'on comprendra l'une des causes principales de nos désastres. Le 15 au matin, pendant que nous cheminions sans nous presser par des chemins excellens, les armées prussiennes, qui se trouvaient encore en grande partie sur la rive droite de la Moselle, qui avaient à jeter des ponts, à traverser d'étroits défilés, à gravir des pentes difficiles, regagnaient en moins de vingt-quatre heures l'avance de 30 ou 40 kilomètres que nous avions sur elles.

Le combat de Borny ne fut pas la seule cause de nos retards. Tous les témoins oculaires attribuent le ralentissement de notre marche à l'extrême confusion qui régnait sur la route, aux temps d'arrêt qu'occasionnait à chaque instant l'encombrement des bagages, qu'il eût fallu à tout prix simplifier, si l'on eût voulu marcher plus vite. Des colonnes entières attendaient une demi-journée sous un soleil brûlant que le passage fût libre; une batterie d'artillerie rencontrée à 8 heures du matin se retrouvait à la même place à 3 heures de l'après-midi, sans avoir réussi à faire un pas en avant. Des bataillons mal dirigés, croyant couper au court, se fourvoyaient dans des impasses de la ville de Metz, d'où ils ne pouvaient sortir qu'au bout de plusieurs heures. « C'est l'armée de Darius, » disaient avec un sourire inquiet les officiers les plus intelligens en voyant s'accumuler sur l'unique chemin de Gravelotte les bagages régimentaires, les caissons de munitions, les voitures d'administration, les transports des ambulances, et une quantité de chariots vides qu'on essayait de renvoyer à Metz, mais qu'il eût mieux valu n'en pas laisser sortir. A la vue de tout ce désordre, quelques personnes se demandèrent si le maréchal Bazaine était bien résolu à quitter la forteresse, s'il ne nourrissait point déjà l'arrière-pensée d'y revenir à la moindre difficulté qu'il rencontrerait sur son passage. « Vous voyez combien il est difficile de faire défiler 150,000 hommes à travers une ville et sur une seule route, disait le commandant d'un de nos corps d'armée à un officier d'état-major en lui montrant cette cohue. — Peut-être n'est-ce là qu'une démonstration, répondit finement l'officier; peut-être le maréchal n'a-t-il aucune envie sérieuse de sortir de Metz. »

Celui qui parlait ainsi appréciait trop bien le caractère du commandant en chef pour ne pas entrevoir une partie de la vérité. Le maréchal Bazaine, en effet, dont tout le monde connaît le remarquable sang-froid sur le champ de bataille, doit peut-être une partie de son calme à la prudente réserve avec laquelle il évite les résolutions définitives. Mêlant le calcul à toutes choses, il ne s'engage que le moins qu'il le peut, il incline plutôt à attendre les événemens pour s'en servir qu'à les brusquer par des coups hardis. Un peu lent d'ailleurs dans ses allures, ayant peu de goût aujourd'hui pour l'activité physique, il se presse rarement d'agir. On dirait qu'il craint à la fois de se tromper et de prendre trop de peine. On l'a beaucoup et justement accusé de temporiser dans la seconde partie du blocus de Metz. Cette temporisation date de plus loin, du moment même où il fut investi du commandement en chef. Ce n'est pas, comme on le croit d'ordinaire, un accident, le résultat des circonstances; c'est le trait principal du caractère. Au Mexique, ses lieutenans ne recevaient guère un ordre de lui sans attendre un

contre-ordre qui d'ordinaire ne tardait point. Dès le 14 août, tout en faisant ses préparatifs pour quitter Metz, il n'était pas aussi décidé qu'il le paraissait, il voulait et ne voulait pas s'éloigner, suivant le tour que prendraient les événemens. De là l'espèce d'indifférence tranquille avec laquelle il voyait les colonnes françaises se dérouler lentement sur la route de Verdun, sans les presser, sans hâter leur marche. Un Péliissier ou un Bosquet eût ordonné que l'on marchât plus vite, et fait au besoin quelques exemples parmi les retardataires. Le maréchal Bazaine au contraire acceptait ces retards avec philosophie. Valait-il mieux gagner Verdun, valait-il mieux se replier sur Metz? Il n'en savait rien encore; il n'était pas fâché qu'on lui laissât le temps de le deviner. Quelques témoins de sa conduite supposent même qu'après s'être débarrassé de la présence de l'empereur, il ne se souciait pas de retrouver tout de suite un voisinage si gênant. Savait-on si l'empereur ne serait pas tenté de reprendre le commandement de l'armée? Rejoindre le maréchal de Mac-Mahon, n'était-ce pas courir au-devant d'un général plus ancien auquel il faudrait peut-être obéir?

Nul ne saura jamais dans quelle mesure ces raisons différentes influèrent sur les projets du maréchal Bazaine. Ce que l'on peut affirmer seulement, c'est qu'il ne prit à aucun moment la résolution définitive de s'éloigner de Metz. S'il l'avait voulu, énergiquement voulu, il ne se serait pas trouvé à la fin de la journée du 16 sans munitions, sans vivres, dans la nécessité de suspendre son mouvement pour se ravitailler, ainsi qu'il l'écrivait le soir même au ministre de la guerre. C'est là un des faits les plus caractéristiques de cette campagne, un de ceux qui prouvent le mieux l'indécision du commandant en chef de notre armée du Rhin. S'expliquera-t-on jamais par d'autres raisons que des calculs secrets qui tiennent aux mobiles les plus mystérieux du cœur humain une telle imprévoyance? Comment la journée qui avait été perdue par le combat de Borny n'avait-elle pas du moins servi à augmenter les ressources de l'armée? Comment subissait-on le dommage causé par ce retard sans le compenser par quelque profit? Si l'on prenait si mal ses mesures à 20 kilomètres d'une base d'opérations aussi solide que Metz, qu'aurait-on fait à la place des Allemands, si éloignés de leur frontière, si agiles néanmoins et si peu embarrassés de marcher en avant? On aurait été certainement plus actif et plus prévoyant, si l'on avait quitté Metz sans esprit de retour, avec la résolution arrêtée de se porter sur Verdun.

Le même défaut de décision paralysa en partie les qualités militaires que le maréchal Bazaine déploya sur le champ de bataille de Rezonville. Tous ceux qui le virent au feu admirèrent le sang-froid avec lequel il prit ses dispositions; il ne parut pas même ému lors-

qu'il fut un instant surpris, enveloppé et entraîné par une charge impétueuse de la cavalerie prussienne; mais son œil, au lieu de se porter en avant, dans la direction de Verdun, ne cessa de se porter en arrière vers la route de Metz, dont il craignait évidemment d'être coupé. Il ne cherchait en aucune manière à gagner du terrain, à devancer l'armée prussienne sur le chemin de Mars-la-Tour, comme il l'eût fait sans aucun doute, s'il avait brûlé ses vaisseaux et résolu de partir. Toute la journée, il resta de sa personne au centre et surtout à gauche de ses positions, surveillant les ravins et les bois dans la direction de Gorze, afin de maintenir ses communications avec la forteresse. C'est de ce côté qu'il appelle toutes ses réserves, la garde d'abord, puis la division Montaudon, détachée du 3<sup>e</sup> corps. Il était important assurément de ne point abandonner la route de Metz, si on ne renouçait pas à l'idée d'y rentrer; si on eût voulu au contraire se diriger vers l'intérieur de la France, n'est-ce pas à l'aile droite, entre Mars-la-Tour et Rezonville, que se fût porté le principal effort de la journée? N'eût-on pas essayé de soutenir la belle charge de cavalerie de la division de Forton, qui anéantit le 16<sup>e</sup> régiment de uhlans, et l'admirable élan de la division Cissey, qui, abordant l'ennemi à la baïonnette, ne laissa que 160 hommes debout sur les 3,000 soldats dont se composait le 16<sup>e</sup> régiment d'infanterie prussienne? Ces braves troupes du 4<sup>e</sup> corps, retardées par le combat de Borny, où elles s'étaient couvertes de gloire, arrêtées plusieurs fois, malgré l'impatience de leurs chefs, par les files de voitures qui leur barraient le chemin, n'entrèrent en ligne qu'à trois heures de l'après-midi, vers le moment où le prince Frédéric-Charles arrivait sur le champ de bataille; mais elles n'avaient cessé de gagner du terrain, elles refoulaient l'ennemi devant elles, et, si des renforts leur étaient arrivés à temps, elles auraient pu se placer entre la route de Verdun et l'armée prussienne, en emportant la forte position de Trouville.

La journée du 16 était un véritable succès pour nos armes; sur toute la ligne, nos soldats venaient de se battre avec le plus brillant courage; on signalait partout des traits de bravoure individuelle qui, comme à Wissembourg, à Wœrth, à Forbach, mais avec plus de bonheur, rappelaient l'ancienne vaillance française. Repoussés à notre gauche et au centre, après des attaques furieuses, les Prussiens battaient en retraite, à la tombée de la nuit, devant l'irrésistible élan de notre aile droite. La victoire nous restait en réalité, suivant toutes les traditions de la guerre, puisque nous n'avions perdu aucune de nos positions et que nos troupes bivouaquaient sur plusieurs points occupés d'abord par l'ennemi, plus tard abandonnés par lui. Ce fut pour le maréchal Bazaine le plus beau jour de la campagne, une journée sans lendemain, mais qui

eût dû lui rappeler jusqu'au bout ce qu'il pouvait attendre de l'énergie d'une armée telle que la sienne. Le succès était-il dû à la solidité des troupes ou aux dispositions habiles du général en chef? L'armée, pleine de confiance encore dans celui qui la commandait, s'oubliait volontiers elle-même pour lui attribuer le principal honneur de la victoire. Il y eut alors un de ces momens d'enthousiasme, si communs en France, qui portent un homme au premier rang, et devraient lui imposer l'obligation de n'en pas descendre. M. Barthélemy Saint-Marc Girardin, attaché comme garde mobile au quartier-général, témoin très bien informé et très impartial des événemens, exprime en ces termes l'impression que beaucoup de personnes ressentirent le soir de la bataille de Rezonville. « Le maréchal, dit-il, a eu là son quart d'heure de gloire. A huit heures, quand, malgré le retour offensif de l'armée prussienne, la position de Rezonville fut maintenue définitivement, je rappelle au souvenir de chacun ce que disait et pensait alors tout le monde; aujourd'hui ces impressions sont dissipées, ce n'est pas une raison pour les désavouer. Puisqu'on a pu croire un moment qu'on avait enfin à sa tête un homme capable de sauver la patrie, puisqu'on a pu avoir cette croyance légitime, pourquoi nous refuser aujourd'hui la triste consolation de le dire, et renier nos espérances patriotiques du 16 août? »

Le maréchal Bazaine eut-il tort le lendemain de se reporter en arrière et de renoncer à marcher sur Verdun? L'armée, qui croyait à sa force et que le succès de la veille avait remplie d'espérance, s'étonna de reculer après une victoire. Il est certain cependant que, pour assurer la marche des troupes vers la Meuse, il eût fallu plus d'activité, plus de décision, une plus grande fermeté dans le commandement que n'en montrait le maréchal. Embarrassé dans ses mouvemens, encombré de bagages, n'ayant réussi à parcourir en trois jours que le tiers de la distance qui le séparait de Verdun, et malgré ces lenteurs, malgré la proximité de Metz, déjà dépourvu de vivres et manquant de munitions, pouvait-il se flatter d'échapper par une marche rapide à un ennemi aussi acharné, aussi agile, que les deux armées prussiennes attachées à sa poursuite? Ce qui était possible le 14, avant le combat de Borny, devenait bien difficile le 16 au soir. Si dans ces trois journées, dont le hasard avait décidé plutôt qu'un plan suivi, les troupes françaises avaient fait autant de chemin par des routes excellentes que le plus lent des corps prussiens en avait parcouru par des sentiers escarpés, nos têtes de colonne eussent atteint les portes de Verdun à l'heure même où l'avant-garde allemande débouchait près de Rezonville; mais nous avons perdu quarante-huit heures, des heures décisives qui ne se retrouvèrent plus.

Quoique l'armée conservât encore après la journée du 16 beau-

coup d'illusions, elle put s'apercevoir néanmoins que l'activité de son chef n'égalait ni le courage ni le sang-froid qu'il déployait sur le champ de bataille. Abandonnant les deux routes qui se séparent à Gravelotte pour se diriger sur Verdun, l'une par Mars-la-Tour, l'autre par Jarny et Conflans, le maréchal Bazaine s'était reporté plus au nord, sur la route de Briey, en s'étendant le 17 de Rozé-rieulles à Saint-Privat. Toute son ambition sembla se borner le lendemain à accepter la bataille dans les positions très fortes où les troupes avaient couché et s'étaient sur-le-champ fortifiées. En face de lui, se trouvaient non plus seulement, comme à Rezonville, trois corps d'armée allemands, mais huit corps entiers formant un effectif de 240,000 hommes. Quoique ces combattans, qui venaient en grande partie de Corny et de Pont-à-Mousson, fussent fatigués par des marches rapides, à travers des chemins difficiles, les Français devaient s'attendre, en présence d'un déploiement de forces si considérables, à un de ces mouvemens tournans qui sont la manœuvre favorite du prince Frédéric-Charles et de M. de Moltke. Le maréchal connaissait-il l'importance des renforts qu'avaient reçus les Allemands, soupçonnait-il ce qui le menaçait? Tout fait supposer au contraire qu'il passa la journée dans la plus complète sécurité. En tout cas, il la passa loin du champ de bataille, à son quartier-général de Plappeville, comme si le succès eût été assuré ou l'engagement peu sérieux. Pendant que quatre corps de son armée soutenaient depuis midi sans faiblir un feu terrible d'artillerie, il ne franchit même pas les 6 kilomètres qui le séparaient de ses soldats. Étant monté une seule fois, à quatre heures du soir, au fort Saint-Quentin pour se rendre compte des positions de l'ennemi, et s'étant assuré que sa gauche, protégée par le fort, ne courait aucun danger, il rentra paisiblement chez lui, et attendit les nouvelles. A Rezonville, il avait porté toute son attention sur Gorze, vers les ravins par lesquels débouchaient les Prussiens, comme s'il se préoccupait uniquement d'être attaqué de ce côté et coupé de Metz; cette fois encore il semble ne craindre une attaque que dans cette direction, et ne songer qu'à tenir ferme sur sa gauche. Il continue à prendre ses dispositions pour empêcher les Prussiens de le séparer de Metz, tandis que les Prussiens, l'attaquant du côté où il ne les attend pas, du côté opposé à leur point de départ, concentrent tous leurs efforts pour le rejeter dans Metz (1).

Au moment même où il croyait tout sauvé, parce que son aile gauche était garantie contre toute surprise, les Prussiens, profitant de leur nombre, de la mobilité de leurs colonnes et de l'ardeur de

(1) Le maréchal dit dans son rapport que le but de l'ennemi était de le couper de Metz. D'après tous les témoignages allemands, les Prussiens n'ont jamais songé au contraire qu'à l'enfermer dans Metz.

leurs troupes, accomplissaient un mouvement tournant qui, commencé vers midi, devait aboutir à six heures du soir, et qu'il eût dépendu du général en chef de l'armée française de deviner peut-être, d'arrêter à coup sûr, s'il avait pris la peine de visiter son champ de bataille. C'était vers notre aile droite que se portait de Mars-la-Tour le 12<sup>e</sup> corps prussien, composé des Saxons, chargé de tourner par Roncourt les troupes du maréchal Canrobert, établies à Saint-Privat. La garde royale, arrivée avant les Saxons en face de notre 6<sup>e</sup> corps, que ne soutenait aucune réserve, engagea d'abord un formidable combat d'artillerie, et dirigea sur nos positions les feux combinés de 200 pièces de canon. Nos soldats résistèrent à cette attaque avec la plus grande énergie, et lorsque vers cinq heures, espérant en finir avant que le 12<sup>e</sup> corps fût entré en ligne, le prince de Wurtemberg envoya ses colonnes à l'assaut des hauteurs de Saint-Privat, il fut repoussé avec de telles pertes qu'il ordonna la retraite et résolut d'attendre, pour tenter un nouvel effort, le résultat du mouvement méthodique qu'opéraient les Saxons. Il était six heures; nous nous maintenions sur toute la ligne et n'avions laissé entamer aucune de nos positions; mais à ce moment l'intrépide maréchal Canrobert, attaqué au nord par 30,000 hommes de troupes fraîches, à l'ouest et au sud par un retour offensif de la garde royale et par l'artillerie du 10<sup>e</sup> corps prussien, ayant brûlé sa dernière cartouche et manquant de poudre pour ses canons, fut obligé d'évacuer le village de Saint-Privat, laissant à découvert le 4<sup>e</sup> corps, qui, ce jour-là comme à Borny et à Rezonville, se battit héroïquement, mit hors de combat 15 pièces ennemies, en prit 7 et en ramena 2. Si, à cette heure décisive, les huit régimens d'infanterie de la garde, au lieu d'être retenus l'arme au pied et inutilisés loin du champ de bataille à Châtel-Saint-Germain, au col de Lessy, sur le plateau de Plappeville, eussent été à portée de Saint-Privat et d'Amanvillers, jamais les 130,000 Allemands qu'avaient devant eux les 50,000 soldats du général de Ladmirault et du maréchal Canrobert n'eussent emporté ces fortes positions. Il eût suffi d'une division, peut-être même d'une brigade envoyée à temps sur Roncourt pour arrêter la marche des Saxons et assurer la droite du 6<sup>e</sup> corps, si menacée. On eût remporté alors une incontestable victoire; 140,000 Français auraient eu l'honneur de repousser sur tous les points 240,000 Prussiens. Le courage des troupes, la fermeté des chefs de corps, méritaient cette récompense. Seul, le maréchal Bazaine encourt la responsabilité de la défaite et de l'épouvantable panique qui précipita sur la route de Saulny des milliers de voitures, de convoyeurs, de fuyards effarés apportant jusque dans Metz la nouvelle et l'effroi du désastre.

Rien n'eût été perdu néanmoins, si l'énergie des jours suivans

eût réparé la faute du 18. Malheureusement tout ce qui restait de vigueur dans l'âme du maréchal paraît s'être épuisé à la bataille de Rezonville. Depuis lors, il semble qu'une inexplicable inertie paralyse le commandement et suspende toute opération sérieuse. On ne travaille plus à diriger les événemens ni même à les combattre; on les subit et on s'y résigne. L'ennemi fera ce qu'il voudra autour de Metz, établira des batteries, creusera des fossés, s'abritera derrière des retranchemens; on laisse le champ libre à son activité, on n'y oppose que la patience et la force d'inertie; 240,000 spectateurs vont assister de loin, sans les interrompre, aux travaux de l'armée prussienne. En comptant la garnison, les gardes mobiles, les gardes nationaux, et 20,000 paysans que l'invasion a chassés dans la forteresse, le maréchal Bazaine dispose d'autant de bras que le prince Frédéric-Charles; il pourrait disputer le terrain pied à pied, remuer autant de terre que les Prussiens, lutter avec la pioche et la bêche aussi bien qu'avec le fusil. Un Todleben leur ferait payer cher chacun de leurs pas. Nous y songeons si peu que nous l'ur abandonnons des positions très fortes, comme s'il ne nous restait d'autre ressource que de nous replier sous le canon des forts et d'y attendre qu'on nous attaque. Le débouché de la route de Saulny sur le plateau d'Amanvillers, la hauteur de Mercy, d'autres points encore faciles à défendre, difficiles à reconquérir, tombent du premier coup entre les mains de l'ennemi, étonné de son bonheur. Pendant ce temps, l'armée prussienne se resserrait autour de Metz, qu'elle entreprenait d'investir; sans perdre un jour, elle coupait dès le 19 la route de Thionville et séparait l'armée française du reste de la France.

Dans cette redoutable situation, quelle était la pensée du maréchal Bazaine, quel plan de délivrance méditait-il? L'armée, confiante encore malgré l'échec du 18, pleine d'énergie d'ailleurs et du désir de se battre, n'attendait que le signal des plus vigoureuses opérations. Quelques esprits sceptiques et prévoyans pénétraient seuls le secret de l'embarras et de l'irrésolution de leur chef. La circonspection naturelle de celui-ci augmentait avec le péril. De même que par prudence ou par inertie il n'avait pu se décider franchement à s'éloigner de Metz, à marcher sans arrière-pensée, avec un plan de campagne arrêté, dans la direction de Verdun, il ne savait cette fois encore quel parti serait le meilleur. Resterait-il sous les murs de la forteresse? tenterait-il la fortune en rase campagne? essaierait-il de donner la main au maréchal de Mac-Mahon? Il hésitait de nouveau, et en attendant laissait passer les jours, jours précieux, jours irréparables pendant lesquels se décidait la destinée de la France. Il comptait sur le temps plus que sur lui-même. Le temps lui apporterait peut-être une solution et un moyen de

salut. En tout cas, il évitait soigneusement de s'engager, de s'arrêter à un parti définitif. Rien de plus vague que la dépêche qu'il envoyait le 20, de son quartier-général du Ban-Saint-Martin, au maréchal de Mac-Mahon. « L'ennemi grossit toujours autour de nous, disait-il, et je suivrai très probablement pour vous rejoindre la ligne des places du nord. Je vous prévenirai de ma marche, si je puis toutefois l'entreprendre sans compromettre l'armée. » L'auteur de cette note pouvait à volonté, sans paraître se contredire, ou rester sous Metz ou s'éloigner. Il entendait en effet se réserver jusqu'au dernier moment une complète liberté d'action, ce qui était son droit et même son devoir, mais à la condition qu'il se décidât sur-le-champ et qu'il ne perdît pas de temps pour agir.

Toute l'armée crut en effet à une prochaine et vigoureuse action. Le 22 août, une dépêche ordonnait de réduire les bagages des officiers, de retenir à Metz les cantiniers avec leurs femmes et leurs voitures, ce qui faisait espérer à tout le monde une grande sortie. Le 26, ce projet recevait même un commencement d'exécution, toutes les troupes étaient mises en marche dès le matin; mais la persistance de la pluie et l'état des routes obligeaient les corps déjà prêts pour le départ à rentrer dans leurs cantonnemens. Le jour même fut réuni un conseil de guerre composé de tous les chefs de corps et des commandans des armes spéciales. On s'y rallia unanimement à la pensée de ne pas s'éloigner de Metz, « afin de maintenir devant soi 200,000 ennemis, dit le maréchal Bazaine dans son rapport, de donner le temps à la France d'organiser la résistance, aux armées en formation de se constituer et de harceler l'ennemi en cas de retraite, de lui infliger même au besoin une défaite décisive. » Les expressions calculées dont se sert le commandant en chef de l'armée du Rhin laisseraient croire qu'on ne se proposait d'agir que si l'ennemi se retirait, de n'opérer que sur ses derrières. Le commandant supérieur de la place de Metz, chef du génie de l'armée, présent à la séance, déclare au contraire que, dans l'opinion du conseil, la position éminemment stratégique de la forteresse devait servir immédiatement de base aux opérations les plus actives. On fut d'avis de rester, dit-il en propres termes, « mais sous la réserve formelle qu'on manœuvrerait vigoureusement autour de la place. Je n'ai pas à examiner, ajoute-t-il un peu ironiquement, si ce programme a été suivi. » On regrette de ne trouver dans le mémoire du général Coffinières de Nordeck aucun éclaircissement sur une autre assertion du maréchal Bazaine, qu'il appartenait cependant au chef du génie plus qu'à personne de confirmer ou de démentir. D'après le rapport du commandant en chef, à la date du 26 août, la ville de Metz aurait eu besoin de l'armée pour terminer les forts et les défenses extérieures du

corps de la place; il aurait même été reconnu qu'elle ne pouvait tenir plus de quinze jours sans la protection de l'armée. Affirmation étrange dans la bouche d'un général qui avait annoncé l'intention de quitter Metz dès le 14 août, et qui allait en apparence recommencer le 31 une tentative analogue! Ainsi donc l'empereur et le maréchal Bazaine, en s'éloignant de la ville avec leurs soldats, la sacrifiaient d'avance et la livraient à l'ennemi. La considération de son salut, qui ne les avait ni touchés, ni arrêtés le matin du combat de Borny, retenait maintenant l'armée autour de ses murs, quoique treize jours se fussent écoulés, treize jours si utiles pour les préparatifs de la défense. Si réellement Metz ne pouvait se défendre le 14 août, c'était un crime de vouloir l'abandonner ce jour-là, d'exposer à un combat inégal, à une défaite certaine, une place jusqu'à l'imprenable, le meilleur boulevard de la France.

Quelle nouvelle et impardonnable faute de n'avoir pas employé le temps qui s'était écoulé depuis lors, le bon vouloir des habitans, l'énergie de la garnison, les ressources immenses dont on disposait pour compléter les ouvrages de la place! Que de choses une volonté ferme accomplit en treize jours! Que de travaux les Russes avaient exécutés autour de Sébastopol dans le même espace de temps (1)! Il n'en fallut pas davantage à Paris pour organiser la résistance. On nous dira bientôt que les Prussiens ont élevé autour de Metz des retranchemens infranchissables. Avec les forts de Metz pour points de départ, si incomplets, si mal armés qu'ils fussent, que de facilités n'avions-nous pas de plus qu'eux pour nous retrancher dans des positions plus solides que les leurs! Qui donc enfin parmi les généraux osait fixer le terme de la résistance d'une place de premier ordre défendue par une enceinte qu'aucun ennemi n'avait jamais forcée, habitée par une population intrépide, animée du plus ardent patriotisme, prête à tous les sacrifices pour éviter la honte d'une capitulation inconnue dans son histoire? Strasbourg, attaqué par 60,000 hommes, résistait sans un seul fort; les petites forteresses de Bitche, de Phalsbourg, de Toul, résistaient, et l'on estimait à quinze jours la durée de la défense de notre première place forte! Quel signe manifeste de l'affaiblissement de quelques esprits, de la facilité avec laquelle le commandement militaire passait sans transition de l'extrême confiance à l'extrême découragement! Après avoir trop peu estimé les Prussiens, on leur attribuait maintenant des qualités extraordinaires, on s'attendait de leur part à des exploits éclatans, on se rabaisait soi-même, on diminuait ses propres forces pour exagérer les leurs.

(1) Un officier supérieur du génie, témoin actif du siège de Sébastopol et du blocus de Metz, affirme que, même au début, il n'y avait pas un seul des ouvrages défensifs de Metz qui ne fut plus en état de résister que la meilleure des positions de Sébastopol.

L'opinion émise le 26 août par le conseil de guerre sur la convenance de ne pas quitter Metz décida en partie des événemens ultérieurs. Plusieurs de ceux qui l'exprimaient ne renonçaient point à l'action pour ce'a, ils limitaient simplement le champ de leurs opérations; mais le maréchal, peu disposé aux grandes entreprises, effrayé peut-être, comme le croit le général Deligny, de la possibilité d'un désastre, s'arma de l'avis unanime de ses collègues pour ne plus rien tenter de hardi. Il y eut un jour néanmoins où on se reprit à espérer, où l'armée put croire qu'on allait la conduire vigoureusement au combat. Ce fut la journée du 31 août, qui parut généralement inexplicable, qui le serait en effet si la délibération du 26 n'éclairait ce mystère.

Averti le 30 par une dépêche du maréchal de Mac-Mahon que celui-ci s'avancait à son secours vers Montmédy, le commandant en chef de l'armée du Rhin comprit l'impossibilité de demeurer immobile et la nécessité de tenter quelque chose vers le nord. Il livra le combat de Sainte-Barbe pour répondre à la nouvelle qu'il venait de recevoir, mais sans se croire obligé à de grands efforts. Depuis que le conseil de guerre avait exprimé le vœu que l'armée fût maintenue autour de Metz, la responsabilité personnelle du maréchal Bazaine était officiellement dégagée; rien ne l'obligeait plus à partir : il pouvait toujours se retrancher derrière l'opinion de ses subordonnés. Il lui suffisait de donner à son collègue et à l'empereur une preuve de sa bonne volonté par une démonstration imposante sur la route du nord. Dans le cas où cette démonstration ne réussirait pas, on en serait quitte pour se replier sous le canon des forts. On invoquerait la difficulté de l'entreprise, la supériorité écrasante de l'ennemi, l'obligation morale de ne pas abandonner la ville de Metz à ses seules ressources. On serait à l'abri de tout reproche, on aurait fait de son mieux et mis toute l'armée en ligne le jour même où l'on apprenait la marche du maréchal de Mac-Mahon; on n'aurait reculé que devant des obstacles invincibles. Après cet effort impuissant, on retrouvait le droit de donner du repos à l'armée, de la reconduire dans ses cantonnemens, autour de la forteresse, et de reprendre cette attitude expectante qu'on avait gardée depuis le 18 août.

Le tort du maréchal, en cette circonstance, n'était pas, comme beaucoup le croient, de rester sous Metz. S'il eût percé les lignes ennemies le jour du désastre de Sedan, son armée eût pu être cernée par quatre armées prussiennes qui l'auraient écrasée. Dans l'ignorance où il se trouvait de ce qui se passait loin de lui, il agit avec prudence en ne s'aventurant pas vers le nord. Sa faute fut bien moins ce jour-là de n'avoir pas marché sur Thionville que de

n'avoir pas opéré avec vigueur contre l'armée d'investissement, de ne pas s'être emparé, le 31 au matin, des positions que l'ennemi occupait sur la rive droite pour le rejeter vers la rive gauche de la Moselle. On pouvait différer d'opinion sur l'opportunité de partir; on ne le pouvait sur la nécessité de frapper de grands coups autour de Metz. C'était une offensive poussée à fond, c'étaient des opérations vigoureuses dans le rayon de la place, qu'avait demandées le conseil de guerre, qu'imposait la situation. On avait vu le 31 au soir, lorsque deux batteries prussiennes étaient restées entre nos mains, que les retranchemens ennemis ne résisteraient pas longtemps à l'ardeur de nos soldats, qu'en nous portant sur un point avec résolution nous percerions des lignes peu profondes, nous emporterions des ouvrages peu avancés. La trouée était faite dès lors : il s'agissait de l'élargir et de couper en deux l'armée allemande, obligée de s'étendre sur un espace de 45 kilomètres. Si nous battions nos adversaires sur une des deux rives de la Moselle, nous les forcions peut-être à se retirer sur l'autre, nous reprenions en tout cas la liberté de nos mouvemens. C'eût été une heureuse et habile manœuvre de nous dégager enfin de l'étreinte qui nous enlaçait depuis le 18 août, de maintenir nos communications avec le dehors en occupant des positions bien choisies, de faire entrer aussitôt des approvisionnemens dans la place par la porte qu'on tiendrait ouverte, et d'envoyer notre cavalerie fouiller tous les villages, ramasser au loin les abondantes récoltes de l'année. Il semblait qu'il n'y eût alors d'autre embarras pour le commandement que la difficulté de choisir entre les opérations nombreuses dont la possibilité s'offrait à l'esprit. Qui se fût douté le 1<sup>er</sup> septembre que cette armée qui venait de se battre avec tant de vigueur, cette armée résolue à vaincre partout où on la concentrerait, en mesure de se porter tout entière sur un point déterminé de l'enceinte, et d'y attaquer l'ennemi avec la supériorité du nombre, se réunissait pour la dernière fois, qu'on ne lui demanderait plus désormais d'autre vertu que la patience, d'autre effort que la résignation? Hélas! ce n'est plus de combats que nous aurons à parler maintenant. La politique va bientôt commencer son œuvre, en attendant que la famine la consume.

## II.

La période des opérations militaires autour de Metz se termine réellement le 1<sup>er</sup> septembre, treize jours après le commencement du blocus, deux mois avant la capitulation. Il y aura encore des engagemens partiels, quelques coups de main heureux où se dé-

ploiera inutilement le plus brillant courage: mais aucun résultat sérieux ne sera obtenu ni même poursuivi; il ne se fera, il ne se tentera rien de grand. Les habitans de Metz assisteront impuissans à l'agonie de l'armée, qui, en s'immobilisant sous leurs murs, les entraîne dans sa ruine. Ils verront avec désespoir les vainqueurs de Borny et de Rezonville, 140,000 soldats d'élite, les meilleurs qu'eût la France, auxquels rien n'aurait résisté s'ils s'étaient portés tous ensemble du même côté des lignes d'investissement, séparés de leur pays, bloqués et affamés pendant deux mois par 200,000 ennemis, sans essayer une seule fois de forcer sur un point le cercle qui les enveloppe. Après les sanglantes batailles du commencement de la campagne, qui se serait attendu à cette longue immobilité? Comment les mêmes hommes qui le 16 août poussaient l'épée dans les reins et rejetaient sur la route de Verdun l'aile gauche de l'armée prussienne, qui le 18, d'Amanvillers à Saint-Privat, attaqués par 200 pièces de canon, chargés par la garde royale, se battaient un contre trois en disputant le terrain pied à pied, souffraient-ils aujourd'hui qu'un adversaire disséminé sur 12 lieues de circonférence, obligé de n'abandonner aucune partie de cet immense espace, incapable de leur opposer, à l'endroit où on l'attaquerait, des forces égales aux nôtres, leur fermât tous les chemins et les réduisit par la famine à mettre bas les armes? Si cette noble armée avait prévu dès l'origine le sort que lui réservait son chef, aucun sacrifice ne lui eût coûté pour s'y soustraire; elle eût demandé le 2 septembre à recommencer les combats des jours précédens, elle eût préféré tous les genres de péril aux angoisses de la faim, à l'ignominie de la capitulation. Le maréchal Bazaine ne se doutait pas lui-même du tour que prendraient les événemens; il espérait mieux du temps, des circonstances, de son habileté; eût-il abdiqué si tôt son rôle de soldat, s'il avait pressenti dès lors le triste succès de sa politique?

Malheureusement pour la France la double nouvelle du désastre de Sedan et de la proclamation de la république à Paris fit tomber les armes de ses mains. Déjà découragé de la lutte, effrayé de combattre un ennemi qu'il savait habile et dont il s'exagérait la force, plein de doute sur la capacité militaire et sur l'activité de deux de ses chefs de corps, il retomba dans une inaction où son tempérament et ses calculs trouvaient également leur compte. Il trompait en attendant l'impatience de ses soldats, d'abord par la perspective d'une action prochaine et décisive, plus tard par l'annonce d'une convention militaire qui assurerait le libre départ de l'armée. Les jours s'écoulaient néanmoins, et avec le temps s'épuisaient les vivres nécessaires à un si grand nombre d'hommes. La viande de

bœuf devenait rare, le fourrage et l'avoine manquaient aux chevaux. Dès le 4 septembre, on distribuait à l'armée des rations de viande de cheval. Qui le croirait, si tous les témoignages ne l'attestaient? — lorsque les premiers symptômes de la disette se faisaient déjà sentir, lorsque le sel atteignait un prix excessif, qu'il fallait abattre tous les jours 250 chevaux pour la nourriture des soldats, que d'autres animaux mouraient de faim, que la cavalerie se fondait à vue d'œil, que la nécessité d'une action vigoureuse et immédiate s'imposait à tous les esprits, — on laissait passer trois semaines sans entreprendre une seule opération militaire, si insignifiante qu'elle fût. On savait cependant que le gros des forces prussiennes marchait sur Paris, qu'on n'avait plus à craindre un retour en arrière de l'armée du prince royal, — que, les lignes d'investissement une fois percées, on ne rencontrerait nulle part, dans l'est de la France, une résistance sérieuse, que le moment était propice pour forcer le passage, ou, si on le préférait, pour obliger l'ennemi à lever le siège. Qu'a fait le commandant en chef de l'armée du Rhin pendant les trois semaines dont nos adversaires ne perdirent pas un jour? Une proclamation vague adressée aux soldats, une dépêche insignifiante envoyée au gouvernement de la défense nationale, sont-ce là les seuls signes de vie qu'on doit attendre de notre meilleur général, de notre meilleure armée, à l'heure où 700,000 étrangers ont envahi la France? Son rôle se bornait-il, comme il le dit, à attendre des nouvelles? Est-ce à cela que se réduit l'initiative du commandant en chef de 140,000 hommes? Il est instruit de ce qui se passe en France, non pas seulement, ainsi qu'il le prétend, par des journaux prussiens, ou par la bonne volonté des parlementaires, mais par des prisonniers français échangés avec des Allemands. Qu'a-t-il besoin d'ailleurs de plus de détails, de renseignemens plus exacts? Le devoir du soldat n'est-il pas clair? Paris fera ce qu'il vaudra, le gouvernement de la défense nationale négociera la paix ou continuera la guerre. Quoi qu'il advienne, les obligations de l'armée de Metz restent les mêmes. Jusqu'au moment où elle sera informée d'un armistice ou d'un traité de paix, elle est tenue de se battre avec la dernière vigueur. Tous les efforts qu'elle fera, tous les succès qu'elle pourra remporter rendront la paix meilleure ou la guerre plus heureuse. Un Mac-Mahon n'eût point hésité; au lieu de mendier des nouvelles auprès du prince Frédéric-Charles, il eût été en chercher l'épée à la main au quartier-général des Prussiens. Le général Trochu agissait plus fièrement à Paris, lorsqu'il refusait avec dignité les renseignemens que lui offrait M. de Moltke.

Le maréchal Bazaine ne se croyait pas tenu à tant d'héroïsme.

La noble ambition de sauver son pays et d'illustrer son nom par une lutte désespérée ne tentait pas son âme indifférente. Au moment où l'on attendait de lui quelques élans d'ardeur généreuse, où son armée impatiente ne demandait qu'à le suivre dans une succession de batailles, il prescrivait modestement d'enlever à l'ennemi quelques gerbes de paille ou quelques bottes de fourrage qu'on eût dû ramener au camp cinq semaines plus tôt. C'est à des opérations de ce genre qu'il borne désormais l'activité de son armée; il les énumère avec complaisance dans son rapport, comme pour se justifier du reproche d'inaction. Les chiffres des hommes mis hors de combat dans chaque affaire donnent une idée de leur peu d'importance. A Lauvallier, le 22 septembre, nous n'avions que 3 morts et 32 blessés. L'opération inutilement tentée le lendemain sur Vany et Chieulles, que nous avions eus entre nos mains le 31 août, sans en ramener une gerbe de blé, nous coûte 6 morts dont 1 officier. A Mercy et à Peltre, 44 hommes sont tués, 320 blessés, 19 disparaissent; à Lessy, 9 morts et 66 blessés restent sur le champ de bataille. L'enlèvement du château de Ladonchamps nous fait perdre 46 hommes; on rapporte ce jour-là 80 blessés. Après ces insignifiantes escarmouches, la seule opération qui parut entreprise avec quelque vigueur, quoique sans but apparent, eut lieu le 7 octobre, dans la plaine de la Moselle, autour des villages de Saint-Remy et de Bellevue. Comme toujours, les troupes enlevèrent vaillamment sous une pluie d'obus toutes les positions qu'elles attaquèrent, et, une fois qu'elles les eurent enlevées, reçurent l'ordre de se replier. Ce fut le dernier soupir de l'armée de Metz, soupir héroïque qui attesta de nouveau tout ce que les soldats avaient conservé de valeur, quoique leurs souffrances eussent déjà commencé. Même alors, quand la ration de pain diminuait, quand personne ne mangeait plus à sa faim, un général audacieux eût accompli des prodiges avec de tels hommes. Leur bravoure, leur énergie, leur désir d'en venir aux mains, restaient les mêmes. Si le maréchal Bazaine eût voulu se servir de leur courage, il eût retrouvé jusqu'à cette date les intrépides combattans de Rezonville et de Borny; 11 officiers, 90 soldats payèrent de leur vie cette dernière journée de gloire stérile, plus de 1,000 blessés gisaient autour d'eux.

On accusa le maréchal d'avoir engagé ces braves troupes et fait verser tout ce sang pour répondre aux reproches des habitans de Metz, qu'indignait son inaction. C'était en effet une démonstration bien nombreuse pour un simple fourrage, qui ne put même pas aboutir. L'opinion publique demandait des opérations d'un autre genre, d'un caractère plus sérieux et plus décisif. Rien de ce qu'on souhaitait, de ce qu'exigeait la situation, ne se fit. Le commandant en

chef de l'armée du Rhin ne voulait plus se battre; du 1<sup>er</sup> au 23 septembre, il avait attendu; à partir de cette date, il négociait. Tout le monde comprit depuis qu'à la première nouvelle du désastre de Sedan et de la proclamation de la république il n'avait cherché qu'à gagner du temps, à se réserver pour le grand rôle qu'il entrevoyait et qu'il croyait prochain. Sans se douter que la France, émue par tant de revers, se préparait à une guerre nationale, que Paris menacé organisait la résistance, il se désintéressa de la lutte au moment même où la nation s'y engageait. Il crut qu'on n'essaierait même pas de se défendre, que Paris, mal armé, mal approvisionné, ouvrirait ses portes, et que le combat finirait faute de combattans. Quelles forces organisées restait-il en effet à la nation? Il avait fallu drainer le pays pour en faire sortir les 100,000 combattans dont le maréchal de Mac-Mahon avait pris le commandement. Cette armée détruite, il n'y avait plus d'autre armée que l'armée de Metz, la seule qui eût tenu tête aux Prussiens et remporté sur eux quelques avantages. Si la Prusse ne reconnaissait pas la république, comme beaucoup d'indices le faisaient supposer, si cependant elle était pressée de conclure la paix pour recueillir les fruits de sa victoire, elle ne trouvait en face d'elle qu'un seul pouvoir resté debout, celui du maréchal Bazaine. Elle lui offrirait sans doute de s'entendre avec lui pour l'ouverture des négociations, peut-être aussi pour le rétablissement de l'empire et la reconstitution d'un gouvernement régulier. La force des choses créerait ainsi au commandant en chef de l'armée du Rhin une grande situation politique. La plus grande de toutes ne lui était-elle pas réservée? En présence d'un empereur prisonnier, d'une régente étrangère, d'un prince enfant, d'une république en désarroi, la France affamée d'ordre et de repos ne serait-elle pas tentée de confier ses destinées à un soldat heureux, au seul général qui eût sauvé son armée et gardé quelque chose de notre ancien prestige militaire? On a dit que la possibilité d'une régence se présentait alors à l'esprit du maréchal. Les témoins de ses ambitions passées, ses compagnons d'armes du Mexique, accueillaient sans incrédulité cette vague rumeur.

En tout cas, il se réservait, il entendait garder son armée intacte, et ne compromettre dans aucune aventure ce puissant moyen d'action qu'il tenait entre ses mains. De là son éloignement pour les opérations militaires, pour les entreprises hardies qui eussent exposé à la fois ses troupes et sa renommée. Un échec sérieux eût mis à néant toutes ses espérances. Il attendait donc de jour en jour, dans une impardonnable inaction, qu'on lui proposât un arrangement dont il débattrait les conditions entre la Prusse et la France; il allait même au-devant des ouvertures en faisant demander dès

le 16 septembre au prince Frédéric-Charles ce qui se passait au dehors. Cette démarche toute politique, si peu conforme aux usages de la guerre, apprit tout de suite aux Prussiens qu'au quartier-général du Ban-Saint-Martin on était plus disposé à négocier qu'à se battre. Eux-mêmes, qui n'avaient jamais songé, comme ils en conviennent, à employer la force pour s'emparer de Metz, qui ne comptaient que sur la famine pour nous réduire, qui d'ailleurs ne savaient pas encore s'il leur serait plus avantageux de traiter avec la république qu'avec l'empire, se placèrent volontiers sur le terrain où l'on essayait de les amener. L'habile réponse du prince Frédéric-Charles, où le vrai et le faux se confondaient, ne devait ouvrir au maréchal Bazaine que des perspectives pacifiques. Le roi de Prusse, lui disait-on, continuait sa marche victorieuse sur Paris sans rencontrer de résistance, et la république, proclamée dans la capitale, ne ralliait pas tout le pays. C'était insinuer à mots couverts que la guerre allait finir, mais que la question politique commençait; c'était surtout confirmer le maréchal Bazaine dans la résolution de ne rien entreprendre pour un gouvernement de hasard directement menacé par deux armées prussiennes, déjà contesté dans le reste de la France. Au moment où le commandant en chef de l'armée du Rhin venait d'entrer si malheureusement dans la voie des négociations qui devait lui être si fatale, sa mauvaise fortune plaçait sur son chemin un dangereux tentateur, envoyé peut-être de Ferrières, pour le sonder et pour le séduire. Le 23 septembre, à neuf heures et demie du soir, frappait à la porte du quartier-général un personnage mystérieux, soigneusement enveloppé, qui, arrivant des avant-postes prussiens, demandait à parler au maréchal et s'enfermait immédiatement avec lui. Quel était cet inconnu? quelle mission remplissait-il? On ne le sut que plus tard. Il s'appelait Régnier, il arrivait de Londres; il venait de voir M. de Bismarck en traversant la France, et il travaillait secrètement à une restauration bonapartiste. Dans la curieuse brochure où il raconte ses voyages, il se représente lui-même comme un simple volontaire de la cause impériale, n'ayant reçu mandat de personne, uniquement inspiré par le désir de servir la dynastie de son choix, et par elle le pays. Ces déclarations sont peut-être sincères; mais M. Régnier conviendra qu'en voulant servir la France et l'empire il n'a servi que M. de Bismarck. L'impératrice, qu'il essaya d'abord de voir à Hastings, ne consentit pas à lui ouvrir sa porte; il ne se découragea point et écrivit. Dans trois lettres successives, il exposa les deux idées suivantes: il croyait en premier lieu que le roi de Prusse traiterait plus volontiers avec l'empire qu'avec la république; il demandait en second lieu que le gouvernement impérial, qui avait disparu, s'affirmât au contraire d'une ma-

nière éclatante, afin de faire rentrer les républicains dans le néant. Repoussé à Hastings, où l'impératrice se défendait de toute ingérence politique dans les affaires de la France, il annonça l'intention de se rendre à Wilhelmshöhe, où l'empereur lui ferait peut-être un accueil plus favorable, et il obtint que le prince impérial le recommanderait indirectement à son père en le chargeant d'une photographie signée de sa main. Sans autre titre de recommandation, il se rendit à Ferrières, où M. de Bismarck le reçut aussitôt, le jour même où M. Jules Favre était attendu. L'habile chancelier négociait le matin avec l'empire, le soir avec la république, sans chercher d'autre intérêt que celui de l'Allemagne, se demandant seulement de qui il obtiendrait les conditions de paix les meilleures, qui serait le mieux en mesure de tenir ses engagements. Il accueillit M. Régnier comme un agent bonapartiste autorisé, et ne parut pas éloigné d'entrer en pourparlers avec le gouvernement impérial, pourvu qu'on lui offrit une base sérieuse de négociations. Son interlocuteur lui répondit que tout dépendait de l'impératrice ou de l'empereur, qu'il fallait les décider à agir et à gouverner; puis il offrit de se rendre à Metz, afin de conférer avec le maréchal Bazaine, qu'il croyait dévoué à la politique impériale, de faire au besoin sortir de la place, avec le consentement de M. de Bismarck, le maréchal Canrobert ou le général Bourbaki, afin d'avoir un intermédiaire entre la dynastie et l'armée.

C'est à la suite de cet entretien que M. Régnier, muni d'un sauf-conduit, arrivait au quartier-général du Ban-Saint-Martin. Suivant lui, voici ce qu'il proposa sur-le-champ au maréchal Bazaine, d'accord avec M. de Bismarck et le prince Frédéric-Charles, qu'il avait visité à Corny. L'armée de Metz sortirait du camp retranché en gardant ses armes et ses canons, serait aussitôt neutralisée, et se retirerait dans l'intérieur de la France pour y rétablir l'ordre, pour y soutenir le gouvernement impérial. Au bout de deux heures, dit M. Régnier, toutes ces conditions étaient acceptées par le maréchal, qui répondait de l'armée et de ses collègues en faisant ses réserves pour la garnison de Metz. Le surlendemain, le général Bourbaki sortait de Metz, sur un ordre écrit et antidaté du maréchal, pour se rendre auprès de l'impératrice, dont le consentement était nécessaire. Il y a de fortes raisons de penser que le général en partant croyait obéir aux volontés de la régente, qui s'étonna de sa visite et lui apprit qu'on l'avait trompé. D'après M. Régnier, l'ordre qu'il emportait était officiellement donné au nom de l'impératrice. Pendant que Bourbaki prenait la route de l'Angleterre par le grand-duché de Luxembourg et la Belgique, M. Régnier retournait à Ferrières; il rapportait l'acquiescement du maréchal Bazaine aux con-

ditions proposées, mais il n'en pouvait montrer qu'une preuve bien vague, la signature du maréchal apposée sur une photographie à côté de celle du prince impérial. Si le commandant en chef de l'armée du Rhin était trop prudent pour donner d'avance des gages contre lui dans une négociation si ténébreuse, M. de Bismarck était trop habile pour se contenter d'une garantie si insignifiante. Il demanda donc un engagement positif, et il envoya sur l'heure au maréchal Bazaine le télégramme suivant : « le maréchal Bazaine autorise-t-il M. Régnier à traiter de la reddition de l'armée de Metz en restant dans les conditions convenues avec ce dernier ? » Parmi ces conditions, il y en avait une qui demeurait en suspens, qu'avait exigée le prince Frédéric-Charles, mais à laquelle le maréchal n'avait pas voulu consentir : c'était la reddition de la place de Metz. Sans cette clause, le général prussien ne voulait accorder ni la libre sortie, ni la neutralisation de l'armée. On ne put se mettre d'accord sur ce point capital. Le maréchal Bazaine répondit à M. de Bismarck : « Je ne puis répondre affirmativement à ces questions. J'ai dit à M. Régnier que je ne pouvais disposer de la capitulation de la place de Metz. »

La négociation en resta là pour cette fois; elle devait être reprise quelques jours plus tard par le général Boyer, envoyé le 12 octobre à Versailles après une délibération du conseil de guerre, où l'on décidait à l'unanimité que l'armée tiendrait sous les murs de Metz jusqu'à l'entier épuisement de ses vivres, qu'elle ne ferait plus d'opérations autour de la place, qu'on entrerait en pourparlers avec l'ennemi pour traiter d'une convention militaire. Le général Coffinières de Nordeck demanda inutilement qu'avant de négocier d'une manière définitive, on tentât du moins le sort des armes. Cette proposition fut écartée par la majorité du conseil. On espérait, dit-on, obtenir de M. de Bismarck que la place de Metz fût exceptée de la convention et laissée libre de se défendre, que les blessés fussent évacués, que l'armée se retirât avec armes et bagages dans le sud de la France ou en Algérie, pour y rester jusqu'à la fin de la guerre.

Lors même que les Prussiens n'auraient pas connu exactement la triste situation de l'armée de Metz, la mission du général Boyer leur révélait sa détresse. Il ne s'agissait plus pour elle de combattre; elle était évidemment à bout de vivres, elle ne cherchait plus qu'à sortir de la place aux conditions les plus favorables. On n'avait plus devant soi des combattans, on avait des affamés dont chaque jour diminuait les forces; il suffisait de gagner du temps pour les réduire à la dernière extrémité et les contraindre à se rendre. A quoi bon leur accorder quinze jours plus tôt des conditions auxquelles

ils n'auraient plus droit quinze jours plus tard? Le raisonnement était trop simple pour ne pas s'imposer à l'esprit de nos adversaires. Leur habileté se borna donc à traîner les choses en longueur. Le général Boyer, qui avait demandé un sauf-conduit pour le 11, ne le reçut que le 12, ne put rentrer dans Metz que le 17, et ne rapporta aucune proposition acceptable. « Le roi de Prusse, dit le maréchal Bazaine dans son rapport, subordonnait à une question politique les avantages qui seraient accordés à l'armée. » Cette phrase énigmatique veut dire sans doute, comme on le crut alors parmi les soldats, que l'armée ne pourrait sortir de la place sans proclamer auparavant le prince impérial. Est-il bien sûr que le maréchal Bazaine, qui venait d'accueillir si favorablement les projets de M. Régnier, eût repoussé cette condition, s'il n'avait compris que l'armée, déjà inquiète et indignée des rumeurs qui circulaient, ne le suivrait pas dans cette voie, que les habitans de Metz, justement hostiles à toute restauration bonapartiste, accueilleraient avec indignation l'annonce d'un tel compromis?

Le temps pressait cependant, une sortie paraissait impossible à cette heure suprême avec des hommes épuisés, avec une artillerie et une cavalerie démontées. Ces chefs militaires qui, un mois auparavant, tenaient entre leurs mains le sort d'une grande armée et le salut de la France, en étaient réduits aujourd'hui, au lieu de se battre en soldats, à chercher des avocats et des intermédiaires officiels auprès de la cour de Prusse. C'est à une femme que des hommes de guerre demandaient leur salut; pour n'avoir pas agi avec vigueur au moment opportun, ils imploraient maintenant l'intervention d'une exilée, d'une souveraine déchuë, qui leur donnait cependant l'exemple de ne demander grâce à personne. De toutes les humiliations qui étaient réservées à des hommes de cœur, la moins douloureuse n'eût pas été de faire sortir l'impératrice de la dignité du silence et de la retraite pour la jeter aux pieds du roi de Prusse, de devoir à ses bons offices la délivrance de notre armée. Est-ce là « le chemin du devoir et de l'honneur » où le maréchal Bazaine annonçait à ses soldats, cinq jours auparavant, qu'il les conduirait toujours en marchant à leur tête?

L'impératrice, que M. Régnier s'obstinait à replacer sur le trône malgré elle, dont le maréchal Bazaine voulait faire, sans qu'elle s'en doutât, l'obligée de son vainqueur et la bienfaitrice d'une armée qui n'eût pu servir sa cause sans désertier celle de la France, eut le bon sens de refuser le rôle qu'on lui offrait, de ne se prêter à aucun compromis politique. Le général Boyer, envoyé auprès d'elle en Angleterre, ne réussit pas mieux que M. Régnier. C'était le dernier espoir du commandant en chef de l'armée du Rhin qui s'éva-

nouissait. Il n'y avait plus maintenant d'illusions à entretenir; l'heure était venue d'expier toutes les fautes, le châtement commençait. Le prince Frédéric-Charles guettait sa proie, la voulait tout entière, et signifiait durement, le 24 octobre, que le temps des négociations était passé. L'horreur de la situation apparaissait à tous les yeux dans son implacable réalité; les chevaux se traînaient mourans sur les routes, après avoir mangé l'écorce des arbres, les bois des voitures et les crinières de leurs voisins de piquet. Les hommes, épuisés par de longs jours de jeûne, sans pain et sans abri, les tentes et les vêtemens traversés par les pluies froides de l'automne, grelottaient silencieusement dans la boue du bivouac. Comment conduire maintenant au combat cette armée exténuée qu'on avait laissée se fondre dans l'inaction, et qui six semaines plus tôt eût accompli de grandes choses? Comment obtenir d'un vainqueur impitoyable et instruit de sa détresse quelque adoucissement à son sort? On n'en obtint aucun; il fallut subir les conditions de Sedan. Cette capitulation, qui avait paru ignominieuse, dont la honte avait indigné toute la France, il fallut la recommencer et faire passer encore une fois sous les fourches caudines de la Prusse plus de soldats qu'il n'en avait fallu jadis pour la conquérir.

Sans compter la garnison de Metz, les blessés et la garde mobile, 137,670 Français déposèrent les armes dans la douloureuse journée du 29 octobre; le maréchal Bazaine essaya en vain de se défendre en prétendant que sur ce chiffre il ne restait en réalité que 65,000 combattans; mais c'est cela même qui l'accuse. Qui donc par son inaction et ses manœuvres politiques, en négociant au lieu de combattre, avait réduit cette armée du Rhin à l'état d'épuisement où elle dépérissait? qui donc, pour n'avoir pas voulu la conduire au feu quand il en était temps encore, l'acculait aujourd'hui à la cruelle nécessité de se rendre ou de mourir de faim? Comment d'ailleurs soutenait-on dans les derniers jours le moral des soldats? Quelles paroles d'encouragement leur adressait-on? Que faisait-on pour raviver chez eux le sentiment de l'honneur militaire, pour les préparer au besoin à quelque entreprise héroïque, si l'on ne pouvait obtenir de l'ennemi des conditions honorables? Le commandement semblait prendre à tâche de ne répandre dans l'armée que les nouvelles les plus alarmantes, les moins propres à relever le courage du soldat. Le 17 octobre, une note officielle énumérait avec complaisance les forces de l'armée d'investissement; « les corps prussiens, y disait-on, étaient placés sur trois lignes, et derrière cette triple chaîne se trouvaient de nombreux régimens de landwehr organisés en divisions; des renforts considérables venaient d'arriver

de l'intérieur de la Prusse et l'état sanitaire de nos ennemis était excellent. » Le maréchal Bazaine pouvait d'autant mieux s'abstenir de communiquer à ses troupes ce dernier renseignement que l'inexactitude en fut établie depuis. Le typhus faisait au contraire de grands ravages dans l'armée prussienne. Près de 500 hommes en étaient atteints chaque jour, et si l'armée française eût conservé des vivres, la continuation du blocus eût coûté aux Allemands des milliers de vies. Il convenait sans doute à la politique du commandant en chef d'accueillir et de propager les bruits les plus inquiétans pour nous. On faisait volontiers circuler parmi les officiers un tableau fort exagéré des obstacles accumulés par l'ennemi autour de la place. Sur un fragment de la carte de l'état-major était même dessinée à l'encre rouge une formidable enceinte de batteries prussiennes. Après la capitulation, M. Marcus, ancien officier du génie, qui visita immédiatement les travaux des Allemands en compagnie de quelques notables de Metz, constata qu'on en avait grossi singulièrement l'importance. « Sur le terrain du château de Ladonchamps, dit un témoin oculaire, on avait traîné à la fin de septembre deux avant-trains de charrue surmontés de tuyaux de poêle qui simulaient des canons. » Une partie des fortifications si minutieusement décrites au quartier-général ne parurent pas plus redoutables à ceux qui les visitèrent. Du haut du Saint-Quentin, il était facile de se convaincre que sur plusieurs points le plan dressé par les ordres du maréchal Bazaine n'avait rien de sérieux.

En même temps qu'on exagérait aux yeux des soldats la force de la Prusse, on ne leur communiquait de l'intérieur de la France que des nouvelles décourageantes. Au retour du général Boyer, qui, d'après le rapport même du commandant en chef, ne tenait ses renseignements que d'une source prussienne, on s'empressait d'apprendre à l'armée ce que racontait cet officier. On donnait ainsi une sorte d'autorité aux rumeurs les plus fausses, à des récits imaginaires dont on eût dû se défier comme d'un piège de l'ennemi. Les Prussiens, disait-on, marchaient déjà sur Bourges; Rouen et Le Havre demandaient des garnisons allemandes pour se préserver de la révolution; le gouvernement de Tours avait fui d'abord à Toulouse, puis à Pau. La France ne s'armait pas; nulle part il ne se formait d'armée régulière; les puissances étrangères ne témoignaient aucune bienveillance, aucune velléité d'intervenir. L'Italie profitait même de nos embarras pour réclamer la Savoie, Nice et la Corse. On préparait évidemment les esprits non au combat, mais à la fin de la lutte. Depuis longtemps, le maréchal Bazaine était résigné; on prétend même que dès le 11 septembre, dans une conversation avec des officiers de grand'garde à Saint-Ladre, il avait pro-

noncé le mot de capitulation. Il fallait que le soldat se résignât à son tour.

Enfin le jour fatal arriva; le 26 octobre au soir, le général Jarras reçut l'ordre d'entrer en conférence au château de Frescaty avec le général Stiehle, chef d'état-major de la deuxième armée prussienne. Au point où l'on en était arrivé, il ne s'agissait plus d'obtenir, comme l'avait cru et annoncé le commandant en chef, la libre sortie de l'armée et sa neutralisation sur un point du territoire. La discussion se renferma naturellement dans le cercle le plus étroit. Nos implacables ennemis connaissaient tous leurs avantages et toute notre impuissance. Ils demandèrent tout et n'accordèrent presque rien. En définitive, le seul adoucissement qu'on put obtenir fut la liberté laissée aux officiers de porter leur épée. Sur les instances des négociateurs français, les honneurs de la guerre avaient été promis par le général Stiehle dans la soirée du 26: cette concession fut retirée le lendemain, dit le lieutenant-colonel Fay, par la faute et sur l'ordre du commandant en chef français. L'armée ne garda même pas ses drapeaux, qu'on demanda le 28 au soir aux généraux de division, sous prétexte de les brûler à l'arsenal, en réalité pour les remettre à l'ennemi dans la journée du 29. Elle livra en même temps à ses vainqueurs près de 500 pièces de campagne, 150,000 fusils, plus de 13,000 chevaux. Le maréchal Bazaine, dans ses adieux à ses soldats, rappelle imprudemment les noms de Masséna, de Kléber et de Gouvion Saint-Cyr. On a dit autrefois ici même ce qu'il fallait penser de cette ambitieuse comparaison (1). Les soldats de la république et du premier empire épuisaient avant de négocier toutes les formes de la résistance, livraient des combats, subissaient des assauts: on ne les a jamais vus capituler sur notre territoire, consentir à rendre leurs armes, causer la perte d'une place française; leurs noms sans tache ne rappellent à la France aucun souvenir douloureux.

### III.

La malheureuse cité de Metz partageait en effet le sort de cette armée qui devait, disait-on, servir à la défendre, qui la perdit au contraire en restant sous ses murs. Ses puissantes fortifications, son imprenable enceinte, ses cinq forts, les 643 pièces de canon qui les armaient, l'immense matériel de guerre que le génie et l'artillerie y accumulaient depuis 1815, toutes les munitions, tout ce que contenaient les arsenaux, tout ce qui appartenait à l'état tombait

(1) Voyez la *Revue* du 1<sup>er</sup> décembre 1870.

avec nos troupes entre les mains de l'ennemi. Le maréchal Bazaine se consolait d'une si grande perte en annonçant, comme si l'avenir dépendait de lui, que la place et l'armement feraient retour à la France lorsque la paix serait signée : paroles cruelles que les Messins ne se rappelleront jamais sans amertume ! Cette paix, dont celui qui devait la rendre si désastreuse parlait avec tant d'assurance, donnait Metz à la Prusse, et remettait en liberté l'homme qui avait perdu Metz. La cité messine se considère justement comme la victime la plus sacrifiée et la plus à plaindre de toute la guerre. On s'est abrité sous ses murailles, on a vécu de ses ressources, on a épuisé ses vivres, sans la consulter, sans faire droit à ses réclamations, sans témoigner pour son sort la moindre sollicitude ; le jour où l'on a eu tiré d'elle tous les services qu'elle pouvait rendre, on l'a livrée à l'ennemi, qui l'a gardée. L'armée du moins, après tant d'épreuves, retrouve aujourd'hui le sol de la patrie ; Metz, dépouillé de sa nationalité, arraché du sein de la France, n'ose sonder l'avenir et se retourne avec désespoir vers le passé : beaucoup n'y peuvent croire encore à la réalité de leur malheur, quelques-uns en étudient passionnément les causes. Toute l'activité intellectuelle de la cité se concentre sur ce seul objet ; tous ceux qui ont encore le courage d'écrire recueillent des matériaux pour l'histoire du blocus et de la capitulation. Qu'on pardonne aux Messins ce légitime souci ; qu'on se garde bien surtout de toucher légèrement à un si douloureux sujet, qu'on ne prononce plus du haut de la tribune de paroles imprudentes, qu'on ne cherche pas à atténuer des torts trop réels, à décorer d'épithètes louangeuses des actes sans excuse. A Metz, la conviction est faite dans tous les esprits ; on dit que c'est l'obstination du commandant en chef à rester autour de la place qui a causé la perte de celle-ci, et on le prouve par des documens irréfutables.

Si le maréchal Bazaine avait été un chef prévoyant, s'il avait eu conscience de ses obligations envers une place qui devait, quoi qu'il arrivât, rester indépendante de son armée, son premier devoir eût été de se suffire à lui-même, de ne rien demander aux approvisionnements de la ville. Il était tenu de nourrir ses soldats aux dépens du pays ou de l'ennemi, sans diminuer d'une gerbe de blé les ressources des habitans. L'intérêt public lui commandait impérieusement de subordonner toutes ses opérations militaires, tout son plan de campagne, à la considération supérieure du salut de la forteresse. Aucun sacrifice, aucun effort ne devait lui coûter pour conserver à la France une position si forte, si ardemment convoitée par la Prusse. Lui seul, il est vrai, restait juge du moment où il serait opportun de s'éloigner de la place ; mais il ne lui était permis

d'y retenir l'armée qu'à la condition absolue que l'armée ne toucherait à aucune des réserves de la défense. Le maréchal fit peut-être sagement, on l'a vu, de se maintenir autour de Metz jusqu'au commencement de septembre, afin de laisser la forteresse compléter ses ouvrages extérieurs et l'armée du prince royal s'éloigner de la Lorraine dans la direction de Paris. Assuré dès lors de ne rencontrer hors de la ligne d'investissement aucune résistance inexpugnable, disposant de 160,000 hommes concentrés contre 200,000 ennemis disséminés sur un vaste espace, il pouvait entreprendre sans retard une série d'opérations vigoureuses et détruire en détail ses adversaires. La première et la plus utile de toutes ces entreprises était évidemment de se ravitailler chaque jour, d'explorer par conséquent un très vaste terrain, et d'employer la cavalerie à d'actives recherches de vivres. Si on avait commis la faute de se resserrer trop tôt, de se pelotonner entre les forts et l'enceinte dans un premier moment de panique (1), il fallait quitter peu à peu cet espace restreint, reconquérir peu à peu les positions abandonnées, fût-ce au prix de nombreux combats, et rejeter l'ennemi en arrière en prenant enfin l'offensive, au lieu de se borner toujours à attendre ses attaques. Quoi qu'on fit d'ailleurs, il fallait partir de ce principe, que l'armée devait se suffire sans rien emprunter aux magasins de la garnison, aux approvisionnements de la ville. Cette précaution paraissait d'autant plus nécessaire que les besoins énormes des soldats menaçaient d'épuiser très vite les ressources des habitans. L'armée, consommant beaucoup plus que la place, ne diminuerait-elle pas dans une proportion redoutable les vivres de celle-ci? Les vivres étant des armes dans une ville investie, n'y avait-il pas un danger évident à lui retirer quoi que ce soit de ses moyens de défense? Un général pénétré de la nécessité impérieuse de conserver Metz au pays n'eût pas hésité à quitter la place le jour où il se serait vu forcé de vivre à ses dépens.

Au lieu de cela que fit-on? L'armée resta, ne s'approvisionna pas au dehors et affama la ville. Une population normale de 48,000 âmes, augmentée de 20,000 paysans réfugiés, qu'eût suffisamment défendue une garnison de 20,000 soldats, se trouva portée tout à coup par le séjour persistant de l'armée au chiffre formidable de 240,000 têtes. Pendant soixante-douze jours, suivant le général Coffinières, cette masse d'hommes consumma autant de vivres que les habitans et la garnison en eussent consommé pendant six mois de siège. D'après ce calcul, la forteresse, que la faim livrait à l'ennemi le 28 octobre, eût pu tenir jusqu'au mois de février, jusqu'après la

(1) Un officier, auquel on prescrivait d'étudier *des emplacements de panique* pour le cas où les troupes seraient surprises par l'ennemi, répondit spirituellement que l'armée les occupait déjà tous.

signature de l'armistice. Quelles conditions de paix différentes n'eussions-nous pas obtenues alors! Le prince Frédéric-Charles aurait-il osé réclamer Metz pendant que Metz résistait encore? Quel avantage aussi de retenir plus longtemps à l'extrémité de la France une partie de ces forces qui paralysèrent l'armée de la Loire, lorsque la capitulation signée par le maréchal Bazaine les eut rendues libres! Pas un des soldats que M. de Moltke envoya relever les Bavaoïis entre Paris et Orléans n'eût pu être mis en ligne, si Metz en eût retenu la moitié autour de ses murs pendant que l'armée du Rhin entraînait l'autre moitié à sa suite, vers les Vosges ou vers Besançon. Le salut de la France peut-être, le salut de Metz à coup sûr, dépendaient donc des approvisionnemens de la place.

Le maréchal Bazaine comprend si bien l'importance capitale de la question des vivres dans l'histoire du blocus de Metz, qu'il essaie en se justifiant de rejeter sur d'autres la responsabilité de la faute commise. « Malheureusement, dit-il, les autorités civiles et militaires n'avaient pas pris de dispositions quand il en était temps encore pour faire rentrer dans l'enceinte toutes les ressources en vivres et en fourrages des cantons voisins et augmenter ainsi les approvisionnemens en prévision d'un long blocus. » Il est difficile d'imaginer une réponse moins habile. Avant le 6 août, qui donc prévoyait parmi les chefs de l'armée les échecs du commencement de la campagne, qui prévint le conseil municipal que la ville serait bloquée douze jours après? Le 7, la mise en état de siège supprimait les pouvoirs de l'autorité civile pour les transporter à l'autorité militaire, que le maréchal Bazaine recevait lui-même le 12 des mains de l'empereur. Qui donc, si ce n'est lui, devait donner l'ordre de pourvoir aux approvisionnemens? Le commandant supérieur de la place, son subordonné, peu disposé par prudence à prendre une initiative que la loi ne lui donnait pas, eût sans doute obéi, autant que les circonstances le permettaient, si on lui avait prescrit de s'approvisionner; mais il déclare formellement qu'il ne reçut aucun ordre. Il accuse même son chef d'avoir violé l'article 244 du décret de 1863 sur le service des places en s'emparant des munitions de guerre et de bouche contenues dans la forteresse sans les remplacer, comme le lui prescrivaient les réglemens militaires. Le soin que le maréchal Bazaine reproche à d'autres de n'avoir pas pris, la loi lui ordonnait à lui-même impérieusement de le prendre. Il a paru si important au législateur d'assurer le service des subsistances dans les places fortes, qu'il est interdit d'y toucher sans combler aussitôt les vides qu'on y fait. Cet article seul eût dû dicter au commandant en chef la résolution absolue de respecter les magasins militaires de Metz.

Quant aux autorités civiles qu'il met si imprudemment en cause,

non-seulement l'état de siège les déchargeait de toute responsabilité en les dépouillant de toute initiative, en ne leur laissant que le droit d'activer les mesures prescrites par l'autorité militaire, mais la rapidité de l'invasion leur eût enlevé, si elles avaient essayé d'approvisionner la ville, tous les moyens de le faire. Il leur eût fallu des soldats pour aller chercher des vivres sous la lance des uhlans, qui, dès le 8, battaient le pays. Dans ces conditions, le ravitaillement de Metz n'était plus une opération de commerce; c'était une pure opération militaire qu'il n'appartenait qu'aux chefs de l'armée d'ordonner et de faire réussir. Le conseil municipal de Metz, que le maréchal Bazaine accuse indirectement de n'avoir pas fait alors tout son devoir, pourrait lui renvoyer le reproche avec plus de justice. Peut-être même plus d'une fois le commandant en chef de l'armée du Rhin eût-il mieux aimé que les représentans de la cité messine fussent plus indifférens à la chose publique. L'histoire de leurs rapports avec le quartier-général est en effet celle d'une lutte journalière où, sans sortir de la réserve qu'une situation si grave imposait nécessairement à la population civile, ils défendent pied à pied les intérêts des habitans contre les empiétemens de l'autorité militaire. Les circonstances transforment en ennemi de la cité celui qui aurait dû la défendre et se dévouer pour son salut. Aux yeux du maréchal Bazaine, l'armée est tout, la ville n'est rien; pourvu que l'armée ait le nécessaire, peu lui importe si les habitans et la garnison ont le leur. A chaque instant, il prend des mesures qui diminueraient les ressources de la forteresse au profit des soldats, si le conseil municipal ne l'obligeait à les rapporter. Il ne se contente pas de vivre aux dépens de la cité; il en épuiserait sans scrupule les approvisionnemens pour augmenter ceux de l'armée. Il faut dès le mois d'août une démarche de l'autorité civile pour empêcher l'intendance d'acheter des grains sur le marché de Metz et de tarir ainsi les ressources locales. Plus tard, lorsqu'on ordonne des réquisitions chez les particuliers pour mettre en commun les réserves de tous, l'armée se procure encore une certaine quantité de blé au détriment de la ville en le payant à ceux qui le détiennent un prix supérieur au tarif municipal. Les officiers d'administration en offrent 45 francs le quintal pendant que le conseil ne le paie que 36 francs. Un autre jour, l'intendance requiert pour son service exclusif tous les moulins de la place; la municipalité n'obtient qu'avec peine de conserver dix paires de meules sur vingt-sept. Le bétail a été si promptement accaparé pour les besoins de l'armée, que, dès l'origine du blocus, la viande de bœuf s'élève au prix de 2 francs 50 cent. le kilogramme, pour atteindre dans les premiers jours de septembre le prix de 4 francs, et celui

de 10 en octobre. On va même jusqu'à vouloir enlever aux enfans, aux malades, les vaches laitières enfermées dans la ville pour les attribuer aux besoins des troupes. Le maire et les adjoints n'obtiennent le retrait de cette mesure qu'en menaçant de donner leur démission. La viande de cheval subit à son tour une élévation croissante, provoquée par la concurrence que se font sur le marché les fournisseurs de l'armée et les bouchers de la ville. Par la suite, il est vrai, l'armée cède des chevaux à la ville, mais c'est lorsqu'elle ne peut plus les nourrir, et que le nombre des bêtes abattues chaque jour suffit à ses besoins. A partir du moment où la ration du pain des soldats fut réduite à 500 grammes, on ne put empêcher que cette mesure nécessaire n'enlevât à la cité une partie notable de ses ressources. Les soldats allaient à Metz chercher chez les boulangers le complément de ration qui leur manquait. On finit par leur interdire d'entrer en ville avant l'heure où les boulangeries se fermaient; mais des intermédiaires de toute sorte achetaient des provisions de pain qu'ils revendaient ensuite avec bénéfice dans le camp retranché.

Le 13 octobre, un conflit plus grave que tous les précédens éclatait entre le conseil municipal et le commandant supérieur de la place. Le général Coffinières, qui dans sa réponse à ses détracteurs prétend avoir toujours cru au départ prochain de l'armée, mais qui dans ses communications officielles ou officieuses insistait volontiers sur les services que l'armée rendait à la ville en la préservant d'un bombardement, annonça que les approvisionnemens des troupes touchaient à leur fin, et prescrivit de verser dans les magasins militaires toutes les denrées découvertes et saisies chez les particuliers par la voie des réquisitions. La lettre par laquelle il notifia cette résolution à la municipalité était conçue en des termes sévères, presque menaçans, comme s'il prévoyait une résistance qu'il était décidé à briser. « Dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, disait-il, toutes nos ressources doivent être mises en commun, et je ne saurais penser qu'il fût nécessaire de recourir à la force pour établir cette égalité entre tous. » Le conseil obéit en manifestant sa surprise d'apprendre si tard et sous cette forme l'épuisement des vivres de l'armée. Aucune communication ne lui avait été faite auparavant à ce sujet, et, quoiqu'il fût averti par bien des indices de la détresse des soldats, il hésitait à croire qu'on se fût laissé acculer à de si dures extrémités avant de tenter au moins un effort énergique pour se dégager. Une enquête révélait quelques jours après qu'il restait encore à l'armée des réserves cachées, et une délibération très ferme du conseil municipal obligeait le général Coffinières à rapporter sa décision. Vit-on jamais dans l'histoire des

sièges et des blocus un épisode plus triste que cet acharnement de l'autorité militaire à épuiser les ressources d'une place dont elle avait pour mission spéciale de ménager les approvisionnements et de prolonger la résistance? Les habitans de Metz remarquent à ce propos, non sans amertume, que le comité de surveillance des approvisionnements, qui eût dû être formé dès l'origine du blocus pour opérer le recensement des denrées alimentaires et en surveiller la conservation, fut réuni pour la première fois le 13 octobre, le jour même où on annonçait que les magasins militaires venaient de se vider. Ce comité, institué uniquement pour défendre les intérêts de la place, ne fonctionna donc point tant que la place avait besoin d'être défendue contre l'armée; il commençait ses opérations lorsque, l'armée n'ayant plus rien, il n'était plus possible de lui refuser la mise en commun des réserves auxquelles elle n'avait d'autre droit que sa profonde détresse.

Des fautes plus graves encore sont reprochées par les Messins au commandant en chef. Que penser, par exemple, de la mesure extraordinaire qui prescrivait le 14 septembre d'employer le blé à la nourriture des chevaux de l'armée en le mélangeant soit avec du seigle, soit avec de l'avoine? Des calculs minutieux n'évaluent pas à moins de 16,000 quintaux métriques la quantité de blé et de seigle qui fut ainsi retirée de la consommation. C'eût été assez pour fournir pendant un mois du pain mélangé à la population civile. Comment le jour où le maréchal Bazaine fut informé qu'il ne pouvait conserver sa cavalerie qu'à ce prix, à cause de la rareté du foin, ne prit-il pas la résolution immédiate de s'éloigner d'une ville dont il exigeait de si grands sacrifices, que la présence de son armée condamnait dans un délai de plus en plus rapproché à mourir de faim ou à se rendre? Dans ces conditions, il était tenu de partir ou de se procurer immédiatement du fourrage par de vastes opérations autour de la place. Il ne semble point par malheur qu'on se soit jamais sérieusement et utilement occupé de se ravitailler. Dès le début de la campagne, l'autorité militaire témoignait à ce sujet une grande incurie. Le lendemain de l'échec de Forbach, le général Coffinières refusait à M. Maguin, membre du conseil-général de la Moselle, l'autorisation d'adresser une circulaire aux habitans des campagnes pour les engager à faire entrer dans Metz leur bétail et leurs denrées. « Gardez-vous-en bien, lui fut-il répondu, ce serait alarmer les populations. Nous prenons d'ailleurs les mesures nécessaires. » Trois cents moutons qu'un cultivateur de Thiaucourt proposait d'introduire à Metz ne furent point acceptés; on ne voulut même pas utiliser pour ramener des vivres plusieurs milliers de voitures de réquisitions revenant vides de Forbach. L'affluence des

campagnards qui fuyaient devant l'invasion fut pour la ville une cause d'encombrement d'abord, plus tard de maladies et de famine. Un arrêté insuffisant prescrivait de ne les laisser entrer dans la place que s'ils apportaient avec eux pour quarante jours de vivres; cet arrêté même ne fut pas exécuté sévèrement. Beaucoup entrèrent sans provisions, d'autres furent pillés en route par les uhlands pendant que notre nombreuse cavalerie, entassée autour de la forteresse, demeurait inactive. Quelques Messins demandèrent inutilement qu'on envoyât des cavaliers pour nettoyer les routes. Rien de ce qui paraissait urgent ne se fit. « Aucune reconnaissance de cavalerie durant toute la campagne, » dit brièvement en note un officier d'état-major dont nous avons le carnet sous les yeux. On laissa enlever vingt sacs de farine à Montigny presque dans l'enceinte des lignes françaises. La ferme de Saint-Ladre, qui renfermait du foin et du blé en gerbes, fut brûlée vers le 25 août par 12 fantassins allemands, quoiqu'il parût facile de protéger contre toute surprise des bâtimens situés entre le fortin Saint-Privat et la place. Après l'investissement, plusieurs fermes bien approvisionnées n'étaient pas encore tombées au pouvoir de l'ennemi. On les signala sans résultat à l'autorité militaire. Le propriétaire du domaine de Colombey offrit le 25 septembre à l'intendance toutes les denrées que renfermaient encore ses granges, et qu'il évaluait à 80,000 francs. Nos troupes avaient passé plusieurs fois par ce point sans rien enlever. Une dernière fois on hésita, on prit mal ses mesures; le lendemain, les granges presque pleines furent incendiées par l'ennemi. « L'administration ne distribue pas de fourrages, écrit un officier à la date du 27 août, et pourtant de tous côtés autour de Metz il y en a en abondance. On n'a pas voulu les acheter, ils serviront à l'ennemi. »

Que d'angoisses devaient éprouver durant les longs jours du blocus les témoins impuissans de tant de fautes! Avec quelle secrète inquiétude les habitans de Metz ne suivaient-ils pas la décroissance des vivres, résultat inévitable de l'immobilité de l'armée! Leur destinée, l'avenir de leur patrie, étaient en jeu sans qu'il leur fût possible de changer le cours des événemens. Avec quelle joie n'eussent-ils pas accueilli le départ de ces soldats dont ils honoraient et admiraient le courage, qu'ils ne rendaient pas responsables de leur inaction, mais qu'ils jugeaient dignes d'un plus noble emploi de leurs forces! Vers le milieu de septembre, après les longs loisirs qu'on avait laissés aux troupes depuis le combat de Sainte-Barbe, ce sentiment, jusque-là contenu, se fit jour avec une grande énergie. Tous les bons citoyens se demandaient quel serait le terme de tant de lenteurs. Qu'attendait le commandant en chef? Pourquoi

se renfermait-il dans la place sans opérer contre les lignes d'investissement de l'ennemi? Quand commencerait la période des opérations actives? Que signifiaient les fréquentes communications des deux quartiers-généraux dont le bruit se répandait dans la ville? Était-ce le moment de négocier? n'était-ce pas plutôt celui de combattre? Des lettres envoyées chaque jour au maréchal Bazaine ou au maire témoignaient de l'impatience et des inquiétudes de la population. On en retrouve l'énergique expression dans une adresse couverte immédiatement de 800 signatures, qui fut rédigée le 26 septembre et remise le 30 du même mois au premier magistrat municipal de la cité par deux excellents citoyens, par M. Sturel, membre du conseil municipal, et par M. Émile Michel, peintre de paysage aussi estimé à Paris qu'en Lorraine. « Nous croyons, disaient les signataires de ce manifeste patriotique, que l'armée rassemblée sous nos murs est capable de grandes choses, mais nous croyons aussi qu'il est temps qu'elle les fasse. Chaque jour qui s'écoule amènera pour elle et pour nous des difficultés nouvelles... Nous croyons qu'il est temps d'agir, parce que l'insuccès lui-même vaut mieux que l'inaction, parce que tous les momens sont comptés, parce que, sans pouvoir discuter ni même indiquer des opérations militaires, le simple bon sens nous montre clairement que des entreprises énergiquement et rapidement conduites avec l'ensemble de forces dont on dispose peuvent amener des résultats considérables, peut-être même décisifs. Laisserons-nous venir le jour où, après avoir fermé les yeux, il faudra reconnaître que les retards nous ont été funestes et ont eu des conséquences irréparables? Certes toute tentative est périlleuse; mais avec le temps le péril sera-t-il moindre? » D'autres phrases de l'adresse indiquaient avec discrétion, mais avec évidence, les secrets soupçons qu'inspiraient aux habitans les projets supposés du maréchal Bazaine. L'empire avait fait trop de mal à Metz, l'esprit libéral était trop puissant dans cette noble cité pour qu'on n'y repoussât pas nettement toute tentative de restauration bonapartiste. « Il ne nous appartient pas, disait-on, il n'appartient à personne, ni à un parti, ni à un homme, de régler les destinées de la France dans le secret. C'est au grand jour et pacifiquement que le scrutin auquel nous avons été conviés pourra seul en décider. »

Cette adresse, dont les Messins ont le droit d'être fiers, qui honore leur patriotisme et qui doit rester dans les archives de la cité comme un témoignage des efforts qu'ils ont faits pour sauver leur patrie, fut portée par le maire au maréchal Bazaine, déjà instruit de ce qu'elle contenait. Dans l'entretien qui s'engageait à ce sujet, le maréchal, si réservé d'ordinaire, si sobre de communications aux

habitans de Metz, laissa échapper quelques paroles aussitôt recueillies par son interlocuteur et dignes d'être méditées. Des paroles du maréchal, deux choses résultent clairement : la première, qu'en prenant le commandement de l'armée du Rhin il n'avait pas choisi la position de Metz pour en faire le point central de ses manœuvres stratégiques, mais qu'elle lui avait été imposée par un ordre venu d'en haut dans l'intérêt de la dynastie; la seconde, qu'il ne doutait pas de la possibilité de faire une trouée le jour où il le voudrait, mais qu'il ne savait où aller en sortant de Metz. — Le projet de détruire l'ennemi en détail et de le forcer à lever le siège par une série d'opérations vigoureuses, que beaucoup d'officiers caressaient, ne paraît même pas avoir occupé son esprit. Il songe du reste beaucoup moins aux avantages qu'aux inconvéniens de sa situation. Il semble surtout désireux de se mettre à couvert et d'écarter de lui la responsabilité des événemens; s'il est resté à Metz dans une position difficile, au lieu de s'établir sur le plateau de Haye, comme il le souhaitait, derrière la Moselle, entre Pont-à-Mousson et Nancy, c'est l'empereur qui l'a voulu; si maintenant il n'en sort pas, c'est que, faute de nouvelles, il hésite sur la route à suivre. Le maire de Metz comprit tout de suite qu'il ne fallait attendre du commandant en chef aucune résolution vigoureuse. La complaisance avec laquelle on énumérait les difficultés de la situation trahissait le fond de la pensée. Aucun mot n'avait été dit qui indiquât de la part du maréchal la volonté d'aborder franchement les obstacles, aucun surtout qui laissât voir le moindre souci d'épargner à la ville de Metz le sort inévitable auquel son inaction la condamnait. Il craint d'y laisser derrière lui un trop grand nombre de blessés en faisant une trouée, mais il ne craint pas en y restant d'y amener la famine, qui la perdra.

Il pensait autrement, cet intrépide soldat dont la statue décore la place de l'Hôtel-de-Ville de Metz: il ne prenait pas si aisément son parti de la perte d'une ville où il commandait, lorsqu'il prononça ces nobles paroles inscrites avec raison sur le piédestal du monument que lui ont élevé ses compatriotes. « Si pour empêcher, disait-il, qu'une place que le roi m'a confiée ne tombât au pouvoir de l'ennemi, il fallait mettre à la brèche ma personne, ma famille et tout mon bien, je ne balancerais pas un moment à le faire. » Pendant le blocus de Metz, cette inscription se trouva un jour surmontée d'une couronne, comme si on voulait la désigner à l'attention de l'armée et de son chef. Le langage des journaux de la ville ressemblait quelquefois aussi à une exhortation indirecte, à une leçon d'histoire proposée avec intention. Le *Courrier de la Moselle*, rédigé durant cette triste période avec beaucoup de dignité et

de patriotisme, racontait par exemple le siège de Gènes et la belle conduite de Masséna. *L'Indépendant*, non moins patriote, osait reproduire les articles de la loi militaire qui condamne à la dégradation et à la peine de mort le commandant d'une place forte convaincu d'avoir capitulé trop tôt. Toute liberté n'était cependant pas laissée à la presse locale; sous la loi de l'état de siège, les journaux subissaient une censure qui ne leur permettait pas toujours d'exprimer leur pensée. On les trouvait quelquefois trop audacieux, trop confians, trop disposés à entretenir les espérances, à exciter le courage de la population. La censure supprimait volontiers les passages où il était question d'une lutte sans merci, d'une résistance désespérée. Le 11 octobre, le *Courrier de la Moselle* recevait l'ordre de ne point insérer dans ses colonnes un article trop belliqueux que venait de lui apporter son ancien colonel du génie. Il y était question des efforts tentés par le pays pour se défendre, de la puissance des armées nationales, même indisciplinées, en face des armées d'invasion, de la nécessité pour Metz de lutter jusqu'au bout, afin de donner à la France le temps de créer des soldats. Tant de patriotisme parut suspect; dans les bureaux du général Coffinières, on écrivit en marge : « Cet article est à supprimer en entier; il n'a d'autre inconvénient que de soulever des questions trop brûlantes par le temps qui court. » Les rôles semblaient renversés. C'étaient les habitans qui demandaient le combat à outrance, c'était l'autorité militaire qui les en détournait.

La garde nationale, de plus en plus inquiète de l'inaction des troupes, ne négligeait aucune occasion de témoigner hautement les sentimens qui l'animaient. Tantôt elle offrait au général Changarnier de se placer sous ses ordres et de le suivre aux avant-postes, tantôt elle insistait auprès du commandant supérieur de la place pour obtenir de lui des explications précises sur la question politique et sur la question militaire. Les chefs de l'armée reconnaissaient-ils le gouvernement de la défense nationale ou négociaient-ils avec l'empire, comme le bruit public les en accusait? Avait-on pourvu au salut de Metz? L'immobilité de l'armée n'aboutirait-elle pas fatalement à une capitulation? Le général Coffinières, interrogé sur ces différens points par une députation d'officiers que le maire lui avait amenés, repoussa pour son compte toute idée de restauration bonapartiste. Il affirma qu'on ne songeait point à capituler, que les ressources ne manquaient point encore, mais que, si jamais l'armée en arrivait à cette extrémité, elle irait droit à l'ennemi en lui disant : C'est un duel à mort. Le lendemain, le même général paraissait embarrassé des témoignages de patriotisme qu'il venait de recevoir, et déclarait tout haut que le moment était venu de prépa-

rer la population à son sort. D'après le récit imprimé du commandant Pardon et les notes manuscrites du chef d'état-major Abel, le maréchal Bazaine, recevant à son tour le 15 octobre les officiers de la garde nationale, ne fut pas moins affirmatif que ne l'avait été le 11 le général Coffinières. Il déclara qu'il ne pensait pas à servir le pouvoir impérial tombé par sa propre faute, mais à servir la France; il se récria contre la pensée d'une capitulation et traita même de niais ceux qui ajouteraient foi aux bruits malveillans répandus à ce sujet. Il n'avait jamais été question, ajoutait-il, de la reddition de l'armée; la seule négociation entamée avec le prince Frédéric-Charles concernait les prisonniers allemands enfermés dans la ville. La mission du général Boyer n'avait pas d'autre objet. On sait ce qu'il faut penser aujourd'hui de ces vaines paroles. Au moment où le commandant en chef donnait des assurances si formelles, il négociait depuis trois semaines, il avait accepté en principe le rétablissement de l'empire et la neutralisation de l'armée.

On avait essayé vainement d'intimider la population de Metz en lui faisant entrevoir à plusieurs reprises la perspective d'un bombardement. Un jour même, on invita la municipalité à prescrire partout des mesures spéciales, comme si le péril était imminent. Le service des pompiers fut renforcé; on déposa des barils pleins d'eau sur les places, dans les rues et dans les cours des maisons. Le 12 octobre, le général Coffinières disait tout haut que l'armée allait partir, qu'après son départ la ville serait certainement bombardée, et qu'il fallait s'attendre à des choses effroyables. Au lieu d'encourager et de fortifier les habitans, c'était l'autorité militaire qui répandait l'alarme parmi eux. On semblait prendre à tâche d'obtenir de la population civile quelques signes de frayeur, afin de paraître céder à son désir en cessant toute résistance. On eût voulu pouvoir dire que la défense avait été désarmée par l'anxiété publique. Ces tentatives d'intimidation échouèrent devant la ferme attitude de tous. Les officiers de la garde nationale répondaient le lendemain au général Coffinières : « La population de Metz tout entière saura, nous n'en doutons pas, s'imposer les privations nécessaires pour éviter à tout prix une seconde édition de la capitulation de Sedan. S'il s'agit de nous préparer à supporter les rigueurs d'un siège, nous sommes prêts; mais, s'il s'agit de nous préparer à une lâcheté, que l'on ne compte point sur nous ! » La population n'avait pas peur de souffrir, elle craignait au contraire qu'on ne lui demandât moins de sacrifices qu'elle n'était disposée à en offrir pour le salut du pays. Elle persista jusqu'au bout dans l'idée de la résistance; le maire recevait des lettres où on l'invitait à déposer le maréchal Bazaine et à disposer de son commandement. Quelques esprits pas-

sionnés le sommaient, au nom de l'intérêt public, de provoquer l'armée à la révolte; il y eut même un projet de conspiration militaire et civile, la garde nationale devait s'emparer des portes de la cité pendant que des officiers de l'armée marcheraient sur le Ban-Saint-Martin. On espérait le concours de plusieurs généraux; mais les liens de la discipline furent plus forts que l'indignation: au moment décisif, aucun officier-général ne consentit à diriger le mouvement.

La nouvelle de la capitulation, à laquelle le conseil municipal voulut rester étranger, dont il laissa tout le poids à l'autorité militaire, fut accueillie dans la ville par une explosion de désespoir. Les habitans de Metz ne pouvaient se résigner à leur malheur, beaucoup voulaient résister encore; des gardes nationaux en armes franchissaient les portes pour se jeter à travers les lignes ennemies; des clameurs bruyantes, des coups de feu retentissaient dans les rues; la vieille cloche de la cathédrale était mise en branle, le tocsin sonnait, des groupes menaçans se portaient vers l'hôtel du commandant supérieur, gardé par des piquets de soldats d'infanterie. « Il semblait, dit M. Prost, l'historien le plus véridique des derniers jours de Metz, qu'on essayât de vivre encore au moment où on allait mourir. » Hélas! tout était bien fini. Tant d'éléments de succès, tant de forces vives, un courage si brillant chez les soldats, une énergie si patriotique chez les citoyens, des fortifications si puissantes, tout ce qui deux mois auparavant eût inspiré aux esprits les moins confians le plus légitime espoir n'apparaissait plus aujourd'hui que comme un souvenir douloureux, comme une source d'éternels regrets. Par la faute de quelques hommes, une grande armée, prête à tous les sacrifices, capable des efforts les plus héroïques, avait été réduite à mourir de faim ou à se rendre. Une cité imprenable, jusque-là invaincue, le meilleur boulevard de la France, tombait entre les mains de l'Allemagne sans qu'un seul boulet allemand eût touché ses remparts. Pour la première fois, l'étranger allait pénétrer dans cette enceinte respectée par toutes les invasions. Il n'y devait trouver, il n'y trouve encore aujourd'hui qu'une population en deuil. Le crêpe noir dont des mains patriotiques avaient enveloppé la statue de Fabert à l'approche des Prussiens restera l'emblème de Metz tant que Metz ne sera pas rentré dans le sein de la patrie. Elle méritait pourtant un autre sort, la noble cité qui a fourni tant d'hommes de guerre à la France, où se sont formés tous nos officiers des armes savantes, qui venait de resserrer encore ses liens avec l'armée en partageant les souffrances, en offrant de partager les périls du soldat, en recueillant dans ses soixante-cinq ambulances près de 22,000 blessés ou malades, aussitôt secourus par le zèle des méde-

cins civils, adoptés par la charité compatissante des femmes de tout âge et de toute condition.

Les torts du maréchal Bazaine envers Metz sont inexcusables; ses torts envers l'armée ne sont pas moins grands, quoiqu'on ait essayé récemment de plaider en sa faveur les circonstances atténuantes. En voyant les soldats défendre avec tant de courage la société, en reconnaissant parmi eux des combattans de Rezonville et d'Amanvillers, quelques personnes se sont demandé, dans un premier élan de gratitude irréfléchie, si après tout la capitulation de Metz ne nous avait pas rendu le service essentiel de sauver l'armée de l'ordre. Cette illusion même n'est pas permise. Une capitulation telle que celle du maréchal Bazaine, précédée de longs jours d'attente, de souffrances physiques et morales, suivie des plus cruelles épreuves, fait plus de ravages parmi les troupes que plusieurs jours de combats acharnés. Il en eût coûté moins cher aux soldats de livrer de sanglantes batailles pour se frayer un passage à travers les lignes ennemies, ou pour contraindre les assiégeans à lever le siège, que de languir dans l'inaction, de s'user en détail par le découragement, la famine et la maladie, de se traîner mourans de faim sur les routes de l'Allemagne, d'être poussés en avant à coups de crosse de fusil, de subir les privations et les mauvais traitemens qui attendent les prisonniers. A Metz même, les maladies produites par l'encombrement des troupes, par leur mauvaise installation sous les pluies d'automne, la petite vérole, la fièvre typhoïde, la dysenterie, emportèrent autant de monde qu'il était tombé de morts sur tous les champs de bataille depuis le commencement de la campagne, depuis le 2 août jusqu'au 7 octobre, depuis le combat de Saarbrück jusqu'à celui de Saint-Remy. Dans ces divers engagements, d'après les relevés officiels, 3,704 hommes avaient été tués; dans les hôpitaux et dans les ambulances de Metz, il mourut 3,574 malades non blessés du 15 août jusqu'au 31 décembre. Au premier de ces chiffres, il faut ajouter sans doute les 2,851 blessés qui moururent dans la ville des suites de leurs blessures; mais quel nombre énorme n'ajouterait-on pas au second, si l'on savait exactement combien de prisonniers déjà exténués par les privations antérieures sont morts de fatigue ou de faim, pendant les marches forcées auxquelles on les condamnait, combien sont tombés dans la boue du bivouac sans pouvoir se relever, combien ont été fusillés pour n'avoir pu continuer leur route, combien pour avoir voulu s'échapper, combien ont succombé en Allemagne à la nostalgie et à la misère! Dès la première nuit, sur quelques milliers d'hommes qui campaient à Ars-Laquenexy, près de Metz, on releva 110 cadavres. Ce n'était que le commencement du dé-

sastre; des milliers moururent en chemin; un prisonnier évadé en évalue le nombre à 3,000 pour un seul corps d'armée.

Il faut que les armées françaises le sachent désormais, il faut que le souvenir de la campagne de 1870 grave cette leçon dans toutes les mémoires militaires : une capitulation n'est pas le salut, c'est au contraire ce qu'il y a de plus désastreux pour une armée, c'est pour beaucoup la perspective d'une mort horrible, d'une agonie sans consolation, pour tous le signal des plus cruelles épreuves. La mitraille fait moins de victimes; tout vaut mieux que de se remettre sans défense entre les mains d'un ennemi implacable et inaccessible à la pitié. Qu'on ne parle plus des redoutables effets de l'artillerie; une marche commandée à des hommes affaiblis, une nuit passée dans la boue, sans vivres et sans abri, mettent plus de monde hors de combat que le feu de cent canons. Dans les rencontres les plus meurtrières de l'an dernier, à Rezonville par exemple, 1 homme sur 8 à peine était touché; ceux qui succombent alors meurent glorieusement et font payer leur mort à l'adversaire; parmi les blessés, beaucoup se guérissent et rentrent tête haute dans leurs foyers; tous ceux qui échappent emportent du combat avec la joie d'un salut sans rançon la conscience d'un devoir accompli. Qui ne préférerait cette lutte incertaine où l'on joue sa vie, mais où l'on n'a rien perdu si on la sauve, à la certitude réservée à tous les prisonniers de souffrir de la faim, d'être injurié et frappé au moindre signe de défaillance, de lire dans les yeux de l'étranger le plaisir que lui cause chaque humiliation qu'il vous inflige, chaque souffrance qu'il ajoute à votre torture? Ceux qui ont vécu d'un quart de biscuit par jour dans la presque ile de Glaires, ceux qui ont bivouaqué autour de Metz dans 50 centimètres de vase, ceux qui tombaient sur la route et que les Prussiens ont relevés à coups de crosse de fusil, qui vendaient leur croix ou qui tendaient la main pour obtenir un morceau de pain noir, ceux à qui on a refusé une goutte d'eau pour se rafraîchir, ceux qui rapportent de la captivité des maladies dont ils ne se guériront jamais, aimeraient mieux aujourd'hui affronter tous les périls, marcher sous le feu des canons, que de recommencer une si misérable existence. Leur voix sera entendue dans tous les rangs de la société française; ils diront à la jeunesse tout ce que renferme de honte, tout ce que cache de souffrances le mot menteur de capitulation. Après les avoir écoutés, chaque soldat prendra sans hésiter, dans l'intérêt de son salut aussi bien que dans l'intérêt de son honneur, l'engagement envers lui-même et envers le pays de ne jamais capituler.

A. MÉZIÈRES.

---

LE

## FONCTIONNARISME DANS L'ÉTAT

---

Le plus ancien et le plus convaincu des partisans de la décentralisation disait dernièrement à l'assemblée nationale qu'il existe en France 600,000 fonctionnaires au moins, non compris 18,000 décorés de la légion d'honneur et 15,000 cantonniers. Outre qu'il plaignait cette classe nombreuse d'hommes auxquels la centralisation enlève presque toute indépendance, M. Raudot s'inquiétait aussi d'y voir une pépinière d'êtres mécontents de leur sort, soustraits par l'éloignement à l'influence salutaire de la famille, assouplis par l'habitude de la soumission au point d'avoir perdu le sentiment de la responsabilité personnelle. Les fonctions sont devenues si multiples en notre pays que chacun a eu mainte occasion d'observer ce qu'il y a de vrai dans l'affligeant tableau tracé par l'honorable député de l'Yonne. Cependant, si, après avoir constaté le mal, on cherche le remède, on se prend à douter qu'il suffise pour le trouver d'une loi sur la décentralisation. Le *fonctionnarisme* est l'œuvre des mœurs et non le produit d'un législateur égaré. Ce n'est point par une loi de circonstance, c'est en élaguant de notre pratique administrative aussi bien que de nos codes quantité de principes nuisibles que nous reviendrons à un organisme plus simple. Il ne faudra pas moins d'années peut-être pour entamer l'édifice de la centralisation qu'il n'en a fallu pour le construire.

Je me propose surtout d'étudier ici quel est le sort des fonctionnaires publics et quelles réformes exige leur condition. Comment se recrutent-ils? Quelles influences agissent sur eux pendant leur temps d'exercice? Que deviennent-ils après qu'ils ont cessé leurs fonctions? Il peut sembler déplacé de réunir dans une même étude des hommes voués aux occupations les plus diverses et qui n'ont d'autre point commun que d'être rétribués sur le budget de l'état.

Quelle analogie y a-t-il entre un juge, un percepteur ou un commis de la poste aux lettres? Le gouvernement assure le respect des lois quand il institue des magistrats; il gère la fortune publique au moyen des administrations financières; il fait acte de commerce en exploitant les monopoles des tabacs, des postes et des télégraphes. Personne ne l'ignore, la prétention du dernier empire fut d'enrégimenter sous une même bannière politique ingénieurs et sous-préfets, receveurs et percepteurs, même jusqu'aux magistrats et aux prêtres. La loi de 1853 sur les pensions de retraite leur a créé aussi des intérêts communs auxquels le clergé seul s'est soustrait. Le corps entier des serviteurs de l'état est devenu une armée avec ses généraux, ses colonels, ses capitaines, ses sergens et ses caporaux. Si l'équivalence des grades entre les divers services publics, l'assimilation, comme on dit, n'a pas été décrétée, c'est que le temps a manqué. Elle était prévue par tous et désirée par quelques-uns. Quantité d'entre eux se sont pris à regretter que la loi n'eût pas dit si le juge d'un tribunal est plus ou moins qu'un ingénieur des ponts et chaussées.

Parlons d'abord de la façon dont on entre dans la carrière. Quoique l'admission pour certains services publics, tels que la magistrature, le professorat, les corps d'ingénieurs, soit soumise à des épreuves sérieuses dont les diplômes universitaires ou les examens des écoles savantes sont la mesure, on peut dire en général que le gouvernement s'est montré peu soucieux d'exiger de ceux qui le servent les hautes garanties de l'instruction et de l'éducation; il faut convenir aussi que l'opinion publique s'est méprise le plus souvent sur la valeur de ces garanties. Tout emploi requiert de celui qui l'occupe des connaissances techniques. Acquérir ces connaissances s'appelle l'apprentissage dans les carrières industrielles et commerciales. Le mot n'a pas paru assez noble : le gouvernement a décoré du nom de surnuméraires ceux qui s'appelleraient apprentis ailleurs. On ne peut parler du surnumérariat sans mentionner ce que ce stago contient de privations douloureuses et d'espérances avortées. Le surnuméraire pauvre, — et combien en est-il qui ne le soient pas? — déjà pris dans l'engrenage administratif, est soumis aux mêmes exigences que ceux qui l'ont précédé dans la carrière; il doit vivre de la même façon, il accomplit le même labeur sans rémunération. L'humanité aussi bien que la justice exigerait que cette période de travail gratuit fût réduite au temps strictement nécessaire pour l'apprentissage.

Souvent le surnuméraire, une fois admis avec le grade le plus infime, ne rencontre plus devant lui, jusqu'aux grades les plus élevés, aucune barrière d'examen. Parfois il est obligé de subir, à mesure

qu'il avance dans la hiérarchie, des épreuves qui constatent les connaissances acquises, en quelque sorte la pratique du métier. Dans ce second cas, les épreuves ne peuvent être que faciles; dans le premier, l'avancement est livré à toutes les incertitudes de la chance et de la faveur. Doit-on s'étonner alors, étant connu que l'instruction des surnuméraires ne peut être que médiocre, d'apprendre qu'il y a dans les hauts grades des administrations publiques tel ou tel fonctionnaire pour lequel l'orthographe a des mystères impénétrables et l'arithmétique des problèmes insolubles?

Dans toute administration, de même que dans toute autre carrière, il y a l'ouvrier et le patron, le manœuvre et l'ingénieur, le soldat et l'officier. Dans toute administration, il y a deux catégories d'individus, quelquefois davantage, et, pour passer de la catégorie inférieure à la plus élevée, ce n'est pas assez d'avoir l'instruction technique. Ceci n'est guère contesté; mais où je m'éloignerai probablement de l'opinion commune, c'est en avançant que les preuves de capacité nécessaires pour arriver en haut de l'échelle doivent consister en une culture générale de l'esprit plutôt qu'en des connaissances spéciales. Le plus vieux des employés d'un bureau, s'il est en même temps le plus appliqué et le plus assidu, n'est pas qualifié par là pour commander aux autres; il en sera réellement incapable, s'il ne possède pas en même temps l'éducation et l'ampleur d'intelligence qui rendent un homme supérieur à ses semblables. Si l'âge et l'ancienneté des services ne sont pas un titre valable, si nous dédaignons les épreuves techniques, qui sont des garanties insuffisantes, si nous repoussons surtout le choix plus ou moins contrôlé que fait un chef d'administration trop accessible aux préventions et à la faveur, quel mode d'appréciation nous restera-t-il? Un seul, qui est un gage de capacité plus sérieux que tous les autres, c'est l'éducation elle-même, ou plutôt ce qui est la preuve palpable et évidente d'une certaine dose de culture intellectuelle, les diplômes universitaires, ceux que délivrent les grandes écoles publiques. Il convient toutefois de ne pas être trop absolu, car le mérite d'un homme laborieux se révèle parfois fort tard, à l'âge où l'esprit n'a plus la souplesse de se plier aux programmes d'examen. Il y a dans ceci une question de mesure qu'il n'est pas, après tout, bien difficile de résoudre d'une façon satisfaisante, car l'important est qu'une règle sage et immuable préside à l'avancement hiérarchique.

Il est assez remarquable toutefois que le principe des examens, comme épreuve d'admission dans les carrières publiques, n'a été introduit en Angleterre que depuis quelques années, et que beaucoup de gens y condamnent encore ce principe. L'Angleterre a peu de

placs à distribuer; mais le budget de l'Inde anglaise en a beaucoup. Ces dernières étaient données, avant une réforme de date récente, non au concours ni par examen, mais par patronage, au choix des directeurs de la compagnie des Indes. Ce singulier mode de recrutement, qui répugne à nos idées françaises, a fourni cependant des administrateurs habiles, qui ont créé la fortune de leur pays en Asie. Les jeunes gens incapables de réussir dans un concours auraient tort d'en tirer un argument en leur faveur. Ce n'est pas en effet par quelques brillantes individualités, c'est par l'ensemble qu'il faut apprécier un système d'administration.

Revenons à la France. Que devient la jeune recrue, le surnuméraire, une fois saisi par les rouages de la hiérarchie? Il serait long et surtout monotone de le suivre au milieu de chacune de ces carrières, toutes semblables au fond malgré leur diversité apparente. Il appartient à son administration, qui se croit en droit de lui demander compte de tous ses instans, de toutes ses pensées. Il lui appartient plus qu'à sa famille, qu'il doit quitter, plus qu'à son pays natal, d'où il est le plus souvent exclu à jamais. Il existe en effet des réglemens cruels qui interdisent à certaines catégories de fonctionnaires d'être placés dans la ville où ils sont nés, dans le département où ils ont leurs plus chers intérêts. Ressemblance curieuse, pareille défense existe en Chine : un mandarin ne peut exercer de fonctions dans sa province. En France, nous avons vu pis encore : il s'est trouvé des chefs d'administration qui disaient crûment : « Nous voulons des employés sans patrie, sans famille, sans fortune, afin de les avoir complètement dans la main. » On ne voit pas trop quelle différence alors il y a entre cette position et un véritable esclavage. Ceci n'est qu'une exception assez rare, je me hâte de le dire. D'habitude les rigueurs de la règle administrative sont tempérées par la bienveillance de l'homme qui est chargé de l'appliquer. Toutefois il est avéré que, dans toutes les administrations, l'avancement et le changement de résidence, qui sont les deux modes de récompenser ou de punir, sont livrés à l'arbitraire d'un directeur général dont personne ne contrôle les actes. Le pouvoir du chef y est absolu, sans appel ni restriction. Ce fut un mal limité et peut-être irrémédiable tant que les administrations publiques n'eurent qu'un personnel restreint, et conservèrent les traditions d'un régime stable et paternel. C'est intolérable depuis que la plus modeste d'entre elles compte ses employés par centaines et par milliers. En ce qui concerne les changemens de résidence par exemple, quiconque n'aura pas vu les abus des vingt dernières années n'y voudra pas croire. Il n'est point rare de rencontrer des fonctionnaires qui en vingt ans ont changé dix fois de résidence et

dépensé 20,000 francs en frais de déménagement. A qui cela profitait-il? Ce n'est pas à l'état à coup sûr, car un gouvernement n'obtiendra jamais la stabilité dans les institutions tant qu'il la refusera aux individus.

Le fonctionnaire acquiert-il au moins la fortune? Hélas! non. C'est un principe admis dans toutes les carrières libérales, aussi bien que dans l'industrie et le commerce, que l'homme sage et laborieux doit non-seulement vivre de son travail, mais encore économiser de façon à posséder, qui l'aisance, qui la richesse, vers cinquante ou soixante ans. Dans les fonctions publiques, il n'en est point de même. Si le travail est léger, la rémunération l'est aussi, et, qui plus est, un faux point d'honneur exige qu'elle soit dépensée au jour le jour. Au bout de la carrière, l'employé de l'état n'a en perspective que la retraite, médiocre et précaire ressource de la vieillesse.

En vérité, c'est un spectacle singulier et qui frapperait davantage, si l'on en avait moins l'habitude, que la vie des serviteurs de l'état dans une ville de province. La plupart, étrangers à la localité, n'y ont d'autre affection que celle du voyageur pour le toit de l'auberge qui l'abrite. Accueillis avec une réserve froide par les habitants, ils demeurent souvent après dix ans de séjour aussi isolés que la première année. Quand bien même ils acquerraient droit de cité avec le temps, la loi les repousse du monde réel. Entre autres exemples qu'il serait possible de citer, la loi sur les conseils-généraux, que l'assemblée nationale vient de voter, déclare inéligibles la presque totalité des fonctionnaires et employés du gouvernement. Comment se dédommagent-ils de cet ostracisme politique et social? Comment se fait-il qu'en dépit de ces inconvéniens les abords de la carrière soient encore encombrés de postulans, que ceux qui y ont pris rang s'en retirent rarement de plein gré par une démission? Il y en a plusieurs raisons. L'esprit s'engourdit sous un régime administratif où tout est prévu par avance, où l'essor individuel est comprimé par une règle uniforme; puis la rémunération mensuelle, quoique faible, se paie avec une régularité parfaite, que les plus graves événemens troublent à peine, — on l'a bien vu depuis un an; enfin l'usage attache aux fonctions publiques une certaine considération qui repose on ne sait trop sur quoi. Elles donnent du prestige, mot vide et creux dont les gens de bon sens comprennent vite l'inanité, mais dont les sots se pavanent. Y a-t-il un plus grand honneur à gérer les affaires de l'état sans initiative qu'à diriger les siennes propres avec le sentiment de responsabilité qu'ont en matières diverses, mais avec un égal souci, le médecin, le notaire, le négociant? L'homme n'a que trop de tendance à se

désintéresser des occupations que chaque jour ramène uniformes. S'il acquiert en outre la conviction que la conséquence de ses actes lui passe au-dessus de la tête pour aller atteindre de plus élevés que lui, il perd la conscience de son individualité. Il ne devient rien de plus que l'un des engrenages de la machine officielle. Il est à peine quelque chose; il n'est plus quelqu'un.

Le traitement fixe, qui est la règle ordinaire dans les administrations de l'état, présente le grave inconvénient de n'être proportionné ni à la quantité ni à la qualité du travail accompli. Il en est résulté avec le temps cette conséquence assez inattendue, que le gouvernement se croit dupé quand un même individu cumule deux emplois, deux traitemens. C'est presque un aveu que certains emplois sont des sinécures, et que certains traitemens sont trop élevés pour les services qu'ils rémunèrent. Autrement on n'aurait de souci que de les donner au plus capable, au plus laborieux, sans craindre que l'une de ces fonctions ne nuise à l'autre, et l'on ne se préoccuperait pas plus de restreindre les occupations d'un employé du gouvernement que celles de tout autre citoyen. L'intérêt supérieur de la société, qu'il n'est pas permis de négliger, exige que chacun travaille autant qu'il en est capable. Astreindre toutes les intelligences à la même dose de travail est une loi qui ne profite pas plus à l'état qu'à l'individu.

Le législateur qui s'est occupé des fonctionnaires publics pour leur enlever des droits politiques et pour leur interdire, sous le nom de cumul, la faculté d'exercer plusieurs fonctions à la fois, le législateur ne les a pas mieux traités en réglant leurs pensions de retraite. La loi du 9 juin 1853, qui s'occupe de ce sujet, est un exemple curieux de l'influence que les théories socialistes exercèrent sur les esprits qui s'en croyaient le plus exempts à l'époque où ces théories étaient le plus combattues. Quel est le principe des assurances sur la vie? Que les souscripteurs mettent en commun les chances aléatoires seulement, à savoir les risques de mort, mais que chacun retire du fonds commun, soit en capital, soit en rente viagère, une somme proportionnelle à sa mise. Les caisses d'assurances n'ont jamais eu ni pu avoir la prétention de balancer les inégalités des positions sociales. Elles n'ont pas davantage le droit de priver leurs adhérens des titres qu'ils ont acquis, à moins qu'ils n'y renoncent de leur plein gré ou par leur propre négligence. La caisse de retraite, gérée par l'état au profit de ceux qu'il rétribue, agit tout autrement. L'employé qui encourt la peine de la révocation perd en même temps le fruit de ses économies; l'état les lui confisque, en sorte qu'au moment d'éliminer un subalterne infidèle ou négligent, on se sent retenu par une considération étrangère

au bien du service. Comment en effet se résoudre à priver de ses droits à la retraite un homme de cinquante ans et plus à qui la caisse commune a réclamé depuis trente ans 5 pour 100 de ses appointemens? Ce n'est pas tout. La pension de retraite n'est acquise qu'à l'âge de soixante ans, sauf un petit nombre d'exceptions; celui qui se retire ou meurt à cinquante-neuf ans est frustré de ses droits. Le chiffre de la pension n'est pas seulement déterminé, comme cela devrait être, par le temps de service et par le total des mises. Il y a un maximum, il y a un minimum. Les uns y perdent et d'autres en profitent. Enfin, — et ce n'est pas le moindre tort de cette institution mal établie, — toutes les rentes servies par la caisse des retraites sont viagères, sauf réversion d'une faible part au profit de la veuve survivante. Or, personne ne l'ignore plus, les pensions viagères sont une forme fâcheuse des assurances sur la vie; de la part d'un père de famille, mettre une partie de son bien en viager est un acte d'égoïsme répréhensible. Voilà pourtant ce qu'exige la loi par l'organe des chefs de l'administration, tandis que les compagnies d'assurances recommandent plus volontiers à leurs cliens les assurances à capital réservé, dont la famille hérite au moment où elle perd son chef.

Que dire de cette organisation des services administratifs en France, sinon que tout y est factice et contraire à l'ordre naturel des choses? Factice, la hiérarchie à grades multiples qui engourdit chez l'inférieur le sentiment de la responsabilité; factices, les lois qui créent une jurisprudence spéciale pour les fautes que commettent fonctionnaires et employés dans l'exercice de leur profession; factice, la législation qui leur ferme la porte des assemblées électives, qui leur interdit le cumul; factice encore, la loi qui leur prescrit de mettre leurs économies en commun et qui en dispose autrement que ne le ferait une compagnie d'assurances. Au surplus, les vices de ce régime se reflètent on ne peut mieux dans la terminologie bizarre qui a été créée à son usage. Ce n'est qu'en faisant violence à la langue française que l'on a formé des mots pour exprimer ces choses incongrues. Avec le substantif *règle* et le verbe *régler*, si expressifs dans leur simplicité, on a fait *règlement*, ce qui était déjà trop; puis on y a ajouté des locutions barbares telles que *réglementer*, *réglementation*. Les titres eux-mêmes se sont greffés, pour les besoins d'une hiérarchie nouvelle, en multiples et sous-multiples qui rappellent vaguement le système métrique. Le *commissaire*, qui était, il y a deux cents ans, le plus haut titre administratif du royaume, est déchu de son rang; on en a fait *commissaire*, qui n'a pas paru assez relevé. Le souvenir de Colbert n'a pas empêché le *contrôleur* de tomber en discrédit. Alors sont apparus le *directeur*

et l'*inspecteur*, affublés bientôt d'une série d'adjectifs sonores. Directeur-général, principal, divisionnaire, voilà les multiples; directeur-adjoint, sous-directeur, voilà les sous-multiples. Le jour où les mots vulgaires ne suffisaient plus, comment n'a-t-on pas deviné que l'on entrait dans une voie mauvaise?

Ce n'est pas à dire toutefois que tous les services publics aient subi l'influence néfaste de ces idées modernes. Ce qui a été constitué ou reconstitué depuis bientôt vingt ans en porte plus spécialement la marque. D'autres administrations, que l'on semble avoir oubliées dans la série des organisations et réorganisations successives, conservent les méthodes anciennes qui sont maintenant un anachronisme. C'est une anomalie évidente dans le régime administratif du jour que le modeste facteur de la poste rétribué partie par l'état sous forme de traitement fixe, partie par sa clientèle sous forme d'étreunes au premier jour de l'année. On découvrirait un grand nombre de ces vestiges pour ainsi dire fossiles des saines traditions administratives dans les services départementaux et municipaux que le « zèle inquiet et perturbateur » (dit Tocqueville) des réformateurs modernes n'a pas eu le temps d'atteindre. Que de villes de province où subsistent encore des employés de mairie probes, intelligents, laborieux, avec un traitement infime que dédaignerait le plus humble des garçons de bureau d'un ministère, — des bibliothécaires, des conservateurs, des receveurs oubliés sur leur fauteuil bien au-delà de l'âge fatal auquel la loi du 9 juin 1853 enseigne que l'homme n'a plus ni vigueur ni capacité, — des administrateurs d'hospices que la confiance de leurs concitoyens appelle quelquefois à ces fonctions importantes quand le gouvernement leur a signifié par la mise à la retraite qu'ils ne sont plus bons à rien! Et croit-on par hasard que les affaires communales et hospitalières soient moins bien gérées que celles de l'état? C'est le contraire qui est vrai. A les examiner de près, on est étonné du peu qu'elles coûtent, des sages progrès qu'elles réalisent sans sacrifier de respectables traditions, et surtout de la quiétude qu'elles laissent à ceux qui dépendent d'elles.

Si l'on recherche quelles idées générales ont guidé les réformateurs de l'administration française dans leurs récentes tentatives, on ne voit guère d'autre principe que la préoccupation constante d'introduire partout une uniformité parfaite. L'uniforme chamarré de broderies que petits et gros employés se mettaient sur le dos aux jours de fêtes officielles pendant la période impériale était bien naïvement l'image apparente de l'identité de pensées, d'opinions, de travail, de mœurs, que l'état imposait à tous ceux qu'il nourrissait. En cela, il s'accordait avec des écoles socialistes fameuses, qu'il imi-

taut assurément sans en avoir conscience. Les économistes qui ont combattu le mouvement social de 1848 ont parfaitement démontré qu'imposer une règle commune aux hommes, c'est les abêtir sous un joug commun. Malgré leurs efforts, l'uniformité a fait des progrès prodigieux en France. C'est sans contredit l'un des plus mauvais services qu'aient rendus au pays les grandes administrations centralisées à Paris. Perdus au milieu de l'infinie variété des affaires qui leur reviennent, ignorans des influences contingentes qui commandent une solution particulière pour chaque cas particulier, directeurs d'administration et chefs de bureau n'ont vu le salut que dans l'observation rigide d'une méthode uniforme.

Les administrations en France sont lentes, encombrées de réglemens superflus; elles dépensent beaucoup et produisent peu, elles arrachent trop à la vie civile, à la famille, ceux qu'elles emploient; elles engourdissent les intelligences en prétendant les couler dans un même moule. N'y a-t-il pas de remède à ce fâcheux état de choses? Avant d'exposer quelques idées pratiques à ce sujet, que l'on me permette une digression afin de bien établir les principes.

Dans les écoles publiques de la Grande-Bretagne, les enfans sont autrement élevés que dans nos lycées français. Au lieu d'être soumis à la surveillance incessante d'un maître d'études, ils sont libres d'aller et de venir à leur gré. L'emploi de leur temps n'est pas fixé à l'avance: ils ne sont pas renfermés tous ensemble dans une salle; ils travaillent où et quand ils veulent, sous la seule condition d'avoir achevé leurs devoirs au jour et à l'heure prescrite. Sous ce régime, les jeunes élèves ont moins d'application et sont sans doute moins instruits, on ne peut le nier: par compensation, ils acquièrent des qualités morales inestimables. Ils ont la responsabilité de leurs actes et la conscience de leurs fautes. D'autre part, les maîtres, qui n'exercent plus d'influence sur leurs élèves qu'en proportion de la confiance qu'ils inspirent, sont moins tentés d'abuser du pouvoir; le moindre tort qu'ils se donneraient vis-à-vis de leurs élèves tournerait à leur propre détriment. Le commencement de la sagesse n'est plus la crainte du maître, c'est un affectueux respect. Qu'en résulte-t-il? Les enfans ont plus d'abandon avec leurs professeurs, et ils deviennent plus promptement des hommes. En France, disent avec raison les Anglais partisans de ce système d'éducation, vous vous efforcez d'*uniformiser* les enfans: chez nous au contraire, nous tâchons de les *individualiser*, de leur donner le sentiment de la responsabilité personnelle (1).

(1) Voyez notamment les divers écrits du révérend S. Hawtrey, *assistant master* au collège d'Éton: *Reminiscences of a French Eton, a narrative essay on a liberal education.*

Nous comprenons que l'on conteste les avantages de cette méthode en tant qu'il ne s'agit que des enfans, puisque après tout ceux-ci doivent être soumis à une règle étroite : leur âge ne comporte pas toutes les libertés; mais, en ce qui concerne les hommes faits, n'est-ce pas un mal d'éteindre la valeur individuelle? L'initiative, l'énergie, l'activité, sont les forces vives de l'humanité. Malheur à la nation qui leur applique d'autre frein que les lois communes à tous les êtres vivant en société! malheur aux individus chez qui ces qualités précieuses sont amorties par les réglemens! Que l'on supprime donc de nos codes, de nos réglemens administratifs ce qui comprime l'essor individuel au profit d'une peréquation dont on n'a que faire; que l'on rende à chacun la responsabilité de ses œuvres. Le désir, que dis-je? la nécessité de bien faire en sortira naturellement. Abolissons les grades inutiles, les intermédiaires superflus dont les attributions s'enchevêtrent au point que l'on ne discerne plus quel est l'auteur responsable (1). Il est difficile d'imaginer combien il y a de superfétations dans les fonctions publiques. En réalité, la réforme la plus urgente n'est pas d'organiser, de reconstituer; le plus pressé est d'éliminer ce qui est nuisible ou ne sert à rien. En parlant des superstitions qui gâtent la religion, M. Victor Hugo a dit jadis irrespectueusement qu'il voulait écheniller Dieu; me permettra-t-on de dire qu'il faut écheniller les réglemens des administrations publiques?

(1) Après avoir cité les Anglais avec éloge en tant que l'initiative individuelle est seule en jeu, il me sera permis de montrer que cette nation exagère peut-être plus que nous la confusion des grades et des attributions quand il s'agit des affaires de l'état, dont elle a par un singulier bonheur rétréci le domaine. Voici un exemple curieux et bien récent de l'enchevêtrement des responsabilités. Le 1<sup>er</sup> juillet dernier, à neuf heures du matin, par un temps clair et une brise légère, une escadre anglaise de six vaisseaux cuirassés sortait de la rade de Gibraltar. L'un de ces vaisseaux, l'*Agin-court*, s'échoue sur la Perle, roche bien connue dont les cartes donnent les relèvemens avec une extrême précision. Qui est responsable de ce sinistre? Est-ce l'amiral commandant l'escadre qui avait prescrit à l'*Agin-court* de se tenir à quatre encablures du *Minotaure*, qu'il montait lui-même? Est-ce le contre-amiral, qui avait son pavillon sur le bâtiment échoué, ou le capitaine de ce vaisseau, resté dans sa cabine au moment de l'accident, ou le second, qui était sur le pont et ne se préoccupait que d'obéir aux signaux du vaisseau amiral, ou l'officier de quart, que la surveillance de la machine absorbait? La cour martiale a réprimandé le capitaine et son second, elle a simplement admonesté l'officier de quart, elle n'a pas mis en cause l'amiral ni le contre-amiral, quoique en définitive ce soient ceux-ci que l'opinion publique ait le plus vertement blâmés, si bien qu'un vaisseau cuirassé de 6,600 tonneaux, ayant coûté 18 millions de francs, monté d'un nombreux équipage, se perd à la mer, dans des circonstances où le dernier des capitaines marchands serait inexcusable, sans que personne sache au juste quel est le coupable sur qui retombe la responsabilité d'un pareil désastre. Il parut résulter des débats que chacun des officiers comptait sur les autres pour éviter un danger dont l'évidence frappait tous les assistans.

Quand les hommes qui gouvernent la France voudront entreprendre sérieusement cette réforme, aussi importante pour l'économie de notre budget que pour la bonne gestion de nos affaires, les modèles ne leur manqueront pas. Ils n'auront qu'à faire simplement ce que font les industriels et les négocians, ou à imiter les propriétaires fonciers; ce qui nuirait à un particulier ne peut être un bien pour l'état. Au surplus, si le mal ne date pas d'hier, il y a longtemps aussi que le remède a été signalé par les meilleurs esprits. Condorcet a écrit quelque part cette phrase, qui est toujours vraie : « dans les manufactures libres, l'intérêt du commerçant suffit pour qu'il veille à la perfection de ses denrées, et cet intérêt est le meilleur et le plus sûr de tous les inspecteurs. »

Qu'y a-t-il à faire pour en arriver là? D'abord et avant tout abroger les dispositions légales qui soustraient à la loi commune de responsabilité les actes des fonctionnaires et employés de l'état, par compensation les relever de l'incapacité civile que certaines lois leur infligent, puis les habituer à calculer, comme on le fait dans le commerce et dans l'industrie, le prix de revient de chaque chose. Toute affaire publique ou privée, politique ou sociale, économique ou industrielle, se prête à un calcul de profits et pertes. De tous les principes qui ont contribué à la grandeur de l'Angleterre, le plus actif est peut-être le *tant pour cent*, que les Anglais désignent par un mot, *percentage*, qui n'existe pas dans les autres langues. Ces négocians habiles cherchent partout le calcul du *tant pour cent*; ils sont en ce sens les Juifs de l'époque. Que si l'on m'objecte que la politique dictée par ce principe n'aboutit en ce moment qu'à des humiliations dont nous autres Français ne voudrions pas au prix des plus grands malheurs, je répondrai que l'usage seul est utile, et que l'abus n'est pas à craindre de la part d'une nation chevaleresque qui n'est que trop portée à sacrifier ses intérêts matériels à son honneur.

Ici, il convient de préciser : mais d'abord que l'on ne s'étonne pas trop de voir les intérêts de l'état qui nous tiennent le plus à cœur réduits aux simples proportions des affaires d'argent. C'est par une conséquence naturelle que l'argent est devenu la commune mesure de toutes choses. Les affaires publiques aboutissent toutes au budget, qui est alimenté par l'impôt. L'impôt n'est pas seulement proportionnel à la population; il l'est aussi à ses besoins physiques et moraux, à son développement intellectuel. C'est par une question d'argent que se résument toutes les affaires de ce monde, c'est par là qu'elles se traduisent en nombres. « Si les nombres ne gouvernent pas le monde, a dit Goethe, ils montrent comment le monde est gouverné. »

Serait-il donc si difficile d'introduire les usages commerciaux dans la gestion des affaires de l'état? Le personnel gouvernemental n'y est aucunement préparé; c'est là le plus sérieux obstacle. Il y aurait une éducation nouvelle, disons le mot, un nouvel apprentissage à faire; mais, comme il s'agit d'hommes en général instruits et intelligens, ce serait vite fait. Peut-être y aurait-il à craindre plutôt des répugnances. Les fonctionnaires y perdraient, c'est incontestable, certaines prérogatives dont ils sont parfois très fiers; ils n'auraient plus le même apparat. Les fonctions publiques ne seraient plus environnées d'une considération innée que le vulgaire admet sans se l'expliquer. Au fond, ce ne sont que préjugés dont la perte serait peu sensible aux hommes de bon sens. On raconte qu'à l'époque où M. Mollien voulut organiser la comptabilité du trésor suivant les règles du commerce, Napoléon y fit la plus vive résistance. L'empereur croyait de bonne foi que les finances de l'état étaient quelque chose de beaucoup plus noble que les opérations d'une maison de banque; l'assimilation des caisses publiques à celle du plus modeste négociant le choquait. M. Mollien tint bon, et finit par faire prévaloir ses idées. L'heureuse innovation qu'il introduisit, il y a soixante ans, dans la gestion des receveurs-généraux doit être étendue aujourd'hui à toutes les branches des services publics.

Quelques exemples suffiront à montrer comment la règle du *percentage* s'applique à tout, aux fonctions purement administratives aussi bien qu'aux régies financières et à l'exploitation des monopoles que l'état se réserve. La division administrative du territoire en départemens est un fait acquis que l'on s'accorde à mettre hors de discussion, puisque les projets de décentralisation les plus hardis ne l'entament pas; mais on discute le traitement des préfets et le nombre des sous-préfets, on se demande s'il est utile de conserver des secrétaires-généraux auprès de toutes les préfetures, toutes questions qui sont du domaine du pouvoir exécutif, et que le législateur n'examine que parce qu'elles touchent au budget. S'il était admis que le pouvoir exécutif doit faire face, dans chaque département, aux besoins de l'administration générale avec une part, une fois fixée, de l'impôt, — un ou deux dixièmes pour cent par exemple, — la solution de toutes ces questions, qui sont de son ressort exclusif, lui r viendrait sans conteste. Il n'y aurait, il est vrai, nulle uniformité d'un département à l'autre; mais qu'importe? Les départemens sont-ils donc identiques en population, en importance, en besoins matériels, qu'on veuille les régenter tous d'après une règle uniforme? Le système du tant pour cent s'applique plus facilement encore aux administrations financières chargées de percevoir les impôts; d'ailleurs ces administrations, que

On a peu modifiées depuis le commencement du siècle, ont subi moins que d'autres l'influence pernicieuse du régime de l'uniforme. Les emplois à traitement fixe y sont moins nombreux que les emplois dont le salaire varie suivant le travail et la responsabilité du titulaire. Il est connu que l'impôt du timbre et de l'enregistrement coûte de 4 à 5 pour 100 de frais de perception, que les impôts indirects coûtent de 8 à 10 pour 100. C'est une proportion qui sert de règle à chacun, et qu'il est aisé de maintenir dans toutes les branches de ces services complexes, bien entendu en tenant compte des circonstances locales et sous déduction d'un autre tant pour cent pour les frais généraux de l'administration centrale; mais où les principes du commerce et de l'industrie doivent prévaloir à l'exclusion de toute autre influence, c'est dans les monopoles industriels et commerciaux que l'état exploite lui-même. L'exploitation des postes et des télégraphes, la fabrication et la vente des tabacs et des poudres de chasse, ne sont pas des privilèges inhérents au gouvernement. Ce sont affaires de commerce et d'industrie, et rien autre chose. Si l'état les traite autrement que le feraient des négocians libres de toute attache officielle, l'état y perd, que l'on en soit bien convaincu, et ce que l'état perd, le public ne le gagne pas. Il y a dans toute industrie abandonnée à elle-même une force d'expansion, une vigueur de développement, que l'industrie monopolisée ne connaîtra jamais, si bien dirigée qu'elle soit. Pressé par l'aiguillon de l'intérêt personnel, le manufacturier trouve en lui-même des ressources inespérées. Acculé entre la nécessité de produire et la rivalité de ses concurrens, il s'ingénie à faire bien et à bon marché, il dissèque à un centime près tous les élémens de ses prix de revient. Obligé de recruter ses ouvriers sur la place et de les payer au prix courant, il se garde bien d'établir entre eux une hiérarchie coûteuse et de leur conférer des grades superflus ou des titres pompeux. Il y a toutefois des intermédiaires entre le patron et les ouvriers, aussi bien qu'entre le fabricant et les consommateurs: mais ce sont des intermédiaires intéressés au succès du patron. Les ouvriers sont eux-mêmes employés à la tâche en tant qu'il est possible, ce qui excite leur émulation et récompense les aptitudes spéciales. En général, le travail à la tâche remplace le travail à prix fixe dans toute entreprise bien ordonnée. Chacun y est responsable de son œuvre d'après les lois du droit commun. Une activité saine et productive anime tous les membres du corps industriel. Ceux qui ne peuvent ou ne savent y prendre part portent la peine de leur incapacité morale ou physique; cette peine est sévère, c'est la misère. Ceux qui réussissent reçoivent une récompense magnifique, c'est la richesse.

Quelle différence avec les industries que l'état gouverne d'une main inhabile ! Combien nous sommes loin des sinécures à prix fixe des administrations publiques ! La bureaucratie impotente qui domine tout de loin, qui régenté tout sans rien faire elle-même, ne s'inquiète pas plus du prix de revient que du travail à la tâche ; elle n'a souci que de l'uniformité qui lui allège la besogne et assure sa prépondérance. Or, M. Ernest Renan l'a dit avec un parfait bon sens, « une règle uniforme ne saurait produire d'individualités distinguées. » Pour préciser sur un cas particulier, comparons ce que l'initiative privée eût fait des postes et des télégraphes avec ce que ces industries deviennent en la possession de l'état, qui les exploite suivant sa routine habituelle. Des entreprises privées étudieraient les désirs, même les fantaisies du public, et s'attacheraient à les satisfaire. Par des jeux de tarifs adroitement différenciés, elles feraient naître le trafic postal ou télégraphique là où il n'existe pas encore. Tantôt unissant, tantôt séparant deux modes de correspondance qui se complètent, mais qui n'ont pas besoin l'un de l'autre, des négocians les feraient valoir l'un par l'autre au profit de leur clientèle aussi bien qu'à leur propre bénéfice. Ils auraient un petit nombre d'employés, surchargés de travail, mais rémunérés en proportion de leur adresse manuelle, et tenus en haleine par la crainte des tribunaux, qui condamnent à l'amende, parfois à la prison, quiconque a par négligence causé dommage à autrui. Au lieu de cela, nous avons des tarifs absolus et immuables qui favorisent certains consommateurs aux dépens de certains autres ; nous avons des employés mécontents de leur sort, indifférens aux plaintes du public, car ils n'en attendent pas un surcroît de salaire, et sont à l'abri de ses poursuites. Bien plus, la seule préoccupation du parlement, quand il a le temps de s'occuper des télégraphes et des postes, est de savoir s'il convient de réunir ces deux services en une seule administration ou de les tenir séparés, comme si, après que la liberté du commerce a été pratiquée pendant quatre-vingts ans, il était encore de l'essence des représentans de la nation de prétendre qu'un épicier vendra en même temps de l'huile et de la bougie, ou bien chacune de ces denrées séparément.

On ne s'est tant étendu sur les réformes qu'appelle l'organisation des services publics que parce que ces réformes sont le principe, qu'on veuille bien le croire, de celles que réclame le sort des fonctionnaires et employés de l'état. Leur rendre l'individualité et l'activité personnelle, tel est le grand point. Les sinécures disparaîtront alors d'elles-mêmes, aussi bien que les abus du cumul, contre lesquels il ne sera plus nécessaire de se mettre en garde. Probablement il n'y aura plus guère besoin non plus d'épreuves d'admission, car chaque homme se fera la place qui revient à son mé-

rite. La foule des salariés à traitement fixe s'évanouira; on n'aura plus le douloureux spectacle, à des époques de désastre, de ces privilégiés de la fortune que les révolutions et les guerres ne privent pas d'un centime de leur revenu. Quiconque émerge au budget sera associé aux fluctuations de la fortune publique, et si quelques-uns en obtiennent une rémunération supérieure à ce que l'on voit aujourd'hui avec envie, chacun saura que c'est la rémunération d'un labeur consciencieusement accompli.

Quant aux pensions de retraite, qu'est-il besoin que l'état s'en occupe? Les compagnies d'assurances sur la vie constituent, contre paiement d'une prime annuelle, des rentes viagères différées avec ou sans abandon de capital. Leurs conditions sont plus élastiques que les règles étroites de la caisse de retraites instituée par la loi de 1853. Leurs tarifs sont assurément plus favorables aux assurés. Les compagnies ne font pas volontiers de petites assurances, a-t-on dit; c'était une lacune au détriment de la classe qui a le plus besoin d'être excitée à l'épargne. On y a remédié en créant la caisse des retraites pour la vieillesse, dont sont tributaires aujourd'hui quantité d'employés des chemins de fer ainsi que plusieurs catégories des plus infimes serviteurs de l'état, les cantonniers entre autres. Cette caisse conviendrait aux petits traitemens, tandis que les gros iraient aux compagnies d'assurances. Serait-il nécessaire de rendre l'assurance obligatoire? Oui, pendant quelques années encore; fonctionnaires et employés ont été si bien façonnés à recevoir l'impulsion, qu'il s'écoulerait un peu de temps avant que chacun ait pris l'habitude de songer à ses propres affaires.

Remis en pleine possession de son individualité, poussé au travail par la certitude d'un salaire proportionnel au labeur, libre de se retirer avant l'âge climatérique de soixante ans, si l'aisance acquise, la fatigue ou les infirmités lui font désirer le repos, le fonctionnaire de l'état ne sera-t-il point dans une position meilleure? D'autre part, l'état ne gagnera-t-il pas à n'être servi que par des employés contents de leur sort? Le budget surtout y gagnerait. Les ministres des finances qui se succèdent reconnaissent l'un après l'autre l'inanité de chercher des économies par la réduction des traitemens; mais aucun d'eux n'a proposé encore de réduire la dépense en modifiant le régime administratif (1). Cette voie est neuve, obscure, si l'on veut. Il serait fâcheux que l'état n'en fit l'expé-

(1) On a souvent parlé de diminuer le nombre des employés et d'augmenter par là le salaire de ceux qui seraient conservés. Pure illusion, à moins que l'on ne fixe en même temps la dépense totale des salaires à un chiffre immuable, ce qui est impossible! Le remède n'aurait qu'une efficacité temporaire. Avant dix ans, les sinécures auraient reparu, les emplois supprimés auraient été rétablis; il ne resterait de cette réforme que l'accroissement des dépenses.

rience que contraint et forcé. N'est-ce pas M. Prévost-Paradol qui a prédit que l'avènement au pouvoir de la démocratie aura pour effet de restreindre à un chiffre incroyable les dotations des services publics? Convaincu que cette prédiction se réalisera, et peut-être dans un avenir plus prochain qu'on ne le croit généralement, je souhaite que les administrations s'y préparent dès à présent, et je ne mets pas en doute que la réduction s'opérera sans dommage ni pour le public, ni pour les fonctionnaires intéressés, si elle est précédée ou tout au moins accompagnée par des réformes administratives radicales.

Un touriste raconte qu'avant d'entreprendre son premier voyage en traîneau dans les steppes de la Russie orientale, il s'enquit auprès des gens du pays de la façon dont il devait conduire son attelage. « Monsieur, lui répondit-on, c'est bien simple: ne vous en occupez pas. Fiez-vous à l'instinct de vos bêtes; laissez flotter les rênes, et tout ira bien. » Le voyageur ajoute qu'il lui fut difficile pendant les premières heures de s'habituer à ce nouveau mode de conduire un équipage, que néanmoins il s'y fit et s'en trouva bien. S'il était permis de rapprocher les petites choses des grandes, et que ce ne fût pas un lieu-commun de parler du char de l'état, on comparerait volontiers les affaires publiques au traîneau. Moins les administrateurs aigris s'en occupent, et mieux elles vont: plus on laisse de latitude à ceux qui en ont le fardeau immédiat, moins il y a de chocs et d'accidens. C'est encore un principe appliqué par les Anglais, et qui ne leur a pas peu servi. En France, l'homme d'état, quelque régime qu'il serve, est affairé, touche à tout, décide, approuve ou homologue tout, et signe le plus souvent sans y voir. Les décisions sont hâtives, il a inventé le mot *urgence*; il est prêt à répondre sur tout sujet, à résoudre toute affaire, et ne voudra jamais convenir qu'il est incompetent, ou que le public peut se passer de lui. Ce système de concentration énergique a du bon en certaines matières, par exemple à la guerre, parce qu'il met à un moment donné toutes les forces de la nation entre les mains d'un seul homme: encore faut-il que l'homme voie clair et ne soit pas inepte; dans les affaires de tous les jours, que l'on ne peut bien apprécier et juger que de près, et dont la variété défie toute classification méthodique, c'est un obstacle déplorable au bien, c'est une entrave à l'activité bienfaisante de ceux qui font réellement la besogne. L'ordre, la méthode et la symétrie sont des qualités excellentes, mais à la condition de ne pas être introduites hors de propos, car on ne les obtient alors qu'aux dépens des forces vives de la société.

H. BLERZY.

---

## CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

---

14 septembre 1871.

Allons, les choses ont marché mieux qu'on ne le pensait. Nous sommes sortis sans dommage de cette grande et ardente discussion de l'autre jour, qui nous a donné un gouvernement en faisant du chef du pouvoir exécutif un président de la république. Le 4 septembre, il ne s'est trouvé heureusement dans la France entière que quelques tapageurs désœuvrés pour célébrer ce qu'ils appellent encore le *glorieux* anniversaire, l'anniversaire de nos défaites, et M. le ministre des affaires étrangères vient d'annoncer à l'assemblée nationale que le troisième demi-milliard est enfin payé, que les environs de Paris et nos forts sont sur le point d'être libres, que les Allemands vont quitter nos départemens les plus voisins en même temps que le département de la Seine. Nous n'avons plus le droit de nous livrer à l'illusion présomptueuse, la France en est venue à cette extrémité d'avoir à se réjouir, — modestement et sans illumination, mais réellement, — quand elle voit devant elle un peu de paix intérieure assurée, et lorsque quatre de ses départemens échappent à la dure étreinte de l'occupation étrangère. C'est un commencement, et à voir ce que c'est que l'occupation étrangère, à calculer ce qu'il faut encore de temps et de ressources pour en venir à bout complètement, ceux qui tiennent dans leurs mains nos affaires devraient ne point détourner un instant leur esprit et leurs efforts de ces deux intérêts qui n'en font qu'un, — l'affermissement d'une situation régulière pour arriver à la libération définitive de la France. Qu'on songe bien en effet que cette libération difficile, laborieuse, ne tient point uniquement par malheur à une explosion de bonne volonté patriotique; elle dépend en grande partie d'un régime honnête, libéral, actif, réparateur, surtout d'un régime qui ne reste pas incessamment livré au souffle de toutes les crises. Un jour M. Thiers comparait avec émotion la France à une glorieuse blessée, à une convalescente. Les convalescences ont grand besoin d'être à l'abri des secousses, et c'est ce qui a fait après tout, au

moins quant à la pensée, le succès définitif de cette proposition Rivet qui a été tant débattue, qui a rencontré tant de scrupules et de résistances, qui a failli provoquer même une crise aussi grave que toutes celles qu'elle avait l'intention de prévenir.

Elle s'est présentée assez gauchement dans le monde, cette proposition, nous en convenons; elle a eu tout d'abord un peu trop l'air d'un coup de parti, et elle a ouvert une issue à toutes les passions; avant de devenir l'œuvre de l'assemblée, elle a subi bien des métamorphoses qui en ont fait une proposition nouvelle. Soit, au fond cependant, il faut l'avouer, elle devait venir un jour ou l'autre à l'esprit de quelqu'un, elle répondait à un sentiment juste, puisqu'elle demandait pour la France ce dont la France avait besoin, un gouvernement. C'est là le caractère et la raison d'être de cette proposition, qui a déchainé tant d'orages. Sans doute la différence n'est pas bien grande entre ce qui existait il y a un mois et ce qui existe maintenant, puisque aujourd'hui, comme il y a un mois, c'est M. Thiers qui est le gouvernement, et que la situation n'est pas sensiblement changée par le seul fait d'un titre nouveau attaché à son pouvoir. Sans doute, aujourd'hui comme hier, président de la république ou chef du pouvoir exécutif, M. Thiers est toujours le mandataire de l'assemblée, relevant de la souveraineté parlementaire, résumant dans sa personne tout ce que le provisoire peut contenir de définitif, et, somme toute, on pourrait dire que le vote du 31 août n'a été que la confirmation ou l'extension du pacte de Bordeaux maintenu dans son principe essentiel, que rien n'est changé, si ce n'est qu'il y a un président de la république pour conduire une expérience dont le dernier mot pourrait n'être pas la république. Il n'est pas moins certain que ce gouvernement, tel qu'il est sorti d'une discussion solennelle et dramatique, prend un caractère de stabilité qu'il n'avait pas. Il est placé désormais au-dessus des fluctuations quotidiennes, il n'est plus à la merci d'une surprise parlementaire, d'un vote ouvrant tout à coup une crise indéfinie. Si courts que puissent être quelquefois les lendemains au temps où nous vivons, ce gouvernement peut passer pour avoir un lendemain. Avec l'éclat d'illustration que lui donne l'homme qui le personnifie, il a la durée humainement possible que lui assure le consentement public. En un mot, aux yeux de l'Europe, accoutumée à voir en M. Thiers le représentant le plus considérable de la France, comme aux yeux du pays lui-même, c'est un gouvernement. Est-ce donc un intérêt secondaire que dans les redoutables épreuves que nous traversons, au milieu de toutes les difficultés que nous avons à vaincre et des mobilités inévitables de toute chose, il y ait une certaine suite, une certaine fixité dans la direction de nos affaires? est-il même indifférent que l'Europe et le pays, rassurés par l'expérience et par la supériorité d'un homme, croient avoir devant eux un vrai gouvernement? Il suffirait qu'on le crût pour que ce fût déjà un bien. C'est là le sérieux et

unique avantage de ce qui a été fait l'autre jour. On n'a pas transformé un régime provisoire en régime définitif, on n'a pas disposé d'un avenir dont nul n'a le secret; on s'est fixé un peu plus dans une situation qui offrait de suffisantes garanties, on a dégagé notre politique de ce qu'elle avait d'absolument précaire en donnant au pouvoir exécutif un caractère un peu plus permanent, une durée proportionnée à celle de l'assemblée elle-même, et, puisque la question se présentait ainsi, la solution n'avait rien que de simple et d'acceptable. Mieux valait assurément sanctionner sans arrière-pensée cette modeste transformation du pouvoir que de se jeter dans d'irritans débats où l'esprit de parti a eu quelquefois plus de place que le sentiment de l'intérêt public, et de finir par un décousu de votes qui, sans rien empêcher, n'a fait que mettre en pleine lumière ce qui peut entrer de confusion dans une trop nombreuse assemblée.

Chose curieuse en effet que ce scrutin multiple du 31 août : les uns ont voulu donner un témoignage personnel de confiance à M. Thiers, mais ils ont refusé de voter les articles qui le faisaient président et organisaient l'ordre nouveau; ceux-ci ont bien voulu sanctionner la partie de la proposition qui reconnaissait le pouvoir constituant de l'assemblée, mais ils ont repoussé les autres dispositions. Il en est qui ont voté la loi dans quelques-uns de ses détails pour la rejeter dans son ensemble. Le décousu a été complet, et en fin de compte, quand on y regarde d'un peu près, on voit se dessiner à travers cette confusion étrange une situation parlementaire qui reste presque invariable, qui reparaît dans toutes les circonstances décisives. La fraction de l'assemblée qui a voté la proposition, comme elle a voté et comme elle votera bien d'autres choses, c'est toujours cette masse peu bruyante, sensée, bien intentionnée, très peuplée quelquefois, mais sensible aux considérations de bien public, ennemie des crises violentes. Ceux qui ont cru pouvoir se passer leurs fantaisies, ce sont toujours ceux qui vont aux extrémités, et qui, sous prétexte de se renfermer dans l'absolu des principes, ne cèdent le plus souvent qu'à l'esprit de parti. L'extrême droite a repoussé la proposition parce qu'elle affirmait trop la république, l'extrême gauche l'a rejetée parce qu'elle ne l'affirmait pas assez. Légitimistes et radicaux se sont rencontrés fraternellement dans le vote négatif ou dans l'abstention, et l'armée des abstenans n'a pas laissé en vérité d'être nombreuse; elle a même compté plus que des légitimistes et des radicaux, et c'est là peut-être un fait de nature à causer quelque surprise, car enfin, si ceux qui se sont abstenus avaient un gouvernement à offrir à la France, ils étaient tenus de le dire; s'ils n'avaient aucun gouvernement à offrir, ils devaient au moins avoir une opinion sur les divers modes d'organisation du pouvoir actuel, et, s'ils n'avaient point une opinion à soutenir de leur vote, s'ils n'avaient que des répugnances ou des hésitations, que représentent-ils? Pourquoi sont-ils dans l'assemblée? Qu'arriverait-il donc, si dans chaque question grave une fraction

de l'assemblée avait le droit de s'abstenir? Ce n'est pas pour s'abstenir que le pays nomme des représentans, surtout dans un moment comme celui-ci où une assemblée, par cela même qu'elle est souveraine, ne peut reculer devant aucune des nécessités et des responsabilités de l'œuvre que chaque jour impose à sa prudence et à ses efforts. Quoi qu'il en soit, le résultat de cette chaude discussion, qui a fait M. Thiers président de la république, n'est pas moins acquis. C'est jusqu'à un certain point une situation nouvelle : un gouvernement existe. L'assemblée elle-même a subi l'influence de cette décision qui a tranché une grande et épineuse question. Un apaisement assez visible, au moins momentané, s'est fait presque aussitôt. Et maintenant qu'un terrain un peu plus solide a été créé, il faudrait bien éviter ces occasions d'antagonismes et de perplexités stériles, ces luttes où il y a trop souvent du temps perdu et des excitations qui laissent quelquefois des traces dangereuses.

C'était peut-être assez pour nos représentans d'avoir passé quinze jours dans le feu d'une crise qui a été pour eux une épreuve sérieuse. Qu'est-il arrivé cependant? L'assemblée était à peine remise de la proposition Rivet, qu'elle est tombée sur la proposition Ravinel; elle venait à peine d'échapper à la question la plus épineuse de gouvernement, elle s'est heurtée contre la question de la capitale, car, hélas! il ne nous suffit pas de la question de l'occupation étrangère, de la question des cinq milliards à payer, de la question de notre réorganisation publique tout entière, nous avons cru nécessaire d'y joindre comme supplément la question de la capitale, et ici encore il a fallu trois ou quatre jours pour savoir si l'assemblée et le gouvernement resteraient indéfiniment fixés hors de Paris, s'il ne fallait pas dès ce moment installer à Versailles les administrations et les services publics. C'était fort urgent, à ce qu'il paraît; la proposition Ravinel ne pouvait que sauver l'état! On a discuté et on a voté; mais d'abord qu'a-t-on voté? On n'y prend pas garde à Versailles, on va au hasard des surprises de discussion, et on ne s'aperçoit pas qu'on fait de la confusion. Voyez ce qui arrive de cette proposition Ravinel. On a voté le commencement d'un premier article déclarant que l'assemblée et le gouvernement resteront à Versailles, et on a supprimé une disposition complémentaire portant que, dès ce moment, les services publics seront installés dans cette ville; puis on vote un second article qui dit qu'une commission parlementaire sera nommée pour aviser, de concert avec le gouvernement, à l'exécution de l'article 1<sup>er</sup>. Cette commission sera chargée apparemment de faire le guet et de veiller à ce que le gouvernement ne quitte pas furtivement Versailles, puisque c'est la seule chose qui reste inscrite dans la loi, et qu'il n'est plus question de l'installation des services publics. Déjà, dans la loi sur les conseils-généraux, il y a un certain article 88 qu'une étourderie de forme rend incompréhensible, et, si nous faisons cette remarque, c'est que depuis quelque temps en France on met une vé-

ritable négligence dans la préparation ou dans le vote des lois, si bien qu'on finira bientôt par ne plus s'y reconnaître, — et ce sera encore la faute du régime parlementaire! Mais peu importe, on a rédigé une loi obscure qui dira tout ce qu'on voudra ou qui ne dira rien; ce qui est trop clair, c'est qu'on veut rester à Versailles, et qu'on pense faire une grande concession en n'expropriant pas définitivement Paris de son rôle de capitale de la France.

Il y a quelque chose de plus effrayant encore, c'est la confiance presque naïve avec laquelle on croit pouvoir bouleverser toutes les conditions historiques, économiques, morales d'un grand pays. Est-ce bien sérieusement qu'on se figure en avoir fini avec toutes les révolutions en se tenant à distance de Paris? Assurément rien n'est plus juste, rien n'est plus politique que de ne point vouloir qu'un peuple tout entier soit à la merci des caprices tumultueux de sa capitale, qu'il reste exposé à recevoir périodiquement des révolutions par le télégraphe. Si ce n'est que cela, il suffit qu'on prenne quelques précautions et qu'il y ait un gouvernement, car enfin quelle est la révolution qui a réussi, même à Paris, lorsqu'il y avait un gouvernement décidé à se défendre? Qu'on adopte, comme en Angleterre, des mesures pour mettre les assemblées à l'abri des assauts de la multitude; qu'on neutralise la prépondérance de Paris par le développement de l'esprit politique en province; qu'on vote, si l'on veut, cette proposition de M. de Trévèneuc qui veut que, dans le cas d'une dissolution violente de l'assemblée, les conseils des départemens prennent aussitôt la direction des affaires. Au-delà, on cède à un effarement tout provincial et presque ridicule. En découronnant Paris, c'est la France elle-même qu'on atteint plus qu'on ne le croit. Paris souffrira sans nul doute, la France tout entière en ressentira le contre-coup, parce que Paris n'est pas seulement la capitale politique; c'est la capitale économique, financière, intellectuelle, c'est le foyer vivace de cette sociabilité française qui a illuminé le monde, qui se répand partout. Le gouvernement n'était point à Paris autrefois, dit-on; effectivement c'était ainsi autrefois, cela ne doit plus être ainsi aujourd'hui, parce que tout a changé dans notre organisation politique comme dans nos mœurs, et ce qu'on tenterait par un déplacement si violent et si brusque de toute notre vie publique, ce serait tout simplement une révolution en arrière.

Franchement l'assemblée a besoin de sortir un peu de cette atmosphère factice où elle vit depuis sept mois, et d'aller prendre un peu de repos, ne fût-ce que pour se remettre en contact avec le pays. Ce n'est pas l'envie d'aller en congé qui lui manquait; M. Thiers lui-même vient aujourd'hui en aide à son désir en lui adressant un éloquent message où il lui conseille de prendre des vacances. Sous une forme vive et nette, ce message est le plus habile exposé de la situation de la France, de ce qui a été fait jusqu'ici, de ce qui reste à faire. M. Thiers dit que

le gouvernement a besoin de ces trois mois de vacances parlementaires pour se préparer, que les députés eux-mêmes pourront en profiter pour consulter l'opinion. Rien n'est plus vrai; il n'est pas moins à regretter qu'on ait perdu bien du temps à débattre des questions irritantes ou inutiles au lieu d'aborder de front cette situation financière que M. Casimir Perier vient d'exposer dans un rapport instructif. Les passions ont eu trop souvent leur jour, l'œuvre sérieuse reste interrompue.

Cependant qu'apercevez-vous à l'horizon? Ne distinguez-vous rien depuis quelques jours? Ne voyez-vous pas, tandis que la France se recueille et en est à savoir si elle se gouvernera de Versailles ou de Paris, ne voyez-vous pas que la diplomatie allemande, obéissant tout à coup on ne sait à quelles préoccupations, se remet encore une fois à l'œuvre et se donne tout au moins l'apparence de nouer toute sorte de combinaisons? Ne remarquez-vous pas ces voyages, ces conférences, tous ces signes d'une réconciliation mystérieuse entre la Prusse et l'Autriche? Oui, en effet, il y a bien quelque chose sans doute. L'empereur Guillaume et l'empereur François-Joseph, qui n'avaient pas eu l'occasion d'échanger des politesses depuis Sadowa, se sont trouvés ensemble à Ischl, et de nouveau ils se sont vus, il y a quatre jours, à Salzbourg. Dans l'interval, M. de Bismarck et M. de Beust se sont rejoints à Gastein, — Gastein, nom d'heureuse mémoire pour l'intimité de l'Autriche et de la Prusse! Auprès du chancelier autrichien étaient le chef du ministère hongrois, le comte Andrassy, le chef du ministère cisleithan de Vienne, le comte Hohenwarth. Le voyage a été complet, rien n'y a manqué, les entrevues ministérielles ont alterné avec les entrevues impériales. Ils ont tous conféré, négocié, satisfaits peut-être au fond d'avoir l'air de donner à l'Europe quelque grosse énigme à deviner. Que faut-il croire de ce déplacement de tant de grands personnages? Quel est le secret de ces entrevues et de ces conférences préparées et déployées comme un spectacle dans des lieux qui ont été témoins de tant d'autres scènes de la diplomatie allemande?

La curiosité a été piquée, on le comprend, les conjectures se sont multipliées, les novellistes ont écouté aux portes, et on n'a pas manqué bientôt d'avoir à choisir entre toutes les versions possibles, entre toutes les imaginations. — Ce n'est rien, ont dit d'abord les moins inventifs, c'est peu de chose en vérité, c'est tout au plus cette affaire des chemins de fer roumains dont un Allemand, M. Strousberg s'est chargé il y a quelques années et qui cause peut-être aujourd'hui quelques difficultés à Bucharest. Après tout, de quoi s'agit-il? Ce M. Strousberg, il est vrai, est un habile homme. Il a entrepris la construction de 930 kilomètres de chemins de fer dans les principautés, il n'en a construit que 500 kilomètres, et ce qu'il a fait est d'une exécution des plus médiocres. En revanche, il a disposé du prix total de sa concession, d'une

somme de près de 250 millions de francs représentée par des obligations portant intérêt à 7 1/2 pour 100, qui n'auraient dû lui être remises qu'à mesure de l'achèvement des travaux, et qu'il a déjà placées un peu partout, principalement en Allemagne. Maintenant le parlement de Bucharest refuse de payer plus qu'il ne doit, il ne veut rester garant de l'intérêt des obligations, émises on ne sait comment, que dans la proportion des travaux achevés; mais M. Strousberg a su se créer de puissans patronages à Berlin. Il a fait son entreprise en bonne compagnie, il a de plus avec lui tous les porteurs d'obligations, qui crient comme des actionnaires lésés, et M. de Bismarck, qui entend désormais pratiquer pour tous les Allemands dispersés dans le monde le *civis romanus sum*, M. de Bismarck prend en main cette affaire; il réclame à Constantinople l'intervention du pouvoir suzerain pour contraindre les principautés à payer. La situation d'un Hohenzollern régnant en ce moment à Bucharest n'est pas commode; le parlement roumain résiste, la Turquie renvoie la Prusse à l'article du traité de 1856 qui défère à un arbitrage européen toutes les difficultés relatives aux principautés; l'Autriche plus que toute autre puissance est intéressée à ce qui se passe sur le bas Danube, plus que personne elle est intéressée à éloigner les complications de nature à troubler la paix de l'Orient, et voilà simplement la question qui se débat à Gastein.

Quelle erreur! dit un autre, il ne s'agit pas des chemins de fer roumains, il s'agit de l'Allemagne. Ne voyez-vous pas que depuis quelque temps l'Allemagne, si victorieuse qu'elle soit, si orgueilleuse qu'elle paraisse, est livrée à toute sorte d'agitations morales, religieuses et même sociales? Le dernier concile de Rome et le dogme de l'infaillibilité ne semblent pas produire un grand effet dans le reste de l'Europe: ils remuent tous les esprits allemands. Ils ont déjà provoqué en Bavière la chute du président du conseil, M. de Bray, qui a été remplacé par M. d'Heynenberg, ils suscitent les luttes les plus graves entre l'archevêque de Munich, fidèle au pape infallible, et des ecclésiastiques éminens comme M. Dœllinger, M. Friedrich, qui sont soutenus dans leur résistance au dogme nouveau par l'université, par le conseil municipal, par le ministre des cultes, M. de Lutz. En Saxe, mêmes conflits entre l'autorité publique et les prélats qui se sont soumis au saint-siège. En Prusse, le pouvoir civil maintient les professeurs, les instituteurs, que les évêques proscrivent, et le gouvernement semble considérer le dogme de l'infaillibilité comme une innovation qui altère les fondations des anciens concordats. En Autriche même, jusqu'à Vienne et en Hongrie, les protestations de M. Dœllinger et des adversaires de l'infaillibilité ont de l'écho. C'est une guerre d'excommunications et de contre-excommunications. Les évêques orthodoxes se réunissent à Fulda, le parti qui refuse de reconnaître l'infaillibilité et qui s'appelle lui-même le parti des « vieux catholiques » va se réunir dans quelques jours à Munich. Qui sait ce qui peut sortir d'une

agitation religieuse en Allemagne! D'un autre côté, l'Internationale n'est point sans donner des soucis aux gouvernemens. Les apologies de la commune de Paris et de ses plus monstrueux excès ont retenti dans des réunions démocratiques. Dans certaines villes et tout récemment à Berlin, il s'est produit des grèves qui dénotent une organisation inquiétante. Les populations ouvrières s'agitent, enflammées et enrégimentées par des sectaires. Ce n'est rien peut-être jusqu'ici, demain ces mouvemens en se coordonnant peuvent devenir redoutables si les gouvernemens n'y prennent garde. C'est sur tout cela que M. de Bismarck et M. de Beust ont senti la nécessité de s'entendre afin de concerter leurs efforts.

Troisième explication. — Non, vous n'y êtes pas, dit un diplomate plus expert et plus raffiné, l'empereur Guillaume et l'empereur François-Joseph, M. de Bismarck et M. de Beust, ne se sont pas dérangés pour si peu, pour des chemins de fer, pour des querelles de théologiens ou pour des agitations d'ouvriers. Le chancelier prussien a un plus grand objet en vue. Après avoir fait l'Allemagne, il veut la consolider. Ne voyez vous pas que c'est toujours la France qui est le trouble-fête, le trouble-repos de l'Europe? Dans la plénitude de sa puissance, elle inquiétait tout le monde; vaincue, elle ne peut se résigner, elle s'agitiera sans cesse jusqu'à ce qu'elle ait pu tenter de se relever. Que serait-ce si un jour ou l'autre elle rencontrait au nord l'appui de la Russie, mécontente du rôle qu'on lui fait jouer? La plus sûre garantie de la paix, c'est que la Prusse et l'Autriche s'entendent de nouveau et forment au centre de l'Europe une masse impénétrable de la Meuse à la Vistule, des Vosges aux Carpathes. L'Autriche, il est vrai, a encore des populations, des provinces allemandes, sur lesquelles le nouvel empire germanique pourrait avoir des vues; qu'à cela ne tienne, on n'en parlera pas, on écartera ces difficultés pour le moment, on découragera, s'il le faut, les Allemands séparatistes de l'Autriche, à la condition que le cabinet de Vienne sera raisonnable, qu'il appellera Sadowa un *malentendu* du bon à être oublié! En même temps, au besoin, on fera un signe à l'Italie, on lui donnera un intérêt dans l'alliance en lui promettant qu'elle ne sera pas troublée à Rome. Ainsi la paix peut être assurée contre les retours offensifs de la France. Voilà l'objet des entrevues impériales d'Ischl et de Salzbourg, des conférences ministérielles de Gastein! — Et c'est ainsi qu'on se remet à faire des contes aussitôt que la plus terrible histoire cesse de dérouler ses sanglantes péripéties.

Des contes, disons-nous; il faut bien cependant qu'il y ait quelque chose. Au fond, c'est sans doute beaucoup moins grave, beaucoup moins précis qu'on ne le croit, et comme les hommes les plus positifs ne sont pas toujours exempts de certaines velléités d'ostentation, qui sait si M. de Bismarck, en provoquant ces rencontres, n'a pas cédé tout d'abord à l'orgueil de montrer son empereur d'Allemagne en face de l'empereur d'Autriche, de se trouver, lui le premier chancelier de l'empire

germanique reconstitué, avec son ancien adversaire résigné, M. le chancelier de Beust? Si l'empereur Guillaume et M. le prince de Bismarck ont témoigné le désir de ces entrevues, il est certain qu'il était difficile de les refuser. Toujours est-il que l'empereur François-Joseph aurait gardé, dit-on, une sérieuse dignité d'attitude, qu'il aurait même décliné certaines conversations, et que M. de Beust a eu sûrement besoin de tout son esprit pour oublier bien des choses, comme aussi pour se souvenir qu'il était le chancelier d'Autriche. Quant au résultat essentiel des nouvelles conférences, les deux chanceliers ont pu parler de tout ce qu'ils ont voulu, des chemins de fer roumains, de l'agitation religieuse, de l'Internationale, de l'Occident et de l'Orient; à coup sûr, de tous les sujets de conversation qui ont pu être abordés, le plus étrange et le plus inattendu serait la négociation d'une alliance pour sauvegarder la paix européenne contre la France.

M. de Bismarck témoignant des alarmes pour la paix, allant chercher aujourd'hui des alliés contre la France, convenez que ce serait une haute comédie digne de faire suite à cette autre comédie commencée à l'automne de 1865 dans ce même Gastein, et dont l'Autriche connaît le dénouement! Ce serait à faire croire que les événemens ont laissé au chancelier prussien une conscience mal assurée ou bien peu de confiance dans l'avenir de ses conquêtes, et ce serait presque à nous donner de l'orgueil. M. de Bismarck eût-il porté cette pensée dans ses pérégrinations diplomatiques avec l'espoir de la faire accepter ou de l'imposer, il n'y aurait pas là encore de quoi nous préoccuper beaucoup à l'heure où nous sommes. Du haut du promontoire où l'ont jetée ses malheurs, la France peut contempler avec une certaine philosophie toutes ces tentatives et combinaisons de ceux qui l'ont vaincue — pour assurer leur victoire. Qu'est-ce que cela lui fait? Elle n'a guère à s'en inquiéter par cette simple raison qu'elle a bien autre chose à faire, que, si la paix de l'Europe est encore menacée, ce n'est point à coup sûr par elle, et que, d'ici à ce que revienne l'heure où elle pourra montrer à ses amis et à ses ennemis qu'elle n'est point morte, bien des choses auront pu changer. Dix fois les alliances qu'on pourrait nouer aujourd'hui auront eu le temps de voler en éclats. La force des situations se sera dégagée, chacun reviendra bientôt à ses intérêts ou à ses penchans, toutes les politiques auront eu le temps de retrouver leur vrai chemin. Se servir de la France contre l'Autriche, de l'Autriche contre la France, appeler l'Italie comme un appoint contre l'une ou l'autre de ces puissances, c'est un jeu qui a réussi jusqu'à présent, mais qui pourrait ne point réussir toujours, et la meilleure preuve, c'est que, de tout ce mouvement qu'on vient de se donner, il n'est peut-être sorti que des paroles et des accolades. On se serait promis de vivre en bonne amitié et d'échanger des impressions à mesure que des questions surgiraient; qu'on échange donc des impressions et des vœux. Cela nous fait souvenir

qu'il y a quatre ans à peine, en 1867, à Salzbourg, il y avait une entrevue de l'empereur Napoléon et de l'empereur François-Joseph. Alors aussi on n'avait d'autre pensée que de sauvegarder la paix, on se promettait d'échanger des impressions, de se concerter en tout ce qu'on ferait, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ce grand résultat était annoncé au monde presque dans les mêmes termes. On n'a eu qu'à reprendre les dépêches d'il y a quatre ans. Toutes ces pacifiques petites villes d'Allemagne en ont tant vu d'alliances, d'échanges d'impressions, de combinaisons diplomatiques et de mystifications!

On peut donc tenir provisoirement pour assez problématique le résultat de toutes ces conférences de Gastein et de Salzbourg. D'ailleurs à quel propos l'Autriche serait-elle allée s'aventurer dans une alliance dont il serait assurément difficile de calculer les suites? Que M. de Bismarck ait pu avoir la pensée d'engager le gouvernement austro-hongrois dans son œuvre de conquête, de le compromettre jusqu'à un certain point en l'associant à une sorte de garantie indirecte d'une paix créée par la force, cela n'aurait rien d'étonnant, ce serait assez dans les habitudes du chancelier prussien; mais pourquoi le cabinet de Vienne céderait-il à cette étrange et dangereuse tentation de donner à M. de Bismarck le secours de ses connivences? Qu'est-ce qui l'aurait forcé à choisir ce moment pour faire une sorte d'acte d'hostilité envers la France dont rien ne le sépare plus désormais? Sans mettre de rancune dans sa politique, comment pourrait-il oublier que l'alliance de la Prusse lui a coûté cher dans les affaires de Danemarck, qu'elle pourrait lui coûter plus cher encore, s'il se laissait entraîner dans des combinaisons où il perdrait son indépendance pour une sécurité trompeuse? On peut sentir à Vienne le besoin de vivre en paix avec Berlin, de comprimer le souvenir d'anciens antagonismes; on sait bien que des deux côtés on n'a pas les mêmes intérêts, qu'on ne peut pas suivre la même politique, et que tôt ou tard cette intimité nécessairement factice conduirait ou à la subordination de la monarchie austro-hongroise ou à un choc plus violent.

La situation intérieure de l'empire austro-hongrois est elle-même la plus décisive raison d'incompatibilité entre la politique de Vienne et la politique de Berlin. L'Autriche, on le sait bien, est tout entière depuis quelques années à un travail de réorganisation par une sorte d'équilibre entre ses nationalités diverses réintégrées dans leurs droits d'autonomie. Le ministère qui s'est récemment formé à Vienne sous la présidence de M. le comte de Hohenwarth a repris résolument cette œuvre si souvent interrompue par les événemens; il est même arrivé à négocier un compromis avec les Tchèques de la Bohême, qui sont aujourd'hui par le fait plus qu'à demi ralliés, et pour donner une forme définitive, constitutionnelle, à cette œuvre de réconciliation, on vient de procéder à des

élections dont le résultat, sauf dans quelques villes, fait présager le succès de la politique de M. de Hohenwarth. La Hongrie constituée, la Bohême réconciliée, la Galicie satisfaite dans quelques-unes de ses aspirations et replacée dernièrement sous la direction d'un de ses hommes les plus éminens, le comte Goluchowski, c'est beaucoup; mais déjà les Allemands crient, ils prétendent que c'est le démenti de la politique dont ils ont cru voir un instant le triomphe à Gastein; ils menacent de faire ce que les Tchèques ont fait pendant longtemps, de s'abstenir, de se retirer du *Reichsrath*. Cette agitation des Allemands de l'Autriche n'eût-elle point des conséquences immédiates par suite d'une condescendance momentanée et intéressée de la Prusse, elle est toujours une menace, une arme dont M. de Bismarck saura se servir quand il le faudra. On voit combien tout cela est facile à concilier, et comment il a pu se former une alliance bien sérieuse entre deux puissances que les prévisions de l'avenir séparent autant que les souvenirs du passé!

Quant à l'Italie, nous nous demandons en vérité ce qu'elle serait allée faire à Gastein. Elle n'y est point allée, elle n'a pris aucune part à ces mystérieuses conférences, si nous ne nous trompons. C'était la seule conduite qu'elle eût à tenir. Quel intérêt aurait-elle à une alliance avec la Prusse et surtout à une alliance qui semblerait dirigée contre la France? Elle n'a plus besoin d'alliée pour aller à Rome, elle y est, elle est établie dans cette capitale tant enviée, elle a remplacé le pouvoir temporel des papes. Il est évident aujourd'hui que tout ce que la France peut lui demander, c'est de laisser assez de sécurité et de dignité au souverain pontife pour que dans un moment d'émotion plus vive l'illustre déshérité du patrimoine de saint Pierre ne cède pas à la tentation de se jeter en proscrit sur les chemins du monde. C'était la dernière question qui pût susciter des ombrages entre l'Italie et la France, elle a disparu; le fait est accompli et reconnu par le chef même d'un gouvernement qui, de son propre aveu, n'eût pas conduit la politique de la France au-delà des Alpes pour y faire ce qu'elle y a fait, mais qui a trop d'expérience pour prétendre reconstruire le passé et remonter le courant des choses. Or, cette question romaine une fois écartée, que reste-t-il, si ce n'est des raisons de cordialité et d'intime communauté d'action entre les deux pays? Le gouvernement français en est convaincu, nous n'en doutons pas; ceux qui ont voulu comprendre le discours de M. Thiers, il y a quelque temps, ne s'y sont pas mépris, et le libéralisme prévoyant du ministre des affaires étrangères, M. de Rémusat, est la plus sûre garantie de la direction de notre politique au-delà des Alpes; mais il faut que l'Italie à son tour facilite au gouvernement français la réalisation de la politique qu'il veut suivre, il faut que le ministère de Rome ou de Florence, comme on voudra l'appeler, atteste par ses actions, comme par ses paroles, ces sympathies pour la France qui sont certainement

dans sa pensée; il faut, en un mot, que chez les deux gouvernemens il y ait un sentiment assez énergique de l'intérêt commun, une volonté assez ferme pour refouler toutes ces passions, tous ces préjugés qui tendent obstinément à créer une animosité tapageuse là où la bonne intelligence devrait seule exister.

Ce qu'il y a d'étrange en effet, c'est que des deux côtés des Alpes, en dehors des gouvernemens, il y a des hommes et même des partis perpétuellement occupés à souffler la guerre entre ces deux nations que rien ne devrait séparer. Écoutez ce que disent certains journaux de Florence ou de Rome : ils passent leur temps à représenter la France comme n'ayant d'autre pensée que d'attaquer l'Italie, de revenir à Rome, et, qui sait? de préparer peut-être quelque débarquement on ne sait où. La conclusion est qu'il faut s'armer, se fortifier, s'allier au plus vite avec la Prusse. Revenez en France, écoutez ce que disent certaines gens : l'Italie est notre ennemie, elle est la vassale de la Prusse, elle ne songe qu'à profiter des circonstances pour nous reprendre Nice et la Savoie, comme elle a pris Rome au pape. Il faut s'attendre à tout, et se lancer provisoirement dans une campagne diplomatique pour le pouvoir temporel. — On dirait que les uns et les autres ne sont contents que lorsqu'ils croient voir monter à l'horizon quelque orage qui va éclater entre les deux pays. N'avez-vous pas vu tout récemment un certain nombre de journaux répéter sous toutes les formes que décidément les relations de la France et de l'Italie étaient fort tendues, que le ministre du roi Victor-Emmanuel à Paris avait eu avec le chef du pouvoir exécutif à Versailles une conversation des plus vives, une véritable altercation? Et ceux qui ont répandu ces histoires ne se sont pas même demandé s'il y avait le plus léger prétexte. Non, cela plaisait sans doute à certaines passions, et ils l'ont dit, lorsqu'il n'y avait rien de vrai.

Il faudrait pourtant prendre garde. Ah! les journaux, certains journaux ne savent pas tout le mal qu'ils nous ont fait, et qu'ils continuent à nous faire par la futilité de leurs déclamations, par la légèreté avec laquelle ils lancent dans le monde toute sorte de nouvelles. Que de fois ils ont donné depuis un an des armes à nos ennemis, qui s'en servent avec une dextérité aussi perfide que meurtrière! Puisqu'ils parlent si souvent de préparer la régénération et de faire l'éducation de la France, ils devraient commencer par se discipliner eux-mêmes, et par traiter plus sérieusement nos malheureuses affaires, ne fût-ce que pour éviter de dire quelquefois des choses dont nos ennemis s'amuse, qui peuvent desservir cruellement le pays dans ses intérêts, dans sa dignité.

## CORRESPONDANCE

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DES DEUX MONDES.

Bâle, 12 septembre.

Monsieur,

L'assemblée nationale n'a point démenti les prédictions de ceux qui avaient foi en sa sagesse. Si elle n'a pas voté précisément la proposition Rivet, ce qu'elle a voté s'en rapproche beaucoup. Elle a changé l'étiquette du sac; mais ce qui importe aux gens sérieux, ce n'est pas ce qu'on écrit sur un sac, c'est ce qu'il y a dedans. Il est vrai qu'en accordant quelque chose au gouvernement l'assemblée a tenu à s'accorder quelque chose à elle-même : elle s'est proclamée assemblée souveraine, et s'est attribué en cette qualité le pouvoir constituant. La différence est grande toutefois entre un droit qu'on s'attribue et un droit qu'on exerce. Il n'y a guère que les jeunes assemblées qui aient l'humeur constituante; à mesure qu'elles vieillissent, elles sont moins disposées aux grands efforts, moins amoureuses des grandes responsabilités; elles sentent toujours plus qu'elles ont à compter avec les événemens, qui sont leurs maîtres, et avec les électeurs, qui sont leurs juges. — On nous met en demeure d'écrire un chapitre du livre, s'écriait l'un des membres les plus spirituels de la majorité; nous nous proposons d'écrire le livre tout entier. — Fort bien; mais en attendant le premier chapitre est fait et publié, et, à supposer que les autres soient écrits dans le même style, ce n'est pas le centre gauche qui s'en plaindra. Si vous me pardonnez la familiarité de cette comparaison, la majorité vient de pondre un œuf de poule, en se réservant le droit de le couvrir et d'en faire éclore un canard. Un naturaliste de mes amis, à qui j'ai soumis le cas, prétend que c'est impossible. Je ne vais pas si loin, je crois aux miracles en politique; seulement il en est de fort difficiles, et, pour vous dire là-dessus toute ma pensée, non-seulement je souhaite que celui-ci ne se fasse point, mais il me paraît désirable que ni l'assemblée nationale ni celles qui lui succéderont ne fassent usage de leur droit de constituer. La France a déjà fait et défait tant de constitutions! C'est de bonnes lois qu'elle a besoin, et de bien meubler sa maison, non de la démolir et de la rebâtir à tout coup. Son avenir serait assuré, si elle se décidait à en finir à jamais avec les constitutions et les révolutions.

Pour en revenir au présent, on demandait à l'assemblée d'affermir la situation de M. Thiers en lui conférant le titre de président de la république, et en prorogeant ses pouvoirs. Depuis le commencement de ce mois, la république a un président, et les pouvoirs de ce président dureront, selon toute vraisemblance, aussi longtemps que l'assemblée

elle-même, laquelle ne paraît point disposée à mourir de sitôt. Ainsi en ont décidé 480 voix contre 93 ou 95, recrutées sur les bancs de l'extrême droite et de l'extrême gauche. Ce jour-là, MM. de Carayon-Latour et Quinet ont trouvé l'occasion vraiment unique de voter ensemble, ils seraient inexcusables de l'avoir laissée échapper. Chose curieuse, les journaux les plus opposés à la motion Rivet, ceux qui la déclaraient hautement inopportune et dangereuse, constatent à l'envi que le vote de la chambre a produit les plus heureux effets, que la confiance renaît partout, que les transactions et les marchés en font foi, que les affaires reprennent avec une vivacité inattendue. Pouvait-on désirer mieux? Tout le monde se félicite de l'événement, les affaires d'abord et ceux qui les font, les modérés du centre droit et du centre gauche, que dis-je? les Prussiens eux-mêmes, si l'on en croit la *Correspondance provinciale* de Berlin, qui possède les secrets des dieux. Bref, tout le monde est content, hormis, bien entendu, M. de Carayon-Latour et M. Quinet.

Non, M. Quinet n'est pas content, il l'a bien prouvé en proposant à l'assemblée, en termes fort courtois, de se dissoudre pour faire place à quelque chose de mieux. La dissolution immédiate, voilà le mot d'ordre de l'extrême gauche, et, pour en venir à ses fins, elle a organisé une campagne de pétitionnement dont elle se promet des merveilles. Il paraîtrait qu'elle peut compter, pour le succès de cette campagne, sur le concours empressé de tous les cabarets de France; c'est du moins ce qu'il est permis d'inférer d'une dépêche adressée par le ministre de l'intérieur au préfet du Pas-de-Calais, et qui porte : « Prescrivez formellement aux cabaretiers de faire disparaître la pétition sous peine de fermeture. » Si l'on s'en rapporte aux signataires de la pétition et aux cabaretiers qui leur viennent en aide, la dissolution serait le remède à tous les maux, l'universelle panacée, l'infaillible moyen de payer le Prussien et de faire le bonheur des Français; à lui seul, ce mot vaudrait cinq milliards en espèces sonnantes. Il se pourrait bien aussi que la dissolution fût tout simplement un expédient inventé par des ambitions aux abois, — on en rencontre à gauche comme à droite, — qui veulent arriver à tout prix; les journées leur durent, leur appétit compte les minutes. Nous n'affirmons rien à ce sujet; vous savez que nous autres nous n'avons pas l'esprit décisif, et que dans les matières compliquées nous aimons à suspendre notre jugement. Il nous paraît seulement que la dissolution est sujette à de graves inconvénients, et, s'il est vrai que la crainte soit le commencement de la sagesse, il serait bon d'inspirer aux malades la crainte salutaire de certains remèdes et de certains médecins; la maladie vaut souvent mieux que le docteur. Heureusement cette campagne que vient d'entreprendre l'extrême gauche n'a, semble-t-il, que peu de chances d'aboutir. Un diplomate français disait un jour à Florence : « Depuis que je suis en Italie, j'ai entendu dire beaucoup de sottises, je n'en ai point vu faire. » Tant qu'une sottise n'est pas

faite, il n'y a que demi-mal, et des pétitions qui n'ont d'autre résultat que de faire prospérer les cabarets ne sont pas un danger mortel.

Sur quoi se font-ils, ces pétitionneurs, pour demander à l'assemblée de se dissoudre? Ils lui représentent qu'elle a été élue pour conclure la paix, que la paix est conclue, que partant il ne lui reste plus qu'à s'en aller. Ce raisonnement ne nous paraît point irréprochable. Est-il donc vrai que la paix soit faite, que le Prussien soit sorti de France? Il en sortira quand on l'aura payé, et pour le payer il faut de l'argent, hélas! beaucoup d'argent. Apparemment le corps électoral s'en doutait en février, et il a entendu conférer à ses mandataires le droit ou, pour mieux dire, leur imposer le devoir de procurer au gouvernement toutes les ressources nécessaires à l'exécution du traité. Il est vraisemblable aussi qu'en nommant une assemblée chargée de lui rendre la paix, la France désirait que cette assemblée réparât, autant qu'il était en elle, les désastres de la guerre, qu'elle travaillât avec le gouvernement de son choix au rétablissement de l'ordre, qu'elle remit sur pied le pays et prit toutes les mesures que réclamait sa sûreté. Cette œuvre de réparation, l'assemblée nationale est loin de l'avoir terminée, et personne ne saurait affirmer sérieusement qu'elle excède son mandat en examinant et modifiant les nouveaux projets d'impôts que lui soumet le pouvoir exécutif, en élaborant une loi militaire, en préparant et votant d'importantes réformes dont la défaite a fait sentir la nécessité, et qui prouveront à l'Europe que la France n'a pas traversé l'école du malheur sans y rien apprendre et sans y rien oublier.

Le patriotisme des pétitionneurs nous paraît être en défaut comme leur bon sens. Se souviennent-ils en vérité que le Prussien est toujours là, qu'on a bien des comptes encore à régler avec lui? Il faut se défier des querelles d'Allemand, dit le proverbe; ce proverbe n'est pas un vain mot. Que de subtiles chicanes, que de captieuses difficultés, n'essuiera pas la France avant d'obtenir la complète libération de son territoire! Et n'est-ce pas le premier de ses intérêts d'éviter avec soin tout incident que pourrait exploiter au profit de ses exigences un vainqueur retors et processif? En bonne foi, les radicaux pensent-ils que, si la dissolution les mettait en possession du pouvoir, la Prusse leur serait plus complaisante ou plus indulgente qu'elle ne l'est à M. Thiers et à son gouvernement? Ne croient-ils pas comme nous qu'elle profiterait de l'occasion pour accroître ses prétentions, pour manifester sans contrainte ses méfiances, l'âpreté de sa morgue, ses éternelles rancunes, que n'a pu désarmer la victoire? M. de Bismarck, assure-t-on, a dit un jour : « Nous aurions fait une mauvaise affaire, si nous laissions derrière nous une république habitable. » Il est certain qu'à la longue une république honnête, modérée et prospère causerait à Berlin des déplaisirs, et lui créerait des dangers capables d'effacer dans son cœur les joies de Wœrth et de Sedan; mais, si Berlin peut désirer de réduire la France à l'impuissance en

brouillant tout chez elle, il a d'autre part cinq milliards à recouvrer, et il entend qu'on le paie, qu'on le paie intégralement, jusqu'au dernier sou. Le succès étourdissant de l'emprunt l'a tout à la fois contristé et réjoui : il n'a pu constater sans douleur qu'il n'avait pas réussi à ruiner la France; en revanche, il découvrait avec joie que la France était solvable et que sa créance était bonne, de telle sorte que dans ce grand conflit de sentimens il était à la fois triste d'être content et content d'être triste. Aussi, quelque chagrin qu'il ressente en voyant s'établir en France une république habitable, il considère que cette république est solvable, et ne peut s'empêcher de lui porter quelque intérêt. La Prusse n'a pas la chevalerie de la haine, elle ne saurait souhaiter mal de mort à un créancier qui paie; mais à tort ou à raison Berlin ne croit pas à la solvabilité des républiques radicales. Que M. Thiers et l'Assemblée nationale soient remplacés demain par une chambre et un président rouges, M. de Bismarck avisera aux moyens de leur rendre la vie impossible, et, s'il cherche, il trouvera; on peut s'en remettre à lui, il excelle dans cet art, et c'est la France qui à son dam paiera pour ses gouvernans. Que si l'intérêt de leur pays touche médiocrement certains radicaux, seront-ils aussi indifférens à l'intérêt de leur cause et de leur parti? Des classes entières en France sont persuadées qu'une république habitable est une chimère, que la république représente l'agitation et le désordre permanens. Est-ce un logis habitable qu'une maison qui serait tous les jours en proie aux écumeurs et aux déménageurs? La France a besoin de calme, de tranquillité, parce qu'il en faut pour travailler, et que le travail est aujourd'hui la première de ses nécessités. Les radicaux qui réclament la dissolution auraient bientôt fait de dégoûter leur pays de la république. Agitons, agitons! crient-ils à pleine tête. L'écho répond : Payons, payons! Qui donc a raison de Merlin l'enchanteur ou de cet écho désenchanté?

Je dois vous faire, monsieur, un aveu qui me coûte, je n'ai point lu *Merlin l'enchanteur*, je n'en parle que sur ouï-dire et pour avoir entendu l'un de mes voisins, lecteur héroïque, s'écrier : « Ce livre est plus qu'un livre, c'est un événement, — ou si vous voulez que ce soit un livre, ajoutait-il, c'est un livre immense, qui contient le monde; du cèdre jusqu'à l'hysope, on y trouve tout, absolument tout. » Les personnes de ma famille ont l'esprit posé, le sens rassis, et nous nous défions beaucoup des événemens en lettre moulée, des immensités et des auteurs qui se font forts de tout dire en trois cents pages; il est déjà si difficile de dire quelque chose, et de le dire clairement, simplement, de manière à être entendu des honnêtes gens à Bâle comme à Paris! Mais, s'il y a des Bâlois qui n'ont pas lu *Merlin*, nous avons tous lu les *Révolutions d'Italie* de M. Quinet et sa *Révolution française*, et nous tenons l'auteur pour un éminent esprit, pour un remarquable écrivain. Aussi nous paraît-il fort regrettable qu'un homme d'un si grand mérite

le consacre à faire solennellement de la petite politique brouillonne, car solennel, M. Quinet le sera toujours, c'est un pli d'enfance dont il n'a pu se défaire. A la tribune ou ailleurs, il a toujours la gravité majestueuse d'une conscience qui officie; la majesté sied aux consciences, et depuis longtemps M. Quinet a déclaré qu'il était une conscience, qu'il ne voulait être autre chose, qu'il était la seule conscience vraiment consciencieuse du siècle. Je n'y trouve rien à redire, et je respecte infiniment les scrupules; mais ce mot-là prête aux confusions, et plus d'une conscience qui se donne pour telle n'est qu'une mauvaise humeur aigrie et condensée qui s'érige en oracle et parle par apophthegmes.

J'ai entendu des admirateurs de M. Quinet se plaindre qu'il a parfois des silences singuliers. Ils auraient voulu savoir par exemple ce qu'il pense de la commune et des incendies de Paris, et ils lui demandaient d'en dire nettement son avis, comme l'ont fait MM. Louis Blanc et Gambetta. Si je ne me trompe, M. Quinet s'est tu sur ce point ou s'en est exprimé fort obscurément; sans doute c'est distraction de sa part. Quand il consent à parler, il dit à merveille ce qu'il veut dire. C'est ainsi que naguère il a clairement expliqué par une lettre adressée à un journal pourquoi il rejetait la nouvelle loi sur les conseils-généraux. Sa principale raison est qu'aux termes de cette loi les conseillers-généraux ne seront point salariés : la gratuité des offices les rend inaccessibles à quiconque ne jouit pas de quelque fortune et de quelques loisirs, et crée ainsi en faveur des gens aisés un privilège que réprouvent tous les principes de 89; sur quoi votre excellente chronique remarquait fort justement que, si l'on paie les conseillers-généraux, il faut payer aussi les conseillers municipaux, et, sous peine d'inconséquence, les électeurs eux-mêmes, qui ont l'ennui de se déranger pour porter leur vote dans l'urne. Toutefois, avant d'introduire cette utile réforme, il conviendrait peut-être d'attendre que le Prussien soit payé. Serait-il donc vrai que certains radicaux pensent à tout, sauf à M. de Bismarck, lequel pourtant n'est pas homme à se laisser longtemps oublier ?

La fréquente dissolution des assemblées et l'abolition de tous les offices gratuits, ces deux points se tiennent dans l'esprit des radicaux. Nivelier et agiter, voilà leur devise; leur science se résume en ces deux mots. Nous en savons quelque chose, nous autres Suisses. Le radicalisme nous a rendu autrefois de réels services, que nous n'aurions garde de méconnaître; il nous a délivrés d'un conservatisme honnête, mais étroit, dont les préjugés se prêtaient difficilement aux réformes, résistaient opiniâtrément à toutes les nouveautés. Par malheur, à ce radicalisme utile, représenté par des hommes intelligens, a succédé un radicalisme de cabaret, qui n'a pas d'autre ambition ni d'autre souci, comme je vous le disais, que de tout niveler et de toujours s'agiter en agitant les autres. Il est une ville de Suisse où l'on s'occupe aujourd'hui

d'élaborer une nouvelle loi sur l'instruction publique. Cette entreprise a fait éclore bien des projets, et l'auteur d'un de ces projets n'a pas craint de proposer qu'à l'avenir tous les professeurs de collège fussent pris parmi les régens primaires, les professeurs de faculté parmi les professeurs de collège. Avant d'enseigner le calcul différentiel ou les littératures comparées, il faudra désormais avoir commencé par montrer aux petits enfans leur croix de par Dieu; voilà pour le nivellement. D'autre part, il importe que les professeurs ne soient pas assurés de leur lendemain, on stipulera qu'ils sont rééligibles à de très courtes échéances; dissolution fréquente du corps enseignant, la liberté n'est garantie qu'à ce prix. Et encore les dissolutions fréquentes ne suffisent-elles plus à nos radicaux avancés! Vous savez ce qu'on entend chez nous par ce fameux *referendum*, qui a été adopté dans plusieurs de nos cantons. Comme il se peut faire que le corps législatif qui a été élu hier n'exprime plus aujourd'hui la mobile volonté des électeurs, on ne saurait se dispenser de soumettre à la ratification du peuple toutes les lois votées par ses mandataires; le peuple seul sait au juste ce qu'il pense et ce qu'il veut. Un corps électoral en permanence qui, jugeant le matin, se déjuge le soir, voilà la vraie démocratie. Il faut changer le *Pater*, monsieur, et y insérer cet article : Seigneur Dieu, accordez-nous notre bulletin de vote quotidien!

Ce que je redoute par-dessus tout pour mon pays, disait récemment un homme d'état italien, c'est la politique de cabaret. Il avait raison; les cabarets ont leur utilité, mais on y fait de méchante politique. De toutes les illusions les plus dangereuses sont celles qui habitent le fond des pots et qui s'introduisent dans les cerveaux cornus avec les âcres fumées d'un vin bleu ou les subtiles vapeurs de la liqueur verte. Quand le soir, les volets clos, les coudes sur la table, le broc en main, on se met à raisonner et à déraisonner, l'imagination s'échauffe agréablement, tout paraît possible et facile. C'est dans l'épais brouillard et la charmante moiteur de la salle à boire qu'on se plaît à reconstruire pièce à pièce les sociétés et les gouvernemens, à bâtir au coude levé des constitutions qui sont des machines si bien montées qu'on peut se passer du mécanicien pour les faire marcher; le premier sot venu est plus que suffisant. On prétend que nous sommes dans le siècle des grandes machines et des petits hommes; grand bien nous fasse! Dans ces constitutions parfaites que fabriquent chaque nuit les cabarets, l'ignorant vaut le savant, l'homme de peine l'homme de loisir; je me trompe, la supériorité d'esprit y est tenue pour suspecte; n'est-elle pas le privilège par excellence, lequel tend toujours à ramener les autres à sa suite? L'essentiel est que la machine sifflante, nivelante et dissolvante, dont le suffrage universel est le moteur, ramène sans cesse en haut ce qui était en bas, de telle sorte que les places soient successivement occupées par tous et que personne ne soit assuré de garder la sienne plus d'une se-

maine. Ai-je besoin d'ajouter que les inventeurs de ce puissant engin font une exception tacite en leur faveur, qu'ils se promettent d'échapper, eux et leur traitement, à cette perpétuelle instabilité qui est à leur sens le caractère des sociétés bien réglées? Quand ces gens-là sont en place, ils s'y cramponnent, et il est malaisé de leur faire lâcher prise; ils ont le secret de la chaudière.

Il me paraît, monsieur, que, si la république succombait une fois de plus en France, c'est le radicalisme qui l'aurait tuée. L'agitation perpétuelle ne saurait plaire longtemps dans un pays de travail et d'épargne, où les intérêts s'accommodent mal d'un régime qui, tous les matins, remet tout en question. Les ruraux ne souffrent pas qu'on les agite trop, et il est bon de compter avec les ruraux. Tous les républicains sages le sentent bien, témoin la lettre si digne et si sensée qu'écrivait l'autre jour M. Vacherot et qui a couru les feuilles publiques. Cette lettre m'a remis en mémoire le mot d'un éminent citoyen florentin, le marquis Gino Capponi. — Le malheur des hommes, disait-il, est qu'ils ne font pas assez de cas des avantages négatifs et des vertus modestes. — Il entendait par là l'esprit de conduite, la prudence, la modération. En France, la république a pour elle la force des situations et la désunion de ses ennemis. Les républicains doivent avoir confiance en ces puissans auxiliaires qui travaillent pour eux, et leur apporter le concours de leur calme, de leur prudence, surtout de leur abnégation. Si la république se fonde en France, elle aura été fondée par des gens qui n'en voulaient pas entendre parler, et qui après de longues hésitations se décidèrent à contracter avec elle un mariage de raison. Cela se fera on ne sait comment. Règle générale: ce ne sont pas les républicains qui font les républiques, ce sont les républiques qui font les républicains. Dieu bénisse la France et la tienne en garde contre la politique de cabaret!

Agéez, monsieur, je vous prie, l'expression de tous mes sentimens de haute considération.

\*\*\*

---

## ESSAIS ET NOTICES.

### LES ANOMALIES MÉTÉOROLOGIQUES.

L'hiver exceptionnel que nous avons eu cette année a fourni un nouvel aliment aux discussions qui signalent depuis quelque temps l'avènement d'une école nouvelle de météorologistes. Lasse d'interroger sans résultat les documens accumulés par de patients observateurs qui s'attachaient aux petites variations locales du temps, cette école a compris qu'il faut embrasser d'un seul regard l'ensemble des phénomènes aériens dont la surface terrestre est le théâtre et, pour ainsi dire, le champ de

bataille. C'est la météorologie comparée qui nous donnera la clé des phénomènes périodiques constituant le climat d'une contrée aussi bien que celle des anomalies qui en viennent troubler le cours régulier. Elle nous a déjà démontré l'inanité de ces spéculations qui vont chercher dans les espaces cosmiques les causes mystérieuses d'une foule d'accidens atmosphériques, qui les attribuent aux comètes, aux essaims d'étoiles filantes, à la lumière zodiacale, aux aspects planétaires; ces théories ne tiennent pas devant les contradictions qui sautent aux yeux lorsqu'on entreprend de comparer les faits constatés simultanément en des stations éloignées. On se sent gagné par la conviction que la quantité de chaleur que le soleil mesure annuellement à la terre est tout ce que possède l'atmosphère, et qu'un déficit dont se plaint telle contrée est toujours compensé ailleurs par une élévation inusitée de la température. C'est ainsi que pendant les années froides de 1815 et 1816, qui ont été pour l'Europe occidentale une cause de disette, le temps chaud qui régnait dans l'est fut l'origine de la prospérité subite du commerce d'Odessa.

L'hiver de 1870 à 1871 a été très froid; cependant il aurait été beaucoup moins remarqué, du moins à Paris, s'il n'avait pas tant contribué aux souffrances du pays. L'hiver rigoureux de 1855 se rattache de la même manière à la guerre de Crimée. Dans le midi de la France, le froid a été cette année bien plus sensible que dans le nord, peut-être parce que les nuits très claires de la Provence et du Languedoc favorisent davantage le rayonnement du sol vers l'espace. Dans les trois périodes de froid continu qui ont marqué le commencement de décembre, la fin de décembre et le milieu de janvier, les *minima* thermométriques sont plus bas à Montpellier qu'à Paris; M. Martins a noté des températures de 4 $\frac{1}{2}$  et de 16 degrés au-dessous de zéro, tandis qu'à l'observatoire de Paris le thermomètre n'est pas descendu au-dessous de — 44 degrés. La neige blanchit rarement les champs du Languedoc; cet hiver, elle y est tombée plusieurs fois, — une chute de 25 centimètres eut lieu le 25 décembre, et les dernières flaques n'avaient pas encore disparu à Montpellier au commencement de février. La végétation s'est ressentie des effets de l'hiver dans tout le midi; dans quelques localités, les chênes verts, les oliviers, les cyprès, les figuiers ont été tués jusqu'aux racines. A Moulins, on a noté un *minimum* de — 25 degrés, à Périgueux — 23 degrés. L'hiver a été également rigoureux en Danemark, en Allemagne, dans presque toute l'Europe. Partout la moyenne générale de la température a été plus basse que dans les années ordinaires.

Ce qui est curieux, c'est que l'hiver froid de 1870 avait été prévu par plusieurs météorologistes qui se fondaient sur des principes fort différents. M. Renou le classe dans ses hivers *quarantennaires*; il pense avoir constaté que les grands hivers reviennent périodiquement tous les quarante ou quarante-un ans, de sorte que 1870 serait le retour de 1830 et

de 1789. La même période se manifesterait d'ailleurs, à en croire M. Renou, dans le renouvellement de quelques autres phénomènes, et notamment dans le retour de certains étés; l'analogie des étés de 1753, 1793 et 1834 ferait donc supposer que nous aurons en 1875 un mois de juin assez froid, et de grandes chaleurs en juillet et août. Par malheur, cette périodicité est plus apparente que réelle, car, en examinant l'intervalle écoulé depuis 1830, on trouve cinq ou six hivers plus froids que celui de 1870.

Les grands froids de l'hiver dernier avaient été encore annoncés par M. de Tastes, dans une communication que ce savant fit à la Société météorologique au mois de juillet 1870. La théorie de M. de Tastes est fondée sur la considération des courans atmosphériques. On sait que des masses d'air chaud s'élèvent des régions équatoriales pour s'écouler vers les pôles, et qu'il en résulte en bas un tirage qui aspire l'air froid des régions polaires comme ferait une cheminée d'appel. La rotation de la terre modifie la direction de ces deux courans opposés : l'air qui se déverse de l'équateur vers le pôle nord produit les vents de sud-ouest, et celui qui revient du pôle vers la zone torride les alizés de nord-est. Ces vents forment au-dessus de l'Océan-Atlantique et du continent européen un vaste circuit, lequel correspond assez bien au courant appelé *gulf-stream*. Les fluctuations de ces deux courans, aérien et marin, produisent des variations considérables dans les caractères météorologiques des saisons. M. de Tastes pense qu'entre le circuit aérien de l'Atlantique et un circuit analogue qui se forme sur le Pacifique il existe autour du pôle une zone des calmes, véritable banquise aérienne dont les rives sont incessamment battues par les courans d'air plus chaud qui la côtoient. Cette zone se déplace du côté du courant qui a la moindre impulsion; si c'est le courant de l'Atlantique qui faiblit, elle descend vers l'Europe et nous apporte un hiver rigoureux. Les symptômes de ce rapprochement s'étant manifestés dès l'été de 1870, M. de Tastes a pu prédire ce que serait l'hiver à venir.

Cette théorie offre plus d'un point faible; ce qui est certain, c'est que la météorologie de l'Europe est dominée par la circulation atmosphérique et par la circulation marine correspondante, comme l'a fait voir M. Marié-Davy dans un travail intéressant sur les caractères de l'hiver de 1870-1871. Le grand régulateur du climat de la France et des pays voisins est le fleuve aérien, à lit variable, dont les deux branches équatoriale et polaire s'étalent à la surface de l'Europe comme vents de sud-ouest et de nord-est. C'est l'étude des fluctuations de ce courant qui forme désormais le problème capital de la météorologie rationnelle.

R. R.

---

C. BULOZ.

---

# LA REVANCHE

  

## DE JOSEPH NOIREL

---

DERNIÈRE PARTIE (1)

---

### XVI.

Marguerite avait son père pour elle. Cette réflexion l'avait aidée à s'endormir, et le lendemain lui adoucit son réveil. Le temps s'était mis subitement au dégel; un rayon de soleil presque tiède, glissant entre ses volets, pénétra de bonne heure dans sa chambre, et vint se jouer sur la courte-pointe de son lit. Ce rayon réveilla sa jeunesse, qui était restée dans cette chambre et qui se mit à bourdonner comme une mouche engourdie par le froid que ranime une fausse espérance de printemps. Marguerite causa quelques instans avec ses goûts d'autrefois, qui s'efforçaient de la consoler. Il est des âmes qui naissent avec une sorte de vocation pour le bonheur; en vain leur échappe-t-il, ses refus ne peuvent triompher de leurs obstinations : elles comptent sur ses retours et l'attendent.

Désireuse d'éviter un tête-à-tête avec sa mère, Marguerite fit avertir M. Mirion qu'elle l'accompagnerait à la ville. Quand ils furent montés en voiture : — Ta mère m'a livré ce matin de bien rudes assauts, lui dit-il; elle a ouvert le feu avant l'aube.

— Décidément elle ne me croit pas!

— Hélas! non. Elle prétend que le fond de l'affaire, c'est que tu as eu la sottise de tomber malade, de perdre tes couleurs, et que

(1) Voyez la *Revue* des 15 juillet, 1<sup>er</sup> et 15 août, 1<sup>er</sup> et 15 septembre.

ton mari t'en veut. A l'entendre, il ne s'agit que d'une question d'embonpoint.

— Et vous me croyez toujours, vous?

— Certes!... Je regrette seulement... Il y a des choses qu'en conscience tu ne peux nous dire?

Elle posa la main sur son cœur : — Dût-il m'étouffer, mon secret ne sortira pas de là.

— C'est fâcheux. Ton père te donnera raison, mais les autres te donneront tort, ma pauvre chère comtesse.

— Oh! si tu savais comme je me soucie peu des autres! lui répliqua-t-elle; mais, je t'en supplie, ne m'appelle plus comtesse. Je ne veux plus être que ta fille, je ne suis plus que Marguerite Mirion.

— Tout ceci est bien triste, reprit-il en poussant un profond soupir. Qui pouvait prévoir de tels malheurs? Eh! que n'as-tu épousé un bon petit bourgeois comme ton père. Il n'y a de sûr dans ce monde, vois-tu, que la bourgeoisie et les bourgeois. Nous avons des principes, nous autres; ajoutez-y des rentes, et voilà le bonheur. Avrai-je dire, les rentes et les principes, l'un ne va guère sans l'autre... Ah! maudit soit le jour où ce comte d'Ornis... Nous avons été des imprudens, nous sommes allés trop vite, et il se trouve que ton oncle Benjamin avait raison, ce dont ta mère enrage. Et Joseph Noirel, lui aussi, était bien inspiré lorsqu'il nous disait à son retour d'Ornis : — Ne vous pressez pas, informez-vous. — Pourquoi faut-il que ce bon conseiller soit un mauvais drôle? S'il avait eu plus de cœur, il aurait insisté, et rien ne serait arrivé; mais il n'a jamais aimé que lui-même, ce joli monsieur. Il est amoureux de son ingratitude. Dieu les bénisse, sa maîtresse et lui!

C'est ainsi que, revenant à ses moutons par une pente fatale, M. Mirion englobait son ouvrier dans ses griefs contre son gendre. C'est une consolation de mettre tous ses chagrins dans le même sac; cela simplifie le malheur. Marguerite ne releva pas les dernières réflexions de son père. Le nom de Joseph Noirel, survenu inopinément dans la conversation, l'avait rendue rêveuse. Elle n'avait guère songé à lui depuis trente-six heures. — C'est moi qui suis une ingrate, se dit-elle, et qui ne pense qu'à moi. Ce cher garçon! quel ami loyal et dévoué! Il a fait tout ce qu'il pouvait. Grâce à lui, j'ai su ce que je désirais savoir, et il ne tient plus qu'à moi de posséder cet exécrationnable papier, dont je me servirai pour conquérir ma liberté... Ou plutôt j'écrirai à M. d'Ornis: Gardez ma dot, et rachetez-le, ce papier; je ne vous demande qu'une chose en retour, la promesse que vous épargnerez à ma famille le scandale qu'elle redoute plus que ma mort. Nous nous séparerons à l'amiable

pour incompatibilité d'humeurs. J'ai confiance en moi, je me sens capable de recommencer à vivre. Il y a encore dans ce monde un soleil et des fleurs!... Mon brave Joseph, c'est à toi que je devrai mon salut. J'aurais déjà dû lui écrire. Il est sans doute de retour à Lyon, et il attend mes ordres... Je sais bien ce que je ferai pour le payer de ses peines. Je le ferai rentrer dans cette maison qu'il a quittée pour moi et par mon ordre. On l'y traitera désormais comme il le mérite, non en subalterne, mais en ami. Mon père est bon et raisonnable; il le mettra de part dans les bénéfices, et tout le monde y trouvera son compte. Ah! que la société se porterait mieux, si grands et petits savaient comprendre leurs intérêts!

Ainsi raisonnait et rêvait Marguerite Mirion, qui cependant avait appris dans son enfance la fable de *Perrette et du Pot au lait*; on la lui faisait réciter en robe rose, debout sur une chaise, tous les dimanches après midi, quand il y avait du monde à Mon-Plaisir. M. Mirion était tombé dans un morne silence; il ruminait ses tristesses.

Comme la voiture venait d'entrer en ville et traversait la Place-Neuve, Marguerite dit à son père : — N'y aurait-il pas moyen de vous rapatrier avec ce pauvre Joseph? Je me chargerais volontiers de lui faire entendre raison.

— Je ne sais que trop aujourd'hui, lui répondit-il, combien cet abominable garçon m'était utile; mais je te jure qu'il ne rentrera chez moi qu'après m'avoir fait sa soumission et demandé pardon à deux genoux.

— Ce sera peut-être difficile à obtenir de sa fierté, répondit-elle.

— Sa fierté! dis plutôt son insolence. C'est un monstre d'orgueil.

Marguerite n'insista pas, se réservant de reprendre plus tard l'entretien.

— Au surplus, ajouta son père, ce chagrin-là n'est qu'une misère à côté de celui que tu nous causes.

— Que je vous cause? dit-elle d'un ton de reproche.

— Pardon, Margot! Je voulais dire : que nous cause notre aimable gendre.

— Ayez bon courage. Il ne s'agit pas, comme le prétend maman, d'une question d'emboupoint; mais vous verrez que tout se réduira en définitive à une question d'argent, et plaie d'argent n'est pas mortelle, n'est-ce pas?

Il la regarda tendrement et lui dit : — Je donnerais volontiers mes deux mains et tout ce qu'il y a dedans pour t'entendre rire comme autrefois.

Marguerite quitta son père pour aller faire quelques emplettes qui lui étaient d'un besoin urgent, étant arrivée à Genève sans

malle et sans valise. Elle le rejoignit dans son magasin, à la porte duquel la voiture devait venir les prendre. Elle éprouva la plus vive émotion en revoyant ce magasin, qui lui rappelait les plus belles heures de son enfance. En ce temps-là, on n'avait pas encore acheté Mon-Plaisir ; on logeait dans un quatrième un peu sombre, et le plus cher amusement de Margot était de descendre en tapinois dans l'atelier, de se tenir plantée devant un établi, de regarder courir le rabot, d'écouter le grincement de la scie qui mordait le bois à belles dents, de recueillir dans ses petites mains roses, qu'elle joignait en forme de coupe, la sciure qui pleuvait et qui les chatouillait en tombant, et de toucher à tout, de tout manier, de tout piétiner, de se rouler dans les copeaux, de passer ses doigts sur les colonnes torsées des vieux bahuts, ou de contempler dans de vieilles planches de chêne des nœuds luisans qui ressemblaient à des visages et qui lui racontaient des histoires. Oh ! le beau temps, et quelles belles parties de cligne-musette elle avait jouées à la nuit tombante dans ce magasin tout de guingois, plein d'encoignures et de cachettes ! Il n'y avait pas un seul de ces recoins qui n'eût entendu son cri ou son rire, ils se souvenaient tous de ses chansons et en ce moment ils les redisaient tout bas à cette pauvre Margot qui ne savait plus chanter. Hélas ! c'était là aussi que lui était apparu pour la première fois le sombre inconnu qui était devenu son maître. Embusqué derrière un meuble, il avait tout à coup émergé à la lumière et attaché sur sa beauté des regards et des désirs ardents à la proie. Elle n'avait pas su se défendre, elle s'était abandonnée aux hasards ou aux tyrannies de sa destinée comme l'hirondelle au vent qui l'emporte. Maintenant elle le connaissait, cet inconnu ; elle avait réussi à lire dans ses yeux, où il faisait nuit, et elle avait vu se raviver sur ses mains une tache de sang qui résistait à tous les lavages.

Traversant rapidement le magasin, elle s'en fut chercher son père dans son cabinet, près duquel se trouvait un établi où il travaillait quelquefois encore. Elle profita d'un moment où il lui tournait le dos pour se baisser jusqu'à terre, pour promener ses doigts sur le plancher et les barbouiller de poussière ; puis, passant en revue les grandes et les petites scies, les varlopes, les riflards, les gouges et les feuillerets, elle les porta impétueusement l'un après l'autre à ses lèvres. — Qu'est-ce donc que cette cérémonie ? lui demanda son père, qui se retourna comme elle honorait de ses caresses un grand ciseau à chantourner. Prends-y garde ; parmi ces outils, il en est qui ont servi à ce malheureux Joseph.

— Il fallait m'avertir plus tôt, répondit-elle en rougissant un peu.

La calèche qui ramenait le père et la fille à Mon-Plaisir entra au

coup de midi dans la cour pavée sur laquelle donnaient les fenêtres du salon. Une voiture de louage l'avait précédée et avait laissé dans la neige la trace de ses roues. M. Mirion venait de mettre pied à terre, et il aidait sa fille à descendre quand, prêtant l'oreille : — Que se passe-t-il donc ? lui dit-il. On parle et on crie bien fort.

Elle écouta aussi, entendit les éclats d'une voix qu'elle n'osa pas reconnaître. Elle pâlit, fit un mouvement pour s'enfuir. — Viens, lui dit-il en la retenant. Du courage ! Je suis avec toi.

Et il l'entraîna plus morte que vive. Lorsqu'il eut ouvert la porte du salon, elle aperçut à gauche, dans l'embrasure d'une fenêtre, sa tante et sa cousine qui, fort empêchées de leur contenance, regardaient l'une le plafond, l'autre le plancher ; à leur droite, son parrain debout près d'une console et rouge comme un coquelicot ; plus en avant, la tête enfoncée dans les coussins du canapé, M<sup>me</sup> Mirion, laquelle paraissait en proie au plus violent désespoir, et adossé contre la cheminée, sombre, terrible, le regard menaçant, l'homme qu'elle avait juré de ne plus revoir.

En apprenant le départ de sa femme, M. d'Ornis avait eu un accès de colère furieuse, à la suite duquel il s'était mis en hâte à sa poursuite. En vain la comtesse douairière, secrètement enchantée de l'aventure, avait-elle fait tous ses efforts pour le retenir ; elle ignorait les raisons qu'il avait de ne point aimer sa femme et d'être fermement résolu à ne s'en séparer jamais. Il avait répondu fort brusquement à ses remontrances, et tout à l'heure il était tombé comme une bombe à Mon-Plaisir, au milieu de la famille rassemblée pour le déjeuner. Sans perdre son temps à interroger, à s'enquérir, il avait pris d'emblée l'offensive, comme il convenait à l'audace de son caractère, et les étranges accusations qu'il venait d'articuler étaient cause que M<sup>me</sup> Mirion, sanglotante et hurlante, avait enfoui son visage dans un coussin.

Elle le releva au bruit que fit la porte en s'ouvrant, et apercevant sa fille, elle lui cria : — Marguerite, est-il vrai que tu aimes... que tu aimes... Ah ! je n'aurai jamais la force de prononcer le nom de cet homme.

Marguerite s'était avancée au milieu de la chambre ; elle avait regardé fixement son mari, leurs yeux s'étaient rencontrés comme des fers qui se croisent : — Achevez, que voulez-vous dire ? demanda-t-elle à sa mère.

— Mais oui, que signifie cette étrange question ? s'écria M. Mirion en colère. Monsieur le comte, Marguerite est notre fille, elle n'a jamais aimé que son devoir...

— Et l'un de vos ouvriers qui s'appelle Joseph Noirel ! repartit M. d'Ornis en tordant son chapeau entre ses doigts.

Puis se tournant vers Marguerite : — Je ne suis pas un mari commode, madame. Je tiens à garder mon bien, et je suis jaloux... si jaloux que j'ai mis mon orgueil sous mes pieds pour venir vous disputer ici à mon heureux rival... Quel rival ! il est de ceux qu'on ne tue pas, mais qu'on bâtonne.

Marguerite ne put répondre un mot. Elle n'en croyait pas ses oreilles ; tant d'audace la faisait tomber en confusion. Le remords et l'innocence ont quelquefois la même manière de joindre les mains et de baisser les yeux. M. Mirion observait sa fille avec attention ; son silence et son embarras l'épouvantèrent. Il se prit la tête d'un air d'accablement. Ce secret qui étouffait Marguerite, c'était donc cela ! Et tantôt ne lui avait-elle pas demandé la grâce de Joseph Noirel en lui disant : Il faut vous rapatrier avec Joseph ; je m'y emploierais volontiers ! Il poussa un profond gémissement et se laissa tomber dans un fauteuil. — Parlez, madame, reprit M. d'Ornis, qui désormais se sentait maître de la situation. Que signifie ce visage interdit ? En coûte-t-il aux femmes de mentir ? Niez hardiment que ce jeune homme que je ne nommerai plus, — c'est assez d'une fois, — ait résolu de quitter cette maison au lendemain de votre mariage, parce qu'il ne pouvait plus s'y souffrir, vous absente. Niez que quelques semaines plus tard vous ayez eu avec lui une conférence secrète et que depuis lors il ait entretenu avec vous une correspondance amoureuse. Niez qu'il soit venu rôder autour d'Ornis dans l'espérance de vous revoir, que je vous aie surpris un jour, vous et lui, causant tête à tête, les pieds dans la neige, et n'ayant vraiment pas l'air de sentir le froid, si vif était le charme de cette conversation, que j'ai eu le malheur de déranger. Niez qu'il soit revenu avant-hier à Ornis, qu'il ait joué une comédie dans le préau pour arriver jusqu'à vous... Ma mère se serait-elle méprise ? Elle déclare l'avoir vu de ses yeux, l'avoir entendu vous parler à l'oreille, et, par une bizarre coïncidence, le même soir la comtesse d'Ornis s'évadait d'un château qu'elle avait pris en dégoût parce que ses mouvemens y étaient trop gênés, ses rendez-vous trop surveillés, et qu'elle s'était promis de venir goûter ici la plus chère des libertés, la liberté du cœur... Niez tout, vous dis-je, madame, que vous soyez ici, que vous m'ayez forcé de courir après vous pour sauver votre honneur et le mien, que ce soit vous, que ce soit moi, et qu'en ce moment je vous fasse peur !

A ces mots, comme par l'effet d'un désenchantement, Marguerite retrouva sa voix. Elle s'avança vers M. d'Ornis et lui dit : — Ah ! monsieur, je me flattais de vous connaître, et vous trouvez moyen de m'étonner.

— Marguerite, lui cria sa mère, je le savais bien, il n'y a dans

tout ceci, n'est-ce pas? qu'une méprise, qu'un malentendu... Explique-lui tout ce qui s'est passé; mais ne lui parle pas sur ce ton. Demande-lui pardon du chagrin que tu lui causes, mets-toi à genoux devant lui.

Elle se redressa de toute sa taille : — A genoux devant lui! Cela m'est arrivé au refois; mais aujourd'hui!... Convenez vous-même, monsieur, que ce serait le monde renversé.

— Puisque tu refuses de parler, je parlerai pour toi! reprit M<sup>me</sup> Mirion, qui s'empara des deux mains de son gendre et les pressa sur ses lèvres dans l'attitude d'une suppliante... De grâce, pardonnez-lui, disait-elle; je vous jure qu'elle est encore digne de votre amour. Elle a fait un coup de tête; mais le cœur est bon. Ma fille aimer ce drôle! Elle ne l'aime pas, vous dis-je: elle se respecte trop. Si vous saviez dans quels principes nous l'avons élevée! Elle n'a fait de sa vie une mauvaise lecture, jamais roman n'a pénétré dans cette maison... Il est possible que le malheureux se soit oublié à ce point de devenir amoureux d'elle. Il aura pris je ne sais quel prétexte pour l'approcher; elle aurait dû l'éconduire, lui montrer du doigt le ruisseau où il est né. Elle est trop bonne, elle craint de faire de la peine aux gens, je l'ai bien souvent réprimandée là-dessus; mais croire qu'elle puisse sentir quelque chose pour un ouvrier dont le père est mort à l'hôpital!... Je vous le répète, elle est innocente. Songez que cette chère enfant a été malade. Elle a encore la fièvre, elle n'a plus toute sa tête; elle a fait une folie, une vraie folie. Elle vous expliquera toute l'affaire, et vous verrez qu'elle est bien moins coupable que vous ne pensez... Ah! monsieur le comte, elle sait ce qu'elle vous doit, tout l'honneur que vous lui avez fait en lui permettant de porter votre nom; elle a le cœur plein de vos bontés pour elle, et hier encore elle nous parlait de vous avec un respect, une affection... Est-ce vrai, ce que je dis là, malheureuse enfant?...

M. d'Ornis mit fin à ce déluge de paroles en disant : — Je voudrais vous croire, madame; mais après tout je ne suis pas un juge bien rigoureux. En attendant les explications qu'elle me doit, je ne demande qu'une chose à votre fille, c'est de repartir à l'instant même avec moi. Vous verrez qu'elle n'y consentira pas.

— Vous la calomniez! s'écria M<sup>me</sup> Mirion. Je voudrais bien voir...

— Retourner à Ornis! interrompit Marguerite. Y retourner avec lui! Jamais.

— Vous l'entendez, madame, dit froidement M. d'Ornis.

L'exclamation de Marguerite avait produit sur l'assistance un désastreux effet. M<sup>me</sup> Mirion poussa un cri déchirant, et son mari leva le bras en l'air comme pour maudire sa fille. La tante Amaranthe

attachait sur sa nièce des yeux aussi terribles que ceux des vingt-quatre vieillards de l'*Apocalypse* à la vue d'un réprouvé. M<sup>lle</sup> Grillet mit sa tête dans son giron et se boucha les oreilles; sa vertu effarouchée n'en pouvait entendre davantage. On vit alors Marguerite tomber à genoux, le corps frissonnant, les mains tremblantes. Elle disait : — Grâce! pitié! Si vous m'aimez, ne me condamnez pas à cet affreux supplice!... Il y a des choses que je ne peux dire. Ah! vous ne connaissez pas cet homme, il vous trompe... — Et se tournant vers lui : — Monsieur, ayez pitié de moi! Je ne dirai rien, je vous jure que je ne dirai rien; mais vous sentez bien que nous ne pouvons plus vivre ensemble... Je tâcherai de vous oublier; mais, je vous en supplie, que je ne vous revoie plus! — Et parlant ainsi, s'approchant à genoux de sa mère, elle se cramponnait à sa robe, tâchait de lui prendre les mains; ces mains inflexibles la repoussaient, et sa tête battait le plancher. — Tu veux notre déshonneur, lui criait sa mère affolée. N'est-il pas écrit dans l'Évangile : malheur à celui par qui arrive le scandale? — Et son père la repoussait aussi en lui disant : — Tout à l'heure tu as voulu me tromper. Où donc est ce Joseph? où donc est ce scélérat, que je le tue sous tes yeux?

Parmi les témoins de cette scène, il s'en trouvait un cependant qui, plus perspicace ou plus désintéressé que les autres, avait vu clair dans le procès et pris parti pour la bonne cause. C'était l'oncle Benjamin, lequel, ne pouvant plus commander à son indignation, se détacha brusquement de la console contre laquelle il était resté appliqué, et, s'avancant de deux pas, s'écria : — En vérité, mon frère, et vous, madame ma belle-sœur, qu'avez-vous fait de votre bon sens et surtout de votre cœur? Quoi donc! cette chère enfant, que nous connaissons tous pour un ange de bonté, de pureté et de droiture, ne réussira pas à vous attendrir? Vous ne voyez pas que, si elle se tait, c'est qu'elle a trop à dire, qu'elle ne pourrait se défendre sans accuser?... — Et regardant en face M. d'Ornis : — Mangez-moi des yeux, monsieur le comte, vous ne m'empêcherez pas de parler. Je ne suis qu'un humble coureur de cachets, pour vous servir; mais je n'ai rien sur la conscience. Êtes-vous sûr d'en pouvoir dire autant? M'est avis que les accusations que vous portez contre cette pauvre petite sont d'indignes calomnies, où l'on reconnaît un homme dont le cas est louche, et qui se hâte de brouiller l'eau de peur qu'on n'en voie le fond. Au surplus, je vous le déclare tout net, votre figure ne m'est jamais revenue, et s'il n'avait tenu qu'à moi, ma filleule ne serait pas aujourd'hui votre femme. Hélas! on n'a pas voulu m'en croire. Nul n'est prophète dans sa famille, et la vanité n'a point d'oreilles.

— Monsieur Mirion, s'écria le comte d'Ornis avec hauteur, cette maison aurait-elle changé de maître?

M. Mirion bondit comme si son gendre l'avait cinglé d'un coup de fouet; tenant à son frère un langage inaccoutumé : — C'en est trop, Benjamin, lui cria-t-il. Qui te demandait ton avis? Nous avons supporté trop longtemps tes incartades. Tais-toi, ou sors d'ici.

— Voilà un mot que je ne me ferai pas dire deux fois, répliqua l'oncle Benjamin. Je sors pour ne plus revenir. — Et il s'élança vers la porte, qu'il referma violemment derrière lui.

Marguerite était restée à genoux. Elle promena une fois encore son regard effaré autour d'elle, et se sentit seule et abandonnée. Il n'y avait là que des yeux qui ne la croyaient pas, des cœurs sourds qui refusaient de l'entendre, des âmes murées où son malheur, qui mendiait aux portes, ne pouvait entrer. Alors il lui vint une tentation, celle de prendre sa revanche et de dire enfin tout ce qu'elle savait. Une lutte terrible s'engagea en elle. Son secret montait en bouillonnant de son âme à ses lèvres; elle était sur le point de s'écrier : — Cet homme qui m'accuse est un meurtrier, et il a souffert qu'un innocent portât la peine de son crime! — Mais au moment où le mot fatal allait lui échapper, elle faisait un effort désespéré, et il trouvait devant lui comme une muraille de silence qu'il ne pouvait forcer. Ses lèvres se tordaient, une sueur froide mouillait ses tempes. Trois fois sa bouche s'ouvrit toute grande, et l'on put croire qu'elle allait parler; trois fois elle refoula son secret, qui retombait lourdement sur son cœur. Et tout à coup, par une victoire héroïque de sa volonté, se dressant sur ses pieds, l'œil en feu, passant sa main fiévreuse sur ses joues brûlantes, éperdue, hérissée comme une lionne qui a livré son dernier combat et qui se sent mourir, elle s'approcha en chancelant du comte d'Ornis et lui cria d'une voix rauque ces mots que personne, excepté lui, ne comprit : — Monsieur, emmenez-moi bien vite d'ici, car il y va de votre vie!

Quelques instans après elle était en voiture. M. et M<sup>me</sup> Mirion se tenaient debout aux deux portières, et par un brusque retour accablaient leur fille de leurs caresses et des effusions de leur reconnaissance. Elle n'avait pas l'air de les voir, de les entendre. Une seule chose l'occupait : blottie dans l'un des coins de la voiture, elle veillait à ce que sa robe n'effleurât pas le genou de M. d'Ornis, qui venait de s'asseoir à sa droite. Le cocher toucha. Alors elle avança la tête, contempla une dernière fois les murs et les toits de cette maison qui avait juré de la défendre et qui lui avait manqué de parole. Ce regard ressemblait à un suprême adieu; puis elle ferma les yeux, et, la tête basse, s'enfonça dans sa destinée.

Il fallut bien du temps à cette maison, qui n'avait pas su dé-

fendre Marguerite Mirion, pour se remettre de son effroi; on sentait qu'une tempête y avait passé. Si les murs étaient émus, les habitants de la bergerie l'étaient bien davantage. Ce fut M<sup>me</sup> Mirion qui la première reprit son assiette. — Il reste là dedans bien du mystère, finit-elle par dire; cependant il y a pour moi trois choses claires comme le soleil : Joseph est un scélérat; ma fille est une innocente, mais une imprudente, et son mari nous a prouvé par sa jalousie à quel point il l'adore.

M. Mirion eut plus de peine à recouvrer son sang-froid. Il avait des inquiétudes et des doutes. Dans la soirée, il s'en fut promener sa profonde tristesse sur la terrasse; une nouvelle émotion l'y attendait. Il n'avait pas fait dix pas qu'il crut voir une ombre apparaître à l'un des angles de la maison et disparaître aussitôt derrière un buisson. Il s'approcha, le cou tendu. L'ombre essaya de s'échapper; contre son attente, une porte charretière sur laquelle elle comptait pour opérer sa retraite se trouva fermée au cadenas. La porte était haute, l'escalade chanceuse. Le rôdeur nocturne fit face à Pennemi.

— Ah! c'est toi, misérable! s'écria M. Mirion.

Après avoir quitté M. Bertrand, Joseph avait regagné Ornis, ses deux papiers dans sa poche. Il avait passé la matinée à rôder dans les alentours du château, où il n'osait se présenter. Point de Marguerite. A midi, pour reprendre des forces, il alla dîner à l'auberge du *Cheval-Blanc*; il entra dans la salle à boire comme un paysan contait à M<sup>me</sup> Guibaut que la nuit précédente la jeune comtesse d'Ornis avait été rencontrée sur la route d'Arnay, se sauvant à bride abattue, et que son mari venait de partir à sa poursuite. Joseph devina ce qui s'était passé, qu'atterrée par la découverte qu'elle avait faite, Marguerite s'était réfugiée auprès de ses parents. Il se remit en route, se rendit à Beaune, et, jugeant que M. d'Ornis prendrait le train direct, par prudence il attendit le train suivant, lequel entra dans la gare de Genève une heure après que les deux époux en étaient repartis. A la nuit tombante, il s'était acheminé vers Monplaisir pour s'assurer si Marguerite y était, impatient de la voir, de lui parler; mais il est des jours malheureux, où les plus habiles se font prendre.

— C'est donc toi, misérable! répéta M. Mirion en avançant le bras pour happer au collet Joseph, qui se dégagea et lui dit : — Vous voyez bien que je ne me sauve pas.

— Il est donc vrai, poursuivit M. Mirion, que, pour prix de toutes les bontés dont tu as été comblé, tu as osé lever les yeux sur la fille de tes bienfaiteurs? Un Joseph Noirel qui se méconnaît jusqu'à devenir amoureux d'une Marguerite Mirion! Heureusement la Provi-

dence a déjoué tes indignes manœuvres. Je ne sais ce que tu avais pu dire à ma fille pour l'irriter contre son mari; tantôt ils se sont vus ici, ils se sont expliqués, et sont repartis réconciliés, la main dans la main... Ah ça! t'imagines-tu que Marguerite puisse éprouver pour toi un sentiment sérieux? Oublies-tu la distance qui est entre vous?... Drôle, que lui as-tu dit? comment as-tu surpris sa bonne foi? quels ténébreux mensonges lui as-tu débités?

Mais tout à coup, saisi d'une violente émotion, changeant de ton et fondant en larmes : — Joseph, mon bon Joseph! s'écria-t-il en lui tendant les deux mains, souviens-toi du passé, souviens-toi de ce que j'ai fait pour toi et de ce que tu as fait pour moi. Je suis si malheureux! Dis-moi tout, et je te pardonnerai tout.

Joseph le regarda un instant en silence, puis, haussant légèrement l'épaule, il lui répliqua durement : — Les secrets de votre fille sont à elle, les miens sont à moi, et je n'ai rien à vous répondre.

Il n'avait pas achevé que M. Mirion, outré d'indignation, lui appliqua un terrible soufflet dont les conséquences devaient être plus terribles encore. Joseph poussa un rugissement et leva son bâton sur la tête du soufflet ur; mais il se rendit maître de sa fureur, et comme s'il se fût piqué de prouver que les âmes plébéiennes ont leurs heures de royauté, par un mouvement à la Louis XIV, il laissa retomber son bâton, l'appuya contre terre. Il brisa en deux d'un coup de pied, et en rejeta les tronçons derrière lui.

— Désormais je ne vous dois plus rien! s'écria-t-il d'une voix sombre.

Et sans que M. Mirion, étonné de son action, songeât à lui barrer le passage, il s'enfuit au travers de la terrasse et de la cour, emportant avec lui son soufflet, son amour outragé et son orgueil saignant qui criait vengeance.

## XVII.

Ce n'était pas un méchant homme que le comte d'Ornis, il n'avait commis de sa vie une cruauté inutile; mais son caractère offrait un redoutable mélange de passion et de calcul, et bien qu'il soit dans le tempérament de la passion d'avoir des retours subits, d'être généreuse par accès, on ne pouvait citer de lui un seul trait d'imprudente générosité. Il était le plus personnel des hommes. Pourquoi fallait-il que son frère fût né avec un pied bot, et que ce frère, pris en déplaisance par sa mère, eût été constamment sacrifié à son cadet? C'est une race terrible que les Benjamins. Quand ils ont

l'humeur violente, il leur arrive de tuer Raoux, et Raoux mort, ayant un crime à cacher et leur tête à défendre, malheur à Marguerite Mirion, si jamais elle cesse d'être un agrément dans leur vie et qu'ils la puissent soupçonner d'être un danger!

Le triomphe de M. d'Ornis était complet. Il ramenait sa prisonnière et il se flattait, non sans raison, qu'elle ne tenterait plus de lui échapper. Où désormais pourrait-elle aller? Il lui avait fermé les portes de Mon-Plaisir, il y régnait comme à Ornis. Toutefois il ne laissait pas d'être soucieux. Après avoir vécu pendant quarante-huit heures dans l'émotion d'une tempête, sa pensée s'étant rassise, il avait recouvré la faculté de réfléchir, et ses réflexions l'inquiétaient. Le mot de Marguerite : — emmenez-moi bien vite d'ici, car il y va de votre vie! — lui tourmentait l'esprit. Avait-elle conçu des soupçons ou acquis des certitudes? que s'était-il passé entre elle et Joseph? Il aurait voulu s'en éclaircir sur-le-champ. A plusieurs reprises, chemin faisant, il essaya d'engager un entretien avec sa femme. Elle n'avait pas l'air de l'entendre ni de le voir; tantôt elle fermait les yeux, et tantôt les laissait vaguer autour d'elle comme des chiens sans maître. — J'espère, lui disait M. d'Ornis, que nous sauverons du moins les apparences; vous y êtes plus intéressée que moi.

Ce fut en apercevant les toits et les girouettes du château d'Ornis, dont le soleil faisait jaillir des étincelles, que Marguerite sentit toute l'horreur de sa situation et de ce cachot où elle allait être réintégrée. Quand la voiture eut atteint les premières maisons du hameau, elle fit un appel désespéré à son courage. Elle se redressa, se raidit. Elle essaya d'un air impassible les regards curieux ou ironiques que les passans lui jetaient à la dérobée. Elle contempla sans frissonner l'orangerie et le jardin potager, où elle crut reconnaître encore la trace de ses pas dans la neige à moitié fondue. Elle traversa le passage voûté, entendit le retentissement du sabot des chevaux sur les dalles de la cour, et n'accepta l'aide de personne pour descendre de voiture. Ayant mis pied à terre, elle fit un signe de tête à ses gens et courut s'enfermer dans son appartement.

A minuit, brisée de fatigue, elle se disposait à gagner son lit. Elle fit la réflexion que M. d'Ornis était savant dans le choix des lieux et des heures, et qu'il lui convenait peut-être de la surprendre dans son premier sommeil. Elle aurait pu tirer son verrou; mais son insuccès l'avait dégoûtée des précautions, et d'ailleurs de quoi sert-il d'ajourner l'inévitable? Elle ne quitta pas son fauteuil. Quelques instans plus tard, sa porte s'ouvrit, et M. d'Ornis parut.

Il eut l'air étonné de trouver encore sa femme sur pied, et demeura un moment immobile. Enfin, prenant son parti, il s'approcha

d'elle et lui dit tout bas : — M'expliquerez-vous, madame, pourquoi vous vous êtes enfuie de cette maison?

Elle le regarda et lui répondit d'une voix qui ne tremblait point : — J'ai appris que vous êtes le meurtrier du marquis de Raoux.

Il chancela, comme frappé d'une balle au cœur. Il serait tombé, si sa main n'eût rencontré le dossier d'une chaise auquel il se retint. Son visage était livide, ses traits s'étaient décomposés. Il crut voir la chambre tourner deux ou trois fois autour de lui, emportant Marguerite dans son mouvement, et il lui sembla que dans chaque coin de cette chambre il y avait une femme assise qui lui criait : Voici le meurtrier du marquis de Raoux ! Il se prit à dire : — Au nom du ciel, parlez plus bas ! — Son vertige s'étant dissipé, il s'aperçut qu'il n'y avait qu'une femme, et que cette femme était la sienne. Il leva le bras d'un air menaçant. Le désespoir ne craint rien, Marguerite le regarda d'un œil tranquille, et ce regard lui rendit à peu près sa raison.

Il fit le tour de la chambre, ouvrant et refermant toutes les portes avec précaution, pour s'assurer que personne ne les avait entendus; puis il revint s'asseoir, et son premier mot fut : — Je vous plains, madame, car vous comprenez qu'après cela nous ne pouvons plus nous quitter.

Il y eut un silence de quelques minutes. — Parlez, reprit-il; qui s'est chargé de vous instruire?... Vous parlerez, poursuivit-il d'une voix sourde. Voici l'heure des explications. Il faut que nous nous épargnions l'un à l'autre dans notre commun malheur la peine d'avoir encore quelque chose à chercher. Voulez-vous que je commence? Il y a trop longtemps que je sens rôder autour de moi vos curiosités. Je savais bien que cela finirait ainsi... Madame, n'avez-vous pas de question à m'adresser?

Elle lui fit signe que non. — Vous vous trompez, continua-t-il. Vous mourez d'envie de savoir comment et pourquoi... Vous n'aurez pas de repos que vous ne le sachiez. J'aime mieux vous le dire tout de suite.

Il s'interrompit pour essuyer son front avec son mouchoir; il suait à grosses gouttes. Baissant encore la voix : — Ce fut à propos d'un cheval. Raoux avait juré de l'avoir; j'enchéris sur lui à son insu, et le cheval fut à moi. De ce jour, notre amitié se refroidit. Madame, il me supplia tant que je consentis à jouer avec lui une partie d'échecs dont le cheval serait l'enjeu. Nous étions échauffés par le vin ce soir-là, nous battions la campagne. Depuis lors je n'ai jamais bu que de l'eau rougie, et vous savez aussi que le lendemain j'ai tué le cheval d'un coup de fusil; je ne voulais plus le revoir, ni le monter, ni que personne le montât... Où donc en étais-je? Vous

voulez tout savoir, vous saurez tout... Il me dit : — Vous voyez bien que vous êtes échec et mat! — Et il s'en fut au bout de la chambre prendre un verre d'eau qu'il vida d'un trait; il en avait grand besoin. Quand il revint : — Vous vous trompez, lui dis-je; voilà mon roi en sûreté... Alors il me déclara que j'avais changé de case son cavalier. Je me sentis pâlir, je lui prouvai qu'il se trompait. Il renversa l'échiquier et répéta jusqu'à vingt fois : Vous êtes un tricheur! Il ajoutait : — Demain, tout le monde apprendra de moi qui vous êtes... Je vous jure que je fus un ange de patience. — Je le conjurai de se taire; je lui disais que j'allais faire un malheur. Il continuait de crier : — Demain, cela se saura! — Ma tête bouillait, je pris un couteau. Il s'enfuit à travers le parc, je l'atteignis au bout de la passerelle... Vous a-t-on dit que j'avais voulu me tuer? Il se trouva là quelqu'un qui m'en empêcha. Quand on ne s'est pas tué, ah! madame, on défend sa tête; je défendrai la mienne, je la sauverai!...

Il s'interrompit de nouveau, puis d'une voix qui se mourait : — Avez-vous encore une question à me faire?

— Oui, répondit-elle. Je voudrais connaître le nom de l'homme, du vagabond...

Il fit un geste terrible. — Taisez-vous, s'écria-t-il; je ne veux pas que cet homme entre ici... Et par un mouvement machinal, il porta son regard de la porte à la fenêtre comme pour s'assurer qu'elles demeureraient closes; puis il couvrit ses yeux de ses deux mains. Marguerite se mit à sangloter.

— Pleurez, faites votre métier, lui dit-il en se redressant. Les femmes ont la rage de pleurer comme si les larmes avaient jamais rien guéri. Vous ne connaissez ni le monde ni les hommes. Vous vous imaginez que de sang-froid, de propos délibéré, on se dit : Je laisserai mourir ce vagabond, ce va-nu-pieds. Détrompez-vous. On se dit chaque soir avant de s'endormir, quand on réussit à dormir : Demain je parlerai. — Et le lendemain on pense à son nom, à son honneur, et on ne parle pas; les jours se passent, la tête tombe. Désormais à quoi bon parler?... Et vous ne savez pas non plus ce que c'est qu'un joueur, ni la fureur qu'ont ces gens-là de gagner la partie. Qu'est-ce donc quand leur vie est l'enjeu?

Il parvint à maîtriser son émotion, et d'un ton sec : — Ne pleurez plus, madame, ajouta-t-il; après tout, cette tête qui est tombée ne valait pas un écu.

Marguerite cessa de pleurer. Elle lui cria : — Assez, monsieur! de grâce, plus un mot! — Il lui faisait l'effet d'un monstre. Elle se trompait; ce n'était qu'un enfant gâté qui avait perdu sa conscience dans le grand jeu de la vie.

En ce moment, M. d'Ornis crut entendre du bruit au dehors.

Il courut à la croisée qui donnait sur le potager, l'ouvrit, souleva la persienne, regarda, écouta. Il n'aperçut qu'un ciel nuageux et sombre, il n'entendit que le gémissement d'un vent chaud qui soufflait par bouffées et fondait la neige. Il laissa retomber la persienne, ne referma qu'à moitié la fenêtre; il était bien aise de faire entrer un peu d'air dans la chambre, il étouffait. Se rapprochant de sa femme : — C'est à votre tour de vous expliquer, lui dit-il. Je me flattais qu'un seul homme possédait mon secret. Celui-là est intéressé à le garder; il s'est fait un revenu de sa discrétion. Est-ce lui ou un autre qui vous a parlé?

Il attendait sa réponse dans une angoisse inexprimable. Il poussa un soupir de soulagement quand elle lui dit : — Rassurez-vous, c'est lui-même.

— Il est venu ici? Vous l'avez vu?

— Vous aviez refusé de m'apprendre qui vous étiez; j'étais résolue à le savoir.

— Convenez, madame, s'écria-t-il, que je vous avais bien jugée.

— Ah! remerciez-moi, répliqua-t-elle. J'ai une bonne nouvelle à vous donner. Certain papier que ce drôle tient de vous est à vendre. Vous avez ma dot; si elle ne suffit pas, vous vous adresserez à mon père. Vous connaissez aujourd'hui Mon-Plaisir et ses habitans; ils sont à votre dévotion. Ah! monsieur, convenez à votre tour que c'est une heureuse chance pour un homme tel que vous d'avoir épousé la fille d'un petit bourgeois!

A ces mots, elle se remit à pleurer; son rôle était au-dessus de ses forces. Il ne s'aperçut pas qu'elle pleurait. Il ne l'avait pas écoutée jusqu'au bout; il savait seulement que certain papier serait bientôt à lui, qu'il le brûlerait, qu'il en jetterait au vent la cendre, où le vent lui-même ne pourrait plus lire son nom, et le pauvre serait mort, il pourrait tuer ses souvenirs, recommencer à vivre. Tout à coup son visage s'assombrit, et fronçant le sourcil : — Vous m'en imposez, madame. M. Bertrand est défiant. Vous lui avez tendu un piège, vous l'avez circonvenu, et l'agent fidèle qui vous a servi dans cette affaire est sans doute cet ouvrier... Vive Dieu! madame, possède-t-il aussi mes secrets, celui-là?

— Il ne sait, s'empressa-t-elle de lui répondre, que ce que j'ai pu lui dire, quand moi-même je ne savais rien encore. Aurais-je parlé, si j'avais pu deviner combien vos secrets sont terribles?

— Si jamais il m'arrive malheur, madame, s'écria-t-il avec violence, c'est vous qui m'aurez tué!

Elle joignit les mains : — Je vous réponds de ce jeune homme; je suis sûre de lui.

— Êtes-vous sûre qu'on puisse l'intimider? ou faudra-t-il l'acheter?

— Je sais qu'il est mon ami, le seul que j'aie dans ce monde.

— Je veux croire qu'il n'en est que cela, reprit-il. Dès demain, vous écrirez à ce jeune homme la lettre que je vous dicterai, et vous le ferez venir ici. Vous trouverez le moyen de me débarrasser à jamais de lui. Ingéniez-vous, découvrez quelque expédient. Vous l'enverrez en Amérique ou ailleurs, peu m'importe. L'essentiel est que je ne le revoie jamais, et que jamais nous n'ayons, vous et moi, l'occasion de reparler de lui.

Elle garda un instant le silence, puis elle lui dit : — Soit, je me soumetts à tout. Après cela, que ferez-vous de moi? Il me semble que j'aurais le droit de mettre des conditions à mon obéissance.

— Des conditions! répliqua-t-il. Oubliez-vous qu'on vous a rencontrée l'autre nuit vous enfuyant toute seule sur une grande route? Aviez-vous l'air d'une folle ou d'une aventurière? Je ne sais ce qu'on dit de vous aujourd'hui dans Arny-le-Duc et dans Ornis; on y dira demain ce que je voudrai... Croyez-moi, soumettez-vous sans conditions. Eh! mon Dieu, je n'entends pas abuser de ma puissance; vous serez seulement ma prisonnière, une prisonnière bien gardée... Il ajouta : — Que n'avons-nous un enfant! Ce serait une garantie pour moi; il me répondrait de votre silence.

Ce mot parut à Marguerite plus terrible que tout ce qu'elle avait entendu. — Ah! monsieur, s'écria-t-elle, hier j'étais dans la maison de mon père, je ne savais que trop l'avenir qui m'attendait ici, et un mot pouvait me sauver; pourtant je me suis tue.

Il lui répondit avec un sourire amer : — Eh! quoi, ne voulez-vous pas que j'admire votre générosité? Si vous vous êtes tue, c'est que j'étais là et que je vous fais peur.

Elle cacha sa tête dans ses mains. Ce qu'elle éprouvait n'était ni de la peur, ni de la colère; c'était cet horrible dégoût de la vie et des hommes que ressent quiconque a de l'âme et s'aperçoit que cela ne lui sert de rien, cette marchandise n'ayant pas cours dans le monde. Quand elle découvrit son visage, son mari était debout devant elle, et ce qu'elle crut lire dans ses yeux la fit tressaillir et frissonner. Elle se leva épouvantée. Il la regarda un instant en silence; enfin, revenant à d'autres pensées, il lui tourna brusquement le dos, et se retira dans son appartement.

Il s'y promena longtemps, plongé dans ses réflexions, faisant le tour de sa nouvelle situation, le bilan de ses craintes et de ses espérances. L'air lui manquait. Vers deux heures, il entr'ouvrit l'un de ses volets, et s'accouda sur le rebord de la fenêtre. Tout à coup un caillou vigoureusement lancé, passant au-dessus de sa tête, vint

frapper contre une glace qu'il étoila. M. d'Ornis se pencha et crut apercevoir une ombre qui s'enfuyait à travers le jardin. Ayant refermé son volet, il ramassa le caillou, autour duquel était enroulé un billet qui contenait ces mots :

« Monsieur le comte, je me suis rendu possesseur de la déclaration que vous avez écrite dans la nuit du 26 février 1867. Si demain matin vous n'avez pas quitté Ornis pour n'y revenir qu'à la demande et sous le bon plaisir de votre femme, après demain le procureur impérial de Beaune recevra ma visite. — JOSEPH NOIREL. »

Pris de stupeur, M. d'Ornis se laissa tomber sur le bras d'un fauteuil; il y était encore au matin. Pareil à un nageur épuisé qui a cru sentir la terre sous ses pieds et que la vague reprend et remporte, à peine avait-il entrevu sa délivrance prochaine, qu'elle lui échappait, et son malheur s'aggravait. Ce redoutable papier qui l'accusait, il s'était flatté un instant de le racheter et de le détruire; il venait de découvrir que ce papier était aux mains d'un homme qui ne se laisserait pas acheter. Que voulait-il, cet homme? Il avait l'air de le savoir trop bien lui-même; apparemment il portait en son cœur un amour et une haine qu'il s'était juré d'assouvir au péril de sa vie. On peut avoir raison d'un Bertrand; on n'a pas raison d'un Joseph, d'un amoureux, d'un fou...

Quand M. d'Ornis eut enfin secoué sa douloureuse torpeur, la première idée qui lui vint fut de courir après Joseph, de le prendre à la gorge et de le tuer. La seconde fut de tuer Marguerite; n'était-ce pas elle qui l'avait plongé dans l'abîme où il se voyait? Il ne s'arrêta pas longtemps à ces résolutions forcées; la raison l'emporta sur sa rage, et sa prudence eut le dernier mot. Il fit taire son orgueil, se détermina, toute réflexion faite, à partir incontinent pour Paris, non sans esprit de retour ni sans caresser l'espoir d'une prompte et formidable revanche. Le billet de Joseph, qu'il ne cessait de relire, lui semblait respirer une sorte de candeur presque enfantine dans l'insolence; il en augurait favorablement pour le succès de ses desseins. — Soit, se dit-il, je laisserai le champ libre à ces imprudens, je choisirai mon heure, je les surprendrai, et ils seront à moi.

Il sonna son valet de chambre, lui fit préparer ses malles, l'envoya commander une voiture, régla quelques affaires courantes, écrivit à sa femme deux mots qu'on devait lui remettre après son départ, et à dix heures précises il prenait la route de Blaisy-Bas, station du chemin de fer la plus rapprochée pour qui se rend d'Ornis à Paris.

## XVIII.

Joseph Noirel était revenu d'une seule traite de Genève à Ornis, où il arriva vers minuit, recru de fatigue, affamé. Dès qu'il eut dévoré un chateau de pain, se glissant dans le potager, il avait aperçu de la lumière et entendu un bruit confus de voix dans la chambre de Marguerite. Il réussit à grimper sur le toit de l'auvent. Quelques lambeaux de phrases, quelques mots épars ayant frappé son oreille, il avait à peu près deviné le reste. Se laissant couler à terre, il avait ramassé un caillou, attaché un billet à ce caillou, attendu son moment, et sa missive était parvenue à son adresse.

Il était au matin dans le petit bois quand passa sur la route de Blaisy-Bas la voiture qui emmenait le comte d'Ornis. Caché derrière un fourré dont il écarta les branches, il suivit des yeux cette voiture qui lui avait obéi. Il éprouva un transport de joie; son succès dépassait son attente. Il abaissa sur ses mains un regard d'orgueilleuse complaisance; il leur avait promis qu'il leur donnerait des destinées à gouverner, des marionnettes à faire danser : il leur avait tenu parole.

S'étant enfoncé dans le bois, il coupa une branche de frêne dans laquelle il se tailla un bâton pour remplacer celui qu'il avait brisé l'avant-veille. De ce bâton, dont il faisait le moulinet, il s'écageait en marchant les broussailles, abattait sans pitié les branchages qui dépassaient l'alignement et empiétaient sur le chemin. Il allait ainsi chantant, sifflant, laissant derrière lui le sentier jonché de sciens et de broutilles. Je ne sais à quoi il pensait, ni ce que représentaient à ses yeux ces exécutions. Peut-être croyait-il voir des têtes au bout de ces rameaux que fauchait son bâton. L'histoire ne dit pas à quoi servit ce carnage, ni si le taillis s'en porta mieux.

Quand sa joie massacrant se fut évaporée et qu'il eut la tête moins chaude, il devint pensif. Il gagna l'endroit le plus écarté du bois, comme s'il avait eu besoin d'environner d'un impénétrable silence le conseil qu'il se disposait à tenir avec lui-même. Ayant avisé une souche couchée à terre, il s'y assit et resta là plus d'une heure, le corps penché en avant, creusant le gazon avec sa canne, tandis que son esprit creusait une pensée. Qu'allait-il faire? Il n'en savait rien encore, et cependant il avait hâte de le savoir. Il s'interrogeait, délibérait, consultait. Deux jours auparavant, un homme lui avait dit : — Si peut-il bien faire que Joseph Noirel ait osé lever les yeux sur Marguerite Mirion! — Et cet homme lui avait appliqué un soufflet. Quand il y pensait, le rouge lui montait à la joue, son œil s'allumait, et un serpent le mordait au cœur. Dans le grand débat

que soutinrent devant lui son bon et son mauvais génie, l'avocat de l'orgueil et de la vengeance, l'éternel plaideur des mauvaises causes, fit un terrible usage de ce soufflet. Il en parlait avec une désolante éloquence, et malheureusement il parlait à un amoureux. Il est facile à une folie d'en persuader une autre. Cependant lorsque Joseph se leva pour aller trouver Marguerite, il n'était pas encore bien sûr de ce qu'il ferait.

Il franchit la passerelle, traversa le parc à grands pas, et, sans prendre de précautions, se dirigea droit vers le salon dont jadis la douairière lui avait interdit l'entrée. Au moment où il y pénétrait par une porte, Marguerite entra par l'autre. Elle jeta un cri en l'apercevant, et courut à lui : — Est-ce vous qui avez fait ce miracle ? lui demanda-t-elle.

Marguerite avait passé toute la nuit dans de perpétuelles alertes, s'attendant à voir se rouvrir sa porte. Le matin était venu, et ses craintes, plus cruelles que tout ce qu'elle avait souffert jusqu'alors, ne s'étaient point dissipées. A quoi se résoudre ? quel parti prendre ? Le projet le plus raisonnable qu'elle avait formé était de s'enfuir, de s'en aller droit devant elle sans savoir où, et, si elle réussissait à trouver le bout du monde, de s'engager comme servante chez un journalier et d'écurer sa vaisselle, à la seule condition que personne ne l'appellerait par son nom. Elle en était là qu'un domestique lui remit un billet de M. d'Oruis ainsi conçu : « Je me décide à partir ; je vais à Paris. J'en reviendrai lorsque vous m'exprimerez le désir de me revoir. Si vous aviez à m'écrire, adressez vos lettres au Grand-Hôtel. » Elle avait relu dix fois, sans en croire ses yeux, ces deux lignes qui lui annonçaient une délivrance inespérée. Il était dans son caractère de s'abandonner tout entière à l'impression du moment. La bonne nouvelle qu'elle venait de recevoir lui fit oublier pendant quelques heures toutes ses détresses, toutes les sombres misères de sa vie. La pauvre enfant ressemblait à un joueur qui s'est assis devant le tapis vert les poches pleines d'or et de bijoux ; il a tout perdu, le voilà ruiné, et il aperçoit en sortant un vieux sou dans la poussière du chemin ; il le ramasse, le porte à ses lèvres, ces deux liards lui tiennent lieu de bonheur et d'espérance. En vérité, Marguerite se sentait désormais capable de l'aimer, ce funeste château où les destins l'avaient étreinte avec défense d'en sortir, car elle pourrait aller et venir dans sa prison sans y rencontrer un visage dont elle avait horreur, sans avoir à lui parler, à lui répondre, sans avoir à défendre contre lui ses nuits et ses sommeils.

Au moment où Joseph la vit entrer dans le salon, elle l'étonna par l'éclat de son regard et de ses couleurs, elle lui parut ressuscitée. Pour reprendre, cette fleur qui pliait sous le poids du jour

n'avait besoin que d'une goutte de rosée. Elle le fit asseoir, elle le fit causer, sans craindre un instant qu'on les vînt surprendre. Sa liberté lui était rendue; pouvait-elle en faire un meilleur usage? Joseph lui apprit ce qu'il avait dit et fait pendant ces trois jours. Elle éprouva un grand trouble, une profonde émotion en apprenant qu'il savait tout; elle se rassura bien vite en se disant qu'il lui appartenait, qu'elle pouvait compter sur lui comme sur elle-même.

Quand il eut terminé son récit, elle le gronda et le remercia tout à la fois des aventures qu'il avait courues pour elle; puis elle s'écria : — Quel abîme que ma destinée! Celui qui m'aurait prédit, il y a six mois, l'avenir qui m'attendait, avec quel haussement d'épaules je l'aurais écouté! Il me semble que j'étais née pour tout autre chose, pour mener une de ces vies sans événemens, qui se composent de jours où l'on peut chanter et de nuits où l'on peut dormir. Dieu mesure, dit-on, le vent à ses brebis. Qui suis-je pour être ainsi battue de la tempête? Je crois qu'il y a un malentendu dans tout ceci, que le bon Dieu m'a prise pour une autre et m'inflige des malheurs qui ne m'étaient pas destinés. Ah! que du moins le monde ignore à jamais la vérité de cette histoire! Qu'on dise de moi ce qu'on voudra, je ne me défendrai point, et je mourrai sans avoir accusé personne. Je frémirais d'épouvante, si un autre que vous possédait mon secret; mais de vous qu'ai-je à craindre? C'est vous-même qui au besoin me rendriez la force de me taire... Quelques épreuves qui m'attendent encore, ajouta-t-elle, je les supporterai avec plus de courage en pensant à l'ami qui m'a été si secourable et si dévoué. Il aurait guéri tous mes maux, si je n'étais une pauvre incurable. Hélas! il va partir; peut-être rêvait-il encore de s'en aller en Amérique... Mais j'y pense, vous m'aviez annoncé que le jour où nous nous reverrions, vous auriez des projets à me confier, des conseils à me demander. Je me sens raisonnable aujourd'hui, depuis deux heures j'ai recouvré la faculté de couder ensemble deux idées. Profitez de l'occasion pour me consulter. Vous avez donc un secret, vous aussi? Puisse-t-il être plus gai que le mien!

L'heure suprême avait sonné. Joseph pâlit. Deux chemins s'ouvraient devant lui. Lequel allait-il prendre? Au bout de l'un de ces chemins, il apercevait les tristesses mornes et les aridités d'un désert; l'autre conduisait à un précipice. Il mit sa main sur ses yeux, comme un président de tribunal, il résuma rapidement en lui-même les discours des deux avocats qu'il avait entendus plaider dans le bois. Son trouble croissait de seconde en seconde. — Ah! je n'aurais pas dû la revoir! pensait-il.

Marguerite le regardait avec étonnement. Elle commençait à s'in-

quiéter. — C'est donc bien difficile à dire? lui demanda-t-elle.

Il releva la tête. — Vous m'avez promis, s'écria-t-il, que, quoi que je pusse vous dire, vous m'écouteriez sans colère.

— Je tiendrai ma promesse, lui répondit-elle. Comment pourrais-je me fâcher contre vous? Cependant, si vous pensez... Oui, peut-être ferez-vous mieux de vous taire...

Il se leva, fit un mouvement pour sortir; puis, retombant sur sa chaise : — Mon secret, le voici! dit-il d'une voix frémissante. Je n'ai jamais eu d'amitié pour vous... J'ai la folie de vous aimer, je vous aime à la folie.

Marguerite se prit la tête dans ses deux mains, et ce fut à son tour de pâlir. — Quel malheur! murmura-t-elle. — Ils demeurèrent quelques instans immobiles; ils n'osaient pas se regarder. Elle répétait : Quel malheur!... Il rouvrit enfin les yeux; ce qu'il vit lui rendit le courage. Les lèvres tremblantes de Marguerite n'exprimaient ni colère, ni mépris; son attitude, sa figure, annonçaient seulement la confusion, le désordre d'une âme surprise par un événement imprévu. Ce visiteur qu'on n'attendait point entre brusquement, et rien n'est prêt pour le recevoir. Qu'en fera-t-on? où va-t-on le loger? On court, on s'agite, on s'effare, et les ordres se croisent avec les contre-ordres.

Joseph ne laissa pas à Marguerite le temps de se remettre de son effarement. D'une voix haletante, il lui conta toute son histoire, les commencemens de son amour, comment lui était venue cette maladie, tout ce qu'il avait souffert, tout ce qu'il avait rêvé, ses illusions, ses vaines espérances, ce champ labouré qu'il avait traversé en la tenant dans ses bras, cette babouche qu'il avait enfermée dans une armoire, les soirées qu'il passait étendu sur le plancher à causer avec des chimères, ce qu'il avait ressenti en apprenant qu'un autre homme se permettait de l'aimer et que sa beauté allait devenir la proie de ce voleur, ses fureurs, ses désespoirs, la bague brisée, les diamans jetés dans un ruisseau... Elle aurait voulu ne pas l'écouter, et cependant elle l'écoutait. C'était la première fois qu'elle entendait la musique de l'amour, et quand ce musicien ambulante chante aux portes, empêchez, si vous le pouvez, un jeune cœur qui ne l'a jamais entendu de se pencher à la fenêtre. Marguerite ne savait où elle en était. — Je l'écoute sans l'interrompre, se disait-elle. Que se passe-t-il en moi?... Et il lui semblait qu'il y avait en elle un bizarre accouplement, quelque chose de très vieux et quelque chose de très jeune, deux âmes, dont l'une avait vécu des siècles en quelques mois, dont l'autre ne faisait que de naître. Sa vieille âme avait été martelée, bossuée par le malheur, qui avait frappé sur elle nuit et jour, sans relâche, comme un forgeron sur

son enclume; elle était courbée, voûtée, à moitié percluse, et cette impotente s'étonnait de découvrir à côté d'elle un cœur tout neuf, n'ayant jamais servi faute d'occasion, et qui avait toutes les curiosités, tous les émerveillemens de la première heure de la vie. On le réveillait de son sommeil par une sérénade, et d'instinct il avait accouru pour entendre cette harpe qui chantait, qui se plaignait, qui gémissait, mêlant à la douceur de ses accords des sons rauques, des notes aiguës, des cris étranges. — Tu vi ns trop tard! lui disait-il; je ne suis plus de fête. Que ne m'as-tu réveillé plus tôt?... A plusieurs reprises, Marguerite commença un geste pour arrêter Joseph et le torrent impétueux de ses paroles; mais ce geste s'arrêta lui-même en chemin. Sa conscience lui en faisait des reproches, indignée de ce qu'elle ne s'indignait pas assez. Elle lui répondait : — A quoi bon? cela va finir, et nous n'y penserons plus.

A peine eut-il cessé de parler, encouragé par sa tolérance et par cet air de rêverie qui était répandu sur son front, Joseph osa se jeter à ses genoux, et, la contemplant avec des yeux égarés, il attira brusquement à lui une boucle de ses cheveux, qu'il pressa sur ses lèvres et couvrit de baisers en s'écriant : — O ma folie! ma folie! — Cette action et ce mot rendirent Marguerite à elle-même. Pareille à l'une de ces princesses des contes bleus qu'avait enchantées un génie et qu'un autre génie désenchante, elle recouvra la raison, la parole et le mouvement. Elle repoussa doucement Joseph, et, debout devant lui, le regardant d'un air de reproche et d'autorité, elle lui fit signe de se relever.

Il obéit, mais il fronçait le sourcil. Elle vit s'amasser au fond de ses yeux un de ces nuages qu'on appelle des grains, et qui, grossissant comme par miracle, annoncent la soudaine explosion d'une tempête. — Je vous ai offensée! s'écria-t-il avec amertume.

— Offensée? répondit-elle. Je vous avais promis de ne point me fâcher; mais je vous plains profondément l'un et l'autre. Je suis vouée à tous les malheurs. J'avais un ami, et je viens de le perdre; il ne me sera plus permis de le voir, de lui parler. Pourquoi naguère ne m'a-t-on pas coupé les cheveux? Vous seriez guéri de votre folie, et j'aurais votre amitié. Ou plutôt que n'avez-vous parlé lorsque j'étais libre encore! Ma mère m'a souvent dit, quand j'étais petite, que je ne savais rien inventer, ni deviner, mais que j'étais docile aux idées des autres. Vous auriez dû vous expliquer, me donner cette idée-là, me montrer le chemin en me disant : C'est possible. Je vous aurais suivi, et peut-être aurions-nous surmonté tous les obstacles, et je ne serais pas ici, dans cette prison, dans cette solitude. Aujourd'hui je ne suis plus libre. Voudriez-vous donner raison à la calomnie? Quand M. d'Ornis m'accusait et que

je lui reprochais de mentir, c'était donc lui qui disait vrai, c'était moi qui mentais? Où est-il maintenant? Nous l'avons chassé de chez lui, et nous profiterions de son absence!... Vraiment ce qui vient de se passer ici ressemble à une trahison, et je suis confuse que les murs de ce salon vous aient vu tout à l'heure, vous aient entendu. Non, Marguerite Mirion n'oubliera jamais qu'elle est devenue par une cruelle fatalité comtesse d'Ornis. Qu'elle les aime ou les hâisse, les absens lui sont sacrés.

Il se méprit sur sa pensée, il s'imagina qu'elle lui rappelait les distances qui étaient entre eux. Sa colère éclata. D'une voix âpre et dure : — Je suis plus fou que je ne croyais, s'écria-t-il. Je m'étais figuré que votre âme ne ressemblait pas à toutes les âmes bourgeoises, et j'ai osé vous apporter ici mon cœur, mes rêves et ma varenuse d'ouvrier. Votre père m'a traité l'autre jour de drôle, de misérable, il m'a donné à entendre que vous me méprisiez autant qu'il me méprise lui-même, et, comme j'avais l'air d'en douter, il m'a souffleté sur une joue; vous venez de souffleter l'autre. Tout est bien; justice a été faite du misérable...

A ces mots, quelques efforts qu'elle pût faire pour l'apaiser et le retenir, il gagna la porte et s'éloigna en courant sans tourner la tête.

Cette scène plongea Marguerite dans un trouble d'esprit, dans un abattement profond. C'en était trop; l'homme qui avait épousé sa cause, le seul être vivant qui lui voulût du bien venait de rompre avec elle, de la quitter à jamais, mortellement blessé, l'accusant et la maudissant. Chacun de ses jours lui apprenait une façon nouvelle de souffrir; il lui semblait qu'il y avait dans sa vie une abondance de malheur qu'elle n'épuiserait jamais, que le sinistre forgeron, multipliant ses coups, ne cesserait de frapper sur l'enclume qu'après l'avoir brisée. Une réflexion qui traversa tout à coup son esprit mit le comble à ses perplexités. Joseph était parti sans lui laisser les dangereux papiers qu'il lui avait apportés. Il les avait gardés dans ses mains que la colère faisait trembler. Quel usage en ferait-il? Elle frémissait en pensant aux funestes conseils que peut donner le désespoir à une âme ulcérée et violente. Elle tâcha de se rassurer en se persuadant que cette âme était loyale, qu'après un emportement passager elle ne tarderait pas à se calmer, et qu'elle entendrait le langage de la raison. — Sans doute il m'écrira, se disait-elle, je lui répondrai, et, tout en m'efforçant de le consoler, de le guérir, je réclamerai ces deux papiers; il ne fera pas difficulté de me les remettre. — Qu'en voulait-elle faire? Elle était résolue à les détruire. De quoi lui pouvait servir cette arme? Elle renonçait à se défendre. Assaillie de tous les vents à la fois, sa

pauvre nacelle, déseparée et démâtée, faisant eau de toutes parts, était condamnée à un inévitable naufrage. A quoi bon tirer à la rame? Il ne lui restait plus que de se coucher à fond de cale et de se laisser emporter à la dérive.

Le surlendemain, elle reçut une lettre de M<sup>me</sup> d'Ornis. « Qu'avez-vous fait de mon fils, madame? lui écrivait sa belle-mère, et quel inexplicable pouvoir exercez-vous sur lui? Avais-je tort de blâmer son mariage? Dès le premier jour, j'avais prévu les suites de ce coup de tête. Cependant les choses ont marché plus vite que je ne pensais. Je ne comprends rien à ce qui s'est passé entre vous, et je désire n'y jamais rien comprendre. Ce qui me paraît certain, c'est que mon fils s'exile volontairement de chez lui pour vous laisser le champ libre. Un tel exemple de générosité est unique dans l'histoire des mariages. Désormais la maison vous appartient tout entière; vous y recevez des visites fort singulières et un peu compromettantes; chacun choisit à sa guise son monde et ses amitiés. Je ne savais pas Roger si débonnaire; mais vous faites des miracles. Puisse le château d'Ornis vous être, madame, un séjour agréable! Je suis bien trompée, ou vous finirez par vous y croire chez vous. »

En lisant cette lettre, qu'elle déchira en morceaux, Marguerite avait senti rouler dans ses yeux des larmes d'indignation; elle les sécha par un effort de sa volonté. — Ne faut-il pas que je me figure que cette maison est à moi? s'écria-t-elle. Si je cessais de le croire, où donc irais-je? — La veille, elle était allée jusqu'au bout du village pour se distraire un peu. Partout sur son passage elle avait entendu des chuchotemens; on se poussait le coude en la voyant venir; les petits enfans eux-mêmes, qui mangeaient leur soupe sur le pas des portes, plongeaient leur tête dans leur écuelle à son approche, et la relevaient vivement dès qu'elle avait tourné le dos, pour contempler, bouche béante, ce loup gris, cette grande bête de l'*Apocalypse*. Marguerite avait résolu de ne plus mettre les pieds dans Ornis, de ne se promener que dans son parc. Elle possédait ce parc au même titre qu'un prisonnier possède sa prison, et un malheureux son malheur.

Les chagrins foisonnaient dans son pauvre cœur, petits ou grands, ridicules ou tragiques. Une semaine après le départ de son mari, elle reçut de ses parens une épître de dix pages au moins. Son père lui mandait que sa rencontre avec Joseph l'avait rendu malade, qu'il avait gardé le lit pendant huit jours. Il en sortait pour lui reprocher dans les termes les plus vifs son impardonnable imprudence et son inexcusable légèreté. — Il faut absolument, ajoutait-il, que nous ayons le mot de ce mystère. Si tu veux recouvrer notre affection, fais-nous ta confession tout entière, sans rien omettre, sans

essayer de pallier ta faute. — M<sup>me</sup> Mirion arrivait à la rescousse, et adressait à sa fille un sermon en trois points, où elle lui rappelait ses devoirs envers son mari, ses devoirs envers elle-même, ses devoirs envers sa famille et son pays, lui représentant dans le style de M<sup>me</sup> de Sotenville qu'elle était Genevoise, à savoir d'une race trop pleine de vertu pour se porter jamais à faire aucune chose dont l'honnêteté fût blessée. Le bon Dieu venait le dernier; il n'y perdait rien, on lui avait fait large part. Marguerite ne put supporter jusqu'à la fin cette lecture et ces effroyables lieux-communs d'une morale écœurante et d'un catéchisme asphyxiant, qui pleuvaient comme des tuiles sur sa tête, quand elle avait déjà tant de peine à se tenir debout. Désormais Mon-Plaisir valait pour elle Ornis. Comment s'y prendre pour vivre? De quelque côté que se portât son regard, elle n'apercevait partout que des impossibilités, des chemins sans issue et des portes condamnées.

Qu'étaient-ce que ces misères au prix du tourment que lui causaient les lettres de Joseph, lequel, après dix jours de silence, s'était mis à lui écrire tous les soirs! Il avait élu domicile dans un faubourg d'Arnay-le-Duc, où M. Bertrand, heureux d'en être quitte à si bon compte, lui avait expédié sur sa demande son livret et les effets qu'il avait laissés à Lyon. Sourd à tous les propos qui se tenaient autour de lui, Joseph travaillait chez un charron; son apprentissage avait été court, il savait déjà son nouveau métier. Par malheur il employait une partie de ses nuits à barbouiller du papier, et ces barbouillages faisaient le désespoir de Marguerite. C'étaient des plaintes, des gémissements, des tendresses, des adorations, des suppliques passionnées, interrompues par des oburgations non moins pathétiques, par des ironies, des amertumes, auxquelles se mêlaient des raisonnemens infinis sur ce qu'il appelait la grande injustice sociale, des anathèmes contre l'esprit de caste et les préjugés bourgeois, de lyriques et verbeuses apostrophes au peuple, au prolétaire, à l'ouvrier, à cette éternelle victime, à cet éternel paria. Ces grands mots et ces grandes phrases recouvraient par endroits de petites menaces voilées qui ne laissaient pas d'être claires, et qu'on voyait pointer sous cette rhétorique ampoulée comme des écueils à fleur d'eau.

Marguerite avait le double chagrin de lire ces lettres et d'y répondre; ajoutez la crainte incessante que l'un de ces plis dangereux ne s'égarât ou ne fût intercepté. Elle s'appliquait à calmer, à ramener Joseph par toutes les considérations que lui suggérait son esprit aux abois; réduite aux extrémités comme une ville assiégée et bloquée, elle s'ingéniait, recourait aux expédiens. Après avoir fait vainement appel à la sagesse de ce frénétique solliciteur, après

lui avoir déclaré cent fois qu'il n'entrait ni dédain ni mépris dans ses refus, qu'il n'y avait point de parias pour elle, et qu'elle l'aimait comme un frère, elle s'adressait à sa générosité, elle le suppliait, l'adjurait, lui demandait grâce. Elle lui écrivit un matin : « J'ai fait un songe cette nuit. J'étais à Mon-Plaisir, et j'avais seize ans. Vous êtes entré tout à coup dans mon rêve, et vous avez dit à ma mère : Je l'aime, je la veux pour femme. Elle mit aussitôt ma main dans la vôtre, et vous l'avez embrassée en vous écriant : — Nous vivrons, elle et moi, dans une mansarde, et nous travaillerons, moi du rabet, elle de l'aiguille, car la voilà devenue la femme d'un ouvrier... — Je crus l'entrevoir, cette mansarde, et je ressentis une joie si vive, un tel élargissement de cœur, que je me réveillai et pleurai. » Ce récit et les commentaires qu'elle y ajoutait allaient à fin contraire, comme tout le reste; elle jetait de l'huile sur le feu. Si intelligent, si ouvert que fût l'esprit de Joseph, et bien qu'il eût appris le charronnage au pied levé, il y avait une chose qu'il n'avait jamais pu comprendre : il ne savait pas en vérité ce que c'était qu'un scrupule, et, n'ayant qu'une conscience intermittente, il ne croyait guère à la conscience d'autrui. La seule pensée de Marguerite, son unique souci était d'obtenir qu'il lui remit les deux papiers. Son inquiétude croissant de jour en jour, elle les redemandait avec larmes et avec cris; il n'avait pas l'air d'entendre, jamais un mot de réponse sur cet article. Elle lui écrivit : « Si vous me les rendez, ces papiers, j'attesterai avec serment que je vous aime, et vous pourrez montrer ma lettre à toute la terre. » Il fit encore la sourde oreille. Elle comprit alors que la résolution de ce sourd était irrévocable, qu'elle ne l'en ferait pas démordre, qu'il s'agissait d'un marché, que tous ses reproches et ses supplications se brisaient contre une muraille, et qu'en voulant se sauver elle n'avait réussi qu'à changer de malheur et de servitude.

Un soupçon qui lui était venu rendait ses inquiétudes plus poignantes encore. Elle ne pouvait plus douter que sa camériste ne fût à la solde de l'ennemi; cette fille s'était constituée son garde de la manche, toujours aux aguets, s'attachant à ses pas, entrant à l'improviste dans sa chambre. Tout à coup, comme si elle eût reçu de nouvelles instructions, elle parut se relâcher de sa surveillance et affecta de se tenir à l'écart. Marguerite en inféra qu'on avait pris la détermination de ne plus gêner ses mouvemens, qu'on entendait la laisser libre de commettre une imprudence. Elle interrogea Fanny; ses réponses embarrassées ne l'ayant point satisfaite, elle la chassa incontinent, et prit à son service pour la remplacer la fille de cette vieille paralytique qu'elle avait secourue, et dont la reconnaissance lui était demeurée fidèle. Vers le même temps, elle fit

une autre observation. Il y avait au bout du parc un endroit d'où l'on apercevait le chalet de la comtesse douairière. Marguerite remarqua qu'il y avait dans ce chalet deux fenêtres dont les stores étaient presque toujours baissés et les persiennes hermétiquement closes. Quelqu'un se cachait-il derrière ces stores et ces persiennes? Quelle ne fut pas son émotion quand au milieu d'une de ses nuits d'insomnie, ayant entendu un bruit de pas dans le potager et entr'ouvert doucement son volet, elle crut voir se glisser le long de l'orangerie un homme qui avait la taille et la tournure de M. d'Orniès! La veille, Joseph lui avait écrit qu'il s'échappait souvent d'Arnay après son souper, et s'en allait rôder pendant une partie de la nuit sous les murs du château. A la seule supposition que ces deux rôdeurs vissent à se rencontrer, Marguerite sentit son sang se glacer dans ses veines. Elle appréhendait tour à tour que l'un ne tuât l'autre d'un coup de pistolet ou de poignard, ou, s'il le manquait, que l'autre, délié de sa parole, ne mît sans retard à exécution ses redoutables menaces. Ces deux alternatives lui faisaient également horreur; la seconde, lui paraissant plus vraisemblable, l'effrayait davantage. Le mot de son mari : « s'il m'arrive malheur, madame, c'est vous qui m'aurez tué, » s'était gravé dans son oreille; elle se le répétait vingt fois le jour et la nuit.

De ce moment, elle n'eut plus une heure de repos. Par instans, il lui prenait des frissons de fièvre qui la faisaient trembler comme la feuille. Bientôt elle sentit remuer dans les profondeurs et dans les confusions de son âme une pensée vague, obscure, quelque chose de trouble et d'informe, qui peu à peu se leva et prit figure. Cette pensée ou cette figure lui apparaissait comme une énormité, comme une chimère, comme une chauve-souris monstrueuse. Son cœur désavouait cet enfantement, se récriait, réclamait, et finit par se taire. Dans certaines situations, l'âme s'apprivoise bien vite avec les monstres.

## XIX.

Quelques jours plus tard, Marguerite reçut de Joseph un pli cacheté qu'elle tourna et retourna entre ses doigts avant d'oser l'ouvrir; un pressentiment l'avertissait que sa destinée était enfermée dans ce pli. Elle l'ouvrit enfin, elle lut. La missive était courte, elle ne contenait que ces mots :

« Je suis au bout de mes forces et de ma raison, j'ai résolu d'en finir avec la vie. Rien ne me retient plus dans ce monde; ma mère est morte il y a deux semaines, j'en ai reçu la nouvelle ce matin; mais je n'entends pas mourir sans m'être vengé, ou plutôt sans

avoir vengé cet innocent qu'un criminel a laissé mourir à sa place. Je travaille ici à la tâche; je serai libre dans quelques jours, et je partirai pour Beaune, où je verrai qui vous savez. Je suis dans mon droit; si j'en crois mes yeux, la promesse tacite qu'on m'avait faite a été impudemment violée. Il est possible qu'on vous ait demandé votre consentement, on ne s'est pas soucié d'avoir le mien. Ainsi justice sera faite avant que je me tue. Ma résolution est prise, n'essayez pas de m'en faire changer; autant vaudrait pour vous raisonner avec une pierre. Et cependant, si vous aviez voulu;... mais vous ne voulez pas. Je ne suis plus qu'un juge et un bourreau. »

Marguerite se promena quelques instans dans sa chambre, cette lettre à la main; puis elle s'assit, le front appuyé sur le rebord de son lit. Elle demeura deux heures dans cette attitude, immobile à ce point qu'on aurait pu douter qu'elle respirât encore. Elle tenait une suprême délibération avec elle-même. Elle regardait l'une après l'autre ces portes condamnées qui fermaient à sa vie toute issue, elle grattait timidement à ces serrures inexorables qui refusaient de lui livrer passage. La mort seule était possible; mais pouvait-elle quitter ce monde en y laissant derrière elle les deux papiers? ne fallait-il pas qu'à tout prix elle les emportât dans son tombeau? Sa nouvelle camériste entra deux fois chez elle pendant qu'elle était plongée dans cette méditation, et deux fois s'approcha pour lui parler sans que Marguerite la vît ni l'entendit. Ce silence et cette immobilité frappèrent de terreur cette brave fille, qui se retira sur la pointe des pieds, aussi émue que si elle venait de voir une morte.

Au bout de deux heures, Marguerite se releva, et, courant à son secrétaire, elle traça rapidement la réponse que voici :

« Moi aussi, j'ai ma folie, et il faudra que la vôtre compte avec elle. J'ai pris mon parti; comme vous, je veux en finir avec la vie. Voici ce que je vous propose : vous renoncerez à vous venger, j'irai passer un jour avec vous dans tel endroit que je vous indiquerai, et le soir de ce même jour nous mourrons ensemble. Acceptez-vous? »

Elle parcourut des yeux ce qu'elle venait d'écrire, et, prise d'un rire convulsif, elle s'écria : — Voici la chauve-souris! — Cette lettre demeura une demi-journée sur sa table. D'heure en heure, elle la relisait, se demandant si c'était bien elle, si c'était Marguerite Mirion qui avait écrit ces quatre lignes. Là-dessus, elle se racontait à elle-même, point par point, toute sa vie pour arriver à se convaincre que la personne qui s'était assise à cette table et avait plongé sa plume dans cette écritoire était la même qui jadis, joyeuse et jaseuse comme un pinson, contait à une parfaite amie ses innocens secrets de pensionnaire, et qui plus tard, pendant trois ans,

avait rempli de son rire une maison de campagne appelée Mon-Plaisir. Si invraisemblable que cela parût, il y avait identité entre ces deux personnes. — Que voulez-vous? disait-elle à demi-voix. On est à la merci des événemens, et les événemens enfantent des monstres, et le malheur est un horrible engrenage; qu'il vous tienne seulement par le bout du doigt, il aura bientôt fait de vous prendre les deux bras et la tête. De qui donc est-ce la faute? On est une bonne fille, on ne demande qu'à bien faire, on a toutes les bonnes intentions, on ignore que les bonnes intentions sont des fileaux ou des pièges; un jour, dans la meilleure pensée du monde, on commet une imprudence, et il se trouve que cette imprudence vous conduit aux abîmes. Alors on s'en tire comme on peut, on finit par écrire des lettres, on les envoie, et il y a des facteurs qui les portent sans se douter que ce qu'ils tiennent dans leur main et ce qu'ils font payer quatre sous, c'est l'honneur et la vie de Margot... — Telle était son histoire; c'est ainsi qu'elle avait commencé, c'est ainsi qu'elle finissait, et tout cela s'enchaînait, tout cela ne pouvait être autrement. Cette lettre était la solution nécessaire, l'inévitable dénouement de la tragédie. Elle la fit partir dans l'après-midi.

Le lendemain, elle reçut la réponse, qui portait ceci : « Oui, oui, mille fois oui. Mourir avec vous, quelle fête! »

A son tour, elle répondit aussitôt : « J'ai votre parole, et vous avez la mienne. Je vous demande quatre ou cinq jours pour prendre les dispositions nécessaires, et je vous écrirai ensuite pour vous donner rendez-vous; mais vous vous engagez à ne pas quitter Arnay pendant ces cinq jours et à ne pas m'écrire. Si vous manquez à cet engagement, tout serait rompu. »

Pourquoi demander ce délai? C'est qu'apparemment elle avait vingt et un ans, et qu'à cet âge on a la divine bêtise de l'espérance, qu'on s'obstine à croire à l'imprévu, aux miracles du hasard, à l'événement sauveur qui demain peut-être entrera par la porte ou la fenêtre; pour lui donner le temps d'arriver, on pousse les jours avec l'épauule. Marguerite employa utilement ce délai de grâce qu'elle n'avait pu se refuser. Peu avant de tomber malade, pour occuper ses longues heures de solitude, elle avait formé le projet d'envoyer à la fille du fermier de son père un habillement complet à la mode de Bourgogne, lequel se composait d'un bonnet de tulle froncé par derrière et garni d'une ruche, d'un fichu en foulard ponceau, d'un collier de jais auquel pendait une croix d'argent, d'une robe courte en reps noir à pleine main, d'une paire de bas chinés et de souliers à boucles. Elle avait déjà bâti le bonnet, taillé le corsage et la jupe; mais la fièvre cérébrale ayant donné contre-ordre, ce vêtement ébauché avait été remis au fond d'une armoire. Mar-

guerite l'en retira, et s'occupa de le terminer en l'ajustant à sa taille. C'est à quoi elle travaillait tout le jour.

Une nouvelle alerte la fit se hâter. Elle avait acquis cette finesse malade de l'ouïe que donnent l'inquiétude et la peur. Une nuit elle crut entendre de nouveau marcher dans le jardin, et cette fois, la lune éclairant, elle reconnut distinctement M. d'Ornis, qui se dirigeait vers l'orangerie, où il demeura embusqué pendant deux heures. Elle se leva de grand matin, rangea ses armoires, brûla des lettres, des papiers; puis elle resta longtemps accroupie dans un coin de sa chambre, la tête posée sur ses genoux. Elle causait tout bas avec quelqu'un; elle lui disait : — Toi qui sais tout, tu me pardones, n'est-ce pas? tu sais que je fais ce que je peux, et que je ne puis faire autre chose. J'ai cherché, je n'ai rien trouvé. Quelle vie que la mienne! Tu connais mes jours et mes nuits, mes chagrins, mes repentirs et mes épouvantes. Tu sais que je ne puis rester ici et que je ne puis aller ailleurs. Pourtant ceci n'est rien. Cet homme dont je suis la femme, et qui pourrait m'accuser de l'avoir tué et me dire : Mon sang est sur toi!... voilà la chose terrible! Ah! oui, j'ai commis une faute, une grande faute; j'aurais dû garder pour moi mes inquiétudes et mon malheur. J'ai eu le tort de croire à l'amitié. Pourquoi ne m'a-t-on pas appris qu'il ne faut croire à rien ni à personne, et que tout ici-bas n'est que mensonge? Maintenant il faut que j'expie. Si autre chose est possible, dis-le-moi tout de suite, en cet instant même; avant une heure, il serait trop tard. Tu m'écoutes, n'est-ce pas? Je suis sûre que tu m'écoutes, bien que je te parle tout bas; ceci est un secret entre toi et moi, et personne ne doit nous entendre. Si tu ne réponds pas, je parlerai tout haut; mais il me semble que ma plainte est un cri qui va te chercher au bout du monde. Tu sais, toi qui sais tout, que, dans le temps où j'étais heureuse, les mendiants que je rencontrais avaient à peine besoin de remuer les lèvres, je les comprenais à demi-mot. — Elle s'interrompait pour sangloter, et l'instant d'après elle recommençait à causer avec l'éternel silence.

Elle finit par sentir que cette porte, la dernière à laquelle elle frappait, refusait aussi de se laisser ouvrir, que celui à qui elle parlait ne répondait ni par oui ni par non, qu'il entendait la laisser libre en se réservant de la juger. Alors elle prit son parti, s'assit devant sa table à écrire, et il lui parut que sa plume courait d'elle-même sur le papier, que ses doigts et sa volonté n'y étaient pour rien.

« Voici le moment. La fantaisie m'est venue de mourir près de Genève, dans un village situé sur le penchant d'un coteau d'où l'on aperçoit Mon-Plaisir. Nous y fîmes, il y a trois ans, une pro-

menade dont vous étiez. C'était un dimanche de Pâques fleuries. Je vous aidais par intervalles à porter le panier aux provisions. Vous passiez votre bâton au travers des deux anses de ce grand panier couvert; je tenais un des bouts, vous teniez l'autre. Le bâton cassa; mais il n'arriva rien au panier. J'ai la tête perdue, je ne puis retrouver le nom de ce village; sûrement il vous est présent à l'esprit. Allez m'y attendre dès ce jour. Vous me verrez arriver après-demain matin par une jolie route qui fait de s zigzags et qui traverse certain hameau... Je n'ai plus de mémoire. Attendez, le hameau s'appelle Perly-Certhoud. Ce nom m'est revenu, mais pas l'autre.»

Sans laisser à sa plume le temps de sécher, elle écrivit la seconde lettre que voici :

« Monsieur, je pars pour Genève. Soyez sans inquiétude, je n'y parlerai de vous à personne, je n'y verrai personne autre qu'un homme qui m'a promis de me tuer et de se tuer ensuite. Quand vous lirez ces lignes, vous n'aurez plus de femme et plus d'ennemi, et, sans qu'il vous en ait rien coûté, le papier que vous savez sera détruit, réduit en cendres. Je vous en fais le serment; croyez-moi une fois dans votre vie. »

Elle cacheta ces deux billets; puis, ayant sonné sa femme de chambre, dont elle était sûre, elle lui confia les deux plis et lui enjoignit de faire partir le premier sur-le-champ et d'attendre jusqu'au lendemain soir pour remettre l'autre à M<sup>me</sup> d'Ornis. Elle lui dit ensuite qu'elle s'en allait à Paris, qu'elle serait quelque temps absente, et lui fit faire sa malle, lui indiquant article par article ce qu'elle y devait serrer. Après cela, elle l'embrassa et lui glissa dans la main une botte qui contenait un billet de mille francs, en la priant de ne l'ouvrir qu'après son départ. Il lui semblait ne pouvoir trop payer cette fidélité de la dernière heure.

Vers le milieu de la matinée, elle était en voiture sur la route de B'aisy-Bas. Son cocher pencha la tête pour lui demander où elle désirait qu'il arrêtât. — A B'aisy-Bas.

— Madame va donc à Paris?

— Ne vous l'avais-je pas dit? répondit-elle.

Quand elle fut arrivée, elle lui commanda de repartir dès que ses chevaux auraient mangé l'avoine. Pendant qu'ils devraient leur picotin, le museau enfoncé dans l'auge, il lui vint une idée singulière : elle les baissa tendrement l'un et l'autre sur une étoile blanche qu'ils portaient au front. Ces chevaux étaient à elle et ne lui avaient jamais causé le plus petit chagrin; un tel miracle demandait sa récompense. Puis elle entra dans l'auberge de la station, s'y fit donner une chambre, et en attendant le train Paris-Lyon, elle défit sa malle, en retira le bonnet de tulle, le fichu

rouge, la robe courte de reps, les bas chinés, les souliers à boucles. Elle fut quelque temps à faire sa toilette, qui lui plaisait. Aussitôt qu'elle eut passé autour de son cou le collier de jais et la croix d'argent, elle enferma dans sa malle les vêtemens qu'elle venait de poser, et, s'enveloppant d'une grande cape, elle se mit en devoir de gagner la salle d'attente. Les gens de l'auberge qui la virent passer ouvrirent des yeux ébahis; elle les laissa s'étonner, elle n'en était plus à un étonnement près.

Le soir, elle était à Lyon; elle n'en repartit que le lendemain dans l'après-midi. Il est probable que ce qu'elle apercevait au bout de son voyage lui faisait peur, et que par une de nière résistance de la nature elle cherchait à gagner quelques minutes. Ne fallait-il pas d'ailleurs laisser le temps d'arriver à ce maréchal des logis, à ce maître de cérémonies que la mort avait choisi et envoyait devant elle dans un village pour lui préparer une fête? Marguerite atteignit Genève vers minuit; elle descendit dans l'hôtel le plus proche de la gare.

Au point du jour, elle écrivit à son parrain une lettre par laquelle, sans lui rien raconter, sans accuser personne, elle lui annonçait sa suprême résolution et le priait d'aller chercher son corps le lendemain dans le village de Confignon; ce nom avait fini par lui revenir en mémoire. Elle le remerciait d'avoir été le seul qui crût en son innocence; elle le suppliait de demeurer persuadé qu'en dépit des apparences contraires elle était plus à plaindre qu'à blâmer, et que la détermination qu'elle avait prise lui était commandée par d'effroyables fatalités. Dans une apostille, faisant allusion à l'un des mots favoris du bonhomme : « La vie, ajoutait-elle, est un grand chosier où il y a plus de choses que ne étoient les jeunes filles. Ce que j'y ai trouvé m'a donné l'horreur de vivre. Heureusement ce grand sac est troué par le fond, et on peut s'en aller quand on veut. »

Elle glissa cette lettre dans sa poche, puis elle consigna son bagage entre les mains du maître d'hôtel, en lui annonçant qu'elle l'enverrait chercher au premier jour. Cela fait, elle prit un fiacre et se mit en route. Sa route passait devant Mon-Plaisir, qui semblait encore endormi. Elle se fit arrêter à l'entrée du chemin de Perly-Gerthoud, et paya son cocher, qui a témoigné plus tard qu'il lui avait trouvé en ce moment un air singulier. Elle s'embrouillait dans son compte, confondait l'or avec l'argent, les pièces de dix sous avec les pièces de cinq francs. Elle finit par s'impatienter, et donna au fiacre tout ce qu'elle avait dans la main.

Le chemin qu'elle suivit est bordé de haies vives et de chênes. Après avoir tourné quelque temps, il s'abaisse par une pente

douce vers un pont de pierre jeté sur un ruisseau qui s'appelle l'Eyre. En arrivant au pont, on a devant soi un village suspendu au flanc d'un coteau et entouré de noyers; à droite et à gauche, on voit courir le ruisseau, qui promène son eau verte parmi des cailloux, des trembles et des saules. Marguerite n'aperçut ni le village ni la rivière; elle vit seulement Joseph, arrêté sur le pont. C'était son destin qui l'attendait là; elle n'essaya pas de s'enfuir, elle marcha droit à lui. Joseph la regardait venir avec quelque surprise, ayant peine à la reconnaître sous un déguisement qui l'affligeait. Sans doute ce bonnet de tulle et cette robe courte ne nuisaient point à sa beauté; mais ce n'était plus tout à fait la Marguerite qu'il espérait, celle qu'il voyait en rêve et qu'il avait juré de posséder. Toutefois son déplaisir s'évanouit bientôt; il avait dans la tête des pensées plus sérieuses.

Il se laissa tomber à genoux au milieu du pont et s'écria d'une voix qui semblait sortir de ses entrailles : — Votre père avait raison, je suis un misérable. Écrasez-moi sous vos pieds. Je vous ai proposé un marché infâme, et j'ai usé de violence pour vous extorquer votre consentement. Voici les deux papiers, faites-en ce qu'il vous plaira. Je vous rends votre liberté.

A ce mot, elle secoua la tête, et un sourire amer plissa ses lèvres. Dorénavant quelle liberté lui restait-il? Celle de choisir sa mort. Elle préférait le couteau, et se proposait de s'en expliquer en toute franchise. En attendant, elle saisit avidement les papiers, et, priant Joseph de lui donner une allumette, elle jeta dans l'air deux chiffons enflammés, dont le vent livra la cendre au ruisseau. Accoudée sur le parapet, elle contemplait cet évanouissement. Après cela, elle pouvait mourir, elle avait réparé sa faute; le reste ne la regardait plus.

Le sentier où ils s'engagèrent, et qui remonte le cours de l'Eyre, conduit à des endroits sauvages et infrequents. Depuis le dernier jour où ils s'étaient vus, un événement s'était passé, qui, bien que le monde ait eu le loisir de s'y habituer, ne laisse pas d'avoir toujours pour lui l'étrangeté d'un miracle; c'est le printemps que je veux dire. On avait dépassé la mi-avril, on était dans ce premier renouveau, dont les grâces inachevées ont le charme d'un commencement. Quelques arbres s'étaient déjà revêtus d'un feuillage léger qui promettait de l'ombre plus qu'il n'en donnait, et laissait le regard habiter les bois, s'égarer dans les lointains. Les haies étaient blanches d'aubépine fraîchement éclos; dans les vergers, à l'entour des villages, les pêchers en fleurs dessinaient des nuages roses. La chevelure naissante des saules pendait dans le ruisseau, et les herbes nouvelles se mariaient aux vieilles mousses. La pre-

mière verdure des peupliers ne faisait que de poindre; ces tard-venus qui s'empressaient, crainte de manquer la fête, semblaient reprocher à leur séve ses lenteurs. Les noyers, les platanes ne bougeaient pas encore; les chênes n'avaient pas même achevé de dépouiller leurs feuilles mortes, et regardaient au travers d'un rêve la fraîcheur des gazons, les buissons verdissans, la soudaine apparition des violettes qui pointaient à leurs pieds et dont le parfum subtil étonnait leur semmeil. Partout la vie adressait à la mort ses défis, et la mort ressentait un secret désir et une espérance de revivre.

Ces deux enfans qui devaient mourir ne songeaient pas à saluer l'éternel César, cette nature toute-puissante dont la volonté souveraine se joue de ses créatures, ne les enfante que pour les détruire, et, réchauffant des cendres froides, fait jaillir de ses destructions de nouveaux enfans. Ils marchaient le long de la rivière, et leur distraction traversait et coudoyait une fête sans la voir. Parfois ils se regardaient, et il leur prenait un frisson. L'un était comme ivre à la fois de remords, de douleur et d'espérance; l'autre sentait sur ses épaules le poids de sa destinée, et croyait entendre dans les bois les battemens effarés d'un cœur qui ne vivait plus que par l'inquiétude. Dieu sait pourtant qu'il n'y avait rien au fond des bois que le printemps, qui s'occupait d'y rassembler son orchestre, et des oiseaux, qui, avisés de sa venue, se hâtaient d'essayer leurs voix et d'accorder leurs instrumens, sans se douter que le malheur passait par là. Qu'importait ce passant à leurs divines insouciances d'artistes?

Au coup de midi, Joseph laissa Marguerite dans la retraite qu'ils s'étaient choisie; il remonta au village, allant à la provende, car ils avaient résolu de ne point mourir de faim. Quand il eut atteint le haut du coteau, il s'arrêta dans un endroit d'où son regard embrassait toute la vallée, Genève d'un côté et les trois tours de sa cathédrale, Mon-Plaisir de l'autre et l'avenue de poiriers qui y conduit. Il resta quelques minutes immobile, les cheveux au vent, contemplant cette vallée, lui montrant son orgueil qui étincelait dans ses yeux, l'ivresse de son triomphe, sa joue qui ne se souvenait plus d'avoir été soufflée, ses deux mains qui semblaient tenir une proie. Il se flattait de maîtriser les destins, de le posséder à jamais, ce bonheur qu'on lui avait si âprement disputé, et ce bonheur le vengeait de tous les mépris. Il n'avait qu'un regret, lequel était cuisant : on n'avait pas l'air de savoir. Il aurait voulu prendre un porte-voix et crier : Elle est à moi ! et qu'on l'entendît à Mon-Plaisir, qu'on l'entendît à Genève, de telle sorte que les uns en pleureraient de rage, que les autres agiteraient leurs chapeaux en signe

d'allégresse, et que des Alpes au Jura son aventure ferait événement. Sa candeur en effet s'obstinait à croire qu'il avait entrepris une grande chose, qu'il venait d'ébaucher une révolution, et de donner le signal de la tardive revanche des opprimés.

Il se rendit à l'auberge du village, y prit une niche de pain frais, quelques tranches de viande froide, une galette, une bouteille de vin blanc, deux fourchettes, deux assiettes et un seul verre, serra le tout dans un panier, et, ce panier au bras, il se hâta de regagner les bords de l'Eyre et la solitude où il avait laissé Marguerite. Il la retrouva couchée sur l'herbe et endormie. Il s'assit auprès d'elle, respectant son sommeil. Par instans, il voyait remuer ses lèvres et ses doigts se crispier autour de la croix d'argent qui pendait sur son fichu rouge. Elle dormait et rêvait : il lui semblait qu'au moment de quitter Ornis, la mort, émue de pitié, l'avait prise sans secousse, sans douleur, emportée dans un monde où il n'y avait ni châteaux, ni greniers, ni orangeries, où l'on ne voyait point de Bertrand, point de comte d'Ornis, point de Joseph, dans un monde divin où l'on ne pensait à rien, où l'on pouvait dormir d'un plein somme, car c'était de cela qu'elle avait besoin, de ne plus entendre parler, de rafraîchir ses lassitudes, de noyer ses souvenirs et ses terreurs dans un oubli sans fond. Détachée de la terre, son âme se détendait, nageait au sein d'un immense repos, d'un silence infini, qu'interrompait la douceur d'une musique vague, pareille à la voix lointaine d'un orgue qui s'assoupit.

Joseph finit par s'impatienter et frappa ses mains l'une contre l'autre. Elle tressaillit, rouvrit les yeux et s'aperçut qu'elle n'avait pas quitté la terre, qu'elle était couchée au bord d'un ruisseau qui parlait, près d'un bois à qui le vent murmurait son nom, que décidément elle n'était pas morte, que le couteau l'attendait toujours. Elle se dressa brusquement sur son séant, agitée d'une sourde colère. Elle était donc jusqu'au bout à la merci de ses illusions; comme la vie, la mort la trompait. Sa colère s'en prit à l'univers entier, et surtout à Joseph. Pourquoi l'avait-il réveillée? que n'avait-il profité de son sommeil pour en finir? Il fallait donc recommencer à vivre jusqu'au soir.

Elle ne répondit que par de secs monosyllabes aux questions qu'il lui adressait, ne toucha que du bout des lèvres à son diner, et refusa de boire du vin, peut-être parce qu'il n'avait apporté qu'un verre. Sur la fin du repas, elle s'en fut se désaltérer au ruisseau, se faisant une coupe du creux de ses mains.

Joseph se méprit sur la cause de son irritation. Il s'imagina qu'à son réveil il lui était venu un regret de la vie, qu'elle avait senti chanceler sa résolution, qu'elle ne demandait qu'à se raviser, à se

dédire, et qu'elle lui en voulait de ne pas épargner à son courage l'embarras d'un humiliant aveu. Il éprouva un mouvement d'inexprimable joie, et, quand elle se fut rassise à côté de lui, il osa lui découvrir l'espérance qu'il portait au fond de son cœur et que jusqu'alors il lui avait soigneusement cachée. — Cela n'est point sérieux, n'est-ce pas? lui dit-il d'une voix caressante. Nous ne mourons pas, c'est impossible; la vie est si bonne!

Comme elle se taisait : — Oh! je l'avais bien pensé, continuait-il, et je n'aurais jamais accepté votre horrible proposition, si je n'avais eu foi dans votre repentir. — Là-dessus, répandant son cœur, il la conjura de s'enfuir avec lui; il lui peignit le bonheur sans mélange qui leur était tenu en réserve au-delà des mers, en Amérique, dans une maison qu'il entendait lui bâtir de ses mains, — et leurs félicités de tous les jours, ses adorations, ses tendresses, ses dévoûmens, — comme il travaillerait pour elle, les miracles que feraient ses dix doigts, qui valaient une fortune et qui sauraient la gagner. — Est-ce qu'on meurt quand on s'aime, quand le bonheur est là-bas et nous attend? s'écriait-il. La mort! qu'est-ce donc que la mort? Est-ce que nous connaissons cela, nous autres? — Et, tout en lui parlant, il creusait la terre avec ses ongles et en arrachait des poignées d'herbe fraîche qu'il lui montrait.

Elle le laissa tout dire; puis, le regardant fixement, d'une voix sèche, saccadée : — Croyez-vous par hasard, lui demanda-t-elle, que je sois plus heureuse aujourd'hui qu'hier?

Ce mot terrible le fit retomber de son ciel, lui démolit de fond en comble sa maison d'Amérique; mais il tenta de la rebâtir, il n'était pas homme à se rebuter si vite.

Elle l'interrompit en lui disant : — Il faut en prendre votre parti; vous détestez les bourgeois, je vous dois une confession : je me sens bourgeoise jusque dans le fond de l'âme. J'ai le cœur étroit, l'esprit court; on m'a élevée ainsi. Le seul bonheur qui me tente est un bonheur tout bourgeois, et nous autres, nous avons des préjugés; celui qui nous tient le plus au cœur, c'est le préjugé de la considération. Que voulez-vous? nous sommes ainsi faits, nous voulons qu'on nous estime. Plutôt mourir dix fois que d'entendre un passant dire un jour en me montrant du doigt : On croit qu'elle est sa femme, c'est sa maîtresse. Vous me répondrez que là-bas on n'en saura rien, que nous y dirons ce qui nous plaira et qu'on nous croira. Eh bien! c'est encore un de mes préjugés bourgeois, j'ai la sainte horreur du mensonge, et je ne mentirais pas trois jours de suite sans me prendre en horreur, moi et l'homme qui me forcerait de mentir.

La colère s'empara de lui; le rouge lui monta au visage, et la

menace à la bouche. Il se livra aux plus violens emportemens. Peut-être pensait-il faire peur à Marguerite; que pouvait-elle craindre encore? Elle partit d'un éclat de rire; elle lui disait : — Bien, venez-vous de cette bourgeoise; tuez-la par dépit, par fureur; ce sera mieux ainsi. Où est votre couteau?

Joseph sentit sa colère lui échapper; il se mit à pleurer, à supplier Marguerite, à lui baiser les pieds, à l'appeler vingt fois par son nom en s'arrachant les cheveux. Elle fut inflexible, inexorable; elle lui répéta le mot qu'il lui avait écrit : — Vous parlez à une pierre. — Il comprit que c'en était fait, que ses larmes et ses cris ne changeraient rien à sa résolution, qu'il s'était cruellement trompé, que son bonheur n'avait été qu'un rêve, et que le châtiment commençait pour lui. Il s'enfuit dans le bois, où il demeura plus d'une heure, marchant au hasard, l'esprit égaré, hors de lui, buttant contre les pierres et se heurtant contre les arbres. Son orgueil était mort du coup; il ne portait plus dans son cœur déchiré et dans ses yeux qu'une inconsolable douleur, un désespoir sans nom, un amour éperdu qui s'épouvantait de ce qu'il avait promis et du sang qu'il allait répandre. Il pensa un instant à se tuer seul, à l'écart, pour s'affranchir de l'horreur de la voir mourir; mais cette âme était forte jusque dans ses faiblesses, la foi jurée la retint. Il se résigna, son cœur se redressa dans sa poitrine, et, sortant du bois, il retourna auprès de Marguerite, qu'il retrouva immobile à la même place.

Elle le reçut avec douceur; elle avait repris sa voix et son visage accoutumés. Elle lui dit en lui tendant la main : — Je ne vous reproche rien; qui sommes-nous pour lutter contre les choses? mais j'ai toujours eu confiance dans votre parole et dans votre courage. Autrement je ne serais pas ici. — Elle lui permit de se rasseoir à ses pieds et de lui réciter toutes les folles tendresses que sa beauté et leur malheur lui inspiraient. Elle l'écoutait avec indulgence, ou, pour mieux dire, avec l'application d'esprit d'une personne qui ne demande qu'à s'instruire et à comprendre; mais il lui parlait une langue étrangère qu'elle savait bien mal, et dans ce qu'il disait il y avait beaucoup de choses que son bon sens trouvait inexplicables. Elle finit par le lui confesser avec une sorte d'enjouement et tant de bonne grâce qu'il ne put s'en fâcher. L'instant d'après, il devint silencieux et pensif; il avait reconnu que depuis le matin il vivait sous l'empire d'une illusion. Il s'était cru seul avec Marguerite; un tiers les accompagnait : c'était la mort, qui, debout auprès d'elle, la couvrait de son ombre.

Ils se levèrent, firent une promenade dans les bois. La nuit tombait quand une ondée survint et les trempa. Ils se mirent à courir,

et Joseph prit les devans pour faire préparer un grand feu. Il ne s'aperçut pas qu'à l'entrée du village Marguerite rencontra le facteur qui venait de retirer les lettres de la boîte pour les porter à Genève, et qu'elle lui remit furtivement celle qu'elle avait écrite le matin.

La veille, Joseph, n'ayant pas trouvé de chambre vacante à l'auberge, s'était adressé à un vieux paysan, propriétaire d'une maison fort honnête dont il louait deux pièces pendant l'été à des citadins en villégiature. Vu la saison, les pensionnaires n'étaient pas encore là, et Joseph avait retenu les deux pièces, contant au bonhomme qu'il venait de se marier, que sa femme était allée voir une parente en Savoie, qu'elle le rejoindrait au premier jour, qu'il entendait avoir sa lune de miel comme les messieurs, et, ses moyens le lui permettant, la passer au village en laissant dormir ses outils.

Au moment où Marguerite parut sur le seuil, leur hôte jetait dans lâtre une brassée de sarments. Comme il était familier : — Tudieu! le beau brin de fille! s'écria-t-il, — et il ajouta en attirant deux chaises devant la cheminée : — Arrivez vite, les deux amoureux, et séchez-vous. — A ce mot d'amoureux, Marguerite fronça le sourcil; il est des heures où les fausses notes déchirent l'oreille. Elle redevint nerveuse et un peu cruelle.

Le vieillard, bien qu'il n'y vit pas très clair, fut frappé de la blancheur de ses mains. — Garçon, demanda-t-il à Joseph, où donc as-tu pêché cette demoiselle? Voilà des menottes qui n'ont jamais touché la queue d'une poêle.

— Ah! vous croyez? dit-elle. Vite des œufs. Je veux vous faire manger une omelette aux fines herbes.

Il la prit au mot. Elle hacha menu son persil, battit ses œufs dans une terrine, fit fondre son beurre dans la poêle. L'omelette fut prête en un tour de main, et par miracle se trouva bonne. Pendant le souper, Marguerite ne déparlait pas; elle vantait au villageois ses talens de ménagère, lui expliquait comment elle tiendrait sa maison, lui décrivant cette maison, ses meubles, sa vaisselle. Il lui tardait de s'y voir; la vie est si charmante quand on s'aime! Les dimanches, les jours de fête, quelles parties de campagne! quels dîners sur l'herbe! On partirait à l'aube, on s'en irait manger de la crème dans les chalets, et le soir on rentrerait chez soi les jambes lasses, mais l'âme contente, le cœur léger, heureux de vivre.

— Combien de temps cela durera-t-il? lui demandait le paysan. Jeunesse passe vite.

— La mienne ne mourra pas avant moi, lui répondait-elle.

En ce moment, un oiseau chanta. — Un rossignol! s'écria-t-elle en tressaillant. Le vieillard se mit à rire, et lui représenta que les

rossignols n'arrivent pas avant le milieu de mai. Elle soutint vivement son dire, et, comme il s'obstinait, elle se fâcha.

— Je soutiendrai jusqu'à mon dernier jour, lui répliqua-t-elle, que j'ai entendu aujourd'hui le rossignol.

Joseph, la tête appuyée sur le dossier de sa chaise, semblait absent de ce monde et se taisait. Son silence était un abîme où les paroles de Marguerite tombaient une à une comme des pierres dont on entend la chute au fond d'un gouffre.

Elle se leva, et le frappant de la main sur l'épaule : — C'est l'heure, lui dit-elle, montons.

Il se dressa sur ses pieds tout d'une pièce, prit une bougie et monta. On eût dit une statue qui marche. Avant de le suivre, se retournant vers leur hôte : — Nous sommes deux fois, lui cria-t-elle, qui vous donneront peut-être bien des ennuis; je veux vous en consoler d'avance.

Et, s'approchant de lui, elle lui mit dans la main trois pièces d'or. Il la regarda d'un air ébahi; mais il trouva les pièces d'or bonnes à prendre, et il les prit.

Quand elle fut montée, Joseph, qui venait de poser la bougie sur la table, se laissa tout à coup tomber à terre comme un corps mort. Il resta longtemps étendu, mordant ses mains et suffoqué par ses sanglots. Elle s'assit sur une chaise en face de lui; elle cherchait à le consoler, elle le grondait. Il criait grâce; ce n'était plus des années qu'il lui demandait, il mendiait des jours, des heures, des minutes. Alors elle lui dit le grand mot, qu'elle avait écrit deux lettres. — Demain un homme et peut-être deux viendront me chercher. Je veux qu'ils me trouvent morte et déjà froide.

A cette terrible nouvelle, il se leva sur ses genoux. Une abondante sueur ruisselait le long de ses joues, sa bouche se tordait, son agonie se peignait sur son front. — Après tout, lui disait-elle, le malheur est-il si grand? Tenez pour certain que vous n'auriez pas trouvé votre compte avec moi. Vous avez la tête très romanesque, mon pauvre ami, et je le suis si peu! Les grandes passions, les sentimens exaltés ne sont pas faits pour moi. Quand vous me parliez tantôt de votre amour, je vous l'ai dit, j'avais peine à vous comprendre. J'aimais beaucoup de choses sur cette terre; mais je n'ai jamais rien adoré, et je ne me crois pas adorable. Je ne suis, voyez-vous, qu'une pauvre âme très tranquille et très ordinaire, et, je vous le répète cette fois sans colère, très bourgeoise, qui était née pour vivre à peu près comme tout le monde, loin des orages et des événemens. Les orages sont venus et m'ont brisée, et il m'a pris une inguérissable horreur de vivre. Un peu de bon sens et beaucoup de gaieté, voilà ce qu'était Marguerite Mirion. Qu'en reste-t-il aujourd'hui?... J'ai tant souffert que ce qu'il y avait de

cœur là dedans s'en est allé par morceaux. Il n'y a plus d'huile dans la lampe; elle file et va s'éteindre, mieux vaut la souffler tout de suite.

Il n'était guère en état de la comprendre; mais la douceur de son accent et la musique de sa voix berçaient son désespoir, qui finit par s'assoupir. La voyant si calme, si assurée de son courage, il fut pris de honte, et après être demeuré quelques instans immobile, son visage dans ses mains, il se releva en disant : — Je suis prêt; je ferai ce que vous voudrez.

Elle le remercia chaudement, puis il lui vint une dernière fantaisie. En traversant le village, elle avait avisé une grange ouverte où l'on rabotait des planches. Elle pria Joseph d'aller lui chercher quelques copeaux. Il s'empressa de lui obéir, et revint bientôt apportant de longs rubans de bois dans sa blouse. Quand elle vit entrer dans la chambre cette vieille amitié de son enfance, elle se prit à sourire. Elle ôta sa coiffe, défit ses cheveux qui se répandirent sur ses épaules, et, après avoir tendrement baisé les copeaux, elle s'en tressa une couronne qu'elle posa sur sa tête. Il y avait au fond de la chambre un miroir brisé; elle s'en approcha, s'y regarda, et se trouva belle dans cet accoutrement. Se retournant vers Joseph : — N'est-ce pas, lui cria-t-elle, que la menuiserie est le roi des arts et des métiers, et que nous mourons fidèles à nos amours?

Il ne répondit pas. Il n'existait encore qu'à la condition de se taire, il lui semblait que son courage et sa vie étaient à la merci du premier mot qu'il prononcerait. Elle revint à lui; changeant de ton et le tutoyant pour la première fois : — J'ai été bien dure aujourd'hui, lui dit-elle, et je t'ai fait de la peine. Pardonne-moi, comme je pardonne à tout le monde.

Et, lui prenant la tête entre ses deux mains, elle le baisa sur le front. Aussitôt elle découvrit sa poitrine. — Voici le moment! dit-elle. — Il ouvrit son couteau. Il était pâle comme un marbre, et il avait sur les yeux un nuage de sang, au travers duquel il apercevait Marguerite toute petite et très loin, comme s'il l'avait regardée par le gros bout d'une lunette. Il sentait que son bras n'arriverait jamais jusqu'à elle. Il versa de l'eau dans un baquet, s'y plongea la tête, et se frotta les yeux. Le nuage s'évanouit; quand il se redressa, il voyait clair, ses idées étaient nettes. Il savait que c'était lui, que c'était elle, et qu'il allait la tuer.

Elle l'appela de nouveau. Elle se tenait de son mieux, debout, un peu raide, adossée contre le mur. Elle pensait en ce moment à un vieux professeur de danse qui l'avait beaucoup tourmentée quand elle était en pension; il lui disait toujours : — Tenons-nous droite, mademoiselle, et, je vous prie, effaçons mieux cette épaule gauche. — Par un mouvement machinal, elle effaçait son épaule gauche. Jo-

seph leva le bras, mais ce bras ne voulait pas frapper parce qu'elle le regardait. Il lui dit en balbutiant de fermer les yeux, que ses yeux l'empêchaient de la tuer. Elle ne les ferma pas, elle détourna la tête, et la dernière chose qui lui apparut, ce fut sur la muraille d'en face un grand château d'Ornis très ressemblant, qui tournait et pirouettait comme une toupie. Puis elle poussa un faible cri; Joseph l'avait frappée en plein cœur, et d'un tel coup que la mort fut instantanée et qu'il ne sortit pas une goutte de sang par la plaie. Elle s'affaissa; il la retint dans ses bras, la regarda longtemps, s'assura qu'elle était morte. Alors il l'emporta et la déposa sur le lit, où il fut longtemps à l'arranger, réparant le désordre de ses cheveux, rajustant son fichu, dépliant sa robe. Par intervalles, il la baisait sur les deux pieds; mais il ne pleurait pas, il n'avait plus une larme dans le corps.

Il passa le reste de la nuit à noircir du papier; il avait toujours eu cette manie. Il écrivit une lettre de vingt pages à cet ouvrier avec lequel il était allé à Fossaz le jour du mariage de Marguerite. Fidèle à son serment, dans cette lettre incohérente et décousue, il ne parlait que de lui, tantôt pour se vanter de ce qu'il avait fait comme d'une belle action et d'une grande chose, tantôt pour s'accuser, pour se prodiguer les injures, pour se traiter de misérable et d'assassin; son épître se terminait par une dissertation en forme sur la question sociale, où quelques éclairs de bon sens se noyaient dans des torrens de fumée. La dernière ligne était ainsi conçue : « ouvriers, quand viendra le jour où vous serez les maîtres de vos maîtres? »

Sa bougie, qui tirait à sa fin, s'éteignit subitement. Il attendit l'aurore, il ne voulait pas mourir sans avoir revu son idole et sa victime. Dès qu'un jour grisâtre commença de se répandre dans la chambre, il s'approcha du lit et de celle qui avait été Marguerite. Il lui rouvrit les yeux et se demanda longtemps ce qu'il y avait au fond; puis il colla sa bouche sur cette bouche froide qui ne parlait plus; il s'efforçait d'en tirer un dernier souffle, comme s'il avait voulu lui faire dire une fois enfin qu'elle l'aimait. Le jour grandissait. Il entortilla sa main gauche dans les cheveux blonds qui lui avaient pris son cœur, et il se frappa trois grands coups dans la poitrine. Quand on entra dans la chambre, il respirait encore; l'instant d'après il n'était plus.

L'oncle Benjamin arriva deux heures plus tard. En pénétrant dans cette chambre ensanglantée, il éprouva une surprise égale à son désespoir. M. d'Ornis l'avait devancé, et, penché sur les deux corps, il achevait de fouiller leurs vêtemens, dont il retournait les poches. Le hasard lui avait fait rencontrer, paraît-il, le cocher de fiacre qui avait conduit Marguerite. On a prétendu aussi qu'il l'avait

suivie sans qu'elle s'en doutât, et qu'il n'aurait tenu qu'à lui de se montrer dès la veille; mais cela n'est point prouvé.

Depuis lors il a disparu; impossible de savoir ce qu'il est devenu, et s'il a eu le plaisir d'apprendre que M. Bertrand, après avoir liquidé tout son bien, était parti subitement pour le Brésil. L'aventure de la crevasse et la figure de Joseph debout contre une croix avaient laissé une impression d'ineffaçable terreur à ce médiocre scélérat. En débarquant à Rio-Janeiro, il a dit à quelqu'un qu'il lui était arrivé un accident qui l'avait dégoûté de l'Europe.

A Mon-Plaisir, on est dégoûté non-seulement de l'Europe, mais de tout; on y récolte encore des poires en automne, on n'y voit plus de roses au printemps. M<sup>me</sup> Baillet, qui s'est jetée dans la haute dévotion, prétend qu'à l'insu de sa mère Marguerite avait lu quelques romans. La cousine Grillet est plus convaincue que jamais que ce monde est plein de chausse-trapes: elle ne marche presque plus. M<sup>me</sup> Mirion a succombé à son chagrin. Elle était restée six mois sans prononcer le nom de sa fille; sur son lit de mort, elle a senti se réveiller son cœur de mère; elle a dit au pasteur qui était venu l'assister dans ses derniers instans: — Monsieur le pasteur, je suis sûre que dans le fond de l'âme elle était innocente, et que ce scélérat lui a tendu un guet-apens; il me tarde d'aller revoir au ciel cette pauvre chère comtesse. — Depuis que M. Mirion est veuf, l'oncle Benjamin est revenu vivre avec lui. Il est fier d'avoir été choisi par Marguerite pour recevoir ses derniers adieux; mais il a le tort de s'écrier quelquefois: — Ne vous l'avais-je pas dit? Vous n'avez pas voulu me croire.

L'aventure de Marguerite Mirion, dont le mystère jusqu'aujourd'hui n'avait pas été éclairci, a causé à Genève, comme il était naturel, une prodigieuse sensation; pendant bien des semaines, elle défraya tous les entretiens, on en parle encore. Les uns ont été impitoyables pour M. et M<sup>me</sup> Mirion, qu'ils accusent d'être les véritables auteurs de l'événement. — Voilà, disent-ils, où mènent l'ambition et l'esprit d'intrigue! — Dans d'autres cercles, on s'en est pris à Marguerite, on a fulminé contre elle les plus virulents anathèmes, lui reprochant de n'avoir eu ni principes ni religion. Les gens mieux informés ou d'un esprit plus rassis estiment au contraire qu'il y a dans ce monde, ainsi que l'écrivait un jour Marguerite, d'effroyables fatalités, et qu'il est d'un sage de savoir quelquefois suspendre son jugement. Parmi les ouvriers, il en est beaucoup qui font de Joseph un héros: je le veux bien, mais un héros manqué; c'est une race fort dangereuse.

VICTOR CHERBULIEZ.

---

---

# LES IMPOTS

SUR

## LES CONSOMMATIONS DE LUXE

---

Les impôts sur les consommations de luxe ne forment pas dans les budgets des différentes nations une catégorie sous cette désignation spéciale. Le nom de luxe n'y est pas prononcé ou ne l'est que très rarement. Peut-être le législateur l'a-t-il jugé vague, peut-être a-t-il voulu éviter de rappeler les anciennes taxes somptuaires, peut-être encore a-t-il craint de présenter comme un point de mire aux instincts démagogiques; mais, si le mot ne se trouve guère, l'idée n'est pas absente. Nul doute que, dans l'établissement de certaines taxes d'un poids exceptionnel, le législateur n'ait été décidé par cette circonstance, qu'elles offrent plus de rapport avec le plaisir qu'avec le besoin, qu'elles atteignent les riches plus que les pauvres. Il n'y a rien à redire, si la mesure est observée, et si les considérans sur lesquels s'appuient de tels impôts ne revêtent pas, comme on l'a vu plus d'une fois, le caractère d'une hostilité systématique contre le luxe et la fortune. Les pays démocratiques comme le nôtre peuvent faire une part à ces taxes; ils doivent se garder de l'exagérer, et de prêter par là des armes à ces écoles et à ces passions pour qui tout est prétexte dans la lutte radicale qu'elles soutiennent contre le capital et les inégalités sociales.

La manière dont se comporte une société démocratique vis-à-vis du luxe est un des signes qui permettent le mieux d'en juger les tendances. Nulle part on n'aperçoit mieux quelle idée elle se fait de

la liberté et de l'égalité. Rarement les démocraties se sont contentées de voir dans les manifestations du luxe un simple signe de la richesse qui aide à l'atteindre par l'impôt selon la règle d'une exacte proportion, ou une de ces dépenses facultatives que le législateur peut surtaxer dans une certaine mesure sans s'inspirer d'une haine jalouse. Je prendrai pour exemple la révolution française. La rancune démocratique contre le luxe, avant de passer dans quelques taxes dictées par ce sentiment malveillant contre les riches, prit des formes aussi violentes que variées. Sans doute le luxe, lié aux anciens privilèges, devenait solidaire des mêmes représailles. En même temps que les *riches* sont traités en suspects à l'égal des nobles, les déclamations contre le *superflu* remplissent, dès 1789 et 1790, les discours et les journaux de la démagogie. Marat aboie au luxe dans son horrible feuille. Saint-Just, plus systématique, rédige ses plans à la Lycurgue. On est étonné de trouver ces mêmes idées de simplicité antique, alliées à des projets restrictifs contre la propriété, dans les harangues et dans les écrits de quelques girondins. Rousseau et Mably influent même sur ces esprits plus libéraux et plus intelligens des conditions de la vie moderne. Combien de fois n'est-il pas question à cette époque de diminuer l'opulence, de frapper le faste et la mollesse par un système d'impôt tendant à l'égalité et à la *vertu*! C'est ce qui donne une signification plus accusée qu'elles ne l'auraient sans ces passions, sans ces préventions qui leur servent de commentaire, à quelques lois destinées à atteindre certaines manifestations de luxe. L'aristocratie anglaise avait après tout frayé la voie à la révolution, lorsque celle-ci taxa les chevaux, les domestiques, les mulets de luxe, les valets et les litières; c'est l'intention chez quelques-uns de ceux qui votèrent ces mesures, c'est aussi le défaut de modération qu'il faut reprocher aux lois qui se succédèrent, en se modifiant les unes les autres, le 13 janvier 1791, le 14 thermidor an iv, le 26 fructidor an vi et le 3 nivôse an vii. Un document financier justement célèbre, le *Rapport au roi*, qui fut adressé à Charles X en 1830, dénonce sévèrement les effets du tarif de 1795, « qui force la richesse elle-même à prendre les attributs de la misère, et à subir le joug de cette ruineuse égalité qui est devenue l'idole du jour. » Le caractère progressif de l'impôt auquel il est fait allusion par le rapporteur put produire ce résultat dans une certaine mesure; mais il est plus que probable que d'autres vexations encore plus efficaces contre le riche et le luxe, se joignant à l'état de souffrance des affaires, y contribuèrent dans une proportion beaucoup plus forte que la taxe elle-même.

Comment les mêmes instincts niveleurs auraient-ils disparu avec le développement des idées démocratiques? Qui ne se souvient de la

séance tristement mémorable du 15 mai 1848, suite et prélude d'autres *journées* du même genre, où presque invariablement le communisme lève la tête par-dessus la politique, qui fournit le prétexte? Lorsqu'on vit à la tribune Barbès proposer de mettre un impôt de 1 milliard sur les riches, l'idée de frapper le luxe et le superflu n'était pas étrangère à cette façon toute révolutionnaire de trancher les questions de finances. Faut-il remonter jusqu'à 1848? Les traces des incendies allumés à Paris ne sont pas effacées. On n'y voit que trop quel cas la commune a fait du plus noble et du plus glorieux de tous les luxes, le luxe public consacré aux grands souvenirs de la patrie et aux chefs-d'œuvre des arts. Que le triste pouvoir qui en mars 1871 réussissait à saisir, pour la garder pendant plus de deux mois, la plus invraisemblable des dictatures, eût pu disposer d'un peu plus de temps, après le luxe public le luxe privé aurait eu son tour. N'y avait-il pas comme un commencement d'exécution contre ce dernier luxe lorsque la main des factieux enlevait tout ce qui faisait l'élégante décoration de la maison de M. Thiers, lorsque l'ordre d'incendier les hôtels des quartiers aristocratiques était signé en même temps que celui de mettre le feu aux palais habités par les souverains ou qui étaient le siège de grands corps de l'état? Nul doute que la commune n'eût fait chaque jour de nouveaux pas dans cette voie où elle était entrée avec des procédés dignes de l'état sauvage, — que sous forme de confiscation et d'impôts elle ne se fût attaquée à tout ce qui révèle le luxe privé, à ce titre uniquement qu'il est blessant pour l'égalité et offensant pour la misère. Et pourtant certes ce n'était cette fois à aucun degré ni le stoïcisme philosophique, ni l'ascétisme chrétien qui entraient en lutte contre le luxe. Plusieurs des chefs de la commune se sont donné pendant ce règne d'un moment toutes les grossières jouissances alliées à l'amour du sang, comme si ces prétendus réformateurs trouvaient excellente pour eux-mêmes la devise : *courte et bonne*, empruntée au temps et aux hommes qu'ils ne manquaient aucune occasion de flétrir avec des airs de vertu effarouchée.

Trois suppositions sont possibles : on peut abuser de ces impôts sur les consommations de luxe en vertu d'une théorie sociale égalitaire; on peut au contraire ne vouloir en faire aucun usage, — on allègue alors ce qu'ils ont ou paraissent avoir de peu conforme au libre emploi de la richesse; on place cette condamnation absolue sous les auspices de quelque système, comme les économistes en ont présenté plusieurs aux différentes époques, depuis l'impôt unique foncier des physiocrates jusqu'à l'impôt sur le capital, préconisé aujourd'hui comme devant remplacer l'ensemble trop peu logique de nos taxes. On peut croire enfin juste, équitable, utile, d'établir

de ces taxes sur certaines consommations plus facultatives, et où l'idée d'agrément l'emporte sur l'idée d'utilité. Les peuples les plus civilisés ont adopté cette dernière solution. Je ne connais guère de budget, quelle que soit la forme du gouvernement, quel que soit l'état de la société, où l'on n'ait considéré certaines dépenses d'agrément, quelquefois de pure vanité, comme susceptibles d'une taxation particulière. Ont-ils eu tort? Je ne le crois pas. Il serait fort injuste en tout cas de crier au socialisme toutes les fois que cette pensée se fait jour, d'autant plus que ces taxes se trouvent tout aussi bien, et même avec un caractère plus prononcé, chez des peuples où l'aristocratie tient une grande place. D'un autre côté, la pente est glissante. Une aristocratie peut faire son sacrifice, se surtaxer elle-même sans que cela tire à conséquence; elle saura s'arrêter à la limite de ses droits et de ses intérêts. Il n'est pas aussi aisé à la démocratie de se modérer dans une voie où il semble que tout la pousse. Il est donc important d'examiner les motifs qui seuls légitiment ces taxes, d'indiquer autant que possible la mesure où des impôts qui peut-être n'ont pas dit leur dernier mot doivent être renfermés.

## I.

On a prétendu quelquefois justifier du point de vue démocratique les impôts systématiquement établis contre le luxe et l'opulence par deux raisons spécieuses : on a dit que l'exiguïté même de leurs ressources condamne les pauvres à consacrer une part proportionnelle de leur revenu plus grande que le riche à leurs loyers et à leurs achats faits au détail, et que certains impôts, comme l'octroi ou l'impôt sur le sel, les atteignent également dans une proportion plus grande que les riches. Ce ne sont pas seulement les adeptes des écoles socialistes qui ont développé ces considérations; quelques économistes dont l'autorité n'est aucunement à dédaigner en ont tenu compte. Il serait trop tentant pour la démocratie d'entreprendre, à l'aide de ces motifs, une sorte de campagne contre ces dépenses de luxe qui sont plus particulièrement le privilège des riches. Heureusement il suffit de rectifier ce que la théorie présente ici de défectueux pour arrêter la pratique sur une pente périlleuse. Est-ce donc le rôle du législateur, dans une démocratie libérale, de compenser ce qu'il peut y avoir d'infériorités pénibles dans la situation des moins favorisés par la fortune à coups de taxes revêtant un caractère de nivellement? Si quelques impôts frappent plus durement le pauvre, n'est-ce pas sur ceux-là que de-

vra se porter l'attention du législateur pour les adoucir, au lieu de faire ce qu'on appelle vulgairement une cote mal taillée? En tout cas, quelque moyen qu'on prenne pour soulager le pauvre, ce serait une idée peu judicieuse et peu juste que de corriger une inégalité involontaire par des procédés durs et arbitraires à l'égard du riche : moyen peu sûr d'ailleurs, la solidarité qui unit de nos jours toutes les classes ne permettant guère l'emploi de tels procédés à l'égard des classes aisées sans que le contre-coup s'en fasse sentir quelquefois plus péniblement encore sur la partie de la société qu'on a voulu ménager, venger peut-être. Le système qui fait de l'impôt le juge des fortunes, du trop et du trop peu, pour niveler, équilibrer, tailler les parts, distribuer les charges en dehors du principe de proportionnalité, mène droit à l'arbitraire et à la ruine. Partant de là, Robespierre avait proposé d'exempter de tout impôt des classes entières de citoyens peu aisés. Il reconnut qu'il s'était trompé, que l'impôt était la dette de tous, en dehors de l'indigence constatée, et comme le *titre civique*, qui constituait aussi bien un honneur qu'une charge. On peut, pour un impôt spécial, adopter l'exemption de la taxe au-dessous de tel revenu ou de tel taux de loyer, comme les Anglais le font pour l'*income-tax*, et comme nous le faisons pour l'impôt locatif. Il n'y a rien de commun entre cette manière d'agir et le système de la démocratie égalitaire qui surimpose le riche et qui exempte le pauvre. L'Angleterre fait payer beaucoup aux riches, mais non en vertu d'une théorie d'égalisation qui partirait du principe philosophique des inconvéniens et des infériorités diverses dont le pauvre peut avoir à souffrir, — argument qui mène loin dans sa téméraire généralité. Un impôt pèse-t-il sur les masses, comme les lois sur les céréales, elle le modifie ou le supprime. Dépasse-t-elle un peu la proportion exacte lorsqu'elle s'adresse aux riches, ce n'est pas en vertu d'une maxime; elle a recours aux sources les plus abondantes : voilà tout. On ne voit pas que la masse se trouve mal de ce système. Et je ne parle pas de la taxe des pauvres, qui n'est que le sacrifice librement consenti par la charité et par la politique. Le grand moyen de soulagement pour la masse chez nos voisins est la facilité donnée au travail et à la consommation. On ne les voit pas imposer les matières premières, surtaxer sans mesure les produits fabriqués. Leurs réformes radicales sont des dégrèvemens. Les effets auxquels nous faisons allusion, et que nous caractérisons par l'abondance du travail, le développement des salaires, la facilité plus grande de la vie, n'ont pas cessé de recommander la réforme douanière à laquelle Robert Peel attachait son nom. Les réformes de ce genre profitent à tous, même au trésor; le pauvre s'en réjouit sans que le riche ait à en souffrir,

et la société avance par des procédés libéraux et larges qui sont justement l'opposé de ces expédiens à la Procuste, toujours si chers à la démagogie.

Une des inspirations les plus malheureuses auxquelles pourrait se laisser aller notre démocratie serait de vouloir décourager le luxe systématiquement. Pour atteindre ce luxe malsain qui occupe toujours trop de place, mais qu'il n'est pas aisé de détruire en dehors de l'action des mœurs, elle frapperait sur ce luxe permis et fécond sans lequel il nous est impossible de comprendre l'idée même de la civilisation. Ce luxe n'en est pas seulement la fleur, comme on le dit, il en est aussi le fruit, s'il est vrai que tous plus ou moins non-seulement s'en parent, mais à la lettre s'en nourrissent. L'anéantir, ou seulement y prétendre, ce serait plus que découvrer l'édifice de nos sociétés industrielles, ce serait le saper dans une de ses bases essentielles. Tout esprit sensé est trop convaincu de cette vérité, laquelle n'est plus qu'un lieu-commun d'économie politique, pour qu'il soit nécessaire d'appeler en témoignage la statistique, qui établit approximativement le chiffre prodigieux des richesses représentées par les industries dites de luxe. L'impôt *somptuaire*, qui se propose pour but essentiel de réprimer le luxe, serait un anachronisme, une vieillerie. Ce serait de plus un contresens, si on donne sa signification la plus favorable et, j'aime à le croire, la plus exacte à ce mot de démocratie. Une démocratie libérale ne saurait investir le législateur du pouvoir de contraindre à la moralité par un vaste système de réglemens préventifs. Elle ne peut avoir l'idée de traiter comme immoralité telle émanation ou forme de la richesse qui ne saurait, sans une injustice ridicule, recevoir cette qualification flétrissante. Notre société civile et politique repose sur un principe qui lui imprime son caractère : la libre responsabilité. Nous abandonnons le mauvais luxe à ses conséquences naturelles, le scandale, la dette, la ruine. Telle est la règle; s'il y a des exceptions, elles doivent être rares. On l'entendait autrement dans le passé. Le législateur se croyait le droit, même le devoir d'intervenir dans le luxe privé. Armé de prohibitions, il créait les lois qui prétendaient empêcher et qui n'empêchaient rien, sauf certains cas où tantôt la violence des institutions, tantôt encore la force du sentiment religieux, comme à Genève pendant le gouvernement de Calvin, ont pu réaliser pour un temps le résultat désiré. L'impôt somptuaire, affichant l'intention de décourager le luxe, que les monarchies absolues et les aristocraties n'ont guère moins au reste employé que les démocraties républicaines, est un procédé plus doux que les lois somptuaires, quoique violent encore. A la différence de ces mesures de prohibition qui mettaient un *reto* sur telle

dépense de table ou sur tel article de toilette, il prétend plutôt limiter qu'interdire, il est plus répressif que préventif; par conséquent il paraît un peu moins incompatible avec la liberté individuelle. Canton était déjà condamné à battre en retraite lorsqu'il substituait à la loi qui défendait le luxe des femmes l'impôt somptuaire qui se bornait à taxer leurs bijoux et leurs parures.

Sur quoi se fonderaient aujourd'hui des impôts somptuaires destinés à châtier le luxe et à traiter les riches en ennemis? Certes il y a un mauvais luxe, et les appétits qui le développent et qu'il suscite à son tour, comme les scandales auxquels il donne lieu, méritent peu de pitié; mais, encore une fois, l'œuvre de la législation ne saurait se confondre avec celle de la morale. Invoquerait-on ces injustes privilèges qui dispensaient autrefois des classes entières, et celles-là mêmes qui étaient le mieux en état de payer l'impôt, de s'acquitter de leur dette envers l'état, tellement que M. de Tocqueville a pu dire qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, en France, les immunités étaient pour les riches, tandis qu'en Angleterre elles étaient pour les pauvres? Sans réussir à établir toujours une proportionnalité suffisante, la révolution de 1789 a effacé ces inégalités choquantes. Invoquerait-on des raisons d'humanité envers les classes ouvrières? Lorsque l'impôt sur le luxe va au-delà d'une mesure assez restreinte, il risque de leur prendre trois ou quatre fois plus sous forme de salaires qu'il ne leur ôte de leur part d'impôts par la surtaxe du riche.

Il serait sage, je crois, de renoncer à nommer *somptuaire* l'impôt qui atteint sans hostilité systématique certaines consommations de luxe. Le langage s'est habitué à donner à cette épithète une signification toute restrictive, et qui appartient à des temps passés sans retour. A l'idée de l'impôt somptuaire se lient certaines idées morales, politiques, économiques, qui n'ont plus cours; toutes les nôtres tendent à mettre l'impôt somptuaire hors de cause. On a fait justice du préjugé économique qui menait à traiter avec une sévérité particulière l'emploi des métaux précieux soustraits au monnayage; on ne considère plus comme une ruine l'achat au dehors de certains produits. On ne prétend plus davantage distinguer les rangs par l'habit ou par l'équipage, comme au temps de Philippe le Bel; la bourgeoisie a *char* malgré tant de belles ordonnances, et porte la soie comme la femme noble. La démocratie peut admettre en nombre modéré des impôts *sur* le luxe; elle ne saurait vouloir des impôts *contre* le luxe. Un tel système serait d'ailleurs plus impraticable et plus inefficace encore que sous l'ancien régime en raison de l'accroissement du nombre des personnes aisées qu'il atteindrait, des industries qu'il frapperait, de la masse des choses

susceptibles d'être plus ou moins désignées par ce terme, et qu'il ne serait pas toujours plus facile de classer que de taxer entre les mains où elles se rencontrent. Populaires au début, ces taxes systématiques aboutiraient à une immense impopularité. Mieux vaudrait à coup sûr rester un peu au-dessous de la matière imposable en ce genre que de prétendre l'embrasser tout entière en risquant, à force de logique, de dépasser le but. Malheureusement il y a aujourd'hui un si grand nombre de personnes qui se piquent de logique qu'il faut s'en défier. Seule, la morale inspire plus de prétentions. Il y a eu déjà tant de manières de tuer les gens au nom de la morale et de la logique; au nom du ciel, n'y joignons pas l'impôt! Les confiscations révolutionnaires ne font qu'un mal momentané; une hypocrisie légale qui dirigerait contre la richesse l'égalité et la fraternité aboutirait à l'épuisement des ressources publiques et privées.

La désignation d'*impôts somptuaires* écartée, il faut la remplacer par une autre plus exacte. M. de Parieu, dans un savant traité, s'est servi pour désigner ce genre de taxes du nom d'impôts sur les jouissances, parmi lesquels se placent aussi les taxes sur les portes, les fenêtres, les cheminées, c'est-à-dire sur des objets de nécessité. Il y aurait lieu de mieux marquer la distinction, ce que fait imparfaitement, selon moi, la désignation d'impôts sur le luxe, le mot de luxe ayant le tort de rappeler des objets qui se caractérisent par leur valeur exceptionnelle et par l'éclat extérieur, par conséquent de s'appliquer fort mal à des choses comme le tabac ou les liqueurs. Le terme de *jouissances* ou *consommations de luxe* ne présente pas le même inconvénient, et s'attache, indépendamment de toute idée nécessaire de magnificence, à tous les usages plus ou moins superflus, à des habitudes vulgaires aussi bien qu'à des raffinemens recherchés, à des consommations usitées dans les classes ouvrières comme à celles dont la classe riche a le privilège. C'est au fond l'impôt sur les choses dont à la rigueur il serait possible de se passer.

Je prévois une objection. On me dira que la démocratie ne paraît pas si avide que j'ai eu l'air de le supposer d'établir des impôts somptuaires; M. Proudhon va même jusqu'à en faire la critique. L'auteur du *Système des contradictions économiques* s'exprime sur ce sujet comme le ferait un économiste conservateur. Je ne m'en étonne aucunement. On peut renoncer à déclarer la guerre au luxe sous son nom lorsqu'on abolit la propriété, et qu'on proclame l'égalité des salaires. L'impôt serait une machine bien faible quand on dispose de moyens tout autrement radicaux pour atteindre un but tout autrement étendu. A quoi sert-il d'ailleurs de parler avec

éloge d'un certain luxe utile lorsqu'on ne veut pas que Phidias soit plus rémunéré qu'un maçon? La plupart des écoles socialistes ou communistes substituent à l'impôt somptuaire l'impôt progressif, ou ne recourent au premier que comme auxiliaire, et sous la forme la plus durement progressive. Il est d'air que c'est au luxe et aux inégalités réputées excessives qu'elles s'attaquent par ce moyen. C'est une façon de punir la richesse, et d'arrêter la formation du superflu en en frappant l'usage au-delà d'un certain taux. C'était bien un impôt contre le luxe et les riches que l'impôt progressif établi en 1442 par la démocratie florentine avec ses quatorze degrés de progression, dont le dernier allait à environ 34 pour 100. Il en fut de même de la Hollande obéissant aux mêmes inspirations démocratiques. Dans les deux pays, le luxe fut profondément atteint dans ses formes les plus fécondes, et le capital s'en trouva fort mal, sans que la condition des travailleurs y gagnât. On alléguera peut-être aussi notre impôt progressif sur les logemens à Paris, qui vient d'être porté à 14 pour 100 pour certains taux de loyers, et on y montrera un précédent dont on ne signale que de bons effets. Nous répondrons qu'il n'y a rien là de somptuaire ni même de progressif, si ce n'est en apparence, cette application toute partielle de la progression n'étant qu'un moyen d'arriver au revenu présumé en prenant le loyer pour signe, et de réaliser une proportionnalité plus exacte. L'aspiration vers l'impôt progressif n'est encore de la part de notre démocratie qu'à l'état de désir; rien dans notre système financier n'en porte réellement la trace.

Entre les impôts sur certaines consommations de luxe et les impôts somptuaires de l'ancien régime ou l'impôt progressif de la démocratie avec ses intentions hostiles au luxe, il y a un abîme. Autrement comment expliquer que des pays comme l'Angleterre, comme la Prusse, qui se soucient peu de donner à l'esprit démocratique des gages exagérés, aient des impôts sur le luxe et même avec un caractère modérément progressif en vue d'atteindre le revenu réel? Ici l'inspiration, le but qu'on se propose, importent beaucoup, et le même fait matériel peut répondre à des idées fort différentes. De même qu'elle doit rejeter l'impôt niveleur, la démocratie doit repousser l'impôt se faisant pour ainsi dire entrepreneur de la moralisation publique en frappant outre mesure sur toutes les consommations qui présentent quelque inconvénient moral. Cela ne veut pas dire que le caractère immoral de telle consommation n'invite justement le législateur à la peu ménager. On voit par là dans quel esprit nous abordons l'examen des impôts sur les consommations de luxe dans nos budgets. Nous assignons à l'impôt un rôle modeste; nous nous refusons à en faire l'instrument de la réforme

universelle et plus encore d'une révolution sociale. Atteindre la fortune ou, plus exactement, le revenu d'une façon proportionnelle, voilà au fond l'objet unique que l'on doit avoir en vue. Autrement on fausse cette question de l'impôt, déjà si difficile en elle-même, à force de l'étendre; on dénature par une application abusive de la politique, et le plus souvent d'une politique détestable, une question qui reste économique par essence.

## II.

Le caractère actuel des impôts sur les consommations de luxe, à consulter notre budget et celui des autres états, y compris ceux des états démocratiques par excellence, la Suisse et les États-Unis, c'est d'être en nombre limité, bien plus limité que les manifestations du luxe, et en général d'un rendement modique. Ou bien on vise à atteindre ce qui est un luxe général, car en dépit de la contradiction qui semble être dans ces mots : *luxe général*, il y a telle dépense à beaucoup d'égards superflue qu'un très grand nombre de personnes se permettent; dans ce cas seulement, le revenu de l'impôt a chance de s'élever, — ou bien on établit certaines catégories qui ne regardent que les riches ou du moins des consommations qui supposent l'aisance assez développée, et ces taxes, sans être ni injustes, ni à dédaigner par leur ensemble au point de vue financier, ne peuvent donner beaucoup. Elles deviendraient oppressives et se tariraient elles-mêmes, si on leur demandait au-delà des limites les plus modérées. La raison en est que la plupart des personnes qu'on appelle riches ne le sont que dans des proportions assez restreintes, surtout dans un pays où la fortune est morcelée comme en France sous la double forme foncière et mobilière. L'exiguïté relative de ces derniers impôts leur a même créé des censeurs qui vont jusqu'à les regarder comme plus nuisibles qu'utiles. L'auteur d'études justement remarquées ici même, M. Victor Bonnet, renouvelait récemment contre telle de ces taxes, celle sur les voitures et les chevaux par exemple, une critique qui serait la condamnation absolue de toutes ces taxes spéciales atteignant les consommations de luxe. « Ou bien, dit-il, ceux sur qui la taxe tombera consentiront à la payer en conservant la même quantité de chevaux et de voitures, et alors ils se restreindront sur d'autres choses, ils consommeront moins de vin, moins de sucre, moins d'étoffe de diverses espèces, etc., de sorte que, si la taxe rapporte 20 millions, ce sera 20 millions d'enlevés à la consommation générale, partant à la production, ce qui réagira nécessairement sur les salaires et les fera baisser; ou

bien les personnes qui auront à subir ces taxes de luxe réduiront le nombre de leurs voitures et de leurs chevaux, alors voilà deux industries atteintes. » La même observation retombe sur tout impôt de consommation, quel qu'il soit. La somme employée à le payer n'est-elle pas enlevée aux dépenses individuelles et soustraite aux industries qu'elle aurait pu alimenter? On peut dire que c'est moins sensible pour le sel, pour les boissons, — soit; mais en général quelle taxe n'atteint plus ou moins l'agriculture ou l'industrie, ne resserre plus ou moins la consommation? Ne se pourrait-il pas aussi que ceux qu'atteindrait la taxe en question, au lieu de consommer moins de sucre, moins d'étoffe, fissent porter cette diminution de leur revenu sur cette partie de l'épargne que représente le capital immobilisé? Empêcher cette épargne est un mal; pourtant ne peut-il être réparé en tout ou en partie, si l'état emploie les sommes qu'il perçoit en travaux reproductifs? Que s'il les consacre au paiement d'indemnités de guerre, alors c'est la nécessité qui parle, et cette raison vaut les autres. Je sais à quels abus fiscaux cette nécessité de faire flèche de tout bois a conduit les gouvernements; ce ne doit pas être un motif pour leur interdire de recourir à des taxes qui ajoutent à leurs revenus des sommes qu'il leur serait autrement difficile, sinon impossible de se procurer.

Au reste, en ce qui touche ces taxes spéciales, la politique elle-même commande des réserves. Elles peuvent montrer à la foule que le riche ne cherche pas à soustraire aux charges profitables à l'état les jouissances exceptionnelles que lui permet sa situation sociale. L'effet moral en ce sens est salutaire. Poursuivies avec une recherche trop inquiète et poussées à l'excès, elles ne satisfont pas plus la jalousie qu'elles ne satisfont la justice; la démocratie ne se contente plus, qu'on ne permette cette expression vulgaire, de l'os qu'on lui jette à ronger : son appétit ne fait que s'y exciter; tout ce qui n'est pas équitable et consenti ne fait qu'ouvrir la brèche à des exigences nouvelles et sans terme.

Parmi ces consommations qui, tout en étant devenues usuelles, gardent leur caractère de superflues, car l'hygiène y joue un rôle assez faible en comparaison de l'agrément, se trouve le tabac. L'article 33 du projet soumis à l'assemblée nationale par le gouvernement autorise la régie à fabriquer de nouvelles qualités de tabacs supérieurs à priser, à fumer et à mâcher. Il est en outre établi que les tabacs et cigarettes dont l'importation est autorisée pour le compte des particuliers paieront 36 francs par kilogramme. On n'aura qu'à se féliciter, si on trouve de nouvelles ressources dans cet impôt, qui en produit de si considérables. (La vente du tabac en 1869 ne s'élevait pas à moins de 246,809,000 francs.) L'état

ne se constitue pas outre mesure moralisateur par l'impôt en faisant payer ce produit plusieurs fois sa valeur, augmentation qui ne paraît avoir découragé personne. On ne peut vouloir pourtant qu'il fasse complètement abstraction de l'utilité morale non plus que de la question d'hygiène; cela suffit pour lui ôter tout scrupule, et lui sert jusqu'à un certain point d'encouragement. Peut-être pourrait-on ajouter, si on ne craignait de se brouiller avec trop de gens, que cette consommation de luxe, la moins digne d'intérêt au point de vue esthétique, est aussi une des plus égoïstes, puisque les jouissances qu'elle procure, au lieu d'avoir le caractère communicatif qu'on peut alléguer en faveur d'autres dépenses de luxe dont la foule jouit gratuitement, ont pour conséquence l'incommodité et, pour ainsi dire, l'oppression de ceux qui se l'interdisent. En surtaxant le tabac, la démocratie ne peut se plaindre qu'on trahisse ses intérêts. Elle ne peut voir de mauvais œil ce monopole, qui depuis 1810, année où il fut rétabli après avoir été remplacé en 1791 par un droit de douane beaucoup moins fructueux, permet à l'état d'entreprendre des travaux productifs et de ne pas peser par de nouvelles taxes sur des produits ou des services utiles à tous, que pourtant le budget a frappés d'un surcroît de droits, quelques-uns très regrettables. Tous ces impôts sont au fond des impôts sur le travail: l'impôt sur le tabac serait plutôt un impôt sur l'oisiveté. Bien qu'exercé sous la forme de monopole, et quoique la recette contienne près de quatre fois et demie la dépense, on ne peut dire que cet impôt soit lourd pour les consommateurs français. En Angleterre, où le tabac est imposé par la voie de la douane, la taxe appliquée aux tabacs en feuille s'élève à 8 francs 27 centimes le kilogramme. « Cette taxe, lit-on dans un rapport sur la situation de l'empire publié il y a quelques années, fait peser sur le consommateur anglais une charge assurément bien plus considérable que le prix de 10 francs par kilogramme, qui en France comprend, outre l'impôt dû à l'état, le prix de la matière première, les frais de transport et de fabrication, et le bénéfice du débitant. » Ce motif, invoqué pour justifier en 1861 l'augmentation du prix des tabacs, n'a pas perdu sa valeur. Le mouvement ascendant de cette consommation est de nature à prouver que l'augmentation du prix agit avec moins de force que l'habitude. Diminuât-elle dans une certaine mesure, qu'importe, si le trésor avait chance de trouver encore son avantage dans une augmentation de prix à consommation égale? Une taxe progressive sur les cigares de luxe n'a rien certes qui blesse les principes. C'est le revenu qu'elle frappe avec chance de l'atteindre proportionnellement. Élever le prix de cette fantaisie et payer ainsi, ne fût-ce qu'une parcelle de l'indemnité énorme qui nous est imposée, ne saurait choquer les écono-

mistes les plus orthodoxes; de tous les moyens de délivrer le territoire de la présence de l'étranger, on n'en peut imaginer de plus commode que celui qui consiste à fumer un cigare. Plût à Dieu que tous les sacrifices que nous commande le patriotisme fussent à si bon compte!

Quelques-unes de ces observations s'appliquent à un plaisir qui est un luxe, quoiqu'il se soit fort répandu, je veux parler de la chasse. Porter, comme on vient de le faire, le permis de chasse de 25 à 40 francs n'a rien d'exorbitant pour des personnes qui n'hésitent pas à se donner ce plaisir, dispendieux par la perte de temps, et qui ne couvre pas toujours par la valeur du gibier tué les frais de chasse. On peut se dispenser d'ajouter à ces justifications le mot de Mathieu de Dombasle : « l'agriculture a deux fléaux, le gibier et le chasseur. » Malheureusement elle en a bien d'autres; la chasse, dans les conditions de surveillance où elle s'exerce, est beaucoup moins destructive que dans le bon vieux temps. La Fontaine serait obligé d'adoucir les couleurs dont il a peint les ravages exercés par des chasseurs gentilshommes. On respecte davantage la propriété, et nos petits propriétaires, qui sont en général de grands chasseurs, en connaissent le prix. Ce n'est donc pas là un plaisir nuisible en général; il paraît même plus fait pour fortifier le corps que pour endurcir les mœurs, quoi qu'en disent ceux qui en accusent la barbarie. Il faut joindre au produit de cette taxe l'impôt qui atteint la poudre et les armes qui servent à chasser. Le prix de la poudre de chasse est doublé par le nouveau budget. C'est un ensemble de revenus qu'il n'est pas possible de mépriser, soit qu'il aille à l'état, soit que la commune en profite. Il s'est agi, il y a quelques années, d'imposer aussi les capsules d'un droit de 9 francs par millier de capsules; les fabricans de capsules ont fait valoir toutes les considérations commerciales qu'il est facile de prévoir. Les capsules fulminantes de poudre de chasse et les cartouches de chasse figurent au nouveau budget parmi les articles imposés.

L'impôt sur les chiens, longtemps repoussé par le législateur, d'abord désagréable au public et qui a fini par s'acclimater, tient compte de l'élément du luxe et distingue en termes exprès les *chiens de luxe* des chiens occupés à divers emplois, comme les chiens de berger. Le législateur n'a pas commis l'oubli que M. de Chateaubriand reproche à Buffon : il s'est souvenu du chien de l'aveugle, et n'a pas soumis à la taxe de 40 francs, qui frappe les chiens d'agrément et de chasse, les autres catégories, pour lesquelles le droit peut tomber jusqu'à 4 franc. La répugnance qu'inspire chez nous toute taxe ayant une apparence somptuaire s'est témoignée d'une manière bien caractéristique dans la discussion même du projet. Le

rapporteur, M. Lélut, a effacé le plus possible le caractère d'impôt de luxe, bien évident pourtant, derrière deux considérations d'ailleurs valables et développées avec beaucoup de force : la concurrence que près de quatre millions de chiens font à la nourriture de l'homme, et la rage. Diminuer le nombre, qui coûte environ 80 millions de francs à nourrir, et réduire de moitié peut-être les chances de l'horrible fléau, tel est le point de vue auquel s'est placé le savant médecin. Plusieurs autres pays ont dès longtemps adopté cet impôt comme pur impôt de luxe, et les circonstances ne permettent pas de sacrifier les 5 ou 6 millions qu'il rapporte.

Le nouveau budget voté par l'assemblée nationale surimpose les liqueurs et les consommations alcooliques. C'est là le luxe populaire et un mauvais luxe. Il faut faire fléchir ici en une certaine mesure le principe que l'état ne doit pas se constituer le juge des consommations privées au point de les attaquer de front par l'impôt. Pour le tabac j'ai dit seulement qu'il ne devait pas redouter une certaine diminution d'une habitude poussée jusqu'à l'abus, sans nier qu'il excéderait certainement son droit, s'il allait jusqu'à prendre cette habitude corps à corps. Pourquoi? Parce que le caractère nuisible de cette consommation s'arrête dans certaines limites. Il n'en serait pas de même pour l'opium, si notre race se mettait à s'empoisonner avec cette substance. C'est un de ces cas *in extremis* où la liberté individuelle cède devant les règles supérieures de morale et d'hygiène, et où commande le salut public. Ce que je dis de l'opium, il faut le dire jusqu'à un certain point de l'absinthe et des autres alcooliques. L'ivrognerie a de terribles comptes à rendre dans les derniers événements de l'année qui vient de s'écouler. C'est un de ces vices s'étalant en public qui ne sauraient arguer de la liberté du foyer. Que l'impôt préventif s'ajoute à l'amende répressive, il n'y aura rien à redire, et les augmentations qui, dans le nouveau budget, atteignent l'alcool, l'absinthe et d'autres liquides analogues, sont d'autant mieux légitimées qu'elles frappent non plus seulement un plaisir, mais dans bien des cas un vice nuisible au pays comme à ceux qui s'y livrent. Les consommateurs modérés acquitteront sans beaucoup s'en apercevoir une surtaxe qui ne pèse pas trop sur les faibles quantités, quoique l'augmentation en soit assez marquée pour constituer un accroissement de revenu. Par l'article 27, le droit de consommation par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles, par hectolitre d'eaux-de-vie et esprits en bouteilles, de liqueurs et absinthes en cercles ou en bouteilles et de fruits à l'eau-de-vie, est fixé à 125 francs en principal. Sur d'autres articles, les divers alcools paient 30 francs par hectolitre, les liqueurs 35 francs. Il ne faut pas séparer de ces droits ceux qui

frappent les débitans de boissons, et que fixe en les surélevant le nouveau budget. Ne nous apitoyons pas trop sur ces débitans; les consommations du cabaret n'absorbent qu'une trop grosse part des salaires. Il faut avouer pourtant qu'ici tout est difficile. L'ouvrier qui consomme le vin en famille est souvent obligé de l'acheter au cabaret en détail. En outre le cabaretier frappé de nouveaux droits ne réussit que trop à se les faire rembourser par une passion qui ne connaît aucun frein. C'est moins le droit de l'état que son pouvoir qui se trouve resserré dans d'étroites bornes. Pour limiter cet abus, qui s'est si effroyablement répandu, comptons faiblement sur l'impôt, même en l'employant comme auxiliaire: c'est ici comme ailleurs à l'éducation de faire son œuvre moralisatrice, qu'accomplissent si difficilement les moyens de contrainte. Ce qui est encore vivement à souhaiter, c'est que les vins de luxe, à l'usage exclusif du riche, paient sensiblement plus que les vins communs consommés par la classe pauvre. Ce n'est pas la mauvaise volonté du législateur qu'il faut accuser, ce sont des difficultés de constatation. Ne sera-t-il pas possible d'en triompher et d'effacer cette uniformité de tarif qui porte le caractère d'une injustice véritable?

J'arrive à d'autres surtaxes qui frappent des consommations dignes d'intérêt. Il est à souhaiter que les augmentations d'impôt qui pèsent sur le café, le thé, le chocolat, le sucre, n'aient pas un caractère durable. Sans doute ce sont à beaucoup d'égards des consommations d'agrément, mais ce sont aussi des consommations alimentaires, et l'usage modéré, n'eût-il même que l'agrément pour but, n'est pas sans de réels avantages hygiéniques. C'est ici surtout qu'il est à craindre que l'augmentation, qui est de 3 dixièmes pour le sucre, qui porte l'impôt à 200 francs pour 100 kilogrammes de thé venant des pays hors d'Europe, à 160 fr. pour les 100 kilog. de chocolat (surtaxe de 35 francs), à 150 ou à 170 francs pour les 100 kilog. de café, et même à 200 francs, s'il est torréfié ou moulu, sans préjudice du droit de 55 fr. sur les 100 kilog. de chicorée, n'agisse d'une façon ultra-restrictive, dommageable à la consommation. Il est vrai que les habitudes qui s'attachent à ces consommations sont très fortes, on l'a vu déjà pour quelques-unes lors du blocus continental sous le premier empire; il faut le reconnaître pourtant, elles le sont moins que les habitudes vicieuses, et les consommateurs de thé ou de café arriveront plus facilement à se restreindre que les fumeurs de tabac et que les buveurs d'absinthe.

C'est un véritable impôt sur les consommations de luxe que celui que consacre l'article 30 relativement aux cartes à jouer. Les droits

de 25 et de 40 centimes actuellement perçus pour chaque jeu de cartes sont remplacés par un droit unique en principal, quel que soit le nombre des cartes, et quels que soient la forme et le dessin des figures. C'est encore un de ces monopoles en général peu justifiables, mais qui, pour les cartes comme pour le tabac, s'appuient sur des raisons plausibles. Il présente d'ailleurs quelques circonstances particulières. L'état a le monopole du papier servant à la fabrication, et ce n'est pas ce monopole qui est considéré comme productif, c'est le droit sur les cartes fabriquées. La fabrication elle-même est surveillée et réglementée. Un impôt qui rapporte environ 4,500,000 francs n'est pas méprisable, et il ne cause aucun préjudice. On le trouve au surplus dans la plupart des budgets, et il compte en France environ trois siècles d'existence. D'autres jeux sont atteints, mais indirectement : le billard par exemple, qui ajoute à la patente dans les cafés et débits de vin. La commission du budget a proposé avec raison d'étendre cet impôt. A partir du 4<sup>er</sup> octobre, un droit de 60 francs est établi sur les billards à Paris; il va de 30 francs à 6 francs pour les autres villes, selon la population. L'idée de multiplier les impôts sur les jeux est une des plus chères aux partisans des impôts sur les consommations de luxe. Les dés furent imposés en Hollande, les quilles le sont à Brême, et le billard est assez fortement taxé à Brême, dans les cantons de Vaud et de Genève, etc.

Un fait est de nature à frapper. La France est un des pays les moins riches en impôts sur les consommations de luxe. Il n'y a guère que la Russie, l'Italie et l'Espagne qui en aient moins. Est-ce un bien? est-ce un mal? Cette circonstance qui la fortune est chez nous morcelée suffit-elle à expliquer cette infériorité, que tend à maintenir une assez vive répugnance de la part de notre riche bourgeoisie? Je constate le fait sans le commenter, et je vais en citer quelques preuves. L'impôt sur les domestiques est séculaire en Hollande; il fut même très progressif selon le nombre à certaines époques. Le tarif néerlandais, cité par M. de Parieu, présente encore des catégories très variées; la femme de chambre y figure pour un certain taux, le jardinier pour un autre. On trouve cette taxe établie tantôt temporairement, rarement d'une manière durable, en Prusse, en Suède, en Portugal, dans plusieurs cantons helvétiques. Elle subsiste en Angleterre depuis longtemps, et donnait en 1869 un revenu de 223,654 livres sterling (4,591,350 francs). Ce droit de 1 livre 1 shilling pour les domestiques au-dessus de dix-huit ans, et de 10 shillings 10 deniers pour ceux qui sont d'un âge inférieur, laisse d'ailleurs en dehors d'assez nombreuses catégories; les domestiques nécessaires dans certaines professions sont exemp-

tés. La Grande-Bretagne présente encore d'autres impôts offrant le même caractère, par exemple deux impôts qu'on peut appeler éminemment *britanniques*, et qu'il ne serait pas aisé de transplanter chez nous, le premier surtout : je veux parler de l'impôt sur la poudre à cheveux, qui rapporte la somme assez insignifiante de 975 livres sterling pour 1869 (24,375 francs), et de l'impôt sur les armoiries, qui donne pour la même année 68,845 livres sterling (1,721,425 fr.). Rien d'analogue chez nous. Les raisons qui déterminaient Vauban à vouloir imposer les vénérables perruques du temps de Louis XIV ont disparu, et je ne sais jusqu'à quel point on peut rattacher aux impôts de ce genre nos droits sur les concessions et collationnement de titres nobiliaires, sur les autorisations indispensables pour porter un ruban étranger.

Cela me conduit à parler d'un impôt particulier qui a existé chez nous il y a peu de temps, l'impôt sur les voitures de maître et les chevaux de luxe. Cet impôt, adopté en 1862, a été supprimé en 1865 pour des motifs peut-être contestables dans des circonstances financières ordinaires, mais qu'il ne semblait guère possible d'admettre en présence des charges écrasantes que l'indemnité allemande fait peser sur nous. Un grand nombre de budgets hors de France ont adopté cet impôt, et dans des proportions supérieures à celles qu'avait fixées la loi de 1862. Ce droit existe de longue date en Angleterre et dans d'autres pays moins signalés par l'opulence. Pour l'Angleterre, Adam Smith mentionnait déjà un droit de 4 livres sterling par an pour un carrosse, droit établi en 1747, et qui fut porté à la fin du siècle à 9 livres 12 shillings. Cet impôt n'a cessé d'exister depuis lors et constitue la meilleure partie des impôts sur le luxe. Pour 1869, les voitures de maître ont produit chez nos voisins un revenu de 408,785 liv. st. (40,219,625 fr.), les chevaux de selle 274,529 livres (6,863,225 francs), les autres chevaux et mules 461,459 liv. (4,028,975 fr.), les marchands de chevaux 46,433 liv. (403,325 fr.), ce qui fait un total de 21,515,150 fr. pour cette partie des impôts inscrits parmi les *assessed taxes*. On peut dire que l'ensemble des impôts de luxe en Angleterre ne donne guère, — quand ils arrivent à ce chiffre, qui n'est pas réalisé tous les ans. — beaucoup au-delà de 25 millions de francs. On voit que le rendement de ces taxes est médiocre, même dans les pays qui y paraissent le plus favorables par l'opulence exceptionnelle d'un certain nombre de familles. Quant à cet impôt sur les voitures particulières et sur les chevaux, même les pays qui ne l'ont pas gardé l'ont adopté dans les circonstances difficiles, depuis la Prusse en 1810 jusqu'à la Hollande, l'Autriche, le Danemark et d'autres nations. A Bâle, par la loi du 7 avril 1818, les chevaux de selle supportent un impôt de 16 francs,

et les voitures à 2 chevaux une taxe de 30 francs. C'est un chiffre modéré en comparaison de celui que les Pays-Bas avaient mis sur les chevaux et voitures en 1671, en 1749, en 1781, dates qui correspondent à des nécessités financières exceptionnelles provoquées par la guerre. C'étaient alors des droits allant de 15 à 25 florins par cheval de selle, et le droit était souvent très progressif selon le nombre des chevaux. Vous trouvez aujourd'hui plusieurs pays où cette taxe existe, soit au profit de l'état, soit au profit de la commune. Gand a taxé les chevaux de luxe; on rencontre un impôt municipal du même genre à Bruxelles, à Dison, à Verviers; l'Union américaine y a eu recours plus d'une fois. D'après notre loi de 1862, qu'il n'est pas inutile de rappeler dans les circonstances présentes, le maximum de la taxe était pour Paris de 25 francs par cheval, 60 francs par voiture attelée. C'était, suivant des calculs qui paraissent s'éloigner peu de la réalité, une taxe qui n'augmentait guère de plus de 2 pour 100 le coût total annuel d'un équipage. Le produit brut des rôles de 1863 fut de 2,939,895 fr. Il y avait eu 140,000 voitures et 212,000 chevaux imposés. Le chiffre des exemptions accordées avait été très considérable.

Les discussions qui eurent lieu dans les grands corps de l'état, par lesquels l'impôt fut plus d'une fois repoussé avant d'être adopté pour un temps bien court, montrent les dispositions où on est souvent à l'égard de ces taxes en France. L'abus que la démocratie est tentée d'en faire a créé une répugnance qui risque à son tour de dépasser la mesure, et qui s'est appuyée sur des argumens théoriques et pratiques qu'il n'est pas impossible de réfuter. C'est à y répondre que se sont attachés plusieurs des défenseurs de cet impôt. Par exemple, M. Vuitry, outre les raisons spéciales de la taxe, s'appliquait à justifier le caractère imposable des consommations de luxe. Un député, M. Du Mirail, soutenait que le caractère de spécialité n'était rien à la légitimité de cette taxe, chaque impôt de consommation n'atteignant en définitive que la catégorie qui consomme. M. de Lavenay mettait en avant le principe que le procédé de l'impôt, tel que nous le pratiquons, consiste à atteindre le revenu dans les actes extérieurs qui le manifestent. Enfin je citerai comme n'ayant rien perdu de leur force les termes dont se servait un savant légiste, M. Duvergier, pour défendre la loi après qu'elle eut été retirée: « Si en imposant le luxe on empêche la production, il faut s'abstenir;... mais (pour les voitures et les chevaux) personne n'a jamais prétendu cela, et dans la réalité cela n'a point eu lieu. Il est étrange que l'on montre une si grande circonspection quand il s'agit d'établir un impôt sur le luxe, et qu'on n'hésite pas à établir ou à maintenir des impôts qui atteignent directement et certainement l'in-

industrie dans la personne des ouvriers. Je suis convaincu que l'impôt sur les voitures était juste, qu'il n'atteignait pas le luxe d'une manière dangereuse. Je ne crois pas surtout qu'il faille adopter cette théorie absolue qui condamne tout impôt qui porte sur les manifestations de la richesse qu'on peut considérer comme des jouissances de luxe. » Renfermées dans ces limites, les idées que ces paroles expriment sont de toute vérité. Au surplus, tel paraît avoir été l'avis de la commission du budget. Elle a proposé le rétablissement de la taxe sur les chevaux et les voitures. L'assemblée nationale vient, avant de se séparer, de remettre en vigueur la loi de 1862.

Que les riches, à fortune égale, paient sensiblement moins en France qu'en Angleterre, c'est un premier fait indéniable. Que les impôts sur les consommations de luxe soient notablement plus faibles en France que dans la plupart des autres pays, c'est un second fait qu'on ne peut contester. Il n'y a aucun socialisme à reconnaître de tels faits et à louer les nations qui ont modérément recouru à cet ordre d'impôts.

Est-ce à dire que l'on conseille d'adopter tous les impôts de luxe existant dans le monde ou proposés quelquefois par des écrivains bien intentionnés et qui n'ont rien à démêler avec le socialisme révolutionnaire? Non assurément. Il y a dans les budgets de l'Europe et des États-Unis d'Amérique une quantité de taxes dont l'application serait trop souvent vexatoire en même temps que le revenu en serait presque insignifiant. C'est affaire de tact que de discerner ce qui peut être emprunté dans ces impôts. Avant la séparation de la Hollande et de la Belgique, on comprenait dans la taxe sur le mobilier les bijoux et les objets d'or et d'argent, comptés pour la moitié de leur valeur. Cette taxe, loin de disparaître, s'est aggravée, ces mêmes objets, en y comprenant les montres, étant taxés pour toute leur valeur. Aux États-Unis, la taxe sur les montres a place parmi les recettes de plusieurs états; une montre d'argent est imposée dans quelques-uns d'un dollar par an, une montre d'or de deux dollars. La déclaration ne paraît pas se faire avec une grande loyauté, s'il est vrai, comme nous le lisions naguère, qu'on n'avait déclaré, il y a quatre ans, que trente-huit montres dans l'état de la Louisiane et aucune dans la Pensylvanie. On trouve aussi dans quelques états de l'Union l'impôt sur les pianos. En Suède, l'impôt a compris quelquefois des taxes sur les montres et sur les meubles d'acajou et la soie. L'Angleterre a perçu aussi des taxes sur les montres, mais l'impôt a peu duré. L'argenterie, de 1809 à 1812, en Prusse, a été imposée non-seulement à l'aide d'un droit de marque comme en Angleterre et en France, mais encore comme objet de luxe. Nous parlions d'une taxe assez singulière sur

les perruques; la république de Venise les a taxées, et Charles XII aux mauvais jours les a soumises à un impôt, de même que les vêtemens de soie et les épées dorées. On remarque jusqu'à un impôt sur la danse, aboli par Frédéric II en 1743 avec d'autres taxes bizarres. Il a été question en Hollande de taxer comme objet de luxe les fleurs artificielles. On a imposé les chapeaux de femme dans le même pays, et n'a-t-on pas imposé les chapeaux d'homme en France sous Louis XIV, ce qui réussit fort mal à notre fabrication? On cite à Brême un impôt sur les *rossignols*. Il semble que rien n'ait été oublié depuis cette Rome impériale qui, non moins inventive, mettait des impôts sur les égouts, sur les latrines et même sur la profession des courtisanes.

Quelques écrivains ne se contentent pas d'une pareille liste; ils prétendent encore l'allonger pour la plus grande gloire de la France. J'ouvre le livre d'un auteur, à vrai dire, plus philanthrope qu'économiste, et dont les opinions royalistes éloignent toute idée de connivence avec la démocratie niveleuse, l'ouvrage que M. de Montyon a écrit sous ce titre : *Influence des diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples*. L'auteur se montre prodigue d'impôts sur le luxe, et il faudrait rééditer pour lui le vieux mot de *taxes somptuaires*. A l'exemple de l'ancienne Rome, il rétablit l'impôt sur les célibataires; il taxe les professions malsaines qui se rattachent au luxe, comme le broiement des couleurs, certains emplois du plomb. En voulant élever la finance jusqu'au rôle providentiel, il la charge de moraliser et de punir. Il exagère les taxes non-seulement sur les liqueurs, mais sur le thé, le cacao, le café. Il impose, comme nos anciens rois, les vêtemens enrichis par les broderies ou par l'application des métaux précieux, l'usage des diamans, des dentelles et autres parures; il taxe les ornemens de la sculpture et de l'architecture dans les demeures des particuliers, la somptuosité de l'ameublement, la vaisselle d'or ou d'argent, bien entendu la domesticité, et jusqu'aux livres frivoles, qu'il appelle « un luxe littéraire, » aux plaisirs du théâtre, etc. Le jour où elle voudra multiplier les taxes sur le luxe, la démocratie n'aura qu'à ouvrir ce livre, elle peut y puiser à pleines mains.

Je ne sais si elle passera un jour de la tentation au fait, et si ces taxes ne seront pas invoquées avec excès, dans l'impuissance de réaliser les projets beaucoup plus radicaux que le socialisme médite. La vérité est qu'il ne faut ni abuser des impôts de luxe, même dans l'intérêt des masses populaires, ni non plus prétendre ériger en principe la proscription de toute taxe de ce genre. Il serait faux en théorie, dangereux en pratique, de procéder, dans le problème de la répartition des charges, selon la méthode qui établit les taxes

tantôt sur le degré d'importance ou de moralité attribué aux besoins humains, tantôt sur la capacité plus ou moins arbitrairement appréciée des classes de contribuables à pouvoir en supporter le poids. La part faite à ces motifs sera toujours restreinte devant le principe supérieur qui consiste à proportionner l'impôt aux facultés en prenant pour base le revenu, mesuré soit directement, soit par ses manifestations. Il est incontestable que le luxe est une de ces manifestations, non toujours, mais souvent faciles à constater et saisissables à l'impôt. Le législateur qui voudrait atteindre tous les degrés du luxe se perdrait dans une nomenclature infinie et irait échouer devant des nuances qui rendraient son œuvre impossible, tant l'agréable et l'utile, le nécessaire et le superflu s'enchevêtrent, pour ainsi dire, et dans la nature des objets auxquels s'applique l'industrie perfectionnée de notre époque et dans les jouissances que ces objets procurent. Il n'y a que les consommations où cette idée de superfluité ou de jouissance exceptionnelle apparaît en caractères en quelque sorte grossièrement visibles — qui soient susceptibles de ce genre de taxation; encore faut-il bien s'assurer que la taxe ne présente pas plus d'inconvénients que d'avantages. Cette tâche est délicate, elle n'est nullement impraticable. Qu'elle s'y montre ou non disposée, la société ne peut échapper à la nécessité de faire une part à ces impôts qui ne sont ni plus ni moins désagréables que d'autres, et dont la nouveauté déplaît, quand la fatalité ne permet pas d'y échapper. Contentons-nous d'arrêter cette démocratie qui voudrait faire des impôts sur les consommations de luxe une sorte de pompe aspirante des fortunes et une ruse de guerre contre le capital. Pendant des siècles, l'impôt a écrasé les classes pauvres; il ne serait pas plus équitable d'en écraser les classes riches. Les privilèges en haut ont causé au monde de vives souffrances; les privilèges consacrés à satisfaire les passions d'en bas et au prétendu profit des moins favorisés ne produiraient que des ruines.

HENRI BAUDRILLANT, de l'Institut.

---

---

# SOUVENIRS

DE

# LA ROUMÉLIE

---

## III<sup>1</sup>.

PHILIPPOPOLIS. — LE RÉVEIL BULGARE.

---

Geoffroy de Villehardouin, qui chevauchait en Roumanie, — la Roumélie actuelle, — au XIII<sup>e</sup> siècle, dit que d'Andrinople à Philippopolis on compte trois ou quatre journées. Ce voyage ne se fait pas plus vite aujourd'hui qu'en 1205; il faut se résigner aux lenteurs de la route. Du moins en sortant d'Andrinople les paysages deviennent plus variés; nous avons quitté les solitudes sans limites où s'élèvent à peine d'heure en heure quelques arbres mourans, quelques ponts en dos d'âne sur lesquels depuis des siècles personne n'a passé. Ces steppes ont une réelle grandeur; elles font songer au désert, mais à un désert auquel manquent le ciel embrasé et la toute-puissance du feu. L'esprit s'endort au milieu de ces plaines; la lourde torpeur qui vous accable rappelle bien peu la somnolence si chère à ceux qui ont traversé les sables de la Syrie ou de l'Égypte, alors que sous le poids du jour la fatigue physique semble stimuler l'imagination. Dans les pays du soleil, le voyageur, bercé sur sa monture, s'avance au milieu de rêves aussi insaisissables, aussi charmans que les nuages de poussière dorée qui s'élèvent à l'horizon. Dans les régions que nous venons de

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet et du 15 août.

visiter, le ciel est gris, les campagnes sont mornes, rien ne compense la tristesse de cette monotonie.

La province de Philippopolis (pour les Turcs Filibé), où nous entrons maintenant, est enserrée entre deux chaînes colossales. Au nord, l'Hémus décrit un long arc de cercle où les sommets de 2,000 mètres ne sont pas rares; au sud, le Rhodope, vaste entassement de montagnes, forme un massif de 20 à 30 lieues de profondeur. Les deux chaînes se rejoignent à l'ouest. A chaque pas, le paysage se diversifie; souvent il atteint jusqu'au grandiose, sans parler des surprises que procurent les gorges escarpées, les grands bois de pins, les cimes couvertes de nuages, les torrens qui se perdent et reparaissent. La plaine même n'a pas la tristesse de la Roumélie orientale. La Maritza, jaune comme le *fluvius Tiberis*, glisse à l'ombre des platanes et des saules, arrose de fraîches prairies; la terre est moins inculte, l'abandon moins complet.

Cette province compte plus de 600,000 âmes; une statistique qui, bien que faite par l'administration musulmane, doit peu s'éloigner de la vérité évalue ainsi la population mâle, la seule que l'autorité turque cherche parfois à connaître : 112,000 mahométans, 472,000 chrétiens orthodoxes, 571 Arméniens, 10,464 Tziganes ou Bohémiens, 4,415 Israélites. Ici la race bulgare l'emporte de beaucoup sur toutes les autres. Toutes les communautés grecques réunies ne dépassent pas le chiffre de 60,000 âmes; ces Hellènes sont répartis entre le chef-lieu et quelques autres villes, dispersés ensuite par petits groupes, et alors tout à fait à l'état d'exilés temporaires dans les villages. Les musulmans des campagnes n'appartiennent pas à la race turque; ce sont des chrétiens qui ont accepté l'islamisme lors de la conquête. Ils vont, il est vrai, à la mosquée, mais souvent dans les villages mixtes ils ont toutes les superstitions des orthodoxes, vénèrent les mêmes *hagiasma* (fontaines sacrées), croient aux mêmes talismans. La plupart d'entre eux parlent encore le bulgare; ils reviendraient à leur foi première avec la facilité qu'ils ont mise à la quitter. Ils n'ont pas une intelligence bien nette des différences qui séparent le Coran et l'Évangile. Leur pauvreté les a préservés de la polygamie, l'abandon où les laissent les imans et les muftis, du fanatisme. La fraternité des religions les plus différentes n'est pas nouvelle dans ce pays. Quelques inscriptions chrétiennes du IV<sup>e</sup> siècle montrent qu'à cette époque reculée des Thraces d'une même famille pratiquaient les uns le paganisme, les autres le culte nouveau, sans comprendre les vrais caractères de doctrines si opposées. Les mêmes faits à des dates éloignées s'expliquent par la même cause : l'indécision des esprits et des consciences.

De tous les peuples qui habitent la Turquie d'Europe, les Bul-

gares ont été jusqu'ici les plus paisibles; ni l'exemple des Bosniaques et des Serbes, ni celui des Grecs et des Albanais n'ont pu les engager à se révolter contre la Porte. Cependant, depuis dix ans environ, il s'accomplit chez eux une révolution ou plutôt un changement tout pacifique qui a déjà fait de singuliers progrès; ils commencent à s'instruire, ils conçoivent l'espérance d'un avenir meilleur. Où en est ce mouvement, qui est surtout le privilège des villes? Dans quelle mesure pénètre-t-il dans les campagnes? Que doit-on en espérer? C'est surtout dans cette province qu'il faut l'étudier, car c'est là qu'il a pris naissance, parce que le contact des Grecs, leur exemple d'activité et d'intelligence, ont stimulé les Bulgares. Le mystère dans lequel cette race a vécu, moins visitée que toute autre parce qu'elle habite presque tout entière au centre de la péninsule, les dispositions naturelles qui lui ont fait accepter si facilement la domination ottomane, excitent la curiosité des voyageurs. L'historien ne peut oublier non plus qu'il ne lui est pas permis de négliger les formes inférieures de la civilisation. Quels que soient les défauts de cette race, si dans la province de Philippopolis elle représente les quatre cinquièmes de la population, elle compte dans le vilayet du Danube et sur la frontière de la Macédoine 4 millions d'habitans : c'est là un chiffre considérable. Peut-on penser qu'une nationalité aussi puissante, sinon par les qualités de l'esprit, du moins par le nombre, aura toujours un rôle secondaire dans l'histoire intérieure de la Turquie?

Philippopolis me parut un centre d'où il serait facile de visiter la plus grande partie de la province, d'aller à l'ouest jusqu'à Tatar-Bazarjik et à B. tkoum, au nord à Lidja et dans les petits villages qui s'étagent sur les contre-forts de l'Hémus, au sud dans les grandes vallées du Rhodope, surtout dans celles de Sténimachio et de Batskevo. La ville est un séjour agréable. Bâtie sur trois rochers que baigne la Maritza et qui s'élèvent au milieu de la plaine comme des piédestaux gigantesques, elle a dû à cette triple acropole le nom de *Trimontium*, que lui donnaient les anciens. De ces sommets, où les maisons dominent des précipices de 3 à 400 mètres, la vue embrasse la chaîne entière de l'Hémus. Ce chef-lieu compte 6,500 maisons et 2,000 boutiques; c'est, comme on le voit, une ville importante. Bien qu'on y trouve une assez bonne auberge, le gymnase grec voulut m'offrir l'hospitalité. Un excellent ami, M. Auguste Dozon, consul de France, mit à mon service sa connaissance du pays. Cet accueil si cordial ne devait pas moins contribuer que l'abondance des objets antiques et la nouveauté des sujets d'études plus modernes à me retenir dans ce sandjak. J'y ai passé cinq semaines, qui sont un des plus chers souvenirs de mon voyage.

## I.

Les Bulgares de la province de Philippopolis ne me paraissent pas différer beaucoup de ceux qui habitent Varna, Rouchouk, Vidin et tout le grand vilayet du Danube. Au nord comme au sud de l'Hé-mus, la race est la même; si ce n'est dans quelques cantons, comme le Despoto-Planina, dont nous aurons occasion de parler, elle présente les mêmes qualités, souffre des mêmes défauts. Petit, trapu, fortement bâti, le paysan bulgare n'a ni vivacité dans les yeux, ni grande intelligence sur la figure. Les Grecs ont remarqué la grosseur de son crâne et l'appellent par moquerie *kondro képhali*, grosse tête vide. Ses cheveux d'ordinaire sont blonds, il les rase complètement et ne laisse qu'une grande queue chinoise soigneusement tressée qui tombe sur les talons; il tient du Turc, il tient du Slave, il ne reproduit aucun des beaux caractères de ces deux types. Il semble qu'une longue décadence, que la misère surtout ait effacé sur son visage les traits accentués d'une race primitive. Pauvrement vêtu, embarrassé quand il parle, il semble l'idée d'un peuple malheureux et timide. Les femmes ont rarement quelque beauté; leurs traits sont communs, et, ce qui est plus étrange, la jeunesse même ne leur donne presque jamais aucune grâce. Dès l'enfance, elles ont été vouées à la fatigue; elles s'habillent sans goût, leur jupon est d'étoffe grossière, leur corset prend mal la taille. Le voile seul qui couvre la tête a quelque élégance; flottant sur le cou et sur les épaules, il rappelle celui que Raphaël a donné à ses madones. Ces paysannes, pour tout ornement, se couvrent de fleurs communes dont les couleurs éclatantes les séduisent. On remarque cependant sur ces figures une assez vive intelligence; ces physionomies sont expressives. La femme bulgare doit avoir une grande influence sur son mari, au contraire de la femme grecque, qui, dans la maison, est la première des enfans.

Quand vous arrivez dans un village, vos nouveaux hôtes vous accueillent avec défiance : vous êtes un inconnu, peut-être un ennemi. Le chef du bourg, un paysan aussi mal vêtu que ses administrés, vient tourner autour de vous sans prononcer un seul mot, pendant que les autres habitans se tiennent à distance. Vous lui dites que vous avez un passeport turc; il le prend avec hésitation, le regarde comme s'il le comprenait, et enfin vous conduit chez lui. Les maisons ne sont que des huttes bâties de terre et de paille : les murs ont 3 pieds de haut; les pans inclinés du toit donnent seuls quelque élévation à l'unique chambre qui compose toute la demeure. Pour se glisser par la porte étroite, il faut se plier en deux. L'obscurité est presque complète, la lumière ne pénètre que par cette

porte et par l'ouverture percée dans le chaume pour laisser échapper la fumée. Au milieu des ténèbres auxquelles les yeux s'habituent, vous apercevez ce pauvre logis, quelques escabeaux, la petite table turque, les pots fixés au mur par des clous de bois, des couvertures pliées qu'on étendra le soir pour dormir. La famille est nombreuse, mais muette. J'ai passé des demi-journées dans ces maisons sans entendre une parole. Ces gens cependant vous reçoivent de leur mieux; ce qu'ils peuvent faire, ils le font; si vous êtes malade, leur figure montre qu'ils ont grande pitié de vous. Il est facile de voir qu'ils sont bons, que le père aime sa femme et ses enfans, que tous le respectent. — Il faut regarder de plus près les cabanes bulgares : elles sont très propres; la terre battue forme le sol, mais ce sol est balayé, uni, solide. Les escabeaux sont bien équarris, la ménagère brosse tous les jours les couvertures et les plie avec soin; si tout est pauvre, rien n'indique l'abandon ni la paresse. Le Bulgare aime son chez lui, il veut s'y trouver bien. Il n'est pas rare de rencontrer dans ces logis de si triste apparence des sucreries et des friandises. L'hydromel qu'on vous offre, sorte de vin cuit dans lequel on a délayé du miel, est une boisson excellente. Les femmes font une cuisine délicate, qui n'a que le défaut d'être un peu fade.

La vie de ces paysans se passe à labourer le petit champ dont ils vivent. D'ordinaire ils le cultivent pour le compte de quelque riche propriétaire grec ou arménien. Les seules distractions de cette monotonie sont les grandes foires où l'on va de 50 lieues à la ronde et de plus loin encore, la danse ou *choro* le soir après le travail. La foire principale de cette partie de la Turquie est celle d'Ouzoungova, qui se tient à mi-chemin entre Andrinople et Philippopolis. Au mois d'octobre, deux villages de tentes et de baraques en planches s'élèvent en cet endroit, l'un pour les boutiques, l'autre pour les acheteurs. Tout autour s'alignent des milliers de chariots qui ont amené la foule, paissent des troupeaux de grands bœufs à longue corne recourbée, des chevaux qui ont traîné les véhicules. Ces voitures grossières, souvent à roues pleines, sont construites pour aller à travers champs, au milieu des marais. La cuisine se fait en plein air; on tue les agneaux et les bœufs dans des fosses remplies de détritits et de sang, on rôtit les viandes à de grands feux dans la plaine. Cette foire, où viennent plus de 20,000 personnes, dure plusieurs semaines. On y vend surtout des étoffes communes et ces petits objets de mercerie indispensables dans la vie du ménage. Le paysan y apporte des fourrures; les riches propriétaires y rencontrent des Européens qui voyagent dans le pays pour les soies, la laine et les céréales. Je n'y ai pas remarqué de ces beaux bijoux dont les Grecques, les Albanaises ou les Slaves aiment à se parer; une verroterie très vulgaire suffit aux femmes bulgares. Ce qui frappe peut-être le

plus, c'est le silence de cette foule, qui circule sans gaité; il n'y a là ni musiques, ni baladins, ni tout l'accompagnement habituel de ces sortes de fêtes, même en Orient. La Thrace a toujours eu des réunions de ce genre; au v<sup>e</sup> siècle avant notre ère, la plus célèbre se tenait à la ville d'Agora (le marché), qui était située non à l'intérieur du pays, mais à l'entrée de la Chersonèse.

Le *choro* tient une grande place dans la vie des Bulgares. Il admet plusieurs formes : l'une, qu'on appelle le *labyrinthe* ou la *guirlande*, est une imitation grecque. Vingt ou trente jeunes filles se tiennent par la main, et forment un ruban que conduit un jeune homme. Dans la Grèce propre, ce divertissement a encore toute la simplicité antique : c'est une suite de pas cadencés, toujours très lents, où le mérite consiste surtout dans la noblesse du maintien, dans l'habileté avec laquelle on suit les rythmes d'une musique très douce, dans les figures que décrit le ruban. Les jeunes filles y portent des robes de soie brodées d'or, et n'y paraissent que chargées de bijoux. Les Bulgares dansent la *guirlande* à leur manière, tantôt très rapide, tantôt très lente, toujours désordonnée. Une danse qui répond mieux à leur caractère est celle de l'*ours*. Un homme vêtu d'une peau de bête est poursuivi par les jeunes filles et les garçons au bruit d'une musique barbare qu'accompagnent des éclats de voix stridens. On prend l'ours, on l'attache; on le charge de foin, il fait des gestes bouffons, des pas grotesques qui ravissent l'assistance. Ce jeu dure des heures entières et se renouvelle souvent à l'époque des moissons; hommes et femmes y portent une grande animation, une gaité qui a quelque chose de sauvage. Le Bulgare, si paisible, a des accès de joie, des expansions sans mesure. J'ai vu des guides embrasser leurs chevaux avec fureur, se livrer sans raison sur leur monture à des contorsions violentes.

Les Bulgares parlent un idiome slave. Leur nom est celui d'un peuple touranien-finnois dont l'histoire est très obscure. Les Voulgares ou Boulgares, avant le vi<sup>e</sup> siècle, habitaient les rives du Volga. Ce fleuve arrosait un pays qui au temps des croisades, pour les Occidentaux, comme le voyageur Guillaume de Rubruquis, s'appelait la *Grande-Boulgarie*. Chassés par des invasions successives, les Bulgares s'avancèrent sur le Danube; vers l'année 680, ils franchirent ce fleuve, puis l'Hémus, se répandirent dans la vallée supérieure de la Maritza, s'emparèrent des plateaux du Rhodope et des frontières de la Macédoine. Aujourd'hui encore ils occupent toutes ces contrées. Dans quelle mesure ces conquérans ont-ils modifié les tribus slaves qu'ils ont soumises? qu'étaient ces tribus? avaient-elles des rapports étroits de parenté avec les Thraces anciens? peut-on retrouver aujourd'hui dans la province de Philippopolis, dans

celles de Sofia ou de Rouchouk, les Bulgares primitifs? A toutes ces questions la science ne donne aucune réponse précise. Pour les slavians, la langue bulgare actuelle contient très peu de mots dont le caractère finnois-mongol soit évident; quant à y chercher des mots thraces, la tentative est au moins téméraire, puisque nul ne sait ce qu'était la langue du roi Seuthès, puisque de cet idiome il ne reste guère que des noms propres, et encore en très petit nombre. Aucun de ces noms, malgré les travaux de MM. Böttiger, Ascoli, Heuzey, ne peut être rattaché avec certitude aux familles philologiques aujourd'hui connues; toutes les hypothèses sont donc permises, même celle qui rapproche le thrace du celtique. Le bulgare est un patois slave, une langue incomplète et grossière. Comme le grec moderne, il n'a pas d'infinif; il supplée à l'insuffisance des cas par des prépositions; enfin la syntaxe paraît pour le moment ne pouvoir se ramener à aucune règle. Il existe au moins sept grammaires bulgares, toutes composées depuis dix ans; elles ne sont d'accord ni sur les principes généraux ni sur les détails. Les unes ne tiennent aucun compte de l'idiome populaire, et veulent imposer au bulgare les règles du russe moderne ou du serbe; elles rappellent ces ouvrages publiés à Athènes qui prétendent soumettre le romain à la grammaire du grec ancien; les autres s'efforcent de ramener à des formules précises les habitudes d'une langue encore vague, toujours mobile, et qui admet dans la même bouche des variétés infinies. En réalité, cet idiome n'est pas fixé, il est la plus pauvre et la plus arriérée des langues slaves.

Depuis la conquête ottomane, les Bulgares n'ont pas d'histoire. A peine signalerait-on chez eux quelques essais de révolte, comme les tentatives d'Omer-Pasvan en 1790 et des chefs de la montagne ou *haïkouns* en 1820, quelques exploits de brigands descendus du Rhodope et de l'Hémus, comme ceux de Sinapis, qui en 1795 forma une bande de 5,000 klephtes et ravagea toute la plaine, pillages dont les chants grecs et turcs conservent encore le souvenir. Durant quatre siècles, cette race s'est abandonnée à la plus profonde torpeur. Le réveil actuel, si timide, si prudent qu'il soit, s'est déjà annoncé par quelques faits importants. Les Bulgares ont créé des écoles, ils ont cherché à secouer le joug de l'église de Constantinople. L'école de Philippopolis, ouverte en 1850, a été une heureuse nouveauté; elle a déjà formé plus de quarante maîtres, qui se sont répandus dans tout le pays. On y enseigne la géographie, les élémens de la physique et des mathématiques, la langue bulgare et le turc. Le grec y tient une grande place: les Grecs ont donné aux Bulgares le peu de connaissances qu'ils ont eues jusqu'ici; si grande que soit l'antipathie nationale, il était impossible de rompre complètement avec eux. Comme toutes les écoles de l'Orient,

le gymnase central de Philippopolis possède un professeur de français; mais les progrès des élèves dans cette langue sont moins rapides que ceux des jeunes Turcs à l'école préparatoire d'Andrinople. L'histoire bulgare, qui figure sur les programmes, est nécessairement très incomplète : ce peuple n'a ni traditions personnelles, ni chroniques de quelque valeur; il ignore son passé : pour s'en instruire, il est réduit à consulter les Byzantins. La seule époque où les Bulgares aient eu une réelle importance dans le monde oriental, celle de Krum, de Mikhaïl et de Siméon, du ix<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle, paraît avoir été un temps de puissance militaire où des princes barbares, comparables aux chefs des Huns et des Avars, s'imposaient aux vaincus par le fer et par le feu. S'il y a eu une civilisation bulgare, elle n'a laissé, que je sache, ni une médaille, ni un poème, ni un monument. Je n'ai recueilli dans tout mon voyage que deux inscriptions contemporaines de la monarchie de Krum; toutes les deux sont en slave et consacrent la dédicace d'une église. On croit en général que la langue primitive des Bulgares, celle qu'ils parlaient sur les bords du Volga, n'a jamais été écrite. A peine arrivé au sud du Danube, ce peuple a parlé la langue des vaincus; mais qui pourrait affirmer que l'idiome de la Grande-Boulgarie ou Boulgarie-Noire n'eût pas des affinités étroites avec le slave?

L'école centrale de Tatar-Bazarjik, instituée après celle de Philippopolis, a les mêmes programmes. Bientôt sont venues les écoles préparatoires; on en compte aujourd'hui 25 dans cette seule province. Les écoles primaires sont au nombre de 198, 18 pour les filles, 480 pour les garçons. Toutes ces innovations ont demandé une dépense annuelle de 133,000 francs en moyenne; les Bulgares se sont imposés pour y faire face à raison de 6 piastres (2 francs) par famille; en même temps on envoyait aux frais de tous des jeunes gens en Europe. En 1867, les Bulgares de la province de Philippopolis comptaient 5 élèves à Paris, 4 à Vienne, 7 en Russie, 2 en Angleterre, 40 à Constantinople.

Il fallait des livres. Le premier ouvrage publié en bulgare ne date que de 1840; c'est une traduction de l'Écriture sainte par un moine du monastère de Rilla. L'exemple qu'il avait donné resta quelque temps sans imitateurs. Dans ces dernières années, on a imprimé à Rouchouk, à Vienne, à Belgrade et en Moldavie des traités d'arithmétique, de petites histoires, d'autres ouvrages élémentaires. La Société biblique de New-York est venue du reste en aide à ce mouvement national, elle a fait traduire la Bible en bulgare; cette traduction est aujourd'hui assez répandue dans le pays. Quatre pasteurs venus d'Amérique habitent tantôt Andrinople, tantôt Philippopolis; ils s'attachent beaucoup plus à servir le progrès moral et intellectuel que les doctrines d'une secte particulière, et ainsi ils donnent

peu d'ombrage au clergé. Ils semblent être des voyageurs que le pays intéresse, qui le visitent avec leur famille, et disposent d'assez d'argent pour faire le bien (1). Les missions de ce genre peuvent prétendre à une grande influence; déjà elles commencent à écrire des livres d'éducation. Leurs débuts ont eu quelque incertitude : il fallait apprendre la langue, étudier le caractère du pays, c'était là une préparation très longue; mais la Société biblique a montré qu'elle ne se lasse pas, qu'elle fait entrer le temps dans tous ses projets. On sait du reste quelles sont l'énergie, l'activité pratique de la race anglo-saxonne. Les missions américaines, qu'on rencontre partout dans l'Orient, ont été la première intervention des États-Unis dans cette partie du vieux monde, elles sont très nombreuses. En même temps le cabinet de Washington créait des consulats dans des pays où ils n'ont à protéger que bien peu d'intérêts commerciaux. Ainsi depuis 1867 il a des agens à Syra et à Santorin. On n'a pas oublié le rôle très actif du consul américain dans la révolution de Crète, comme ce bruit, qui s'est si facilement accrédité en Grèce, bien que très peu fondé, de l'achat par les États-Unis d'une île dans les Cyclades. Le progrès des Américains dans l'empire turc est encore lent; les Hellènes auraient tort de penser qu'il sera dans un bref délai un auxiliaire pour leur cause, et les Européens, qu'il soit destiné à bientôt se ralentir.

Ces écoles bulgares encore si récentes sont dès aujourd'hui prospères. Celle de Philippopolis vient de bâtir un vaste lycée très confortable, qui a été inauguré en 1868; celle de Tatar-Bazarjik occupe également une maison de belle apparence. Les professeurs y ont un goût très vif pour l'instruction; plusieurs connaissent l'Europe, tous au moins Vienne et Moscou. Ils entreprennent des travaux personnels, qui sont un signe de leur zèle. L'un d'eux m'a montré de nombreux documens destinés à une histoire de la province romaine de Thrace, des inscriptions grecques et latines qu'il avait recueillies dans le Rhodope; il n'est pas jusqu'à la polémique entre les professeurs bulgares et les érudits grecs qui ne soit un signe excellent. Les Grecs prétendent que leurs pères ont habité seuls la Thrace longtemps avant l'arrivée des Slaves, les Bulgares que les Thraces d'Hérodote et de Xénophon étaient des Slaves, et qu'eux-mêmes n'ont que du sang slave dans les veines. Les argumens produits jusqu'ici n'ont que peu de valeur scientifique. Il est à souhaiter cependant que la querelle ne se ralentisse pas; peut-être amènera-t-elle quelque découverte dont l'Europe profitera pour éclairer ces questions d'origine si obscures. Certes on ne peut pas

(1) Ils ont 7,000 francs de traitement fixe et portent en compte leurs voyages comme toutes les dépenses qu'ils doivent faire. Il y a loin de cette richesse à la pauvreté des missionnaires catholiques.

attendre encore de ces bonnes intentions des résultats comme ceux que nous devons aux professeurs de la Serbie, dont plusieurs sont des savans très estimables. Ni la *Dauna* (le Danube), ni l'*Adriano-polis*, journaux bulgares qui viennent de se fonder, ne sauraient se comparer au *Glasiak* de Belgrade; mais il y a commencement à tout, et qui eût espéré, il y a quelques années, d'aussi grands efforts? Il ne faut jamais oublier que tous les réveils de nationalité en Turquie commencent par les écoles. Dans un grand nombre de villages grecs de Roumélie, on voit encore une grande carte très imparfaite de la Grèce ancienne, de la Thrace et de la Macédoine. Elle est l'œuvre du patriote Rigas Phéraiôs, qui trente ans avant la guerre de l'indépendance la répandit dans toutes les parties de l'empire ottoman. C'est là une précieuse relique; combien n'a-t-elle pas contribué à fortifier dans les cœurs le désir de l'affranchissement! C'était la gloire des ancêtres que leurs fils soumis à un maître infidèle avaient ainsi à toute heure sous les yeux.

Les journaux de Péra et d'Athènes ne cessent d'entretenir leurs lecteurs des querelles du patriarche de Constantinople et des Bulgares de l'église orthodoxe grecque. Malgré toutes les subtilités de la chancellerie du *Phanar*, — le Phanar est la Cité Léonine du schisme d'Orient, — malgré l'habileté de ses déclarations, il est facile de voir quel est le fond du débat. Les Bulgares sont gouvernés par des évêques de race hellénique qui ne se préoccupent pas du tout des intérêts de leurs fidèles de langue slave. Ils demandent des chefs ecclésiastiques pris dans leur sein; pour se soustraire tout à fait à l'autorité de Constantinople, ils aspirent à former un synode national qui nomme un président et décide de toutes les questions religieuses. En un mot, quels que soient les points de détail auxquels la discussion paraît s'arrêter, ils veulent former, comme on dit en Orient, une église *autocéphale*, maîtresse d'elle-même.

En Orient, chaque fois qu'une nationalité se constitue, elle se sépare du patriarcat, et cela sans former un schisme. C'est ainsi que le *phanar* n'a plus aucune autorité sur les Russes, que les Serbes ont constitué une église indépendante. Le royaume hellénique lui-même ne reconnaît pas la suprématie du siège de Constantinople. Les évêques et les archevêques grecs en pays bulgare sont des fermiers ecclésiastiques; ils n'ont guère d'autre préoccupation que de toucher l'argent qui leur est dû, et c'est là une grosse affaire, car ils ont droit à de nombreuses redevances. En tant d'années, ils n'ont pas fondé une seule école pour les enfans, un seul séminaire pour les prêtres; ils imposent au clergé inférieur pour les offices la langue grecque, qu'il ne comprend pas; ils sont responsables en grande partie du triste état dans lequel ce peuple si docile a vécu. On peut voir dans la province de Philippopolis combien l'é-

glise byzantine a perdu de son ancienne splendeur. Le catalogue officiel, que le patriarcat de Constantinople réimprime tous les ans, indique pour cette circonscription douze sièges épiscopaux. Il est impossible de découvrir à quelle époque ils ont cessé d'être occupés : l'archevêché de Philippopolis ignore même dans quels cantons ils se trouvaient. Il n'y a plus pour la province qu'un archevêque et un évêque. L'évêque réside également au chef-lieu, bien qu'il soit titulaire de *Leukis*; ce dignitaire n'a aucune idée du lieu où était situèe cette ancienne ville, et du reste c'est là le moindre de ses soucis. Les monastères ont disparu comme les évêchés, on en rencontre les ruines dans presque toutes les grandes vallées du Rhodope qui s'ouvrent sur la Maritza. Le seul important aujourd'hui est celui de Batskovo; il n'a de remarquable que l'église. Les cellules, la salle de réception et le réfectoire sont des taudis auxquels je préfère la plus misérable cabane bulgare. Les *caloyers* (les moines, d'après l'étymologie les *bons vieillards*) ont toute la grossièreté du paysan sans en avoir la bonhomie et le naturel. Ce qui compense les ennuis d'un séjour chez de pareils hôtes, ce sont les belles peintures de leur église; les unes représentent des grands seigneurs du temps des Comnènes, les autres offrent de beaux spécimens de fresques religieuses byzantines de la vieille école de Paaseinos. Au milieu des figures de saints, on voit un Socrate peint sous les traits d'un jeune Slave et portant une banderole sur laquelle on lit en grec : « Il prendra la chair de l'homme et sera crucifié, heureux ceux qui entendront sa parole, » — un Aristote un peu plus vieux accompagné de ces mots : « en ce jour, la lumière de la sainte Trinité brillera sur tout l'univers. » Les moines actuels ressemblent bien peu à ceux qui, par admiration pour la sagesse antique, mettaient Socrate et Aristote à côté des martyrs de la foi. Ils vous apprennent d'un ton doctoral que Dieu a créé le monde en six jours, et que l'arche de Noé s'est arrêtée sur le mont Ararat en Arménie. Dire qu'ils sont ignorans serait presque un éloge. Ils sont entrés tout jeunes dans le monastère; leur enfance s'est passée à faire la cuisine et à laver les plats tout en apprenant quelques formules. Insensiblement ils ont grandi, leurs traits naturellement fins ont perdu toute beauté grecque, ils se sont alourdis et épaissis; leur intelligence se borne à une certaine habileté dans leurs rapports avec leurs tenanciers et avec les Turcs. C'est parmi ces moines que se recrutent les évêques et les archevêques auxquels les Bulgares ne veulent plus se soumettre.

Le clergé de la Grèce propre et des communautés helléniques de Turquie ne vaut pas mieux que celui des pays bulgares; bien peu de Grecs cependant se prennent à penser que de ce côté quelques réformes seraient souhaitables. C'est toujours une surprise pour les

Occidentaux de voir une race aussi intelligente ne pas se choquer de la médiocrité de ses prêtres et de ses évêques. À cela, il y a plusieurs raisons : ce clergé est national, il s'est toujours mis à la tête des mouvemens patriotiques, il n'a point avec les fidèles de sa race et de son sang d'exigences excessives; mais ce qui explique surtout l'indulgence des Grecs, c'est la forme même de leur esprit religieux. Leur piété n'engage que bien peu la conscience ou la raison; pour eux, la conduite de la vie n'est point soumise aux règles de la religion. Un clergé qui n'exerce aucune direction morale n'est pas exposé aux révoltes des volontés froissées, aux rigueurs de la critique, à des comparaisons entre ce qu'il fait et ce qu'il dit. Il n'y a point de sermon dans les offices grecs. Il est vrai que la confession est obligatoire; même des Grecs qui se disent un peu naïvement libres penseurs s'y soumettent deux ou trois fois l'an. Le *papas* arrive à jour fixe; domestiques, femmes, enfans, toute la maison se présente devant lui; votre hôte vous quitte au milieu d'une conversation : « accordez-moi un instant, dit-il, le prêtre est dans la chambre à côté; je vais me confesser, et je reviens. » Le fidèle dit quelques paroles, le *papas* prononce une formule, reçoit une petite pièce pour chaque absolution, et continue sa tournée. Les Grecs sont très assidus à la messe; les hommes surtout ne s'en dispensent guère, ils restent debout de longues heures sans parler, sans prier, sans voir l'autel que cache un voile durant la plus grande partie de l'office. L'usage des livres de prières est tout à fait inconnu, bien que tous les Grecs sachent lire. En dehors des jours de fête, l'église est fermée, et personne n'a idée d'y aller : ce n'est ni un lieu de recueillement ni une retraite pour la méditation.

Le principal reproche que font leurs institutrices aux jeunes filles grecques qui sont élevées en Europe, c'est qu'elles n'ont pas l'intelligence de la prière. Une Grecque peut prendre nos modes, nos habitudes, avoir beaucoup d'esprit et de grâce; elle ne comprend jamais le sens de la vie mystique. Les religieuses et les missionnaires qui habitent l'Orient recueillent sur ce point des observations intéressantes; il leur est facile de voir combien la piété intérieure telle que la pratique notre race est lettre morte pour ce peuple. Une supérieure qui avait dans son couvent des sœurs d'origine grecque disait : « Je n'ai rien à leur reprocher; elles suivent la règle ponctuellement, mais elles vivent dans une torpeur d'âme qui me désol'e. Je leur demande pourquoi elles ont pris le voile; elles me répondent : Parce qu'il nous est doux de passer notre vie dans cette maison. Elles sont ici dans un lieu agréable, comme des femmes turques dans un harem. » On ne peut dire que le clergé orthodoxe soit opposé aux nouveautés scientifiques et philosophiques; il n'en soupçonne pas l'existence. Les prêtres de la Grèce antique avaient

le sentiment de l'art, et par là ils différaient des prêtres modernes. La religion d'autrefois cependant, telle qu'elle était pratiquée non dans les colonies, mais dans les provinces où la race hellénique était pure, devait par bien des côtés ressembler à la religion d'aujourd'hui.

Si le Grec s'est toujours contenté des qualités de son clergé, il n'en a point été de même des Slaves. Les Russes, par exemple, ont gardé toutes les cérémonies et tous les dogmes de la religion orthodoxe, ils en ont modifié l'esprit. La charité, la prière, la pénitence, la justification par les œuvres, la prédication morale, ont chez eux une importance que les Hellènes ne soupçonnent pas. Les mêmes caractères se retrouvent, bien qu'à un moindre degré, chez le peuple serbe. Au XIII<sup>e</sup> siècle, alors que la vallée de la Maritza était plus civilisée qu'aujourd'hui, les Bulgares firent un schisme qui était une protestation contre le formalisme byzantin, contre la piété tout extérieure. La lutte recommence en ce moment; les Bulgares ne prétendent encore qu'à l'affranchissement de leur église, plus tard peut-être ils transformeront l'esprit même de la religion grecque. La Russie, qui parle la même langue que ce peuple, suit avec soin ce mouvement religieux. Quand les armées du tsar en 1829 vinrent dans le Balkan, elles ne trouvèrent pas, il est vrai, un allié très empressé dans les paysans, qui se bornèrent prudemment à des paroles de sympathie; mais depuis cette date la Russie n'a cessé de s'occuper de ce pays. Elle en possède une carte excellente : longtemps tenue secrète, elle était achevée bien avant celle de Viquesnel, publiée seulement en 1854. En 1845, alors que personne ne songeait au *bulgarisme*, un agent russe ouvrait à Philippopolis, dans le consulat, la première école pour les Slaves orthodoxes de cette province. Les actes de ce genre sont ceux que les panslavistes aiment à répéter. Plus récemment, en 1867, des ingénieurs russes ont parcouru le pays et relevé les passages du Balkan, étudié le caractère des habitants, encouragé toutes leurs espérances. Dans la querelle devenue vive entre les Bulgares et le patriarche, le consul russe de Philippopolis a toujours été ouvertement pour les Bulgares. Ceux-ci, après beaucoup d'instances, ont obtenu des Grecs la possession d'une église; ce n'a pas été sans des luttes sérieuses : plusieurs fois les deux communautés en sont venues aux coups de bâton. Aujourd'hui les Grecs ont six églises; les Bulgares en ont une sous ce titre : *Kimisis tis Panagias* (la *dormition* de la Vierge). Ils n'ont ni archevêque ni évêque, le patriarche refusant la consécration ecclésiastique; ils ont un archimandrite, sorte de vicaire-général qui remplit toutes les fonctions épiscopales : les deux tiers des villages reconnaissent cet archimandrite. Les Bulgares ont construit un monastère d'hommes à Arapovo; ils en pos-

sèdent un autre de femmes à Kalafer. Le consul russe assiste régulièrement aux offices du dimanche à l'église bulgare: c'est dans cette église que se célèbrent le *Te Deum* annuel en l'honneur de l'empereur Alexandre et toutes les fêtes de la famille impériale. La protection moscovite, comme on le voit, est très ostensible; les Bulgares n'ont pas auprès du grand-vizir de défenseur plus habile que l'ambassadeur de toutes les Russies. Ce sont là des faits dont les Grecs ont raison de montrer l'importance dans leurs brochures adressées à l'Europe; toutefois il serait juste de leur part de reconnaître ce qu'ont de légitime les réclamations des Bulgares, et d'aider eux-mêmes cette nouvelle église à se constituer, sans qu'elle soit tentée d'en appeler aux secours d'une puissance étrangère. Rien ne peut être plus funeste aux communautés chrétiennes en Orient que ces haines qui les divisent, que ces luttes qui les affaiblissent en présence des Osmanlis et des protecteurs dangereux du dehors.

On a fait grand bruit en Europe d'un soulèvement de Bulgares dans l'Hémos et sur le Danube; les manifestes imprimés en Roumanie ont été reproduits par nos journaux et suivis de nouvelles tout à fait étranges qui ont fait croire en 1868 à une insurrection. Il faut réduire cette révolte à d'assez médiocres proportions. A peine s'est-il formé dans le pays quelques bandes, composées pour la plupart d'étrangers; elles n'ont jamais sérieusement inquiété ni la Porte ni la province. Les signes du réveil en Bulgarie, ce ne sont pas ces tentatives d'insurrection, qui ont si peu d'importance et auxquelles le pays ne s'associe pas; c'est ce mouvement des écoles dont l'Europe parle peu; ce sont les efforts du clergé bulgare pour conquérir son indépendance. Avant de revendiquer leur liberté contre les pachas, les Bulgares savent qu'ils ont un premier ennemi à surmonter, l'ignorance, qu'ils doivent se soustraire à une première domination beaucoup trop absolue, celle du patriarche de Constantinople. On peut refuser à ce peuple une vive intelligence; dans la manière dont il a entrepris l'œuvre de son émancipation, il a fait preuve d'un mérite bien rare chez les chrétiens d'Orient : il a eu autant de sagesse que de bon sens.

## II.

Les chants populaires sont jusqu'ici la seule littérature qu'aient produite les Bulgares. Un certain nombre ont été publiés à Pesth, à Moscou, à Belgrade (1); combien se répètent tous les jours au son

(1) M<sup>me</sup> Dora d'Istria a étudié les légendes slaves qui inspirent ces chants; elle a montré comment les Bulgares essaient de peindre la vie pastorale. Voyez la *Revue* du 15 juillet 1868.

de la petite flûte que les paysans appellent *svirka*, ou de la *gousla* à trois cordes, qui n'ont jamais été recueillis et mériteraient de l'être! Il ne faut chercher dans ces compositions aucune des qualités qui font la beauté des *pesmas* de la Serbie, des *tragoudia* de la Grèce moderne. La poésie populaire en Grèce a ce rare privilège de nous présenter presque toujours des sentimens antiques dans toute leur pureté. Non-seulement on y retrouve des souvenirs de la mythologie ancienne, les nymphes, les sirènes, le Tartare; mais, ce qui nous touche davantage, une philosophie de la vie et de la mort qui n'a rien ni d'occidental ni de chrétien et qui nous reporte aux époques florissantes de l'hellénisme. Nombre d'usages d'autrefois, nombre de scènes figurées sur le marbre ou sur les œuvres céramiques, bien que vieilles de deux mille ans, n'ont pas de meilleur commentaire que les chansons des paysans grecs modernes; on peut même aller plus loin. L'art et la poésie, surtout en Attique, avaient choisi des sujets parmi les vieilles traditions, souvent avec un goût difficile: mais au-dessous du génie grec, que représentaient les maîtres illustres, vivait l'esprit du peuple: cette âme plus simple ne se retrouve-t-elle pas dans les chants du Péloponèse et de la Bœtie, de la Thessalie et de l'Épire? On a proposé, non sans de sérieuses raisons, de reconnaître dans le romain actuel un idôme antique qui ne s'écrivait pas, mais que parlaient, au temps de Périclès et avant lui, les paysans, les hommes tout à fait du peuple. Les sentimens de cette classe si obscure et si peu connue se sont conservés en grande partie, comme sa langue, dans les *tragoudia*.

À côté des idées tout à fait païennes, la brièveté même de ces chants, la discrétion avec laquelle le poète d'un mot fait une peinture achevée, l'absence de détails inutiles, la précision des épithètes, l'unité de toutes les parties qui doivent former un ensemble, le sentiment de l'art, toutes ces qualités que le paysan grec a d'instinct ne sont-elles pas un héritage de ses pères d'autrefois? Les poésies klephétiques ont d'autres mérites; mais ceux-là, sans parler de la jeunesse, de la franchise, de l'esprit, du patriotisme, qu'on y retrouve à chaque vers, sont assez grands pour ne jamais laisser insensible quiconque a le goût de l'antiquité.

La poésie serbe a souvent toute l'élégance, tout l'éclat de la race même qui l'a créée. Elle chante les batailles des héros de l'indépendance, les grands coups d'épée et les mêlées sanglantes; elle dit la beauté des femmes blondes; elle célèbre les puissances mystérieuses de la nature et tout le panthéon païen, que la foi nouvelle n'a pu chasser de la mémoire des Slaves; ni l'ampleur, ni la délicatesse, ni l'harmonie ne lui manquent; elle respire la force et l'espérance.

Il ne faut rien chercher de pareil dans les chants que répètent

les pauvres paysans bulgares. Ce sont des épisodes où rarement le poète sait composer un ensemble. La liaison, la suite des idées, paraissent à charge à ces intelligences paresseuses; à peine ont-elles commencé un morceau que le poème tourne court, et souvent ni les auditeurs ni les chanteurs ne s'en aperçoivent. Telle est parfois la simplicité de ces créations qu'on croirait entendre des chants d'enfans. La plupart de ces poésies ne sont que des essais, que des bégaiemens. Ce qui contribue encore à les rendre plus étranges, c'est que le Bulgare subit l'influence d'idées qu'il comprend mal, par exemple des doctrines chrétiennes, et que sous cette influence il imagine des compositions dont la naïveté n'a pour nous que peu de charme. Voici, par exemple, un chant que les paysans répètent des heures entières aux fêtes des moissons : — « La Vierge est venue au beau monastère; — elle est venue pour communier. — Saint-Vendredi allume les cierges, — sainte Fimanche en allume d'autres. — La Vierge veut se confesser. — Mon père, j'ai rencontré trois arbres sur ma route, — j'ai maudit les trois arbres. — La vierge Marie a communié, — la Vierge a quitté le monastère. » Ou encore : « Le jeune homme vient de trente jours de marche. — Il vient pour épouser sa fiancée. — La fiancée en le voyant ne dit rien. — Ma fiancée, voulez-vous m'épouser? — Mon fiancé, j. le veux; je vous attendis depuis trois ans. — La fiancée se sent mourir. — Ma sœur, prends mon voile dans le coffre; — garde mon voile comme souvenir après ma mort. » Ici du moins nous entrevoyons une pensée, un sentiment.

Pour comprendre l'intérêt de ces chants, il faut les étudier dans le pays même, où l'habitant avec lequel on vit les commente sans cesse à son insu. Ils témoignent d'une intelligence que les détails frappent seuls, qui éprouve rarement une émotion complète, qui conçoit plus rarement une idée précise. Ces chants respirent le sentiment de l'autorité : le gendarme, le modeste *zaptié*, y joue un grand rôle; quand il paraît, il termine tout; il est la puissance, il est la force. On reconnaît là un peuple qui a l'habitude de se soumettre; à peine sent-on vivre parfois dans ces vers le désir de l'indépendance. Les Bulgares n'ont pas de héros national; il semble qu'ils ne forment aucun vœu. Cependant cette race éprouve de fortes passions; elle est lente, renfermée en elle-même, elle tourne et retourne la pensée qui l'obsède. — Le remords est parfois exprimé avec force dans ces chants; c'est là un sentiment inconnu aux Hellènes. Les personnages des poésies bulgares se donnent fréquemment la mort : ils quittent avec une joie sombre ce monde détestable où ils souffrent cruellement. Quel Grec a jamais trouvé que la vie pût lui être à charge? « Dans le Tartare, les belles jeunes filles pleurent, et les beaux jeunes gens se lamentent : » tout vaut

mieux que les ténèbres; le paradis, c'est la terre qu'illumine le soleil. Depuis cinquante ans, on n'a pas signalé en Grèce plus de trois suicides, encore deux s'expliquent-ils par l'influence des idées européennes. Les chants bulgares racontent avec complaisance des cruautés atroces, peignent des cadavres coupés en morceaux, des têtes séparées du corps, des urnes pleines d'un sang encore tiède; le Grec ne s'arrête pas à ces images : s'il les rencontre, il détourne les yeux.

Parmi les poésies bulgares qui n'ont pas été encore publiées, celles du *Despoto-Planina* sont les plus remarquables. Le Despoto-Planina est un canton montagneux situé entre la province de Philippopolis et celle de Sérès. Il renferme une nombreuse tribu qui vit isolée, à peine visitée à de longs intervalles par quelques marchands et par les muletiers qui transportent à travers le Rhodope du vin et de l'huile. Cette population, qu'on appelle les Bulgares-Pomazi, parle le slave; mais elle a un type qui ne rappelle ni les Bulgares ni les Serbes. Les Pomazi passent pour musulmans parce qu'ils ont quelques mosquées, sans connaître le Coran, sans pratiquer les lois qu'il prescrit. Les hommes, grands, vifs, élégans, aux yeux expressifs, aux cheveux noirs, appartiennent à une forte race; leur montagne les a protégés contre tout mélange. Dans le Despoto, on conserve de mémoire de très longs poèmes. Un habitant de Sérès, en Macédoine, M. Vercovitch, a recueilli de la bouche de chanteurs qui ne savent pas écrire plus de 20,000 vers. Son volume, encore manuscrit, est aujourd'hui à Belgrade, où M. Schafarik le jeune, qui se propose de le donner bientôt au public, a bien voulu me le communiquer: M. Dozon en a traduit d'importans fragmens. Ces chants sont une grande nouveauté. Ils se rapportent à un même cycle; malgré la diversité des sujets, ils célèbrent tous l'arrivée sur le Danube, dans l'Hémus et le Rhodope, d'une nation conquérante qui paraît être de race aryenne et se donne le nom de Slovènes. Ils sont donc commémoratifs d'une de ces invasions encore si mal connues qui ont eu pour théâtre la presqu'île du Balkan. Une population nombreuse habitait des pays lointains au nord du Balkan et des Karpathes, elle s'est vue forcée d'abandonner un sol qui ne pouvait plus la nourrir. Arrivée sur le blanc Danube, elle a rencontré des monstres fantastiques, des hommes dans un état de complète sauvagerie : elle a vaincu les obstacles que lui opposaient les êtres surnaturels, soumis et civilisé les barbares. Les dieux de ce peuple sont les forces de la nature personnifiées : le soleil, les nuages, le feu, la foudre; la terre est représentée en hiver comme une femme qui dort dans une caverne; le soleil lui ôte son manteau; les nues se marient avec le soleil. Une divinité qui n'est pas nommée semble être supérieure à toutes les autres. Les *Samovilas*, les *Divas*, la

plupart des dieux de la légende serbe, figurent sans cesse dans ces chants. La vie décrite par ces poèmes est toute champêtre. Les progrès les plus simples d'une agriculture naissante y sont célébrés comme des merveilles. Des rois qui consultent leurs sujets et vivent avec eux dans une grande intimité gouvernent un peuple dont les mœurs paraissent être d'une grande douceur. Le récit est très simple; il affecte de fréquentes répétitions qui ont jusqu'à dix et quinze vers; il aime à rappeler les mêmes épithètes. Bien que l'imagination des chanteurs manque de tout éclat, ces compositions présentent des ensembles qui, pour l'étendue et la suite des idées, sont bien supérieurs aux autres chants bulgares. Les vers, qui ont huit et douze syllabes, se rapprochent beaucoup de la prose. Il serait difficile de citer en entier une de ces poésies : les longs détails y sont trop nombreux; l'analyse de celle que M. Vercovitch a intitulée *les Noces de la belle Voulkana et du Soleil* donnera du moins une idée de ce que sont les chants nouvellement découverts dans le Rhodope.

LES NOCES DE LA BELLE VOULKANA ET DU SOLEIL.

« La Terre est retirée dans une profonde caverne, et elle pleure, car elle n'a plus de blé dans ses greniers, plus de foin dans ses étables, et partout s'étend la désolation. Depuis de longs mois déjà, le Soleil refuse d'éclairer la terre. Les chefs des peuples gémissent; ils ne savent comment ils nourriront leurs sujets. Ils se décident à se rendre, au bout du monde, chez le roi des rois pour lui demander ses conseils.

« Le grand roi les reçoit avec honneur; il célèbre une fête pour leur venue : le vin coule à flots; les chefs oublient leurs peuples, et la famine, et la rigueur de la saison. La belle Voulkana, blanche et rose, est remarquée entre toutes les servantes; les chefs se demandent lequel d'entre eux l'épousera. La belle choisit le roi Brakir.

« Les autres chefs ne pensent plus qu'à la famine qui ravage leur pays, et se mettent à pleurer.

« Cependant, au milieu d'eux, arrive la sœur du Soleil : « Mon frère n'échauffe plus la terre, leur dit-elle, il reste tout le jour à la maison, retiré dans sa petite chambre; ni ma mère ni moi ne pouvons le distraire; il jure qu'il n'ira plus surveiller ni ses champs ni ses vaches, s'il n'a pas dans sa maison la belle Voulkana, qu'il a vue un jour du haut du ciel, et qu'il aime tendrement. »

« Tous les chefs promettent que la fiancée de Brakir sera désormais la compagne du Soleil.

« Ce soir, continue la messagère, dressez la table du festin dans le lieu habituel; que le vin ruisselle dans les coupes. A peine serez-vous assis que les étoiles chanteront en chœur l'hyménée; dites avec elles la beauté de Voulkana, la puissance de mon frère. Bientôt les étoiles quit-

teront leur place dans le ciel; elles formeront un berceau que vous verrez descendre dans l'éther. Il se placera sur votre table; que la belle Voulkana s'y étende sans peur, et bercez-la longtemps en répétant à nouveau les chants de l'hyménée. »

« La nuit est venue, les rois sont à table, les étoiles disent la gloire du Soleil: le berceau se forme au plus haut du ciel, se balance lentement dans l'espace et descend sur la terre. A peine Voulkana, toute tremblante, y est-elle étendue, qu'il remonte dans les espaces éthérés.

« La mère du Soleil a été elle-même traire les vaches: elle a demandé à ses fermiers ce qu'ils avaient de meilleur. La table est mise au coin du feu. Le Soleil, sa mère et sa sœur reçoivent Voulkana. On dîne longuement sans beaucoup parler. Le Soleil enfin dit à sa mère: « Chère mère, ce soir je n'habiterai pas votre chambre: je conduirai ma fiancée dans la salle qui désormais nous sera commune à elle et à moi. »

« Au matin, le Soleil tout heureux va voir ses troupeaux; pendant qu'il se promène et contemple ses champs, il rencontre Brakir, qui l'insulte. L'insensé Brakir, il ne sait pas la force du puissant Soleil! Il tombe frappé d'une pierre, et meurt en proférant des injures que répètent les échos des montagnes.

« Les jours s'écoulent heureux dans la demeure du Soleil et sur la terre: les moissons verdissent, les pâturages nourrissent d'abondans troupeaux, et pourtant Voulkana regrette la maison de son père: le Soleil la trouve tout en larmes, il a pitié de sa douleur: il la rendra à ses compagnes, il la rendra à ses amis.

« Les étoiles forment un berceau lumineux, qui descend Voulkana chez le roi des rois: l'épouse du Soleil porte dans son sein un fils qui sera un héros. A peine né, il veut faire de grandes actions, il saute à cheval, il réunit les jeunes gens. Il les conduira dans les pays lointains, là où coule le blanc Danube, là où habite un peuple sauvage qui a pour demeures des cavernes, pour armes des pierres. « Ne pleurez pas, vous toutes que vos fils abandonnent, dit-il aux mères: ne pleurez pas, jeunes filles, qui voyez partir vos frères. Nous allons chez des hommes sauvages, nous leur apprendrons à cultiver les belles plantes, à semer les champs fertiles: un jour, les hommes et les femmes de ce pays béniront vos fils et vos frères. »

On voit que c'est là une sorte de conte, que la naïveté populaire y est complète: cependant les images gracieuses n'y manquent pas. Cette composition, si imparfaite qu'elle soit, est du moins originale; elle dépeint une civilisation pastorale qui doit remonter à des temps reculés; la mythologie slave ne s'y retrouve que défigurée et mêlée à des légendes toutes particulières; ni les Serbes, ni les Grecs n'ont rien d'analogue.

On sait que les traditions grecques les plus constantes repré-

sentent Orphée comme un habitant du Rhodope et de l'Hémus, et qu'une partie de la race hellénique, avant de descendre dans les vallées du Pinde, s'arrêta sur les bords de l'Hèbre. Quelques chants du Despoto-Planina célèbrent un *Orfen*, habile musicien, qui charme les peuples, adoucit les mœurs barbares, et séduit par la perfection de son art jusqu'aux divinités malfaisantes de l'air. La légende d'Eurydice se retrouve même dans ces poésies. La femme d'Orphée s'appelle Orfénila: le musicien va la conquérir au milieu de mille obstacles dont il triomphe, grâce à sa petite flûte, la *svirka*. Il perd Orfénila, la retrouve, la dispute aux Samovilas, enfin est assez heureux pour la transporter au ciel.

Dans un de ces poèmes, Orfen est représenté comme l'instituteur du genre humain.

« .....Orfen ne resta pas davantage dans le ciel, mais ayant chanté un chant à Dieu pour le remercier de l'avoir choisi pour enseigner les arts aux hommes, il descendit sur la terre, alla tout droit au pays des Youdas (génies malfaisants), puis il se mit à jouer de la flûte, à jouer un air qui enchante, et il enchanta les Youdas de telle sorte qu'elles tombèrent comme mortes par terre; les oiseaux aussi se rassemblèrent autour de lui, et furent de même enchantés par la musique. Lui alors releva la première parmi les Youdas, et il l'interrogeait sur tous les arts; elle, n'ayant pas conscience de ce qu'elle faisait, lui révéla tous les arts l'un après l'autre, et en un jour il les apprit tous parce que Dieu l'assistait. Dès qu'il les eut appris, il s'envola tenant sa flûte à la main, et parcourut la terre pendant un an. Partout où il passait, il enseignait les arts aux hommes; tous les apprirent, et ils le regardaient comme un dieu; ils pensaient que Dieu était descendu sur la terre tout exprès pour enseigner les arts aux hommes. »

Orfen retourne dans le pays des Youdas, se marie, et devient *grand roi de la terre*.

« Il commanda aux Youdas d'aller habiter les unes dans les montagnes, les autres dans les eaux, d'autres encore dans les vents, et ainsi jusqu'au jour d'aujourd'hui elles vont, viennent et trompent les hommes. Orfen occupa leur pays; il engendra un grand nombre de fils et de filles qui le peuplèrent, et vécut juste mille ans, après quoi il s'en alla au ciel, et il se peut qu'il y soit encore vivant. »

Ce serait une si grande découverte, celle de poèmes consacrés à Orphée et répétés encore de nos jours, que M. Vercovitch trouvera sans doute en Europe beaucoup d'incrédules. La Société littéraire de Belgrade, à laquelle ces chants ont été soumis, admet sans hésitation que la légende d'Orphée est encore vivante dans le

Rhodope; mais, comme le remarquent les Grecs, elle n'est pas désintéressée dans la question. C'est pour elle une trop bonne fortune que de rencontrer dans les souvenirs slaves d'aussi antiques traditions. La science ne sera pas longtemps incertaine : la question est trop importante pour ne pas être étudiée par des érudits qui n'aient à se préoccuper ni du panslavisme, ni de l'hellénisme, mais cherchent simplement la vérité (1).

### III.

Les Grecs, dans la province de Philippopolis, sont une infime minorité; malgré leur petit nombre, on les trouve partout. Souvent dans un village turc ou bulgare il n'y a qu'un Grec, mais ce Grec cumule les professions de *cafedji*, de mercier, d'épicier, d'écrivain public. Sa boutique est un bazar en miniature. Il n'est pas rare que ce marchand soit un tout jeune homme, un enfant de quatorze à quinze ans. Sa famille lui a donné quelques livres turques, il a été chercher fortune. Quand il aura amassé un peu d'argent, ou simplement quand le goût des voyages le reprendra, il quittera son magasin. Ces Hellènes viennent quelquefois de très loin. J'en ai vu à Tatar-Bazarjik une quinzaine qui étaient nés en Épire, à Janina. Depuis longues années, cette ville envoie dans l'Hémus des boulangers, des serruriers, des tailleurs; ils restent quatre et cinq ans au milieu des Bulgares, puis retournent dans leur pays et sont remplacés par d'autres. Parmi les Grecs d'Épire qui voyagent dans ces contrées, les *kaloiatroi* (bons médecins) méritent une mention particulière. Ils appartiennent tous à un même canton, celui de Zagori. Cette profonde vallée, perdue dans les escarpemens du Pinde, a été respectée par les invasions. Là vit répandue dans six villages une population très pure qui prétend conserver depuis de longs siècles de vieilles traditions de chirurgie, la connaissance des plantes médicinales. Ces docteurs forment une sorte de confrérie où chaque famille a une spécialité, où le fils succède au père. Toute leur science se transmet oralement; ils parcourent la Turquie, où ils sont fort estimés, et y amassent d'assez grosses sommes. C'est toujours un événement heureux pour un village que d'entendre le matin dans les rues une voix étrangère qui répète : « Venez tous, vous qui êtes malades, voilà le fameux médecin de Zagori. » Cette petite

(1) Il est évident que M. Vercovitch a eu trop à cœur de trouver dans les chants du Despoto des souvenirs très anciens. Il parle dans son commentaire du dieu Vichnou, dont les Bulgares-Pomazi, dit-il, connaissent encore le nom. Ici l'erreur est certaine. *Vichnou* est le datif du mot bulgare *vichni*, très haut, très élevé; la forme *vichnou* s'emploie aussi parfois comme vocatif.

république médicale rappelle ces sociétés, ces familles du monde païen où on se transmettait de vieilles recettes de génération en génération, et qui avaient le privilège d'exercer la médecine. Le fameux Machaon, fils d'Esculape, était né dans le Pinde, non loin du canton de Zagori, Chiron dans le Pélion, qui est à deux journées du Pinde. Peut-être les *kaloiatroi* de l'Épire sont-ils les obscurs descendants des antiques Asclépiades (1). Du moins font-ils comprendre ce que devaient être souvent aux origines de la civilisation grecque les prêtres du culte d'Esculape.

La facilité avec laquelle les Grecs voyagent dans toute la Turquie surprend les Occidentaux. Pour assister à une *panégyrie*, à une fête nationale, un Grec d'Épire fixé en Bulgarie traverse le Rhodope, descend en Macédoine et arrive chez lui. L'aller et le retour lui prennent un mois; quelques-uns font des courses beaucoup plus longues. On cite plusieurs Philippopolitains établis aujourd'hui à Calcutta. Ces grands voyageurs laissent leurs familles sans nouvelles durant plusieurs années; un jour on apprend qu'ils sont morts aux Indes, qu'ils ont légué leur fortune à l'église de leur village, à l'école. Si loin qu'aille un Grec, il n'oublie jamais son pays. L'université d'Athènes le sait bien, elle a reçu des offrandes de toutes les parties du monde; le plus modeste, mais non le moins touchant de ces dons, est celui que vient de lui faire une pauvre servante morte dernièrement sur les bords du Gange. Les Grecs isolés dans toute la Turquie forment une véritable franc-maçonnerie. C'est une bonne fortune pour un Européen que de s'adresser à eux. Ils connaissent mieux le pays que les habitans eux-mêmes; ils ont du reste une curiosité qui leur fait tout remarquer, une souplesse d'esprit qui assure vite leur influence. Il leur est facile avec de si rares qualités de se faire respecter; puis comment un village se passerait-il d'eux? Il ne faut pas les comparer aux Juifs; autant le Juif est renfermé et s'isole, autant le Grec est ouvert. A peine au milieu de ses hôtes, il n'est plus un étranger. On peut ajouter qu'il n'a nulle rapacité; il aime le commerce, il aime à combiner une affaire, mais il semble que le plaisir de vaincre les difficultés, de tout arranger pour un complet succès, l'emporte à ses yeux sur l'attrait du bénéfice. Je ne sais ce qui a pu faire dire que les Grecs aimaient l'argent: peut-être est-ce l'art avec lequel ils savent le gagner, mais du moins

(1) Les historiens de la médecine grecque devraient étudier les formules de ces empiriques. M. Reinhold, dans sa récente édition d'Hippocrate, a montré que beaucoup des recettes recueillies par l'école de Cos se retrouvent encore aujourd'hui dans le Péloponèse et dans quelques autres parties de la Grèce. On peut voir du reste sur les *kaloiatroi* du Zagori les chapitres de Pouqueville consacrés à l'Épire, et les remarques sur le culte d'Esculape en Argolide, dans les *Études de mythologie d'Athènes à Argos*, de M. A. Bertrand.

personne ne peut nier qu'ils le dépensent avec une complète prodigalité.

La province de Philippopolis compte trois communautés grecques importantes, celle du chef-lieu, celle de Stenimacho, celle de Tatar-Bazarjik. Les Grecs de Philippopolis ont un musée où l'on recueille précieusement toutes les antiquités qui se trouvent encore dans le pays; leur bibliothèque contient non-seulement les classiques, mais nombre d'ouvrages modernes; ils donnent des bals où on danse au piano, ils font venir de Vienne les modes les plus récentes. Plusieurs d'entre eux parlent assez bien le français. Quelques-uns écrivent dans les journaux d'Athènes, envoient des articles à *la Pandore*, et même impriment des ouvrages, comme M. Tzoucala, qui a publié dernièrement une description de la province de Philippopolis. La communauté de Tatar-Bazarjik, bien que beaucoup moins importante, présente les mêmes caractères. Celle de Stenimacho, perdue dans une vallée du Rhodope, à un jour au sud de Philippopolis, est peut-être la plus intéressante des trois.

La ville compte 15,000 habitans; ni les Turcs ni les Bulgares n'ont pu s'y établir. Elle possède non-seulement des ruines byzantines nombreuses, restes d'une ancienne puissance florissante, mais une foule de bas-reliefs antiques qui remontent au moins au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. Les géographes anciens, si insuffisans d'ailleurs quand on veut étudier ces contrées, ne nous ont conservé aucun nom qu'on puisse donner à cette ville, qui, d'après une inscription très mutilée, serait une colonie de l'île d'Eubée. Cette communauté hellénique a conservé un dialecte particulier où on trouve plus de deux cents mots qui ont disparu du romainque ordinaire; bien qu'ils ne soient en usage ni en Grèce ni même à Philippopolis, ils se rattachent par l'étymologie à la langue grecque classique. Il y a quelques années, on entendait encore dans ce pays des chansons populaires qui se transmettaient de mémoire; de jour en jour plus rares, bientôt elles seront toutes oubliées. Les poésies grecques récentes, reproduites par les journaux ou recueillies en petits volumes, — poésies en général très médiocres, — sont apportées par les colporteurs dans cette vallée; on les répète, elles ont la vogue, et cependant les *tragoudia* d'autrefois disparaissent. La ville de Stenimacho partage les passions de la Grèce moderne; elle a toujours été connue par son philhellénisme. Lors de la dernière guerre de Crète, elle a envoyé dans l'île soixante de ses jeunes gens, qui sont partis à pied et à l'aventure pour aller, au milieu de mille obstacles, gagner ce champ de luttés si lointain. Aujourd'hui Stenimacho entretient à l'université d'Athènes dix élèves; elle en compte trois en France et deux à Vienne. Ces étudiants ont du reste, parmi leurs devanciers, des modèles qu'ils peuvent imiter. Anastasiadis Leu-

kias, leur compatriote, s'est fait connaître en Europe par sa réfutation de la théorie de Fallmerayer, ce savant paradoxal qui a prétendu que les Grecs modernes n'avaient plus que du sang slave dans les veines. M. Scordelis a publié un lexique du dialecte de Ste-nimacho; enfin M. George Pappadopoulos, qui a consacré aux anti-quités d'Athènes un grand nombre de dissertations, est originaire de ce canton. Ainsi voilà une ville qui est grecque depuis une époque reculée, peut-être depuis le vi<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Ni le temps ni les invasions les plus redoutables que l'Europe ait vues n'ont pu lui faire oublier sa nationalité. Elle a traversé des épreuves diverses; la force du génie hellénique a eu le dessus. Maintenant, au milieu de la population presque barbare qui l'entoure, elle aime l'instruction et l'étude. Quelle sympathie ne mérite pas une race si vivace, si jeune, toujours enthousiaste de son passé et des choses de l'esprit!

On compte dans la province de Philippopolis 8,000 catholiques bulgares : 2,000 habitent le chef-lieu, les autres occupent sept vil-lages, dont quatre sont situés au nord, au pied de l'Hémus, et trois à l'est. Les Grecs appellent ces catholiques *pauliciens* ou *mani-chéens*, et prétendent qu'ils sont les restes d'une secte formée par Paul l'Arménien; cette opinion n'a aucun fondement. Au début du xviii<sup>e</sup> siècle, on ne trouvait à Philippopolis que 60 catholiques. Ceux qu'on y voit aujourd'hui paraissent être une colonie venue de Sofia vers 1795. Jusqu'en 1835, ils n'avaient que des prêtres de passage; les ligoriens de Bohême s'établirent les premiers parmi eux, et furent remplacés par les capucins italiens. Depuis 1848, la propagande leur a donné un évêque; ils ont une école, quatre sœurs de charité, dont deux françaises, et une jolie église à laquelle la France fait une subvention.

Un père capucin est le maître absolu de chaque village : il sou-met les fidèles à une discipline tout ecclésiastique. Trois fois par jour tous les habitans viennent à l'église; aucun d'eux ne se sou-strait aux pratiques de la religion, qu'ils accomplissent à jour fixe et selon l'ordre du directeur. On se croirait transporté au milieu des missions du Paraguay. Ces Bulgares sont de très braves gens, mais ils ont la lenteur d'esprit propre à leur race. Cependant il est un genre d'industrie où ils excellent : on voit autour de leurs villages de vastes champs de rosiers; ils fabriquent une essence célèbre dans tout l'Orient. Ces champs de roses remontent à une haute antiquité : au commencement de ce siècle, ils étaient la propriété de la sultane Validé. Aux temps romains, les roses de Thrace étaient célèbres; elles tenaient une place importante dans le culte religieux, elles avaient donné leur nom à des cérémonies qu'on appelait les *Rosalia*, et qui, si on en croit les inscriptions, étaient fréquentes dans ces contrées.

L'archéologie n'est pas une étude de curiosité où les objets ont d'autant plus de valeur qu'ils sont plus rares; ce qu'elle veut surtout, c'est faire revivre les époques disparues, retrouver la physiologie des pays qui souvent ne nous ont laissé sur eux-mêmes aucun détail précis. Là est le charme de cette science si peu aride. Qu'a été la vie de ces vastes contrées, quand la civilisation s'y est-elle introduite? par qui a-t-elle été apportée? dans quelle mesure a-t-elle modifié les usages de la race primitive? A toutes ces questions, l'antiquaire seul peut essayer de répondre.

Dès le IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, les commerçans grecs visitaient la Thrace barbare; ils y venaient sans doute comme nous allons aujourd'hui dans les cantons reculés de l'Australie, dans les parties du Soudan qui avoisinent l'Algérie et le Sénégal. Ils ont laissé dans la vallée supérieure de l'Hèbre des monnaies qui sont des dates, des tétradrachmes d'Athènes de l'ancien et du nouveau style, des pièces de Thasos, de Maronée, de Byzance. La Turquie d'Europe, que Strabon appelle l'Illyrie et la Thrace, recevait deux sortes de voyageurs : les uns venaient d'Athènes, des colonies de la mer Égée et du Bosphore, et remontaient jusqu'au-delà de l'Hémus : ils s'arrêtaient à la rive droite du Margus; les autres appartenaient aux grandes villes de l'Adriatique, en particulier aux colonies de Dyrachium et d'Apollonie; ils exploitaient la moitié occidentale de la péninsule. La comparaison des médailles recueillies jusqu'ici en Roumélie, en Serbie, en Bosnie, rend ces conclusions évidentes, elle permet de retrouver la plus ancienne géographie commerciale de ce pays. Au III<sup>e</sup> siècle, la civilisation pénètre dans l'Hémus. On peut voir dans le cimetière turc de Tatar-Bazarjik (l'ancienne Bes-sapara) un marbre contemporain d'Alexandre. Les Ottomans le regardent comme une pierre sacrée, ils viennent y attacher des fils arrachés aux vêtemens des malades, y prendre une poussière qui a des vertus miraculeuses. C'est une stèle grecque qui porte une inscription en très beaux caractères; elle témoigne de l'existence, dans cette région, d'une ville et d'une administration helléniques; elle fait mention de panégyries, du culte d'Apollon, de récompenses décernées aux vainqueurs agonistiques. C'est à la même époque que se rapportent des objets de bronze qui ont toute la perfection des œuvres athéniennes des plus beaux temps. Plus tard, cette civilisation s'étendit dans toute la Thrace, mais surtout dans les plaines. Les inscriptions et les bas-reliefs attestent l'existence de centres importans. Le nom de ces bourgs est perdu; mais nous constatons facilement combien ils étaient nombreux. On admettait généralement que la civilisation répandue dans le pays à l'époque de la conquête romaine était latine; il faut renoncer à cette opinion. Sous l'empire, la langue générale des villages et des villes était le grec, les

textes latins sont d'une extrême rareté. Les campagnes de Thrace, comme celles de la Gaule aux temps romains, étaient divisées en *pagi* ou villages; plusieurs *pagi* formaient une famille ou *genos*. Les villes avaient l'administration de toutes les grandes cités gréco-romaines. Les bas-reliefs nous rendent les caractères originaux du panthéon thrace pour le même temps. Le génie de cette nation avait transformé les dieux classiques, fait de Diane une virago armée d'un pieu, d'Apollon un fort chasseur; il gardait aussi des divinités particulières : un héros à cheval combattant les bêtes féroces, qui paraît avoir été le type premier du saint George byzantin, et, ce qui est plus étrange, des déesses-mères semblables à celles qui se retrouvent si fréquemment en Gaule. Toutefois la mine la plus précieuse d'antiquités en Thrace n'a pas encore été explorée. Les tumulus qu'on voit dans ce pays répondent à la description qu'Hérodote en a donnée; ils sont pour la plupart des sépultures importantes. Il faut renoncer à les compter. Quelques-uns ont été ouverts par hasard; on y a trouvé des bijoux d'origine grecque, des armes et des objets barbares. Ils ne sont pas moins précieux que ceux de la Scandinavie, de la Gaule, du Pont-Euxin, qui nous ont livré tant de richesses. Le jour où on se déciderait à les fouiller avec méthode, ils nous révéleraient en grande partie l'histoire la plus ancienne de ces contrées.

Ces pauvres pays bulgares sont encore bien tristes, il faudra de longues années pour qu'ils sortent de leur ignorance; du moins ils en ont le désir, ils l'ont prouvé par leurs actes. La taxe qu'ils s'imposent pour les écoles est une mesure aussi sage que patriotique. Le succès récompensera ces efforts. Le temps viendra aussi où ce peuple aura une église nationale, condition indispensable de son progrès. Dans l'état où il est aujourd'hui, le voyageur ne peut le négliger; on ne saurait parler de la Turquie sans tenir compte d'une population aussi nombreuse, et qui s'augmente tous les jours. Si les Bulgares sortent de l'apathie où ils ont dormi trop longtemps, ils comprendront le prix de leurs vieilles traditions, la valeur de toutes ces légendes que nous ne pouvons qu'imparfaitement étudier sans eux, l'importance de ces restes antiques qu'eux seuls sauront tous recueillir. Le Rhodope et l'Hémus ont été la patrie d'Orphée, un des berceaux des cultes grecs, une des sources de toute cette civilisation hellénique dont notre monde a vécu. Ces montagnes nous livreront-elles un jour les secrets qu'elles gardent depuis tant de siècles?

ALBERT DUMONT.

---

---

# L'ORGANISATION DE LA JUSTICE

DANS L'ANTIQUITÉ ET LES TEMPS MODERNES

---

## IV.

LA JUSTICE EN FRANCE SOUS LA MONARCHIE ABSOLUE <sup>1</sup>.

---

I. — COMMENT LA TRANSFORMATION DE LA JUSTICE AU MOYEN AGE  
FIT INCLINER LA SOCIÉTÉ VERS LE RÉGIME MONARCHIQUE.

Nous avons dit dans une précédente étude les causes toutes naturelles qui avaient amené la transformation du système judiciaire de la France au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle. Le jugement par jurys, ou, comme on disait alors, le jugement par pairs, avait été abandonné par la population elle-même parce qu'il exigeait d'elle trop de travail. Les cours féodales, les assises, les plaids d'échevinage et les plaids colongers, les jurys de gentilshommes, comme les jurys de bourgeois ou de paysans, tous avaient à peu près disparu. En même temps, et par ce seul motif que la majorité de la population s'était dérobée au service rigoureux des tribunaux, il s'était formé une classe d'hommes spécialement vouée au soin de rendre la justice. Les fonctions judiciaires avaient cessé d'être le travail de tous pour devenir la profession de quelques-uns. Les légistes ou maîtres ès-lois finirent par remplir tous les tribunaux.

(1) Voyez la *Revue* du 15 février, du 15 mars et du 1<sup>er</sup> août.

C'est de là que sont venus les plus grands progrès de la monarchie; cela mérite d'être expliqué. Dire, comme on le fait ordinairement, que ces légistes étaient, par leur origine même, les ennemis de la féodalité, et qu'ils calculèrent que le meilleur moyen de l'abattre était d'élever le pouvoir royal, est une explication fort inexacte. Si ces hommes opérèrent une révolution dans le régime politique de leur époque, ce fut sans le vouloir, sans en avoir le parti-pris, peut-être sans le savoir, et assurément sans avoir aucun goût pour les révolutions; mais par cela seul que la justice commença d'être rendue autrement que par le passé, toutes les institutions sociales et politiques commencèrent aussi à se transformer, et la société entra peu à peu dans un nouveau courant.

Il faut voir d'abord combien ce seul changement dans la composition des tribunaux modifia les habitudes et le caractère des hommes. Auparavant ils s'étaient jugés les uns les autres; désormais ils s'accoutumèrent à être jugés par une catégorie d'hommes qui n'étaient plus tirés du sein de la population, mais qui étaient choisis par les rois ou par les seigneurs, et qui étaient des fonctionnaires. Nous pouvons bien penser que les arrêts de ces légistes étaient ordinairement plus équitables et plus conformes à la raison que ceux que la population noble ou bourgeoise aurait prononcés; mais ces arrêts se présentaient en outre avec une autorité et un caractère impérieux que les anciennes sentences des jurés n'avaient pu avoir. Comparez une cour féodale du *xiii<sup>e</sup>* siècle et un tribunal du *xiv<sup>e</sup>*. Dans la première, le plaideur ou l'accusé avait devant lui ses égaux, ses semblables, ceux qui partageaient sa condition sociale, ses intérêts, ses sentimens, ses passions même, ceux qu'il pouvait avoir vus ou qu'il verrait peut-être un jour dans la situation où il se trouvait actuellement, ceux qu'il avait lui-même jugés ou qu'il jugerait peut-être à son tour. C'était devant de tels hommes qu'il exposait sa cause et défendait son droit; il parlait leur égal. Condamné par eux, il les prenait à partie; il les accusait de l'avoir « fausement jugé, » il les « appelait à bataille, » et luttait contre eux à armes égales (1). Il n'en est plus ainsi quand les légistes et les magistrats ont remplacé les pairs. Le plaideur n'est plus devant des égaux; le voilà devant des supérieurs et des maîtres qui l'interrogent, qui scrutent ses actes, qui sondent sa conscience. Comme son attitude est plus humble! Il est déjà troublé par l'appareil de cette cour; il est troublé plus encore par toutes les questions qu'on lui pose, car ces hommes qui passent leur vie à juger ont des finesses et une sagacité subtile que les pairs d'autrefois ne pouvaient pas avoir. Ils

(1) Beaumanoir, *Coutume de Beauvaisis*, chap. 71; Pierre de Fontaines, *xvii*, 14.

parlent d'ailleurs une autre langue que lui; ils citent des textes qui lui sont inconnus et qu'il ne peut discuter. S'ils le condamnent, il ne pourra plus les appeler en champ-clos, car ils ne sont plus des hommes comme lui. Ces juges lui imposent; qu'il soit bourgeois ou gentilhomme, il est tenu de vénérer ces « chevaliers ès-lois » qu'il appelle des noms de docteur et de maître. Ainsi la justice change d'aspect et de physionomie: au lieu de se mettre au niveau de chaque justiciable, si humble qu'il soit, elle se place au-dessus des plus élevés; au lieu de laisser à l'homme, tout accusé qu'il est, sa liberté inviolable et toute sa fierté native, elle courbe sa volonté et commence par briser son orgueil. C'est à partir de ce moment que la procédure se transforme: l'accusé comparait presque comme coupable, l'usage de la détention préventive s'établit; la torture ou question, que les lois du moyen âge avaient supprimée ou fort adoucie, reparait avec une extrême rigueur; la pénalité devient aussi plus sévère. La justice cherche partout des coupables, elle frappe sans pitié, elle est une puissance devant qui chacun doit trembler.

Or la vie des hommes au moyen âge était remplie de procès. Les relations, étant beaucoup plus complexes qu'aujourd'hui, donnaient lieu à des conflits toujours renaissans, et il n'était pas d'homme qui n'eût souvent à comparaître devant la justice. Après l'église, c'était la justice qui prenait la plus grande part du temps et des soucis de chacun: c'était donc la justice qui agissait après l'église le plus fortement sur l'homme pour lui donner son tour d'esprit et façonner son caractère. Les jugemens par pairs avaient dû entretenir dans les âmes la fierté et l'indiscipline; la justice des légistes et des magistrats accoutuma peu à peu les hommes à plier, à se résigner, à obéir. Ce fut une révolution qui insensiblement s'opéra dans les âmes.

Toutes les habitudes de la vie sociale furent transformées du même coup. Les hommes n'eurent plus à passer leurs journées aux plaids et aux assises, ils s'occupèrent davantage de leurs champs et de leurs métiers, de leur fortune ou de leurs plaisirs; mais par cela même ils se déshabituèrent de travailler aux affaires communes et de donner une partie de leur temps et de leurs soins aux intérêts généraux. La vie publique avait été fort active dans les siècles précédens. C'était un temps où il était de règle que toutes les affaires communes fussent traitées en commun: le seigneur suzerain ne faisait rien qu'avec le conseil de ses vassaux; les bourgeois avaient leurs assemblées régulières et libres, où ils faisaient leurs lois et choisissaient leurs chefs; les paysans même, dans chaque village, se réunissaient pour délibérer sur leurs taxes locales, sur la jouis-

sance de leurs communaux, sur l'entretien de leurs chemins; les corporations industrielles avaient aussi leurs assemblées, où elles s'occupaient de leurs intérêts et de leurs devoirs professionnels. Chaque classe d'hommes et chaque groupe s'administrait et faisait ses affaires; c'était un principe admis sans contestation que toute question qui touchait à l'intérêt de plusieurs fût discutée par tous les intéressés. De là cette série d'assemblées, non pas assemblées nationales (celles-ci ne pouvaient pas exister régulièrement à une époque où les intérêts nationaux n'occupaient pas les esprits), mais assemblées provinciales, assemblées municipales, assemblées de gentilshommes, qui étaient répandues par milliers sur toute la surface du pays. Nous avons fait l'énumération des différens tribunaux, plaids, cours, qu'il y avait alors; il faut songer que chacun de ces tribunaux, chacune de ces cours était en même temps une assemblée délibérante, une sorte de conseil d'administration. Les mêmes hommes qui s'y réunissaient pour juger y discutaient aussi tous leurs intérêts communs; à la suite d'une décision sur un procès venait une décision sur une taxe à percevoir, sur une route à tracer, sur une coutume à modifier. On ne distinguait pas alors aussi nettement qu'on le fait aujourd'hui ce qui est justice de ce qui est administration ou gouvernement; comme les hommes se jugeaient eux-mêmes, ils s'administraient aussi eux-mêmes. Le *self-government*, que les Anglais ont conservé avec leurs libres jurys, est un reste de vieilles habitudes qui avaient été en vigueur sur le continent aussi bien qu'en Angleterre. Lorsque les jurys disparurent en France, les mille petites assemblées administratives, qui n'étaient autres que ces jurys, disparurent naturellement. En perdant l'habitude et le droit de se juger, la population perdit l'habitude et le droit de s'administrer. Quand les cours féodales eurent désappris à se réunir régulièrement pour vider les procès, il se trouva qu'elles avaient désappris aussi à délibérer sur les intérêts généraux de la classe noble. Les assemblées de bourgeois perdirent aussi la plus grande partie de leurs attributions premières, et finirent par n'être plus qu'une vaine image et une inutile formalité. Les assemblées des paysans de chaque village disparurent en même temps que leurs plaids; on ne les vit plus se réunir que de loin en loin, quand les rois pensèrent à les convoquer pour nommer des députés et rédiger des cahiers de doléances. Partout la pratique de l'administration se perdit en même temps que celle de la justice. Dès que les hommes furent jugés par des magistrats, ils s'accoutumèrent insensiblement à laisser régler leurs affaires par l'autorité supérieure, et à lui confier la gestion de tous leurs intérêts collectifs. Ils renoncèrent ainsi à toute cette vie publique qui, au prix de

beaucoup de travail et en dépit de beaucoup de désordres, leur avait assuré du moins une grande somme de liberté; le *self-government* disparut alors de la société française. Ne plus se juger soi-même conduisit les hommes à ne plus ni vouloir ni savoir se gouverner soi-même; ainsi les esprits et les mœurs se préparèrent à recevoir la monarchie. Le soin d'administrer, comme celui de juger, passa des populations à l'autorité publique: les hommes cessant de s'occuper des affaires communes, il incombait nécessairement aux rois de tout diriger, de tout régler, de tout dominer.

La transformation judiciaire que les légistes avaient opérée eut encore une autre conséquence que probablement ils n'avaient pas prévue. Nous avons dit que ces légistes siégeaient aussi bien dans les cours seigneuriales que dans les tribunaux royaux; les ducs et les comtes avaient leurs légistes, comme le roi. Il semblait donc que la substitution de ces juges aux anciens jurés devait favoriser indifféremment l'autorité des seigneurs féodaux et celle des rois; il en fut autrement. L'entrée des légistes dans toutes les cours eut en très peu de temps ce résultat inattendu de faire décroître partout la justice seigneuriale, et de porter tout le pouvoir judiciaire dans les mains des rois. Ce grand changement s'opéra surtout par l'introduction de l'usage de l'appel. Au temps où le jugement par pairs avait été en vigueur, l'appel avait été inconnu; comment aurait-on compris à cette époque qu'on pût appeler d'un tribunal à un autre? Il fallait que chacun fût jugé par ses pairs; or il n'existait pour chaque homme qu'un seul tribunal où il trouvât ses pairs devant lui, c'était la cour de son seigneur direct, composée de ses pairs de fief. Condamné par cette cour, il ne pouvait pas penser à en appeler au roi, car dans la cour du roi il n'eût pas trouvé ses égaux. Il est bien vrai qu'il y avait à cette règle quelques réserves et quelques exceptions; mais le principe était constant. On ne pouvait concevoir qu'il y eût une hiérarchie entre les différentes cours, ni que l'une pût annuler la sentence portée par l'autre. Le jugement par pairs excluait l'appel (1); mais lorsque la composition des tribunaux fut modifiée, que les légistes remplacèrent les jurés, l'appel devint possible. Ces légistes en effet n'étaient plus nécessairement des hommes de la classe de chaque plaideur ou de chaque accusé; choisis par le roi ou par les seigneurs, ils étaient des « officiers, » des fonctionnaires; ils représentaient, l'un un ba-

(1) Il est vrai que l'on trouve dans les documens de cette époque une institution judiciaire qui porte le nom d'appel, mais l'appel dont il s'agit là n'a rien de commun avec ce que nous désignons aujourd'hui par ce mot: il s'agit seulement du duel judiciaire, c'est-à-dire du combat auquel on appelait les juges eux-mêmes par lesquels on avait été condamné. L'appel d'un tribunal à un tribunal supérieur était alors inconnu.

ron, l'autre un duc, l'autre le roi. A titre d'officiers, ils étaient subordonnés les uns aux autres comme leurs maîtres l'étaient entre eux. L'esprit de hiérarchie, que le principe du jugement par les pairs avait fait disparaître, reprit le dessus dès que les légistes prévalurent ; on comprit alors l'appel d'un tribunal à un autre. Or, dès que l'appel fut mis en pratique, les cours seigneuriales ne furent plus que des tribunaux de première instance dont les arrêts pouvaient être annulés par les tribunaux du roi. Les légistes, qui remplissaient presque toutes ces cours, étaient, sans le vouloir et par le seul effet de leurs habitudes d'esprit, de connivence avec les légistes royaux pour faire monter les procès d'échelon en échelon vers la cour du roi. Ajoutez que les tribunaux royaux étaient ordinairement les mieux composés, les plus vigilans, les plus impartiaux, qu'en tout cas ils passaient pour l'être, et que l'ambition de tout plaideur était d'être jugé par ceux qui jugeaient au nom du roi. Il arriva ainsi peu à peu que la justice passa tout entière dans les mains des officiers royaux; les seigneurs n'en retirèrent plus que l'ombre, la royauté devint le grand et presque l'unique pouvoir judiciaire.

Dès que la justice appartient aux rois, les rois furent tout-puissans. Leur pouvoir ne doit pas se mesurer au nombre de leurs provinces ou à l'étendue de leur domaine; elle date du jour où ils eurent la justice dans les mains. Regardez cette royauté : elle est matériellement faible, elle n'a ni finances ni armée, son action politique est presque nulle; mais déjà son action judiciaire est immense. Elle ne gouverne pas encore, mais déjà elle juge. Elle n'a pas de soldats, mais elle envoie partout ses légistes. Ses fonctionnaires, qu'on nomme baillis et prévôts, sont bien moins des administrateurs que des magistrats; la justice est leur premier souci et leur occupation quotidienne. Il semble qu'en ce temps-là l'autorité des rois consiste presque tout entière dans l'exercice de la justice; guerre, politique, finances, administration, tout cela est relégué au second plan. C'est par la justice qu'ils règnent; c'est par elle qu'ils se font craindre et aimer, c'est par elle surtout qu'ils prennent racine dans le cœur de la nation, et qu'ils fondent leur dynastie. Le roi qui fit le plus pour la grandeur de la royauté est certainement saint Louis; or saint Louis, aux yeux de ses contemporains, était avant tout le grand justicier. Dans la légende populaire, saint Louis est l'homme qui, assis au pied d'un chêne, juge les procès. Dans les siècles antérieurs, l'opinion publique n'eût pas admis facilement qu'un roi jugeât en personne sans être assisté d'un jury; elle acceptait cette grande innovation au temps de saint Louis. Elle ne demandait en effet qu'une seule chose aux souverains,

c'était précisément de juger. Le sire de Joinville raconte qu'un cordelier, un de ces moines qui sortaient du peuple et qui dans leur libre langage exprimaient fidèlement la pensée populaire, interpella un jour le bon roi et lui dit qu'il avait lu « dans la Bible » que jamais royaume ne se perdait que « par faute de droit. » « Or se prenne garde le roy, ajoutait-il, que il fasse bon droit et hastif à son peuple, par quoy notre Seigneur li soufre tenir son royaume en paix tout le cours de sa vie. » Ainsi dans l'opinion des hommes de ce temps tous les devoirs et tous les droits de la royauté, toutes ses prérogatives et tous ses bienfaits, se résumaient en une seule chose : juger. Cette société avait soif de justice; être « bon et roide justicier » était le meilleur moyen de se rendre populaire. Lors donc que les rois se furent emparés du soin de juger, soit en personne, soit par l'intermédiaire de leurs légistes, ils prirent sans peine la direction et le gouvernement de la société; la puissance politique alla naturellement du côté où était la puissance judiciaire. Comme les seigneurs féodaux perdaient leur juridiction ou n'en gardaient que l'apparence, ils perdirent aussi leur pouvoir, et n'exercèrent plus aucune action sur leurs sujets et leurs vassaux. Les corps municipaux n'avaient eu tant de force au XIII<sup>e</sup> siècle que parce qu'ils étaient en même temps des tribunaux; du jour où ils perdirent leur justice, ils perdirent aussi toute leur force. L'église conserva longtemps sa juridiction indépendante, aussi continua-t-elle à tenir en échec la royauté; mais, lorsque Philippe le Bel réussit à diminuer la compétence des tribunaux ecclésiastiques, on vit la puissance de l'église décroître dans la même proportion.

Nous avons aujourd'hui quelque peine à comprendre ce rôle prépondérant de la justice dans l'ancien régime. C'est que les générations modernes sont portées à mettre l'œuvre judiciaire au second rang dans les affaires humaines; nous donnons plus d'attention à la politique et à l'administration qu'à la justice. Les anciennes générations dont nous parlons ici se plaçaient à un point de vue différent du nôtre. Pour peu qu'on pénètre dans la vie et dans les pensées de ce temps-là, on est frappé de voir combien les hommes étaient indifférens aux choses de l'ordre politique, et combien ils étaient uniquement préoccupés de ce qui concernait la justice. Ils laissèrent disparaître les vieilles libertés provinciales et municipales sans faire de grands efforts pour les conserver; ils manifestèrent à l'égard de l'institution des états-généraux une insouciance et souvent même une répulsion qui confondent toutes nos idées modernes, ils ne furent soucieux que d'être bien jugés. Comme les rois, de leur côté, mirent tous leurs soins à organiser partout la justice, les rois et l'opinion publique se trouvèrent dans un parfait accord, et

le régime monarchique put, sans protestation sérieuse de la part des populations, remplacer le régime féodal.

Il se produisit en même temps dans les esprits une idée nouvelle à l'égard de la royauté. Il serait trop long d'indiquer ici de quelle façon les hommes des siècles précédens avaient considéré la royauté féodale; ce que nous pouvons dire, c'est qu'à partir du *xiii<sup>e</sup>* siècle les esprits comprirent la royauté autrement qu'ils ne l'avaient comprise jusqu'alors. Or ce sont les légistes qui ont le plus travaillé à ce changement d'opinion. Ce n'est pas qu'ils fussent de parti-pris les adversaires des idées établies et des opinions qui étaient reçues avant eux; mais leurs habitudes, leurs travaux, leurs études de prédilection, donnèrent à leur esprit un tour nouveau, et l'inclinèrent à certaines idées monarchiques que les siècles précédens n'avaient pas eues. Voilà encore un fait qui peut nous surprendre et qui s'éloigne fort de ce que nous voyons autour de nous : de nos jours, ce sont en général les légistes, du moins ceux qui invoquent les lois, sinon ceux qui les appliquent, qui ont le moins le culte de la monarchie, — nous n'avons pas à rechercher par l'effet de quelles habitudes d'esprit les avocats, depuis environ cent vingt ans, forment volontiers la partie la plus antiroyaliste de la société française. Ce fut le contraire au moyen âge. Du *xiii<sup>e</sup>* au *xvii<sup>e</sup>* siècle, les avocats comme les magistrats, et en général tous ceux qu'on appelait légistes, se firent les défenseurs ardens du principe d'autorité; on peut dire qu'ils travaillèrent alors à la grandeur des rois avec le même zèle et la même passion que quelques-uns d'entre eux mettent aujourd'hui à les combattre. C'est que ces hommes qui passaient leur vie à lire les lois romaines, et qui ne lisaient guère d'autres livres, y trouvaient à chaque page l'image d'une monarchie toute-puissante. Vue à travers ces lois, loin de la réalité et de la pratique, cette monarchie leur apparaissait comme toujours juste, toujours impartiale, toujours vigilante et tutélaire; elle leur sembla donc le modèle et le type le plus achevé des institutions humaines. Ils la considérèrent comme la source unique du droit, et par conséquent comme l'unique garant de la sécurité de la vie sociale. Ces légistes, par cela seul qu'ils étaient imbus du droit romain, se prirent à détester le régime à la fois hiérarchique et libéral du moyen âge, et ils appelèrent de leurs vœux la naissance d'un régime nouveau où il y eût moins d'inégalité entre les sujets et plus d'obéissance au souverain : d'eux nous est venu ce courant d'aspirations égalitaires et royalistes à la fois qui circule à travers toute notre histoire. Ils traduisirent les formules monarchiques qu'ils trouvaient dans les lois des empereurs romains. L'un d'eux écrivait : « Le roy est empereur dans son royaume, » et il concluait de là que le roi devait

avoir une autorité sans bornes. « Or sachez, ajoutait-il, que le roy peut faire ordonnances et constitutions (1). » Dire que le roi avait le droit de faire des lois par sa seule volonté, c'était s'écarter étrangement des principes des siècles antérieurs, mais c'était se conformer aux principes de la Rome impériale. Le jurisconsulte trouvait dans les livres romains : *quidquid principi placuit legis habet vigorem*, et il écrivait à son tour : « Ce qui plaît au prince vaut loi (2), » sans voir combien il s'éloignait en cela du droit public du moyen âge. Comme ces légistes trouvaient dans les lois romaines que la personne du prince était sacrée et divine, ils transportèrent cette opinion dans leurs écrits; l'un d'eux définissait ainsi le sacrilège : « crime de sacrilège est de croire contre la sainte foi de Jésus-Christ et de faire ou dire contre le roi (3). » Dans la société féodale, le roi n'avait été que le premier parmi les seigneurs; cela est si vrai qu'il pouvait, tout en étant roi, se trouver vassal et être astreint à prêter hommage. Les légistes firent du roi un être d'une nature supérieure et presque surhumaine; ils conçurent la suprématie royale comme un dogme et une sorte de religion. Or ce dogme ne resta pas dans leurs esprits ou dans leurs livres à l'état de théorie pure; ils l'établirent en pleine pratique sur le terrain des affaires et de la jurisprudence; ils le proclamèrent dans les plaidoiries des avocats, ils l'écrivirent dans les arrêts des juges, toute la justice en fut remplie. Ce ne fut pas seulement un principe abstrait, ce fut une vérité quotidiennement appliquée qui se mêla à toute l'existence et qui s'installa au cœur de tous les intérêts. Faut-il s'étonner après cela que la monarchie ait grandi sans mesure? L'ambition et la force n'ont pas fait tout cet ouvrage, car cette royauté fut longtemps pauvre et sans soldats. L'habileté n'y a pas eu non plus la plus grande part, car tous ces rois n'ont pas été habiles, et cependant la puissance royale, même sous les plus incapables, même sous Charles VI, a toujours grandi. Ce progrès continu et irrésistible tient à des causes plus générales, et parmi elles il faut sans doute mettre au premier rang les efforts de la puissante classe des légistes et l'action incessante de la justice.

## II. — COMMENT LA MAGISTRATURE DEVINT UN CORPS INDÉPENDANT.

Cette magistrature que nous avons vue se former obscurément au XIII<sup>e</sup> siècle fut d'abord ce qu'on peut imaginer de plus dépendant et de plus subordonné. Représentons-nous le moment où, dans

(1) Bouteiller, *Somme rurale*, livre II, titre 1<sup>er</sup>.

(2) *Livre de justice et de plet*, p. 9.

(3) Bouteiller, *Somme rurale*, livre 1<sup>er</sup>, titre 28.

les tribunaux royaux, les barons et les évêques furent remplacés par « les maîtres ès-lois. » Il semble que ces tribunaux aient dû perdre alors beaucoup de leur ancienne liberté vis-à-vis du souverain : à des vassaux puissans et fiers succédaient d'humbles légistes dont tout le mérite était d'avoir pâli sur des livres. Ils ne siégeaient pas dans la cour du roi par droit de naissance comme les barons, ou en vertu de leur dignité comme les évêques; ils n'y siégeaient que parce qu'ils y avaient été appelés et choisis par le roi. Aussi n'étaient-ils que ses agens, ses « officiers, » ses fondés de pouvoir; on les appelait « les gens tenant pour le roi sa cour de parlement. » Leur premier devoir était, comme le disait la formule de leur serment, « de garder et maintenir les droits du roi. » Ils recevaient des « gages, » chose toute nouvelle, et leurs « cinq sols par journée » étaient le prix dont le roi payait leur travail et leur bonne volonté. Ils n'avaient pas d'ailleurs, dans ces premiers temps, une situation bien assurée; le roi ne les nommait que pour une session ou tout au plus pour une année. Ils étaient donc toujours à la discrétion du prince; leur fortune et leur existence étaient dans sa main. L'autorité judiciaire que ce parlement exerçait n'était pas à lui; il ne l'avait qu'en dépôt, — encore le roi ne la lui confiait-il qu'avec de singulières précautions et pour un temps fort court. Aucune session ne s'ouvrait qu'en vertu d'une ordonnance spéciale; le parlement semblait mourir chaque année et ne renaître que par la volonté expresse du prince. « Le parlement, disait plus tard Henri III, n'aurait pas puissance de juger, s'il ne nous plaisait envoyer nos lettres patentes chacun an. » Ces magistrats n'étaient rien par eux-mêmes; ils n'étaient que les organes et comme la bouche du souverain. Lui absent, ils délibéraient en son nom; présent, ils l'éclairaient; mais leur opinion n'avait aucune valeur vis-à-vis de la sienne. Regardons le cérémonial de ce qu'on appelait les lits de justice, c'est-à-dire de toute séance à laquelle le roi assistait. Lorsqu'il avait pris place, le chancelier commençait par lui demander ses ordres; si le roi voulait qu'une affaire fût mise en délibération, le chancelier recueillait les suffrages, mais « ce n'était pas, nous dit un vieux publiciste, pour juger au nombre des voix, ains seulement pour faire savoir au roi leur avis, s'il lui plaisait le suivre ou le rejeter (1). » Le roi décidait donc seul sans avoir à compter les votes, et la formule de la sentence que prononçait le chancelier commençait par ces mots : le roi dit. On a dans les vieux registres du parlement des exemples d'arrêts qui ont été rendus par le roi en opposition avec la majorité de la cour; on trouve aussi des arrêts

(1) Bodin, *de la République*, livre II, chap. 4<sup>er</sup>.

qui, après avoir été prononcés par le parlement, ont été cassés par le roi : cette magistrature n'avait donc aucun pouvoir qui lui appartenait en propre. Son langage pouvait être fier vis-à-vis des plaideurs; il était humble vis-à-vis du roi. Lorsque le parlement lui écrivait, il commençait sa lettre par cette formule : « notre souverain seigneur, tant et si humblement que pouvons, à vos bonnes grâces nous recommandons; » lorsqu'il se présentait devant le roi, présidens et conseillers se mettaient à genoux, et gardaient cette posture jusqu'à ce que le roi leur eût permis de se lever.

Mais dans l'ancien régime les apparences de la sujétion étaient toujours plus fortes que la sujétion même. Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, la règle était toujours l'obéissance, la pratique était souvent la liberté. On ne voit pas que cette magistrature du moyen âge ait jamais protesté contre l'état de dépendance où elle était placée; on ne voit pas non plus que cette extrême dépendance lui ait enlevé ni la liberté de ses jugemens ni l'estime du public. Les vieux registres du parlement mentionnent des procès dans lesquels le roi était partie, chose fréquente dans l'ancien régime : les juges royaux appelés à prononcer entre le roi et un seigneur donnent souvent gain de cause à celui-ci, et, lorsqu'ils jugent en faveur du roi, nous ne reconnaissons à aucun signe qu'ils fassent œuvre d'injustice ou de servilité; nous ne voyons ni que les rois cherchent à leur imposer leur volonté, ni que les plaideurs soient en défiance contre leurs arrêts. Des hommes qui sont en désaccord d'intérêt avec le roi sont souvent les premiers à demander que l'affaire soit examinée par les juges royaux; il ne paraît pas que ni le public ni les juges se soient plaints à cette époque du manque d'indépendance de la magistrature. C'est qu'elle avait au moins cette indépendance morale qui s'attache au caractère et à la profession, et que les mœurs assurent quand les lois ne pensent pas à l'accorder. Ces hommes possédaient une grande force, la science; ils avaient précisément celle qui passait alors pour la plus utile et la plus précieuse de toutes les sciences, la science des lois. La société avait pour eux un grand respect; on les regardait comme chevaliers, on les mettait sur le même pied que les gentilshommes, on les appelait « les seigneurs de la cour du parlement. » Les rois ne pouvaient pas traiter avec hauteur des hommes que le public vénérât. Que le corps du parlement s'agenouillât devant eux, c'était une forme d'étiquette qui n'avait pas en ce temps-là la signification qu'elle aurait aujourd'hui; de fort grands seigneurs s'agenouillaient pour prêter hommage ou pour être armés chevaliers. Croyons bien que, lorsque les rois voyaient la magistrature plier le genou devant eux, l'idée de la mépriser n'entraît pas pour cela dans leur

esprit. Quoique les juges fussent nommés par le prince et pussent être à tout moment révoqués par lui, ils étaient respectés de lui-même et du public.

Ils ne restèrent pas d'ailleurs bien longtemps dans la situation instable et précaire qu'ils avaient eue à l'origine. Nommés d'abord pour chaque session, ils ne tardèrent pas à être nommés à vie. Deux mandemens de Philippe de Valois, aux dates de 1337 et de 1341, marquent bien que les fonctions de président et de conseiller étaient viagères. Les états-généraux de 1356 avaient exigé la destitution de plusieurs magistrats; ils furent réintégrés dans leurs fonctions par Charles V. Plus tard, Louis XI établit formellement la règle de l'inamovibilité de la magistrature. Son ordonnance à ce sujet est digne de remarque. « Considérant, dit-il, que en nos officiers consiste, sous notre autorité, la direction des faits par lesquels est pollicée la chose publique de notre royaume, et que d'icelui ils sont les ministres essentiels, comme membres du corps dont nous sommes le chef;... ayant aussi entendu et connaissant que plusieurs de nos officiers, doutant choir en l'inconvénient de destitution, n'ont pas tel zèle et ferveur à notre service qu'ils auraient si n'était ladite doute,... statuons par ces présentes que désormais nous ne donnerons aucun de nos offices, s'il n'est vaquant par mort ou par résignation faite de bon gré et consentement du résignant, ou par forfaiture préalablement jugée et déclarée judiciairement. » On peut observer que cette inamovibilité n'était pas le privilège des magistrats, elle était accordée à tous les officiers; les fonctionnaires de l'ordre financier et de l'ordre administratif en jouissaient aussi bien que les juges. Que cette règle fût souvent violée, nous ne devons pas en être surpris; elle était trop étendue, trop absolue pour ne pas être dangereuse, et pour que la royauté ne se crût pas souvent dans la nécessité de s'en écarter. Il faut reconnaître aussi que, si les rois faisaient volontiers des lois excellentes, ils n'éprouvaient aucun scrupule à les enfreindre. Du moins ressort-il de tout cela qu'au xv<sup>e</sup> siècle, sauf de rares exceptions, la magistrature était inamovible, et que c'étaient les rois qui avaient posé cette règle.

Il arriva même d'assez bonne heure que les rois renoncèrent à choisir eux-mêmes les magistrats; Bodin dit avoir lu dans les registres du parlement une ordonnance de 1308 d'après laquelle les charges de conseiller devaient être conférées par élection. Si nous n'avons plus cette ordonnance, nous en avons du moins une de 1344 dans laquelle Philippe de Valois déclare que « nul ne sera mis au lieu de président ou conseiller, si il n'est témoigné par le chancelier et par le parlement être suffisant à exercer ledit office. » De ceci à l'élection, il n'y avait qu'un pas. Une ordonnance de 1400 prononce

que, « quand les places de présidens et autres gens du parlement vaqueront, ceux qui y seront mis soient pris par élection. » La même ordonnance ajoutait que les baillis et sénéchaux, qui étaient les juges des provinces, seraient élus aussi par le parlement; le roi ne se réservait que le droit de donner aux élus la nomination officielle. L'usage s'établit, à la vérité, de présenter pour chaque vacance deux ou trois candidats au roi; mais les ordonnances permettaient toujours au parlement de n'en présenter qu'un. Il y a même une ordonnance de Charles VII, en 1446, qui enjoint au parlement, dans le cas où il présenterait plusieurs candidats pour une même place, de désigner clairement celui d'entre eux qu'il préfère, « afin, dit le roi, que mieux puissions avoir avis à pourvoir audit office. » Louis XI en 1465 confirma cette règle de l'élection, ce qui ne l'empêcha sans doute pas de la violer plus d'une fois. Nous lisons dans une ordonnance de Louis XII à la date de 1498 : « Avant que nul puisse être pourvu d'aucun office de président ou conseiller de nos cours, il est expressément requis qu'il soit élu et nommé par nos dites cours, et en faisant lesdites élections nos présidens et conseillers jureront sur les saints Évangiles de Dieu d'élire sur leur honneur et conscience celui qu'ils sauront être le plus lettré, expérimenté, utile et profitable pour lesdits offices. » Le roi se réservait, il est vrai, la faculté de nommer quelquefois lui-même un magistrat; mais il fallait alors que le magistrat désigné par le roi subît un examen devant le parlement, et l'ordonnance disait formellement : « S'il n'est trouvé ydoine, suffisant ni capable, ne sera reçu. »

Tout en reconnaissant que la pratique ne pouvait pas répondre avec une parfaite exactitude à ces principes, on voit pourtant qu'au xv<sup>e</sup> siècle la France avait un corps de magistrats qui était inamovible, indépendant, et qui en général se recrutait lui-même par voie d'élection ou d'examen. Il en fut autrement dans le siècle qui suivit. On sait qu'une révolution dans le sens monarchique fut opérée par François I<sup>er</sup> et Henri II, reprise ensuite et achevée par Richelieu et Louis XIV. Les vieilles traditions du moyen âge furent abandonnées : la noblesse perdit ses prérogatives, la bourgeoisie ses franchises, le clergé l'élection de ses évêques; on essaya de faire oublier les états-généraux, et les assemblées provinciales ne furent plus qu'une formalité. Tout plia et se soumit; une seule chose en France échappait à l'omnipotence de cette royauté absolue : ce fut la magistrature.

Le 31 janvier 1522, François I<sup>er</sup>, dans un besoin pressant d'argent, créa au sein du parlement de Paris une nouvelle chambre qu'il composa de deux présidens et de dix-huit conseillers, et il exigea que chacun de ceux qu'il nommait à ces charges lui fit un

prêt de 6,000 livres. C'est une opération que le prédécesseur de François I<sup>er</sup> avait faite sur plusieurs offices de finance; l'étendre aux places de juges sembla naturel. Elle fut renouvelée plus d'une fois par le même prince, puis par tous ses successeurs et leurs ministres, y compris Colbert. Ce qu'on avait fait d'abord pour le parlement de Paris, on le fit pour les parlemens de province, puis pour les tribunaux inférieurs; on doubla, on tripla le nombre des juges. On créa de la même façon et pour le même motif beaucoup d'offices de finance, et même des offices de police et d'administration. Ce gouvernement de l'ancien régime fut toujours à court d'argent; il lui parut commode de s'en procurer en vendant presque chaque année de nouvelles fonctions. Qu'elles fussent inutiles, dangereuses, parfois même grotesques, il n'importait, pourvu qu'elles satisfissent aux besoins journaliers du trésor: on estime que le nombre de ces fonctionnaires dépassa cent mille. Chacun d'eux à l'origine avait versé une somme à l'état à titre d'emprunt. Ces cent mille fonctions représentaient donc autant de créances; elles formaient un des principaux chapitres de la dette publique de l'ancien régime. L'état en servait les intérêts, moitié sous forme d'appointemens, moitié sous forme d'exemption d'impôts. Il avait le droit de les supprimer; mais en ce cas il n'était douteux pour personne qu'il ne dût rembourser la somme prêtée, et le gouvernement s'astreignit toujours à l'observation de cette règle. Rembourser quelques offices fut une opération qui s'exécuta maintes fois, et elle ressemble trait pour trait à celle que font les états modernes quand ils remboursent une partie de leurs rentes. Toute cette multitude d'offices formait ce que nous appellerions aujourd'hui une dette consolidée, car l'état n'était jamais tenu à rembourser le capital. Il ne le faisait que quand il le pouvait et en choisissant son moment. En temps de paix, il supprimait volontiers quelques offices, et en temps de guerre il les rétablissait, absolument comme de nos jours on amortit ou l'on emprunte. Ces offices, comme tout ce qui est acquis par achat et par contrat, devenaient nécessairement une propriété; le titulaire, aussi longtemps qu'il n'était pas remboursé, était irrévocable. S'il voulait se démettre, il ne le faisait pas entre les mains du roi, qui eût dû le rembourser, mais entre les mains d'un tiers à qui il cédait à la fois sa fonction et sa créance. Ces titres se transmettaient à peu près comme se transmettent ceux de la dette publique; ils avaient même une hausse et une baisse, ils baissaient quand on avait lieu de craindre que l'état ne remboursât « d'après le taux de la première finance, » ils haussaient lorsque la sécurité des possesseurs était garantie, ou lorsque les bénéfices attachés à chaque fonction venaient à augmenter.

La première fois que furent créés ces offices, la magistrature s'en émut, son premier mouvement fut de protester contre un procédé que sa conscience réprouvait. Les vingt premiers magistrats qui achetèrent leurs charges soulevèrent l'indignation du parlement, ils ne furent admis qu'en dépit des plus énergiques remontrances et sur l'ordre exprès du roi; mais cette opposition dura peu, la magistrature s'accommoda vite de la vente des fonctions judiciaires, et finit même par s'en trouver si bien qu'elle s'attacha plus à cet usage que les rois eux-mêmes. François I<sup>er</sup> écrivit un jour au parlement une lettre où il s'excusait d'avoir vendu des places de juges, et où il priait la cour de lui indiquer le moyen de supprimer cet abus : le parlement ne trouva pas ce moyen. Les rois paraissent avoir regretté d'avoir établi la vénalité des charges; la magistrature fit tous ses efforts pour la conserver. François II et Charles IX essayèrent en vain, par des ordonnances de 1559, de 1560, de 1566, de rétablir les élections dans le parlement; ils n'y réussirent pas. La royauté avait compris combien la vénalité des charges était contraire à ses intérêts, et la magistrature avait senti de son côté combien cette même vénalité lui était avantageuse. Il y eut pendant près d'un siècle une véritable lutte entre la magistrature, qui prétendait vendre ses charges, et la royauté, qui essayait de l'en empêcher. La royauté fut la plus faible parce qu'elle avait toujours besoin d'argent; elle ne put jamais rembourser les offices de judicature, et elle fut bien forcée de permettre aux magistrats de revendre ce qu'ils avaient acheté.

Il est vrai que le gouvernement s'était réservé un moyen de reprendre les charges : en autorisant les magistrats à les vendre, il ne leur avait pas permis de les léguer. Il refusait d'admettre qu'une fonction judiciaire fût assimilée exactement à un patrimoine. On établit donc cette règle que le magistrat pourrait *résigner*, c'est-à-dire vendre de son vivant, mais que, s'il mourait sans avoir résigné ou même s'il ne survivait pas au moins quarante jours à l'acte de résignation, sa charge faisait retour au roi, qui pouvait alors ou la supprimer ou la revendre à son profit. La magistrature s'efforça d'amener le gouvernement à renoncer à cette règle, qui était en effet contraire à l'ensemble du système; il fallait ou supprimer la vénalité à sa source ou en admettre la conséquence naturelle, c'est-à-dire la transmission héréditaire. La magistrature souhaitait vivement que la royauté prît ce dernier parti; elle l'obtint, comme on obtenait tout de cette monarchie, par la force de l'argent. En 1604, Sully était à la recherche de nouveaux impôts qui n'augmentassent pas le fardeau déjà bien lourd que portait la population. Il s'avisa de frapper d'une taxe les charges de judicature, mais il fut convenu

que, moyennant le paiement annuel de cet impôt, qui équivalait au soixantième du prix d'achat, les charges seraient transmissibles sans nulle réserve; le titulaire mort, son fils pouvait hériter de la fonction, ou, s'il le préférait, la vendre à un tiers (1). Cet impôt fut appelé *droit annuel* ou *paulette*; ce qui montre combien il était conforme aux vœux et aux intérêts de la magistrature, c'est qu'on vit augmenter aussitôt le prix des charges dans la proportion de 9,000 à 35,000 livres (2). Il n'avait été établi par Henri IV que pour une durée de neuf ans; mais la magistrature tint toujours à ce qu'il fût renouvelé. Chaque fois que le terme des neuf années approchait, on voyait baisser le prix des charges. Le grand sujet d'alarme de la magistrature était que cet impôt ne vint à disparaître. Quand un ministre avait à se plaindre du parlement ou voulait le rendre docile, il n'avait qu'à le menacer de ne pas renouveler le *droit annuel*; sur cette seule menace, le parlement manquait rarement de plier. Dans les états-généraux de 1614, la noblesse demanda la suppression de cet impôt; mais le parlement en réclama hautement le maintien, et le gouvernement, après avoir promis de l'abolir, se trouva trop pauvre pour tenir sa promesse. Plus d'une fois la magistrature acheta le renouvellement de cet impôt par un don d'argent.

C'est ainsi que la fonction de juger devint héréditaire; elle fut un patrimoine soumis à l'impôt comme le sont les champs et les maisons, et par cela même garanti par l'état au propriétaire et à ses héritiers. La France fut dès lors jugée par une corporation ou une caste qui avait acheté le droit de juger argent comptant. La justice ne fut plus une fonction, elle fut un monopole.

Il n'est pas douteux qu'une telle organisation judiciaire ne choque la raison et la conscience. Les états-généraux de 1560, de 1579, de 1614, ont protesté contre la vénalité des charges; Bodin, Michel de L'Hospital, de Thou, l'ont condamnée dans leurs écrits. La vénalité et l'hérédité des charges judiciaires présentaient un premier inconvénient, c'est que chacune de ces charges était un capital dont il fallait que le propriétaire tirât un revenu. Quand on avait déposé son argent dans une charge de conseiller, il fallait que cet argent fructifiât; l'office de juge se transformait forcément en un

(1) Les charges de premier président et de procureur-général furent exceptées. — On peut remarquer aussi que l'on ménageait assez la dignité du parlement pour ne pas lui faire signer cet étrange édit; il ne fut pas enregistré dans les formes, mais il fut certainement un des mieux exécutés qu'il y ait eu dans l'ancien régime.

(2) Ces chiffres sont relatifs aux charges de conseiller au parlement de Paris; le prix s'en éleva peu à peu jusqu'à 350,000 livres sous Louis XV, — ce serait 1 million de notre monnaie.

objet de spéculation. Il fut presque impossible d'y conserver le désintéressement; la probité n'en fut pas exclue, mais elle devint difficile. Les magistrats intègres de cette époque ont été présentés à l'admiration de la postérité comme des héros. Nous pouvons croire en effet que cette intégrité, qu'on louerait à peine aujourd'hui, touchait alors à l'héroïsme; elle ne pouvait pas être la vertu du grand nombre. Bodin nous dit en parlant de la justice de son temps : « Les épices y sont merveilleusement âpres, sans compter les corruptions et présens qu'il faut faire. » Henri IV était encore plus franc; il dit un jour dans une harangue publique : « Dans tous les parlemens, la justice se vend; je le sais pour avoir aidé moi-même à boursiller. » A la vérité, il voulait bien faire une exception pour le parlement de Paris, devant lequel il parlait. Plus tard, Racine et Molière ont dit sur la scène ce que tous leurs contemporains pensaient de cette magistrature; La Bruyère observait qu'il n'était pas tout à fait impossible qu'un homme de qualité perdît un procès.

Si l'on veut croire que ces juges ne songeaient pas en général à s'enrichir aux dépens de l'équité, il est sûr du moins qu'ils s'enrichissaient aux dépens des plaideurs. Ils faisaient payer leurs audiences et leurs arrêts absolument comme les notaires faisaient payer leurs écritures et les avocats leurs plaidoiries. Toute cette justice était à la charge des justiciables et leur coûtait fort cher; la fable de La Fontaine, qui nous semble aujourd'hui une boutade, était alors l'image fort exacte de la vérité. Souvent les rois réduisaient les épices, c'est-à-dire les honoraires que chaque plaideur devait aux juges, et ils fixaient un *maximum*; mais au bout de peu d'années la royauté avait besoin d'argent : elle en demandait à la magistrature, qui lui en donnait soit sous forme d'emprunt, soit sous forme de retenue de gages, mais toujours à la condition qu'il lui fût permis d'élever le taux des épices. Ainsi le gouvernement pressurait périodiquement la magistrature en lui laissant le soin de se rattraper sur les justiciables. Pour que la justice fût très productive, il fallait qu'elle fût lente à proportion; on compliqua donc la procédure, on allongea les procès; on imagina tout un enchaînement d'exploits, d'instances, de productions, d'appointemens, d'arrêts interlocutoires, et tout cela se payait. La justice ne marcha plus qu'en louvoyant, qu'en faisant mille détours, au grand détriment de la fortune et de la moralité du public. Le devoir des juges, disait La Bruyère, est de rendre la justice, leur intérêt est de la différer. Un ambassadeur vénitien, Marino Cavalli, écrivait dans son rapport sur l'état de la France : « Ici, une cause de mille écus en exige deux mille de frais et dure dix ans. » Plus tard, l'intègre Lamoignon lui-même disait sans aucun scrupule que les magistrats

devaient trouver dans les profits de la justice le revenu des sommes qu'ils avaient avancées pour en devenir possesseurs.

Un autre fruit de l'hérédité des charges fut l'ignorance de la magistrature. Les examens, que l'on continua d'exiger pour l'admission de chaque nouveau magistrat, ne furent plus qu'une vaine formalité. Il ne pouvait jamais y avoir deux candidats pour une même place; la cour était contrainte d'admettre le fils du magistrat défunt ou l'homme qui était présenté par la veuve. On peut juger par là comment furent composés les parlemens et à plus forte raison les tribunaux inférieurs. Il n'est pas dans la nature humaine de se livrer à d'austères études sans y avoir un intérêt puissant; il arriva donc, comme le remarquait déjà Fontenay-Mareuil, que « les jeunes gens eurent moins de soins à estudier qu'ils n'avaient eu autrefois. » Si l'on veut admettre à la rigueur que l'esprit d'équité était héréditaire dans ces familles, la science n'est jamais héréditaire, et la pratique même n'y supplée pas. L'ignorance de la magistrature alla en grandissant de génération en génération. Cela est frappant, si l'on compare les jurisconsultes du xvii<sup>e</sup> siècle à ceux du xvi<sup>e</sup>, et ceux-ci aux grands jurisconsultes du xiii<sup>e</sup> et du xiv<sup>e</sup>. Plus ils approchent de notre époque, plus ils sont confus, obscurs, embarrassés; ils se trompent, et parfois de la façon la plus grossière, sur le droit féodal; ils se perdent dans le fief et dans le franc alleu; ils font de tout cela un dédale où ils n'ont plus pour fil conducteur que quelques ordonnances royales qui sont quelquefois en parfaite contradiction avec le vieux droit qu'elles prétendent éclairer. De là venaient les perpétuelles hésitations des juges sur des textes qu'ils ne comprenaient plus, les arrêts donnés au hasard, les contradictions, les appels toujours renaissans, enfin tous ces défauts de la justice qui sont toujours en proportion inverse de la science et de la clairvoyance des juges. L'absolue ignorance de la magistrature, à de très rares exceptions près, était si évidente dès le xvii<sup>e</sup> siècle, que l'on pouvait en parler même au théâtre comme d'une vérité reconnue par tous.

Malgré ces vices trop manifestes, la vénalité et l'hérédité des charges furent maintenues durant près de trois siècles. Cela tient peut-être à ce qu'elles épargnaient à la justice des vices et des abus encore plus crians. Qu'on en juge par quelques exemples: un jour, François I<sup>er</sup> crée deux offices d'enquêteurs dans toutes les villes du royaume et se résout à ne pas les vendre; « il les donne à MM. Bonnivet et de La Palisse, qui les vendirent plus de 80,000 livres (1). » La vente régulière eût été sans doute un scandale moins grand. Plus

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, édition L. Lalanne, p. 9.

tard, Louis XIII pendant quelques années supprima le droit annuel et par conséquent l'hérédité; voici quel fut le fruit de cette mesure si équitable en apparence. « Un certain nombre de charges revinrent à la couronne au décès des titulaires; ces charges furent données presque toutes à des gens d'armes et à des valets de chambre qui les revendaient ensuite à leur fantaisie. On vit enfoncer les portes des magistrats malades afin de savoir le moment du décès ou l'espérance qu'on en pouvait prendre (1). » C'est que, si nous voyons aisément les défauts de l'hérédité des charges, il faudrait essayer aussi d'entrevoir quels eussent été les défauts du système contraire. Il faudrait nous représenter cette monarchie absolue qui eût disposé sans règle de tous les emplois, distribuant les charges de finance aux plus avides, les charges de juge aux plus intrigans. Il faudrait nous figurer, vis-à-vis de ce pouvoir qui eût été maître de tout, la foule des solliciteurs qui eût demandé tout. Il faudrait voir ces milliers de fortunes et d'existences qui eussent été suspendues à la parole d'un roi, d'un ministre, d'un favori subalterne, d'une favorite ou d'un valet de chambre. La vénalité et l'hérédité des charges pouvaient être fort mauvaises, mais sans elles on aurait eu quelque chose de pis. C'est peut-être à elles que l'on doit que la société française ne soit pas tombée jusqu'aux derniers degrés de l'intrigue et de la courtisanerie. Richelieu a dit : « Au lieu que la suppression de l'hérédité des offices devrait ouvrir la porte à la vertu, elle l'ouvrirait aux brigues et aux factions (2). » L'hérédité des charges eut encore un autre mérite. En privant la royauté de la nomination à la plupart des emplois, elle la préserva des compétitions, des plaintes, des rancunes et des mécontentemens que la poursuite des places ne manque jamais d'engendrer contre ceux qui en disposent. Songeons que le nombre des solliciteurs dans l'ancien régime était encore plus grand qu'il n'est aujourd'hui, et calculons par là toutes les récriminations et toutes les haines qui se fussent accumulées contre la royauté. Si l'on observe toutes les causes qui ont amené dans notre siècle l'instabilité de tous nos gouvernemens, on verra que l'une d'elles, et non la moins forte, est que le pouvoir dispose de toutes les places. La stabilité de l'ancienne royauté tient peut-être en grande partie à ce qu'elle n'en disposait pas.

L'hérédité des charges fut une des institutions les plus solides de l'ancien régime. Les rois essayèrent plusieurs fois de la supprimer, ils y échouèrent; il fallut la révolution française pour l'abolir.

(1) Forbonnais, *Recherches sur les finances*, à l'année 1621.

(2) Richelieu, *Testament politique*, première partie, chap. iv.

C'est qu'elle présentait quelques avantages. L'ancienne société française, qui n'avait pas l'esprit rigoureux et la raideur de logique des générations contemporaines, savait s'accommoder des institutions les plus mauvaises; elle les préférait pour ainsi dire par leur bon côté et en tirait le meilleur parti possible. La vénalité des charges, qui aujourd'hui serait la honte et la ruine d'un corps judiciaire, fit la force de cette ancienne magistrature. Elle lui donna une indépendance que rien, en l'absence de constitutions et de chartes, ne lui eût assurée. La royauté assujettit tout, opprima et écrasa tout; la magistrature seule resta hors d'atteinte du pouvoir absolu. Un publiciste du temps de Richelieu nous en donne la raison; Le Bret, dans son traité de la souveraineté du roi, condamne l'hérédité des charges « parce qu'elle a ôté au roi le choix et l'élection des magistrats, qui doivent entièrement dépendre de son autorité. » Le Bret se trompe : l'hérédité des charges n'a pas ôté l'élection au roi, elle l'a ôtée à la magistrature elle-même, qui en avait été en possession au xv<sup>e</sup> siècle; mais il est bien certain que la magistrature n'aurait pas conservé ce droit d'élection, qui était enlevé au clergé lui-même. L'hérédité des charges, à tout prendre, valait mieux que cette extrême dépendance sous le poids de laquelle l'idée même de justice pouvait périr. Grâce à elle, le magistrat n'avait ni destitution à craindre, ni avancement à espérer; ne redoutant rien, ne demandant rien, sûr de sa situation, qu'aucune disgrâce ou aucune faveur ne pouvait changer, il était établi dans sa fonction comme dans un patrimoine. La magistrature devint ainsi la classe la moins soumise au pouvoir qu'il y eût en France; elle eut une vie propre, des traditions, des droits. Elle adopta les défauts et les qualités de tout ce qui est héréditaire : d'une part, elle se préoccupa plus qu'il n'eût fallu de ses intérêts et de son amour-propre; mais d'autre part elle eut l'indépendance, la sécurité, la dignité, l'orgueil, l'esprit de corps, en un mot tout ce qui fait la force. Elle devint une aristocratie, et il fut heureux que cette aristocratie nouvelle se formât pour qu'il y eût encore quelque chose en France qui fit échec à la royauté, et qui lui posât quelques limites.

### III. — DU POUVOIR POLITIQUE QUI ÉTAIT ATTACHÉ A L'ANCIENNE MAGISTRATURE.

On n'a pas tout dit sur l'ancienne magistrature française quand on a parlé de l'hérédité de ses charges, de sa constitution en corporation, de son indépendance et de ses vices. Il y a quelque chose qui, mieux encore que tout cela, la distingue de la magistrature d'aujourd'hui : c'est qu'elle possédait une part de l'autorité législa-

tive et du pouvoir politique. Cette vérité mérite d'être mise en lumière, car, outre qu'elle explique plusieurs points importants de l'histoire de l'ancien régime, elle peut fournir un sujet de méditation et peut-être même d'imitation aux hommes de nos jours.

Au premier coup d'œil que l'on jette sur l'histoire de France depuis Charles VII jusqu'à Louis XVI, on est surpris de la fréquente intervention de la magistrature dans les affaires politiques. Cette intervention est si éloignée de nos habitudes modernes qu'au premier abord elle nous choque, et nous semble un désordre. A regarder les choses attentivement, on s'aperçoit qu'elle était conforme aux idées et aux principes politiques de ces temps-là, et qu'elle était pour ainsi dire une des parties essentielles de la constitution de la société française.

Le parlement de Paris, à son origine, n'était pas proprement un tribunal. Il était, suivant l'expression du temps, « la cour du roi, » c'est-à-dire la réunion des vassaux directs, soit qu'ils fussent gentilshommes, soit qu'ils fussent ecclésiastiques. Quant au mot parlement, que l'on employait aussi, il avait le même sens dans la langue de ce temps-là que les mots assemblée délibérante ont dans la nôtre. L'idée que l'on se faisait de l'autorité publique au moyen âge était telle que l'on n'admettait pas qu'un souverain pût faire aucun acte sans l'aveu et le concours de ceux qui dépendaient de lui. Qu'il s'agit d'une loi à établir, d'un impôt nouveau à percevoir, d'une guerre à entreprendre ou même seulement d'un mariage à contracter, le souverain ne devait prendre une décision qu'au milieu de ses sujets et après avoir pris leur avis. Il est vrai que ce principe, au temps de la féodalité, ne conduisait pas à l'institution d'assemblées nationales; mais cela tient seulement à ce que, la société étant constituée hiérarchiquement, chaque souverain n'avait à consulter que les sujets qui étaient immédiatement au-dessous de lui. Le roi n'avait donc à réunir que ses vassaux directs, c'est-à-dire quelques seigneurs, quelques prélats, et les magistrats municipaux de ses villes, si les objets en délibération touchaient aux intérêts de la bourgeoisie. Cette règle se répétait d'ailleurs à tous les degrés de la hiérarchie, et, de même qu'il y avait la cour du roi, il y avait la cour ou parlement de chaque duc, de chaque seigneur, et il se déroulait ainsi une longue chaîne d'assemblées de toute nature dont l'ensemble formait la nation même.

Toutes ces « cours » n'étaient pas seulement des tribunaux; elles étaient des assemblées délibérantes. La cour du roi par exemple avait des attributions qui s'étendaient à l'infini; on peut les résumer d'un mot : elle s'occupait de tout ce dont s'occupait le roi. Elle devait, au moins en principe, entourer toujours le roi, ne pas le

quitter, le suivre même en campagne, le conseiller sur toutes choses, participer à tous ses actes, vivre de sa vie. Aux heures où le roi jugeait, sa cour était un tribunal; aux heures où il administrait, elle était un conseil d'état; s'il songeait à faire la guerre, elle devenait son conseil militaire. Il est bien vrai qu'aucune constitution écrite ne fixait les attributions fort diverses de cette cour; mais ses droits, son action, sa part d'influence et d'autorité, tenaient à des principes et à une façon de concevoir la vie publique qui étaient dans tous les esprits. Si nous nous reportons à la manière dont la nation était alors constituée, nous pourrions dire que cette cour du roi était la nation faisant ses affaires en commun avec le roi. Un magistrat du xvi<sup>e</sup> siècle définissait assez bien cette situation du parlement primitif quand il disait : « Il était une sorte de république assemblée comme convention d'estats (1). »

Plus tard, la cour du roi se partagea, pour la commodité du travail, en trois corps qui furent le grand-conseil, la chambre des comptes et le parlement proprement dit; mais le parlement ne fut pas pour cela réduit aux fonctions judiciaires. La politique et la justice ne se distinguaient pas alors comme elles se distinguent aujourd'hui. De même que le grand-conseil s'érigeait quelquefois en tribunal et que la cour des comptes avait aussi une compétence judiciaire, le parlement avait de son côté plus d'une fonction en dehors de celle de juger; l'autorité législative surtout lui était formellement reconnue. Ce n'est pas qu'il faille l'assimiler au parlement anglais ou à notre corps législatif. Il n'était pas un pouvoir placé vis-à-vis du roi pour lui faire contre-poids et pour agir en dehors de lui ou même contre lui; il faisait corps au contraire avec le roi. Il concourait avec lui à l'œuvre législative, il l'aidait: il était l'entourage nécessaire du roi faisant les lois, et ressemblait par conséquent beaucoup plus à notre conseil d'état qu'à notre corps législatif. Aucune loi n'était régulièrement faite par le roi, si elle n'était faite au sein de son parlement et ce parlement entendu.

L'autorité législative de cette cour fut pourtant amoindrie dès le xiv<sup>e</sup> siècle. L'usage s'établit que les ordonnances fussent préparées par le roi dans le grand-conseil, ou le « conseil étroit, » au lieu d'être préparées et discutées en parlement; mais alors le roi fut astreint, l'ordonnance une fois faite et rédigée, à en envoyer le texte au parlement pour qu'il fût inscrit sur ses registres. Or cet enregistrement n'était pas une pure formalité; il allait de soi qu'avant

(1) Discours du président Guillard, dans le procès-verbal du lit de justice tenu par François I<sup>er</sup> le 24 juillet 1527.

de l'écrire sur ses registres, le parlement examinait l'édit ou l'ordonnance qui lui était apporté. C'était un point qui au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle ne faisait doute pour personne. « Était trouvé bon, dit à ce sujet Estienne Pasquier, que les volontés de nos rois n'obtinsent point lieu d'édits, sinon qu'elles eussent été vérifiées et homologuées au parlement, laquelle chose premièrement se pratiquait sans hypocrisie et dissimulation, déférans nos rois grandement aux délibérations de la cour. » Si le nouvel édit paraissait contraire à la justice ou à l'intérêt public, le parlement présentait au roi ses « remontrances. » Ce mot, auquel ne s'attachait alors aucune idée d'opposition ou de blâme, n'avait d'autre sens que celui d'observations. Le droit de remontrance ne fut jamais sérieusement contesté au parlement; c'était un droit pour lequel on ne pouvait invoquer aucun texte, par la raison qu'il était aussi vieux que la monarchie; pour en trouver l'origine, il eût fallu remonter du parlement à la cour du roi et de la cour du roi aux anciens champs de mars. Remontrer était un droit que les vassaux et les sujets avaient toujours eu; ni Richelieu, ni Louis XIV, n'osèrent l'enlever aux parlemens. Un publiciste dévoué à Richelieu écrivait que « les cours de parlemens avaient le droit et le devoir de faire au roi de sérieuses remontrances (1). » Louis XIII déclarait formellement que « les magistrats pourraient lui faire des remontrances sur l'exécution des édits (2). » Colbert lui-même rappela plusieurs fois aux parlemens qu'ils avaient ce droit (3).

On s'est demandé s'ils avaient aussi celui de refuser l'enregistrement. Il en est de cette question comme de toutes celles qui concernent l'ancien régime : elle ne se résout pas par un texte de loi, mais par les faits, et elle peut avoir par conséquent des solutions diverses suivant les temps et les circonstances. Avant François I<sup>er</sup> et avant l'établissement de la monarchie absolue, il fut à peu près impossible aux rois d'obliger les magistrats à enregistrer les ordonnances qu'ils n'approuvaient pas. L'opinion du corps judiciaire était alors une puissance à laquelle les rois ne savaient pas encore résister. « Un jour que Louis XI avait usé de menaces envers la cour de parlement, qui refusait de publier quelques édits qui étaient iniques, le président La Vacquerie, accompagné de conseillers en robes rouges, alla faire ses remontrances au roi pour les menaces qu'on faisait à la cour. Le roi, voyant la gravité, le port, la dignité

(1) Le Bret, *de la Souveraineté du roi*, liv. II, chap. 6.

(2) Edit de février 1641, article 4.

(3) *Correspondance administrative de Louis XIV*, t. II, p. 192 et 240. Il est vrai qu'une ordonnance de 1673 enjoignit de ne faire de remontrances qu'après l'enregistrement.

de ces personnages qui se voulaient démettre de leurs charges plutôt qu'enregistrer les édits qu'on leur avait envoyés s'étonna, et, redoutant l'autorité du parlement, fit casser les édits en leur présence, et leur jura qu'il n'enverrait plus d'édit qui ne fût juste et raisonnable (1). » Ainsi le plus hardi des rois de ce siècle n'osait pas se mettre en lutte ouverte contre la magistrature. Pour la même raison, Louis XII déclara hautement que les juges ne devaient pas tenir compte des ordres royaux qui ne seraient pas conformes au droit et aux lois. D'ailleurs le gouvernement sentait lui-même combien cette liberté du parlement pouvait lui épargner de fautes ou l'aider à réparer les fautes commises. En voici un exemple entre beaucoup d'autres : en 1425, Charles VII avait été entraîné par un de ses courtisans à signer un acte contraire à tous les intérêts et à toutes les traditions de la monarchie, par lequel il supprimait les libertés du clergé français vis-à-vis de la cour de Rome; mieux éclairé l'année suivante, il annula cet acte en se fondant sur ce que le parlement ne l'avait pas enregistré (2).

Ainsi le droit d'accorder ou de refuser l'enregistrement était à peu près reconnu au corps judiciaire; au moins le gouvernement n'osait-il pas contraindre les parlemens à enregistrer ses édits malgré eux. Or il était de tradition que, tant qu'une ordonnance royale n'était pas inscrite sur ces registres officiels, elle n'était pas promulguée; on n'en tenait pas compte dans les jugemens, et elle était comme non avenue. Il est donc vrai de dire que le corps judiciaire avait une part de l'autorité législative; s'il n'avait pas l'initiative et la préparation des lois, il avait du moins la promulgation, le contrôle, et jusqu'à un certain point le *veto*. Ces principes furent universellement admis au xv<sup>e</sup> siècle; c'était presque un axiome du droit public au temps de Charles VIII que « les décisions du roi ne pouvaient être exécutées sans un arrêt du parlement. » Guillaume Budé, au siècle suivant, s'exprimait plus fortement encore : « c'est l'autorité du parlement qui donne la sanction aux lois du prince; ces lois ne passent à la postérité qu'en vertu des arrêts du parlement. » Michel de Castelnau, qui fut ambassadeur de plusieurs rois et qui ne pouvait se tromper sur les principes généraux de la constitution de la France, disait : « Les édits ordinaires n'ont point de force, s'ils n'ont été reçus et vérifiés ès parlemens, *qui est une règle d'état* par le moyen de laquelle le roi ne pourrait quand il voudrait faire des lois injustes. »

Ce principe s'appliquait à toutes les lois, quel qu'en fût l'objet.

(1) Bodin, *de la République*, livre III, chap. 4.

(2) Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I<sup>er</sup>, p. 440.

Les pragmatiques et les concordats, qui réglèrent les rapports entre l'église et l'état, étaient des lois qu'il fallait présenter au parlement et qui étaient soumises à son contrôle. Les édits bursaux ou lois de finance devaient lui être portés, et il fut toujours reconnu jusqu'en 1789 qu'aucun impôt ne pouvait être régulièrement établi et légitimement perçu, s'il n'avait été enregistré par le parlement. Les traités de paix et d'alliance étaient considérés aussi comme des actes législatifs, et ils étaient sujets par conséquent à la vérification et à l'examen du corps judiciaire. Comines, qui savait mieux que personne les usages et les règles de la diplomatie, dit formellement que « c'est la coutume de France de publier tous traités de paix en la cour de parlement, ou autrement ne seraient de nulle valeur. » On peut remarquer dans l'histoire de Louis XI qu'après l'entrevue de Péronne et le sac de Liège il fut heureux de pouvoir s'éloigner enfin de son ennemi en lui donnant cette raison, « qu'il devait aller à Paris faire publier leur appointment en la cour de parlement. » François I<sup>er</sup> le consulta sur le traité de Madrid. On vit plus d'une fois des souverains étrangers exiger que les traités fussent enregistrés au parlement, comme si la signature du roi de France ne leur suffisait pas. Aussi trouve-t-on parmi les actes du parlement de Paris presque tous les traités de paix enregistrés à leur date. Il devait arriver quelquefois que la cour donnât son avis, et en général c'était celui du patriotisme. En 1593, dans un moment à la vérité où la France n'avait plus de monarchie, où elle était sous l'étreinte de l'Espagne, le parlement rendit un arrêt solennel par lequel il ordonnait « qu'aucun traité ne se fit pour transférer la couronne en la main de princesse ou prince étranger, déclarant tel arrangement de nul effet et valeur. » Les testaments des rois lui étaient présentés. En cas de minorité, le gouvernement lui-même s'adressait à lui pour qu'il décidât à qui devait appartenir la régence. Ainsi le corps judiciaire se trouvait mêlé à toute la vie politique; par son droit de vérification et d'enregistrement, il avait un contrôle sur l'administration financière, sur l'église, sur la diplomatie, sur tous les intérêts généraux et sur la constitution même de l'état. On peut dire que l'ancien régime était une monarchie absolue, mais une monarchie qui ne pouvait agir qu'avec l'aveu et le concours du corps judiciaire.

Beaucoup d'historiens modernes trouvent injustifiable cette autorité d'un corps qui, n'ayant pas été élu par la nation, n'avait aucun droit à la représenter; c'est juger les choses anciennes d'après nos idées modernes. Dans l'ancien régime, il n'y avait presque aucun esprit qui conçût le principe de la représentation, et c'est surtout pour ce motif que les états-généraux ne furent jamais une insti-

tution chère à la France. Aussi ne pensait-on guère à objecter au parlement qu'il ne *représentait* pas le pays. L'autorité dont il jouissait, il la tenait de sa force propre, c'est-à-dire de sa constitution même. Le corps judiciaire comprenait, outre le parlement de Paris, les parlemens de province, dont le nombre s'éleva jusqu'à douze; derrière ceux-ci étaient les cent présidiaux, les bailliages et les lieutenances. Tous ces tribunaux, qui étaient répandus sur le sol de la France, avaient le même esprit que le parlement de Paris et les mêmes habitudes d'indépendance. A tous les degrés, les places s'acquerraient de la même façon, c'est-à-dire par l'élection au xv<sup>e</sup> siècle, par la vénalité au xvi<sup>e</sup>, par l'hérédité au xvii<sup>e</sup>. Nul ne tenait sa place du roi; tous ces juges étaient parfaitement libres vis-à-vis d'un pouvoir dont ils n'avaient rien à craindre, ni rien à espérer. Une magistrature ainsi constituée avait sur les populations de ce temps-là une influence dont nous avons peine à nous faire une idée aujourd'hui. La vénalité et le haut prix des charges faisaient que le moindre juge devait avoir quelque richesse; la considération populaire, qui ne se serait peut-être pas attachée à une magistrature pauvre, s'attachait à une magistrature riche. Le juge n'était pas seulement un juge, il était presque toujours un grand propriétaire; on voyait en lui non un fonctionnaire, mais un homme qui avait une valeur par lui-même et une existence parfaitement indépendante. Il n'était pas un étranger en passage; chacun des magistrats vivait et jugeait dans la province où il était né, là où il avait sa fortune, là où il avait ses racines, ses liens, son influence héréditaire. Puis, à côté d'eux ou derrière eux, se trouvait la multitude des avocats, des notaires, des procureurs, des greffiers, tous attachés à la magistrature, ayant le même esprit, les mêmes habitudes, les mêmes intérêts; c'étaient cent mille familles qui formaient l'armée dont les parlemens étaient les chefs. Encore faut-il compter comme leur plus fort appui la foule des plaideurs, c'est-à-dire la foule des intérêts engagés et des existences qui dépendaient des arrêts de la justice. Tout cela formait un corps compacte et immense qui se trouvait souvent aussi fort, quelquefois plus fort que le gouvernement lui-même. En cas de lutte, la magistrature avait une arme irrésistible : elle offrait sa démission, ou plutôt elle suspendait la justice. Aussitôt la population entière voyait tous ses intérêts compromis; la justice tenait une si grande place dans la société de ce temps-là, qu'en la suspendant on suspendait la vie sociale tout entière. C'était comme lorsqu'au moyen âge l'église mettait la France en interdit. Magistrats de tous les tribunaux, avocats, procureurs et notaires, plaideurs de toutes catégories, attendaient impatiens et obstinés que le gouvernement royal eût fait la paix avec les parlemens. Il fallait que la royauté se sentît bien forte et bien sûre d'elle-même pour qu'elle ne cédât

pas; lutter contre le corps judiciaire, c'était lutter contre toute la France. La grande habileté et le grand bonheur de Louis XIV furent d'avoir dompté et endormi le corps judiciaire; la faute ou le malheur de Louis XV et de Louis XVI fut de ne pouvoir éviter la lutte avec lui.

On se tromperait d'ailleurs beaucoup, si l'on attribuait à cette ancienne magistrature un parti-pris d'opposition qu'elle n'eut jamais. Elle ne se dressait pas en face du pouvoir royal comme un adversaire; elle prétendait plutôt s'associer à lui, l'aider, le servir. Dans les plus ardents conflits qu'elle eut avec lui, elle protesta toujours, et avec une sincérité parfaite, qu'elle ne le combattait pas; elle fit la fronde même « pour le service du roi. » Il est certain qu'il n'y avait rien en France qui fût aussi royaliste que cette magistrature. Elle ne cessa jamais de soutenir l'autorité royale, soit contre la noblesse, soit contre les exigences ultramontaines, soit contre les démocrates de 1413 ou de 1593. Ce fut elle qui donna le signal de la fronde; mais ce fut elle aussi qui sauva la royauté de la fronde. Dans tous ses périls, la royauté était sûre de la rencontrer comme son plus ferme appui et son dernier espoir. Elle proclamait volontiers que les rois avaient une autorité sans bornes; elle allait jusqu'à dire que « les rois sont au-dessus des lois, et que les lois ne les peuvent contraindre (1). » On ne voit pas qu'elle ait jamais opposé nettement la nation à la monarchie. Elle parlait souvent des intérêts du peuple, jamais de ses droits; elle ne paraissait pas penser qu'il en eût. Son opposition aux rois n'avait donc rien qui ressemblât à l'hostilité, rien qui sentît l'esprit de révolution; elle était plus ennemie des innovations que la royauté elle-même. La royauté française a eu plus d'une fois les allures d'un pouvoir révolutionnaire, on lui voyait quelquefois de singuliers élans vers le progrès : un jour, elle songeait à établir la liberté de conscience; un autre jour, elle entrait dans la voie du nivellement social, et déclarait la guerre à l'aristocratie. Alors le parlement l'arrêtait, la ramenait en arrière. C'est lui qui, sous François I<sup>er</sup>, donna le signal de persécuter les luthériens, et qui força Henri IV à introduire dans l'édit de Nantes quelques clauses en faveur des catholiques; c'est encore lui qui, sous Louis XVI, soutint les droits et les privilèges féodaux. Le rôle du corps judiciaire, pris dans son ensemble, fut celui d'un corps conservateur. La royauté représentait souvent le changement, la marche en avant soit vers les excès et les abus, soit vers le progrès; la magistrature représente toujours la tradition, l'esprit de suite, la stabilité, le maintien de l'ordre social. Si la société française a suivi pendant les cinq siècles qui précèdent 1789

(1) Procès-verbal d'une séance du parlement de Paris, 24 juillet 1527.

une marche sûre et constante, elle le doit à sa magistrature plus qu'à ses rois. Que serait devenue la législation française, si le caprice ou l'intérêt du moment avait suffi pour y apporter à chaque règne des élémens contradictoires? Que serait devenue l'autorité royale elle-même en présence des révolutions qui n'étaient guère moins fréquentes autrefois qu'elles ne le sont de nos jours, ou en présence de ces intrigues de cour qui étaient de bien autres orages qu'elles ne sont aujourd'hui, si la magistrature n'avait été là, toujours debout et toujours vigilante, pour marquer la tradition, pour écarter « les nouveautés dangereuses, » et pour rappeler tour à tour les rois et le peuple, l'église et les grands, au respect des institutions anciennes? La France n'avait pas alors de constitution écrite; on peut dire que c'était la magistrature qui lui tenait lieu de constitution. Elle n'en eut jamais de plus solide.

Le corps judiciaire fut en même temps le défenseur infatigable des intérêts des populations; c'est lui qui empêcha maintes fois la royauté de faire banqueroute. Les rois furent souvent tentés de se débarrasser de la dette publique, et il ne manqua pas de gens pour leur rappeler que, suivant un vieux principe du moyen âge, un roi n'était pas responsable des dettes contractées par ses prédécesseurs. Si les droits des créanciers de l'état furent presque toujours respectés, si les rentes furent payées avec quelque régularité, c'est aux efforts incessans et aux réclamations réitérées du corps judiciaire qu'on en fut redevable. Une espèce de banqueroute, peut-être la pire de toutes, était l'altération des monnaies; la magistrature s'opposa encore en ce point aux désirs des rois. Un jour, en 1565, le parlement de Paris apprend que le gouvernement vient de donner des ordres pour changer les monnaies et en diminuer la valeur; aussitôt il mande à sa barre les directeurs des monnaies et leur défend d'obéir aux ordres du roi (1). Une autre fois, en 1609, Henri IV ayant besoin d'argent fait un édit pour diminuer d'un cinquième la valeur de toutes les monnaies; le parlement refuse d'enregistrer l'édit, et le roi le retire.

Le parlement résista autant qu'il put à l'augmentation des impôts. On avait admis jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle qu'aucun nouvel impôt ne pouvait être établi que par le consentement formel de ceux qui le payaient; ce principe ayant disparu en même temps que les états-généraux et provinciaux, il ne resta plus que la magistrature qui pût défendre la fortune des sujets contre les exigences toujours croissantes du fisc. Nous la voyons repousser en 1563 un impôt sur le papier, en 1572 un impôt sur les draps; en 1596, elle rejette un autre impôt par cette raison, « qu'il n'a été inventé que dans l'inté-

(1) *Actes du parlement de Paris*, p. xxxv de la préface.

rèt des collecteurs. » Sous Louis XIII, elle défend aux percepteurs, sous peine de concussion, « de lever des impôts non vérifiés. » On est effrayé quand on pense à quel point la population française eût été écrasée et ruinée, moins encore par la royauté que par ses agens et par les « fermiers de l'impôt, » si la magistrature n'eût obligé l'administration financière à quelque pudeur et les ministres à quelque modération. La royauté en vint à croire qu'elle était propriétaire de tous les biens meubles et immeubles des sujets; cette maxime se trouve exprimée hautement dans les œuvres de Louis XIV, elle devait être fort en faveur dans les bureaux du contrôle général, et nous pouvons penser qu'elle fut plus d'une fois invoquée dans les délibérations du conseil privé, quand il fixait chaque année le montant des tailles. Si elle ne fut pas rigoureusement appliquée et restait à l'état de théorie pure, c'est sans doute parce que la magistrature ne cessa de rappeler au gouvernement que les sujets étaient propriétaires de leur fortune comme de leur existence. En 1507, le parlement fit spontanément un édit pour établir que le roi ne pourrait prononcer l'expropriation, même pour cause d'utilité publique, qu'en donnant une juste indemnité.

La magistrature ne parla presque jamais des libertés politiques de la nation, et ne réclama qu'aux derniers jours la convocation des états-généraux; mais elle défendit toujours et sans se lasser la liberté individuelle. Elle ne cessa de protester contre les arrestations arbitraires et contre les jugemens par commissions. En présence de Richelieu lui-même, en 1631, elle refusa d'enregistrer des lettres royales qui déclaraient coupable de lèse-majesté un homme « qui n'avait pas été entendu en justice. » La fronde, qui fut pour quelques grands seigneurs un jeu d'enfans ou une indigne spéculation, fut pour la magistrature un effort sérieux et loyal. Si le parlement de Paris y montra peu de sens politique, il y fit preuve au moins d'une intelligence assez nette des libertés et des droits des populations; c'est dans les propositions de la chambre de Saint-Louis (juin 1648) qu'il faut chercher sa vraie pensée : il y demande que l'état paie les rentes de ses créanciers et les traitemens de ses fonctionnaires, que les impôts soient examinés et librement votés par le parlement, que l'on renonce aux lettres de cachet et aux tribunaux exceptionnels, qu'enfin personne ne puisse être détenu plus de vingt-quatre heures sans être interrogé par un magistrat. Quelques autres propositions, comme celle qui tendait à supprimer les intendans, pouvaient paraître excessives. En général ces vœux du parlement n'attaquaient en aucune façon le principe monarchique, et n'allaient qu'à protéger les sujets contre les excès bien constatés du pouvoir : c'était la charte, d'ailleurs bien timide, des libertés individuelles. Il n'y avait alors en France que le corps judiciaire qui

eût à la fois la pensée et la force de soutenir les droits des hommes contre l'énorme puissance du souverain. Il est impossible de calculer jusqu'à quel degré la France serait tombée dans le despotisme, et jusqu'à quel point les sujets auraient été à la merci des rois, des ministres, des favoris, des fonctionnaires, des moindres agens, s'il ne s'était trouvé un corps judiciaire parfaitement indépendant et mêlé à la vie politique.

Il y avait là, ce semble, tous les germes d'une constitution qui eût pu suffire longtemps à la France. La puissance aurait été partagée inégalement entre la royauté, qui aurait eu l'action, et la magistrature, qui aurait eu le contrôle; les lois auraient été discutées et promulguées régulièrement. On aurait encore eu la monarchie, on n'aurait pas eu l'arbitraire. L'autorité royale aurait eu en face d'elle non pas un corps révolutionnaire, mais un corps conservateur qui l'eût soutenue en même temps que contenue. La société française, dans laquelle, en dépit de secousses funestes, le besoin d'ordre et de permanence prévalait toujours, et qui n'avait alors aucun goût pour les institutions représentatives, se serait peut-être contentée longtemps de cette monarchie tempérée par le corps judiciaire.

On devine aisément les raisons qui ont empêché ce régime de fonctionner régulièrement et de devenir la constitution de la France. Nous voyons aujourd'hui combien, dans les monarchies constitutionnelles, l'accord est facilement rompu entre le pouvoir représentatif et le gouvernement; les mêmes conflits ne pouvaient manquer d'éclater entre la royauté et la magistrature. Les rois, devant qui tout pliait, s'étonnaient de cet unique obstacle qui se présentait devant eux. Ils auraient mieux compris la résistance de la noblesse ou celle d'un corps aussi puissant que l'église; celle de ces juges, qui après tout tenaient d'eux leur autorité et leur existence, leur semblait plus humiliante que redoutable. Il était trop tentant et trop facile de renverser ce faible obstacle. Pour que cette pondération délicate entre l'autorité judiciaire et l'autorité royale pût s'établir et durer, il eût fallu une grande sagesse et un parfait désintéressement chez les rois; mais cela n'est guère dans la nature. Les pouvoirs humains, quel que soit leur nom, qu'ils soient monarchiques ou républicains, ne se soumettent qu'aux forces qui s'imposent.

Les rois, à mesure qu'ils devinrent plus absolus, travaillèrent à enlever au corps judiciaire cette autorité qui les blessait. Louis XIII fit savoir aux parlemens qu'il leur interdisait de s'occuper des affaires de l'état, et qu'ils n'auraient dorénavant qu'à juger les procès. Lorsque Richelieu créa les « intendans de justice, police et finance, » ce fut moins pour affaiblir l'autorité des gouverneurs que

pour surveiller et amoindrir les parlemens, qui depuis cinquante ans étaient devenus les maîtres des provinces. Pendant la minorité de Louis XIV, le corps judiciaire essaya une révolution; mais la force matérielle lui manquait : il ne pouvait la trouver qu'en recourant à la noblesse ou à la démagogie, c'est-à-dire aux deux partis qu'il détestait le plus. Il ne tarda point à se rallier à la royauté, et son effort de résistance fut bien vite suivi d'un dévouement sans mesure. Il y avait dans le corps judiciaire cette singulière contradiction, qu'il ne pouvait ni s'accommoder de la monarchie absolue, ni se passer d'elle. Nous ne raconterons pas les grandes luttes qu'il soutint au xviii<sup>e</sup> siècle pour limiter le pouvoir royal et l'affermir en même temps. Quelques historiens attribuent ces efforts à un intérêt de caste; ils ne voient pas assez que cette magistrature se souvenait qu'elle avait été en possession du droit d'intervenir dans les affaires publiques, et qu'il n'y avait qu'elle en France qui eût ce droit. La grande question qui se posait à la génération qui précédait 1789 fut celle-ci : la France serait-elle régie par une monarchie sans limite ou par une monarchie contrôlée par un corps judiciaire indépendant? Mais en même temps d'autres idées germaient peu à peu dans les esprits, et il vint un jour où la royauté et l'opinion publique se trouvèrent d'accord pour repousser cette ingérence du corps judiciaire et se jeter ensemble dans une autre voie, qui était celle de la révolution.

Ce fut la révolution française qui renversa pour toujours cette magistrature. Non-seulement elle abolit l'hérédité des charges et tout ce qui faisait d'elle une corporation aristocratique; elle lui enleva aussi le droit d'enregistrement, le droit de remontrances, le droit de contrôler les lois, en un mot tout ce qui faisait d'elle un corps mêlé à la politique générale du pays. Les gouvernemens libéraux ou républicains qui ont succédé à la monarchie absolue lui ont ressemblé en ce point, qu'ils n'ont pas voulu être gênés dans leur action par l'autorité indépendante du corps judiciaire. Il a été de règle désormais que la magistrature n'eût plus d'autre attribution que celle de juger les procès, et qu'elle ne fût armée d'aucun droit vis-à-vis du gouvernement.

Peut-être échappa-t-il aux hommes de 1789 que le corps judiciaire pût exercer une action utile sur la vie politique d'un pays. Ils ne pensèrent peut-être pas qu'une série de soubresauts et de révolutions allaient agiter la société française, et que la magistrature pouvait être une garantie de stabilité. Ils ne pensèrent pas que des dictatures de toute sorte allaient s'établir, et qu'une magistrature indépendante pouvait être la sauvegarde de la liberté. Ils ne pensèrent pas que des régimes fort divers allaient s'essayer en France, et qu'un corps judiciaire permanent et fortement constitué

était le meilleur obstacle aux essais dangereux et aux utopies coûteuses. Les esprits sensés de l'assemblée constituante savaient bien qu'il fallait qu'il y eût quelque part un droit de *veto* à opposer aux caprices des assemblées politiques; mais ils donnèrent ce droit de *veto* au roi, dans les mains duquel il n'était qu'un vain mot : c'était à une magistrature puissante qu'il fallait le confier.

Toutes les raisons qui faisaient que le contrôle du corps judiciaire était utile sous la monarchie le rendent plus utile encore dans un régime où les assemblées gouvernent. L'ancienne magistrature luttait de son mieux contre les excès de pouvoir de la royauté absolue; les excès de pouvoir ne sont pas moins à craindre de la part des assemblées, car la modération et la sagesse ne leur sont pas plus faciles qu'à un souverain. Elles sont volontiers autoritaires, et la liberté a pu regretter plus d'une fois depuis quatre-vingts ans de n'avoir pas un asile assuré contre elles. Plus les pouvoirs publics sont instables, plus l'action conservatrice de la magistrature est nécessaire. Il ne faut pas que les législations s'altèrent et se transforment suivant les caprices ou les intérêts d'un jour; si le corps politique fait une loi qui soit en contradiction avec l'ensemble des lois existantes, il est bon que le corps judiciaire puisse opposer son *veto*. C'est ce qu'on voit aux États-Unis, et c'est peut-être aussi pour cette raison que la grande république peut se tenir debout au milieu des orages; dans ce pays, tout peut être mis en question, et tout peut être ballotté et englouti, excepté la magistrature et le droit. Il y a une grande imprudence à remettre aux seules assemblées politiques le pouvoir de faire les lois : il ne faut pas confier à ce qui change presque chaque année ce qui ne doit se modifier que lentement. Une société qui est à la merci d'une assemblée politique est à la merci d'un parti; il faut qu'elle ait au moins une institution de sauvegarde. Il se peut qu'un corps politique se laisse aller à de terribles audaces; il y a des choses qu'il faut mettre hors de son atteinte. Tout est à prévoir, car tout est possible. Si le corps politique prétendait quelque jour supprimer la religion, ou s'il voulait au contraire imposer la foi, il serait bon alors qu'un autre corps aussi puissant que lui et aussi respecté vint lui rappeler les droits de l'inviolable conscience et la liberté de l'esprit. S'il était tenté quelque jour de briser ou d'amoindrir le droit de propriété, il serait bon alors que le corps judiciaire pût dire comme nos anciens parlemens : « Nous n'enregistrerons pas la nouvelle loi, et nos libres tribunaux jugeront comme si elle n'existait pas. »

---

LE

# duc de Broglie

SECONDE PARTIE (1).

Non-seulement le duc de Broglie, en se séparant de la portion la plus ardente et la plus obstinée du parti libéral, avait accepté sérieusement la restauration avec la charte; il avait poussé encore plus loin la modération et l'esprit politique : il avait regretté la chute des ministères du duc de Richelieu et de M. de Martignac. Il avait compris que l'union des deux centres, c'est-à-dire la formation et la prépondérance, dans les chambres et dans le pays, d'un grand parti monarchique et constitutionnel, conservateur et libéral, était le seul moyen de fonder un gouvernement libre, et d'épargner à la France ces crises révolutionnaires si souvent renouvelées, qui coûtent toujours, en fait de liberté comme de prospérité, de moralité comme de bonheur, bien plus qu'elles ne rapportent; mais en même temps qu'il avait acquis cette expérience et cette prévoyance politique, le duc de Broglie était resté très fidèle à la grande cause nationale de 1789, soigneux de son honneur et bien résolu à la défendre toutes les fois qu'elle serait attaquée. L'avènement du ministère Polignac lui était donc antipathique à deux titres divers : pour la monarchie constitutionnelle et la restauration elle-même, c'était sortir certainement de la politique modérée et prudente, et presque certainement de la politique légale; pour la France libérale, c'était la reporter aux luttes mêmes de 1789, aux noms propres qui les avaient tristement signalées, aux préjugés et aux passions

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre.

que ces noms réveillaient. « Charles X est donc toujours le comte d'Artois de 1789, » s'écria M. Royer-Collard en apprenant de M. de Martignac lui-même la chute de son ministère et le nom de son successeur. M. de Polignac n'était rien de plus que l'héritier d'une faveur royale expliquée, sinon justifiée, d'un côté par une amitié sincère, de l'autre par un fidèle dévouement. Le roi et le favori étaient des revenans de l'ancien régime, aveugles, présomptueux et téméraires en 1830 comme en 1789. Sa modération et son patriotisme vouaient également le duc de Broglie à leur faire une franche et énergique opposition; mais dans tout le cours de la lutte de 1830, parlementaire et populaire, son patriotisme n'altéra pas un moment sa modération. Je n'ai garde de raconter ici des faits écrits partout, dans les souvenirs du pays comme dans les livres des historiens; je n'y veux chercher que les traits où se manifestent la généreuse impartialité et la prudente sollicitude du duc de Broglie, en même temps qu'il se compromettait aussi hardiment que nul autre pour maintenir la dignité du pays et défendre ses libertés.

Le 14 mars 1830, la commission nommée par la chambre des députés et présidée par M. Royer-Collard pour répondre au discours du roi préparait son projet d'adresse. Le roi tenait, ce soir même, une de ces grandes réunions qu'on appelait alors *un appartement*, et auxquelles beaucoup de personnes étaient invitées de droit ou d'usage. « La commission de l'adresse y était comme moi, dit le duc de Broglie, et le roi lui faisait force gracieusetés; M. Étienne, nommé dès la veille son rapporteur, se pencha vers moi, et, mettant le doigt sur sa bouche, il me répéta à voix basse, mot pour mot, le paragraphe fatidique déjà arrêté et couché par écrit :

« — Sire, la charte que nous devons à la sagesse de votre auguste prédécesseur, et dont votre majesté a la ferme volonté de consolider le bienfait, consacre comme un droit l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est en effet indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des limites exactement tracées et que nous ne souffrirons jamais que l'on ose tenter de franchir; mais elle est positive dans son résultat, car elle fait, du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas... Que la haute sagesse de votre majesté prononce! Ses royales prérogatives ont placé dans ses mains les moyens d'assurer, entre les pouvoirs de l'état, cette harmonie constitutionnelle, première et nécessaire condition de la force du trône et de la grandeur de la France. »

« Certes, dit le duc de Broglie, à ce langage où la fierté le disputait au respect et l'audace à la mesure, il était aisé de voir d'où partait le trait. Personne dans la commission, et moins que personne son rapporteur, ancien censeur impérial, n'était en état ni en position de parler à la royauté de si haut sans l'abaisser ni l'offenser. Il y fallait le patriote de 1789, le royaliste de 1792, le confident de la légitimité en exil, le plébéien de 1814 répondant *comte vous-même* à l'offre d'un titre de noblesse. La soirée finie, je rentrai chez moi content, mais au fond de l'âme plus pensif et plus perplexe que je n'en convenais avec moi-même.

« Le lendemain, dans la discussion du projet d'adresse, quand on en vint à ce paragraphe, un membre du centre droit (1), homme grave, honnête et sensé, proposa d'y substituer la rédaction suivante :

« — Cependant notre honneur, notre conscience et la fidélité que nous avons jurée, et que nous vous garderons toujours, nous obligent à faire connaître à votre majesté qu'au milieu des sentimens unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, de vives inquiétudes se sont manifestées à la suite des changemens survenus depuis la dernière session. C'est à la haute sagesse de votre majesté qu'il appartient de les apprécier, et d'y appliquer le remède qu'elle croira convenable. Les prérogatives de la couronne placent dans ses augustes mains les moyens d'assurer cette harmonie constitutionnelle aussi nécessaire à la force du trône qu'au bonheur de la France. »

« Cet amendement, continue le duc de Broglie, tomba, pour ainsi dire, des nues dans le cours de la discussion; il ne fut soutenu que par un seul député peu connu et sans autorité dans la chambre (2). On ne saurait donc, en bonne justice, en imputer le peu de succès aux passions des 221 députés qui le rejetèrent, et qui demeurent d'ailleurs, à juste titre, responsables de tout ce qui s'en est suivi; mais si l'amendement de M. de Lorgeril avait été annoncé en temps utile, s'il avait été préparé par les efforts personnels de tous ceux qui le préféraient au fond de l'âme, s'il avait été présenté en nom collectif par le ministère Martignac, et défendu par M. de Martignac lui-même avec cette adresse merveilleuse et cette éloquence persuasive qui jamais ne lui faisaient défaut, que lui serait-il arrivé? Et s'il avait été adopté, à mon grand regret, j'en conviens, s'il avait pris dans l'adresse la place du paragraphe Royer-Collard, qu'en serait-il arrivé?

« L'amendement ne différerait, à vrai dire, du paragraphe que

(1) M. de Lorgeril.

(2) M. Pas de Beaulieu.

par le choix des termes et le degré de l'insistance sur le fond même des idées; c'était un refus de confiance substitué au refus de concours. Dès lors, et par cela seul, le roi ne se trouvant pas mis au pied du mur, n'étant pas réduit à choisir immédiatement entre son ministère et la chambre, la discussion pouvait s'ouvrir; il se pouvait que le ministère s'efforçât de gagner plus ou moins la confiance de la chambre; il se pouvait que le tiers-parti, auteur de l'amendement, s'y prêtât plus ou moins, et s'il en était résulté, ce qui n'avait rien non plus d'impossible, des rapprochemens, des transactions, des compromis, si le tiers-parti avait fini par reprendre pied dans le ministère sous la raison Martignac ou toute autre, bref, si l'état de choses antérieur à la crise que nous traversons s'était rétabli en nous offrant, ainsi qu'au roi, l'occasion de revenir sur nos sottises réciproques, nul doute que cela n'eût mieux valu qu'une révolution, même légitime, même glorieuse. La révolution est l'*ultima ratio* des peuples comme la guerre est l'*ultima ratio* des rois; même en ayant bonne cause et bonne chance, on n'y doit recourir qu'à la dernière extrémité.

« Vains regrets toutefois, si regrets il y a; car, encore un coup, à qui la faute si nous avons recouru à cette extrémité? A qui la faute si l'amendement Lorgeril a passé presque *incognito*, sinon à ses patrons, qui l'ont lancé dans la mêlée en enfant perdu et pour l'acquit de leur conscience, sans en prévenir ni le soutenir? »

Le duc de Broglie a eu raison de se dire à lui-même : « Vains regrets, si regrets il y a! » Dans l'état des esprits à cette époque, en France et au sein de la chambre, après la proposition, dans le projet d'adresse, du paragraphe préparé par M. Royer-Collard, l'amendement de M. de Lorgeril ne pouvait ni être adopté, ni atteindre son but. Il différerait bien plus du paragraphe de l'adresse que ne le pensait le duc de Broglie. En réclamant comme un droit constitutionnel « l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics, » l'adresse reconnaissait en même temps que « cette intervention devait être indirecte; » mais en fait elle oubliait, elle écartait aussitôt cette seconde maxime constitutionnelle en refusant formellement son concours au ministère dès la première rencontre, avant de l'avoir entendu et d'avoir discuté ses principes et ses actes, sur les seuls pressentimens qu'inspiraient et les alarmes que suscitaient les noms et les antécédens de tels ou tels ministres. A la sommation contenue dans ce refus de concours immédiat et péremptoire, l'amendement Lorgeril substituait la déclaration d'un refus de confiance qui laissait la porte ouverte aux actes de l'avenir ministériel et à l'examen de la chambre. Si cet amendement avait figuré du premier coup dans le projet d'adresse au lieu du paragraphe qu'elle contenait, j'incline à croire que, dans l'état d'esprit et

l'accès de passion où étaient alors Charles X et le public, Charles X en eût été tout aussi irrité que du paragraphe originel : le public aurait transformé en refus de concours le refus de confiance, et les événemens auraient pris le même cours; mais dans le paragraphe du projet d'adresse la question était posée d'une façon tellement nette et pressante que, si, après un vif débat entre ce paragraphe et l'amendement de M. de Lorgeril, l'amendement eût été adopté, ce résultat eût été pris de la part de la chambre pour une faiblesse insigne, dans le pays comme une déception irritante, et que Charles X, au lieu d'y voir un avertissement salutaire, y eût peut-être trouvé une espérance pour ses vieilles prétentions de cour et de parti.

Il arrive d'ailleurs, dans la vie des rois et des peuples, un jour où, soit pour les peuples, soit pour les rois, toutes les anciennes erreurs, toutes les fautes passées, que peut-être et par momens on avait pu croire oubliées, se retrouvent, se relèvent, s'accroissent et pèsent de tout leur poids réuni sur la tête et la situation de leurs auteurs. Après son opposition frivole, mais obstinée au grand mouvement national, après ses revers et son émigration, le comte d'Artois avait pu rentrer en France et y redevenir d'abord prince remuant et important, quoique toujours frivole, puis roi, puis même un moment populaire; la France avait pu, sous le coup de ses fortes épreuves, avoir l'air d'oublier ses préventions, ses antipathies, ses anciennes colères contre ses adversaires de 1789 et contre le comte d'Artois en particulier. Quarante ans après, en 1830, il suffit de quelques actes, de quelques paroles, d'une faute grave, je ne veux pas me servir d'un mot plus dur, pour que tout le passé du comte d'Artois se réveillât avec toutes les préventions, toutes les méfiances, toutes les colères qu'il avait jadis inspirées à la France, et que ce passé revint décider irrévocablement du sort du malheureux acteur royal rentré en scène. Les peuples subissent comme les rois cette résurrection de leurs fautes arriérées; la France de 1789 a pu déjà le reconnaître elle-même. J'ai la confiance que, malgré ses égaremens, elle n'a pas mérité et qu'elle ne méritera pas, car l'épreuve dure encore, de succomber définitivement sous le poids de son passé. L'église chrétienne dans ses hymnes sacrées a mieux compris que le monde antique ce déplorable réveil, à un certain jour, de toutes les erreurs et de toutes les fautes des hommes; à la place de l'implacable destin, elle y a vu l'infailible justice divine :

*Dies iræ, dies illa...*

*Nihil occultum amplius erit:*

*Nihil inultum remanebit :*

« Ce jour-là, le jour de la colère.... rien ne sera plus caché; rien ne demeurera impuni. »

Je reviens au duc de Broglie.

Plus il avait témoigné de modération et de prudence dans ses désirs comme dans ses jugemens sous la restauration et pendant la révolution même de 1830, plus il avait à cœur de manifester aussi la fermeté libérale de ses convictions politiques. Dans ses *Notes biographiques*, après son récit détaillé des journées de juillet 1830, je trouve un supplément intitulé *Réflexions*, auquel j'emprunte quelques passages, expression grave et fidèle des idées qui satisfaisaient sa pensée et réglaient sa conduite.

« Je viens, dit-il, de suivre pas à pas, de mois en mois, souvent de jour en jour, quelquefois d'heure en heure, la série des événemens qui, prenant date à ce ministère du 8 août 1829 auquel M. de Polignac a tristement laissé son nom, s'arrête à ce ministère du 11 août 1830, qui clôt la révolution dite de juillet et commence le gouvernement né de cette révolution. J'ai raconté ce que j'ai vu de mes yeux, entendu de mes oreilles; j'ai dit le peu que j'ai fait, et, qu'il me soit permis d'ajouter, le peu que j'ai vu faire. J'ai comblé les lacunes de mon récit en empruntant à d'autres récits, publiés par d'autres témoins oculaires, les incidens qui m'ont échappé, en choisissant les plus avérés et en les copiant presque mot pour mot.

« Je pourrais m'en tenir là; mais c'est pour un homme, quel qu'il soit, chose trop considérable d'avoir concouru, pour si peu que ce soit, au renversement d'un trône, à l'avènement d'une maison régnante, ne dût-elle régner que peu d'années, et à l'ouverture d'une ère nouvelle en histoire, ne dût-elle y compter qu'en passant, c'est, dis-je, chose trop considérable pour que cet homme ne se demande pas sans cesse jusqu'à son dernier jour si l'acte auquel il a concouru était légitime, et s'il a bien fait de lui prêter son concours.

« Je ne suis ni légitimiste, ni démocrate, au sens qu'on attribue de nos jours à ces deux dénominations. Je n'estime pas qu'il y ait en politique des dogmes, c'est-à-dire des principes supérieurs à la raison humaine et à l'intérêt social. Ce que j'ai dit tout haut, publiquement, à la tribune (1), j'ai le droit de le redire dans le silence du cabinet. Je ne crois pas au droit divin. Je ne crois pas qu'une nation appartienne à une famille, qu'elle lui appartienne corps et bien, âme et conscience, comme un troupeau, pour en user et en abuser, de telle sorte que, quoi que fasse cette famille, à quelque extrémité qu'elle se porte, de quelque énormité qu'elle se rende coupable, le droit de régner lui demeure.

« Mais je ne crois pas davantage à la souveraineté du peuple. Je ne crois pas qu'un peuple ait le droit de changer son gouvernement

(1) *Moniteur* du 15 octobre 1831, p. 1866.

quand il lui plaît, comme il lui plaît, uniquement parce que cela lui plaît. Je ne reconnais pas à la majorité plus un d'une nation le droit de se passer ses fantaisies en fait de gouvernement; je ne reconnais pas ce droit à l'unanimité d'une nation, parce que je ne le reconnais à aucun homme en particulier, parce que les hommes n'ont pas été placés sur cette terre par le Créateur pour se passer leurs fantaisies, mais pour obéir aux lois éternelles de la justice et de la vérité, pour se conduire en êtres moraux et raisonnables, pour tenir leurs engagements quand ils en ont pris, pour garder leurs sermens quand ils en ont prêté. Les engagements des peuples envers les gouvernemens ne sont pas moins sacrés pour moi que ceux des gouvernemens envers les peuples, et le régime du bon plaisir ne me paraît ni moins insolent ni moins abject sur la place publique que dans le palais des rois.

« Ces sentimens ont toujours été les miens, et toujours, comme on a pu le voir dans le cours de ma vie publique, je les ai pris pour règle de ma conduite. J'étais trop jeune en 1792 pour déplorer à bon escient la chute de la monarchie et l'avènement de l'anarchie. En 1814, parvenu à l'âge de discrétion, je n'ai point appelé de mes vœux le retour de la maison de Bourbon : quelque aversion que m'inspirât le régime impérial, l'invasion de la France m'était encore plus odieuse; mais cette invasion, je ne l'imputais point à d'autres que son auteur véritable, et je n'en rendais point responsables les princes dont l'intervention s'est trouvée, après tout, utile au pays. A plus forte raison n'ai-je point trempé dans le crime des cent jours, et j'ai détesté la seconde invasion plus encore, s'il se peut, que la première. La maison de Bourbon se trouvant enfin rétablie, Dieu sait sous quels auspices et à quel prix, ma conduite envers elle a toujours été loyale, j'en suis sûr, et sensée, je l'espère, également éloignée de l'optimisme des royalistes de profession et du pessimisme de leurs adversaires. J'ai compté tour à tour et même à plusieurs reprises soit dans les rangs de l'opposition, soit dans ceux du ministère; en opposition, je n'ai rien demandé qui ne me semblât bon en soi et possible au moment donné; ministériel, je n'ai rien demandé pour moi-même, ni rien reçu à titre de faveur. Jusqu'en 1828, j'étais le seul de la chambre des pairs sur qui la croix de la Légion d'honneur ne fût pas même tombée des nues, c'est-à-dire dans une promotion générale et pêle-mêle. Je me suis toujours tenu à distance et hors de portée de la cour, n'ayant nul goût pour cette saveur d'ancien régime dont toute restauration se trouve nécessairement assaisonnée, et moins encore pour ces appétits de repréailles dont toute émigration a peine à se défendre. Je ne me suis pas tenu à moindre distance, malgré mes liaisons politiques et domestiques, de tout complot républicain ou bona-

partiste, n'étant ni l'un ni l'autre, de cœur ni d'opinion. Duc et pair par droit de naissance, c'était le langage de ce temps-là, ni Louis XVIII, ni Charles X, ni le dauphin, ni la dauphine, ne connaissaient mon visage et ne m'ont jamais adressé la parole. Je n'ai jamais été présenté à M<sup>me</sup> la duchesse de Berry, et je n'ai vu M. le duc de Bordeaux qu'exilé en 1840, et contemplant comme moi, dans l'église de Saint-Pierre à Rome, le monument élevé au dernier des Stuarts.

« Nul n'était donc plus libre que moi de tout engagement personnel aux approches de la révolution de juillet, et, pour rendre ma confession complète, j'ajouterai que, suivant de l'œil le cours précipité des événemens, je ne me livrais pas aussi volontiers que bien d'autres à la perspective qui semblait s'ouvrir. La nécessité de traverser un état de transition révolutionnaire et l'incertitude du résultat définitif m'inspiraient plus de répugnance et d'anxiété que n'avait pour moi d'attrait l'espérance d'un état meilleur. Le roi d'Angleterre Charles I<sup>er</sup> écrivait, dit-on, à la reine Henriette-Marie qu'il ne lui avait jamais été infidèle même en pensée; autant en aurais-je pu dire aux Bourbons de la branche aînée, mais sous condition, bien entendu, qu'entre nous la fidélité serait réciproque. »

Quand, dans la parfaite liberté de sa pensée et dans la solitude de son cabinet, le duc de Broglie écrivait ces derniers mots, il touchait au cœur de la question entre Charles X et la France. Dans la monarchie constitutionnelle, la condition du lien entre le roi et le pays, c'est que la fidélité soit réciproque. Charles X avait évidemment rompu le lien en violant avec éclat la charte qu'il avait solennellement jurée. Pour apaiser les scrupules de sa conscience, il avait cherché et cru trouver dans l'article 14 de la charte même le droit de faire un coup d'état au nom de la sûreté de l'état. Le prétexte était vain. En 1830, la sûreté de l'état n'était aucunement menacée; depuis plusieurs années, tout complot, toute insurrection avaient cessé; l'opposition était devenue constitutionnelle et légale. Sans doute il y avait encore dans la chambre des députés des adversaires déclarés de la maison de Bourbon et qui désiraient sa chute, mais ils étaient en très petit nombre et hors d'état de compromettre sa sûreté. J'ai bien connu les deux chambres des députés qui à cette époque ont décidé des événemens, celle qui a fait l'adresse des 221 et celle que la France a élue après la dissolution prononcée par Charles X le 16 mai 1830; je venais d'y prendre place pour la première fois. Ni dans l'une, ni dans l'autre de ces deux assemblées, qui comptaient 430 membres, il n'y en avait pas 50 qui désirassent la chute de la maison régnante, et l'immense majorité voulait sincèrement se maintenir dans l'ordre constitutionnel et lé-

gal. Charles X seul renversa cet ordre sans la moindre nécessité, aussi bien que contre tout droit.

Quant à la question de dynastie après l'abdication de Charles X et du dauphin, je n'hésite pas à redire ici ce que j'en ai dit, il y a douze ans, dans mes *Mémoires* (1); l'expérience de tout ce qui s'est passé depuis, second empire et république, n'a fait que me confirmer dans ce que je pensais alors.

« C'eût été certainement, disais-je en 1859, un grand bien pour la France, et de sa part un grand acte d'intelligence comme de vertu politique, que sa résistance se renfermât dans les limites du droit monarchique et qu'elle ressaisit ses libertés sans renverser son gouvernement. On ne garantit jamais mieux le respect de ses propres droits qu'en respectant les droits qui les balancent, et quand on a besoin de la monarchie, il est plus sûr de la maintenir que d'avoir à la fonder; mais il y a des sagesse difficiles qu'on n'impose pas à jour fixe aux nations et que la pesante main de Dieu, qui dispose des événemens et des années, peut seule leur incu'quer. Partie du trône, une grande violation du droit avait réveillé et déchaîné tous les instincts ardents du peuple. Parmi les insurgés en armes, la défiance et l'antipathie pour la maison de Bourbon étaient profondes. Les négociations tentées par le duc de Mortemart ne furent que des apparences vaines; malgré l'estime mutuelle des hommes et la courtoisie des paroles, la question d'un accommodement avec la branche aînée de la famille royale ne fut pas un moment sérieusement débattue. L'abdication du roi et du dauphin vint trop tard. La royauté de M. le duc de Bordeaux, avec M. le duc d'Orléans pour régent, qui eût été non-seulement la solution constitutionnelle, mais la plus politique, paraissait aux plus modérés encore plus impossible que le accommodement avec le roi lui-même. A cette époque, ni le parti libéral ni le parti royaliste n'étaient assez sages, ni le régent assez fort pour conduire et soutenir un gouvernement à ce point compliqué, divisé, agité. La résistance d'ailleurs se sentait légale dans son origine, et se croyait assurée du succès, si elle poussait jusqu'à une révolution. Les masses se livraient aux vieilles passions révolutionnaires, et les chefs cédaient à l'impulsion des menaces. Ils tenaient pour certain qu'il n'y avait pas moyen de traiter sûrement avec Charles X, et que, pour occuper son trône, ils avaient sous la main un autre roi. Dans l'état des faits et des esprits, on n'avait à choisir qu'entre une monarchie nouvelle et la république, entre M. le duc d'Orléans et M. de Lafayette. — Général, dit à ce dernier son petit-gendre, M. de Rémusat, qui était allé le voir à l'Hôtel de Ville, si l'on fait une monarchie, le duc d'Orléans sera

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. II, p. 10-12.

roi; si l'on fait une république, vous serez président. Prenez-vous la responsabilité de la république? — M. de Lafayette avait l'air d'hésiter plutôt qu'il n'hésitait réellement. Noblement désintéressé, quoique très préoccupé de lui-même, et presque aussi inquiet de la responsabilité qu'amoureux de la popularité, il se comp'aisait à traiter pour le peuple et au nom du peuple bien plus qu'il n'aspirait à gouverner. Que la république, et la république présidée par lui, fût entrevue comme une chance possible, s'il la voulait, que la monarchie ne s'établît que de son aveu et à la condition de ressembler à la république, cela suffisait à sa satisfaction, je ne veux pas dire à son ambition; M. de Lafayette n'avait pas d'ambition; il voulait être le patron populaire de M. le duc d'Orléans, non pas son rival. »

En 1830, M. le duc d'Orléans n'avait point de rival.

La révolution une fois consommée et le nouveau roi proclamé, restait une seconde œuvre non moins urgente à accomplir, l'institution d'un gouvernement; il n'y avait encore, pour la conduite des affaires, que des commissaires provisoires nommés le 1<sup>er</sup> août par le lieutenant-général du royaume; point de ministres ni de ministère. Je trouve ici le duc de Broglie exerçant une influence non-seulement grande, mais directe et expliquée par lui-même avec une franchise et une précision également nobles et modestes; le 8 août, tout était accompli, sauf la formation d'un ministère. « Je ne me hâtai point ce jour-là, dit-il, de reprendre poste au Palais-Royal; j'étais certain qu'il n'y manquerait point de bienvenue, et dans la résolution que j'avais prise avec moi-même il ne convenait pas de faire l'empressé. Je voyais en effet à des signes certains ce qui se préparait: un ministère officiel, derrière lequel serait placée, sous le titre de *ministres sans portefeuille*, une *camarilla* de gens importants. Ce rôle hybride ne me convenait en rien, et j'entendais m'en dépêtrer au plus tôt. Le lendemain, vers onze heures, en montant l'escalier du Palais-Royal pour offrir mes hommages à notre majesté de la veille, j'étais un peu soucieux du compliment que je me proposais de lui adresser en lui demandant mon congé, maintenant qu'il n'aurait plus besoin de mes services et ne manquerait pas, à coup sûr, de serviteurs. Il fallait que ce compliment fût tourné de telle sorte qu'il ne blessât en rien ni le prince, dont j'avais à me louer, ni mes confrères au conseil intime, qui me semblaient s'y trouver fort bien et s'y établir pour tout de bon. Comment leur faire entendre, en tout bien tout honneur, que la direction des affaires derrière le rideau du trône, sans caractère public, sans responsabilité personnelle, en d'autres termes et pour trancher le mot, que l'existence d'une *camarilla* ne me paraissait pas trop compatible avec le gouvernement parlementaire que nous poursui-

vions au hasard d'une révolution, et qu'en tout cas je ne m'y trouvais point à ma place?

« Le nouveau roi vint à mon aide et me tira de peine sans le savoir, et même, comme on va le voir, à mon propre insu.

« Il me prit à l'écart et me parla de sa position et de ses embarras. Sans me rien dire de son conseil intime, il parla de son conseil provisoire et de l'obligation d'en venir à un état définitif.

« — Le roi, lui dis-je en employant pour la première fois et sur-le-champ la locution à la troisième personne, le roi a trop d'expérience des hommes et des affaires pour se flatter d'installer, au lendemain d'une révolution, un ministère sérieux, solide et durable. Tout ce qu'on peut espérer du meilleur ministère possible, c'est qu'il tienne pour le moment la position, qu'il résiste avec sang-froid et fermeté aux coups de bélier de la réaction victorieuse, qu'il ne laisse trop entamer ni les données essentielles de la monarchie ni les conditions vitales du pouvoir, et qu'il ménage au bon sens public le temps de reprendre le haut du pavé. La révolution va survivre à la victoire; l'état révolutionnaire durera plus que sa cause et son prétexte, j'entends par là cet état où tous les esprits sont aux champs, où tout le monde croit toutes choses possibles et tout de suite, où chacun a sa lubie, sa marotte, sa fantaisie à se passer et son inimitié à satisfaire. Tout ministère, quel qu'il soit, s'use vite dans cette mêlée et se compromet bientôt à l'ingrat métier de dire *non*. Je ne vois donc pas pourquoi le roi se presserait de jouer en règle au gouvernement parlementaire, de faire maison nette de ses serviteurs actuels, et d'ouvrir lui-même une crise ministérielle aux prétentions des prétendants. Dans mon humble opinion, ce que le roi a de mieux à faire, c'est de confirmer définitivement ses commissaires provisoires, sauf toutefois à vérifier jusqu'à quel point chacun d'eux est de force à tenir le poste et à répondre aux exigences du moment.

« Mon avis fut trouvé bon, et de fait il n'était pas trop doctrinaire. Le roi se prit alors à passer en quelque sorte la revue de ses commissaires provisoires.

« Il fut reconnu qu'à la tête de deux des principaux départemens, l'intérieur et les finances, se trouvaient placés deux hommes d'élite, M. Guizot et le baron Louis, bien informés en toutes choses, bien armés de griffes et de dents, incapables de se laisser entraîner par le flot du jour, effrayer par des menaces ou étourdir par des criailleries.

« En pouvait-on dire autant du général Gérard, préposé au département de la guerre? Le général Gérard avait dans l'armée une grande et juste réputation, c'était un patriote sincère; mais il était homme d'ordre et de discipline, on ne devait pas craindre que, sous

sa main, le dangereux exemple de régimens passant à l'émeute devint contagieux. Pouvait-on toutefois répondre que, sous d'autres rapports, il résistât toujours aux attrait de la popularité? Je n'oserais l'affirmer.

« M. Tupinier, commissaire au département de la marine, n'était qu'un premier commis; il fallait nécessairement le remplacer. Heureusement le général Sébastiani s'offrait; il désirait entrer au conseil; il avait, je ne sais trop pourquoi, jeté son dévolu sur ce département. C'était en tout cas une excellente acquisition; le général Sébastiani avait l'esprit droit, ferme et fin; sa modération était à toute épreuve, et sa clairvoyance remarquable; nul n'excellait plus que lui à démêler le résultat définitif d'une affaire compliquée. — N'écoutez pas beaucoup ses raisonnemens, me disait un jour un fort bon juge qui le connaissait bien (1), peut-être qu'ils ne valent pas grand'chose; mais tenez ferme à sa conclusion, d'ordinaire elle est d'or.

« Venait maintenant le département des affaires étrangères. Le maréchal Jourdan ne pouvait ni ne voulait y rester; il demandait le gouvernement des invalides, qui convenait à son âge, à ses services, à sa haute et juste réputation. M. Molé mourait d'envie de le remplacer. Il s'en était ouvert à moi, et ne l'avait pas laissé ignorer à celui de qui la chose dépendait. J'y aidai de grand cœur. M. Molé était très propre au poste qu'il souhaitait; son rang dans le monde, ses antécédens, sa fortune, sa position dans le parti libéral, l'y désignaient comme à l'envi. Il y avait d'ailleurs un titre tout récent et considérable; lié avec les principaux chefs des légations étrangères, il n'avait pas cessé de les fréquenter durant nos derniers jours critiques, et il n'avait pas peu contribué à les maintenir dans une prudente expectative, à réprimer les vellétés d'esclandre des légations de second ordre, et à les engager, eux et leurs maîtres, en bonne voie.

« Restaient deux ministères : l'un grand et principal, celui de la justice; l'autre, qui passait pour tout petit, ayant été plusieurs fois éparpillé entre d'autres ministères, celui des cultes et de l'instruction publique.

« M. Dupont de l'Eure était commissaire au département de la justice. C'était un personnage de conséquence, auquel on ne pouvait ni se confier sans réserve ni toucher sans précaution. Il était, depuis plus d'un quart de siècle, pour le parti libéral, une sorte d'idole ou de fétiche. Sa probité, son désintéressement, sa persistance dans les mêmes principes à travers toutes les vicissitudes de la politique, depuis le conseil des cinq cents sous le directoire

(1) M. Désages, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères.

jusqu'au ministère Polignac sous la restauration, en faisaient un homme hors de pair et hors de page; mais outre que son esprit avait toujours été court, étroit, un peu vulgaire, il avait vieilli. Il vivait au milieu d'un nuage d'encens que toutes les oppositions successives lui avaient, à leur tour, brûlé sous le nez, et tout à la disposition de la gent tapageuse et criarde des avocats et des légistes, dont chaque clique mettait à son tour la main sur lui. Rien ne pouvait être plus fâcheux, surtout en temps de révolution, que de voir le ministère qui devait être la pièce de résistance, la maîtresse ancre du navire, tombé dans des mains séniles et débiles, et livré à tout venant. — Si M. Dupont demeure quelques mois où il est, dis-je à mon interlocuteur, attendez-vous à voir ce personnel de la magistrature, qu'on n'a sauvé qu'à grand'peine dans la révision de la charte, empoisonné de choix détestables, vu le nombre et la diversité des vacances : plus de rigoureuses conditions, plus de temps d'arrêt dans les tribunaux; attendez-vous en outre à voir le conseil des ministres percé à jour, et tout ce qui s'y dira ou s'y fera courir les rues et les estaminets de la basoche.

« — Que faire donc? me dit le roi.

« — S'en défaire, répondis-je, et le plus tôt possible; mais pour cela il faut guetter le moment : notre homme a cela de bon qu'il met son point d'honneur à faire fi du pouvoir et des avantages qui en dépendent, à se poser en Cincinnatus. Il vous offrira sa démission trois ou quatre fois la semaine; le tout est de bien choisir l'occasion et de lui trouver un bon successeur.

« — J'y penserai, dit le roi. — Nous hasardâmes quelques noms, mais sans nous arrêter à tel ou tel. Rien ne pressait d'ailleurs, le roi avait du temps devant lui pour s'enquérir et voir venir; cela même était indispensable en tout cas. Je me bornai à recommander de choisir plutôt dans la chambre des pairs qu'ailleurs; c'était là que se trouvaient les hommes considérables et les magistrats éprouvés dans nos luttes de quinze années.

« Mais là n'était pas la difficulté la plus sérieuse et la plus pressante. Le département des cultes et de l'instruction publique était tombé par contre-coup aux mains de M. Bignon en échange de celui des affaires étrangères, qu'il s'était adjugé tout d'abord en sa qualité d'agent diplomatique sous le premier empire et d'historien de la politique impériale. Tout le monde avait compris qu'à ce double titre il serait la bête noire des cours et des légations étrangères, M. Dupont de l'Eure lui-même s'était prêté à négocier cet échange; mais, à vrai dire, le personnage était bien plus dangereux et bien plus immédiatement dangereux dans son nouveau poste.

« Il ne fallait pas en effet se faire illusion. Le clergé, le clergé catholique tout entier et comme un seul homme, allait devenir l'ad-

versaïre, l'adversaïre ardent, rancunier, intraitable, du nouveau gouvernement. Son influence sous la restauration avait été pour plus de moitié dans la chute de Charles X; il se regardait comme détroné avec ce pauvre prince. Il fallait s'attendre à tout de sa part : il s'entend à tout ce que peut déceïment se permettre un clergé en fait d'opposition patente ou latente. Et en même temps il fallait protéger le clergé contre la réaction prête à se jeter sur lui avec furie; déjà commençait la chasse aux robes noires et aux chapeaux clabauds, aux jésuites, aux capucins, aux frères de la doctrine chrétienne et jusques aux pauvres sœurs de la charité; les processions étaient poursuivies à coups de pierres, les croix de mission culbutées et traînées dans la boue; il ne faisait pas trop bon à un évêque de sortir de sa cathédrale et à un curé de son presbytère.

« — Un tel état des choses et des esprits, disais-je au roi, devra nécessairement placer tout ministre des cultes dans une position délicate et doublement périlleuse; il lui faudra tenir ferme entre deux feux, porter respect au clergé et le tenir en respect, ne lui donner, ne lui laisser donner aucun sujet de plainte légitime, et ne souffrir de lui aucune attaque, soit du haut de la chaire, soit par menée clandestine; il faudra surtout se garder d'engager avec lui aucun débat qui touche de près ou de loin à la controverse, sous peine, dans un temps comme le nôtre, de s'enfermer dans quelque'une de ces querelles théologiques où l'on ne tarde pas à voir contre soi toutes les bonnes âmes, pour soi tous les vauriens, et qui ne finissent jamais que mal et de guerre lasse.

« — Vous avez bien raison, me dit le roi en m'interrompant; il ne faut jamais mettre le doigt dans les affaires de l'église, car on ne l'en retire pas : il y reste.

« Je note l'expression, qui me parut aussi originale que la pensée était juste. Confier une telle tâche à M. Bignon, repris-je, ce serait folie. Je le connais de longue date, ayant servi sous ses ordres. Il n'en comprendrait pas même la nature et l'importance. Au lieu d'arrêter ou de prévenir la réaction contre le clergé, il y donnerait en plein. Mais par qui le remplacer? Si M. Guizot n'était pas protestant, on pourrait réunir les cultes à l'intérieur, cela s'est fait; mais le clergé y verrait une déclaration de guerre, il serait impossible de lui faire entendre raison. Si M. Dupont de l'Èure était remplacé et bien remplacé, on pourrait réunir les cultes à la justice, cela s'est fait aussi plus d'une fois, et par de bonnes raisons; mais quand sera-t-il remplacé? C'est aujourd'hui même qu'il faut arrêter le désordre et en prévenir les conséquences. Et le pire, c'est que le ministère de l'instruction publique se trouve enchevêtré dans celui des cultes; M. Corbière a livré l'université pieds et poings liés au clergé; M. de Vatimesnil n'a eu ni le temps ni le pouvoir d'y

porter remède. Il faudra remettre au plus tôt l'université sur un pied d'indépendance et se garder en même temps contre l'extrémité contraire, contre la tendance ultra-libérale de sacrifier les lettres aux sciences et de laisser tomber les études classiques. Là aussi il y aura un double combat à rendre.

« Notre entretien finit là pour le moment, dit le duc de Broglie; mais le roi, interrompu par les affaires courantes, revint bientôt à la charge. Je vis qu'il était fort embarrassé de trouver un successeur à M. Bignon, et je lus sur son visage qu'il avait bien envie de me mettre ce double fardeau sur les épaules, mais qu'il craignait que l'offre d'une position si chétive en apparence et si peu attrayante en réalité ne me parût trop au-dessous des prétentions qu'à tort ou à raison je pouvais former.

« Je pouvais en effet prétendre à mieux, les circonstances données; mais le roi avait tort, car ce fut précisément ce motif qui agit sur mon esprit. J'étais parfaitement décidé à ne pas rester *ministre sans portefeuille*, c'est-à-dire sans caractère public et sans responsabilité personnelle. Je n'avais aucune vocation pour la carrière d'ambition. Je me croyais peu propre au maniement des hommes, et en cela je ne me trompais pas; mais j'éprouvais quelque regret à me séparer du roi dès le lendemain de son avènement et de nos confrères en révolution dès le premier jour. Je craignais que cette démarche ne fût mal interprétée. Il me parut au contraire qu'en acceptant un poste qui n'avait été que le pis-aller de M. Bignon, personne ne se méprendrait sur mes motifs, qu'on n'y verrait que ce qui y était effectivement, l'envie de rendre service dans un moment difficile, et, comme le nouveau ministère ne pouvait guère durer que quelques semaines tout au plus, j'acquiesçais, après avoir payé de ma personne, le droit de recouvrer désormais ma pleine liberté.

« Le roi lisait sur mon visage comme je lisais sur le sien. Nous fûmes donc promptement d'accord. J'y mis néanmoins une condition : c'est qu'au double ministère des cultes et de l'instruction publique serait annexée la présidence du conseil d'état. Je déclarai que je ne pouvais passer sur les difficultés que je prévoyais; je savais d'ailleurs que M. Dupont de l'Eure se proposait de supprimer le conseil d'état et de renvoyer aux tribunaux le contentieux de l'administration, — proposition funeste dans laquelle il aurait pour lui les gens de loi, et le roi lui-même, qui gardait rancune au conseil d'état pour quelques procès qu'il y avait perdus. Ne fût-ce que pour lui épargner cette énorme faute, je faisais bien d'insister.

« Tout fut réglé dans la soirée. Le lendemain, le ministère du 11 août fut annoncé au *Moniteur* en sept ordonnances distinctes. Une huitième ordonnance nommait ministres MM. Laffitte, Casimir Perier, Dupin et Bignon, en leur accordant entrée au conseil des

ministres. Point de président; je m'étais expliqué sur ce point. M. de Lafayette fut confirmé dans le poste de commandant général des gardes nationales, — imprudence à peu près inévitable, mais qui fut payée cher. »

Ainsi, dès le lendemain de la révolution de juillet et dans la formation de son premier ministère, le duc de Broglie fit acte à la fois de ferme esprit politique, d'influence et de modestie. Il faisait acte aussi de prévoyance quand il pensait que ce cabinet ne durerait guère. Dès que les difficultés qu'il avait pressenties éclatèrent sans que, de concert avec ses amis, il pût réussir à les surmonter, il n'hésita pas plus à rompre le cabinet qu'il n'avait hésité à le former, et il en sortit avec la même fermeté et le même désintéressement qu'il avait montrés en y entrant. J'ai raconté dans mes *Mémoires* (1) la lutte qui, à cette époque, commença dans le cabinet comme dans les chambres et dans les rues, entre la politique de résistance et la politique de concession à l'anarchie, — lutte qui aboutit, le 2 novembre 1830, à la retraite du duc de Broglie, du comte Molé, du baron Louis, de MM. Casimir Perier, Dupin et moi, et à la formation d'un nouveau ministère sous la présidence de M. Laflitte. Je n'ai garde de reproduire ici l'histoire de cette crise; je n'y veux ajouter que quelques faits qui en mettront en pleine lumière le caractère, et aussi celui que, du premier au dernier jour, y déploya le duc de Broglie.

Quand il avait accepté, lors de la formation du premier cabinet, le ministère des cultes et de l'instruction publique avec la présidence du conseil d'état, il savait qu'il aurait à défendre le conseil d'état, l'université et les cultes contre l'invasion ou la tyrannie de l'esprit révolutionnaire. La triple épreuve ne se fit pas attendre. En réorganisant le conseil d'état, on crut que le nouveau gouvernement ne pouvait se dispenser de faire quelque chose pour le plus éminent des écrivains libéraux, Benjamin Constant. « Sa réputation, dit le duc de Broglie, comme publiciste, était grande et méritée; comme orateur, médiocre; son caractère était peu considéré; il ne s'était jamais relevé de son aventure des cent jours; l'Académie française lui avait obstinément fermé ses portes; perdu de dettes, épuisé de veilles et de jeu, il n'était guère possible d'en faire un ministre; le duc d'Orléans ne l'avait point appelé à son conseil intime, et néanmoins toute position de seconde ligne lui paraissait, non sans quelque raison, au-dessous de lui. Je lui proposai la présidence du comité du contentieux du conseil d'état, fort agrandi et chargé, sous le nom de comité de législation, de la préparation des lois. Il refusa d'abord; mais au bout de deux ou trois

(1) Tome II, p. 40-135.

jours il se ravisa, et je me hâtai de faire signer au roi sa nomination... Il ne nous fit jamais l'honneur de venir siéger; mais un matin, deux ou trois jours avant l'ajournement de la session, le roi me remit deux papiers qu'il venait de recevoir de lui : l'un était un plan de réforme du conseil d'état, qui l'érigéait en tribunal inamovible, avec publicité de ses séances; l'autre une lettre particulière par laquelle l'auteur de ce plan informait le roi de la résolution où il était de transformer ce projet en proposition à la chambre des députés, en lui faisant savoir que lui, Benjamin Constant, tiendrait pour autorisation l'absence de réponse. Le roi en était, non sans raison, fort blessé. Je pris les deux papiers que j'ai conservés. En arrivant à la chambre des députés, je me bornai froidement à les placer sous les yeux de leur auteur sans lui demander d'explication et en le laissant juge du procédé; puis, sans écouter les excuses qu'il essayait de balbutier, je lui tournai le dos et je m'éloignai. Je m'attendais à recevoir dans la matinée sa démission, il n'en fut rien; mais mon parti était pris. Je n'eus pas le temps de pourvoir à son remplacement. »

L'université était un champ de bataille plus étendu et encore plus difficile à garder que le conseil d'état : il fallait à la fois y relever les études, fort déchues depuis 1822, et empêcher tantôt que l'esprit révolutionnaire n'y exerçât ses séductions, tantôt qu'il n'y portât ses méfiances et ses exigences oppressives. « Le plus attaqué par le parti du progrès, qui le croirait? dit le duc de Broglie, c'était l'illustre M. Poisson, le premier géomètre de l'Europe et membre du conseil royal de l'instruction publique. J'étais chaque jour sommé de frapper sur lui, qui le croirait encore? en qualité de jésuite. Les choses allèrent au point qu'un matin je vis entrer dans mon cabinet un savant non moins illustre, M. Arago (il était alors des nôtres), pour me supplier de sauver M. Poisson et de ne point céder à l'orage. Je ne pus me défendre d'un grand éclat de rire. — Pour qui me prenez-vous, lui dis-je, et pensez-vous que j'aie envie de passer à la postérité pour avoir sacrifié M. Poisson à titre d'adepte du père Bauny ou de saint Ignace de Loyola? — M. Arago, rassuré, se prit lui-même à rire; mais telle était au premier moment la panique dans le monde savant que je reçus presque en même temps une lettre de M. Cuvier, alors en Angleterre, par laquelle il me recommandait sa position dans le conseil de l'instruction publique, en entrant dans des explications à coup sûr bien inutiles. Je lui répondis par une lettre amicale où je lui disais que le seul usage que je me permettrais de mon autorité sur lui, c'était de le rappeler sur-le-champ parce que j'avais grand besoin de lui. »

Dans l'administration des cultes, il s'éleva une question plus grave en soi et plus épineuse au sein même du cabinet. « Durant

les quelques mois qui précédèrent la chute de Charles X, dit le duc de Broglie, trois sièges épiscopaux étaient devenus vacans. Leurs noms, je ne les retrouve ni dans ma mémoire, ni dans mes notes. Quoi qu'il en soit, il y avait été pourvu; les choix avaient été agréés à Rome, et les successeurs préconisés en consistoire; il ne restait plus qu'à les installer. Nous n'y faisons aucun obstacle lorsque nous apprîmes tout à coup que les nouveaux évêques se refusaient tout net à prêter serment, et n'en prétendaient pas moins qu'on procédât à leur installation malgré leur refus. Là-dessus grande rumeur, grand scandale dans le public et dans la presse.

« En rendant compte au conseil de cet étrange incident, je trouvai le roi très irrité, le conseil au comble de l'indignation; tous les ministres, même les plus modérés, criaient à l'envi qu'il fallait faire un exemple, un grand exemple.

« Mais cela était bientôt dit. Que faire?

« Nous n'avions pas qualité apparemment pour déposer des évêques régulièrement nommés, canoniquement institués. Différer indéfiniment leur installation et les prendre en quelque sorte par famine, il aurait fallu pour cela s'entendre avec les chapitres et avec les vicaires capitulaires, qui sans doute ne s'y seraient pas prêtés, en supposant qu'ils en eussent le droit.

« L'affaire ayant été débattue avant mon arrivée, l'un des membres du conseil, M. Dupin, je crois, avait ouvert l'avis de faire saisir le revenu épiscopal jusqu'à prestation du serment, et cet avis semblait prévaloir. Je m'y refusai péremptoirement. C'était un pur acte de violence, c'était agir sans l'apparence du droit; c'était chose sans exemple, sans antécédent qu'on pût invoquer avec l'ombre d'une analogie. Prévoyant l'orage, j'avais préparé sur ce sujet un petit travail sans réplique, et, la discussion s'échauffant, j'ajoutai, me trouvant presque seul de mon bord, que ce serait commencer la guerre de gaieté de cœur, la guerre avec l'église, guerre dont nul d'entre nous ne verrait la fin, et que moi certainement je ne commencerais pas.

« Le roi rompit les chiens, selon son usage, ajourna le conseil, nous chapitra séparément; puis, venu à moi, il me prit à part. — Au fait, me dit-il, que voulez-vous? Où entendez-vous en venir?

« — Je n'en sais rien encore, lui répondis-je; mais je sais très bien ce que je ne veux pas. Je ne ferai pas, les yeux ouverts, une sottise énorme et gratuite. Nous avons affaire à trois récalcitrons que le corps du clergé ne soutient point jusqu'ici, et ne soutiendra point, selon toute apparence, si nous ne nous donnons aucun tort envers eux. Ils sont clairement, eux, dans leur tort; l'obligation du serment leur est imposée, non par le roi, mais par le concordat de 1801; la formule du serment est réglée en propres termes, c'est

d'ailleurs celle qui a précédé le concordat lui-même. Voici l'article :

« Art. 6. — Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du premier consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivans :

« Je jure et promets à Dieu, sur les saints Évangiles, de garder fidélité au gouvernement établi par la constitution. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'avoir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique, et, si dans mon diocèse ou ailleurs j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'état, je le ferai savoir au gouvernement. »

« En présence d'un pareil article, ajoutai-je, je ne puis considérer la prétention des trois évêques que comme une lubie sans conséquence, qui tombera d'elle-même devant la désapprobation du corps épiscopal, s'il est mis officieusement en demeure de se prononcer, et à plus forte raison devant le saint-siège, si nous en étions à réclamer son intervention, comme au temps du ministère Martignac, et à propos des fameuses ordonnances signées par le roi Charles X en 1828. Nous serions ici beaucoup plus forts, ayant pour nous le concordat textuel, et n'ayant contre nous qu'une fraction minime de l'épiscopat. Je suis convaincu que cette fois la simple menace d'en venir à cette extrémité suffira. Laissez-moi revoir et pérorer mes contumaces; mais en attendant ne compromettez pas ma besogne, et n'échauffez pas les esprits.

« Je revis les trois évêques; je remis l'article du concordat sous leurs yeux, et je les pressai de s'expliquer sur le motif de leur refus. Ce motif, ils me le déclarèrent en toute sincérité; il répugnait à leur conscience de s'engager, envers un gouvernement nouveau et qui ne leur inspirait pas confiance, à l'informer de ce qui viendrait à leur connaissance au préjudice de l'état.

« J'entrai dans leur idée. J'admis sans difficulté que la clause dont il s'agissait avait quelque chose de suspect et de regrettable, mais en leur faisant observer qu'il ne dépendait pas de nous de modifier ce texte du concordat; j'ajoutai que tout dépendait néanmoins du sens que le gouvernement y prétendait attacher, et que je prenais sur moi de leur garantir que le gouvernement, en leur imposant un serment de date presque immémorable, ne leur demandait rien d'autre ni de plus que ce qu'il exige et ce qu'il est en droit d'exiger de tout Français exerçant une fonction publique :

« Fidélité au roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.

« Il était, dis-je, bien loin de notre pensée de transformer les

évêques en délateurs et les confessionnaires en bureaux d'espionnage.

« Cette explication suffit, et toute résistance cessa. Le nœud n'était pas gordien, et pour en venir à bout il n'y fallait pas l'épée d'Alexandre. »

Ainsi, dans son ministère spécial et dans les diverses attributions de ce ministère, le duc de Broglie réussissait à maintenir la dignité du pouvoir et à faire prévaloir la justice, la prudence et la liberté; mais ce n'était là qu'une faible consolation à la tristesse et au dégoût que lui inspiraient les prétentions, de jour en jour plus ardentes, de l'esprit révolutionnaire, au grand abaissement comme au grand péril de la révolution naguère accomplie. J'emprunte ici quelques lignes de mes *Mémoires*. « Nous sortîmes des affaires, le duc de Broglie et moi, avec un sentiment de délivrance presque joyeuse dont je garde encore un vif souvenir. Nous échappions au déplaisir de nos vains efforts et à la responsabilité des fautes que nous combattions sans les empêcher. Dans le public de Paris et même au sein des chambres, notre retraite ne surprit point et n'inquiéta pas beaucoup : nous avons plus lutté que réussi, nous nous étions fait quelque honneur en défendant l'ordre et le gouvernement régulier; mais nous ne l'avions pas défendu avec assez de succès pour être considérés comme ses seuls et nécessaires représentans. On comptait sur nous dans l'avenir; nous étions dans le présent, même aux yeux d'une partie de nos amis, plus compromettans qu'efficaces (1). On touchait d'ailleurs à une crise redoutable et redoutée, le procès des ministres de Charles X : de concert avec le roi, le cabinet Laffitte et M. de Lafayette y déployèrent un généreux courage et obtinrent un succès aussi honorable pour eux-mêmes que pour notre temps et notre pays; mais, ce périlleux défilé passé, la faiblesse du pouvoir, assailli chaque jour par les passions révolutionnaires, essayant de les désavouer par son langage sans oser les réprimer par ses actes, devint de plus en plus insupportable au public même le moins exigeant. Le 14 février 1831, en mémoire de l'assassinat de M. le duc de Berry, les légitimistes firent célébrer, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, un service funèbre. C'était leur droit et un acte pieux, mais une provocation politique dans l'état des esprits à cette époque. Les passions révolutionnaires y répondirent par l'émeute, la profanation et le pillage. L'église, le presbytère, l'archevêché de Paris, furent envahis et dévastés. Le désordre se prolongea, si brutal et si choquant, que, dans les chambres et dans le public, un cri puissant s'éleva pour en réclamer la répression. Le ministère Laffitte tomba. M. Casimir

(1) Tome II, p. 131.

Perier lui succéda. Depuis quelque temps déjà, les chambres et le public pressentaient en lui le dompteur de l'anarchie. « Comment s'est-il élevé tout à coup au premier rang des hommes d'état? A-t-il gagné des batailles? ou bien avait-il lentement illustré sa vie par d'importans travaux? Non, mais il avait reçu de la nature la plus éclatante des supériorités et la moins contestée, un caractère énergique jusqu'à l'héroïsme, avec un esprit doué de ces instincts merveilleux qui sont comme la partie divine de l'art de gouverner. » Dès son entrée au pouvoir, et en quatorze mois de gouvernement, M. Casimir Perier mérita pleinement ces belles paroles de M. Royer-Collard sur son cercueil. Tant qu'il vécut, le duc de Broglie fut, dans la chambre des pairs, son fidèle et utile allié. A sa mort, l'anarchie recommença; les collègues qu'il avait pris et laissés dans son cabinet voulaient sincèrement, mais ne surent pas efficacement la réprimer. La grande insurrection révolutionnaire des 5 et 6 juin 1832 éclata. Elle fut vaincue militairement; mais il fallait la vaincre politiquement en formant un cabinet capable de gouverner. Le roi appela M. Dupin, le maréchal Soult, le duc de Broglie. M. Dupin étudia. Le maréchal Soult accepta; mais il avait besoin du duc de Broglie pour les affaires étrangères; le général Sébastiani le conseillait au roi « comme l'homme le plus propre à maintenir dignement, dans les chambres et en Europe, la politique de paix si fermement pratiquée par M. Casimir Perier, mais encore menacée et difficile. » M. de Talleyrand était du même avis. Dès qu'on lui en parla, le duc de Broglie fit, de son entrée dans le cabinet, la condition *sine qua non* de la sienne. On hésita. J'étais si impopulaire! On n'en disait pas la vraie raison; dans nos ardens débats, j'avais touché au fond des choses et des âmes; j'avais attaqué non-seulement les excès du parti révolutionnaire, mais ses principes. Le duc de Broglie persista invariablement. On céda à son insistance. Seulement, au lieu de me rappeler au ministère de l'intérieur, on me proposa celui de l'instruction publique. J'étais dans ce département ce qu'on appelle une spécialité. Je n'aurais pas hésité à rentrer dans la position de lutte directe, déclarée et quotidienne où m'avait placé, en 1830, le ministère de l'intérieur. Je n'hésitai pas davantage à prendre la position où mon impopularité, comme on disait, semblait, en 1832, avoir pour le cabinet moins d'inconvénient. On a dit que je prenais plaisir à braver l'impopularité; on s'est trompé, je n'y pensais pas. On donna le ministère de l'intérieur à M. Thiers, et le nouveau cabinet, formé le 11 octobre 1832 sous la présidence du maréchal Soult, convoqua les chambres pour le 19 novembre suivant.

Quoique divers par nos origines, nos caractères et les tendances plus ou moins lointaines de nos esprits, nous avons tous alors, sur

la politique qui convenait à la France et à son nouveau gouvernement, les mêmes vues et la même intention dominante; nous voulions tous la monarchie constitutionnelle, le régime parlementaire et la paix européenne. Notre association, quoiqu'elle ne se fût pas faite sans difficulté, nous convenait à tous; nous avions confiance dans notre capacité mutuelle. « Nous étions jeunes alors, généraux et soldats, » disait Napoléon en parlant des premières campagnes d'Italie : le cabinet du 11 octobre 1832 était animé en politique d'un sentiment analogue et ardent à son œuvre avec espérance.

Le duc de Broglie ne ressemblait guère à aucun des ministres qui, dans des temps très divers, ont dirigé avec honneur et succès les affaires extérieures de la France. Presque tous ces ministres, je pourrais dire tous et les meilleurs, ont été à la fois patriotes et ambitieux : ambitieux pour eux-mêmes comme pour leur pays, jaloux d'accroître la grandeur de la France en faisant dans ce travail leur propre fortune, et peu scrupuleux quant aux moyens à employer pour atteindre l'un et l'autre but. Le duc de Broglie a été patriote autant que personne dans aucun temps, y compris le nôtre; il partageait même, dans une assez large mesure, les instincts, les premières impressions, les joies et les déplaisirs populaires; mais il était étranger à toute ambition personnelle, de rang, de richesse, d'amour-propre : il était content de sa position et modeste avec dignité dans les avantages qu'il possédait. Quant à la France, il ne désirait pour elle aucune extension de territoire, aucune conquête; il la trouvait assez grande et assez bien constituée pour n'avoir rien à craindre de personne, ni rien à envier à personne. Il regardait la fondation du gouvernement libre comme la grande affaire nationale de notre époque, et la paix européenne comme une condition essentielle de notre prospérité et de notre succès dans le régime nouveau et difficile que nous avons entrepris d'établir.

Nous avons l'un et l'autre à ce sujet une conviction commune que j'ai déjà exprimée dans mes *Mémoires* (1), et que je me permets de reproduire ici, car c'est, à mon sens, une des idées les plus essentielles à répandre et à faire prévaloir dans le monde moderne. L'Europe est une société de peuples et d'états à la fois divers et semblables, séparés et point étrangers, non-seulement voisins, mais parens, unis entre eux par des liens moraux et matériels qu'ils ne sauraient rompre, par le mélange des races, la communauté des religions, l'analogie des idées et des mœurs, par de nombreux et continuels rapports industriels, commerciaux, politiques, littéraires, par des progrès de civilisation variés et inégaux, mais qui tendent

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. IV, p. 4.

aux mêmes fins. Les peuples européens se connaissent, se comprennent, se visitent, s'imitent, se modifient incessamment les uns les autres. A travers toutes les diversités et toutes les luttes du monde moderne, une unité supérieure et profonde règne dans sa vie morale comme dans ses destinées. On dit la chrétienté; c'est là notre caractère original et notre gloire.

Ce grand fait a eu pour conséquence naturelle la formation progressive d'un droit public européen et chrétien, c'est-à-dire l'établissement de certains principes compris et acceptés comme la règle des relations des états. Ce droit, longtemps et aujourd'hui encore très imparfait, très souvent méconnu et violé, n'en est pas moins réel et devient de plus en plus clair et impérieux à mesure que la civilisation se développe, et que les rapports mutuels des peuples deviennent plus fréquents et plus intimes.

Les maximes essentielles et incontestées du droit public européen sont en petit nombre. Parmi les principales se rangent celles-ci : 1° la paix est l'état normal des nations et des gouvernements, la guerre est un fait exceptionnel et qui doit avoir un motif légitime; 2° les états divers sont essentiellement indépendans les uns des autres quant à leurs affaires intérieures, chacun d'eux se constitue et se gouverne selon les principes et dans les formes qui lui conviennent; 3° tant que les états vivent en paix, leurs gouvernements sont tenus de ne rien faire qui puisse troubler mutuellement leur ordre intérieur; 4° nul état n'a droit d'intervenir dans la situation et le gouvernement intérieur d'un autre état qu'autant que l'intérêt de sa propre sûreté lui rend cette intervention indispensable.

Ces salutaires maximes ont été mises de nos jours aux plus rudes épreuves. Tantôt on les a outrageusement foulées aux pieds pour donner un libre cours aux passions qu'elles ont précisément pour objet de contenir; tantôt on en a scandaleusement abusé pour servir des desseins qu'elles condamnent expressément. Nous avons assisté aux plus immenses guerres entreprises sans motif légitime, par une ambition égoïste et déréglée, ou pour réaliser des combinaisons arbitraires et frivoles sous un air de grandeur. Nous avons vu une propagande envahissante porter au loin ses violences et sa tyrannie au nom de la liberté. De grands gouvernements ont opprimé l'indépendance de petites nations pour maintenir, chez elles comme chez eux-mêmes, les principes et les formes du pouvoir absolu. D'autres se sont joués des droits et de l'existence des pouvoirs établis, sous prétexte de rétablir les droits des nations. Des conspirateurs révolutionnaires ont réclamé le principe de non-intervention pour couvrir leurs menées contre la sécurité de tous les états. Indignés de tant d'excès divers, d'honnêtes et superficiels

esprits voudraient supprimer la politique extérieure et mettre l'indépendance des peuples comme la sécurité des états sous la garantie de la paix perpétuelle et de l'inaction diplomatique. On ne lutte pas contre la violence et l'hypocrisie avec des chimères; on n'annulera pas l'action extérieure des gouvernemens au moment où s'étendent et se multiplient les relations extérieures des nations. Ce qu'il faut demander, c'est que cette action s'exerce selon la justice et le bon sens. C'est là le but du droit public européen tel qu'il a travaillé à se former à travers les siècles. Ce droit n'a point péri dans ses échecs; malgré les graves et nombreuses atteintes qu'il a reçues, les maximes du droit européen sont devenues et deviennent de jour en jour plus précises et plus pressantes. C'est de leur empire seul qu'on peut espérer, autant que le permet l'imperfection des choses humaines, le maintien habituel de la paix et de l'indépendance mutuelle comme de la sécurité des états.

Ce fut l'effort constant du duc de Broglie de mettre ces maximes en pratique dans son administration de nos affaires extérieures; il respectait sans faste le droit des gens dans toute sa portée et en donnait l'exemple plutôt que le commentaire. J'ai cité de lui tout à l'heure cette phrase : « j'étais peu propre au maniement des hommes. » On peut sans embarras dire la vérité sur un homme éminent qui se la dit ainsi lui-même; le duc de Broglie portait dans ses relations avec les diplomates trop peu de facilité et d'abandon; il avait besoin de réfléchir avant de parler, et il ne se préoccupait guère des mécomptes que pouvaient causer son extrême réserve et son froid silence aux hommes qui venaient chercher auprès de lui de quoi fournir à leurs entretiens ou à leurs dépêches. L'art de plaire est une force dans la diplomatie comme à la tribune et dans les gouvernemens libres comme dans les cours; le duc de Broglie ne le possédait pas assez naturellement, et ne prenait pas assez de soin pour l'acquérir; c'était presque son unique souci d'avoir raison avec mesure et de dire la vérité avec convenance. Ce dont il s'inquiétait fort, c'était de bien informer et de bien diriger ses agens, les représentans de la France au dehors; il en avait d'excellens, les uns qu'il avait trouvés à leur poste, les autres qu'il y avait placés : M. de Sainte-Aulaire d'abord à Rome, puis à Vienne, puis à Londres; M. de Barante d'abord à Turin, puis à Pétersbourg; M. Bresson à Berlin, M. de Rayneval à Madrid. Loin de les laisser dans le vague sur ses intentions pour être moins responsable de leurs actes, il leur adressait toujours des instructions détaillées, précises, et prenait toujours, dans la conduite des négociations, la première et plus forte part de responsabilité.

Qui pourrait s'étonner de tant de scrupule dans le respect des

lois de la morale comme des principes du droit des gens? C'était au milieu des luttes parlementaires et des négociations européennes que le duc de Broglie commençait ces fortes études philosophiques et historiques qui devaient faire de lui un chrétien.

Le succès ne manqua point à son activité prudente; partout les affaires de la France au dehors reçurent de lui une impulsion à la fois monarchique et libérale, efficace sans bravade. La question belge était encore en suspens; la conférence de Londres s'était séparée sans accomplir elle-même l'œuvre dont elle avait accepté le principe, le divorce entre la Hollande et la Belgique. Du 22 octobre au 23 décembre 1832, en vertu de l'accord conclu entre la France et l'Angleterre, une armée française entra en Belgique; Anvers fut assiégé et pris; le royaume belge fut définitivement constitué. La Grèce reçut aussi la consécration de son indépendance; le roi Othon débarqua dans le nouvel état, et les troupes françaises qui avaient continué d'occuper la Morée en partirent le 13 août 1833, emportant, pour la France et son gouvernement, les témoignages de la reconnaissance du nouveau peuple grec, héritier du plus ancien et du plus glorieux des peuples civilisés de l'Europe. L'Espagne aussi reçut à cette époque d'éclatantes preuves du bon vouloir et de l'influence du cabinet du 41 octobre 1832 : le roi Ferdinand VII mourut le 29 septembre 1833, laissant sur le trône, qu'il avait si déplorablement occupé, sa fille enfant, la reine Isabelle, sous la régence de sa mère la reine Christine; les modérés espagnols et même les libéraux ardents embrassèrent vivement sa cause contre les prétentions de l'infant don Carlos; on croyait alors que la question contenue dans cette rivalité était celle de savoir si l'Espagne resterait plongée dans sa stérile ornière ou si elle recommencerait, avec plus d'expérience et dans de meilleures conditions, l'œuvre de sa régénération politique. Le cabinet français prit sur-le-champ sa résolution : « Il a été décidé d'abord, écrivit le duc de Broglie à M. de Rayneval, que nous manifesterions notre intérêt pour la cause de la jeune reine Isabelle par quelque chose de plus qu'une simple reconnaissance. Désirant ensuite que l'on n'interprêtât point à Madrid notre empressement à nous déclarer en faveur de cette cause comme impliquant le projet de dominer le gouvernement de la reine, nous avons résolu de n'agir, dans aucun cas, sans la demande expresse de ce gouvernement et de ne rien entreprendre en définitive que de la manière et dans la mesure qu'il jugerait lui-même convenables; mais en même temps nous avons positivement établi que nous entendions demeurer libres d'examiner, de discuter et d'accorder ou de refuser ce qui pourrait nous être demandé par l'Espagne... Aussi longtemps que son gouvernement marche et agit avec ses

propres forces, il reste libre de ne consulter que les exigences de sa situation, telles qu'elles lui apparaissent, et nous conservons nous-mêmes l'entière liberté de ne point nous immiscer dans ses affaires intérieures; mais vous connaissez assez les lois et les nécessités du régime sous lequel nous vivons pour comprendre que, si vous deviez solliciter le secours de nos armes, l'opinion publique en France nous imposerait alors certaines obligations qui deviendraient comme autant de conditions mises à l'envoi de ce secours. »

Ainsi, tout en manifestant les intentions les plus amicales pour l'Espagne, le duc de Broglie respectait et maintenait à la fois l'indépendance de l'Espagne et celle de la France; il espérait avoir à seconder en Espagne le progrès vers la monarchie constitutionnelle; mais il prenait soin de déclarer d'avance qu'en tout cas il n'agirait que selon les principes de la France constitutionnelle et ses sentimens comme ses intérêts nationaux.

Presque au même moment, il avait à maintenir en Allemagne, dans un sens très différent, le droit et la dignité du gouvernement français. Des mouvemens révolutionnaires à Francfort et à Turin avaient amené à Münchengraetz, petite ville de Bohême, la réunion des empereurs de Russie et d'Autriche et du prince royal de Prusse avec leurs ministres. A la suite de cette réunion, trois dépêches des trois cours furent communiquées au duc de Broglie, finissant toutes trois par déclarer que « si la France, qui avait si bien su se défendre elle-même des tentatives des perturbateurs, ne réussissait pas désormais à déjouer également les machinations auxquelles ils se livraient sur son territoire contre les états étrangers, il pourrait en résulter, pour quelques-uns de ces états, des troubles intérieurs qui les mettraient dans l'obligation de réclamer l'appui de leurs alliés, que cet appui ne leur serait pas refusé, et que toute tentative pour s'y opposer serait considérée par les trois cabinets de Vienne, de Saint-Petersbourg et de Berlin comme une hostilité dirigée contre chacun d'eux. » Tout en reconnaissant le devoir de tout gouvernement de ne souffrir sur son territoire aucun acte révolutionnaire contre des gouvernemens étrangers avec lesquels il vivait en paix, le duc de Broglie ne se mérita point sur cette tentative d'intimidation, et il la repoussa hautement en maintenant, pour les divers cas de complications ou d'interventions européennes qui pourraient se présenter à l'avenir, la liberté d'action et la politique déclarée de la France. Quand il reçut communication de cette dépêche, le prince de Metternich essaya de ne la comprendre qu'à moitié et de croire que le Piémont n'était pas l'un des états dans lesquels la France ne souffrirait pas, sans y intervenir elle-même, une intervention étrangère; mais M. de Sainte-Aulaire,

par une prompte et franche répartition, ne lui permit pas d'avoir l'air de se faire illusion à cet égard. M. de Metternich n'insista point.

Un incident inattendu vint interrompre cette politique exemplaire en fait de respect pour le droit des gens comme de patriotisme, et jeter le trouble dans notre cabinet. Les États-Unis d'Amérique étaient depuis 1810 en vive réclamation à raison d'un grand nombre de navires américains saisis ou détruits en vertu des décrets rendus à Berlin et à Milan en 1806 et 1807 pour établir le blocus continental. En 1812, l'empereur Napoléon avait offert une indemnité de 18 millions, que le gouvernement américain refusa comme insuffisante. Le 4 juillet 1831, sous le ministère de M. Casimir Perier, un traité signé par le général Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères, réglait à 25 millions l'indemnité due aux Américains en prélevant sur cette somme 1,500,000 francs pour satisfaire à diverses réclamations de Français sur les États-Unis, et moyennant d'assez notables avantages conférés pour dix ans par les États-Unis aux vins de France. Peu après la formation du cabinet du 11 octobre 1832, un projet de loi fut proposé par le ministre des finances, M. Humann, pour l'exécution de ce traité. Le rapport en fut fait à la chambre des députés le 10 mars 1834, et la commission, à l'unanimité, en proposa l'adoption. Le débat fut, non pas violent, il n'y avait nul prétexte à la violence, mais minutieusement acharné. Évidemment les diverses oppositions, M. Berryer comme M. Bignon, avaient conçu l'espoir de faire essuyer à cette occasion un échec au cabinet. En vain le duc de Broglie, M. Duchâtel, M. de Lamartine, démontrèrent péremptoirement l'équité morale et la sagesse politique d'une transaction qui mettait fin, entre les deux pays, à une vieille querelle de jour en jour plus envenimée; en vain M. George de Lafayette, membre de la commission, vint déclarer que, dans sa conviction, il était dû aux États-Unis plus que le projet de loi ne leur accordait, la discussion était surchargée de détails et de chiffres où la chambre ne voyait pas clair : elle n'était pas bien avertie du péril, le projet de loi fut rejeté à une majorité de huit voix. Le duc de Broglie, aussi fier que peu ambitieux, ne voulut pas accepter un échec si personnel et alla sur-le-champ porter au roi sa démission. Le général Sébastiani, qui était rentré dans le conseil comme ministre sans portefeuille, précisément à l'appui du traité qu'il avait signé sous M. Casimir Perier, en fit autant. Une brèche grave fut ainsi ouverte dans le cabinet.

Je ne me retirai point avec eux à cette occasion, un peu parce que la question dans laquelle ils avaient échoué était tout à fait étrangère à la politique générale que le cabinet s'était chargé de soutenir,

surtout parce que cette politique était dans ce moment même si difficile et si périlleuse qu'il y avait pour moi devoir et honneur à rester à mon poste. La situation redevenait ce qu'elle avait été sous M. Casimir Perier (1). La lutte recommençait dans les rues, c'était à la force matérielle que le parti révolutionnaire voulait de nouveau en appeler; plus irrité que découragé par ses défaites parlementaires, son espérance n'avait pas plus fléchi que sa passion. L'esprit s'enivre comme le corps; il y a des idées capiteuses qui, une fois entrées dans l'intelligence, troublent la vue, enflamment le sang, tendent les muscles, et précipitent les hommes vers le but auquel ils aspirent, quels que soient, pour l'atteindre, les périls à courir, les attentats à commettre et les obstacles à surmonter. Déjà en 1834, au nom de la souveraineté du peuple, les révolutionnaires se croyaient en possession du droit et du nombre, et le renversement à main armée était leur idée fixe et leur incessant effort. Ils avaient partout des affiliés, des correspondans, des agens perdus dans la foule et ardens à y recruter des alliés. Dans les villes manufacturières, dans les grands foyers de population et d'industrie, ils fomentaient les mécontentemens que suscitaient les langueurs du travail ou les questions de salaire, et ils attiraient les classes ouvrières, souvent contre leur instinct et leur gré, dans le camp de la république, tantôt en leur dissimulant son approche, tantôt en leur promettant en son nom des satisfactions et des prospérités que, pas plus que tout autre régime, elle ne pouvait leur donner. Le parti faisait ainsi acte, tantôt d'habileté souterraine, tantôt d'audace éclatante, et il exploitait tour à tour au service de ses desseins les avantages du mystère et ceux de la publicité.

Dans ce retour des crises publiques, nous résolûmes de soutenir vigoureusement la lutte par les voies publiques et légales; deux projets de loi furent présentés, l'un contre les crieurs publics, l'autre sur les associations formées, selon les termes du code pénal, « pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres. » De violens débats s'élevèrent à ce sujet dans les chambres; la politique de résistance y fut attaquée tantôt timidement par d'honnêtes gens qui sentaient le mal et n'osaient pas prendre le remède, tantôt avec colère et ruse par d'habiles factieux qui faisaient appel aux passions et aux routines révolutionnaires, tout en se donnant l'air de les désavouer. Ce fut au milieu de cette situation fortement tendue et de l'insurrection grondant de toutes parts que survint la retraite du duc de Broglie à propos du rejet de l'indemnité américaine. Je me déclarai prêt à rester dans l'arène, pourvu qu'il fût

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. III, p. 226-237.

évident que la politique de résistance n'était point compromise, et que le cabinet, affaibli dans sa composition, ne l'était nullement dans ses résolutions. Je demandai en même temps que le successeur du duc de Broglie fût l'un de ses amis, bien connu pour tel et bien décidé à suivre la même ligne de conduite. L'amiral de Rigny répondait pleinement à ces deux conditions et devint ministre des affaires étrangères. Quelques changemens, conçus dans le même esprit, eurent lieu dans le cabinet; M. Thiers reprit le ministère de l'intérieur; M. Duchâtel, dès lors l'un de mes intimes amis, lui succéda au ministère du commerce et des travaux publics; M. Persil devint garde des sceaux en remplacement de M. Barthe, et quatre jours après la retraite du duc de Broglie le cabinet était reconstitué.

Du mois d'avril 1834 au mois de mars 1835, il mena une vie orageuse au dehors et très agitée au dedans. A Paris et à Lyon, de violentes insurrections éclatèrent; nous en triomphâmes. Après ce double succès, la chambre des députés fut dissoute, et les élections nous la ramenèrent plus ferme que jamais dans la politique de résistance, mais en revanche plus susceptible et plus exigeante quant à l'administration générale du pays. Des difficultés d'une autre sorte apparurent dans l'intérieur du cabinet : nous réussîmes, M. Thiers et moi, mieux que le public ne s'y attendait, à maintenir entre nous l'accord nécessaire; cependant nous ne parvînmes pas à nous entendre avec le maréchal Soult sur la grande question du gouvernement de l'Algérie, que nous voulions rendre civil, et qu'il persistait à maintenir strictement militaire. Nous demandâmes au roi un autre président du conseil. « Prenez-y garde, nous dit-il, le maréchal Soult est un gros personnage. Je connais comme vous ses inconvéniens; mais c'est quelque chose que de les connaître. Avec son successeur, vos embarras seront autres, mais plus graves peut-être. Vous perdrez au change. » Nous insistâmes; la démission du maréchal Soult fut acceptée, et le maréchal Gérard devint ministre de la guerre et président du conseil. Nous eûmes tort de rompre avec le maréchal Soult; s'il nous causait des embarras parlementaires et des ennuis personnels, il ne contrariait jamais et il servait bien quelquefois notre politique générale. La retraite du duc de Broglie avait déjà été un affaiblissement pour le cabinet; celle du duc de Palmatie aggrava le mal, et nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que la porte par laquelle il était sorti restait comme une brèche ouverte à l'ennemi que nous combattions.

Nous étions alors en présence du grand procès engagé devant la cour des pairs pour la punition légale des insurrections et des attentats révolutionnaires auxquels nous venions à peine d'échapper. Quand un gouvernement a été contraint de remporter de telles vic-

toires, c'est son devoir le plus impérieux et la nécessité la plus urgente que de si déplorables événemens, le caractère et les vues de leurs auteurs, soient mis complètement à découvert, et que devant le pays le grand jour se lève sur la maladie révolutionnaire, sur ses sources, ses symptômes, ses ravages et ses effets. La cour des pairs était à la fois, en 1834, la juridiction constitutionnelle et la seule capable de porter la lumière dans ce vaste chaos de faits et d'acteurs, en plaçant toujours l'équité à côté de la loi. On sait avec quelle patience, quelle modération et quelle efficacité, malgré des obstacles inouis et après vingt et un mois d'une immense procédure, elle s'acquitta de cette capitale mission. Elle en était au début quand, le 17 avril 1834, le maréchal Gérard remplaça le maréchal Soult comme président du conseil. Ce vaillant homme, toujours prêt à risquer sa vie sur les champs de bataille, ne pouvait souffrir ce qui l'inquiétait et le dérangeait pendant la paix. La perspective de ce vaste procès pesait sur son esprit comme un cauchemar dont l'amnistie seule pouvait le délivrer, et l'amnistie était précisément, dans la chambre des députés et dans les journaux, le thème favori et le principal moyen d'action que le *tiers-parti*, comme on l'appelait, s'empressait d'exploiter auprès du maréchal Gérard, qu'il se complaisait à regarder comme son patron. Rien n'est plus séduisant que la générosité venant en aide et servant de voile à la faiblesse. Les grandes discordes civiles ne finissent que par des amnisties, mais pourvu que l'amnistie arrive au moment où les discordes sont près de finir, et qu'elle en scelle réellement la fin. Nous étions fort loin de cette issue. Non-seulement les conspirateurs vaincus ne renonçaient pas à leurs desseins et à leurs espérances, ils les poursuivaient au contraire, ils les proclamaient avec la plus opiniâtre audace, aussi arrogans, aussi menaçans du fond des prisons que dans leurs journaux. Nous avions, M. Thiers et moi, un profond sentiment de cette situation, et nous regardions l'amnistie, mise à la place du procès, comme un acte de lâcheté inintelligente et imprévoyante qui redoublerait, parmi les ennemis de l'ordre établi, l'ardeur et la confiance en les glaçant chez ses défenseurs. Nous nous refusâmes décidément à cette mesure quand le maréchal Gérard en fit la demande formelle, et le 29 octobre 1834 il se retira du cabinet.

Privé de son patron, le tiers-parti montra autant d'humeur que la faction révolutionnaire de violence. Évidemment la situation du cabinet allait être encore aggravée et affaiblie. Nous pensâmes, M. Thiers et moi, que pour nous la meilleure conduite était de nous retirer comme le maréchal Gérard et de laisser le champ libre au tiers-parti. S'il réussissait à former un ministère et à pratiquer sa poli-

tique, ce serait la preuve que la nôtre n'était, pour le moment, plus de saison, et que notre retraite était opportune. S'il échouait, nous puiserions dans l'impuissance démontrée de nos adversaires une force nouvelle. Le roi jugea comme nous de la situation et prit sur-le-champ son parti d'en courir comme nous les chances. Il fit d'abord appeler M. Molé et le chargea de recomposer le cabinet. M. Molé avait trop d'esprit et de sens pour abandonner si tôt la politique de résistance et pour ne pas voir à quelles conditions elle pouvait être en même temps modifiée et maintenue. Après avoir vainement tenté d'atteindre le but en reprenant quelques-uns des élémens du cabinet qui venait de se dissoudre, il renonçait à l'entreprise, et le roi demanda aux meneurs mêmes du tiers-parti de former un ministère. M. Dupin se refusa à en être le chef. M. le duc de Bassano y consentit en disant, selon le bruit répandu alors : « Ce ministère sera la restauration de la révolution de juillet. » Au bout de trois jours, sans qu'aucun événement, aucun débat public leur en fit une nécessité, las du fardeau qu'ils n'avaient pas encore porté, les nouveaux ministres donnèrent leur démission. Le roi nous rappela en nous demandant de reprendre les affaires, et dix jours après sa retraite l'ancien cabinet était rétabli avec l'amiral Duperré pour ministre de la marine et le maréchal Mortier pour ministre de la guerre et président du conseil.

La crise semblait à son terme; la politique de résistance avait triomphé et des embarras intérieurs du cabinet et des hostilités ouvertes ou détournées qu'il rencontrait dans les chambres. Le maréchal Mortier occupait avec une modestie loyale le poste d'honneur qu'il avait accepté par dévoûment. Pourtant le cabinet demeurait chancelant et précaire; l'esprit public était encore plein de ses récentes vicissitudes. Ce qui a été fortement secoué semble longtemps près de tomber. La présidence du conseil avait été prise de plus en plus pour une fiction, et plus la fiction devenait apparente, plus l'opposition y trouvait une arme et nos amis un embarras. Le roi nous disait souvent, à M. Thiers et à moi : « Qu'avez-vous besoin d'un président du conseil? Est-ce que vous n'êtes pas d'accord entre vous? est-ce que je ne suis pas d'accord avec vous? Vous avez la majorité dans les chambres; vous y faites les affaires comme vous l'entendez, et je trouve que vous les faites bien; pourquoi s'inquiéter d'autre chose? » Au fond, le roi pensait qu'il était lui-même le vrai président du conseil, et qu'il était inutile ou incommode d'en avoir deux; il ne s'inquiétait pas assez des conséquences naturelles du régime représentatif et des sentimens qu'il provoque soit dans les acteurs qui y jouent un rôle, soit dans le public qui y assiste. De même que sous ce régime les intérêts et les opinions politiques

ont besoin de se résumer dans des partis qui les expriment et les soutiennent, de même les partis aspirent à se résumer dans des chefs qui les représentent en les dirigeant; c'est là pour eux le gage le plus efficace et le plus évident de l'influence qu'ils ont droit d'exercer dans le gouvernement du pays. Les corps s'efforcent instinctivement de produire leur tête, et, tant que ce besoin n'est pas satisfait, ils se sentent incomplets et mal assurés. Le parti de la politique de résistance avait trouvé en 1831, dans M. Casimir Perier, un chef qui le représentait dignement et le servait efficacement; il aspirait à le retrouver; un président nominal n'y suffisait pas, et lorsqu'en cherchant un président réel, les regards se portaient sur M. Thiers et sur moi, ils rencontraient là des nuances diverses de tendance et d'entourage, et nous divisions, au lieu de les rallier, les idées et les espérances. Bien que la machine constitutionnelle marchât assez régulièrement pour suffire chaque jour à sa tâche, elle semblait manquer d'unité et d'avenir; on y sentait une lacune, on y craignait un trouble intérieur. L'honnête maréchal Mortier avait lui-même ce sentiment et se lassait de son insignifiance; après trois mois de patience, il n'en put supporter plus longtemps le fardeau; le 20 février 1835, donnant pour raison sa santé chancelante, il apporta au roi sa démission en termes irrévocables, et le cabinet se vit de nouveau condamné à la recherche d'un président.

Je pris alors en moi-même la résolution de ne plus accepter dans ce poste aucune fiction, aucune vaine, quoique brillante apparence, et d'y porter le duc de Broglie, le seul alors parmi les défenseurs de la politique de résistance libérale dont l'élévation ne pût blesser aucun amour-propre, le seul aussi que les chambres et le public fussent disposés à regarder comme un chef sérieux du cabinet, et dont on se promît envers la couronne une fermeté respectueuse, avec ses collègues une dignité amicale. Outre ce grave motif politique, je trouvais dans cette combinaison, je n'en disconviens pas, un vif plaisir personnel; je donnais ainsi à mon plus intime ami un gage de la même fidélité qu'il m'avait témoignée quand il avait fait de mon entrée dans le cabinet du 11 octobre 1832 la condition de la sienne.

Je n'ignorais pas quels obstacles je rencontrerais dans cette entreprise. Le roi Louis-Philippe portait au duc de Broglie la plus haute estime, mais moins de goût et de sympathie habituelle; ni les deux esprits, ni les deux caractères ne s'accordaient naturellement, et, quand il leur arrivait de ne pas s'accorder, leur dissidence était sérieuse. M. Thiers craignait que la présidence d'un doctrinaire si considérable n'amointrit sa position et n'affaiblît son influence soit dans le cabinet, soit dans le public, surtout aux yeux de ses amis

particuliers. Je comptais pour surmonter ces difficultés sur ma persévérance tranquille et sur l'empire de la nécessité.

Après la retraite du maréchal Mortier et dans la vanité de nos premiers essais pour lui trouver un successeur, nous avons tous donné au roi notre démission, et il avait à chercher non-seulement un président du conseil, mais un cabinet nouveau. Il manda le maréchal Soult, M. Dupin, le maréchal Gérard; il tenta plusieurs combinaisons, aucune ne put aboutir. Le général Sébastiani fut aussi appelé de Londres, où il avait succédé, comme ambassadeur, à M. de Talleyrand, qui, en novembre 1834, las des fluctuations de la politique et dans le gouvernement qu'il servait et dans celui auprès duquel il le représentait, avait donné au roi sa démission définitive. J'allai un soir aux Tuileries; je n'avais pas vu le roi depuis plusieurs jours, ne voulant ni le gêner dans sa recherche de nouveaux ministres, ni m'y associer. « Sébastiani est arrivé, me dit-il. — Je l'ai vu, sire. — Et que vous a-t-il dit? — Qu'il repartirait bientôt. — Oui, oui, il ne fera pas ici un long séjour, » et laissant là brusquement Sébastiani : « Vous ai-je raconté ma dernière conversation avec Dupin? — Non, sire. — Eh bien! comme, grâce à vous, je suis toujours dans l'embarras, je lui ai dit enfin : Faites-moi donc vous-même un ministère; n'avez-vous dans votre monde personne à me donner? — Ma foi, non, m'a-t-il dit, et il m'a nommé quatre ou cinq personnes en ajoutant : Nous n'irions pas trois mois avec cela. — Mais, mon cher Dupin, ce que j'ai de mieux à faire, c'est donc de garder ce que j'ai? — Ma foi, oui, sire, m'a-t-il dit; je crois que c'est là ce qu'il y a de mieux, et je vous le conseille. » Le roi s'interrompit un moment, et, me regardant avec un mélange d'humeur et de bienveillance, il reprit : « Le maréchal Soult arrive demain, nous essaierons de nous entendre; mais je ne veux pas recommencer l'aventure du mois de novembre dernier; je ne veux pas d'un replâtrage, d'un fantôme de cabinet; je veux un arrangement solide, sérieux, comme vous dites, messieurs les doctrinaires, un cabinet qui inspire de la confiance par sa seule composition et ses talens connus. J'essaierai avec le maréchal Soult; si j'échoue, il faudra bien subir votre joug. — Sire, que le roi me permette de protester contre ce mot; nous disons franchement au roi ce qui nous paraît bon pour son service; nous ne pouvons le bien servir que selon notre avis. — Allons, allons, me dit le roi en riant; quand nous ne sommes pas du même avis et qu'il faut que j'adopte le vôtre, cela ressemble bien à ce que je vous dis là. » Je le quittai, persuadé qu'au fond du cœur il voyait déjà dans le duc de Broglie sa ressource nécessaire, et que son parti était pris de l'accepter. Le 9 mars 1835, à la veille d'interpellations

annoncées à la chambre des députés, je retournai aux Tuileries pour savoir un peu ce que nous y pourrions répondre. Le maréchal Soult était là. Le roi m'emmena dans l'embrasure d'une fenêtre, et me dit en me le montrant : « Le maréchal ne peut rien faire; il faut aviser à d'autres que lui. Je veux que vous me donniez un conseil précis, positif. — Le roi sait ce que je pense de la situation et du moyen d'en sortir; mais je ne dois me séparer en rien de mes collègues, je ne puis donner au roi un conseil formel que de concert avec eux. — A la bonne heure; en attendant, allez trouver le duc de Broglie et envoyez-le-moi; je désire causer avec lui. » Le duc de Broglie alla dans la matinée aux Tuileries. Le roi le reçut de bonne humeur, s'entretint amicalement avec lui de toutes les affaires, ne fit d'objection à aucune de ses propositions, pas même à ce que le conseil se réunît hors de sa présence, quand nous le jugerions à propos, comme cela avait été convenu sous M. Casimir Perier. La résolution du roi était prise; il n'y avait plus de ce côté aucun obstacle à surmonter. J'agis au sein de la chambre des députés, je me concertai avec les plus influens de nos amis; je répondis aux interpellations faites le 11 mars dans la chambre des députés que nous avions donné à la couronne, pour mettre fin à la crise actuelle, les conseils qui nous paraissaient dictés par l'intérêt du pays et par celui de la couronne elle-même, que c'était là un dernier devoir que nous avions à remplir envers elle, et le dernier acte dont nous pouvions être responsables. Mon langage fut compris; les membres de la majorité favorable à notre politique se réunirent en grand nombre, et chargèrent sept d'entre eux d'aller témoigner — à ceux des ministres qui se montraient encore incertains sur la combinaison proposée — le désir que ressentait la chambre de voir cesser ces incertitudes et son ferme dessein de soutenir le cabinet ainsi complété. La démarche fut décisive; M. Thiers saisit de bonne grâce cette raison de sortir d'une hésitation qui devenait pour lui-même un embarras, et le 12 mars 1835 le cabinet fut reconstitué sous la présidence du duc de Broglie, ministre des affaires étrangères; le maréchal Maison remplaça le maréchal Mortier au ministère de la guerre, l'amiral de Rigny resta dans le conseil comme ministre sans portefeuille, et M. Thiers, M. Duchâtel, M. Hamann, l'amiral Duperré, M. Persil et moi, nous conservâmes les départemens que nous occupions.

Dès son entrée en fonction, le 16 mars 1835, le duc de Broglie explique nettement à la chambre des députés le caractère de la nouvelle modification du cabinet et sa propre pensée en y rentrant. « Éloigné des affaires depuis près d'un an, dit-il, étranger, entièrement étranger, jusqu'au dernier jour, à toutes les transactions de

ces derniers temps, je n'avais pas qualité pour intervenir. Jeudi dernier, le roi m'a fait appeler, j'ai obéi; ses ministres étaient près de lui, et là j'ai reçu du roi, j'ai reçu de la confiance et de l'amitié de mes collègues, l'honorable mission d'imprimer au cabinet, autant qu'il dépendrait de moi, cet ensemble, cette unité de vues, de principes et de conduite sans laquelle la vraie responsabilité ministérielle, la responsabilité collective ne devient qu'un vain mot, et qui fait la force et la dignité des gouvernemens. J'ai cru que des chances raisonnables de succès existaient pour un tel dessein. Si, comme je l'espère, la majorité adopte et soutient le ministère dont j'ai l'honneur d'être le chef, il remplira toutes les conditions d'un gouvernement parlementaire. S'il devait succomber, il succomberait avec honneur, en défendant ses principes et ses amis. »

Cette attitude et ce langage eurent la pleine approbation de la chambre, et bientôt les actes répondirent aux paroles. Plusieurs lois importantes, entre autres la loi pour le classement et l'exécution des chemins vicinaux, furent présentées, discutées et votées. Reproduite devant la nouvelle chambre, la question de l'indemnité due aux États-Unis d'Amérique y reçut la solution favorable qu'appelaient la justice, les bons rapports des deux nations et l'honneur du duc de Broglie lui-même. D'utiles réformes administratives et une grande enquête commerciale, entreprise en 1834 par M. Duchâtel pour rechercher, par l'étude précise des faits, quelles seraient les conséquences de la levée de prohibitions douanières, et à quelles conditions elles pourraient être abolies, furent efficacement poursuivies. Les affaires privées reprenaient dans le pays leur activité régulière et prospère en même temps que les travaux du gouvernement. Ce n'était pas au sein du cabinet et par les imperfections ou les fautes du régime parlementaire, mais par l'hostilité acharnée de l'esprit révolutionnaire que devaient renaître les troubles et les périls. Découragées par leur insuccès et par la persévérance aussi énergique que modérée de la cour des pairs à en faire justice, les insurrections avaient cessé; mais les projets et les tentatives d'assassinat en prenaient la place, on en parlait, on les annonçait avec une audace cynique. Le roi devait passer, le 28 juillet, une grande revue de la garde nationale; pendant les jours précédens, les journaux du parti étalèrent effrontément leurs espérances. « On parie, disaient-ils, pour l'éclipse totale du Napoléon de la paix; — hier le roi citoyen est venu à Paris avec sa superbe famille sans être aucunement assassiné; — peut-être est-ce à la fête des vivans qu'il est réservé, par compensation, de nous offrir le spectacle d'un enterrement. » Et le 28 juillet même de jeunes révolutionnaires voyageant en Suisse inscrivaient sur un registre d'auberge les

noms du roi Louis-Philippe et de ses fils avec ces mots : « Qu'ils reposent en paix ! »

On sait quelle paix trouvèrent ce jour-là, sur le boulevard du Temple, au milieu d'une foule immense et joyeuse, en armes et sans armes, dix-huit personnes de tout rang, de tout sexe et de tout âge, depuis un vieux et vaillant maréchal jusqu'à une innocente jeune fille, toutes frappées à mort par la machine infernale de Fieschi, sans parler de vingt-deux autres plus ou moins grièvement blessées. Je ne sais dans l'histoire et je n'ai vu dans ma longue vie point de crime aussi odieux en soi, aussi funeste pour les simples spectateurs, et dont les auteurs aient aussi complètement manqué le but qu'ils poursuivaient. C'était à la vie du roi Louis-Philippe et de ses fils que les assassins en voulaient, nul d'entre eux ne fut atteint; quatre des ministres étaient là, le duc de Broglie seul eut, sans autre mal, le collet de son habit percé par une balle. Le gouvernement resta intact au milieu du plus grand péril qui pût le menacer et du plus tragique désastre semé dans le public qui l'entourait. Quel coup du hasard! dirent les uns; quel bienfait de la Providence! dirent les autres. Je suis de ceux qui croient en Dieu, sans aucune prétention d'expliquer ses actes et de pénétrer ses desseins.

En présence de cet attentat, le roi Louis-Philippe se conduisit avec sang-froid et dignité, le cabinet avec fermeté et prévoyance. Je n'ai pas à retracer ici l'histoire des lois dites *lois de septembre*, que nous proposâmes le 4 août 1835, et qui, très librement discutées, devinrent en effet des lois le 9 septembre suivant. Vingt-cinq ans plus tard, au sein de ma profonde retraite, j'ai dit dans mes *Mémoires* tout ce que je persistais et persiste à en penser. Nécessaires à l'époque où elles furent rendues, ces lois étaient dans leur principe général et leurs dispositions essentielles sages et justes. C'est une dérision de réclamer, au nom de la liberté de l'esprit humain, le droit d'attaquer sans cesse les institutions fondamentales de l'état, et de confondre les méditations de l'intelligence avec les coups de la guerre. Il faut à toute société humaine des points fixes; nul état ne peut subsister en l'air, ouvert à tous les vents et à tous les assauts. Quand Dieu a, comme dit la Bible, livré le monde aux disputes des hommes, il connaissait les limites de leur puissance; il savait combien leurs efforts seraient vains contre le fond de son œuvre, même quand ils en troubleraient la surface; mais les œuvres humaines sont bien autrement faibles et fragiles que l'œuvre divine. Elles ont besoin de garanties qu'elles ne trouvent pas dans leur force propre, et quand la limite a été posée entre la discussion scientifique et la guerre politique, c'est un devoir pour le législateur de ne pas se

contenter de défenses vaines et d'opposer aux assaillans des remparts solides. Le duc de Broglie se fit grand honneur, le 24 août 1835, en défendant, dans la chambre des députés, les lois de septembre. Il porta dans ce débat une franchise, une fermeté, une lucidité, une élévation d'idées et de langage qui firent sur la chambre une impression profonde. Il obtint dans cette circonstance le plus honnête et le plus utile succès : il donna aux partisans de la politique de résistance la satisfaction de prouver avec éclat qu'ils avaient raison, et il les affermit dans leur conviction en les laissant et en laissant ses adversaires bien certains qu'il était lui-même profondément convaincu. En dépit des mauvaises vellétés de la nature humaine, les hommes se plaisent à estimer en admirant, et les partis politiques ne sont jamais plus animés et plus fidèles que lorsqu'ils se sentent honorés par le caractère et le talent de leurs chefs.

Après la promulgation des lois de septembre et jusqu'à la fin de l'année 1835, la situation du cabinet fut forte et tranquille; aucun grand événement ne vint nous troubler, aucun dissentiment intérieur ne nous embarrassait dans le travail régulier du gouvernement. La session s'ouvrit le 29 décembre sous des auspices favorables : aucun trouble grave et prochain ne menaçait le pays, aucune question vitale ne pesait sur le cabinet; la confiance renaissait, les libertés publiques se déployaient au sein de l'ordre, que l'on commençait à croire effectivement rétabli. Nous étions loin de prévoir l'incident, parti de notre propre sein, qui allait jeter le gouvernement parlementaire dans une nouvelle crise et le pays dans de nouvelles anxiétés.

Le 14 janvier 1836, M. Humann proposa le budget de 1837 à la chambre des députés. Dès le début de son discours, il parla de la réduction des rentes, tentée sans succès par M. de Villèle en 1824, comme d'une mesure légitime, nécessaire, opportune, et sinon immédiate, du moins imminente. Elle n'avait point été mise en délibération dans le conseil; il n'en avait entretenu ni le roi ni les ministres ses collègues. La surprise fut grande, et le procédé n'était pas supportable. M. Humann n'en avait point prévu l'effet. C'était un esprit à la fois obstiné et timide devant la contradiction, persévérant dans ses vues, quoique embarrassé à les produire et à les soutenir. Il regardait la réduction des rentes comme une bonne mesure financière, et qui lui ferait honneur; il n'avait point formé le propos délibéré d'engager ses collègues à tout risque et sans leur aveu : il avait agi avec une préoccupation un peu égoïste et sournoise, mais sans aucune complaisance pour les intrigues qui s'agitaient autour du cabinet. Quand on s'en expliqua dans le conseil, il

protesta contre toute intention détournée, déclara sa constante adhésion à la politique de résistance, témoigna son regret d'avoir paru manquer d'égards envers ses collègues; mais il persista dans son dessein comme dans son opinion, et donna sa démission, devenue indispensable pour lui-même comme pour le cabinet. M. d'Argout fut immédiatement nommé à sa place; mais la question ne devait pas en demeurer là : la réduction de la rente avait de chauds partisans dans la chambre des députés, au sein même de la majorité qui soutenait le cabinet. Repoussée à Paris, où les rentiers abondaient, cette économie était approuvée et désirée par beaucoup de députés des départemens, où la rente était alors bien moins répandue qu'elle ne l'a été depuis; c'était l'un de ces déplorable conflits plus ou moins avoués entre Paris et les provinces qui ont plus d'une fois embarrassé et compromis la bonne politique. Interpellé par un membre de la majorité sur les intentions du ministère dans cette circonstance, le duc de Broglie, après avoir parlé de M. Humann dans les termes les plus amicaux et les plus honorables, répondit : « Quant au fond même de la question, je n'entends pas la discuter en ce moment; ce n'est pas incidemment, par voie d'interpellation, que de pareilles questions peuvent être portées à cette tribune; elles n'y peuvent être introduites que par une proposition venue du gouvernement lui-même, ou qui prenne naissance dans le sein de la chambre. La proposition royale, le conseil est unanimement d'avis que cette année elle ne doit pas être faite, et que pour une époque ultérieure on ne peut prendre aucun engagement. Si la proposition naissait dans la chambre, le conseil est unanimement d'avis qu'il doit la repousser. »

Quelque explicite que fût ce langage, l'auteur de l'interpellation ne s'en contenta point : « J'insiste, dit-il, et je demande si la mesure est équitable et avantageuse, et par quels motifs elle est inopportune, si elle l'est. » Le duc de Broglie répondit : « L'interpellation porte sur un fait. On nous demande s'il est dans l'intention du gouvernement de proposer la mesure; je réponds : non ! Est-ce clair ? Quant aux motifs, j'ai déjà eu l'honneur de dire à la chambre que c'était discuter le fond même de la question. Si une proposition naît dans le sein de la chambre, si elle subit les épreuves qu'elle est destinée à subir, si elle triomphe de ces épreuves, nous répondrons sur le fond de la question quand elle sera engagée. Quant à présent, elle ne l'est pas. »

C'était là une conduite parfaitement parlementaire et sensée. Pour le présent, le cabinet se déclarait opposé à la proposition, — pour l'avenir, sur le fond même et les principes de la question, il refusait de s'engager dans aucun sens, et réservait sa liberté pour

le jour où elle serait régulièrement posée devant la chambre; mais, ne pouvant attaquer la conduite même du ministère, les partisans de la mesure s'en prirent à son langage. Ces mots : « est-ce clair? » furent trouvés secs et un peu ironiques envers la portion de la chambre qui prenait à la question un si vif intérêt; l'humeur vint s'ajouter à la dissidence. Une proposition formelle pour la réduction de la rente fut présentée à la chambre par un membre du tiers-parti; elle fut combattue par le cabinet tout entier, par M. Thiers et M. Duchâtel comme par le duc de Broglie. Quand on en vint au vote, un ami du cabinet proposa l'ajournement de la proposition; l'opposition tout entière s'unit aux dissidens de la majorité, l'ajournement fut rejeté à la majorité de deux voix, et le lendemain la proposition même fut prise en considération. Le jour même, 6 février 1836, le cabinet tout entier donna au roi sa démission.

Je parle avec quelque détail de cet incident si imprévu qui vint renverser si brusquement un cabinet si honorablement formé et si franchement engagé dans les voies du gouvernement parlementaire. C'est la dernière fois où le duc de Broglie ait pris une part active à la conduite des affaires publiques. En 1845 et 1847, pendant mon ministère, il accepta et occupa en Angleterre de grandes missions diplomatiques; après la chute de la monarchie constitutionnelle et sous la république de 1848, il a siégé dans l'assemblée nationale : sa démission en février 1836 a été sa retraite définitive du gouvernement de la France. Je ne le rencontrerai plus que dans la complète et fière indépendance de sa pensée et de sa vie.

Je suis obligé de répéter souvent que je ne raconte pas l'histoire du temps que je parcours; je n'y cherche que le duc de Broglie et mes rapports avec lui. Le 6 février 1836, nous sortîmes ensemble du gouvernement; lorsque, quinze jours après, le 22 février, M. Thiers eut été amené, par les instances du roi et les embarras de la situation, à former lui seul un nouveau cabinet, nous tinmes envers lui, le duc de Broglie et moi, la même conduite. Étranger à toute opposition, à toute critique, je votai les fonds secrets, j'appuyai le ministère dans ses demandes d'hommes et d'argent pour l'Algérie; je combattis divers amendemens de la commission du budget, qui voulait imposer à certaines branches de l'administration des gênes que je croyais plus nuisibles qu'utiles. Je ne fis usage de ma complète indépendance que pour bien expliquer et mettre en lumière la politique que le cabinet du 11 octobre 1832, dans ses jours d'harmonie, avait pratiquée; et la chambre, qui n'avait pas su la maintenir entière, m'en sut visiblement gré, car

elle craignait de la voir gravement altérée. Le nouveau cabinet existait à peine depuis six mois que M. Thiers se retrouva en face d'une question que sous le cabinet précédent, en juin 1835, nous avions déjà rencontrée, la question de l'intervention armée en Espagne, sur la demande du gouvernement espagnol lui-même. M. Thiers s'était montré alors favorable à l'intervention; mais le roi, les chambres et la majorité du cabinet, et je n'hésite pas à dire aussi le public, y avaient été décidément contraires, et nous nous y étions expressément refusés. La guerre civile et l'anarchie s'étaient de plus en plus aggravées en Espagne; les insurrections carlistes et les insurrections radicales y éclataient à la fois; la constitution des cortès en 1812 y avait été proclamée; le cabinet de Madrid redemanda l'intervention française. M. Thiers, devenu chef du cabinet, revint à son premier avis. Le roi persista fermement dans le sien. Selon M. Thiers, la guerre civile était la cause des maux de l'Espagne; c'était l'insurrection carliste qui fomentait les terreurs et les passions révolutionnaires; que la guerre civile fût étouffée, l'Espagne redeviendrait gouvernable. Puisque le gouvernement de la reine Isabelle n'était pas en état d'étouffer la guerre civile, c'était à la France d'accomplir cette œuvre. L'intérêt français le commandait aussi bien que l'intérêt espagnol; la France de 1830 ne pouvait souffrir en Espagne le triomphe de don Carlos. Dans l'opinion du roi Louis-Philippe au contraire, plus la guerre civile et l'anarchie se montraient opiniâtres en Espagne, moins la France devait se charger d'aller elle-même y mettre fin; quels que fussent au premier moment ses succès, elle entreprendrait là une œuvre impossible; ni l'insurrection carliste, ni l'anarchie n'étaient en Espagne des accidens superficiels, momentanés, faciles à dompter; l'une et l'autre avaient dans les traditions, les mœurs, les passions espagnoles, des racines profondes, et elles seraient bien plus vives encore quand ce seraient des étrangers qui tenteraient de les réprimer. Ce serait donc non pas dans une courte expédition de guerre, mais dans une longue occupation et dans une étroite association avec le gouvernement de l'Espagne, que la France se trouverait engagée. « Aidons les Espagnols du dehors, disait le roi; mais n'entrons pas nous-mêmes dans leur barque; si une fois nous y sommes, il faudra en prendre le gouvernail, et Dieu sait ce qui nous en arrivera. Napoléon a échoué à conquérir les Espagnols, et Louis XVIII à les retirer de leurs discordes. Je ne dois ni ne veux imposer à la France un tel fardeau. » On essaya de concilier les deux politiques. Le roi consentit à ce que les secours indirects déjà donnés à l'Espagne reçussent une nouvelle extension; mais il fut bientôt évident que cette tentative serait ou compromettante ou

vaine; le roi se plaignit que, dans les mesures de secours indirect qu'il avait consenties, on eût dépassé les limites convenues. « Il faut rompre la glace, dit M. Thiers; le roi ne veut pas l'intervention, nous la voulons, je me retire. » Ses collègues, sauf M. de Montalivet, adhérèrent à sa démission. « Messieurs, dit le roi, il est donc entendu que le cabinet est dissous; je vous demande de n'en point parler, et de rester à vos postes pendant que je vous chercherai des successeurs. »

Avant que la rupture entre le roi et M. Thiers éclatât, j'étais depuis plusieurs semaines à Broglie avec ma mère et mes enfans; je voulais être absolument étranger aux incidens qui se faisaient ressentir. M. Molé m'écrivit pour me demander d'aller m'entretenir avec lui; je m'y refusai. Le 27 août, le lendemain du jour où *le Moniteur* annonçait la démission de M. Thiers, M. Bertin de Veaux, qui dirigeait alors le *Journal des Débats*, et l'un de mes plus clairvoyans amis, m'écrivit : « Mon cher ami, je vous ai fait dire plusieurs fois par votre fils, et une fois par votre ami le duc de Broglie, de ne pas venir à Paris; la destinée de M. Thiers était alors incertaine, et je ne voulais pas que M. Thiers ni personne autre pût dire que vous étiez venu pour le précipiter dans sa chute. Aujourd'hui *le Moniteur* a parlé; il faut donc changer de conduite, votre présence maintenant est utile, elle est même nécessaire, car dans des circonstances aussi critiques les minutes sont précieuses. Hâtez-vous donc de revenir. Soyez sûr que je soigne votre considération comme la mienne, et que je ne vous conseille que ce que je ferais pour moi-même. » M. Molé m'écrivit le même jour : « Vous comprendrez maintenant les raisons qui me faisaient désirer de vous voir. J'ai reçu cette nuit une lettre du roi qui me pressait de me rendre auprès de lui. Je le quitte, et je lui ai dit mon désir de m'entretenir avec vous avant d'aller plus avant. Les momens sont précieux. J'espère que vous le penserez comme moi. »

Je partis en effet après m'être entretenu avec le duc de Broglie de la situation nouvelle et des diverses combinaisons auxquelles elle pourrait donner lieu. Je reçus, en arrivant à Paris, ce billet du roi : « Mon cher ancien ministre, j'apprends que vous êtes enfin arrivé. Je vous attendais avec impatience, et je vous prie de venir me voir le plus tôt que vous pourrez. Je voudrais que ce fût ce soir, si mon billet vous parvient encore à temps. Si vous trouvez qu'il est trop tard pour venir à Neuilly ce soir, je vous propose d'y venir demain matin à dix heures, ou chez moi aux Tuileries à midi. Vous connaissez tous mes sentimens pour vous. »

Presque en même temps m'arriva cette lettre du duc de Broglie : « Mon cher ami, j'ai beaucoup réfléchi sur le sujet de nos dernières

conversations. Voici, tout bien considéré, le résultat définitif de mes réflexions :

« 1° Le nouveau ministère doit être vraiment nouveau; il doit être le produit de combinaisons nouvelles et qui surprennent le public. S'il se présentait comme une résurrection, comme une contre-épreuve affaiblie et pâle du ministère qui s'est dissous il y a six mois, comme ce ministère moins deux hommes aussi importants que Thiers et Humann, cela lui serait mortel, il n'en aurait pas pour un mois.

« 2° Le ministère nouveau doit vous accepter pour chef, non-seulement de fait, mais de nom. Quoi qu'il arrive, vous en aurez la responsabilité; il faut que vous en ayez la direction. Un ministère qui a deux présidens, l'un de nom, l'autre de fait, n'en a réellement point. C'est là un dissolvant inévitable et prochain. Chacun tire de son côté; personne n'obéit à personne.

« 3° Vous président, je ne puis accepter utilement aucun poste dans le nouveau cabinet. Ce n'est point une question d'amour-propre, vous le savez; il ne peut y avoir entre nous de question d'amour-propre. Ce n'est point non plus que je craigne de me voir imputer des motifs indignes de mon caractère, — je suis au-dessus de pareils soupçons; mais lorsqu'on se présente devant le public, il faut faire chose que le public comprenne et qui n'ait pas besoin d'explication. Au premier aspect, le gros du public ne comprendrait rien à cette transposition de noms et de situations; il faudrait lui expliquer pourquoi, étant le premier hier, je suis le second aujourd'hui. De là des commentaires, des interprétations, des conjectures à perte de vue. L'arrangement n'aurait pas l'air sérieux; on y chercherait quelque dessous de carte, ou, ce qui serait pire, on y verrait quelque chose de provisoire.

« Je vous engage donc à ne tenir aucun compte de moi dans les combinaisons que vous pourrez méditer. J'ai fait mon temps. Ma retraite, loin d'être un obstacle de plus à l'arrangement des affaires, le rend au contraire plus facile. C'est une occasion qu'il ne faut pas laisser échapper. »

Le duc de Broglie n'était pas seul à me tenir un pareil langage. Dès le 23 août, M. Duchâtel m'écrivait de La Rochelle, où il présidait le conseil-général : « S'il survient une crise, vous devez user de votre liberté. Je ne puis vous écrire avec détail; mais mon avis est qu'il faut deux choses : 1° ne pas ressusciter le passé et faire du neuf, 2° se distinguer en tout de ce qu'on remplace. » Et au même moment l'un de mes plus fidèles et plus judicieux amis, M. de Daunant, premier président de la cour royale de Nîmes, m'écrivit aussi : « Je ne crois pas me tromper en vous disant qu'on s'attend

généralement à vous voir chef du nouveau cabinet. Les graves difficultés qui existaient déjà auront sans doute été augmentées par la politique incertaine suivie depuis six mois, un essai un peu plus long aurait peut-être achevé de la discréditer; mais j'espère que cet essai malheureux et la confiance que vous inspirez vous rallieront les hommes honnêtes et courageux. »

Ni ma première impression, ni mes réflexions n'étaient d'accord avec ce que me conseillaient ainsi d'excellens juges et d'excellens amis. A ne considérer que les choses mêmes, il n'y avait pour moi nulle difficulté à rentrer dans les affaires; c'était sur la question d'Espagne et pour écarter l'intervention que se formait le nouveau cabinet, et j'avais été, j'étais opposé à l'intervention. Le roi réclamait mon concours dans une circonstance grave pour lui-même comme pour le pays, et dans laquelle j'approuvais sa résistance au cabinet précédent. Il avait besoin, disait-il, dans la chambre des députés, ou de M. Thiers ou de moi, et le public comme les chambres se montraient à cet égard de son avis. On ne me demandait aucune concession, on ne me faisait aucune objection qui pût être pour moi un motif de refus. Cependant il m'en coûtait beaucoup de me séparer, dans cette circonstance, du duc de Broglie, et il me répugnait encore bien plus de prendre, en me séparant de lui, sa place tout entière. Je trouvais aussi qu'il ne me convenait pas d'avoir l'air empressé à saisir la première occasion de devenir président du conseil; je n'ai jamais dit que je n'eusse pas d'ambition, mais je n'ai jamais eu que l'ambition du pouvoir réel et efficace, non des apparences; j'ai quelquefois refusé des titres brillans, et j'ai toujours attendu qu'ils vinssent me chercher. En me décidant à rentrer dans les affaires avec M. Molé, ministre des affaires étrangères et président du conseil, je résolus de n'y rentrer que comme ministre de l'instruction publique; mais je demandai que deux de mes amis et de mes collègues dans le cabinet du 11 octobre 1832, M. Duchâtel et M. Persil, rentrassent aussi dans le nouveau cabinet, l'un comme ministre des finances, l'autre comme garde des sceaux, que M. de Gasparin fût appelé au ministère de l'intérieur, où il occupait déjà les fonctions de sous-secrétaire d'état, et que M. de Rémusat le remplaçât dans ce poste. J'assurais ainsi à mes amis politiques la moitié des sièges et deux des départemens les plus importans dans le cabinet. Je crus que c'était assez pour assurer la permanence de notre politique même, et le 6 septembre 1836 le nouveau ministère fut formé dans ces conditions.

Quelques jours après, je reçus du duc de Broglie cette lettre (1) :

(1) En date du 12 septembre 1836.

« Mon cher ami, je ne vous ai point écrit durant la crise. Je ne m'y sentais point disposé; j'ignorais en quelles mains ma lettre pourrait tomber. J'ai d'ailleurs une triste expérience de ces sortes d'aventures, et je sais que la situation changeant, en pareil cas, d'heure en heure, les conseils, lorsqu'ils ont quarante-huit heures de date, viennent trop tard et portent à faux. Maintenant que tout est fini, je vous dirai mon sentiment avec une entière liberté. En ce qui vous touche vous-même, vous avez agi, je crois, avec prudence et discernement. Rentrer comme simple ministre de l'instruction publique, ne rien réclamer pour vous-même, ne rien exiger que dans l'intérêt de votre cause, c'est éviter, autant que cela en vaut la peine, le reproche d'être rentré sans moi, d'avoir pris ma place et sacrifié l'amitié à l'ambition. C'est vous conserver plus libre dans l'avenir, plus disponible pour la diversité des combinaisons qui peuvent se présenter successivement. C'est surtout échapper au danger de contrefaire M. Thiers, et de vous poser en face de lui, avec le même titre, revêtu des mêmes fonctions, ayant derrière vous un petit bataillon de doctrinaires, comme il a derrière lui un petit bataillon de tiers-parti. Tout cela est vrai, j'en demeure d'accord; néanmoins, il ne faut pas se le dissimuler, cette conduite, raisonnable en elle-même, entraînait nécessairement de graves inconvénients quant au cabinet qui s'est formé sous de tels auspices. Pour le public et dans son aspect extérieur, ce cabinet a quelque chose de bizarre; les rangs n'y sont point réglés en raison de l'importance des personnes; l'homme qui lui donne son nom n'a point figuré activement dans les luttes de ces six dernières années; dans la chambre dont il est membre, il appartient à la minorité. Pourquoi le personnage principal, celui qui en fait le nœud et la force, se trouve-t-il à la dernière place? Quand ce ne serait là qu'une apparence, ce serait déjà un grand mal; mais je crains bien qu'il n'y ait là quelque chose de plus qu'une apparence, je crains bien qu'en vous plaçant, par choix et officiellement, au dernier rang, vous ne vous soyez rendu votre tâche plus rude encore qu'elle ne l'est naturellement. Vous aurez, quoi qu'il arrive, la responsabilité de ce cabinet, il faut que vous en ayez la direction; mais vous vous êtes imposé la difficulté, avant d'exercer l'ascendant qui vous appartient, de le conquérir chaque jour, en froissant bien des amours-propres. Cela vous serait-il possible? Je l'ignore. Le pourrez-vous longtemps? Je voudrais l'espérer... Mon avis est, puisque le cabinet actuel est formé, que vous employiez tout ce que vous possédez d'habileté, de persévérance, de soin, d'activité, d'attention, à y maintenir l'union, à le faire durer, j'entends durer tel qu'il est; s'il éclatait quelque nouvelle crise ministérielle d'ici à quelques mois, c'est à vous que l'on

s'en prendrait, c'est à vous qu'on en voudrait. Or il ne faut pas se faire illusion sur ce point; le public est las, très las des crises ministérielles, presque autant qu'il est las des révolutions.

« Voilà ce que je pense, mon cher ami; mais, après vous avoir parlé de vos affaires, il faut bien que je vous parle un peu de moi. Tout a bien changé depuis notre dernier entretien. Autre chose est pour moi, vous le comprenez, un cabinet formé par vous, dirigé par vous, autre un cabinet formé par M. Molé et dans lequel vous acceptez un poste à telles ou telles conditions. Je ne puis être pour ce dernier ce que j'aurais vraisemblablement été pour l'autre; je ne puis placer dans ce dernier la confiance que l'autre m'aurait inspirée... La position que je prendrai sera tout amicale; mais je suis forcé de me réserver mon libre arbitre et mon franc-parler. Cela dit, il est un service que je vous demande instamment et que j'attends de votre amitié. S'il survenait, ce qu'à Dieu ne plaise, dans le sein du cabinet actuel, des dissentimens, si quelque crise nouvelle s'annonçait, de près ou de loin, promettez-moi que mon nom ne sera jamais prononcé, ni par vous, ni par aucun de mes amis; promettez-moi que vous ne travaillerez ni directement ni indirectement à me faire rentrer dans les affaires. La dignité de mon caractère personnel y est engagée. »

Je lui répondis sur-le-champ (1) : « Mon cher ami, quoique M<sup>me</sup> de Broglie dise que j'ai toujours du temps de reste, je n'en ai pas assez pour vous dire tout ce que je voudrais vous dire. Aussi j'y renonce; d'autant plus qu'en certaines choses j'aime mieux le silence que l'imperfection des paroles. Je trouve beaucoup de vérité dans vos impressions, et ce qui y manque, à mon avis, n'y manquerait pas si vous étiez ici. Il n'y a que deux points sur lesquels j'aie tout à fait besoin de vous dire un mot. Vous avez toute raison de garder, quant au cabinet actuel et à tel ou tel de ses membres, votre pleine liberté. Non-seulement elle est de droit, mais elle est dans cette occasion parfaitement naturelle, nécessaire, et ce que vous m'en dites est tout à fait d'accord avec ce que j'en avais pensé moi-même. Je n'ai pas coutume, vous le savez, de demander grand'chose à mes amis, et jamais rien que ce qui convient à leur situation. Je vous connais trop bien et depuis trop longtemps pour n'être pas sûr que vous ferez toujours en pareille occurrence plus que vous ne devrez. Soyez donc bien sûr, de votre côté, qu'il n'y a entre nous, à ce sujet, point de précaution à prendre, point de réserve à faire, et qu'il ne me viendra jamais en pensée de désirer que vous retranchiez quelque chose à votre libre arbitre et à votre franc-parler.

(1) Le 17 septembre 1836.

« Soyez sûr aussi que, quoi qu'il arrive, votre nom ne sera jamais prononcé, ni votre rentrée aux affaires provoquée sans votre aveu préalable et formel. Vous êtes de ceux qui décident toujours eux-mêmes de tout ce qui les touche, et je vous aime trop pour ne pas être aussi jaloux de votre dignité que vous-même. »

Même au sein des relations les plus intimes et les plus chères il y a, dans le cours de la vie, des situations délicates qu'il faut reconnaître et ménager avec soin, en ayant soin aussi de n'en pas exagérer l'importance. Envers les susceptibilités que de telles situations éveillent, il n'y a entre hommes sensés et sérieux qu'un remède efficace : c'est la plus entière, la plus imperturbable franchise. Les troubles dans les amitiés vraies proviennent presque toujours de réticences ; pour tout comprendre et mettre chaque chose à sa vraie place et à sa juste valeur, il faut se tout dire : c'est ce que nous avons toujours fait l'un envers l'autre, le duc de Broglie et moi, et les bons résultats de ce procédé, qui peut quelquefois paraître difficile, ne se sont jamais fait longtemps attendre. Je ne tardai pas à m'apercevoir que les appréhensions que m'avait témoignées le duc de Broglie sur la situation que j'avais voulue dans le cabinet de M. Molé ne manquaient pas de fondement ; je m'étais flatté que, bien que confiné dans mon modeste département, en ayant dans les départemens de l'intérieur et des finances deux de mes plus sûrs amis, j'exercerais sur le gouvernement général du pays toute l'influence dont la politique que je représentais pouvait avoir besoin. Je me trompais ; on ne gouverne pas efficacement par des combinaisons factices et des moyens indirects. Les événemens survenus dans les derniers mois de 1836, le mauvais succès de l'expédition de Constantine, surtout l'insuccès des poursuites judiciaires si nécessairement engagées à l'occasion de la tentative du prince Louis Bonaparte à Strasbourg, mirent la politique de résistance en discrédit et bientôt en question. Je persistai à la soutenir et à réclamer les forces légales dont elle avait besoin. Comme si l'on eût été au lendemain d'une grande et définitive victoire, on reparlait au contraire d'une amnistie ; on se demandait si elle ne désarmerait pas enfin les conspirateurs et les assassins. Le roi lui-même, sans être ébranlé dans ses convictions générales, était ému et perplexe dans ses résolutions. M. Molé se préparait à devenir le chef de la politique de concession. Notre rupture et la dissolution du cabinet furent, en peu de jours, des faits accomplis. Le duc de Broglie était alors à Paris ; nous nous entretenîmes à cœur ouvert de la nouvelle situation, comme nous nous étions entretenus, sept mois auparavant, de la crise précédente, et il me retrouva, comme il y avait toujours compté malgré notre séparation momentanée, aussi

fidèle à notre vieille amitié qu'à notre politique commune. Nous nous entendîmes sans peine sur la conduite à tenir; il m'écrivit le 29 mars 1837 : « Mon cher ami, comme il y va de votre avenir, du mien, et peut-être de celui du pays dans les déterminations que nous pourrions être appelés à prendre d'ici à peu de jours, il importe qu'aucune méprise, aucune incertitude ne se glisse dans le résultat de l'entretien que nous avons eu ce matin. Je le résume ainsi : 1° mon nom ne sera prononcé au roi ni par vous, ni par Duchâtel; aucune démarche ne sera faite, ni directement, ni indirectement, pour me rappeler aux affaires, de telle sorte que, si, ce qu'à Dieu ne plaise, le roi me faisait demander, je compte que ce serait spontanément et de son propre mouvement qu'il s'y déciderait; 2° dans ce cas, je ne pourrais, en mon âme et conscience, donner au roi qu'un conseil : ce serait qu'il tentât un ministère fondé sur le principe d'une réconciliation entre les hommes qui ont concouru depuis six ans à défendre le gouvernement actuel, sauf à discuter les conditions de la réconciliation et les diverses applications du principe; 3° si cette indication n'était pas accueillie, ou si, ce que je regarde comme très vraisemblable, elle échouait à l'épreuve, je ne conseillerais point au roi de former un ministère pris exclusivement ou à peu près dans la nuance d'opinion que vous représentez à la chambre des députés, mon sentiment étant qu'un nouveau ministère du 22 février 1836 serait moins périlleux pour la monarchie et lui laisserait plus de chances à venir; 4° enfin je ne pourrais m'associer à cette dernière entreprise, mon avis étant que ma présence dans le conseil y serait plus nuisible qu'utile. »

J'étais d'accord avec lui sur tous ces points. Le 5 avril 1837, le roi me fit appeler, me dit que M. Molé lui avait apporté sa démission, et me demanda de lui présenter les élémens d'un cabinet. Je pris sur-le-champ mon parti; j'allai trouver M. Thiers, qui ne m'attendait pas, et je lui proposai de reconstituer le cabinet du 11 octobre 1832; il eût repris le ministère de l'intérieur, le duc de Broglie les affaires étrangères avec la présidence du conseil, M. Duchâtel les finances, et je serais resté au ministère de l'instruction publique. Notre conversation fut longue, ouverte, sans souvenir amer comme sans détour. M. Thiers déclina ma proposition : il ne croyait pas que ce qui s'était passé depuis un an, la question de l'intervention en Espagne toujours subsistante entre le roi et lui, et sa situation dans la chambre des députés lui permissent de l'accepter. Je rendis compte au roi de ma visite infructueuse, et je le priai d'aviser à d'autres moyens et à d'autres personnes que moi pour former un cabinet. Après avoir encore cherché en hésitant, il me fit de nouveau appeler, et me demanda si, avec mes amis particuliers, je

pourrais former un cabinet. Sans rien atténuer de la difficulté et du péril de l'entreprise, en indiquant, outre M. Duchâtel et parmi mes amis, M. de Rémusat et M. Dumon, je prononçai le nom du général Bugeaud : « C'est trop hasardeux, me dit le roi avec une perplexité bienveillante; je ne peux pas, je n'ose pas. — Je le comprends, sire; le roi trouvera des moyens moins compromettans, » et je me retirai. Deux jours après, le 15 avril, le *Moniteur* annonça que le nouveau ministère de M. Molé était formé; M. Barthe, M. de Montalivet, M. Lacave-Laplagne et M. de Salvandy remplaçaient, aux départemens de la justice, de l'intérieur, des finances et de l'instruction publique, M. Persil, M. Gasparin, M. Duchâtel et moi. La politique de résistance faisait place à la politique qu'on appelait, non de concession, mais de conciliation.

A partir de cette époque, le duc de Broglie n'entra plus dans aucun cabinet, ne se prêta plus à aucune combinaison ministérielle : non qu'il renonçât à la vie publique et au service du gouvernement qu'il avait à cœur de fonder; mais les événemens auxquels il avait pris une part active et les spectacles auxquels il avait assisté lui avaient inspiré pour les affaires humaines, hommes et choses, ce mélange de respect et de dédain qui s'établit assez naturellement dans les plus nobles âmes quand, après des épreuves répétées, elles ont trouvé l'humanité si imparfaite, si faible, si médiocre, qu'elles se sont vues obligées de se résigner à des succès trop incomplets, et, tout en conservant leurs grandes ambitions, d'ajourner tant de leurs belles espérances. Nul n'était plus étranger que le duc de Broglie à tout sentiment d'irritation ou d'humeur pour des mécomptes personnels, plus courageux et plus ferme dans l'action quand il s'y engageait; mais par tempérament et par goût il n'était pas un lutteur : la méditation et la résolution calme lui convenaient mieux que la mêlée de l'arène politique. De 1837 à 1840, plusieurs cabinets se succédèrent : M. Molé de 1837 à 1839, le maréchal Soult de 1839 à 1840, M. Thiers en 1840. Après avoir pris part dans la chambre des pairs, avec une modération sévère, à l'opposition qui renversa M. Molé, le duc de Broglie prêta un appui aussi indépendant qu'utile à ses divers successeurs. Pendant mon ambassade à Londres, de février à octobre 1840, il me donna, quant à mes relations avec M. Thiers, redevenu chef du cabinet, les informations les plus exactes et les conseils les plus judicieux; puis, lorsque le cours des événemens d'Égypte me rappela en France et me fit entrer, comme ministre des affaires étrangères, dans le cabinet formé le 29 octobre 1840, je retrouvai en lui, de 1840 à 1848, toujours l'ami le plus clairvoyant comme le plus fidèle, et dans deux occasions importantes l'associé diplomatique le plus digne et le

plus efficace. Le 30 octobre 1844, pendant les embarras et les luttes que me suscitait la pitoyable question de Taïti, il m'écrivit de Coppet : « Je vois que la session prochaine sera rude et difficile, vous ferez bien de vous ménager d'ici là; mais ce qui est plus important, c'est de ne pas accepter le double de la dernière session et de mettre de bonne heure le marché à la main à vos collègues et à la chambre des députés. Vous avez un ministère qui n'a ni l'avantage d'être une coalition d'hommes distingués qui se soutiennent l'un l'autre, comme était le ministère du 11 octobre 1832, ni celui d'être une troupe de subalternes entre les mains d'un chef, comme le 15 avril 1837 et le 1<sup>er</sup> mars 1840. Vos collègues sont, du moins pour la plupart, des hommes assez importans pour vous rendre tous les partis à prendre plus ou moins difficiles, pour vous obliger à faire céder votre jugement, et puis ils vous laissent en plein le fardeau sur les épaules. Quand vient le moment de la lutte, chacun tire son épingle du jeu. C'est un métier de dupe que vous ne devez pas faire plus longtemps; il faut vous en expliquer clairement avec eux, et les avertir que, la première fois que vous ne serez pas soutenu, vous prendrez résolument votre parti. J'en dis autant de la majorité de la chambre des députés : elle veut bien haïr vos ennemis, elle veut bien que vous les battiez; mais elle s'amuse à ce jeu-là, et toutes les fois qu'ils reviennent à la charge, fût-ce pour la dixième fois, non-seulement elle les laisse faire, mais elle s'y prête de bonne grâce, comme on va au spectacle de la foire. C'est une habitude qu'il faut lui faire perdre en lui en laissant, si cela est nécessaire, supporter les conséquences, sans quoi vous y perdrez à la fois votre santé et votre réputation. Tout s'use à la longue, et les hommes plus que tout le reste, dans notre forme de gouvernement. Il y a quatre ans que vous êtes au ministère; vous avez réussi au-delà de toutes vos espérances, vous n'avez point de rivaux; le moment est venu d'être le maître ou de quitter momentanément le pouvoir. Pour vous, il vaudrait mieux quelque temps d'interruption; vous vous remettriez tout à fait, et vous rentreriez promptement avec des forces nouvelles et une situation renouvelée. Pour le pays, s'il doit faire encore quelque sottise et manger un peu de vache enragée, il vaut mieux que ce soit du vivant du roi, et lorsque rien ne le menace que lui-même. Je ne puis donc trop vous conseiller de faire avant la session vos conditions à tout le monde, de les faire sévères et de les tenir, le cas échéant, sans vous laisser ébranler par les sollicitations et les prières. »

Le conseil était aussi intelligent qu'affectueux; mais il n'est pas aisé de sortir de l'arène au milieu de la lutte et quand on s'y est engagé pour la défense de graves intérêts. — La majorité de la

chambre des députés prit l'alarme, et fit une démarche solennelle pour me presser de rester aux affaires et de maintenir sa politique. Je restai, et l'année suivante je trouvai le duc de Broglie toujours aussi fidèle à me soutenir, quoique je n'eusse pas suivi son conseil. Lui seul pouvait amener à bonne fin, en Angleterre, l'importante question du droit de visite en mer pour l'abolition de la traite des nègres, objet depuis deux ans de tant de débats. A ma demande, il accepta sur ce point une mission temporaire, et il se rendit en mars 1845 à Londres, où, grâce à la considération dont il y jouissait, à l'habile bon vouloir de lord Aberdeen et au loyal concours de M. de Sainte-Aulaire, alors notre ambassadeur ordinaire en Angleterre, il réussit pleinement à délivrer la France de cette stipulation qui excitait si vivement, non sans un peu d'excès, la susceptibilité nationale. Deux ans plus tard, en mai 1847, M. de Sainte-Aulaire demanda sa retraite, et le duc de Broglie consentit à le remplacer. La France ne pouvait avoir en Angleterre un représentant plus digne, plus vigilant et plus accrédité auprès du pays et du gouvernement avec qui il avait à traiter. Ce ne fut pas sa faute si, en 1847, il ne réussit pas aussi bien auprès de lord Palmerston, à propos des affaires de Suisse, qu'il avait réussi en 1845 auprès de lord Aberdeen à propos du droit de visite. Les temps et les hommes étaient changés. J'ai raconté avec détail dans mes *Mémoires* (1) ces deux négociations, et je n'ai garde de les reproduire ici.

Le duc de Broglie avait eu, au commencement de cette époque, d'autant plus de mérite à se préoccuper sérieusement des affaires publiques, qu'il venait de faire la plus grande perte et de subir la plus douloureuse épreuve qui pût l'atteindre dans sa vie privée; la duchesse de Broglie mourut le 22 septembre 1838 d'une fièvre nerveuse. Il m'écrivit le lendemain : « Vous venez de perdre une excellente amie, et moi toute ma part de bonheur en ce monde. » Je savais tout ce qu'il y avait pour lui dans ces paroles; nul homme n'était moins excessif dans ses sentimens ni plus contenu dans la façon de les exprimer. Quinze jours après, le 8 octobre 1838, il m'écrivait en vrai chrétien : « Maintenant mes inquiétudes sont finies, je suis face à face avec le vide; chaque jour, j'en mesurerai davantage la profondeur. Dieu soit béni de toutes choses! Il n'agit que pour notre bien. » Quinze jours encore après, le 20 octobre, il commençait à reprendre intérêt à la vie et aux affections de famille. « Le temps marche, mon cher ami, m'écrivait-il, et j'espère que nous nous reverrons bientôt. Notre intérieur est aussi bien ou du moins aussi

(1) Tome VI, p. 130-241, et t. VIII, p. 416-517.

peu mal que possible; ma santé se rétablit, je retrouve un peu d'appétit et de sommeil, moyennant de longues promenades, et je puis m'occuper sans trop d'effort. Albert (1) est rentré au collège. J'ai fait pour lui un nouvel arrangement moyennant lequel il revient chez moi non-seulement dîner, mais déjeuner, ce qui ne l'empêche pas d'avoir deux heures de leçon chaque jour de M. Rognier (2), qui commence à lire avec lui les philosophes grecs et latins. Je lui fais rendre compte entre nous, après dîner, de la leçon de M. Garnier (3), ce qui donne lieu à une conversation qui a précisément l'avantage que vous désiriez, celui de faire sortir la philosophie des formes scientifiques et scolastiques. Il a beaucoup d'ardeur, et je crois qu'il réussira. Ma fille (4) va assez bien; elle n'a pas, comme son frère, l'obligation de l'étude et la régularité de la vie pour la soutenir, il y a plus de haut et de bas en elle; cependant j'espère que ni sa santé ni son caractère n'en seront altérés. Voilà notre situation, mon cher ami; du reste nous sommes bien tristes et nous le serons plus chaque jour, car chaque jour le vide se fera sentir davantage. »

Le duc de Broglie a reçu la récompense de sa sollicitude et de sa vigilance paternelle, seule consolation humaine à sa douleur conjugale : il a vu ses enfans s'élever, réussir et lui faire honneur en s'honorant autour de lui. Il a vu son fils aîné briller de bonne heure par l'élévation de son esprit et de son talent, lui succéder dignement dans la vie publique, et s'asseoir à juste titre près de lui dans l'Académie française. Son second fils, après avoir fait de fortes études classiques, s'est distingué d'abord au-delà des mers, jusque dans la Nouvelle-Calédonie, par son instruction et son courage comme lieutenant de vaisseau; puis, chrétien fervent, il a voué sa vie à l'église, et s'acquitte, avec autant de modestie que de piété, des devoirs d'un jeune prêtre vertueux. Sa fille a uni son sort à l'un des hommes les plus distingués de cette Lorraine dont une guerre aussi fatale qu'insensée vient de nous ravir la noble cité devant laquelle vint jadis échouer Charles-Quint, et M. d'Haussonville, aussi bon Français que fidèle Lorrain, a conquis par ses excellens travaux historiques un siège à l'Académie française à côté de son beau-père et de son beau-frère. Dans l'une et l'autre génération, dans l'un et l'autre sexe, la famille du duc de Broglie lui a donné toutes les satisfactions mondaines auxquelles peut prétendre un père, et

(1) Son fils aîné, maintenant duc de Broglie.

(2) Aujourd'hui membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(3) Alors professeur de philosophie au collège Saint-Louis, mort depuis membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques.

(4) M<sup>me</sup> la comtesse d'Haussonville.

toutes les joies plus hautes que peut souhaiter un chrétien libéral. Dieu semble quelquefois se plaire à combler de ses plus rares faveurs les âmes d'élite qu'il a frappées de ses plus rudes coups.

Dans sa vie publique, la révolution du 24 février 1848 fut pour le duc de Broglie un coup très rude, une grande douleur et une profonde alarme pour l'avenir de sa patrie. Il aimait avec une conviction ferme la monarchie constitutionnelle qu'il avait travaillé à fonder avec un entier dévouement, mais non sans tremblement. En la voyant tomber, il vit tomber ses meilleures espérances et surgir ses plus graves inquiétudes. Dans ce grand trouble national, il ne se hâta point de sortir de l'arène; il ne retira point à son pays son concours, toujours fidèle, même quand il le croyait vain. Il siégea dans l'assemblée constituante et dans l'assemblée législative de la république de 1848. Ce fut la révolution de 1852 qui le plongea dans la retraite absolue. Il y a vécu dix-huit ans, l'âme profondément triste, mais toujours sereine, cherchant et trouvant dans la méditation à la fois religieuse et philosophique, libre et chrétienne, les consolations et les espérances que le monde ne lui donnait plus. Il était avide de la vérité et merveilleusement assidu au travail. Il a laissé sur les plus hautes questions religieuses et politiques d'importantes œuvres profondément originales. J'en tiens de lui une copie complète, et, si Dieu m'en laisse encore le temps et la force, je me donnerai un jour le mélancolique plaisir d'en résumer les idées et les conséquences. Pendant sa longue vie de méditation et d'expérience, cet esprit si élevé s'était affranchi de tout préjugé, de toute routine révolutionnaire, en conservant toutes ses convictions généreuses; le fidèle patriote de 1789 était devenu l'un des plus fermes et des plus impartiaux conservateurs de son pays, et à son dernier jour il était en droit de dire, comme le père Lacordaire : « Je meurs chrétien pénitent et libéral impénitent. »

Il souffrait souvent de la goutte, et une affection du cœur lui causait des étouffemens très pénibles. Il éprouva, au commencement de 1870, des atteintes de ce double mal. Il lisait toujours et causait volontiers. J'allai le voir le lundi 25 janvier vers quatre heures. Après quelques minutes de conversation, je me levai pour sortir en lui disant adieu; il me tendit la main gauche, car la droite était prise de la goutte, et me dit affectueusement : « Donnez-moi encore la main. » Rien d'ailleurs ne m'indiqua de sa part un triste pressentiment. Le soir, en faisant un effort pour monter sur son lit, un violent accès d'étouffement le saisit; deux heures après, il était entré dans le repos éternel.

Il faut connaître les derniers élans de la vie dans les amis qu'on n'a pas vus à cette heure solennelle, et dont on gardera toujours la

mémoire. En l'absence de son fils aîné, le duc Albert de Broglie, j'ai demandé à M. Doudan, témoin aussi clairvoyant que fidèle, qui a donné au duc de Broglie et à sa famille toute sa vie, des détails sur ses derniers momens; je les reproduis textuellement. « Ces momens, m'écrivit-il, sont arrivés si soudainement et si inopinément, que rien ne saurait en être raconté. Une oppression terrible rendait toute parole impossible; mais on voyait encore, dans cette dernière lutte, que la patience n'était pas vaincue par l'excès de l'angoisse, et que M. de Broglie y gardait encore cette douceur pleine de fermeté comme de sagesse que vous lui avez toujours connue. Les deux jours qui ont précédé la fin ont été marqués par des signes qui avaient troublé son fils; ses idées étaient parfaitement nettes et se tenaient exactement, mais les transitions étaient autres et ne répondaient pas tout à fait au tour d'esprit ordinaire de M. de Broglie; il semblait que quelque donnée nouvelle, pour ainsi dire, fût entrée, pour lui, dans les murs de ses pensées; sans manifester aucune prévision triste, il ne parlait plus de l'avenir et du passé sur le même ton. Vous savez avec quelle résolution sereine il avait toujours poursuivi ses travaux dans les fréquentes attaques de son mal. C'est à peine si, dans les dernières heures qui ont précédé la dernière crise, il s'était relâché de cette paisible activité. Son esprit est resté debout et sa volonté ferme jusqu'au dernier jour, comme chez cet empereur romain dont il recommandait l'exemple dans son discours de réception à l'Académie française. »

J'ai repris ce discours, et il se termine en effet en citant cette réponse de l'empereur Septime-Sévère mourant au centurion qui venait chaque matin lui demander le mot d'ordre :

« Travaillons; *laboramus*. »

« Ce fut sa dernière parole, dit le duc de Broglie : que ce soit la mienne en ce moment; que ce soit la nôtre aussi longtemps qu'il sera donné à chacun de nous de vivre et d'élever une voix entendue de notre pays. »

J'ai la confiance que notre pays, dans ses épreuves, n'oubliera pas ce dernier conseil de l'un de ses meilleurs et de ses plus grands citoyens à son dernier jour.

GUIZOT.

---

# TAÏEB

## I.

Il est un proverbe qui a cours dans les régions sahariennes et qui peut se traduire ainsi : « si tu veux traverser le désert, fais surtout provision de patience; plus que l'eau, elle est nécessaire. » Le proverbe est juste; en effet, si l'eau s'épuise, se corrompt, s'évapore, la patience, cette bravoure des sages, sait résister, prévoir, attendre, triompher. Pour l'Arabe nomade, pour celui qui passe sa vie au milieu des mers de sable du Sahara, la patience est indispensable, s'il veut arriver à bon port, c'est-à-dire à ces îles de verdure que la Providence a fait surgir çà et là de la stérilité des dunes. « Ne forcez pas votre chameau, dit une autre maxime, la patience ne se hâte jamais. »

Elle est rude, la marche au désert. Pendant de longues journées, vos yeux sondent l'espace; mais plus vos regards avides interrogent les sables, plus le désert, se complaisant dans son immensité, fait grandes ses solitudes, trompeurs ses horizons. De tous les points de la voûte céleste s'échappe comme un fluide embrasé. L'irradiation est intense, infinie. On dirait que des milliers de foyers allumés dans les nues projettent sur la terre leurs éternelles clartés. Plein de fièvre, altéré, anéanti et comme abîmé dans une rêveuse somnolence, on va, bercé au branle monotone de l'animal qui vous porte, sans que rien aux limites des cieux ait encore indiqué l'endroit où l'on pourra déposer le haïek, baigner son visage dans l'eau des sources et dormir en repos à l'ombre des palmiers. Point de montagnes ni de vallées pour reposer la vue, de rivières et de bois qui coupent et varient le paysage; l'espace est vide, nu, infécond et muet. Partout du sable jusque dans l'air, où il poudroie et scin-

tille, comme si dans un jour de colère les péris vengeresses eussent jeté à travers l'atmosphère les diamans en poussière de leurs palais détruits.

Il était midi; un homme monté sur un chameau au poil roux, enveloppé dans son haïck, la tête couverte d'un large chapeau tressé avec les tiges du palmier nain, se dirigeait vers l'oasis de Tedjrona. La route, marquée çà et là par les ossemens blanchis des bêtes de somme abandonnées par les caravanes en détresse, était déserte et silencieuse. Seul, un homme presque nu marchait à côté du voyageur. En passant près de lui, l'Arabe monté sur le chameau lui adressa le souhait d'usage; puis, l'interpellant en ces termes : — Holà, toi qui marches, cria-t-il, où te conduit ta volonté ou le hasard?

— Où veut ma volonté et où le hasard voudra, — répondit l'autre. Pour un musulman condamné par ses croyances au fatalisme, c'était répondre presque en philosophie. L'interlocuteur ne parut pas content de cette réponse, non qu'elle lui parût singulière, mais parce qu'elle ne donnait aucunement satisfaction à sa curiosité. — Parle-moi plus clairement, reprit-il.

— Je le veux bien, répliqua l'homme à pied. Taïeb, puisque tu veux le savoir, n'est ni un coureur de grands chemins, ni un Juif, ni un marchand, ni un espion. Il ne ressemble à aucun de ceux que le trafic ou l'amour du pillage amène au désert.

— Qui es-tu donc? dit le voyageur.

— Taïeb, qui te parle, reprit celui qui s'était déjà nommé, ne demande qu'à aimer ceux qui le veulent, à plaindre qui gémit, à défendre qui l'appelle. — En disant ces mots, il jetait un regard sur son compagnon de route, et dans ce regard se trahissaient tout à la fois le dévouement, la compassion, la bonté unie à l'énergie, en un mot toutes les qualités de ces nobles natures dont l'instinct d'abnégation appelle sans cesse des immolations et des sacrifices.

— Merci, répliqua l'Arabe, j'ai déjà des cœurs qui m'aiment, et j'ai sur moi des pistolets pour me défendre; d'ailleurs je n'accepte que pour rendre.

— Taïeb n'a ni cœur qui le chérisse ni arme qui le protège, — et un sourire d'attendrissante amertume plissa ses lèvres, — mais Taïeb, ajouta-t-il avec un air de douce résignation, n'a besoin de rien. Vois, son corps ne connaît pas la sueur, ses jambes s'enfoncent impunément dans le sable, là où les pieds d'un autre se dessécheraient aussitôt.

Ce langage, si peu commun chez un homme qui lui paraissait vulgaire, étonna le voyageur. Il allait répliquer lorsque Taïeb reprit : — Je suis laid, méprisé, haï, on me dit fou, mais viennent les cir-

constances, et le fou est plus consulté que les *tholba* de Fez, la ville savante; viennent les contestations entre tribus, et les cadis me recherchent avec autant de soin qu'en mettent les vieilles femmes à trouver la racine du *bou-nafah* (1). Vienne le danger, et les plus habiles et les plus braves des cheïks m'appellent et m'entourent comme les autruches peureuses chassées par les slouguis se pressent autour des palmiers, — vienne le moment, et Taïeb est acclamé par les hommes, exalté par les femmes, chanté par les poètes; mais il est des lendemains aux journées de gloire, et les miennes sont éphémères. Les hommes du reste, poursuit-il en se parlant à lui-même, les hommes sont comme les chacals : ils se rient du lion tant qu'il est débonnaire ou qu'il est loin; mais que la bête survienne, qu'elle rugisse, et le chacal se souvient alors qu'il y a un maître dans la montagne et que la plaine a un seigneur. — Et, faisant un geste comme s'il voulait chasser un souvenir pénible : — Qu'importe tout cela, dit-il, n'ai-je pas mes jours de bonheur, de satisfaction et de paix? Jamais oiseau s'endort-il plus tranquille, à l'approche des nuits sereines, que Taïeb dans la quiétude de son cœur? Il n'a pas les rêves des autres hommes, il ne voit point dans ses songes l'ivoire s'échanger aux marchés des caravanes, les hommes chausser les bottes rouges, les chevaux hennir sous la selle d'or, les baldaquins de pourpre suspendus au dos des *mahari* porter la fiancée au *ksour* (2) de l'amant, les femmes sourire, pleurer et quêter autour des hommes, avides, la bouche prête aux baisers, les perles ou le corail. — Et après un instant de silence : — Je puis le dire, le cœur à nu, s'écria-t-il, jamais désir inassouvi n'a troublé mon sommeil. — En disant ces paroles, Taïeb levait les mains au ciel comme pour le prendre à témoin de la sincérité de cette affirmation.

Étrange caractère que celui de Taïeb, mélange bizarre de folie et de sagesse, de courage et de défaillance, énigme insaisissable que cet homme au langage tantôt doux, tantôt farouche! Sous une autre étoile, il eût pu devenir un de ces guerriers apôtres dont Abdel-Kader a été sinon la plus complète, du moins la plus récente personification; mais il n'avait rien de ce qui fait les conquérans ou les ambitieux : il ne possédait qu'un cœur simple, il en faisait l'aumône à tout venant. Quoique âgé seulement de trente-cinq ans, Taïeb paraissait déjà vieux. Sa vie, traversée par des incidens merveilleux ou lugubres, constituait une longue odyssée pleine de pé-

(1) *Tholba*, pluriel de *taleb*, savant; *bou-nafah*, père de l'utilité, plante médicinale célèbre chez les Arabes de l'Afrique septentrionale.

(2) *Mahari*, chameau d'une espèce particulière; *ksour*, réunion de plusieurs habitations, c'est le *douar* des populations du Tell.

ripéties tour à tour fantastiques et terribles. Son visage reflétait bien tout ce passé qui l'avait vu aux prises avec le mal, les circonstances, le hasard. Ses traits étaient fortement arrêtés. Il était laid, ainsi qu'il l'avait dit lui-même; mais sa laideur était de celles qui ne repoussent pas, parce que derrière elle on ne rencontre ni la bassesse ni le vice. Fit-il une impression favorable sur l'esprit de l'inconnu qu'il venait de rencontrer sur la route des sables? Il faut le croire. Il existe du reste chez les Arabes un noble respect de l'homme pour l'homme. Le respect de soi-même est une vertu qui s'est conservée intacte et pure chez ces populations primitives que rien de ce qui touche à notre monde n'a encore atteint. Elles ont des passions et des vices, mais du moins elles sont fières. Les réponses de Taïeb, empreintes à la fois d'une mâle rudesse et d'un charme pénétrant, avaient frappé l'inconnu. — Vas-tu à Tedjrona? lui dit-il tout à coup.

— Oui.

— En ce cas, monte sur mon chameau; mets-toi derrière moi, je t'y conduirai.

— Non, je te suivrai à pied; Taïeb n'est jamais pressé d'arriver, les heures n'ont point été faites pour lui. Les prunelles du *fehéd* (1) peuvent s'accroître graduellement et tourner en suivant la marche du soleil, l'euphorbe dilater ou crispier ses feuilles, peu lui importe; il va toujours droit devant lui sans s'inquiéter de ses moissons, de ses richesses et de ses femmes... Il n'a rien de tout cela.

— Et moi, dit l'inconnu, j'ai des silos garnis de moissons, j'ai des maisons, des palmiers, de l'ivoire; j'ai des enfans et des femmes que j'aime et que je protège, et je crains pour eux. Écoute, je crois pouvoir me confier à toi; je suis le cheik de Rassoul, et je vais demander aux habitans de Tedjrona secours contre les Touaregs, qui viennent d'investir l'oasis et menacent de l'incendier.

— Je ne connais encore ni Rassoul ni Tedjrona, dit Taïeb, je viens du sud, des Chellala. Je ne sais si tu seras bien accueilli par ceux que tu vas implorer, mais rappelle-toi que, si tu dois revenir à Rassoul sans avoir obtenu autre chose que des promesses, l'oasis qui t'a vu naître aura trouvé en moi un défenseur de plus.

— Que Dieu te rende en bonheur ce que tu offres en dévouement, Taïeb, dit Saïd, c'est ainsi que se nommait le cheik. Je vais à Tedjrona, aussi sûr de trouver secours auprès du cheik Belkassem que la cavale altérée est certaine de rencontrer des puits en montant vers le nord. Il est vieux, lui, et son bras ne peut plus tenir la

(1) Guépard.

*flissa* (1), mais, si son fils lui ressemble, si le sang ne ment pas, Ombareck sera heureux d'une occasion bien faite pour prouver à tous qu'il est de la race des lions, — d'ailleurs il doit épouser ma fille, et défendre Rassoul c'est défendre sa femme. — Ombareck n'aura donc pas de peine à lever quatre cents cavaliers dans l'oasis, et quatre cents Tedjroniens, avec un chef vaillant à leur tête, c'est plus qu'il n'en faut pour surprendre les Touaregs et délivrer Rassoul.

Les deux voyageurs arrivaient en vue de l'oasis. L'îlot de verdure apparaissait au loin comme un point dans l'espace, vague, diaphane et léger. Il flottait aux limites de l'horizon, et, par un effet de mirage, semblait se déplacer d'instans en instans, se dérochant à des intermittences inégales comme pour tromper l'espérance du voyageur et rendre plus poignante l'angoisse qui étreint l'esprit du nomade à la vue du terme désiré de ses pérégrinations. C'était bien Tedjrona. Vers le coucher du soleil, le cheik et Taïeb atteignirent les premiers palmiers de l'oasis, et de douces émanations emplirent aussitôt l'atmosphère; on sentait que là-bas, à quelque distance, le ciel avait laissé tomber sur ce coin de terre un sourire d'amour et de vic. La nature redevenait généreuse et puissante; pour ce joyau de verdure, elle avait conservé le secret des ombrages, elle avait retrouvé ses féconds attraits et ses éternelles séductions. La lune épandait ses molles clartés dans la nuit, et celle-ci, alanguie et pâmée, semblait boire, dans le silence des heures tranquilles, les doux rayons qui tombaient des cieux. Momens merveilleux et pleins d'extase qui versent dans l'âme de l'Arabe en prière, agenouillé sous les palmiers, comme un reflet des splendeurs célestes, — ivresses savourées chaque soir avec la ferveur naïve du croyant et l'abandon de l'enfant! Si, recueilli pour l'oraison qui salue la venue de la nuit, l'habitant du désert se relève après la première *riku* (2) et tourne ses regards vers La Mecque, ce berceau de l'Islam, la vision est complète. L'horizon s'étend immense devant lui: mais la pensée de l'Arabe a franchi les solitudes, et, parvenue à la cité sainte, se promène des marbres de la *Kaaba* (3) aux galeries aériennes des minarets. Là, plus près encore du ciel, l'âme de l'illuminé se perd dans des contemplations sans bornes. La lune brille, et l'Arabe ne voit dans ce pâle visage que la blanche houri descendue des demeures éthérées, et qui, traversant l'océan d'azur qui la sépare de la terre, vient lui murmurer à l'oreille un peu du langage des élus. A lui les

(1) Sabre droit à poignée courte et sans garde.

(2) Genuflexion.

(3) *Kaaba*, maison carrée; temple de La Mecque en grande vénération chez les musulmans.

félicités attendues, les joies promises! Paraissez dans votre éclatante nudité, ô houris divines! ôtez vos voiles, ô courtisanes célestes, qui devez récompenser le fidèle! — Le serviteur de Dieu a soif de vos charmes. Venez à lui, si vous ne voulez pas que sa tête alourdie par le rêve fléchisse et entraîne son corps vers la terre. Le voluptueux dévot a besoin de vos bras pour le soutenir et l'emporter dans ces régions où règne l'éternité du baiser et de l'amour!

## II.

Dans un petit enclos entouré de jujubiers sauvages et ombragé par quelques palmiers, s'élève à Tedjróna une maison à l'aspect sombre et dégradé; une haie circulaire d'acacias, flanquée de quelques touffes de diss, la dérobe en partie aux regards. Cette mesure que bien des gens connaissent, que bien des gens redoutent, est la demeure d'une *czana*, nommée Ktira, d'une vendeuse de philtres, une sorcière si l'on veut. Là, sous ce toit affaissé que soutiennent à peine quelques maigres solives de thuya, à l'abri de ces murs indigens, règne une toute-puissante créature, une femme à laquelle son incontestable pouvoir assure une inviolabilité dont les habitans du ksour, les uns par intérêt, les autres par crainte, maintiennent l'entière sauvegarde. A travers la pierre disjointe de cette habitation mystérieuse s'échappent comme de muettes révélations. A voir cette demeure, le passant croit pénétrer au fond de l'ancre où la prêtresse, — car son triste sacerdoce est véritable, — a enseveli à côté d'arcanes sans nom les secrets de tous les enchantemens et de toutes les extases. Dites à Ktira de faire fleurir une rose en bouton, de toucher un cœur rebelle ou de faire mourir quelqu'un, donnez-lui de l'or, et la fleur ouvrira soudainement ses pétales, la vierge sera gagnée, la mort frappera sûrement. Qui a tué? — Nul ne le sait. Inutile de rechercher le meurtrier ou le complice; la cause, comme l'auteur, échappe au plus clairvoyant. Le satisfait ne dit mot, la magie couvre tout de son voile merveilleux, et Ktira remplit ses cassettes de *sultanis*. Depuis plus de vingt ans qu'elle fait ce métier, la *czana* a dû s'enrichir: jamais elle n'a hésité à servir les passions mauvaises, du moment qu'elle était chèrement payée. Haines, vengeances, perfidies, bassesses, elle avait tout accueilli chez elle. Devant cet amoncellement hideux d'ignominies, elle n'avait pas frémi une seule fois, pas une répugnance ne l'avait un instant retenue. En voyant toutes ces passions hurlant de joie féroce à l'idée de la satisfaction promise, Ktira s'était accoutumée à leur donner pâture, comme on nourrit des chiens en leur jetant

des os. Venaient-elles à sa demeure, elle marchait droit à ces sollicitieuses éhontées, les prévenait par toute sorte de flatteries, les amorçait avec ce sourire moitié obséquieux, moitié caressant, qui vous attire pour mieux vous prendre. Un marchand n'accueille pas mieux ses chalands que ne le faisait Ktira, recevant ses infernales visiteuses : c'est elle qui, la première, les interrogeait ; on se comprenait vite, puis, le marché conclu et surtout payé, Ktira répandait au gré des acheteurs la mort et l'infamie dans le ksour. Alors une période de meurtres successifs, d'empoisonnemens, de ruines et de désolations de tout genre, s'ouvrait pour l'oasis. Pendant huit jours, la population entière était sous le coup de l'épouvante : on cherchait en vain en quoi l'oasis avait mérité la colère de Dieu, si l'on avait rompu le jeûne, manqué à l'aumône, et les naïfs, pour arrêter la main céleste appesantie sur le pays, faisaient vœu d'aller porter de riches offrandes aux chapelles des marabouts.

L'opprobre venait parfois de loin pour quêter les services de la fameuse czana. Entre elle et lui, il y avait affinité. Ktira demandait cependant de gros salaires ; pour qu'elle vous permit l'accès de sa demeure, il fallait, pareil à un souverain qui veut s'attirer les bonnes grâces d'un complice, lui apporter chaque fois les richesses d'un émir ; Ktira ne travaillait pas pour les pauvres. Ktira, c'était la conseillère de l'héritier qui convoite une succession qui se fait attendre, l'entremetteuse du vieillard auquel les années ont ravi la sève de la jeunesse et que des rêves d'amour tourmentent, l'indispensable auxiliaire de la femme jalouse qui sent la vengeance la mordre au cœur ; c'était le nom que presque chaque nuit l'amant, le vieillard, l'espion, la courtisane, venaient murmurer à la porte de la même mesure, où ce soir Ombareck, le fils de Belkassem, venait heurter en suppliant.

Au premier coup frappé par le Tedjronien, la porte s'ouvrit. Le réduit n'était éclairé que par une seule lampe de terre dont les pâles lueurs se reflétaient faiblement sur les murs. Malgré la demi-obscurité qui régnait dans l'intérieur de la chambre, Ktira reconnut Ombareck.

— C'est toi, dit-elle en prononçant son nom.

— Moi, répondit le jeune homme, — et, avant de lui expliquer l'objet de sa visite, le fils du cheik vidait devant la czana les deux pans de son haïck noués en bourse. L'or ruissela à terre, c'était presque un trésor, il y avait des sultanis et des douros d'Espagne ; Ktira les ramassa avec avidité.

— Parle, reprit-elle lorsqu'elle eut serré son or, la lune est favorable aux évocations, les fontaines sentent leur onde palpiter sous les baisers des vents du soir ; parle.

— Viens près de la source enchantée, répondit l'homme, je te confierai mes désirs quand tu auras évoqué les esprits.

La czana sortit avec Ombareck. La nuit était belle, tiède, parfumée. A quelques pas de la maison, au pied d'un bouquet de palmiers, une source scintillait pure et limpide aux rayons d'argent de la lune. Tout était paix et recueillement dans la nature; le sifflement rauque des vipères des sables troublait seul par intervalles la placide sérénité des heures nocturnes. Arrivée près de la source, Ktira alluma une lampe de terre, puis, l'élevant au-dessus des sauges qui tapissaient les bords de la source, laissa tomber dans l'eau quelques gouttes d'huile enflammée; à la rencontre du liquide, l'huile s'éteignit avec un bruit sinistre. A deux reprises, les gouttes échappées de la lampe tombèrent lourdes et brûlantes sans qu'aucune restât allumée. A la troisième, une fugitive étincelle nagea un instant à la surface de l'eau; c'était de bon augure, la femme s'arrêta. — Ombareck, fit-elle aussitôt, épousera Nefissa, la fille du cheik de Rassoul. Ombareck veut-il avoir dans huit jours la jeune fille à ses genoux, amoureuse et criant merci?

— Ce n'est pas ce que je veux, répondit Ombareck, et le désir de posséder Nefissa n'est pas ce qui m'amène; il faut que je parte, Rassoul est cerné, mon père m'envoie délivrer l'oasis. Comment ferai-je pour satisfaire celui qui a le droit d'être obéi, moi qui n'ai jamais pu entendre seulement le récit d'un combat sans que mon sang se soit glacé dans mes veines?... Et après une pause : — Peux-tu, Ktira, changer ma nature, m'envoyer braver la bataille, vaincre, sauver Rassoul, revenir glorieux et joindre les ivresses du triomphe à celles de l'amour?

La czana ne répondit pas. Devant une pareille demande, elle se sentit troublée pour la première fois. Elle chercha la cause de cet embarras étrange; ne pouvant se l'expliquer, elle resta silencieuse, et sa tête retomba sur sa poitrine. Pourquoi, elle, qui pouvait tout, grâce à ses philtres et à son or, se sentait-elle hésitante, presque interdite? Où était donc celle qui osait tout, devant qui tout cédait? Qu'était-ce pour elle, dont les moyens dépassaient l'imagination du vulgaire, de donner de l'audace à une pusillanime nature? N'avait-elle pas réalisé des impossibilités plus grandes, n'était-elle plus Ktira, et le charme qui la liait aux esprits était-il donc rompu? Ombareck fut surpris lui-même de l'attitude de la sorcière.

— Tu restes muette? hasarda-t-il.

— La nuit l'est aussi, répondit Ktira; puis relevant la tête : — Je ferai ce que tu me demandes, continua-t-elle, laisse-moi...

L'Arabe obéit; il avait une promesse, c'était tout ce qu'il demandait. Sans ajouter une parole, il se leva et s'éloigna aussitôt. Sous

le coup du vague émoi qui l'oppressait, Ktira se sentait accablée. Restée près de la source, elle songea longuement, s'interrogea avec anxiété; ce qu'elle éprouvait échappa obstinément à l'analyse qu'elle essaya de faire de ses sensations. La lune disparaissait à l'horizon, et la czana était toujours pensive. Le jour allait paraître dans quelques heures; il lui faudrait cependant accomplir la promesse qu'elle venait de faire à Ombareck; c'était du temps perdu peut-être... Cette crainte, qui la rappelait au souci de son rôle, la tira fort à propos de ses méditations. — Allons, Ktira, se dit-elle lorsqu'elle fut revenue en possession d'elle-même, la lâcheté bien vêtue a frappé à ta porte; songe à tenir ta parole, si tu veux qu'elle revienne et t'apporte à nouveau de l'or. La czana regagna lentement sa demeure. Le bruit de ses pas foulant le sable s'entendait à peine. Elle avait ramené ses voiles de laine sur sa tête, une de ses mains tenait sa lampe à demi éteinte. A voir ce blanc fantôme et cette clarté mobile, on eût dit une de ces péris aux allures fantastiques dont les contes orientaux nous dépeignent les merveilleuses apparitions. Soudain en tournant la haie pour pénétrer dans sa demeure, Ktira heurta du pied une masse vivante. Elle s'arrêta émue, se baissa, étendit les mains... Des formes humaines se révélèrent au toucher, — c'était un homme, il dormait d'un sommeil paisible.

### III.

Le lendemain de cette scène, à laquelle la nuit avait prêté sa mélancolique poésie, une agitation singulière régnait dans le ksour: hommes, femmes, enfans, vieillards allaient et venaient dans les rues, en proie à une activité fiévreuse. Les cris, les appels se heurtaient d'une maison à l'autre. Pleins d'entrain, l'œil en feu, le visage animé, les hommes étaient occupés à préparer leurs armes, à soigner et à laver leurs chevaux; empressées et joyeuses, les femmes les aidaient. Les négresses, rompues aux durs labeurs, chargeaient les chameaux ou tournaient le moulin de pierre, tandis que les esclaves mâles de la même couleur apportaient l'eau dans d'énormes plats de bois où devaient s'abreuver les montures. Les vieillards pressaient de la voix et du geste ces préparatifs, qui annonçaient un départ précipité; les cavaliers de Tedjrona allaient en effet quitter l'oasis. Saïd avait réussi dans sa démarche auprès de Belkasssem. Dès la pointe du jour, le vieux cheik de Tedjrona, accompagné du chef de la cité menacée, avait fait le tour du ksour, visité les habitans, stimulé leur ardeur; il avait parlé guerre, et ce mot magique pour les Arabes avait ravivé leur amour instinctif du combat. Quelques heures avaient suffi pour décider l'expédition et en

arrêter le plan. Quatre cents cavaliers devaient, sous le commandement d'Ombareck, quitter le ksour à la nuit et se diriger à marches forcées sur Rassoul. Leur intention était de surprendre le surlendemain à l'aube les Touaregs campés devant l'oasis, tandis que les habitans du ksour investi feraient à la même heure une sortie contre les pillards.

À la tombée de la nuit, le contingent levé dans Tedjrona quittait la petite cité. Quelques heures auparavant, Ombareck avait pris les devans avec une trentaine de cavaliers; les hommes qu'il conduisait avaient, comme leur chef, ramené sur leur visage un voile léger pour se garantir des sables que le vent projette de face lorsqu'il souffle du couchant. Presque tous étaient vêtus du manteau rouge ou noir, et, malgré la demi-obscurité qui régnait déjà, l'or brodé à profusion sur les différentes pièces du harnachement de leurs chevaux jetait par momens de soudains reflets.

Enveloppé d'un grand manteau rouge aux nombreux plis, Ombareck avait passé calme et silencieux au milieu des habitans groupés sur son passage; chacun, en le voyant traverser le ksour, avait admiré la contenance fière, quoique dépourvue d'ostentation, l'allure noble et martiale, le splendide costume du jeune chef. Derrière lui, faisant retentir les airs de belliqueuses apostrophes adressées aux ennemis qu'ils allaient combattre, ses compagnons le suivaient en caracolant. Le fils de Belkassem montait une jument noire dont il avait peine à maintenir les fougueuses impatiences : son attitude contrastait d'une façon singulière avec celle de ses cavaliers, dont les cris tumultueux, les gestes expressifs, témoignaient de ces habitudes de bravade, de ce besoin de forfanterie, qui est un des côtés saillans du caractère arabe. Les femmes, montées sur les terrasses ou placées dans des baldaquins disposés entre les bosses des dromadaires, excitaient le courage de leurs maris, leurs *you you* frénétiques se mêlaient au bruit du tam-tam et aux sons aigus des flûtes. La joie, l'ivresse, le délire, la certitude de la victoire, l'espoir du butin, tels étaient les sentimens qui dominaient dans la foule et surtout chez les femmes. Dans la société arabe et à cause du rôle qu'elle y joue, la femme a perdu son privilège le plus beau, la sensibilité du cœur; l'épouse, même lorsqu'elle est devenue mère, sait trop bien qu'elle n'est pour son mari qu'un instrument de plaisir, un objet de vanité ou de parure. A elle de flatter les passions, les goûts, les penchans, de l'homme qu'elle aime. Va-t-il à la guerre, ce grand jeu aux émotions terribles, à l'avance la femme célébrera la victoire. Elle ne calculera pas les probabilités mauvaises, les circonstances contraires; le départ ne sera pas attristé comme chez nous par les larmes et la crainte de la séparation

se fera sans déchirement, sans que le souci du danger vienne jeter un sombre voile sur l'allégresse de la journée d'adieu. Point de lamentations au ksour, le dernier baiser qui se donne n'a pas l'amertume du malheur pressenti; il répond à celui de la femme qui dit : — Va, mon maître, et reviens glorieux, — et le mari, le fiancé, l'amant, partent en rendant d'une bouche que la mort glacera peut-être bientôt ce gage d'admiration, de confiance et de joie.

Il est une autre cause qui peut expliquer encore l'état moral dans lequel se trouve l'Arabe à la veille des événemens parfois les plus sinistres, c'est le dogme de la prédestination, enraciné au plus profond de son cœur. — Si le serviteur de Dieu doit mourir, il mourra, dit-il; c'est écrit au livre des destinées. — Puisque l'Arabe est résigné d'avance au sort qui doit l'atteindre, pourquoi se laisserait-il aller aux inquiétudes et aux pensées de deuil? Une larme n'arrêtera pas le doigt fatal, le destin n'a pas les tendresses de la Providence.

Le vieux Belkassem, que son âge et ses devoirs retenaient au ksour, avait accompagné de ses vœux les cavaliers partis pour sauver Rassoul. Maintenant que l'absence d'une grande partie des hommes valides de la bourgade avait enlevé à l'oasis la presque totalité de ses défenseurs, la prudence commandait au cheik de prendre les mesures nécessaires pour mettre la cité à l'abri d'un coup de main; les incursions des Touaregs étant presque toujours soudaines, il était utile de parer à cette éventualité. Par son ordre, les extrémités des rues furent palissadées, des sentinelles placées un peu partout, qui aux issues de l'oasis, qui sur les terrasses, qui sur des retranchemens improvisés. De vigilans gardiens interrogeaient l'horizon, prêts à donner l'éveil à la première alarme.

Deux heures s'étaient écoulées depuis le départ du contingent, et le ksour était rentré dans son état de tranquillité ordinaire. Le cheik avait assuré sa sécurité, Tedjrona pouvait dormir. Seule, une maison située à l'est de l'oasis retentissait encore du bruit des instrumens de musique; la *derbouka* sonore jetait au vent ses notes bondissantes, tandis que la *gbiri* (1) d'écaille, à la caisse formée d'une carapace de tortue, chantait joyeuse sous les doigts des musiciens.

— D'où viennent ces chants? dit Belkassem, qui parcourait en ce moment avec quelques vieillards les rues du ksour pour s'assurer de l'exécution de ses ordres.

— Ce sont les filles des *Ouled-Nayl* (2), lui fut-il répondu.

(1) *Derbouka*, caisse cylindrique en terre cuite, fermée à l'une des extrémités par une peau tendue sur laquelle on frappe avec les doigts, la paume de la main embrasant les parois extérieures; — *gbiri*, espèce de mandoline.

(2) Tribu près de Bouçaada. Les filles perdues que l'on rencontre dans les oasis du Sahara sortent presque toutes de cette tribu, qui leur doit sa triste célébrité.

Si à ce moment quelqu'un eût jeté les yeux dans la maison où l'orgie appelait les voluptés grossières, il eût vu des almées demi-nues danser au son des instrumens de musique, et une d'elles, le visage fardé, les yeux éclatans, se pencher vers un homme couché sur des coussins de cuir et lui dire : — Ombareck, ne me donneras-tu pas de nouvelles chevillières et des pendans d'oreille et des colliers encore?...

#### IV.

On se souvient que la czana, en rentrant dans sa demeure, avait trouvé couché le long de la haie d'acacias un homme endormi. Cette rencontre, après les émotions qui avaient succédé aux pratiques de l'évocation nocturne, ajouta encore à l'agitation obstinée qui tourmentait Ktira, et qui depuis quelques heures n'avait pas permis à ses facultés de reprendre leur équilibre naturel. — C'est sans doute un mendiant, se dit-elle en voyant l'accoutrement misérable de l'inconnu. — Puis, ayant réfléchi un moment : — C'est un espion des Touaregs. — Cette seconde hypothèse n'était guère probable; elle la rejeta aussitôt. — Un espion, pensa-t-elle, se cache, et ne dort pas lorsque la nuit rend sa tâche facile. — Elle contempla longtemps cet homme calme en son sommeil et dont la respiration, égale et douce comme celle d'un enfant, s'échappait d'une poitrine où le cœur ne devait rêver qu'aux ivresses des joies tranquilles. Plus elle regardait ce visage, sur lequel sa lampe projetait quelques molles lueurs, plus elle se sentait attirée vers l'étranger par un sentiment inexplicable.

Pendant ce temps, le jour était venu; à l'orient, une bande rouge augmentant d'éclat de seconde en seconde annonçait le lever du soleil; l'astre ne tarda point à se montrer. Un rayon oblique glissant à travers les palmiers éclaira soudain la tête de l'inconnu, ses yeux s'ouvrirent; l'on eût dit qu'en se réveillant si subitement il venait d'obéir à un ordre donné par quelque esprit. Son regard tomba sur Ktira. Il vit cette femme à genoux devant lui, qui le regardait avec avidité : les yeux de la czana, étrangement ouverts, avaient quelque chose de la fixité des somnambules; l'iris était immobile et démesurément dilaté.

De même que Ktira avait été frappée comme d'un vague souvenir, de même l'inconnu chercha qui pouvait être cette femme et ce que signifiait son attitude. Avant de l'interroger, il lui adressa un souhait d'heureuse journée. — Qu'Allah te garde! répondit-elle en le remerciant.

— Qu'il t'entende! répliqua l'homme.

A cette heure, comme nous l'avons dit, le ksour se réveillait, et la nouvelle de l'investissement de Rassoul courait de bouche en bouche; on entendait à travers les jardins les commentaires des hommes mêlés aux conversations animées des femmes. Une idée subite traversa l'esprit de Ktira. — Veux-tu chausser les bottes rouges? dit-elle précipitamment.

— Chausser les bottes rouges.... répondit l'inconnu avec un geste de refus, je ne suis ni noble ni riche; jamais l'épervier du Djebel-Amour n'a permis aux cigognes de faire leur nid là où il a construit le sien.

— Viens! dit la czana en l'entraînant dans sa maison; viens, je veux te faire grand et glorieux : tu sauveras Rassoul.

Et le même soir Taïeb, que l'on a déjà reconnu dans l'homme endormi trouvé par Ktira aux abords de sa demeure, partait à la place d'Ombareck. Pour ne pas éveiller de soupçons et compromettre la dignité du jeune cheik ou plutôt celle de Belkassem, son père, Ktira avait eu recours à des expédients qui faisaient honneur à son imagination. C'était elle qui avait engagé Ombareck à proposer un premier départ de trente cavaliers, précédant d'un quart d'heure environ le gros des auxiliaires, laissés sous les ordres de Saïd. Le vent, qui soufflait du couchant et qui forçait les cavaliers à se voiler le visage pour éviter les atteintes du sable, favorisa ses projets. Elle fit revêtir à Taïeb le magnifique costume des cheiks, et lorsque, la nuit venue, les trente cavaliers passaient devant sa maison, Ombareck se déroba derrière les acacias et entra dans l'enclos. Au même instant, Taïeb, montant une cavale semblable à celle du jeune homme, paraissait à l'extrémité du jardin. Tout réussit à souhait; personne ne se douta du stratagème employé par le fils de Belkassem pour fuir le combat, ni son père, qui le croyait généreux et brave, ni Saïd, qui l'admirait en secret. En voyant ce beau cavalier qui commandait l'avant-garde, jamais on ne se fût douté que c'était un pauvre vagabond arrivé à pied la veille dans le ksour, et dont quelques dattes pourries, trouvées sous les palmiers, avaient composé le repas. Il allait haut le cœur, le faux Ombareck, tout dévoué à la mission que le hasard lui avait confiée. Il devait, sans en recueillir le moindre bénéfice, exposer sa vie dans la bataille, sauver une ville, ajouter un nouveau triomphe aux traditions glorieuses de Tedjrona, conquérir une femme pour le compte d'un autre, qui, à la même heure, s'oubliait dans les bras des courtisanes.

Taïeb s'était laissé conduire par la czana; du moment qu'un but noble et généreux était proposé à ses magnanimes aspirations, il ne fallait ni grandes raisons, ni grands efforts pour le convaincre et

l'entraîner. Il y allait de lui-même, et d'autant mieux qu'il était dégagé de tout intérêt et de toute ambition. Le génie de l'immolation, cette sombre déité qui protège les martyrs, lui rendait la route facile. Cet homme ignorant du lendemain, ce bohème des sables, cet aventurier ingénu, rude à lui-même, sans besoins, sans vanité, avait consenti à prendre de magnifiques vêtements, à se parer comme une femme; il avait mis ses pieds meurtris dans le cuir souple du Maroc, il s'était même prêté, — coquetterie imposée par Ktira et utile du reste dans la circonstance, — à se teindre la paume des mains avec le *henné* (1), il avait peigné sa barbe et s'était rasé la tête; en un mot, il avait fallu se faire beau, et Taïeb, grâce à la czana, avait presque réussi.

— Frères de Tedjrona, avait dit Ombareck en quittant l'oasis et avant de regagner l'enclos de Ktira, ma langue ne se déliera pas que je n'aie tué de ma main le chef des Touaregs; jusque-là mes deux lèvres resteront closes comme les deux coquilles de la noix du Tell.

Ses compagnons, sachant le prix d'un serment fait la veille d'un combat, respectèrent son silence. Pas une question ne fut adressée au jeune chef.

On s'enfonça dans les sables; les chevaux, stimulés par leurs cavaliers, franchirent en deux jours la distance qui sépare Tedjrona de Rassoul. La petite avant-garde, toujours précédant les autres Tedjroniens, atteignit dès le lendemain, au coucher du soleil, une petite oasis située à l'est de Rassoul. Des palmiers ombrageaient une légère éminence formée par la crête d'une de ces ondulations de terrain qui coupent si heureusement, dans la première zone des contrées sahariennes, la vaste uniformité des sables. De là on découvrait vaguement Rassoul et ses jardins, ainsi que le campement des Touaregs, dont les tentes couvraient la plaine. Une heure ne s'était pas écoulée que le gros du contingent rejoignait la petite troupe. Les chevaux furent attachés aux piquets des tentes, puis, les outres vidées, les provisions consommées, la prière faite, chacun attendit avec impatience le lendemain, l'attaque devant se faire au point du jour.

L'aspect que présentait alors le campement des Tedjroniens plongé dans le silence et le sommeil était des plus pittoresques. La lune inondait de sa blanche lumière les tentes des cavaliers, lesquelles

(1) *Henné*, plante assez commune en Algérie. Séchées et réduites en poudre, les feuilles servent à composer une pâte qui, humectée et appliquée sur la peau, laisse en peu d'heures une teinte d'un rouge orangé. Les femmes en font un grand usage. Dans certaines tribus, les Arabes passent au *henné* la crinière de leurs chevaux, eux-mêmes s'en colorent souvent l'intérieur des mains.

projetaient en taches noires leur ombre sur le sol. Accroupis ou debout encore, les chameaux détachaient leur silhouette immobile sur le bleu opalin du ciel; de temps en temps, une forme animée se levait et se mettait à marcher à travers les tentes : c'était un cavalier impatient, attendant le lever de l'aube, ou quelque vigilant gardien redoutant les surprises et faisant le guet. Du reste, nul bruit, nul cri, rien qui puisse, si près de leurs ennemis, trahir la présence des fils de Tedjrona. Aux premières lueurs du crépuscule, on se remit en marche. Les chevaux, les flancs émus, hennissaient d'ardeur. La brise matinale soufflait douce et tiède. L'approche des cavaliers ne tarda point à être signalée au camp des Touaregs. En un instant, les tentes se plièrent; les hommes, arrachés précipitamment au sommeil, sellèrent leurs chevaux. Un quart d'heure après, le champ de bataille était dégagé. Les Touaregs, au nombre de plus de douze cents lances, avaient rapidement formé un immense cercle au centre duquel se trouvaient placés les femmes, les enfans et les esclaves. Le nombre des Touaregs pouvait être égal à celui des combattans de Rassoul, unis au parti tedjronien. Des deux côtés même bravoure, même force numérique, même désir de vaincre.

L'action s'engagea sur plusieurs points à la fois. Débouchant par trois issues, les gens de l'oasis attaquèrent par trois côtés différens, tandis que les cavaliers de Tedjrona, conduits par celui que tout le monde croyait être le fils de Belkassem, se précipitaient comme une avalanche sur le front même de la ligne des Touaregs. La lutte fut terrible; les coups de feu, les cris d'exhortation, se mêlaient aux plaintes des blessés, aux bravades, aux hurlemens de rage des survivans. Plusieurs fois forcés dans leurs lignes, les Touaregs se reformèrent et firent plier à leur tour leurs adversaires; la victoire était indécise, assaillis et assaillans déployaient un égal acharnement. Cependant la tactique suivie par les agresseurs faillit leur être fatale; leurs attaques folles, multipliées, sans ensemble, dirigées contre les Touaregs, ne firent qu'éparpiller leurs forces. Ces derniers, malgré les nombreux morts qui gisaient dans leurs rangs, avaient conservé sur leurs ennemis l'avantage de présenter un front de bataille compacte, résistant. A un moment donné, profitant d'une certaine indécision qu'ils remarquèrent chez les Tedjroniens, les cavaliers des sables se réunirent en un imposant escadron, et, s'ébranlant tout à coup pendant qu'une partie des leurs tenait tête aux gens de Rassoul, tombèrent sur les groupes isolés. Le carnage commença. Le faux Ombareck, dont la flissa teinte de sang attestait la part qu'il venait de prendre à l'action, vit le danger que couraient les siens. Les rallier, les animer du geste, les ramener sur les Touaregs, fut l'affaire de quelques minutes. On le vit, tou-

jours muet, se lever sur ses étriers, agiter son manteau, le faire flotter au vent comme un étendard, et, dominant la mêlée de sa grande taille, devenir soudain un épouvantail pour les Touaregs, un sauveur pour Rassoul et les Tedjroniens. En un clin d'œil, le combat avait changé de face; chargés vigoureusement, les cavaliers des tentes durent céder devant ceux des ksours.

Des cris d'admiration s'élevèrent alors autour du brillant chef.

— Ombareck, Ombareck le lion, qu'Allah le fasse vivre!

C'est ainsi que les gens de Tedjrona, ignorant la substitution, exaltaient leur jeune chef, dont l'énergie et le rare sang-froid venaient de leur épargner la honte d'une défaite. Saïd suivait partout son futur beau-fils, fier de le voir l'objet de l'enthousiasme général. Taïeb, la flissa aux dents, la crosse du fusil en l'air, presque debout sur son cheval, poursuivait les fuyards, achevait de changer l'insuccès en déroute. Une effroyable panique venait de s'emparer des Touaregs : dans leur camp, tout fuyait pêle-mêle, bêtes et gens. Les tentes incendiées brûlaient sur plusieurs points, et les chameaux affolés, en proie au délire de l'épouvante, cherchant une issue à travers la flamme, poussaient de lugubres plaintes. Au milieu du camp, abandonné alors à la merci des vainqueurs, se passèrent des scènes horribles de férocité et de barbarie. Aucune générosité dans la victoire, pas de pitié : l'homme blessé est achevé, l'enfant éventré, la femme violée et mutilée. Plus de coups de feu. La flissa, l'arme blanche qui permet de frapper où l'on veut et de sentir le fer traverser les chairs, poursuit seule l'œuvre de mort. Déchiqueter les cadavres, larder les corps, faire jaillir la cervelle des crânes à coups de hache, trancher les mains de la suppliante qui demande grâce, jouer avec une tête d'enfant, la tenir en équilibre sur le pommeau de sa flissa, la rejeter en l'air pour la recevoir sur la pointe de la lame, tel est le jeu du cavalier. Il faut à l'Arabe, devenu en ces momens une bête fauve, les voluptés sanglantes de la panthère; jamais pour lui sa victime ne reste trop longtemps à mourir : savourer son agonie et se sentir au cœur l'effroyable joie de la voir se tordre dans la souffrance, surprendre ce cri étouffé que la mort arrête sur les lèvres du mourant, contempler le sang et s'en repaître les yeux, ce n'est rien encore pour l'Arabe, qui a mis en honneur ce dicton :

La guerre est la guerre;  
Tant mieux pour le vainqueur.  
La guerre est la guerre;  
Tant pis pour le vaincu.

Taïeb ne vit pas la fin du combat. Accompagné de Saïd, précédé

d'une escorte d'honneur composée de cavaliers d'élite, il entra comme un libérateur dans l'oasis délivrée. Deux cents têtes de Touaregs fraîchement coupées étaient portées devant lui à la pointe des lances, des esclaves tenaient ses étriers, et un butin immense chargé sur des chameaux complétait le trophée de sa victoire. L'ovation fut magnifique, et au milieu des acclamations qui saluaient le vainqueur il entendait Saïd, dont il était l'orgueil, lui dire tout bas : — Demain, Ombareck conduira dans son ksour Nefissa, la gazelle effarouchée.

Le faux Ombareck ne répondait pas. Il avait juré de ne parler que si le chef des Touaregs était tombé sous ses coups; or de presque tous les cavaliers des sables celui-là seul avait échappé comme par miracle à la capture et au massacre. Le visage aux trois quarts voilé, Taïeb était entré silencieux dans la cité qu'il venait de sauver du massacre; il n'avait pris du succès rien de ce qui pouvait satisfaire sa légitime fierté; comme toujours, il avait vaincu plus que ses adversaires, il avait terrassé son orgueil, ce fantasque et intraitable ennemi. — Pas de sang dans Rassoul, s'était-il dit à lui-même en pénétrant dans les rues de la bourgade, et il avait éprouvé une joie secrète à voir se jeter dans les jambes de sa jument une foule d'enfans demi-nus, dont le sourire et les cris lui allaient droit au cœur : c'était sa part, à lui, dans l'allégresse qui fêtait son triomphe.

Ombareck était resté caché à Tedjrona, attendant au milieu des ivresses impures l'heure à laquelle il lui serait permis de recueillir publiquement les fruits de l'héroïque désintéressement de Taïeb, l'obscur prédestiné, le martyr silencieux, qui allait revenir. Le jour où les Tedjroniens vainqueurs devaient faire leur entrée triomphale dans le ksour, l'indigne fils de Belkassem était chez Ktira. Il avait revêtu ses vêtemens de parade, prêt à prendre sa place à la tête de ses compatriotes, au moment où celui qui l'avait remplacé au départ se déroberait, dans sa sublime résignation, à l'ovation du retour. La czana évoquait les esprits. Devant elle, sur une table basse à trois pieds, était posé un disque de cuivre poli; dans ce disque, qu'elle interrogeait depuis longtemps, ses yeux cherchaient à distinguer les signes favorables ou défavorables qu'elle avait coutume de voir apparaître à travers le mol ondoisement de la lumière sur le métal. Ktira était pâle : sa poitrine haletante se soulevait sous d'immenses soupirs; jamais la czana ne s'était sentie aussi affaissée, aussi anéantie. Tout à coup un tremblement nerveux agita tout son être. — La voici, s'écria-t-elle, la dent de la vipère cornue!... Puis, secouant la tête : — Mauvais présage pour moi, continua-t-elle, je suis la dent des ksours, je mords, je déchire, j'empoisonne... Et

la femme posa ses mains sur ses yeux pour se soustraire à la vue de ce signe fatal. Après quelques instans de douloureux silence, Ktira regarda de nouveau le miroir de cuivre. — La fleur du henné; triste apparition, dit-elle, le henné, le fard des femmes, tromperie, mensonges : à moi, Ktira, le châtiment! — Des sanglots étouffés s'échappèrent de la poitrine de la czana. Ombareck regardait tremblant cette scène si différente de celles auxquelles il avait assisté jusqu'ici. Jamais, dans les évocations du même genre, Ktira n'avait appelé sur elle la malédiction ou la menace, que les esprits se fussent prononcés contre ses vœux ou que le destin eût paru rebelle à ses volontés. D'où venaient donc ces larmes coulant pour la première fois des yeux de la czana? Que voulaient dire cette confession spontanée, ces épanchemens soudains, ces attendrissemens inconnus, les seuls dont les murs du réduit aient jamais été les témoins? Ktira voyait-elle la fin prochaine de ses infamies, et lisait-elle dans les reflets de l'éblouissant métal l'arrêt implacable qui condamnait sa vie?

« Brille, murmurait-elle dans un monologue rythmé comme un chant, brille, ô disque révélateur.

« Éclaire, réfléchis la lumière; au moment où je m'accuse, ne me montreras-tu pas le signe que je cherche, le signe dernier?

« Esprits, que faites-vous de moi? Palpitante et pleine d'effroi, je suis comme l'oiseau perdu dans les nues, et dont le vent a brisé l'aile.

« Je cherche où me poser, je ne vois plus les palmiers que je chérissais, la tourmente a tout abattu.

« Où trouver un refuge? Je me cache dans la nue, mais l'épervier me poursuit; je tremble... Brille, ô disque révélateur, fais-moi apparaître le signe dernier. »

A chacune des strophes de ce chant bizarre, entrecoupé de soupirs et de pleurs, Ktira avait jeté les yeux sur le métal. Rien n'y était apparu; à la dernière, elle regarda fixement le disque et s'écria : — Ombareck, ton or est tout-puissant... Tu seras le vainqueur célébré, l'époux glorieux, Taïeb disparaîtra pour te laisser la place. Je viens de voir un croissant entouré de six points : trois noirs à droite, trois bleus à gauche.

## V.

Ktira avait dit juste. Vers le soir, au moment où les vigies postées sur les terrasses signalaient l'arrivée des combattans de Tedjrona, un cavalier pénétra dans l'enclos. C'était Taïeb. Il revenait, sa mission remplie, dormir une dernière fois à l'abri des palmiers

pour reprendre le lendemain, oublieux de la veille, le chemin monotone des déserts. Il rencontra Ombareck, prêtant l'oreille au son des flûtes lointaines qui annonçaient le retour des libérateurs de Rassoul; la jument du jeune cheik, caparaçonnée comme pour un jour de fête, hennissait près de lui.

— Rassoul est libre, dit Taïeb en l'apercevant; Ktira a bien fait les choses : Nefissa est à toi.

— On la dit belle? hasarda Ombareck.

— Belle comme la rose d'Orient, mais plus pâle qu'elle, voilà ce que répètent les matrones à Rassoul.

Pendant ce court dialogue, Ktira était venue près des deux hommes; ses mains tenaient une écuelle de bois pleine d'un breuvage blanchâtre. — Bois, dit-elle en la présentant à Taïeb, le lait des chamelles procure un doux sommeil.

— Dormir, oui, dormir, répéta le héros de Rassoul, et vidant la coupe d'un seul trait : La nuit est suave! s'écria-t-il, pure comme ta fiancée, ô Ombareck!

— Cet homme est bavard comme le canard siffleur du Chergui, dit le fils de Belkassem.

— C'est vrai, répondit à voix basse Ktira, qui comprit la portée de cette allusion; mais ne crains rien, plus sûrement qu'au jour du combat, ses lèvres resteront closes à jamais.

Sous l'influence de la préparation qu'il venait de boire, Taïeb ne tarda pas à chanceler; quelques minutes après, ses jambes se déroberent sous lui, et il tomba lourdement à terre. Ombareck venait d'ensevelir à jamais un secret dont la mort se portait désormais l'éternelle gardienne. Il était sûr maintenant que personne ne se présenterait un jour sur le chemin de sa vie pour lui demander compte d'une renommée qu'il n'avait pas conquise et d'une femme dont il allait tromper les espérances.

On entendait non loin de là les cris de réjouissance poussés par les habitans de Tedjrona; les cavaliers approchaient du ksour. De moment en moment, la brise apportait aux oreilles de Taïeb, de Ktira et du fils de Belkassem les paroles d'un chant de victoire improvisé par les Tedjroniens en l'honneur de leur chef.

— Qu'il vive, disaient les vainqueurs, le lion magnanime qui n'a pas voulu des louanges du triomphe! — Il a la modestie de la brebis et la force de la panthère. Que Dieu lui accorde le prix de ses mérites! — Heureuse la femme qui a enfanté le plus grand des fils du désert! ses cheveux blancs seront honorés à jamais... — Qu'il vienne cependant, le héros béni, que nos lèvres baisent ses vêtements, il est le vénéré de nos cœurs...

Le chant devenait de plus en plus nourri et éclatant à mesure

que le contingent approchait. Les vainqueurs atteignaient déjà les haies premières qui bordent l'oasis.

Ombareck sauta en selle, — c'était le moment de paraître, — mais avant de franchir le massif d'acacias il se tourna vers Ktira : — Regarde si le poison agit, lui dit-il avec un air d'anxieuse attente.

— Ce qui est dit est dit, répliqua la czana, et, se penchant sur Taïeb, déjà livide, elle écarta le haïck de la malheureuse victime à la hauteur de la poitrine; elle allait placer la main sur le cœur du cadavre, lorsque ses yeux aperçurent un tatouage ainsi composé : un croissant entouré de six points, trois noirs à droite, trois bleus à gauche. A cette vue, Ktira poussa un cri terrible. Elle se leva, les yeux hagards, la bouche écumante;... on eût entendu ses dents se briser dans sa bouche. — Mon fils!... râla-t-elle. Semblable à une lionne à laquelle on arrache ses petits pendus encore à ses mamelles, elle se dressa, rugissante et féroce, de toute sa hauteur, et, les mains en avant, crispées et prêtes à déchirer, folle de rage et de douleur, bondit sur Ombareck; mais la czana ne put l'atteindre, un voile de sang passa devant ses yeux; pendant quelques momens, elle tournoya sur elle-même, battit l'air convulsivement de ses mains, revint près du cadavre, et, épuisée par ce dernier effort, tomba inanimée sur le corps de Taïeb.

Un quart d'heure après cette lugubre scène, Ombareck, précédant avec ses cavaliers le *mahari* qui portait Nefissa, défilait joyeux le long des acacias derrière lesquels agonisaient les auteurs de sa félicité. Il savait que dans l'enclos gisaient sous les palmiers deux morts qui se tairaient pour toujours sur les circonstances auxquelles il devait de se faire appeler Ombareck le Lion, deux cadavres qui jamais ne se dresseraient pour lui dire à la face et publiquement : — Tu mens, Ombareck, tes yeux ne sont pas dignes de voir le jour, tes lèvres de parler; mets ta tête sous les pieds de la foule, et, comme du crâne d'un *chaouya* (1), le poids de tant de gens n'en pourra faire sortir ni un atome de cervelle, ni une goutte de sang pur!

CHARLES DAUBIGE.

(1) Tribu de l'Algérie. Les Arabes, pour flétrir leur mollesse, leur inintelligence et leur peu d'amour pour la guerre, disent d'eux qu'ils ont de la viande au lieu de cervelle dans le crâne.

---

# L'ORIGINE DE L'HOMME

D'APRÈS DARWIN

---

*The descent of man, and selection in relation to sex*, by Charles Darwin;  
2 vol. Londres 1871. John Murray.

---

« Évolution, mot magique ! il nous donne la clé de toutes les énigmes qui nous entourent. » Ainsi s'écriait, il y a trois ans, le plus ardent des émules de Darwin en traçant à grands traits une histoire de la création fondée sur la théorie des transformations graduelles et de l'hérédité élective. M. Haeckel n'a pas craint d'aller jusqu'au bout, et de faire descendre l'homme par variation successive de quelque forme inférieure dont les singes seraient dérivés comme une branche latérale. D'autres naturalistes sont arrivés à la même conclusion, quelques-uns se sont déclarés simplement pour l'origine simienne de l'homme, en ajoutant, par manière de bravade, qu'ils rougissaient encore moins d'avoir pour ancêtre un honnête singe que de s'avouer les fils de certains fanatiques ennemis de la lumière et du progrès. Il s'est fait un grand bruit autour de ces débats, qui ont soulevé bien des passions; M. Darwin ne disait mot. Enfin il a jugé que le moment était venu de quitter cette réserve, que ses adeptes et ses adversaires expliquaient de plus d'une façon. Il avoue qu'il a longtemps ajourné la publication de ses recherches sur l'origine de l'homme de peur d'irriter les préjugés que devait rencontrer sa doctrine chez quelques savans; il a voulu lui laisser obtenir droit de cité avant d'en tirer les dernières conséquences.

Dans l'ouvrage qu'il vient de mettre au jour, M. Darwin accepte donc la responsabilité de l'application qu'on a faite de sa théorie à la généalogie de l'homme. « Ma conclusion principale, écrit-il, à savoir que

l'homme descend de quelque organisme inférieur, sera, je le regrette, fort désagréable à beaucoup de personnes. Cependant il est hors de doute que nos pères ont été des barbares. Je n'oublierai jamais la surprise dont je fus saisi quand je vis pour la première fois une troupe de naturels de la Terre de Feu sur une côte abrupte et sauvage, car la pensée qui me vint tout d'abord à l'esprit fut celle-ci : voilà nos ancêtres ! Ces hommes étaient absolument nus et barbouillés de peinture, leurs longs cheveux en désordre, leurs bouches couvertes d'écume, leurs physionomies farouches, effarées, défiées ; comme des bêtes fauves, ils vivaient de leur proie, n'avaient aucune espèce de gouvernement, et se montraient sans pitié pour tout ce qui n'était pas de leur tribu. Lorsqu'on a vu des sauvages chez eux, on n'éprouve pas grande honte à se sentir obligé de reconnaître que le sang de quelque créature encore plus humble coule dans nos veines... » Voici d'ailleurs comment M. Darwin se figure l'être mystérieux dont nous sommes les petits-fils. « L'homme, dit-il, descend d'un quadrupède velu, ayant une queue et des oreilles pointues, vraisemblablement grimpeur (*arboreal*) en ses habitudes, et appartenant au vieux continent. Cette créature, si un naturaliste avait pu en examiner la structure, eût été classée parmi les quadrumanes aussi sûrement que l'aurait été l'ancêtre commun, et encore plus ancien, des singes du vieux et du Nouveau-Monde. Les quadrumanes et tous les mammifères supérieurs dérivent probablement d'un marsupial ancien, et celui-ci, par une longue filière de formes variées, soit d'une espèce de reptile, soit d'un animal amphibie, lequel à son tour a pour souche un poisson. Dans les brumes du passé, nous pouvons voir distinctement que l'ancêtre de tous les vertébrés a dû être un animal aquatique, à branchies, réunissant les deux sexes dans le même individu, et chez lequel les organes principaux, tels que le cerveau et le cœur, n'étaient développés que d'une manière imparfaite. Cet animal a dû, semble-t-il, se rapprocher des larves de nos ascidiacés marins plus que de toute autre forme connue. »

Cette déclaration de foi est nette et précise. Les faits par lesquels M. Darwin l'appuie et l'étaie sont aussi nombreux que variés, quoique guère nouveaux. Il y a d'abord les étroites analogies de structure anatomique et de constitution qui existent entre l'homme et les singes anthropomorphes. On a beaucoup discuté sur la signification de ces ressemblances, il y a eu longtemps comme un tacite accord pour les atténuer et pour en affaiblir la portée. M. Huxley a cassé les vitres : il n'admet pas ces compromis, ces demi-aveux corrigés par des palliatifs d'ordre moral. Pour lui, le nom de quadrumanes appliqué aux singes est une erreur anatomique : les singes ont deux pieds et deux mains comme nous ; la ressemblance de la prétendue main de derrière avec la vraie main ne va pas plus loin que la peau. Le membre postérieur du

gorille se termine par un pied; c'est un pied, à vrai dire, préhensile, mais ce n'est point une main, et le pied de l'orang diffère plus de celui du gorille que le pied du gorille ne diffère de celui de l'homme. Les différences qu'on remarque entre la main du gorille et la main humaine ne reposent, suivant M. Huxley, que sur un défaut de développement qui a entraîné l'atrophie d'un muscle; on a vu des mains humaines réduites à un état tout semblable. Somme toute, au point de vue anatomique, de l'homme au singe la distance est infiniment moindre que du singe à n'importe quel autre mammifère; elle est presque nulle, si l'on compare l'évolution embryonnaire des deux espèces. A ces considérations vient s'ajouter celle des organes rudimentaires et des retours par atavisme qui trahissent encore accidentellement notre origine. M. Darwin cherche à former un corps de preuves en notant minutieusement tous les indices suspects; il n'a garde d'oublier le pli sous la paupière, qui est comme un rudiment de la membrane clignotante des oiseaux de nuit, et il est tout heureux d'apprendre d'un sculpteur que le bout de l'oreille du singe perce encore chez l'homme sous la forme d'une petite saillie qui existe sur le bord intérieur du pavillon. En réunissant toutes les indications que fournit l'anatomie comparée, M. Darwin se croit donc forcé d'admettre pour l'homme l'humble origine qu'il nous coûte tant d'avouer. « Il n'est pas croyable, dit-il, que tous ces faits puissent mentir. Celui qui ne se contente pas d'envisager les phénomènes isolés, comme le font les sauvages, ne peut plus admettre que l'homme soit l'œuvre d'une création indépendante. »

Les différences énormes que l'on remarque dans la conformation extérieure aussi bien que dans les facultés mentales des individus de l'espèce humaine se conservent par hérédité, s'exagèrent encore par la sélection naturelle dans le combat pour l'existence, se déterminent quelquefois par la sélection sexuelle. Ce qui se passe encore aujourd'hui paraît à M. Darwin comme un pâle reflet de l'action lente, mais énergique et profonde, que la variation progressive a dû exercer dans le cours des siècles, et par laquelle il veut expliquer la filiation des espèces. C'est là le point faible de sa doctrine : nous avons beau regarder autour de nous, les faits contemporains justifient si peu le rôle attribué à la variation dans un passé presque fabuleux, qu'il faut vraiment se faire violence pour accepter cet enchaînement d'hypothèses comme une induction fondée sur les résultats de l'observation et de l'expérience. Quoi qu'il en soit, M. Darwin a foi dans sa théorie, et, tout bien considéré, il n'hésite pas à déclarer que l'homme descend des singes catarhins de l'ancien continent, qui forment avec les singes platyrhins du Nouveau-Monde les deux grandes divisions de la famille des simiens. Cette filiation une fois admise, il n'y a plus de raison pour ne pas remonter jusqu'au bout cette perspective indéfinie de métamorphoses qui s'ouvre à

nos regards et qui se termine aux ascidiens. Ce sont des mollusques hermaphrodites ayant l'apparence d'un simple sac gluant et coriace; leurs larves ressemblent aux têtards; d'après M. Kovalevsky, elles ont quelques rapports avec les vertébrés par leur mode de développement, par la position du système nerveux. Les têtards mythologiques que M. Darwin regarde comme le prototype des animaux ont pu se diviser en deux séries divergentes dont l'une s'est dégradée en aboutissant à nos ascidiacés, tandis que l'autre s'est élevée par une série de variations jusqu'aux vertébrés que nous connaissons.

Une des grandes difficultés que rencontre cette généalogie dès les premiers pas que l'on fait en arrière, c'est le développement intellectuel et moral qui semble être la prérogative de l'espèce humaine. M. Darwin s'attache à démontrer qu'il n'existe entre l'homme et les animaux que des différences de quantité, que leurs facultés mentales sont essentiellement de même nature. A ses yeux, la distance est plus grande d'une lamproie au singe le plus élevé qu'elle ne l'est de celui-ci à l'homme; et même, pour arriver du dernier des sauvages d'Australie à un Newton ou un Shakspeare, quel chemin ne faut-il pas faire! La curiosité, l'attention, la mémoire, l'instinct d'imitation, sont quelquefois développés chez les animaux supérieurs à un degré extraordinaire, et une foule de faits qu'on observe tous les jours prouvent que l'imagination joue un rôle dans la vie des chiens, des chats, des chevaux, des oiseaux, qui nous entourent. Il est même impossible de dénier entièrement aux animaux la faculté du raisonnement. M. Darwin cite l'exemple des chiens du docteur Hayes, lesquels, attelés aux traîneaux qui franchissaient les champs de glace polaires, s'écartaient prudemment les uns des autres lorsque la glace devenait mince, afin de mieux répartir leur poids. Il cite aussi les singes, qui apprennent tout seuls comment il faut casser un œuf sans en répandre le contenu, qui, ayant trouvé une fois une guêpe dans un petit sac de papier, n'ouvrent plus les cornets qu'on leur offre qu'après les avoir portés à l'oreille, — puis ce chien qui, ne pouvant rapporter à la fois une perdrix vivante et une autre qui est morte, réfléchit d'abord un moment et se décide ensuite à tuer la proie vivante pour l'emporter avec l'autre. M. Darwin s'efforce encore de battre en brèche les argumens de ceux qui prétendent que l'homme seul est capable de progrès, que seul il emploie des outils, asservit d'autres animaux, a conscience de lui-même, possède la faculté d'abstraction, le sentiment du beau, et toutes les autres distinctions dont on veut faire son apanage exclusif. Il n'est pas douteux que les animaux ne puissent se perfectionner dans la société de l'homme. On voit les singes se servir de pierres et de bâtons pour casser des noix, pour ouvrir une caisse, pour se défendre contre une agression. Au jardin zoologique de Londres, un singe dont les dents étaient faibles ouvrait les noisettes avec

une pierre qu'il cachait dans la paille de sa couchette, et à laquelle il ne laissait toucher aucun de ses camarades. Quand l'homme primitif a employé pour la première fois des éclats de silex à un usage quelconque, il n'a pas dû accomplir un effort de raisonnement bien différent de celui qui a guidé ce singe; de là il n'y avait qu'un pas à faire pour façonner grossièrement des outils ou des armes de pierre. Brehm raconte qu'un de ses babouins avait l'habitude de se mettre un paillason sur la tête pour s'abriter du soleil : n'est-ce pas là l'invention du chapeau?

Le langage et la faculté d'abstraction, dont il est en quelque sorte l'expression matérielle, voilà ce qu'il y a de plus difficile à revendiquer pour les animaux en général; mais ici encore M. Darwin soutient qu'il ne s'agit que d'une différence de développement. Les animaux se parlent entre eux et se comprennent. Les singes ne sont pas sans comprendre une partie de ce que l'homme leur dit, ils poussent des cris pour avertir leurs camarades d'un danger; ne peut-on pas supposer qu'un singe plus avisé que les autres ait un jour imité la voix d'une bête féroce pour en signaler la présence menaçante? Ç'aurait été un premier pas vers la formation d'un langage. La voix étant de plus en plus exercée, les organes vocaux se seraient renforcés et perfectionnés, enfin la supériorité acquise de quelques individus aurait été transmise par hérédité. L'usage de la parole a dû ensuite réagir fortement sur le cerveau, car il est hors de doute que les facultés mentales se développent principalement sous l'influence du langage. Les idées nous viennent sous la forme de mots, une suite de pensées ne s'enchaîne qu'à l'aide d'un langage pour ainsi dire intérieur. Le volume considérable du cerveau chez l'homme n'est pas sans rapport avec l'usage de la parole. Si les singes ne parlent pas, c'est que leur espèce a été frappée d'un arrêt de développement; ils sont dans le cas de ces oiseaux qui, tout en étant pourvus d'organes propres au chant, ne chantent jamais. Le corbeau ne fait que croasser, quoiqu'il soit en possession d'un appareil vocal semblable à celui du rossignol.

Cependant, dira-t-on, les animaux n'ont pas de religion; c'est là ce qui les sépare de l'homme par un abîme infranchissable. Qu'est-ce qui nous prouve, répond M. Darwin, que tous les sauvages aient des croyances religieuses? Des observateurs consciencieux, qui ont vécu longtemps au milieu de certaines peuplades, affirment au contraire qu'ils n'ont rencontré chez elles aucun indice qui pût faire supposer qu'elles avaient une idée quelconque d'un Dieu. Ce qui est général, c'est seulement l'idée d'agens invisibles, la croyance aux esprits, et celle-là peut très bien avoir pris origine dans les rêves, car les sauvages ne distinguent guère entre les impressions subjectives et objectives. « L'âme du rêveur part pour un voyage lointain et revient avec le souvenir de ce qu'elle a vu. » La tendance des sauvages à douer d'une vie propre les objets inanimés peut se mettre en parallèle avec certains faits qu'on observe sur les animaux.

« Un de mes chiens, dit M. Darwin, se trouvait couché sur le gazon par un temps très chaud, près d'un parasol ouvert, dont il ne se serait certainement pas préoccupé, si quelqu'un se fût trouvé à côté; mais la brise agitait de temps en temps le parasol, et le chien grognait et aboyait à chaque oscillation. Ce mouvement sans cause apparente était donc pour lui l'indice de la présence d'un être suspect qui venait rôder sur son territoire. » Au demeurant, le sentiment de la dévotion religieuse est fort complexe, composé d'amour, de crainte, de gratitude, de confiance, d'espoir. Les transports de joie d'un chien qui retrouve son maître, d'un singe qui revoit son gardien, sont fort différens des sentimens qu'ils témoignent à leurs camarades. Aussi le professeur Braubach estime que le chien regarde son maître comme un dieu. D'un autre côté, les misérables superstitions du sauvage ne l'élèvent guère au-dessus des bêtes; ainsi que le dit sir John Lubbock, « la terreur du mal inconnu est suspendue comme un nuage épais sur la vie sauvage et en rend tout plaisir amer. »

On voit que les facultés intellectuelles de l'homme n'embarassent guère M. Darwin lorsqu'il veut établir l'origine simienne de notre espèce. Les qualités morales ne l'arrêtent pas davantage; il les ramène à l'instinct social en y comprenant les affections de famille. L'instinct social est une faculté d'une nature fort complexe; chez les animaux inférieurs, il se manifeste par une tendance vers l'accomplissement de certaines actions parfaitement définies; à mesure qu'on s'élève dans l'échelle, ces tendances prennent un caractère plus général, plus vague : les animaux sociables se plaisent dans la compagnie de leurs pareils, s'avertissent mutuellement des dangers qui les menacent, se défendent et s'aident entre eux comme ils peuvent. Les élémens les plus importans de cette catégorie d'instincts sont l'amour et la sympathie. M. Darwin pense qu'un animal quelconque, doué d'instincts sociaux très prononcés, finirait par acquérir un sens moral ou une conscience aussitôt que ses facultés intellectuelles se seraient développées à un degré où elles deviendraient comparables à l'intelligence humaine. La réflexion, et surtout l'habitude du langage, changeraient peu à peu en sentiment moral ce qui n'était d'abord qu'une impulsion instinctive; enfin la tradition, devenue opinion publique de la communauté, approuverait et consacrerait comme morale une certaine conduite de ses membres, conforme au bien de tous. Ce n'est pas à dire toutefois que le sens moral acquis de cette manière serait nécessairement identique au nôtre; il serait modelé sur la nature particulière des instincts primitifs. « Supposons, dit M. Darwin, pour prendre un cas extrême, que les hommes se fussent produits dans les conditions de vie des abeilles : il n'est pas douteux que nos femelles non mariées, à l'instar des abeilles ouvrières, considéreraient comme un devoir sacré de tuer leurs frères, et que les

mères chercheraient à détruire leurs filles fécondes, sans que personne y trouvât à redire. » Malgré cela, cette abeille-homme ou cet homme-abeille se formerait du bien et du mal une idée à son usage, aurait un code moral à sa façon.

Ceux qui ont eu l'occasion d'observer les animaux sociables *chez eux* savent combien certaines manifestations de leurs instincts ressemblent à des actes inspirés par une bienveillance raisonnée, pour ne pas dire par des vertus morales. Voyez ces singes, — les cercopithèques gris-verts, — dont Brehm nous raconte les mœurs; lorsqu'une bande a traversé un buisson d'épines, chaque individu s'étend sur une branche et est visité par un de ses camarades, qui examine consciencieusement sa fourrure pour en extraire les aiguillons et les ronces. D'après Alvarez, les hamadryas (une espèce de mandrill) renversent les pierres pour y chercher des insectes ou des vers, et, lorsqu'ils en trouvent une grande, ils se mettent autour tant qu'il en peut aller pour la soulever, la retournent et se partagent le butin. Les animaux sociables s'assistent dans le péril et se défendent mutuellement; parfois leur dévouement ressemble à l'héroïsme. Brehm rencontra en Abyssinie un grand troupeau de babouins qui traversaient une vallée; une partie avait déjà remonté la montagne opposée, les autres étaient encore en bas. Ces derniers furent attaqués par les chiens, mais les vieux mâles dégringolèrent aussitôt des rochers, les gueules ouvertes et avec un grognement si féroce, que les chiens battirent précipitamment en retraite. On les excita de nouveau à l'attaque; pendant ce temps, tous les babouins avaient gagné les hauteurs, à l'exception d'un jeune de six mois environ qui poussait des cris de détresse sur un bloc de rocher où il était entouré par la meute. C'est alors qu'on vit un des mâles les plus forts redescendre de la montagne, aller tout droit au jeune, le cajoler et l'emmener en triomphe, les chiens étant trop surpris pour s'y opposer. Une autre fois, un jeune cercopithèque est saisi par un aigle, il réussit à se retenir à une branche et crie au secours; aussitôt toute la bande s'élance avec un tapage infernal, et se met à plumer le ravisseur avec tant de succès qu'il ne songe plus qu'à s'échapper lui-même. Lorsqu'un babouin en captivité est recherché pour un méfait qui mérite une punition, ses camarades cherchent à le protéger. Le capitaine Stansbury a rencontré dans un lac salé de l'Utah un pélican vieux et complètement aveugle qui était fort gras et avait dû être nourri longtemps par ses compagnons; M. Blyth a vu des corbeaux indiens nourrissant deux ou trois de leurs camarades aveugles, et M. Darwin a eu connaissance d'un fait analogue concernant un coq domestique.

Voilà des manifestations de sympathie bien caractérisées entre animaux de la même espèce ou, pour mieux dire, de la même communauté, car dans le règne animal c'est le patriotisme de clocher qui fait loi. Quelquefois cependant nous voyons la sympathie s'étendre au-delà des bornes tracées par les affinités d'origine, témoin ces amitiés bizarres

nées dans les ménageries, et l'affection des animaux domestiques pour leurs maîtres. M. Darwin cite à ce propos un trait vraiment touchant de la part d'un petit singe américain. « Il y a quelques années, dit-il, un gardien du jardin zoologique me montra une blessure profonde et à peine cicatrisée que lui avait faite un babouin féroce pendant qu'il était à genoux sur le plancher de la cage. Le petit singe, qui aimait beaucoup le gardien, vivait dans le même compartiment et avait une peur horrible du babouin; néanmoins, lorsqu'il vit son ami en péril, il s'élança sur l'agresseur et le tourmenta si bien par ses cris et ses morsures, que l'homme put s'échapper, non sans avoir couru de grands risques pour sa vie. » Si dans d'autres cas les animaux supérieurs font preuve d'une indifférence complète à l'égard de leurs pareils, comme lorsqu'ils expulsent du troupeau un individu blessé, on pourrait dire que l'exception confirme la règle; ce trait noir de l'histoire naturelle se retrouve d'ailleurs jusque dans les sociétés humaines, — que l'on songe aux Indiens de l'Amérique du Nord, qui laissent périr sur la plaine leurs camarades faibles, aux Fuegiens, qui enterrent vivans leurs parens âgés ou malades.

La satisfaction d'un instinct est un plaisir d'autant plus intense que l'instinct est plus fort. Quel ne doit pas être le degré de volupté intérieure nécessaire pour retenir l'oiseau, si mobile et si remuant, pendant de longs jours sur les œufs qu'il couve! En obéissant à ses instincts sociaux, l'animal est donc heureux, tandis qu'il éprouve un malaise lorsque ces instincts sont contrariés, et l'on peut supposer qu'en général ils doivent être énergiques, car ils sont éminemment utiles à la conservation de l'espèce. C'est par la même raison qu'on peut croire que la plupart de ces instincts, tels qu'ils se manifestent sous nos yeux, ont été acquis ou du moins développés par la sélection naturelle, qui tend à modifier tous les êtres de manière à augmenter leur résistance vitale.

Voici maintenant, à en croire M. Darwin, comment les instincts sociaux deviennent la base de la conscience ou du sens moral lorsqu'ils sont aidés par la réflexion. Ces instincts sont en général plus durables, plus persistans que tous les autres. S'ils entrent en lutte avec quelque désir subit comme la faim, avec une passion comme la haine, ils peuvent être temporairement vaincus, terrassés par surprise; mais, la faim une fois assouvie, la rancune satisfaite, la sensation de plaisir qui accompagne la jouissance s'efface, et le souvenir de la défaite subie par les instincts sociaux se représente sous la forme d'un remords. Nous comparons nos actes passés aux exigences de l'instinct de sympathie toujours vivace, et nous prenons en horreur ces actes malgré le contentement passager qu'ils nous ont procuré. Le regret ou le remords causé par le souvenir d'actions contraires à la sympathie serait donc le germe des idées de morale. « Le verbe impérieux *devoir*, dit M. Darwin, semble impliquer tout simplement la conscience d'un instinct persistant, inné

ou en partie acquis, lequel nous sert de guide, bien que pouvant être désobéi. » Par conséquent ce mot n'est guère employé au figuré lorsque nous disons que les chiens courans *doivent* chasser à courre, que les chiens d'arrêt *doivent* arrêter, que les chiens rapporteurs *doivent* rapporter le gibier. S'ils ne le font pas, ils ont tort et manquent à leur devoir.

« Un être moral, dit M. Darwin, est caractérisé par la faculté de comparer ses actions passées et futures, ainsi que les motifs de ces actions, d'approuver les unes et de réprouver les autres, et le fait que l'homme est le seul être auquel cette faculté appartienne avec certitude établit entre lui et les animaux inférieurs la plus importante de toutes les distinctions. Je me suis attaché à démontrer que le sens moral résulte en premier lieu de la persistance et de la vivacité des instincts sociaux, ce qui rapproche l'homme des animaux inférieurs, et en second lieu de l'activité de ses facultés mentales et de la profonde impression que lui laissent les événemens passés, ce qui constitue un caractère spécial à l'homme. Son esprit est ainsi fait qu'il ne peut pas s'empêcher de regarder en arrière, de se représenter les impressions d'événemens et d'actions qui appartiennent au passé; il regarde aussi sans cesse en avant. Il s'ensuit que, si un désir passager, une émotion fugitive, ont eu raison de ses instincts sociaux, il viendra un moment où il réfléchira et comparera l'impression affaiblie de ces impulsions passées avec l'instinct social qui n'a rien perdu de sa force; il éprouvera dès lors ce mécontentement qu'excite un instinct non satisfait, et il prendra la résolution d'en agir autrement à l'avenir : — c'est la conscience. Tout instinct qui est continuellement plus fort qu'un autre ou plus persistant donne naissance à un sentiment que nous exprimons en disant qu'il faut lui obéir. Un chien d'arrêt, s'il pouvait réfléchir sur sa conduite passée, se dirait à lui-même : J'aurais dû arrêter ce lièvre au lieu de me laisser aller à la tentation passagère de le chasser. »

L'instinct de sociabilité inspire à l'homme le vague désir de venir en aide à ses semblables, sans le pousser à des actions déterminées, ce qui est le propre des instincts de l'animal inférieur. Il faut aussi considérer que l'homme peut par le langage donner une forme précise à ses besoins et à ses désirs, de manière à guider ceux qui viennent à son secours; des instincts spéciaux n'auraient donc chez lui aucune raison d'être. Enfin le motif qui le porte à se rendre utile n'a plus sa source uniquement et directement dans une tendance innée; l'espoir de l'éloge et la crainte du blâme de ses pareils y sont pour beaucoup. C'est la faculté de la sympathie qui nous rend sensibles à l'éloge et au blâme, qui nous fait prononcer l'un ou l'autre; elle est à coup sûr l'un des élémens les plus importans de l'instinct social, et elle peut être développée à un haut degré par l'usage qui en est fait. On se demandera quel est le principe qui règle en général l'approbation et la réprobation des actes

que nous commettons. M. Darwin répond que, tous les hommes souhaitant le bonheur, ils blâmeront ce qui les en éloigne et loueront les actions qui tendent à les y conduire; le « principe du plus grand bonheur » pourrait ainsi indirectement servir de point de départ pour distinguer le bien et le mal. A mesure que la raison se développe et que l'expérience s'étend, les relations de cause à effet sont aperçues de plus loin, l'opinion publique comprend et exige des vertus plus raffinées. Les notions morales se perfectionnent ainsi de génération en génération; mais que sont-elles encore chez les sauvages!

Si l'on accepte la doctrine du transformisme, qui fait descendre l'espèce humaine de quelque être inférieur, on se demandera peut-être comment cette doctrine peut se concilier avec la croyance à l'immortalité de l'âme. Les races sauvages n'ont aucune idée claire d'une vie future, mais ce serait à tort qu'on attacherait de l'importance à leurs croyances instinctives; elles ne prouvent rien ni pour ni contre l'existence de l'âme après la mort. Rien ne nous empêche d'y croire; la seule difficulté, c'est de savoir à quelle époque de l'évolution de l'espèce on doit commencer à considérer celle-ci comme destinée à une vie immortelle. Toutefois peu de personnes s'inquiètent de l'impossibilité de déterminer le moment précis dans le développement de l'individu, depuis les limbes de la vie embryonnaire jusqu'à la naissance, où il devient un être immortel. On ne doit pas se tourmenter davantage parce qu'il n'est point possible d'indiquer la phase d'évolution de notre espèce où l'animal ne retourne plus tout entier au néant après sa mort. « Je ne puis me dissimuler, dit à ce propos M. Darwin, que les conclusions de mon livre seront dénoncées par certaines gens comme profondément irréligieuses. Que celui qui les dénoncera ainsi prouve donc qu'il est plus irréligieux d'expliquer l'origine de l'espèce humaine en la faisant descendre par variation progressive de quelque forme inférieure que d'expliquer la naissance de l'individu par les lois de la reproduction ordinaire. La naissance de l'individu et celle de l'espèce sont au même titre des anneaux de cette chaîne d'événemens que l'esprit se refuse à considérer comme le résultat d'un aveugle hasard. La raison se révolte contre une telle conclusion, qu'il nous soit possible ou non de croire que la moindre variation de structure, l'union de chaque couple d'êtres animés, la production de chaque germe, aient été ordonnées en vue d'un but spécial. »

La filiation de l'homme n'est point le seul problème qui occupe M. Darwin dans son nouvel ouvrage. Il y approfondit encore un sujet qu'il avait à peine effleuré dans ses précédentes publications : nous voulons parler de la *sélection sexuelle*. Il s'agit ici du succès que les individus les mieux doués remportent sur les autres du même sexe, relativement à la propagation de l'espèce, tandis que la *sélection naturelle* dépend du succès des deux sexes à la fois et à tout âge dans la lutte

contre les conditions générales de l'existence. La lutte sexuelle a lieu sous deux formes distinctes : tantôt les mâles se livrent un combat dans lequel le plus fort chasse ou détruit ses rivaux pendant que les femelles se tiennent passives, tantôt ils se bornent à rivaliser de séductions, et les femelles font leur choix en conséquence. Cette dernière forme de la sélection sexuelle est tout à fait analogue à la sélection inconsciente pratiquée par les éleveurs, qui traditionnellement choisissent les individus les plus beaux ou les plus utiles sans intention arrêtée d'améliorer la race.

Dans les divisions inférieures du règne animal, la sélection sexuelle ne joue pas un rôle appréciable. Les mollusques, dont la vie se passe souvent au point où ils sont nés, les animaux hermaphrodites, qui réunissent les deux sexes dans le même individu, ne peuvent pas entrer ici en ligne de compte. Chez ces êtres inférieurs, les facultés mentales sont d'ailleurs trop peu développées pour qu'ils puissent ressentir les émotions de l'amour et de la jalousie, ou exercer un choix quelconque. Lorsqu'on arrive aux insectes, puis aux vertébrés, les effets du triage sexuel deviennent de plus en plus manifestes; en même temps, et comme parallèlement, nous voyons éclore et briller l'intelligence. Ce phénomène est surtout remarquable dans deux grands rameaux de l'arbre de la vie : chez les hyménoptères (abeilles, fourmis) et chez les mammifères, dont l'homme fait partie. Le contraste entre les deux sexes est d'ailleurs à peu près partout de la même nature, chez les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les poissons, les insectes, et jusque chez les crustacés. Dans quelques cas, les rôles sont renversés, mais c'est l'exception (1). C'est généralement le mâle qui recherche la femelle; il est seul armé pour le combat. Le mâle est presque toujours plus gros et plus fort, plus courageux et d'humeur plus belliqueuse que la femelle; il s'en distingue encore par une foule d'autres caractères secondaires, tels que des organes de chant ou de stridulation, des glandes odorifères, etc. Enfin la nature a orné les mâles d'une infinité de colifichets: crêtes, panaches, aigrettes, huppes, plumes rémiges et rectrices, barbes, crinières, capuchons, ramures, ailerons; — elle leur a donné des robes aux couleurs voyantes, dorées, pailletées, tandis que les femelles sont vêtues simplement. Chez le mandrill mâle, certaine partie du corps est colorée du rouge le plus vif avec un agréable mélange de bleu. Chaque espèce se prévaut aussi de ses avantages extérieurs à l'époque où les sexes se rapprochent. Les oiseaux chanteurs s'égosillent, les cigales et les grillons jouent avec frénésie de leur instrument à cordes, les coqs de bruyère exécutent des danses sous les yeux de leurs belles, les paons et les oiseaux de paradis s'évertuent à faire resplendir leur plumage au soleil.

(1) Les femelles du casoar, de *turnix taiyoor*, de *rhynchaea australis*, surpassent les mâles en force et beauté, et ce sont les mâles qui couvent.

M. Darwin accumule les exemples et trace les tableaux de mœurs les plus curieux en nous faisant parcourir l'immense échelle du règne animal. L'usage de la voix nous apparaît sous un jour tout nouveau : c'est d'abord et avant tout un appel. Les mâles de certains poissons (ombres, hippocampes), ceux des tortues, des crocodiles, émettent des sons très distincts à l'époque des amours. Les oiseaux et les insectes ne sont guère bruyans que vers la même époque. Chez les mammifères, il est plus difficile de constater ce caractère spécial de la voix; cependant M. Darwin pense que l'origine de la musique doit être cherchée dans les modulations par lesquelles nos ancêtres de race simienne tentèrent de charmer les oreilles du sexe opposé. On connaît d'ailleurs un singe qui chante : c'est un gibbon, *l'hylobates agilis*. M. Waterhouse a noté les sérénades de cet animal. « Il a, dit-il, une voix forte et bien timbrée; il parcourt la gamme chromatique en montant et en descendant, et sa note la plus élevée est à l'octave de la plus basse. » Il n'est pas moins curieux de voir jusqu'à quel point chez les animaux le sentiment de la beauté et le goût des ornemens influencent les relations sexuelles. L'exemple le plus étonnant est fourni par les chlamydères; ces oiseaux, qui ressemblent à nos perdrix, se construisent des charmilles nuptiales avec de fines pousses d'arbre qu'ils enfoncent par le gros bout dans une chaussée de cailloux arrondis, préalablement établie dans un lieu bien découvert. La plantation est assez large pour que les deux oiseaux puissent s'y promener à côté l'un de l'autre. Leur bosquet achevé, ils l'embellissent en y accrochant tous les objets brillans qu'ils peuvent se procurer : coquilles nacrées, plumes bleues et rouges, lambeaux d'étoffe, boutons dorés, tout ce qui peut charmer le regard. Et ces vautours, ces outardes, qui se livrent aux contorsions et minauderies les plus grotesques pour faire leur cour! ces hérons qui défilent en procession avec une dignité grave, ces tétras et ces coqs de bruyère qui exécutent des rondes et organisent des soirées chorégraphiques et musicales, lesquelles finissent généralement par des combats à outrance! Quelquefois la poule se sauve avec un jeune coq qui s'est prudemment tenu à l'écart pendant que les vieux se houspillent, et ces derniers en sont pour leurs frais.

En lisant ces étranges peintures de mœurs d'animaux, on sent partout comme une constante et secrète allusion. C'est du La Fontaine, moins la morale qui met les points sur les *i*. Bien des choses que nous voyons chez les sauvages établissent la transition entre les instincts des animaux inférieurs et les coutumes qui ont été consacrées par notre civilisation. Nous n'avons qu'à songer au goût qu'ont les nègres pour les objets brillans, aux tatouages dont les Indiens couvrent leur corps. Si on voulait étudier de près le tatouage chez les diverses peuplades, on y constaterait le règne capricieux de la mode et le jeu d'une féconde imagination, absolument comme dans l'histoire des costumes. D'un autre côté, les caractères de beauté qui font impression sur l'esprit d'un

vinge ne sont guère plus grotesques que ceux qui font l'admiration des sauvages. Lorsqu'ils ne chargent pas leur nez d'anneaux ou leurs lèvres d'un bâtonnet, ils déforment la tête des enfans, ils se cassent quelques dents ou noircissent tout leur râtelier. Ce Cochinchinois fait peu de cas de la femme de l'ambassadeur anglais parce qu'elle a « les dents blanches comme un chien et une peau rose comme la fleur de la pomme de terre. » D'après Burton, les Somali, pour prendre femme, font ranger de front les aspirantes et choisissent celle qui fait saillie *de tergo*.

La loi du combat (*law of battle*) règne dans le monde des animaux avec une uniformité caractéristique, et fait de la reproduction de l'individu un droit souvent chèrement payé. Il y a des espèces particulièrement belliqueuses : telle cette perdrix (*ortigornis gularis*) dont le mâle possède des ergots acérés; on n'en tue guère qui n'aient la poitrine couverte de cicatrices d'anciennes blessures. Chez les sauvages, la possession d'une femme est un constant sujet de rixes, sinon de guerres; il en fut ainsi partout dans les temps primitifs :

Nam fuit ante Helenam mulier teterrima belli  
Causa...

Chez les Peaux-Rouges, c'est encore le droit du plus fort qui décide à qui doit appartenir une jeune fille. Azara raconte que dans l'Amérique du Sud les Indiens ne se marient guère avant l'âge de vingt ans, parce qu'ils sont obligés d'attendre qu'ils aient la vigueur nécessaire pour triompher de leurs rivaux. Les gorilles se combattent entre eux d'une manière analogue; ils défendent leur sérail à coups de dents. Les canines démesurées que l'on voit quelquefois apparaître chez l'homme sont un retour par atavisme, qui rappelle les mœurs de ses ancêtres. Ce n'est que peu à peu, à mesure que l'espèce humaine s'est habituée à la station debout, que les mâchoires ont diminué de volume, et que les dents se sont réduites à des proportions discrètes.

En résumé, les mâles se distinguent donc des femelles par une foule de particularités en dehors des caractères sexuels proprement dits; ce sont tantôt des armes qui leur servent à lutter contre leurs rivaux, tantôt des ornemens ou des qualités quelconques propres à séduire les femelles. Ces caractères sexuels secondaires ne s'accusent généralement que vers l'âge de la reproduction, souvent ils n'apparaissent que pendant la période des amours; ils existent quelquefois chez les femelles à l'état rudimentaire. Les jeunes des deux sexes n'offrent pas encore ces différences; ils ressemblent à la mère. On peut admettre que ces caractères secondaires sont acquis par la sélection sexuelle. Les lois de l'hérédité décident si les propriétés gagnées par l'un des deux sexes seront transmises au même sexe seulement, ou bien à tous les deux indistinctement. L'âge critique où ces caractères font leur apparition y est pour beaucoup; les variations qui n'apparaissent qu'à un âge avancé se

transmettent le plus souvent au *même* sexe, et ce sont celles-là surtout qui font l'objet de la sélection sexuelle. Par la répétition du triage auquel ces variations donnent lieu, elles s'exagèrent graduellement et se consolident peu à peu. Les modifications que la sélection sexuelle peut produire ainsi sont quelquefois si prononcées que les deux sexes ont été pris pour des espèces différentes, voire pour des genres différens; on dirait que, dans certains cas, elles dépassent le but, en ce sens qu'elles cessent d'être appropriées au genre de vie de l'animal. Un exemple curieux de cette exagération des appendices décoratifs nous est fourni par le faisan-argus, qui a des plumes rémiges de près de 1 mètre et qui mesure du bec à l'extrémité de la queue 1<sup>m</sup>,60, avec un corps qui n'est guère plus gros que celui d'une poule ordinaire. Le dessin de son plumage parsemé de ronds est d'une élégance extrême, et l'on peut supposer que cet admirable, mais fort gênant attirail a été acquis par le mâle peu à peu, en même temps que se développait le goût de la poule pour les effets de roue. La préférence des femelles pour les mâles d'apparence distinguée s'observe à tous les degrés de l'échelle, et devient souvent un attachement durable. Or, s'il est prouvé que dans les unions les mâles qui offrent certaines particularités sont constamment favorisés, on peut tenir pour certain que ces particularités s'accuseront de plus en plus par l'hérédité, comme dans la sélection inconsciente exercée par les éleveurs.

Si ces faits sont faciles à concevoir chez les animaux où les mâles sont très nombreux et naturellement sujets à un triage, il n'en est plus de même pour les animaux qui forment des couples; mais là encore les femelles vigoureuses et précoces, qui laisseront la postérité la plus nombreuse, choisiront généralement les mâles les plus beaux et les plus fortement caractérisés. Si l'on s'étonne de rencontrer chez les femelles des animaux inférieurs le sentiment du beau ou le goût si développé, il faut nous rappeler, dit M. Darwin, que les cellules du cerveau dérivent partout d'un même cerveau prototype, ce qui explique que sous l'empire de conditions similaires elles peuvent accomplir des fonctions semblables.

L'application de ces principes à l'homme rencontre toutefois une difficulté sérieuse dans la grande distance qui nous sépare déjà de l'état de nature. On peut, il est vrai, en s'appuyant sur les analyses fournies par les animaux inférieurs, supposer que l'homme doit à la sélection sexuelle plusieurs des caractères secondaires qui le distinguent de la femme : par exemple, la force et le courage propres à son sexe. Les luttes ont fortifié sa charpente; le besoin de plaire l'a doué d'une barbe. C'est ainsi qu'aux temps primitifs la sélection sexuelle a pu faire les races. De nos jours, on rencontre encore quelques faits qui viennent à l'appui de cette argumentation, mais ils sont rares. Les nègres Yolofs, qui sont des hommes de toute beauté, expliquent eux-mêmes, d'après M. Read, la

supériorité de leur race par l'usage qu'ils ont de vendre toutes leurs esclaves laides. En général la sélection sexuelle ne joue plus dans l'espèce humaine un rôle prépondérant. Chez les sauvages, les effets en sont paralysés par le relâchement extraordinaire des mœurs et par l'habitude très répandue de l'infanticide, qui est l'une des causes de la disparition si rapide des races indigènes en Amérique et en Australie. Dans les îles de la Polynésie, on a vu des femmes sacrifier successivement quatre, cinq et jusqu'à dix enfans; Ellis dit qu'il n'en a pas trouvé une seule qui n'eût tué au moins un enfant. Dans un village sur la frontière orientale de l'Inde, le colonel Macculloch n'a pas rencontré un seul enfant du sexe féminin. On voit que même chez les hommes à l'état sauvage bien des causes concourent aujourd'hui à rendre impuissant l'effet de la sélection naturelle, dont le rôle, si nous en croyons M. Darwin, a été autrefois capital. Dans les sociétés civilisées, l'influence de cet agent est neutralisée par la manière dont se font les mariages : dans la grande majorité des cas, ce sont des considérations de rang, de fortune, de convenances de tout genre, qui déterminent le choix des deux époux; les infériorités ne sont malheureusement pas un vice rédhibitoire.

Si nous faisons abstraction de l'homme, chez lequel M. Darwin reconnaît lui-même qu'il est fort difficile de constater les effets de la sélection sexuelle, l'existence de cette puissante cause de variation paraît prouvée pour les animaux en général. En l'admettant comme une vérité désormais acquise, on se trouve en quelque sorte obligé de reconnaître que le système cérébral, comme il dirige la plupart des fonctions biologiques, a réglé aussi d'une manière indirecte le développement des propriétés physiques et des facultés mentales, puisque le sentiment seul détermine les préférences des femelles et par suite la variation par sélection sexuelle. C'est encore dans ce sens qu'il sera permis de dire : *Mens agit et molem.*

On peut enfin tirer de ces recherches un enseignement. Avant d'accoupler nos chevaux, nos chiens, notre bétail, nous nous inquiétons de l'arbre généalogique des reproducteurs destinés à faire race. Pour nos mariages, nous ne connaissons pas de ces scrupules. Tantôt nous sommes dominés par les mêmes motifs auxquels obéissent les animaux inférieurs, avec cette différence peut-être que nous sommes sensibles aux qualités morales; tantôt nous ne considérons que les avantages extérieurs qui s'attachent à certaines unions. Il y aurait cependant beaucoup à faire pour l'amélioration des races humaines par une application raisonnée du principe de la sélection. Si les lois fatales de l'hérédité étaient mieux étudiées et mieux connues, on comprendrait combien il importe, pour arrêter l'abâtardissement des nations, d'empêcher les infirmes et les idiots de faire souche. Il est triste de voir quels obstacles rencontrent dans le sentiment public des enquêtes ayant pour but de

constater les lois qui régissent ces graves questions, par exemple celle qui concerne l'influence des mariages consanguins. L'avancement du bien-être général est un problème fort compliqué. « Ceux qui ne peuvent pas garantir leurs enfans de la misère, dit l'auteur, devraient s'abstenir de se marier, car la misère est en elle-même un grand mal, et elle tend à s'accroître parce qu'elle entraîne l'insouciance en fait de mariage. Malheureusement, si les prudens s'abstiennent et si les insoucians se marient, les prolétaires feront nombre de plus en plus. » L'homme est devenu ce qu'il est par un long combat; s'il veut avancer, il faut combattre encore. Gardons-nous d'entraver par des préjugés ou par d'étroits calculs l'action des moyens que la nature emploie pour perfectionner les races; abolissons ces lois et ces coutumes qui empêchent les hommes jeunes et bien doués de se créer une famille! Il est vrai que les qualités morales se développent aujourd'hui plus par l'exemple et l'éducation que par l'effet de l'hérédité; mais la sélection sexuelle doit toujours exercer une influence prépondérante sur les instincts sociaux qui forment pour ainsi dire la base du caractère.

« L'homme est excusable, dit en terminant M. Darwin, d'éprouver quelque orgueil à se voir au sommet de l'échelle organique, et, puisqu'il y est arrivé lentement, il peut espérer de monter plus haut encore; mais nous ne cherchons pas ce qu'il faut espérer ou craindre, il nous suffit d'envisager la réalité. J'ai exposé les faits aussi fidèlement que j'ai pu, et voici, je crois, ce qu'il nous faut reconnaître : l'homme, avec toutes ses nobles qualités, avec sa sympathie pour les êtres les plus dégradés, avec sa charité qui s'étend non-seulement à ses pareils, mais aux plus humbles créatures, avec sa divine intelligence qui pénètre les mystères de la mécanique céleste, — l'homme enfin avec toutes ses admirables facultés porte encore dans la structure de son corps le sceau indélébile de sa basse origine. »

Nous avons à notre tour cherché à résumer sans parti-pris les théories souvent étranges contenues dans ce livre, qui est appelé à faire sensation, comme ces manifestes qui étaient prévus et qui n'en surprennent pas moins. On l'a d'ailleurs dit avec raison : une hypothèse aventurée est bien moins dangereuse qu'un fait faux; elle aide à grouper, à coordonner nos connaissances, elle stimule les recherches, et, lorsqu'elle a fait son temps, elle cède la place à une autre hypothèse qui est plus en rapport avec l'état de la science (1).

R. RADAU.

(1) La traduction française du nouvel ouvrage de M. Darwin, due à M. Moulinié comme celle de l'ouvrage sur la *Variation des Animaux*, est, nous dit-on, sous presse; elle permettra au public de se faire une idée plus exacte des théories du célèbre naturaliste anglais.

---

---

# REPENTIR

---

J'aimais froidement ma patrie  
Au temps de la sécurité;  
De son grand renom mérité  
J'étais fier sans idolâtrie.

Je m'écriais avec Schiller :  
« Je suis un citoyen du monde;  
En tous lieux où la vie abonde,  
Le sol m'est doux et l'homme cher !

Des plages où le jour se lève  
Aux pays du soleil couchant,  
Mon ennemi, c'est le méchant,  
Mon drapeau, l'azur de mon rêve !

Où règne en paix le droit vainqueur,  
Où l'art me sourit et m'appelle,  
Où la race est polie et belle,  
Je naturalise mon cœur ;

M'on compatriote, c'est l'homme ! »  
Nagu' re ainsi je dispersais  
Sur l'univers ce cœur français :  
J'en sais maintenant économe.

J'oubliais que j'ai tout reçu,  
Mon foyer et tout ce qui m'aime,  
Mon pain, et mon idéal même,  
Du peuple dont je suis issu,

Et que j'ai goûté dès l'enfance  
Dans les yeux qui m'ont caressé,  
Dans ceux même qui m'ont blessé,  
L'enchantement du ciel de France !

Je ne l'avais pas bien senti ;  
Mais depuis nos sombres journées,  
De mes tendresses détournées  
Je me suis enfin repenti :  
Ces tendresses, je les ramène  
Étroitement sur mon pays,  
Sur les hommes que j'ai trahis  
Par amour de l'espèce humaine,  
Sur tous ceux dont le sang coula  
Pour mes droits et pour mes chimères :  
Si tous les hommes sont mes frères,  
Que me sont désormais ces x-là !  
Sur le pavé des grandes routes,  
Dans les ravins, sur les talus,  
De ce sang qu'on ne lavait plus  
Je baiserais les moindres gouttes ;  
Je ramasserai dans les tours  
Et les fossés des citadelles  
Les miettes noires, mais fidèles,  
Du pain sans blé des derniers jours ;  
Dans nos champs défoncés encore,  
Pèlerin, je recueillerai,  
Ainsi qu'un monument sacré,  
Le moindre lambeau tricolore ;  
Car je t'aime dans tes malheurs,  
O France ! depuis cette guerre,  
En enfant, comme le vulgaire  
Qui sait mourir pour tes couleurs ;  
J'aime avec lui tes vieilles vignes,  
Ton soleil, ton sol admiré  
Où nos ancêtres ont tiré  
Leur force et leur génie insignes.  
Quand j'ai de tes clochers tremblans  
Vu les aigles noires voisines,  
J'ai senti trémir les racines  
De ma vie entière en tes flancs.  
Pris d'une piété jalouse  
Et navré d'un tardif remords,  
J'assume ma part de tes torts,  
Et ta misère je l'épouse.

SULLY PRUDHOMME.

---

## CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

---

30 septembre 1871.

Aurons-nous bientôt la sérieuse et patriotique satisfaction de voir l'occupation étrangère céder encore un peu de terrain, et, après avoir quitté les départemens de la région parisienne, se retirer par un nouveau reflux de quelques autres de nos départemens envahis? Faudra-t-il au contraire attendre pour la délivrance de quelques unes de nos provinces qui restent le gage des Allemands, faudra-t-il attendre le mois de mai prochain, la date implacable du paiement du quatrième demi-milliard? C'est là justement la question qui s'est élevée l'autre jour presque à l'improviste, au moment où l'assemblée, lasse de sept mois de travaux, de luttés et d'émotions, était déjà impatiente d'aller goûter le repos que M. le président de la république la pressait généreusement de se donner. A la dernière heure, lorsqu'on aspirait déjà l'air des champs, le gouvernement est venu demander à l'assemblée une sorte de bill de confiance, l'autorisation de conclure et d'exécuter un arrangement diplomatique dont l'effet devait être de devancer de six mois la libération de six de nos départemens, l'Aube, l'Aisne, la Haute-Saône, la Côte-d'Or, le Doubs, le Jura, et de réduire dès ce moment à 50,000 hommes les forces allemandes dans la dernière partie de notre territoire soumise à l'occupation étrangère. Assurément c'était la plus agréable nouvelle dont le gouvernement pût se faire le messager auprès de la représentation nationale, et au premier aspect c'était là une de ces questions qui ne peuvent provoquer les dissentimens. Cette libération anticipée est un allégement sensible et un avantage pour la France entière aussi bien que pour les populations plus directement intéressées à retrouver la plénitude de leur indépendance. N'y eût-il pas un avantage matériel, il y a encore un avantage moral, national, qui domine tout. Comment se fait-il cependant qu'une affaire en apparence si simple ait soulevé des contradictions si vives, ait presque troublé l'entrée en vacances de l'assemblée au point de nécessiter l'intervention de M. Thiers lui-même

pour assurer le succès d'une combinaison où plus de 2 millions de nos compatriotes trouvent leur liberté? Comment se fait-il qu'on se soit cru tout au moins obligé de jeter dans une négociation patiemment et laborieusement préparée des conditions nouvelles qui ont eu pour conséquence de la suspendre ou de la ralentir un instant? Ah! c'est qu'on a beau dire, les intérêts n'abdiquent pas si aisément, fût-ce devant des considérations supérieures de patriotisme, c'est qu'il n'est pas toujours facile à une assemblée d'embrasser tous les aspects d'une situation, d'entrer dans tous les détails, dans toutes les complexités d'une œuvre diplomatique, — c'est qu'on oublie trop souvent en vérité que, lorsqu'on négocie, on ne négocie pas habituellement tout seul, on n'impose pas toujours sa volonté même pour conserver ou pour reconquérir le premier des biens, l'inviolabilité de son territoire.

Il faut voir les choses telles qu'elles sont. Depuis que le fatal traité de Francfort a mis le sceau aux conditions de la paix entre la France et l'Allemagne, de cette paix douloureuse et amère à laquelle rien ne peut se comparer depuis cinq siècles, il y avait deux politiques à suivre. On pouvait s'en tenir strictement à ce qu'on avait été forcé d'accepter, exécuter les conditions dans toute leur rigueur, sans rien demander, sans entrer dans aucune espèce de négociation nouvelle, fat-ce pour arriver à quelque allégement possible. C'eût été sans doute, si l'on veut, un acte de fierté nationale dans l'effroyable infortune qui nous a frappés, et c'eût été même peut-être plus facile pour ceux qui ont la direction de nos affaires. Par malheur, ce n'est ni le gouvernement ni même la nation entière qui auraient payé les frais de cette fierté. Les premières victimes eussent été ces populations qui, plus que toutes les autres, ont connu les misères, les angoisses de l'invasion, qui auraient continué à porter jusqu'au bout l'accablant fardeau que les hasards de la guerre et de leur situation ont fait peser sur elles. Il y avait une autre politique, qui consistait tout simplement à tirer parti des circonstances, à négocier au besoin, pour adoucir la dureté des conditions primitives, pour hâter autant que possible la libération des contrées envahies et laissées à la merci de l'occupation étrangère.

Le traité de Francfort fixait les dates extrêmes des paiemens de l'indemnité qui nous a été imposée, et de la retraite progressive des forces allemandes; mais on pouvait peut-être devancer ces dates, gagner au moins quelques mois. C'est ce que le gouvernement s'est appliqué à faire en se servant des moyens financiers que l'emprunt de cet été a mis à sa disposition. C'est ainsi qu'il est arrivé d'abord à délivrer les départemens les plus voisins de Paris et nos forts eux-mêmes d'une occupation qui ne devait cesser qu'à la fin de l'année. C'est ainsi que, poursuivant cette œuvre, il en est venu bientôt à terminer avec un représentant de l'Allemagne envoyé à Versailles, M. le comte d'Arnim, cette négociation, dont le résultat a été porté l'autre jour à l'assemblée sous la forme de prélimi-

naires convenus d'avance. Naturellement on ne pouvait espérer que l'Allemagne se prêtât à ces combinaisons sans y trouver un avantage. M. de Bismarck est un grand Prussien qui sait calculer ce que peut rapporter une victoire, et qui ne fait rien pour rien. Il a fallu payer pour avoir ce qu'on voulait, voilà toute la question. Seulement cette fois c'est à des provinces hier encore françaises, c'est à l'Alsace et à la Lorraine que devaient profiter les concessions réclamées par l'Allemagne. En un mot, toute l'économie du projet récemment présenté à l'assemblée consiste en ceci : d'un côté, les marchandises de l'Alsace entreront par notre frontière franches de tout droit jusqu'au 31 décembre 1871, avec un quart de droit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet de l'année prochaine, avec un demi-droit jusqu'à la fin de 1872, et d'un autre côté, en échange de ces concessions commerciales, moyennant aussi une anticipation de paiement du quatrième demi-milliard en papier accepté par les principales maisons de l'Europe, nous retrouvons six de nos départemens du nord et de l'est, qui n'auraient été libres qu'au mois de mai. Le gouvernement n'a point reculé devant la responsabilité de cette négociation; il a fait en définitive tout ce qu'on pouvait faire, et c'est bien quelque chose que, des trente-six départemens où les armées allemandes campaient il y a six mois, il n'y en ait plus bientôt que six qui restent soumis à l'occupation étrangère, qui ne retrouveront malheureusement leur liberté que lorsque nous serons en mesure de payer les trois derniers milliards de la colossale indemnité prélevée sur la fortune de la France.

Rien n'est assurément plus facile et plus commode que de critiquer ces opérations, aussi complexes que laborieuses, par lesquelles un gouvernement est réduit à disputer pied à pied les fragmens de territoire que la plus funeste guerre a livrés à un implacable ennemi. C'est fort aisé de dire qu'il eût été possible de faire mieux, que l'Allemagne, menacée dans son marché industriel par l'invasion des produits de l'Alsace et intéressée à détourner ce courant vers la France, aurait dû nous accorder davantage, que l'industrie française va souffrir de la concurrence alsacienne, de la facilité que trouvera la production allemande ou suisse à se glisser par cette issue, — qu'on aurait pu, dans tous les cas, arriver au même but, l'évacuation du territoire, avec moins d'inconvéniens, sans se compromettre par des concessions commerciales, en faisant dès aujourd'hui l'avance du quatrième demi-milliard. Tout cela a été dit et tout cela a été victorieusement réfuté par M. Thiers avec cette expérience des affaires qui est sa grande supériorité, avec cette netteté d'éloquence qui éclaire les questions les plus difficiles, qui sait dissiper toutes les fantasmagories en ramenant les choses à la vérité simple et pratique.

Au fond, de quoi se plaint-on? Il aurait mieux valu tout obtenir et ne rien accorder, c'est évident. Il eût bien mieux valu aussi que la guerre ne nous enlevât pas des provinces et ne nous laissât pas accablés sous le poids d'une indemnité de 5 milliards, — que nous n'eussions pas une

partie de notre territoire occupée, c'est encore d'une cruelle évidence. Malheureusement nous n'en sommes pas là, les destins se sont accomplis contre nous. Or, cette situation étant donnée, que pouvait-on faire de mieux? En quoi l'industrie française peut-elle souffrir de cette concurrence alsacienne, avec laquelle elle a vécu jusqu'ici sans se plaindre, sans même songer qu'il pût en être autrement, — de cette concurrence qu'on serait trop heureux d'accepter dans toute sa plénitude en retrouvant ces infortunées provinces *cedées*, violemment détachées du sein maternel? Quel dommage sérieux peut causer une franchise de droits qui n'est d'ailleurs que trop temporaire, qui doit aller en diminuant pour s'éteindre tout à fait à la fin de 1872? L'intérêt particulier parle ici trop haut évidemment. Certes ce n'est pas M. Thiers qui peut être soupçonné de laisser l'industrie française désarmée de toute garantie, il est protectionniste et il s'en vante, selon son expression; mais ce qu'il a vu, et c'est en cela qu'il s'est montré homme d'état et patriote, ce qu'il a vu avant tout et par-dessus tout, c'est l'intérêt supérieur de la délivrance du territoire devant lequel devaient s'incliner des intérêts subalternes qu'il a rudement appelés des « intérêts misérables. » Il ne suffit pas de dire qu'on aurait pu éviter une transaction commerciale plus profitable à l'Allemagne qu'à la France en payant dès aujourd'hui le quatrième demi-milliard. Oui, sans doute, à la rigueur, on aurait pu le payer, ce quatrième demi-milliard; mais à quel prix? Au prix d'une perturbation profonde dans les opérations de crédit et d'une crise monétaire qui aura bien assez d'occasions de se produire sans qu'on la précipite imprudemment, qu'on doit au contraire s'efforcer d'adoucir autant qu'on le pourra. Pense-t-on que, lorsqu'on vient de payer presque en quelques jours 1,500 millions, ce soit une chose si facile de trouver encore subitement 500 millions de plus à diriger sur l'Allemagne? Rien n'est plus compliqué et plus délicat que toutes ces opérations, d'où dépend le crédit d'un pays qui a tant besoin du crédit, qui a tant besoin de mettre sa probité et sa richesse à l'abri de toutes les aventures.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que peut-être à la faveur des concessions si naturelles faites à l'Alsace, la production allemande pouvait envahir notre marché, c'est qu'on n'avait peut-être pas assez nettement défini les conditions de réciprocité pour l'entrée des marchandises françaises, et le projet de convention que le gouvernement est autorisé à ratifier a été modifié dans ce sens. Le vote de l'assemblée stipulant ces modifications utiles ne peut certainement qu'être une force pour M. Thiers auprès du cabinet de Berlin. En cela même cependant il ne faut pas croire qu'il soit sans inconvénient de changer de sa propre autorité les termes d'une négociation diplomatique. On le voit par ce qui arrive depuis quelques jours : tout a semblé un instant être remis en question. Aux conditions réclamées à Versailles, M. de Bismarck de son côté oppose des conditions nouvelles. L'assemblée française a parlé; le chancelier prussien, lui aussi,

met son parlement en avant, comme s'il avait la crainte de son parlement ! Il a fallu se remettre à négocier, à discuter, à chercher des combinaisons, à échanger projets ou contre-projets de Versailles à Berlin ou à Varzin, et en fin de compte ceux qui souffrent toujours de ces lenteurs, sans doute inévitables, ce sont ces départemens de l'Aisne, de l'Aube, du Jura, de la Côte-d'Or, qui ont pu croire un moment qu'ils allaient respirer, qu'ils touchaient à la délivrance, et qui restent dans l'attente du dénoûment d'une négociation un instant ralentie. Quelques jours de plus ne sont rien sans doute pour ceux qui ne supportent pas l'occupation étrangère, ils sont beaucoup pour ceux qui, réduits aujourd'hui à en dévorer les amertumes, songent qu'ils pourraient en être exempts, et c'est là une preuve nouvelle de toutes les difficultés, de toutes les anxiétés à travers lesquelles peut se poursuivre cette œuvre patriotique de l'affranchissement du territoire qui s'impose à l'assemblée et au gouvernement, devant laquelle doivent s'effacer tous les intérêts aussi bien que toutes les préoccupations secondaires. L'assemblée elle-même, comme tout le monde, est touchée de la nécessité de cette œuvre, nous le savons bien ; M. Thiers, pour ce qui le regarde, y porte une passion véritable, la passion d'un homme qui sent profondément les malheurs de son pays, qui les avait prévus dans un temps où on n'a pas voulu l'écouter, et qui avec sa clairvoyance ne peut se méprendre sur les conditions essentielles de cette reconstitution nationale dont la délivrance du territoire est le premier signe, la manifestation la plus sensible.

Cette œuvre de patriotisme qui touche à tous les ressorts de la puissance française, au travail, au crédit, aux finances, à l'administration intérieure, à la réorganisation militaire, à l'enseignement, cette œuvre, à vrai dire, c'est celle que l'assemblée trouvait devant elle dès la première heure où elle se réunissait au mois de février, et c'est encore celle qu'elle a laissée interrompue, il y a quelques jours, en se dispersant pour quelques semaines, jusqu'au 4 décembre. Ce n'est point assurément que cette longue session ait été stérile, et qu'on ait perdu le temps durant ces terribles mois qui viennent de s'écouler. Jamais assemblée ne s'est trouvée tout à coup jetée en face de circonstances plus extraordinaires, plus menaçantes pour l'existence même d'une nation, et quand il n'y aurait que cette trêve dont on jouit aujourd'hui après une guerre étrangère qui n'a pu être terminée que par une paix cruelle, après une guerre civile dont on n'a pu avoir raison que par une campagne de deux mois, par un second siège de Paris, quand il n'y aurait que cette trêve où le pays se repose assez tranquillement, ce serait la preuve que les affaires de la France ne sont pas tombées entre des mains indignes, qu'il y a eu de la prudence et du patriotisme dans notre politique.

Où, cette assemblée a été manifestement animée d'un véritable zèle de bien public. Elle n'a été ni faible devant l'anarchie, ni violente et

usurpatrice dans son omnipotence, elle s'est montrée, somme toute, sensée et modérée. Si elle a eu quelquefois des velléités qui pourraient ramener les orages, elle s'est toujours arrêtée à temps. Si elle n'a pas eu un puissant esprit d'initiative, ce qu'on pourrait appeler le souffle créateur, elle a du moins laissé une suffisante latitude au gouvernement qu'elle a chargé d'agir pour elle et en son nom. L'assemblée actuelle a surtout le goût, l'instinct de l'honnêteté, et rien ne le prouve mieux que ces rapports successifs des commissions parlementaires qui sont une sorte de liquidation morale de cette triste année de guerre, qui mettent inexorablement à nu tous ces scandales administratifs de Paris ou de Bordeaux, de l'empire ou de la république, — ces maréés, ces achats d'armes où figurent « des députés au corps législatif, des avocats, des journalistes, une femme, des aventuriers de tout ordre et de tous pays, » tout ce qu'on peut imaginer, excepté des fabricans d'armes. Enfin, nous en convenons, l'assemblée s'est employée de son mieux dans cette première session à remettre quelque peu le navire à flot, et, quand elle a eu le temps, elle a même fait des lois libérales, notamment cette loi sur les conseils-généraux qui va être appliquée dans quelques jours. Encore une fois, les sept mois qui viennent de s'écouler n'ont donc pas été perdus, et l'assemblée a bien gagné le repos qu'elle prend. Il n'est pas moins vrai que pendant ces sept mois on a été surtout occupé de vivre, et c'était bien quelque chose. Après cela, il faut l'avouer sans illusion, nous sommes tout au plus au commencement de ce qui reste à faire; on a touché à peine aux choses essentielles.

Où en est la reconstitution de nos forces nationales? Le gouvernement a sans doute refait une armée pour les nécessités les plus immédiates, il est allé au plus pressé, et c'était d'autant plus urgent que la dissolution des gardes nationales est désormais un fait accompli; mais cette armée nouvelle, sur quelles bases se réorganise-t-elle définitivement? Quel sera le principe de nos institutions militaires? Dans quelle mesure et sous quelle forme le service obligatoire sera-t-il appliqué? S'il y a quelque désaccord entre l'assemblée et le gouvernement, il faut arriver à s'entendre, on ne peut plus évidemment rester dans l'incertitude, et la réorganisation définitive de nos forces militaires offrira peut-être le moyen de régler toutes ces délicates questions de grades et de situations personnelles qui entretiennent des divisions dans l'armée. Où en est, d'un autre côté, la réforme de l'enseignement? M. Jules Simon en est toujours, dit-on, à méditer une loi, sa grande loi, qu'il présentera sans doute à la session prochaine; mais en attendant que M. Jules Simon ait eu le temps de proposer sa loi, qui ne sera peut-être jamais la loi de l'assemblée, que de choses seraient possibles et ne se font pas! Où est la marque d'une initiative résolue et persévérante? Est-ce qu'on a besoin d'une loi pour susciter dans le corps enseignant un esprit nouveau, pour donner une impulsion nouvelle aux études, pour remettre la

discipline en honneur dans les écoles? L'assemblée, qui n'a pas précisé le goût le plus prononcé pour M. Jules Simon, sous prétexte qu'il est un homme du 4 septembre, aurait été beaucoup mieux inspirée en laissant de côté l'origine du ministre de l'instruction publique pour s'occuper de ce qu'il fait, ou plutôt de ce qu'il ne fait pas. Enfin, dans les finances, on a subvenu au nécessaire, on a contracté un emprunt qui a eu un grand succès, on a voté quelques-uns des impôts nouveaux proposés par le gouvernement, et tout récemment, à la dernière heure de la session, l'assemblée a quelque peu bâclé au pas de course le budget rectificatif de 1871; mais au bout du compte les questions les plus sérieuses n'ont point été abordées. La situation financière reste ce qu'elle était, avec ses difficultés et ses charges accablantes; elle est résumée en traits saisissants dans ces deux rapports de M. Casimir Perier et de M. de La Boullérie, que les membres de l'assemblée peuvent emporter avec eux pour les méditer pendant leurs vacances, qui devraient être répandus partout pour mettre sous les yeux du pays le bilan de cette fatale guerre, dénoûment d'une politique désastreuse.

Il y a dans notre ingénieuse et malheureuse patrie un mot pour chaque situation. On disait autrefois que la France était assez riche pour payer sa gloire, on dit aujourd'hui qu'elle est assez riche pour payer ses revers, et à coup sûr elle doit être terriblement riche pour pouvoir faire face à la liquidation qu'elle a devant elle. Le fait est qu'il n'y a pas en Europe beaucoup de peuples qui pourraient se donner le luxe de payer à ce prix-là leurs revers ou leur gloire. Rien n'est plus éloquent que les chiffres. Toute notre histoire est dans les deux budgets qui correspondent aux deux phases de la guerre. En 1870, les recettes, qui, selon les prévisions, devaient être de 1 milliard 815 millions, tombent à 1 milliard 530 millions, tandis que les dépenses, fixées à 1 milliard 812 millions, montent subitement à 3 milliards 375 millions. En 1871, les dépenses, après toutes les rectifications possibles, sont montées d'une prévision de 1 milliard 852 millions à 3 milliards 197 millions; les recettes, qui devaient être de 1 milliard 881 millions, sont tombées beaucoup plus bas. On voit d'un coup d'œil l'effroyable écart de ces chiffres, et dans ces évaluations, bien entendu, ne sont pas compris les premiers termes de l'indemnité due à l'Allemagne. Comment a-t-on comblé ce gouffre toujours dévorant? comment a-t-on suffi à ces charges nouvelles? Il n'y a nécessairement qu'un moyen, l'appel aux ressources extraordinaires, l'emprunt sous toutes les formes et à toutes les heures de cette néfaste année, emprunt de 1 milliard en 1870 au commencement de la guerre, emprunt de 250 millions contracté à Londres par la délégation de Tours, avances de la Banque de France s'élevant à plus de 1 milliard 300 millions, emprunt récent de 2 milliards 225 millions, et c'est ainsi qu'on est arrivé à couvrir les déficits, à remettre un certain équilibre dans les budgets des deux années, en même temps qu'on se donnait les moyens de payer

les deux premiers milliards de l'indemnité allemande. Ceci est pour le passé, mais l'avenir ! Il reste toujours trois milliards à trouver pour les donner à l'Allemagne avant le 1<sup>er</sup> mai 1874, il reste l'indemnité promise aux départemens envahis, il reste bien d'autres choses encore. De toute façon, après avoir bien calculé, bien s'apputé, bien additionné, on sera bien heureux, si le prix de la guerre de 1870 ne dépasse pas 9 milliards, et pour faire face à nos charges nouvelles nous avons à trouver 600 millions, peut-être plus, de ressources permanentes. Le gouvernement, on le sait, avait proposé un certain nombre d'impôts nouveaux, la commission du budget a ratifié quelques-unes de ces propositions, et par le fait l'assemblée a voté 360 millions de contributions nouvelles. Pour le reste, le gouvernement maintient encore, à ce qu'il semble, son projet d'une taxe de 20 pour 100 sur l'entrée des matières premières, la commission de l'assemblée au contraire repousse ce projet, et propose à la place d'autres taxes de diverse nature, parmi lesquelles il y a un impôt, non pas sur le revenu, mais « les revenus. » On s'est arrêté là, on n'a rien voté encore de cette dernière partie des propositions financières.

En réalité, quand on y regarde de près, il est impossible de ne pas voir à quel point ces budgets que nous sommes condamnés à préparer désormais vont être surchargés par cette aggravation soudaine de la dette. On y pourvoit par les impôts nouveaux, il le faut bien; le fardeau n'est pas moins accablant, et sans jeter un regard indiscret sur l'avenir on peut se demander si un budget ainsi alourdi, traînant en quelque sorte à sa suite ce boulet, ce chiffre démesuré de près de 800 millions d'intérêts, n'est pas de nature à désarmer d'avance la politique de notre pays en face d'événemens imprévus. Or dans cette situation ne vaudrait-il pas mieux chercher quelque autre combinaison? Pourquoi ne s'occuperait-on pas d'abord d'établir un budget ordinaire simple, aisé, dégagé du fardeau des dépenses récentes? D'un autre côté, on ferait la liquidation de nos dernières catastrophes, on préparerait un budget spécial de la guerre, et on demanderait résolûment à la France de s'acquitter dans un certain nombre d'années par une contribution unique. L'état fixerait la part de chaque département dans la proportion de sa richesse et de sa population, les départemens à leur tour fixeraient la part proportionnelle des arrondissemens ou des communes d'après des règles déterminées. Sans doute cette forme d'une contribution unique et spéciale est en apparence plus dure. En général les meilleurs impôts sont ceux qu'on sent le moins, ceux qu'on paie en détail, presque sans s'en apercevoir, et M. Thiers avec sa grande expérience a pu dire dans son dernier message à l'assemblée : « C'est une vérité usuelle que le poids indéfiniment divisé devient presque insensible pour ceux qui le supportent. » Oui, rien n'est plus vrai dans des circonstances ordinaires; mais ici tout est extraordinaire.

Où donc est la nécessité que la France ne sente pas le poids des

charges que les événemens lui infligent? Il n'est peut-être pas mauvais au contraire qu'elle fasse cet apprentissage de la responsabilité. Et puis, quand on dit que les Français songeront moins à se plaindre d'un impôt divisé à l'infini, est-ce bien certain? Il est fort à craindre qu'on ne se plaigne toujours, et on ne se plaindrait peut-être pas beaucoup plus en ayant à payer une contribution un peu dure, un peu lourde, mais temporaire, qu'en rencontrant l'impôt à chaque pas et sous toutes les formes, sous la forme d'une allumette ou de la feuille de papier timbré exigée plus que jamais pour la plus simple pétition. Il faut payer, voilà qui est sûr, voilà ce qu'il faut que tout le monde sache, la difficulté est de savoir quel est le meilleur système, de payer d'un coup, au risque de sentir momentanément le sacrifice, ou de payer en détail au risque de rester indéfiniment sous le poids de charges minutieusement absorbantes. Toujours est-il que la question mérite au moins d'être examinée, que la situation financière, toute garantie qu'elle soit par la probité et par les ressources naturelles de la France, est loin d'être éclaircie, et que l'assemblée s'est séparée récemment sans avoir abordé l'ensemble de ces problèmes, dont la solution dépend après tout de ce qu'on fera d'abord pour assurer la paix publique, pour rendre l'activité au travail, la vie à tous les intérêts, la confiance aux esprits.

Et maintenant d'ici au 4 décembre l'assemblée a pris congé des affaires, elle n'a plus à s'occuper de toutes ces questions qu'elle a laissées derrière elle en partant, et qu'elle retrouvera plus pressantes que jamais à son retour. Pour le moment, le silence est à Versailles, où le gouvernement s'occupe seul de suivre la marche des choses; la politique n'est plus dans les discussions parlementaires, dans ces conflits qui éclataient par intervalles et qui ne laissaient pas quelquefois d'être inquiétans, la politique est un peu partout aujourd'hui. Elle est dans les élections départementales qui se préparent, dans les perplexités de l'opinion, dans le travail des esprits interrogeant l'avenir, dans toutes ces rumeurs qui profitent du silence des débats législatifs pour se répandre et réveiller les curiosités fatiguées. Oui, c'est là particulièrement un fait tout actuel, les élections se préparent pour les conseils-généraux, les candidatures sont en mouvement dans chaque canton de France, et ces élections, qui ont toujours de l'intérêt pour le pays, ne laissent pas d'avoir aujourd'hui une importance plus marquée. D'abord c'est la première fois que la loi récemment votée par l'assemblée nationale va recevoir son application, et cette loi, on le sait, donne aux conseils des départemens des prérogatives nouvelles, des attributions plus étendues, elle crée surtout une commission départementale presque permanente placée à côté du préfet et contenant ou contrôlant son pouvoir. C'est toute une expérience qui va se faire. En outre ces conseils-généraux, qui sortiront du scrutin du 8 octobre, vont trouver devant eux une besogne à peu près semblable à celle que l'assemblée nationale est obligée d'ac-

complir pour l'état; ils auront à faire dans chaque département une véritable liquidation des dépenses et des désordres d'une année d'agitation.

Ce qu'il y aurait de mieux assurément, ce serait que dans les provinces on se pénétrât des nécessités de cette situation, et qu'on choisît surtout des hommes assez familiers avec tous les intérêts du département pour les représenter avec autorité, assez intelligens et assez prudents pour exercer ce gouvernement local sans essayer toujours d'en sortir. Malheureusement en France la politique se glisse partout, et finit par altérer toutes les institutions. On a un conseiller-général à nommer, et on s'occupe d'abord de savoir si ce conseiller-général est républicain ou monarchiste. Est-ce que tout récemment un conseil municipal du midi ne se mettait pas en guerre avec son préfet parce qu'il voulait avoir un instituteur républicain? Il faut absolument, à ce qu'il paraît, qu'un instituteur soit républicain, mette chaque matin sa cocarde, pour apprendre à lire et à écrire à des enfans! Voilà où l'on en vient. Il en résulte que tout dans notre pays suit les variations et le sort de la politique, que rien n'a le temps de prendre racine, que la France est tour à tour impérialiste, monarchiste ou républicaine, et qu'elle n'a pas de ces institutions essentielles, permanentes, indépendantes, qui sont les organes vitaux d'une nation. On ne voit pas que si on laissait la politique là où elle doit rester, pour s'occuper un peu plus de développer ces institutions premières, ces organes essentiels de la vie, on aurait la république la plus vraie, puisque ce serait le pays se possédant lui-même, ayant sa magistrature, son enseignement, ses conseils, ses administrations locales, qui resteraient à l'abri des coups de vent des révolutions, qui opposeraient en certains momens un insurmontable obstacle à toutes les dictatures. Dans ces élections qui se préparent, c'est en réalité le problème qui se débat; il s'agit de savoir si la politique, qui n'est plus pour quelque temps dans l'assemblée de Versailles, va se réfugier dans les conseils-généraux avec ses agitations et ses contradictions

Ces agitations intimes et profondes sont malheureusement inévitables sans doute dans un pays si souvent remué et démoralisé par les révolutions. Est-ce à dire cependant qu'il y ait quelque chose de sérieux dans tous ces bruits de complots bonapartistes qui pendant ces jours de vacances ont pris la place des bruits parlementaires? Non, tout cela n'est point évidemment bien sérieux. Qu'il y ait quelque part des souvenirs, des regrets ou des espérances, que d'anciens serviteurs de l'empire reparaissent sur la scène, que des séides rêvent une restauration napoléonienne, qu'on crée des journaux pour persuader à la France que le vaincu de Sedan est un héros de vertu patriotique et d'abnégation, le danger n'est point là, ce n'est pas ce qui nous vaudra de quelques jours un retour de l'île d'Elbe. Quant à nous, ce qui nous préoccuperait en tout cela, ce n'est pas ce qu'on peut penser à Chislehurst, ce qu'on peut

dire dans quelques conciliabules ou dans quelques journaux; ce qui nous préoccuperait, c'est ce qui se passe dans le pays ou du moins dans certaines parties du pays qui ont connu moins que bien d'autres les rigueurs de la dernière invasion. La pire des politiques est de ne voir que ce que l'on désire et de fermer les yeux sur les choses les plus réelles. Il faut bien se souvenir que le suffrage universel existe en France, que 10 millions d'hommes ont tout au moins à un jour donné le poids de leur vote dans la vie publique, que dans cette masse obscure et compacte des campagnes se remuent des sentimens indistincts dont on ne se rend pas toujours compte. Or pour qui veut se garder de toute illusion, il est bien certain que les populations des campagnes, si on n'y prend garde, pourront se laisser atteindre par de singulières excitations. Depuis un an, elles ont vu passer tant de choses, elles ont été soumises à de telles épreuves et à de tels régimes qu'elles finissent par ne plus trop se reconnaître. Au milieu de la confusion, elles s'arrêtent indécises pour se demander ce qu'elles doivent croire, de quel côté elles doivent se tourner, et, comme elles ne raisonnent pas toujours, elles sont exposées à tomber dans le piège de leur naïveté, à se donner l'air de revenir vers ceux qui ont exploité et perdu le pays, quand au fond elles ne sont que fatiguées et incertaines. Ce qu'on appelle l'impérialisme des campagnes, c'est tout simplement cette lassitude qui suit les grands désastres et qui devient si aisément de la réaction. Voilà tout le secret, et ce qui peut faire l'illusion des revenans du bonapartisme. Ce n'est point un danger, les gouvernemens tombés si bas ne se relèvent pas pour un mouvement d'indécision dans les masses, c'est un symptôme à surveiller et à ne point négliger, ne fût-ce que pour détourner les esprits simples de cette méprise qui les conduirait à prendre pour un régime protecteur la tranquillité trompeuse qu'on leur faisait. Le meilleur remède, c'est de donner aux masses la sécurité dont elles ont besoin, l'ordre auquel elles aspirent sans cesse, un gouvernement, car c'est là surtout ce qu'elles demandent. Et quand nous parlons d'un gouvernement, il ne s'agit pas, bien entendu, de renouveler les procédés de l'empire, il s'agit de l'action toujours présente et vigilante d'un gouvernement attentif à éclairer, à diriger les esprits bien plus qu'à les contraindre. Par malheur, en France on revient le plus facilement du monde aux vieilles routines, même quand ceux qui ont la direction des affaires ne le voudraient pas. Les administrateurs envoyés en province s'accoutument très vite à ne rien faire, les populations s'aperçoivent encore plus vite qu'on ne fait rien pour elles, et c'est là le danger; c'est sur ce point de l'hygiène morale et politique des masses rurales que le gouvernement de Versailles et l'Assemblée devraient avoir toujours les regards fixés. Il n'y a point de milieu, ou il faut conduire les masses, ou elles se laisseront conduire par d'autres, et alors ce n'est peut-être pas un gouvernement libéral qui en profiterait.

Il y a des événemens d'un ordre universel qui touchent à tous les intérêts de l'industrie et du commerce aussi bien que de la politique dans le monde. L'inauguration toute récente du tunnel du Mont-Cenis a certainement ce caractère. C'était une des grandes pensées de Cavour, et comme une partie de cette politique qui devait conduire à l'indépendance italienne. Cette colossale percée des Alpes s'est poursuivie depuis douze ans à travers tous les événemens, elle s'est achevée au bruit de la dernière guerre. L'inauguration qui a eu lieu l'autre jour était une fête pour les deux peuples entre lesquels cette grande voie est un nouveau lien. Quand la politique bien entendue, les traditions, les intérêts rapprochent presque forcément deux nations, comment des passions de parti arriveraient-elles à les diviser? C'est au fond l'idée qui a été exprimée par les ministres du roi Victor-Emmanuel pour l'Italie, et pour la France par M. le ministre des affaires étrangères, par le ministre du commerce, M. Victor Lefranc. M. de Rémusat a surtout été heureux dans quelques paroles prononcées à Turin, et par le fait cet événement, en apparence industriel, a eu un résultat politique : celui de dissiper tous les ombrages en rendant la France et l'Italie au sentiment des relations d'amitié qu'elles se doivent de garder entre elles. CH. DE MAZADE.

---

## CORRESPONDANCE

---

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DES DEUX MONDES.

Bâle, 28 septembre.

Monsieur,

C'en est donc fait, le Mont-Cenis a été officiellement supprimé; désormais on ne passera plus dessus, on passera dessous en trente ou quarante minutes. Cette nouvelle conquête de l'industrie, de la patience et du génie humains méritait d'être célébrée par des banquets et des discours; les discours et les banquets ne lui ont point fait défaut. De part et d'autre l'accueil a été cordial et empressé, et les inquiétudes qu'on avait pu concevoir n'ont point été justifiées par l'événement. En vérité, pouvait-on s'inquiéter sérieusement? Les hommes qui représentaient à cette fête la France et l'Italie étaient bien propres à en garantir le succès. La France avait envoyé à Turin un ministre des affaires étrangères dont le naturel généreux et libéral est accompagné d'un esprit aussi charmant que solide, et quiconque connaît M. Visconti-Venosta sait avec quelle attention cet homme d'état s'observe dans ses discours, combien il sur-

veille sa parole, combien il excelle dans la science délicate des convenances oratoires et politiques. Bref, la France et l'Italie ont dîné ensemble; sur la fin du repas, elles se sont donné l'accolade et ont bu la santé l'une de l'autre, ce dont se réjouissent tous les gens bien intentionnés.

Toutefois les fêtes sont des fêtes, les toasts sont des toasts; on en peut dire ce qu'on a dit de l'esprit, qu'il sert à tout et ne suffit à rien. Ne nous faisons point d'illusions. Rien n'est plus désirable que de voir s'établir une entente cordiale entre la France et l'Italie; malheureusement on ne peut se dissimuler que la veille de la fête il y avait au nord des Alpes des rancunes, au midi des défiances. A-t-il suffi de quelques paroles éloquentes ou discrètes pour avoir raison de ces défiances et de ces rancunes? Je voudrais le croire; mais on ne croit pas tout ce qu'en veut.

Vous savez mieux que moi, monsieur, ce que signifient les rancunes dont je parle. Je lisais dernièrement une lettre de diplomate en colère, qui s'exprimait très durement sur le compte de l'Italie, « de cette terre enchantée où fleurit l'ingratitude. » Ce mot m'a chagriné pour deux raisons : la première est qu'un diplomate ne devrait jamais se fâcher, la seconde est que reprocher aux gens leur ingratitude, c'est avouer qu'en les obligeant on comptait sur leur reconnaissance; or la reconnaissance n'est pas un mot ni une idée politique. J'en croirais volontiers sur ce point Machiavel, qui affirme que le plus souvent travailler à la grandeur d'autrui, c'est travailler à sa propre ruine. L'Italien en dit là-dessus plus que mon français : *chi è cagnione che uno diventi potente, rovina*. Au surplus, les Italiens, à ce qu'il me paraît, sont médiocrement sensibles à ce genre de reproches. Les siècles et le malheur se sont chargés de faire leur éducation, et leur conscience politique est aussi déliée que leur esprit. En retouchant le mot de mon diplomate, on pourrait affirmer qu'au-delà des Alpes se trouve une terre enchantée où fleurit la casuistique. Les Italiens sont les premiers à en convenir. « Que voulez-vous? me disait un de leurs hommes d'esprit; nous avons tant pâti et tant vécu! Il ne faut pas nous demander les passions et les scrupules de la jeunesse. L'expérience des siècles a laissé dans la conscience de tout Italien un dépôt, et il en résulte que cette conscience ne ressemble pas aux autres, qu'elle est moins prompte à s'émouvoir et qu'elle se scandalise de peu de choses. » Les Italiens possèdent bien des qualités sérieuses ou aimables; mais ne leur demandons pas d'être candides. La naïveté italienne! autant vaudrait croire à l'évangile de l'empereur Guillaume.

S'ensuit-il que tous les griefs de la France soient fondés? Je ne le pense pas; j'estime plutôt qu'un arbitre impartial, s'il était chargé de juger ce procès, sans absoudre entièrement le défendeur, se verrait forcé de débouter le demandeur. Que reproche la France aux Italiens?

De ne pas l'avoir aidée; mais qui donc l'a aidée? L'Autriche était son alliée naturelle depuis 1866; qu'a fait l'Autriche? L'Angleterre était son amie depuis vingt ans; qu'a fait l'Angleterre? Dans cet universel abandon, que pouvait oser une puissance née d'hier, mal assise encore, incertaine de ses forces et qui aurait apporté comme enjeu sur le champ de bataille son avenir et son existence elle-même? Le concours de l'Italie était assuré à une intervention collective. Qui l'a rendue impossible, cette intervention? La Russie, complice de Berlin, et l'aveuglement d'un cabinet whig, qui, ne voyant dans ce monde que la Belgique en péril, avait dès le début de la guerre prêché partout l'abstention. Au moment où se préparait l'avènement d'un césarisme prussien qui menace tous les droits et toutes les indépendances, le cabinet de Saint-James ne s'occupait que de traverser toutes les combinaisons de la France et de la condamner à l'isolement. Certaines dépêches de lord Granville sont fort édifiantes à ce sujet. « Il n'y a plus d'Europe! » s'est écrié mélancoliquement M. de Beust. L'Italie pouvait-elle remplacer l'Europe?

Mais, reprennent les Français, non-seulement l'Italie ne nous a pas aidés, elle a profité de nos malheurs. Il est certain qu'au lendemain de Sedan l'Italie, trouvant libre la route de Rome, ne s'est point refusé le plaisir d'y aller. Pouvait-elle faire autrement? Il y a là de quoi discourir longtemps. Interrogez un Italien en tête-à-tête, il vous accordera probablement qu'on a eu tort d'aller à Rome; mettez ensemble cinq Italiens, ils s'écrieront d'une seule voix qu'on ne pouvait point ne pas y aller, — ce qui revient à dire que l'occupation de Rome était dans l'ordre des événements nécessaires, mais qu'on s'y est mal pris, — que, si l'action était bonne, le procédé laissait à désirer. « Tôt ou tard Rome devait être à nous, disait récemment un député napolitain; nous n'avons péché que dans la forme. Nous avons profité des embarras d'un ami et donné à la solution de la question romaine les apparences d'un mauvais coup. » Le ministère italien en avait lui-même le sentiment, et, comme il arrive aux gens qui ne sont pas tout à fait en règle avec leur conscience, il cherchait à se rassurer ou à se faire rassurer; son *livre bleu* en fait foi. Ses ambassadeurs et ses envoyés lui mandaient à l'envi que tous les cabinets étrangers, informés par eux de l'événement, avaient fait le meilleur accueil à leur communication. Quelques-uns de ces cabinets, il est vrai, s'étaient renfermés dans un silence plein de réserves; mais c'est un jeu pour la finesse italienne que d'interpréter un silence : les visages, les gestes, les airs de tête, les sourires, étaient favorables. Lord Granville et M. d'Anethan se sont plaints que MM. Cadorna et de Barral avaient lu trop de choses sur leur visage; qu'importe? Ils ont réclamé sans se fâcher. — Nous avons été entraînés, *sono stato trascinato*, a dit un jour M. Visconti-Venosta. Franchement, cet entraînement est excusable; en politique, c'est un péché véniel. Les aspira-

tions nationales, les impatiences de la gauche, les ardeurs de la *Permanente* piémontaise, qui, pour venger Turin de sa dépossession, avait hâte de déposséder Florence, la crainte que la révolution ne prit l'entreprise à son compte, peut-être aussi les volontés de *celui que la constitution défend de nommer*, quel ministère eût été capable de résister à tant d'obsessions diverses, à tant de passions coalisées? On s'est laissé faire violence sans trop s'en plaindre. Au fond, on désirait que l'Europe se trouvât en face d'un fait accompli, et on désirait aussi que ce fait accompli fût l'œuvre d'un gouvernement régulier, — que la révolution ne s'en mêlât point, ce qui eût tout compromis et tout perdu... Je ne crains pas d'affirmer que ceux qui reprochent le plus vivement au gouvernement italien d'être allé à Rome y seraient allés eux-mêmes, s'ils avaient eu l'honneur de gouverner l'Italie au mois de septembre 1870.

Si la France nourrit des rancunes, l'Italie nourrit des inquiétudes, et ces inquiétudes l'empêchent de s'abandonner à sa pente naturelle, qui l'entraîne du côté de la France. Il y a entre les deux pays des liens d'amitié, de secrètes sympathies fondées non-seulement sur l'affinité des races et la parenté des langues, mais sur la similitude des idées, des lois et des civilisations. Quelle action n'ont pas exercée les deux peuples l'un sur l'autre! que d'emprunts ne se sont-ils pas faits! Sans doute, Turin et Naples ont leurs gallophobes; mais on a remarqué que le châtimement de ces gallophobes est que tôt ou tard ils vont à Paris et n'en peuvent plus revenir. Les sympathies naturelles que ressent l'Italie pour la France ont éclaté plus d'une fois pendant la guerre, et il y eut un moment où la presse italienne flétrissait avec tant d'énergie les exactions, les violences et les insatiables cupidités de la Prusse, que le cabinet de Berlin en porta plainte au Vieux-Palais par l'entremise de son ministre, M. Brassier de Saint-Simon. Vous savez en effet qu'il ne suffit pas à la Prusse de conquérir deux provinces et cinq milliards, elle entend qu'on admire sa modération et son désintéressement. « Vous verrez, disait en ce temps un Italien, que M. de Bismarck insérera dans les conditions de la paix un article portant que la France prend l'engagement solennel d'aimer et d'estimer les Allemands, ce qui lui sera plus difficile peut-être que de payer cinq milliards. » Aimer la politique prussienne! les Italiens sont incapables d'un si grand effort, qui n'est guère possible qu'aux Prussiens, aux naïfs et aux journalistes qu'on paie tout exprès pour cela. Cependant la Prusse leur disait : « Quoi de plus facile que de nous entendre et de nous allier? Nous n'avons aucune question litigieuse à débattre ensemble; nous voudrions nous disputer, que nous ne saurions pas sur quoi. » Les Italiens n'admettaient pas cette déclaration comme parole d'Évangile; ils savent que les convoitises de la Prusse sont infinies, qu'elle a par devers elle des trésors inépuisables de préteations et de chicanes, qu'il n'est pas de peuple dans le monde

auquel elle ne pense avoir quelque chose à réclamer au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Toutefois la Prusse est loin, et la France est près: la Prusse est protestante, et ne porte qu'un médiocre intérêt à la restauration du pouvoir temporel; la France a un parti clérical très remuant, qui accable chaque jour de ses anathèmes les spoliateurs du saint-siège. Les Italiens en concluent que, si la Prusse est un danger lointain, la France est un danger prochain, et ils sont disposés à pourvoir au plus pressé. C'est ainsi qu'au mois de mars dernier ils s'occupaient déjà de renouer avec Berlin par l'entremise de l'Autriche, et que plus récemment, s'ils ne sont pas allés à Gastein, du moins ils se sont mis en mesure de savoir ce qui s'y disait, et d'y faire dire certaines choses qui leur tiennent au cœur.

Assurément il y a une part considérable de rêverie dans ces défiances et ces appréhensions; tout cependant n'y est pas chimérique. Est-ce une chimère que la droite de l'Assemblée nationale et ses impolitiques incartades? Est-ce une chimère que les manifestes du comte de Chambord, bien qu'en les lisant on se frotte les yeux pour s'assurer si l'on veille ou si l'on dort? Ce n'est pas une chimère non plus que les pétitions de ces évêques, qui trouvaient tout simple que la France épuisée d'hommes et d'argent se remit incontinent en campagne, empruntât un milliard de plus pour restituer Rome au saint-père. Et peut-on nier que nombre de catholiques libéraux n'aient prêché la croisade avec autant d'ardeur que les ultramontains? Au zèle de néophytes que ces gens-là déployaient en faveur du pouvoir temporel, on devine aisément qu'ils ont quelque chose à se faire pardonner, que ces orthodoxes suspects veulent se refaire une virginité. Ce qui est certain aussi, c'est que dans ces derniers mois le gouvernement français ne s'est pas assez appliqué à tranquilliser l'Italie, à dissiper ses alarmes et ses ombrages. Il avait pour ministre à Florence un homme du plus sérieux mérite, qui joint à la fermeté du jugement l'autorité de l'expérience et du caractère. Ce ministre avait compris que les nouvelles situations imposent de nouveaux devoirs et de nouvelles conduites, que la France devait accepter franchement les faits accomplis, abjurer ses vieilles prétentions, et travailler par une politique à la fois ferme et conciliante à se gagner la confiance des Italiens, à empêcher du moins que ces amis trop inactifs ne devinssent un jour des ennemis actifs et dangereux. Au vif regret des Italiens qui aiment la France, M. Rothan a été subitement rappelé, et par le même décret qui lui donnait un remplaçant on accréditait un ambassadeur auprès du pape. Si la France se fait représenter auprès du saint-siège par une ambassade, auprès du roi d'Italie par une simple légation, qui donc est à ses yeux le vrai maître de la maison? Aussi bien le roi d'Italie a depuis plusieurs semaines quitté Florence, la légation française y est encore. Quel contraste entre ces procédés douteux,

où semblent percer des arrière-pensées, et les gracieuses complaisances de la Prusse! Autant M. d'Arnim avait mis d'empressement à se rendre au Quirinal pour y présenter ses hommages au prince Humbert, autant M. Brassier de Saint-Simon en a mis à déménager le même jour, à la même heure que le roi. Dès que son intérêt est en jeu, la Prusse fait des miracles; elle réussit même à se rendre aimable.

Ce qui est chimérique heureusement dans les appréhensions italiennes, c'est de s'imaginer qu'il puisse y avoir à Versailles ou à Paris un gouvernement assez abandonné de la fortune et de la raison pour employer l'or, le sang de la France, à restaurer un trône caduc qui depuis trente ans ne subsistait plus que par la protection des baïonnettes étrangères. A supposer qu'on y réussît, ce ne serait pas assez de le relever, ce trône; il faudrait le soutenir, l'étayer, le protéger contre les accidens, et à cet effet se condamner de nouveau à l'occupation indéfinie de Rome, — et comme il est impossible qu'un régime autoritaire renfermé dans l'enceinte d'une ville puisse se maintenir longtemps au milieu d'un peuple de 25 millions d'hommes qui jouissent de toutes les franchises constitutionnelles, le seul moyen de faire durer le pouvoir temporel serait de détruire l'Italie. C'est ce que font chaque jour, il est vrai, les matamores du parti clérical; cependant l'Italie vit encore, et je soupçonne qu'elle est destinée à vivre. Il est des sentences dont on n'appelle pas, des événemens qu'on ne supprime point; qu'on les défasse aujourd'hui, ils se referont demain. Or, à moins de détruire l'Italie, que pourrait offrir la France au saint-siège dont le saint-siège se pût accommoder? On sait qu'il a peu de goût pour les jardins; tout ou rien est sa devise.

En vérité, monsieur, il est plus difficile à la France de satisfaire le saint-siège en lui offrant quoi que ce soit qu'à l'Italie de se réconcilier avec lui sans lui rien offrir. Voici le raisonnement que me tenait à ce sujet un député italien, et qui me paraît digne de vous être rapporté. « Depuis le moyen âge, disait-il, Rome a été une enclave funeste à l'Italie. Rome avait une double politique. Il lui importait d'une part d'empêcher que l'étranger ne s'emparât de toute l'Italie: en ce sens, elle défendait notre indépendance contre les convoitises des conquérans; mais il lui importait également qu'aucun prince italien ne réalisât l'unité italienne, seule garantie efficace de l'indépendance. Cette double politique était contradictoire et absurde. L'unité s'est faite aux dépens de la papauté; il nous reste à obtenir après coup son consentement, et notre plus cher désir est qu'elle se résigne à nous accepter, à faire bon ménage avec nous. Les conditions de ce *connubio* ne sont pas faciles à régler; nous nous attendons à essayer bien des tracasseries, bien des ennuis: le pape abusera de sa faiblesse; il protestera, il gémera, il criera. Le gouvernement italien est dans la situation d'un homme marié avec une femme insupportable, qui a ses nerfs, ses vapeurs,

ses déraisons, et qu'on ne peut battre, car nous ne sommes plus au temps de Philippe le Bel. Cependant le cas n'est point désespéré. Le pape est Italien, il l'est plus encore qu'il ne le croit, et bien plus qu'on ne le croit en France, — et de notre côté nous possédons une qualité dont il sent tout le prix : en matière dogmatique, nous sommes indifférens et politiques dans l'âme. L'indifférence ne tient pas à ses objections, elle se prête aux accommodemens, aux compromis. Le dogme de l'infaillibilité a fait jeter les hauts cris aux catholiques libéraux d'Allemagne et de France; que nous importe, à nous Italiens? Nous ne criions pas facilement, et nous ne chicanerons jamais le saint-père sur l'idée qu'il aime à se faire de lui-même. Lors de la discussion de la loi des garanties, quelqu'un proposa d'y ajouter un article pour sauvegarder la liberté des cultes. L'habile, éloquent et spirituel rapporteur de la commission, M. Bonghi, lui répliqua : Vous prenez une peine inutile; en Italie, ce n'est pas la loi qui manque à la liberté des cultes, c'est la liberté des cultes qui manque à la loi... Croyez-moi, ajouta mon homme, à la longue tout s'arrangera. Le saint-père comprendra qu'il a tout à gagner à s'entendre avec nous. Qu'il accepte tristement, mais franchement le nouvel ordre de choses, que l'Italie ne voie plus en lui le grand obstacle à l'affranchissement de ses destinées, et il sera tout-puissant chez nous, assez pour nous faire peur à nous autres libéraux. Oui, le jour où le pape, mettant sous ses pieds son *non possumus* et renonçant à son abstention chagrine, s'avisera de se mêler de nos élections, grâce aux femmes et aux curés, il aura un parlement à lui, et un parlement vaut cent fois plus qu'un jardin. Que si jamais on nous dotait du suffrage universel, ah! dans ce cas je craindrais une chose, c'est que dans la chambre italienne la gauche ne fût composée de cardinaux! »

Au mois de février dernier, l'une des feuilles importantes de l'Italie s'attachait sagement à combattre les craintes irréfléchies qu'excitait dans le cœur des Italiens l'avènement de M. Thiers au pouvoir. « Quoi qu'ait pu dire ou faire, ou désirer autrefois M. Thiers, disait cette feuille, il ne sera jamais un danger pour nous, car il ne se laissera guider que par l'intérêt français, et l'intérêt de la France est de se réserver pour toutes les occasions et pour toutes les alliances. » Le président de la république a justifié cette prédiction. Il sacrifiait noblement, hier encore, son protectionisme à l'intérêt français; il lui sacrifie aussi ses regrets, ses dégoûts et ses rancunes. Il ne suffit pas de bien dire; un seul acte vaut cent déclarations. Que le gouvernement français se décide à n'avoir plus en Italie qu'un seul ministre accrédité auprès du roi et chargé aussi de le représenter au Vatican, ou, s'il le préfère, qu'il remplace son ambassade de Rome par un agent ecclésiastique qui représentera le ministre des cultes auprès de sa sainteté! Cette salutaire résolution lui épargnerait de grands embarras, car il prévendrait ainsi les tiraillemens

inévitables entre deux ministres obligés à la même résidence et accrédités auprès de deux souverains qui ne s'entendent pas. Enfin, ce qui importe davantage encore, les Italiens ne seront plus tentés de lui attribuer des arrière-pensées menaçantes, et, libres désormais de se livrer à leurs sympathies naturelles, ils ne prêteront plus l'oreille à tout ce qu'il plaît au comte Brassier de Saint-Simon de leur persuader par l'entremise des feuilles radicales qui sont à sa dévotion. Ce jour-là, les voies seront ouvertes à l'entente cordiale, il n'y aura de mécontents que la Prusse et le parti clérical; mais M. Thiers ne se croit pas tenu d'être toujours agréable à la Prusse, et il n'est pas dans ses moyens de se concilier la faveur des cléricaux, pas plus que de reconquérir la bienveillance du marquis de Franclieu. Les cléricaux ont leur homme, qu'ils n'abandonneront jamais : c'est celui qui leur a promis de pratiquer dans la loi française toutes les retouches et les ratures qui leur conviendront, et de greffer le *Syllabus* sur le code civil.

Le malheur a bien des charges, monsieur; il a aussi ses avantages, ses immunités et ses privilèges. Les défaites de la France lui ont rendu le service de la délivrer de beaucoup de choses et en particulier de tous les devoirs de fantaisie qu'il lui plaisait de s'imposer. Personne ne lui a prêté main-forte dans ses adversités et ses périls; elle ne doit rien à personne, et il lui est permis en toute rencontre de ne prendre conseil que de son intérêt. Ses amis, qui l'aiment très fort, voudraient que dorénavant elle adoptât pour règle de sa conduite un égoïsme honnête et intelligent. — intelligent quoique honnête, honnête quoique intelligent, autant que faire se pourra. Puisse-t-elle ne pas ressembler à ces grands seigneurs à demi ruinés qui entendent conserver tout leur train de maison, tous leurs liens et toutes leurs prétentions! Qu'elle ressemble plutôt à tel négociant américain qui a fait de mauvaises affaires et qui, tout occupé de rétablir sa fortune, réforme sa maison, ses goûts, ses habitudes, et n'accorde pas un sou dans son budget à la vanité, car la vanité est l'ennemie mortelle de la politique. On a dit trop souvent à la France que son métier était de faire la guerre pour une idée; on lui a dit aussi qu'elle était la fille aînée de l'église et le gendarme de Dieu. Qu'elle se défie en toutes choses du langage convenu, de la rhétorique et des vieux refrains! M. de Bismarck demandait un jour à M. Jules Favre avec son insolence ordinaire si l'honneur de la France était autrement fait que celui des autres peuples. On pourrait demander avec plus de raison à certains Français si la France a un catholicisme à part, et si ce catholicisme particulier entraîne avec lui des obligations qui lui soient propres. Comme l'Europe tout entière, la France est vivement intéressée à l'indépendance spirituelle du saint-siège, et c'est d'accord avec l'Europe qu'elle doit s'occuper de faire garantir et respecter cette indépendance; là se borne son devoir. Elle a eu pendant vingt ans un gou-

vernement qui faisait tour à tour de la politique anglaise, de la politique italienne, de la politique pontificale, de la politique polonaise, de la politique mexicaine, et, Dieu lui pardonne! de la politique prussienne. Il est bien temps que le gouvernement de la France fasse de la politique française et ne fasse pas autre chose. Jadis l'Autriche s'est piquée d'étonner le monde par son ingratitude. Les amis de la France souhaitent que provisoirement la France étonne le monde par sa modestie. La modestie a cela de bon qu'elle n'est pas seulement une vertu; elle est un moyen.

Agrégez, monsieur, l'expression de tous mes sentimens de haute considération.

\*\*\*

---

Paris, 20 septembre 1871.

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DES DEUX MONDES.

Monsieur,

Vous venez de publier dans la *Revue des Deux Mondes* (n° du 15 septembre) un article signé par M. A. Mézières, et intitulé *la Vérité sur le blocus de Metz*.

Je suis personnellement mis en cause dans cet écrit, et je compte sur votre haute impartialité pour insérer ma réponse. Depuis longtemps, je dédaignais de vaines attaques, mais aujourd'hui l'importance et la valeur incontestée de votre publication me font un devoir de rompre le silence. M. Mézières, qui ne recherche que la vérité, ne trouvera pas mauvais que je vienne rectifier quelques erreurs sans doute involontaires.

M. Mézières raconte, page 415, ce qui se passa le 26 août, lorsque l'armée s'était mise en bataille devant le fort Saint-Julien, et que le maréchal Bazaine réunit autour de lui, au château de Grimont, les commandans de corps d'armée et les commandans des armes spéciales. Il fut reconnu en effet dans cette réunion que, n'ayant aucun renseignement précis sur la position de l'armée du maréchal Mac-Mahon, on ajournerait jusqu'à nouvel ordre toute opération lointaine, mais que ce temps serait très utilement employé à tourmenter l'ennemi par des sorties vigoureuses, à perfectionner les défenses et l'armement des forts et de la place. On convint d'ailleurs que la position de l'armée sur le flanc de l'ennemi était éminemment stratégique. Cette idée n'était point nouvelle, car on avait vu, le 30 septembre 1792, Dumouriez persister à occuper la forêt de l'Argonne sur les derrières des Prussiens, quoique la route de Paris fût ouverte aux envahisseurs; le duc de Brunswick revint sur ses

pas et perdit la bataille de Valmy. Après la sanglante affaire d'Arcis-sur-Aube (20 et 21 mars 1814), Napoléon, ne pouvant arrêter la marche des alliés sur Paris, avait pris la résolution de laisser la route libre et de se porter sur Saint-Dizier et sur Metz pour couper la ligne d'opérations de l'ennemi, et il disait : « Que Paris se défende seulement quelques jours, et pas un étranger ne repassera le Rhin. » Quant à la durée probable de la résistance de Metz, loin d'avoir dit que la place ne pourrait tenir que quinze jours sans la protection de l'armée, j'ai toujours soutenu l'opinion contraire. Ce qui a pu propager l'erreur, c'est que plusieurs officiers pensaient que nos forts, très imparfaits, ne pourraient résister plus de quinze jours.

M. Mézières dit, page 417, que, dans l'affaire de Sainte-Barbe, qui eut lieu le 30 août et le 1<sup>er</sup> septembre (trois jours après la réunion de Grimont), « le maréchal livra le combat sans se croire obligé à de grands efforts : depuis que le conseil de guerre avait exprimé le vœu que l'armée fût maintenue sous les murs de Metz, la responsabilité personnelle du maréchal Bazaine était *officiellement* dégagee ; rien ne l'obligeait plus à partir ; il pouvait toujours se retrancher derrière l'opinion de ses subordonnés. » Ceci est une erreur, car les réglemens militaires ne reconnaissent pas ce soi-disant conseil de guerre. Un général en chef est toujours libre de consulter qui bon lui semble, mais sa responsabilité personnelle est toujours entière, et son commandement absolu. Dans tous les cas, le maréchal ne pouvait se dispenser de faire des efforts, puisque le conseil des généraux avait posé en principe qu'il fallait agir très énergiquement contre les Prussiens.

A la page 425, M. Mézières dit que le général Boyer fut envoyé à Versailles après une délibération d'un conseil de guerre où l'on décidait à l'unanimité que l'armée tiendrait sous les murs de Metz jusqu'à l'épuisement de ses vivres, qu'elle ne ferait plus d'opérations autour de la place, et qu'on entrerait en pourparlers avec l'ennemi pour traiter d'une convention militaire. M. Mézières ajoute que je proposai de tenter le sort des armes, et que cette proposition fut repoussée. — Malgré le soin qu'il a mis à rechercher la vérité, M. Mézières a été imparfaitement renseigné sur le résultat du conseil tenu le 10 octobre. Il n'a pas été dit que l'armée tiendrait sous les murs de Metz jusqu'à l'épuisement des vivres, et qu'on ne ferait plus d'opérations militaires ; le vœu exprimé par le conseil d'envoyer le général Boyer à Versailles n'a pas été pris à l'unanimité, puisque j'ai combattu ce projet justement par les raisons que M. Mézières développe lui-même dans la suite de son récit. On a discuté et repoussé la proposition que j'avais faite de recourir à une lutte suprême ; mais ce projet fut plutôt ajourné que repoussé complètement, puisqu'il fut convenu que, si les conditions acceptées par l'ennemi n'étaient pas parfaitement honorables, on livrerait un combat

à outrance. A ce propos, j'exprime le regret que M. Mézières ait passé sous silence la démarche que j'ai faite auprès du maréchal le 15 octobre, lorsque nous entendions le canon du côté de Toul, et que j'ai proposé de profiter de cette circonstance pour marcher au combat. Cet incident pouvait être connu de M. Mézières, puisque je l'ai relaté dans la brochure que cite l'auteur; mais ce qui est moins connu, c'est que j'ai pris souvent la liberté de dire à M. le maréchal quels étaient les mauvais résultats de l'inaction de l'armée pendant le mois de septembre. Et comme, en de si graves questions, j'estime qu'un homme sérieux ne doit rien avancer sans preuves, je citerai une lettre que m'adressait M. le maréchal, en date du 29 septembre, dans laquelle il déterminait la composition de la garnison en cas de départ de l'armée, et il ajoutait : « Avec ces forces, vous serez largement en mesure de remplir dans toute son étendue la mission qui vous a été confiée, et vous pourrez même en mobiliser une partie pour entreprendre autour de la place les petites opérations dont vous m'avez entretenu plusieurs fois, et qui intéressent si vivement la population. »

Continuant son récit, M. Mézières nous parle de cette vaillante cité, si digne du plus touchant intérêt, et donne des détails sur les actes de la population, du conseil municipal et du commandant supérieur de Metz. On est péniblement surpris de voir un écrivain aussi pénétrant et aussi logique que M. Mézières reproduire les injustes accusations qui ont été lancées contre le commandant supérieur. Il était cependant facile de voir que d'aussi grandes erreurs ne pouvaient être commises que par des esprits troublés par un immense désastre, par une sorte de cataclysme qui oblitère le jugement, et porte souvent les masses à chercher un soulagement dans la vengeance qu'elles exercent sur une victime quelconque désignée sans discernement.

Il est certainement hors de doute que les Messins sont les plus à plaindre de tous les Français, puisqu'ils ont été directement victimes de nos défaites, et puisque leurs nobles sentimens de patriotisme ont été cruellement froissés par la perte de leur nationalité, sans pouvoir même se défendre. Tous nos cœurs souffrent horriblement du malheur de ces frères tant aimés; mais qu'ils me permettent de leur dire que leur douleur les égare lorsqu'ils viennent s'en prendre à celui qui n'a cessé de défendre leurs intérêts, et qui a partagé leurs cruelles angoisses. Avec un peu de réflexion, ils reconnaîtront qu'il est injuste de soupçonner un homme honnête qui compte plus de quarante ans d'honorables services, qui a parcouru cette longue carrière et occupé divers emplois publics sans donner sujet à la moindre critique, qui portait un intérêt tout particulier à la place de Metz, et qui n'a jamais été engagé dans aucun parti politique. Nos désastres prouvent assez que de grandes fautes ont été commises; mais, dans votre désespoir, n'allez point les

imputer à ceux qui en sont complètement innocens. Malheureusement la passion ne raisonne pas; quelques personnes se sont mis en tête que, depuis le premier jour jusqu'au dernier, j'avais conspiré la perte de la ville, et, pour prouver l'exactitude de leur dire, elles ont passé au creuset tous mes actes, tous mes écrits, toutes mes paroles; et certes la matière ne manquait point, car mon cabinet était ouvert à toute heure et à tout venant, et du 7 août au 26 octobre j'ai dû prendre plus de trois mille décisions. En somme, sur cette masse d'arrêtés, de lettres, de discours, qu'a-t-on trouvé après les minutieuses investigations faites par des esprits prévenus? M. Mézières va nous le dire.

D'abord on n'agite plus la question de responsabilité; le bon sens public a déjà compris que je n'en avais aucune, puisque, en fait comme en droit, le général en chef exerçait le commandement, qu'il disposait à son gré de tout le personnel et de tout le matériel, qu'il a toujours agi dans la plénitude de ses pouvoirs, enfin que ma mission se réduisait à assurer les services publics et à prendre les mesures les plus utiles pour favoriser notre défense lorsque nous serions livrés à nous-mêmes.

Ce premier point élucidé, que reste-t-il? Page 416, M. Mézières s'écrie : « Quelle impardonnable faute de n'avoir pas employé le temps qui s'était écoulé depuis lors (du 14 au 26 août), le bon vouloir des habitans, l'énergie de la garnison, les ressources immenses dont on disposait, pour compléter les ouvrages de la place! » M. Mézières continue en assimilant cette situation à celles de Sébastopol et de Paris. Cette exclamation est bien faite pour renverser un homme qui a passé sa vie à étudier l'art militaire, et pour lui faire envier le sort des mathématiciens dont le public ne peut pas critiquer les formules. Comment pouvez-vous accuser d'inaction une armée qui livre trois batailles en cinq jours? comment pouvez-vous supposer que cette armée puisse entreprendre des travaux réguliers de fortification? comment pouvez-vous affirmer que les détachemens qui étaient dans la ville sont restés inactifs, alors que ces malheureux soldats travaillaient nuit et jour pour faire des ponts, pour organiser des ambulances, et surtout pour faire face aux premiers besoins de la place, ainsi que le constate *officiellement* le journal de défense? Vous assimilez cette situation à celles de Sébastopol et de Paris, mais il est évident qu'il n'y a aucune ressemblance entre ces événemens militaires.

Page 434, M. Mézières dit : « Le général Coffinières qui, dans sa réponse à ses détracteurs, *prétend* avoir toujours cru au départ prochain de l'armée, mais qui dans ses communications officielles ou officieuses insistait volontiers sur les services que l'armée rendait à la ville en la préservant du bombardement, etc. » Je regrette que M. Mézières ait cru pouvoir insinuer que j'usais de duplicité en feignant de croire au départ de l'armée. Comment n'aurais-je pas tenu grand compte des ordres for-

mels que donnait le général en chef, lorsqu'il prenait toutes ses mesures pour opérer un mouvement, qu'il s'allégeait de ses bagages, qu'il faisait prendre les vivres de campagne, qu'il faisait réparer les voies, etc.? Si je prenais la défense de l'armée, c'est que certaines personnes l'attaquaient avec une extrême violence, et que ma position et ma conscience me faisaient un devoir d'en agir ainsi.

Il est écrit au même paragraphe : « Le 13 octobre, un conflit plus grave que tous les précédens éclatait entre le conseil municipal et le commandant supérieur de la place. »

M. Mézières ignore sans doute que je n'ai jamais eu le moindre conflit avec le conseil municipal. J'ai assisté à deux ou trois séances à la fin du blocus, et tout s'est passé de la façon la plus courtoise et la plus sympathique; mais j'avais des rapports journaliers avec le maire et avec ses adjoints, et ces rapports ont toujours été des plus concilians. Il est même digne de remarque que, dans ces longs jours d'anxiété et d'embarras de toute sorte, il ne se soit jamais produit le moindre désaccord entre nous. Pour en donner une idée exacte, je peux citer une lettre du 19 septembre que m'écrivait M. le maire en réponse à une demande de secours que je lui adressais en faveur des communes suburbaines. M. Maréchal terminait sa lettre par ces mots : « Nos réserves en blé sont en effet moins satisfaisantes qu'on l'avait espéré. Le recensement opéré jusqu'ici ne révèle que l'existence d'environ 7,000 quintaux, chiffre qui représente l'approvisionnement nécessaire pour quatorze jours environ. Si l'on admet que la continuation du recensement porte la réserve totale à 10,000 quintaux, les besoins en pain seront assurés seulement pour vingt jours. Dans ces conditions, il est permis de ne pas se montrer généreux, quoi qu'il en puisse coûter à votre habituelle bienveillance. » Ainsi donc, en réalité, il n'y a jamais eu de conflit entre l'autorité civile et l'autorité militaire de Metz. Le *grave et nouveau* désaccord signalé par M. Mézières se borne à ceci : le conseil municipal, après ma lettre du 13 octobre, crut devoir manifester son étonnement de ce que les ressources alimentaires s'épuisaient. Je répondis que le fait était de notoriété publique, puisqu'on réduisait tous les jours les rations, puisqu'on voyait les soldats assaillir les boulangeries, etc. En résumé, lorsque le 13 octobre j'étais parfaitement convaincu, d'après les résolutions prises le 10, que l'armée était sur le point de partir, d'une manière ou d'une autre, je donnai l'ordre de mettre les ressources alimentaires en commun; mais lorsque je vis que les négociations traînaient en longueur, je rapportai cette décision. M. Mézières se trompe en attribuant cette seconde décision au conseil municipal. On n'a jamais mis en doute que le conseil municipal de Metz n'ait dignement et patriotiquement fait son devoir, mais de grâce ne venez point amoindrir ses titres si honorables par une exagération inadmissible. Tantôt vous représentez les autorités civiles

comme écrasées sous le joug d'un commandement absolu, et tantôt vous leur attribuez l'initiative et le mérite exclusif de toutes les mesures qui ont été prises. La vérité est que toutes ces décisions ont été concertées entre le maire et le commandant supérieur, et que l'entente la plus parfaite n'a pas cessé de régner entre eux. Ce n'est que dans quelques cas extrêmement rares que le maire s'est adressé directement au maréchal.

On me reproche, page 435, de n'avoir pas, dès le principe, institué le comité de surveillance des approvisionnements, et on persiste à supposer, par ignorance bien excusable des réglemens militaires, que ce comité a pour mission d'assurer les vivres, tandis qu'il a seulement pour but de visiter les magasins de la place pour s'assurer qu'ils sont bien tenus, de veiller à ce que les approvisionnements soient placés dans des locaux favorables à la conservation, et à ce que les denrées soient manutentionnées avec soin; mais ce comité, non plus que le conseil de défense, n'ont de raison d'être que lorsque le commandant supérieur, livré à lui-même, dispose de toutes les ressources de la place. Nous allions nous trouver dans cette situation par suite des résolutions prises le 10 octobre, et c'est pour ce motif que j'instituais immédiatement le conseil de défense et le comité des approvisionnements, ainsi que je l'eusse fait, si l'armée était partie après Gravelotte, ou dans toute autre circonstance.

On blâme l'ordre donné par le maréchal de distribuer du blé aux chevaux, et on affirme que cette mesure a fait perdre 46,000 quintaux de grain. L'ordre du maréchal est du 13 septembre et porte ce qui suit : « Le blé sera employé à la nourriture des chevaux en le mélangeant soit avec du seigle, soit avec de l'avoine, et à défaut de seigle ou d'avoine en distribuant du son par voie de substitution à du blé, à poids égal et dans la proportion maximum d'un dixième. » Je réclamai immédiatement contre cette mesure, et le maréchal s'empressa de me répondre qu'il prenait en sérieuse considération les observations contenues dans ma lettre n° 758, et qu'il donnait des ordres en conséquence.

Quant à la quantité de blé perdue, il y a une grande exagération dans l'appréciation de M. Mézières, et, quoiqu'il ne m'appartienne pas d'expliquer une décision contre laquelle j'ai réclamé, je regarde comme un acte de justice, comme une preuve des idées préconçues de quelques habitans de Metz, de faire les rectifications suivantes : on donnait aux chevaux environ 35,000 rations; la ration moyenne était de 3 kilogrammes, soit donc 105,000 kilogrammes, dont le dixième en blé est de 10,500 kilogrammes. En admettant, ce qui est certainement au-dessus de la vérité, que ce régime ait été maintenu pendant cinq jours, on arrive à 52,500 kilog. de blé ou 525 quintaux au lieu de 46,000 quintaux accusés par M. Mézières, et cette ressource pouvait assurer le pain de la ville, non point pour un mois, mais seulement pour un jour.

Le lendemain de l'échec de Forbach, j'ai refusé à M. Magnin, membre du conseil général, d'adresser une circulaire aux habitans des campagnes pour les engager à faire entrer dans Metz leur bétail et leurs denrées. Je n'ai aucune souvenance de cette conversation avec M. Magnin, et je suppose qu'il doit y avoir quelque erreur, car l'affaire de Forbach est du 6 août, et ma nomination date du 7; — mais ce dont je me souviens parfaitement, et ce que je peux prouver par mes lettres, c'est que M. Bouchotte, membre du conseil municipal et l'homme de Metz le plus compétent en fait de céréales, m'assura, dans le principe, que les négocians feraient entrer 22,000 quintaux de blé dans la ville, quoique la récolte ne fût pas terminée. Les prévisions de M. Bouchotte se sont exactement réalisées, et on aurait le plus grand tort de croire que la place a succombé parce que ses propres ressources étaient insuffisantes.

« Trois cents moutons qu'un cultivateur de Thiaucourt proposait d'introduire à Metz ne furent point acceptés. » Est-il possible de supposer que, lorsque des milliers de paysans se précipitaient pêle-mêle dans la place, et qu'il était matériellement impossible de s'opposer à ce flot d'émigrans, on ait interdit l'entrée de 300 moutons? Nous lisons à la page 436 qu'un arrêté insuffisant prescrivait de ne laisser entrer dans la place que les paysans qui apportaient avec eux pour quarante jours de vivres, et que cet arrêté même ne fut pas exécuté sévèrement. L'arrêté dont parle ici M. Mézières n'est autre chose qu'un avis publié sur mon ordre par M. le préfet aux habitans de la Moselle, pour les prévenir qu'on ne laisserait entrer en ville que ceux qui seraient pourvus de quarante jours de vivres *au moins*; — ceci prouve qu'on ne voulait refuser ni denrées ni moutons, et si cet avis n'a pas été rigoureusement suivi, c'est que la masse de gens qui fuyaient devant l'invasion violait les consignes et forçait le passage des portes confiées à la garde nationale et à notre jeune garde mobile. M. Mézières oublie d'ajouter qu'un second arrêté du commandant supérieur en date du 12 août interdisait complètement l'entrée de la ville aux gens qui venaient de dehors. En même temps des ordres étaient donnés pour l'expulsion des nombreux sujets allemands. Nous ne pensons pas que l'autorité militaire pût faire plus.

Aux pages 438 et 439, il est dit que la presse était soumise à une censure rigoureuse, qu'on supprimait les articles empreints d'ardeur patriotique, et que les rôles étaient renversés, puisque les habitans demandaient le combat à outrance, tandis que l'autorité militaire les en détournait. En ce qui concerne le commandant supérieur, je repousse cette accusation. Mon opinion sur le rôle de la presse de Metz se trouve d'ailleurs très explicitement exprimée dans la lettre suivante que j'adressais le 14 septembre à M. le préfet de la Moselle: « Monsieur le préfet,

je remarque que les journaux de Metz entreprennent des discussions politiques qui sont tout à fait hors de saison dans la situation actuelle de la ville. L'union complète de tous les hommes de cœur peut seule assurer l'honneur de nos armes et la conservation de la place. Toute récrimination politique, toute attaque malveillante, tout appel aux mauvaises passions, tout brandon de discorde jeté parmi nous serait une véritable trahison. Je viens donc vous prier, monsieur le préfet, de réunir tous les rédacteurs en chef des journaux de Metz et de leur dire que je compte assez sur leur patriotisme pour être assuré qu'ils éviteront les dangers que je viens de signaler. Ce ne serait qu'avec le plus grand regret que je serais forcé d'user de rigueur envers ces messieurs, qui peuvent, en ce moment, rendre de véritables services en prêchant la persévérance, la concorde et l'énergie. » Voilà de quelle manière j'entendais les devoirs des journaux, que j'avais déjà exonérés de l'impôt du timbre.

A la page 439, je vois se reproduire cette assertion : j'ai proclamé le 14 octobre que la place se défendrait jusqu'à la dernière extrémité, et que l'armée irait droit à l'ennemi en lui disant : c'est un duel à mort, tandis que plus tard j'aurais dit qu'il fallait préparer la population à son malheureux sort. Cette contradiction est plus apparente que réelle, et l'explication est bien simple. Le 10 octobre, le maréchal avait décidé que l'armée sortirait avec les honneurs de la guerre ou par la force. Je pouvais donc affirmer publiquement que la place, enfin livrée à elle-même, se défendrait avec la plus grande énergie; mais plus tard, après le retour du général Boyer, j'ai bien vu que tout espoir s'évanouissait, que nos ressources s'épuisaient très rapidement, et j'ai bien pu dire qu'il était plus loyal de préparer la population à la catastrophe que de la bercer de fausses espérances. Ai-je bien ou mal fait? C'est une question d'appréciation. Toujours est-il que je crois avoir agi sagement en gardant le silence tant qu'il restait quelque espoir: jusque-là je devais me borner à soumettre mes observations au général en chef. Que n'eût-on pas dit si j'avais signalé publiquement le danger avant qu'il fût réel et inévitable!

Enfin nous lisons à la page 440 : « On avait essayé vainement d'intimider la population de Metz en lui faisant entrevoir à plusieurs reprises, etc. » Cette appréciation est complètement erronée. Je n'ai jamais eu la pensée d'intimider la population de Metz, qui n'a cessé de manifester les plus fermes résolutions. Il est vrai qu'en prévision du départ de l'armée j'ai donné des ordres pour organiser le service des pompiers, et que, par prudence, je n'ai pas voulu attendre au dernier moment pour connaître les ressources dont nous pourrions disposer pour éteindre les incendies; mais je crois que ces précautions étaient bonnes et même indispensables, car nous savions déjà que les Prussiens n'atta-

quaient les places que par le bombardement. Pourquoi me faire dire qu'il fallait s'attendre à des *choses effroyables*? Quelque terrible que soit un bombardement, surtout avec des projectiles explosifs, je n'ai jamais dit à la population qu'elle allait subir des choses effroyables; mais il se peut que j'aie entretenu officieusement quelques personnes de la possibilité d'un bombardement, et que l'une d'elles, effrayée de cette perspective, ait rapporté inexactement mes paroles.

En résumé, quelques habitans de Metz, troublés par la perte cruelle de leur nationalité, n'ont pas compris que je m'étais identifié avec eux, que j'avais tout fait pour défendre leurs intérêts, d'abord pendant le blocus en réclamant sans cesse contre les exigences de l'armée, puis jusqu'au dernier moment, alors même que le conseil municipal déclarait, dans sa séance du 26 octobre, qu'il ne fournirait pas de note relative aux intérêts civils. On a semblé ne pas comprendre que mon commandement était pour ainsi dire éventuel, et ne pouvait s'exercer dans toute sa plénitude tant que le général en chef était présent. Les circonstances ont fait que le maréchal n'a pas quitté Metz, est resté le maître absolu de la situation, et a usé de son autorité jusqu'au dernier jour en réglant les moindres détails de la reddition de l'armée et de la place. Quant à moi, j'ai mis toute mon intelligence et tout mon patriotisme à remplir une tâche aussi pénible que difficile, usant de tous les moyens pour détourner les uns et les autres des préoccupations politiques, et donnant tous mes soins aux travaux de défense de la place et aux besoins de la population, et, s'il était permis de parler de ses propres misères au milieu de nos désastres, je dirais qu'une de mes grandes tristesses est l'injustice dont j'ai été l'objet.

Agréez, monsieur, etc.

Général COFFINIÈRES DE NORDECK.

Nous avons dû insérer cette lettre de M. le général Coffinières de Nordeck sans pouvoir la communiquer à notre collaborateur, qui est loin de Paris en ce moment. M. Mézières a étudié la question sur les lieux mêmes, à diverses reprises, à l'aide de documens inédits et des nombreuses publications faites sur le siège de Metz; il nous est difficile d'admettre que son récit ne repose pas, dans ce qu'il a d'essentiel, sur des informations sérieuses, et nous lui réservons naturellement la faculté de maintenir ses assertions, comme de discuter celles qui lui sont opposées dans la lettre qu'on vient de lire.

---

---

# RÉCITS

## DE L'HISTOIRE ROMAINE

AU CINQUIÈME SIÈCLE

---

DEUX IMPÉRATRICES D'ORIENT

PULCHÉRIE ET ATHÉNAÏS

408-428

---

### I.

Arcadius était mort le 1<sup>er</sup> mai 408 ; sa femme, l'impératrice Eudoxie, l'avait précédé de quatre ans dans la tombe, et lorsqu'il alla prendre place à ses côtés dans les caveaux de l'église des Apôtres, lieu de sépulture des empereurs chrétiens, il laissait après lui un fils de sept ans pour seul héritier du grand nom de Théodose et de la pourpre des césars d'Orient.

Le sort de cet enfant, deux fois orphelin, qui n'avait pour appui dans sa famille que trois jeunes sœurs, l'une plus âgée que lui de deux ans, les autres ses puînées, préoccupa le père mourant pendant son agonie, et on rapporte que, dans le délire de la fièvre apparemment, il conçut l'idée de donner pour second père à ce fils et pour tuteur à l'empire le roi de Perse Iezdjerd, avec lequel il vivait en bonne intelligence depuis longues années. On ajoute même qu'il régla la chose par testament ; mais ce testament ne fut jamais connu. Vrai ou faux, cet étrange projet perça dans le public, et fit

l'étonnement de Constantinople jusqu'à ce qu'un autre bruit plus sérieux vint remplacer celui-là. On sut que l'empereur Honorius réclamait ce double droit de tutelle en sa qualité d'oncle du jeune prince et de fils du grand Théodose; il avait même désigné, disait-on, celui de ses officiers qui prendrait l'administration du domaine oriental pendant la minorité : cet officier devait être Stilicon. Or l'empire d'Orient n'avait pas d'ennemi plus odieux que Stilicon; c'était à lui, à ses entreprises armées pour enlever l'Illyrie orientale à Constantinople, qu'était due la funeste guerre qui, de 395 à 399, avait ruiné la Thessalie, le Péloponèse et l'Épire, et jeté la nation des Goths à travers les provinces grecques sur l'Italie. La seule idée d'avoir Stilicon pour régent frappa d'une telle épouvante le sénat et le peuple de Constantinople que, prenant les devans, ils constituèrent à l'instant même un conseil chargé de l'éducation du prince et de la gestion du gouvernement. La présidence en fut déferée au patrice Anthémios, personnage considérable et le plus estimé des hauts fonctionnaires de l'Orient. Cette sage mesure coupa court aux intrigues du gouvernement occidental en même temps qu'elle était une réponse aux bruits répandus sur la tutelle du roi de Perse.

Fable ou non, ce dernier projet, parvenu par la rumeur publique aux oreilles d'Iezdjerd, ne l'avait point trouvé incrédule. C'était un usage consacré dans les familles royales de la Perse que le prince régnant confiait à d'autres rois, ses amis ou ses alliés, l'éducation de ses fils lorsqu'ils étaient plusieurs, afin de prévenir par leur éloignement les factions et les brigues, si fréquentes à la cour du grand roi. Iezdjerd lui-même, se conformant à la coutume, avait envoyé son second fils Bahram à la cour du roi arabe d'Hirah, son ami, tandis que son fils aîné s'emparait du trône d'Arménie. Il n'avait donc vu dans sa désignation comme tuteur de l'héritier d'Arcadius qu'une marque de bonne amitié et de confiance de la part de l'empereur défunt. Toutefois, comme le gouvernement de Constantinople ne lui notifiait rien, il prit son parti en homme sensé, et ne revendiqua de ses droits prétendus de tutelle que celui d'être utile au fils d'Arcadius en lui donnant un précepteur. Il y avait alors à la cour de Perse un rhéteur grec du nom d'Antiochus, ancien esclave d'un noble persan parent du roi, et que celui-ci considérait comme un trésor d'éloquence et d'érudition, car Iezdjerd s'était épris de passion pour la civilisation romaine, qu'il singeait de son mieux, et nous verrons qu'il poussa cette inclination presque jusqu'à se faire chrétien. Il réclama donc près du conseil de régence l'unique privilège de donner ce précepteur au jeune Romain, dans lequel il voyait toujours un pupille. Antiochus au fond était un homme d'un

rare mérite et bien connu dans les provinces syriennes. Le conseil de régence l'accepta, comme il le devait, par déférence pour Iezdjerd; il vint et entra en fonctions près du prince. Sa réputation du reste était bien acquise, et les Romains eux-mêmes le déclarèrent admirable; mais on ne tarda point à s'apercevoir que ce pédagogue était un adroit politique, et que, tout en formant l'esprit de son élève, il cherchait à s'en rendre maître, observant tout et se mêlant de beaucoup de choses étrangères à ses fonctions. Pulchérie, un peu plus tard, crut prudent de l'éloigner; mais Antiochus avait déjà mis la main sur son faible élève, et, s'il partait pédagogue, il revint ministre : on voit que Iezdjerd, tout en songeant aux intérêts de son pupille, n'avait pas négligé les siens.

La régence d'Anthémios fut marquée au coin d'une grande prévoyance et d'une grande activité administratives; tout dépérissait sous Arcadius, il essaya de tout relever. Il ne fit point la guerre; mais il mit l'empire en état de la soutenir sur toutes ses frontières. Deux flottilles de guerre et de transports furent organisées sur le Danube : l'une de cent navires en Mésie, l'autre de cent vingt dans la province de Scythie, et toutes les villes de cette région réparèrent ou reconstruisirent leurs murailles. Constantinople elle-même, devenue par le malheur des temps presque une ville frontière, vit son enceinte reculée et rebâtie : l'ancienne muraille qui datait de Constantin tombait en ruines; la nouvelle fut construite plus élevée et flanquée de tours plus spacieuses. Malgré les bonnes relations de l'empire avec la Perse, les places riveraines de l'Euphrate et du Tigre furent également remises en état de défense. Les subsistances appelèrent surtout sa sollicitude, car les récoltes avaient manqué pendant plusieurs années dans la plupart des provinces d'Orient, et il ne s'agissait plus, pour avoir du pain, de stimuler la bonne volonté des boulangers en les fustigeant en place publique, comme cela se pratiquait à Antioche et à Constantinople; il fallait assurer pour cette dernière ville l'arrivage régulier des blés d'Égypte. Or une compagnie d'armateurs syriens, adjudicataire des transports de l'annone, avait négligé de tenir sa flottille au complet, de sorte que le service se faisait mal ou ne se faisait pas. Anthémios usa de rigueur envers elle, et passa un marché à forfait avec des négocians d'Alexandrie et des îles voisines de l'Égypte, marché qui fut strictement rempli. Ces mesures conjurèrent, du moins dans la ville impériale, les maux de la famine, toujours unis à ceux de la sédition. Anthémios travaillait en même temps à épurer l'administration, dont il connaissait par expérience les vices invétérés; ainsi il renouvela les lois qui ne permettaient pas aux gouverneurs ou préfets d'exercer leurs fonctions dans leur patrie

d'origine, de posséder des biens, d'emprunter de l'argent, de se marier dans le ressort de leur gouvernement : sages prescriptions, toujours réclamées par la conscience publique, rarement observées. En un mot, le régent fit, dans la courte durée de son administration, tout le bien qu'on pouvait attendre d'un homme habile et honnête. Il avait pris les rênes de l'état lorsque Pulchérie, l'aînée de la maison d'Arcadius, n'avait que neuf ans; il les lui rendit lorsqu'elle eut accompli sa quinzième année.

Pulchérie ou plus exactement *Ælia Pulcheria*, née le 19 janvier 399, était le premier fruit du mariage de l'empereur Arcadius avec l'impératrice Eudoxie. Dans cette maison de Théodose, où les femmes étaient des hommes et les hommes de vieux enfans abâtardis par des eunuques, Pulchérie méritait de prendre place à côté de Grata Placidia, sa tante paternelle, dont elle eut toute l'énergie. Laisée presque à l'abandon dans une cour frivole et sans mœurs, elle s'était formée elle-même et ne devait son éducation qu'à la rectitude de son cœur, son instruction qu'à l'ardente curiosité de son esprit. La vue des dérèglemens de sa mère, cause de tant de maux pour sa famille et pour l'empire, la prémunit de bonne heure contre les atteintes du vice; la faiblesse puérile de son père, toujours vacillant entre le bien et le mal, toujours le jouet de conseillers intéressés, lui apprit à chercher ses principes de conduite en dehors des opinions des hommes. A ce travail solitaire, elle gagna un caractère fortement trempé, mais aussi quelque chose d'altier et de rude qui contrastait avec son extrême jeunesse et les grâces d'une beauté dont l'histoire a gardé le souvenir. Une instruction virile dirigée par elle-même développa son esprit sans l'amollir. Elle parlait avec une égale facilité le latin et le grec, et la littérature de ces deux idiomes du monde romain lui était devenue familière. Elle voulut parcourir en outre le cercle d'études sérieuses qu'un jeune patricien du v<sup>e</sup> siècle était tenu de suivre pour ne point déroger à sa condition, et même au besoin une jeune patricienne, car l'éducation des filles de haut rang était l'objet de beaucoup de soins, principalement dans la société orientale. En se livrant à ces occupations souvent arides, Pulchérie poursuivait un double but : apprendre et enseigner; elle voulait savoir pour elle-même, savoir aussi pour diriger ce jeune frère dont elle s'était constituée dès l'enfance la véritable mère et la gardienne : spectacle touchant que cette adoption d'un enfant par un enfant qui travaillait à cesser de l'être afin de rendre à l'autre les appuis naturels que la mort lui avait enlevés. L'histoire ne nous parle de ces premières années de Pulchérie qu'avec admiration et respect.

A mesure qu'elle grandissait, elle élargissait sa part dans l'édu-

cation de son frère. Quand elle fut maîtresse absolue, elle se hâta de renvoyer Antiochus, le Persan, comme l'appelaient les uns, l'eunuque de l'empereur, comme disaient les autres; mais il était déjà bien tard. En même temps qu'elle remplissait près de son frère l'office de la gouvernante la plus zélée, elle se formait aux affaires publiques en assistant aux délibérations du conseil de régence, où elle fit apprécier son intelligence précoce, sa rare sagacité et un jugement à la fois équitable et ferme. Il ne fut bientôt plus question dans l'empire que des mérites de cette fille du grand Théodose et des jours heureux qu'elle présageait au monde romain. Aussi, lorsqu'elle eut accompli sa quinzième année, le sénat et le peuple, d'une commune voix, lui décernèrent solennellement la tutelle de l'empereur et du gouvernement avec le titre d'*augusta*, qui lui conférait les honneurs et les pouvoirs de la souveraineté. Cette solennité eut lieu le 4 juillet 414. Théodose comptait alors un peu moins de treize ans, et en avait déjà régné douze depuis son accession à l'empire du vivant de son père.

L'éducation de Théodose fut reprise alors par la régente sur la base la plus libérale. Au pédagogue persan succédèrent des professeurs de toute sorte de sciences, choisis parmi les plus renommés. A voir dans les historiens contemporains le programme d'études auquel fut astreint le jeune empereur, on croirait lire une sorte de roman sur l'éducation et comme une *cyropédie* chrétienne. Philosophie, mathématiques, astronomie, histoire naturelle, rien n'y manque, pas même la connaissance des plantes usitées en médecine ni celle des minéraux, principalement des pierres précieuses, avec leur provenance, leur rareté, leur prix, — connaissance utile à des césars qui se couvraient de rubis et de perles comme des rois de Perse, et dans laquelle Théodose devint, dit-on, très expert. L'étude du droit suivit la philosophie, et alors probablement le jeune souverain conçut ou du moins on lui suggéra l'idée, réalisée plus tard, de réunir dans un code particulier les lois des empereurs chrétiens depuis Constantin, et de faire adopter ce code par l'empire d'Occident, afin de fonder l'unité de législation dans le monde romain. On aimerait à penser que sa sage et savante sœur ne fut pas étrangère à cette heureuse inspiration, en qui se résume à peu près toute la gloire de Théodose II.

Où le jeune prince excella, ce fut dans les exercices du corps, l'équitation et l'escrime, et il passa bientôt pour le meilleur cavalier et l'archer le plus adroit de tout l'Orient. Pour l'occuper pendant les heures de loisir et l'arracher ainsi à l'influence pernicieuse des eunuques, sa sœur voulut qu'il apprît le dessin, la peinture et l'écriture telle qu'on la recherchait alors, c'est-à-dire l'art de tracer

des lettres onciales qui formaient en même temps des caractères alphabétiques et des tableaux. Le jeune empereur y acquit une supériorité d'exécution qui lui valut le surnom de *calligraphe*, que lui donne parfois l'histoire, en quoi elle le distingue du grand Théodose, son aïeul, qui écrivait peut-être mal, mais qui se battait bien.

Pulchérie assistait habituellement à ces exercices, donnant son avis et distribuant selon les cas l'éloge ou la réprimande. Elle avait réservé pour elle-même les leçons de savoir-vivre et de bonne tenue, indispensables à un souverain. « Elle enseignait à son frère, disent les contemporains, à conserver en public un maintien digne et grave, à régler les plis de son vêtement, à marcher, à s'asseoir d'après les règles de la convenance, à composer son visage et sa voix, à se montrer enfin suivant les circonstances sévère ou bienveillant. » Ces leçons réussirent mieux que la plupart des autres, et Théodose fut pour le public un prince accompli. Son extérieur au reste prévenait en sa faveur. « Il était de taille moyenne, mais bien prise, nous dit un historien; ses cheveux et sa barbe étaient blonds, couleur fort prisée des Romains, surtout en Orient, et de ses yeux, un peu à fleur de tête, sortait un regard vif et perçant. »

Par cette sollicitude maternelle, par ce dévouement de chaque heure et de chaque instant, Pulchérie eût cru n'avoir rien fait, si elle ne se fût sacrifiée elle-même plus directement. Elle résolut de ne se point marier, de peur que son mariage n'amenât au sein de la famille impériale des rivalités et des ambitions qui la divisassent, ce qui ne s'était vu que trop souvent dans l'histoire des césars. En se vouant au célibat, la vaillante fille croyait se vouer à la gloire de son nom et à l'affermissement du trône impérial dans la maison de Théodose, dont l'enfant qui régnait sous sa tutelle était le dernier rejeton. Non-seulement elle fit le vœu de virginité perpétuelle, mais elle obligea ses sœurs Arcadia et Marina à faire comme elle. Et pour que son engagement fût plus irrévocable en quelque sorte, elle le fit graver sur une table de marbre ornée d'or et de pierreries, dont elle fit don à la grande basilique de Constantinople pour y servir d'autel. On eût dit que la fille d'Endoxie, redoutant un de ces élans passionnés qui avaient rempli la vie de sa mère, prenait ses précautions contre un regret possible de sa vocation en appelant à son aide l'opinion du monde en même temps que la crainte de Dieu. Une fois son vœu prononcé, elle s'arrangea avec ses sœurs pour vivre en recluses : une moitié du palais laissée à leur disposition fut disposée monastiquement; leurs chambres, leurs habits, leurs repas, l'emploi de leurs journées, tout fut ordonné ou à peu près suivant la règle des couvens. Leur quartier fut le quartier des *vierges-reines*, c'est ainsi qu'on les appela; de l'autre côté

du palais fut celui de l'empereur, de la cour et des ministres : ici le tourbillon du monde et des affaires publiques, là le calme, la prière et les austérités du cloître. Au lever du soleil, Théodose se rendait près de ses sœurs pour faire la prière en commun; on chantait des hymnes et des psaumes par chœurs alternatifs, et on lisait soit l'Écriture, soit les ouvrages des *pères*. Théodose prit à ces exercices le goût de la théologie; il se mit à disputer à tout propos avec les évêques et les clercs, et, ce qui valait mieux, il réunit une nombreuse bibliothèque de livres ecclésiastiques, alors fort chers et fort rares, ce qui le fit proclamer par ses flatteurs un Ptolémée chrétien. Pulchérie de son côté se livrait avec amour aux études de l'exégèse, de sorte que le palais tout entier, les eunuques et la cour compris, ne raisonnèrent plus que théologie; mais, tandis qu'Augusta cherchait dans ses lectures une règle sûre pour diriger sa foi à travers le labyrinthe des opinions controversées, Théodose n'y puisait qu'une confiance exagérée en lui-même et ce désir de tout juger, de tout régler, qui devait le rendre un jour le fléau de l'église.

Cette vie monacale était dans le goût du siècle, et les historiens qui nous la racontent le font dans les termes les plus admiratifs. Ils attribuent même à la piété de Pulchérie et aux révélations qu'elle recevait de Dieu sur la direction de son gouvernement la prospérité de l'empire d'Orient, si tranquille sous un enfant, tandis que celui d'Occident, conduit par un souverain d'un âge mûr, était en proie aux misères réunies de la guerre intérieure et de la guerre barbare. Quand le temps des affaires était venu, la régente s'arrachait à sa pieuse séquestration pour aller au palais, où se réglait en sa présence les plus graves intérêts. « Elle était, dit un historien du temps, juste et sagace dans le conseil, prompte dans l'exécution. » Théodose étudiait près d'elle le maniement des choses politiques, et, il faut le dire, tant qu'il resta sous la main de cette sage gouvernante, il donna les plus grandes espérances pour l'avenir de son règne. Beaucoup de mots qu'on citait de lui semblaient annoncer un Titus ou un Marc-Aurèle chrétiens. Un jour qu'il avait été assailli à l'improviste par un furieux qui voulait le tuer, il empêcha qu'on ne le tuât lui-même. « Rien n'est plus aisé, dit-il, que d'enlever la vie à un homme; mais la lui rendre, Dieu seul le peut. » Il montrait une extrême répugnance à signer un arrêt de mort, et pendant longtemps aucune exécution capitale n'eut lieu à Constantinople; le condamné trouvait à la porte où se faisaient les exécutions une commutation de peine ou sa grâce. Les combats de gladiateurs étaient pour lui un objet d'aversion, et il ne les autorisa jamais par sa présence. Un jour qu'il assistait à un combat de bêtes dans l'amphithéâtre, le peuple ayant demandé qu'on fit venir un gladiateur pour mettre à la raison

un animal formidable, le prince se leva de son siège, et dit sévèrement à la foule : « Vous oubliez que le sang humain ne coule pas devant moi ! » Le peuple respecta ce jeune homme, et se tut. Il était affable pour tout le monde, bon et patient pour ceux qui le servaient, généreux pour les gens de lettres et les professeurs des arts libéraux, dont il accrut le bien-être, fidèle à ses amitiés d'enfance, et n'oubliant aucun de ceux qui avaient été les compagnons de ses études ou de ses jeux. On lui avait donné pour condisciples deux jeunes patriciens de son âge, Paulinus et Placita : il leur ouvrit, quand ils furent hommes, l'accès des plus hautes dignités. Paulinus passait pour le plus distingué des trois ; mais ses succès le perdirent, et ses aventures nous occuperont plus d'une fois dans la suite. Un historien résume en ce peu de mots les illusions qui environnèrent le nouveau règne et le nouveau prince à leur début : « Toutes les qualités que les empereurs, prédécesseurs de Théodose, semblaient s'être partagées entre eux, il les réunissait en lui seul, ou plutôt il les surpassait tous ensemble par sa piété, sa tempérance, sa libéralité, sa justice, et par une certaine grandeur d'âme qui convient à la majesté souveraine. »

Voici un exemple des moyens que prenait la tutrice pour inculquer ses leçons dans le cerveau d'un pupille léger et trop souvent distrait. Quand l'heure des divertissemens arrivait, que le jeune Théodose devait monter à cheval, tirer de l'arc ou chasser avec ses eunuques, ce qu'il aimait passionnément, il ne mettait plus d'attention aux affaires et signait tout ce qu'on lui présentait. Sa sœur lui avait expliqué bien des fois les inconvéniens de cette inattention, mais c'était peine perdue. Un jour enfin elle s'entendit avec un des secrétaires d'état pour qu'il glissât parmi les papiers offerts à la signature du prince un acte par lequel celui-ci lui vendait sa femme comme esclave ; il était marié tout récemment. Théodose, suivant son habitude, signa la pièce sans la lire. Quelques heures après, il fait demander sa femme, et, comme elle tardait à venir, il s'impatientait. « Elle ne viendra que si je le lui permets, reprit alors sa sœur avec sévérité, car elle m'appartient, et voici l'acte en due forme par lequel vous me l'avez livrée en servitude. »

L'administration de Pulchérie continuant celle d'Anthémios avec les mêmes errements et probablement par les mains des mêmes ministres, il y eut là pour l'empire d'Orient onze ou douze années d'un véritable bien-être. C'est ce que nous disent les histoires du temps parvenues intégralement jusqu'à nous ; il est vrai que les auteurs en sont chrétiens. Nous trouvons néanmoins dans un fragment d'Eunape, qui était païen, cette grave accusation, que sous la régence de Pulchérie on vendait les gouvernemens publiquement et aux en-

chères : à qui la Macédoine, à qui le Pont, la Bithynie, l'Illyrie? et que très souvent, lorsqu'une seule province n'était pas une assez riche proie pour la mise à prix, on en livrait plusieurs au même adjudicataire. « Le nouveau gouverneur, qui avait mis toute sa fortune dans son enjeu, continue le même écrivain, cherchait naturellement à la recouvrer avec usure par des concussions de tout genre, pillant les villes, vendant la justice, confisquant les biens des plaideurs, en un mot profitant du temps de sa charge pour dévaster son gouvernement. » Alors, suivant le même Eunape, commençait l'action de l'état. Des plaintes lui arrivaient sur la gestion de son fonctionnaire, au besoin même il les provoquait; une enquête avait lieu, et le magistrat prévaricateur se voyait condamné à rendre gorge. Il s'en allait ruiné, mais la province ne l'était pas moins, et quant aux gens dépouillés, ils n'avaient de recours contre personne. Assurément c'eût été là une manière commode de lever des emprunts forcés. Voilà ce que nous dit Eunape, et il ajoute : « Si du temps du Scythe Anacharsis on pouvait dire que les lois étaient une toile d'araignée que les grosses mouches emportent en la traversant, on doit dire maintenant qu'elles ne sont que de la poussière qui se dissipe au moindre vent. » Nous ferons remarquer que c'est là le dire d'un ennemi acharné des princes chrétiens, dont pas un seul n'a trouvé grâce à ses yeux. Il est possible que, malgré l'esprit de sévère équité qui fit le cachet du gouvernement de Pulchérie, quelques faits pareils se soient passés dans quelque province et de la part de quelque eunuque, tant la corruption était invétérée au sein de l'administration romaine; mais ce qu'on a le droit de repousser comme une calomnie, c'est une généralisation de ces crimes qui rejaillirait sur le gouvernement tout entier. L'histoire des faits serait là pour la démentir formellement. Elle peut cependant reprocher avec justice à la fille d'Arcadius son extrême faiblesse vis-à-vis des chefs de l'épiscopat, — l'impunité où elle laissa parfois des actes odieux quand on invoquait pour les couvrir l'intérêt de l'église ou la religion. Des événemens passés en 415 dans la ville d'Alexandrie en fournissent une preuve trop éclatante.

## II.

Alexandrie avait alors pour évêque et l'Égypte pour patriarche Cyrille, neveu de ce Théophile qui avait joué un si déplorable rôle dans la persécution de Jean Chrysostome. Les vices de l'oncle continuaient à fleurir sous la tiare patriarcale du neveu : c'étaient la soif ardente de l'or et de la domination, le mépris de toute équité, la haine de quiconque entreprenait de borner son pouvoir, car il

prétendait que son autorité lui venait de Dieu. Ses prêtres eux-mêmes l'appelaient le pharaon et non l'évêque de l'Égypte chrétienne. A côté de lui, dans la même ville, siégeait un préfet nommé Oreste, magistrat exact, jaloux de ses droits, qui regardait comme un devoir de les faire respecter par tout le monde. Évêque et préfet vivaient donc en état d'observation perpétuelle vis-à-vis l'un de l'autre, et chaque fois qu'il survenait un conflit entre les deux juridictions, ce qui arrivait sans cesse, des récriminations violentes éclataient, souvent même les partisans de l'évêque en venaient aux mains avec les soldats du préfet.

On sait qu'aucune des grandes cités de l'empire, ni Rome, ni Constantinople, ni Antioche, ne renfermait une populace plus irritable, plus séditieuse, plus cruelle que celle d'Alexandrie : tout dans cette malheureuse ville devenait révolte, et toute révolte amenait un massacre. Les représentations théâtrales, celles des mimes surtout, donnaient à ces passions féroces des occasions périodiques d'éclater. Des factions se formaient pour ou contre un lutteur ou un mime, le sang coulait, et le préfet à chaque instant était obligé d'intervenir pour protéger l'ordre ou rétablir la paix; seulement la difficulté était grande quand les chrétiens, que le patriarche appelait son peuple, se trouvaient compromis dans une affaire avec des païens ou des Juifs.

La cité d'Alexandre le Grand renfermait dans ses murs une colonie juive qui remontait aux premiers temps de son existence. C'était une petite nation, adonnée uniquement au commerce, où elle s'était enrichie, et où, tout en s'enrichissant, elle avait créé pour la ville cette prospérité fabuleuse dont parle l'histoire, fait du port d'Alexandrie le rendez-vous du commerce du monde. Cantonnée dans un quartier particulier, la colonie juive conservait les mœurs et la religion de ses ancêtres; ses synagogues étaient remplies de richesses que le bruit populaire exagérait encore. Une telle opulence n'était pas sans offusquer les chrétiens, surtout cette population indigène fainéante dont la seule industrie était de mendier quelques légumes pour vivre, ou d'aller s'enterrer dans les solitudes de Thèbes et de Scété pour y bien mourir. Les chrétiens n'auraient pas dû oublier pourtant, dans leur jalousie contre les Juifs d'Alexandrie, qu'ils leur devaient cette traduction grecque de l'Ancien-Testament qu'on appelait la Version des Septante, et qui jouissait dans les églises orientales d'un crédit égal à l'original hébraïque lui-même; mais une haine ardente régnait entre ces populations différentes de cultes, de mœurs, de condition, de fortune, et il advenait presque toujours dans les factions d'Alexandrie que les Juifs se mettaient d'un côté, et les chrétiens de l'autre.

Or un samedi du mois de mars de cette année 415, jour férié pour les Israélites, comme on sait, ils se trouvèrent nombreux au théâtre, où jouait un pantomime. Les chrétiens applaudissaient-ils, sifflaient-ils? on ne sait; mais les Juifs prirent aussitôt la contre-partie, et le tumulte commença. C'était au théâtre que le préfet avait coutume de publier ses édits, et il avait renouvelé celui qui interdisait toute manifestation bruyante pendant les jeux : il menaça donc du châtimement les agitateurs qui venaient enfreindre ses ordres jusqu'en sa présence, et les Juifs, à tort ou à raison, signalèrent comme le provocateur du trouble un certain Hiérax, sorte de maître d'école, familier de l'évêché, et le chef des applaudisseurs quand Cyrille parlait en public. « Il était venu, disaient-ils, pour espionner ce que ferait le préfet, et montrer le mépris qu'on avait de ses ordonnances. » Le préfet, irrité contre l'archevêque, qui le contrariait en tout et le desservait à la cour, fit saisir Hiérax, qui fut mis à la torture sur le théâtre même pour qu'il eût à dénoncer ses complices. L'archevêque, au lieu de se plaindre directement au préfet d'un tel procédé, manda près de lui les primats de la colonie, leur signifiant qu'ils auraient affaire à lui, s'ils continuaient à persécuter les chrétiens. Cette menace arrogante ne fit qu'exciter l'irritation, les partis se trouvaient en présence sans intermédiaire, et les Juifs ouvrirent la lutte.

Peu de temps après, en pleine nuit, ils répandent dans la ville des hommes qui crient que le feu est à l'église nommée *église d'Alexandre*, et, lorsque les chrétiens accourent pour l'éteindre, des Juifs apostés se précipitent sur eux, les battent et en tuent quelques-uns; ils se reconnaissent à un anneau d'écorce de palmier qu'ils portaient au bras. Ce fut un odieux guet-apens, qui mit en rumeur la ville entière, et Cyrille en profita pour donner suite au dessein qu'il avait prémédité depuis longtemps d'anéantir le quartier juif. A son appel, la multitude s'arma, et les plus déterminés se formèrent en corps d'expédition dont les redoutables *parabolans* prirent la tête. On appelait de ce nom, qui signifie en grec *affronteurs du péril*, la corporation des infirmiers et ensevelisseurs des morts de la ville d'Alexandrie, corporation attachée à l'église, et qui, selon toute vraisemblance, succédait au corps hiératique des embaumeurs, si puissant au temps de l'ancienne Égypte. Les membres en étaient choisis par l'archevêque, sous la toute-puissance duquel leurs statuts les plaçaient, et ils lui composaient une garde du corps résolue et bien armée, qui veillait sur lui dans la ville et le suivait au dehors. L'histoire nous montre le nom des parabolans mêlé à beaucoup d'excès commis soit à Constantinople, soit en Asie, partout enfin où se transportaient leurs archevêques, dont ils étaient la milice pri-

vilégiée. Il fallut qu'à plusieurs reprises la loi elle-même intervînt pour mettre un frein à cette dangereuse corporation.

Au lever du jour, l'armée se mit en marche sous la conduite de Cyrille, et investit le quartier des Juifs. Les synagogues furent d'abord pillées et incendiées, puis on passa aux maisons particulières. Les Juifs, encore endormis, se défendirent à peine, et ceux qui se défendirent furent tués; le reste, hommes, femmes, enfans, s'enfuit en désordre devant la flamme et le fer des assaillans. Ils essayèrent de gagner la campagne, abandonnant tout derrière eux, et de la campagne ils gagnèrent les autres nomes d'Égypte et les provinces voisines, poursuivis par une indicible terreur. Ce fut le sac d'une ville prise d'assaut, et le pillage s'opéra sous les yeux d'un archevêque chrétien. Lorsque le préfet, informé trop tard, envoya des troupes pour faire cesser le désordre, le quartier juif n'existait plus. Cette belle colonie, qui depuis Alexandre avait fondé la prospérité commerciale de la ville et celle de l'Égypte, avait cessé d'être : désastre non moins grand pour le reste de l'empire que pour ce port fameux, le premier de l'univers romain. La désolation fut extrême au palais de Constantinople. Oreste accusa les chrétiens et Cyrille en particulier; mais Cyrille adressa à la cour une version qui incriminait uniquement les Juifs et leur implacable haine contre la religion du Christ. L'or, distribué à profusion aux eunuques et aux courtisans, vint à point fortifier ses argumens, et Pulchérie se contenta de demander que l'archevêque et le préfet se réconciliasent. Cyrille voulait effacer par là les suites de son action; mais le préfet s'y refusa obstinément. L'archevêque alla jusqu'à lui présenter comme un gage de paix le livre des évangiles; le préfet crut de son devoir de ne pas céder, regardant comme le plus grand des malheurs de laisser l'Égypte à la merci d'un pareil tyran.

On en était là lorsqu'une troupe de cinq cents moines, descendus de la montagne de Nitrie pour porter assistance à leur évêque qu'ils croyaient en péril, complotèrent de tuer le préfet lui-même : cela aurait mis fin à la querelle. Postés près d'une rue où devait passer ce fonctionnaire, ils arrêtaient les chevaux de son char, et firent pleuvoir sur lui une grêle de pierres. Un d'entre eux, nommé Ammonius, l'atteignit à la tête, et le préfet, tout en sang, fut ramené à grand'peine dans son palais. Des troupes accourues dispersèrent ces moines assassins, et le peuple indigné prit cette fois fait et cause pour son magistrat. Ammonius, conduit à la préfecture, mis à la question pour qu'il eût à désigner ses complices, y mourut dans les tourmens. Le patriarche fit enlever son corps, l'exposa dans une église, prononça publiquement son panégyrique en lui donnant le titre de martyr; mais ces démonstrations n'ayant pas rencontré

d'écho dans le peuple, il laissa emporter son martyr, qui fut enterré comme un autre homme.

La guerre continuait cependant entre le préfet et l'archevêque en attendant la décision de l'empereur, et elle donna lieu à un épisode lamentable. Au premier rang des professeurs d'Alexandrie se faisait remarquer une jeune fille nommée Hypatie, dont les écrits et les leçons étaient déjà célèbres dans tout l'Orient. Fille du mathématicien Théos, qui l'avait élevée comme il eût élevé un fils, elle avait dépassé son père dans sa propre science, à laquelle elle avait ajouté tout ce qui s'enseignait dans les gymnases, « laissant bien loin derrière elle, dit un historien, tous les philosophes de son temps. » Plotin, qui avait été un de ses maîtres, lui légua en mourant l'école platonicienne qu'il dirigeait, et de toutes les parties de l'empire on accourut aux leçons de cette fille extraordinaire. Hypatie était aussi belle que savante, aussi honnête que belle, et la jeunesse la respectait en l'admirant. Vêtue du manteau de philosophe, insigne de sa profession, elle ne l'eût peut-être pas changé, comme fit plus tard une fille d'Athènes, pour celui des impératrices. Sa haute raison la faisait consulter sur toutes choses par les notables et les magistrats de la ville, et le préfet Oreste avait plaisir à s'entretenir avec elle. Hypatie pratiquait le paganisme. Son influence sur le préfet déplut à Cyrille, qui la prit en aversion, et on répandit le bruit que c'était elle qui empêchait le préfet de se réconcilier avec l'archevêque. Des clercs jurèrent alors sa perte. Un jour qu'elle rentrait chez elle, portée dans sa litière, une troupe de misérables conduits par un lecteur du nom de Pierre l'arrête, l'enlève et la traîne dans une église voisine : là, on la dépouille de ses vêtements, on la massacre, on la dépèce avec des têts d'amphore, et, ramassant ses membres encore palpitans, les assassins vont les brûler dans un lieu appelé Cinaron, affecté probablement au supplice des criminels. À la nouvelle de cet acte abominable, un cri de réprobation s'éleva de toutes les bouches contre Cyrille et contre l'église d'Alexandrie. « Et en effet, dit l'historien contemporain qui se fait ici l'interprète de l'indignation publique, des meurtres et des crimes pareils sont absolument contraires à la loi de Dieu et à l'institution chrétienne. » Néanmoins, si l'on s'émut au palais de Constantinople, on n'osa point sévir, et cette affaire fut étouffée comme les autres.

Cependant les Juifs d'Alexandrie fugitifs devant le massacre et l'incendie portèrent partout où ils se réfugièrent leur soif de vengeance et la haine du nom chrétien. Les rapports commençaient à s'améliorer entre les synagogues de la Syrie ou de l'Asie-Mineure et les populations chrétiennes, grâce au régime tolérant établi par les lois romaines; les animosités se calmaient, et l'on n'entendait plus

parler de ces actes sourdement reprochés aux Juifs, tels qu'achat d'esclaves chrétiens pour les circoncrire ou les faire abjurer à force de tourmens, profanations d'églises ou d'objets du culte chrétien, immolations d'enfans chrétiens dans des sacrifices abominables : ces accusations à peu près éteintes se réveillèrent avec la recrudescence des haines, et un événement affreux vint prouver qu'elles n'étaient pas toujours sans fondement.

Les Juifs célébraient chaque année, les quatorzième et quinzième jours de leur mois d'adar, lequel correspond à nos mois de février et de mars, une fête prescrite par leurs livres sacrés et qu'on nommait *les Sorts*. C'était un anniversaire de la délivrance de cette nation au temps d'Assuérus par l'effet des charmes d'Esther et du courage patriotique de Mardochée, et la fête attirait d'ordinaire un grand concours de peuple. Une scène dramatique, sorte de mystère, y reproduisait aux yeux de la foule les principaux incidens de cette histoire, dont le dénouement était le supplice du ministre prévaricateur Aman au gibet qu'il avait lui-même dressé. A ce moment éclatait l'enthousiasme des spectateurs : Aman, représenté par un mannequin, était assailli d'injures et de pierres; on lui montrait le poing, on le couvrait de crachats, on le frappait à coups de bâton; une démente furieuse en un mot semblait s'emparer de la multitude. Le tout se terminait par un feu de joie où le mannequin était brûlé avec le gibet. Quelquefois au lieu d'un mannequin c'était un homme qui se laissait attacher à la potence pour de l'argent, sauf à être décroché avant la fin. Or il arriva que dans un bourg de la Syrie nommé Imestar, entre Antioche et Chalcis, bourg où existait une synagogue, les Juifs eurent l'idée de remplacer le gibet par une croix et d'y suspendre un enfant chrétien. La vue du chrétien et du signe abhorré de la croix enivrant en quelque sorte cette tourbe sanguinaire, elle se rua sur l'enfant avec frénésie : c'était à qui le frapperait, à qui le lapiderait, et quand on le détacha de la croix, il était mort. Une enquête eût lieu par les soins des magistrats, et les meurtriers furent punis; mais en même temps le peuple juif perdit ses privilèges légaux, et ce fut sur lui que s'appesantit le châtement.

Depuis la seconde dispersion des Juifs sous Adrien, les groupes de cette nation disséminés dans l'empire, soit en Orient, soit en Occident, jouissaient d'une autonomie très large; la loi leur laissait la liberté de leur culte, leurs synagogues, leurs sanhédrins, leurs tribunaux particuliers, et au-dessus de tout cela elle reconnaissait un patriarche héréditaire investi d'une autorité presque royale sur toute la nation. C'était lui qui réglait les synagogues, les supprimait ou en créait de nouvelles à sa volonté, confirmait ou cas-

sait les décrets des sanhédryns, et présidait un tribunal de recours contre les décisions des premiers juges. Ce haut personnage était abondamment rétribué par les cotisations de toutes les synagogues, car son gouvernement s'étendait sur l'ensemble des groupes soit occidentaux, soit orientaux. Les Juifs étaient tenus de le prendre, à ce qu'il paraît, dans la descendance de ce pharisien Gamaliel, célèbre dans les *Actes des apôtres*, et qui avait été le maître de saint Paul. Longtemps les patriarches résidèrent en Palestine, à Tibériade particulièrement ; ils se transportèrent ensuite à Constantinople, où ils occupèrent à la cour un rang distingué. Celui à qui appartenait alors cette sorte de royauté juive, et qui s'appelait Gamaliel comme son ancêtre, avait vécu dans la familiarité d'Arcadius, et ses honneurs ne lui avaient pas valu une réputation bien intacte. Les Juifs se plaignaient de sa partialité et de ses injustices, tandis que les chrétiens le soupçonnaient de prêter la main aux désordres et d'agiter lui-même sa nation. Il fut cassé à la suite du crime d'Inmestar. Le patriarcat même fut supprimé et remplacé par des primats provinciaux à la nomination des congrégations juives existant dans chaque province. Le droit de décider sur les suppressions ou créations de synagogues fut remis au gouvernement romain, qui fit main basse en même temps sur le produit des cotisations affecté aux patriarches. D'autres réglemens introduisirent la surveillance de l'état dans le mécanisme de l'administration israélite, et l'autonomie de ce peuple reçut par là de rudes atteintes. Il fut interdit aux individus d'acheter des esclaves chrétiens, et ceux qui se trouvaient en leur possession furent attribués aux églises : l'efficacité de ces prescriptions fut assurée par des pénalités énormes. Telle fut la dernière conséquence des événemens d'Alexandrie.

### III.

Cependant Théodose atteignait sa vingtième année, et Pulchérie songeait à le marier. Plusieurs fois on avait entendu le jeune César dire à ses familiers qu'il ne chercherait dans une femme ni l'origine ni la richesse, qu'il voulait seulement qu'elle lui plût. Ce propos fit craindre à la prudente sœur quelque surprise d'eunuque pareille à celle qui avait conduit leur mère Eudoxie dans le lit d'Arcadius pour le malheur de tous deux, et avec autant de sollicitude que s'il se fût agi d'elle-même elle se mit en quête d'une épouse pour ce frère bien-aimé. Elle se fit faire des rapports sur toutes les filles à marier existant à Constantinople, soit romaines, soit barbares au service de l'empire, par ressouvenir sans doute du sang des Francs qui coulait dans ses veines. Elle était absorbée dans cette occupation lorsqu'une jeune Athénienne se présenta devant elle pour demander

justice contre des frères qui l'avaient dépouillée de son patrimoine. Cette étrangère était fille d'un certain Léontius, sophiste d'Athènes, et se nommait Athénaïs; elle était d'une rare beauté, éloquente et gracieuse dans son langage, et charma tellement Pulchérie par le récit de ses malheurs que celle-ci crut avoir trouvé en elle le trésor échappé à ses recherches, et que la Providence lui amenait à point. Avant d'aller plus loin, j'exposerai au lecteur ce que c'était alors qu'un sophiste d'Athènes, comment il pouvait avoir laissé après lui une succession assez considérable pour donner lieu à des procès qui allaient jusqu'à l'empereur, enfin quel était ce Léontius, père de la jeune Athénaïs; nous puiserons la plupart de ces détails dans les ouvrages d'un historien contemporain qui ne fut pas étranger à la destinée de cette famille.

Ne montait pas qui voulait, même avec du talent, à la chaire, ou, comme on disait emphatiquement, au trône de sophiste dans la savante ville d'Athènes; c'était là une position très enviée, très lucrative, à laquelle on n'arrivait guère qu'après des batailles en règle. Le manteau de sophiste n'était accordé que sur de longues épreuves par le suffrage des autres sophistes, et le droit de le porter ne se conférait qu'avec un cérémonial assez étrange. Une fois qu'on était autorisé à le revêtir, et qu'on avait d'ailleurs une éloquence facile et populaire, on voyait affluer chez soi la richesse et toutes les commodités qu'elle donne. Les profits des sophistes en renom étaient énormes. Outre les subventions qu'ils recevaient de leur ville ou de l'état, ils se faisaient payer chèrement les discours qu'ils allaient débiter devant les sénats des autres villes ou devant l'empereur, dans les solennités publiques. Quand ils avaient plu, ils rentraient chez eux riches pour toujours. On connaît cet Hérode Atticus qui construisit dans sa ville natale des théâtres, des portiques, et un stade de marbre blanc dont on admire encore aujourd'hui les débris. Sans être aussi riches que celui-là, beaucoup d'autres s'étaient rendus célèbres par leur opulence non moins que par leur talent. La fortune s'attachait donc, comme la gloire, au titre de sophiste dans la cité de Minerve; mais la route pour y parvenir était encombrée de difficultés. Il fallait pour s'y aventurer de l'argent et des protections; par l'argent, on se faisait un parti de disciples et d'admirateurs; par les protections, on écartait ses rivaux, et on gagnait la faveur des juges. De ces brigues résultaient des factions qui divisaient perpétuellement l'école, et des luttes qui ne se bornaient pas toujours à la parole. Chaque candidat avait ses amis et ses ennemis qui parfois en venaient aux mains, et le succès de la candidature dépendait du sort du combat. La dernière épreuve était la plus scabreuse, elle demandait à l'aspirant de la fermeté d'âme, à ses amis de la fidélité et du courage. Un bizarre cérémo-

nial, d'un caractère symbolique, qui montre quelle affinité existait au fond entre la profession de sophiste et celle d'hiérophante des mystères, voulait qu'avant de revêtir le manteau qu'il avait mérité de porter le néophyte fût plongé dans un bain comme pour y laisser le vieil homme. L'empêcher de s'approcher de la piscine était la tâche de ses adversaires; lui frayer un chemin, celle de ses partisans. On le huait d'un côté, on l'encourageait de l'autre. « Arrête, arrête, tu n'arriveras pas! » lui criaient ceux qui défendaient l'accès du bassin. « Avance, avance! » répondaient ses amis, qui le poussaient à travers la haie des opposans; on se bousculait, on se battait. L'aspirant était enfin jeté à l'eau : on l'en retirait pour le conduire dans une cellule chauffée et le laver, puis il revêtait le manteau tant désiré. C'était alors une promenade triomphale par la ville, des réjouissances et un grand festin qu'il payait aux chefs de la confrérie.

Léontius était un de ces aspirans de mérite qui n'avaient ni protections ni argent, et il désespérait de lui-même quand la tempête amena sur les côtes de l'Attique un étranger alors célèbre, l'historien Olympiodore, homme de lettres, homme de cour, voyageur infatigable, qui vivait dans l'intimité de la maison impériale, et avait été chargé de plusieurs ambassades chez les barbares. Ce haut personnage, observant un curieux, se plut dans Athènes et y séjourna quelque temps, choyé par les savans comme par les magistrats. Il prit intérêt aux chagrins de Léontius, le patronna et fit triompher sa candidature. En peu de temps, Léontius acquit un nom, et l'argent lui arriva avec la gloire; il acheta des terres, se bâtit des maisons splendides, qu'il orna de tableaux, de statues, de tapis précieux, et il passa pour un des citoyens opulens d'Athènes. Il avait trois enfans : deux fils, qui prirent d'autres carrières que lui, et cette belle Athénaïs dont nous avons parlé, et qui devait probablement son nom à quelque vœu fait à Minerve. Sa fille était l'objet de ses plus chères affections; il l'éleva lui-même et comme lui-même : rhétorique, philosophie, mathématiques, astrologie, elle apprit tout ce qui s'enseignait dans les écoles et se distingua en tout. Elle improvisait des discours avec facilité, et faisait des vers aussi bien que les meilleurs poètes du temps. Elle eût pu au besoin occuper la chaire de son père et s'y rendre célèbre dans l'enseignement des lettres, comme Hypatie, cette triste victime du fanatisme religieux, dans l'enseignement de la philosophie à l'école d'Alexandrie. Avec ses talens et sa beauté croissante, le père ne douta point qu'elle ne fit un grand mariage; il avait même consulté son horoscope et trouvé qu'elle devait épouser un roi.

Il était au milieu de ces rêves quand il mourut, et son testament

en porta l'empreinte. Il laissait à ses fils tout son patrimoine : terres, maisons, statues, objets d'art de toute sorte, ne réservant à sa fille qu'une somme de cent écus d'or pour sa part d'héritage. Athénaïs, qui avait moins de confiance que son père dans les astres et dans sa beauté, supplia ses frères de lui délivrer sa légitime; ils s'y refusèrent, le testament en main; Athénaïs l'attaqua et perdit son procès. Désespérée de se trouver à son âge sans autre ressource que son misérable legs, tandis que ses frères allaient vivre dans l'opulence, dédaignée par eux et chassée de la maison paternelle, elle conçut le projet d'en appeler à l'empereur, à Pulchérie surtout, dont tout le monde vantait l'esprit de justice et de bonté. Une tante lui était restée fidèle dans son malheur; ces deux femmes partirent pour Constantinople, où elles obtinrent une audience de la régente.

Tel fut le récit d'Athénaïs pendant l'audience de Pulchérie, et tandis qu'elle parlait, celle-ci ne cessait d'admirer sa distinction et sa grâce. Elle reçut la requête avec empressement, promit de faire étudier l'affaire au plus tôt, et, comme elle était elle-même un excellent juge des qualités de l'esprit, elle lui parla des études d'Athènes. Sur ce sujet, leurs cœurs se rapprochèrent involontairement. Augusta lui ayant demandé si elle était liée par le mariage : « Je ne le suis point, » répondit Athénaïs. Et à cette autre demande : « Êtes-vous chrétienne? — Je suis, dit-elle, de la religion de mon père; j'adore les dieux des Hellènes. » Plus Augusta l'interrogeait, plus elle crut avoir trouvé la femme dont elle devait faire sa belle-sœur; mais cette femme était païenne, et après lui avoir confié une partie de ses desseins sur elle, elle lui conseilla de se faire baptiser. Athénaïs consentit sans trop de répugnance, et Atticus, qui occupait alors le trône archiépiscopal de Constantinople, fut chargé par Pulchérie de la diriger et de l'instruire. Douée d'une imagination poétique et d'une âme sensible à la beauté morale, Athénaïs se convertit sincèrement, et devint même une chrétienne exaltée. Ce fut Pulchérie qui la reçut au sortir de la cuve baptismale, et elle changea son nom païen en celui d'Eudocie, qui signifiait, d'après l'interprétation donnée par Athénaïs elle-même, « sage et faisant le bien. » Eudocie, dès ce jour, appela Pulchérie sa mère: mais elle tint à conserver, en même temps que son nom chrétien, celui sous lequel s'étaient écoulées les douces années de son enfance.

Quels que fussent le charme de l'Athénienne et l'autorité qui s'attachait à un choix de Pulchérie, le jeune empereur ne se sentit point attiré de prime abord; il hésita même longtemps, dit l'histoire, et peut-être se trouvait-il déjà sous cette fatale influence des oracles que sa sœur avait voulu prévenir. Il fallut, pour le

décider, qu'elle eût recours à celui de ses amis qui exerçait le plus d'influence sur lui, ce jeune Paulinus dont nous avons déjà parlé, son ancien compagnon d'études et le confident habituel de ses projets. Pulchérie s'adressa donc à lui pour qu'il l'aidât près de son frère. Elle le mit en rapport avec Athénaïs, et celui-ci, enthousiaste de la poésie et des lettres non moins que de la beauté, plaida chaudement pour ce mariage près de l'empereur, et finit par l'emporter. Ce petit complot établi entre les deux jeunes femmes et Paulinus des relations d'amitié qui se développèrent dans la suite. Athénaïs, le regardant comme l'auteur véritable de son mariage, l'appelait son paranymphe, et Pulchérie de son côté ne fut pas sans apprécier dans ce jeune homme une sagesse précoce, jointe à toutes les grâces du corps et de l'esprit. Voilà ce qu'on peut inférer des auteurs contemporains ou voisins du temps sur une affaire restée naturellement très secrète. Nous n'y mêlerons pas les enjolivemens qu'y ajoutèrent les Grecs du moyen âge, vrais inventeurs du roman historique, par exemple cette circonstance que Pulchérie aurait fait cacher son frère et Paulinus derrière un rideau pour leur montrer Athénaïs, et que les jeunes gens, éblouis de sa beauté, en seraient devenus épris tous les deux. De telles inventions ne sont dignes ni du caractère sérieux de Pulchérie ni de la gravité de l'histoire.

Le mariage enfin conclu fut célébré le 7 juin de l'année 421, au milieu des plus belles fêtes qu'on eût encore vues à Constantinople. Parmi les spectacles dont jouit à cette occasion la ville impériale, il y en eut un qui étonna plus que tous les autres une population frivole et ignorante. La nouvelle du mariage d'Athénaïs avec l'empereur d'Orient avait mis en émoi, comme on pense bien, tout le peuple des sophistes athéniens, et sept d'entre eux, anciens compagnons de Léontius, partirent pour assister aux fêtes, curieux de voir briller sur le front de cette fille de sophiste, presque sophiste elle-même, le diadème des impératrices. Venus à Constantinople et accueillis à la cour avec bienveillance, ils furent, là comme à la ville, l'objet d'un empressement tant soit peu moqueur. Ils portaient le manteau, signe distinctif de leur profession, et s'en montraient aussi fiers que le général de son baudrier et l'évêque chrétien de son pallium. Promenés dans tous les recoins de la grande cité par des officiers impériaux, ils avaient peine à se faire jour au travers d'une foule ébahie, qui croyait voir en eux les sept sages de l'ancienne Grèce, ces personnages à demi fabuleux dont on cite de si fameux apophthegmes. On épiait leurs paroles, on recueillait religieusement tout ce qui semblait leur échapper, et, à l'instar de leurs prédécesseurs des temps héroïques, les sept sages nouveaux

s'appliquaient à ne s'exprimer que par des sentences probablement très méditées. Celles qui coururent Constantinople et que les collecteurs d'anecdotes nous ont conservées n'indiquent pas un grand enthousiasme pour la ville que ces étrangers parcouraient et pour le souverain qui leur en faisait connaître les beautés; presque toutes portent un cachet satirique qui décelle le secret mépris des enfans d'Athènes pour la Rome de Constantin et pour son gouvernement chrétien. Voici quelques-uns de leurs bons mots, qui donneront une idée des autres. On les avait conduits à l'hippodrome, dont ils examinèrent attentivement toutes les statues. Un d'entre eux, nommé Kranos, s'étant arrêté devant le groupe appelé Périclites, où l'on voyait un âne doré suivi d'un soldat sous les armes, s'écria : « O l'heureux temps et l'heureux état où ce sont les ânes qui mènent les hommes ! » Le mot eut, à ce qu'il paraît, beaucoup de succès. Un autre de ces sophistes, nommé Silvanus, ayant aperçu une statue d'or courbée sur un genou, ne craignit pas de dire, comme animé d'un sentiment prophétique : « Voilà ce qui nous indique que les temps d'abaissement sont proches ! » Le reste était à l'avant.

Cependant les frères d'Athénaïs, sitôt que la brillante fortune de leur sœur avait paru se dessiner, s'étaient sauvés précipitamment d'Athènes, tremblans d'effroi, et avaient couru se cacher dans un lieu qu'on ignorait. Athénaïs les fit rechercher et amener devant elle dans son palais. C'était une scène dramatique qu'e le leur préparait, car au fond la nouvelle impératrice était bonne, et son élévation inespérée devait la disposer à l'indulgence. Quand ils parurent devant elle, pâles de frayeur et bourrelés de remords, elle leur laissa balbutier des excuses, leur pardonna et sollicita même de son mari pour ces mauvais frères des places qu'ils n'avaient guère méritées. Entrés tous deux dans les fonctions publiques, ils y firent un chemin rapide : l'un arrivait à la préfecture d'Illyrie, l'autre devint successivement intendant du trésor et maître des offices. « Pourquoi vous en voudrais-je ? leur avait dit Athénaïs, ne suis-je pas après tout votre obligée ? En me refusant un petit héritage, vous m'avez donné une couronne. D'ailleurs vous étiez prédestinés à l'accomplissement de mon horoscope. »

#### IV.

La nouvelle d'une victoire remportée par les armées romaines sur les Perses vint interrompre les réjouissances du mariage ou plutôt ajouter d'autres fêtes aux premières. La guerre en effet s'était rallumée l'année précédente entre la Perse et l'empire : ces

vieux ennemis, qu'on avait pu croire réconciliés, venaient de se brouiller de nouveau, et voici à quelle occasion.

Ce n'était pas de gaieté de cœur et pour le plaisir de batailler qu'Iezdjerd avait rompu cette paix de cent ans qu'il avait conclue jadis avec Arcadius : la force des choses l'avait entraîné malgré lui. Je l'ai déjà dit, Iezdjerd aimait les Romains : leurs mœurs, leurs sciences, leur civilisation, l'attiraient; le christianisme aussi avait touché son cœur, car christianisme et civilisation romaine se confondaient alors dans l'idée des barbares; et ce roi de Perse avait laissé à la propagande chrétienne dans son royaume la plus entière liberté. Beaucoup de conversions avaient eu lieu surtout dans son entourage, et les missionnaires allaient jusqu'à prouostiquer la sienne. « Le roi de Perse se christianise, » écrivait vers cette époque un historien romain. Ce double penchant vers les deux formes de la romanité pouvait mériter à Iezdjerd le titre de bon à l'occident de l'Euphrate, mais il lui valut celui de *mauvais* chez ses propres sujets, et les écrivains persans le lui ont conservé dans l'histoire. Sa tolérance pour les chrétiens, son mépris superbe pour la religion de Zoroastre, avaient excité contre lui la haine des mages, qu'un roi de Perse ne bravait guère impunément.

Dans cette situation des esprits, un excès de zèle chrétien vint tout compromettre, même le pouvoir du roi. Le chef des missionnaires, qui résidait à Suse et se qualifiait d'évêque de la Perse, réunissant un jour une troupe de ses disciples, se jeta sur une des enceintes consacrées par la loi de Zoroastre, où on entretenait le feu éternel, symbole de l'âme du monde, et que les Grecs appelaient Pyrée. Abdas, c'était son nom, aidé de ses prosélytes armés de marteaux et de pioches, démolit le Pyrée et étouffa le feu sacré sous ses ruines. Une grande émeute eut lieu dans Suse à ce sujet, et, pour éviter qu'elle ne gagnât au dehors, Iezdjerd voulut que l'évêque rétablît sans délai le temple qu'il avait renversé; l'évêque s'y refusa, et l'émeute se changea en révolution. Les mages s'emparèrent du gouvernement, appelant aux armes les adorateurs du feu contre les adorateurs du bois (c'étaient les formules usitées), et une chasse furieuse commença contre les chrétiens. Bon gré, mal gré, Iezdjerd dut diriger une persécution qui sévit d'abord contre ses amis, ses officiers et des personnages de haute naissance chez les Perses. Le nom des martyrs qui périrent à cette occasion indique assez que ce n'était pas dans les derniers rangs de la société que le christianisme trouvait surtout ses adeptes. On cite parmi eux un certain Suénès, maître de mille esclaves, disent les textes hagiographiques, et Hormisdas, de la race des Achéménides, fils d'un satrape, et lui-même très honoré dans le royaume. On n'épar-

gnait à ces malheureux aucune des tortures que la barbarie des mages avait imaginées, et que les Romains qualifiaient de « supplices et tourmens persans. » Il suffira de citer l'exemple d'un certain Jacques que les actes appellent « saint Jacques le Découpé, » parce que ses membres avaient été détachés du tronc l'un après l'autre pendant qu'il respirait encore. Les convertis persans cherchèrent naturellement à s'enfuir; mais les mages avaient disposé des soldats tout le long de la frontière pour leur fermer le passage, et ordonné aux tribus arabes de les refouler dans l'intérieur du royaume. Il y en eut pourtant qui réussirent à s'échapper, et, comme être chrétien c'était presque être romain, les fugitifs se dirigèrent à travers la Cappadoce et la Bithynie vers l'archevêque de Constantinople, qui était pour eux le roi des chrétiens. L'archevêque fit appel à la charité publique, et ces infortunés furent accueillis en frères par les habitans de la ville impériale.

Sur ces entrefaites, Iezdjerd mourut; renversé par un cheval fougueux, il languit misérablement, et rendit l'âme au milieu des malédictions de ses prêtres. Sa fin tragique fut le signal d'un grand désordre. Le peuple, à qui les mages avaient rendu sa mémoire odieuse, voulut prendre un roi dans une autre famille, et fit choix d'un certain Chosroès, fils d'Ardeschir, frère de Sapor le Grand. Cette révolution se fit sans difficulté, attendu qu'aucun des fils de Iezdjerd n'était alors présent en Perse : l'ainé, qui occupait le trône d'Arménie, ayant voulu rentrer en Perse, fut tué par les mages, et le second se trouvait encore à la cour du roi d'Hirah, à qui son père l'avait confié tout enfant. Ce roi ou phylarque d'Hirah commandait à toutes les tribus de sa race qui erraient à l'est du grand désert et sur les bords du Tigre et de l'Euphrate : vassal de la Perse et ami personnel du dernier roi, il avait reçu en dépôt l'héritier du trône, qu'il avait élevé comme son propre fils. Ce jeune homme s'appelait Bahram, mot que les historiens romains rendent par Varanne ou Vararanne. A la nouvelle de la révolution qui dépossédait sa famille, il entra en Perse avec une armée arabe que lui fournit son père nourricier; Chosroès s'avança contre lui avec une armée persane. La bataille allait s'engager quand Bahram fit une proposition qui changeait la guerre civile en un simple débat de dynastie. Élevé dans toute la rudesse d'une éducation arabe, il avait passé sa jeunesse au milieu des chasses contre les tigres et les lions du désert, et y avait acquis la réputation d'un chasseur intrépide, et le surnom de *Gour*, qui voulait dire un âne sauvage, surnom qui lui est appliqué quelquefois dans l'histoire, l'âne sauvage étant un animal d'une vigueur et d'une audace extraordinaires. Or Bahram fit cette proposition aux armées réunies. « Qu'on place, dit-il, la

couronne de Perse entre deux lions affamés, celui de nous deux qui aura le courage de l'aller chercher en restera possesseur.» Une pareille idée, faite pour séduire des peuples orientaux, excita l'enthousiasme des deux armées, et Chosroès n'osa pas réclamer. L'épreuve fut préparée avec solennité : deux lions terribles furent amenés au milieu d'un enclos et dans les conditions voulues, puis la couronne ou tiare des souverains de la Perse fut déposée entre eux, comme sous leur garde. Chosroès ne se présentant point pour marcher le premier, ce fut Bahram qui s'avança. On le vit lutter contre les lions avec une bravoure calme qui enleva l'admiration des spectateurs, les terrasser l'un après l'autre et rapporter sur sa tête la tiare que personne n'essaya de lui reprendre. Chosroès se prosterna devant lui comme son sujet, et dès lors lui resta fidèle.

Tel était l'homme dans les mains de qui tombait le gouvernement de la Perse au moment d'une rupture avec l'empire. Il était non-seulement fort arrogant vis-à-vis des Romains, mais encore livré aux mages et ennemi fanatique des chrétiens. Son premier acte après son couronnement fut de réclamer comme des transfuges et des traîtres les Persans accueillis sur les terres romaines et jusque dans la ville impériale. « L'empire, répondit Théodose avec dignité, a donné asile à des supplians; des chrétiens ont secouru des chrétiens; je ne les livrerai jamais; plutôt la guerre! » Bahram prit sa revanche en faisant saisir toutes les marchandises romaines qui circulaient en Perse et en laissant piller les caravanes; en même temps il retint prisonniers des ouvriers mineurs qu'Iezdجرد avait obtenus de l'empire pour l'exploitation de ses mines d'or, et qui voulaient se rapatrier. C'était une déclaration de guerre. Théodose interdit l'exportation des armes, du fer et des vivres sur le territoire persan, et l'on réunit de part et d'autre des soldats.

Les Romains prirent les devans. Sous la conduite du maître des milices Ardabure, Alain de naissance et le premier général de l'empire d'Orient, une forte armée traversa l'Arménie et fondit sur l'Arzanène, une des cinq provinces en-deçà de l'Euphrate cédées à la Perse après le désastre de Julien et toujours regrettées par les Romains. Narsès, le meilleur des généraux persans, s'y tenait en observation avec des forces considérables, et tenta d'arrêter l'armée romaine au débouché des montagnes d'Arménie; mais il fut vaincu dans une grande bataille, et ses troupes se dispersèrent. Narsès était un homme habile et hardi; il laissa l'ennemi faire le dégât tout à son aise dans l'Arzanène, rallia ses fuyards, se renforça de nouvelles recrues, et se dirigea vers la Mésopotamie dans le dessein d'envahir la province de Syrie, qu'il savait n'être pas défendue. Cette manœuvre ne trompa point Ardabure, qui en comprit le pé-

ril. Ramassant aussitôt ses gens débandés, il se mit à la poursuite de Narsès et marcha avec une telle vitesse qu'il l'atteignit devant Nisibe, à la frontière des deux états. Adossé contre cette place, Narsès eût souhaité une grande bataille qui terminât la guerre d'un seul coup, et il fit demander à Ardabure le jour et le lieu où il lui plairait de se mesurer avec lui. « Quand les généraux romains veulent se battre, répondit le maître des milices, ils ne prennent pas conseil de leur ennemi. » Il savait qu'un renfort considérable lui était envoyé par l'empereur et ne tarderait pas à paraître; Narsès, trop faible pour tenir la campagne, se renferma dans Nisibe. Nisibe, longtemps la clé de l'empire romain quand elle était romaine, devenue celle de l'empire persan depuis le fatal traité qui avait suivi la mort de Julien, était réputée imprenable. Au lieu de cette vaillante population qui aima mieux quitter ses foyers que de servir sous les Perses, et dont le patriotisme romain fournit de si touchantes pages à l'histoire du iv<sup>e</sup> siècle, il s'y trouvait maintenant une population persane, ardente ennemie du nom romain et du nom chrétien. Ardabure en commença le siège.

Bahram cependant, à la nouvelle de ces événements, rassembla tout ce qu'il restait de forces disponibles dans son royaume, dépêcha des ordres à ses vassaux, et sollicita du secours de ses alliés. Son plan était de fondre sur l'armée romaine arrêtée par Narsès devant Nisibe, tandis que les Sarrasins, se jetant sur ses derrières, lui couperaient la retraite. Le roi d'Hirah, sur lequel il comptait comme sur un père et dont il connaissait la puissance, devait être son principal agent près des Arabes. La nation des Sarrasins se partageait en douze tribus, dont chacune avait son chef ou phylarque, qui, suivant son inclination ou son intérêt, combattait pour les Romains ou pour les Perses. Les traités passés avec l'un ou l'autre empire créaient entre le phylarque et lui un état de vassalité que le maître récompensait toujours libéralement. — Mondar ou Alamoundar, comme l'appellent les écrivains grecs en ajoutant à son nom l'article arabe, qu'on lui donnait sans doute par honneur, Mondar était le plus important des phylarques sarrasins vassaux de la Perse, et sa résidence, Hirah, fut longtemps la capitale d'un petit royaume qui dominait l'Arabie occidentale. Le lien d'hospitalité qui l'unissait au fils d'Iezdjerd ne laissait point de doute sur sa fidélité. Mondar était réputé un guerrier intrépide et hasardeux; mais son courage n'était pas exempt de forfanterie, et ses tribus, composées de cavaliers nomades, valaient mieux pour des courses de pillage que pour une guerre régulière comme celle qu'il fallait faire aux Romains. Il répondit à son ami qu'il lui amènerait bien certainement les secours que celui-ci lui demandait, et qu'au besoin il se chargerait de la

guerre à lui seul, se faisant fort de lui livrer la Syrie avec sa capitale, la grande Antioche. C'était assurément très généreux de la part de Mondar; mais les choses se passèrent en réalité tout autrement que dans l'imagination du phylarque arabe.

Les légers escadrons d'Hirah furent exacts au rendez-vous. Une cavalerie innombrable, serrée et dévorante comme une nuée de sauterelles, s'abattit sur la Mésopotamie; mais bientôt on ne sait quelle terreur panique s'empare de ces barbares : ils se croient entourés par les lignes romaines, et dans leur hallucination ils regagnent l'Euphrate, où ils se précipitent avec leurs chevaux. L'Euphrate en cet endroit était encaissé et rapide; il entraîne ces masses désordonnées qui se brisent les unes contre les autres, et les engloutit dans ses eaux. Ce fut un désastre à peine croyable : les historiens romains portent à 100,000 le nombre des morts, les historiens arabes à 70,000. Cependant les Sarrasins n'étaient pas détruits, et, revenus de leur terreur, ils reprirent bientôt la campagne. Le temps était aux épouvantes, et l'armée d'Ardabure éprouva la sienne. Bahram approchait de Nisibe avec des forces imposantes, où les éléphants figuraient en très grand nombre. Les Romains d'Orient, qui auraient dû être familiarisés avec l'emploi de ces énormes animaux, éprouvèrent à leur approche la même crainte que jadis les légions de l'Italie en face des éléphants de Pyrrhus, ou du moins ils s'effrayèrent de leur multitude et perdirent courage. Le général, ne jugeant pas à propos d'attendre l'ennemi avec cette disposition de ses soldats, mit le feu à ses machines, et regagna les terres de l'empire.

Bahram, victorieux sans coup férir, ne voulut pas quitter la Mésopotamie avant de s'être signalé par quelque fait mémorable. Il alla assiéger Rhéséna, nommée Théodosiopolis depuis que le grand Théodose l'avait rétablie. Rhéséna était plutôt un gros bourg fortifié qu'une ville proprement dite, quoique Théodose l'eût fait orner de beaux édifices, d'aqueducs et de hautes murailles. Située au pied des montagnes qui séparaient l'Arménie romaine du territoire persan, non loin des sources nombreuses qui donnent naissance à l'Euphrate septentrional, Théodosiopolis avait une grande importance pour le maintien de la domination romaine dans l'Arménie cédée à l'empire. Elle n'avait pourtant pas reçu de garnison, la guerre ne paraissant pas devoir se porter de ce côté; mais les habitans étaient décidés à se défendre jusqu'à la mort, et ils avaient à leur tête un évêque d'une énergie à toute épreuve, Eunomius, qui se fit leur général, car la guerre contre les adorateurs du feu était pour tout chrétien une guerre sainte. Eunomius, à la fois chef et soldat, entreprit de sauver sa ville ou de périr avec elle, s'il n'é-

taut pas secouru à temps. Il ordonna de fermer les portes, de garnir la muraille, de monter les machines : présent partout, il inspirait les combattans, et il en fit des héros. Bahram, sachant qu'il n'y existait pas de garnison, avait cru s'emparer de Théodosiopolis par un coup de main; cette résistance l'irrita. Il fit construire des tours d'attaque à la hauteur des murs, et approcher de puissans béliers pour les battre. Chacun de ses efforts échoua contre les manœuvres habiles des assiégés, et les Perses n'arrivèrent pas jusqu'à l'escalade. On trouvait toujours Eunomius aux endroits les plus attaquables, observant l'ennemi, dirigeant la défense, et joignant l'exemple au commandement. Le siège durait depuis un mois entier, et l'armée persane, humiliée d'être arrêtée par une poignée d'hommes et par un prêtre, commençait à se décourager. Un des rois vassaux de Bahram s'étant avancé à portée de la voix, comme s'il eût voulu parlementer, se mit à proférer les menaces les plus horribles contre les habitans, entremêlées de blasphèmes contre leur Dieu. « C'était lui, leur criait-il, qui irait de sa main brûler leurs églises et profaner leurs autels; il les ferait périr ensuite jusqu'au dernier. » Tandis qu'il vociférait, l'évêque fit pointer une forte baliste qui portait le nom de « Saint-Thomas, » et la pierre, partant avec une admirable justesse, atteignit le forcené à la bouche, lui écrasa la tête, et dispersa au loin sa cervelle. Les assiégés crièrent au miracle, les assiégeans au sortilège, et Bahram, frappé de superstition comme les autres, leva le siège, toujours blasphémant, mais vaincu.

La guerre continua l'année suivante avec un autre caractère; les deux armées en présence se suivaient, s'observaient, escarmouchaient sans en venir à une affaire sérieuse. Cette inaction donna lieu à des épisodes brillans, à des coups de main hardis, à des combats singuliers où les guerriers de l'une et l'autre nation firent montre de leur valeur. Un satrape persan se présenta un jour près des lignes romaines, provoquant le plus brave à se mesurer avec lui. Aréobinde, le second des chefs romains en dignité, ne voulut céder à personne le droit de répondre au défi : il pique des deux, l'atteint, le saisit à bras-le-corps, le renverse de cheval et le perce de sa lance aux applaudissemens de ses soldats. Aréobinde commandait dans les troupes impériales le corps des fédérés, qui étaient presque tous des Goths, et Aréobinde probablement était Goth lui-même. On fit grand bruit aussi d'une embuscade dressée par Ardabure, et dans laquelle il surprit et tua sept des chefs de l'armée persane. Un troisième général, nommé Avitianus, livra de son côté une bataille importante aux Sarrasins, qui avaient osé se remontrer, et les mit en déroute. Enfin les habitans de Nisibe, à qui la levée du siège de leur ville avait donné de l'audace, étant allés

grossir un corps persan qui manœuvrait en Mésopotamie, furent enveloppés et exterminés. Ainsi se passait cette guerre, commencée victorieusement par Ardabure, réduite maintenant, malgré quelques hauts faits, à une occupation des terres romaines ruineuse pour le pays.

Bien que dans la balance des combats l'avantage fût évidemment pour l'empire, Théodose songeait à faire la paix; mais il voulait la faire à son honneur et en dicter les conditions. L'affaire était délicate, et il envoya au camp romain, pour se concerter avec le maître des milices, son maître des offices Hélon, qui avait toute sa confiance. Après avoir examiné ensemble les divers moyens d'aborder Bahram, les deux Romains adoptèrent celui-ci. Près d'Ardabure, et en qualité d'assesseur, se trouvait un certain Maximin, ancien rhéteur probablement et « homme d'une puissante faconde, » suivant le mot des historiens; probablement aussi Maximin avait eu quelques relations avec la cour de Perse du vivant d'Iezdjerd. On convint de l'envoyer secrètement au roi, tant pour sonder ses intentions que pour l'amener, s'il était possible, à une paix convenable. Maximin se fit donc introduire près de Bahram. « Il venait, disait-il, de la part des généraux, que fatiguait une guerre sans fin, et non de la part de l'empereur, qui ne savait rien de ce qui se passait à son armée et approuverait sans aucun doute tout ce que ceux-ci auraient décidé. » Donnant carrière alors à sa rhétorique, il ajouta « qu'Ardabure et ses collègues regrettaient de combattre un roi dont ils respectaient le caractère, comme ils avaient éprouvé sa valeur, et que leur ardent désir à tous était de vivre en paix et bonne amitié avec un tel souverain. » Bahram le laissait parler et semblait entraîné par l'éloquence de l'assesseur : au fond, il songeait à ses propres affaires et à la famine qui menaçait son armée, car les subsistances lui manquaient. C'était pour lui une fortune inespérée de recevoir des propositions qu'il allait lui-même être obligé de faire : il accueillit donc fort poliment Maximin, lui dit qu'il réfléchirait, et l'engagea à rester provisoirement dans son camp.

Ces pourparlers avaient amené une espèce de trêve entre les combattans, lorsqu'une intervention, à laquelle on ne songeait pas vint changer la face des choses. Cet intermédiaire qui se plaçait entre son souverain et l'ennemi dans les préliminaires d'un traité de paix n'était autre que le fameux corps des *Immortels*, avec lesquels un roi de Perse avait souvent à compter. On appelait ainsi un corps noble composé de 10,000 cavaliers qui subsistait en Perse depuis les premiers successeurs de Cyrus, et qui devait son nom à ce que sa force numérique restait la même, le soldat mort ou captif étant aussitôt remplacé par un autre. Les Immortels, élite et or-

gueil des armées du grand roi, étaient parfois aussi ses tyrans. Cette paix qui se négociait ne leur plaisant pas, ils vinrent demander à Bahram de les laisser profiter de la trêve pour fondre sur le camp ennemi, alors fort mal gardé, et s'en rendre maîtres. Placé entre une révolte de ses troupes et une violation du droit des gens, Bahram choisit la dernière, et permit aux Immortels d'agir comme ils voudraient. Leur plan était d'aller, au nombre de 5,000, attaquer de front les avant-postes ennemis, afin d'attirer l'armée hors de ses retranchemens, tandis que les 5,000 autres, cachés dans des ravins, l'assièleraient en flanc et lui couperaient la retraite. L'idée était bonne; mais le mouvement fut aperçu par un des commandans romains posté en observation sur une éminence. Il donna sans retard l'éveil au camp, appela à lui des renforts, et, par une manœuvre semblable à celle que l'ennemi avait préméditée, l'enveloppa et le tailla en pièces. Les Immortels périrent, dit-on, jusqu'au dernier, et pour cette fois du moins démentirent leur nom. Maximin, pendant que ces choses se passaient, était gardé à vue dans sa tente. Lorsque tout fut fini, Bahram le fit revenir, et conclut la paix. La condition essentielle aux yeux de Théodose était la liberté du christianisme en Perse; Bahram la promit et ne la tint guère. Quant à la restitution de l'Arzanène ou de quelque autre des provinces enlevées jadis par Sapor, il n'en fut point question : les idées d'agrandissement et de gloire touchaient moins les Romains de ce temps qu'une franchise, si précaire qu'elle fût, conquise au christianisme.

La guerre de Perse fournit un exemple de l'extrême célérité à laquelle on était alors parvenu dans la transmission des dépêches par les chevaux de la course publique. L'empereur avait pour courrier particulier un certain Palladius, grand *agitateur de chevaux*, comme on disait, incomparable dans l'art de les lancer, de les arrêter, de mettre toute leur force à profit, art qu'il avait probablement appris au service des hippodromes. Cet homme franchissait en trois jours la distance qui séparait Constantinople de la frontière de Perse (environ 400 lieues), et revenait dans le même nombre de jours. Ainsi on put connaître dans la ville impériale la victoire d'Ardabure sur Narsès soixante-douze heures après qu'elle eut été gagnée. Palladius s'acquittait de toutes ses missions avec la même promptitude. Un tel métier, fait remarquer un historien, exigeait autant de vigueur d'esprit que de force de corps, et Palladius, par un hasard heureux, possédait l'une et l'autre. Cet homme devint la légende du temps. Un bel-esprit disait de lui qu'il était coupable de lèse-majesté romaine, pour réduire, comme il faisait, l'empire d'Orient à la mesure d'une course de char. Le roi de Perse ne parlait du

courrier de l'empereur qu'avec admiration, jaloux sans doute de ne pouvoir opposer aux Romains une aussi rare merveille.

La paix fut bien reçue à Constantinople et acclamée par tout le monde. Poètes et prosateurs se mirent à l'œuvre pour la chanter, et les plus heureux eurent l'honneur de réciter leurs panégyriques devant l'empereur et le sénat. La guerre n'avait présenté, il est vrai, qu'une ou deux batailles dignes de ce nom; mais en revanche elle avait été entrecoupée d'épisodes qui en dramatisaient le tableau. Ainsi la catastrophe des Sarrasins et leur submersion dans l'Euphrate, la baliste Saint-Thomas, le duel d'Aréobinde, Palladius lui-même, pouvaient fournir au prosateur ou au poète des digressions précieuses dans un genre de littérature qui ne s'alimentait que d'antithèses et de jeux d'esprit, et les contemporains nous apprennent que le concours fut très brillant. Ce qu'il eut de plus remarquable, c'est que l'impératrice ne dédaigna pas de descendre elle-même dans l'arène. Désireuse de payer sa bienvenue à l'empereur qui lui avait donné un trône, à l'empire qui l'avait adoptée, la fille de Léontius voulut à son tour chanter leur gloire et ajouter une branche de laurier au diadème qui la couronnait. On pense bien que son poème eut tous les suffrages. Elle était alors l'idole de l'empire, et sa fécondité avait mis le comble à la joie publique lorsqu'en 423 elle était accouchée d'une fille, qui fut appelée Eudoxie comme son aïeule. Le peuple et le sénat fêtèrent la bienvenue de l'enfant impérial en décernant à la mère le titre d'*augusta*.

## V.

Encouragée par le succès de son poème, Athénaïs se remit aux études chéries de sa jeunesse. Si le premier tribut de ses vers avait été pour l'empereur et l'empire, le second fut pour la religion qui lui avait facilité l'accès du trône, ou plutôt elle ne composa plus dès lors que des ouvrages marqués au coin du christianisme. C'est ici le lieu de parler avec quelque détail de son talent poétique et du jugement qu'on en a porté dans l'antiquité.

Les contemporains d'Athénaïs la considérèrent comme un poète éminent, et quatre siècles plus tard, lorsque les fascinations de la puissance et de la beauté s'étaient depuis longtemps dissipées, et qu'on ne jugeait plus l'impératrice-poète que par ses vers, des critiques sérieux les lisaient encore avec charme. Photius, qui nous en parle longuement dans sa *Bibliothèque*, nous dit à propos d'un de ses poèmes « qu'il l'admire, non pas tant parce qu'il est d'une femme, et d'une femme vivant au milieu des délices d'une cour, que

parce qu'il mérite vraiment l'admiration. » Ce qu'appréciait surtout ce juge éclairé, c'était la perfection des vers et une connaissance approfondie de la métrique, « dans laquelle, ajoute-t-il, je ne crois pas qu'on l'ait surpassée. » Elle savait aussi mêler à l'élégance de la versification une certaine originalité qui faisait son cachet. « On la reconnaît pour l'auteur de ceci, dit encore Photius en parlant d'une de ses principales compositions, comme on reconnaît une mère aux traits de ses enfans. » Telle était l'estime que la critique professait pour le talent d'Eudocie à une époque où les lettres n'étaient pas encore éteintes en Grèce. Les fragmens qui nous restent d'un seul de ses ouvrages ne nous permettent assurément pas de pouvoir confirmer ou infirmer d'une manière absolue l'opinion de Photius; toutefois on peut dire, après les avoir lus, que le style en est élégant, la versification facile, la langue d'une grande pureté, comme on devait l'attendre d'une Athénienne même au v<sup>e</sup> siècle.

Les premiers ouvrages chrétiens sortis de sa plume furent des paraphrases de l'Écriture sainte. Elle composa sous le titre d'*Octateuque* ou *les Huit livres* un poème qui renfermait les huit premiers livres de la Bible, à commencer par la Genèse et à finir par la pastorale de Ruth. Les prophéties de Zacharie et de Daniel parurent ensuite sous la même forme du vers héroïque. — Photius faisait grand cas de ce travail, lui, aussi versé dans la littérature profane que dans l'étude de l'Ancien-Testament. Il admirait dans l'interprétation poétique d'Eudocie non-seulement la beauté des vers, à laquelle il tenait beaucoup, mais ce mérite particulier, auquel il ne tenait pas moins : c'est que le poète, respectueux pour la simplicité austère des livres saints, ne l'avait altérée ni par des développemens étrangers ni par les fantaisies de l'imagination. Pour qu'on ne se trompât point sur son auteur, l'*Octateuque* se terminait par le distique suivant : « ces vers, tirés de la loi sainte, ont été composés par moi, Eudocie, impératrice, issue de l'illustre race de Léontius. »

De tous les ouvrages d'Eudocie, celui auquel Photius attachait le plus de prix, car il nous en donne une analyse très étendue, était un poème en trois livres sur les amours de saint Cyprien et de sainte Justine, et leur commun martyre à Nicomédie pendant la persécution de Dioclétien. Le Cyprien dont il s'agit ici n'est pas l'austère docteur, évêque de Carthage, qui d'ailleurs fut martyrisé sous Valérien, quoique Grégoire de Nazianze et le poète Prudence les aient confondus à une époque où les faits chrétiens étaient généralement peu connus d'une moitié à l'autre du vaste empire romain. Celui-ci était un sénateur d'Antioche, magicien fameux et faisant servir les secrets de son art à commettre toutes les débauches et tous les crimes, puis amené au christianisme par sa passion pour une vierge

chrétienne et devenu évêque de sa ville. Cette ville, malgré une indication du poème, ne pouvait pas être la grande Antioche de Syrie, dont nous connaissons par l'historien ecclésiastique la succession des évêques, parmi lesquels ne se trouvent ni un Cyprien ni un Anthémius, que le poète nous fait prédécesseur du premier; à moins de nier la réalité des personnages, il faut placer la patrie de ce Cyprien et le siège de son épiscopat dans une autre Antioche, celle de Phénicie par exemple, voisine de Damas, et dont la situation, pour cette raison, concorderait assez bien avec la légende sur laquelle le poème est fondé.

Cette légende était très populaire en Orient, d'où elle passa en Occident avec le culte du saint et de la sainte, qu'on ne sépare jamais. Dès le milieu du iv<sup>e</sup> siècle, ils avaient une chapelle en Cappadoce, où Grégoire de Nazianze prononçait leur panégyrique, et leurs actes nous disent qu'ils en eurent une autre à Rome même. La popularité de la légende tenait surtout à ceci, qu'elle représentait le saint comme un puissant magicien à qui les démons obéissaient, et dont la biographie, tissu d'aventures merveilleuses, de transformations, de prestiges, reproduisait tout cet appareil démonologique si recherché des Romains d'alors, et qui remplissait leur littérature. La légende de saint Cyprien et de sainte Justine fut pour les lecteurs chrétiens ce que les fables milésiennes étaient pour les païens. On conçoit qu'un tel sujet ait séduit l'imagination d'une jeune femme poète qui trouvait à peindre dans le même cadre l'amour, le merveilleux et la piété, sans compter un lointain souvenir des superstitions dont elle avait été bercée dans son enfance.

Longtemps le poème d'Eudocie n'avait été connu que par l'analyse de Photius; mais deux découvertes successives nous permettent aujourd'hui de le reconstruire presque en entier quant à la contexture, et pour moitié au moins quant au texte. Un premier hasard avait fait retrouver en Angleterre au xvii<sup>e</sup> siècle une partie des actes originaux de saint Cyprien d'Antioche insérés par l'erreur du copiste dans un manuscrit des œuvres de l'évêque de Carthage, et la partie de ces actes qui est intitulée *Confession de Cyprien* a bien évidemment fourni à Eudocie la matière de son deuxième livre. Un second hasard a été encore plus heureux. Deux longs fragmens du poème lui-même ont été découverts, il y a un siècle à peu près, dans un manuscrit de la bibliothèque Médicis à Florence, parmi des poésies de saint Grégoire de Nazianze; de sorte qu'aujourd'hui nous en pouvons parler avec quelque certitude. Quoique l'idée principale et les grandes péripéties de l'œuvre appartiennent incontestablement à la légende, le poète a su y joindre des développemens qui ne sont qu'à lui. Tout en restant fidèle à la tradition hagiogra-

phique, qu'il ne lui était pas permis de changer, il s'est donné un autre but que la légende. Son personnage héroïque est Justine. Il a voulu peindre une jeune fille chrétienne aux prises avec tous les fantômes de l'enfer qui travaillent à la séduire, éperdument aimée par un magicien qu'elle aime elle-même, et triomphant de son amour et des démons par la vertu du signe de la croix. Sa victoire entraîne la conversion de son amant, qui devient son compagnon de martyre. Voilà l'idée qui domine l'œuvre d'Eudocie, tandis que dans la légende le vrai héros est Cyprien, et Justine un personnage accessoire. Cette idée morale, qui nous frappe dans la composition du poète, en est l'âme en quelque sorte. Cette œuvre est un poème chrétien dans toute la force du mot, et le premier en date des poèmes chrétiens. On y rencontre ce qui fait l'intérêt de cette nature de poésie : le combat de l'amour et de la chasteté, l'antagonisme du bien et du mal soit dans la nature matérielle, soit dans la nature humaine, et toute la mythologie des divinités du Tartare. On croirait lire parfois des pages de Milton ou du Tasse, et il y a là tels passages assurément que n'eût pas renié l'auteur du *Paradis perdu*.

Sous le point de vue de l'art au v<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne et j'ajouterai sous celui de l'histoire, qui lui devra plus d'un renseignement curieux, le poème des amours de saint Cyprien et de sainte Justine mérite que nous nous y arrêtions, et nous le ferons d'autant plus volontiers que ce sera pour la plupart de nos lecteurs une connaissance toute nouvelle. Notre fil conducteur dans le travail de reconstitution que nous essayons de faire sera naturellement l'analyse donnée par Photius, qui nous permet de rendre à leur véritable place des fragmens souvent mutilés et un peu confus. Le grand morceau de la légende originale intitulé *Confession de Cyprien* nous viendra également en aide soit pour combler des lacunes, soit pour éclaircir des obscurités; nous nous servirons aussi à cet effet de la vie des deux saints telle que les hagiographes grecs nous l'ont laissée. Notre but dans tout cela est de mettre en lumière l'œuvre d'une fille d'Athènes, impératrice romaine au v<sup>e</sup> siècle, et de montrer que ses contemporains ne l'avaient pas trop flattée en la déclarant un poète.

Le poème est divisé en trois livres ayant chacun son objet distinct dans l'ensemble. Le premier renferme les amours et la conversion de Cyprien, le second un récit retrospectif de ses aventures fait aux fidèles dans une confession publique, le troisième son épiscopat et son martyre à côté de celle qu'il a aimée.

Au premier livre, on est introduit sous le toit de la vierge Justine ou plutôt Justa, car tel est le nom qu'elle porte parmi les siens;

ce sont les chrétiens qui l'ont appelée Justine à son baptême. Ses vieux parens demeurent près d'elle, plongés tous deux dans les ténèbres du paganisme; le père, nommé Eulysius, est prêtre de Jupiter. Les deux vieillards s'inquiètent des changemens qu'ils remarquent dans le caractère et les habitudes de leur fille, car Justine est devenue chrétienne à leur insu; touchée par la prédication de la bonne nouvelle, elle s'est fait baptiser. Sa vie est celle d'une recluse; elle fuit le monde et repousse tous les prétendans qui briguent sa main. « Je ne veux, répète-t-elle sans cesse, avoir d'époux que dans le ciel. » Pendant que les vieillards se désolent, une vision les rassure, et eux-mêmes sont attirés par un ange à la foi du Christ. Eulysius coupe sa longue barbe de prêtre de Jupiter, fait raccourcir ses cheveux à la manière des chrétiens : sa femme et lui reçoivent le baptême.

La vierge Justine est d'une merveilleuse beauté : les jeunes gens qui la voient l'aiment et la demandent en mariage; mais elle les éconduit les uns après les autres. Un étudiant, nommé Aglaïde, las de se voir rebuté, s'entend avec ses compagnons pour l'enlever à l'heure où elle se rend d'habitude à l'église; mais, quand il met la main sur elle, Justine le repousse avec force et le renverse en arrière sur les degrés du temple, à la grande joie des fidèles attirés par les cris de la jeune fille. Irrité au dernier point, Aglaïde jure de se venger. Il y avait alors dans Antioche un magicien redouté de tous à qui les démons obéissaient en esclaves; il va le trouver, lui raconte sa peine, et lui offre, dit le poème, « deux talens d'or et deux d'argent brillant, » s'il lui amène par ses enchantemens cette jeune fille, sans laquelle il ne saurait vivre. Cyprien est riche et n'a pas besoin de cet argent; mais Aglaïde lui fait pitié, et il promet de le servir. Un premier démon qu'il envoie à la découverte, va reconnaître le terrain autour de la chrétienne; à son entrée dans la chaste chambre, il voit Justine en prière, traçant sur ses membres le signe sacré de la croix : il s'enfuit à cet aspect, tout effaré. « Retire-toi, lui dit le magicien en colère, tu n'es qu'un lâche! » Et il le remplace par un autre démon, qui échoue comme le premier. Livrée à la prière, au jeûne, aux mortifications, la vierge est toujours armée contre l'attaque des mauvais esprits. Le magicien, étonné, veut observer par lui-même cette fille si belle, qui repousse tous les hommes et déjoue le pouvoir des démons; il la voit, et en tombe éperdument amoureux. C'est alors que Cyprien occupe la scène pour ne la plus quitter.

Il n'est pas mieux accueilli que les autres; mais son amour, exaspéré par les rebuts mêmes, envahit bientôt toute sa pensée. Cette fille qu'il voulait donner à un autre, c'est pour lui maintenant qu'il

la vent, et il évoque du fond de l'Érèbe, par une incantation terrible, un démon puissant, expert dans le mal, et qui n'ait ni la lâcheté ni la sottise des deux autres; il lui en arrive un à la mesure de son désir, fier, audacieux, impudent, dont le regard seul fait trembler. « Que me veux-tu? dit ce démon à Cyprien, parle. — J'aime, répond celui-ci, j'aime avec passion une fille des Galiléens; il me la faut. — Elle sera à toi, dit le démon. — C'est bien, répliqua le magicien; mais explique-moi d'abord qui tu es et quelles sont tes œuvres, si tu veux que j'aie foi à tes paroles. — Écoute donc, reprend le diable, et juge-moi. J'appartenais au premier rang des cohortes angéliques, quand, mon père m'ordonnant de le suivre (le poète semble admettre ici la génération des démons), j'abandonnai le roi qui domine les sept orbes du ciel; je fis la guerre à ses fidèles, et voici un de mes exploits. Je minai les fondemens du ciel, et, par une fissure que je pratiquai, je fis choir sur la terre toute une troupe des habitans de là-haut. C'est par moi qu'Ève, la mère du genre humain, fut trompée, qu'Adam fut chassé des rians vergers de l'Éden. Lorsque Caïn tua son frère Abel, je guidais la main du fratricide, et c'est grâce à moi que la terre, ayant bu le sang humain, fut frappée de stérilité, et ne produisit plus d'elle-même que des ronces et des fruits sans saveur. Dans mon désir d'offenser Dieu, j'accumulai sous ses yeux tous les spectacles qu'il abhorre; je fis entrer l'adultère au lit de l'épouse; de ces hommes nouvellement créés, je fis des adorateurs d'idoles, et ils coururent répandre des libations devant un taureau au regard farouche: je les consillais, je leur suggérais le crime, ils le commettaient. Que te dirai-je encore? Lorsque le Verbe de Dieu, le Fils éternel du Père, descendit dans le monde pour sauver ceux que j'avais perdus, c'est moi qui poussai les Juifs à l'attacher à un gibet! » Cyprien, à ce récit, reconnut qu'il avait affaire à un des princes de l'enfer. « C'est bien, lui dit-il, prends cette herbe, asperge de cette eau le tour du lit de Justine, et je te suivrai de près. » La troisième heure de la nuit était arrivée lorsque le démon entra sous le toit de la vierge; elle se réveilla en sursaut, et reconnut l'esprit du mal à ses sourcils brûlés par la foudre. Effrayée, le cœur palpitant, elle invoque le Christ, son protecteur, et se met à l'abri sous le signe de la croix.

Après cette scène, qui ne manque assurément ni d'originalité ni de poésie, le démon retourne vers le magicien, qui l'accable de railleries et le chasse ignominieusement. Il emploie alors ce que les enchantemens de la Thessalie ont de plus énergique pour en évoquer un autre qui le serve mieux. « Je sais ce que tu désires, dit celui-ci en apparaissant, et c'est notre *dieu* qui m'envoie. — Pars donc, s'écrie le magicien, prends ces herbes, frottes-en la chambre de Jus-

tine, et il faudra bien qu'elle m'appartienne. » Ce nouveau démon n'est pas plus heureux que les premiers. « Ah ! lui dit le magicien en le voyant revenir seul, toi aussi, tu as eu peur; le visage de cette fille t'a fait trembler. Il y a donc dans tout cela une puissance cachée qui m'échappe? Allons, confesse-le-moi. — Ne me le demande pas, répond le démon, et ne cherche pas à le connaître; les signes que j'ai vus là-bas, je ne puis les révéler. Qu'il te suffise de savoir que, frappé d'épouvante, j'ai reculé et pris la fuite. » Et, comme Cyprien insistait, le diable lui dit : « Prête-moi donc un grand serment, et tu sauras tout. — Quel serment veux-tu? reprend celui-ci. — Jure par toute la puissance, par tout l'empire qui m'est donné que tu ne me quitteras jamais. — Jamais, prononça le magicien. — Eh bien ! je t'avouerai la vérité, puisque tu l'exiges. J'ai vu sur le front de cette fille le crucifié lui-même; je l'ai vu de mes yeux, et je n'ai pu supporter son aspect. — Quoi donc? le Christ est plus fort que vous? — Hélas ! reprit le diable, cela n'est que trop vrai. Tu vois comment nos ruses abusent ici-bas les mortels; mais au milieu des triomphes du mal nous trouvons un croc d'airain brûlant qui s'enfonce dans nos poitrines, et nous traîne, qui que nous soyons, hommes ou anges pécheurs, jusqu'au tribunal du crucifié... » Les anges déçus, voués à faire le mal sur la terre, avaient donc aussi, suivant le poète, une conscience qui était un de leurs tourmens.

Ces diables étaient vraiment trop candides, et le père même des damnés, Satan, voulut les remplacer pour l'honneur de l'enfer. Alors la tentation atteignit son suprême degré de violence. Sans s'arrêter à des demi-mesures, Satan appelle à lui une irrésistible légion d'esprits pervers : l'esprit de séduction et de désir, l'esprit de volupté et de luxure, qui s'appelle *Éros* dans la mythologie du poème, en un mot toutes les fascinations de la pensée et du cœur. Cyprien, âgé d'un peu plus de trente ans, était d'une beauté remarquable; on nous le représente la tête ornée de longs cheveux bouclés et drapé élégamment dans une riche tunique. Justine aussi l'a regardé, et il s'élève dans le cœur de la jeune fille un combat terrible entre un amour naissant et le devoir. Soixante et dix jours durant, les tentations l'assaillent; elle leur oppose vaillamment la prière, les mortifications, toutes les armes que lui suggère la foi. Dans cette lutte incessante, ses forces se sont épuisées; elle ne se sent plus, elle se meurt. Rangés autour d'elle, ses parens et ses amis, baignés de larmes, parlent d'appeler le médecin; mais le médecin n'a d'autre réponse à donner que celle-ci : « elle va mourir ! — Non, je ne mourrai point, répond la vaillante fille aux consultations de la science, car mon mal n'est pas un mal ordinaire. Je sens comme un souffle embrasé qui circule dans l'air et consume mes membres. »

Elle se remit cependant, grâce à ses efforts sur elle-même. En apercevant sa santé qui revient et probablement l'éclat de la jeunesse avec elle, ses parens ne lui parlent plus que de changer de vie et de se marier. Satan s'arme lui-même de cette idée par laquelle il espère pouvoir enfin la dompter. Un jour Justine voit entrer chez elle une femme, vêtue comme les vierges consacrées, qui s'assied sur son lit et lui dit : « J'arrive des contrées de l'extrême Orient, et c'est le Christ qui m'envoie vers toi, afin que je t'entende et que j'apprenne par ton exemple à devenir parfaite; mais, chère dame, je me demande en te contemplant quel prix tu retires de ta chasteté et quelle récompense tu attends de cette guerre que tu livres à tous les instincts de la nature. Tes membres sont glacés comme ceux des morts; ta vie est pauvre et misérable; ta table n'en éloigne pas même la faim. — Cela me coûte peu, répond la candide jeune fille, et la récompense que j'en attends est immense. — Tu le crois, réplique l'étrangère avec un sourire moqueur; mais moi, je ne le crois pas. Dis-moi, je te prie, si Ève resta longtemps vierge lorsqu'elle habitait avec son époux sous les délicieux ombrages d'Éden. Elle ne le resta certes pas au dernier jour, quand elle devint la mère du genre humain : il fallait bien qu'elle eût partagé la couche d'Adam. Elle connut alors ce que c'était que le *bien*. » Ces paroles ébranlèrent l'esprit affaibli de Justine, elle voulut se lever pour suivre cette femme hors de la maison; mais, la pensée du Sauveur s'étant présentée à elle, elle pria, et au premier signe de croix les fantômes de l'enfer s'évanouirent.

Tout avait échoué contre cette fille invincible, et Cyprien, qui l'aimait d'un amour sincère, ne voit plus de ressource pour lui que dans l'anéantissement de sa passion. A bout de souffrances, il s'adresse au redoutable démon qui avait tant fait pour le servir. « Je meurs, lui dit-il, éteins en moi ce feu qui me dévore. — Je ne le puis, répond l'esprit de ténèbres; puissans pour le mal, nous sommes impuissans pour le bien. » Alors se passe entre Cyprien et Satan une scène effrayante, dans laquelle le magicien détrompé accable l'esprit infernal de malédictions et d'insultes; il lui reproche sa faiblesse ou sa lâcheté. « Tu ne peux rien, lui crie-t-il, et tu veux lutter contre Dieu! Eh bien! moi, j'invoquerai le Dieu de Justine, j'irai trouver cette vierge, je baiserais le pavé qu'elle a foulé de ses pas, je lui dirai qu'elle m'apprenne à faire le signe de la croix. » Cette menace met le démon hors de lui; il se précipite sur le magicien, le prend à la gorge et veut l'étouffer. Jacob avait lutté contre un ange; Cyprien lutte contre un esprit de l'enfer. « Viens à mon secours, s'écrie-t-il dans sa détresse, sauve-moi, Dieu de Justine! » Et le diable lui réplique en ricanant : « Il ne fera rien pour toi, misérable, chargé de tous les crimes. Il faut au Christ des gens innocens, il

est sans pitié pour les autres, et ne pardonne jamais. Quand tu mourras et que le Christ te repoussera, c'est moi qui te prendrai et te ferai payer cher ton ingratitude! » Tel est le dernier trait que lance Satan à sa victime : le désespoir éternel et la défiance de Dieu.

Cyprien lui-même, en repassant dans sa pensée la longue trame de ses crimes, se jugeait indigne de pardon, et les paroles du démon pesaient sur son âme comme une damnation anticipée. Sa tête s'égarait; il voulut se laisser mourir de faim. Déjà sa vie ne tenait plus qu'à un fil quand un chrétien, son ancien ami, entre chez lui et le rassure. Il lui montre que Dieu est le père des miséricordes, que la doctrine du Christ est celle du pardon, et que douter de lui est un acte impie; il le force à prendre quelque nourriture et l'emène avec lui chez l'évêque. L'évêque craint que la présence de cet homme pervers ne soit une souillure pour le lieu saint : il l'écarte du seuil de l'église et le repousse avec mépris; mais Cyprien revient courageusement à la charge : il reparait avec tous ses livres de magie, qu'il brûle en face du temple comme un holocauste d'oubli pour sa vie passée. L'évêque l'admet enfin parmi les catéchumènes, et c'est alors que le magicien converti fait devant les fidèles assemblés la confession de ses erreurs.

Tel est le sujet du premier livre.

Le livre II est incontestablement le plus curieux des trois. Sous la forme heureusement imaginée d'une confession publique, Cyprien fait au peuple chrétien accouru pour l'entendre le récit de ses aventures, comme fit Ulysse à la cour d'Alcinoüs et Énée devant la reine de Carthage. C'est le tableau rétrospectif de toute sa vie depuis sa naissance jusqu'à sa conversion, et en quelque sorte un voyage de découvertes dans le pays de la magie. Toutes les contrées connues pour posséder des centres d'initiation aux sciences occultes y sont passées en revue successivement avec leurs mystères, leurs rites et leur importance particulière. On croirait lire un cours de démonologie tel qu'on pouvait le tracer aux iv<sup>e</sup> et v<sup>e</sup> siècles. C'est de là, comme je l'ai dit, que provenait surtout l'immense popularité de la légende et que provint aussi le succès du poème. En comparant ce second livre au précieux document intitulé *Confession de Cyprien*, on voit qu'Éudocie, tout en suivant la donnée légendaire, la développe, la complète, l'éclaircit, et ce qu'elle y ajoute a d'autant plus de prix pour nous que c'est l'œuvre d'une Athénienne élevée dans le culte païen, et fille d'un de ces sophistes si proches parents des mystagogues de l'hellénisme.

Né au sein du polythéisme d'une famille infatuée de toutes les superstitions, Cyprien dès sa naissance a été consacré au soleil

dans les mystères du serpent Python; à sa septième année, il l'est de nouveau sous l'invocation de Mithra, dans le baptême sanglant d'un taurobole. Son père lui fait alors commencer le long voyage qui doit le former aux rites sacrés de tous les pays, car, comme il le dit lui-même à l'assemblée des fidèles, « ses parens désiraient qu'il apprît ce que recèlent la terre et l'air et la mer profonde. » On le conduit d'abord à Athènes, où son père le fait inscrire comme citoyen, afin de lui ouvrir l'accès des mystères d'Éléusis. A dix ans, il y est reçu, porte le flambeau mystique dans les processions de Cérès, et, comme il le dit encore, « mêle ses lamentations à celles de la mère éplorée qui cherche sa fille. » Il obtient ensuite son admission aux mystères de Minerve, célébrés dans la citadelle de la ville. Cyprien était arrivé au grade de portier dans le temple de la patronne d'Athènes lorsque, pour continuer le cours de ses initiations, son père l'envoie en Thessalie.

La Thessalie, comme on sait, était la terre privilégiée des herbes magiques et des magiciens. Sur le mont Olympe, qui la domine, siégeait un collège de sept prêtres, les plus vénérés de toute la Grèce. Cyprien leur est confié; il apprend d'eux comment l'Olympe, séjour des dieux et des déesses, est le point de départ des Heures qui règlent le temps dans le monde matériel de même que dans la vie humaine. « Il les vit se mouvoir, nous dit-il, dans le cercle de leur course toujours renaissante; il les distingua par leurs attributs et leurs formes; il sut quel démon préside à chaque mouvement de cette immense évolution de l'univers. Les dieux et les déesses lui apparurent aussi dans leurs assemblées, les uns faisant entendre des chansons voluptueuses, les autres essayant leurs forces dans des combats, les uns méditant des ruses, d'autres fiers et insultans, d'autres enfin semant la peur autour d'eux. » On lui enseigna aussi à connaître les bruits de la terre et du ciel, les vertus secrètes des plantes et des arbres, celles-là surtout qui enervent les forces de l'homme et égarent sa raison pour le mettre en révolte contre Dieu. Sa retraite sur l'Olympe dura quarante jours, pendant lesquels il fut astreint à un jeûne austère, ne mangeant que des herbes et quelques fruits après le coucher du soleil.

D'autres croyances, d'autres initiations plus anciennes que celles des Hellènes et remontant aux races primitives de la Grèce, l'attirèrent dans le Péloponèse. Argos était le siège du culte de Junon, Lacédémone de celui d'Artémis ou Diane, et à chacun de ces cultes s'attachaient une doctrine secrète, des rites particuliers, des épreuves différentes pour les initiés. Cyprien arriva dans Argos au moment où se célébraient les fêtes de l'Aurore; il se fit connaître et fut reçu parmi les prêtres. Les mystères de Junon lui expliquèrent

le mariage de l'air avec l'éther ou le ciel, et l'accord des trois éléments, l'eau, la terre et l'air, pour former l'unité du monde. Artémis la Laconienne lui enseigna comment la matière, d'abord confuse, s'était ensuite divisée pour fournir les principes de tout ce qui existe; « il y reçut encore, ajoute-t-il dans sa confession, d'autres révélations sublimes qu'il est à peine permis de redire. »

En Phrygie, où le cercle de ses courses l'amenait, il étudia l'aruspicine; il apprit à lire l'avenir dans des entrailles palpitantes, il sut par quels procédés les peuples de Scythie pronostiquent sur le cri des oiseaux et leur vol dans l'air, sur le hennissement et l'allure des chevaux, sur les craquemens du bois et de la pierre, sur le grincement des portes. Il entendit la voix des morts au fond des sépulcres, découvrit les causes des maladies naturelles ou jetées par des sorts, connut les différentes classes de démons qui président à nos maux, et les conjurations qui lient entre eux ces fils de l'enfer. Il avait vingt ans quand le grand sanctuaire de l'Égypte, Memphis, lui ouvrit ses asiles redoutables; il put y contempler des monstres hideux et sans nom dont l'aspect l'épouvanta. Il vit s'opérer la transmigration des êtres à l'aide des démons, l'accouplement des esprits de ténèbres avec les dragons, d'où naissent les passions et les crimes de la terre; il vit enfin comment s'engendrent les fantômes qui terrifient les hommes et n'ont rien de réel, « car, dit-il, les démons ne créent point, ils ne peuvent que singer les formes véritables et permanentes qui émanent du verbe divin, seul créateur; les images qu'ils nous présentent, ainsi que les richesses qu'ils nous octroient, ne sont que mensonge et fumée... » De l'Égypte, Cyprien se rendit dans l'Inde, où il fut témoin de prodiges « incroyables et horribles à voir; » mais ni le poème ni la légende ne s'expliquent sur les mystères de l'Inde, ce qui prouve qu'on savait en Grèce peu de chose sur la religion de cette partie de l'Orient.

Au contraire il parle longuement des sciences sacrées que cultivait la Chaldée. Les devins de Babylone et de Suse lui enseignent la loi des nombres qui guide le chœur des astres dans ses évolutions et préside aux destinées des hommes. On lui montre les trois cent soixante-cinq démons directeurs de chacun de nos jours; il assiste à leurs conseils, il connaît les conjurations et les pactes indissolubles qui les attachent les uns aux autres. Organisés comme des armées sous un chef, ils exercent sur la terre une action combinée dont l'inspiration est au fond de l'Érèbe. Il sait les distinguer tous par leurs noms, par leurs attributs, par le degré et le mode de leur puissance; mais il lui reste à connaître leur chef, leur roi, le grand démon, qui ne se révèle qu'aux plus pervers. A force d'incantations, à force de sacrifices horribles, il oblige ce chef, ce

roi des damnés, à se montrer devant lui; il lui offre en immolation un individu de toutes les espèces qui vivent sur la terre, dans l'air ou dans les eaux, et c'est alors qu'il apparaît. « Oui, s'écrie Cyprien avec une sorte d'enthousiasme pour l'énormité de son crime, oui, mes amis, croyez-moi, j'ai vu le grand démon; je l'ai vu, je lui ai parlé, je l'ai embrassé. Il m'a loué de mes œuvres, m'appelant un noble jeune homme, un de ses pontifes les plus chers. Que dis-je? il m'a fait asseoir sur son trône, et m'a remis le royaume de la terre avec le commandement sur son peuple de démons. La noire tourbe des esprits mauvais s'est prosternée devant moi, jurant fidélité à mon empire. » La peinture du grand démon, Belial ou Satan, prend dans le poème d'Eudocie quelque chose de grandiose qui nous rappelle *le Paradis perdu* de Milton. « Son visage, nous dit-elle, resplendissait comme une grande fleur d'or, ses yeux lançaient des rayons de lumière; sur sa tête, une couronne entremêlée à ses cheveux et ornée des pierres les plus précieuses remplissait l'espace de son éclat. Son vêtement ressemblait à un riche manteau, et chacun de ses mouvemens faisait trembler la terre. Une nombreuse troupe de guerriers armés de piques entourait son trône, tenant les yeux baissés par respect. Lui illuminait tout le palais, comme ces dieux de l'Olympe à qui les astres font cortège, et qui versent sur la terre la fécondité. Le démon singe la gloire et la magnificence du Très-Haut, contre lequel il ose se mesurer; mais c'est en vain qu'il croit abuser les hommes par cet appareil de grandeur, sa débile puissance ne produit jamais que des illusions. »

Rentré enfin dans Antioche, Cyprien se montre digne du haut rang que l'enfer lui a conféré : il est le plus dangereux des imposteurs, se faisant passer pour Dieu ou au moins pour quelque chose de plus grand que le Christ. Rien ne l'arrête dans ses perversités; la loi que lui avait imposée le grand démon était de lui faire des libations de sang tirées de toute créature; il sacrifie surtout des créatures humaines. Au moyen de ses sortilèges, il se livre à toutes les débauches, séduisant les filles, corrompant les femmes, prenant toutes les transformations pour parvenir jusqu'à elles. Il raconte alors son amour insensé pour Justine, ses tentatives pour l'enlever, et la défaite des esprits infernaux suivie de sa pénitence : l'auditoire savait le reste. Telle est sa confession et le sujet du second livre du poème.

Le troisième livre nous ramène près de Justine. La douce vierge a dompté, mais non étouffé son amour. Lorsqu'elle apprend le changement opéré dans la vie de Cyprien, elle rend grâce à Dieu et se décide elle-même à mettre une barrière éternelle entre elle et le monde. Elle coupe sa belle chevelure, et, devant deux flambeaux

allumés, elle se consacre à Jésus-Christ, désormais son époux. Tout ce qu'elle possède, elle le distribue aux pauvres. Elle transforme en chapelle la maison où elle a été nourrie, et se voue pour toujours au service de l'église. Justine est un modèle de piété et de vertu, comme Cyprien un modèle d'humilité et de sainteté. Il ramène au Christ plus de cœurs qu'il n'en avait jadis détourné, et Dieu lui départit le don des miracles. Antioche enfin le choisit pour son évêque.

Cependant le vent de la persécution s'est élevé sur l'empire : Dioclétien règne à Nicomédie, Maximien Hercule à Milan, et les prétres des juges se remplissent de chrétiens amenés pour renier leur foi. Cyprien et Justine comparaissent devant le préfet de Tyr, qui leur ordonne de sacrifier aux faux dieux, et sur leur refus les fait plonger côte à côte dans une chaudière de poix bouillante; mais le liquide enflammé s'écarte avec respect, et n'effleure même pas leurs membres : les deux martyrs, à l'instar des Israélites dans la fournaise, se mettent à entonner les louanges de Dieu. Le peuple étonné s'émeut, et quelque sédition était à craindre, lorsqu'un certain Athanasius, assesseur du préfet, s'adresse à son chef, et lui dit : « Ce chrétien que le feu épargne, je le connais; c'est un magicien dont j'ai suivi autrefois les leçons, et je sais en vertu de quels enchantemens lui et sa complice se jouent de ton autorité. Près d'eux se trouve une autre chaudière : permets que j'y entre en invoquant nos dieux, et tu verras si je n'opère pas un prodige égal au leur. » Sur le consentement du préfet, Athanasius se plonge la tête la première dans la poix enflammée, et disparaît en un clin d'œil.

Le préfet tout interdit, effrayé d'ailleurs par l'attitude de la foule, fait retirer les deux chrétiens de la fournaise et les envoie à Nicomédie devant le tribunal de l'empereur. Leur interrogatoire ne fut pas long, et le supplice le suivit de près; Cyprien et Justine eurent la tête tranchée, puis leurs cadavres furent laissés en pâture aux corbeaux et aux chiens. Il y avait dans le port de Nicomédie un navire venu de Rome et monté par des mariniers chrétiens. Ces étrangers guettèrent le moment où ils pourraient sans être vus enlever les corps des deux martyrs; ils les prirent et les cachèrent à fond de cale dans leur vaisseau. A leur retour dans la ville éternelle, et lorsqu'ils abordaient les quais du Tibre, au milieu de la nuit, ils trouvèrent sur la grève une matrone romaine qui les attendait : un songe l'avait avertie que cette nuit même il lui arriverait par le fleuve un précieux trésor. Réclamant les saintes reliques, elle les fait alors transporter dans un terrain qui lui appartenait près du forum de Claudius, et on y construit sous l'invocation de Cyprien et

de Justine une chapelle qui existait encore lorsque Eudocie composa son poème.

Telles étaient les nobles occupations que la fille de Léontius, dans les premières années de sa vie royale, sut mêler aux soins du rang suprême. Elle s'était fait, en dehors du monde bruyant du palais, une petite cour de littérateurs et de gens de goût, admirateurs fervens du poète et de ses vers. On comptait parmi eux l'Égyptien Cyrus, lui-même poète en renom, homme aussi distingué par le caractère que par le talent, et qui dut à la protection d'Eudocie d'arriver aux premières charges de l'empire, quoiqu'on le soupçonnât d'hellénisme; mais le roi de ces douces et intimes réunions était l'ancien compagnon d'études du prince, aujourd'hui son ami, ce jeune Paulinus dont les conseils avaient décidé le mariage d'Athénaïs. A l'esprit le plus cultivé, Paulinus joignait, si l'on en croit l'histoire, une grande élégance de manières et une remarquable beauté. — L'impératrice, reconnaissante envers son paranymphe, comme elle l'appelait, le prit en grande faveur; il devint en toutes choses son confident et son conseiller. Pulchérie, dont l'esprit n'était pas moins cultivé, quoique son penchant la portât vers des méditations plus sérieuses, prenait plaisir à ces réunions, et il paraît qu'elle ne sut pas se soustraire au charme qui environnait Paulinus. L'amour se glissa avec ses déboires et ses déceptions dans cette intimité créée par le goût des lettres, et l'austère épouse du Christ regretta plus d'une fois peut-être le sacrifice qu'elle s'était imposé dans un élan d'amour fraternel, bien mal récompensé, comme on le verra.

Les six années qui suivirent la guerre de Perse, de 422 à 428, furent favorables à l'empire d'Orient. Théodose II eut même la bonne fortune de replacer sa famille sur le trône d'Occident, dont un usurpateur s'était emparé à la mort d'Honorius. Sa tante Grata Placidia, fille du grand Théodose, se trouvait alors à Constantinople, exilée avec sa fille Honoria et son fils, qui fut Valentinien III. Théodose la fit reconduire en Italie par une armée après avoir fiancé sa fille Eudoxie au jeune Valentinien. Cet enfant avait alors cinq ans, Eudoxie n'en avait que deux, et le mariage fut célébré lorsqu'ils eurent atteint l'âge nubile. Tout semblait prospérer autour de Théodose. La tranquillité régnait dans l'empire, la paix aux frontières, la concorde au palais; le tourbillon des querelles religieuses se leva et emporta tout cela du même coup : Nestorius débutait, et Eutychés n'était pas loin.

AMÉDÉE THIERRY.

---

LA

# VILLE DE L'INTELLIGENCE

ET

## CELLE DES RÉVOLUTIONS

---

Parmi les formules qui sont tombées aujourd'hui dans le discrédit, une des plus connues est celle qui définissait la centralisation « une institution que l'Europe tout entière nous envie. » Paris vivait sur cette opinion généralement admise en France, et jouissait de la souveraineté qui en résultait, pour la capitale, à peu près de la même manière que les rois de droit divin jouissent de la royauté. Les affreux mécomptes de la guerre ont prouvé que Paris et la France vivaient sur une erreur. La France en est revenue; Paris y renonce, au moins dans la juste mesure. Cette centralisation dont les préfets sont le ressort, les assemblées locales le correctif, n'est pas celle dont nous avons l'intention de nous occuper. Il en est une autre non moins française, non moins unique dans le monde, indépendante des événements, que la province ne nous a jamais disputée, que le monde admire par l'organe de tous ses hommes de génie, la centralisation intellectuelle. Elle est un trait particulier de notre esprit national. Portée à l'excès, on peut souhaiter qu'elle se modère; mais on ne décrète pas le déplacement de l'esprit, il n'y a pas de commission départementale qui puisse y apporter remède. En attendant que la province, appelée à s'administrer, se reprenne aussi à penser par elle-même, ce qui ne peut qu'ajouter à la vie de l'ensemble, c'est à Paris de connaître sa véritable supériorité, sa vraie force, celle qui a fait de lui la première ville de France et du monde. Si l'Europe envie à notre pays son admirable capitale, ce n'est pas seulement à cause de ses magnificences et de sa richesse, ce n'est pas surtout parce que son télégraphe expédie dans les départemens des ordres toujours obéis, même quand ces ordres sont

des révolutions faites sans les départemens; si l'Europe nous envie Paris, c'est que toutes les pensées, toutes les forces intellectuelles d'une grande nation s'y condensent, s'y ramassent et forment un faisceau puissant de lumières auquel on est fatalement attiré.

Nous n'en voulons d'autre preuve que le témoignage des étrangers. C'est à Paris que songent les Italiens quand ils cherchent, sans le trouver, un grand centre du mouvement des esprits. C'est un autre Paris à la place de Londres que rêve le critique anglais quand il se plaint des provincialismes, des excentricités de goût de ses compatriotes, quand il invoque l'établissement d'une autorité, d'un tribunal littéraire. Et lorsque dans sa petite ville le savant d'outre-Rhin, laissant pour un moment de côté son fanatisme teutonique, rentre en lui-même à la suite de la visite qu'il a reçue de quelque compatriote érudit venu d'une autre petite ville bien éloignée de là, lorsqu'il s'aperçoit que deux heures d'entretien l'ont plus avancé que deux mois de lecture solitaire, s'il gémit de la dispersion où vivent les lettrés de son pays, soyez sûr que l'image d'un Paris allemand n'est pas loin de sa pensée. C'est là sa manière d'envisager l'unité nationale, et tandis que son voisin le négociant s'applaudit des effets de l'union sur les douanes, sur les monnaies, particulièrement sur la vente de ses marchandises, le lettré s'annexe volontiers à un Berlin, devenu capitale de l'empire, où il se berce vaguement de l'espoir d'enseigner un jour sa philosophie ou sa littérature. Italiens, Anglais, Allemands, chercheront longtemps ce centre, ce foyer tel que nous l'avons, et qui, malgré les inconstances de la fortune, a toujours fait notre avantage sur eux. Le proverbe populaire est bien vrai : « il n'y a qu'un Paris, » je ne dis pas pour l'intelligence et l'esprit, je dis pour la communication de l'un et de l'autre.

Voilà une centralisation qui au besoin nous consolerait de bien des pertes. Cependant, pour ne pas nous flatter d'une fausse sécurité, n'est-elle pas menacée? A la fin du siècle dernier, entre l'autorité de Paris comme capitale et sa royauté comme reine des esprits, une nouvelle force s'introduisit violemment, — la révolution, qui prétendit hériter de l'une et de l'autre, de l'autorité de la capitale comme succédant au gouvernement antérieur, de la royauté intellectuelle comme représentant le progrès des idées. En d'autres termes, pour les radicaux, Paris, centre de l'intelligence, devenait centre de la révolution; ces deux choses si différentes n'en formaient plus qu'une; les trésors de civilisation lentement accumulés durant deux siècles aboutissaient à un changement de la société que cette ville se donnait la mission de faire, et dont elle ne marquait pas la limite. Nos poètes, nos philosophes, nos orateurs, avaient travaillé non-seulement pour Mirabeau, ce qui pouvait être accepté, mais pour Danton, pour Robespierre, mieux encore, pour les Marat et les

Babeuf du présent et de l'avenir. Il est certain que les opinions radicales ont profité de cette confusion entre le progrès de l'esprit et le bouleversement social. On a prétendu établir une solidarité mensongère entre une civilisation bienfaisante et des excès qui détruisent toute civilisation. On a fait à la capitale un rôle qui n'est pas le sien, qui compromet son titre comme siège du gouvernement, et qui lui ferait perdre bien vite son privilège comme centre de l'intelligence. Tantôt en lui faisant violence, tantôt en la flattant avec ces grands mots « d'initiatrice » et de « ville sainte des révolutions, » on lui fait oublier sa destinée véritable, celle d'unir le pays dans une étroite communion d'idées et d'éclairer l'Europe par l'influence de son génie. Aujourd'hui ceux qui ne voient pas qu'il y a là une confusion pitoyable ont la cataracte de l'intérêt ou de la passion étendue sur leurs yeux débiles : la commune de 1871 a montré assez clairement qu'entre révolution et progrès il y a l'abîme ; la France et l'Europe ont aperçu à la lueur des incendies ce qui pouvait advenir du centre de l'intelligence française, ce que la « ville sainte des révolutions, » à certains momens, pouvait faire de l'héritage de nos grands hommes. En cette matière, les faits parlent assez haut pour que les raisonnemens soient presque superflus. Opposer le Paris intellectuel à celui des révolutions, faire leur histoire, esquisser rapidement leurs combats, toujours plus funestes pour le premier que pour le second, parce que l'un guérit lentement ses blessures, et que l'autre, à chaque émeute, retrouve toutes ses forces, — soumettre à nos concitoyens, surtout de la capitale, cette double peinture et leur dire : « Choisissez ! » tel est l'objet des pages qu'on va lire.

## I.

Le nom de Louis XIV donné pour titre au xvii<sup>e</sup> siècle est une preuve suffisante que dès ce temps la France était regardée comme la grande école des lettres, des arts et de la civilisation. Cependant c'est autour de la personne du roi qu'avaient lieu le concours des étrangers, l'échange des relations de la haute société, le mouvement des conversations polies. Versailles ne se confondait pas avec Paris ; la cour était le centre, la ville formait un intermédiaire entre le séjour du roi et la province. Vers le milieu du « grand règne, » dans le plein éclat des Molière, des Racine, des Boileau, les Parisiens ne jugeaient pas toujours comme les courtisans ; mais ceux-ci, parlant les premiers, formaient un tribunal de première instance, ce qui en matière de goût entraîne presque toujours la souveraineté, au moins dans le présent. Vers la fin du siècle, les préoccupations de la guerre, les fautes de la politique, la vieillesse attristée de

Louis XIV, donnèrent à Versailles un avant-goût de sa décadence. Un grand mouvement d'affaires, l'avènement des financiers, la liberté des mœurs, la multiplicité des fêtes, des salons, des plaisirs, la magistrature rivalisant avec la noblesse d'épée, la réunion des théâtres, des académies et de tout ce qu'on appelle le monde littéraire, une tendance générale à l'égalité des rangs, voilà autant de causes qui déplacèrent à ce moment le centre de l'intelligence et de la politesse françaises. C'était en apparence une continuation des mêmes habitudes à quatre ou cinq lieues de distance, sans un changement sensible de personnes. C'était un déplacement réel. L'intelligence française se concentrait non plus autour du roi, à Versailles ou à Fontainebleau, mais au sein d'une société maîtresse d'elle-même, reconaue comme l'élite de la nation, dirigée à la fois par l'aristocratie et par la classe lettrée, favorable au progrès parce qu'elle était ouverte à toutes les supériorités. Paris recueillait le fruit de tout ce qu'avait semé la munificence de Louis XIV. Elle était la Corinthe et l'Athènes des temps modernes. Les étrangers y accouraient en foule; les ambassadeurs demeuraient à Versailles, mais ils vivaient à Paris. C'est ainsi que nous surprenons un soir dans la salle de l'Opéra le poète anglais Prior, chargé de préparer la paix, et une plaisanterie qu'il fait à son voisin, qui l'empêchait d'entendre, prouve qu'il était un habitué de ce théâtre (1). Nos académies servaient de point de ralliement aux savans de l'Europe, et Fontenelle naturalisait par ses éloges ceux à qui une pension du roi conférait déjà le droit de cité. L'association par la science achevait ce que l'admiration dans les lettres avait commencé. Au début du xviii<sup>e</sup> siècle, Paris pouvait se dire la capitale intellectuelle de l'Europe; vers la fin, elle était quelque chose de plus, une sorte de capitale de l'opinion. Il fut un temps où il importait plus aux puissances étrangères de gagner l'esprit des Parisiens que de persuader les membres mêmes du gouvernement. Une manifestation de sympathie dans cette ville unique au monde valait presque un traité signé. « Le public en France, écrivait Frédéric II à son frère en 1784, suit ce droit bon sens naturel qui voit les objets sans déguisement; mais les ministres ont bien d'autres réflexions à faire, dont la principale roule sur leur conservation. » Si Frédéric avait perdu quelque peu du bon langage de sa correspondance avec Voltaire, sa politique n'avait pas vieilli. Tant que Paris était pour lui, il se souciait assez peu de Versailles.

L'influence prépondérante de Paris date de la régence. Non-seulement le duc d'Orléans demeurait au Palais-Royal, le jeune roi aux Tuileries, et les membres du conseil dans différens quartiers de

(1) Voyez Johnson, *The Lives of the English poets*.

la capitale; mais les affaires se traitaient pour ainsi dire sous les yeux du public, partout où se trouvait le régent, et même à l'Opéra dans la petite loge de ce dernier, dans des conversations dont l'assemblée, le spectacle, comme on disait alors, s'efforçait de deviner le secret. Sitôt qu'une résolution était prise, elle était répandue dans toute la ville, et devenait le sujet des entretiens dans les salons, dans les soupers. L'opinion se formait de telle manière que toutes les classes de la société y apportaient leur contingent. Lorsque la majorité du roi, changeant l'état de sa maison, ramena Louis XV dans la majestueuse résidence de son bisaïeul, et ses ministres dans une cité taillée sur le patron de la royauté absolue, on vit commencer la séparation de Paris et de Versailles, non plus dans les mêmes termes qu'autrefois. Les yeux du monde entier n'étaient plus tournés vers la ville royale. Versailles faisait en quelque sorte partie de la royauté; l'étiquette, seule constitution reconnue alors, avait été modelée sur la disposition des bâtimens, à ce point que dans d'autres résidences, à Fontainebleau par exemple, on était à certains égards obligé d'y manquer. Tandis que le roi, esclave de sa propre grandeur, assistait de loin au mouvement de sa bonne capitale, celle-ci ajoutait aux avantages acquis dans les dernières années les privilèges nouveaux dus à sa richesse, à son intelligence, à ses relations étrangères, à son émancipation définitive. Paris héritait de toutes les grandeurs déchues; il offrait à tous les grands exilés, à tous les mécontents de France et des autres pays, une hospitalité dont aucune ville aujourd'hui ne peut donner l'idée. Certes le niveau moral de la cité n'y gagnait pas toujours, mais toutes les maîtresses de rois et de princes, tous leurs bâtards, et Dieu sait s'ils étaient nombreux, tous les partisans de monarques dépossédés, s'y donnaient rendez-vous. Du temps de Louis XIV, il eût été difficile que des rois fussent tentés de visiter la France à moins que le monarque français ne fût le principal objet de l'admiration et de la curiosité. Les visites de Pierre le Grand, de Gustave de Suède, de Christian VII, du prince Hemi de Prusse, de Joseph II, ne s'adressèrent qu'aux Parisiens. Pierre le Grand porta même son indifférence en ce qui regarda la famille du roi jusqu'au scandale. Sans doute le silence où se tenait le souverain entraînait dans les vues de certains ministres tels que le cardinal de Fleury; mais Paris gagna, et beaucoup trop peut-être, à cette obscurité relative. Nous faisons l'histoire du rôle intellectuel de Paris, et nous n'avons pas à chercher si les ministres firent bien de s'en désintéresser plus ou moins complètement.

Après Fleury, l'indolence de Louis XV se serait accommodée de cette indifférence; ce fut M<sup>me</sup> de Pompadour, une Parisienne, une bourgeoise de finance, qui essaya de remettre en honneur ce qu'on

appelait la protection des lettres. Femme spirituelle d'ailleurs, elle devait désirer de rivaliser avec les financiers ses pareils, entourés des philosophes et des écrivains du temps, affectant de ne jamais manger sans trois ou quatre beaux esprits. Elle s'efforça, si l'on peut dire, de rendre Versailles un peu littéraire. La littérature lui en a su gré, même celle de notre temps. Tel critique célèbre de nos jours, qui a fait son éloge, a rêvé quelque chose comme le retour de cet heureux moment : le xviii<sup>e</sup> siècle ainsi arrangé était son âge d'or, et il se prenait quelquefois à regretter de n'avoir pas vécu dans ce temps de calme social, de plaisirs sans troubles et de jouissances d'art assaisonnées d'un scepticisme à huis-clos. Cependant il faut bien prendre le xviii<sup>e</sup> siècle tel qu'il est, avec un Paris mené par des hommes de lettres et un roi qui regardait la littérature comme contraire à l'étiquette. En vain parlait-on à Louis XV de l'exemple du roi de Prusse : il prétendait avoir dans son royaume trop d'écrivains célèbres pour les inviter chez lui ; puis, comptant sur ses doigts, il en trouvait jusqu'à treize qu'il serait obligé d'avoir à sa table, ce qui lui paraissait inadmissible.

On sait comment aboutirent les efforts de M<sup>me</sup> de Pompadour : elle fit entrer à l'Académie l'abbé de Bernis, *Babet la bouquetière*, lequel plus tard devint un homme sérieux, un diplomate assez habile, et renonça aux petits vers ; elle exhuma le vieux Crébillon, enseveli dans sa gloire d'un autre temps, et fournit à Voltaire l'occasion d'un mécontentement définitif. Louis XV avait raison : il était trop tard pour que Versailles changeât d'habitudes ; il eût fallu inviter poètes, écrivains et philosophes depuis vingt ans pour les grouper autour de soi, et encore...

Paris avait le Palais-Royal et le Temple, il avait M<sup>mes</sup> de Tencin, Geoffrin, de Luxembourg, Du Deffand. Le Palais-Royal et le Temple, séjour de princes du sang, offraient mieux que la monnaie de Versailles, la liberté avec l'influence que donnent les relations principales. Il est vrai que les ducs d'Orléans ne se donnèrent pas tous au monde, surtout à celui des lettres. Un d'entre eux vécut presque en ermite ; ce qu'il ôta aux bonnes œuvres et à la dévotion, il le consacra aux sciences naturelles. Cependant il y en eut deux qui suivirent le mouvement de leur temps, ou, si l'on veut, le torrent : le premier, celui qui aimait tant le théâtre et qui avait Collé, un auteur dramatique, pour secrétaire ; le second, celui qui reçut chez lui ou plutôt chez M<sup>me</sup> de Montesson Voltaire chargé d'années et de couronnes, symbole vivant de la philosophie triomphante et souveraine. Pourtant jusqu'au jour où le Palais-Royal devint un centre d'opposition politique et peut-être d'intrigues factieuses contre Louis XVI, on ne peut dire qu'il exerça dans Paris une grande influence ; il tira parti de sa situation surtout au profit de ses plai-

sirs ou de sa popularité. Il n'en est pas de même du Temple, où le prince de Conti représentait la branche cadette des princes du sang : ses aînés, les Bourbon-Condé, imitaient prudemment l'indifférence royale au milieu des délices de Chantilly. Lorsque ce prince fut assuré qu'il n'y avait pour lui ni rôle politique, ni présidence du conseil à espérer, il se rabattit sur la société de Paris, sur le monde des lettres et de la philosophie, et parut comme un Mécène au milieu de cette grande ville, qui était déjà puissante par elle-même. Il pratiqua presque seul les traditions littéraires de la famille de Bourbon en y introduisant l'égalité moderne. Supprimant, quelquefois jusqu'à l'affectation, les règles de l'étiquette, il put se convaincre qu'en l'absence du pouvoir effectif il est souvent malaisé d'être bon prince, et que dans la société des encyclopédistes il ne suffisait pas d'être philosophe à moitié, témoin le jour où Diderot, le trouvant malade et s'échauffant dans la conversation, vint, pour lui parler de plus près, s'asseoir sur son lit, et dit sans plus de façon au cousin de sa majesté le roi de France et de Navarre qu'il était entêté. « Halte-là! repartit le prince, *entêté* n'est pas dans mon vocabulaire; » mais le mot était lâché, et il montre que l'esprit nouveau ne se laissait pas faire sa part. Au reste, dans les vivacités de la conversation, tout le monde n'était pas, comme Diderot, sujet à partir du mauvais pied. Une femme d'esprit, la comtesse de Boufflers, faisait les honneurs du Temple, et c'est pourquoi M<sup>me</sup> Du Deffand l'appelait par plaisanterie l'*Idole*. Elle en était une d'ailleurs, au pied de la lettre, pour les écrivains français et étrangers qui fréquentaient cette maison au-dessus de la condition civile. D'autres divinités avaient aussi leur culte. Notre ville était alors pour la province et pour l'étranger une sorte de sanctuaire de Delphes qui faisait entendre ses oracles dans tous les salons du temps, qui sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

Quelle était l'attitude de la province et de l'étranger? Je cherche une protestation de la province contre la centralisation, ou, si l'on veut, la centralité littéraire, ainsi qu'on disait alors. J'en aperçois une à peine dans Gresset, dans Piron, et vers la fin de leur carrière, quand l'esprit du siècle s'est retiré d'eux et de leur talent beaucoup plutôt que de leur localité. Encore faut-il ajouter que Piron traçait à Paris, et dans des lettres confidentielles, ses invectives contre cette Babylone qui avait fait sa réputation. Il louait sa bonne ville de Dijon et l'académie du cru dont il faisait partie, ce qui, par parenthèse, faisait mentir la plus célèbre de ses épigrammes, et cependant il n'habitait pas plus sa ville qu'il ne fréquentait son académie. Gresset avait toujours chanté les bords de la Somme,

surtout de loin, du haut de sa *Chartreuse*, comme un étudiant qui soupire après les vacances; puis il avait mangé sur ces mêmes bords de la Somme la pension attachée au titre singulier de *poète de Paris*. Endormi pour ainsi dire dans sa double paresse, celle de sa nature et celle de la province, il oublia son talent, et se trouva en 1774 entièrement changé. Paris revit son poète à l'Académie française lors de la réception de Suard, et ne put le reconnaître dans un discours où, sous le prétexte de châtier les néologismes du temps, il prononça contre les façons de parler et les mœurs de la grande ville un réquisitoire dont les sentimens valaient mieux que le goût et les proportions. Il n'exemptait de sa réprobation que Versailles et la cour, où M<sup>me</sup> Du Barry venait à peine de faire ses paquets.

Nous n'avons garde de recommencer ce que M. Villemain a fait avec un art si ingénieux, le tableau de l'influence française sur les étrangers au xviii<sup>e</sup> siècle; son cours sur la littérature de ce temps est en partie la brillante histoire des conquêtes du génie français en Europe. Bien qu'il se soit borné à montrer l'ascendant de nos auteurs sur les princes d'Allemagne, il aurait pu aller plus loin; il l'aurait fait, s'il avait connu davantage la langue et la littérature de ce pays. L'Allemagne, avant l'époque de son émancipation, était bien autrement que l'Angleterre et l'Italie vouée à l'imitation française. Ces deux dernières contrées ne reçurent que partiellement nos leçons; de l'autre côté du Rhin, elles furent acceptées sans réserves. Ceux-là même qui protestaient au nom du génie national ne semblaient combattre que pour l'idiome de leur pays; ils étaient en langue allemande les disciples de nos écrivains. Toutefois M. Villemain a vu les points principaux dans cette vaste question des influences réciproques au siècle dernier; il a entrevu le reste, et ce qu'il a dit est assez considérable pour établir que la France, c'est-à-dire Paris, fut la grande école de l'Europe. Des critiques anglais et italiens ont pu plaider contre lui la cause de l'originalité de leurs compatriotes: leur thèse n'aurait ici qu'une médiocre portée. Ce qui résulte des travaux de l'illustre professeur et même de ses inexactitudes, s'il en a commis, c'est qu'il y eut dans cette période sans précédens une merveilleuse unité de l'esprit humain, une concentration de forces intellectuelles, venant du nord comme du midi, et que le foyer commun de toutes ces lumières (on l'oublie trop souvent, nous l'oublions nous-mêmes) ne fut autre que Paris. Qu'importe que Montesquieu empruntât à l'Angleterre l'idéal de la monarchie représentative, si c'est lui qui a la gloire de l'avoir fait connaître au monde et même de l'avoir analysé et défini aux Anglais? qu'importe que Galiani fût Napolitain, si loin d'ici il se plaignait de n'être plus le même, et de ne trouver l'inspiration, le tré-pied sacré, que dans les fauteuils de M<sup>me</sup> Geoffrin? qu'importe que

Voltaire habitât les bords du lac de Genève, s'il avait toujours les yeux et l'esprit du côté de cette La Mecque moderne des philosophes, et s'il avait fait vœu d'y venir en pèlerinage avant de mourir?

Nous avons reçu à nos dépens les meilleurs enseignemens d'art militaire de Frédéric II; mais celui-ci n'a pas cru sa gloire assurée tant qu'elle n'était pas saluée par nos acclamations. Il répétait à son tour le mot d'Alexandre : « O Athéniens, que de fatigues j'ai supportées pour être applaudi de vous ! » Les Anglais nous donnaient de bons exemples politiques dont nous avions tort de ne pas faire notre profit; mais ils ne se croyaient de parfaits *gentlemen* qu'après avoir passé l'épreuve d'un séjour de quelques années dans notre capitale. La politesse exquise ne s'apprenait pas ailleurs. On y venait puiser les règles de cette culture superficielle dont la cour, sous le règne précédent, avait fondé la tradition, et les loisirs étaient encore assez grands pour que le temps que l'on y consacrait ne parût pas mal employé. Un siècle et une ville qui faisaient de la littérature leur principale occupation, et dont les autorités les plus écoutées étaient des femmes, ne refusaient pas leur attention à des choses qui nous paraîtraient aujourd'hui bien petites. Il plut un jour à M<sup>me</sup> Du Deffand de faire une surprise à son ami Horace Walpole : on lui fit trouver sur sa table de travail à Londres un coffret renfermant un portrait de M<sup>me</sup> de Sévigné et une lettre imitée du style de cet écrivain, dont Walpole était le fervent adorateur. C'est de l'influence française sous sa forme la plus gracieuse. Grand étonnement de celui qui recevait le cadeau, recherches infructueuses pour en connaître l'auteur, soupçons délicats, méprises piquantes : ce fut toute une histoire; mais ce qui donna son cachet à la petite anecdote, c'est qu'on employa l'ambassade française pour faire la commission, et que pour en pénétrer le secret l'ambassade fut une seconde fois mise en mouvement. Cette affaire d'état occupait des diplomates vieillis sous le harnais.

Comme échantillon des relations internationales de Paris avec l'étranger, c'est peu, j'en conviens, mais la société parisienne n'avait pas le choix; le vrai gouvernement était à Versailles, et ces riens n'étaient pas d'un moindre prix de l'autre côté du détroit que du nôtre. Ces fiers hommes d'état qui dictaient des lois à leurs souverains se tenaient fort honorés d'une distinction, d'une politesse obtenue dans un de nos salons. Ce qui était regardé ici comme sérieux ne perdait rien de son importance en traversant la mer. La querelle de Hume et de Rousseau ne trouva pas en Angleterre des partisans moins passionnés qu'en France. « L'étrange événement qui occupe à cette heure l'Angleterre et la France, » voilà en quels termes en parle M<sup>me</sup> de Boufflers dans une lettre à l'un de ses deux amis, son ami de Grande-Bretagne. Ne s'agirait-il pas d'un

coup d'état, d'un crime contre la paix des nations, qui va mettre aux mains deux puissans empires? Il est arrivé simplement que Hume a conduit Rousseau en Angleterre, l'a fait accueillir chez un ami, a demandé pour lui une pension au roi George, et que Rousseau pour le remercier rejette ses services d'une manière outrageante. D'où vient l'inquiétude de M<sup>me</sup> de Boufflers? pourquoi les reproches si vifs qu'elle adresse à l'un et à l'autre? S'il est vrai, comme le dit M<sup>me</sup> Du Bessand, qu'elle reste neutre, qu'elle attend d'où le vent viendra, se réservant d'être « pour le parti duquel il résultera le plus de célébrité, » il faut bien croire que cette querelle est une grosse affaire dans les deux pays. Si au contraire elle est sincère, ce qui n'est guère douteux pour ceux qui la connaissent, nous sommes en présence d'un éclat « qui scandalise, qui divise les esprits, comme elle dit dans la même lettre à Hume, qui fait faire des réflexions injurieuses, et renouvelle les clameurs contre les philosophes et la philosophie. » Cette querelle n'était donc rien moins qu'une crise, une sorte de guerre civile dans un parti où le public français n'était pas seul intéressé.

Les classes intellectuelles de tous les pays civilisés prenaient part à ce mouvement appelé philosophique, mais qu'il eût été bien difficile de définir. Il consistait non dans le système sensualiste ou spiritualiste, bien que le premier fût prédominant; chacun y introduisait sa théorie. C'était beaucoup moins une doctrine commune qu'une manière de penser sans entraves, une convention pour l'affranchissement des idées, une franc-maçonnerie de tous les esprits qui prétendaient s'élever au-dessus du vulgaire. Cette liberté sans frein pouvait aboutir à la négation de l'âme humaine ou de Dieu, mais le développement naturel en était tout uniment le scepticisme. Il s'agissait non pas de tenir pour vrai tel ou tel système, mais de combattre tous ceux qui étaient conformes aux croyances établies. A ce compte, il suffisait d'apporter un doute nouveau ou de confirmer les anciens pour faire partie de la grande fraternité philosophique. C'est pourquoi Rousseau, qui croyait en Dieu, et Hume, qui ne croyait à rien, étaient citoyens de la même république intellectuelle. L'un et l'autre y trouvaient un appui nécessaire. Rousseau était défendu contre l'archevêque de Paris et surtout contre les pasteurs genevois par les nombreux disciples que la philosophie comptait dans les rangs de la noblesse française. L'extrême popularité dont Hume jouissait en France lui assurait une retraite dans le cas où la réaction religieuse dans son pays viendrait à l'inquiéter malgré sa prudence.

Que cette indépendance illimitée de la pensée trouvât sa place à côté du pouvoir absolu, cela ne doit pas surprendre : le despotisme avait recours à ce moyen de se racheter, qui consiste à livrer l'autorité religieuse, et jamais il n'en trouva l'occasion plus facile-

ment qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, avec un clergé si compromis et un public si indifférent. Ce qui étonne, c'est que la France de Louis XV ait exercé une influence sur la liberté politique, c'est que Paris, qui n'avait que des institutions discréditées telles que son parlement, ait fait entendre sa voix non-seulement dans les villes de France et de l'étranger, mais dans les conseils de l'Europe. Rien n'est plus vrai pourtant. Une politique littéraire, composée de principes abstraits, d'idées générales, faisait école dans la capitale, tandis qu'à trois ou quatre lieues de là se pratiquait une politique d'expédients, sans principes reconnus, sans idées suivies, à travers les ambitions des courtisans et les intrigues des favorites. La conduite des affaires était à Versailles, celle des esprits à Paris, comme à l'instant même où nous traçons ces lignes. Cet état de choses semblait dater du siècle précédent; combien l'apparence était trompeuse! Le xvii<sup>e</sup> siècle n'avait connu que le libre examen de la philosophie; il ne s'était proposé d'autre réforme que celle de l'individu. Interroger l'âme humaine, redresser la raison pour la mieux guider dans la vie, là se bornait l'ambition de Descartes et de ses disciples; c'était le siècle des moralistes. Le xviii<sup>e</sup> siècle interroge peu l'âme humaine, mais beaucoup la société; il prétend corriger le gouvernement, non l'individu. Tous les philosophes tournent à la politique; ils appliquent le cartésianisme à la constitution des peuples, décidés qu'ils sont « à ne recevoir aucune chose pour vraie qu'ils ne la connaissent évidemment être telle. » Si quelques idées de liberté se font jour à l'étranger, d'où viennent-elles, si ce n'est de Paris? Des royaumes, des républiques, demandent une constitution à nos philosophes, comme du temps d'Athènes et de Platon. Que dis-je? Les souverains traitaient avec cette ville comme avec une puissance. Au moment où la Russie et la Prusse précédaient au démembrement de la Pologne, elles fournissaient des explications aux écrivains français, et les chargeaient de prouver que tout était pour le mieux dans l'intérêt de la tolérance. Catherine II envoyait ici un projet de code qu'elle affectait de préparer pour les Cosaques et les Baskirs, et recevait en échange pour ses usurpations et pour ses crimes une sorte de bill d'indemnité. Nous avons entrepris de décrire les principaux traits de l'ascendant de Paris, sans vouloir toujours louer l'usage qu'il en a fait.

Il semblerait naturel que la forteresse de la liberté fût alors l'Angleterre, qui possédait seule une monarchie représentative; mais ce pays n'a pas la faculté d'expansion qui porte au dehors et met en commun avec les étrangers les idées et les institutions. Il laissait à la France le soin et le mérite de prêcher l'affranchissement; d'ailleurs la réaction politique avait commencé en Angleterre avec la réaction religieuse. Dès le jour où la dynastie des Stuarts

cessa d'être un péril pour celle de Hanovre, celle-ci groupa autour d'elle un torysme nouveau; de nouveaux lords changèrent l'esprit libéral de la chambre haute; les droits de la presse et des réunions publiques furent menacés. Sans les changemens qui survinrent en Amérique et en France, la constitution britannique était en train de s'altérer. Certes l'Angleterre n'avait pas besoin de nous pour maintenir ses vieilles libertés : voir des idées françaises dans le monde politique de ce pays, ce serait, suivant un proverbe anglais, porter du charbon à Newcastle. Cependant, si la France n'avait pas l'initiative, elle avait, elle gardait le stimulant, l'aiguillon qui suscitait les courages. C'est sur l'opinion française que nous voyons s'appuyer tous les hommes d'état que le mouvement rétrograde éloigne du pouvoir; c'est la France qui est l'objet des attaques de tous ceux qui veulent se rejeter en arrière. George III nous honorait de sa haine la plus cordiale. Les Anglais et les Écossais qui se succèdent dans cette lanterne magique si mobile des salons de Paris sont tout au moins des libéraux. Horace Walpole allait même très loin; il parle ainsi du crime de Damien : « ce meurtre le moins coupable de tous, le meurtre d'un roi. » Il affectait en théorie le républicanisme, et à côté de son lit l'arrêt de mort de Charles I<sup>er</sup> faisait pendant à la grande charte. Il est vrai que sa légèreté d'esprit favorisait la rébellion quand il n'y avait pas de rebelles; aussitôt que notre révolution éclata, il devint un partisan forcené de la royauté. Burke passe pour un ennemi de la France parce qu'il maudit S9 : où trouver un orateur anglais qui ressemble mieux à l'un des nôtres? Fox accomplit un mouvement tout contraire. Jusqu'à cette date, il avait combattu le gouvernement français; désormais il devint notre ami, comme s'il avait salué l'avènement des idées parisiennes; il les reconnaissait pour les avoir pratiquées dans l'intimité. Wilkes, obligé de fuir l'Angleterre pour ses opinions démocratiques, recevait à Paris les honneurs d'une ovation.

Il est donc permis de le dire : le monde moral et le monde politique avaient là leur centre. Une vaste unité de l'intelligence universelle s'était établie au bénéfice de Paris. Nul doute que cet ensemble d'opinions ne renfermât des erreurs, mais l'inexpérience en était l'excuse; l'abus, ici comme en toute chose, venait de l'absence de responsabilité. Nul n'était entièrement dupe de systèmes dont l'application ne paraissait pas possible. Tous se plaisaient à ce libre jeu de la pensée qui semblait rester dans les régions supérieures, et l'on se reposait sur Versailles de l'ordre social. Peu à peu les publicistes s'enhardirent; moitié confiance, moitié nécessité, ils se mirent à faire passer dans les faits ce qui n'avait été jusque-là que dans les esprits. On sentit trop tard combien il y avait

loin des succès de salon aux succès d'assemblée, du gouvernement des idées à celui des hommes. Le désarroi commença; Versailles fut amené de force à Paris, c'est-à-dire le passé au milieu d'un présent que nul ne savait conduire. La commune de 1792 parut sur la scène, ce fut un sauve-qui-peut général; ceux qui restèrent périrent dans la tourmente ou furent noyés dans le chaos. Paris cessa d'être le centre de l'intelligence pour devenir la ville des révolutions.

## II.

Le jour où le roi fut ramené de Versailles par des femmes ivres de vin et de joie furieuse, on peut dire que le monde des arts, de l'intelligence et de la politesse songea au départ. Le jour où, arrêté à Varennes, il rentra dans Paris en esclave fugitif, tout ce qui composait la puissance durable de cette ville, élite des esprits, culture supérieure, gouvernement des talents, tout ce qui faisait l'autorité de la société française avait dit adieu à cet asile profané, souillé. Pour la première fois, on vit ce qui s'est répété dans deux ou trois occasions : Paris déserté par les lettres, par la raison éclairée et calme, par la véritable civilisation. Nous avons pu mesurer, il y a quelques mois à peine, les angoisses que nos devanciers éprouvèrent soit dans la vie loin de leur toit préféré, soit dans le silence où ils durent étouffer leur pensée. Ils eurent incomparablement plus à souffrir que nous; il est vrai que, par une sorte de compensation, leurs persécuteurs ne formèrent pas une collection aussi grotesque dans l'ignorance et le ridicule, aussi méprisable dans le crime que celle que nous avons connue. Nous avons à rougir de nos tyrans encore plus qu'à nous en plaindre. La Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie, recueillirent les épaves du grand naufrage; poètes, publicistes, philosophes, hommes d'esprit de toute nature, se dispersèrent aux quatre vents, promenant par l'Europe les infortunes de l'émigration littéraire, les inconsolables regrets du Paris d'autrefois. Que laissaient-ils derrière eux? Quelques confrères comptant les jours comme autant de gagné sur la guillotine, quelques autres achetant par des lâchetés la permission de vivre, le plus grand nombre cachant leur existence comme une témérité et leur esprit comme un crime. Il y avait à peine des journaux, et l'on sait dans quel jargon; voilà ce que la ville de Marat et d' Hébert mettait à la place de cette langue française à l'honneur de laquelle un roi de Prusse avait décerné un prix après lui avoir rendu hommage durant sa vie entière.

Qu'étaient devenus les cinq ou six salons qui gardaient encore les échos de tant de voix éloqu岸tes ou spirituelles? Il faudrait d'abord rappeler tant de noms de femmes que l'ostracisme de la révolution

avait dispersées sur les routes de l'exil ou dans le fond des campagnes les plus oubliées. Aux Du Deffand et aux Geoffrin avaient succédé des héroïnes d'un tout autre monde, car M<sup>me</sup> Roland ne donnait pas le ton, et c'était dans la rue que se prenaient les leçons du savoir-vivre. Les modèles de femmes que Paris offrait alors à l'imitation s'appelaient M<sup>me</sup> de Gouges et la citoyenne Théroigne. Remarquez pourtant la progression : M<sup>me</sup> de Gouges, malgré le grand nombre de ses écrits, dont quelques-uns composés durant des accès de fièvre, ne provoqua jamais la foule aux exécutions sanglantes. Théroigne, qui portait des pistolets et un sabre tout comme si elle avait vécu sous la commune de 1871, Théroigne, qui faisait égorger ses ennemis, fut fouettée dans les Tuileries pour avoir parlé en faveur des girondins. Celles qui procédèrent à ce châtiment étaient plus conformes encore à l'esprit du moment; l'histoire ne nous a conservé le nom d'aucune de ces dames. Le Lauzun de cette société était Chabot, qui siégeait à la convention avec une jaquette, un pantalon d'étoffe grossière et des sabots. Voilà ce qu'était devenu notre cher Paris. On a dit, on a répété avec complaisance, que ces maux furent nécessaires; l'expérience dernière que nous avons faite impose silence à cette prétendue philosophie de l'histoire. Si l'on veut dire que le danger de la France et le mauvais gouvernement rendirent tout possible, passe encore, et nous avons vu quelque chose de semblable; mais qui voudra croire désormais que nous devons à la terreur la perpétuité des réformes que nous avons obtenues avant elle? Elle était plutôt faite pour les perdre que pour les garantir. Il faudrait désespérer de la France, s'il n'était certain qu'elle le comprend désormais. Il y a des idées de 89 et une grande littérature, une grande civilisation qui les a préparées : il n'y a pas, à proprement parler, d'idées révolutionnaires, à moins que ce nom ne soit donné à des fantaisies grotesques ou sanguinaires. Des folies et des crimes ne sont pas des idées. L'intelligence n'a rien à démêler avec l'accoutrement de Chabot, avec les fureurs de Théroigne, avec les assassinats et la guillotine employée comme machine gouvernementale. Suspendez les lois, vous avez Cartouche et Mandrin avec leurs gens en goguette; cela n'est pas plus compliqué, et les faiseurs de système sur la terreur ont été des dupes qui préparaient l'avènement des brigands futurs.

Quelle fut l'attitude des nations étrangères en présence de ces événements, leurs poètes et leurs orateurs se sont chargés de le dire. L'Angleterre fut la première à se retirer de nous; l'Allemagne, d'abord sympathique, suivit bientôt son exemple. On a souvent cité les beaux vers où Goethe a raconté ce changement précipité; ils tiennent de trop près à l'histoire de notre ville pour n'en pas rap-

pêler au moins quelques mots. « Dans ces jours tumultueux, tous les peuples n'avaient-ils pas les yeux fixés sur la capitale du monde, qui l'avait été si longtemps, et qui méritait maintenant plus que jamais ce titre magnifique? » Un enfant de Paris pouvait-il mieux dire, et avec la même autorité? C'était la ville éternelle chantée par un Virgile, et un Virgile qui n'était pas Romain. Ce titre, Paris ne le voulut pas longtemps, et le poète est obligé d'ajouter presque aussitôt : « Mais le ciel s'obscurcit; une race corrompue, indigne d'accomplir le bien, combattit pour s'assurer la domination; ils s'égorèrent entre eux, ils opprimèrent leurs voisins, leurs nouveaux frères, et nous envoyèrent la multitude égoïste. » Voilà Paris révolutionnaire; les déclamations de la démagogie ne prévaudront jamais contre ce témoignage en vers immortels.

Ce que « la ville sainte des révolutions » fit pour l'intelligence est renfermé en deux mots : au dedans la platitude, au dehors l'isolement. Entre la déchéance de Louis XVI et la chute de Robespierre, la littérature ne compte à son actif qu'un petit nombre d'œuvres emphatiques et sans talent. On a écrit l'histoire de la littérature durant la révolution; pour mettre une peinture dans ce cadre, il a fallu le dépasser de toutes parts et en tout sens. On y a mis pêle-mêle ceux dont la révolution ne s'est occupée que pour les envoyer à l'échafaud, ceux qu'elle a forcés à se cacher, ceux qui vivaient à l'étranger, ceux dont les écrits sont antérieurs ou postérieurs à l'époque révolutionnaire, ceux qui, défendant leur tête ou attaquant celle des autres, faisaient des pamphlets ou des discours qui ne relevaient guère de la littérature, c'est-à-dire de l'art d'écrire. On a fait ainsi un ensemble qui ne manque pas de mouvement; mais ce mouvement vient du dehors, et il est dirigé contre la révolution. Celle-ci est essentiellement stérile, surtout dans la période que nous venons d'indiquer. Et comment en serait-il autrement? Il en est des pays et des villes comme des familles; on court au plus pressé. Quand la vie n'est pas assurée, on songe à la préserver, non à l'orner ni à l'ennoblir. Paris fut ce que nous avons été, quoique moins longtemps, une famille au pouvoir des sauvages.

La solidarité qui liait ensemble toutes les parties de l'état ne permit pas aux tiraillemens intérieurs de se perpétuer; l'étranger, il est vrai, fit sentir bientôt que l'ascendant de Paris n'était pas sans limites. Nulle part on ne fut dupe des formules abstraites dont les novateurs français, à l'imitation de leurs devanciers les écrivains, s'enveloppaient à plaisir. En vain s'annonçaient-ils comme les légitimes héritiers du xviii<sup>e</sup> siècle; l'Europe n'en crut pas un mot. Ceci donnerait à réfléchir, si la passion politique réfléchissait; les étrangers firent tout de suite la distinction entre la philosophie et la révolution. Ils avaient accueilli la première avec le calme des

esprits studieux; ils repoussèrent la seconde. Ils ont reçu de nous bien des leçons dans toutes les branches de la science humaine; apprenons d'eux quelquefois à en faire usage. C'est la révolution qui a créé pour nous le danger des écrits de Voltaire ou de Rousseau; ils portent la peine de l'abus qu'on a fait de leurs ouvrages. Paris révolutionnaire a toujours calomnié le Paris de l'intelligence. Supposez que la ville d'Athènes eût établi un jour la communauté des biens et des femmes : que n'eût-on pas dit de Platon, qui avait mis cette double institution dans sa république!

Les hontes de la platitude littéraire, de la grossièreté des mœurs, de la vulgarité, cessèrent enfin, mais non l'isolement; la civilisation française reparut parmi nous sans nous ramener l'Europe. Des salons se rouvrirent sous le directoire. Plus accessibles aux classes diverses de la société, ils cherchèrent à concilier les intérêts nouveaux avec ceux qui avaient fait naufrage dans la tourmente, ou plutôt ils proposèrent un régime qui ne répondait qu'à un seul intérêt, celui de la révolution, en imposant toutefois des limites à la démocratie; ils croyaient de bonne foi que la révolution était capable de se régler elle-même. Les entretiens qui avaient pris un caractère sérieux aboutissaient à des œuvres dont la pensée se résumait ainsi : les principes des républicains amis de l'ordre sont les mêmes que les principes des royalistes amis de la liberté. Ne semble-t-il pas que ces paroles soient d'hier? Que dis-je? nous n'entendons pas dire autre chose autour de nous; les mêmes situations inspirent les mêmes pensées. A l'occasion des attentats de la commune, on a parlé des barbares que contenait Paris. Le mot a servi, hélas! plusieurs fois déjà, et toujours avec un triste à-propos. Il est du temps du directoire, et peut-être il a passé du salon de M<sup>me</sup> de Staël dans son livre *de la Littérature* (1). On ne peut condamner plus nettement qu'elle n'a fait ces hommes grossiers que la licence avait rendus à leur férocité naturelle. Cependant elle espère que la philosophie fera l'éducation de ces vainqueurs, comme le christianisme a discipliné les hommes du nord; elle croit qu'ils ont pour but et pour bannière une idée philosophique (voyez l'influence des formules abstraites!); elle voit « à la tête des hommes sans éducation certains esprits remarquablement éclairés. » Plus heureux dans notre malheur, nous sommes du moins affranchis de cette illusion. Les circonstances ont livré à elle-même la multitude révolutionnaire; point d'idées, point de formules, point de demi-lumières mêlées au chaos obscur; elles ont en quelque sorte isolé la révolution, comme les chimistes isolent une substance qu'ils veulent étudier. Qu'est-il resté au fond de l'immense creuset bouil-

(1) Première partie, chapitre 8.

lonnant de Paris? Où est la philosophie qui puisse avoir prise sur ce misérable résidu? Les barbares sont restés ce qu'ils étaient; ils l'ont été plus encore à mesure que l'interrègne des lois s'est prolongé : la barbarie est un torrent sur lequel l'homme, condamné à ramer sans cesse, gagne peu à peu, et qui l'entraîne bien vite quand il se lasse. Ce recommencement de civilisation auquel M<sup>me</sup> de Staël travaillait non sans gloire était un rayon d'espérance; il ne suffisait pas à rassurer les étrangers qui ne se paient pas de formules abstraites. M<sup>me</sup> de Staël le sentait si bien, qu'elle-même les priaît de prendre patience et de ne pas nous imiter : prière superflue! Paris, esclave mal affranchi encore de la révolution, criait réellement par la bouche de M<sup>me</sup> de Staël aux libéraux de l'Europe : « Laissez-nous en France combattre, vaincre, souffrir, mourir dans nos affections, dans nos penchans les plus chers, renaître ensuite, peut-être pour l'étonnement et l'admiration du monde; mais laissez un siècle passer sur nos destinées. Vous saurez alors si nous avons acquis la véritable science du bonheur des hommes, si le vieillard avait raison, ou si le jeune homme a mieux disposé de son domaine, l'avenir. Hélas! n'êtes-vous pas heureux qu'une nation tout entière se soit placée à l'avant-garde de l'espèce humaine pour affronter tous les préjugés, pour essayer tous les principes (1)? » L'Europe s'est abstenue en général de marcher sur nos traces. Cependant le siècle que demandait M<sup>me</sup> de Staël sera bientôt écoulé; point de préjugé que nous n'ayons affronté, point de principe que nous n'ayons essayé. En sommes-nous plus avancés? Paris a-t-il gagné à ces expériences *in anima vili* qu'il laisse faire sur lui-même? Quant à nous, à chaque épreuve nouvelle, nous ne voyons que des pertes à enregistrer.

Le consulat rouvrit la France aux émigrés de toute sorte, à ceux de la société polie comme à ceux de la littérature. En face des fêtes bruyantes données par la finance ou par le monde officiel, s'établirent des salons plus restreints, dispersés çà et là, même en dehors de la capitale et aux environs. Là venaient se grouper les anciennes amitiés, les souvenirs, les regrets. Les naufragés de la révolution s'y retrouvaient comme ceux du drame de *la Tempête* de Shakespeare, comme eux n'ayant pas oublié peut-être leurs anciennes passions, mais s'unissant en général dans un sentiment de reconnaissance pour le Prospero qui soulevait ou calmait à volonté les orages, pour le magicien politique dont la voix faisait trembler les monstres, car ce qui faisait la puissance secrète de Prospero, c'était l'art de dompter Caliban. La chaîne des traditions de société fut renouée avec effort. A défaut de liberté, on eut du moins la bien-

(1) *De l'Influence des passions*, introduction.

séance. Toutefois, pour être plus paisible, Paris n'en demeurait pas moins isolé. Son génie communicatif ne trouva que de rares occasions : la paix de Lunéville, le traité d'Amiens, bientôt suivis de menaces, d'expéditions formidables. L'empire eut aussi ses émigrés littéraires; il favorisa l'échange des idées au dehors à peu près comme la circulation au dedans. Le blocus continental ne ferma pas moins les frontières des peuples aux produits de l'esprit qu'à ceux de l'industrie. Le canon toujours retentissant défendait de toutes parts la grande muraille de Chine dont parle M<sup>me</sup> de Staël, et qu'elle connut bien pour l'avoir longtemps et sans fruit battue en brèche. Il y a une manière de faire la guerre qui détruit tout rapport entre les peuples ennemis. Il n'en était pas ainsi dans les deux âges précédens; notre xvii<sup>e</sup> et notre xviii<sup>e</sup> siècle ont exercé leur puissante influence à travers des combats sans cesse renaissans. Les modernes y mettent plus de passion : il est certain que l'empire a inauguré les guerres absolues, étendues à tout ce qui porte le nom et la couleur de l'adversaire. Dans cette façon d'entendre la lutte, il n'y a pas de neutralité de l'esprit, de la science : tout ce qui n'est pas pour nous est contre nous. Ajoutez l'effet produit par les prétentions ambitieuses, et quel moyen était laissé aux étrangers de reconnaître nos anciennes supériorités, quand on affichait l'orgueilleux titre de *la grande nation*? Celui de *la ville sainte des révolutions* ne doit pas être moins irritant pour eux. Ah! ce n'est pas ainsi que la France avait fait plier sous le joug de ses puissantes séductions les esprits dociles et accourant d'eux-mêmes au-devant d'elle.

Où la force avait succombé, l'intelligence reprit peu à peu ses droits. Malgré des désastres qui feraient encore saigner nos cœurs, s'ils n'étaient effacés par des désastres nouveaux, Paris désarma les vengeances du vainqueur. Les plus sages de nos ennemis prirent la noble et malheureuse ville sous leur protection; il semble qu'au début de la guerre, dans leurs régions lointaines, une voix secrète leur ait répété cette belle parole d'un ancien : « vous partez pour Athènes, respectez les dieux! » A qui la cité dut-elle ce respect de ses murs, si ce n'est à nos devanciers, qui en avaient fait le plus illustre foyer de la civilisation? La période de la plus grande influence de Paris dans notre siècle se confond avec la durée de la monarchie constitutionnelle.

Nous serions pourtant démentis par la réalité des faits, nous céderions à un penchant trop naturel de la vanité nationale, si nous croyions que durant ces trente années l'empire de nos idées ou de notre littérature s'exerça de la même manière que par le passé. Il n'est pas nécessaire d'être né de l'autre côté du Rhin pour être persuadé que l'Allemagne pensait assez par elle-même, qu'elle était assez riche d'idées pour en exporter. Personne n'i-

gnore que l'Angleterre pouvait défier toute rivalité avec sa littérature, surtout d'imagination. L'ascendant de l'esprit français de nos jours a été de tout autre nature que dans l'âge précédent. Paris a continué d'en être le représentant incontesté, unique; mais il a cessé de tenir école de philosophie et de lettres pour les étrangers. Ils ont continué peut-être d'y venir chercher des formes polies, car la politesse se compose de traditions autant que de nouveautés, et, quoique celles-ci en combattant celles-là semblent à chaque instant mettre en danger la politesse elle-même, pourtant on peut se rassurer, lorsque la révolution ne s'en mêle pas. Chaque génération qui se retire des salons nie les avantages de celle qui lui succède; en attendant, la bonne compagnie ne périt pas, pourvu que la tempête n'en disperse pas les membres. Les étrangers ont donc trouvé chez les petites-filles de nos aïeules à peu près ce que les Walpole, les Crawfurt, les Gibbon, venaient chercher auprès de M<sup>mes</sup> Du Deffand, de Luxembourg, de Beauvau, une sociabilité facile, une égalité honnête, une langue qui fait partie de toute éducation parfaite. Ils n'ont pas eu besoin d'y venir prendre des précepteurs. Tout Français de bon sens, et qui ne se nourrit pas de phrases sonores, a renoncé depuis longtemps à regarder la France ou Paris comme le prophète des temps modernes, seul en communication avec Dieu, seul capable d'entendre sa parole sans mourir, seul digne d'apporter dans Israël les oracles du Sinâï. Des prophètes, il n'y en a plus, ou bien il y en a partout, et toutes les tribus sont égales; les révélations du génie n'ont plus de temple spécial, si jamais elles en ont eu; il y a seulement des interprètes. Quelle nation est mieux faite par sa nature expansive, mieux placée par sa situation intermédiaire, mieux préparée par sa langue que la nôtre pour être cet organe de la civilisation universelle? Paris n'est pas le Moïse du xix<sup>e</sup> siècle; mais pour tous les inspirés, quelle que soit leur patrie ou leur langue, il remplit les fonctions fraternelles d'Aaron. Il annonce la bonne nouvelle du progrès. N'est-ce pas un rôle glorieux que nous serions insensés de perdre par nos fautes, qu'il serait honteux de ne pas revendiquer comme un patrimoine?

L'esprit français a été plus dominant, plus maître, au siècle précédent; il n'a jamais été plus expansif que de 1814 à 1840 à peu près. Au dedans, au dehors, tout se prêtait à cette correspondance prompte et souvent cordiale entre nous et l'étranger. Pour les Allemands presque autant que pour les Anglais, nous étions un public auquel il fallait faire des avances; nous disposions souvent de la popularité. Byron ne trouvait parmi nous aucune coterie à redouter; Walter Scott, malgré sa *Vie de Napoléon*, avait plus de succès encore à Paris qu'à Londres et à Édimbourg. Les Allemands, om-

brageux comme le sont toujours les derniers venus, affectaient bien quelquefois de se passer de Paris, et lui tournaient le dos; mais ils avaient soin de parler si haut que rien n'était perdu pour nous. On pouvait se demander souvent si l'écrivain s'adressait à ceux qui étaient devant lui ou bien à ceux qui étaient derrière. Les plus grands, les plus populaires d'entre eux aimaient la France et ses grands hommes. Goethe, c'est-à-dire la meilleure, la plus éclatante représentation de l'esprit germanique acquis à la civilisation moderne, Goethe lisait *le Globe* et dictait des notes sur les ouvrages de toute la jeune école française. C'est Goethe qui a fait ce beau portrait de cette Athènes de l'Europe, qui, en vérité, ne s'apprécie pas ce qu'elle vaut quand elle montre si peu de respect d'elle-même : « Imaginez-vous une ville où les meilleures têtes d'un grand empire sont toutes réunies dans un même espace, et par des relations, des luttes, par l'émulation de chaque jour, s'instruisent et s'élèvent mutuellement, — où ce que tous les règnes de la nature, ce que l'art dans toutes les parties de la terre peuvent offrir de plus remarquable est accessible chaque jour à l'étude; imaginez-vous cette ville universelle, où chaque pas sur un pont, sur une place, rappelle un grand passé, où à chaque coin de rue s'est déroulé un fragment d'histoire! Et encore imaginez-vous non le Paris d'un siècle borné et fade, mais le Paris du XIX<sup>e</sup> siècle, dans lequel, depuis trois âges d'hommes, des êtres comme Molière, Voltaire, Diderot et leurs pareils ont mis en circulation une abondance d'idées que nulle part ailleurs sur la terre on ne peut trouver ainsi réunies (1)... » Ces lignes peuvent nous consoler de tant de pages où des compatriotes du grand homme amoindrissent notre passé avec autant de mauvais goût que d'injustice, pour mieux ravalier notre présent; mais n'est-il pas vrai qu'elles retombent sur nous de tout le poids d'une immense responsabilité?

Nous avons dit que tout concourait à maintenir la France dans cette haute situation morale; la politique même y contribuait, les peuples avaient repris confiance en nous. Les uns dans les combats soutenus sous le drapeau de la réforme nous regardaient comme des alliés; les autres, déçus par les promesses royales et corrigés, pour un temps du moins, de leurs illusions, revenaient à nous, non pas à la révolution, mais aux traditions philosophiques et libérales. Paris redevenait puissant parce qu'il était à la fois le coopérateur de l'œuvre commune et l'intermédiaire inévitable des efforts de tous. Le progrès de la presse y avait sa grande part. Il y a cent ans, cinq ou six salons suffisaient pour établir et répandre de proche en proche l'autorité de l'intelligence française. Aujourd'hui que nos préten-

(1) Conversations avec Eckermann, traduites par E. Delerot.

tions sont forcément plus modestes, et que le mouvement de la pensée est bien plus compliqué sinon plus actif, le dialogue régulier de nation à nation par la voie des journaux s'est substitué aux libres entretiens d'autrefois. Que nous ayons perdu quelque chose à ce changement, cela ne paraît pas douteux, s'il est vrai, ainsi que le dit M<sup>me</sup> de Staël, que la conversation, comme talent, n'existe qu'en France. Pourtant le suffrage même des étrangers prouve que les Français du xix<sup>e</sup> siècle, la plume à la main, obligés de traiter un sujet et d'avoir en vue des idées, n'ont pas été trop au-dessous de ceux du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> parlant à leur aise et de toute chose, ayant devant eux des personnes. Après avoir agi de préférence sur les hommes, nous avons trouvé des aptitudes nouvelles pour agir sur les pensées. Nous avons fait mention d'un journal célèbre, dont le titre en définitive ne se trouva pas trop ambitieux, et qui prit une grande part à ces luttes courtoises; les autres journaux ou recueils périodiques qui ont tenu le plus haut et le plus ferme le flambeau de l'intelligence sont trop près de nous, et d'ailleurs l'Europe se charge bien de les nommer.

Ce serait pourtant donner une fausse idée de l'influence française sous le gouvernement parlementaire que de l'attribuer tout entière à la presse. Notre siècle n'a pas tellement différé du précédent. Il a eu des salons, plus nombreux, il est vrai, et plus divers : influence éparpillée sans doute, mais réelle. Ces salons n'appartiennent pas encore à l'histoire comme les sociétés dont nous avons parlé plus haut; heureusement ceux qui en ont été les témoins et quelquefois les héros n'ont pas manqué, pour notre curiosité, de les caractériser, quelquefois même au jour le jour : il suffit d'ailleurs de consulter les souvenirs de tous pour s'assurer qu'en France, à côté de la tribune et au milieu, si ce n'est au-dessus, des mille échos du journalisme, il y a eu des cercles plus ou moins choisis, où la conversation n'a cessé d'être digne de la nation la plus sociable du monde. A l'exception des révolutions, tous les changements importants de la littérature et de la politique ont passé par là : de là même sont venues souvent les initiatives. Rien ne s'explique plus naturellement. Un salon n'est pas seulement une occasion pour la causerie, c'est une lice pour certaines escarmouches des talents, des caractères, des humeurs. Rien de suivi, rien qui rappelle l'académie ou l'école; mais les talents, les caractères, recouvrent des opinions et des idées, en sorte qu'une doctrine battue ou victorieuse dans l'escarmouche demande sa revanche ou la confirmation de sa victoire sur un autre terrain. La campagne, commencée sur des fauteuils groupés au hasard, se continue ou se termine en bataille rangée dans une chambre ou dans la presse. La littérature, dans la période qui nous occupe ici, en offre deux exemples remarquables.

Lorsque les hommes de goût s'avisèrent que le type courant et vulgaire de la littérature classique était faux, que le temps de l'empire nous avait légué un grand siècle qui n'était pas le vrai, d'où vinrent les premiers avertissemens? Ce n'est pas des écoles, c'est du monde, d'un monde très borné et très restreint, que nous pouvons retrouver dans la correspondance de Joubert. C'est là qu'on s'envoyait pour cadeau une lettre inédite de Boileau, une traduction de Pétrarque faite sous Louis XIII et offerte à Montausier. On relisait Pascal, M<sup>me</sup> de La Fayette; on renouvelait le culte de Bossuet, on tirait de leur poussière les portraits des femmes célèbres qui avaient vu le grand roi. Là est le berceau de cette école d'admiration qui est parvenue à tout son éclat avec M. Cousin. Lorsque des hommes jeunes entreprirent de renouveler entièrement notre école de poésie, d'histoire, de philosophie, où prirent donc naissance ces tentatives qui nous paraissent aujourd'hui si simples, et qui étaient alors si hardies? La société polie fut le premier point d'appui; les journaux et les cénacles vinrent après, et quand les novateurs étaient assez nombreux déjà pour se diviser. La critique elle-même, si indépendante de sa nature, trouva longtemps un asile dans les compagnies les plus distinguées de la capitale, dans les maisons les plus favorisées de la fortune et de la naissance. Elle chercha des protectrices et grossit longtemps leur cour avant de se mettre à en médire, et encore ne prit-elle pas ses sûretés de nos jours en se ménageant, sous un air d'isolement philosophique, et jusqu'à la fin, des protectrices nouvelles dans un autre monde? Il y eut un moment, sous le gouvernement constitutionnel, où le journalisme, reniant les traditions de deux siècles, se mit à déclamer contre la société où se pratique le bon ton; certaines phrases dédaigneuses sur « les succès, les talents, les plaisirs de salon, » sont restées en usage. Cependant ces attaques mêmes attestaient la puissance des classes élevées et cultivées, si elles ne prouvaient pas quelquefois dans ceux qui les lançaient une sorte d'humilité orgueilleuse, si elles ne trahissaient pas une existence, des liens, qui les brouillaient avec ces classes. Le sans-*façon* d'une partie de ceux qui vivaient de l'intelligence annonçait peut-être déjà la bohème littéraire que nous avons vue, et qui s'accorde si bien avec l'abdication de Paris.

La société polie n'a donc jamais renoncé à son empire sur nous tous et sur les étrangers. Sans prétendre enseigner l'Europe comme elle l'a fait autrefois, son ascendant a continué de faire aimer l'esprit français. Ce n'est pas tout; elle a gagné un avantage que nos devanciers n'avaient pas : elle a trouvé dans ses murs le gouvernement du pays, que Paris révolutionnaire a chassé depuis, en attendant qu'il la repousse elle-même, comme il a essayé de le faire.

C'est là une différence profonde entre ce siècle et le précédent. Durant toute une génération, nous avons vu dans le même centre et presque dans les mêmes mains la conduite des esprits et celle des affaires. Le gouvernement constitutionnel a eu l'honneur d'avoir suffi à cette double tâche : les autres ont plus ou moins renoncé à l'un de ces deux pouvoirs pour se réserver l'exercice jaloux de celui qu'ils gardaient. Ce régime, nous l'avons vu fonctionner, on peut faire la critique de ses actes dans la sphère politique : si nous disons que sur ce point il n'a pas cédé à ses rivaux, nous n'aurons pas exagéré ses prospérités ni ses services; mais ce n'est pas là l'intérêt que nous avons en ce moment à défendre, et en politique il y a des considérations d'opportunité qui dominent tous les argumens historiques. Ce qu'il importe ici de mettre en lumière, c'est le résultat alors obtenu dans la sphère intellectuelle et morale. Jamais dans notre siècle l'esprit français n'a été plus expansif, jamais Paris n'a plus réellement servi de point de ralliement à l'intelligence universelle, jamais nous n'avons plus travaillé à continuer l'œuvre des grandes générations qui nous ont précédés.

### III.

Une période nouvelle fut inaugurée par les événemens de 1848; elle dure encore, et l'on peut dire qu'elle se compose d'une seule et même révolution coupée brusquement en deux par une trêve violente de vingt-deux ans. Paris révolutionnaire a fait le commencement et la fin de ce drame d'où nous ne sommes pas encore sortis; comme un personnage de théâtre, il s'est montré dans la conclusion ce qu'il était au début, semblable à lui-même et conséquent dans ses actions comme dans ses paroles. La différence ne consiste que dans le degré des attentats et des folies. En 1848 comme en 1871, l'insurrection a lieu contre les classes riches ou éclairées, et de même celles-ci sont mises en fuite; le même aveuglement qui convoitait alors la fortune et l'obligeait de se cacher a voulu cette fois garder Paris pour lui, et cependant s'est indigné qu'on le lui eût abandonné. Dans l'un et l'autre cas, la révolte en confisquant la ville a cru mettre la main sur des trésors. Le drapeau rouge n'attendit pas l'année où nous sommes pour se montrer, ses partisans n'étaient pas tous au dehors de l'Hôtel de Ville; il eut dès lors des avocats qui ne lui tiendraient pas rigueur aujourd'hui. La commune a la même date : elle n'était séparée de l'Hôtel de Ville que par un bras de la rivière. Sa résidence fut le Prado, résidence d'un jour, il est vrai; mais c'est qu'elle s'ajourna sur la proposition de son chef, qui l'avait congédiée, qui l'a vue cette année se réunir et n'a

pu y assister. Elle se dispersa en se donnant le mot d'ordre de veiller sur la république, et ce mot d'ordre s'est conservé textuellement; pour veiller sur la république, les gardes nationaux se sont fédérés, ont pris des centaines de canons, ont élu un gouvernement insurrectionnel contre la république. Toujours afin que 1871 ressemblât mieux à 1848, l'incendie était la menace du Paris révolutionnaire contre celui qui est soumis aux lois. On n'a pas oublié, je pense, ces paroles : « Alerte, citoyens! que pas un seul de vous ne manque à cet appel. Si une obstination aveugle vous trouvait indifférens devant tant de sang répandu, nous mourrons tous sous les décombres *incendiés* du faubourg Saint-Antoine! » Ces lignes sont tirées de la proclamation placardée par les insurgés le 24 juin avant le bombardement. Si elles manquent d'une correction parfaite, c'est une analogie de plus qu'il faut ajouter aux autres. Les ateliers nationaux, le travail fictif qu'on leur faisait accomplir, ne différaient point par leur nature du service inutile et dangereux des gardes nationaux de la commune. Les premiers déplaçaient les corps d'état, et jetaient les ébénistes, les mécaniciens, les artisans les plus habiles pêle-mêle au milieu des terrassiers; le second leur faisait désapprendre le chemin de l'atelier, et changeait de bons ouvriers en détestables soldats. On ne fusillait pas des otages en 1848, mais on assassinait déjà des généraux, des archevêques; on ne changeait pas les églises en clubs pour y enseigner l'athéisme, la suppression du mariage et de la famille : pourtant les communistes-matérialistes promettaient beaucoup pour l'avenir. On n'avait pas les pétroleuses, mais des électrices réclamaient leur inscription, des *candidates* publiaient leur profession de foi; les vésuviennes valaient bien les amazones, et par un singulier rapprochement avaient aussi je ne sais quel fou pour organe et porte-voix. Des écuyères commandant des bandes armées tenaient en éveil le faubourg Saint-Germain, reconnaissances anticipées qui marquaient, j'imagine, les lieux favorables pour les exploits d'une génération plus hardie. Dernier rapprochement, qui serait vraiment curieux, s'il n'était pas si triste : l'homme illustre qui tient en ses mains les destinées de la France, — au moment où la victoire de l'ordre sur la révolution paraissait impossible, — donna l'avis d'abandonner Paris à l'insurrection et de se retirer dans une ville de province. Il est vrai que le lendemain ses craintes sur le résultat de la lutte étaient dissipées; cependant son projet n'a souffert qu'un délai. Les vingt-deux ans qui se sont écoulés depuis ont renvoyé à une nouvelle échéance les défenseurs comme les ennemis de la société. On le voit, 1871 a été la reprise d'une pièce interrompue.

Durant cet intervalle d'un prologue formidable et d'une sanglante péripétie, que s'est-il passé? Quelle part a été faite à la vie de l'in-

telligence? Les hommes de cette génération qui se sont consacrés aux travaux de l'esprit sont-ils satisfaits du fruit de leurs efforts, comme ceux qui les ont précédés ont pu l'être? Nous ne le croyons pas; mais, dans les circonstances où ils ont vécu, il n'est pas certain qu'ils aient pu mieux faire. Une sérieuse inquiétude touchant l'avenir ne pesait pas impunément sur les écrivains et les penseurs. Les uns se sont désintéressés de la politique, de la philosophie, de la morale même; ils ont poussé jusqu'au raffinement les fantaisies que le xviii<sup>e</sup> siècle se permettait, se trouvant à l'aise comme il l'était, au moins dans sa première moitié, à l'ombre d'un pouvoir irresponsable. Le beau leur semblait une religion, une opinion, un patriotisme suffisant. Les autres semblaient profiter de ce retour au pouvoir absolu pour renouveler et pousser jusqu'à ses dernières conséquences le scepticisme du siècle dernier : la liberté de penser à leur guise et sans danger leur était une consolation des autres libertés dispensées d'une main avare. Quelques-uns, les plus sages peut-être, persévéraient avec fermeté dans leur voie, ne tenant pas plus de compte du pouvoir que s'il n'existait pas; cela n'était point d'ailleurs bien malaisé avec un régime fort indifférent sur la conduite des esprits. Je ne parle pas de ceux qui, dans la littérature même et dans la philosophie, tâchèrent de rester fidèles au serment d'Annibal, qu'ils avaient fait tout jeunes, ni de ceux, bien jeunes aussi, qui débutèrent sans défiance aucune, et qui furent bientôt tirés d'erreur.

Avec ces élémens, l'esprit français ne pouvait déployer la même force d'expansion, ni trouver au dehors le même accueil facile et confiant qu'en des temps plus heureux. Pourtant, si l'on songe que les guerres, les tracasseries, les malentendus politiques sont encore venus troubler la correspondance naturelle établie entre ce pays et l'Europe, l'amour-propre national n'a pas trop à se plaindre de Paris dans cet intervalle de temps. Nous pouvons le dire sans vanité : jusqu'aux derniers événemens, cette ville, malgré ses malheurs ou ses fautes, était restée le véhicule le plus prompt de la pensée, l'organe le plus autorisé de l'opinion européenne. Telle qu'elle était, notre littérature occupait une place honorable dans les études comme dans les plaisirs des étrangers, et le patriotique souci qui a dicté ces pages trouverait à se calmer dans la perspective d'un avenir à peu près égal à ce passé.

Entre les nations éclairées qui nous environnent, aucune n'a moins affecté de nous disputer ce rôle particulier dont nous sommes jaloux pour la France que l'Angleterre. Malgré la haute capacité de ses classes intellectuelles, malgré la production infatigable de sa littérature, elle s'est montrée de plus en plus indifférente au domaine pur des idées. Livrée aux inspirations exclusives de l'écono-

mie politique, elle pratiquait avec confiance la maxime du laisser-faire et du laisser-passer. L'utilité pure était sa loi; elle augmentait ses richesses, elle consacrait à son commerce l'expansion que d'autres pays mettaient au service de leurs pensées. Plus que jamais, sa liberté, qui a pris naissance dans les intérêts positifs, était un ressort pour sa fortune, non un principe général en vue de son influence. Malgré les ombrages de 1840, envenimés par le coup d'état et renaissant après l'expédition de Crimée, elle était devenue l'amie de la France, amie jusqu'à l'emploi du fer exclusivement, car l'idée de la guerre tombait dans un profond discrédit. Remarquez-le bien, ce n'étaient pas des philosophes, c'étaient des négocians qui lui prêchaient la paix. Comment l'Angleterre eût-elle songé à se faire centre intellectuel et moral? Ce pays est le mieux informé du monde; il connaît l'Allemagne directement et mieux que nous. Heureusement pour notre intérêt, celui qui a distribué aux nations leur patrimoine a fait de la Grande-Bretagne une île, *extremos orbe Britannos*. Elle envoie au loin des visiteurs plus qu'elle n'en reçoit. Elle a de tous côtés des ports qui sollicitent des vocations plus lucratives que celle des lettres. Elle reçoit par ses milliers de navires plus de marchandises encore que d'informations. Elle exporte beaucoup moins de doctrines que de produits manufacturés. Elle est savante cependant : aussi a-t-elle des ministres comme M. Gladstone, à la condition qu'ils se montrent dociles envers les classes moyennes. On ne se soucie pas de représenter dans le monde la philosophie et la littérature quand on ne croit guère en elles.

L'Allemagne nous a disputé nos vieilles prérogatives dans le domaine de l'esprit, nous ne disons pas précisément dans celui des idées : ce pays peut en avoir de quoi en donner aux autres, et même de quoi en laisser perdre. Elle avait le libre jeu de la pensée, que l'Angleterre dédaigne; elle n'a jamais eu celui de ses forces matérielles, dont l'Angleterre est si jalouse. Elle jouissait d'un affranchissement complet dans la région des doctrines, qui d'ailleurs constituaient pour elle une liberté académique plutôt qu'une liberté de la presse. Elle se contentait volontiers du domaine de la métaphysique, et laissait à peu près le gouvernement de ce monde aux classes militaires. Un instant, celles-ci parurent se dessaisir en 1848; mais à ce moment même le peuple allemand prouva qu'il n'avait de la pratique ni l'esprit ni même le désir. La révolution de Berlin se résuma en une procession de cercueils, manifestation abstraite, idéale, qui prouva que la nation, par acquit de conscience et pour avoir ses journées de 48, n'imaginait rien de mieux que de montrer au roi combien ce qu'il avait fait était mal. Heureuse nation qui ne savait pas être révolutionnaire! heureux princes qui en étaient quittes pour une si mince pénitence!

L'esprit révolutionnaire n'est pas indispensable, il s'en faut, pour atteindre à un rang élevé sur l'échelle de la civilisation; au contraire il est l'ennemi de toute culture, et son triomphe est le signal de la barbarie. C'est non pas cet esprit qui était nécessaire à l'Allemagne, mais bien celui de la réalité. Ce pays est habitué à se nourrir de ses pensées. Il y a là une accumulation de connaissances qui n'est égale peut-être dans aucune autre contrée; c'est la diffusion des idées qui importe ici, et rien n'est moins expansif que le tempérament germanique. Où peut-on le juger mieux que chez lui? On dirait que les connaissances dans ce pays ne tendent pas à descendre comme ailleurs. Entre les intelligences d'en haut et celles d'en bas, il y a un abîme. Ils ont l'instruction obligatoire, et ils sont un des peuples les plus superstitieux de l'Europe : nous ne l'avons pas encore, et le plus illettré de nos paysans en remontre-rait aux leurs. Il ne s'agit ici ni de déprécier l'instruction obligatoire ni de rabaisser le peuple allemand. Les classes lettrées dans ce pays, quand elles parlent, s'adressent à elles-mêmes : comment supposer qu'elles se fassent entendre aisément par-dessus les frontières de cette vaste Allemagne, si diverse, si hétérogène? Indifférentes à la politique, elles ne sauraient l'être; elles demandent beaucoup, trop peut-être; mais au-dessous d'elles il y a des masses profondes de peuple qui permettent à un ministre comme M. de Bismarck de répondre à celles-là par des refus, quelquefois même par une concession, celle de l'unité par exemple, comprise un peu autrement qu'elles ne s'y attendaient.

Ces considérations sur deux des peuples les plus puissans de l'Europe actuelle expliquent assez comment l'esprit français était encore placé dans des conditions favorables pour remplir sa mission. Est-il nécessaire de montrer qu'en dépit de ses entraves ou de l'incertitude de privilèges précaires il n'avait ni l'indifférence aux idées qui caractérisait les Anglais, ni le dédain de la réalité qui faisait la faiblesse des Allemands? Il était tout au moins assez philosophe et assez pratique pour réunir dans une certaine mesure les bonnes qualités des uns et des autres. Notre siècle a vu se reproduire dans un certain degré la situation que le précédent avait connue : un chef du pouvoir indifférent au mouvement intellectuel, une littérature capable de se suffire à elle-même et d'exercer l'empire au dehors à défaut des gouvernans, — une Europe partageant, et quelquefois d'une manière très inégale, ses marques de considération entre l'un et l'autre. Dira-t-on que notre ascendant se soit effacé? Sur les questions qui intéressent l'amour-propre national, les témoignages étrangers ont une valeur qui ne se conteste pas. Un critique anglais contemporain, aussi remarquable par l'indépendance du jugement que par la justesse des pensées, après avoir

montré ce que doit l'Allemagne à notre génie, laisse échapper cet avertissement indirect à ses concitoyens : « On peut prédire que dans les lettres de tel autre pays l'esprit français est également destiné à faire sentir son influence comme élément de nouveauté et de mouvement mêlé avec l'esprit natif. Dans cinquante ans, un critique montrera à nos petits-enfans comment ce phénomène s'est effectué (1). »

Paris a été sauvé une troisième fois des barbares : le drame dont nous parlions tout à l'heure est-il terminé? Ne nous flattons pas : les plaisirs de l'intelligence, les délicatesses de l'esprit, sont ce qu'il y a au monde de plus facile à effrayer; trois révolutions sociales dans une même ville en quatre-vingts ans, c'est trop pour le tempérament des lettres et des arts. Il faut que cette capitale de l'intelligence française ait une vitalité bien puissante pour avoir résisté à trois assauts de la sauvagerie. Une guerre atroce, un siège prolongé, n'avaient pas arrêté en elle la vie littéraire; on pouvait même espérer que les inspirations du patriotisme tourneraient au bénéfice de son activité. Une insurrection sans cause avouable, des convoitises impudentes, la haine de tout ce qui est idéal ou culture de la pensée, la démolition systématique, le feu mis de sang-froid, en un mot l'horreur naturelle du sauvage pour la civilisation, voilà ce qui a tout arrêté; voilà ce que nous avons vu et ce que nos pères dans leurs plus mauvais jours n'auraient pas imaginé.

Éloignons notre pensée de ce triste tableau; écartons tout ce qui empêche la foi dans l'avenir de renaître. Une douleur virile ne se contente pas de gémir sur les maux de la patrie; elle tire des malheurs publics l'enseignement qu'ils contiennent. Nous plaçons la cause de la philosophie et de l'art; eh bien! l'art et la philosophie ont-ils toujours fait leur devoir? Ont-ils songé au péril qui les menaçait? Qu'ont-ils enseigné à ce Caliban qui se cache au fond de toute société humaine? Pourtant il rôde incessamment autour du maître pour surprendre son sommeil, pour brûler ses livres, — remarquez-le bien, ses livres, dont la destruction rendra toute chose égale entre eux. Pensez-vous qu'il ne rencontrera pas toujours quelque misérable Stephano qui lui fera goûter du vin, le rendra fou, et lui fera baiser son pied? Il faut que le Paris de l'intelligence s'aide lui-même et travaille à son propre salut en domptant celui de la révolution.

C'est une œuvre à laquelle il ne peut suffire tout seul. Il n'y a pas trop de toutes les forces sociales combinées, coalisées ensemble pour remettre et maintenir en équilibre la société. Nous ne sommes pas de ceux qui accusent l'assemblée nationale de faire le procès à

(1) Matthew Arnold, *Essays in criticism*, 1865, p. 169.

la capitale : le gouvernement de la république est né en province, et il est à remarquer que les gouvernemens sont attachés au berceau où ils ont pris naissance; mais, s'il y a un procès de Paris, les lettres, les arts, la pensée, tout ce qui compose la civilisation et qui aurait le droit de se porter partie civile partage dans une certaine mesure le sort de l'accusé. Une séparation temporaire ne mettrait pas en danger l'intérêt pour lequel nous plaignons; si elle devait se prolonger, nous ne pourrions affirmer en conscience que ce fût pour le bien de la civilisation ni des affaires. La France a fait l'épreuve des avantages qui résultent de leur union; plus cette union a été intime, plus le crédit du pays a été grand; on ne voit pas ce qu'il gagnerait à l'état contraire. Ou Versailles, la ville politique, diminuerait Paris, la ville intellectuelle, et ce serait autant de perdu pour l'influence française, ou Paris effacerait à la longue Versailles, et le gouvernement descendrait au-dessous de la hauteur de sa mission. On objecte les deux siècles précédens, et l'on dit que la capitale a eu tout son éclat, le pouvoir toute sa force, quand nos rois habitaient ce palais où la souveraineté nationale leur a succédé. Nous avons indiqué comment le xvii<sup>e</sup> siècle et Louis XIV n'ont pas réellement connu cette séparation. Dans cet âge d'or de la monarchie absolue, le centre intellectuel et le centre politique étaient dans telle ou telle ville, mais autour du roi; nous avons montré que le xviii<sup>e</sup> siècle seul les sépara. Qui voudrait, qui pourrait ramener cet état de choses? D'ailleurs on ne refait point le passé. Paris perdant la confiance de la France ne nous rendrait pas les gloires d'autrefois; Versailles ramènerait peut-être le repos des esprits, non la grandeur. On dit encore que le gouvernement n'habite pas la capitale aux États-Unis ni en Russie, — deux empires, notons-le bien, où le mouvement intellectuel est de luxe plutôt que de nécessité : on ne cite pas un seul pays de civilisation élevée qui soit dans ce cas. Est-ce la France de Bossuet et de Voltaire qui voudrait s'organiser comme si l'intérêt intellectuel n'était pas pour elle de premier ordre? Le génie national concentré ici tient si étroitement au régime politique du pays, que les séparer serait un malheur pour l'un et l'autre. Ils ont vécu plus ou moins rapprochés par les événemens, et leur existence a été d'autant plus glorieuse qu'ils ont maintenu entre eux plus d'harmonie. Dans un jour de désastres, l'un des deux, celui qui le pouvait, s'est éloigné pour le salut commun. Quand il sera bien évident que tous les périls de l'avenir sont conjurés, nous sommes assurés qu'il ne voudra pas se tenir dans un éloignement certainement inutile et peut-être funeste. Il ne voudra pas faire payer à la ville intelligente la rançon de la ville révolutionnaire.

LOUIS ÉTIENNE.

---

---

DU

# POUVOIR CONSTITUANT

---

## I.

La révolution française nous a laissé en héritage un certain nombre d'axiomes politiques que des générations trop confiantes ont longtemps reçus comme des articles de foi; nous ne sommes point guéris de cette idolâtrie. Il est encore un parti qui se dit républicain et se croit patriote en se faisant du passé une religion, en adoptant pour symbole ce mélange d'erreurs et de vérités qu'on nomme les principes de 1789. Cependant le monde a marché depuis quatre-vingts ans; si nous ne valons pas mieux que nos pères, du moins faut-il reconnaître qu'une expérience chèrement payée nous a fourni des lumières qui manquaient aux disciples de Rousseau et de Mably. Aujourd'hui nous connaissons trop les besoins d'une société qui vit d'industrie et de commerce pour nous laisser séduire par des paradoxes qui ne pouvaient éblouir qu'un peuple dont les yeux s'ouvraient à la liberté. Nous ne croyons plus à ces Lycurgues improvisés qui changent les idées et les mœurs d'une nation avec quelques lignes écrites sur un morceau de parchemin, et ce n'est pas d'une vaine déclaration de droits que nous attendons le salut d'un peuple et la régénération de l'humanité. Loin de servir la liberté, ces dogmes surannés ne font qu'en retarder la marche et en compromettre le succès. Le moment est donc venu de les étudier froidement, sans autre souci que de chercher la vérité.

Parmi les principes de 1789, il en est beaucoup qui ont résisté à l'épreuve du temps et dont les bienfaits ont prouvé la solidité. L'égalité civile, la liberté religieuse, la liberté du travail, sont entrées dans nos mœurs et dans nos lois pour n'en plus sortir. Il est toutefois d'autres maximes qui n'ont jamais été appliquées sans traîner après

elles le désordre et la ruine. Signaler ces erreurs condamnées par l'expérience, c'est en empêcher le retour, c'est épargner à nos enfans les fléaux que l'ignorance du législateur a déchaînés sur nous.

Au premier rang de ces théories funestes, il faut placer celle du pouvoir constituant telle qu'on l'a conçue en 1789. Établir ou reformer une constitution a été regardé par nos pères comme une œuvre magique qu'on ne peut confier qu'à une assemblée unique, convoquée extraordinairement et maîtresse de refaire à son gré l'état et la société. Et non-seulement on concentre tous les pouvoirs dans les mêmes mains, ce qui est la définition même du despotisme, mais encore on donne aux constituans une autorité telle qu'ils peuvent imposer leur gouvernement à la nation sans lui demander son avis, et lui défendre d'y toucher avant l'époque et par d'autres moyens que ce qu'il leur plaît de décider dans leur vanité. En nommant une assemblée de révision, le peuple fait acte de souverain, mais du même coup il abdique au profit de ses représentans, sans se réserver seulement le droit de contrôler et d'accepter ce qu'on fait en son nom. Les constituans ne sont pas les mandataires, ils sont les maîtres du pays.

C'est ainsi que les choses se sont passées en 1789; on peut juger de l'arbre par ses fruits. Une assemblée souveraine, dont rien ne gênait la volonté, la passion ni le caprice, a détruit tout ce qu'elle a touché : monarchie, administration, finances, armée, marine, église; elle a condamné un peuple trop confiant à traverser toutes les misères de l'anarchie en lui montrant à l'horizon une liberté qui fuyait toujours. C'est à ce prix que la France a été dotée d'une constitution qui n'était même pas viable. Promulguée avec éclat le 14 septembre 1791, l'œuvre de l'assemblée constituante disparaissait le 21 septembre 1792 devant ce jugement dédaigneux et mérité : « la convention déclare qu'il ne peut y avoir de constitution que celle qui est acceptée par le peuple. » Ni cet échec, ni cet arrêt significatif, n'ont empêché les législateurs de 1848 de reprendre avec une pieuse ignorance la tradition d'erreur qui datait de 1789; ils ont mené la France au même abîme et par le même chemin. La leçon nous a-t-elle profité? Non, nous en sommes restés au même point; nous n'avons pas perdu une seule de nos illusions. L'expérience n'instruit que ceux qui doutent et qui cherchent, elle n'existe pas pour un peuple que la foi révolutionnaire illumine, et qui se croit naïvement en possession de la vérité absolue.

Étudier la nature et le caractère du pouvoir constituant n'est donc pas une œuvre de pure curiosité; c'est une question qui porte en ses flancs l'avenir de la France. Il est utile, il est nécessaire de montrer comment d'une vérité mal comprise le législateur de 1789

a tiré les conséquences les plus fausses et les plus désastreuses. Il faut voir comment, en partant du principe de la souveraineté nationale, il en est arrivé à confisquer cette souveraineté au profit d'une assemblée que la toute-puissance a enivrée et perdue.

Pour faire toucher du doigt l'erreur de nos pères, je dirai de quelle façon l'Angleterre et les États-Unis s'y prennent pour réformer leurs constitutions. Il y a là deux systèmes différens d'apparence, mais animés d'un même esprit. Si l'Angleterre ne peut nous servir d'exemple, il n'en est pas de même de l'Amérique; elle nous offre d'excellens modèles, et il est inutile de raisonner à l'aventure quand on a sous la main la solution du problème.

Avant tout, posons la question.

Qu'est-ce que le pouvoir constituant? C'est le pouvoir de faire ou de réformer une constitution. Qu'est-ce alors qu'une constitution? En quoi une constitution diffère-t-elle d'une loi ordinaire, et pourquoi faut-il des formes particulières pour la changer?

La constitution est la loi qui organise le gouvernement de l'état, en d'autres termes la loi qui règle la distribution et l'étendue des pouvoirs publics. Depuis Montesquieu, rien ne nous est plus familier que la théorie des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire; nous savons que la division, qui du reste n'en est point absolue, est une des conditions de la liberté. Il est donc nécessaire de fixer légalement la compétence de chacun de ces pouvoirs, et de les borner les uns par les autres. L'objet propre d'une constitution, c'est ce partage d'attributions, c'est l'établissement de ces limites, c'est en outre l'énumération des libertés que le gouvernement doit garantir, et auxquelles il ne peut toucher. Toutes les autres dispositions que renferme une charte peuvent être bonnes ou mauvaises, mais elles n'ont rien de constitutionnel. Aussi le plus sage est-il de les réserver pour ce qu'on nomme les lois organiques, lois qui sont dans la main du législateur ordinaire, et qu'il est aisé de modifier suivant les idées et les besoins du jour.

Comprend-on maintenant pourquoi la constitution a un caractère particulier? Les lois communes règlent les rapports du gouvernement avec les citoyens ou des citoyens entre eux, la constitution règle le gouvernement lui-même. Elle commande au juge, au législateur, au chef du pouvoir exécutif. C'est la loi fondamentale, la garantie prise par le peuple contre ceux qui font ses affaires, afin qu'ils n'abusent pas contre lui du mandat qu'il leur a confié. Entourer de précautions et de solennité l'établissement de cette grande charte est chose naturelle; il est juste qu'on n'y puisse toucher qu'en un cas sérieux, et seulement sur l'ordre de la nation. A qui appartient ce pouvoir constituant? Au souverain sans aucun doute,

c'est-à-dire au peuple tout entier. A qui convient-il d'en déléguer l'exercice, quelles conditions faut-il mettre à un mandat de cette espèce, voilà ce qui nous reste à examiner en comparant ce que font les Anglais et les Américains.

## II.

La constitution d'Angleterre n'est point écrite; il faut entendre par là qu'elle n'a pas été promulguée d'un seul coup, et qu'il n'en existe point de rédaction officielle. De même que la constitution de Rome républicaine, elle repose sur de vieilles coutumes, sur d'antiques usages, plus d'une fois consacrés et rajeunis par des précédens législatifs ou judiciaires. Parmi ces précédens, il suffira de citer la grande-charte, trente fois confirmée par les Plantagenets et les Tudors, la pétition des droits adressée par le parlement à Charles I<sup>er</sup>, la déclaration des droits faite par le parlement à la veille de la restauration, l'acte d'*habeas corpus* passé dans la trente et unième année du règne de Charles II, et enfin l'acte de *settlement*, qui en 1689 plaça la couronne sur la tête de Guillaume et de Marie aux conditions prescrites par les représentans du peuple anglais. Pour n'être pas rédigée en articles numérotés, la constitution d'Angleterre n'est donc pas moins certaine que nos pactes modernes; mais en outre elle a sur ces derniers cet incomparable avantage qu'elle est écrite au cœur des Anglais. Tandis que nos constructions éphémères s'écroulent au premier souffle du vent, sans que personne s'en inquiète, tout Anglais est heureux et fier de réparer et de rajeunir ces remparts gothiques qui ont abrité les pères et qui protègent les enfans. Fidèles aux traditions du moyen âge, les politiques anglais ont le respect de la coutume, tout en la modifiant chaque jour par une infusion de l'esprit nouveau, — ils n'ont aucun goût pour la codification qui pétrifie les lois; ils veulent que dans leurs institutions tout se fasse par développement, par accroissement intérieur, comme dans la nature, et qu'on n'y sente pas la main des hommes. Entrer dans l'examen de cette doctrine nous mènerait trop loin, il suffit de constater le fait; nous en verrons bientôt les avantages.

A qui appartient-il d'entretenir ce vieil édifice politique? Au parlement. C'est un droit que personne ne lui conteste. Il peut, quand il lui semble bon, toucher à l'une ou à l'autre de ces libertés qui, réunies en faisceau, forment ce qu'on appelle la constitution d'Angleterre. C'est un adage souvent répété de l'autre côté du détroit que le parlement peut tout faire, excepté d'un homme une femme, et d'une femme un homme. Nos Français, qui vont toujours aux

extrêmes, en ont conclu que le pouvoir constitutionnel du parlement est illimité; il est douteux que nos voisins acceptent la rigueur de ce raisonnement.

On ne s'en est pas tenu à une conclusion théorique; cette facilité de réforme a séduit quelques-uns de nos publicistes, et non pas les moins ingénieux. On s'est demandé si ce n'était point une chimère que de distinguer entre la constitution et les lois ordinaires. A quoi bon établir à part ce pouvoir constituant, qui trouble et menace tous les autres? Ne serait-il pas plus simple et plus sage de suivre l'exemple de l'Angleterre, et en temps ordinaire de laisser aux chambres et au chef de l'état le droit de modifier la constitution d'un commun accord?

Ceux qui ont soutenu cette thèse se sont laissé prendre aux apparences. C'est surtout à propos de l'Angleterre qu'il est vrai de dire que ce qu'on ne voit pas est plus important que ce qu'on voit. Entre les idées constitutionnelles, les habitudes législatives, les mœurs politiques des Anglais et des Français, il y a une opposition si tranchée que toute imitation est trompeuse et stérile. En 1814, la charte a créé une pairie héréditaire; a-t-on rien eu qui ressemblât à la chambre des lords? Aujourd'hui ne serait-on pas le jouet d'une illusion de même espèce? On voit dans la Grande-Bretagne une constitution et un parlement, on ne sent pas qu'ils n'ont de commun que le nom avec la constitution et le parlement de la France; la ressemblance du titre nous abuse: nous nous croyons logiciens en raisonnant sur des mots, sans nous apercevoir que, si ces mots ont la même forme dans les deux pays, ils n'ont pas le même sens.

Depuis quatre-vingts ans, la France a eu onze constitutions, qui l'ont fait passer brusquement de la servitude à la liberté, de la liberté à la servitude. Qu'est-ce que toutes ces constitutions? Des programmes que le gouvernement offre à la nation, ou que le législateur populaire impose au gouvernement, — des promesses plus que des droits. En Angleterre, la constitution, œuvre des siècles, est aussi ancienne que le peuple même. C'est l'ensemble des libertés dont jouissent les Anglais depuis un temps immémorial, libertés qui ont leur racine dans les coutumes anglo-saxonnes, comme le jury, ou dans les usages féodaux, comme le parlement et le vote de l'impôt. Plus d'une fois ces diverses libertés ont été envahies par les rois, il a fallu de longs efforts pour les reconquérir; mais jamais le peuple anglais n'a cessé de les regarder comme son héritage, jamais il n'a laissé prescrire ses droits. Le fameux cri : *nolumus leges Angliæ mutari*, est la forme énergique de cette revendication. C'est ce qui explique l'esprit conservateur des Anglais; leur tradition est

une tradition de liberté. Parlement, vote de l'impôt, droit de pétition, *habeas corpus*, jury d'accusation et jury de jugement, presse, etc., toutes ces libertés, tous ces droits ont leur histoire inscrite sur les registres de Westminster, et cette histoire est celle du pays même. Pour nous, il suffit d'une promenade dans les galeries de Versailles pour voir que nous n'avons rien qui ressemble à ces annales pacifiques; l'histoire de France est l'histoire de nos rois, de leurs guerres et de leurs amours, et, n'en déplaise à ceux qui fouillent le passé pour y retrouver les débris de la vieille liberté française, il est fort douteux qu'avant 1789 la France ait eu aucune de ces garanties contre l'arbitraire qui sont l'élément essentiel d'une constitution.

Supposer que les Anglais, pris tout à coup de la furie française, voudraient brusquement changer leur constitution est une hypothèse chimérique; autant vaudrait leur demander de renoncer à leurs libertés héréditaires et de n'être plus des Anglais. Dans ces conditions, qu'est-ce donc que la prétendue omnipotence du parlement? C'est le droit très restreint de déterminer plus exactement la portée de telle ou telle liberté suivant les nécessités de l'heure présente. Il appartient au parlement de réparer et d'entretenir l'édifice constitutionnel; il est plus que douteux qu'il ait le pouvoir de le renverser. La plupart de ces libertés, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, font partie de la coutume ou *common law*, et cette coutume, patrimoine commun du peuple anglais, est sous la garde des magistrats, qui sauraient la faire respecter même du parlement. Demandez à un jurisconsulte anglais si le parlement peut supprimer le jury, la question lui paraîtra étrange; mais je ne crois pas qu'il hésite à répondre que le parlement ne le fera jamais, et ne pourrait pas le faire. Quand on a voulu récemment réduire le jury civil, qui est une justice médiocre, on a établi des juges en concurrence, mais on a laissé aux parties le choix de la juridiction; on s'est gardé de supprimer par une loi une institution séculaire à laquelle il eût été dangereux de toucher.

Cet amour de la tradition, cet esprit de conservation a subi plus d'une altération sans doute. Nous ne sommes plus au temps où à la maxime française : *tout nouveau, tout beau*, les Anglais répondaient par l'adage : *nouveauté, fausseté, the new is false*. En aucun pays, on n'a fait plus de réformes libérales qu'en Angleterre depuis cinquante ans; mais toutes ces réformes se font à l'ombre de la constitution, sans toucher ni aux prérogatives de la couronne, ni aux privilèges des chambres, ni à l'indépendance de la magistrature. Partout et toujours on trouve cet esprit de modération, ce goût des transactions qui est la marque des peuples nés pour la liberté.

Ce qui contribue à cette modération, c'est que chez nos voisins le parlement comprend la royauté et les deux chambres. La reine gouverne en parlement, elle y représente la nation tout autant que la chambre des lords ou la chambre des communes. Tandis que chez nous la chambre des députés se considère comme le seul organe du peuple et n'admet point de partage, il y a en Angleterre trois éléments du corps législatif qui, tous trois, sont regardés par l'opinion comme les organes constitutionnels du pays. Il ne faut pas croire que la chambre des lords n'ait point une influence considérable, et quant à la reine, si son rôle se borne à consulter le pays ou à changer le cabinet quand il n'a plus la majorité, il ne faut pas oublier qu'elle est représentée par le ministère, et que le ministère est une puissance. Il est vrai que les ministres sont désignés par les chambres, mais ce sont eux qui gouvernent en vertu de prérogatives nettement définies et confirmées par une longue tradition. On ne pourrait toucher à la constitution sans leur aveu, et il n'est pas à craindre que, par un vain amour de la popularité, ils sacrifient le pouvoir exécutif, dont ils sont les dépositaires et les gardiens.

Enfin, et ceci est capital, tandis qu'en France les députés se croient appelés à diriger et à régenter l'opinion, en Angleterre c'est le peuple qui fait les lois par les pétitions, les *meetings*, les journaux. Le parlement anglais est une chambre d'enregistrement. Ce n'est pas son caprice qu'il impose, ce n'est pas la volonté du maître qu'il érige en loi; il met sa gloire à suivre l'opinion et non pas à la traîner violemment après soi. Avant d'arriver au parlement, toute réforme doit être acceptée par le pays, elle n'entre au palais de Westminster que pour recevoir le baptême légal; le parlement n'en est pas le père, il en est le parrain.

Si l'on saisit cette différence d'esprit, de mœurs, d'usages, on sentira qu'en Angleterre il est sans danger de laisser au parlement le soin de modifier insensiblement la constitution, tandis qu'en France le droit de révision, attribué en temps ordinaire au chef de l'état et aux deux chambres, ne ferait que surexciter la chambre des députés et la mettrait sans cesse aux prises avec le reste du gouvernement. La réforme de la constitution ne serait qu'un moyen d'opposition, qu'une arme de combat. En Angleterre, pour qui va au fond des choses, c'est la nation seule qui a le droit de toucher à la constitution, et c'est là le vrai principe; en France, ce seraient les députés, qui, sans mandat spécial, sortiraient à chaque instant de la constitution, hors de laquelle ils ne sont rien, et déchaineraient à leur gré la tempête afin de satisfaire une ambition misérable. Pour faire pièce à un ministre, l'opposition demanderait la révision du pacte fondamental, et mettrait en jeu la fortune du

pays. Ce qui est en Angleterre une institution conservatrice serait en France un instrument de révolution.

Viendra-t-il un jour où, le flot de la démocratie montant de plus en plus, les Anglais se laisseront de la royauté ou songeront à supprimer l'hérédité de la pairie? Bien hardi qui oserait l'affirmer; mais, à juger de l'avenir par le passé, on peut être sûr que, même en ce cas, les Anglais n'abandonneraient aucune de leurs vieilles libertés. Le changement, plus apparent que réel, se ferait lentement, pacifiquement, et par l'effort même du pays. On dénouerait adroitement le nœud gordien, on ne le trancherait pas. A moins d'une révolution dans les idées et dans les mœurs, révolution que rien ne fait prévoir, jamais l'Angleterre ne donnera le spectacle étrange d'un peuple qui, du jour au lendemain, se jette tête baissée dans les aventures, passe de la monarchie à la république pour sauter brusquement de la république à l'empire, brisant toutes les barrières ou supprimant au besoin toutes les libertés par amour de la logique, par caprice ou par ennui. Bien convaincus qu'un peuple sans passé est un peuple sans avenir, les Anglais s'en tiendront à leur constitution, toujours ancienne et toujours nouvelle, heureux de la sagesse de leurs ancêtres et fiers de leur propre bon sens.

### III.

Si l'Angleterre ne peut nous servir d'exemple, il en est autrement de l'Amérique, et pour plus d'une raison.

C'est aux États-Unis que nous avons emprunté les constitutions écrites, les déclarations de droits, l'idée du pouvoir constituant et le nom même des conventions, c'est-à-dire des assemblées qui sont spécialement chargées de faire et de réviser les constitutions. On n'a point assez étudié cette influence des États-Unis, quoiqu'elle soit hautement confessée par ceux qu'en 1789 on appelait les Américains, c'est-à-dire les Lameth, les Lafayette, les Noailles et leurs anciens compagnons de la guerre d'indépendance. Il est vrai que l'imitation n'a pas toujours été heureuse, et que plus d'une fois, en exagérant un principe juste, on en a fait une erreur; mais trop souvent aussi l'assemblée constituante a préféré aux idées américaines des chimères inventées par les élèves de Rousseau. C'est ce qui est arrivé dans la question qui nous occupe. Sieyès l'a emporté sur Lafayette, et en confondant le pouvoir constituant et le pouvoir législatif il a tout brouillé et tout perdu.

L'Amérique a encore pour nous ce grand avantage qu'elle est une démocratie. Le fondement de ses institutions, c'est la souveraineté du peuple. C'est à la nation seule qu'il appartient de choisir la

constitution qui lui convient, car, ainsi que l'écrivait John Adams dès l'année 1775, le peuple est la source de toute autorité, l'origine de tout pouvoir. C'est là un principe universellement reçu aux États-Unis, principe que personne ne conteste et que chacun s'efforce d'appliquer de son mieux. Quoique les Américains aient gardé l'esprit juridique de leurs ancêtres de la Grande-Bretagne, quoique dans le droit civil ils s'attachent de préférence à la coutume et aux précédens, néanmoins en politique ils n'invoquent que la volonté nationale. Tout leur souci est d'assurer dans sa plénitude la souveraineté du peuple et de ne la laisser confisquer par personne, — et, grâce à une pratique aussi sincère que hardie, ils en sont arrivés, non moins heureusement que les Anglais, à des institutions protectrices de la sécurité, de la liberté et du bien-être de tous les citoyens.

Enfin l'Amérique est une fédération, aujourd'hui composée de trente-sept états particuliers et d'un gouvernement général. Il ne se passe guère d'années qu'on n'établisse une constitution, qu'on n'en réforme une autre. Depuis moins d'un siècle, on compte plus de cent soixante-dix essais de ce genre; il n'en est pas un seul qui ait jamais inquiété le pays. Ce qui en Europe est une crise, une maladie dangereuse, est aux États-Unis une fonction habituelle de la vie politique, une institution régulière. On conçoit quel est pour nous l'intérêt de ces expériences réitérées; nous ne pouvons pas avoir la prétention d'être plus républicains, plus démocrates que les Américains, et leur exemple nous démontrera combien nous sommes encore entichés d'idées despotiques. Nous exaltons en paroles la souveraineté du peuple, mais en fait les partis ne la respectent guère, tout leur effort consiste à l'é luder ou à l'usurper.

Pour bien comprendre le jeu des constitutions américaines et celui des conventions, il faut donc se faire une idée nette de la façon dont on entend et dont on pratique aux États-Unis la souveraineté du peuple. Sur ce point, nous avons beaucoup à apprendre et beaucoup à oublier (1).

Le principe dominant, celui qui pénètre et anime toutes les institutions américaines, c'est que l'ensemble des citoyens, hommes, femmes, enfans, a droit de régler son gouvernement comme il l'entend. Aux États-Unis, on ne connaît pas l'idée de légitimité qui fait

(1) Dans tout ce que je vais dire de l'Amérique, mon autorité est l'excellent ouvrage de John Alexander Jameson, juge à la cour supérieure de Chicago et professeur de droit constitutionnel à l'université de la même ville. Ce livre, intitulé *The constitutional Convention, its history, powers and modes of proceeding*, a été publié à New-York en 1867. Pour la richesse des documens et la solidité des jugemens, il peut soutenir la comparaison avec le commentaire de Story sur la constitution des États-Unis.

du gouvernement la propriété d'une famille privilégiée; on n'admet pas davantage la maxime doctrinaire qui donne à la raison, à la justice, le droit de commander, car c'est reculer le problème et non le résoudre. Qui décidera ce qui est juste et ce qui est raisonnable? Les Américains prennent les choses de moins haut, et restent sur un terrain plus solide. Pour eux, c'est une loi divine, c'est l'instinct, c'est la sympathie qui fonde et maintient les sociétés humaines. Il y a là un fait naturel qu'il n'appartient pas à l'homme de changer; mais quant au gouvernement, que les Américains réduisent au maniement des intérêts généraux de la communauté, c'est une œuvre tout humaine; son objet est d'assurer le bien-être et la liberté de chacun et de tous par la volonté et le concours de chacun et de tous. Comme le disait l'excellent Lincoln en consacrant le cimetière de Gettysburg, « cette nation, conçue dans la liberté, vouée à l'égalité, veut maintenir sur la terre le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. » Ces simples paroles contiennent tout le système politique des États-Unis.

Mais on ne peut pas faire voter toute une société; il n'est point de démocratie qui jusqu'à présent n'ait admis certaines incapacités, prises de l'âge, du sexe ou de quelque autre circonstance. La nation est donc représentée partout par un corps électoral. Aux États-Unis sont en général électeurs les citoyens mâles, majeurs, de vingt et un ans, inscrits au rôle de la milice ou à celui des contributions. Je signale cette différence entre les idées américaines et les idées françaises, je ne connais pas aux États-Unis un seul jurisconsulte, un seul publiciste qui fasse de l'électorat un droit naturel, un droit que le législateur ne puisse modifier. Pour les Américains comme pour les Anglais, l'électorat est une fonction que la loi règle au mieux des intérêts de la communauté, et cette fonction a des limites, comme toutes les fonctions. Par exemple, en certains états, tels que la Pensylvanie, rien ne semble plus légitime et plus démocratique que d'exclure les citoyens qui ne contribuent pas aux charges publiques; on trouve immoral d'attribuer un droit aux fainéants et aux mendiants. Le mot peuple a donc aux États-Unis un sens légal, nettement défini; c'est le corps électoral, c'est l'ensemble des citoyens à qui la constitution confie l'exercice de la souveraineté suivant des formes définies. La foule n'est pas le peuple; politiquement elle n'a aucun droit, sa volonté ne peut jamais faire loi.

Ce corps électoral, qu'on nomme le peuple, élit en chaque état deux chambres et un magistrat chargé du pouvoir exécutif; mais il ne leur délègue pas la souveraineté, il leur confie simplement certaines attributions nettement réglées par la constitution. Tout pouvoir qui n'est pas délégué au gouvernement en termes exprès

et formels appartient au peuple, et ne peut appartenir qu'à lui. Tandis qu'en France la souveraineté populaire est un pouvoir endormi, qui ne s'éveille qu'en temps de crise et ne se manifeste que par une éruption comme un volcan, en Amérique la souveraineté populaire est toujours debout, toujours vigilante; elle seule a le droit de résoudre les difficultés constitutionnelles. J'insiste sur ce point, car c'est faute d'avoir compris cette permanence de la souveraineté dans les mains du peuple qu'en France on a toujours livré les droits de la nation et la nation elle-même aux usurpations des assemblées.

Qu'une constitution limite les attributions du chef de l'état, nous le comprenons sans peine, nos chartes ne font guère autre chose : nous trouvons aussi tout naturel que les chambres n'aient qu'un pouvoir de législation et ne se mêlent ni d'administration ni de justice; mais ce qui est nouveau pour un Français, ce qui l'étonnera et peut-être le choquera, c'est que dans le champ de la législation les assemblées n'aient qu'une action étroitement bornée, et qu'on leur interdise d'entrer en certaines parties de ce domaine, dont elles se considèrent comme maîtresses absolues. Pour les Français, les chambres sont la voix de la nation, et, comme rien ne peut limiter la volonté nationale, il nous semble que rien non plus ne doit limiter l'autorité législative des assemblées. Nous identifions le mandataire et le mandant, déplorable confusion qui confisque la souveraineté nationale au profit de quelques hommes et met le pays à leur merci. Pour les Américains au contraire, la souveraineté est inaliénable; les députés n'ont qu'un pouvoir subalterne et dérivé; il ne leur est jamais permis d'oublier que le peuple est leur maître, et qu'ils n'ont aucun droit d'excéder le mandat qu'ils ont reçu de lui.

Ce mandat, c'est la constitution. Non contents de chercher dans la division du pouvoir législatif, dans l'indépendance du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, une barrière qui arrête l'usurpation des assemblées, les Américains ont encore introduit dans leurs constitutions des clauses restrictives qui définissent étroitement la compétence du gouvernement. Ces clauses restrictives sont ce qu'on appelle les déclarations de droits. Ce ne sont pas, comme chez nous, des thèses philosophiques, si générales et si vagues qu'elles ont le défaut de tout promettre et de ne rien tenir : ce sont des maximes concrètes, des lois formelles et supérieures, contre lesquelles tout ce que fait le législateur ordinaire est nul de soi. A vrai dire, ce sont les vieilles libertés anglaises rédigées en articles; c'est le *common law* régnant en souverain de l'autre côté de l'Atlantique. C'est ainsi qu'aux États-Unis aucune assemblée, fût-ce même le congrès, ne

peut toucher à la liberté absolue des églises; aucune assemblée ne peut supprimer le jury ni la publicité des débats en matière civile ou criminelle; aucune assemblée ne peut interdire le droit d'association, de réunion, de pétition; aucune assemblée ne peut autoriser un monopole, établir des privilèges héréditaires, ni prendre des mesures préventives contre la presse. Le législateur ordinaire n'a donc que la gestion des intérêts généraux. Toutes les libertés qu'un gouvernement a pour objet de garantir restent sous la garde du peuple; chaque citoyen peut en toute sécurité vaquer à ses affaires sans craindre que, dans un moment de colère ou d'erreur, des députés ignorans ou ambitieux n'attentent à sa personne ou à ses droits.

Ce caractère des constitutions américaines explique comment aux États-Unis les chambres n'ont pas le rôle prépondérant de nos assemblées. L'opinion ne les regarde point comme souveraines; elle n'en attend ni la rénovation ni le salut du pays. Tout ce qu'on leur demande, c'est de faire de bonnes lois civiles et commerciales, de régler au mieux les affaires communes et de surveiller l'administration. Il n'est point de pays où un plus grand nombre de personnes figurent dans les chambres (1); mais il n'en est aucun où les députés puissent se faire moins d'illusion sur la modestie de leur situation.

Je ne doute pas que cette conception politique ne surprenne plus d'un lecteur. La révolution nous a rompus au despotisme des assemblées, et c'est d'hier seulement qu'en France on commence à parler des limites de l'état. Cependant, si l'on regarde l'histoire, on y verra que le progrès de la liberté n'est autre chose qu'une réduction successive du gouvernement. Qu'un prince ou qu'une assemblée s'attribue le droit de régler la religion d'un peuple, la tyrannie est la même : il n'y a de différence que dans le nombre des persécuteurs; mais que la loi ou les mœurs mettent la conscience humaine en dehors et au-dessus de la politique, aussitôt paraît la liberté religieuse avec tous les bienfaits qui l'accompagnent. Pourquoi ce qui est vrai de la religion ne le serait-il pas de l'enseignement? Pourquoi le jury, la libre défense, la publicité des débats, la liberté de la presse, l'égalité civile et tant d'autres droits qui ont pour eux l'épreuve des siècles ne seraient-ils pas considérés comme des conquêtes définitives sur lesquelles aucune assemblée ne peut revenir? Ainsi l'ont pensé les Américains, pour qui ces droits étaient un héritage de famille; c'est à cette heureuse idée que j'attribue pour une grande part le développement pacifique de la démocratie

(1) En 1864, la Grande-Bretagne, avec 30 millions d'habitans, était représentée par 1,100 membres environ, lords et communes; les États-Unis, avec 34 millions d'habitans, avaient 5,200 sénateurs ou députés. — Jameson, p. 109.

aux États-Unis. A Boston et à New-York, comme à Paris et à Lyon, il y a des partis violens et peu scrupuleux sur les moyens de parvenir; mais, tandis qu'en France la possession du pouvoir met la nation tout entière entre les mains de ceux qui l'emportent aux élections, le vainqueur chez les Américains ne peut guère abuser de la victoire. Les hommes changent, les institutions restent; le parti qui triomphe n'en demeure pas moins l'humble serviteur de la constitution.

On voit que tout le système politique des Américains repose sur ce principe, qu'il y a une loi supérieure qui assujettit le législateur. Cette loi, dirigée contre l'omnipotence des assemblées, c'est la constitution. Supposons maintenant que la constitution ne réponde plus aux idées et aux vœux du peuple, qui donc aura droit d'y toucher? Ce ne peut pas être le législateur ordinaire. Comment réformerait-il la constitution de laquelle il tient son autorité? La réformer, c'est en sortir, et, s'il en sort, il n'est plus rien. Peut-on du moins suivre l'exemple de l'Angleterre et attribuer le droit de réforme à l'ensemble des pouvoirs publics? Non, car aux États-Unis la souveraineté ne repose nullement entre les mains des députés, des sénateurs et du président. Tous ne sont que des fonctionnaires chargés d'un mandat limité. Seul le peuple est souverain; seul il peut corriger ou changer la constitution.

C'est ce qu'il fait au moyen d'une procédure réglée d'avance par la loi politique. Sous le nom de convention, on élit une assemblée qui a pour objet unique de réformer la constitution ou de faire une constitution nouvelle. Cette convention n'a de commun que le titre avec l'assemblée de sinistre mémoire qui gouverna la France en 1793. Ce n'est pas une chambre révolutionnaire, omnipotente, despotique; c'est un pouvoir régulier, légal, limité. Qu'en des temps paisibles un peuple décide comment et de quelle façon il réformera son gouvernement le jour où il n'en sera plus satisfait, c'est une idée qui doit nous sembler étrange; elle ne prouve que trop combien la souveraineté du peuple en Amérique ressemble peu à ce qu'en France on appelle de ce beau nom. Chez nous, le peuple agit en souverain quand une émeute victorieuse brise un gouvernement, foule aux pieds les institutions et donne pleine carrière à la passion et à la violence, tandis qu'aux États-Unis le peuple fait acte de souveraineté quand il manifeste régulièrement sa volonté suivant des formes légales et pour assurer d'autant mieux le bien général. Il n'est pas de pays plus libre que l'Amérique, mais on y connaît trop les conditions de la liberté pour croire à la sagesse des masses et à l'infailibilité de la foule: aussi se fait-on gloire d'y vivre sous l'empire et la contrainte de la loi.

La procédure conventionnelle traverse quatre phases successives.

On consulte les électeurs sur la nécessité de convoquer une convention. Si la réponse est affirmative, la législature décrète l'élection de l'assemblée de réforme. Cette assemblée rédige son travail sous forme de projet, et enfin ce projet est soumis à la ratification du peuple. Chacun de ces points mérite un examen particulier.

Qui consulte le peuple? C'est la législature, c'est-à-dire les deux chambres de l'état. Prendre le vœu du peuple avant de toucher à la loi fondamentale, c'est le principe démocratique, la règle suprême. On y a surtout recours quand il s'agit d'une refonte totale de la constitution. C'est ainsi par exemple que fut réformée la constitution de l'état de New-York en 1821. La législature avait décidé simplement la convocation d'une convention; cette décision fut annulée sur le vu des objections présentées par le chancelier Kent, un des plus grands jurisconsultes de l'Amérique. « La constitution, disait Kent, est la volonté du peuple sous sa forme expresse; elle a pour objet la protection permanente, le bonheur durable de la génération présente et de la génération future; la théorie républicaine et la pratique constante du pays exigent qu'on ne puisse à aucun degré altérer cet acte avant que le peuple n'ait exprimé formellement sa volonté sur ce point (1). » Certaines constitutions font de cet appel au peuple une condition absolue; telle est la constitution de l'Ouest-Virginie, qui a été rédigée en 1863. En d'autres états, où des constitutions depuis longtemps en vigueur n'ont besoin que de réformes partielles, on a admis un moyen plus court pour faire les amendemens nécessaires. C'est ce qu'on appelle le *mode spécifique*; j'en parlerai plus loin.

En convoquant une convention, la législature fixe le nombre des députés à élire, la date et le lieu de la réunion. Elle décide également comment et dans quelles formes le nouveau projet de constitution sera soumis à la sanction populaire, mais elle ne règle pas la compétence de l'assemblée; elle n'a pas le droit de lui interdire de toucher à tel ou tel article de la loi politique. On ne veut pas que la convention ne soit que l'écho de la législature; on entend que dans sa sphère constituante elle jouisse d'une entière liberté.

La convention, élue en général par les électeurs ordinaires et composée d'un très petit nombre de personnes, a un caractère original et fait pour renverser toutes nos théories révolutionnaires. Ce n'est pas une assemblée législative; ses membres ne sont pas des représentans, ils sont de simples délégués. Convoquée par une législature qui existe avant elle, qui subsiste auprès d'elle et qui est destinée à lui survivre, la convention n'a aucune autorité politique; c'est un simple comité chargé de soumettre au peuple un projet de

(1) Jameson, p. 493.

constitution. Ce principe, méconnu par les premières assemblées révolutionnaires, a été proclamé dès 1787 dans la célèbre convention fédérale qui rédigea la constitution des États-Unis. « Nous n'avons le droit de rien conclure, mais nous avons la liberté de tout proposer, disait Wilson, représentant de Pensylvanie. — Notre affaire, ajoutait Edmond Randolph, c'est de recommander et non pas d'établir un système de gouvernement. » En 1829, dans la convention de Virginie, John Randolph s'exprimait non moins nettement. « Nous sommes ici des avocats que consulte le peuple, des médecins politiques chargés de proposer un remède pour les maladies dont souffre l'état; nous n'avons pas le droit de voter un acte qui engage la nation. Nous sommes les humbles conseillers du peuple (1). » Inutile de multiplier les citations; ce point de droit constitutionnel ne souffre plus de discussion aujourd'hui.

Ce n'est pas que l'idée française qui personnifie la nation dans ses représentans et leur donne l'absolu de la souveraineté n'ait jamais paru en Amérique; mais elle y a toujours été repoussée par les amis de la liberté. En 1847, dans la convention de l'Illinois, un membre, M. Peters, déclara que les pouvoirs de l'assemblée étaient illimités. « Nous sommes la souveraineté de l'état, ajouta-t-il; nous sommes ce que serait le peuple d'Illinois, s'il était ici rassemblé en masse. Nous pouvons dire ce que disait Louis XIV : l'état, c'est nous. Nous pouvons fouler aux pieds la constitution comme un chiffon de papier; personne ne peut nous demander de compte, hormis le peuple. » Quinze ans plus tard, dans une nouvelle convention de l'Illinois, le général Singleton disait : « Que cette convention du peuple soit souveraine, qu'elle possède le pouvoir souverain, c'est là une de ces propositions qui sont la vérité même. Si l'état est souverain, la convention est souveraine. Si cette convention ne représente pas le pouvoir du peuple, qui donc le représente? Si le pouvoir souverain ne réside pas dans cette assemblée, il n'y a pas de souveraineté. » Malgré ces assertions tranchantes, jamais la théorie française n'est parvenue à se faire adopter par les républicains d'Amérique, encore bien qu'elle ait trouvé des partisans dans quelques états. Ce qui lui a porté le dernier coup, c'est que le sud s'en est servi lorsque, pour maintenir l'esclavage, il a rompu avec le reste des États-Unis. C'est à des conventions omnipotentes qu'on a soumis l'ordonnance de sécession afin de n'avoir pas à consulter la nation. A Charleston comme à Paris, on a invoqué cette prétendue identité du peuple et de ses représentans pour annuler le véritable souverain, et faire une révolution au profit de quelques ambitieux. Qu'on lise le discours prononcé en 1861 à la convention d'Alabama

(1) Jameson, p. 294.

par M. Williams L. Yancey; on y reconnaîtra des sophismes qui nous sont familiers. « On demande que l'ordonnance de sécession soit soumise au peuple, disait M. Yancey. Cette proposition repose sur l'idée qu'il y a une différence entre le peuple et ses délégués à la convention. C'est une erreur. Il y a une différence entre le peuple et les députés ordinaires, parce que certains pouvoirs sont réservés au peuple, et que l'assemblée législative ne peut pas les exercer; mais la convention est omnipotente : il n'y a point de pouvoirs réservés. Le peuple est ici dans la personne de ses députés. Vie, liberté, propriété, tout est dans nos mains... Tous nos décrets sont suprêmes sans ratification, parce que ce sont les décrets du peuple agissant dans sa capacité souveraine (1). »

Cette doctrine, qui a enfanté la guerre de la sécession, les publicistes américains la repoussent avec horreur. Pour eux, c'est un démenti donné à l'expérience et au bon sens; le jurisconsulte Jameson ne craint pas de l'appeler *une des plus impudentes hérésies de notre temps* (2). En effet c'est la négation de toutes les maximes, de toutes les pratiques constitutionnelles qui ont fait la grandeur et la prospérité des États-Unis. Là-bas, il est passé en axiome que le plus sûr moyen de perdre une république, c'est de confier le pouvoir législatif à une assemblée unique; combien la ruine n'est-elle pas plus prompte et plus certaine, si l'on confie le pouvoir constituant à une seule chambre? N'est-ce pas l'omnipotence d'une assemblée unique qui a toujours fait avorter en France les essais de liberté? D'ailleurs sur quel principe appuyer cette étrange concession d'un pouvoir absolu? Toutes les constitutions proclament que la souveraineté est inhérente à la société politique, et que par conséquent elle est indivisible et inaliénable. La déléguer sans condition à une poignée de législateurs, n'est-ce pas la diviser et l'aliéner? Un peuple n'a pas plus le droit d'abdiquer sa souveraineté qu'un individu n'a le droit de vendre sa liberté. Quelle que soit l'ignorance ou la faiblesse d'une nation, ce transfert, cet abandon de la souveraineté est nul de soi; rien ne peut légitimer l'usurpation de ceux qui ne sauraient être que les mandataires et les serviteurs du pays.

Tels sont les principes reçus aux États-Unis, et, selon moi, ce sont les vrais principes de la démocratie. Si nous ne les avons jamais suivis, c'est que l'école révolutionnaire a faussé toutes nos idées. La souveraineté du peuple n'a été chez nous qu'un cri de guerre exploité par quelques ambitieux : elle n'a jamais servi qu'à détruire; quand nous voudrions en faire un rouage régulier, une force conservatrice, nous prendrions exemple des Américains.

(1) Jameson, p. 296.

(2) Jameson, p. 3.

J'ai dit plus haut qu'en certains états, quand il ne s'agissait que de corriger quelques dispositions d'une constitution depuis longtemps passée dans les mœurs, on remplaçait la consultation adressée au peuple et l'appel d'une convention par une procédure analogue, mais plus simple; c'est ce qu'on nomme le *mode spécifique*. C'est ainsi qu'en Pensylvanie la loi politique décide que, si des amendemens constitutionnels sont votés par les deux chambres, ces amendemens seront publiés dans un journal de chaque comté trois mois au moins avant les nouvelles élections. L'opinion étant avertie, et les députés nommés en vue du changement proposé, si la nouvelle législature adopte les amendemens, on les soumet à la ratification populaire en réservant au peuple le droit de voter séparément et distinctement sur chaque article. On voit combien on prend de précautions pour limiter le pouvoir des assemblées, pour réserver la décision au véritable souverain. Dans un assez grand nombre de constitutions, et notamment dans la constitution fédérale, on exige en outre que la législature ne puisse présenter d'amendement qu'à une majorité considérable, aux deux tiers des voix par exemple : on a voulu se mettre en garde contre la manie des innovations, mais cette condition n'est point regardée comme une limitation de la souveraineté populaire; aucun jurisconsulte ne doute que, si l'opinion se prononce, les assemblées n'aient le droit de consulter directement le peuple à la simple majorité. La question s'est présentée plus d'une fois, notamment à New-York en 1846, au Massachusetts en 1853; elle a toujours été résolue dans le même sens (1). En d'autres termes, aux États-Unis on n'a jamais compris qu'en France, en 1851, une minorité de députés ait pu s'enfermer dans la constitution pour refuser d'interroger la nation et placer le pays entre une révolution et un coup d'état. En Amérique, rien ne peut entraver la souveraineté populaire; en tout temps, en tout lieu, en toute occasion, elle doit avoir et elle a le dernier mot.

Voilà pourquoi dans tous les systèmes les réformes constitutionnelles ne sont qu'une lettre morte jusqu'à ce que le peuple leur ait donné la vie en les ratifiant. L'abolition de l'esclavage, l'égalité politique des noirs et des blancs, ne sont entrées dans la constitution fédérale qu'après avoir été sanctionnées par la nation tout entière. La pierre angulaire de la liberté américaine, c'est le vote populaire. Jamais on ne l'écarte, jamais on ne l'élude. Chacun reconnaît que la nation seule a le droit d'organiser son gouvernement, et qu'à elle seule appartient le pouvoir constituant, apanage de la souveraineté.

Ce respect de la volonté générale est poussé si loin qu'aujourd-

(1) Jameson, p. 209, 210.

d'hui en plusieurs états on soumet à la ratification du peuple certaines lois d'une importance majeure : lois des chemins de fer, lois des écoles, lois qui interdisent la vente des boissons spiritueuses (1). Ce n'est pas qu'on veuille transformer le peuple en législateur; les Américains ont trop de sens pour céder à cette illusion de la démagogie. Ils réservent aux chambres l'examen et le vote de la loi; mais ils croient bien faire en obtenant l'adhésion formelle du peuple pour des mesures qui le touchent dans ses intérêts et ses goûts les plus chers. C'est une politique qui ne manque ni de sagesse ni de grandeur; en associant le peuple au gouvernement, elle le rend glorieux de son obéissance et fier de ses institutions. C'est ce qui explique peut-être pourquoi il n'y a pas de pays plus démocratique ni moins révolutionnaire que les États-Unis. Que n'en sommes-nous là!

#### IV.

Rentrons en France, voyons comment on y a compris et exercé le pouvoir constituant.

Dans l'ancienne monarchie, il n'y a pas de constitution écrite; le seul souverain et le seul législateur, c'est le roi. Il est donc naturel que l'idée d'un pouvoir constituant ne paraisse qu'à la veille de la révolution; Sieyès s'en déclare l'inventeur. « Une idée saine et utile, nous dit-il, fut établie en 1788 : c'est la division du pouvoir constituant et des pouvoirs constitués. Elle comptera parmi les découvertes qui font faire un pas à la science; elle est due aux Français (2). »

Dans une note sur Sieyès (3), Lafayette remarque qu'avant 1788 les Américains avaient eu des conventions pour réformer leurs constitutions particulières, et pour rédiger leur constitution fédérale, que par conséquent l'idée du pouvoir constituant n'est pas une invention française. Il ajoute avec raison que les Français, loin de faire faire sur ce point un pas à la science, l'ont plutôt fait rétrograder par le mélange des fonctions constituantes et législatives dans l'assemblée de 1789 et dans la convention nationale, tandis qu'en Amérique ces fonctions ont toujours été distinctes. C'était mettre le doigt sur une des erreurs fondamentales du système français, — mais en 1789 on était infatué de Sieyès et de ses visions politiques; quant à l'ami de Washington, on l'admirait, mais on ne l'écoutait pas. Lorsque l'assemblée, près de se séparer, décréta le chapitre de la con-

(1) Jameson, p. 377, 385.

(2) Discours sur le projet de constitution et sur la *jurie constitutionnaire*. — *Moniteur* du 7 thermidor an III (25 juillet 1795).

(3) Mémoires de Lafayette, t. IV, p. 36.

stitution qui traite de la révision, toutes les propositions de Lafayette furent écartées. « M. de Lafayette, disait le *Journal de Paris* du 1<sup>er</sup> septembre 1791, n'a voté pour aucun de ces décrets : toutes ses vues y étaient trop opposées, il a trop bien étudié les *pouvoirs constituans* pour vouloir confier leur mission aux *pouvoirs constitués*; mais, lorsqu'il a cité l'exemple de l'Amérique, on a dit : *Ah! l'Amérique* (1)! »

J'ai grand'peur qu'en parcourant ces pages plus d'un lecteur ne pousse le même cri. Renoncer à un préjugé révolutionnaire n'est pas chose aisée pour un Français. Cependant en l'an III, au sortir des excès de la convention, le législateur, effrayé de son omnipotence, avait introduit dans la constitution un système de révision imité des Américains, et depuis l'an III combien de fois les évènements n'ont-ils pas donné raison au général Lafayette!

Tandis qu'aux États-Unis l'appel d'une convention est un fait aussi simple et aussi pacifique que la convocation d'une législature ordinaire, a-t-on jamais vu en France une assemblée constituante qui n'ait amené une révolution? L'œuvre de ces législateurs tout-puissans a-t-elle jamais été viable? La constitution de 1848 a-t-elle été moins chimérique et moins funeste que celle de 1791? Oserait-on remettre en vigueur cette charte républicaine que la France a laissée tomber avec une complète indifférence? Aujourd'hui même ne sentons-nous pas que le terrain tremble sous nos pieds? Si nous avons trouvé la vérité, en serions-nous réduits à marcher au hasard et à tâtonner dans la nuit?

Toute notre théorie du pouvoir constituant repose sur une erreur et sur un sophisme. L'erreur, c'est la délégation de la souveraineté : la souveraineté ne se délègue pas. Le sophisme, c'est l'identité du peuple et de ses représentans, la confusion du mandataire et du mandant. Nous aurons beau faire des discours pompeux et crier que le monde a les yeux sur nous, cette conception du pouvoir constituant n'en est pas moins la négation même de la souveraineté du peuple. Pour les partis, c'est le moyen infallible de se jouer de la volonté nationale, et de soumettre le pays au despotisme d'une minorité.

De cette double erreur, comme d'une source empoisonnée, sortent toutes nos fautes et toutes nos misères.

Les constituans étant considérés comme le peuple même en vertu de la délégation qu'ils ont reçue, et le peuple étant l'origine de tout pouvoir, nos politiques en concluent que l'assemblée possède tous les droits de la souveraineté, et suivant eux (ce qui est encore une erreur révolutionnaire) ces droits sont illimités. L'autorité de

(1) Mémoires de Lafayette, t. III, p. 113.

l'assemblée est donc absolue. Vie, liberté, propriété, religion, tout est entre les mains de cet abrégé de la nation. En d'autres termes, c'est au despotisme que nous nous en remettons du soin de créer la liberté. Il faut toute la force de l'habitude pour nous aveugler sur la fausseté et le danger d'une pareille invention.

A cette assemblée, armée déjà d'un pouvoir formidable, on soumet le gouvernement tout entier. La première garantie de la liberté, la séparation des pouvoirs, disparaît. C'est toujours une suite de la même erreur. On suppose qu'en l'absence d'une constitution le peuple gouverne par lui-même, et l'assemblée représente le peuple. C'est la fiction même sur laquelle les césars édifièrent leur tyrannie. Quel est l'effet de cette concentration de pouvoirs? Écoutons Daunou décrivant en 1793 le désordre qu'il avait sous les yeux. « Une assemblée chargée de faire une constitution mutile et paralyse par sa seule existence toutes les autorités qui sont autour d'elle. Elle est trop facilement entraînée à confondre le droit de créer et de modifier chaque pouvoir avec le droit de l'exercer immédiatement. Elle devient une puissance énorme et dictatoriale qui ne peut être longtemps salutaire. C'est une autorité presque nécessairement despotique et tellement contre nature qu'elle opprime ceux même qui l'exercent (1). » N'est-ce pas là l'histoire de la convention?

En vertu du même sophisme, l'assemblée, après avoir achevé son œuvre, ne la soumet pas au vote populaire. Le mandataire s'attribue le droit de lier son commettant sans lui demander son aveu. Pour un Américain, il y a là une usurpation de la souveraineté, un crime de lèse-majesté nationale. Un Français qui appartient à l'école révolutionnaire ne voit dans cet étrange procédé que la conséquence logique de l'hypothèse, plus que téméraire, qui identifie le représentant et le représenté. Pourquoi consulter le peuple? C'est lui qui a parié par la bouche de ses députés.

Enfin, et ceci ne me paraît justifiable en aucune façon, non-seulement nos assemblées constituantes imposent au pays une constitution qui d'ordinaire lui déplaît, mais elles lui interdisent d'y toucher avant l'époque qu'il leur convient de fixer. De par l'architecte qui a construit le nouvel édifice politique, il est défendu au peuple souverain de se trouver mal logé et de choisir un autre abri, — et cela pendant de longues années. Sait-on quand il était permis à la France de modifier la constitution de 1791, cette constitution qui mourut au berceau? En l'an de grâce 1821! A cette date, la France avait traversé six révolutions, et elle en était à son huitième gouvernement.

(1) Daunou, *Essai sur la Constitution*. Paris 1793, p. 55.

En face de cette perpétuelle usurpation de la souveraineté, comment s'étonner que la France ne s'attache jamais à des institutions qu'elle n'a pas choisies, et auxquelles on l'enchaîne de vive force? Et cependant le préjugé révolutionnaire est tellement enraciné que l'opinion, ignorante et prévenue, accepte l'omnipotence d'une assemblée comme le triomphe de la volonté populaire. On croit fonder la liberté en livrant à quelques députés tous les droits de l'homme et du citoyen. Malgré l'échec de 1789, malgré la terrible et récente leçon de 1848, je ne connais pas un publiciste français dont la foi soit ébranlée. Les partis extrêmes, qui prennent l'agitation pour la liberté, refusent à l'assemblée actuelle le droit de se dire constituante, mais c'est pour avoir de nouvelles élections et une nouvelle assemblée qui règle à son gré les destinées du pays. Des démocrates de profession ne soupçonnent même pas que la souveraineté doit toujours rester entre les mains de la nation, et qu'un peuple est dépouillé de ses droits quand ses mandataires peuvent disposer de lui sans s'inquiéter de sa volonté.

On dira peut-être qu'en ce moment il n'y a rien à craindre. Éluë au lendemain des désastres de la patrie, l'assemblée de Versailles est honnête, modérée, remplie de bonnes intentions. Elle aime la liberté, elle en a donné la preuve; de nouvelles élections n'assureraient pas au pays de meilleurs représentans. Je l'accorde volontiers; mais croit-on que l'assemblée de 1789 ne contint pas aussi l'élite de la France? Le mal n'est pas dans les hommes, il est dans le pouvoir absolu qu'on leur confère. Là est le poison, là est le danger. Une assemblée unique, et qu'on proclame souveraine, s'enivre de sa puissance. Chatouilleuse et susceptible à l'excès, elle n'entend rien céder de ses privilèges. Se croyant le peuple, elle se croit tout, et s'imaginerait abdiquer en se limitant. Chargez donc un pareil corps de rédiger une constitution qui réduise les attributions législatives et qui fasse une juste part au pouvoir exécutif! En 1791, on a établi ce qu'on nommait une démocratie royale, c'est-à-dire une république avec un roi fainéant; on en est arrivé rapidement à la révolution du 10 août. En 1848, on a refusé toute autorité au président de la république; à quoi a-t-on abouti? Sommes-nous corrigés de nos erreurs? L'expérience et la raison nous ont-elles appris que la séparation, c'est-à-dire l'indépendance mutuelle des pouvoirs, est la première condition de la liberté? J'en doute quand je vois avec quelle faveur on accueille une nouvelle conception politique qui, selon moi, mène directement à la révolution. Pour éviter l'usurpation, aujourd'hui peu probable, d'un président, on parle de confier le gouvernement de la France à une chambre unique, qui nommerait un président du conseil, simple agent de

ses volontés et toujours révocable. C'est le régime de la convention, c'est l'anarchie passée à l'état d'institution. On dira que nous vivons ainsi depuis six mois; cela est vrai : nous assistons à un miracle d'équilibre; mais les miracles sont des exceptions, et généralement ils durent peu. L'accord des volontés fait autant d'honneur à la modération de l'assemblée qu'à la prudence du président; mais est-ce là une garantie suffisante pour un peuple qui a besoin de compter sur un lendemain? N'est-ce pas un accident heureux, un instant de calme entre deux orages? Pour installer un gouvernement durable, il ne suffit ni de l'esprit politique d'un homme, ni du patriotisme d'une assemblée; il faut une constitution, c'est-à-dire une loi suprême qui limite les deux grands pouvoirs de l'état et les maintienne l'un par l'autre dans le respect du peuple et de sa souveraineté.

Pour rédiger cette constitution équitable qui rendrait à la France la sécurité et l'espoir, je crois que l'assemblée actuelle vaut mieux qu'une assemblée nommée dans un an ou deux, quand le pays sera fatigué du provisoire et peut-être de la république. Cependant j'avoue sincèrement que j'aurais plus de confiance dans l'avenir, si on faisait élire par le pays, je dis non pas une convention (le mot ferait peur), mais un comité chargé de rédiger un projet de constitution, tandis que tous les pouvoirs resteraient en place et que l'assemblée continuerait de gouverner. Serait-il donc difficile de choisir parmi nos politiques et nos publicistes les plus estimés un petit nombre d'hommes qui, sans intérêt personnel et sans arrière-pensée, oublieraient les passions qui nous divisent pour ne songer qu'à l'intérêt de la France, pour nous préparer une constitution sage et durable? L'œuvre n'est pas au-dessus des forces humaines; les principes de la liberté constitutionnelle sont connus en tout pays. Ce qui empêche de les appliquer, ce n'est pas le préjugé, c'est la passion. Une assemblée de 700 députés, divisés d'opinions, d'intérêts, d'espérances, agitera le pays pendant plus d'une année par ses discussions violentes et n'aboutira qu'à une œuvre informe. Avec de l'honnêteté, du bon vouloir et un peu de patriotisme, un comité de 50 personnes rédigera en moins d'un mois une charte républicaine qui vaudra celle des États-Unis. Est-ce trop présumer de la France que de chercher chez elle un Madison, un Hamilton, un Franklin?

Mais que l'assemblée ou qu'un comité rédige la constitution, je ne puis admettre que cet acte soit viable, s'il n'est pas soumis à la sanction du pays. Dans une république, c'est-à-dire dans un gouvernement qui repose sur la souveraineté du peuple, la ratification de la charte nationale est une de ces lois fondamentales que

personne ne peut éluder impunément. Si le vote populaire ne consacre pas la nouvelle constitution et ne la rend pas inviolable pour le législateur ordinaire, comment évitera-t-on que la prochaine assemblée ne prenne exemple sur la convention, et n'abroge un acte qui la gêne? L'assemblée aura la nation pour complice. Ne pas interroger le pays, c'est laisser aux journaux le droit de dire qu'on ne peut engager la France sans la consulter, et que, si on évite d'en appeler au peuple, c'est qu'une fois encore on veut l'asservir à un gouvernement qu'il repousse. En deux mots, c'est préparer une révolution prochaine. N'en déplaise à ceux qui s'effraient du vote universel, il n'y a que la grande voix du peuple qui puisse imposer silence aux partis. L'exemple de l'Amérique est là pour l'attester.

On dira, je le sais, que le peuple français n'est pas aussi éclairé que le peuple des États-Unis; on ajoutera même qu'il est indolent et crédule, et qu'il votera toujours *oui* quand on lui demandera de confirmer ce qui existe. Je connais ce dédain superbe : ce ne sont pas les moins démocrates qui l'affectent; mais alors pourquoi une république? pourquoi le suffrage universel? pourquoi n'en pas revenir aux électeurs à 200 francs et aux éligibles à 500? Cela vaudrait mieux que de violer les principes républicains et de se jouer du pays.

Pour moi, j'estime que le premier devoir du législateur est de se servir des forces qui existent en les tournant au bien général. Nous sommes atteints d'un mal terrible : l'impatience de tout frein, la haine de toute supériorité, l'esprit de révolution, maladies des peuples en décadence. Pour nous guérir et nous relever, il n'y a qu'un remède, remède héroïque et sûr, c'est la pratique sincère de la souveraineté populaire. La majorité de la France est saine, elle se compose de petits propriétaires et de paysans sobres, économes, laborieux, pacifiques; c'est sur cet élément conservateur qu'il faut s'appuyer. Chaque fois qu'on consultera le pays, cette majorité se prononcera pour l'ordre et la sécurité. C'est à elle qu'il faut s'adresser en ne négligeant rien pour l'éclairer, mais en étant décidé à la respecter et à lui obéir. Jusqu'à ce jour, les partis ont invoqué le grand nom de souveraineté du peuple pour s'emparer du pouvoir et en abuser; aujourd'hui il faut avoir non plus le mot seulement, mais la chose. Organiser l'action de la souveraineté populaire n'est pas une utopie : l'Amérique et la Suisse en sont la preuve; il faut que cette souveraineté prenne place parmi nos institutions, et que l'empire de la majorité franchement accepté de tous succède enfin au règne tumultueux des factions qui ont affaibli et ruiné la France depuis quatre-vingts ans.

ÉD. LABOULAYE.

---

# L'INSTRUCTION GÉNÉRALE

## EN FRANCE

---

### L'OBSERVATION ET L'EXPÉRIENCE

---

#### I.

Une vérité triste pour notre amour-propre national n'est plus à démontrer; elle frappe en même temps qu'elle afflige tous ceux qui ont le souci de la grandeur du pays : le goût de l'étude décline chaque jour parmi nous. L'intérêt que l'on portait autrefois aux œuvres scientifiques s'affaiblit également au sein de la société, et l'indifférence générale amène le découragement chez la jeunesse studieuse, sollicitée d'entreprendre des travaux qui ne doivent assurer qu'un sort précaire. Se livrer à un immense labeur en vue d'une découverte ou d'un perfectionnement avec la certitude de n'acquérir aucun bien et sans grand espoir de renommée semble folie, quand on voit la fortune aller aisément aux spéculateurs et aux trafiquans, et les honneurs de préférence aux gens habiles. Se donner des peines infinies pour la pure satisfaction de l'esprit, pour la joie de servir la cause de l'humanité ou pour soutenir l'éclat du pays est d'un désintéressement dont les exemples resteront rares, surtout dans les familles riches. Si l'on pouvait douter de l'indifférence croissante pour les études, il suffirait, pour s'en convaincre, de voir les principaux organes de la publicité d'il y a vingt-cinq ou trente ans et de les comparer à ceux d'aujourd'hui : la différence du caractère et de l'étendue des bulletins du mouvement scientifique fournirait une indication. Il suffirait encore de s'informer du nombre relativement considérable des personnes qui travaillaient autrefois dans les

grandes bibliothèques et de le mettre en regard du nombre de lecteurs qui ont fréquenté ces établissemens dans les dernières années. La conclusion sera inévitable : la population de la France augmente, mais le savoir diminue.

Le savoir est presque inutile dans une société qui ne tient pas compte du mérite. De nos jours, les jeunes gens arrivés au terme des études scolaires ont déjà une vue très nette à cet égard. Les maîtres disent combien d'élèves refusent de rien apprendre au-delà de ce qui semble indispensable pour se présenter à l'examen. Lorsque l'oïveté est impossible, embrasser au plus vite une carrière où l'on arrive promptement à la fortune, et, pour les moins ambitieux, où l'on a une existence assurée, devient l'unique préoccupation. Une cause plus grave d'abaissement intellectuel se montre à tous les yeux : incapable de s'élever par le talent, privé du courage nécessaire pour n'attendre une situation honorée que d'un travail persévérant, on songe à se faire écrivain ou orateur politique.

Un certain ralentissement dans les études patientes ne s'est pas produit seulement en France, il s'est manifesté d'une manière à peu près générale en Europe. Le nombre des hommes tout à fait éminens ne s'est accru ni en Allemagne ni en Angleterre ; toutefois, chez nos voisins, on déploie depuis quelques années une remarquable activité pour inspirer à la nation de hautes pensées, et l'on prépare sans doute un brillant avenir. La lutte est engagée avec vigueur contre l'indifférence, contre l'inertie, contre les appétits matériels. Personne n'ignore aujourd'hui que de beaux établissemens scientifiques ont été créés en Allemagne; on nous affirme maintenant qu'il existe à peine dans l'empire germanique quelques villes de plus de 5,000 âmes où l'on ne trouve un laboratoire, des instrumens, une bibliothèque, c'est-à-dire tous les moyens d'exécuter des travaux de recherche. Se voyant si bien pourvus, les professeurs des universités allemandes parlent fièrement du soin qu'ils prennent d'habituer les jeunes gens à l'observation. En Angleterre, les savans élèvent la voix, et, plus heureux qu'en France, ils sont écoutés et applaudis. Comme nous, ils rêvent l'avancement de la science, et ils proclament la nécessité de répandre les connaissances scientifiques. Encouragés dans cette noble entreprise par une société éclairée, souvent assistés par le gouvernement, ils marchent avec sûreté vers le but. Si le gouvernement anglais entretient une marine puissante afin de protéger ses nationaux sur tous les points du globe, il n'hésite pas à mettre des navires à la disposition d'investigateurs habiles, qui ensuite nous étonnent par la grandeur des découvertes accomplies (1).

1) Voyez *la Vie dans les profondeurs de la mer*, dans la *Revue* du 15 janvier 1871.

Le sentiment patriotique de nos voisins trouve l'occasion de se manifester d'une manière qui n'est jamais imitée en France. De vastes ouvrages, accompagnés de planches d'une exécution dispendieuse, se publient assez facilement en Angleterre, où de riches particuliers s'empresstent de souscrire avec la seule pensée que la production d'une belle œuvre est un honneur pour la Grande-Bretagne. Une préoccupation du même genre règne parmi les citoyens des États-Unis. Un jour, l'illustre professeur du musée de Cambridge, M. L. Agassiz, causait notre surprise en nous citant le nombre des souscripteurs à l'*Histoire naturelle de l'Amérique du Nord* (1); une somme considérable mise entre les mains de l'auteur permettait de ne rien négliger pour rendre la publication magnifique (2). En France, l'ouvrage le plus recommandable par les faits qu'il met en lumière, comme par toutes les délicatesses d'un art raffiné, est l'objet d'une complète indifférence; le ministère chargé de distribuer les *encouragemens* traite avec une parfaite égalité l'œuvre exceptionnelle et les écrits médiocres ou insignifiants. Une comparaison qui porterait sur les livres élémentaires ferait encore ressortir une différence malheureuse pour la France. A l'étranger, de petits volumes où les faits les plus curieux de la science sont très passablement exposés dans une forme concise répandent l'instruction dans toutes les classes. En Angleterre, des hommes distingués donnent assez volontiers leurs soins à des publications populaires sur les sciences, sur la géographie, sur les voyages, qui sont recherchées dans la plupart des familles. Dans notre pays, où d'affreuses compilations ne sont pas reçues avec moins de faveur que de bons livres, les savans tentent rarement d'instruire les gens du monde. La composition d'un ouvrage élémentaire donne beaucoup de peine, exige des qualités que peu de personnes sont capables de discerner; une connaissance très complète de toutes les parties du sujet est indispensable, car il faut juger sainement de la valeur relative des faits ou des assertions et bien choisir les exemples. Il faut aussi qu'une vue de l'ensemble des détails permette à l'auteur de formuler des généralisations sans jamais s'écarter de la vérité; il faut encore une habileté particulière pour saisir les conséquences auxquelles conduisent mille observations détachées. Les livres de ceux qui s'intitulent des *vulgarisateurs* ne répondent nullement à de telles exigences.

Rien n'atteste mieux la fâcheuse direction donnée à l'enseigne-

(1) *Contributions to the Natural History of the United States of North-America*, 4 volumes grand in-4°.

(2) Les souscriptions prises à l'avance pour un volume donnaient la somme de 120,000 francs.

ment que l'indifférence pour les études les plus favorables à la marche de l'esprit et à la prospérité des nations. L'investigation scientifique a déjà procuré tant de bienfaits, que chacun, semble-t-il, devrait comprendre que toute recherche profonde donnera des fruits dans un temps plus ou moins rapproché. Cependant la société française se comporte comme si elle n'attendait pas de lendemain. La civilisation actuelle tire son principal lustre du magnifique développement des sciences, et on l'oublie. Dans l'antiquité, il y avait des guerriers, des poètes, des orateurs, des historiens, des philosophes, des artistes, dont les talens n'ont pas été surpassés; mais il n'y avait ni physiciens ni chimistes, et l'histoire naturelle bégayait. Au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, la voie de l'observation et de l'expérience a été tracée; les découvertes ont été accueillies avec enthousiasme, et l'esprit du monde a été renouvelé. Néanmoins c'est le XIX<sup>e</sup> siècle qui a vu les grandes merveilles. Les changemens prodigieux qui se sont effectués sur la terre à travers les âges ont été en partie révélés; de vives lumières ont été répandues sur les phénomènes de la vie et sur les conditions d'existence des êtres. Des méthodes incomparables qui s'appliquent avec avantage à tous les genres d'études ont été créées. Les travaux des mécaniciens, des chimistes, des physiciens, ont été l'origine de nouvelles industries où d'immenses intérêts sont engagés. Aujourd'hui, sans rien attendre du hasard, nous pouvons déterminer la direction qu'il convient d'imprimer aux recherches pour étendre nos conquêtes. Nous pouvons juger les notions encore incomplètes et prévoir certains résultats d'une longue étude. Suivant l'heureuse expression de Pascal, « c'est l'ignorance qui se connaît, » la condition la plus enviable, parce qu'elle fait la sagesse des hommes. Dans une telle situation, est-il concevable que les sciences n'occupent qu'une place insignifiante dans l'instruction générale?

Chacun étant uniquement préoccupé ou de ses plaisirs ou de ses projets ambitieux et ne souhaitant que la richesse, tout souci des conquêtes de l'intelligence a disparu dans la société française. Avec une superbe assurance, des personnages qui n'hésitent pas à se mettre au nombre des plus capables déclarent que la science spéculative n'est pas nécessaire, et qu'on peut s'en tenir aux applications. Dans un écrit récent, M. Pasteur rapporte « qu'on se plaignait en présence d'un ministre de l'abandon des carrières scientifiques par des hommes qui auraient pu les parcourir avec distinction; l'homme d'état essaya de montrer qu'il ne fallait pas en être surpris, qu'aujourd'hui le règne des sciences théoriques cédait la place à celui des *sciences appliquées*. » On demeure confondu en voyant formuler de telles idées. Inutile toute connaissance, si belle qu'elle puisse être pour la raison; inutile le savoir, s'il ne procure pas tout

de suite des profits qui seront comptés en argent ! On devine que le ministre ne songeait qu'aux applications de la science à l'industrie et peut-être à l'agriculture. Par bonheur, de plus hautes pensées ne sont pas encore absolument éteintes dans notre pays. Ce qui élargit la sphère d'activité de l'esprit, ce qui élève l'homme, ne saurait être dédaigné chez un peuple civilisé. La science, ne dût-elle jamais servir qu'à étendre et à fortifier la puissance intellectuelle, ne pourrait pas être cultivée avec moins d'ardeur.

Si la science, comme les lettres et les beaux-arts, a le droit d'être aimée pour elle-même, elle s'enorgueillit cependant de sa mission d'améliorer le sort des hommes. La certitude que toute notion acquise conduit dans un temps plus ou moins d'orgue à des applications fécondes est un encouragement pour les investigateurs ; mais trouver naturel qu'on néglige la science pour chercher exclusivement le côté pratique, n'est-ce pas croire qu'une application est réalisable avant d'avoir la science ? Si des observateurs prévoient le moment où la connaissance entière de certains phénomènes deviendra la source de nouvelles richesses, ils constatent qu'avant d'atteindre l'idéal des gens positifs de bien longues études poursuivies sans autre ambition que de découvrir des vérités seront nécessaires. En travaillant pour le progrès de la science, on agit pour l'avantage matériel des générations futures. Les physiciens du XVIII<sup>e</sup> siècle qui étudiaient l'électricité et demeuraient ravis quand ils avaient observé de puissans effets, et Oërstedt lui-même reconnaissant en 1819 la déviation imprimée à l'aiguille aimantée, ne se doutaient pas qu'un jour, grâce à leurs travaux, le monde serait couvert d'un réseau télégraphique. En 1862, la séance annuelle des cinq académies fut pour M. Balard l'occasion de rappeler d'une façon charmante l'influence que l'étude des sciences spéculatives a exercée sur les progrès récents de l'industrie. Le savant chimiste a cité une infinité de produits qu'on venait de voir à l'exposition de Londres, dont la véritable origine remonte à des découvertes purement scientifiques. A la vue de mille objets, les uns reproduisant par la galvanoplastie les chefs-d'œuvre de l'art, les autres réalisant, par la dorure et l'argenture, la multiplication des métaux au profit de toutes les classes de la société, l'homme instruit devait songer à Volta et se souvenir des expériences d'électro-chimie de M. de La Rive. En voyant une foule d'étoffes teintes de couleurs aussi fraîches et aussi brillantes que celles des fleurs, on voulait savoir l'origine de ce beau violet, de ce rouge superbe, de ce bleu magnifique, de ce jaune éclatant, qui sous diverses combinaisons forment toutes les nuances imaginables ; le chimiste répondait : Ces couleurs si pures et si vives proviennent de la houille que vous brûlez dans vos foyers, et il énumérait les recherches qui avaient

précédé les découvertes des belles matières tinctoriales. — En 1823, Faraday parvient à isoler des produits condensés du gaz de l'huile un carbure d'hydrogène; c'est un composé nouveau dont il est impossible de soupçonner les futures destinées. Mitscherlich l'extrait par un meilleur procédé, lui donne le nom de benzine, et le transforme en un composé nitré, la nitrobenzine, sans penser à aucune application. Un peu plus tard, Mansfield, Pelouze, Coupier, réussissent à extraire à bas prix la benzine du goudron de houille, et alors cette substance est recherchée pour divers usages. A l'aide d'une découverte remarquable, Zinin transforme la benzine en aniline, une matière curieuse pour le chimiste, dont personne encore n'aperçoit l'utilité pratique. Un professeur de Montpellier, M. Béchamp, imagine un mode de préparation plus simple pour cette aniline, qu'on croirait sans usage possible. En 1856, dans le célèbre laboratoire de M. Hofmann, à Londres, M. Perkin s'efforce d'en tirer un parti industriel : il espère produire artificiellement la quinine, il échoue dans cette tentative; mais, ayant traité l'aniline par des agens d'oxydation, il observe la matière colorante violette. Bientôt après, M. Hofmann, tout préoccupé de certaines vues théoriques vraiment grandioses, essaie l'action du bichlorure de carbone sur l'aniline, et la belle couleur rouge, la fuchsine, est trouvée. Cette fois, l'expérimentateur distingue nettement le rôle que la nouvelle substance peut avoir dans l'industrie; seulement, en véritable philosophe, il dédaigne la spéculation, et il abandonne à d'autres la faculté de s'enrichir.

Pour avoir des applications qui n'impressionnent pas la foule au même degré que certains résultats obtenus par des chimistes et des physiciens, l'observation de la nature n'influe pas moins sur le sort des populations. Il est beau d'avoir constaté les changemens que la terre a subis et que l'on a appelés les révolutions du globe, mais la satisfaction n'est que pour l'esprit. Au contraire, lorsque sur un espace plus ou moins vaste le géologue a étudié avec méthode la superposition des terrains, tracé les limites de toutes les couches, déterminé les élémens dont se composent ces couches, les ressources que le sol d'une contrée peut fournir se trouvent connues. Les recherches de l'investigateur désintéressé auront révélé la présence de nappes d'eau, de minerais, de combustibles, de terres employées par diverses industries; elles ont ouvert la carrière à de fructueuses exploitations. Le botaniste entièrement voué au culte de la nature, et tout au bonheur de comparer entre eux les végétaux disséminés à la surface de la terre, ou de suivre la répartition des espèces selon les climats, ou de reconnaître les conditions nécessaires à la propagation des plantes, travaille plus qu'on ne l'imagine pour le bien commun. Il appelle l'attention sur des végétaux qui donnent

des produits utiles, de même que sur des plantes alimentaires; il donne des indications sur les circonstances favorables au développement de certaines espèces, — et un jour des agriculteurs et des industriels bien avisés tirent profit des avertissemens de l'homme de science. Si l'on considère les êtres animés, ce n'est plus seulement la variété infinie des organismes, c'est aussi la complexité de chaque organisme qui rend l'étude longue et pleine de difficultés, mais avec les difficultés s'accroît la grandeur des résultats possibles. Les recherches de zoologie ont jeté de surprenantes lumières sur les âges du monde, elles ont fourni le guide le plus certain aux investigations du géologue, elles ont presque dévoilé les aspects de la vie sur la terre aux différentes époques de la nature. Chaque jour des observations précises, des expériences délicates, répandent de nouvelles clartés sur les phénomènes de la vie, et déjà le zoologiste ou le physiologiste s'anime à la pensée que sans doute le moment viendra où, mieux éclairés que nous ne le sommes encore sur les instrumens des perceptions extérieures, on démontrera d'une manière scientifique les causes de plusieurs facultés de l'homme et des êtres les plus remarquables. Les recherches du naturaliste, dont l'esprit plane au-dessus des intérêts matériels, apportent néanmoins des enseignemens précieux. Elles instruisent sur les qualités qu'on peut obtenir des animaux domestiques, elles apprennent les moyens de propager certaines espèces utiles, et de combattre les espèces nuisibles.

Après les tentatives infructueuses pour créer la *pisciculture* et l'*ostréiculture*, nous avons montré que seule l'étude approfondie des conditions d'existence des animaux qu'on voulait propager aurait assuré le succès (1). Chaque année, une partie considérable des récoltes est détruite par des insectes; les cultivateurs acceptent le mal, tant qu'il demeure contenu dans les limites ordinaires, avec une déplorable résignation. Lorsque le fléau prend des proportions inusitées, ils poussent des cris de détresse, et demandent au gouvernement un moyen de détruire les bêtes qui mangent le blé, qui ravagent les betteraves, qui font périr les vignes. Plus d'une fois, on a dit avec raison que les agriculteurs avaient tort de se plaindre, car, si le malheur les atteint, c'est qu'ils pèchent par ignorance et par incurie. Au lieu de songer à s'instruire, ils rêvent un moyen qui supprime simplement les bêtes nuisibles : il faut qu'on souffle dessus, ou tout au moins qu'on apporte une drogue capable d'anéantir les hôtes malfaisans. Ce qu'il faudrait demander, c'est la connaissance scientifique des êtres qu'il s'agit de combattre. Pourra-t-on jamais assez répandre une telle vérité? Il est permis

(1) *Les Poissons des eaux douces de la France.*

d'en douter en voyant les fautes commises; un exemple très récent en fournira la preuve. Tout le monde a entendu parler d'un puce-ron (1) apparu dans les vignobles du midi de la France il y a peu d'années, qui maintenant se propage avec rapidité et cause d'incalculables préjudices. Les propriétaires de vignobles étourdissent le pays de leurs lamentations : les voilà ruinés. Le gouvernement s'émeut, le ministre de l'agriculture nomme une commission, et se décharge ainsi de toute responsabilité. Il y a dans la commission, à côté de personnages dont le rôle en cette affaire n'est pas facile à discerner, des savans qui sont l'honneur et la gloire de la France; mais, désarmés, ils se contentent de donner quelques indications générales dont n'aurait nul besoin celui qui serait en état de produire un travail vraiment utile. On suit de vieux errements indignes de la science et funestes aux intérêts qu'on prétend servir. On propose un prix de 20,000 francs « à l'inventeur du meilleur procédé destiné à combattre efficacement les ravages du *phylloxera vastatrix*. » Un programme est donné, et dans cette pièce curieuse on lit : « Toute personne qui voudra concourir pour le prix de 20,000 fr. devra adresser au ministre de l'agriculture et du commerce une notice sur son invention; — ne seront admises au concours que les personnes pouvant fournir à l'appui de leur demande des certificats attestant que le moyen proposé a déjà été soumis à l'épreuve de l'expérience pratique. » On croit rêver en lisant un pareil document, et l'on voudrait se figurer qu'il remonte au moyen âge. Espère-t-on de cette manière provoquer autre chose que des observations mauvaises ou fort incomplètes, et surtout répandre l'idée que le hasard, faisant rencontrer une matière qui possède la propriété de tuer l'insecte sans nuire à la plante, offrira l'occasion de gagner une bonne somme sans grand effort d'intelligence?

Admettez la possibilité de l'action efficace d'une substance, on ne sera pas beaucoup plus avancé; le remède tout empirique dont on aura fait usage peut-être en un moment avec une apparence de succès échouera dans d'autres circonstances sans qu'on en comprenne la raison. Le programme émané de l'administration n'excite pas à l'étude sérieuse, il encourage l'esprit d'intrigue. Ce qu'on devait demander, c'est une étude très parfaite de l'animal nuisible, de son organisation, des conditions de son existence, de son mode de propagation. Malheureusement il semble que parmi nous on ne se persuadera jamais que, pour vaincre sûrement un ennemi, la première obligation est de le bien connaître. Maintenant dirons-nous ce qu'il faudrait de talent d'observation et de connaissances acquises sur les animaux du même groupe pour exécuter un beau

(1) Le *phylloxera vastatrix*.

travail sur le puceron de la vigne? L'insecte est petit : une grande habitude du microscope est indispensable, une habileté consommée dans l'art des dissections les plus délicates, une extrême facilité à reproduire par le dessin de minutieux détails, sont également nécessaires. Le naturaliste capable d'entreprendre et d'accomplir dignement l'étude du puceron ne se préoccuperait que des faits scientifiques, étant bien assuré que, lorsque la science aura fait son œuvre, les moyens de destruction de l'animal nuisible seront tellement simples qu'on pensera ne rien devoir à personne. L'inconvénient est que l'investigateur consacrerait quatre ou cinq années, peut-être davantage, à l'exécution du travail, qu'il dépenserait beaucoup d'argent pour les observations, pour les expériences, pour les déplacements, et que, comme un ouvrage inédit demeure à peu près inutile, il aurait sans doute encore à supporter les frais considérables d'une publication accompagnée de planches. Ayant abandonné des recherches préférées, il pourrait se réjouir d'avoir épargné la misère à de pauvres vigneron; mais il éprouverait moins de bonheur à voir de très riches propriétaires, heureux de ne plus craindre pour leurs gros revenus, se contenter de rire de l'homme qui se serait donné des peines inouïes pour connaître un misérable insecte. L'auteur d'un travail sérieux n'rait pas, à la façon de certains industriels, réclamer les certificats qu'on attend au ministère de l'agriculture.

De quelque côté qu'on porte le regard, on aperçoit les vices de l'instruction donnée dans notre pays. L'observation et l'expérience n'étant presque jamais appelées à former le jugement, les hommes en général, une fois jetés hors du cercle étroit où ils s'agitent, ne savent guère apprécier les situations, distinguer les aptitudes, comprendre les avantages que peuvent fournir des études déterminées. On a souvent reproché aux Français de ne pas connaître les pays étrangers, et pourtant ils sont excusables sous ce rapport, car ils ne connaissent pas la France.

## II.

Un membre distingué de la Société royale de Londres, M. Huxley, un des promoteurs les plus actifs et les plus autorisés du mouvement que nous avons signalé en Angleterre, déclarait, il y a trois ans à peine, que l'enseignement peut être regardé à bon droit comme l'œuvre la plus grande dont on ait à s'occuper à l'époque actuelle. Nous ne le démentirons pas. Si les écoles de la Grande-Bretagne, indifférentes aux progrès de la civilisation, ont trop conservé les vieilles traditions universitaires, une meilleure fortune n'a pas été réservée à notre pays, où les productions de l'intelligence

ne sont pas reçues avec le même intérêt que dans la société anglaise. Si par un bonheur providentiel la nation se réveille, si la pensée de favoriser les recherches scientifiques et de donner un puissant essor à l'instruction publique parvient à dominer en France, on ne devra jamais oublier qu'il s'agit d'un vaste ensemble dont toutes les parties se touchent et s'enchaînent. On se tromperait en supposant que des mesures, ou isolées, ou mesquines, ou opérées sans méthode, produiraient des effets considérables. En 1868, un document officiel sur les misères de l'enseignement supérieur, assemblage confus d'indications émanées de sources diverses, provoquait de la part de M. Michel Chevalier la juste remarque que « les dispositions pratiques par lesquelles le ministre terminait son travail étaient lilliputiennes en comparaison de l'objet proposé. » En faisant luire l'espérance d'immenses améliorations lorsqu'on ne possède ni les lumières, ni les ressources matérielles qui permettraient de les réaliser, on porte sûrement un grave préjudice aux meilleures causes.

Pour entretenir et développer l'amour des études sérieuses, l'esprit public doit être sans cesse frappé par l'attrait de choses neuves et saisissantes. Chez ceux qui songent à la gloire du pays, l'imagination a besoin d'être excitée par des œuvres et des entreprises grandioses; chez ceux qui avant tout se préoccupent du bien-être de l'humanité, la pensée veut être tenue en éveil par la certitude que les recherches de l'ordre le plus élevé peuvent exercer une influence heureuse sur le sort des individus. Que le mouvement se ralentisse, l'imagination languit, la pensée se détourne, et un affaiblissement général se manifeste. De l'avis des meilleurs juges, c'est là notre histoire. Il fut un jour où la France avait une prépondérance incontestée dans les diverses branches des connaissances humaines; aujourd'hui cette prépondérance est revendiquée par d'autres nations. Attristés, mais certains que la sève n'est pas épuisée, des hommes de cœur qui consacrent leur vie à l'étude disent au gouvernement et à la société entière : Donnez-nous des moyens d'action, nous saurons les faire servir à de grands desseins, et, par l'exercice de l'observation et de l'expérience, nous élèverons une jeunesse intelligente à travailler d'une manière qui honore le pays. Avec une large assistance surgiraient bientôt des découvertes remarquables et des œuvres brillantes; l'avancement de la science serait prodigieux, et les bienfaits d'une pareille activité intellectuelle se produiraient sous toutes les formes. Alors, par les chaires du haut enseignement, désormais pourvues de puissans moyens de démonstration et toujours occupées par les auteurs des travaux les plus estimés, se répandraient les connaissances qui font l'éclat d'une civilisation. Pourtant aucun succès durable ne serait assuré, si l'on

se contentait de favoriser les recherches et de porter à la plus grande perfection possible l'enseignement supérieur. Tant que la société ne sera pas préparée à comprendre l'utilité et l'importance des vérités mises en circulation, elle ne sera point entraînée. Il importe que chacun, au début des études, soit appelé à profiter des avantages d'une instruction scientifique.

Aux alarmes jetées à tous les vents par les hommes de science, qui se voient presque condamnés à l'immobilité faute de ressources indispensables à l'exécution de leurs travaux, — aux avertissemens semés de tous côtés au sujet de l'abandon des carrières scientifiques, on a répondu au commencement de l'année 1870 par la nomination d'une commission chargée d'émettre des vœux. On a demandé l'augmentation du nombre des professeurs dans les facultés de province et l'accroissement des moyens d'étude et de travail dans les principales villes de l'état; les intentions sont parfaites, mais la situation actuelle semble ne pas avoir été reconnue. L'augmentation du nombre des chaires est réclamée lorsque souvent on éprouve de sérieuses difficultés pour avoir des professeurs capables d'occuper dignement les places qui viennent à vaquer. Une première nécessité s'impose : aider et encourager des hommes jeunes et intelligens à poursuivre des travaux de recherche, mettre les investigateurs en position de montrer par des œuvres originales qu'ils seront de véritables maîtres. Aujourd'hui des jeunes gens pleins de présomption prétendent enseigner avant d'avoir acquis la moindre autorité par des travaux estimables, et parfois on les écoute. On imagine qu'un homme simplement instruit par la lecture de certains livres et par des leçons orales peut être un professeur de science; — c'est une déplorable erreur. En somme, dans les sciences nul n'est capable ou de réaliser un progrès ou d'instruire les autres, s'il n'a pas appris à étudier directement les faits, s'il n'a pas accompli quelque découverte ou un perfectionnement notable, et un mot s'il n'est pas devenu habile dans l'observation et dans l'expérience.

La puissance de l'esprit d'investigation est attestée par l'histoire du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle; aussi la pensée se complait aisément à remonter à cette époque de rénovation où le monde, fatigué des disputes stériles et convaincu de l'influence pernicieuse des sophistes et des rhéteurs, entend les voix qui convient à l'observation et demandent le recours à l'expérience. On admirera toujours les hommes passionnés pour la vérité qui les premiers, négligeant les opinions reçues sans contrôle, s'adonnèrent à la recherche, et firent de merveilles découvertes. C'étaient des contemplateurs de la nature saisis de la beauté de la création, des médecins étudiant l'organisation du corps humain et bientôt celle des animaux;

— l'utilité de la comparaison, source de toutes nos idées précises était entrevue. La grandeur intellectuelle ennoblit tellement un peuple, qu'on éprouve encore un sentiment de reconnaissance envers l'Italie pour avoir donné les premiers maîtres à la civilisation moderne; mais c'est aussi vers l'Italie que se tourne le regard quand on veut apprendre comment une nation perd son prestige. L'école de Padoue avait au xvi<sup>e</sup> siècle un lustre incomparable; les étrangers avides d'instruction affluaient dans la ville savante. Lorsqu'on étudie l'histoire de la découverte de la circulation du sang, on ne doute pas que le grand Harvey n'ait été heureusement inspiré en allant à Padoue chercher les leçons de l'observateur éminent qui s'appelait Fabrizio d'Acquapendente. Alors la république de Venise ne marchandait pas à la science les libéralités, et les maîtres s'acquittaient en donnant au pays une part de gloire, en y attirant la richesse. Le jour où la patrie a été troublée, on a oublié la science, et une décadence générale est survenue. Jamais on ne pourra trop méditer sur un tel exemple.

Le besoin de connaître, l'amour de la vérité, le goût du beau, avaient passé ailleurs. La France à son tour a eu des initiateurs partout honorés, et, par la multiplicité des talents, elle a exercé une puissante action sur le monde. Néanmoins elle serait bientôt humiliée, si longtemps encore elle voulait économiser sur les études de tout genre, lorsque chez des nations voisines on s'occupe avec ardeur de l'avancement des sciences et des améliorations à introduire dans l'enseignement. Ce sont là en effet deux choses maintenant inséparables. Pour que le pays accorde volontiers toutes les ressources nécessaires à l'accomplissement de grands travaux de recherche, il faut qu'il puisse apprécier le mérite et l'utilité de pareils travaux. Autrefois les découvertes excitaient au moins la curiosité; mais elles se sont tellement multipliées, les surprises ont été si fréquentes, qu'on n'y a plus donné la même attention. La société n'ayant pas été appelée d'une manière générale à jouir des progrès dus à l'investigation, elle s'est désintéressée. C'est au moment où certaines connaissances scientifiques pouvaient procurer des avantages précieux dans toutes les conditions sociales qu'elles ont été surtout repoussées d'une façon systématique dans l'instruction de la jeunesse. L'observation et l'expérience, proclamées et reconnues les seuls guides sûrs dans la pratique de toutes les affaires, ne sont jamais entrées pour une part quelconque dans l'enseignement des collèges. Ce sera une tache pour les hommes qui ont tenu en main les destinées de la nation d'avoir compromis l'avenir de tout un peuple en s'opposant aux innovations les plus nécessaires.

## III.

Tout a changé; des connaissances sans nombre ont été acquises, des progrès ont été effectués à l'infini, des idées nouvelles ont été propagées, et l'enseignement qu'on donne à la jeunesse n'en a tiré presque aucun profit, — l'Université a gardé pieusement les traditions du moyen âge. C'est fort inutilement que depuis 1802 le programme des études scolaires a subi de fréquentes variations; le même esprit a toujours régné. Quand le sort de l'instruction publique a été confié à des hommes d'un talent éprouvé, l'enseignement des collèges a paru entrer dans une meilleure voie, des matières dont la connaissance était jugée indispensable dans une bonne éducation ont été inscrites sur le programme des études: mais, quand l'autorité, dont l'exercice ne semble compatible qu'avec un vaste savoir et une haute raison, est tombée entre les mains d'hommes élevés soit par la politique, soit par le goût personnel du chef de l'état, un retour en arrière en a été la conséquence. Des influences pernicieuses pouvant agir, on supprimait dans l'enseignement ce qui avait été introduit peu d'années auparavant. C'est alors que plus d'une fois on a vu se manifester des antipathies pour certains ordres de connaissances de la part de personnages qui se vengeaient de leur ignorance en empêchant la jeunesse de s'instruire des vérités les plus utiles. Après avoir considéré tous les changemens opérés dans les programmes universitaires, après avoir constaté tantôt une idée heureuse et une bonne intention, tantôt des vues déplorables et un mauvais esprit, il reste évident que jamais on n'a pris pour guide un principe déterminé. On n'a témoigné aucun souci des facultés, des aptitudes, des goûts de l'enfance et de l'adolescence, et l'on s'est presque toujours affranchi de la préoccupation de donner une instruction dont chacun trouverait l'emploi dans sa carrière. Si l'on s'en rapportait aux partisans du système d'instruction qui pèse sur la jeunesse française, on devrait croire que dans les maisons d'éducation l'esprit reçoit la meilleure culture possible. Le résultat atteste l'inexactitude de cette appréciation, et de justes reproches adressés à l'Université se sont produits sous toutes les formes et à toutes les époques. Si le vieux Montaigne vivait encore, il écrirait aujourd'hui avec la même vérité qu'autrefois: « Nous voyons qu'il n'est rien de si gentil que les petits enfans en France; mais ordinairement ils trompent l'espérance qu'on en a conçue, et, hommes faits, on n'y void aucune excellence; j'ay ouy tenir à gents d'entendement que ces collèges où on les envoye, de quoy ils ont foison, les abrutissent ainsi. » La plupart des enfans aiment à voir, à connaître, à porter l'atten-

tion sur les objets; loin de profiter de cet heureux penchant et de l'exciter par tous les moyens, on le réprime pour ne guère enseigner autre chose que des mots et des phrases. Beaucoup d'élèves trouveraient un véritable bonheur à s'occuper de divers sujets qui ouvrent des perspectives à l'intelligence, surtout lorsque le travail n'empêche pas l'activité du corps; mais de l'étude on fait une perpétuelle fatigue, parfois un supplice. La fin des classes, n'est-ce pas pour les jeunes gens le terme des ennuis, la délivrance, la joie de ne plus songer aux leçons des professeurs?

C'est en vain que dans tous les temps il se trouve des penseurs qui observent les aptitudes de l'enfance et donnent d'excellens préceptes, les universités ne changent rien aux vieilles habitudes. Se souvient-on de ces paroles de l'auteur de *l'Essai sur l'Entendement humain*, du sage Locke : « Rappelez-vous qu'on ne doit pas instruire les enfans par des règles qui toujours sortiront de leur mémoire. Ce que vous jugez nécessaire de leur apprendre, fixez-le par une pratique indispensable aussi souvent que l'occasion se présentera, et, s'il est possible, faites naître les occasions. La curiosité chez les enfans est le désir de connaître; encouragez cet appétit, non-seulement comme un bon symptôme, mais comme le meilleur instrument dont la nature les a doués pour échapper à l'ignorance originelle qui, sans cette curiosité inquiète, en ferait des créatures stupides et inutiles (1). » A-t-on tenu compte de cet avis si bien justifié du philosophe de Genève : « Je ne me lasse point de le redire : mettez toutes les leçons des jeunes gens en actions plutôt qu'en discours; qu'ils n'apprennent rien dans les livres de ce que l'expérience peut leur enseigner. Quel extravagant projet de les exercer à parler sans sujet de rien dire, de croire leur faire sentir sur les bancs d'un collège l'énergie du langage des passions et toute la force de persuader, sans intérêt de rien persuader à personne! » Qu'importe encore que d'Alembert et une foule d'autres jusqu'à nos jours récriminent contre l'abus des dissertations et des amplifications! L'enseignement actuel, comme celui du moyen âge, n'a-t-il pas pour objet unique de former des rhéteurs? L'Université repousse les connaissances attrayantes qui élèvent particulièrement la pensée humaine: elle n'admet pas les exercices où l'on apprend à se passionner pour la vérité, elle n'enseigne point l'art d'observer, elle n'accoutume en rien à l'expérience. En sortant du collège, les jeunes gens errent sans boussole, et ne peuvent réparer, même dans les écoles spéciales, les défauts d'une instruction qui a été vicieuse à son origine.

Si beaucoup d'hommes éclairés admettent qu'une part impor-

(1) *Some thoughts concerning Education*, §§ 66 et 118.

tante des matières inscrites sur les programmes mérite d'être conservée dans l'enseignement, ils sont convaincus que d'autres sujets ne peuvent être oubliés. Nous ne voulons pas médire des lettres grecques et latines; les civilisations de Rome et d'Athènes ont un caractère de grandeur qui frappe l'esprit. Lorsque la pensée se reporte à ces époques lointaines où déjà les plus belles facultés de l'homme avaient pris un magnifique développement, elle s'arrête inévitablement à des comparaisons toujours instructives; mais, personne ne l'ignore, des juges vraiment autorisés n'hésitent pas à déclarer que le système en usage pour apprendre les langues mortes a besoin d'une réforme. L'utilité et l'avantage de la connaissance de l'histoire sont appréciés de tout le monde, tandis que le profit de l'étude des divers systèmes philosophiques demeure au moins fort incertain. Il est étrange, par exemple, que de très jeunes gens soient appelés à prendre parti pour des opinions sur les idées innées, opinions émises par des auteurs étrangers à toute science anthropologique; on s'explique avec peine comment, sans avoir comparé les peuples disséminés sur la terre dans les différens états de barbarie et de civilisation, sans rien connaître des facultés des animaux, on croit pouvoir distinguer avec sûreté entre ce qui chez les hommes est naturel ou le produit de l'éducation. Il n'est guère moins singulier qu'on expose à des adolescents les disputes des spiritualistes et des sensualistes, en louant les uns, en blâmant les autres, lorsqu'on n'a jamais étudié les instrumens des perceptions extérieures. Sans doute les idées des philosophes méritent l'attention; il est intéressant de suivre la pensée humaine dans toutes ses manifestations et jusque dans ses divagations; mais ce genre d'étude n'est pas sans inconvénient pour des écoliers. Il donne la fâcheuse habitude de discourir sur des opinions dont la valeur est incertaine, sur des faits qui échappent à la démonstration rigoureuse. Le danger a été signalé par un auteur célèbre, Dugald-Stewart, qui reconnaît que « le goût des spéculations abstraites est plus sujet qu'aucun autre à s'emparer exclusivement de l'âme, et à fermer les autres sources d'instruction que la nature a ouvertes à l'intelligence. »

Le besoin de lire les ouvrages publiés à l'étranger, l'utilité d'entretenir des relations faciles avec les peuples voisins, font sentir combien il est essentiel d'être familiarisé avec les principales langues vivantes. On s'en préoccupe peu dans nos maisons d'éducation, et les plaintes à cet égard ont mille fois retenti. Au temps où l'Espagne jouait dans le monde un rôle prépondérant, où l'Italie brillait dans la politique, dans les sciences, dans les lettres et dans les beaux-arts, la bonne société entendait l'espagnol et l'italien. Aujourd'hui est-il croyable que l'usage de la langue allemande et de

la langue anglaise soit encore si peu répandu parmi nous? Si l'on s'en fiait aux programmes, on s'imaginerait qu'on apprend ces langues au collège; mais il est permis d'en douter en voyant à peu près tous les jeunes gens incapables de se faire comprendre pour les choses les plus simples dans l'un ou l'autre de ces idiomes, et même de lire un livre ou une gazette. Parfois dans certaines familles nous voyons de très jeunes enfans qui ont appris l'anglais et l'allemand; ils parlent sans effort, entendent tout ce qu'on leur dit, répondent à toutes les questions; ils nous charment et nous étonnent par la facilité avec laquelle ils s'expriment indifféremment dans l'idiome maternel ou dans la langue étrangère. Placés au collège, ils oublient presque entièrement, et en quittant la maison scolaire ils emportent le souvenir d'avoir parlé allemand ou anglais lorsqu'ils étaient tout petits. Les Français étaient accoutumés à subir de la part des étrangers le reproche de ne pas savoir la géographie, et ils ne s'en inquiétaient pas le moins du monde; maintenant, par un juste retour, les esprits clairvoyans se révoltent contre l'état d'ignorance où ils sont demeurés sous ce rapport. La géographie, quelle qu'en soit l'extrême utilité, compte à peine dans l'enseignement universitaire, car elle n'est pas l'objet d'un cours spécial; le professeur d'histoire se charge d'apprendre aux élèves l'étendue et les bornes des états : une géographie des temps primitifs. Ce qu'on enseigne déjà dans beaucoup d'écoles étrangères, c'est la géographie moderne, — celle des naturalistes. La situation relative des pays importe sans doute, mais, cette situation étant déterminée, on doit s'occuper des climats, de la configuration du sol, des principales espèces végétales et animales qui caractérisent chaque région, des cultures et des ressources naturelles propres à chaque contrée. Qu'on emploie aux démonstrations des cartes et des objets qui frappent les yeux, on verra surgir des comparaisons instructives, apparaître des différences saisissantes, et l'esprit d'observation s'animer chez les élèves. A la place d'une nomenclature sèche, aride, rebutante, s'offre alors une étude pleine d'attrait qui procurera des notions ineffaçables, parce qu'ici mille incidens de la vie ramènent au sujet qui a captivé l'attention.

Les plus grands reproches qui puissent être adressés à l'Université, c'est de méconnaître le rôle nécessaire des sciences physiques et naturelles dans l'enseignement, de ne pas comprendre l'utilité de certaines connaissances scientifiques dans les diverses conditions sociales, de ne songer en aucune façon à produire les qualités solides que l'intelligence acquiert seulement par l'examen des faits et par des exercices pratiques. Quand partout on est frappé de la supériorité des hommes doués du talent d'observation, est-il croyable qu'on ne s'applique pas à développer ce talent chez les

individus qui semblent aptes à le posséder, et à en faire sentir les effets à ceux que la nature a moins favorisés? Une idée absolument fautive, il est vrai, est encore très répandue au sujet de l'observation; on s'imagine trop volontiers que, pour observer, il suffit de regarder. Nous en voyons sans cesse de curieux exemples. Ainsi un homme a voyagé, il parle de ce qu'il a vu, et tout est inexact dans ses récits; on cherche à le convaincre de ses erreurs, il se fâche, il a une certitude, parce qu'il a vu et qu'il se croit intelligent. En réalité, cet homme n'avait ni la puissance d'attention, ni l'habitude d'investigation, ni la sûreté d'appréciation qui font l'observateur. Dès les premières années, les enfans qui ont l'esprit éveillé se prêtent admirablement à recevoir l'instruction la plus favorable au développement des facultés intellectuelles et la mieux appropriée aux besoins de la vie. Ils ont cette inextinguible curiosité pleine de charme que Locke recommande d'encourager: ils veulent tout voir, tout examiner; ils ne se lassent pas d'interroger, de réclamer des explications, et ils se montrent heureux lorsqu'on peut les satisfaire. Un mécanisme les intrigue, et, pressés du désir de connaître par quelle cause fonctionne l'objet qui les amuse, ils le brisent. Des faits de ce genre, manifestes à tous les yeux, devraient avoir montré la marche à suivre au moins dans une partie considérable de l'enseignement, et il semble qu'on ait toujours pris la résolution d'agir contre la nature. Pourtant, il y a un siècle et demi, lorsque les sciences physiques et naturelles étaient encore bien peu avancées, un homme qui connaissait les aptitudes de l'enfance avait compris les avantages d'une instruction scientifique; c'était un recteur de l'université de Paris, le judicieux Rollin. Il veut « rendre les enfans attentifs aux objets que la nature nous présente, à les considérer avec soin, à en admirer les différentes beautés, car les enfans, ajoute-t-il, veulent savoir, ils interrogent. Il ne faut que réveiller et entretenir en eux le désir d'apprendre et de connaître, qui est naturel à tous les hommes. Cette étude, loin d'être pénible et ennuyeuse, n'offre que du plaisir et de l'agrément: elle peut tenir lieu de récréation, et ne doit ordinairement se faire qu'en se jouant. » Il y a plus de deux mille ans, un des beaux génies dont s'honore l'humanité avait montré qu'il est agréable et avantageux d'écouter des leçons en se promenant. « Il est inconcevable, dit encore Rollin, combien les enfans pourraient apprendre de choses, si l'on savait profiter de toutes les occasions qu'eux-mêmes nous fournissent. » Joignant les exemples aux préceptes, le vieux recteur de l'université de Paris parlera du blé dont on fabrique le pain, du chanvre qui sert à confectionner le linge, de la laine, du papier provenant des chiffons qu'on ramasse dans les rues, et il demandera « pourquoi on n'instruirait pas les enfans de ces

ouvrages merveilleux de la nature et de l'art dont ils font usage tous les jours sans y faire réflexion; » puis il citera l'exemple des animaux que l'on nourrit avec de la paille et du foin, et qui fournissent du lait à une famille entière, ajoutant : « qu'on examine donc cette merveille, à laquelle on est accoutumé sans l'avoir jamais approfondie. » Depuis la question a été étudiée, et le maître instruit saura expliquer aux élèves le phénomène de la production du lait et de la graisse. L'auteur du *Traité des études* exposera encore ce qu'on peut apprendre dans un jardin ou dans une campagne au sujet des plantes et des animaux, dont une certaine connaissance ne devrait manquer à personne. Des avis de ce genre ont pourtant été négligés, et aujourd'hui, lorsque les sciences ont pris un développement qui est l'honneur de la civilisation moderne, elles sont ou reléguées au dernier rang ou tout à fait exclues dans l'instruction donnée à la jeunesse.

La physique et la chimie sont l'objet d'un cours spécial dans les collèges, mais il ne faut pas en conclure que les jeunes gens en tirent un avantage bien marqué. Nous ne voulons pas en ce moment nous occuper de la chétive importance attribuée à ces sciences dans le programme universitaire; c'est au mode d'enseignement qu'il convient de s'arrêter. Les leçons orales, toujours insuffisantes, sont rarement suivies avec attention. Seuls, les élèves que la mémoire favorise en conservent la trace, et, ne possédant que des définitions, l'idée des sujets dont on les a entretenus demeure extrêmement vague. Nous l'avons dit, dans les matières scientifiques on n'est jamais vraiment instruit si l'on n'a étudié directement les faits. Que l'on appelle les élèves à reproduire des expériences de physique, à faire des manipulations de chimie, et pour la plupart d'entre eux le bonheur sera complet. Enfants et adolescents travailleront avec joie, parce qu'ils conserveront la liberté des mouvements, qui est précieuse à la jeunesse, presque sans fatigue, parce qu'ils seront captivés. Alors on les verra bientôt acquérir des notions positives qui resteront toujours présentes à l'esprit, car on oublie peu lorsque les yeux et les mains ont été mis au service des opérations de l'intelligence. Ayant appris à connaître la puissance et les effets des agens physiques, les propriétés des corps les plus répandus, les transformations et les usages des produits les plus utiles, les jeunes gens, comprenant désormais les ressources infinies que procurent les études sérieuses, deviendront en général de bons appréciateurs des grands intérêts de la société.

Jusqu'à une époque encore bien récente, personne n'avait imaginé que des notions d'histoire naturelle pussent faire entièrement défaut dans une bonne éducation; un jour est venu pourtant où l'histoire naturelle a été bannie de l'enseignement universitaire : une date

dont on conservera la mémoire. Les lignes que Cuvier avait écrites étaient oubliées, ou plutôt on ne les avait jamais lues; nous les reproduisons afin qu'on juge quel a été le progrès des idées dans certaines régions. « Cette habitude, dit l'illustre zoologiste, que l'on prend nécessairement en étudiant l'histoire naturelle, de classer dans son esprit un très grand nombre d'idées, est l'un des avantages de cette science dont on a le moins parlé, et qui deviendra peut-être le principal lorsqu'elle aura été généralement introduite dans l'instruction commune; on s'exerce par là dans cette partie de la logique qui se nomme la méthode à peu près comme on s'exerce par l'étude de la géométrie dans celle qui se nomme le syllogisme, par la raison que l'histoire naturelle est la science qui exige les méthodes les plus précises, comme la géométrie celle qui demande les raisonnemens les plus rigoureux. Or cet art de la méthode, une fois qu'on le possède bien, s'applique avec un avantage infini aux études les plus étrangères à l'histoire naturelle. Toute discussion qui suppose un classement des faits, toute recherche qui exige une distribution de matières se fait d'après les mêmes lois, et le jeune homme qui n'avait cru faire de cette science qu'un amusement est surpris lui-même, à l'essai, de la facilité qu'elle lui a procurée pour débrouiller tous les genres d'affaires. »

Dans la société cultivée, l'homme pris en état d'ignorance d'un fait notable de l'histoire des peuples éprouve au moins quelque confusion. Il n'imagine pas au contraire qu'on soit étonné de ne trouver en lui aucune notion de l'histoire du monde physique, ni des grands phénomènes de la vie, ni des fonctions de son propre organisme. C'est tout simple : il a payé pour recevoir une instruction complète, et on l'a trompé en le privant des connaissances les plus élémentaires sur les sujets auxquels se lie étroitement l'existence de tous les individus. Bien peu de personnes savent l'origine et surtout la nature des substances qui servent à les nourrir, moins encore celles des matières employées à les vêtir. La nécessité d'acquérir des idées justes sur notre propre économie et sur les objets indispensables à nos besoins est dictée par un puissant intérêt personnel; l'observation de la nature s'impose dans certaines limites par l'effet qu'elle produit sur l'esprit. Sous des formes parfois pompeuses, on a souvent rappelé combien les beaux spectacles de tout genre qui se dévoilent à chaque pas sur la terre inspirent à l'âme de hautes pensées et de nobles aspirations. La plupart des grands poètes ont été des contemplateurs. L'admiration de la nature, cette source d'instruction universelle, est un sentiment inné chez l'homme, et ce sentiment venant à être un peu exalté dans la jeunesse, le désir d'observer se manifeste, le goût de la recherche

se prononce, le besoin d'examen s'empare de l'esprit. L'expérience qu'on voudrait tenter serait décisive. Qu'on attire dans des promenades l'attention des écoliers sur les plantes si variées qui croissent dans les bois et dans les campagnes, ou qui sont cultivées dans les parcs et dans les jardins, sur les créatures si nombreuses qui s'agitent autour de nous, et l'on reconnaîtra promptement le bienfait d'une éducation dirigée en vue des intérêts de la société et d'après les aptitudes de l'enfance. Les élèves, les plus jeunes comme les plus âgés, ne s'ennuieront point à un travail où l'activité de l'intelligence s'exerce sans que le corps souffre d'une immobilité désolante. Attentifs parce qu'ils comprendront sans beaucoup d'efforts, ils suivront avec un plaisir inouï la démonstration des caractères qui distinguent les diverses sortes de plantes et d'animaux, comme les explications sur le rôle de ces êtres dans la nature et sur les ressources que fournissent les espèces les plus précieuses pour la satisfaction de nos besoins. En s'accoutumant à déterminer les ressemblances et les différences que présentent entre elles des espèces végétales et animales, les jeunes gens sentiront bientôt le prix de la classification et les avantages de la méthode. Ils apprécieront l'utilité des comparaisons, qui seules font naître des idées nettes et précises. Ayant mille fois l'occasion de s'apercevoir que l'erreur est inévitable lorsque l'attention a été trop peu soutenue et l'examen incomplet, ils mettront tout naturellement en pratique la recommandation de Descartes, « d'éviter soigneusement la précipitation et la prévention, » et de ne se fier qu'à l'évidence. Ils apprendront à craindre le danger d'une généralisation lorsque tous les faits particuliers n'ont pas été soumis au contrôle de l'observation et de l'expérience. Ne serait-il point à souhaiter que nous fussions en général plus accessibles à une pareille crainte? Au reste, quel esprit clairvoyant doutera de l'influence heureuse d'une instruction scientifique acquise par des exercices pratiques pendant la première jeunesse, alors que les impressions un peu fortement ressenties sont durables et réagissent sur la conduite de la vie tout entière? Il y a plus d'un demi-siècle, un jeune professeur que ses talens ont élevé depuis aux plus hautes positions, M. Guizot, écrivait : « Puisque la science est devenue une véritable force, elle est indispensable à tous ceux que leur situation oblige ou appelle à exercer quelque influence sur les autres hommes, sous peine de tomber à un rang inférieur (1). » Si cet avis avait été écouté, il ne ressemblerait pas aujourd'hui à une prophétie.

(1) *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France*; Paris, 1816.

Nous avons parlé de l'avancement des sciences comme étant l'instrument du progrès par excellence, de l'enseignement supérieur, qui prépare aux luttes de la vie, de l'enseignement des collèges, qui doit conduire les hommes à travailler avec fruit pour eux-mêmes et pour la prospérité du pays; nous ne pouvons oublier l'instruction élémentaire. D'après une opinion qui s'est propagée, la France n'aurait guère à envier à des peuples voisins que l'obligation pour tous les individus de savoir lire et écrire. L'éclat d'une nation est à un autre prix, mais nous ne reconnaissons pas moins d'une manière générale le devoir pour les gouvernemens et pour les sociétés de donner une certaine culture intellectuelle aux plus pauvres et aux plus humbles. On s'est défié de l'instruction obligatoire dans cette idée que peut-être ceux qui la prênaient étaient moins préoccupés d'un grand intérêt social que désireux de rendre possible à des gens incapables de discerner le bien du mal la lecture d'écrits qui excitent à la haine contre toute supériorité. Un autre sentiment, croyons-nous, guidera ceux qui auront la mission d'organiser l'enseignement populaire de la France. Il est indispensable sans doute d'apprendre à lire, à écrire, à compter, toutefois cette instruction est insuffisante, et ici l'insuffisance est dangereuse. Ne voit-on pas des ouvriers honnêtes et intelligens exprimer le regret de manquer d'une direction pour former leur jugement? L'indication est précieuse : il faut qu'à l'école on s'applique, dans une certaine mesure, à l'observation et à l'expérience, qu'on s'habitue à chercher des preuves avant d'adopter une opinion. Évidemment les exercices ne sauraient porter sur autre chose que sur les élémens des sciences physiques et naturelles. Avec les idées présentes et les anciennes habitudes, beaucoup de personnes peut-être trouveront extraordinaire qu'on s'occupe d'enseignement scientifique pour les écoles primaires; nous n'aurons pas le mérite cependant d'avoir rien imaginé. Déjà dans des écoles étrangères, en Amérique comme en Europe, on familiarise les enfans du peuple avec des notions sur la physique du globe et sur quelques faits d'histoire naturelle. Le 2 août 1871 se trouvait réunie à Édimbourg l'*Association britannique*, fondée en vue du progrès de la science, — une institution vieille de plus de quarante ans, aujourd'hui célèbre dans le monde entier. L'assemblée, qui comptait 2,463 personnes, acclamait le vœu que le gouvernement fût sollicité de prendre les mesures nécessaires pour introduire l'enseignement scientifique dans toutes les écoles élémentaires du royaume; en même temps elle avait la satisfaction d'être informée qu'une députation avait déjà reçu du vice-président du conseil d'instruction publique, M. W. E. Forster, la promesse d'un concours actif, et entendu l'expression de la volonté de pour-

suivre le but indiqué par l'Association britannique. Il y a dans ce fait un exemple bien propre à fixer l'attention de ceux qui rêvent d'éclairer le peuple.

#### IV.

C'est avec une entière certitude qu'on peut prévoir les avantages qui résulteraient à la fois pour le pays et pour les individus placés dans les différentes conditions sociales d'une éducation scientifique répandue d'une manière générale. Au souvenir d'heures charmantes passées à la poursuite d'une recherche instructive ou dans les délices d'une observation curieuse, à la pensée toujours présente des services que rend l'habitude contractée de bonne heure de juger les questions avec maturité, beaucoup d'hommes devenus attentifs aux progrès des lumières voudraient prêter une assistance efficace pour la réalisation de grands projets. Le goût de l'étude, éteint d'ordinaire par le système d'éducation aujourd'hui en usage, ayant été vivement excité, persisterait chez un grand nombre de jeunes gens. Ceux que la fortune dispense de rechercher une carrière lucrative, au lieu de se jeter dans une vie de plaisir et de dissipation, aimeraient souvent à s'engager dans des études qui dévoilent à l'esprit des horizons. Fréquemment ceux que le sort a moins favorisés, ayant désormais la confiance que le vrai mérite ne tarde pas trop à être apprécié et encouragé, entreprendraient avec résolution de longs travaux, et brûleraient de l'envie de se distinguer. Alors de grandes choses s'accompliraient; le pays en recevrait un vif éclat, la société un accroissement de richesse.

Dans la discussion des affaires publiques, l'influence heureuse d'une instruction solide tournerait au profit des intérêts généraux et de la morale. — Les hommes accoutumés à n'asseoir un jugement que sur des faits réels et bien constatés, se passionnant pour la vérité et pour la justice, craindront toujours le péril de raisonner sur des données vagues ou incertaines, et prendront en aversion l'esprit de parti. Vienne l'avenir rêvé, et le spectacle pénible dont nous sommes maintenant les témoins s'évanouira. Chaque jour, dans la presse et dans les assemblées, des opinions sont émises sur une infinité de sujets, des critiques sont dirigées contre des actes émanant soit des administrations, soit de certains personnages, sans la moindre connaissance des questions. Une rumeur, une apparence de probabilité, une intention mauvaise a suffi pour inspirer la verve de l'écrivain ou de l'orateur. Devant un public que l'éducation ne rend pas difficile en matière d'examen, on peut s'abandonner à toutes les audaces sans danger d'être atteint dans sa considération,

et avec la probabilité d'accroître son importance personnelle. Si l'habitude de recourir à l'observation et à l'expérience était ordinaire, peu d'hommes oseraient se livrer avant d'avoir acquis l'autorité par des études indispensables, et l'oubli de ce devoir serait le plus souvent marqué d'une légitime réprobation.

Par la pratique de la science, on aurait appris à se tenir en défiance des assertions dont l'exactitude n'a point été scrupuleusement vérifiée, à concevoir toujours la pensée d'un examen complet, à songer à toutes les sources d'information possibles avant de croire, à garder le doute et à suspendre ainsi tout jugement définitif tant qu'il reste quelque chose à connaître. Avec les qualités de l'observateur se développent l'amour du bien, la passion du vrai et la crainte de l'erreur au point souvent de tyranniser l'esprit. L'astronome Méchain, chargé des travaux à exécuter entre Rhodéz et Barcelonne pour la détermination d'un arc du méridien terrestre, se trompa dans son calcul; le pauvre savant ne put se consoler, et, nous rapporte son ami et confrère Delambre, il mourut presque aussitôt de chagrin. « La crainte d'alléguer un fait inexact me remplit de confusion, » dit l'illustre historien de la révolution française, du consulat et de l'empire (1). Tel est en effet le sentiment qui s'empare de l'âme chez les hommes voués à l'étude et travaillant avec le désir de faire luire la vérité et d'accroître le savoir. Seuls, les gens qui s'adonnent à des recherches profondes savent ce que peut souffrir l'auteur consciencieux s'apercevant d'une faute qu'il a commise. Honteux, imaginant que chacun lit sur son visage ce que tout le monde ignore, il se reproche d'avoir par trop de précipitation négligé un côté de la question, d'avoir oublié un moyen de contrôle, d'avoir manqué d'une patience inébranlable, de s'être laissé vaincre par la fatigue, et, la faute reconnue, il l'avoue. Lorsqu'on voit l'esprit d'investigation agir de la sorte, est-il possible de ne pas demander qu'on l'encourage et qu'on le développe chez la jeunesse à une époque où les habitudes prises influent sur la conduite de toute la vie?

Dans toutes les carrières, la méthode scientifique et l'art d'observer procurent des avantages incomparables. Les qualités éminentes que l'on exige d'un chef d'armée ne peuvent dériver d'une autre source. C'est la pénétration dans l'examen de nombreux détails formant un vaste ensemble, c'est la vue claire d'après tous les indices de l'effet qu'on est en droit d'attendre à l'instant de l'action, c'est la sûreté d'appréciation des obstacles et des circonstances favorables, c'est l'imagination de tous les moyens possibles de se renseigner sur les forces et sur les positions de l'ennemi, — en un mot

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XII, avertissement.

c'est l'esprit d'investigation toujours en activité. Les capitaines dont les grands exploits ont émerveillé le monde étaient, par un don naturel et par l'étude, d'admirables observateurs.

C'est aussi le talent d'observation qui crée le politique sagace dans les affaires, prévoyant de l'avenir, habile à distinguer les hommes, prompt à voir les ruses et les faiblesses, comme à discerner le caractère des ambitions. C'est encore ce même talent qui est particulièrement enviable pour ceux qu'on appelle à rendre la justice. En suivant certains débats judiciaires, on découvre aisément qu'un peu de pratique scientifique ne nuirait en aucune façon aux magistrats. Voici un procès criminel : une analyse délicate est nécessaire, une recherche qui réclame un grand savoir et une extrême pénétration est indispensable, et souvent des magistrats croiront pouvoir se contenter des lumières d'un médecin ou d'un pharmacien n'ayant jamais eu d'autre souci que l'exercice de sa profession. Un procès civil est engagé, il s'agit d'une propriété industrielle qui tire son origine d'une découverte scientifique : on appelle des experts; mais les juges, étrangers à la question en litige, éprouvent quelque peine à se former une idée nette de la valeur des avis ou de la portée des démonstrations faites en leur présence, et le jugement rendu est simplement la décision d'un expert. Parfois on aimerait qu'aux oreilles des juges vissent tinter ces paroles du chancelier d'Aguesseau : « nous avons dit aux magistrats, en parlant de la science : instruisez-vous, ministres de la justice (1)... »

Supposons-nous maintenant des administrateurs ayant reçu le bienfait d'une éducation pratique? Pénétrés de cette vérité que dans la nature tout semble mis en œuvre pour obtenir les plus beaux résultats imaginables à l'aide de moyens aussi simples que possible, ils se trouveront entraînés, dans la poursuite et dans l'expédition des affaires, à éviter les embarras et les complications inutiles. Pour les industriels et les agriculteurs, tout le monde admettra sans peine que des connaissances scientifiques peuvent être de quelque prix. Cependant on se trompera souvent encore en pensant que des écoles spéciales satisfont à tous les besoins. On ne répare jamais sans un effrayant labeur, sans une prodigieuse volonté et sans un bon sens peu ordinaire, le désastre d'une éducation qui a été vicieuse à son début. Si la première direction donnée à l'esprit n'a pas ouvert la voie à tous les genres d'occupation, l'accès des entreprises particulières reste longtemps pénible. D'ailleurs il n'est pas permis de supposer un instant que les écoles spéciales puissent être fréquentées par le grand nombre, et personne ne doit être privé d'un bienfait qu'il est facile de répandre d'une manière générale. Ce

(1) 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> mercuriales. — *La Science du magistrat et l'Attention*, 1709 et 1711.

n'est pas seulement dans les vastes ateliers de production qu'un chef tire d'inappréciables avantages d'un penchant à l'observation et à l'expérience; dans la plus humble industrie, l'aptitude à la recherche conduit aussi à l'adoption des meilleurs procédés d'exécution et quelquefois à une invention heureuse. L'ouvrier lui-même, s'il est enclin à comparer, imagine des moyens ou d'accélérer ou de perfectionner le travail. Enfin tout indique la nécessité de faire naître et de développer par l'éducation une tendance d'esprit qui aujourd'hui ne se manifeste que d'une façon presque accidentelle et simplement par suite d'un don naturel. Cette nécessité apparaît dans toute sa force quand on rêve le progrès de l'agriculture, car ici les innovations reçoivent beaucoup moins d'accueil que dans l'industrie, et d'ordinaire elles sont réprochées sans le moindre examen. A l'exception de quelques grands propriétaires vraiment instruits, les agriculteurs ne comprennent pas la possibilité d'une amélioration; ils agissent comme agissaient les aïeux, et avec cette pensée ils se trouvent satisfaits : l'idée de l'expérience ne leur a jamais été suggérée lorsqu'ils étaient en âge d'apprendre. Les hommes des champs exercent une action sur la nature; selon qu'ils se comportent avec plus ou moins de discernement, ils peuvent enrichir ou appauvrir une contrée, et à cet égard on les abandonne à l'ignorance absolue. De justes plaintes retentissent contre la destruction des oiseaux et des autres animaux utiles, contre la multiplication des bêtes nuisibles; personne ne songe que le mal diminuera le jour où les enfans du village apprendront à l'école à connaître les amis et les ennemis, à aimer les uns et à détester les autres.

Les avantages de la méthode scientifique, reconnus pour la conduite des affaires publiques ou privées, ne sont pas moins faciles à apercevoir dans le domaine de l'art. En présence des œuvres les plus accomplies de la statuaire ou de la peinture, on nous parle sans cesse d'ideal; on semble entendre que les artistes ont puisé hors de la nature le sentiment des beautés parfaites qu'ils ont eu le mérite de fixer, et que, s'étant élevés à une puissance supérieure de conception, ils sont devenus de véritables créateurs. Pure illusion! les hommes les mieux doués ne possèdent pas la faculté d'inventer une forme ou une physionomie. La preuve éclate dans les tentatives qui ont été faites à toutes les époques de l'histoire. En chaque pays et en chaque temps, on a représenté des êtres imaginaires; jamais l'imagination n'a produit autre chose que des monstruosité, surtout des combinaisons disparates. En voyant la variété infinie des formes végétales et animales, qui à nos yeux sont belles, laides ou étranges, il semble au premier abord qu'il y aura peu de difficultés à façonner une forme nouvelle; mais l'expérience atteste l'er-

reur. Dans la nature, il existe toujours pour l'ensemble une harmonie dont l'esprit humain n'a pas découvert le secret. Bien inspirés, — qu'on n'en doute point, — les maîtres de l'art se sont faits de patients observateurs, et, bientôt éclairés par des comparaisons attentives, ils ont su reconnaître la beauté pure, distinguer les expressions du visage les plus agréables ou les plus touchantes, les attitudes du corps les plus heureuses, et, disons mieux, les plus naturelles. Quand on admire les vierges de Raphaël loin du pays où le maître a rencontré des modèles, on se plaît à croire que l'inspiration a tout fait; on se trompe. Un ami de l'art et de la nature, homme d'un esprit rare, parcourant les campagnes de Rome, s'était trouvé plusieurs fois saisi, nous racontait-il, à la vue d'une jeune mère qui lui apparaissait comme l'image souvent contemplée dans les galeries de Paris ou de Florence, et devenue vivante. « Un moment, ajoutait-il, le Sanzio me sembla perdre un peu du caractère presque divin qu'on lui attribue; mais en y réfléchissant, j'estimai davantage encore, s'il est possible, le peintre qui possédait le talent de l'observation élevé à un degré suprême. » Lorsque nous voyons les statues de l'art antique, une première impression peut-être fait éclore la pensée d'une beauté sans égale dans la nature; néanmoins, avec un peu d'attention, il serait aisé de s'apercevoir que l'artiste a simplement réuni des beautés éparses, si déjà nous ne savions que divers modèles étaient employés pour l'exécution d'une œuvre. Le travail de recherche minutieuse et de comparaison attentive se découvre en reconnaissant avec quelle fidélité sont reproduites de légères saillies des muscles ou des veines, presque imperceptibles à la vue et sensibles au toucher : c'est le raffinement de l'observation qui a valu les chefs-d'œuvre de la Grèce. Les peintres de la renaissance, se faisant géomètres et anatomistes, ont prouvé combien l'éducation scientifique est pour l'art un guide précieux. En réalité, nul n'est un grand artiste sans être un observateur exact, pénétrant et consciencieux.

Le principe que nous défendons est maintenant formulé à toute occasion en Angleterre. Dans des conférences très suivies par le public, qui ont lieu chaque semaine à l'Institution royale de Londres, se succèdent les appels en faveur de l'avancement des sciences et d'une instruction scientifique commune. Il y a quelques mois, M. W. Mathew Williams, retraçant la vie et les mérites d'un personnage remarquable comme savant, comme homme d'état, comme philanthrope, Benjamin Thompson, comte de Rumford, s'écriait : « Tous ses succès sont dus aux principes de raisonnement par induction qui ont conduit aux merveilleux triomphes de la science moderne, » et il terminait en jetant à l'auditoire ce conseil : « Si vous voulez faire de votre fils un soldat heureux, un habile juris-

consulte, un habile homme d'état, un homme heureux dans les affaires ou dans une profession quelconque, vous lui donnerez une éducation scientifique, solide et pratique; vous lui ferez apprendre à observer les faits, à les généraliser, et par de telles inductions à tirer des règles sûres pour la conduite pratique. — La science moderne offre le moyen de culture intellectuelle le meilleur et le plus utile : la grande affaire de nos jours est de donner à la science dans l'éducation cette prééminence à laquelle elle a droit; toute la carrière du comte de Rumford est un exemple frappant des résultats intellectuels que l'on peut espérer obtenir en procurant des connaissances scientifiques solides aux personnes des deux sexes. » Les idées heureuses tardent rarement à être adoptées dans les pays où chaque jour la nation est conviée avec une insistance croissante à profiter des avantages de la science. Selon toute probabilité, le temps est proche où l'Angleterre va réaliser une prodigieuse amélioration dans l'enseignement, donner une immense impulsion aux travaux de recherche, et surpasser, par la grandeur de l'exécution, l'œuvre qui se poursuit en Allemagne. En face du mouvement qui s'accroît avec tant d'énergie chez nos voisins, la France comprendra-t-elle qu'un intérêt puissant l'oblige à des efforts et à des sacrifices dont les fruits, du reste, ne se feraient point attendre?

## V.

Lorsque des forces vives existent encore chez un peuple, elles produisent aisément de grands effets, si on sait les utiliser; elles se perdent bientôt, si on les abandonne. A Paris même, on a déjà pu s'apercevoir dans le siècle actuel combien les travaux de l'intelligence se multiplient et se perfectionnent ou s'amoindrissent suivant l'accueil qu'ils reçoivent; pour les autres villes de la France, l'expérience est complète. L'influence du milieu agit d'une manière absolue sur les hommes voués à la vie intellectuelle. Des ouvrages ont été écrits, des discours sans nombre ont été prononcés sur les inconvéniens de la centralisation extrême; on a dit avec quelque raison : La vie se retire, la vie s'est retirée de nos provinces. En effet, l'esprit languit même dans les cités que le chiffre de la population pourrait faire compter parmi les capitales; si l'activité règne, les intérêts matériels seuls se trouvent en jeu. Cette situation a été caractérisée presque d'un mot par des étrangers : — en France, il y a Paris, et après cela il n'y a plus rien. Si le gouvernement a essayé de faciliter les études dans la province en établissant des cours de haut enseignement dans les grandes villes, il ne donne pas les ressources nécessaires pour qu'une action considérable soit exercée. Le zèle de quelques personnes n'a pas fait défaut, des sociétés

savantes se sont constituées dans une parfaite indépendance; mais ces compagnies sont pauvres, et l'âme de plusieurs d'entre elles réside dans l'activité d'un seul membre. Des efforts dignes d'être loués sont condamnés à ne produire que de faibles résultats. L'indifférence des municipalités et des riches particuliers est une cause de torpeur, et l'inertie est la conséquence fatale du système d'éducation en usage. Partout règne une atmosphère alourdissante qui éteint l'énergie des esprits les plus actifs. Parfois un homme instruit et jouissant déjà d'une certaine renommée acquise par des travaux estimables quitte Paris pour aller prendre possession d'une chaire dans une faculté de province; plein de cœur, il part animé de l'intention d'exécuter de grands projets. On lui a vanté le calme de la ville où il va établir sa résidence et où il échappera aux dérangemens qui affligent les habitans de la capitale. Le jour de l'installation est venu, le jeune professeur ouvre le cours, il s'entretient avec ses nouveaux concitoyens; il a nourri l'espoir de les intéresser, il s'aperçoit qu'on l'écoute d'une oreille distraite, et que bientôt on s'écarte faute de comprendre. L'impression est douloureuse, peut-être n'amène-t-elle pas encore le découragement; le savant songe à poursuivre des recherches : s'il obtient quelques beaux résultats, les encouragemens et les applaudissemens viendront de Paris et de l'étranger. Il se met à l'œuvre, nouvelle déception : des livres indispensables manquent, ainsi que des instrumens, que des collections. Il se jettera sur un sujet qui n'exige guère que l'observation de la nature; il croit avoir découvert un fait intéressant, néanmoins il hésite : personne près de lui pour le renseigner, personne à qui communiquer les idées qui le préoccupent; — pour la pensée, c'est le désert. Cependant l'investigateur ne se déconcerte pas, et le moment vient où un travail avec des planches ou des cartes est achevé : nouvelle torture, des moyens de publication convenables ne sont pas à la disposition de l'auteur. Est-il possible alors de ne pas prendre quelque dégoût? On aime toujours l'étude, mais on ne cherche plus que la satisfaction personnelle; on devait être un observateur profond ou un expérimentateur habile, on devient un simple contemplateur. Pourtant, malgré les conditions les plus fâcheuses, il se produit parfois encore des travaux recommandables; il faut admirer les hommes qui parviennent à vaincre une foule de difficultés, à s'isoler assez du monde pour donner leurs forces à la recherche et à la pensée sans souci d'aucune récompense; — ce sont, il est vrai, des exceptions passablement rares. Il y a une douzaine d'années, un ministre, dont les intentions étaient excellentes, institua un comité qui reçut la mission de s'occuper des publications des sociétés savantes des départemens et de signaler les œuvres dignes d'être encouragées. Le

comité a rempli cette tâche jusqu'au printemps de l'année 1870 ; avec des moyens d'action presque insignifiants, il est parvenu souvent à ranimer un zèle près de s'éteindre et à déterminer un élan nouveau, — on a pu juger ce qu'on aurait obtenu avec des ressources un peu considérables. Si par malheur l'effort commencé venait à être suspendu, les défaillances seraient inévitables. Nous n'imaginons pas toutefois que le gouvernement seul puisse jamais donner la vie intellectuelle à toutes les villes ; les municipalités et les riches particuliers ont aussi le devoir d'agir pour les véritables intérêts et pour l'honneur de la cité. Ils se plaignent que Paris absorbe la province, et ils ont en main le pouvoir d'acquérir une noble indépendance. Le jour où Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Rouen, Lille, voudront provoquer des donations et consacrer chaque année une somme importante pour former et entretenir de grandes bibliothèques, pour fonder des musées scientifiques, pour installer des laboratoires de recherches pourvus de tous les instrumens utiles, enfin pour attirer et s'attacher des hommes distingués, un acte de haute politique sera accompli. Maintenant c'est un rêve ; si l'éducation pratique que nous réclamons était en vigueur, ce serait sans doute bientôt une réalité.

De quelcôté qu'on porte les yeux, on est frappé de l'élevation ou de l'affaissement des esprits d'élite selon l'état du milieu social ; il importe à chacun de s'en convaincre. Lorsqu'on parle avec enthousiasme des écrivains, des savans, des artistes italiens de la grande époque, beaucoup de personnes qui n'envisagent guère les différences dans les situations déclarent avec conviction que la race italienne est bien dégénérée. En effet, il n'y a plus de maîtres comme Fabrizio d'Acquapendente, plus beaucoup d'investigateurs comme Galilée, comme Redi, comme Malpighi, comme Spallanzani. Un moment la première entre les nations par les œuvres de l'intelligence, l'Italie depuis longtemps a perdu la suprématie, et d'autres peuples à leur tour ont dominé par la science. Néanmoins les brillantes qualités dont les savans et les artistes de l'Italie ont autrefois donné l'exemple ne sont certainement pas éteintes ; elles ont cessé d'être cultivées, d'être excitées, et ainsi de se manifester. Nous avons vu de jeunes Italiens qui venaient s'instruire en France ; près d'un maître qui les dirigeait et les encourageait à la recherche, plus d'un a montré une vive intelligence, une merveilleuse perspicacité, un tour d'esprit ingénieux et la patience indispensable dans l'exécution de travaux scientifiques. Le maître concevait de grandes espérances ; en adressant des recommandations à l'élève qui retournait vivre dans la patrie de Dante, de Titien et de Volta, il se persuadait que le jeune savant continuerait à travailler avec le soin et le scrupule qu'il apportait sans peine quand il se trouvait récompensé par des pa-

roles d'approbation. On attendait une œuvre accomplie et chaque fois est arrivée la déception; le jeune homme qu'on avait pensé devoir être sévère envers lui-même était devenu facile à contenter. L'expérience est décisive et profondément instructive. Pour approcher de la perfection, il faut des efforts inouis, et sans une conscience inébranlable le labeur pèse à l'homme convaincu qu'autour de lui on distinguera peu entre l'ouvrage médiocre et l'ouvrage excellent. Une vérité de tous les temps et de tous les pays, c'est que les talens grandissent et s'affermissent seulement dans une société capable d'apprécier ce qui est beau.

En Grèce, les aptitudes à s'élever aux plus hautes spéculations de l'esprit existent sans doute encore cachées sous l'ignorance qui les dissimule. Des jeunes gens qui viennent fréquenter nos écoles témoignent que, si les caractères physiques des anciens Hellènes ont persisté, l'intelligence également est demeurée vive. Pourtant l'art et la science sont morts en Grèce, et dans ce pays il n'y a point eu de réveil. On parle de la corruption des masses, des bas instincts qui ont envahi une grande partie de la nation, et mille voyageurs assurent que la Grèce d'aujourd'hui est inaccessible au progrès. Cette opinion ne semble nullement justifiée par l'état moral du peuple; toute la question serait de refouler le mal. Si les Grecs vivaient sous un gouvernement composé d'hommes vraiment éclairés, il est à croire que dans un avenir peu éloigné plus d'un d'entre eux ferait revivre des talens dignes de l'antiquité. Au reste, quelle admirable expérience scientifique à tenter que de reconnaître si une race qui a donné le spectacle de toutes les grandeurs de l'esprit a définitivement perdu les qualités qui la distinguaient, ou conservé intactes à travers les ténèbres les facultés éminentes qui ont émerveillé le monde! Selon beaucoup de probabilité, l'expérience serait heureuse. Une instruction sérieuse, fondée sur l'observation des faits dans les écoles de la Grèce, et pour les jeunes gens des voyages en Europe, des séjours près des meilleurs maîtres, relèveraient sans doute bien vite le peuple déchu. A ceux qui ne croient point à la possibilité d'une pareille résurrection, à ceux qui doutent que le sort d'une nation dépende du savoir et de la hauteur de vue des hommes chargés de la direction des affaires publiques, il suffira de rappeler quelle était la condition des Moscovites le jour où Pierre I<sup>er</sup> entreprit son œuvre. Au xvii<sup>e</sup> siècle, si l'on avait demandé dans la ville des Médicis aux fins politiques, à Paris aux lettrés de l'hôtel de Rambouillet, à Londres aux savans et aux philosophes qui fondaient la Société royale, une opinion sur l'avenir des Moscovites, la réponse certainement aurait été désobligeante. Pourtant aujourd'hui il y a en Russie des hommes distingués dans la plupart des branches des connaissances humaines. Une haute intelligence servie par une vo-

lonté ferme a pu changer rapidement un état de barbarie en un état de civilisation. Entraîné dans une bonne voie, un peuple depuis longtemps déjà en possession de grandes lumières obtiendrait de prodigieux succès.

La France est loin d'avoir perdu les moyens de retenir le rang suprême dans la civilisation moderne; des hommes d'étude frémissent à la pensée des grandes choses qui s'accompliraient sans des obstacles matériels. Aidés, ils travailleront encore, et ils habitueront la jeune génération à travailler pour la gloire et pour la prospérité du pays; abandonnés, ils auront peu de successeurs: des circonstances particulières qui se produisent depuis quelques années sont un avertissement. Faciliter les recherches, former des investigateurs habiles et des maîtres dont la capacité soit indiscutable, donner à tous les degrés de l'enseignement une instruction qui ait pour fondement l'observation et l'expérience, telle doit être de nos jours la préoccupation constante des pouvoirs publics et des personnes appelées à exercer une influence. Il faut élever la nation à comprendre tous les progrès et à pratiquer l'esprit de vérité; aucune conscience ne peut en être troublée. A une époque déjà éloignée de nous, un membre de la chambre des députés s'écriait: « L'instruction publique est tout (1); » il n'avait pas tort, pourvu que l'instruction publique soit conforme à la nature, à la raison, à l'intérêt général bien entendu de la société. Une fois le principe reconnu, la tâche qu'il faut accomplir pour assurer le succès reste immense; il s'agit d'apprécier les instruments de tout genre dont on dispose, de se rendre un compte fidèle des ressources qu'offrent nos divers établissements, — toute erreur grave serait funeste, — enfin de déterminer exactement les dispositions nécessaires pour obtenir les meilleurs résultats possibles. La question de la liberté d'enseignement a été presque toujours agitée depuis un demi-siècle, et plus d'une fois on a prétendu que cette liberté procurerait toutes les satisfactions. Si l'on a beaucoup médité sur ce sujet et beaucoup étudié notre situation présente, on demeure convaincu qu'aujourd'hui elle serait la source de désordres et d'un nouvel affaiblissement de l'esprit public. Il paraît donc sage de songer d'abord à fonder dans l'état un enseignement à tous les degrés aussi parfait qu'on peut l'imaginer. Alors, quand une génération en aura reçu le bienfait et que la plupart des hommes sauront reconnaître ceux qui méritent confiance, la liberté d'enseigner ne sera plus à craindre; elle deviendra une cause d'émulation.

ÉMILE BLANCHARD.

(1) M. Victor de Tracy, *Discours prononcé pendant la discussion du budget de l'instruction publique*, séance du 29 mai 1835.

---

# MADAME HERBIN

---

## I.

Le château de M<sup>me</sup> Herbin était situé dans une des plus jolies vallées de la Normandie. Il s'adossait à une petite colline ombragée de grands arbres, et avait devant lui de vertes pelouses au-delà desquelles l' Eure dessinait de capricieux méandres. C'était une élégante construction blanche, sans prétentions à l'archéologie, bien qu'elle eût deux ailes en retour et fût ornée de clochetons. Un large perron à double rampe, caché sous des massifs de fleurs, y donnait accès. L'aspect en était gai et hospitalier, tandis que le paysage environnant s'animait des teintes fraîches et vivaces du climat normand. Les arbres, souvent trempés de pluie, y séchaient vite sous le soleil. Le vent, qui, même aux beaux jours, chasse allégrement les nuages sous ce ciel mobile, les agitait, aux chaudes heures de l'été, d'un bruissement léger. Au loin, dans les gras pâturages, on voyait les chevaux et les vaches cheminer lentement en tondant l'herbe plantureuse, ou sommeiller en ruminant sur le sol qu'ils plaquaient de taches fauves. La végétation avait tant de séve, les prairies étaient si riches, les arbres tellement feuillus, que le château de M<sup>me</sup> Herbin, qui n'avait point de nom à lui, s'appelait dans la contrée le Château-Vert.

M<sup>me</sup> Herbin était à trente-cinq ans, — un bel âge pour les Françaises, — la femme la plus jolie et la plus séduisante. D'une taille assez élevée, avec un peu d'embonpoint, elle marchait, gracieuse et fière, dans le plein développement de sa jeunesse et de sa beauté. Sa toilette d'été, en barège, laissait voir des bras charmants et de rondes épaules finement modelées. La tête, bien assise, à contours délicats, était spirituelle, avec un caractère de bonté et de passion. Le front semblait petit sous les abondans cheveux noirs séparés en

bandeaux. Les yeux, frangés de longs cils, brillaient humides et veloutés. Le nez, dont les ailes roses frémissaient, se relevait d'une façon heureuse et mutine, et la bouche, estompée de duvet, était d'un aimable dessin, voluptueux et tendre.

M<sup>me</sup> Herbin était veuve depuis fort longtemps. On n'avait jamais vu son mari au Château-Vert. En revanche, depuis quelques années, elle y était accompagnée, à chaque saison, d'un homme de son âge que les paysans s'étaient tellement habitués à voir, qu'ils l'appelaient simplement M. Aymeric. Aymeric Descars, bien que ce fût un beau garçon d'un fort grand air, n'avait point en apparence supporté aussi aisément que M<sup>me</sup> Herbin les plaisirs et les bonheurs d'une jeunesse qui se prolonge. Ses cheveux châtain se faisaient rares, et le front élargi se creusait de quelques sillons pensifs. Ses yeux, d'un bleu clair, avaient cette netteté transparente sous laquelle, loin qu'ils se laissent deviner, se dérobaient bien plutôt les secrets de l'âme. Cet azur sans fond se fait impénétrable. Son existence cependant avait été très simple. Quoiqu'il fût bien doué et très intelligent, il n'avait jamais rien fait. Libre à vingt ans, disposant d'une belle fortune, il s'était contenté de mener une vie élégante et facile. Plus tard, il avait rencontré M<sup>me</sup> Herbin, et s'était pris pour elle moins d'une passion forte que d'une affection sérieuse. Elle l'avait vivement séduit et se l'était étroitement attaché. Aymeric, fatigué de ce mouvement vide et bruyant du monde qui l'emportait à tous les hasards sans le faire aborder nulle part, s'était livré à la tendresse dévouée de cette belle jeune femme. Après être entré dans cette vie nouvelle comme dans un port, il n'en était plus sorti. Assez observateur pour se complaire au spectacle des évolutions mondaines, il passait l'hiver à Paris dans une intimité discrète avec M<sup>me</sup> Herbin, et, le printemps venu, se laissait emmener par elle au Château-Vert. Néanmoins, s'il s'était abandonné volontiers à ce bonheur calme dont il avait l'habitude, il n'avait point épousé son amie par défiance de lui-même, peut-être un peu par défiance d'elle. Sans doute il sentait vaguement que le *farniente* de l'intelligence et du cœur n'est point la véritable destinée de l'homme, et que les placides perspectives d'une félicité douce n'en sont point l'horizon. Il ajournait indéfiniment, de parti-pris, toute résolution énergique de travail ou d'ambition; mais il envisageait sans crainte quelque accident imprévu qui le rejetât dans un violent courant d'action et de lutte.

M<sup>me</sup> Herbin, avec la seconde vue de la femme aimante, avait deviné chez Aymeric ces inquiètes dispositions d'esprit. A coup sûr, au bout de ces huit années, elle le possédait plus qu'elle n'en était aimée. Certes ce n'était point assez pour ses instincts et sa

tendresse de femme; mais, ne se voyant pas autrement menacée, elle avait la sagesse de se résigner; parfois même, dans les rares circonstances où leur solitude était troublée par l'arrivée de quelques amis ou la visite de quelques voisins, elle avait la force et l'habileté de ne point se montrer jalouse. Elle avait reconnu qu'Aymeric, nonchalant et sceptique, n'était jamais entraîné au-delà de certaines velléités de coquetterie ou d'indépendance. M<sup>me</sup> Herbin, si cela eût été en son pouvoir, aurait même multiplié ces occasions de distraction et de plaisir, car son amant lui revenait ensuite plus reconnaissant et plus tendre. Se voyant très jolie encore, s'imaginant, non sans un peu de fatuité féminine, qu'elle avait su demeurer plus jeune que lui, s'appuyant sur un long passé d'intelligent despotisme, elle se flattait de le dominer longtemps, et ne s'effrayait point d'un avenir qui ne lui paraissait qu'à demi redoutable. En somme, elle aimait profondément Aymeric, et, quels que fussent par intervalles sa diplomatie de cœur, ses inquiétudes, les motifs qu'elle se donnait d'espérer ou de craindre, elle ne songeait sérieusement qu'à son amour de l'heure présente et aux jouissances qu'il lui apportait.

On était au mois de septembre, et la chasse venait de s'ouvrir. Aymeric Descars, jusque-là sédentaire, partait du château le matin, et ne revenait que le soir. Ces longues courses à travers la plaine et les bois lui plaisaient et ne déplaisaient point à M<sup>me</sup> Herbin. Elle y voyait pour son ami une distraction vive et salutaire. Parfois, à l'aube rougeâtre, tandis qu'un léger brouillard flottait déjà dans l'air et que les arbres jaunissant dégouttaient de rosée, elle avait le courage de se lever, et, frissonnant doucement dans un peignoir de cachemire, s'accoudait à la fenêtre. Elle souriait au départ d'Aymeric, aux ébats, aux aboiemens des chiens, aux fanfares des piqueurs. Dans l'après-midi, elle le rejoignait en voiture à quelque rendez-vous, le ramenait, s'il était fatigué, ou rentrait seule pour veiller aux apprêts de ces repas délicats et substantiels qui sont la joie des chasseurs. Aymeric s'y attablait avec gaieté, s'y montrait aimable, y mangeait de grand appétit, et bientôt après tout doucement sommeillait devant lâtre où flambait le sarment. M<sup>me</sup> Herbin ne s'offusquait point de ce sommeil, elle en attendait la fin en lisant, en travaillant, et se trouvait récompensée par un sourire, par une bonne parole. Elle était assez expérimentée pour faire la part large à ces besoins matériels de l'homme qui s'imposent à lui après la fatigue physique, et dans lesquels il se délasse avec un égoïsme un peu brutal. N'était-elle pas payée de cette abnégation volontaire par l'admiration d'Aymeric, qui, après les ronces du chemin, la pluie du jour, les déchirures des halliers et le rude aspect

des grands bois, s'attardait, dans le bien-être de cette soirée, à la lueur douce de la lampe ou aux reflets roses du foyer, à contempler cette jolie créature dont les regards avaient de caressantes effluves, dont les doigts étaient effilés, les pieds mignons, dont toute la personne respirait la grâce et l'élégance? Certes c'eût été là pour tous les deux, pour M<sup>me</sup> Herbin surtout, un charmant mois de septembre, si la passion d'Aymeric pour la chasse se fût renfermée dans des limites raisonnables; mais, au bout d'une quinzaine de jours, il tourna décidément au Nemrod sauvage et farouche qui, dans sa poursuite acharnée, ne cherche plus que la solitude ou le gibier. Aymeric en venait à dédaigner les meutes et les fanfares, les collations sous bois, les retours affadissans en calèche. Il partait seul avec son chien et son fusil, sa gourde au côté, déjeunait à l'aventure, à plusieurs lieues de là, dans quelque maison de paysan, et s'égarait si naïvement au hasard de ses battues, que M<sup>me</sup> Herbin, si elle avait la fantaisie de vouloir le rejoindre, ne parvenait point à le rencontrer.

Cette recrudescence d'ardeur cynégétique chez Aymeric ne l'inquiéta point tout d'abord; elle avait d'ailleurs en ce moment auprès d'elle un de ses plus vieux amis, le plus aimable vieillard et le plus distrait des botanistes, M. Desrosiers. Elle l'accompagnait dans ses promenades, cherchait avec lui des insectes et des plantes, et parfois aussi fouillait du regard la profondeur des fourrés, afin de voir si elle n'y découvrirait point Aymeric. Elle se mettait à rire en le soupçonnant de faire sa sieste sur un lit de feuilles ou de mousse pendant les chaudes heures du jour. Le soir, on se retrouvait à table, et M. Desrosiers se vantait de sa chasse heureuse, tandis qu'il raillait M. Descars sur sa carnassière presque vide. Cet infatigable chasseur, en effet, ne tuait plus de gibier. Comme compensation, il avait perdu de son grand appétit, et par égard sans doute pour l'hôte de M<sup>me</sup> Herbin il ne s'endormait plus au coin du feu, mais il y rêvait beaucoup plus qu'il ne parlait, en faisant jaillir avec la pincette des milliers d'étincelles des bûches encore humides. Cette distraction de son ami, ces petits changemens dans sa manière d'être n'échappèrent point à M<sup>me</sup> Herbin. Elle remarqua également que ses grandes guêtres de cuir n'étaient plus tachées de boue comme autrefois, et qu'il apportait un soin extrême à sa toilette. — Vous n'êtes plus Nemrod, lui dit-elle un soir; vous êtes Robin des Bois.

M. Desrosiers n'était point seulement un entomologiste, il se piquait aussi d'astronomie, et, comme il faisait à peu près tout ce qu'il voulait au Château-Vert, il y découvrit dans les combles une lunette d'observation oubliée là depuis longtemps, et la fit disposer

sur la plate-forme de l'un des clochetons. Le soir, il observait les étoiles, et ne désespérait point de découvrir une nouvelle planète. Les nuits étant fraîches, M<sup>me</sup> Herbin demeurait au salon; mais Aymeric se montrait fort assidu à ces leçons d'astronomie. Toutefois il observait moins les astres que les rares lumières éparses à l'horizon, et la lunette complaisante, selon qu'elle était aux mains du savant ou du jeune homme, se dressait orgueilleusement vers le ciel ou s'inclinait humblement vers la terre. Pendant ce temps-là, M<sup>me</sup> Herbin s'amusa à tailler dans des étoffes à ramage deux belles robes pour les astronomes, et eux-mêmes, quand ils redescendaient, se façonnaient, selon différens modèles, avec des feuilles de carton flexible, de grands bonnets pointus qu'ils constellaient d'étoiles d'or ou de caractères cabalistiques. Bien que ces jeux d'enfans, succédant aux stations sur la plate-forme, prolongeassent assez tard la soirée, Aymeric n'en partait pas moins de bon matin et s'absentait toute la journée. C'était au tour de M<sup>me</sup> Herbin d'escorter, après le déjeuner, M. Desrosiers à l'observatoire, et, tandis qu'il s'escrimait en de savans calculs après avoir pris le passage du soleil au méridien, elle se servait de la lunette, ainsi que le faisait Aymeric, pour de moins ambitieuses recherches, et s'amusa à la braquer en divers points de la campagne. Ce subit rapprochement des objets la divertissait et l'étonnait quelquefois par la netteté de leurs contours. Précisément, très loin de là, presque à deux lieues et sur la déclivité d'une colline, au-delà de l'Eure, s'élevait le joli château de Santalais, un véritable joyau d'architecture. M<sup>me</sup> Herbin ne se lassait point d'en fouiller les nervures, les trèfles et les ogives, qui se détachaient sur le champ d'optique avec une merveilleuse délicatesse; puis, si quelque habitant du château venait à sortir, elle le dévisageait, l'épiait dans ses mouvemens avec une naïve indiscrétion, et disait à M. Desrosiers : — Vous qui connaissez les Santalais, dites-moi donc si ce n'est point le comte, si ce n'est point M<sup>lle</sup> Églé.

L'astronome, dérangé dans ses combinaisons, regardait en grognant un peu, puis répondait avec son bon naturel : — En effet, c'est mon excellent ami, c'est ma petite Églé. Ah! la jolie enfant, qu'est-ce qu'elle va donc faire là-bas comme si elle craignait d'être vue?

Mais il n'en regardait pas plus long et se remettait à calculer. Or ce jour-là M<sup>me</sup> Herbin voyait M<sup>lle</sup> Églé de Santalais descendre lentement toute l'étendue de la pelouse et s'approcher, sur les bords de l'Eure, d'un grand chêne qui se dressait solitaire et répandait autour de lui une ombre immense. Ça et là, sous cette ombre où poussait, telle qu'un véritable tapis de verdure, une mousse épaisse

et drue, étaient disposés des bancs de bois rustiques. Cela devait être le salon en plein air du domaine de Santalais. Le site était des plus jolis, car le regard y remontait le long de la pelouse jusqu'aux massifs de fleurs du château, ou suivait dans les profondeurs et les perspectives des saules les sinuosités de la rivière. M<sup>lle</sup> Églé s'assit sur l'un des bancs, arrangea les plis de sa robe blanche, lissa entre ses doigts les bouts flottans de sa ceinture bleue, puis, tirant un livre de sa poche, le lut distraitement. Elle se leva bientôt, et avec une démarche cadencée, lente et coquette à la fois, revint à sa demeure. Il n'y avait en somme à c. la rien de bien singulier, et M<sup>me</sup> Herbin, après s'être amusée un moment de ce petit manège de la jeune fille, regardait machinalement d'un autre côté, lorsqu'à la rive opposée de l'Eure, au milieu des nénufars, de l'herbe de la berge et des longues tiges retombantes d'un saule, elle aperçut un homme dans une barque. Quel ne fut pas son étonnement en reconnaissant Aymeric! C'était bien lui avec son costume de chasse de velours vert et ses grandes guêtres jaunes. Que faisait-il donc là à demi caché et comme à l'affût? Cependant M<sup>me</sup> Herbin doutait encore que ce fût lui quand la barque se détacha du rivage, et glissa doucement sur l'eau transparente en se dirigeant vers l'autre bord. Aymeric toutefois semblait indécis, car à moitié de sa course il lâcha les avirons, laissa la barque dériver au fil de l'onde, puis regagna comme à regret le point qu'il avait quitté. M<sup>me</sup> Herbin, qui ne doutait plus, tressaillit tout à coup profondément. C'était pour M<sup>lle</sup> de Santalais qu'Aymeric se trouvait là. Mille indices lui revinrent à l'esprit, la distraction de son ami, sa recherche de toilette plus grande que d'habitude, le silence qu'il gardait, la rêverie où il tombait souvent. Une jalousie d'autant plus vive qu'elle surgissait à l'improviste la mordit au cœur. N'était-elle point frappée en pleine sécurité, en plein bonheur? Dès lors elle n'abandonna des yeux ni la pelouse du grand chêne, ni l'enfoncement du rivage où la barque s'était abritée; mais la pelouse était maintenant déserte, et le bateau sans nautonnier reposait dans sa petite anse de roseaux. Elle s'obstinait cependant à sa contemplation irritée et curieuse; il fallut pour l'en arracher que M. Desrosiers lui touchât légèrement le bras. — Belle dame, fit-il en souriant, est-ce donc que vous vous absorbez, ainsi que moi, dans la recherche de quelque problème?

— Peut-être, répondit-elle, mais je ne cherche pas longtemps ce que je veux savoir. Il va pleuvoir, et il commence à faire frais. Revenons.

Elle redescendit au salon. De légers frissons l'agitaient. Il n'était que trois heures, et il lui semblait que le moment où elle pourrait

interroger ou deviner Aymeric n'arriverait jamais. Elle accepta, pour tromper son impatience, de jouer au trictrac avec M. Desrosiers. Dans l'intervalle des parties, elle se levait, allait à la fenêtre, regardait tristement la pluie tomber, puis revenait s'asseoir. Enfin, à l'heure du dîner, Aymeric rentra. Il était d'humeur gaie et cordiale, et plaisanta M. Desrosiers et M<sup>me</sup> Herbin sur leurs observations astronomiques.

— Oui, dit-elle finement, on voit de là tout ce qui se passe dans le ciel et sur la terre.

Aymeric se douta-t-il d'avoir été vu? Il se contenta de sourire avec un petit geste indifférent, et d'avoir pour M<sup>me</sup> Herbin un coup d'œil d'intelligence en lui désignant à la dérobée M. Desrosiers. La jeune femme eut un mouvement de joie. Il n'y avait probablement dans cette aventure, qui l'avait si fort préoccupée, qu'un événement sans portée, dont elle recevrait bientôt la confidence.

— Eh bien! oui, lui dit Aymeric quand ils furent seuls, je me suis amusé depuis quelques jours à égayer la solitude de M<sup>lle</sup> de Santalais.

— Comment cela?

— Le hasard m'avait conduit sur le bord de l'Eure, il y a déjà quelque temps, au moment où M<sup>lle</sup> de Santalais s'y promenait. Elle tenait à la main un gros bouquet de fleurs des champs, et se penchait pour en cueillir une nouvelle lorsque le bouquet lui échappa. C'était un sauvetage à opérer. Je ne me fusse point jeté à la nage, ce qui l'eût fait rire; mais il y avait justement une barque à côté de moi. Je la pris, je repêchai les fleurs, et, sans mot dire, en la saluant respectueusement, je les lui rendis.

— Et c'est tout?

— A peu près. Le lendemain je suis revenu, un peu par coquetterie, à l'endroit où j'avais eu, pour ainsi dire, la jolie vision de cette jeune fille. M<sup>lle</sup> de Santalais, par curiosité sans doute, s'y trouvait. Je ne fis que passer rapidement devant elle. Quelquefois encore, comme aujourd'hui, j'y retourne; j'y demeure quelques instans, et je pars. Elle doit s'imaginer que ce chasseur muet a pour elle une timide et discrète passion. Nous repartons, n'est-ce pas, dans quelques jours pour Paris? Je ne la verrai donc plus; mais elle me devra ses premières émotions de rêverie et de vanité, et à mon âge je ne suis pas fâché de ce petit succès, qui n'aura pas pour moi de lendemain.

— Vous ne l'aimez pas du tout alors?

— Oh! fit Aymeric.

— En ce cas, dit M<sup>me</sup> Herbin, puisque vous n'aimez pas cette enfant, pourquoi la troublez-vous?

## II.

Églé de Santalais avait à peine dix-huit ans. Elle était de taille moyenne, mais admirablement prise, avec des mains effilées et de petits pieds qui attestaient la fille de race. Ses beaux cheveux, d'un blond doré comme celui des épis mûrs, se relevaient aux tempes, se suspendaient en petites boucles au-dessus du front, et surmontaient un visage fin et délicat; ses yeux bleus avaient une expression fluide et candide. S'ils devenaient sérieux, ils se chargeaient d'un peu de mélancolie. Ce n'était pas l'ennui du présent, c'était une certaine fatigue d'une vie trop calme et une vague aspiration vers l'avenir. Ce joli château qu'elle n'avait jamais quitté ne résumait plus pour elle l'existence entière. Ces grands arbres qui avaient abrité ses jeux d'enfant, les fleurs dont elle avait fait ses compagnes, ce salon un peu sévère où elle avait passé doucement les lentes saisons d'hiver entre son père et sa gouvernante, ne lui suffisaient plus. Le dimanche encore, elle se faisait belle avec une coquetterie naïve; mais à l'église du village, dans ce petit monde rustique, elle eût volontiers cherché quelqu'un qui fût capable de l'admirer. Les livres la laissaient inquiète ou rêveuse. Aussi la rencontre d'Aymeric avait-elle été pour M<sup>lle</sup> de Santalais un grand événement. Bien qu'elle ne lui eût point parlé, elle ne songeait qu'à lui. Elle se rappelait le salut respectueux qu'il lui avait adressé, la grâce amicale avec laquelle il lui avait remis son bouquet. Quel bonheur que ce bouquet fût tombé à l'eau! La première fois, elle avait à peine entrevu les traits de cet étranger; ils lui étaient maintenant familiers. Elle n'eût pu dire, ne sachant trop ce que c'était, qu'elle le trouvât beau; mais il lui causait une impression vive, d'un charme saisissant. Il ne lui venait point à la pensée de le juger trop vieux pour elle, bien au contraire. Il lui eût semblé tout naturel d'être aimée d'un jeune homme, tandis qu'elle éprouvait une secrète joie de se voir distinguée par un homme de cet âge. Il avait l'expérience de la vie; sa physionomie portait, pour Églé, l'empreinte des combats de l'existence, et, sans qu'elle s'en rendît compte, du désenchantement qu'ils lui avaient laissé. Cependant il se tournait vers elle, qui ne savait rien de la réalité, dont le cœur ne battait que d'ignorances et d'aspirations juvéniles. — Elle était accessible, comme à une délicate flatterie, à l'attention qu'il lui prêtait, aux soins mystérieux dont elle était l'objet. Elle se disait aussi qu'il y avait désormais un secret entre elle et cet inconnu qui ne pouvait être que quelque châtelain des environs, et qui au premier jour se déciderait à parler et à demander sa main. A cette

pensée, elle se sentait rougir ou tressaillait de joie avec un attendrissement subit. Elle ne lui en voulait pas de ne point se hâter; elle avait tant de plaisir à s'échapper discrètement du château, à descendre la pelouse, à prendre des airs indifférens qui ne trompaient personne, car personne ne les voyait, et à jeter un regard furtif et enjonné de l'autre côté de la rivière. Si elle ne le voyait pas tout de suite, il ne lui déplaisait point de l'attendre. Elle se sentait protégée par le grand chêne, et gardait à la main un ouvrage de femme. Cependant, si elle arrivait la première, Aymeric ne faisait que passer, tandis que, s'il l'avait devancée à ce rendez-vous, elle l'apercevait dans la barque. Elle aimait mieux cela. Comme il était alors à demi caché par les feuilles, elle pouvait ignorer qu'il fût là, et il pouvait croire qu'elle ne le voyait point. Quoique ce fût un véritable enfantillage de sa part, c'était néanmoins une sorte de compromis de sa conscience entre le plaisir qu'elle goûtait et le reproche qu'elle s'adressait de le goûter. Que faisait-il pourtant dans cette barque? Elle ne le savait trop, sinon qu'il y était pour la voir et qu'il était vu d'elle. Une fois cependant, au moment même où elle partait, il s'était hasardé, comme au premier jour, jusqu'au milieu de la rivière, puis il avait rebroussé chemin. Pourquoi? Si elle ne s'était point trompée, il avait des fleurs à la main. Avait-il donc l'intention de les lui offrir? C'eût été bien hardi à lui. Comment serait-elle sortie de là? Elle regrettait en même temps qu'il ne l'eût pas fait. Peut-être se proposait-il seulement de les déposer sur un banc ou dans une large crevasse du grand chêne. Elles y eussent été si bien cachées qu'elle seule eût pu les y deviner. Le lendemain, elle examina cette crevasse avec soin et n'y trouva rien. Elle en voulut presque à son ami, car il ne lui venait point à l'esprit de donner un autre nom à l'inconnu. Elle vivait dès lors avec des méditations sans fin qu'elle dissimulait sous un travail obstiné, ou avec de subites expansions de joie et de tendresse qui surprenaient sa gouvernante, qui éveillaient la sollicitude du comte de Santalais.

Sa gouvernante, une aimable vieille fille, M<sup>lle</sup> Aimée, avait, malgré son nom, passé sa vie entière dans une si placide tranquillité de corps et de cœur, qu'elle ne comprenait rien à l'état nerveux d'Églé. Elle se contentait de se réjouir avec elle ou de la gronder doucement; mais le comte était plus perspicace. Il s'était marié tard, avait perdu sa femme et adorait Églé. Il n'avait plus quitté Santalais et n'avait plus rêvé d'autre bonheur que celui de voir grandir sa fille. Il souriait en la voyant si jolie et en la devinant si romanesque. — A quoi pense-t-elle? se disait-il parfois. A rien et à tout, se répondait-il, ou à quelque amoureux idéal qui passe dans

la brise ou se cache sous les fleurs. Il faut lui donner un mari. — Et, tout en poussant un soupir et en portant par avance le deuil de son égoïste affection pour la chère enfant de ses vieux jours, il avait écrit à son filleul, un loyal et beau garçon de vingt-cinq ans, Ernest de Surgy, de venir à Santalais. — Je te la donne trois ans plus tôt que je ne l'aurais voulu, lui avait-il dit; c'est à toi maintenant de lui plaire, et tu n'y auras que trop peu de peine.

Ernest n'était point un étranger pour Églé. Il était venu de loin en loin au château et avait connu tout enfant M<sup>lle</sup> de Santalais. Depuis plusieurs années, il avait rempli à l'étranger un poste diplomatique et rentrait seulement en France. Il se fût vite épris de cette aimable jeune fille, si elle ne l'eût traité tout d'abord avec un abandon affectueux qui le remplissait de timidité. Elle paraissait se douter si peu qu'il l'aimât! Elle voyait assurément bien plutôt en lui le camarade de son enfance que le futur compagnon de sa vie. Il ne soupçonnait point qu'un autre homme pût être aimé d'elle, mais il ne sentait que trop, à sa familiarité gracieuse avec lui, à sa promptitude naïve à le quitter, à la facilité avec laquelle, même en sa présence, elle s'isolait dans sa pensée, qu'elle ne lui portait qu'une affection banale. Il n'en conçut point de dépit, mais il en eut un chagrin d'autant plus sérieux que chaque jour Églé lui apparaissait plus charmante, et que le vieux comte de Santalais, qui ne se doutait de rien, le pressait davantage de se déclarer à la jeune fille. Il se résolut à le faire, non sans un violent trouble intérieur, car c'était son bonheur qu'il allait risquer sur un mot; mais il était plus digne de lui d'affronter le danger en face que d'en subir de loin les appréhensions inquiètes et les douloureuses atteintes.

Donc ce matin-là, qui était un dimanche, après le déjeuner, Églé descendait la pelouse et se dirigeait vers l'Eure. Elle savait qu'elle ne verrait point l'inconnu, car elle avait remarqué que le dimanche il ne venait jamais, et c'était simplement une sorte de pèlerinage amoureux qu'elle faisait au grand chêne. Elle s'en allait heureuse et légère, s'égarant en de riantes pensées, se trouvant, sans savoir pourquoi, plus jolie qu'à l'ordinaire et courbant de ses hautes bottines l'herbe de la prairie, qui, sans garder la trace de ce poids si léger, se relevait toute droite après son passage. Elle fut rejointe par Ernest de Surgy. — Mademoiselle, dit-il, votre père fait la sieste en compagnie de M. Desrosiers. Il m'a dit d'aller vers vous, et qu'il ne tarderait pas à venir lui-même. Je lui ai obéi, et me voici.

— Marchons donc ensemble, fit gaiement Églé.

Ils marchèrent à côté l'un de l'autre, mais presque sans se parler. Églé était distraite, Ernest pensif et préoccupé. Cependant, lors-

qu'ils se furent assis sur les bords de l'Eure, Ernest fit appel à tout son courage. — Mademoiselle, dit-il, votre père n'a pas seulement voulu que je vous accompagnasse dans votre promenade; il veut que je vous parle de ses projets, des espérances qu'il m'a fait concevoir, et vraiment je n'ose pas.

— De quels projets, de quelles espérances voulez-vous parler, monsieur Ernest? demanda Églé.

Elle avait fixé son regard limpide sur celui du jeune homme, et n'avait pu s'empêcher de rougir.

— Je voudrais vous dire tout ce que j'ai dans le cœur, mais je le ferais d'une voix si tremblante que vous ne m'entendriez même point.

— Ne me dites rien alors, cela vaudra mieux, répondit-elle d'une voix ferme, quoique un peu émue et en baissant les yeux.

— Ah! je puis tout vous dire à présent, reprit-il tristement, car je dois avoir, avant de vous quitter, la franchise de ma conduite avec vous et le courage de mon chagrin. J'étais venu à Santalais avec l'espoir de vous épouser, Églé, et je vous aime de tout mon cœur. Vous, vous n'avez jamais fait attention à moi, vous ne m'aimez pas.

— Monsieur Ernest!

— Oh! je ne m'en suis que trop aperçu, je ne le sais que trop; mais pourquoi m'a-t-on trompé? Il eût été si simple de me tenir en garde contre moi-même, tandis que la bienveillance de votre père m'a imprudemment montré, comme pouvant m'appartenir, un bonheur qui ne devait jamais être à moi. Qu'y a-t-il d'étrange à ce que j'aie espéré? Il me répondait de vous, et je pouvais croire qu'à force de soins, de dévouement et d'affection de ma part, vous aimeriez un jour l'homme dont vous n'auriez d'abord accepté la main que par sympathie. Cela pourrait-il être encore, Églé, ou dois-je renoncer même à ce rêve-là? Vous ne me dites rien. Je dois pourtant, si fort que cela me coûte, vous interroger, et c'est à votre loyauté que je m'adresse.

— Renoncez donc à moi, dit-elle simplement; mais, quoi qu'il arrive, regardez-moi à l'avenir, ainsi que je le fus dans notre passé, comme une amie, comme une véritable amie.

Elle lui tendit sa main, qu'il prit faiblement. — Est-ce donc alors, murmura-t-il...

Il n'acheva pas. — Je n'ai pas le droit de vous demander cela.

Elle jeta les yeux autour d'elle, comme si elle se fût confiée à la calme nature qui les environnait, puis elle les reporta sur Ernest. Son regard était presque attendri, bien qu'un léger et fin sourire flottât sur ses lèvres. — Voici mon père, s'écria-elle.

— Que lui dirai-je? C'est lui qui m'avait envoyé.

— Vous ne m'aurez rien dit.

— Quoi !

— Je vous en prie.

Et, lui recommandant le silence, elle mit un doigt sur sa bouche.

Le comte arrivait en effet, suivi de M. Desrosiers, qui portait un herbier. Quand M. de Santalais fut près d'Ernest, il se pencha vers lui et lui dit : — Eh bien ?

— Je n'ai pas eu le temps ; je crois même qu'il n'y faut pas penser pour... aujourd'hui. J'aimerais mieux attendre encore.

— Allons, allons, puisque c'est ainsi, je vais couvrir votre retraite ; mais vous me promettez d'être moins timide une autre fois.

— Oui.

— Tenez, Desrosiers, voici la meilleure heure pour vos insectes et pour vos plantes. Tout est endormi, tout se prend au gîte.

— Oui, repartit le bonhomme, excepté le *cerambyx velutinus*. Me fait-il assez courir ! Je vais tout à l'heure me mettre en chasse et le chercher chez vous. C'a été peine inutile chez M<sup>me</sup> Herbin. Il est vrai qu'elle n'a guère que des prairies, tandis que vous avez des bois.

— Et ce n'est que dans cet espoir de trouver votre insecte que vous faites à M<sup>me</sup> Herbin des infidélités de quelques heures ; autrement vous ne songeriez même pas à moi, votre plus vieil ami.

— Vous êtes un ingrat : je n'ai songé qu'à vous et à ma petite Églé en venant en Normandie ; mais M<sup>me</sup> Herbin s'est montrée si excellente pour moi, que je passe par politesse quelques jours chez elle. D'ailleurs voici l'automne ; elle va partir, et je serai tout à vous.

— Est-ce qu'il y a du monde chez M<sup>me</sup> Herbin ?

— Non. M. Aymeric Descars seulement.

— Son grand ami comme vous.

— Comme moi. — M. Desrosiers se reprit en riant : — Oh ! non, pas comme moi.

Églé s'était assise à quelque distance. Ernest se rapprocha de M. Desrosiers et du comte. — Et cela dure depuis dix ans ! dit M. de Santalais.

— J'ai toujours vu M. Descars chez M<sup>me</sup> Herbin.

— Même du temps de son mari ?

— Oui.

— L'épousera-t-il ?

M. Desrosiers s'était levé, et du bout de son bâton ferré commençait à creuser la terre. — Pourquoi faire ? dit-il.

— Voilà bien une distraction de savant ! fit le comte en riant.

— Vous avez raison, Santalais. Je n'étais plus à ce que vous disiez. J'avais cru voir...

— Votre *cerambyx velutinus*. Ce n'est pas la peine de rougir, mon cher ami.

— M<sup>me</sup> Herbin n'est-elle pas encore très jolie femme? demanda Ernest.

— Oui, et fort aimable.

— Et M. Descars?

— Ah! monsieur de Surgy, dit M. Desrosiers, il a dix ans de plus que vous et dix ans de bonheur qui l'ont vieilli. Je crois que, s'il épouse jamais M<sup>me</sup> Herbin, il aurait mieux fait de l'épouser il y a dix ans.

— A la bonne heure, Desrosiers, ceci est plus moral que ce que vous disiez tantôt.

— Mon père, dit Églé en se rapprochant, j'ai entendu que vous parliez de M<sup>me</sup> Herbin; pourquoi ne m'avez-vous pas fait faire sa connaissance?

— Je n'y ai pas songé, mon enfant, répondit le comte. Tiens, reste avec Desrosiers. J'emène Ernest, à qui je vais faire un cours de diplomatie... féminine, ajouta-t-il en prenant amicalement le bras du jeune homme.

Églé et M. Desrosiers restèrent seuls. M<sup>me</sup> de Santalais revint s'asseoir sur le banc qu'elle avait quitté, et du bout de son ombrelle traça de fantastiques dessins sur le sol. Elle était intérieurement agitée, et, bien que ne regrettant pas ce qu'elle avait fait, elle souffrait d'avoir affligé l'honnête homme qui, en d'autres circonstances, aurait pu prétendre à sa main. Pour qui donc le dédaignait-elle? Pour un inconnu qui ne se déclarait point et se faisait peut-être un jeu de ces romanesques incidens dont elle caressait la chimère. Malgré elle pourtant elle se le figurait à l'autre rive, se le rappelait tel qu'elle le voyait chaque jour, et cherchait dans l'évocation de ses traits, de sa physionomie, des longs regards qu'il dirigeait sur elle, quelque motif de se rassurer. L'aimait-elle donc? Pour la première fois, elle réfléchissait à la signification de ce mot, et, depuis qu'elle se l'était entendu adresser, le comprenait dans tout ce qu'il peut renfermer de dévoûment, d'ardeur contenue et de douleur. A elle aussi, son tour viendrait peut-être de souffrir, et elle avait déjà le pressentiment vague d'un malheur prochain. En même temps et de façon distraite elle suivait M. Desrosiers en ses évolutions de collectionneur, et l'estimait heureux de ces puérides recherches. Son jeune cœur eût tout à coup voulu vieillir, et elle enviait le sort du savant.

— Vous ne venez pas m'aider? lui cria-t-il.

Il était alors tout près du chêne, et paraissait en faire l'objet de ses investigations. Elle se leva promptement. Depuis qu'elle s'était imaginé que l'inconnu aurait pu y cacher des fleurs, il lui semblait

que cet arbre n'appartenait qu'à elle seule, et elle souffrait impatiemment que quelqu'un s'en approchât. — Que cherchez-vous donc là? demanda-t-elle.

— Oh! la grande crevasse! fit M. Desrosiers. Mon insecte pourrait bien s'y trouver; mais il s'agit d'être prudent, et de procéder avec soin.

Il suspendit son opération, et mit ses lunettes.

— M. Desrosiers, je vous en prie, ne cherchez point là.

— Et l'intérêt de la science? dit-il.

Alors, tout en surveillant d'un œil exercé les bords de la crevasse par où les insectes auraient pu fuir, il enfonça le bras dans le trou afin de palper avec des doigts agiles les moindres fissures du bois. Tout aussitôt il poussa un cri en retirant du chêne un bouquet de fleurs brillantes humides de rosée.

Sa stupéfaction fut d'ailleurs si grande qu'elle en devint comique. Il restait bouche béante, les yeux écarquillés au-dessous de ses lunettes, qu'il avait remontées sur son front pour mieux voir sa trouvaille. De son côté, M<sup>lle</sup> de Santalais avait poussé un léger cri. Elle fut d'un seul bond près de M. Desrosiers, et lui prit les fleurs, qu'il tenait gauchement. — Oui, c'est un bouquet, dit-elle en s'efforçant de rire, et, comme il n'y a pas de bouquets dans le creux des arbres pour les savans, il doit être pour moi.

— C'est probable, reprit le bonhomme.

— Il est joli, dit-elle encore.

— Très joli. — Ah! mademoiselle Églé, c'est M. Ernest de Sargy qui aura mis là ce bouquet.

— Peut-être que oui, répondit-elle en rougissant.

— Oh! oh! continua-t-il en riant, il y a un billet doux. Ce doit être galant. Lisons-le.

Il avança la main, car peut-être voyait-il là un danger pour Églé. M<sup>lle</sup> de Santalais, fort troublée, n'avait pas aperçu le billet. Elle se recula, et d'une voix altérée, mais caressante, comme un enfant pris en faute: — Oh! mon ami, mon bon ami, fit-elle, ne touchez pas à cela. C'est mon roman.

— Votre roman! répéta M. Desrosiers avec un peu de sévérité.

— Oui, mon bon ami, et ne me blâmez pas avant de m'avoir entendue.

— Je vous écoute.

Elle lui raconta son odyssée de jeunesse et d'amour, et il l'écoutait, attentif, le sourcil plissé, avec un sourire indulgent et mélancolique. — Et maintenant, dit-elle joyeuse, je vais vous lire le premier billet qu'il m'écrit, car c'est le premier.

Le papier, fort petit, était plié en deux. Sur le haut, il y avait: à M<sup>lle</sup> Églé de Santalais. — Il sait mon nom! s'écria-t-elle.

Elle déploya l'autre partie, et, devenant toute pâle, prête à tomber, si M. Desrosiers ne l'eût soutenue, elle lut ces deux seuls mots : Aymeric Descars.

— Oh ! mon ami, dit-elle, je me sens mal, je souffre beaucoup.

— C'est M. Descars; je l'avais presque deviné, murmura M. Desrosiers.

— Et moi qui l'aimais ! dit-elle en sanglotant.

— Du courage, mon enfant.

— Oh ! j'en ai, j'en aurai, reprit-elle en se redressant. Et tenez, mon ami, puisque vous allez le voir, rendez-lui ce billet. Dites-lui que je l'ai lu devant vous. Il comprendra; il comprendra la méchante action qu'il a faite, et qu'il ne doit jamais songer à M<sup>me</sup> de Santalais.

### III.

M. Desrosiers se dirigea tout bouleversé vers le Château-Vert. Il avait vu naître et grandir Églé, qu'il aimait comme son enfant. Il était uni à M<sup>me</sup> Herbin par les liens d'une ancienne affection, et s'était depuis longtemps pris d'amitié pour Aymeric. Entre ces trois êtres, il se trouvait jeté en plein drame. Déjà Églé était malheureuse, M<sup>me</sup> Herbin ne pouvait tarder à le devenir, et l'auteur de leurs maux était Aymeric. L'audace et la perfidie de ce dernier confondaient le digne homme. Était-il donc possible que l'on cessât d'aimer une aussi charmante créature que M<sup>me</sup> Herbin, que l'on troublât de gaieté de cœur l'existence douce et pure d'une enfant ? En vain il remontait à ses jeunes années et interrogeait ses souvenirs. Il ne voyait rien de semblable dans sa propre vie. Les femmes, il est vrai, y tenaient peu de place; les minois chiffonnés qu'il évoquait avaient appartenu à des demoiselles plus légères que celles qu'il poursuivait sur les roseaux de l'Eure. Elles lui avaient été infidèles bien plus qu'il ne les avait trompées. Il aimait mieux cela, car il eût trop souffert de se conduire aussi mal que M. Descars. Comment allait-il s'y prendre pour dire son fait au coupable ? Il s'excitait en marchant, gesticulait, préparait un discours, et il lui semblait que le billet d'Aymeric, sur lequel étaient tombées les larmes d'Églé, lui brûlait la main. Il arriva très agité à l'heure du dîner, au moment où M<sup>me</sup> Herbin et Aymeric se mettaient à table. Clotilde était plus jolie que jamais, et Aymeric souriait. D'un commun accord, ils se prirent à lutiner le vieux savant, dont la mine effarouchée les amusait. De temps à autre, M. Desrosiers jetait à Aymeric de foudroyans regards auxquels celui-ci ne prenait pas garde, ou il avait pour M<sup>me</sup> Herbin d'onctueuses et consolantes paroles dont elle ne comprenait pas le motif. Parfois aussi il se laissait gagner à l'amabilité de ses hôtes, à la bonne chère, à la cha-

leur des vins ; il en oubliait son rôle d'ambassadeur et de justicier. Il se reprochait bientôt ces lâches complaisances et se renfermait alors dans une attitude digne ou dans un silence menaçant. Cela fut si sensible au dessert que M<sup>me</sup> Herbin lui dit : — Qu'avez-vous, cher Desrosiers ? Vous ressemblez à un homme qui aurait trouvé le *cerambyx velutinus* et à qui on l'aurait volé.

— Plaisantez, madame, répondit le savant avec une profonde amertume ; plaisantez, vous avez raison. Les instans de bonheur sont courts.

Un éclair tellement singulier passa dans les yeux de M<sup>me</sup> Herbin, que Desrosiers eût voulu rattraper sa phrase. — En tout cas, dit-elle, je ne sais pas deviner les énigmes ; je vous laisse avec M. Descars, il sera sans doute plus habile que moi.

Et elle sortit.

Une certaine inquiétude s'était emparée d'Aymeric, qui ne souriait plus. Il s'approcha très affectueusement de Desrosiers. — Voyons, lui dit-il, qu'avez-vous, mon ami ?

— Je ne suis pas votre ami, monsieur.

— Vous n'êtes plus mon ami ! fit Aymeric étonné. Qu'y a-t-il donc ?

— Il y a ceci, répondit brusquement le savant, et il tendit le billet à Aymeric.

M. Descars reconnut son billet et sourit d'une façon contrainte. — Ce n'est qu'un enfantillage, dit-il. C'est vous qui avez trouvé ce papier ?

M. Desrosiers secoua lentement la tête. — Ce n'est pas moi qui l'ai trouvé, c'est M<sup>lle</sup> de Santalais, et elle m'a chargé de vous le remettre.

Aymeric pâlit légèrement. — Il n'y a là en somme rien qui puisse offenser véritablement M<sup>lle</sup> de Santalais, et elle eût pu garder un secret qui n'appartenait qu'à moi et à elle.

— Et M<sup>me</sup> Herbin ? interrogea le savant.

— Ne vous occupez point d'elle ; ceci ne regarde que moi.

— Ce n'est point ce que j'ai voulu dire. M<sup>lle</sup> de Santalais, qui lisait votre nom pour la première fois, savait depuis une heure ce qu'étaient l'un pour l'autre M<sup>me</sup> Herbin et M. Descars.

— Qui le lui avait appris ?

— Son père et moi, en causant, avions prononcé vos noms ; elle nous écoutait.

— Ainsi l'on sait...

— Croyez-vous donc qu'une liaison qui dure depuis dix ans ne soit point de notoriété publique ? Ah ! il est fort heureux qu'elle nous ait entendus, car la révélation qui est venue à la pauvre enfant ne lui sera sans doute qu'une douleur passagère, tandis qu'elle eût pu s'éprendre d'un homme qui ne peut ni ne doit l'épouser.

Pendant quelques instans, Aymeric ne répondit pas. Il tenait à la main le fatal billet et le regardait sans le voir. Enfin il dit doucement à M. Desrosiers : — Qu'a-t-elle fait après avoir lu?

— Elle! — Il s'interrompit comme s'il eût hésité à répondre; mais il vit sur les traits d'Aymeric une anxiété vive, une supplication ardente, et n'eut pas le courage de se taire. — Elle a chancelé au point qu'elle a dû s'appuyer sur moi, et s'est prise à pleurer. Oh! un seul instant, car la noble fille s'est redressée et m'a chargé de vous dire que vous ne devrez plus songer à elle.

— Pauvre chère Églé! Pardonnez-moi, mon ami, je l'aime.

Ils demeurèrent tous deux silencieux. Le bon M. Desrosiers ne savait que dire. N'ayant plus de courroux contre Aymeric, il tonnait dans son for intérieur contre les passions illégitimes. N'eût-il pas été beaucoup plus simple que M. Descars fût libre, qu'il pût épouser M<sup>lle</sup> de Santalais? Il n'y avait rien d'étonnant à ce qu'Aymeric eût aimé Églé. C'était une si charmante jeune fille, si naïve et si candide, tandis que M<sup>me</sup> Herbin avait parfois des allures dominatrices et se montrait quelque peu despote. Il la trouvait même égoïste. N'avait-elle pas eu dix ans de bonheur, et ne commençait-elle pas à vieillir? C'était le vrai moment de se sacrifier. Cela serait beau à elle. Il formait le projet de lui en parler, il serait éloquent et pathétique, et lui prouverait qu'au-delà de la jeunesse l'amitié désintéressée procure les plus vives jouissances; puis il hochait la tête et s'effrayait de la tâche qu'il eût entreprise. Il se souvenait d'avoir vu M<sup>me</sup> Herbin, les yeux étincelans, le sein oppressé, un jour qu'il s'était agi devant elle d'un dénoûment semblable à une longue liaison. Il valait mieux attendre, ne rien brusquer. — Tout s'arrangera, dit-il à Aymeric en forme de conclusion, sans trop savoir ce qu'il lui disait.

Aymeric ne l'entendit pas. Il s'absorbait dans une douleur vraie en reconnaissant la folie coupable de ses rêves, en constatant le résultat vulgaire, cruellement inévitable de cette aventure, à laquelle il s'était imprudemment livré, où il avait goûté de si vifs plaisirs. Elle lui revenait tout entière à l'esprit, et il s'étonnait de l'impression profonde qu'elle lui laissait. Aimait-il donc à ce point M<sup>lle</sup> de Santalais? Il y avait un mois, Aymeric se trouvait si loin de sa jeunesse qu'il n'y croyait plus. Il était le premier à plaisanter de son front un peu chauve et de ses cheveux gris. Il se croyait très réellement lié à M<sup>me</sup> Herbin pour sa vie entière, et s'applaudissait, s'enorgueillissait presque de cette union morganatique, dans laquelle il jouait le rôle de sultan blasé près d'une femme attentive à deviner et à satisfaire ses moindres caprices. Il avait suffi, pour changer tout cela, d'une jeune fille entrevue par un rayon de soleil et laissant tomber dans l'eau un bouquet de fleurs. C'était en riant

qu'il avait cherché à lui plaire, et peu à peu il avait senti les fraîches et vivifiantes atteintes d'un premier amour. Il avait douté de lui-même, il avait craint d'être trop vieux, il avait passé de longues heures, comme un lycéen, à se cacher sous les arbres et à épier l'arrivée de M<sup>lle</sup> de Santalais. Et voilà qu'elle était venue à lui avec la confiance de l'enfant et la grâce suprême de la jeune femme qui s'éveille. Ce triomphe inattendu, tout incertain qu'il fût encore, l'avait ravi. Il en était fier et le rapportait à Églé, qui le lui donnait. Pendant ce mois, étrange pour lui, de sensations imprévues et des joies du cœur les plus délicieuses, il avait presque réussi à oublier Clotilde. N'était-elle pas pour lui le maître haïssable dont on ne peut secouer le joug, qu'il faut tromper d'heure en heure? Il s'était abandonné au courant de cette affection naissante qui le remplissait d'attente et de trouble, et, s'y enhardissant par degrés, il y avait jeté son nom comme un défi à la destinée sans issue où il s'était enfermé, et qu'il ne désespérait point de voir se rouvrir devant lui. Or à ce pas décisif qu'il avait tenté, ses espérances sombaient tout à coup. Ce nom qu'Églé aurait pu prononcer et chérir était pour elle brutalement celui d'un parjure et d'un traître. Elle allait souffrir par lui dans sa première croyance, et ne songerait plus à lui qu'avec horreur et mépris. Il en tressaillait de regret, et ne pouvait se consoler ni de l'action qu'il avait commise ni du bonheur qu'il avait perdu.

En ce moment, M<sup>me</sup> Herbin entra. M. Desrosiers se mit à tousser avec un peu d'affectation, et Aymeric, par un mouvement involontaire, se dressa sur ses pieds. En apparence, Clotilde était fort calme. — Mon cher astronome, dit-elle à Desrosiers, allez donc préparer tout ce qui nous est nécessaire à l'observatoire. J'irai vous y rejoindre.

C'était une sorte de congé qu'elle lui donnait; mais M. Desrosiers n'était point fâché de ne pas assister à la scène qui allait avoir lieu entre M<sup>me</sup> Herbin et M. Descars. Il ne fit donc aucune objection, et sortit.

Lorsque Clotilde fut seule avec Aymeric, elle lui dit : — J'ai tout entendu.

— Vous avez écouté?

— Oui. C'est un moyen banal, mais qui réussit toujours. Je ne dis pas qu'il soit digne de moi, mais je voulais savoir la vérité.

— Eh bien?

— Vous aimez M<sup>lle</sup> de Santalais?

Aymeric ne répondit pas. Par un puissant effort de sa volonté, avec la résolution de ne se rien cacher à lui-même, il descendait au fond de sa pensée et de son cœur. Ce passé si près de lui, si vivant, que sa rêverie et sa douleur évoquaient seules quelques

instans auparavant, lui apparut dégagé de ses limbes en traits de flamme. Il regarda un seul moment, bien en face, M<sup>me</sup> Herbin, et sentit qu'il ne l'aimait plus; puis il détourna les yeux, les ferma, et vit passer devant lui, lumineuse et pure, l'image de M<sup>lle</sup> de Santalais.

— Mais dites-moi donc que vous l'aimez! s'écria M<sup>me</sup> Herbin.

— Je me suis mal conduit envers cette jeune fille, et, au remords que j'en ai, je puis dire que je l'aime.

— Ah! fit Clotilde.

Elle s'attendait à une dénégation, non à un aveu. Elle était prête à frapper l'amant qui se fût dérobé, elle ne l'était point à recevoir ce coup cruel qu'il lui portait avec une parole froide, avec un visage impassible. Elle en devint toute pâle. Elle se remit pourtant. — Et jusqu'où cet amour ira-t-il?

— Mais, reprit-il, jusqu'à... rien.

Elle haussa les épaules. Elle essayait de se contenir, s'emportait malgré elle. — Vous croyez cela! Comme si je ne vous connaissais pas, moi! Vous me déclarerez quelque jour que tout est fini entre nous deux, et en attendant ce jour-là vous préparerez tout pour me trahir. Vous reviendrez demain sur ce que vous osez me dire aujourd'hui, et sous de feintes protestations vous me tromperez ainsi que vous m'avez trompée jusqu'à ce soir. Ce que vous avez su faire hier, vous le ferez encore. Ce ne sera aussi qu'une amourette; mais non. J'y mettrai bon ordre.

— Vous n'en aurez point la peine, je ne vous tromperai pas.

— Et qu'avez-vous donc fait?

— Je me suis trompé moi-même. Je m'aperçois que j'aime M<sup>lle</sup> de Santalais. Cela ne me fera point manquer à mon devoir envers vous.

— Qu'entendez-vous par là?

— Que je ne me disputerai pas à votre affection, que vous disposerez de moi comme vous l'entendrez, parce que vous en avez le droit, parce que vous êtes ma maîtresse.

— Quel mot, monsieur!

— Prenez-le dans son vrai sens.

— Alors vous m'obéirez, vous resterez avec moi, si je le veux?

— Oui.

— Mais si je partais?

— Si vous partiez!

— Car je ne veux plus rester ici, j'y ai trop souffert, j'y souffre trop. Si je partais, Aymeric?

Elle mit une ardente prière dans son regard, et tendit presque vers lui des mains suppliantes. — Si je partais enfin? répéta-t-elle.

— Je ne vous suivrais pas, dit-il.

— Ah! vous voyez bien que vous me mentiez! s'écria M<sup>me</sup> Herbin avec un insultant éclat de rire.

— Je vous ai dit la vérité. Je vous appartiens, mais dans les limites de ma dignité. Je ne saurais être votre jouet. Demeurez ici, j'y demeure avec vous.

— Je ne veux pas rester, moi.

— Partez alors.

Elle hésita quelques secondes. Elle se sentait devenir lâche, était tentée de se jeter aux pieds de son amant; mais la colère et l'amour outragé furent les plus forts. — Soit, fit-elle avec explosion, je pars; mais je vous attends à Paris, et, si vous tardez à m'y rejoindre, c'est moi qui reviendrai vous chercher.

— C'est moi qui vous attendrai, soit ici, soit ailleurs, selon qu'il me plaira, répondit Aymeric. Et je serai plus précis que vous, je vous donne un mois. Si au bout de ce mois vous n'êtes pas revenue, je me considérerai comme dégagé envers vous.

M<sup>me</sup> Herbin avait violemment fermé la porte derrière elle. Aymeric se rassit frissonnant. Il souffrait de la douleur qu'il infligeait à cette femme, et cependant, avec l'indomptable égoïsme de l'homme qui n'aime plus, il se félicitait de n'avoir point faibli. Elle allait partir, et il pourrait du moins dans la solitude s'appartenir tout entier. Il ne reverrait plus Églé, c'en était fait; mais il ne penserait qu'à elle et ne serait distrait de sa pensée par personne. Il ne subirait plus l'importun chagrin, la frémissante jalousie, le fâcheux amour de la femme qu'il avait bravée, qui s'en allait au loin pleurant et désespérée. Il écouta longtemps dans une réflexion morne les divers préparatifs de départ qui se faisaient dans la maison. La nuit était calme, et il entendit le bonhomme Desrosiers qui donnait l'ordre de mettre les chevaux à la calèche. Ils étaient attelés déjà et les bagages disposés que M<sup>me</sup> Herbin ne partait pas encore. Elle attendait sans doute, avec cet espoir qui ne meurt jamais chez la femme aimante, qu'il essayât de la retenir. Il n'en eut pas le courage, et s'effrayait ou s'impatientait de ce retard. A un bruit qui lui parvint, il se dirigea vers la fenêtre et entr'ouvrit légèrement le rideau. M<sup>me</sup> Herbin, sur le perron du château, embrassait M. Desrosiers et montait en voiture. Au moment où les chevaux partaient, elle jeta sur l'endroit où était Aymeric un long et dernier regard. Aymeric instinctivement se recula et se trouva en face du vieux savant, qui ouvrait la porte. — M<sup>me</sup> Herbin est partie, dit-il à Descars.

— Oui, répondit celui-ci.

— Moi, je retourne de grand matin chez le comte. Si M<sup>lle</sup> de Santalais m'interroge, que lui dirai-je?

— Dites à M<sup>lle</sup> de Santalais que je suis parti avec M<sup>me</sup> Herbin.

## IV.

Un mois environ après ces événemens, M<sup>lle</sup> de Santalais, qui relevait d'une maladie grave, se promenait languissante encore au bras de son cousin Ernest de Surgy sur la pelouse du château. L'automne était venu. Le sol se jonchait de feuilles jaunies, les premières rafales avaient découronné les arbres; l'Eure, d'une eau plus verte, s'enfuyait entre ses rives dégarnies de fleurs. Le ciel grisâtre s'abaissait rapidement vers l'horizon brumeux, et, bien qu'alors le soleil brillât par intervalles, ses rayons affaiblis ne se glissaient plus qu'obliquement sous les grands bois. Églé, pensive, ayant aux lèvres le sourire indécis des convalescens, s'appuyait doucement sur Ernest. Le jeune homme la soutenait et guidait ses pas avec une sollicitude inquiète. Il l'examinait parfois à la dérobée, et son regard s'imprégnait alors d'une affection indulgente et profonde. — Vous allez mieux, n'est-ce pas, Églé, beaucoup mieux ?

— Oui.

— Oh ! la méchante enfant qui a pu être malade ainsi !

— Je ne m'en plains pas, Ernest; j'ai été si bien soignée par tout le monde, par vous, mon ami.

— Églé !

— Tenez, je me sens si forte que je voudrais me promener plus loin que cela, jusqu'à mon grand chêne, où nous nous assoirons. Aussi bien c'est là que je veux vous dire ce que j'ai dans le cœur.

Elle leva sur lui, sans trouble, ses yeux limpides, et il répondit à ce regard par un sourire. — Venez donc, dit-il, et appuyez-vous bien sur moi.

Ils marchèrent quelque temps en silence. — Non, Ernest, reprit-elle bientôt, je ne me plains pas de ma maladie, car j'ai compris, grâce à elle, qu'on a tort de faire souffrir ceux qui nous aiment.

— Pourquoi me dites-vous cela ? serait-ce au sujet de mes espérances d'autrefois, trop vite conçues, si tôt brisées ? Ne vous punissez pas, Églé, de ce que vous avez souffert, ou plutôt soyez franche. Ce que vous avez souffert ne fait-il pas votre résignation d'aujourd'hui et votre affection envers moi ?

— Non. Je vous aime parce que vous êtes loyal et bon, et, si je ne vous choisissais pas librement, je ne vous parlerais pas ainsi.

Il s'inclina devant la jeune fille, et, sans répondre un seul mot, lui prit la main, qu'il porta lentement à ses lèvres.

Ils étaient arrivés au grand chêne. Églé s'y assit. Ernest de Surgy se plaça à côté d'elle, mais n'abandonna pas la main de M<sup>lle</sup> de Santalais. Tous deux semblaient en proie à un trouble intérieur qu'ils

essayaient de maîtriser, et, soit qu'ils ne trouvassent pas de paroles pour exprimer les sentimens qui les débordaient, soit qu'ils n'osassent s'avouer toute leur pensée, ils gardaient le silence.

— Quelle est donc, dit enfin Églé en désignant l'autre rive, cette cabane de pêcheur ou de bûcheron? Je ne la connaissais pas.

— C'est tout récemment qu'on l'a construite, répondit Ernest.

Le soleil venait de se cacher sous les nuages, et la fraîcheur était assez vive. Églé eut un frisson. — Vous allez prendre froid, lui dit de Surgy; il faut rentrer.

— Oh! non, fit-elle en lui pressant légèrement la main, je veux rester ici longtemps encore avec vous.

— Je le veux bien aussi, mais pour cela il faut que j'aille d'abord au château; je vous rapporterai un châle, et je vous en envelopperai.

Elle fit la moue : — C'est bien loin, le château!

— C'est à peine un quart d'heure pour y aller et en revenir.

— Allez donc; mais songez que je vous attends.

Ernest de Surgy s'éloigna rapidement, tandis qu'Églé, quittant son siège, se pelotonnait pour s'abriter du vent entre deux grosses racines noueuses du chêne qui sortaient à demi du sol et formaient une chaise rustique. Ainsi appuyée à l'arbre, elle ne pouvait être aperçue d'Ernest, qui d'ailleurs était déjà loin. Se sentant tout à fait seule, elle ne put retenir un sanglot, et deux larmes roulèrent sur ses joues. — Que je suis folle! dit-elle en les essuyant de son mouchoir par un mouvement brusque; puis, les yeux fixes, le corps quelque peu incliné, les mains sur ses genoux, elle regarda vaguement devant elle.

Hélas! ce joli paysage qu'elle aimait tant autrefois lui parut s'être flétri comme son propre cœur. Il ne lui sembla même pas qu'il y eût dans l'air la mélancolique tristesse d'un jour d'automne, mais bien la rude âpreté de l'hiver prêt à surgir. Une rafale subite faisait tournoyer les feuilles, et l'eau de la rivière se heurtait aux berges avec un bruit sec; un calme morne succédait à cette tourmente d'un instant, et la nature, aux yeux d'Églé, se couvrait de deuil. Une voix douloureuse s'élevant en elle lui disait : Pourquoi donc l'amour, pourquoi donc l'espoir, s'ils doivent s'évanouir aussi vite que les passagères splendeurs de l'été? — Puis, s'arrêtant à cette humble cabane qu'elle voyait à l'autre bord, dont les ais disjoints devaient laisser passer la froidure et la bise, elle enviait la destinée de son hôte, qui sans doute menait vaillamment sa dure vie, et que les souffrances de l'âme n'atteignaient point. A ce moment même, la porte en fut doucement poussée, et un homme en sortit. Il avait de grossiers vêtemens, et, comme il

portait un large chapeau, M<sup>lle</sup> de Santalais distinguait mal ses traits. Cependant un tressaillement la prit, elle ne s'attendait pas à cette apparition. L'homme détacha la barque du rivage, y sauta lestement, et avec une lenteur résolue se mit à ramer vers le grand chêne. On entendait le battement des avirons, qui faisaient force sur les tolets et retombaient dans l'eau en cadence. Du reste ce pêcheur ou ce bûcheron tournait en ramant le dos à Églé, qui s'était levée à demi pour le mieux voir. Il toucha la berge, où l'avant du bateau s'enfonça, lâcha ses avirons et gravit le talus. Il ne fut plus alors qu'à une quinzaine de pas d'Églé, et s'approcha d'elle en marchant droit devant lui, mais d'une façon hésitante et soumise. Il se découvrit enfin, tandis que M<sup>lle</sup> de Santalais, ne pouvant retenir un cri de surprise et d'angoisse, s'appuyait au grand chêne. C'était Aymeric qu'elle avait devant les yeux. Il était profondément changé depuis un mois. Il avait les yeux rouges et gonflés et un certain désordre dans toute sa personne; sa contenance était humble et ses mains tremblaient. — Mademoiselle, dit-il, pardonnez-moi.

— Vous ici, monsieur, vous! dit-elle faiblement.

— Moi.

— Vous trompez donc toujours, reprit-elle avec un navrant sourire; vous n'aviez fait dire que vous étiez parti.

— Je voulais partir en effet; mais j'ai appris que vous étiez souffrante, malade, en danger. Alors j'ai attendu, l'anxiété dans l'âme, le remords au cœur, que vous fussiez remise et qu'il ne restât plus trace, pour vous du moins, de ma folie coupable.

— Ah! murmura-t-elle, mais point si bas qu'il ne l'entendit, vous croyez qu'il n'en reste rien parce que je suis guérie!

— Mademoiselle, ne me condamnez pas; je vous jure que je vous aime, que je vous aimais!

— Vous! — Elle eut un geste de réprobation. — Vous aviez besoin d'une distraction, vous avez pris celle qui s'offrait à vous.

— Oh! non, reprit-il d'une voix émue, je n'ai obéi qu'au besoin d'aimer, à la jeunesse qui renaissait en moi, à de nobles instincts que j'avais crus morts et qui se réveillaient; je n'ai obéi qu'à la grâce et au ciel me qui éclataient en vous. Je n'ai vu que le bonheur devant moi, et je suis allé à lui.

— Et cependant vous aimiez une autre femme.

— Je ne l'aimais plus.

— Oh! fit Églé à ce mot cruel et décisif qu'il avait sourdement prononcé, qu'est-ce donc que les hommes, et quels tristes jouets sommes-nous donc pour eux?

Elle se cacha le visage dans ses mains, et Aymeric atterré n'osa plus rien dire. Qu'eût-il dit en effet? Les simples paroles qu'il

avait proférées n'avaient-elles pas l'horrible brutalité d'un fait que rien n'excuse et ne saurait justifier, que peuvent expliquer seules, sans qu'on ose les produire au grand jour, les implacables évolutions de l'âme? N'étaient-elles pas l'aveu de cette impuissance du cœur à se maintenir dans les régions d'un idéal entrevu et longuement poursuivi, après que la réalité de la possession a frappé cet idéal de stérilité et de déchéance? Aymeric sentait pour la première fois peut-être que notre bonheur dans l'amour ne dépend pas de notre volonté seule, à laquelle il échappe au hasard de nos défaillances ou de nos aspirations nouvelles, même les meilleures, qu'il lui faut comme sauvegarde et comme rempart, au lieu de la fragile pensée d'un devoir qu'on ne consent qu'avec soi-même, la rigide et salutaire surveillance de l'estime publique, devant laquelle on l'a sollicité et proclamé. Mais comment eût-il fait une confession pareille à une enfant qui ne croyait qu'à l'amour et qui, dans sa pureté naïve, n'aurait compris ni cette logique de la vérité, ni ces reproches de la conscience.

Bientôt M<sup>lle</sup> de Santalais laissa tomber ses bras, et se redressant vivement : — Mensonge et lâcheté! s'écria-t-elle. Si vous n'aimiez plus cette femme, pourquoi n'aviez-vous pas le courage de le lui dire en face? Pourquoi nous trompiez-vous, elle et moi?

— Ah! mademoiselle, c'est que je ne savais point si vous auriez jamais pour moi de la sympathie ou de la pitié, c'est que je n'ai pas voulu briser le cœur d'une femme à laquelle j'appartenais, à laquelle j'appartiens si bien, qu'elle a su me le rappeler et exiger de moi l'accomplissement de mon devoir d'affection et de servitude.

Églé foudroya Aymeric de son regard. — De servitude! répétait-elle avec un indicible mépris.

Aymeric demeura impassible. — Qu'eussiez-vous donc pensé de moi, dit-il simplement, si je l'eusse tout à coup abandonnée pour vous?

— Assez, monsieur. Retirez-vous; je ne vous ai que trop écouté.

— Un mot encore, mademoiselle. Il me reste un espoir qui sans doute ne vous intéresse guère, mais que je me dois de vous dire. J'ai laissé partir M<sup>me</sup> Herbin, je n'ai point voulu la suivre. Elle sait que je vous aime. J'ai fait plus. J'ai fixé à son absence une limite au-delà de laquelle je me considère comme absolument dégagé envers elle. Cette limite est presque expirée. Si M<sup>me</sup> Herbin n'est point ici ce soir même, je dispose de moi, je suis libre.

— Alors, dit la fière jeune fille, il faudrait que j'attendisse jusqu'à ce soir!

— Oui.

— Il est trop tard, monsieur; moi, je ne suis plus libre.

Elle le salua d'une inclination de tête, et sans hésiter, sans se détourner une seule fois, elle prit le chemin du château. Aymeric la regarda tout d'abord, puis il eut envie de courir sur ses traces. A quoi bon? Une immense douleur le terrassait. Il eût voulu pleurer; ses yeux étaient secs, et cependant les sanglots lui montaient à la gorge. Il les contenait, car M<sup>lle</sup> de Santalais était trop près encore et eût pu les entendre; mais, quoi qu'il en eût, il ne put étouffer un cri de désespoir, et quand ce cri lui fût échappé, il s'enfuit épouvanté de sa faiblesse. Églé entendit-elle le cri de son amant, lui parvint-il seulement comme une plainte apportée par la brise? Elle ne le sut elle-même, mais elle chancela et sentit qu'elle avait trop présumé de ses forces. Quoique sa fierté la soutint, elle n'allait qu'à petits pas, craignant de tomber, le visage baigné de larmes. Elle l'avait donc revu; elle le voyait encore, et c'était pour la dernière fois! Cette pelouse unie, touffue, détrempée par la rosée, où elle marchait, lui semblait un obstacle qui la retint en arrière, où elle pouvait trébucher, où il la suivrait alors pour lui venir en aide. Elle en avait peur, et elle eût voulu que cela fût. Sa tête s'égarait, une sorte de vertige s'emparait d'elle, et elle avançait les mains à tout hasard. Ce fut à ce moment qu'elle aperçut devant elle, à quelque distance, Ernest de Surgy. Il accourait avec le châte qu'il était allé chercher. Elle eut le temps de revenir à elle et de composer ses traits. Il ne songea d'ailleurs qu'à l'envelopper du vêtement qu'il apportait. Ce ne fut qu'après lui avoir donné le bras qu'il lui dit tout à coup : — Vous venez de voir M. Descars?

— Oui, fit-elle en baissant la tête.

— Ah! mademoiselle, vous saviez donc qu'il habitait cette cabane?

— Non, je ne le savais pas, répondit-elle; mais vous alors, vous ne l'ignoriez point.

— M. Desrosiers me l'avait appris.

— Il ne m'en avait rien dit à moi.

Ils se tarent et firent quelques pas. — Que vous a dit M. Descars? reprit Ernest de Surgy.

— Qu'il m'aimait.

— Et qu'avez-vous répondu?

— Que je n'étais plus libre, que j'étais à vous.

— C'est bien, mademoiselle, je vous remercie, dit Ernest.

## V.

Aymeric avait dit vrai. Il n'avait pas voulu partir sans avoir des nouvelles de M<sup>lle</sup> de Santalais. Lorsqu'il apprit qu'elle était dange-

reusement malade, il resta; mais il importait qu'elle ne connût pas sa présence auprès d'elle. Alors il avait prié le bonhomme Desrosiers de faire élever à la hâte cette cahute de bois et de chaume comme un asile agreste où il se reposerait de ses courses en forêt et déposerait son butin de botaniste. Le vieux savant, touché de la douleur et des prières d'Aymeric, s'était prêté à cet expédient. Aymeric s'était confiné dans ce réduit, n'en sortant presque jamais, se nourrissant de quelques provisions que lui apportait un serviteur fidèle qu'il avait depuis longtemps, et qu'il fut censé avoir laissé au Château-Vert. Pour tout le monde, M. Descars avait quitté le pays, et, la saison devenant mauvaise, il n'était guère exposé à rencontrer les châtelains ou les habitans des environs. Seul, Ernest de Surgy s'était promptement douté de la vérité. Subitement alarmé de la maladie d'Églé, ayant presque reçu, lorsqu'elle l'avait éconduit, les confidences de la jeune fille, il avait commenté dans le sens de ses craintes secrètes le brusque départ de M<sup>me</sup> Herbin. Il s'était assuré que M. Descars n'était point parti avec elle. Presque aussitôt également il s'était étonné de la construction de la baraque destinée en apparence à M. Desrosiers, et où celui-ci ne mettait jamais les pieds. Ernest n'avait point tardé à y constater la présence d'un hôte mystérieux et avait pressé de questions le botaniste. Ce dernier, voulant être loyal envers tout le monde, avait avoué à Ernest ce qui se passait, tout en le suppliant d'être discret et de laisser faire le temps, qui était, selon lui, le grand remède à toutes choses. Quant à Aymeric, qui ne se croyait point découvert, il avait d'abord vécu dans la plus cruelle anxiété au sujet de M<sup>lle</sup> de Santalais, puis, quand les nouvelles avaient été meilleures, il n'avait plus eu que la pensée de rencontrer une dernière fois la jeune fille et de s'expliquer avec elle. Peu à peu, dans sa solitude, se rappelant le passé, se laissant aller aux désirs de son cœur et au charme des souvenirs, il en était venu à concevoir d'ardentes et inquiètes espérances. M<sup>me</sup> Herbin, qui se voyait abandonnée, pouvait avoir puisé dans le sentiment de sa dignité offensée le courage de lui rendre sa liberté. Les jours en effet s'écoulaient; elle ne revenait point et gardait le silence. D'un autre côté, bien qu'il n'osât croire à un pareil bonheur, il se sentait aimé de M<sup>lle</sup> de Santalais. Il en avait l'intuition mal définie et pourtant certaine; il croyait avec une sorte de superstition que la première promenade de la jeune convalescente se ferait à ce grand chêne où tacitement autrefois ils se donnaient ces fugitifs rendez-vous dans lesquels la poésie de l'inconnu et du rêve se faisait pour eux la complice de leurs aspirations et de leurs joies, et il attendait cette heure décisive avec une impatience pleine de crainte et d'espoir.

Hélas ! l'heure avait sonné, et ne lui avait apporté qu'une affreuse et funeste certitude. Il n'était plus aimé, s'il l'avait été jamais, et ne devait plus prétendre à M<sup>lle</sup> de Santalais. Tout en fuyant, il l'avait par momens suivie de ses regards, et l'altière jeune fille qui s'éloignait de lui avait, impassible, continué son chemin, et disparaissait au bras de ce rival qui, plus heureux que lui, était digne d'aimer Églé et d'en être aimé. Dans le premier accablement de sa douleur, il était tombé sur une chaise, et y demeurait livré aux plus sombres pensées. Sans souci de l'heure, il avait laissé l'obscurité se faire autour de lui, et se plaisait dans cette nuit et dans ce silence. Tout à coup il entendit frapper à la porte. Qui donc pouvait venir ? Aymeric alluma une bougie et alla ouvrir au visiteur. Il tressaillit en se voyant en face d'Ernest de Surgy.

Le jeune homme le salua poliment, prit de lui-même un siège et attendit pour parler qu'Aymeric se fût assis. — Monsieur, lui dit-il, quelque bizarre que puisse vous paraître ma visite, j'irai droit au fait. Je ne suis envoyé par personne, je viens ici de mon propre mouvement ; mais j'ai l'intention d'avoir avec vous une explication sérieuse.

Aymeric s'inclina.

— Je viens vous demander, monsieur, pourquoi vous n'épousez pas M<sup>lle</sup> de Santalais ?

— Mais, monsieur, si étrange qu'il soit à vous de m'interroger et à moi de vous répondre sur un pareil sujet, je serai franc. M<sup>lle</sup> de Santalais, en supposant qu'il me fût possible de l'épouser, n'est pas libre de disposer de sa main.

— Je sais qu'elle vous l'a dit. M<sup>lle</sup> de Santalais s'est engagée en effet avec un autre homme, et cet homme, c'est moi.

— Alors, monsieur, question pour question. Pourquoi, vous-même, ne l'épousez-vous point ?

— Parce que je crois que M<sup>lle</sup> de Santalais vous aime, et qu'elle ne m'aime pas.

Ernest avait pâli en prononçant ces mots. — Cet aveu vous explique ma démarche, et, continua-t-il d'un ton plus ferme, l'insistance de cette démarche.

Aymeric, si désespéré quelques instans auparavant, se sentit pris d'une joie profonde. Il s'efforça pourtant de la cacher, car il ne pouvait se défendre d'une respectueuse pitié pour le noble jeune homme qui lui parlait ainsi ; d'ailleurs la pensée de M<sup>me</sup> Herbin se dressait menaçante en face de ce bonheur qui lui était rendu.

— Ainsi, monsieur, en venant vers moi, dit-il doucement, c'est à un devoir que vous obéissez ?

— Oui, et je compte le remplir jusqu'au bout.

— Eh bien ! moi, monsieur, si les circonstances, — permettez-moi de me retrancher derrière ce mot que je ne puis vous expliquer suffisamment, — me forcent de m'éloigner de M<sup>lle</sup> de Santalais, croyez que j'obéis, que j'obéirai aussi à un devoir.

— A côté de ce devoir, quel qu'il soit, songez, monsieur, qu'il y a une femme qui souffre par votre faute.

— Il y en a deux, dit simplement Aymeric.

— Je ne m'intéresse qu'à une seule. Choisissez donc entre ces deux femmes, sinon...

— Sinon..., répéta Aymeric, mais sans colère.

— Nous nous battons ensemble.

— A quoi bon ? Si je vous tue, M<sup>lle</sup> de Santalais n'épousera certes pas votre meurtrier, et, si vous me tuez, elle ne vous épousera pas davantage.

— Je le sais, mais dans ce dernier cas je renoncerais à elle, et, vous n'existant plus, elle pourra librement choisir quelque honnête homme.

Aymeric baissa la tête et ne répondit pas ; il lui répugnait de dévoiler toute sa pensée à M. de Surgy, ou de lui confier un puéril espoir. N'était-ce point en effet ce jour-là même, dans quelques instans, qu'expirait, si M<sup>me</sup> Herbin ne revenait pas, ce mois qu'il avait fixé à sa maîtresse comme un délai sans appel après lequel il recouvrerait sa liberté ? Comment dire cela, comment avouer sans rougir que, dans le parti-pris de son égoïsme, par suite d'une convention cruelle faite par lui seul, il était résolu, implacablement résolu à ne tenir aucun compte d'un passé de dix ans et d'une affection marquée par une fidélité et un dévouement à toute épreuve ? Ce n'est que dans la première jeunesse qu'on peut s'excuser de l'amour qui décroît par la toute-puissance de l'amour nouveau. A l'âge d'Aymeric, on a la pudeur de ces coups de foudre du cœur, parce qu'ils sont devenus rares, et que l'âme, en regard du rajeunissement et de la splendeur qu'ils promettent, ne sait que trop ce qu'ils ont réduit en cendres.

Ernest de Surgy s'était levé. Il s'approcha d'Aymeric et le toucha légèrement à l'épaule. — J'attends, monsieur, lui dit-il.

— Monsieur, répondit Aymeric, arrangez notre rencontre pour demain, je serai à vos ordres.

Il réfléchissait que le lendemain, ou M<sup>me</sup> Herbin ne serait point venue, et peu lui importait alors de se dédire vis-à-vis d'Ernest, ou que, si elle était venue, il s'en irait avec elle, loin de Santalais, pour toujours, après un duel auquel il saurait bien ne point donner une terminaison funeste.

Il achevait à peine de parler que la porte de la cabane, qui n'était

fermée que par un simple loquet s'ouvrit, et que M. Desrosiers se précipita par la chambre. Le digne homme était tout effaré, son front en nage et ses vêtemens en désordre attestaient la rapidité de sa course.

— Dieu merci, s'écria-t-il, j'arrive à temps. Il ne s'est rien passé, il ne se passera rien entre vous. Monsieur de Surgy, le comte désire que vous reveniez tout de suite au château.

— Et pourquoi? Comment vous a-t-il envoyé me chercher ici?

— C'est M<sup>lle</sup> Églé qui s'est doutée que vous y pouviez venir pour provoquer M. Descars. Elle a longtemps causé avec M. de Santalais; il était très ému.

— Je vous suis, monsieur, dit Ernest, et il fit à Aymeric un signe d'intelligence.

— Monsieur Descars, continua M. Desrosiers, le comte désire également vous voir.

— Moi! dit Aymeric, profondément surpris.

— Oui, répondit le savant.

Ils partirent tous les trois, et firent le trajet en silence. Ils n'avaient point à se communiquer leurs pensées, trop agitées et trop diverses. Il était évident d'ailleurs pour les deux jeunes gens que le comte tenait leur sort entre ses mains, et que le dénoûment était proche. M. de Santalais, debout, adossé à la cheminée, les attendait au salon. Le botaniste les y fit entrer et les laissa seuls avec le comte. — Messieurs, dit M. de Santalais, ma fille m'a confié trop tard un secret qui témoigne de sa grande jeunesse et de son inexpérience, et qui a mis sa vie en danger. J'ai eu, moi, le tort plus grave de ne pas le deviner; mais enfin elle me l'a dit. Est-il vrai, monsieur de Surgy, que vous ayez conçu, autant par abnégation de cœur que par ressentiment contre votre rival, un projet chevaleresque qui forçât M. Descars à se déclarer, et que vous soyez allé chez lui à cette intention?

— Oui, répondit faiblement Ernest.

— Vous deviez savoir pourtant que vous ne réussiriez pas. On ne contraint personne à de tels actes, qui ne relèvent que de l'honneur et de la conscience. Quant à vous, monsieur Descars, je ne vois guère en quoi vous justifiez la jalousie, j'emploie à dessein ce mot, de l'homme à qui j'avais promis la main de ma fille, puisque, en prétendant aimer celle-ci, vous vous abritez, même en sa présence, pour ne point donner de conséquences nettes à cet aveu, derrière un devoir auquel il vous faut obéir. Vous l'avez dit.

Aymeric inclina seulement la tête. — Promettez-moi donc tous les deux que vous ne vous battrez pas pour elle. Ce serait trop de bruit autour de son nom. A vous, Ernest, mon ami, je puis le

demander, et j'ai le droit, monsieur Descars, de l'exiger de vous.

— Je vous promets ce que vous voudrez, monsieur le comte, dit Aymeric en baissant les yeux.

— Et moi aussi, murmura Ernest.

Le comte lui serra la main. — Allez donc lui dire, mon ami, que ce duel qu'elle redoutait n'aura pas lieu.

Aymeric se disposait à prendre congé du comte. — Non, dit M. de Santalais, restez.

Il attendit que Surgy fût sorti, puis se dirigea vers la chambre voisine, dont il ouvrit la porte. A la grande stupeur de Descars, ce fut M<sup>me</sup> Herbin qui entra. Clotilde était habillée de noir, en costume de voyage. Ses vêtemens faisaient ressortir la pâleur et l'altération de ses traits; d'ailleurs elle s'avança sans faiblesse apparente, lentement, et se plaçant en face d'Aymeric : — Monsieur, lui dit-elle, vous m'aviez fixé un délai. J'ai attendu au dernier moment, ne voulant pas le devancer; mais me voilà.

— Oh! madame, répondit Aymeric d'un ton de reproche, était-ce donc chez M. de Santalais que je devais vous rencontrer?

— Qu'importe? Peut-être n'ai-je pu faire autrement; mais, continua M<sup>me</sup> Herbin avec fermeté, j'attends votre réponse.

— Madame, repartit Aymeric, vous êtes revenue; je renonce à M<sup>lle</sup> de Santalais, et je pars avec vous. Vous devez être satisfaite.

Mais, quel que fût son empire sur lui-même, il pâlit, et ses yeux devinrent humides. — Ah! s'écria M<sup>me</sup> Herbin avec un élan singulier et en courant au comte, vous voyez qu'il est loyal, et qu'il ne m'eût pas abandonnée. — Aymeric, c'est pour que M. de Santalais sût cela que je suis venue chez lui. Maintenant je ne saurais être un obstacle à votre bonheur; vous êtes libre, oubliez-moi... Monsieur Desrosiers! demanda-t-elle.

Celui-ci s'attendait sans doute à cet appel, car il entra aussitôt. — Donnez-moi votre bras jusqu'à ma voiture, mon ami, et venez me trouver demain, nous partirons ensemble; vous m'avez encouragée de vos conseils, et j'ai besoin de votre affection.

— Madame, dit le comte de Santalais, je suis chez moi; accordez-moi l'honneur de vous accompagner jusqu'au seuil de ma maison.

Il sortit avec elle, tandis qu'Aymeric, touché, presque accablé de la grandeur d'âme de son amie, demeurait immobile à sa place. Il n'avait pu avoir pour M<sup>me</sup> Herbin ni un geste ni une parole. Son silence, un trouble profond, avaient seuls montré à cette femme qu'il avait abandonnée, qui se vengeait si noblement de lui, la reconnaissance qu'il éprouvait, qu'il eût rougi de lui témoigner et qu'elle n'aurait point voulu voir. De douloureux souvenirs et de

rapides regrets se partageaient son cœur, qu'envahissaient en même temps la tristesse du passé et le découragement de l'avenir. Aymeric attendait, la tête courbée, que M. de Santalais rentrât et lui signifiât son arrêt.

M. Desrosiers devina ce qui se passait en lui. — Mon enfant, dit-il, il faut savoir oublier le mal qu'on a fait lorsque le bonheur de ceux que nous aimons dépend de cet oubli. Pour Églé, pour M<sup>me</sup> Herbin elle-même, il ne faut plus songer qu'à l'avenir.

Quand le comte revint, voici ce qu'il vit. M. Desrosiers avait mis le temps à profit. Il avait placé la main d'Églé dans celle d'Aymeric, puis, en stratéliste habile, il se tenait à la gauche de son enfant chérie, comme prêt à la protéger, pendant qu'Ernest de Surgy était à côté de son ancien rival.

M. de Santalais restait silencieux. — Allons, mon vieil ami, reprit Desrosiers, puisque tout le monde le veut.

— Vous aussi? dit avec un accent de regret le comte de Santalais à Ernest de Surgy.

— Moi plus que tout le monde, répondit tristement, mais résolûment le jeune homme.

Églé fit un pas en avant sans quitter la main d'Aymeric. — Puisque je l'aime, dit-elle à l'oreille de son père.

— Hé! j'entends bien, méchante enfant.

Il s'en fut de lui-même, en hésitant un peu, prendre la main de Descars, dont il rencontra le regard tout rayonnant de joie. Aymeric, en ces quelques minutes, avait passé par toutes les angoisses de l'attente et du doute; il s'y était fortifié de son chagrin même, et se sentait capable de payer par une tendresse vaillante le bonheur qui lui serait accordé. Ce sentiment éclatait sur son visage avec une expression de sincérité et de loyauté à laquelle le comte de Santalais ne pouvait se méprendre. — Hé! oui, dit-il, je vous donne ma fille, puisque aussi bien vous me l'avez prise; mais n'oubliez jamais qu'elle vous a aimé au point d'en mourir.

— Elle aurait eu grand tort, ajouta M. Desrosiers avec un sourire que M<sup>me</sup> Herbin eût peut-être compris, si elle eût été là, car le secret pour être heureux, c'est de savoir attendre son bonheur.

HENRI RIVIÈRE.

---

---

LES

# CHEMINS DE FER

## PENDANT LA GUERRE

---

Les chemins de fer ont eu, pendant la dernière guerre, un rôle considérable. En Allemagne comme en France, ils ont accompli d'immenses transports de troupes, de munitions et d'approvisionnement; ils ont exercé une grande influence sur les plans de campagne, sur les mouvemens stratégiques et sur les résultats des opérations, — plus d'une fois cette influence a été décisive. Amère dérision des contrastes! ces instrumens de paix, créés pour rapprocher les sympathies et les intérêts des peuples et des hommes, ont été pendant de longs mois employés à une œuvre de guerre, de destruction, de haine. Ils ont, pour ainsi dire, fait campagne. Désormais les voici classés parmi les plus redoutables engins de mort; ils appartiennent à l'armement des nations, et il est du devoir des gouvernemens de les organiser, non plus seulement à l'usage des voyageurs, de l'industrie et du commerce, mais encore et spécialement en prévision de ces éventualités terribles qui mettent en péril (nous venons de l'éprouver cruellement) les nationalités les plus prospères et les plus vaillantes.

En même temps, les chemins de fer ont partagé la solidarité de nos désastres, ils ont payé leur tribut à la défaite. Parmi les ruines accumulées sur notre sol, il faut compter les ponts et les viaducs détruits, les gares incendiées, les œuvres d'art écroulées, indépendamment des pertes causées par l'interruption du trafic. Une partie du capital national comme de la fortune publique et privée s'est

trouvée ainsi atteinte dans des proportions considérables. De là des questions de dommages et d'indemnités, questions difficiles et délicates qui sont nées de la guerre, et qui doivent se résoudre tantôt selon les règles du droit, tantôt selon les transactions de l'équité. Jamais jusqu'ici les intérêts, pourtant si variés, des chemins de fer ne s'étaient présentés à notre étude sous cet aspect inattendu.

Il faut que l'expérience nous profite. Il ne suffit pas de déplorer les désastres; le patriotisme commande de rechercher les causes, grandes et petites, qui nous ont infligé la défaite, de réviser notre organisation, de retremper nos armes. Or les chemins de fer sont une arme; il importe que nous sachions la rendre aussi efficace, aussi redoutable que possible. C'est dans cette pensée que nous avons recueilli des renseignemens sur le mécanisme des chemins de fer pendant la campagne de 1870 et de 1871, et que nous essaierons d'en dégager les indications utiles pour les perfectionner au point de vue stratégique. Nous aurons ensuite à calculer les pertes que l'industrie des chemins de fer a éprouvées par suite de la guerre, et les sacrifices qui lui ont été imposés pendant cette triste période, dont le règne ou plutôt l'anarchie de la commune de Paris a prolongé les calamités.

## I.

Si l'on étudie le réseau des chemins de fer français, on remarque que les principales lignes rayonnent de Paris et de quelques grandes villes, et que les régions frontières sont moins abondamment garnies de rails. Du côté des Alpes, la lacune est à peu près complète, et cependant les difficultés, si grandes qu'elles paraissent, ne sont pas insurmontables, puisqu'il y a des projets de tracés et des concessions éventuelles. Du côté de l'est, le long d'une frontière qui était si vulnérable, il y a également d'importantes lacunes, auxquelles l'Allemagne, moins confiante que nous, s'empressera sans doute de pourvoir. N'accusons pas trop cependant l'imprévoyance des gouvernemens qui ont préparé le réseau. Sous la monarchie de juillet comme sous l'empire, on avait plus d'une fois proposé de créer des lignes stratégiques; après discussion, ces projets étaient, sinon repoussés, du moins ajournés. Les intérêts du commerce et de l'industrie demandaient à être servis avant ceux de la guerre, un grand nombre de départemens intérieurs étaient encore privés de voies ferrées, et ils réclamaient leur part; les lignes stratégiques des frontières devant être peu productives, les compagnies n'étaient point désireuses de les construire. Ce ne fut pas sans peine que le gouvernement obtint la création de lignes sur le littoral de la

Manche et de l'Océan; il fallut pour cela mettre en avant le risque d'une guerre avec l'Angleterre et la nécessité d'établir des communications rapides entre nos ports militaires. En un mot, dans cette période de paix et de travail, alors que dans notre confiance absolue nous pensions être à l'abri d'une invasion dans l'est, on reléguait au second plan les chemins stratégiques, et l'on préférait consacrer le capital de la France à l'extension des chemins que réclamaient avec tant d'instances les intérêts généraux du commerce et de nombreux intérêts locaux.

L'Allemagne était beaucoup mieux préparée que la France quant à la direction stratégique des voies ferrées. Le sud des provinces rhénanes, les deux rives du fleuve et le duché de Bade sont littéralement bardés de rails longeant ou coupant notre frontière de l'est. D'une part, ces chemins de fer, qui mettent l'intérieur de l'Allemagne en communication avec la France, la Belgique et la Hollande, et par ces pays avec la mer, sont nécessaires pour les voyageurs ainsi que pour le commerce, et ils eussent été construits indépendamment de tout intérêt militaire. D'un autre côté, la division même des états allemands, avant que ceux-ci ne fussent absorbés par et dans la Prusse, favorisait la multiplicité des chemins de fer, chaque état tenant à organiser un réseau pour son usage particulier. Enfin, si nous avons commis la faute de ne pas nous prémunir contre l'éventualité d'une invasion allemande, invasion que rendait improbable jusqu'à ces derniers temps la constitution politique de l'Allemagne, les états qui bordent le Rhin s'étaient toujours mis en garde contre le risque d'une invasion française. C'était de ce côté qu'ils organisaient tous leurs moyens de défense, sans même prévoir que ces moyens de défense deviendraient, entre les mains de la Prusse, de formidables moyens d'attaque. Par conséquent, l'Allemagne possédait en chemins de fer des ressources bien supérieures aux nôtres, et il est certain que depuis 1866 le gouvernement de Berlin a usé de toute son influence pour perfectionner, sur le territoire de ses alliés ou plutôt de ses nouveaux sujets, les routes par lesquelles il comptait lancer prochainement contre nous les armées germaniques.

Les publicistes allemands qui ont écrit le récit de la campagne de 1870 n'ont pas manqué de signaler la rapidité avec laquelle les corps d'armée les plus éloignés du théâtre des premières opérations sont entrés en ligne, grâce aux facilités que leur procurèrent les chemins de fer. Lors de la guerre d'Italie, en 1859, nous nous vantions d'avoir transporté en quarante jours une armée de près de 200,000 hommes et de 30,000 chevaux, et l'on félicitait avec raison nos compagnies de chemins de fer d'avoir pu exécuter si

promptement ces transports exceptionnels. Ce que les Allemands ont fait pendant la première quinzaine du mois d'août 1870 pour amener et concentrer leurs armées est beaucoup plus considérable. En 1859, presque toute la charge pesait sur la compagnie de Lyon-Méditerranée; en 1870, le poids du transport se répartissait entre plusieurs lignes allemandes tracées parallèlement, qui ont pu, en moins de quinze jours, déverser sur les points de notre frontière compris entre Wissembourg et Forbach plus de 300,000 hommes avec une cavalerie et une artillerie très nombreuses. Une seule ligne n'aurait pas suffi. L'organisation du réseau allemand, avec ses voies multiples, s'est prêtée merveilleusement à ce grand effort, qui a préparé la victoire et l'a rendue décisive presque dès le premier choc. C'est ainsi que, la campagne une fois engagée, les mouvemens de troupes, à l'intérieur de l'Allemagne comme sur la frontière, se sont accomplis régulièrement, sans embarras, et que l'arrivée non interrompue des renforts a toujours assuré à notre ennemi la supériorité numérique.

Il est donc indispensable que la France reprenne l'étude de son réseau. Depuis quelques années, les grandes lignes étant construites, le gouvernement, le pouvoir législatif et les conseils-généraux ne se sont occupés que des lignes secondaires, destinées à desservir les régions adjacentes, ou des chemins d'intérêt purement local. Il ne s'agit pas d'abandonner les études ni les travaux qui ont été commencés; mais les ressources de l'état doivent être principalement consacrées au complément stratégique des voies ferrées. Sur les frontières de terre, il faut absolument combler toutes les lacunes. La mutilation des chemins de fer de l'est, dont une partie appartient aujourd'hui à l'Allemagne en vertu du traité de Francfort, nous impose de ce côté des obligations très urgentes. Plusieurs de nos départemens ne peuvent plus communiquer entre eux qu'en empruntant des territoires qui ont cessé d'être français, d'où il résulte que leurs relations sont à la merci de l'étranger, notre ennemi d'hier, qui peut être encore notre ennemi demain. Il est inadmissible que l'on ne remédie pas sans le moindre retard à cet état de choses, et l'on assure qu'en effet l'administration a entrepris l'étude des lignes à établir pour relier directement les départemens atteints par la nouvelle délimitation des frontières. A l'intérieur, il importe de pousser plus activement la construction des voies circulaires qui doivent être combinées pour mettre en communication les grandes lignes. C'est par ce moyen que les troupes, réparties entre les diverses régions du territoire, pourraient être amenées rapidement aux points où elles doivent être rassemblées pour l'attaque comme pour la défense. Enfin il convient d'examiner si les grandes lignes

elles-mêmes sont suffisantes pour opérer avec la promptitude et la précision nécessaires les immenses transports militaires qui sont exigés par les conditions des guerres actuelles, et s'il n'y aurait pas lieu de les dédoubler sur une portion au moins de leur parcours en construisant des lignes annexes et parallèles.

Ce sont là, il ne faut pas se le dissimuler, de grosses questions que le patriotisme ne suffit pas à résoudre. Il y a d'abord la question d'argent, car les travaux à exécuter sont plus ou moins coûteux, et il est à craindre que des chemins construits principalement dans l'intérêt stratégique ne produisent point par l'exploitation industrielle les revenus nécessaires pour rémunérer le capital. Il y a ensuite une grave question d'équité, sinon de droit, qui touche aux rapports établis entre l'état et les compagnies pour la constitution du réseau. On sait comment, après mûres réflexions, l'administration française a cru devoir adopter le système de concentration pour les chemins de fer, comment elle s'est appliquée à faire disparaître peu à peu les compagnies secondaires, les concessions morcelées, pour les rattacher aux grandes compagnies entre lesquelles se partage aujourd'hui l'ensemble du réseau, comment enfin elle a associé le crédit de l'état à celui des compagnies en garantissant la rémunération du capital dépensé pour la construction d'une partie des lignes. Il existe ainsi entre l'état et les compagnies, qui représentent une portion très considérable de la fortune privée, tout un régime de conventions expresses ou tacites qui ne permettent pas de modifier d'une manière sensible les conditions d'exploitation ni les prévisions de revenus. Or le dédoublement des grandes lignes existantes et la concurrence de lignes nouvelles, en frappant les revenus nets, porteraient évidemment atteinte à l'esprit de ces conventions, et il en résulterait une perturbation profonde dans le mécanisme que le gouvernement, d'accord avec les pouvoirs publics, adopte pour l'organisation générale des voies ferrées. Cette difficulté, qui naît de la constitution des compagnies et de leurs rapports avec l'état, pourrait être résolue par des combinaisons analogues à celles qui ont déjà été appliquées en matière de chemins de fer, notamment par le système de la garantie d'intérêt et de revenu. Elle se confond donc avec la question d'argent, mais elle rend celle-ci plus lourde dans un moment où nos finances sont si obérées.

On ne saurait pourtant hésiter. Le gouvernement ne recule pas devant les dépenses nécessaires pour réorganiser l'armée; il met à l'étude de nouveaux plans de fortifications; il reconstitue le matériel de guerre, épuisé ou gaspillé pendant la période de nos désastres. Tout cela est indispensable. Une nation doit être toujours

prête pour défendre son indépendance, et la France, éclairée par une terrible leçon, n'écouterait plus qu'avec dégoût les rhéteurs qui, au temps où nous sommes, lui conseilleraient de mépriser la force. Aujourd'hui il n'est pas un patriote qui n'accepte les sacrifices demandés pour l'armement national. Les chemins de fer font partie de cet armement, et les dépenses que nous venons d'indiquer rentrent essentiellement dans les plans de réorganisation militaire.

Pour assurer aux chemins de fer toute leur efficacité en temps de guerre, il faut que le personnel de l'exploitation soit à l'avance familiarisé avec les conditions de ce service spécial, et que les états-majors comme les intendans de l'armée soient au courant des exigences techniques de l'exploitation. Quand on est appelé à manier une machine, il importe d'en bien connaître tous les rouages. En Prusse et dans la plupart des états de l'Allemagne, le service des chemins de fer est organisé militairement. Le personnel de l'exploitation est parfaitement instruit des détails qui intéressent le service de guerre, et il manœuvre en pareil cas avec l'esprit de discipline qui lui est naturel. En second lieu, tout ce que nous avons vu prouve que les officiers allemands connaissaient avec précision les conditions topographiques et techniques des voies ferrées, non-seulement dans leur propre pays, mais encore en France, et que, par un système d'observations incessantes pratiquées pendant la paix, ils avaient acquis les notions les plus complètes sur les ressources que pouvait offrir aux belligérans l'emploi de nos gares et de notre réseau. On les a, sous ce rapport, accusés de perfidie, et l'on a prononcé le mot d'espionnage. Ils abusaient, dit-on, de notre hospitalité, de l'accueil facile que nous accordons aux étrangers, de la confiance des officiers et des fonctionnaires français avec lesquels ils entretenaient des relations intéressées de bon voisinage. Cela est possible, et il ne s'agit pas d'apprécier la délicatesse des procédés; ce qui est certain, c'est que les états-majors des armées allemandes s'étaient donné la peine d'apprendre ce qu'il leur était si utile de savoir, et de recueillir tous les renseignemens qui pouvaient éclairer en pays ennemi la marche de leurs troupes. Tant que la guerre sera de ce monde, et malheureusement il ne semble pas qu'elle soit à la veille de disparaître, les nations qui tiennent à vaincre doivent souhaiter que leurs états-majors se montrent aussi habiles et aussi prévoyans.

Autrefois le général chargé du commandement d'un corps d'armée pouvait à la rigueur, au moyen d'une carte et de quelques indications topographiques, diriger la marche de ses troupes. S'il se présentait un obstacle, il était souvent assez facile de le tourner.

On pourrait croire que les chemins de fer ont simplifié à cet égard le rôle du général, et qu'il suffit d'embarquer des troupes dans une série de trains qui parcourent directement, sur deux lignes de rails, le trajet prescrit. Cette simplicité n'est qu'apparente; il n'y a pas à se préoccuper de la direction de la route, puisque la voie ferrée est inflexible et que l'on peut s'assurer à l'avance qu'elle est libre pour la circulation; mais il faut s'inquiéter d'autres soins, se rendre compte du matériel disponible, du nombre et de la puissance des machines et de l'effectif des wagons, des dimensions et des dispositions de la gare où doivent s'opérer les débarquemens, en un mot des divers détails techniques et locaux dont les ingénieurs les plus expérimentés sont eux-mêmes obligés de faire l'étude pour les circonstances exceptionnelles, telles que les trains de plaisir, les trains de courses, etc. S'il ignore ces détails ou s'il les néglige, le général risque de voir échouer au moment décisif la manœuvre qu'il a combinée. L'histoire de la dernière guerre est féconde en incidens qui ont prouvé à quel point la connaissance imparfaite des conditions d'exploitation d'un chemin de fer a compromis ou rendu inutiles, dans certaines circonstances, les mouvemens de nos corps d'armée. Tantôt on ne calculait pas le temps indispensable pour faire arriver au point de départ les wagons requis pour les transports, ou bien, en les demandant plus tôt que cela n'était nécessaire, on a retardé la marche d'autres corps de troupes qui auraient pu être transportés sur d'autres points du réseau. Tantôt on dirigeait les convois sur des gares tout à fait impropres au débarquement, trop petites, n'ayant point de voies d'évitement, alors que l'on aurait pu désigner une gare plus convenable où ne se seraient pas présentés ces embarras. D'autres fois l'on n'avait pas réfléchi que la gare de débarquement, très commode pour l'infanterie, n'offrait pas les dégagemens suffisans pour l'artillerie ou la cavalerie, et l'on s'exposait à des encombrements, à des retards aussi préjudiciables pour le mouvement projeté que pour le service du chemin de fer. Enfin, pour citer un dernier exemple, on a vu un général faire stationner un train de troupes pendant toute la nuit, afin de laisser ses hommes à l'abri dans les wagons, — sollicitude qui était assurément très louable, mais qui avait l'inconvénient de confisquer un matériel utile et d'arrêter la circulation sur une partie de la ligne. Ce sont là des fautes qui peuvent avoir en temps de guerre des conséquences fort graves, contre lesquelles le commandement militaire n'était pas prémuni par une étude suffisante des lignes dont il faisait usage.

Les services chargés des transports de vivres, d'armes et de munitions ont donné lieu à des critiques analogues. L'intendance et

L'artillerie se disputaient les wagons par des réquisitions auxquelles les compagnies obtempéraient de leur mieux, et il arriva souvent que les wagons chargés restaient longtemps dans les gares en attendant l'ordre d'expédition, ce qui immobilisait une partie du matériel. Il y eut un moment où sur le réseau de Lyon-Méditerranée l'on compta 7,500 wagons convertis ainsi en magasins d'approvisionnement, alors que de tous côtés le matériel était insuffisant pour les transports de troupes. Chaque service ne tenait compte que de ses besoins, de sa propre responsabilité, et les wagons appartenaient au premier occupant. L'opinion publique, affolée par les désastres, s'était déchaînée avec tant de violence contre l'intendance militaire, les généraux eux-mêmes dans le désespoir de leurs défaites accusaient également avec tant de sévérité les services administratifs, que ceux-ci, pour échapper à des récriminations souvent fort injustes, n'hésitaient plus à s'emparer des moyens de transport en accumulant à tout prix les approvisionnements, qui plus d'une fois tombèrent en même temps que les gares aux mains de l'ennemi. Ce qu'il faut retenir de cette expérience, c'est que l'organisation des transports de toute nature en temps de guerre par les voies ferrées doit être révisée de telle sorte que les différens services ne se fassent pas concurrence, et que les réquisitions soient adressées aux compagnies par une seule autorité militaire chargée de déterminer la part de chacun.

Puisque les chemins de fer sont appelés à jouer un rôle si actif dans les guerres modernes, il s'ensuit nécessairement que leur personnel peut être considéré comme étant sous les armes, et doit être maintenu à son poste, qui est un véritable poste de combat. Les employés des compagnies rendent plus de services sur les machines, dans les trains et dans les gares que s'ils étaient envoyés au régiment. Lors des levées générales, on ne trouverait pas facilement à les remplacer, et dans tous les cas leurs suppléans seraient beaucoup moins exercés pour des manœuvres que la multiplicité et la précipitation des expéditions rendent plus périlleuses. La sécurité des transports est une condition si essentielle que diverses décisions prises au début et pendant le cours de la guerre ont dispensé du service militaire certaines catégories composées des employés les plus utiles pour l'exploitation. Il n'y en a pas moins eu quelque désarroi dans le personnel des compagnies, soit que les dispenses accordées ne fussent pas assez larges, soit que dans plusieurs départemens on eût exigé, sous la pression toute-puissante des clubs, l'incorporation des agens des chemins de fer dans l'armée active, dans la garde mobile ou dans la garde nationale mobilisée. Ces exigences se fondaient sur l'argument d'égalité. Elles eussent été plus ra-

tionnelles et plus respectables, si l'on avait vu en même temps tous ceux qui les imposaient s'empresser de payer leur dette à la patrie et à la loi; mais trop souvent les réclamaux étaient les plus ingénieux à rechercher des emplois qui leur procuraient des dispenses légales et à s'engager dans l'administration politique pour la durée de la guerre. Quoi qu'il en soit, il convient de fixer nettement pour l'avenir les conditions auxquelles doivent être assujettis les employés et ouvriers des chemins de fer. L'organisation qui sera étudiée pourra concilier assez facilement, à ce qu'il semble, les prescriptions de la loi, qui est égale pour tous les citoyens, avec l'intérêt d'un service qui prend une part si directe aux opérations militaires. Les réglemens ainsi préparés s'exécuteront sur tous les points du territoire avec uniformité, et ils pareront aux embarras plus ou moins graves qui se sont produits pendant la dernière campagne sur certaines portions du réseau.

L'ordre dans l'aménagement des ressources matérielles n'est pas moins indispensable à la guerre que la discipline des troupes. L'ordre matériel, c'est la discipline des choses, et puisque la guerre est la destruction organisée, le devoir de ceux qui la font est de savoir détruire, de détruire à propos, autant que cela est nécessaire, et pas au-delà. Les chemins de fer fournissent une démonstration saisissante de ce triste axiome. Autant ils servent pour porter les armées en avant et pour précipiter l'attaque, autant ils deviennent utiles dans certains cas pour retarder la marche de l'ennemi et pour protéger la défense. Que l'on coupe un pont ou un viaduc, que l'on rende un tunnel impraticable par l'éclat de la mine, que l'on enlève les rails et que l'on accumule des obstacles sur une portion de la voie, si ces opérations destructives sont bien exécutées, cela suffit pour assurer la retraite de l'armée vaincue et pour arrêter au moins pendant quelque temps l'armée d'invasion. Un écrivain militaire allemand, M. J. de Wickede, rendant compte des principaux événemens de la campagne de 1870, attribue une importance décisive à ces procédés de destruction stratégique. « Après Wœrth, dit-il, les Français commirent la faute de ne pas détruire les voies ferrées, de ne point faire sauter les longs tunnels percés dans les Vosges au-delà de Saverne. Ils croyaient sans doute encore pouvoir reprendre l'offensive, et ils comptaient que le jour viendrait où ces lignes leur seraient nécessaires; autrement il est impossible de comprendre comment ils ne les rendirent pas impraticables. La joie de l'avant-garde allemande fut égale à sa surprise lorsqu'elle trouva ces tunnels parfaitement intacts et les défilés des Vosges très faciles à traverser. Si l'on avait fait sauter ces tunnels, si l'on avait pris toutes les mesures pour que le passage des Vosges devint pé-

rilleux, et c'était là chose aisée à exécuter en deux ou trois jours, il eût fallu des semaines à l'armée allemande avant qu'elle pût arriver à Nancy. » Et plus loin, M. de Wickede dit encore : « Il n'eût pas été impossible de faire crouler en une seule nuit, au commencement d'octobre, les tunnels mal gardés de Saverne et de Toul, de faire sauter le pont de Fontenoy et d'autres ponts, d'incendier les parcs allemands établis à Nancy, Châlons, Reims et Nogent, bref de détruire sur une vaste échelle tout le matériel, toutes les voies de communication de nos armées. Quel eût été le résultat de ce système? Le voici : M. de Moltke était forcé de renoncer à ce plan audacieux, l'investissement de Paris avec ses 160,000 soldats, jusqu'à ce que Toul, Verdun, Langres, Phalsbourg, Montmédy, Longwy, Thionville et les autres forteresses eussent capitulé... » Combien il nous est pénible d'entendre ces révélations qui nous viennent de l'ennemi et qui accusent notre fatale imprévoyance ! Quelques solutions de continuité dans la ligne du chemin de fer de l'Est nous eussent protégés, sauvés peut-être !

Nos voies ferrées doivent donc être étudiées à ce point de vue ; il faut déterminer à l'avance les passages à intercepter, les ouvrages à détruire, le temps nécessaire pour l'opération, les moyens d'exécution les plus rapides et les plus sûrs, les autorités civiles ou militaires auxquelles seront confiés, le cas échéant, ces travaux importants de défense. Il faut en un mot, quoi qu'il en coûte, organiser la destruction pour qu'elle soit opportune et facilement réparable, pour qu'elle ne produise pas d'inutiles désastres. — Vers la fin de 1870, on a institué dans les départemens non encore envahis, mais déjà menacés, des comités de défense chargés de fortifier les points de passage ainsi que les abords des villes, et de détruire les ponts et les routes avant l'arrivée de l'ennemi. En même temps on prescrivait de faire évacuer les troupeaux et les récoltes aussitôt que les Allemands seraient proches, afin de tarir toutes les sources d'approvisionnement. Ces mesures, dont on ne saurait critiquer l'intention, étaient trop tardives ; exécutées sous le coup de la panique, elles ont eu des conséquences déplorables. Il y a tel préfet qui, dans son zèle plus ardent qu'éclairé, a fait vider tous les greniers et filer tous les troupeaux de son département, et qui a infligé par cette patriotique manœuvre les plus cruels sacrifices à ses administrés. Ailleurs on a détruit prématurément des ponts, défoncé des routes et d'humbles chemins vicinaux, multiplié la ruine sous toutes les formes. Les budgets des départemens et des communes paieront bien cher ces précautions souvent inutiles et cette rage destructive d'un patriotisme ahuri. C'est à cela qu'il importe de remédier, pour les voies ferrées comme pour le reste. Quand on saura ce qu'il est

utile de faire et quand chacun saura ce qu'il doit faire, on ne sera plus exposé à ces erreurs coûteuses, et l'on ne détruira que là où l'intérêt suprême de la défense le commanderait impérieusement.

Voilà pourtant à quoi nous condamnons la guerre ! L'étude pratique à laquelle nous nous livrons ici ne comporte pas de réflexions philosophiques; mais comment se peut-il que l'on en soit réduit à poser froidement ce problème de la destruction savante? La génération qui nous a précédés a établi un grand réseau de voies ferrées; elle y a accumulé les travaux d'art qui franchissent les larges fleuves, suppriment l'abrupte profondeur des vallées, perforent les montagnes, et relèvent à l'honneur du génie humain les plus effrayans défis de la nature. Tant de millions, tant de science, tant de travail ont été dépensés, et tout cela peut être détruit; bien plus, de par la guerre tout cela semble condamné à être détruit par nos propres mains. Il faut que nous apprenions à renverser avec art ce qui fut édifié au prix de tant de labeur, et que nous organisions les manœuvres les plus efficaces pour créer des décombres. Ainsi le veut la guerre, cet ingénieur de la ruine. Résignons-nous et prenons le parti le plus sage en fixant les règles et en disciplinant les agens de cette singulière opération stratégique.

L'emploi des chemins de fer à la guerre, soit pour activer le rassemblement des troupes, soit pour exécuter les opérations militaires, n'est pas une question nouvelle. Nous avons cité comme exemple le transport de l'armée française en Italie (1859). Pendant la guerre de la sécession aux États-Unis, les généraux Mac-Clellan et Sherman tirèrent le plus grand parti des voies ferrées. En 1866, la Prusse et l'Autriche en firent habilement usage pendant le duel rapide qui se termina à Sadowa. Depuis plusieurs années, le service spécial des chemins de fer est réglementé en vue de la guerre dans la plupart des états allemands; en Prusse, une compagnie de pionniers des chemins de fer est attachée à chaque corps d'armée. Il y a pour les officiers et pour les agens des voies ferrées un code d'instructions très détaillées qui prévoient toutes les manœuvres confiées à l'autorité exclusive des chefs militaires. En France, le ministère de la guerre n'a point méconnu l'importance de la question, qui a fait l'objet d'une des conférences régimentaires tenues en 1869; mais, ainsi que l'a déclaré le rapporteur de cette conférence, M. le capitaine du génie Prévost, il n'existe aucune prescription officielle, et il faut recourir aux indications tirées des documens étrangers (1). Évidemment l'infériorité que nous avons montrée sous

(1) On peut consulter les ouvrages ci-après : *les Chemins de fer au point de vue militaire*, traduit de l'allemand par M. Costa de Serda, capitaine d'état-major, 1868; — Conférence sur l'Employ des chemins de fer à la guerre, par M. Prévost, capitaine

ce rapport durant la campagne de 1870-1871 peut être attribuée en grande partie à la désorganisation de nos états-majors, dont les officiers ont été faits prisonniers lors des désastres de Metz et de Sedan, à l'inexpérience des chefs improvisés qui leur ont succédé, à l'inévitable désordre qui s'est introduit dans tous les services sous le double coup de la défaite et de la révolution. Les meilleurs réglemens, s'ils avaient existé, n'auraient été observés que fort difficilement; mais il n'en est pas moins regrettable que nous demeurions si fort en arrière des autres peuples. C'est plus que de l'imprévoyance. Les ministères de la guerre et des travaux publics auront à se concerter pour l'élaboration d'un règlement général qui tracera les devoirs des officiers, ainsi que les obligations des compagnies, et qui établira les conditions nécessaires pour utiliser de la manière la plus profitable les voies ferrées pendant la guerre. « Il est possible, a dit le général Lamarque, que la vapeur amène un jour une révolution aussi complète que l'invention de la poudre à canon. » Cette révolution est accomplie. L'intervention des chemins de fer dans les opérations militaires a modifié profondément les conditions de la stratégie.

## II.

Si le gouvernement a beaucoup à faire pour mettre nos voies ferrées en état de concourir plus utilement aux opérations militaires et pour organiser la rapide circulation des troupes, le devoir des compagnies n'est pas moins grand. Les compagnies viennent de passer par une rude épreuve; elles ont vu de près les principaux faits de guerre, elles savent maintenant sur quels points doivent porter les améliorations et les réformes, combien il est nécessaire de régler la situation de leur personnel, par quels aménagemens nouveaux il est possible de rendre les gares et les bifurcations plus convenables pour les manœuvres, quelles sont aussi les dispositions à prendre pour le matériel des wagons. Le patriotisme des administrateurs et des ingénieurs qui les dirigent a pu constater l'importance de ces diverses questions, et il n'est pas douteux que, pour les études qui seront entreprises par les ministères de la guerre et des travaux publics, les compagnies fourniront les indications les plus complètes. Il ne faut plus que désormais on soit pris au dé-

du génie, 1869; — *des Chemins de fer en temps de guerre*, conférence par M. de Formanoir, capitaine de l'état-major de Belgique, 1870; — *Aide-mémoire de campagne pour l'emploi des chemins de fer en temps de guerre*, par M. Michel Body, ingénieur, 1870.

pourvu comme on l'a été en 1870, ni que l'on soit exposé aux mouvemens désordonnés, aux ordres contradictoires, aux fausses manœuvres dont les compagnies ont eu tant à souffrir lorsque la nouvelle de nos premiers revers a répandu l'alarme dans le pays.

Quoi qu'il en soit, malgré les conditions très difficiles où les avait placées une brusque déclaration de guerre, les compagnies ont rendu à l'état de grands services qu'il serait ingrat de méconnaître. Après avoir, au début de la guerre, transporté les troupes qui devaient former les armées du Rhin et de Châlons, elles ont amené à Paris près de 100,000 hommes de garde mobile et les immenses approvisionnemens qui ont permis de soutenir un siège de près de cinq mois; elles ont opéré le départ précipité des nombreuses familles qui, à la veille de l'investissement, ont quitté la capitale. Après l'armistice, elles se sont trouvées immédiatement en mesure de ravitailler Paris affamé. Au 18 mars, nouvelle émigration parisienne, à laquelle elles ont fourni les moyens d'échapper à la commune, et cette activité ne s'est pas seulement exercée sur la portion du réseau qui avoisine Paris. Pendant sept mois, dans toute la France, les convois de troupes, de munitions et de vivres ont été incessans. La compagnie d'Orléans a transporté à elle seule, de juillet à décembre 1870, 1,500,000 hommes, 150,000 chevaux et 120,000 tonnes de matériel et d'approvisionnemens. Toutes les compagnies ont travaillé dans les mêmes proportions. Sur le théâtre même de la guerre et sous le feu de l'ennemi, elles ont grandement contribué à prolonger la défense, et elles ont mérité les témoignages reconnaissans des généraux, qui, grâce à leur concours, ont pu en plus d'une circonstance conserver des corps d'armée exposés à succomber dans une lutte trop inégale. — Le chemin de fer du Nord figure avec honneur dans le récit de la campagne soutenue par le général Faidherbe avec une petite armée qui se multipliait par la rapidité des mouvemens.

A Paris, durant le siège, alors que toute communication était interrompue avec le dehors, les compagnies ont fourni à la défense le talent de leurs ingénieurs et le travail de leurs ateliers. Elles ont fabriqué une partie du matériel qu'il fallait improviser pour compléter l'armement, — canons, batteries blindées, affûts, véhicules, objets d'équipement, — installé des moulins pour la trituration des grains nécessaires à l'alimentation, établi des ambulances; c'est de leurs gares que sont partis les ballons qui, plus heureux que les locomotives, pouvaient franchir les lignes allemandes et porter à la province des nouvelles de Paris. Leurs ateliers ont été transformés en arsenaux, et même leurs gares en parcs à moutons; en un mot, elles ne sont demeurées étrangères à aucun des efforts qui ont été

tentés pour la défense nationale, et elles méritent la mention la plus honorable dans l'histoire du siège (1).

La puissante organisation des compagnies leur a permis d'exécuter tous ces travaux, et à cette occasion il n'est pas sans intérêt de signaler une fois de plus les avantages du système qui a prévalu dans la constitution de nos chemins de fer, contrairement à l'opinion qui recommandait de laisser cette grande industrie entre les mains de l'état. L'état, on peut le dire, n'eût pas mieux fait pour mettre à profit le mécanisme des ateliers, et il est douteux qu'il eût maintenu chez les ouvriers l'esprit de discipline et d'ordre, qui, sous la direction des compagnies, a résisté aux excitations de la propagande démagogique. Les compagnies concessionnaires, avec leurs capitaux et leur crédit, sont en mesure de pourvoir aux installations les plus coûteuses que réclame un service public, et, comme elles sont responsables de ce service, elles s'outillent largement de manière à parer en temps normal à toutes les éventualités, ce que l'état, qui ne serait pas lié par un cahier des charges ni soumis à la même responsabilité, ne se croirait point tenu de faire à un égal degré. Quant à la main-d'œuvre, les compagnies ont intérêt à se la procurer dans les meilleures conditions, à la rémunérer convenablement, et à observer dans leurs ateliers, comme dans les diverses branches de leur service, une hiérarchie régulière. Il leur est loisible de pratiquer des combinaisons économiques qui augmentent réellement le salaire et le bien-être des ouvriers. Sous ce rapport, plusieurs compagnies françaises ont obtenu des résultats très remarquables, et elles ont donné l'exemple aux grandes entreprises, que la révolution industrielle, procédant aujourd'hui par la concentration du travail, tend à multiplier. Contenus dans les limites d'un budget fixe qui est préparé et voté un an à l'avance, les ateliers de l'état ne peuvent que très difficilement appliquer ces améliorations qui sont toujours accompagnées de certains risques financiers auxquels les compagnies se résignent plus librement. Enfin les usines de l'état subissent directement le contre-coup des révolutions. La chute d'un gouvernement équivaut pour elles à un changement de patron. Les liens de la hiérarchie se détendent, la discipline s'altère, et le désordre arrive.

Les ouvriers des compagnies sont exposés, comme les ouvriers des industries privées, à la contagion des grèves. On les a vus quelquefois et on les verra encore exprimer des plaintes ou des prétentions exagérées, c'est une loi générale, et la nature humaine

(1) La compagnie du Midi a également mis à la disposition de la défense nationale ses ateliers de Bordeaux, qui ont exécuté des travaux considérables, construction du matériel roulant, transformation des fusils, fabrication d'accessoires d'armes, etc.

ne perd jamais ses droits; mais ces crises ne se manifestent que dans les temps prospères. Lorsque le travail devient ailleurs moins abondant, l'ouvrier des compagnies, qui est assuré de recevoir son salaire quotidien et qui ne subit point de chômage, demeure attaché à l'industrie qui le fait vivre; il apprécie mieux, en présence de la misère générale, l'organisation qui lui garantit l'emploi continu de son intelligence et de ses bras, et son intérêt le retient dans l'atelier comme un soldat fidèle au drapeau. C'est ce que l'on a vu après le 4 septembre et sous la commune. On ne saurait trop insister sur ce fait, qui est tout à l'honneur des compagnies et de leur nombreux personnel. Pendant le siège, les ouvriers de chaque compagnie formaient dans la garde nationale de Paris des bataillons distincts qui ont vaillamment manié tour à tour l'outil et le fusil, et qui, en dépit de violentes excitations, n'ont compté que très peu de déserteurs. Pendant la commune, les ateliers des chemins de fer ont conservé leur activité; leurs ouvriers ne se sont pas mêlés aux insurgés, et, lorsque tant d'autres se laissaient entraîner, ils sont demeurés fidèles à leurs devoirs de bons citoyens et d'honnêtes gens. Voilà ce que produit une organisation sagement entendue. Elle entretient le patriotisme, le sens droit, le travail. Elle explique comment, au milieu des catastrophes qui se sont accumulées sur Paris, la corporation ou plutôt l'armée des chemins de fer a pu rendre tant de services à la défense nationale.

En regard de ce dévouement, il faut malheureusement placer les sacrifices. Les pertes éprouvées par les compagnies ont été considérables; elles sont de deux natures : les unes proviennent de la destruction de gares, d'ouvrages d'art, de quelques portions de voie, ainsi que de la perte ou de la dépréciation des machines et wagons; les autres résultent de l'interruption du trafic et de la réduction des recettes. Deux compagnies, celles du Midi et des Charentes, éloignées du théâtre de la guerre, n'ont point subi de dégâts matériels; elles n'ont souffert que de la diminution du trafic, les affaires commerciales étant nécessairement suspendues et les transports militaires, auxquels elles ont fourni leur part, s'étant effectués au tarif réduit. La perte matérielle pèse sur cinq compagnies, Est, Ouest, Orléans, Nord, Lyon-Méditerranée, sur la compagnie de l'Est surtout, qui a éprouvé le premier choc, et dont le réseau presque entier a été occupé par l'ennemi. D'après un rapport présenté à l'assemblée nationale, le montant des dégâts avait été approximativement évalué à 56 millions de francs, auxquels il fallait ajouter environ 1 million pour les faits d'incendie et de bombardement à la charge de la commune. Les rapports lus aux assemblées générales des actionnaires donnent la triste nomenclature des prin-

cipaux ouvrages qui ont été détruits, mais ils réduisent les chiffres soumis, dès le mois de mars, à l'assemblée nationale. On peut calculer une dépense de 40 à 50 millions pour réparer les dommages matériels causés par la guerre et par la commune. C'est une perte sèche de capital. Après les chemins de l'Est, dont les dégâts ne sont pas fixés, cette compagnie n'ayant pas encore publié son rapport, c'est la compagnie de l'Ouest qui a été le plus frappée : elle annonce des dégradations pour le chiffre de 10 millions. Quant à la diminution des recettes de l'exploitation, elle a également été fort sensible : sur 17,000 kilomètres ouverts au trafic, 7,000, occupés par l'ennemi, ont été, pendant une période plus ou moins longue, complètement privés de revenu. Le déficit affecte les deux exercices de 1870 et 1871. Les comptes publiés ne concernent que l'exercice 1870; il est impossible de fixer un chiffre exact pour la durée de la guerre et de la commune.

Par qui seront supportées les pertes, par les compagnies ou par l'état? Pour les pertes d'exploitation résultant de la suppression du trafic, s'il s'agissait d'une industrie ordinaire, la question ne serait pas douteuse. Les pertes devraient demeurer exclusivement à la charge des compagnies, de même que les particuliers, négocians, industriels, supportent seuls les dommages causés par la guerre à l'exercice de leur profession; mais il existe dans les contrats passés avec la plupart des compagnies de chemins de fer une clause qui réserve un revenu déterminé aux lignes de l'ancien réseau, et qui règle le montant de la somme que le trésor avance, à titre de garanties, pour la construction et l'exploitation des lignes nouvelles. Ce système est assez compliqué. Il semble cependant que les compagnies ne sauraient se soustraire au principe qui leur impose ce dommage purement industriel, sauf à s'entendre avec le trésor pour que la perte, dont il est possible de calculer approximativement le montant à l'aide des comparaisons statistiques, soit répartie entre plusieurs exercices, et n'atteigne que faiblement le dividende annuel. Au surplus, ce n'est là qu'un préjudice temporaire qui n'affecte en aucune façon le fonds même des entreprises.

La discussion est plus délicate sur la responsabilité des dégâts matériels. Le conseil d'administration des chemins de fer de l'Ouest a exprimé l'avis que l'état doit les rembourser intégralement. Selon cette doctrine, les voies ferrées sont à la disposition absolue du gouvernement, elles servent comme instrumens de guerre; c'est à ce titre qu'elles sont attaquées et détruites par l'ennemi, de même que les ouvrages militaires; par conséquent, c'est le pays tout entier qui doit payer les frais de cette destruction nationale. — L'analogie établie entre les voies ferrées et les ouvrages mili-

taires ne peut être acceptée comme absolument exacte. Les voies ferrées ne sont pas seulement des instrumens de guerre, on peut même dire qu'elles n'ont ce caractère que très exceptionnellement; elles sont surtout et avant tout des instrumens industriels, productifs de revenus, et elles rentrent sous ce rapport dans la catégorie des propriétés privées. Si le principe contraire était admis, on verrait, dans les guerres futures, les belligérans s'acharner contre tous les établissemens de chemins de fer, y porter la destruction plus encore que ne l'ont fait les Allemands, et les traiter comme des forteresses qu'on rase, des fusils qu'on brise et des canons qu'on encloue. Non, il n'y a aucun intérêt à proclamer une telle doctrine. Il est préférable de laisser aux chemins de fer le caractère mixte qui leur appartient réellement, et dans lequel prédomine le caractère de propriété privée, — appartenant à des capitaux inoffensifs. Les belligérans reculeront, ne serait-ce que par respect humain, devant des dévastations gratuites que flétrirait le sentiment général. Si l'on établissait un code international de la guerre, ce qui serait malheureusement fort utile (car Vattel est devenu bien vieux), il est probable que la question des chemins de fer y recevrait cette solution plus conforme aux idées de civilisation, d'équité, d'intérêt public, qui sont plus fortes même que la force. Il convient donc de distinguer, et les débats qui ont eu lieu récemment à l'assemblée nationale au sujet des indemnités réclamées par les départemens envahis fournissent les élémens de cette distinction.

S'agit-il d'ouvrages détruits par ordre des autorités civiles ou militaires françaises afin de faciliter la défense ou de protéger une retraite, ou bien d'un matériel perdu ou détérioré pendant qu'il était au service de l'armée, l'indemnité est due incontestablement, l'indemnité intégrale : le dommage peut être assimilé à une expropriation pour cause d'utilité nationale et militaire. L'indemnité nous paraît due également pour les pertes causées par l'insurrection de la commune, soit qu'elle demeure à la charge de la ville de Paris selon le droit, soit qu'elle incombe au gouvernement selon la jurisprudence; mais, pour les dégâts infligés par les armées allemandes pendant le cours de la guerre, la décision équitable adoptée par l'assemblée nationale, décision qui accorde des indemnités partielles, paraît devoir être appliquée aux compagnies de chemins de fer comme aux autres propriétés également atteintes. Une exception en faveur des compagnies ne se justifierait pas, et serait mal accueillie. Les compagnies obtiendraient d'ailleurs la faculté d'alléger le poids de cette dépense en le répartissant sur plusieurs exercices, et même en portant la somme des réparations au compte de premier établissement. Il n'y a point là de difficulté sérieuse qui puisse

alarmer les nombreux intérêts engagés dans l'industrie des chemins de fer.

La guerre, cette fatale guerre a entraîné d'autres préjudices qui ont frappé la France entière en s'étendant à toutes les branches du travail industriel et agricole. Au moment même où la libération d'une partie de notre territoire et la reprise des communications avec Paris permettaient aux relations commerciales de se rétablir, et où se produisaient de toutes parts d'impérieux besoins d'approvisionnement, les moyens de transport ont fait défaut. Au nord, à l'ouest, au midi, les magasins et les gares étaient remplis de marchandises qui ne pouvaient obtenir leur écoulement, et qui attendaient indéfiniment leur tour de départ. Les produits s'avaient et se dépréciaient. C'était la région viticole du midi qui souffrait le plus cruellement de cet état de choses. Elle avait dû conserver pendant la guerre la presque totalité de la récolte de 1869, et elle devait s'en défaire à tout prix avant de recevoir dans ses chais les produits de la récolte de 1870; elle subissait donc une mévente et un encombrement qui paralysaient complètement ses opérations. De même les mines qui fournissent la houille, comme les usines qui l'emploient, se voyaient arrêtées par les retards imposés au transport de cette matière première de l'industrie. Il en résultait des chômages forcés alors que les commandes affluaient, et une suspension de travail qui privait de salaire les nombreux ouvriers que le licenciement des gardes nationales mobiles et mobilisées rendait à leurs foyers. Jamais on n'a pu observer plus clairement à quel point les différentes régions de la France sont solidaires, combien sont immenses les facultés de consommation à Paris et combien l'industrie parisienne est nécessaire au commerce de détail en province, à quel degré les chemins de fer ont depuis quinze ans étendu et multiplié les transactions, accru les bénéfices et déchaîné le travail. Au commencement de ce siècle, les relations commerciales étaient si restreintes, qu'il eût suffi de quelques semaines, de quelques jours peut-être, pour rétablir dans l'ordre accoutumé le mouvement des affaires, c'est-à-dire pour remonter le roulage et la batellerie, les seuls véhicules que l'on connût alors. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Un embarras momentané dans le rouage des chemins de fer devient une véritable calamité : désastre nouveau qu'il faut ajouter au compte de la guerre, et dont il est probable que les Allemands sur leur territoire ont souffert comme nous, sinon autant que nous.

Les intérêts lésés par cette insuffisance de transports se sont émus : ils ont adressé au gouvernement et à l'assemblée nationale des plaintes très vives contre le service des compagnies. La réponse

de celles-ci n'était que trop facile. Non-seulement les compagnies n'avaient pas pu, durant la guerre, renouveler leur matériel roulant, puisque le travail était interrompu dans la plupart des ateliers de construction, mais encore une partie de leurs wagons était employée au rapatriement des prisonniers français ou retenue sur les lignes allemandes, qui s'en servaient pour leur exploitation. Sur un effectif total de 120,000 wagons, 16,000 étaient ainsi détournés de leur destination commerciale; un nombre à peu près égal avait été détruit ou mis hors de service pendant la campagne, de telle sorte que, devant une accumulation extraordinaire de marchandises, les compagnies étaient privées du quart de leurs ressources ordinaires de transport. M. le ministre des travaux publics a très nettement expliqué à l'assemblée nationale les détails de cette situation, qui doit être considérée comme un cas de force majeure, et qui ne saurait compromettre aucune responsabilité. Les compagnies assurent même qu'avec des moyens très réduits, en personnel comme en matériel, elles sont parvenues à organiser autant de trains qu'elles le faisaient en temps normal avec leurs ressources complètes. La rentrée des wagons indûment retenus en Allemagne, l'emploi de wagons étrangers empruntés par la ligne du nord, et les constructions nouvelles, qui sont poussées très activement dans tous les ateliers, ne tarderont pas à combler le déficit, et permettront de rétablir les réglemens sur les délais de transport et de livraison, réglemens qui, au lendemain de la guerre, étaient devenus inexécutables.

Ici encore se présente la question de savoir si, dans ces circonstances vraiment critiques pour l'industrie et pour le commerce, l'état, exploitant directement les chemins de fer, aurait pu, mieux que les compagnies, atténuer les conséquences de la guerre et réorganiser le service. Les compagnies ont, pour agir promptement et bien, l'énergique stimulant de leur propre intérêt. Si le commerce perd à ne pas obtenir de transports, les compagnies perdent à ne pas les fournir. Il y a entre les deux contractans, qui nous apparaissent souvent comme adversaires, non pas antagonisme, mais communauté absolue d'intérêts. L'état, quelle que doive être sa sollicitude pour les demandes légitimes du public, ne se sentirait point excité par l'argument de perte ou de gain, qui, dans l'ordre matériel, est très certainement la règle des actions, et il est absorbé par tant d'autres soins que la direction du service des chemins de fer risquerait de n'obtenir à certains momens qu'une part secondaire de ses préoccupations. Il n'aurait donc pas été en mesure de surmonter les difficultés de toute nature contre lesquelles les compagnies ont eu à lutter pendant et après la guerre. Il n'est pas hors

de propos d'insister sur cette question, qui se reproduit encore fréquemment dans les assemblées et dans la presse, et qui a sa place dans les programmes démocratiques et socialistes, où l'on ne manque pas de représenter le régime des concessions comme un régime barbare, contraire à la liberté, à l'égalité, et même à la fraternité. A peine réunie, l'assemblée nationale a été saisie d'une proposition qui tendait à remanier complètement la constitution des chemins de fer. Cette proposition n'a pas été adoptée par la commission d'initiative parlementaire, qui, dans un excellent rapport, a fait ressortir les avantages du système actuel, les progrès réalisés au profit du public, les bénéfices que l'état retire des clauses insérées dans les contrats de concession, et qui représentent une rémunération fort élevée des capitaux payés ou avancés par le trésor. Le concours que les compagnies ont prêté à l'état pendant la guerre ajoute un nouvel argument aux motifs qui recommandent de leur confier l'exploitation du réseau.

Ce n'est pas à dire (et nous l'avons indiqué plus haut) qu'il n'y ait point de perfectionnement à introduire dans le régime de la circulation. Jusqu'ici, l'on ne s'était occupé d'organiser les transports que pour le temps de paix, car l'incident de la campagne d'Italie en 1859 s'était borné à un simple transit, à l'aller et au retour d'une armée parfaitement ordonnée et disciplinée; c'était un train de victoire. Désormais il faut songer à organiser les chemins de fer militairement; nous nous sommes instruits à la rude école des revers. Pour l'emploi stratégique des voies ferrées, les Allemands se sont montrés plus habiles que nous. Arrachons-leur en cela, comme en tout le reste, cette supériorité inattendue. Nous possédons les ressources nécessaires; l'habileté administrative ne nous manque pas; la construction du matériel est aussi bonne en France que partout ailleurs, puisque nos ateliers reçoivent les commandes de l'étranger; les cadres du personnel sont solidement établis sous la direction d'ingénieurs qui ont acquis dans la science et dans l'industrie des chemins de fer une légitime renommée. Nous avons enfin le patriotisme qui, au moyen d'une étude calme et d'un travail persévérant, prépare aux nations vaincues les revanches de l'avenir.

C. LAVOLLÉE.

---

---

# LUTHER

## HISTOIRE DE SA PRÉPARATION EXÉGÉTIQUE

---

- I. Dr C. A. H. Burkhardt, *Dr Martin Luther's Briefwechsel, mit vielen unbekanntem Briefen, und unter vorzüglicher Berücksichtigung der Dr Wette'schen Ausgabe*, Leipzig 1866. — II. Dr H. E. Bindseil, *D. Martini Lutheri Colloquia*, etc., t. I-III, Lemgovie et Detmoldie, 1863. — III. Dr J. A. Dörner, *Histoire de la Théologie protestante, en particulier en Allemagne*, trad. de l'allemand par M. A. Paumier; Paris 1870. — IV. C. Th. Gerold, *Luther considéré comme exégète*, Strasbourg 1866. — V. M. Schwalb, *Luther, ses opinions religieuses et morales*, Strasbourg 1866.
- 

### I.

Jacob Grimm en sa *Mythologie allemande* retrouve jusque dans la *Germanie* de Tacite le germe du protestantisme. Si la réforme a eu lieu précisément en Allemagne, ç'a été, non pas un effet du hasard, mais le résultat d'une nécessité historique. La grande révolution religieuse des temps modernes s'est surtout propagée chez les trois familles teutoniques, les Germains, les Scandinaves et les Anglo-Saxons; le culte romain, chassé de l'Allemagne du nord, n'a pas plus persisté en Suède et en Norvège que dans la patrie de Wicief. La France elle-même, un peu plus pénétrée d'éléments germaniques que les autres nations néo-latines, un peu plus ouverte que l'Italie et l'Espagne au souffle vivifiant de la foi nouvelle, a dû pourtant céder à l'invincible instinct qui, de siècle en siècle, la porte toujours davantage vers les pays du midi. Quand l'illustre philologue expliquait ainsi, par l'identité originelle des langues et des mythes d'un groupe ethnique déterminé, cette inclination générale vers une certaine forme religieuse, il nous montrait à quel mode d'investi-

gation on doit soumettre ces difficiles problèmes que l'on croyait résoudre, dans l'ancienne école, avec des argumens purement logiques ou quelques lieux-communs éloquens. Il nous révélait le secret de cette méthode exacte, précise, sévère, scientifique, vraiment expérimentale, d'apparence très humble, en réalité d'infinie portée, qui a changé toutes les idées reçues sur l'esprit humain, créé la science des religions et des littératures comparées, et transformé l'histoire en un problème de mécanique psychologique.

Les sciences historiques démontrent que les considérations de race, de climat, de temps et de milieu peuvent seules rendre raison de l'idéal moral et religieux des diverses familles humaines. Qu'il s'agisse des peuples sémitiques ou des peuples aryens, les mêmes règles de critique, appliquées à des cas différens, bien que de même nature, ont toujours donné des résultats identiques. Comme toutes les autres sciences, l'histoire a dégagé de la masse des faits qu'elle étudie un petit nombre de lois, sortes de vérités abstraites résumant d'innombrables observations, qu'il faut avoir présentes à l'esprit quand on considère tel ou tel ordre de phénomènes historiques. Soit par exemple la réforme luthérienne. Au premier abord, point de fait plus complexe. Que n'ont pas dit et écrit sur ce thème les générations d'historiens ecclésiastiques et politiques qui se sont succédé depuis trois siècles! Je ne voudrais, pour rien au monde, paraître manquer au respect et à la profonde gratitude qu'on doit à ces admirables savans du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle. Ils ont rendu notre tâche plus facile en rassemblant tous les documens principaux d'une époque qu'ils ont d'ailleurs souvent fort bien comprise et jugée avec l'intuition du génie; mais enfin on reconnaîtra qu'ils se sont rarement élevés à une étude des faits purement objective. Sans parler des préjugés d'une éducation exclusivement chrétienne, ils étaient dominés par des préoccupations dogmatiques, fort respectables sans doute, mais étrangères à la science. Ils n'ont jamais cru que les productions de l'esprit humain étaient assujetties, comme les autres productions de la nature, à des lois nécessaires et universelles, et qu'un jour viendrait où l'on étudierait une conception religieuse avec la même curiosité sympathique, mais profondément désintéressée, qu'on apporte à l'étude de la faune ou de la flore de l'époque silurienne ou dévonienne.

Un invincible besoin d'indépendance spirituelle, voilà la faculté maîtresse dont le développement extraordinaire caractérise très bien ce qu'on appelle les races germaniques. Les ancêtres de ces peuples vivaient solitaires, isolés, chaque chef de famille choisissant chaque année le lieu qu'il voulait habiter. Là, seul avec les siens, blottis et entassés dans de véritables tanières où l'on passait les longs mois d'hiver et où l'on enfouissait la provision de grains, le chef de fa-

mille, replié sur lui-même, entrevoyait dans ses rêves troubles un idéal moral aussi différent de celui que s'étaient formé les heureuses populations des bords de la Méditerranée que l'exigeait la diversité des climats et des races. La Grèce et l'Italie avaient créé la beauté, ou du moins une certaine forme du beau qui n'a jamais été réalisée avec une plus haute perfection. La Grèce et l'Italie avaient découvert dans le monde une harmonie divine qu'elles s'étaient efforcées d'introduire dans les arts, dans la cité, dans l'éducation, dans la vie tout entière. L'existence, facile, joyeuse, élégante, était une fête éternelle; d'ailleurs nulle vague rêverie, aucun sentiment de l'infini, aucun malaise devant l'immense et obscur au-delà. Cette rêverie, cette terreur sacrée, ce tremblement en présence de l'inconnu, sont au contraire ce qui distingue particulièrement l'homme du nord, le Scandinave comme le Saxon, le Celte comme le Germain. Là est le secret de cette poésie tout intime, de ce cri inénarrable du cœur, de ces élans de l'âme vers l'invisible qu'il appelle sa religion.

Ces races dures, chastes et fortes, ont un spiritualisme religieux tellement raffiné que Tacite et les Latins en ont été frappés. « Emprisonner les dieux dans des murs, ou les représenter sous une forme humaine, leur paraît indigne de la grandeur céleste. Ils consacrent des bois et des forêts, et, sous les noms de divinités, leur respect adore dans ces mystérieuses solitudes ce que leurs yeux ne voient pas. » — *Ce n'est point là une phrase vide*, dit Jacob Grimm, qui cite ce passage célèbre de la *Germanie*. En effet, il n'est point de race dont l'idéal religieux soit plus vague et flotte avec plus de mollesse. On dirait une nuée que le vent de la nuit chasse parmi les étoiles et déforme à chaque instant. A quoi bon découvrir au compagnon de route, au prochain, au croyant notre frère, ce qui se passe en nous au plus profond de l'âme? La parole, le mot, le signe sensible écraserait lourdement cette chose ailée en la voulant fixer. Le charme s'évanouirait. On serait peut-être d'une confession, d'une église, d'un culte : on cesserait d'adorer en esprit et en vérité. Et voilà justement ce qu'est la religion, voilà du moins comme les plus belles âmes l'ont toujours comprise. Individualisme religieux, piété sincère, indépendance jalouse et irritable dans les choses de la conscience, unie à une singulière énergie de conviction intérieure, enfin croyance inébranlable que la vie est chose sérieuse, que le devoir est une réalité mille fois plus réelle que cet univers, que les vérités de l'ordre moral dominent le monde, et que, dès qu'on y touche, l'insurrection devient légitime et sainte, — telles sont les qualités dominantes, les traits saillants du caractère propre de ces races considérées sous le double aspect moral et religieux.

Expliquer la raison d'être d'un événement historique quelconque, de la réforme luthérienne dans le cas présent, c'est en déterminer les conditions. Aux tendances générales de la race qui, transmises par l'hérédité, agissent sans interruption à des distances incalculables, il convient d'ajouter quelques considérations sur l'état des choses qui ont précédé la venue de l'événement, car le fait primitif et l'état antérieur sont les conditions de l'état suivant, si bien que, si l'une des deux avait été absente, l'œuvre n'aurait pu apparaître. On connaît l'antipathie absolue du monde germanique et du monde romain. « Que de temps pour vaincre la Germanie! » s'écrie Tacite en comptant combien d'années se sont écoulées depuis la première invasion des Cimbres jusqu'au second consulat de Trajan. Or la vérité est que les Romains ont plutôt triomphé des Germains qu'ils ne les ont vaincus; *triumphati magis quam victi sunt*. Aucun peuple, ni les Samnites, ni les Carthaginois, ni les Espagnes, ni les Gaules, pas même les Parthes, n'ont donné plus souvent à Rome d'aussi redoutables avertissemens. Les Germains avaient battu ou pris Carbon, Cassius, Scaurus, Cépion, Manlius; ils avaient enlevé à la fois cinq armées consulaires au peuple romain, Varus et trois légions à Auguste, et ce n'était point sans peine que Marius les avait battus en Italie, Jules César dans la Gaule, Drusus, Tibère et Germanicus dans leur propre pays. Sur le sol qu'elles occupent depuis plus de deux mille ans, les races germaniques sont restées pures non-seulement de tout mélange de sang latin, mais d'idées latines jusqu'au temps de Charlemagne, ou plutôt jusqu'à l'époque des Othon. Tacite a insisté sur la pureté de ces races, « qui ne ressemblent qu'à elles-mêmes, » et sur « l'air de famille qu'on remarque dans cette immense multitude d'hommes. » On ne saurait donc accorder, pendant des siècles, la moindre action à la culture latine sur les mœurs, le génie et la langue des Germains de la Germanie. Quand cette culture eut pénétré chez ces peuples à la suite du christianisme, elle acquit sans doute avec le temps une place considérable et très légitime dans le développement intellectuel de la nation; mais elle n'entama ni la langue, ni les mœurs, ni les traditions : elle ne modifia point d'une façon appréciable la façon de sentir et de penser, elle n'altéra jamais le génie natif, et, si elle prévalut çà et là, ce fut non pas en s'imposant, mais, comme le christianisme lui-même, en vertu de certaines affinités naturelles.

L'histoire tout entière de la littérature allemande témoigne de l'antipathie du Germain pour le Latin. On se tromperait fort, si l'on croyait que le christianisme, parce qu'il venait de Rome, affaiblit au moins, s'il ne supprima pas ce fait de race. Sous le règne du Christ comme sous le règne d'Odinn, sur la terre qu'il a conquise ou dans

sa lutte au fond des forêts, le guerrier german s'enivre de son indomptable indépendance et exalte les vertus de sa nation. Qu'on lise l'hymne à la louange des Francs qu'Otfried de Wissembourg, au IX<sup>e</sup> siècle, mit en tête de son *Harmonie des Évangiles* en dialecte haut-allemand, œuvre d'édification qui ne répond guère à ce début magnifique, mais qui resta pourtant dans la mémoire des hommes, et dont les réformateurs du XVI<sup>e</sup> siècle se sont souvenus : « Pourquoi, seuls entre tous, les Francs n'oseraient-ils chanter dans leur langue la gloire de Dieu?... Ils sont aussi braves que les Romains, et personne ne dira que les Grecs valent mieux qu'eux. Ils sont aussi hardis soit dans les forêts, soit en rase campagne, prompts à prendre les armes, et tous soldats. Ils habitent la bonne terre qu'ils ont conquise, ils y déploient leur puissance; aussi ils ne seront pas confondus... Leurs ennemis les trouvent toujours prêts à se défendre. A peine a-t-on osé les attaquer qu'ils ont vaincu. Nul peuple voisin de leurs frontières n'échappe à leurs coups qu'en les servant quand ils en ont besoin. Je sais que c'est Dieu qui le fait ainsi. Toutes les nations les redoutent, et les Francs leur ont enseigné la crainte, non par la parole, mais par le glaive et la pointe aiguë de leurs lances (1)... »

L'Italien surtout, cet être charmant, gracieux et vif, aux fines railleries, aux allures équivoques et légères, cet « épicurien » superstitieux qui se signe devant toutes les madones et souvent ne croit pas en Dieu, — cette créature orgueilleuse qui met tant de candeur dans le cynisme avec lequel elle regarde tous les peuples, les Germains surtout, comme des barbares, qui ment avec tant d'abandon et de naturel, qui trahit et se parjure avec une naïveté si touchante, qui dupe le genre humain, lui extorque son or, et fait couvrir magnifiquement le chœur des églises de Rome, tandis qu'il pleut sur les autels d'Allemagne, — l'Italien est pour tout bon German un être d'un autre monde, quelque peu venimeux, d'autant plus dangereux que sa parole et sa personne ont, comme le serpent d'Éden, plus de grâce perfide et de mortelle séduction. Sur ce point, les pamphlétaires du XVI<sup>e</sup> siècle, comme Ulrich de Hutten, n'en disent guère plus que les *lieder* des *minnesinger* du temps de Frédéric II et d'Innocent III, comme Walter von der Vogelweide. Qu'on songe à la légende du Tannhäuser, où un pape rebute un pécheur pénitent, est cause qu'il retombe dans les bras impurs de Vénus, damne une âme! Dans *la Guerre de la Wartbourg*, les invectives contre l'église, placées, il est vrai, dans la bouche du diable, la dénonciation des abus, de la simonie, de la vénalité des choses saintes, le besoin d'une réforme dont le poète se montre évidem-

(1) G. A. Heinrich, *Histoire de la littérature allemande*, t. I<sup>er</sup>, p. 50-51; Paris 1870.

ment partisan, tout révèle un désaccord profond qui devait tôt ou tard aboutir à un schisme, non pas avec l'église du Christ, mais avec celle de Rome.

Une religion tout extérieure, comme l'est celle des peuples du midi, de grossiers symboles, des cérémonies sensuelles, des pratiques matérielles et vides de foi, le culte des saints et l'idolâtrie des reliques, un christianisme où il n'était question que de pénitences corporelles, de mortifications, de jeûnes, de vœux de chasteté, d'indulgences, de chapelets et de jubilé, un évangile dont le Christ avait disparu avec le Père céleste, et à la place desquels on ne voyait plus que la Vierge, les saints, le pape et les prêtres, voilà ce que les Germains considéraient comme un pur paganisme. Jacob Grimm (1) remarque que le paganisme, vaincu par le christianisme, avait dans le cours des temps apporté dans l'église de nouveaux élémens païens : c'est de ces élémens que la réforme s'efforça de la purifier. Et qu'on ne dise pas que les autres nations chrétiennes n'avaient pas attendu l'Allemagne pour reconnaître la nécessité d'une réforme radicale de l'église; qu'on ne nous cite ni les conciles réformateurs du xv<sup>e</sup> siècle, ni les noms fameux des Pierre d'Ailly, des Gerson, des Nicolas de Clémengis : la voix de ces grands hommes se perdit dans le désert comme celle des pères de Pise, de Constance et de Bâle. La France seule aurait pu modifier l'état du monde chrétien, si une réforme quelconque avait été possible. Notre pays n'a jamais manqué de grandes individualités religieuses, mais la masse de la nation est indifférente aux choses de la foi. En somme, elle n'a presque pas de besoins religieux; puis, le catholicisme romain étant un principe, c'est-à-dire quelque chose d'abstrait et de supérieur aux faits, il était nécessaire qu'il épuisât avec une irrésistible puissance toutes les conséquences de sa nature. On endigue un fleuve, on ne peut ni changer, ni anéantir la conclusion d'un syllogisme. Cette conclusion, ce terme ultime et suprême de la série logique, notre siècle l'a entendu proclamer naguère dans cette ville éternelle qui était alors encore la Rome des papes. Si les compatriotes de Döllinger n'ont point attendu jusqu'à ce jour pour protester, c'est qu'au xvi<sup>e</sup> siècle il y avait longtemps déjà qu'ils supportaient en frémissant le joug de l'obéissance que Rome prétendait leur imposer, et qu'ils repoussaient du fond de l'âme toutes les pratiques d'une dévotion mesquine et superficielle. Doublement atteints dans leurs besoins d'indépendance spirituelle et dans leurs instincts moraux et religieux les plus intimes, les peuples de la famille teutonique désiraient ardemment la venue d'un nouvel Hermann, sorte de messie héroïque et doux, apôtre puissant par la doctrine, la parole et la

(1) *Deutsche Mythologie*, Vorrede, XLV-XLVI.

foi, qui délivrerait encore la Germanie de la servitude de Rome, et ramènerait la religion au libre culte de l'âme, au perfectionnement de la conscience, à la sanctification du cœur. Luther fut le nouvel Hermann. Cet apôtre de l'Allemagne fut un Saxon, le fils d'un paysan de Mœhra, et certes celui-là fut loyal et fort comme un héros des *Nibelungen*.

Au fond, c'est bien moins Luther qui a fait la réforme que la réforme qui a fait Luther; il faut en prendre notre parti. Là où règne la loi, l'individu importe peu. Dans ce tourbillon d'atomes pensans qu'on nomme une société, il y a des courans d'opinion, des changemens d'état lents ou brusques, des formations et des désagréations, soumis à des nécessités non moins fatales que celles qui régissent les systèmes d'astres de la voie lactée. Que l'ascendant du milieu amène sur la scène de l'histoire tel ou tel personnage dont les qualités propres répondent merveilleusement aux aptitudes de la race d'où il sort et aux aspirations de ses contemporains, si bien qu'il interprète et réalise mieux qu'aucun autre la pensée du temps et de la nation dont il est en quelque sorte la plus haute synthèse, je n'y contredis pas. Que cet homme, quel qu'il soit, ait été doué d'une façon singulièrement puissante, qu'il l'emporte sur les autres par la force de la volonté, par l'ardeur de la foi, par l'incomparable ténacité du génie, c'est là aussi ce qu'atteste suffisamment ce fait, que lui, non un autre, a été l'âme de la multitude, la voix d'un peuple, la conscience vivante d'une partie de l'humanité. Certes il a sa place dans le chœur des génies qui guident notre espèce : il a porté l'idée, l'idée impérissable et divine, l'idée d'une race et d'une époque; comme une torche enflammée, il l'a secouée sur le monde, et les âges futurs seront longtemps éclairés de cette lueur. Cependant l'histoire, en tant que science, ne doit point céder aux généreux entraînemens qui portent l'humanité à acclamer ses héros et à leur attribuer ce qui est après tout son œuvre. « Il nous est parfaitement indifférent, dit Baur, qu'un individu s'appelle Athanase, un autre Arius, Nestorius ou Cyrille. Tous les personnages historiques ne sont pour nous que des noms. La pensée et les actes de chacun, ayant leur fondement et leur raison d'être dans l'essence même de l'esprit, ne sont qu'un moment de ce *process* incessant dans lequel l'esprit lutte avec lui-même pour triompher de tous les obstacles, et pour arriver, à l'aide même de ces contradictions vaincues, à se mieux connaître et à se mieux posséder (1). »

L'homme et le réformateur sont trop connus dans Luther pour que je m'y arrête. J'ai mieux aimé choisir le philologue et l'exégète

(1) *Die christliche Lehre von der Dreieinigkeit und Menschwerdung Gottes*, Tubingen 1841; t. I, Vorrede, xx.

comme sujet d'étude. L'histoire de l'interprétation dogmatique et critique des livres sacrés des diverses familles humaines en général, et de la Bible en particulier, a sa place toute marquée à côté de l'histoire de la philosophie. La philologie, la connaissance des langues anciennes et la critique des textes servent également de base à l'une et à l'autre de ces sciences; elles ont même au fond un objet identique, puisqu'elles racontent les luttes héroïques de l'esprit humain pour la conquête de l'absolu. Naturellement cet absolu est d'essence aussi diverse que les esprits qui le poursuivent et disparaissent toujours avant de l'avoir atteint. Les uns ont placé l'absolu hors de la nature, les autres dans la nature : voilà toute la différence. Les moyens d'investigation ont longtemps été les mêmes. On a parlé des atomes comme du sexe des anges. Qui a le plus erré? Qu'importe? On a cherché, et les maîtres disent que la poursuite du vrai vaut peut-être mieux que la possession de la vérité; puis l'histoire d'une science n'est point cette science. En somme, l'historien des idées, des systèmes, des vieilles et vénérables conceptions de l'espèce humaine, est un peu comme le sage de Lucrèce, qui, sur le rivage de la mer, à l'abri des vagues et des rafales de la tempête, contemple le naufrage d'un malheureux.

## II.

« C'était un pauvre homme que Martin Luther quand il commença sa réformation (1). » Notre Richard Simon a trouvé le mot juste; c'est bien ainsi qu'un Français devait juger Luther. Tel il parut aussi, à Augsbourg, au brillant légat apostolique, à l'Italien Cajetan. A Worms, les Espagnols de la suite de l'empereur riaient tout haut de ce moinillon, et lacéraient ses livres. Tout bon catholique latin qui eût vu Luther en ces années de lutte, de 1517 à 1525, en aurait fait autant. Ce « pauvre homme, » cet humble religieux augustin, jeune encore (il avait trente-huit ans quand il fut cité à Worms), mais exténué, livide, chétif, d'apparence vulgaire, semblait peu fait, je ne dis pas pour braver en face le pape et l'empereur, mais pour supporter la fatigue d'une longue discussion. Il lui était d'ailleurs si facile de se taire! Pourquoi était-il sorti de son cloître? Croyait-il donc que la chrétienté avait besoin de ses lumières? Si encore il avait été un grand clerc comme Reuchlin ou comme Érasme! Qu'avait cet être mélancolique pour troubler ainsi la paix du monde? Sa foi différait-elle tant de la croyance commune? En 1510, lors de son voyage à Rome, n'avait-il pas gravi à genoux l'escalier de Pilate? N'avait-il pas mis en œuvre toutes les

(1) Richard Simon, *Histoire critique du Nouveau-Testament*, chap. XLVI, p. 693, col. 4; Rotterdam 1693, in-4°.

pratiques de dévotion pour gagner les indulgences promises à la piété des pèlerins? En somme, on s'accordait assez à regarder Luther comme un esprit inquiet, ardent, audacieux, mais étrange et bizarre. Au fond, Cajetan avait admiré l'âme ingénue et naïve de ce Saxon; mais avec tout son esprit, toute son ironie, toutes ses élégances de grand seigneur, le cardinal s'était senti mal à l'aise devant cet enthousiaste. Que voulait Luther? Nul ne le savait, lui-même moins que personne. Lorsqu'il prêcha contre Tetzel, lorsqu'il protesta contre les indulgences, il obéit simplement à une certaine nécessité de sa nature, ou plutôt de sa race, que Kant appelle l'*impératif catégorique* de la conscience. A Augsbourg comme à Worms, toujours humble et grave, il répéta, avec une douceur et une fermeté invincibles, ces simples paroles : « Je ne puis ni ne veux rien rétracter, car il ne faut jamais agir contre sa conscience. Me voilà. Je ne puis autrement. Que Dieu me soit en aide! *Amen.* »

Ce fils des vieux Germain s n'est qu'une créature éminemment morale, sérieuse, réfléchie, sans autre passion qu'un impérieux besoin d'indépendance spirituelle. Cette indépendance même n'est pas une fin, c'est un moyen. Pour être sincère, il faut être libre. L'idéal de moralité absolue que Luther portait en lui ne pouvait être réalisé sans la liberté. Luther n'est rien que conscience, — conscience d'un homme d'abord, puis conscience d'une race. Ne lui demandez donc pas ce qu'il veut. Certes il travaille à quelque œuvre profonde; mais quelle sera cette œuvre? Les hommes, les événements, l'aideront à l'accomplir en le forçant de donner à ses instincts, longtemps vagues et obscurs, une expression finie, déterminée, concrète, capable d'agir sur les esprits qui ont avec le bien quelque affinité. Ainsi s'établira peu à peu entre Luther et une partie notable de ses contemporains un courant de sentimens et d'idées, une pénétration réciproque, un échange continuél d'ardente sympathie. Certes Luther va droit devant lui sans implorer d'autre secours que celui de son Dieu. « Notre Dieu est une bonne forteresse! » *Ein feste Burg ist unser Gott.* C'est merveille de voir comme son assurance augmente dans le danger. Jamais moine n'a parlé avec une humilité plus hautaine devant César et tout l'empire. Quoiqu'il se souvint du destin de Jean Huss, — à Leipzig, à Augsbourg, à Worms, son esprit resta libre comme une fleur des champs. Si l'électeur de Saxe ne l'avait ni protégé, ni défendu, Luther n'en eût pas moins parlé et écrit comme il l'a fait contre les papes, les évêques et le roi d'Angleterre; mais aurait-il vécu assez longtemps pour fonder quelque chose de durable et de grand? Aaurait-il eu jusqu'à la fin assez de foi en lui-même pour continuer la lutte avec la papauté, s'il ne s'était senti soutenu et encouragé par les princes, par toute la noblesse allemande? L'essor de son génie eût-il été aussi puissant, aussi im-

pétueux, s'il n'avait eu la claire conscience que tout son peuple était avec lui? Il est permis d'en douter. Ce qui est certain, c'est que Luther céda au grand mouvement populaire de son temps beaucoup plus qu'il ne le précipita. Point d'esprit moins révolutionnaire. Toutes les fois qu'il le put, il s'arrêta sur la pente où on le poussait; mais il ne le pouvait pas toujours. On le vit bien en cette fameuse dispute de Leipzig (juillet 1519), où le savant professeur d'Ingolstadt, le fin et perfide docteur Eck, disputant sur l'étendue du pouvoir papal et accusant Luther de partager les erreurs de Jean Huss, l'amena à déclarer qu'il ne reconnaissait en effet l'infaillibilité ni des pères, ni des conciles, ni des papes. Après cette dispute, à laquelle tout Leipzig assista, le plus étonné dut certainement être Luther.

Quand l'indépendance et les droits de la conscience n'étaient pas en jeu, l'église n'avait pas de fils plus humble, plus soumis que Luther. Quoi qu'on en ait dit, et malgré l'apparence contraire, Luther n'avait jamais songé à fonder une église rivale de l'église romaine. Jusqu'à l'époque de la confession d'Augsbourg, jamais à Wittenberg on ne se déclara séparé de l'église catholique. L'esprit éminemment conservateur de cet Allemand, amoureux avant tout de l'ordre antique, de la coutume et des traditions, répugnait autant à rompre le lien ecclésiastique que le lien social.

A défaut de cette *liberté* que nous revendiquons sans cesse, les peuples du nord ont des *libertés* auxquelles ils tiennent fort, restes d'anciennes franchises, qui assurent et garantissent généralement d'une façon beaucoup plus efficace que nos codes la liberté de conscience, le droit de s'associer pour une œuvre quelconque, le droit de se réunir, de parler, d'écrire et de penser ce que l'on veut. Ces peuples déclarent l'autorité civile incompétente dans les choses de la conscience et de la science. L'état ne leur paraît point avoir qualité pour apprécier les doctrines morales. A la diète de Worms, Luther avait refusé de soumettre sa cause au jugement de l'empereur et des princes. Certes Luther fut le plus respectueux des sujets. Il l'était par tradition, comme un paysan de vieille roche; il l'était aussi par conscience et par religion, les hommes ne lui semblant pas assez chrétiens pour être affranchis du pouvoir séculier. Il veut avec l'apôtre que chacun soit soumis aux puissances régnautes, car il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu, si bien que celui qui fait de l'opposition aux puissances résiste à l'ordre établi par Dieu. Son grand argument contre les paysans révoltés (1524-1525), c'est qu'ils voulaient appliquer à la chair la liberté chrétienne enseignée par l'Évangile. Lisez saint Paul, leur disait-il; l'empire de ce monde ne peut subsister sans l'inégalité des personnes. Abraham et les patriarches, les prophètes

eux-mêmes, n'ont-ils pas aussi eu des serfs? Qu'est-ce que ces chrétiens qui prennent les armes pour revendiquer ce qu'ils appellent leurs droits? Osent-ils bien se dire évangéliques? Ils sont pires que les païens et les Turcs! Nous devons souffrir l'injustice, telle est notre loi. Ce que l'apôtre écrivait à ses « frères » sous le règne de Néron, Luther le redisait à ses Germains du xvi<sup>e</sup> siècle. La sédition, l'esprit de révolte, l'instinct niveleur et égalitaire, lui inspiraient une aversion profonde. Il avait vu de trop près les extravagances impies des « prophètes célestes, » les horreurs de la guerre des paysans et les crimes atroces des anabaptistes de Münster, pour n'avoir pas de « monsieur tout le monde, » *Herr omnes*, comme il disait, une fort mauvaise idée. Il estimait que la plèbécule doit être conduite à coups de fouet. Cependant le même homme entendait que les chanoines de Wittenberg pussent supprimer les messes privées et réformer le culte sans même consulter l'électeur. Il déclarait du haut de la chaire qu'il ne faut point obéir à l'autorité civile lorsqu'elle se mêle d'affaires religieuses.

Dans les premiers temps, alors qu'il s'agissait de rendre à l'église la forme qu'elle avait eue au siècle apostolique, Luther répugnait même à la pensée d'astreindre toutes les églises à une règle commune. Quant à l'idée de réunir un concile pour établir l'unité des cérémonies, il la repoussait comme une chose funeste et de mauvais exemple. « Si une église ne veut pas imiter l'autre dans les choses extérieures, qu'est-il besoin de se contraindre par des décrets de conciles qui se changent bientôt en lois et en filets pour les âmes? » Il avoue que le nom de concile lui était aussi odieux que le nom de libre-arbitre. Plus tard, quand la révolution toute spirituelle accomplie par Luther tomba dans le domaine des faits et devint une institution politique, il fallut renoncer à ces généreuses doctrines. Ce n'est jamais sans déchoir que l'idéal entre en contact avec la réalité. Cette église du Christ qu'il avait délivrée des évêques, l'apôtre de l'Allemagne la vit passer aux mains des princes et des magistrats des villes libres. Depuis la diète de Spire (1526), l'autorité ecclésiastique supérieure appartient de fait à ces « membres principaux » de l'église qui entendent bien amener à l'unité les idées nouvelles, et leur donner une sanction civile ou même pénale. Luther d'ailleurs, il ne faut pas se lasser de le répéter, n'avait point rompu avec la tradition. Loin de vouloir réviser d'une manière radicale et *a priori* la doctrine chrétienne, il s'en tint pour les dogmes métaphysiques du christianisme aux formules des conciles du iv<sup>e</sup> au vi<sup>e</sup> siècle. S'il était permis de parler de « libre examen » à cette époque, surtout à propos de Luther, on pourrait dire que le réformateur s'en réserva l'usage exclusif et ne l'accorda pas volontiers aux autres. Ceux-là seuls sont orthodoxes qui pensent comme

Luther sur le Christ et les sacremens. Rien n'est plus triste, en un sens, que les controverses du réformateur avec Carlostadt et les sacramentaires sur le dogme de la consubstantiation. On sait que Luther maintenait la présence réelle dans le sacrement, c'est-à-dire qu'il croyait que le corps et le sang du Christ étaient réellement contenus dans les espèces du pain et du vin. Les réformateurs suisses le niaient. Eh quoi! c'est pour cela qu'au colloque de Marbourg (1529) ces deux titans, Luther et Zwingli, qui se voyaient pour la première et la dernière fois, refusèrent de se donner le nom de frères! C'est pour cela que devant Philippe Mélanchthon, Justus Jonas, Oecolampade, Osiander, Luther repoussa la noble main que Zwingli lui tendait les larmes aux yeux! C'est pour cela que la haine, le schisme, creusèrent un abîme entre Wittenberg et Zurich!

Et cependant il faut toujours en revenir aux paroles échappées à Richard Simon; oui, c'était un pauvre homme que Martin Luther quand il publia ses premiers écrits de polémique religieuse et d'exégèse sacrée, car c'est là au fond ce qu'a voulu dire Richard Simon. Il prétend qu'alors Luther était un piètre humaniste, et qu'il ne savait pas mieux le grec que l'hébreu. Tout en m'expliquant le dédain et aussi le dépit que marque l'illustre oratorien toutes les fois qu'il parle du réformateur, je ne puis m'empêcher de le trouver un peu dur. Qu'il n'ait rien compris à la profondeur des sentimens religieux d'un Luther, cela ne me surprend pas plus chez lui que chez Bossuet; mais pourquoi, avant de juger si sévèrement Luther, ne point se demander quel était l'état des études classiques et orientales dans les universités allemandes à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvi<sup>e</sup>? Un aussi savant homme aurait dû tenir compte des considérations historiques de ce genre. Soyons plus justes pour Luther. Ah! qui l'eût vu tout enfant, pauvre écolier, à Mansfeld, à Magdebourg, à Eisenach, souvent sans un groschen dans son escarcelle, allant de porte en porte en chantant quelques *lieder* pour implorer un peu de pain par charité, *panem propter Deum!* qui l'eût vu, après la classe, chez la bonne dame Ursule, sa bienfaitrice, avec son luth et sa flûte, qui ne le quittaient guère, et ses livres d'école primaire, comme nous dirions; qui eût vu ce petit, sans famille, loin de ses frères et de ses sœurs, doux et triste, pensant souvent à son père Hans et à sa chère mère Grethe; oui, qui eût vu Luther à cette époque de sa vie aurait pu admirer la simplicité sérieuse et candide avec laquelle cet enfant comprenait et déjà pratiquait le devoir. A l'université d'Erfurt, il s'appliquait à l'étude de Cicéron, de Virgile, de Tite-Live, de Plaute, si bien qu'il a tiré directement des classiques latins presque tout ce qu'il savait de la nature, de l'histoire, de la politique et du droit. Quoique Luther reconnaisse souvent qu'il n'est ni « latin, » ni « grammairien, »

et encore moins « cicéronien, » — avoué que la lecture de ses œuvres latines confirme pleinement, — on retrouve néanmoins à tous les momens de son développement, si je puis ainsi dire, l'action puissante de ses premières études profanes. Dans ses commentaires sur l'Écriture, il cite souvent les poètes, surtout les comiques latins. Il se plaint parfois de n'avoir pas le loisir de lire les poètes et les orateurs. « Je m'étais acheté un Homère, dit-il, pour devenir Grec. » Il faut avouer cependant que, si Luther avait éprouvé dès sa jeunesse une grande passion pour le grec, il aurait pu apprendre cette langue à l'université d'Erfurt, où Marschall, le maître de Spalatin, l'enseignait. Il ne profita pas d'une occasion, alors bien rare, qui se présentait si naturellement, et il ne se mit à l'étude du grec que beaucoup plus tard.

Devenu maître ès-arts, Luther, suivant l'usage, fit des cours sur la *Physique* et sur l'*Éthique* d'Aristote. Chose étrange! lui, qui devait tant aimer la théologie et la Bible, il n'allait alors qu'aux leçons des maîtres scolastiques, il ne suivait que des cours où Aristote, les pères et les sententiaires étaient étudiés et consultés comme des oracles, sans qu'on dit jamais un seul mot de la Bible. Que lui resta-t-il de ces études, d'ailleurs nullement approfondies, faites sur des textes traduits et avec des manuels d'école? La réponse qu'on pourrait faire à cette question est assez complexe. La dialectique et la philosophie scolastique n'ont été pour lui, comme pour beaucoup de théologiens, qu'une gymnastique intellectuelle, un exercice violent des facultés logiques de l'entendement. Certes rien n'était plus propre à fausser irrémédiablement bon nombre de jeunes esprits qu'un tel exercice, surtout lorsqu'on le poussait trop loin, comme c'était le cas dans l'école. La plupart des intelligences sortaient de là fourbues. Luther évita l'excès; il garda de ces luttes une singulière dextérité de raisonnement, une facilité extraordinaire d'élocution, et en un certain sens une puissance incomparable d'argumentation et de construction rationnelle.

Après quoi, il faut en convenir, Aristote est sa bête noire. Il n'est point de bizarre calembour dont il ne se soit servi pour désigner le Stagirite. Il l'appelle *Aristote* (*narr, foi*), *Aristultus*, etc. C'est un « imposteur, » un « polisson, » un « comédien qui, sous son masque grec, s'est trop longtemps moqué de l'église du Christ. » Sans pouvoir s'en rendre bien compte, car il n'a aucune idée de la science grecque, Luther sent bien que cet Aristote, si vénéré par les plus grands docteurs et les plus grands saints de l'église, est le plus implacable ennemi du Christ, *hostis Christi*. En général, Luther éprouve pour les sciences naturelles une aversion insurmontable. Il ne se doute naturellement ni peu ni beaucoup de la haute valeur de l'*Histoire des animaux* d'Aristote; il est persuadé que l'étude de

Pline peut parfaitement tenir lieu de celle de ce grand livre. Ce n'est pas qu'il estime particulièrement Pline; si on lui demande son goût, il répondra qu'il préfère Quintilien. Bref, si Luther doit à la lecture des classiques latins quelques idées qui nous sont communes avec lui, il diffère de nous plus qu'on ne saurait dire par sa conception du monde. A cet égard, Luther est un homme du moyen âge. Il se fait de l'univers absolument la même idée que Job ou tout autre Sémite. « Il n'est point de livres, dit-il, auquel j'aie jamais moins cru qu'à la *Météorologie* d'Aristote, car elle est fondée sur ce principe, que tout dans la nature arrive par des causes naturelles. »

Les causes de l'arc-en-ciel sont-elles naturelles? se demande Luther. Aristote sans doute expose les conditions dans lesquelles se produit ce météore lumineux, et il paraît bien, en effet, que ce sont les rayons du soleil qui, se réfléchissant sur le nuage comme sur un miroir, donnent naissance au phénomène. En ces matières, la raison atteint le vraisemblable, jamais le vrai, car cela n'appartient pas à la créature, mais bien au Créateur. Tout ce qu'on peut dire avec certitude de l'arc-en-ciel suivant Luther, c'est qu'il annonce qu'il n'y aura plus de déluge. Aristote prétend que l'arc-en-ciel ne va jamais au-delà de la demi-circonférence. « Eh bien! ici même, à Wittenberg, dit Luther, j'ai vu un arc-en-ciel absolument circulaire, et nullement coupé à la demi-circonférence par la superficie de la terre, comme il arrive d'ordinaire. » Pourquoi ce phénomène a-t-il lieu tantôt d'une manière, tantôt d'une autre? Un philosophe ne manquera pas d'imaginer quelque explication. La meilleure, ou plutôt l'unique démonstration certaine qu'on puisse apporter de ces météores lumineux, c'est qu'ils sont tous l'œuvre de Dieu ou des démons. Luther ne doute pas que les dragons volans, etc., ne soient l'effet de méchans esprits qui, dans les airs, se font ainsi un jeu de terrifier ou de tromper les hommes. Et Aristote ne voit là qu'une combustion de l'air! Une comète ne serait qu'une vapeur ignée! Il paraît bien plus sûr à Luther de dire que, quand Dieu le veut, une comète s'allume au firmament en signe de terreur, ou qu'un arc-en-ciel brille en signe de grâce. On dispute aussi sur les couleurs de l'arc-en-ciel. Quelques-uns estiment qu'il y en a quatre : couleur de feu, jaune, vert et bleu de mer. Luther croit qu'il n'y a que deux couleurs, celle de feu et celle de bleu de mer. Le jaune résulte du mélange des deux. Les couleurs ont été ainsi disposées par Dieu pour que le bleu de mer nous rappelât sa colère passée, et la couleur de feu le jugement dernier.

Si Copernic avait passé par Wittenberg, et que Luther eût été le maître dans sa bonne ville comme Calvin l'a été à Genève, je ne sais trop s'il ne l'eût pas fait hannir comme un dangereux hérétique. En tout cas, il eût certainement vu en cet astronome quelque

diable incarné. Il semble bien que c'est à Copernic et à son système que Luther fait allusion dans ce passage des *Tischreden* : « On fit mention d'un nouvel astronome qui voulait prouver que c'est la terre qui tourne, et non point le ciel ou le firmament, le soleil et la lune. — Ainsi va le monde aujourd'hui, dit Luther. Quiconque veut être habile ne doit pas se contenter de ce que font et savent les autres. Le sot veut changer tout l'art de l'astronomie, mais, comme le dit la sainte Écriture, Josué commanda au soleil de s'arrêter, et non à la terre. » On le voit, c'est l'argument même dont un siècle plus tard l'inquisition romaine se servira contre Galilée, et voilà celui qu'on appelle le précurseur du rationalisme, le père de l'esprit moderne ! Ne nous laissons donc pas ainsi duper par les apparences. Perdons l'habitude de mettre ce grand nom de Luther dans toutes les préfaces et dans toutes les introductions à l'histoire de notre révolution française. Luther en est aussi innocent que Thalès.

On comprend qu'un esprit aussi peu philosophique ait abandonné sans trop de regret Aristote pour la Bible, et les cours de physique et de dialectique pour l'enseignement de l'Écriture sainte. C'est de lui-même, par un choix libre et en vertu d'une véritable affinité élective, que Luther se tourna vers la Bible. Qu'était alors la Bible ? Un livre d'hérétiques. Les Vaudois, Wiclef, Jean Huss, beaucoup d'autres, en Allemagne même, n'avaient-ils pas revendiqué l'autorité absolue de la Bible en matière de foi ? N'avaient-ils pas soutenu que ce livre, traduit en langue vulgaire, devait être mis dans la main de tout le monde ? Tout le mal n'était-il pas venu de la prétention qu'avaient montrée ces esprits orgueilleux d'opposer la lettre même de la Bible aux traditions de l'église, aux conciles, aux papes et aux bulles ? Certes il ne tenait qu'à Luther de n'ouvrir jamais un livre aussi dangereux. A Erfurt, nul ne lui en eût voulu pour si peu, soit dans l'université, soit au couvent des augustins, où il entra en 1505. « Le docteur Usingen, moine augustin, qui était avec moi dans le monastère d'Erfurt, raconte Luther, me dit un jour, en voyant quel goût j'avais pour la Bible et avec quelle ardeur je la lisais : — Frère Martin, qu'est-ce que la Bible ? Lisons plutôt les anciens docteurs qui ont extrait de ce livre tout ce qu'il contenait de vérité. La Bible est la cause de toutes les rébellions. » Les moines ne lisaient pas la Bible. Il y avait cependant à Erfurt des éditions de la Vulgate et des traductions allemandes de ce livre, mais l'étude des sententiaires, des pères, des postilles, des lectionnaires, dispensait de lire les textes mêmes de l'ancien et du Nouveau-Testament.

Les historiens protestans ont même un peu exagéré l'impression qu'aurait faite sur Luther la découverte d'une Bible dans la bibliothèque de l'université. Une vie de Luther ne doit pas s'écrire

comme une histoire de saint. Nos légendes pieuses, tout imprégnées souvent d'une grâce morbide et de malsaine tendresse, conviennent merveilleusement à ce monde de reclus et de recluses qui vivent en Espagne, en France et en Italie. Ces âmes excellentes, mais accablées de toute espèce d'infirmités, ces intelligences à peine développées, d'une adorable candeur, sans grande élévation, sans profondeur, sans idéalisme, ont des besoins de piété enfantine que ne connaissent point les races du nord. Il faut laisser aux Latins cette fleur exquise de sensualisme religieux qu'on appelle une « vie de saint. » Les Allemands n'auront jamais cela; qu'ils en prennent leur parti. Leur fade onction piétiste est particulièrement quelque chose d'écœurant.

Après le baccalauréat biblique, Luther expliqua en public à Wittenberg l'épître aux *Hébreux*, les épîtres à *Tite* et aux *Galates*, la *Genèse* et le *Psautier*; mais que pouvaient être de pareilles études, entreprises sans la connaissance de l'histoire et des langues originales? Un passage des Prophètes, comme celui d'Habakuk (II, 4), un mot de saint Paul, comme celui de l'épître aux *Romains* (I, 17), causaient à Luther des peines infinies. Arrêté à chaque pas dans l'interprétation de la Bible par son ignorance des langues anciennes, Luther en était réduit à « épeler » ce livre, comme l'a dit Mathesius. On veut que son doctorat en théologie (1512) ait eu une influence capitale sur ses études exégétiques; mais il n'y paraît guère. Il avoue lui-même que, quoique docteur de la sainte Écriture, il eût fait volontiers le voyage à Rome pour entendre un psaume, un des dix commandemens, ou même un morceau du *Credo*. Et de fait, dans son explication des psaumes des années 1513 et 1514, il se sert encore d'une mauvaise traduction latine qu'il essaie vainement quelquefois de corriger d'après l'hébreu. Il allégorise, il suit la règle du triple sens, et déclare insuffisante et fausse l'interprétation grammaticale et historique. Il répète à satiété : ce psaume, d'après le sens *littéral*, traite du Christ, et, d'après le sens *allégorique*, de l'église et des tyrans qui la persécutent. D'après le sens *tropologique*, il est dirigé contre la corruption de la chair, le monde et le diable. En un sens général, il peut aussi être rapporté à David.

Dans son explication des sept psaumes de la pénitence, imprimée en 1517, on constate un progrès notable; mais il faut se rappeler que Reuchlin, en 1512, avait donné une édition latine de ces psaumes avec des explications et des remarques pour l'étude de l'hébreu. L'illustre hébraïsant disait dans la préface que toute l'Écriture, l'ancien comme le Nouveau-Testament, était de Christ, et que la science de la langue originale permettait de mieux reconnaître les prophéties et comment elles s'accomplissent. On retrouve dans

le travail de Luther les mêmes idées. Il traduit encore sur un texte latin, non sur l'hébreu. Parfois pourtant il ose s'écarter de la Vulgate. Il a recours alors aux versions de saint Jérôme et de Reuchlin. Luther a abandonné la théorie du sens multiple, il a gardé l'habitude des allégories. Ainsi les pierres de Sion (Ps. cii, 15) sont les élus de Dieu, etc. C'est d'ailleurs une œuvre d'édification que ce commentaire, bien que les remarques critiques et philologiques n'en soient point exclues. On y retrouve à chaque page la trace des idées mystiques qui possédaient alors toute l'âme du disciple de Staupitz. Il lisait, relisait les mystiques allemands, Tauler, Eckart, surtout cette « théologie allemande, » sorte d'*Imitation de Jésus-Christ*, dont il se fit l'éditeur, et qu'il plaçait à côté de la Bible et de saint Augustin. Luther était plus que jamais l'ennemi implacable de la scolastique, de la raison, de la liberté et de la personnalité des mérites humains.

Les lettres qu'il écrivait en ces années décisives (1517, 1518, 1519) montrent très bien l'état de son âme. Il recommande à Spalatin les sermons en langue allemande de Tauler. Il ne connaît pas de théologie plus saine et plus conforme à l'Évangile. Dans une lettre à Staupitz, alors vicaire-général de l'ordre des augustins, il voit tous les ennemis que la doctrine des œuvres qu'il prêche va soulever contre lui; mais n'a-t-on pas fait dire aussi à saint Paul : « Faisons le mal pour que le bien en sorte ! » Quant à lui, Luther, il suit la théologie de Tauler et celle de son cher petit livre, *Die deutsche Theologia*. Il enseigne que nous ne devons avoir confiance qu'en Jésus-Christ, non dans les prières, les pratiques et les œuvres. Il faut mourir à nous-mêmes pour laisser le Christ vivre en nous. L'homme uni à Dieu ne saurait pécher. « Je préfère aux docteurs scolastiques les mystiques et la Bible, » dit Luther. Cela ne fait point doute; mais prenons garde que, pour Luther, le croyant, l'homme spirituel, peut seul saisir le sens de l'Écriture. Il exhalera bientôt contre les humanistes qui, comme Érasme, traitent la Bible en philologues, toute la haine qu'il déverse maintenant sur les scolastiques.

Tels étaient les principes exégétiques de Luther l'année même où il afficha ses fameuses thèses. A cette époque, il ne savait encore pour ainsi dire ni grec ni hébreu. On était cependant à la veille de la réforme; à Augsbourg devant Cajetan, à Altenbourg devant Miltitz, à Leipzig devant le docteur Eck et toute l'université, à Worms enfin devant César et tout l'empire, Luther allait en appeler à la Bible comme à l'autorité suprême et à la source unique de la vérité chrétienne. On répète tous les jours en France, tantôt que c'est le « libre examen, » tantôt la renaissance des études classiques, et

en particulier la connaissance du texte hébreu de la Bible, qui amena la réforme. Rien de plus faux. J'ai recherché les causes lointaines, fatales, plus vivantes encore aujourd'hui que jamais, de ce grand événement moral qui a été proprement la révolution germanique. Si j'avais à indiquer quelle fut la cause prochaine, immédiate, loin de parler des progrès de la raison humaine ou de l'audace d'une critique philosophique quelconque, je me bornerais à rappeler une certaine doctrine religieuse, celle de la justification par la foi seule en Jésus-Christ, formulée pour la première fois par saint Paul, enseignée par saint Augustin et par les plus grands théologiens du xv<sup>e</sup> siècle, par Gerson, Jean Huss, Wessel de Groningue. Ce que nous avons appelé *la foi nouvelle* était, on le voit, une bien vieille et bien vénérable chose. Cette croyance, revendiquée par les réformateurs et élevée par eux à la hauteur d'un principe absolu, n'était pas même une nouveauté. C'est pour établir ce dogme sur des fondemens inébranlables et assurer ainsi son triomphe qu'ils ouvrirent la Bible. La conviction de ces apôtres était toute formée quand ils appelèrent l'exégèse à leur aide. Jamais on n'insista tant sur l'examen des textes, et jamais examen ne fut moins libre. Sans doute l'examen était permis, mais le résultat de cet examen était toujours prescrit d'avance. Quant à une investigation vraiment critique, objective, rationnelle, dans le sens moderne du mot, il ne pouvait en être question alors, pas plus en pratique qu'en théorie (1). Cet appel à l'Écriture, très sincère en principe, fut de fait une pure illusion. Certes, quand l'interprétation exacte d'un texte était étroitement liée à l'intérêt dogmatique, l'exégèse devenait grammaticale et scientifique; même en ce cas, elle ne cessait point d'être subordonnée à la théologie. Bref, la vraie interprétation dépendait de la vraie foi.

Cela dit, il faut reconnaître que cette exégèse grammaticale, si restreint qu'en fût le rôle, aurait été impossible sans la renaissance des études philologiques. Cette révolution, faite au nom du goût et de la science, était presque achevée par la génération qui précéda le mouvement de la réforme. Depuis le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, surtout en Italie et dans les contrées rhénanes, la connaissance du grec et l'étude des classiques n'étaient plus très rares. Le savoir philologique avait amené l'affranchissement véritable de l'interprétation de la Bible, comme nous le voyons par l'exemple du chanoine Laurent Valla et d'Érasme. Ces humanistes avaient appliqué aux textes de l'Écriture les méthodes qu'ils suivaient pour l'étude des grands écrivains de Rome et d'Athènes. Un coup décisif avait

(1) Ed. Reuss, *Die Geschichte der heiligen Schriften neuen Testaments* (4 Ausg. Braunschweig 1864), p. 560-561.

été porté à la tradition lorsque, pour comprendre le sens de tel ou tel passage des livres saints, on avait eu plutôt recours aux simples règles de grammaire et d'histoire qu'aux décisions dogmatiques de l'église; le contre-coup de ces études sur la théologie aurait pu être immense. Les savans exégètes catholiques avaient trop d'esprit pour vouloir réformer le monde; leur haute culture littéraire les préservait de ces convictions ardentes et exclusives, souvent très respectables, mais qui ne vont guère sans quelque mauvais goût. Ils n'étaient point, comme Luther, des hommes de foi et d'action; ces orthodoxes lettrés, ces prélats cicéroniens et philosophes, étaient incomparablement plus instruits et plus libres de tout préjugé ecclésiastique. C'est précisément cette largeur d'esprit et ces raffinemens d'instruction qui les empêchèrent toujours de réagir contre l'église romaine. Luther et les autres réformateurs ne s'y trompèrent pas. Tout en profitant des travaux des humanistes, ils ne les reconnurent jamais comme des précurseurs. La réforme religieuse n'eût peut-être pas finalement réussi sans la renaissance des lettres; mais, loin d'en être sortie, elle fut plutôt une réaction contre l'esprit général de la renaissance.

### III.

Le grand mouvement littéraire du xv<sup>e</sup> siècle, parti de l'Italie, se propagea très lentement dans le nord de l'Europe et particulièrement en Allemagne. La lutte acharnée des théologiens de Cologne contre un catholique aussi bien pensant que Reuchlin montre que l'étude du grec et de l'hébreu n'était pas alors sans danger. Heureusement on ne pensait pas dans les universités comme dans les cloîtres. Depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle, seize universités avaient été fondées en Allemagne; dans toutes, à Erfurt comme à Heidelberg, à Bâle comme à Tübingen, à Leipzig comme à Wittenberg, on était jaloux de posséder des maîtres en renom que l'on s'efforçait de retenir à grands frais. Les professeurs de grec et d'hébreu étaient surtout fort rares; la plupart de ceux qui se donnaient comme tels étaient de simples charlatans. Jusqu'en 1518, il n'y eut à l'université de Wittenberg aucun enseignement régulier de ces deux langues. Dans une lettre adressée à Spalatin le 18 mai 1518, Luther le prie de s'occuper de la création des chaires de grec et d'hébreu. Quelques jours après, il écrit à Staupitz avec l'enthousiasme naïf d'un écolier qui vient de prendre sa première leçon de grec : « J'ai appris, grâce à la bienveillance de quelques savans hommes qui très obligeamment nous enseignent le grec et l'hébreu, que le mot *metanoia* est composé de *μετά* et *νοείν*, c'est-à-dire de *après* et *comprendre*, etc. » Et le voilà qui se hâte de construire sur cette

étymologie toute une théorie de la pénitence selon la théologie paulinienne! Ce que dit ici Luther aurait aussi bien pu être écrit par saint Bernard, par Hugues de Saint-Victor ou par tout autre théologien du moyen âge. Une autre document de la fin de janvier ou du commencement de février de l'année 1519 ferait supposer que Luther n'était guère plus avancé en hébreu qu'en grec. Il prétend qu'au lieu de « faisons l'homme à notre image » (Gen., 1, 26), il y a dans le texte hébreu « je ferai, » si bien que l'interprétation de saint Augustin, qui voit dans le pluriel du verbe une figure de la Trinité, n'aurait pas de fondement dans le texte. C'est Luther qui se trompe ici, et contre saint Augustin encore, qui n'a jamais prétendu savoir un mot d'hébreu. Plus tard, Luther est revenu de cette inexplicable erreur, et, dans son commentaire sur la Genèse, il a reproduit l'explication traditionnelle de l'évêque d'Hippone.

Ces deux exemples, tirés des lettres mêmes de Luther, démontrent mieux que n'importe quel argument la faiblesse de ses connaissances linguistiques à cette époque, c'est-à-dire après dix ans de séjour à l'université de Wittenberg. On convient que c'est dans cette ville qu'il commençait l'étude du grec et de l'hébreu, sans qu'on sache en quelle année. Est-ce avant ou après son doctorat? On n'a pas manqué de lui faire étudier ces langues dès le cloître d'Erfurt; mais cette hypothèse manque de preuves. Aussi bien pas un moine du convent d'Erfurt n'était en état de l'aider; il n'était point question d'hébreu dans l'université. Emser en savait un peu; Luther ne suivit que le cours de langue latine. Certes si Luther avait été un véritable humaniste, s'il s'était senti entraîné vers l'étude des langues anciennes, il eût surmonté tous les obstacles, il serait devenu helléniste ou hébraïsant en dépit de l'insuffisance des moyens que présentait alors ce genre d'étude; mais Luther n'était rien moins que philologue. Sans la bible hébraïque et grecque, jamais il n'eût jeté les yeux sur un lexique grec ou hébreu. Quand il s'occupa des langues, ce fut très tard et dans un but purement théologique. Depuis la publication des *Rudimenta hebraica* (1506) de Reuchlin, il n'était déjà plus besoin de grands efforts pour parvenir à une certaine intelligence de l'Écriture. A partir de cette époque, les grammaires et les lexiques hébreux se multiplient en Allemagne et dans les autres contrées de l'Europe. — Rappelons-nous les grands noms de Sébastien Münster et de Santès Pagnini, dont les travaux furent si utiles à Luther pour sa traduction de la Bible et pour ses commentaires exégétiques (1). Les Juifs convertis, souvent fort peu instruits, mais qui pourtant trouvaient le moyen de se faire payer très cher

(1) Voyez, pour l'origine et le développement des études hébraïques dans l'Europe chrétienne, Ernest Renan, *Histoire générale des langues sémitiques*, première partie, p. 175 et suiv. (4<sup>e</sup> édit., 1864, Paris.)

par les universités, firent aussi paraître quelques livres élémentaires pour l'étude de la langue sainte.

L'un de ces « prosélytes, » Jean Böschenstein, fut le premier professeur d'hébreu à Wittenberg, car, bien que Mélanchthon ait souvent enseigné la langue hébraïque dans cette université quand la chaire d'hébreu était vacante, on ne peut le considérer comme hébraïsant. Lui-même d'ailleurs ne se donna jamais pour tel; il rappelle souvent dans ses lettres qu'il n'est qu'helléniste et ne veut enseigner que le grec. Lorsqu'il arrivait à Wittenberg le 25 août 1518, Mélanchthon semblait à peine sorti de l'enfance. Quatre jours après, il prononçait son discours inaugural; l'enseignement du grec était fondé. Luther écrit à Spalatin une lettre dans laquelle il parle avec enthousiasme du jeune parent de Reuchlin. « Je ne désire pas pour moi, dit-il, d'autre professeur de grec. » Il craignait seulement que l'université de Leipzig ne l'enlevât à Wittenberg. Dès lors commença cette amitié touchante qui unit étroitement dans la vie et dans l'étude ces deux hommes d'un génie si divers. Leur affection fut plus forte que la mort elle-même. Dès le premier jour, Mélanchthon fut subjugué par la puissante nature de Luther; ses velléités d'indépendance, ses révoltes, ses sourdes rages de grammairien, ne tenaient pas devant une parole de Luther. Ce bon Saxon, que l'on se représente toujours comme un Jupiter tonnant, avait pour Mélanchthon des tendresses de père. Dans ses lettres, il parle de son ami comme d'un enfant qu'on aime. Il le trouve faible, délicat, maladif; il se plaint à l'électeur et à Spalatin de ses excès de travail qui l'emporteront quelque jour; il veut qu'on lui conseille de travailler moins, de veiller à sa santé, de se conserver pour ses amis et pour la science. Mélanchthon fut toujours pour Luther une créature chétive, un peu chagrine, sans foi profonde, qu'il sentit le besoin de protéger, de consoler, d'abriter dans son cœur. Ce géant portait ce nain dans un pli de son manteau.

C'est pendant son séjour à Augsbourg, du 7 au 31 octobre 1518, que Luther choisit Böschenstein pour enseigner l'hébreu à Wittenberg. Dès novembre, Luther se plaint à Spalatin de la manière dont Böschenstein fait son cours. Cet homme n'en agit qu'à sa tête; il attache une importance extrême à ce qui n'en a point. On le ménage pourtant, car personne, dit Luther, n'est plus irascible. La « querelle » que pressentait Luther ne tarda pas à éclater. Au mois de janvier 1519, Böschenstein quitta l'université; son disciple Bartholomæus Cæsarius recueillit la succession. Luther le trouvait assez érudit: il lui plaisait; mais Cæsarius ne plut sans doute pas longtemps, car le 25 janvier Luther mande à Spalatin que Mélanchthon fait le cours de langue hébraïque avec plus de foi, et partant avec plus de fruit que « Jean l'apostat. » En mars et en

avril, Mélanchthon explique le *Psautier* et l'*Illiade*. Luther prie Lange de lui envoyer « l'hébreu » qu'il lui a recommandé, car, ajoute-t-il avec une aigre ironie, notre Böschenstein, à la honte de cette université, est parti, Böschenstein, chrétien de nom, mais le plus juif de tous les juifs ! Il semble bien que cet « hébreu » soit Jean Cellarius Gnostopolitanus, qui, en 1518, avait fait paraître à Haguenau une *Introduction à l'étude de la langue hébraïque*. Ce qui est certain, c'est que cet hébraïsant vint à Wittenberg en mai 1519, et qu'il s'entretint avec Luther et Mélanchthon. Le premier écrit à Spalatin que Cellarius sait un peu d'hébreu, comme l'atteste le petit livre qu'il a publié. Mélanchthon est plus dédaigneux. Cet « hébreu » lui a paru assez peu instruit. « Nous en avons conféré avec le docteur Martin. Il nous paraît médiocre à tous deux. Il a besoin d'enseigner pour faire des progrès. En attendant qu'un plus docte soit engagé, j'explique le *Psautier*. » Quelques jours après, Luther et Mélanchthon partaient pour Leipzig, où ils restèrent pendant les mois de juin et de juillet. La chaire d'hébreu demeura-t-elle vacante ? Cela n'est pas probable. A la fin de juillet, en effet, Mélanchthon se plaint que celui qui fait le cours de langue hébraïque ne veut pas expliquer d'auteurs. Il voit bien que c'est la difficulté du *Psautier* qui l'arrête, et Mélanchthon de s'offrir encore une fois comme hébraïsant par *interim*.

Trois mois plus tard, Luther recommande vivement à Spalatin comme professeur de langue hébraïque un « hébreu » de Louvain, Matthæus Adriani, qui demande à faire un cours dans l'université de Wittenberg. Ce bon Luther, toujours plein d'ardente sympathie pour les nouveau-venus qu'il ne connaît pas, mais qu'il doue généreusement de toutes les qualités imaginables, s'écrie avec enthousiasme : « Tu connais la célébrité et l'érudition de cet homme. » Il va jusqu'à écrire deux fois dans la même journée pour obtenir une réponse. Spalatin, qui connaît son ami, ne se presse pas. Un mois se passe, jour pour jour, et Adriani attend encore. L'année suivante, en février 1520, nouvelle mention d'Adriani, qui sollicite toujours une réponse. On parle de 100 à 90 florins. Le marché sera sans doute bientôt conclu. Les vœux de Luther furent enfin comblés. On voit, par une lettre de Mélanchthon, que l'électeur Frédéric a engagé Adriani. Il faut maintenant procurer des livres hébreux et un logement à Adriani. Luther s'occupe de ce soin avec empressement ; toutefois il est clair que ce n'est point là son affaire. « Adriani n'a pas encore de maison, écrit-il à Spalatin : nous sommes constamment à la torture ; mais, j'allais l'oublier, souviens-toi de venir à mon aide par 2 ou 3 florins. Je perds gros en effet avec Adriani : à moins que Philippe et moi nous devons seuls dépenser notre argent en festins?... Fasse le Seigneur qu'Adriani ait bientôt un logement,

quoique cet excellent homme, craignant de nous être à charge, passe la plupart du temps dans la boutique de Lucas Cranach ! » Luther rendit toute sorte de services à Adriani : il recommanda ses lettres à l'électeur, il fit acheter pour lui des livres hébreux, peut-être assista-t-il à ses noces, que sais-je encore ? mais un beau jour il apprit qu'Adriani disait et pensait tout le mal possible de lui. « Il est devenu mon ennemi, écrit-il à Spalatin. Il donne pour prétexte que j'enseigne que les bonnes œuvres n'ont aucune valeur, et que la foi seule en Christ procure le salut. Il m'a presque décrié en public. Il m'a insulté ; il m'a provoqué, lui, l'homme du monde le plus ignorant en théologie ! Il est maintenant tout à fait inutile ici ; il faut lui donner son congé sur l'heure. Il a été à Leipzig, sans doute pour pactiser avec Eck. »

On le voit, les questions purement dogmatiques n'étaient pas tout à fait étrangères à ces conflits perpétuels qui éclataient à Wittenberg entre Luther et les professeurs d'hébreu. Ces professeurs devaient être *orthodoxes* dans une certaine mesure. La théologie avait toujours le pas sur la philologie. Et quelle théologie ! la moins accessible assurément à un Juif converti ou à un petit professeur élémentaire de langues anciennes. Enfin Adriani demanda « la permission de se retirer. » — « Nous la lui avons donnée sur-le-champ, dit Luther ; nous voilà donc délivrés de cet homme ! Puisse Aurogallus être digne de lui succéder ! » Qu'était-ce qu'Aurogallus ? Nous savons qu'il était né en Bohême, dans la patrie de Jean Huss. Luther a loué souvent ce modeste savant, aux mœurs douces et ingénues, qui semble avoir uni à une solide connaissance de la langue hébraïque cette humilité de cœur, cette soumission de l'esprit que Luther exigeait impérieusement de tous ceux qui l'approchaient. « Pour le bien de notre république, écrit Mélanchthon à Spalatin, Adriani est parti ; Aurogallus suffira pour le remplacer. Nous connaissons celui-ci pour l'avoir beaucoup et longtemps pratiqué depuis deux ans qu'il est à Wittenberg. Nous savons tous par expérience quelles sont ses mœurs et ses connaissances en latin, en grec et en hébreu ; moi-même je l'ai vu souvent expliquer et traduire sans préparation quelques textes hébraïques. Voilà déjà tant de fois que des étrangers et des inconnus en imposent à notre prince, que nous devons préférer n'importe qui, dès que nous avons éprouvé sa science, à cette espèce de charlatans et de docteurs ambulans. »

Un mois après l'installation d'Aurogallus comme professeur d'hébreu à Wittenberg, Luther quittait Worms, et le 4 mai 1521 il était enlevé par des cavaliers et conduit à la Wartbourg.

C'est dans ce vieux donjon, posé comme un nid d'aigle au sommet d'un mont d'où l'on voit de très loin les plaines de Thuringe,

c'est dans ce pays des oiseaux, « qui chantent dans les arbres et louent le Seigneur nuit et jour, » que Luther, habillé en chevalier, la barbe et les cheveux longs, isolé du reste du monde, oisif et ennuyé tout le jour, se mit à étudier sérieusement le grec et l'hébreu. Quand on parle de l'oisiveté d'un Luther, on comprend ce que cela veut dire. Non-seulement Luther ne reste pas une semaine sans recevoir des nouvelles et des lettres de ses amis de Wittenberg, auxquels il répond longuement, mais dans son « île de Patmos » il lance des libelles contre ses adversaires, il rédige des traités sur la confession, les vœux monastiques, le célibat, la messe; il écrit des postilles ou commentaires en allemand sur les épîtres et évangiles de l'année; enfin il continue l'explication des psaumes. Lorsqu'il manquait de livres, Mélanchthon lui en envoyait. Ajoutons qu'il lit la Bible dans le texte, et qu'à cet effet il apprend le grec et l'hébreu (1). Cependant un homme habitué à faire deux sermons par jour, à disputer contre tout venant, à recevoir des lettres et des écrits de toutes les parties du monde, à prolonger le repas du soir par d'interminables causeries avec ses bons amis, — cet homme-là se trouve ici oisif, inoccupé, et, suivant son expression, dans un désert.

Au moins faut-il avouer que, de mai à septembre, ce désert fut un paradis. Luther courait des journées entières à travers champs, dans les bois, au soleil de juin, et, lorsqu'il était fatigué, il s'asseyait au pied d'un arbre, ouvrait sa Bible, et lisait ou du moins s'efforçait de lire, car les oiseaux avaient de ces notes tendres qui le troublaient profondément. Il voulut connaître la chasse, « cette volupté de héros, » comme il l'appelle. Il chassa pendant deux jours. Cette volupté lui parut amère. Un pauvre petit lièvre qu'il avait sauvé, caché dans une manche de sa robe, fut mis en pièces par les chiens sous ses yeux. Luther en prit texte d'oraison : « voilà comme le pape et Satan perdent les âmes que je voudrais sauver ! » Il aimait mieux ses promenades solitaires dans la plaine ou dans la forêt. Une simple fleur des champs, une violette des bois jetait cette âme exquise et poétique dans des ravissements sans fin. Cependant cette libre et joyeuse vie lui était plus pénible que celle du cloître. Bien que dominé par un monde de pensées et de passions intérieures, chaos d'où la lumière se séparait lentement d'avec les ténèbres, il ne pouvait pourtant fermer les yeux au monde extérieur, et, seul dans cet éden en fleurs, le pauvre moine éprouvait des sensations étranges. Il souffrait horriblement; il était très malade, moins pourtant qu'il ne le croyait. Il décrit souvent son mal à Mélanchthon en des termes trop naïfs pour être traduits. Le bon disciple envoyait au docteur

(1) De Wette, *Briefe*, 14 mai et 10 juin 1521. — *Hebraica et græca disco*.

toute sorte de pilules et d'onguent; mais rien n'y faisait. La table de Luther à la Wartbourg, fournie de gibiers et couverte de flacons de vin du Rhin, était bien pour quelque chose dans ces souffrances physiques. « Voilà huit jours que je n'écris rien, que je ne prie pas, que je n'étudie pas, torturé et par les tentations de la chair et par d'autres ennuis. Si cela ne va pas mieux, j'entrerai publiquement à Erfurt. Je consulterai les médecins et les chirurgiens. Je ne puis supporter ce mal plus longtemps... Ma chair indomptée me brûle d'un feu dévorant. Moi qui devrais être consumé par l'esprit, je me consume de désirs charnels... Je ne suis que luxure, paresse, oisiveté, somnolence. » Rien n'explique mieux le changement des vues de Luther sur le célibat, et ce « fameux » sermon sur le mariage qu'il allait prêcher quelques mois plus tard dans l'église de Wittenberg. Il avait en effet considéré d'abord le célibat comme très favorable à la vie religieuse, d'accord en cela avec ses instincts de profonde mysticité et avec toute la tradition chrétienne; mais à la Wartbourg la chair étouffa l'esprit. — Luther se laissait vivre. Il ne luttait plus. A quoi bon? Il se sentait comme emporté à la dérive dans un océan de péchés. Pour se consoler, il avait, outre sa foi, ses conférences avec Satan, sa flûte et sa Bible. Celui-là lui a toujours paru être un piètre théologien, qui n'a pas le diable pendu à son cou. Son grand ennemi, l'ennemi du genre humain, ne le quittait guère, et faisait en somme, dans cette solitude, toute sa société. Avec la prière et la méditation, la tentation est une des trois règles que Luther a toujours regardées comme nécessaires pour arriver à faire de la bonne théologie et de la saine exégèse.

Ses études de linguistique ont naturellement quelque peu souffert de cette vie mondaine. Il est remarquable que ce n'est que dans la seconde moitié de décembre qu'il parle de traduire le Nouveau-Testament. Toutefois, dans une lettre à Spalatin du 30 mars 1522, Luther dit que, dans sa « Patmos, » il avait traduit non-seulement l'Évangile de saint Jean, mais tout le Nouveau-Testament. Dès son retour à Wittenberg, il porta son travail à Mélanchthon. Tous deux se mirent à le revoir avec soin; le mois d'avril fut employé à cette révision. L'impression commença sur-le-champ. Mélanchthon écrivait à Spalatin pour lui demander des « expressions; » il faisait aussi appel à ses connaissances en numismatique ancienne. Luther, de son côté, priait Spalatin de lui procurer les pierres précieuses dont il avait besoin pour traduire le chapitre XXI de l'Apocalypse; il désirait voir la couleur et l'aspect de ces pierres. Ce besoin d'exactitude scrupuleuse, cette préoccupation d'antiquaire dans une œuvre créée en quelque sorte comme un poème, ne doit point nous surprendre chez Luther. Mathesius raconte qu'il appelait parfois des

bouchers pour voir dépecer devant lui un mouton, afin de mieux expliquer, dans sa traduction, toutes les parties de ces animaux et des autres mammifères que les prêtres hébreux sacrifiaient à leurs divinités. Les longues recherches savantes, l'investigation patiente, l'étude minutieuse des faits, s'allient très bien chez les Allemands à la rêverie et à la poésie. Comme Eckart et tant d'autres, Luther est à la fois un mystique et un érudit.

Trois presses imprimèrent sans relâche les *Évangiles*, les *Actes*, les *Épîtres*, l'*Apocalypse*, et vers la Saint-Michel, dans le mois de septembre de l'année 1522, le *Nouveau-Testament* allemand parut à Wittenberg. On serait tenté de trouver, avec Richard Simon, que Luther s'est trop précipité dans un ouvrage de cette sorte. Traduire seul en trois mois le Nouveau-Testament, et n'employer que six mois à peine à en revoir la traduction! que nous sommes loin de ces temps! Au moins n'accusons pas Luther de précipitation. Il avait la fièvre alors, une certaine fièvre du moins que nous n'avons guère aujourd'hui. Et qu'on ne dise point que la foi religieuse peut seule enfanter de pareils prodiges. Quelques mois avaient suffi également à Érasme, un pur philologue, en tout cas le moins religieux des hommes, pour publier la première édition critique du texte grec du Nouveau-Testament. C'est précisément sur la deuxième édition (1519) du Nouveau-Testament grec d'Érasme que Luther a traduit. On ne peut nier que les notes érudites, les savantes remarques, et jusqu'à l'élégante version du philologue hollandais, n'aient été d'un grand secours pour Luther. Rien ne donne une plus juste idée de la nature des rapports de la réforme avec la renaissance littéraire.

En dehors des questions dogmatiques, ces deux hommes avaient naturellement un grand nombre d'idées communes. Ainsi Érasme se déclare pour l'utilité des traductions de la Bible en langue vulgaire. La lecture du saint livre ne lui paraît pas devoir être interdite aux laïques. Il rappelle que les évangélistes n'ont pas craint de mettre en grec ce que Jésus avait dit en araméen. Les Latins n'ont pas hésité non plus à traduire en leur langue le grec des apôtres. Érasme souhaitait que l'Écriture fût traduite dans toutes les langues; c'était, disait-il, le vœu et la volonté du Christ que sa doctrine fût répandue dans le monde aussi loin que possible (!). Rien de plus juste. La traduction de Luther n'était pas une entreprise contraire aux traditions de l'église apostolique.

Mais les Allemands n'avaient pas attendu Luther pour lire la Bible en leur langue. Sans parler de la version gothique d'Ulphilas,

(1) F. O. Stichart, *Erasmus von Rotterdam, seine Stellung zu der Kirche und zu den kirchlichen Bewegungen seiner Zeit.* (Leipzig 1870). Voyez les chap. III et IV, 234-308.

qui fut lue jusqu'au ix<sup>e</sup> siècle, et dont la langue se perdit peu à peu et disparut avec les Goths, on a du ix<sup>e</sup> siècle, en dialecte saxon, une paraphrase fameuse des Évangiles en vers allitérans, intitulée *Heliand* ou le « Sauveur. » Dans le même siècle, un disciple de Rhaban Maur, Otfried de Wissembourg, mit en vers dans le dialecte haut-allemand l'*Harmonie des Évangiles*, que l'auteur a fait précéder de cet hymne à la louange des Francs dont j'ai cité quelques parties. Au x<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Saint-Gall a toute une école de traducteurs infatigables, à la tête desquels est l'abbé Notker Labeo. Ce sont surtout les *Psaumes* et quelques morceaux lyriques de l'ancien et du Nouveau-Testament que ces studieux bénédictins s'évertuent à faire passer en langue vulgaire. Au xi<sup>e</sup> siècle, Williram, abbé d'Eresberg en Bavière, composa une paraphrase en prose du *Cantique des cantiques*. Aux xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles, on cite encore des traductions interlinéaires des Psaumes, une version du Cantique, de la Genèse, d'une partie de l'Exode, et la *Chronique du monde* de Rudolf de Hohenems, vraie Bible versifiée. Puis le zèle des traducteurs se refroidit ; aussi bien l'abaissement intellectuel, moral et politique de l'Allemagne est profond au xiv<sup>e</sup> siècle. A quelle époque les Allemands possédèrent-ils une traduction complète de la Bible ? On ne saurait le dire exactement ; mais, dès le commencement et surtout au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, on a pu lire en ce pays toute la Bible en langue vulgaire. Jusqu'en 1522, les bibliographes ne comptent pas moins de quatorze éditions de ce livre en haut-allemand et trois en bas-allemand, publiées à Mayence, à Strasbourg, à Augsbourg, à Nuremberg, à Cologne, à Lubeck et à Halberstadt. Je n'ai pas besoin d'ajouter que toutes ces versions découlent uniquement du texte latin de la Vulgate, souvent grossièrement travesti, et qu'elles ont pour caractère commun une littéralité excessive. Ce qu'il importe de ne pas oublier, c'est que, en dépit de ces nombreuses éditions, la Bible était loin d'être populaire.

Les protestans, et aussi certains catholiques (1), ont parfois exagéré l'importance des défenses ecclésiastiques relatives à la lecture de la Bible par les laïques au moyen âge. L'église n'avait guère besoin d'interdire la lecture d'un livre à des gens qui ne savaient pas lire. Ce n'est que très tard, dans la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle, à l'époque où commence la réaction contre le catholicisme, que l'église se déclara contre ce genre de lecture. Les deux lettres du pape Innocent III qui ont trait aux fidèles de la ville et du diocèse de Metz (1199), les mesures que crurent devoir prendre les abbés que le pape avait chargés de l'examen de cette affaire, les actes du con-

(1) Voyez le très solide traité d'Antoine Arnauld : *de la Lecture de l'Écriture sainte*. Œuvres, VIII. (Paris 1777, in-4<sup>e</sup>.)

cile de Toulouse (1529), des synodes de Tarragone (1234) et de Béziers (1246), aussi bien que ceux du concile d'Oxford (1408), voulaient surtout prévenir les fausses interprétations, et partant les hérésies. Je suis loin de nier que l'église romaine, qui en fait subordonna toujours l'Écriture à la tradition, ne fût au fond absolument hostile à toute version en langue vulgaire de l'ancien ou du Nouveau-Testament; je dis seulement qu'en un temps où les moines et les prêtres lisaient rarement la Bible, les laïques ne la lisaient presque jamais. Il a fallu la prodigieuse diffusion de la traduction de Luther pour rendre la Bible populaire en Allemagne. Aucun des contemporains, ni Lange, ni Krumpach, ni Amman, ni Nachtgal, ni Frölich, Hetzer, Capiton, Denk, qui translatèrent aussi quelques parties du nouveau ou de l'Ancien-Testament, ne peut être comparé à Luther. Ce grand homme a créé la prose allemande; il a élevé le moyen-allemand au rang de langue nationale. Il a servi les hautes destinées de sa race en assurant dès lors la prépondérance de l'Allemagne du nord sur l'Allemagne du sud. Cette langue allemande, dont Klopstock a dit qu'elle est ce qu'étaient les Germains eux-mêmes dans ces jours reculés où Tacite les étudiait, — indépendante, sans mélange, et ne ressemblant qu'à elle-même, — cette langue, qui avait tendu à se fixer, au XIII<sup>e</sup> siècle, avec la poésie chevaleresque du temps des empereurs de la maison de Hohenstaufen, mais qui était redevenue flottante quand l'idiome de la Souabe disparut avec les *Mimmsinger* et qu'avec les *Meistersänger*, les maîtres chanteurs, reparut l'infinie variété des dialectes, — cette langue sortit enfin de ses fluctuations perpétuelles au XVI<sup>e</sup> siècle, grâce à la traduction allemande de la Bible de Luther.

Après le Nouveau-Testament, l'ancien. Le plus facile était fait. La partie de l'Écriture que Luther considérait comme capitale était dans les mains de tout le monde. Restait la traduction de la Bible hébraïque, œuvre ardue, immense, qui lassera Luther lui-même. Il n'osa pas commencer seul cette version à la Wartbourg. De retour à Wittenberg, il y travaille avec une âpre ardeur. En novembre 1522, il mande à Spalatin : « J'en suis au *Lévitique*... J'ai résolu de m'enfermer à la maison et de me hâter si bien que, vers janvier, le *Pentateuque* soit sous presse. Il paraîtra à part, puis viendront les *Livres historiques*, et enfin les *Prophètes*. » En 1523, comme il l'avait annoncé, la première partie de la Bible est terminée. Le 4 décembre de la même année, il écrit à Nicolas Haussmann qu'après avoir achevé la seconde partie du vieux Testament, c'est-à-dire les *Livres historiques*, il travaille à la troisième, la plus laborieuse et la plus étendue. Ici en effet, il va beaucoup moins vite. A chaque instant, des difficultés insurmontables l'arrêtent. Job lui donne une peine immense. « J'ai beaucoup de mal à traduire Job à cause de

la sublime grandeur du style; il paraît encore moins vouloir supporter notre traduction que les consolations de ses amis. Il lui plaît de rester éternellement sur son fumier. Peut-être l'auteur du livre a-t-il voulu qu'il ne fût jamais traduit. Cela fait attendre les presses qui impriment cette troisième partie de la Bible. » Dans la préface mise en tête de sa traduction, Luther prétend que si, au lieu de rendre le sens, on s'attachait à traduire ce livre mot à mot, comme le veulent les Juifs et quelques interprètes absurdes, personne n'y comprendrait rien. En quatre jours, c'est à peine si Melanchthon, Aurogallus et lui pouvaient parfois traduire trois lignes de Job (1).

Ces derniers mots, rapprochés de quelques autres textes, nous apprennent comment Luther a travaillé. A toutes les époques de sa vie, Luther a fait appel aux connaissances linguistiques de ses savans amis, de Mélanchthon surtout pour le grec, et d'Aurogallus pour l'hébreu. Il n'abordait jamais seul un texte quelque peu difficile; il semble même que, en dehors de la Bible, il ne fut pas capable de se rendre bien compte tout seul du contenu d'un livre hébreu. Amsdorf lui ayant communiqué un petit livre écrit en cette langue pour savoir ce qu'il renfermait, Luther s'excusa auprès de lui de ne pouvoir le satisfaire. C'était tout simplement un livre de prières hébraïques. Luther se faisait volontiers expliquer les textes avant de les traduire. Cette façon de travailler n'était pas sans analogie avec celle de saint Jérôme. Il suivit le même système dans les remaniemens incessans et les nombreuses révisions auxquels il soumit sa Bible allemande. A propos de ces révisions, Mathesius raconte qu'une fois par semaine le docteur réunissait chez lui, quelques heures avant le souper, ses collègues, Bugenhagen, Justus Jonas, Cruciger, Mélanchthon, Aurogallus, Forster, et parfois aussi des savans étrangers. « Après avoir pris toute espèce de renseignemens chez les Juifs ou chez des linguistes étrangers, après avoir demandé de bonnes expressions allemandes à des personnes âgées, le docteur Luther arrivait au consistoire avec sa vieille Bible latine et sa nouvelle Bible allemande, à côté desquelles il avait toujours le texte hébreu. Maître Philippe apportait le texte grec, le docteur Cruciger la Bible hébraïque et chaldéenne. Les professeurs avaient devant eux les rabbins, et docteur Pomeranus (Bugenhagen) le texte latin, qu'il connaissait à fond. Chacun avait préparé à l'avance le passage qu'on devait discuter, et avait étudié les commentateurs grecs, latins et juifs. Alors le président proposait un texte, et écoutait l'avis de chacun. »

*Jonas et Habakuk* parurent en 1526. On sait que Luther ne pensait pas que les livres des prophètes eussent été rédigés par eux-

(1) *Sandbrief vom Dolmetschen der heiligen Schrift*, Walch, xxi, 315.

mêmes d'une manière complète. « Leurs disciples et leurs auditeurs en ont écrit un passage, puis un autre, et c'est ainsi qu'a été formé et conservé ce qui s'en trouve dans la Bible. » Ainsi non-seulement *Jérémie*, mais *Hosée*, *Isaïe* et le *Kohéleth* auraient reçu leur dernière forme d'une main étrangère. « Qu'importe, répondait un jour Luther à Forster, que le Pentateuque n'ait pas été écrit par Moïse lui-même? » Luther n'accordait à l'inspiration aucune influence sur la forme des livres saints. De là des vues d'une admirable largeur, des remarques d'une justesse étonnante, dont la critique du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle a pu profiter. Qu'est-ce, par exemple, que le livre de *Job* pour Luther? L'œuvre d'un grand poète, quel que soit d'ailleurs son nom, qui a décrit, comme il les avait éprouvées, les plus cruelles épreuves de l'homme sur la terre. Luther compare ce poète au chantre d'Énée. Quant au patriarche, il a pu penser ce qui est écrit dans son livre, mais il n'a pas prononcé ces discours. « Ce n'est pas ainsi qu'on parle quand on est éprouvé. Le fait est réel au fond; mais c'est comme le sujet d'un drame dialogué, dans le genre des comédies de Térence, pour glorifier la résignation. » Les *Proverbes* de Salomon ont été recueillis par d'autres qui les écrivaient quand le roi, à table ou autrement, venait à formuler ses maximes. On y a joint les enseignemens de différens autres sages docteurs. *L'Écclésiaste* et le *Cantique* ne sont pas non plus des livres faits d'une pièce; il n'y a pas d'ordre dans ces livres, tout y est pêle-mêle, ce qui s'explique par la nature de leur origine. Luther trouvait qu'il manque bien des choses à *L'Écclésiaste*; « il n'a ni bottes ni éperons, et chevauche en simples chausses, comme je faisais moi-même quand j'étais au couvent. » Salomon n'en est pas proprement l'auteur. Quant au troisième livre d'*Esdras*, « je le jette dans l'Elbe, » disait Luther. L'histoire de Jonas lui semblait tellement incroyable que, si elle n'eût été dans la Bible, il avoue qu'il en aurait ri comme d'une folle imagination de poète.

Après *Jonas* et *Habakuk*, *Zacharias* et *Isaïe*. La peste étant survenue à Wittenberg en 1527, la traduction de ces deux prophètes ne parut que l'année suivante, après le retour de Mélanchthon, qui revit la version d'*Isaïe*. Cette traduction des prophètes fut pour Luther un véritable enfantement. « Je sue sang et eau pour donner les prophètes en langue vulgaire. Bon Dieu, quel travail! comme ces écrivains juifs ont de la peine à parler allemand! Ils ne veulent pas abandonner leur hébreu pour notre langue barbare. C'est comme si Philomèle, pendant sa gracieuse mélodie, était obligée de chanter toujours avec le coucou une même note monotone. » Traduire, c'est pour Luther recréer dans la langue qu'on parle l'œuvre d'un auteur étranger. Il veut qu'on ne se tienne ni trop près ni trop éloigné du texte. Plus il avança dans son travail, et plus il s'efforça de

parler allemand avant tout. Que l'on compare l'édition des Psaumes de 1524 avec celle de 1531, on verra que la première se rapproche plus de l'hébreu, tandis que la seconde est plus conforme au génie de la langue allemande. « Il semble, dit Richard Simon, que Luther n'ait eu d'autre vue que de faire parler le Saint-Esprit bon allemand. » Eh! n'est-ce donc rien? répondrai-je à ce sévère censeur.

Luther continuait sa version au milieu des occupations les plus diverses et les plus absorbantes. Il lui fallait visiter les églises de Saxe, faire son cours, prêcher, écrire des livres, assister à des colloques de théologiens, recevoir dans sa maison, je veux dire dans son cloître, des gens de tout état et de toute condition, venus de tous les pays, que sais-je encore? Il était malade de corps et d'esprit. Dans presque toutes les lettres écrites en 1529, on le voit préoccupé de la pensée que le monde va finir. Il croyait que le jour du jugement pourrait bien arriver avant qu'il eût achevé sa traduction de la sainte Écriture. Tous les signes des derniers jours qui y sont prédits lui semblaient accomplis; le Christ allait venir enfin pour confondre Gog et Magog. Le Turc, le pape, l'empereur, les prodiges qui se manifestaient au ciel et sur la terre autour de lui, tout le confirmait dans sa croyance, entretenue d'ailleurs par la lecture assidue de *Daniel* et d'*Ézéchiel*. Avant ces deux prophètes, il avait publié *la Sapience*. En 1530, il fit paraître *Daniel* « pour la consolation de ses derniers jours; » puis il se mit à traduire *Jérémie* et le reste des prophètes. En mai, il avait presque achevé. Il aborde *Ézéchiel*. Dans son ardeur, Luther avait résolu de donner en langue allemande tous les prophètes avant la Pentecôte; mais cette fougue tombait bientôt. Les horribles douleurs de tête, qui ne devaient plus le quitter, commençaient à le torturer; il avait le vertige, il tombait en syncope. Ce n'est pas seulement la souffrance, c'est aussi l'ennui qui le fait laisser, puis reprendre sa version d'*Ézéchiel*. Grave aveu, il l'écrivit à Mélanchthon en lui mandant qu'il traduit entre temps les petits prophètes. Il ne reste plus que Haggée et Maleaki. Il ne travaille plus; il n'a ni force ni volonté. Il lui faut accorder des « jours de sabbath » à sa tête. Ce repos lui est à charge; il songe aux imprimeurs dont les presses attendent son œuvre. Les exemplaires de sa traduction des *Psaumes* étaient épuisés; il se met à la revoir, surtout quant à la langue, et il en donne l'édition dont on a parlé. Il consacre deux heures par jour à corriger sa version des *Prophètes*. En octobre 1531, elle est enfin sous presse. Il faut maintenant composer une préface. « Chaque jour, écrit Luther à son fidèle Veit Dietrich, j'ai le vertige à en mourir. Satan m'accable de tourmens. » Il restait des mois entiers sans pouvoir ni lire ni écrire. Il se dégoûte tout à fait de sa grande œuvre. Il lui échappe des mots comme ceux-ci : « je m'occupe de l'*Eccle-*

*siastique*; dans trois semaines, j'espère bien être délivré de cette corvée. » Il est vrai qu'il n'avait aucun goût pour ce livre, dont l'auteur, qui ne sait rien du Christ, lui paraissait un vrai légiste. Enfin en 1534 la première édition de toute la Bible allemande parut chez Hans Lufft.

A partir de cette époque, le patriarche du nord perd de plus en plus son incomparable puissance de travail; il n'a même pas le courage de donner une édition de ses œuvres. Il aimerait mieux, comme Saturne, dit-il, dévorer tous les enfans de son esprit. Seuls, son traité du *Serf arbitre* et le *Catéchisme* lui plaisent encore; il a de charmans retours d'activité juvénile et de joyeuse ardeur. Ainsi, à propos de la révision de la Bible pour l'édition de 1541, il écrit avec enjouement à Mélanchthon : « En ton absence, nous avons osé revoir *Job*, les *Psaumes*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique*, *Isaïe*, *Jérémie*. Quand vous reviendrez, toi et Cruciger, c'est à peine si vous trouverez encore *Ézéchiel*. Tu sais, j'ai été bien malade quand je le traduisis pour la première fois. La même chose arrivera peut-être si vous ne vous hâtez. » Il travaillait seul, en effet, à la révision d'*Ézéchiel*, mais lentement, à cause de la faiblesse de son cerveau. Il lutte toujours : « Demain, je me mettrai à revoir le Nouveau-Testament, ainsi l'ordonnent nos seigneurs et maîtres les typographes. » Un alanguissement suprême le courbe vers la terre. Son âme tendre et mystique s'abîme en de longues contemplations muettes. Devant ses yeux voilés, le monde des vivans s'évanouit peu à peu comme un vain songe. Plongé dans un recueillement morne, l'apôtre s'entretient en silence avec le Père céleste. Il sait que l'homme né de la femme tombe comme la fleur et passe comme l'herbe des champs. Il a éprouvé le dégoût de la vie. Il a de la cendre dans la bouche et de la nuit dans le regard. « Je demande à Dieu une bonne heure pour partir, écrit-il à Link. Rassasié, fatigué, je ne suis plus que néant. » Il se figure la mort comme un long sommeil pendant lequel nous servons de pâture aux vers de la terre. Au dernier jour, nous nous relèverons sans doute, forts et joyeux, semblables au voyageur qui a dormi toute la nuit et que réveille le souffle du matin. Au reste Luther ne s'est jamais beaucoup préoccupé de la vie d'outre-tombe, de l'immortalité de l'âme, et des questions de ce genre qu'on agite dans l'école. Rien ne resta plus étranger à son idéal moral. Il aimait Dieu comme un fils aime son père, sans jamais imaginer qu'il pût y avoir rien au-delà de cet amour. Faire la volonté du Père, s'en remettre de tout à lui seul, n'avoir ni une pensée, ni un sentiment qui ne tende à lui, reconnaître qu'on ne peut rien par soi-même, mais qu'on peut tout en lui et par lui, se donner tout entier, se livrer sans réserve, sans arrière-pensée, avec ingénuité et candeur, comme l'enfant s'abandonne sur le sein de sa

mère, croire à la bonté infinie de Dieu parce qu'on est soi-même devenu bon, trouver la paix du cœur, le calme de la conscience dans la conviction profonde qu'on est pardonné, aimé, sauvé, et, ravi dans une adoration perpétuelle, roulant d'extases en extases, tressaillant d'allégresse dans la possession du Dieu vivant, — voilà ce qui préserva Luther de toute pensée égoïste et mesquine de salut personnel et de rémunération future.

## IV.

En résumé, la préparation exégétique de Luther prouve qu'il n'a été ni helléniste, ni hébraïsant, ni philologue au sens ordinaire de ces mots. Homme de foi et d'action, il n'a ni le goût de la science pure et désintéressée, ni le loisir nécessaire aux longues et patientes recherches qui ne donnent point de résultat immédiat. Sa science est toute pratique. Luther a reconnu l'importance de la philologie et de l'histoire pour l'usage dogmatique et homilétique des textes sacrés. Le christianisme ayant en somme ses racines dans l'Écriture, il a compris qu'il fallait avant tout préserver celle-ci des fausses interprétations en opposant à l'arbitraire du sens multiple et de l'allégorie l'exégèse grammaticale et critique. Les textes hébreux et grecs de la Bible sont la « parole extérieure. » Après tant de siècles, nous ne pouvons retrouver la foi qui sauve que dans des livres écrits en Orient. De là pour le théologien la nécessité de fortes études philologiques; mais rien n'était plus opposé à la nature même de la science que des préoccupations de ce genre. « Je vous ai souvent recommandé d'apprendre l'hébreu, dit-il dans son commentaire sur le psaume xlv. Je pense en effet que nous aurons pour ennemis de notre religion les Espagnols, les Français, les Italiens, les Turcs même. La connaissance de la langue hébraïque sera nécessaire alors. Pour ma part, je sais combien elle m'a été utile contre mes adversaires. Aussi, pour des milliers de florins, je ne voudrais pas ne point savoir le peu d'hébreu que je sais. » Il était si peu porté à exagérer ses connaissances d'orientaliste, que dans les *Colloquia* on lui prête la déclaration suivante : « moi, Martin Luther, je ne sais guère de grec ni d'hébreu (1). » Il ne s'est jamais vanté de posséder une science qu'il n'avait pas en réalité. On aurait donc grand tort de traiter Luther comme un « orientaliste. » En tout cas, on a mauvaise grâce à lui reprocher durement, comme Richard Simon, d'avoir mal su le grec et l'hébreu. Il apprit ces langues comme on les apprenait de son temps dans les universités.

(1) *Colloquia*, t. 1<sup>er</sup>, p. 263.

Fut-il donc moins savant que Zwingli, O'Ecolampade, Capiton, Osiander, Bibliander, et tant d'autres théologiens illustres du xvi<sup>e</sup> siècle?

Avec Luther, il faut toujours s'attendre à des contradictions. De même que, lorsqu'on étudie l'exégète, on ne doit pas oublier qu'il a commencé par traiter l'Écriture à la manière des scolastiques, qu'il a été « l'ennemi » de Lyra, et que, tout en exaltant plus tard l'autorité historique et le sens littéral de la Bible, il a pourtant tout subordonné dans l'Écriture à sa christologie, de même on imagine sans peine qu'un théologien qui pose d'abord en principe que le croyant peut seul saisir le vrai sens de l'Écriture ne se fera pas faute de malmener la grammaire, si elle met en péril sa dogmatique. Sa profonde piété ne lui permettait guère d'être longtemps d'accord avec ses instincts d'indépendance. Il fut toujours un peu le moine augustin des jeunes années qui, dans sa cellule, écrivait que « les temps étaient périlleux, » parce qu'un Érasme et un Lefèvre d'Étaples, ignorans de la grâce du Christ, osaient toucher au saint livre. Lui, il n'était que chrétien. Il voyait bien d'ailleurs qu'on ne vaut pas mieux parce qu'on sait le grec et l'hébreu, puisque saint Jérôme, qui passait pour avoir su cinq langues, n'avait pu égaler saint Augustin, qui n'en connut jamais qu'une. Érasme sans doute n'était point de cet avis; mais il est bien difficile que celui qui accorde quelque chose à l'homme se rencontre avec celui qui ne connaît que la grâce. Avant tout, Luther prétendait bien trouver dans la Bible ce qu'il y avait mis *a priori*. En dépit de ses déclarations, il n'a donné d'aucun psaume une explication purement historique, et il trouve enseigné à chaque page des livres du peuple hébreu le mystère de la Trinité, l'éternité du Verbe, les deux natures du Christ, le dogme de la justification par la foi, les sacrements, que sais-je encore? bref, tous les articles de la *confession d'Augsbourg*. Il y a dans les traités du théologien saxon une exégèse théorique, une herméneutique admirable, où tous les principes d'où est sortie l'exégèse moderne sont déjà posés; mais il y a aussi dans les commentaires une exégèse pratique qui ne tient nul compte de l'autre et semble même se faire un jeu d'en transgresser les lois.

Ne dirait-on pas que les théories du réformateur relatives à l'autorité de la Bible diffèrent absolument de celles de l'église catholique? Saint Augustin en effet a dit : « Je ne croirais pas à l'Évangile sans l'autorité de l'église. » Luther au contraire, en face des pères, des conciles, des papes, des décrétales, des canons et des scolastiques, pose comme infaillible et absolue l'autorité unique de la Bible. « L'Écriture ne peut errer, » *die Schrift kann nicht irren*. Mais prenez garde : le Christ est le seul maître de Luther, le Christ l'instruit, le Christ parle en lui. Le cri de la conscience est pour

Luther la voix même du Christ. La Bible, qui juge tout, est jugée à son tour par le Verbe, qui se révèle à l'âme du croyant. « Si, dans les débats où l'exégèse n'amène pas de victoire décisive, dit Luther, nos adversaires pressent la *lettre* contre *Christ*, nous insisterons sur *Christ* contre la *lettre*. » Quand donc la grammaire, cette pauvre science de mots, dont on fait cas d'ailleurs, semble compromettre un article de foi, il faut l'écartier résolument. Le sens des écritures doit être conforme à l'orthodoxie. C'est un devoir de sacrifier partout et toujours le sens grammatical aux impérieuses exigences du dogme.

Mais en vérité il serait injuste de trop insister sur ces contradictions, conséquences nécessaires de l'état psychologique de Luther, qui ne l'ont d'ailleurs pas empêché d'aimer sincèrement la science et de répandre dans ses commentaires de savantes remarques. On trouve surtout des vues d'une grande justesse sur la nature de la langue hébraïque dans une sorte d'épître écrite en 1537; à propos du célèbre passage d'Ilabakuk : « le juste par sa foi (1) vivra, » pierre angulaire du dogme de la justification, Luther remarque que d'après quelques-uns dans l'hébreu il y a non pas : *justus ex fide sua vivet*, mais *ex veritate*. Ces gens-là seraient prêts à nier et à condamner la vraie doctrine de la foi, s'ils n'en étaient empêchés par la traduction qu'a faite de ce demi-verset l'apôtre Paul. Les ignorans! qui ne sait, dit Luther, que rien en hébreu ne répond proprement au mot « foi? » Les Hébreux en ont un autre, *émeth, émouna*, « vérité. » En hébreu, la signification de ce vocable « vérité » est tiré de ce qui est *solide, stable, assuré, certain*, et ce mot se dit également des choses corporelles ou spirituelles. On veut non pas qu'il y ait « foi, » mais « vérité » dans le passage d'Ilabakuk : foi et vérité ne font qu'un en hébreu.

Il y aurait bien des choses à dire, mais il est exact qu'en hébreu l'idée du vrai se tire de la solidité et de la stabilité. L'absence complète de termes abstraits dans cette langue est caractéristique et devait singulièrement frapper un idéaliste comme Luther. Pour exprimer une idée abstraite, l'hébreu a recours soit à des formes plurielles, soit à des formes féminines dérivant d'adjectifs. Les langues sémitiques n'ont jamais été, comme le sont devenues les langues aryennes, les langues de l'abstraction et de la métaphysique. Aucun type linguistique ne montre mieux combien l'idée pure a peu de part à la formation du langage, et ne prouve avec plus d'évidence que les notions abstraites de l'entendement humain se sont toutes dégagées de formes concrètes et sensibles. Une science d'infinie por-

(1) Ce n'est pas « foi, » mais « fidélité » qui est dans le texte. Cf. Hitzig, *Kurzgefasstes exegetisches Handbuch zum A. T.* (Leipzig 1863), p. 269.

tée, la philologie comparée, dont le but, hautement proclamé par un érudit éminent, M. Michel Bréal, est de nous aider à surprendre les opérations de la raison et à découvrir les lois historiques de son développement, démontre qu'à l'origine tous ces mots, « Dieu, » « âme, » « vertu, » « pensée, » ont eu une signification concrète, que nos langues modernes sont remplies de métaphores oubliées et d'images effacées, et que, pour en être arrivé à se servir de mots comme de signes algébriques, la pensée a dû peu à peu se détacher de la matière, s'élever au-dessus du phénomène, oublier jusqu'au sens étymologique de l'expression. Le langage, en tant que reflet du monde extérieur, a eu tout d'abord un caractère physique, sensuel, essentiellement naturaliste. Qu'est-ce que le mot, sinon une notation phonique de l'état psychologique dans lequel nous mettent les phénomènes qui affectent notre organisme? La distinction logique des catégories de la substance et de l'attribut, fruit de la réflexion, ne saurait être un fait primitif. Il est si vrai que la sensation présida seule aux premiers actes de la pensée humaine, que tous les substantifs ont été des adjectifs, que ces adjectifs, pris substantivement ensuite, pouvaient avoir, comme le mot sanscrit *diva*, Dieu, un comparatif et un superlatif, et que des mots comme ciel, terre, soleil, nature, n'ont été primitivement que des qualificatifs; mais c'est surtout, nous le répétons, dans les langues sémitiques qu'on observe l'origine toute sensuelle du langage, et qu'on peut noter les transitions assez grossières par lesquelles les mots ont passé d'un sens matériel à une signification intellectuelle ou morale.

Malgré sa connaissance très médiocre de la langue hébraïque, Luther a donc possédé à un très haut degré le sentiment de la nature propre de cette langue. N'ayant ni le goût ni le loisir de l'apprendre en grammairien, il l'a devinée en homme de génie. Voilà précisément ce qu'un personnage aussi grave et aussi exact que Richard Simon n'a jamais pu lui pardonner. Luther eut surtout le tort, aux yeux du savant oratorien, de rejeter le livre des rabbins. Il faut d'ailleurs l'avouer, Luther était en philologie hébraïque d'une école très hardie, mais très dangereuse, égarée souvent jusqu'à la folie, qui avait la prétention de marcher hors des voies tracées par les rabbins et de se débarrasser de tout l'enseignement traditionnel des Juifs. Au temps de Reuchlin comme au siècle de saint Jérôme, la science de l'hébreu était restée en la possession exclusive de la synagogue. Quelque répugnance qu'un chrétien en pût éprouver, c'est à cette unique source qu'il lui fallait puiser. Rejeter le savoir traditionnel des rabbins et croire qu'on pouvait comprendre la Bible sans autre secours que la Bible elle-même, c'était transporter l'arbitraire et la fantaisie des cervelles scolastiques dans ces graves

études orientales. Luther ne le comprit pas; il ne sut point résister à sa violente antipathie pour les Juifs. Ici encore il fut dominé par sa dogmatique.

Luther était persuadé que les rabbins ne peuvent avoir l'intelligence véritable de la Bible; il en trouvait le témoignage irréfragable dans Isaïe (xxviii, 11; xxix, 14). La Bible est pour les Juifs un livre scellé et fermé; c'est dans une langue étrangère qu'elle parle à ce peuple. Le Nouveau-Testament d'ailleurs est la clé de l'ancien. Il était si convaincu qu'un Juif ne peut comprendre l'Évangile, qu'il lui arriva de dire: « Si un Juif venait me demander le baptême, je le conduirais aussitôt après la cérémonie sur le pont de l'Elbe, et je le jetterais à l'eau une pierre au cou. » Ce sont là des exagérations pittoresques, des traits d'*humour*, comme on en remarque souvent dans les « conversations » de Luther. En réalité, cet homme excellent n'a jamais accablé de sa haine que des ennemis imaginaires. Il avoue quelque part que, lorsqu'il voulait écrire contre le pape ou quelque autre de ses grands ennemis, il avait besoin de se mettre dans un certain état d'esprit. C'était un artiste. Quant à cette aversion pour les Juifs, quant à ce vieux fonds de haine extravasée au cœur de tout chrétien, c'est là un fait de race, quelque chose d'héréditaire, d'inconscient et d'inné comme l'instinct.

Voilà bien toutefois comment un Saxon, un chrétien, un mystique, devait parler de ces rabbins qu'un Reuchlin, un Santès Pagnini, un Sébastien Münster, ne craignaient pas d'appeler leurs maîtres. Ces rabbins étaient doctes, soit; mais que savaient ils des luttes et des angoisses de l'âme qui firent passer Luther de la mort à la vie? Que savaient-ils de l'amour, de la divine confiance en Jésus qui nous a délivrés du poids de nos péchés? Que savaient-ils de ces joies de la conscience qui ouvrent le paradis au chrétien régénéré par la foi? C'est toujours en effet à ce grand dogme de la justification par la foi qu'il faut en revenir lorsqu'on veut expliquer n'importe quelle parole ou quelle pensée de Luther, sa critique comme son exégèse, sa science et sa morale comme toute sa vie spirituelle et religieuse. Grande et chère doctrine qui consola, soutint, releva tant d'âmes craintives, inquiètes, aimantes autant que faibles, consumées de désirs surhumains, mal à l'aise en cette vie où, toutes souillées, elles soupiraient après une pureté et une sainteté inaccessibles! Pécher, toujours pécher, quel supplice! « Oh! mes péchés! » écrivait Luther à Staupitz. Hier, elle s'était promis d'être forte, la pauvre âme pécheresse; aujourd'hui elle retombe épuisée, vaincue par ce poids qui l'entraîne, — la chair. Quelle rougeur! Est-ce colère ou honte? Les deux peut-être. La stupeur qui suit la

faute fait du pécheur une masse inerte d'où toute vie semble s'être retirée. L'orgueil humain, terrassé, laisse la créature sans force contre le désespoir qui l'envahit, l'opprime, la torture, et c'est alors que les larmes, amères et abondantes, coulent sans fin, c'est alors que tout son être se révolte, contre elle-même d'abord, puis contre Dieu. « Malheureux homme que je suis ! s'écrie saint Paul ; qui me délivrera de ce corps de mort ? » Mais l'apôtre a la foi, la foi toute-puissante, bienheureuse, invincible, la foi qui justifie sans les œuvres de la loi, la foi qui laisse le vieil homme dans le sépulcre du Christ et nous fait entrer dans une vie nouvelle.

C'est cette foi, assez forte pour changer la face du monde, c'est cette ardente piété qui inspirait à Luther une aversion invincible pour les Juifs. Les Juifs en effet n'ont pas connu la piété véritable. Les Grecs eux-mêmes, si hautement doués, manquaient de ce sentiment, du moins tel que nous pouvons l'étudier dans l'Inde et dans les contrées germaniques et celtiques. Seules, les races de ces régions devaient éprouver ce sentiment exquis et profond, cette tendresse de cœur qui se résout en larmes, cette délicatesse infinie de la conscience, cet amour exalté et maladif qui fait mourir d'une langueur divine. La certitude de toutes les joies de l'éternité n'a jamais empêché l'âme de ces chrétiens d'être accablée de tristesse. C'est que rien ne peut combler l'abîme de sensibilité qui est en eux. La sensualité des Sinites soulève leur cœur de dégoût. Elles ont un mot pour exprimer l'aspiration vers l'infini, vers l'inconnu, vers l'idéale patrie des rêves. Leur histoire atteste qu'elles ont longtemps dédaigné ce qu'on appelle luxe et confortable. La pureté morale et le sentiment exquis des choses belles et bonnes leur tint lieu de tout, et fut pour elles la source des plus vives jouissances. Leur génie aimait à planer dans les purs espaces du monde des idées ; mais, quand l'âme du chrétien retomrait épuisée de ces hauteurs sur cette terre, quand elle se sentait pénétrée de ce sentiment de lassitude et de dégoût que les saints eux-mêmes ont connu, lorsqu'une immense tristesse la livrait brisée aux étreintes terribles du désespoir, ah ! ce qu'elle demandait alors à Jésus, c'était non pas, comme le Juif, un royaume terrestre, un triomphe temporel, une victoire sur les nations, — mais la résignation et la douceur de celui qui, au jardin de Gethsémani, s'était senti, dit-on, le cœur rempli d'amertume et d'angoisse, avait été triste jusqu'à la mort, mais n'avait point repoussé le calice de l'expiation. « Père, que ta volonté soit faite, et non la mienne ! » Ainsi disait Luther. Combien de fois la pensée du divin crucifié ôte à la souffrance toute son amertume, et verse l'extase dans l'âme endolorie du croyant !

JULES SOURY.

---

## CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

---

14 octobre 1871.

Puisque la France, renversée du haut de ses rêves, doit mettre le signet à sa vieille histoire pour recommencer une histoire nouvelle; puisqu'elle est vouée désormais aux dures et sérieuses épreuves d'une nation qui a tout à la fois à se relever de la guerre étrangère et de la guerre civile, qui a son territoire à délivrer, ses institutions à reconstruire, sa fortune diplomatique et morale à refaire, sa capitale à guérir des dernières blessures de l'anarchie, il faut bien que sans illusion et sans fausse honte elle accepte dans toute leur rigueur ces conditions laborieuses. Une nation n'est point déshonorée parce qu'elle a été vaincue, elle ne mériterait pas le nom de nation, si elle ne trouvait en elle-même les moyens de reprendre son rang dans le monde, de garantir l'indépendance de son action, la sûreté de ses relations par une existence pacifiée et raffermie. Aujourd'hui comme hier, il y a donc pour la France un double travail, il y a ce que nous appellerons le travail de libération vis-à-vis de l'étranger, et il y a ce qui a pris le nom de réorganisation nationale. Nous ne cachons point, pour notre part, que tout ce qui peut avoir pour résultat d'affranchir un fragment de territoire de plus à la première place, que tout doit céder le pas à cet intérêt supérieur, et que l'élection même des conseils-généraux, si grave qu'elle soit au moment où nous sommes au point de vue de la réorganisation du pays, ne vient qu'après cette négociation que le gouvernement s'est fait autoriser à poursuivre avec la Prusse pour enlever six départemens de plus à l'occupation étrangère.

Où en est donc aujourd'hui cette négociation? Il est clair qu'elle n'a pas marché avec toute la rapidité sur laquelle on comptait d'abord, qu'il y a eu des difficultés et des tiraillemens à la suite des conditions nouvelles introduites par l'assemblée dans le règlement éventuel des relations commerciales de la malheureuse Alsace et de la France. Bref, M. d'Arnim n'a pu rien conclure à Versailles, et il a fallu que M. le ministre des finances prit le chemin de Berlin pour aller en finir avec

M. de Bismarck lui-même. Il faut aller aujourd'hui à Berlin pour racheter nos départemens gardés en gage par l'étranger! M. Pouyer-Quertier, avec sa robuste nature, n'est point sans avoir trouvé un certain succès personnel assez bizarre en Allemagne; on l'a presque acclamé sur son passage, on l'a pris pour un général; le cabinet prussien n'a pu voir en lui que le représentant d'un gouvernement qui a l'orgueil de mettre de la ponctualité à remplir ses obligations, même les plus cruelles, et en fin de compte M. le ministre des finances a pu mener à bout cette négociation, qui, depuis plus d'un mois, traîne entre Versailles et Berlin ou Varzin. Si le traité n'est point signé encore, il le sera demain; mais à quel prix M. Pouyer-Quertier a-t-il réussi à enlever cette convention, dont la conséquence est la libération anticipée de six de nos départemens? Cela est bien clair, une fois de plus il a dû acheter l'avantage qu'il réclamait. M. de Bismarck et l'empereur Guillaume lui-même témoignent, dit-on, la plus vive admiration pour M. Thiers: ils font peut-être pour lui ce qu'ils ne feraient pas pour d'autres; malheureusement ce ne sont pas des politiques à laisser tomber leur proie pour mieux exprimer leur admiration. Quelques efforts qu'on ait faits, on ne semble pas avoir pu obtenir le droit de réciprocité pour l'entrée des marchandises françaises en Alsace. En revanche, la durée de la période de franchise pour l'entrée des produits alsaciens en France semble devoir être abrégée. Enfin le système des traités garantis par les banquiers et négociables paraît être abandonné pour le paiement du quatrième demi-milliard, qui se ferait par des versemens échelonnés. Évidemment, il n'y a point à se faire illusion, ce qui a été admis pour les relations commerciales provisoires de l'Alsace et de la France n'est pas tout à fait ce qu'avait décidé l'assemblée, et le gouvernement a dû prendre la responsabilité de dépasser quelque peu la limite qui lui avait été fixée. Pouvait-il sérieusement reculer devant cette responsabilité? Nous ne parlons pas seulement des 20 millions de frais d'occupation que gagnera le trésor français par la retraite immédiate d'un nouveau contingent de l'armée allemande; il y a une raison bien autrement grave, bien autrement décisive, c'est l'état même de ces six départemens, qui sont pleins d'anxiété depuis qu'ils ont vu poindre le jour d'une délivrance prochaine, qui frémissent sous la domination étrangère, c'est cette suite de collisions qui depuis quelque temps éclatent entre Allemands et Français à Dijon, dans d'autres villes encore, et qui en se renouvelant pourraient conduire aux plus dangereuses complications. Voilà ce qu'il faut éviter, fût-ce au prix de quelques intérêts de commerce.

Il est possible qu'on se plaigne un peu dans l'assemblée, M. Thiers n'aura qu'à appeler à son secours ces populations de la Bourgogne, de la Franche-Comté ou de l'Aisne qui auront retrouvé leur liberté; ce sera sa meilleure défense, et au demeurant quelle diplomatie serait possible, s'il y avait un pouvoir assez faible, assez craintif pour ne point oser

prendre de ces résolutions d'intérêt national? Les institutions parlementaires que nous avons reconquises et où la France trouve sa plus sûre garantie, ces institutions se maintiendront, s'enracineront, nous l'espérons bien; mais si l'on veut qu'elles soient durables, sérieuses et efficaces, il faut introduire dans la pratique parlementaire des habitudes nouvelles, de façon à laisser au gouvernement, surtout dans les relations extérieures, une grande latitude. Que le gouvernement soit perpétuellement responsable devant l'assemblée, rien de plus simple, c'est la nature du régime parlementaire; mais en même temps il faut que le gouvernement ait une liberté suffisante, qu'il puisse prendre la responsabilité du silence comme de l'action, il faut qu'il accoutume l'assemblée à bien comprendre qu'on ne conduit pas une négociation à coups d'interpellations et d'amendemens improvisés, et c'est surtout à l'heure où nous sommes, si nous voulons refaire notre diplomatie et nos alliances, que cet énergique esprit d'initiative et de conduite est nécessaire. Puisque la république existe, elle a sans doute l'ambition de vivre; ce qu'elle a de mieux à faire alors, c'est de commencer par accréditer dans le monde qu'elle est capable de suite dans ses desseins, de secret dans ses conseils, de sûreté dans ses relations. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions nous refaire une politique extérieure, et, pour en arriver là, il ne suffit pas qu'à côté d'un chef d'état qui est personnellement la plus haute garantie pour l'Europe, il y ait un ministre ayant le sentiment des grands intérêts nationaux; ce ministre, nous l'avons : M. de Rémusat a pour lui l'honneur du nom et du caractère, l'élévation du talent, l'expérience des affaires publiques. Il faut aussi que le gouvernement se donne à tous les degrés des collaborateurs faits pour être les complices intelligens et actifs de la politique de réparation qui nous est imposée; il faut qu'il mette un soin jaloux et tout nouveau dans la désignation des hommes appelés à concourir à son œuvre. Il vient d'envoyer M. Lanfrey comme ministre plénipotentiaire à Berne, et il ne pouvait ouvrir la carrière diplomatique à un esprit plus distingué; mais en même temps, sans parler même d'autres choix qu'on lui prête, dont il saura se défendre sans doute, qu'il regarde du côté de Florence, de Rome ou de Saint-Pétersbourg, et qu'il se demande si c'est bien là toute la richesse de représentation diplomatique sur laquelle la France peut compter. Après cela, nous le savons bien, tout ne se fait pas en un jour, surtout dans des momens de crise comme ceux que nous venons de traverser, dans ces momens où la France n'a pas à songer seulement à sa politique extérieure, où elle a aussi tous ses ressorts intérieurs à remettre en ordre.

Heureusement, après les tempêtes récentes, la paix rentre par degrés dans le pays. Cette dissolution des gardes nationales qu'on semblait tant redouter, elle s'est accomplie ou elle s'accomplit chaque jour sans rencontrer la moindre résistance, sans provoquer même un mouvement

de mauvaise humeur, et les élections des conseils-généraux, qui viennent de se faire, ont à peine remué l'opinion à la surface et pour un instant. Il ne faut pas s'y tromper, la France est fort jalouse de ses droits politiques, sauf à les livrer de temps à autre à qui veut les prendre; elle tient tout au moins à l'apparence de ses droits, elle n'a pas pour cela une passion immodérée du scrutin. Les appels trop fréquents au suffrage universel finissent par fatiguer ou par ressembler au signe importun d'une crise qu'on voudrait voir se clore, et qui se prolonge obstinément. De là cette indifférence dont on remarque presque toujours le progrès à mesure qu'on s'éloigne des circonstances qui ont violemment secoué l'opinion. Au premier vote, l'empressement est marqué et à peu près universel; au second vote, l'ardeur est déjà refroidie; au troisième scrutin qui s'ouvre, les intérêts commencent à ressentir de l'ennui, on se demande si on va être condamné au vote forcé et perpétuel. Les hommes ardents des opinions extrêmes restent seuls au combat, toujours prêts à saisir une occasion nouvelle d'agitation. Il en résulte que les élections, quand elles se succèdent fréquemment comme cette année, ont un caractère énigmatique, souvent contradictoire, ou qu'elles risquent de n'être qu'une expression confuse de l'opinion. Il y a des villes, comme Marseille, où sur 75,000 électeurs inscrits, 40,000 s'abstiennent, de sorte que les élus ne représentent qu'une fraction d'une minorité. Il est certain que l'abstention, sans prendre partout les mêmes proportions, a été en général assez considérable.

Tel qu'il est néanmoins, que veut dire ce dernier vote? Que peut-on conclure de ces élections rapprochées des deux ou trois autres élections qui se sont succédé depuis huit mois? Autant qu'on en puisse juger d'après des évaluations toujours approximatives, sur près de 3,000 cantons, il y en aurait de 8 à 900 où il devra y avoir un scrutin de ballottage. Parmi les élus, on compterait près de 100 bonapartistes, près de 200 légitimistes, un peu plus de 200 radicaux. Le reste formerait une masse compacte désignée sous le nom de républicains modérés et de conservateurs libéraux, et cette masse ralliée au gouvernement s'accroîtra certainement par le scrutin complémentaire. En somme, le résultat est parfaitement rassurant; les élections dernières sont plus conservatrices que celles qui les ont précédées immédiatement, et elles le sont moins que celles d'où sortait l'assemblée nationale au mois de février. Au fond, quand on y regarde de près, à travers des apparences de contradiction et d'indifférence publique, il ne faut pas croire que l'opinion aille à l'aventure autant qu'il le semblerait. Au mois de février, sous l'impression de la guerre et d'une révolution flagrante, l'opinion était résolument conservatrice, elle l'était peut-être trop; elle craignait de tomber dans la réaction, et aussitôt, à la première occasion, aux élections municipales et aux élections parlementaires du 2 juillet, elle allait dans le sens républicain. Aujourd'hui, reprenant un certain équilibre, elle rede-

vient sensiblement conservatrice sans aller cependant jusqu'où elle allait au mois de février. Sait-on ce que prouvent ces faits? C'est qu'à travers tout la France est essentiellement modérée, libérale, conservatrice; elle a peur des exaltés de la droite aussi bien que des radicaux de la gauche, et elle les évince du scrutin. Là est la vérité de la situation, dégagée de toutes les fantasmagories des partis; là est la seule force politique réelle, tout le reste n'est que fiction ou agitation. Après cela, que resterait-il à faire?

Une chose bien simple, qu'on ne fera pas sans doute parce qu'elle est trop simple. Il resterait à réaliser un progrès d'où dépend peut-être l'avenir des institutions libres. Aujourd'hui les élections qui viennent de se faire complètent la réorganisation administrative du pays; la France est légalement constituée, en possession régulière d'elle-même; elle a une assemblée souveraine, des conseils de département, des conseils de commune. Le vrai progrès, ce serait que personne ne songeât à dénaturer ces formes diverses de la représentation publique, que chacun restât dans sa sphère : l'assemblée nationale occupée à faire des lois, les conseils-généraux gérant les intérêts des départemens, les conseils municipaux administrant les communes. Malheureusement en France la passion de tous les hommes est de dépasser les limites de leurs droits, et c'est ainsi que pour certains conseils-généraux ou municipaux la première chose à faire est de s'occuper de politique. Aussi qu'en résulte-t-il? Une confusion inévitable qui altère et compromet toutes les institutions. C'est là le mal invétéré contre lequel le gouvernement est tenu de réagir sans cesse en s'appuyant sur cette force d'opinion libérale et conservatrice qui s'offre si visiblement à lui dans toutes les occasions.

Cette œuvre nécessaire du gouvernement, elle n'est certes rien moins que facile au temps où nous vivons, elle est surtout absorbante, laborieuse et souvent mortelle à ceux qui s'y dévouent avec une sincérité courageuse, avec la passion du bien public. Elle vient de coûter la vie à un des hommes les mieux doués, les plus propres à faire aimer et à honorer le gouvernement, au ministre de l'intérieur, M. Lambrecht, qui a succombé à la peine, enlevé subitement comme sur un champ de bataille. Ancien élève de l'École polytechnique et dès longtemps familiarisé avec tous les problèmes de l'industrie, esprit instruit et éclairé, caractère attachant et modeste, M. Lambrecht avait tout ce qu'il faut pour faire du bien sans faire beaucoup de bruit. Il avait été du corps législatif de l'empire, et on croit rêver quand on se souvient que cet homme bienveillant et modéré avait rencontré aux élections les hostilités de l'administration impériale; il l'avait mérité en effet, il avait été un des premiers parmi ceux qui demandaient des réformes libérales! Patriote sincère et douloureusement éprouvé par les événemens, ami dévoué de M. Thiers, il avait accepté par abnégation, bien plus que par ambition,

un portefeuille dès le mois de février. Bientôt il remplaçait M. Ernest Picard au ministère de l'intérieur, et dans ces quelques mois d'administration il n'a fait que mieux montrer les qualités d'une nature sérieuse et droite autant que conciliante, qui avait tout au moins l'autorité de la séduction. Si M. Lambrecht ne se faisait pas craindre, il se faisait estimer; il est mort en soldat du devoir, à son poste.

M. Thiers vient de lui donner pour successeur M. Casimir Perier, qui fait heureusement revivre un grand nom dans le gouvernement, qui au seuil de son cabinet retrouve le souvenir tout-puissant et inspirateur de son illustre père, mort autrefois en combattant pour la liberté légale et pour l'ordre. Par lui-même d'ailleurs, M. Casimir Perier méritait de renouer les traditions paternelles. Après avoir été longtemps dans la diplomatie, il s'est distingué, on le sait, par ses travaux financiers, par des études constitutionnelles; il a combattu énergiquement pour la cause libérale sous l'empire, et pendant la guerre il s'est vu exposé pour sa fermeté aux vexations prussiennes. Élu député dès le mois de février, il était dès la première heure un des chefs de cette majorité modérée qui se retrouvera toujours quand on le voudra, et récemment encore il était le président de la commission du budget, qui avait certainement une rude besogne. Ce qu'on peut dire de mieux du nouveau ministre de l'intérieur, c'est qu'il est un gage de plus de l'union entre le pouvoir exécutif et l'assemblée; il est une force de plus dans le gouvernement, et sa nomination fait honneur à M. Thiers autant qu'à celui qui a été l'objet d'un tel choix, puisque M. Casimir Perier ne s'est pas toujours trouvé d'accord avec le président de la république dans certaines circonstances récentes, notamment au sujet de questions financières qui ne sont pas encore résolues. C'est une marque de respect mutuel des opinions, d'indépendance et de dignité dans le pouvoir; ne fût ce que sous ce rapport, rien n'est mieux fait pour inspirer au pays l'estime de son gouvernement. C'est de bon augure pour le nouveau ministre qui entre aux affaires sous ces auspices, et à qui l'appui du chef du gouvernement ne manquera pas pour ramener partout l'ordre et la régularité dans la pratique des institutions libres, pour maintenir l'autorité de la loi, qui n'est elle-même que l'émanation de la souveraineté nationale.

L'ordre matériel, — c'est beaucoup sans doute pour le moment, — ne semble pas menacé; l'ordre moral est bien plus précieux encore, puisqu'il est la plus sûre garantie de l'ordre matériel lui-même. On ne se figure pas ce que des événemens comme ceux qui viennent de se dérouler autour de nous laissent d'idées à rectifier, de troubles d'esprit à dissiper. Qu'on voie un instant ce qui se passe à Paris. Il y a maintenant, comme on sait, un conseil municipal à Paris, et en somme ce conseil, composé en majorité d'hommes sensés, fait les affaires de la ville avec zèle, de concert avec le préfet de la Seine, M. Léon Say : il a fait notamment le

dernier emprunt, qui a eu un étonnant succès; mais à côté de cette majorité du conseil municipal il y a une minorité radicale qui a certainement quelque lien de parenté avec la commune. Or cette minorité a voulu se faire une sorte d'existence particulière en se donnant un journal, et dans ce journal elle vient de publier une enquête sur la situation industrielle et commerciale de Paris. Cette situation n'a pas retrouvé son éclat d'autrefois, nous en convenons. Les auteurs de l'enquête constatent que les étrangers hésitent à venir, que les commandes diminuent; ils constatent en outre que les ouvriers manquent dans certaines industries par suite de cet horrible coup de vent du mois de mars, qui a laissé dans la population parisienne un déficit de 100,000 hommes tués, emprisonnés ou émigrés. Tout cela est possible, quoiqu'il y ait peut-être quelque exagération pessimiste. Quel est donc le remède? Croit-on que les auteurs de l'enquête renvoient la responsabilité des souffrances de Paris à ceux qui les ont causées par leurs folies sinistres? Nullement, ils n'en parlent même pas; l'unique remède qu'ils trouvent, c'est l'amnistie, la levée de l'état de siège. Ils parlent comme s'ils ne songeaient qu'à retrouver leur clientèle, des prosélytes pour leurs idées, la liberté de leur action, et comme si tout cela était un gage de parfaite sécurité pour Paris. Franchement, en quoi l'état de siège, tel qu'il existe, peut-il gêner les affaires? Il serait plutôt une protection et une garantie. Ce n'est pas du reste l'industrie seulement que les auteurs de la feuille municipale prétendent régénérer; bien entendu, ils veulent fonder la république, qui apparemment n'existe pas à leurs yeux; ils veulent créer un enseignement nouveau, merveilleux. Il s'agit « d'organiser le développement des cerveaux, » de « semer l'éducation républicaine dans des terrains frais qu'aucun défrichement congréganiste n'a stérilisés d'avance, etc. » Quand nous disions que la première passion de certains Français élus conseillers municipaux est de se mêler de ce qui ne les regarde pas, et que les révolutions laissent quelquefois dans les esprits des traces tout aussi lamentables que ces ruines qui attristent nos rues!

Que le radicalisme se fasse un jeu de toutes ces questions de l'industrie parisienne, de l'enseignement ou de la république, au risque de tout brouiller et de tout dénaturer, c'est son métier, il ne sait faire que cela. Il ne s'aperçoit pas qu'il ne résout rien, qu'il gâte au contraire tout ce qu'il touche, et, si on le laissait libre, il achèverait de perdre ce Paris même qu'il prétend sauver, qui, lui aussi, comme la France tout entière, a sa douloureuse convalescence. Au lieu de hâter la guérison, il prolongerait la maladie. Eh! sans doute, Paris souffre matériellement aussi bien que moralement; il ne retrouvera toute sa sève de brillante et fructueuse activité que lorsque avec le pays tout entier il se sentira replacé dans un ordre régulier, et sait-on ce qui rend plus désirable le retour de l'assemblée et du gouvernement dans la grande cité? C'est que ce retour serait justement le signe ostensible de la rentrée définitive

de la France dans les conditions d'une existence régulière. La présence des pouvoirs publics au centre traditionnel de la vie nationale aurait par elle-même invinciblement l'influence la plus heureuse, elle pacifierait, elle dégagerait la situation d'une incertitude qui pèse sur Paris sans profiter assurément à la province. Enfin ce serait une difficulté de moins, et nous avons assez de difficultés sans laisser volontairement une incohérence de plus dans nos affaires, sans livrer ce facile prétexte à tous ceux qui espèrent se servir des malaises d'une grande ville éprouvée pour leurs desseins d'ambition ou d'agitation. L'assemblée, il y a quelques semaines, a pris son parti de rester à Versailles, et elle s'est décidée peut-être d'autant plus aisément qu'elle allait, au moins pour quelque temps, échapper par les vacances à tous les inconvéniens d'une capitale provisoire. Elle y réfléchira de nouveau à sa rentrée, elle verra bientôt que ce qu'on nomme la question de Paris n'est qu'une des faces de cette autre question qui s'appelle la réorganisation de la France. Ce jour-là, les préjugés ou les défiances s'évanouiront, il y aura une anomalie de moins et une force de plus dans notre politique. Si l'assemblée nationale hésite encore au mois de décembre, nous comptons sur l'hiver pour la convaincre, quoiqu'un hiver passé à Versailles, ce soit beaucoup, ce soit trop encore pour l'assemblée, pour Paris comme pour le pays. On hésiterait moins assurément, si, au lieu de se faire un fantôme des révolutions dont la grande ville a été l'instrument et quelquefois la victime, on s'occupait d'étudier ces révolutions et d'en prévenir le retour, si, au lieu d'écouter quelques radicaux impatients de retrouver un rôle, on consultait les vrais intérêts publics, si l'on se disait enfin que, dans cette cruelle année qui vient de s'écouler, il y a des lumières et des leçons pour tout le monde, pour la province aussi bien que pour Paris.

Cette terrible année de guerre et de révolution, elle est là derrière nous, sinistre et implacable; nous sommes occupés aujourd'hui à l'interroger, à la fouiller dans tous les sens, comme pour lui arracher le secret de tant de désastres que la veille encore on croyait impossibles, et qui se sont déchainés avec la fureur d'une inexorable fatalité. C'est un examen de conscience universel qui se fait un peu partout et sous toutes les formes, devant les tribunaux, devant les commissions d'enquête, dans les témoignages qui se succèdent, dans les livres qui se multiplient. Où est la vérité? Quelle a été l'origine de la dernière guerre et quelles sont les causes de ces catastrophes inouïes? Quelle est la part directe de responsabilité pour tous ceux qui ont eu un rôle dans ces événemens? Peu à peu le jour se fera sans nul doute, il commence même à se faire, et si on ne sait pas tout encore, on voit peut-être déjà plus clair dans ce gâchis sanglant. Le pays est certainement intéressé à tout connaître, à savoir où sont les coupables, où sont les fautes, les légèretés, les inconséquences désastreuses dans la diplomatie comme

dans la guerre. Voilà le grand procès qui s'instruit sur ce passé d'hier, destiné à peser longtemps sur nous.

Qu'il y ait ici une certaine responsabilité directe, particulière et en quelque sorte professionnelle pour les généraux qui ont eu la malheureuse chance de conduire les opérations militaires, c'est ce qui n'est point douteux, et c'est ce que précisera le conseil de guerre ou conseil d'enquête qui va se réunir définitivement à Versailles, sous la présidence du maréchal Baraguay-d'Hilliers, pour juger toutes ces capitulations qui sont comme les actes lamentables de la campagne de 1870-1871, la capitulation de Sedan, la capitulation de Metz, la capitulation de Paris. Le conseil de guerre dira si les chefs ont reculé devant leur devoir ou s'ils ont été eux-mêmes les premières victimes de la situation impossible qui leur a été faite par les imprévoyances de la politique; mais en attendant que le conseil de Versailles se prononce, il y a devant le public un autre procès en quelque sorte tout historique, tout moral, qui se poursuit dans une multitude de publications. C'est à qui voudra dire son mot, c'est à qui exposera ses actes et racontera ce qu'il a fait ou ce qu'il a vu. Après M. le général Chanzy, qui a fait d'une plume simple et nerveuse le récit de ses opérations sur la Loire et vers Le Mans, c'est M. le général Wimpfen, qui a raconté la triste campagne de Sedan dans un livre un peu confus, où il ne prouve malheureusement qu'une chose : c'est qu'arrivé à peine de la veille il était un peu prompt à prendre en plein combat le commandement d'une armée qu'il ne pouvait connaître, sur un terrain qu'il ne connaissait pas davantage, en face d'un ennemi qu'il rencontrait pour la première fois. Au général Wimpfen, le général Ducrot, qui ce jour-là commandait un instant l'armée française, oppose un autre livre, *la Journée de Sedan*, qui est certes écrit avec feu, et qui contient surtout un des documens les plus curieux, le récit de la cruelle conférence d'où est sortie la première de nos capitulations en 1870. La campagne de Metz a, elle aussi, ses historiens compétens, instruits et souvent très vifs. M. de Freycinet, qui a été un des principaux agens du ministère de la guerre de Tours, le lieutenant de M. Gambetta, M. de Freycinet, dans son livre sur *la Guerre en province pendant le siège de Paris*, tient enfin de son côté à montrer ce qu'il a fait, et tout ce qu'il peut prouver, c'est que, si la délégation de Tours n'est point restée inactive, elle a eu la prétention assurément fort malheureuse de conduire des opérations où elle ne déployait qu'un zèle par trop novice et un peu brouillon. Est-ce tout encore? Non certes, à côté des chefs supérieurs, qui déposent en quelque sorte dans leur propre cause, il y a les officiers, qui ne se nomment pas, qui ont été les témoins ou les acteurs obscurs des événemens, et qui racontent la guerre avec une indépendance frondeuse, comme le fait l'auteur des *Vaincus de Metz*, de ce livre d'hier qui n'est pas le moins intéressant de tous. Il y a quelques mois, c'était le général Trochu qui commençait le défilé par son discours

sur le siège de Paris; demain, ce sera le général Montauban, le chef du cabinet du mois d'août 1870, qui avec son livre, *un Ministère de vingt-quatre jours*, viendra dire à son tour ce qu'il a voulu, ce qu'il a essayé.

En un mot, c'est sur toute la ligne une polémique bruyante et passablement confuse, un tumulte de contradictions et de récriminations, une mêlée où la politique apparaît à travers les faits militaires, où les amours-propres et les susceptibilités personnelles s'entre-choquent, où les apologies intéressées appellent inévitablement les représailles. Hélas! c'est l'éternelle histoire. Quand la maison tombe en déuësse, tout le monde se querelle, on s'accuse mutuellement, on se renvoie la responsabilité, on écrit des livres, des brochures et même des lettres où l'on n'oublie pas de se donner le beau rôle. C'était facile à prévoir, puisque c'est inhérent à la nature humaine, et que les soldats ressentent plus que tous les autres l'amertume de la défaite. Il faudrait cependant y prendre garde et ne pas prolonger outre mesure ces polémiques qui à la longue, lorsque l'ardeur de la personnalité s'en mêle, ne servent plus le pays et risquent d'affaiblir encore plus le sentiment de la discipline dans l'armée, — où les hommes finissent par se diminuer eux-mêmes en voulant trop se défendre. M. le général Faidherbe n'a point été le dernier à entrer en explication avec le public; il a raconté dans un livre honorable et un peu terne sa campagne du nord: jusque-là, rien de mieux. Où donc était pour lui la nécessité de se remettre en scène et d'écrire des lettres où il semble prendre l'attitude d'un républicain consommé et invariable? M. le général Faidherbe tient à déclarer qu'il n'a jamais été pour l'empire, qu'il n'a point reçu, selon ses expressions, de services personnels de l'empereur, de l'impératrice et du prince impérial. Soit, il n'a reçu que des grades et des décorations qu'il n'a pas refusés, personne, ce nous semble, ne le lui reproche; il a fait ce que font beaucoup de militaires, il a servi le pays sous l'empire comme sous d'autres gouvernements, il a été récompensé pour ses services, que le prince Napoléon s'est empressé de faire valoir, à ce qu'il paraît, et que l'empereur s'est plu à reconnaître en donnant des commandemens à un officier distingué. Tout cela n'a rien de bien extraordinaire. A quoi bon avoir l'air de reprocher à d'autres ce qu'on a fait soi-même et s'exposer à provoquer par des lettres d'aujourd'hui l'exhumation d'autres lettres d'il y a quelques années, qui n'étaient pas absolument du même ton? Qu'on nous permette de le dire, les chefs militaires, quand ils ne sont pas des hommes de premier ordre, risquent d'être fort dépayés dans la politique et d'y trouver toute sorte de pièges. M. le général Faidherbe est resté jusqu'ici pour tous, sans distinction d'opinion, un officier de mérite estimé pour ses efforts et pour son caractère; il a été presque un moment sur le chemin de la popularité: le voilà aujourd'hui sur le point de se réduire aux proportions d'un homme de parti, s'il ne s'arrête à temps.

Laissons, laissons passer tout ce qu'il y a de personnel dans ces polémiques ardentes, et ne retenons de cette multitude de publications militaires que ce qui peut être utile au pays. Il n'est que trop vrai que, sauf des batailles qui sont l'honneur des généraux et des soldats, dont quelques-unes égalent les plus grandes batailles du siècle, toute cette malheureuse campagne a été pleine de décousu et de faux calculs. Non certes, nos chefs militaires ne se sont pas montrés des hommes de génie, et M. Gambetta, en s'improvisant stratège pour sauver la France dans la seconde partie de la campagne, n'a pas été plus habile ou plus heureux que les autres ne l'ont été à Sedan et à Metz. Dans cette confusion sanglante, la discipline avait disparu, on avait perdu l'habitude des plus simples prévoyances militaires, on se livrait au hasard, qui conduit inévitablement à la défaite; mais ce qui n'est pas moins vrai, c'est que la première faute a été surtout à ce gouvernement qui s'est précipité vers la guerre sans savoir où il allait, avec une armée insuffisante et mal organisée, s'exposant à être surpris « en flagrant délit de formation, » et la guerre une fois engagée, sous le coup même des premiers désastres, la politique venait tout perdre. On a ici l'aveu de l'empereur dans une lettre à sir John Burgoyne qui vient d'être publiée. Si on tardait à quitter Metz, c'était par « des considérations politiques, » et c'était encore par « des considérations politiques » qu'on entreprenait « la marche la plus imprudente et la moins stratégique, qui a fini par le désastre de Sedan. » Que pouvait-il résulter d'une campagne ainsi engagée, avec des forces incomplètes, avec un commandement tombant dès le premier jour en défaillance, avec l'arrière-pensée de sacrifier l'intérêt militaire à l'intérêt dynastique? L'empereur le dit, tous ces livres qui se publient le prouvent, jamais une guerre n'a été plus tristement inaugurée et plus fatalement conduite. Le plus grand malheur n'est point d'avoir été battu, c'est d'avoir mérité d'être battu. Voilà la moralité de cette campagne au point de vue militaire, et c'est sous le poids de cette moralité que le gouvernement auteur de ces désastres a succombé.

Ce qu'il y a de plus étrange et de plus navrant à la fois, c'est que cette guerre néfaste, le gouvernement de l'empire ne l'avait pas mieux préparée par la diplomatie que par la vigilance de son administration militaire. Dans cette enquête qui se poursuit sur tous les points et qui ne pouvait laisser de côté l'histoire diplomatique de ces dernières années, notre ancien ambassadeur à Berlin, M. Benedetti, par un livre tout récent, qui a pour titre : *Ma Mission en Prusse*, porte, lui aussi, son témoignage, — témoignage d'autant plus significatif, d'autant plus éloquent, que l'auteur ne peut être soupçonné de malveillance, qu'il est resté fidèle à l'empire. M. Benedetti a eu le malheur d'être le diplomate dont la main obéissante avait allumé l'incendie, et naturellement il a eu sa part des bourrasques de l'opinion. On l'a accusé d'avoir tou-

jours été une sentinelle peu vigilante de la France à Berlin, d'avoir été presque le complaisant ou quelquefois la dupe de M. de Bismarck. On a cru qu'il ne voyait rien, qu'il n'informait pas le gouvernement français de ce qui se passait en Allemagne, qu'il avait été tout au moins peu habile dans le dernier incident, ou que peut-être, partisan de la guerre, il l'avait hâtée légèrement. Rien de tout cela n'était vrai, il faut le dire, et M. Benedetti se justifie complètement. Sans nul doute, notre ambassadeur en Prusse s'est montré pendant sa mission un observateur attentif et clairvoyant, qui démêlait parfaitement le jeu de M. de Bismarck, qui ne se méprenait en aucune façon sur le mouvement national de l'Allemagne. Il tenait son gouvernement informé de tout ce qui se passait, de tout ce qui était à craindre, et au dernier moment, dans l'affaire de la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, bien loin d'avoir poussé à la guerre, il s'est montré un négociateur aussi prudent que modéré, — adoucissant autant que possible ses instructions. Oui, sans doute, tout cela est vrai; mais M. Benedetti ne voit pas que, s'il se justifie personnellement, son livre est d'autant plus accusateur pour le gouvernement dont il était le représentant en Allemagne.

Étrange gouvernement que celui-là en vérité! il avait à Berlin un attaché militaire, le colonel Stoffel, qui le tenait au courant des formidables armemens de la Prusse, et il n'y prenait pas garde; il avait un ambassadeur qui depuis 1865 ne cessait de le prévenir, qui le pressait de prendre un parti, d'avoir une politique, d'accepter le mouvement national de l'Allemagne ou de se préparer à la guerre, et il ne songeait pas même un peu sérieusement à se ménager des alliances; puis au dernier moment il se jette tête baissée dans cette échauffourée sinistre d'où la France va sortir sanglante et mutilée. C'est l'opinion qui l'a voulu, dit-il, c'est le pays qui l'a entraîné! Et quand cela serait, qui donc avait mis le feu à l'opinion par la déclaration tapageuse et provocante du 6 juillet? Qui donc avait fait croire au pays qu'il venait d'essuyer un insupportable outrage? Un jour ou l'autre, ajoute-t-on, la guerre était inévitable : c'est possible; mais qui donc l'avait rendue inévitable, si ce n'est la politique suivie par l'empire en 1866? Et si la guerre était inévitable, n'était-ce pas une raison de plus pour s'y préparer? Ainsi s'enchaînent tous ces désastres amenés et précipités par l'imprévoyance. Ah! il faut l'avouer, nos affaires ont été singulièrement conduites pendant ces années qui ont précédé 1870; elles ont été si bien conduites qu'au jour du péril nous nous sommes trouvés sans une alliance et même sans une sympathie! Voilà la moralité de cette préparation diplomatique de la dernière guerre; elle est digne de la préparation militaire, et à ce double point de vue c'est le gouvernement de l'empire lui-même qui a manqué aux intérêts de la France, qui a signé sa propre déchéance, avant d'être rejeté par les événemens, dans l'histoire, au rang des pouvoirs qui ont perdu un pays.

## ESSAIS ET NOTICES.

## LE METROPOLITAN MUSEUM OF ART DE NEW-YORK.

Nous prenions aisément notre parti, en Europe, de la toute-puissance industrielle des États-Unis, de leur prospérité commerciale et financière, de leur active énergie, qui fait sortir du néant, du désert le plus aride, d'un printemps à l'autre, des villes de 100,000 âmes abondamment pourvues d'eau, de gaz, d'écoles, d'églises : nous n'étions point jaloux de tout cela, ni de leur génie pratique, ni même de quelques-unes de leurs libertés, considérant sans doute que ce n'était pas trop de telles compensations pour se consoler de n'avoir point de goût. Voyant s'écouler au-delà de l'Océan tout le rebut des expositions européennes, et, dans un ordre un peu plus élevé, les préférences américaines aller aux plus pâles de nos peintres, aux talents atteints de chlorose, corrects pour toute vertu, et encore ! — sachant que les fabrications éhontées de tous les faussaires en matière d'art leur étaient destinées et étaient par eux bien accueillies, — stupéfaits de l'hétéroclite apparition de leurs peintures décoratives dans les grandes halles internationales de Paris et de Londres, *les Amours de Paul et Virginie*, par exemple, se déroulant sur les flancs d'airain de leurs locomotives géantes : « Pauvre Amérique, pensions-nous, tu es et tu resteras toujours de roture ; tu peux être riche, tu ne seras jamais artiste ! » Voilà que ce que nous constations, et peut-être avec une certaine satisfaction d'amour-propre l'Amérique à son tour l'a constaté ; mais de même qu'aussitôt après l'exposition de 1851 à Londres l'Angleterre, humiliée de sa défaite dans le champ des industries d'art, se lança, guidée par le prince Albert, dans ce mouvement qui a enfanté le musée de Kensington et son cortège d'écoles, de même, depuis cette année 1867 qui montra la France si grande et lui fit tant d'ennemis, l'Amérique est désormais travaillée par une ambition nouvelle : elle veut être artiste. Comment y parvenir ?

Boston est la première ville où la question fut agitée. Dès 1868, on y parlait de fonder un musée d'art industriel, une sorte de *Kensington Museum* ou d'*Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie*. M. Perkins, un dilettante, auteur d'intéressans travaux sur les arts, était chargé de l'organisation. Les choses traînèrent en longueur, les projets déjà formés n'eurent pas de suite immédiate ; peu importe, l'éveil était donné. New-York, la cité impériale, la rivale de Boston, reprit l'idée pour son compte en la modifiant. Elle y fut poussée comme de vive force par un de ces grands manufacturiers que leur fortune colossale, leurs innombrables relations, leur vaste érudition, désigneraient ici pour de hautes situations politiques, et qui là-bas ont l'habileté de savoir n'être rien pour rester tout, — nous voulons parler de M. Blodgett.

M. Blodgett avait toute autorité pour entraîner ses concitoyens dans cette voie. D'éducation tout européenne en matière d'art, amateur très fin, collectionneur émérite, il possède une galerie où, à côté des peintres nationaux, les Church et les Kensett, sont entrés depuis quinze ans : un Géricault, quatre Decamps, trois Meissonier, quatre Théodore Rousseau, deux Jules Dupré, un Roqueplan, le célèbre Troyon de la galerie van Prat de Bruxelles, un Fromentin capital, des aquarelles d'Eugène Delacroix, de Barye, et de ce même Barye un chef-d'œuvre incomparable, analysé jadis à cette place par Gustave Planche, les bouts de table commandés par le duc d'Orléans et fondus à cire perdue par Gonon.

Dans quelques réunions, M. Blodgett avait excité l'émulation de ses amis de New-York. Il s'agissait de devancer Boston. On avait promis ; on avait rédigé, imprimé même et avec luxe un avant-projet. Sur ces entrefaites la guerre est déclarée, le 4 septembre jette la panique partout. M. Blodgett était à Paris; il apprend qu'en raison des circonstances on pouvait obtenir à des conditions exceptionnellement favorables trois collections des plus importantes de France et de Belgique. Sans hésiter, de son propre mouvement, à ses risques et périls, il consacre à ces diverses acquisitions un demi-million d'abord, puis trois cents autres mille francs. Dans sa pensée, c'était là le noyau du futur musée dont il espérait, par cette « occasion » unique, décider la fondation, résolu à tout garder, si le musée ne se fondait point. Il rencontre ici M. Hoppin, l'homme le plus respecté de New-York, l'ancien commissaire-général des États-Unis à notre exposition de 1867, et qui était aussi l'un des membres fondateurs du musée idéal. Informé de ce que M. Blodgett vient de faire et d'un si noble élan, M. Hoppin part avec lui pour New-York. Ils s'adressent à quelques amateurs, acquis déjà en principe au projet primitivement élaboré, et qui dès lors, en présence de ce très sérieux commencement d'exécution, se mettent à l'œuvre, eux aussi. On s'entend, on lance des invitations choisies pour un *raout* avec cette formule : « afin de causer de l'établissement définitif d'un musée à New-York. » Le soir même, la souscription atteignait 200,000 dollars, un million de francs; c'est dire qu'elle ne s'est pas arrêtée à ce chiffre.

Cependant une difficulté s'était élevée : quel serait le caractère du musée? Les avis étaient partagés. Dans le même esprit que les Bostoniens, les uns voulaient un musée d'art industriel, y voyant un moyen d'enseignement immédiatement productif. Les autres avec raison soutenaient que l'art industriel est dans la plus étroite dépendance vis-à-vis de l'art pur, qu'il est essentiel de former le goût des peuples d'après des principes généraux, éternels, avant de le soumettre aux applications industrielles, que les Louvres priment les musées de Cluny et les engendrent. Le parti de la logique et du bon sens, c'est-à-dire le parti de Paris, l'emporta non sans quelque peine, et, toutes réserves faites pour l'avenir en faveur d'une section d'art industriel, quand on se sé-

para, la fondation du *Metropolitan museum of art* était décidée. On constitua une commission provisoire. La présidence en fut offerte à M. Johnston, l'un des plus riches amateurs de New-York. Il accepta et servit la cause commune de son immense influence et de son immense fortune. Cette commission nomma enfin deux comités définitifs : un conseil des *trustees*, une sorte de chambre haute dont M. Johnston conserva la présidence, et un *comité d'exécution* dont M. Blodgett fut nommé le *chairman* ou président d'action. Dans les sous-comités formés en vue de tels ou tels services : peinture, statuaire, architecture, etc., chaque membre s'engagea sous sa responsabilité individuelle à réunir parmi ses relations une somme déterminée; outre les cotisations versées par eux une fois pour toutes, le président du conseil des *trustees* s'inscrivit personnellement pour une somme annuelle de 50,000 francs, le président du comité d'exécution pour une somme également annuelle de 25,000 francs.

Toutes ces résolutions parfaitement arrêtées, la société obtint de la législature un *bill d'incorporation* qui devait lui permettre (comme en France la « déclaration d'utilité publique ») d'agir comme personne civile. L'état de New-York approuva les statuts, la municipalité fit de même, et, considérant que l'œuvre de la société présentait à la fois un intérêt national et un intérêt métropolitain, il lui fut fait don, à ce double titre, d'un terrain considérable situé près de *Central-Park*, le plus grand parc de l'univers. Le terrain étant trouvé et un premier million voté pour commencer les constructions du *Metropolitan Museum*, il fallait tirer le meilleur parti possible des merveilleuses ressources dont on disposait. Ici se révèle le sens pratique du peuple américain. On pensait à l'avenir, on sut prévoir tous les développemens ultérieurs que devait imposer l'accroissement constant des collections; à cet effet, on dressa le plan du musée complet tel qu'il pourrait être dans un siècle. L'espace est vaste, en conséquence les bâtimens n'auront qu'un seul étage. A l'imitation du nouveau musée de Dresde, — supérieur encore à ce point de vue au musée de Munich, — cet étage sera divisé en vastes salles et en salles plus petites ou cabinets, de dimensions proportionnées à celles des œuvres qui y prendront place. Tout le monde sait ce que gagne une œuvre d'art à être vue dans un écrin à sa taille. Au rez-de-chaussée, cela va sans dire, dans les salles latérales largement éclairées, iront les marbres et les sculptures; les salles du centre seront disposées pour des cours, conférences et lectures; enfin les ailes des deux grandes façades seront affectées, le moment venu, au musée d'art industriel. Bien que le plan d'ensemble soit définitivement adopté, on n'élèvera tout d'abord que la *hall* du milieu, centre autour duquel les constructions nouvelles viendront se grouper dans un ordre déterminé d'avance et en raison des besoins successifs. De la sorte seront évités les inconvéniens des additions après coup, dont le moindre est de

gêner tous les services et de dénaturer le caractère architectural d'un monument.

Voilà donc le musée construit, les moyens de l'entretenir et de l'accroître assurés; voyons maintenant le mode de formation des collections, disons dans quel esprit et avec quelles garanties d'authenticité celles-ci sont composées.

Deux points de vue très différens se partagent l'opinion en Europe sur le rôle des musées. Les raffinés, dans leur égoïsme, n'y voudraient admettre que des chefs-d'œuvre; les travailleurs, les artistes, les historiens, les philosophes au contraire voudraient que tout musée, dans la mesure de ses ressources, présentât une histoire de l'art aussi complète que possible. C'est à ce dernier et très sage parti que s'en tient le comité du *Metropolitan Museum*. Il sait fort bien d'ailleurs qu'il serait chimérique aujourd'hui de prétendre aux peintures des grands maîtres de la renaissance italienne. Tous les Raphaël par exemple sont connus, classés, fixés en des mains qui ne s'en dessaisiront pas. Une fois par siècle peut-être une circonstance imprévue, patiemment guettée, assurément saisie, s'offrirait dans cet ordre pour le musée de New York; mais ce n'est pas là ce qu'il recherche. Il borne son ambition à former, par des spécimens choisis, et du plus grand au plus petit des maîtres, une histoire de toutes les écoles de peinture. Le programme est suffisant ainsi, et le seul raisonnable. Toute œuvre d'un artiste de quelque notoriété y est admise à une condition absolue, première loi d'un musée : à la condition que l'authenticité en soit indiscutable. Dans toutes ses acquisitions, le comité est assisté par un homme d'une rare pénétration en ces matières; en outre, aucune toile n'a été acceptée par le musée avant d'avoir été soumise à l'appréciation de M. Étienne Le Roy, commissaire-expert des musées royaux de Belgique, dont le nom a fait la fortune des ventes van Brienen et Salamanca, restées célèbres dans le monde des amateurs.

Si le musée de Bruxelles n'avait pas un si pauvre budget (12.000 fr.), on s'étonnerait qu'il ait laissé enlever par le *Metropolitan Museum* des œuvres capitales pour lui et qu'il avait sous la main : *le Retour d'Égypte* de Rubens, gravé par Bolswert, tableau d'autant plus précieux qu'il est le seul des Rubens qu'on ait sauvé de l'incendie de l'église des jésuites à Anvers; les figures sont de grandeur naturelle. La même réflexion s'appliquerait également à l'œuvre la plus importante de Gaspard de Crayer, *Diogène et Alexandre*, une toile immense que la ville de Gand avait offerte à l'impératrice Joséphine, et qui orna longtemps un des salons de la Malmaison; l'impératrice remercia par l'envoi des bustes antiques qui sont aujourd'hui au musée de Gand. Le tableau de G. de Crayer avait fait partie de la collection de Rubempré, ainsi que l'un des magnifiques Jordaens du musée de New-York, le *Triomphe de Bacchus*. L'autre

Jordaens est un *Saint Jean-Baptiste* enfant visitant l'enfant Jésus; il provient de la célèbre abbaye d'Abervode, dont les tableaux ont passé pour la plupart au musée de Munich.

Le musée de New-York possède déjà *deux cent cinquante* tableaux, tous de la plus belle qualité, ayant tous leurs papiers en règle et tous d'origine connue. Nous n'en ferons point l'énumération, il suffira d'indiquer les plus remarquables. Nous citerons au premier rang deux Guardi, qui ne le cèdent qu'aux Guardi du marquis d'Hertford; — de Greuze, une étude magistrale pour la figure de jeune fille qui arrête le bras du père dans le tableau de *la Malédiction paternelle*; — un panneau gigantesque de Huysmans de Malines, enlevé au vestibule d'un château du marquis de Hastings, que le derby tuait, ruiné, à vingt-six ans; — de Frans Hals, une esquisse de *la Réunion des gardes bourgeois* à l'occasion de la célèbre paix de Munster, et une merveille d'entrain, de verve, de puissance, le portrait de *Hille Bobbe van Haarlem*. Il courait au pays flamand une ballade sur la vieille Bobbe. Hals en a fixé deux couplets: l'un dans une esquisse de la galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle, représente Hille Bobbe les mains posées sur sa chère canette d'étain; la peinture du musée de New York la représente après qu'elle a maintes fois vidé sa grande pipe, la lèvre pendante, l'œil ironique, la face allumée: un chef-d'œuvre.

Que de tableaux mériteraient encore qu'on s'y arrêtât longuement! *la Conquête de la Toison d'or*, d'Abraham Di-penbeek, l'élève de Rubens, une toile énorme à laquelle a collaboré un autre ami de Rubens, le paysagiste Wildens; — *la Descente de croix*, de Roger van der Weyden, précisément le tableau qui manque à la série de l'histoire de la passion au musée de Bruxelles; — *l'Adoration des mages*, peinture rarissime, de toute beauté, dans un état de conservation parfaite, d'un élève des van Eyck, Gérard van der Meire; — *le Lendemain des noces*, de Teniers le jeune, gravé par Lebas; — *les Moulins* et *la Colline*, de Breughel de Velours, tableaux ayant appartenu à Rubens, au duc de Praslin et à l'expert Lebrun, qui fit graver *les Moulins* par Lebas pour sa galerie.

Je m'arrête ici par raison, car il n'y a pas de motifs pour passer sous silence des morceaux comme la superbe tête de Christ de Thierry Bouts, comme l'Adrien de Vries, peintre dont on ne connaît que trois autres tableaux datés et signés, ceux de Gotha, de Weymar et de Rotterdam, comme le Salomon Ruysdaël de la collection du roi de Bavière, Maximilien I<sup>er</sup>. Si nous faisons une étude sur les œuvres qui composent le *Metropolitan Museum*, il nous faudrait signaler la rare fortune qu'a eue le comité de rencontrer, d'un si beau choix, de qualité si pure, quelquefois si rare, une suite de peintures où se retrouvent encore les noms de Velasquez, Lucas Cranach, van Dyck, Isaac et Adrien van Ostade, Jean et André Both, Terburg, Mieris, Hobbema, Jean Steen, van der Helst,

H. van Blarenberghe, Snyders; nos Français Poussin, A. Lenain, Oudry, Paer, Greuze; Tiepolo, l'Albane, et un nom de l'école anglaise, sir Josuah Reynolds.

Pour être convaincu de l'authenticité de ces peintures, — et en pareille matière, quand il s'agit de l'Amérique, on ne saurait apporter trop de preuves, — il suffira de dire qu'elles sont pour la plupart bien connues de tous ceux qui s'occupent d'art en Europe, ayant appartenu aux célèbres collections Louis Fould, Castel Barco, Festetics, Ch. de Lorraine, Lalive de Jully, cardinal de Polignac, de Mecklembourg, de Rodes, Cottrau, Delebecque, Emerson, Patureau, marquis Maison, marquis d'Aligre, duchesse de Berry, Dansaert-Engels, Lebrun, de Praslin, de Brunoy, comtesse de Verrue, van der Schrieck, Makintosh, Hastings, Shaftesbury, cardinal Fesch et de Rubempré.

Le comité du musée de New-York réunit en outre une collection très intéressante de toutes les gravures exécutées à différentes époques d'après les tableaux inscrits sur son inventaire, et il fait graver ceux dont il n'existe point de reproduction par le burin. Le soin de ce dernier travail a été confié à un jeune artiste français, M. Jules Jacquemart, l'auteur des admirables planches des *Gemmes et Joyaux de la couronne*, décrits et publiés par M. Barbet de Jouy. Nous avons vu un certain nombre des épreuves gravées par M. Jacquemart pour le livret du *Metropolitan Museum*, une quinzaine environ; avec une remarquable souplesse de talent, l'artiste s'est attaché et a réussi à reproduire dans ses œuvres toutes les variétés de style, de couleur, d'exécution technique qui caractérisent le procédé des différens maîtres : ici la précision archaïque de Martin van Heemskerck, là les emportemens de brosse de Frans Hals, ailleurs la fermeté et la suavité de Greuze, ou l'harmonie de Guillaume Kalf, ou la lumière de van Goyen, etc. Cette belle suite d'eaux-fortes fait le plus grand honneur à M. Jules Jacquemart. Elle est destinée à entrer dans le mouvement d'échange que le comité se propose d'organiser avec les cabinets d'estampes des musées européens; elle doit aussi orner le catalogue du nouveau musée. C'est une innovation des plus heureuses que cette publication d'un catalogue « illustré. » Il est à souhaiter que l'Europe en cela suive l'exemple de New-York, et elle le suivra. Nous apprenons en effet que, sans perdre de temps, M. Et. Reynaert, l'intelligent conservateur du musée de Lille, prépare une nouvelle édition de son excellent catalogue, et qu'il l'enrichira de photographies, à défaut de gravures, trop coûteuses pour son budget.

Un dernier mot : le musée de New-York sera ouvert gratuitement à certains jours de la semaine; le produit des entrées pour les autres jours, comme le produit de la vente des catalogues, estampes et moulagés, est destiné à grossir le fonds des acquisitions.

Il y a là un avertissement et un enseignement. Quelle leçon en effet

nous donnent ces Américains! Bien qu'il s'agisse d'une œuvre d'intérêt public, l'action de l'état se montre à peine et n'est sollicitée que pour une très faible part, toutes choses déjà résolues. Par la seule force de l'association, du seul fait de l'initiative privée, ils ont en l'espace d'une année réuni les élémens d'un musée déjà digne d'envie, riche dès ce jour et assuré pour l'avenir d'une fortune sans rivale en Europe. Nous avons vu ici, à Paris, il y a peu d'années, tristement échouer une tentative du même ordre qui répondait à un besoin pressant de notre activité commerciale : un projet de fondation d'un collège des beaux-arts appliqués à l'industrie. En présence de cette apathie du public d'art, c'est l'état, toujours l'état qu'il nous faut implorer; c'est donc à lui que la fondation du musée de New-York vient donner un avertissement. Sera-t-il entendu? Dans notre Europe monarchique, l'art a toujours été considéré comme un luxe dont l'entretien appartenait à la couronne. Soit, mais puisqu'il n'y a plus de couronne en France, les hommes d'état qui sont désormais appelés à nous gouverner doivent ne pas perdre de vue qu'aux efforts tentés depuis vingt ans par l'Angleterre vont s'ajouter dorénavant ceux de l'Amérique pour rivaliser avec nous sur le terrain de l'art. Or ce n'est pas seulement notre amour-propre que ces tendances très légitimes viennent menacer, ce sont nos intérêts industriels qui peuvent à un moment donné se trouver compromis. La suprématie de la France en matière de goût fait la fortune de son exportation. Méfions-nous donc des économies qui, portant sur le budget des beaux-arts, se traduiraient à échéance certaine par la ruine de nos industries d'art. Dira-t-on que c'est prévoir le mal de bien loin, que d'ailleurs le sens de l'art est refusé au génie saxon? Il serait trop facile de répondre, l'histoire en main, par le tableau des décadences accomplies sans remède chez des peuples artistes, par le spectacle des déplacements imprévus qui se sont produits au cours des siècles dans les centres d'art les plus glorieux.

Le musée de New-York est un premier pas fait dans cette voie; Boston suivra bientôt, puis d'autres villes, — on sait que ce que veulent les Américains, ils le veulent bien. Aujourd'hui ils veulent devenir artistes. Qui oserait affirmer que les générations issues de celles qui vont importer l'art aux États-Unis ne se développeront pas dans ce sens? Que leur manquait-il? L'exemple, la culture. Cette culture acquise n'imprimerait-elle pas un élan tout nouveau au génie de ce peuple? Et alors quelle ne sera pas la puissance de l'Amérique industrielle devenue l'Amérique artiste! Au point de vue de la civilisation, il faut aider à ce mouvement; au point de vue national, il nous faut lutter, rivaliser avec lui, redoubler d'efforts, si nous avons quelque souci de la suprématie du goût français.

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DES DEUX MONDES.

Rehon, 7 octobre 1871.

Monsieur,

La longue lettre de M. le général Coffinières de Nordeck que m'apporte la *Revue* du 1<sup>er</sup> octobre est la meilleure confirmation du jugement que j'ai porté sur les douloureuses péripéties du blocus de Metz. Je crois avoir démontré par des argumens irréfutables qu'il s'est commis de grandes fautes, qu'on n'a point fait tout ce qu'on aurait pu faire pour sauver la ville, pour épargner à l'armée une désastreuse capitulation. M. le général Coffinières le reconnaît comme moi; il ajoute même aux preuves que j'ai données quelques argumens nouveaux.

Comment ne pas croire, par exemple, un juge aussi autorisé que lui dans les questions d'art militaire, lorsqu'il affirme qu'à la date du 26 août la place de Metz abandonnée à elle-même, sans le secours de l'armée, était en mesure de résister plus de quinze jours aux attaques des Prussiens? Ainsi s'évanouit l'un des motifs principaux que le maréchal Bazaine invoque pour justifier l'immobilité de l'armée autour de Metz. J'avais combattu l'assertion toute gratuite du commandant en chef par des raisons de simple bon sens; quelle force nouvelle n'ajoute pas à ces raisons le témoignage d'un général de division du génie, chargé spécialement de la défense de la place! Puisque M. le général Coffinières est d'accord avec moi sur ce point, il eût pu ne pas se reconnaître dans la page 416 de mon travail, où je ne le nomme ni ne le désigne, et se dispenser d'une réfutation sans objet. Il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai point dit. Dans le passage cité par moi honorable contradicteur, je n'examine point la situation réelle, mais ce qu'eût été la situation, si, comme le prétend le maréchal Bazaine, on n'eût pas assuré la défense de la place pour plus de quinze jours. C'eût été, je le répète, « une faute impardonnable. » M. le général Coffinières, ne l'ayant point commise, ne tombe point sous le coup de ma critique. C'est un débat à vider, non entre lui et moi, qui ne l'ai pas mis en cause, mais entre lui et le commandant en chef de l'armée du Rhin.

C'est encore du maréchal Bazaine, et non de moi, qu'il convient de se plaindre, si j'ai été « imparfaitement renseigné » sur le résultat du conseil de guerre tenu le 10 octobre. J'ai employé presque textuellement pour en rendre compte les expressions dont se sert le commandant en chef dans son *Rapport sommaire* sur les opérations de l'armée. Le maréchal Bazaine affirme qu'en réponse à trois questions posées par lui, il fut voté à l'unanimité « que l'armée tiendrait sous les murs de Metz jusqu'à l'épuisement de ses ressources alimentaires, qu'on ne ferait plus d'opérations autour de la place pour essayer de se procurer

des vivres et des fourrages, qu'on entrerait en pourparlers avec l'ennemi pour traiter d'une convention militaire. » M. le général Coffinières le nie. Il eût été juste de reconnaître que cette dénégation s'adresse au maréchal et non pas à moi. Ce n'est pas contre mes paroles, c'est contre le procès-verbal de la séance du 10 octobre publié par son chef et revêtu de la signature de tous les membres du conseil, que M. le général Coffinières s'inscrit en faux.

A propos du conseil de guerre, M. le général veut bien m'apprendre que les réglemens militaires n'en reconnaissent pas l'existence officielle. Il me l'avait déjà appris dans une publication antérieure que j'ai lue trop attentivement pour en oublier le contenu. Ce n'est donc point par erreur, c'est avec intention que j'ai parlé d'un partage de responsabilité entre le commandant en chef et ses subordonnés dans la journée du 25 août, où il fut résolu à l'unanimité que l'armée resterait sous les murs de Metz. Il ne s'agit point ici de la série des opérations militaires, il s'agit d'une question précise, déterminée, sur laquelle le commandant en chef embarrassé consulte les commandans de corps d'armée et les commandans des armes spéciales. Convient-il de s'ouvrir un passage à travers les troupes ennemies pour gagner l'intérieur de la France, ou de conserver la position stratégique de Metz en y retenant en face de soi des forces considérables? A la question ainsi posée tous les assistans répondent d'un commun accord qu'il vaut mieux ne pas s'éloigner de la forteresse. Le lendemain de cette délibération, en ce qui concerne le point spécial qui vient d'être discuté, la responsabilité personnelle du maréchal n'est-elle pas singulièrement allégée? Ai-je tort d'écrire qu'*officiellement*, c'est-à-dire dans ses rapports avec l'empereur, il peut toujours se retrancher derrière l'opinion unanime de ses subordonnés pour se justifier de n'avoir pas marché vers le nord et tenté plus énergiquement de donner la main au maréchal de Mac-Mahon?

Quand je dis que le maréchal Bazaine livra le combat de Sainte-Barbe sans se croire obligé à de grands efforts, je n'admets pas qu'on puisse se méprendre sur ma pensée. J'entends par là, comme toute la suite du raisonnement le prouve avec évidence, des efforts qui auraient pour but de percer les lignes ennemies afin de s'éloigner de la place, et non des opérations vigoureuses contre les Prussiens, ainsi que paraît le croire M. le général Coffinières. Je reproche au contraire au maréchal Bazaine de n'avoir pas cédé au vœu des chefs de corps et de n'avoir point agi avec vigueur autour de Metz. Je regrette d'avoir à me citer moi-même; mais le sens équivoque que mon honorable contradicteur prête à mes paroles m'y oblige malgré moi. Voici mes propres expressions. « On pouvait différer d'opinion sur l'opportunité de partir; on ne le pouvait sur la nécessité de frapper de grands coups autour de Metz. C'était une offensive poussée à fond, c'étaient des opérations vigoureuses dans le

rayon de la place qu'avait demandées le conseil de guerre, qu'imposait la situation. » Personne ne contestera, je le pense, la netteté de ces paroles.

M. le général Coffinières affirme qu'il a souvent entretenu le maréchal Bazaine « des mauvais résultats de l'inaction de l'armée pendant le mois de septembre. » C'est une charge de plus contre le commandant en chef. Je me garderai bien d'y contredire; je laisse sans regrets à M. le général Coffinières le soin de confirmer et d'aggraver par son témoignage les reproches que j'ai adressés au maréchal Bazaine. On ne s'étonnera pas du silence que j'ai gardé à cet égard. Ne voulant rien avancer qui ne fût certain, je ne possédais aucun moyen de savoir ce qui s'était passé dans des entretiens confidentiels entre le commandant en chef de l'armée du Rhin et le commandant supérieur de la place. Le sujet de ces conversations est demeuré si secret que je n'en découvre aucune trace ni dans les souvenirs de mes compatriotes, ni dans les notes qui m'ont été confiées par plusieurs officiers, ni dans les nombreuses publications relatives au blocus. Tout le monde a remarqué à Metz la soumission absolue du général Coffinières aux ordres de son chef et l'apparente conformité de leurs vues jusqu'au 10 octobre. On n'y a guère soupçonné qu'il pouvait s'élever entre eux l'ombre d'un désaccord. Tous deux paraissaient s'entendre à merveille pour que l'armée restât sous Metz. Il semble même que M. le général Coffinières l'ait désiré plus encore que le maréchal Bazaine, s'il est vrai que le 5 ou le 6 octobre il ait écrit à celui-ci pour le supplier de ne pas quitter la ville, comme l'assure un officier supérieur de l'armée dont j'ai sous les yeux le récent et excellent ouvrage intitulé *Metz, campagne et négociations*. « La conduite du général Coffinières est d'autant plus regrettable, écrit cet officier, page 274, que son influence, déjà si funeste dans d'autres circonstances, contribua à modifier les intentions du maréchal et à le détourner de la seule voie qui eût encore pu sauver l'armée. Les résolutions énergiques qu'il proposera plus tard, l'opposition qu'il fera aux tentatives de négociations, les difficultés qu'il élèvera pour le partage des vivres, ne seront plus que des démonstrations intempestives et inutiles. » En lisant ces paroles, mon honorable contradicteur ne s'étonnera plus que je n'aie point parlé de la proposition qu'il fit le 15 octobre de « marcher au combat. » Je ne pouvais lui faire un mérite de proposer le 15, quand il n'était plus temps d'agir, ce qu'il avait essayé d'empêcher dix jours plus tôt, quand une action vigoureuse était encore possible.

Pour déterminer le rôle de chacun dans ces tristes jours, l'important n'est pas de savoir si le commandant supérieur de la place, se plaignant de l'inaction de l'armée, a conseillé « de petites opérations » au mois de septembre ou des opérations gigantesques au milieu d'octobre, c'est

si avant le 10 octobre, c'est-à-dire tant qu'il restait quelques chances de percer les lignes ennemies, il n'a pas contribué à retenir autour de la forteresse 140,000 hommes qui en épuisaient les vivres, si jusqu'à cette date il n'a pas été d'avis que l'armée devait rester sous les murs de Metz, si même il n'a pas insisté, comme on l'en accuse, pour qu'elle ne s'éloignât point. Sur cette question si grave et qui intéresse à un si haut degré la population de Metz, M. le général Coffinières garde le silence. Les Messins, auxquels il assure qu'il n'a jamais « cessé de défendre leurs intérêts, » ne lui en demandent qu'une preuve, c'est de démontrer, pièces en main, qu'il n'a jamais cessé de réclamer le départ de l'armée.

Sans aucune nécessité pour les besoins de sa cause, puisqu'il n'y est pas intéressé, uniquement dans l'espoir de me convaincre d'erreur, M. le général Coffinières, abordant les questions de détail, réduit à 525 quintaux de blé le chiffre de 16,000 quintaux de grain qui, suivant moi, ont été attribués par ordre du maréchal Bazaine à la nourriture des chevaux de l'armée. On me permettra d'en croire sur ce point le membre du conseil municipal de Metz, le calculateur habile et exact qui a publié depuis cinq mois le relevé minutieux du grain consommé par les chevaux, qui appuie son assertion sur des pièces justificatives, et qui n'a rencontré jusqu'ici aucun contradicteur. Je voudrais seulement, — et je m'étonne d'avoir à renouveler cette observation, — qu'on ne me fit pas dire ce que je n'ai point dit. Je n'ai point parlé de 16,000 quintaux de blé, mais de 16,000 quintaux de blé et de seigle, ce qui n'est pas la même chose. Comment M. le général Coffinières peut-il savoir que j'exagère la quantité de blé perdue, puisque je ne l'ai pas évaluée séparément? Je n'ai pas dit non plus qu'une décision prise le 13 octobre par le commandant supérieur de la place ait été rapportée par le conseil municipal, qui n'en avait ni le droit ni le pouvoir. J'ai dit, — et cela est bien différent, — que M. le général Coffinières l'avait rapportée après une délibération et sur la demande du conseil municipal.

Involontairement sans doute, mais fréquemment, M. le général Coffinières dénature ma pensée en employant pour la reproduire et pour mieux me combattre des expressions qui diffèrent des miennes. Aux exemples que j'ai déjà cités de ces trop nombreuses méprises, je suis obligé à regret d'en ajouter deux autres. J'ai parlé, page 425, « d'opérations autour de la place, » et conservé à dessein les expressions mêmes dont se sert dans son rapport le maréchal Bazaine; M. le général Coffinières me répond, page 713, comme si j'avais parlé « d'opérations militaires. » Il ne doit point ignorer cependant que ce dernier terme, beaucoup plus général que l'autre, n'a pas le même sens. A la page 416, j'ai parlé des habitans et de la garnison de Metz, qu'on aurait pu employer avant le 26 août à compléter les fortifications de la place dans le cas pu-

rement hypothétique où celle-ci n'aurait pas été en mesure de résister à l'ennemi. M. le général Coffinières me répond, page 715 : « Comment pouvez-vous accuser d'inaction une armée qui livre trois batailles en cinq jours? Comment pouvez-vous supposer que cette armée puisse entreprendre des travaux réguliers de fortification? » Pourquoi me faire dire une sottise qui serait en même temps une injustice? Pourquoi mettre en avant l'armée, dont je n'ai point dit un mot, quand j'ai précisé les termes, quand j'ai parlé uniquement des habitans et de la garnison? J'aime à croire qu'il n'y a là qu'un nouveau malentendu; j'en parlerais plus sévèrement, s'il s'agissait d'un procédé de polémique.

Ici s'arrête, monsieur, ma discussion avec M. le général Coffinières. En ce qui concerne les relations du commandant supérieur de la place et des habitans de Metz, je n'ai rien à retrancher de mon récit, rien à y modifier. Je ne suis pas l'écho, comme l'insinue à la fin de sa lettre M. le général Coffinières, « de quelques Messins troublés par la perte cruelle de leur nationalité. » Mes autorités sont plus sérieuses. Je parle au nom de tous mes compatriotes, avec la certitude de n'être démenti par aucun d'eux. Tous les faits dont votre honorable correspondant conteste l'exactitude sont extraits d'un ouvrage officiel publié, il y a cinq mois déjà, par les soins, sous la surveillance de la municipalité de Metz, et parvenu aujourd'hui à une troisième édition. Le public a donc à choisir, non pas, comme on pourrait le croire d'après la lettre à laquelle je réponds, entre les assertions personnelles d'un de vos collaborateurs et les assertions opposées de M. le général Coffinières, mais entre le témoignage de toute une ville représentée par son conseil municipal, entre les résultats d'une enquête minutieuse ouverte à Metz, faite sur place, à l'aide des renseignemens les plus sûrs, et les dénégations nécessairement intéressées d'une seule personne.

A. MÉZIÈRES.

En résumé, la réclamation de M. le général Coffinières s'est trompée d'adresse; c'est au maréchal Bazaine et au conseil municipal de Metz de lui accorder les rectifications qu'il nous a demandées. Si la place ne nous faisait défaut, nous aurions reproduit ici la lettre que nous adresse à ce propos M. E. Réau, directeur du *Courrier de Meurthe et Moselle*, un des témoins oculaires du triste drame qui nous occupe. « ... Ce que je tiens à vous dire, nous écrit M. Réau, c'est que les appréciations de M. Mézières sont scrupuleusement exactes. Vous en trouverez la preuve dans la publication du conseil municipal de Metz... En ce qui me concerne, j'ai fourni comme journaliste une note sur les opérations de la censure, note dont je suis prêt à affirmer sur l'honneur la parfaite exactitude. »

---

C. BULOZ.

---

---

# TABLE DES MATIÈRES

DE

## QUATRE-VINGT-QUINZIÈME VOLUME

---

SECONDE PÉRIODE. — XLI<sup>e</sup> ANNÉE.

---

SEPTEMBRE — OCTOBRE 1871

---

### Livraison du 1<sup>er</sup> Septembre.

LA REVANCHE DE JOSEPH NOIREL, quatrième partie, par M. VICTOR CHERBULIEZ..	5
L'INVASION ALLEMANDE DANS LES DÉPARTEMENTS DU NORD DE LA FRANCE, par M. ERNEST LAVISSE. . . . .	46
LE DERNIER DISCOURS DU PATRIOTISME ATHÉNIEN A L'OCCASION D'UNE DÉCOUVERTE RÉCENTE DE L'ORAIISON FUNÉBRE D'HYPÉRIDÈ, par M. JULES GIRARD. . . . .	80
LE TOUR DU MONDE EN CENT VINGT JOURS, première partie, par M. EDMOND PLAUCHUT. . . . .	105
LA COMMUNE DE PARIS DE 1588 D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS, par M. ALFRED MAURY, de l'Institut de France. . . . .	132
LES FINANCES DE LA VILLE DE PARIS DEPUIS LE SIÈGE ET LA COMMUNE, par M. BAILLEUX DE MARISY. . . . .	176
LA VENUS DE MILO AU MUSÉE DES ANTIQUES, par M. FÉLIX RAVAISSON, de l'Institut de France. . . . .	192
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. . . . .	219
LETTRE DU DEHORS SUR L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — I. — LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE. . . . .	231
ESSAIS ET NOTICES. — LES FOUILLES DE SANTORIN. . . . .	230

### Livraison du 15 Septembre.

LE DUC VICTOR DE BROGLIE, première partie, par M. GUIZOT, de l'Académie Française. . . . .	241
LA REVANCHE DE JOSEPH NOIREL, cinquième partie, par M. VICTOR CHERBULIEZ.	306

LA DISETTE DE LOIS D'ŒUVRE. — DE LA RÉSERVE DES CHÊNES D'AVENIR, par M. CHARLES BROILLIARD. . . . .	339
LE TOUR DU MONDE EN CENT VINGT JOURS, dernière partie, par M. EDMOND PLAUCHUT. . . . .	364
LA VÉRITÉ SUR LE BLOCUS DE METZ A PROPOS D'ÉCRITS PUBLIÉS EN ALLEMAGNE, EN BELGIQUE, EN FRANCE, par M. A. MÉZIÈRES. . . . .	408
LE FONCTIONNARISME DANS L'ÉTAT, par M. H. BLERZY. . . . .	414
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. . . . .	460
LETTRE DU DEHORS SUR L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — II. — LES AGITATEURS DE LA GAUCHE. . . . .	472
ESSAIS ET NOTICES. — LES ANOMALIES MÉTÉOROLOGIQUES. . . . .	478

Livraison du 1<sup>er</sup> Octobre.

LA REVANCHE DE JOSEPH NOIREL, dernière partie, par M. VICTOR CHERBULIEZ. . . . .	481
LES IMPÔTS SUR LES CONSOMMATIONS DE LUXE, par M. HENRI BAUDRILLART, de l'Institut de France. . . . .	523
SOUVENIRS DE LA ROUMÉLIE. — III. — PHILIPPPOPOLIS ET LE RÉVEIL BULGARE, par M. ALBERT DUMONT. . . . .	544
L'ORGANISATION DE LA JUSTICE DANS L'ANTIQUITÉ ET LES TEMPS MODERNES. — IV. — LA JUSTICE EN FRANCE SOUS LA MONARCHIE ABSOLUE, par M. FUSTEL DE COULANGES. . . . .	570
LE DUC VICTOR DE BROGLIE, dernière partie, par M. GUIZOT, de l'Académie Française. . . . .	602
L'ARABE TAÏLB, par M. CHARLES DAUBIGE. . . . .	655
L'ORIGINE DE L'HOMME D'AIRÈS DARWIN ET A PROPOS D'UNE NOUVELLE PUBLICATION, par M. R. RADAU. . . . .	675
REPENTIR, POÉSIE, par M. SULLY PRUD'HOMME. . . . .	691
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. . . . .	693
LETTRE DU DEHORS SUR L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — III. — LA FRANCE ET L'ITALIE. . . . .	704

## Livraison du 15 Octobre.

RÉCITS DE L'HISTOIRE ROMAINE AU V <sup>e</sup> SIÈCLE. — DEUX IMPÉRATRICES D'ORIENT, PULCHÉRIE ET ATHÉNAÏS, par M. A. RÉDÉE THIERRY, de l'Institut de France. . . . .	721
LA VILLE DE L'INTELLIGENCE ET LA VILLE DES RÉVOLUTIONS, par M. LOUIS ÉTIENNE. . . . .	763
DU POUVOIR CONSTITUANT, par M. ÉD. LABOULAYE, de l'Institut de France. . . . .	792
LES RÉFORMES DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE EN FRANCE. — L'OBSERVATION ET L'EXPÉRIENCE DANS L'ENSEIGNEMENT, par M. ÉMILE BLANCHARD, de l'Académie des Sciences. . . . .	815
MADAME HERBIN, par M. HENRI RIVIÈRE. . . . .	816
LES CHEMINS DE FER PENDANT LA GUERRE, par M. CH. LAVOLLÉE. . . . .	877
LUTHER, HISTOIRE DE SA PRÉPARATION ÉNÉGETIQUE D'APRÈS DE RÉCENTES PUBLICATIONS EN ALLEMAGNE, par M. JULES SOURY. . . . .	897
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. . . . .	935
ESSAIS ET NOTICES. — LA FONDATION D'UN MUSÉE A NEW-YORK . . . . .	947
LE SIÈGE DE METZ, RÉPONSE DE M. A. MÉZIÈRES. . . . .	954









TUFTS UNIVERSITY LIBRARIES



3 9090 007 516 533

